Gc
929.809492
R11s
v.4
1780900

M. L.

REYNOLDS HISTORICAL
GENEALOGY COLLECTION

ALLEN COUNTY PUBLIC LIBRARY
3 1833 00729 2623

490

SCEAUX ARMORIÉS

DES

PAYS-BAS ET DES PAYS AVOISINANTS

(BELGIQUE — ROYAUME DES PAYS-BAS — LUXEMBOURG — ALLEMAGNE — FRANCE)

RECUEIL HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE

PAR

J.-TH. DE RAADT

V.4

TOME IV

BRUXELLES
SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
OSCAR SCHEPENS et Cie, ÉDITEURS
16, rue Treurenberg, 16

1903

490

1780900

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CLXXXV.

Fig. 1. Adam van Haren (1496) (1),
Fig. 2. Jean Horpisch (1536),
Fig. 3. Jean van Reijmersstok (1536),
Fig. 4. Herman van den Weyer (1536),

} échevins d'Aix-la-Chapelle

(1) Les fig. 1, 2 et 3 seront décrites dans le *Supplément*.

T

Tabbart (Henri), marchand du duc de Brabant, dans sa chambre des toulieux, à Louvain, 1416 et 1417 (n. st.) : un tabar. L. : ✱ *S' Heinric van Spelberch* (= Speelberg) (Chartes des ducs de Brabant).

Taeije, voir **Taije**.

Taeiman, voir **Taijman**.

Taelmans (Nicolas), échevin de Tirlemont, 1519 : une croix, côtoyée d'un filet aux 2e, 3e et 4e cantons et accompagnée au 1er de trois (2, 1) billettes, accompagnées en cœur d'une merlette. L. : . . . *Nicholai Taelmans scabi the . . . (Heijlissem).*

Taets van Amerongen. *Jacob Taets van Ameronghen, vrij heer tot Giesenborch* (Giessenburg) *ende Nijeukerck* (Nieuwkerk), *erffwatergraeff van den Overwaert, heer tot Natendael,* etc., déclare avoir donné en fief à *Pieter van Brantwijck : die vrije heerlickheijt, hooge ende lage, met alle sijn toebehooren, van elff morgen lants, met die Nieukersse opslach, aen de oostsijde die vlieten van Otterlant* (Ottoland) *streckende van den Giesen* (Giessen), *achter dijck off tot Brantwijck toe,* fief qu'il a acheté d'*Assuerus van Blocklant* (Blokland), 1618, le 1er février : une fasce. C. : un buste de femme, aux cheveux flottants, vêtu de l'écu. S. : deux licornes. L. : *S I . . . . . Taets ab Ameroaghe L dom . . . . . .* ⊼ (M. Beelaerts van Blokland, à La Haye).

— *Jor Willem Taets van Ameronghen, vrije Heere tot Giessenburch, Nieukerck, erffwatergraeff van den Overwaert, heere tot Naters ende Natendael,* etc., investit *Arent* [*van*] *Brantwijck van Blocklant* dudit fief, par suite de la mort de *Pieter van Brantwijck,* son père, 1640, le 9 août : mêmes écu, C. et S. L. : *S WT . . . Taets a . . . . . l domi . . in Ghyssenburg* (Ibid.).

Le 13 février 1616, devant *Jan Fransen Bruijninghi,* notaire, à Amsterdam, l'honorable *(eersame), Assuerus van Blocklant* (Blokland), de cette ville, vend à *Pieter Aertsen van Brantwijck* (Brandwijk), à Dordrecht, la seigneurie du village de *Nederblocklant* (Blokland), situé dans l'*Alblasserwaert,* entre Dordrecht et Schoonhoven, avec haute et basse justice, cens, dimes et autres appartenances, avec un bailli, écoutète, secrétaire et messager, lesquels secrétaire et messager sont engagés et salariés par les régents (échevins) du village et confirmés par le seigneur, comme cette seigneurie a été tenue en fief, du comté de Hollande, par le vendeur et ses prédécesseurs. Elle comprend aussi le droit de tenir des cygnes *(swaendrifte)* et la chasse, et deux arrière-fiefs et des terres où se trouvait, autrefois, la résidence seigneuriale, le patronat d'une vicarie, actuellement vacante, le droit *van om de derde reijse te mogen confereren de pastorije mitsgaders die derde stemme van 't stellen van een coster ende schoolmeester in de kercke van Ottelant* (Ottoland) et le droit de nommer un des trois fabriciens. La vente comprend encore : *de heerlijckheijt hooch ende laech met alle sijn toebehoorten van elff morgen lants, mette Nieukersse vlijten opslach, aen de oostzijde de vlijten van Otteland, streckende van de Gijsen achterdijck aff tot Brantwijck toe,* relevant du château de *Ghijsenburch,* sans, toutefois, que l'ac-

quéreur devienne propriétaire du fond de ces 11 journaux.

Le prix de vente s'élève à 18,000 florins *Carolus* (Acte appartenant à M. Beclaerts van Blokland, à La Haye).

Tahon (Nicolas), xve-xvie siècle : trois taons. T. senestre : un ange. L. : *Seel Colart Tahon* (Mons, collection de sceaux détachés).

— (Jean), homme de l'archiduc d'Autriche, scelle à Cambrai, 1504 : dans le champ du sceau, trois taons. L. : *S Iehan Tahon* (Lille, Arch. départem.).

— (*Janin*), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1512 : une étoile à cinq rais en cœur ; au chef chargé de trois taons, posés en fasce et rangés en fasce. T. : un ange. L. : *Seel Ichan Tahon* (Mons, Abb. de la Thure).

— (Nicolas), même qualité, 1515 : plain, à la bordure engrêlée ; au chef chargé de trois taons posés en fasce. T. : un ange. L. : *Seel Colart Tahon* (Lille, Arch. départem., Chap. de Cambrai).

— (Jean), même qualité, 1516 : plain ; au chef chargé de trois taons, posés en fasce. S. senestre : un griffon. L. : *Seel Ichan Tahon* (Mons, Cour féod., reg. I).

— (Nicolas), clerc tenant le compte des deniers du bailliage de Hainaut, homme de fief, 1524 : même écu que Jean, 1516. T. : un ange. L. : *Seel Colart Tahon* (Mons, Cour féod., reg. II).

— (Nicolas), homme de fief du Hainaut, 1551 : même écu, mais brisé d'un filet. T. : un ange. L. : *Seel Colart Tahon* (Mons, Chapitre de Saint-Germain, c. 55).

— (Jean), même qualité, 1562 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois taons ; aux 2e et 3e, un rencontre de bœuf. T. senestre : un ange, vêtu d'une longue robe, la poitrine chargée d'une écharpe en sautoir. L. : *S Ichan Tahon* (Mons, Hommes de fief) (Pl. 30, fig. 869).

L'acte le qualifie : *maistre*. Il était licencié-ès-droits et fut échevin et lieutenant-prévôt de Mons.

— (François), même qualité, 1572, 98 : trois taons, posés en fasce, rangés 2 et 1. S. senestre : un griffon. L. : *S Franchois Tahon 1572* (Mons, Chapitre de Saint-Germain).

— (Maître Jaspard), prêtre, distributeur de l'église Sainte-Waudru, à Mons, homme de fief, 1639 : écartelé ; aux 1er et 4e, une bande, chargée de trois . . . ; au 2e, . . . (gironné ?) ; au 3e, ... Sur le tout : un écusson à trois taons, volant à dextre, et au chef plain. L. : *Seel Iaspart Tahon 1606* (Mons, Sainte-Waudru) (Comp. les armes de **GORGES**).

Tahon (Augustin), abbé de Saint-Aubert-lez-Cambrai, 1745 : trois taons. L'écu ovale, dans un cartouche, sommé à dextre d'une mitre et posé sur une crosse, en barre. Sans L. (Lille, Arch. départem., Fonds Saint-Aubert).

On peut voir sur cette famille Le Comte Alfred d'Auxy de Launois, *Un Ravestissement en Hainaut en 1426* (Louvain, 1880).

Les Tahon de Mons (aux trois taons) sont-ils de la même souche que ceux de Binche ? Ces derniers descendent de Gilles T. qui, venant de Saint-Omer, s'établit à Binche, vers la fin du xvie siècle, un des leurs passa à Mons, vers 1670. Leurs armes sont : écartelé, aux 1er et 4e, d'or à la tête et col de cerf au naturel, aux 2e et 3e, d'azur au pélican d'or, dans sa piété du même.

Cette famille obtint la noblesse, en 1719, en la personne d'Albert-François Tahon, seigneur de Velleretille, auteur des barons Tahon de la Motte, éteints naguère.

La famille Tahon, à Bruxelles, porte les mêmes armes.

Taij, voir **Taije**.

Taija[e]rt. Baudouin *Taeijaerd*, échevin du métier d'Axel, 1362 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'une fleur de lis (Saint-Bavon, fonds de Lokeren) (Pl. 30, fig. 870).

La *Noblesse belge* 1901, dans la généalogie *Tajart* mentionne ce personnage mais sans donner la description de ses armes, qui ressemblent beaucoup à celles que la famille porta par la suite, et que portent les ecuyers Tajart de Borms, en Belgique : d'azur à deux molettes d'or en chef et une rose d'argent en pointe. C. : une molette de l'écu entre un vol d'azur et d'or.

Devise : *Virtus sibi calcar*.

Un *Jacop Taijhaerts* est cité parmi les tenants et aboutissants d'un fief de 29 1/2 mesures, sis à Varssenaere et appartenant à Jean van Varssenaere, le 20 avril 1431 (Fiefs, N° 8889).

Jacob Taijhaert figure parmi les tenants et aboutissants du *goet ter Hauwe*, sis à Varssenaere et appartenant à Josse van Varssenaere, le 8 mars 1440 (n. st.).

Un *Meester Boudewin Taijart* tient un arrière-fief du fief dit *Cleen Schachtelceeghe*, à Zilleheke, dont le feudataire, François Heyman, fils du damoiseau Cornelille, remet le dénombrement, au bailli d'Ypres, le 14 juin 1508. Cet arrière-fief était contigu au fief dit *Groot Schachtelceeghe*, appartenant à Josse van Dixmude (Fiefs, N° 6078).

Taijbart. Jean *Taijbert*, homme du comte de Clèves, 1393 (n. st.), 94 : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée de trois merlettes. L. : *S' Ian Taybart* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N°s 366, 457).

Taije (*Ghiselbertus*), échevin de Bruxelles, 1312 : trois (2, 1) lions couronnés, accompagnés de six châteaux, 1 au point du chef, 1 en cœur, 1 accostant le lion de la pointe. L. : . . . . . *ert* . . . . . e (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2497b, G., c. IX, l. 45).

— (*Amelricus*), même qualité, 1327 : trois lions couronnés ; au franc-quartier brochant chargé d'un château. L. : ✠ *S' Amelrici dat Taije* (Actes scabinaux de Bruxelles, *passim*, A. G. B., G., c. II, N° 242, G., c. IX, l. 42a).

Taije. *Aoustins li Taye*, homme de fief du comte de Hainaut, 1327 : une cigogne passante (ne tenant rien dans le bec). L. : ✠ *S' Agvst . . . . e Taie de Mons* (Mons, Abb. d'Epinlieu).

— *Aoustins li Taye* scelle un acte relatif à l'abbaye de Bonne-Espérance, 1331 : une croix pattée à douze pointes, chargée de cinq coquilles. L. : ✠ *S' Agvstin li Taie* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance) (Pl. 31, fig. 872).

— *(Willelmus)*, échevin de Bruxelles, 1328, 30, 4, 5 : écartelé; aux 1er et 4e, trois tours ou portes crénelées; aux 2e et 3e, trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : ✠ *Sigillvm VVillelmi dicti Taie* (Bruxelles, Fonds de Locquenghien, *passim*, A. G. B., G., c. II, Nos 249, 252, 253, 254, 267).

— *(Ghiselbertus)*, même qualité, 1335 : écartelé; aux 1er et 4e, trois châteaux; aux 2e et 3e, trois fleurs de lis, au pied coupé. L'écu muni d'une bordure (simple). C. : deux fers de *goedendag* (coutres), non encore redressés, adossés. L. : *S' G . . . . . ti . . . . .* (G., c. IX, l. 43, et Abbaye de Forest, Etabl. relig., c. 2500, A. G. B.)

— *Rodulfus Taij, armiger* (voir **Egloy**), 1338 : même écu, mais muni d'une bordure engrêlée. C. : deux fers de *goedendag* (coutres), non encore redressés, adossés. L. : *S Radolphi dicti Taie* (Chartes des ducs de Brabant, N° 435) (Pl. 31, fig. 871).

Voir, au sujet de ce cimier, T. I, *Introduction*, p. 82 et 87. A ce dernier endroit, nous avons blasonné, abusivement : « ventres de petit-gris », les trois châteaux, ou portes crénelées, assez aplatis sur le sceau de 1338.

— *(Ghiselbertus dictus Taije, filius quondam Ghiselberti dicti)*, échevin de Bruxelles, 1349 : même écu que *Ghiselbertus*, 1335. Sans timbre. L. : ✠ *Sig' G . . . elberti d . . . Taye* (G., c. II, Nos 330, 332).

— *(Ghiselbertus, filius quondam Ghiselberti dicti)*, même qualité, 1354, 9, 60 : même écu que *Willelmus*. L. : ✠ *S Giselberti dicti Tayc* (G., c. II, N° 345, et Bruxelles).

— *Jan Taij uter Sterren* reçoit, du Brabant, 1537 livres, 5 escalins, 6 deniers « *payements, alsulc alse ghemeinlec in borsen loept, van coste ende theren ghedaen bi den ghenen die leijsten binnen onse herberghe, op die scout die men den porteren van Bruesele sculdich was*, 1357, 25 novembre : un lion et un semé de billettes; au lambel brochant. L. : *Io . . . . . Ta . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1544).

— *(Amelricus dictus)*, échevin de Bruxelles, 1358, 9 : un lion couronné et un semé de billettes. L. : ✠ *Sigillvm Amelrici dei Taye* (Bruxelles et G., c. XIV, l. 91).

— *(Her Amelrec)*, tenancier du duc et de la duchesse de Brabant, scelle un acte avec Nicolas Specht (voir celui-ci), 1373, le 19 novembre : un lion couronné et un semé de billettes. L. : ✠ *Sig . . lvm Amelri . . . . . Taye* (Fonds de Locquenghien, c. 1, A. G. B.).

Taije *(Johannes, filius quondam Johannis dicti)*, échevin de Bruxelles, 1377, 8 : écartelé; aux 1er et 4e, un lion couronné; aux 2e et 3e, une bande, chargée de trois croisettes (ou flanchis, posés dans le sens de la bande). C. : une tête et col de dragon, à très longues oreilles, le col entouré d'un bourrelet. L. : ✠ *Si' Iohannis dicti Taeye* (Chartes des ducs de Brabant, Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B., et Bruxelles).

— *(Jacobus dictus)*, échevin de Bruxelles, 1391 (n. st.) : écartelé; aux 1er et 4e, trois tours; aux 2e et 3e, trois feuilles de nénuphar. C. : un château. T. dextre : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule gauche. L. : *S Iacop Taye* (Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— *(Johannes, filius quondam G[h]iselberti dicti)*, même qualité, 1394, 9 : écartelé; aux 1er et 4e, trois tours, ou portes crénelées; aux 2e et 3e, trois feuilles de nénuphar. Un maillet penché brochant en cœur sur l'écartelure. L. : *S' Iohannis dicti Taye* (Bruxelles, G., c. XVIII, l. 103, et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— *Johannes dictus Taije de Eelwite* (Elewijt), même qualité, 1409 : écartelé; au 1er, trois tours, ou portes crénelées; au franc-quartier brochant chargé d'un lion, issant d'une champagne; aux 2e et 3e, trois fleurs de lis, au pied coupé; au 4e, comme le 1er, mais sans le franc-quartier. L. : ✠ *Segillvm* (!) *Jan Taeie* (Bruxelles, G., c. IV, N° 498, G., c. XVI, l. 97).

— *(Johannes dictus) de Eelwite*, amman de Bruxelles, 1419 : écartelé; aux 1er et 4e, trois fleurs de lis, au pied coupé; aux 2e et 3e, un lion et un semé de billettes. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux fers de *goedendag* (coutres) (redressés). T. dextre : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule droite. S. senestre : un griffon. L. : *S' Ian Tay* (E. G., l. 373, et G., c. 20, l. 99).

— *Johannes dictus Taije de Gaesbeke*, échevin de Bruxelles, 1419 : écartelé; aux 1er et 4e, un lion couronné; aux 2e et 3e, cinq cotices. C. : une tête et col de dragon, le col entouré au bas d'un bourrelet. L. : *Scel Ian Taeis* (G., c. XV, l. 82 et 88).

— *Ghiselbertus dictus Taije*, échevin de Bruxelles, 1424, 5 : écartelé; aux 1er et 4e, trois feuilles de nénuphar; aux 2e et 3e, trois tours, ou portes crénelées. C. : une feuille de nénuphar entre un vol. T. dextre : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule droite. L. : *S Ghysbrecht Taye* (G.,

c. XVI, l. 96, Fonds de Locquenghien, c. 1, A. G. B., et Bruxelles).

Taije *(Johannes, filius quondam Johannis dicti)*, même qualité, 1426, 7, 46, 61 : même écu, mais l'écartelure inverse. Une étoile brochant en cœur sur le tout. C. : une porte, ou château à trois tourelles. S. dextre : un griffon. L. : *S Iohannis Taye* (Abb de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B., G, c. IV, N° 321, et Bruxelles).

— *(Henricus dictus)*, seigneur de Wemmel et de Goijck, échevin de Bruxelles, 1436, 7 (n. st.), 7 : une croix, accompagnée au 1er canton d'une corneille. C. : un vol de l'écu. S. : deux lévriers, colletés, bouclés. L. : *Segel Heinric Taei* (Bruxelles, G., c. XV, l. 88, E. G., l. 375, et Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

— *(Jacobus dictus)*, échevin de Bruxelles, 1436, 7 : mêmes écu et C. que *Johannes*, 1426, mais un maillet penché, au lieu de l'étoile. T. : un homme sauvage, tenant sa massue de la main droite. L. : *S Iacop Taye* (Bruxelles).

— *(Johannes, filius quondam Jacobi dicti)*, échevin de Bruxelles, 1446; *Johannes dictus Taije, dominus de Ruijsbroeck*, échevin de Bruxelles, 1460 : écartelé; au 1er, trois tours, ou portes crénelées; aux 2e et 3e, trois maillets penchés; au 4e, trois feuilles de nénuphar. C. : une tête barbue, couronnée. L. : *S' Iohannis dĉi Taye (Cambre)*.

— *(Lamsin de)*, échevin du métier de Maldeghem, 1453 : deux racloirs de tanneur, passés en sautoir, les tranchants affrontés. L. : *S Lamsin de Taye* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 284).

— Jacques Taije, écuyer, seigneur de Goijck et de Wemmel semble avoir fait, en 1459, un voyage en Terre-Sainte. Toujours est-il que le duc Philippe le Bon lui dépêcha, le 7 juillet de cette année, des lettres de sauvegarde, dont voici la teneur :

Philippus, dei gratia dux Burgundie, Lotharingie, Brabancie et Limburgie, comes Flandrie, Arthesii, Burgundie, Palatinus, Hanonie, Hollandie, Zellandie et Namurci, Sacrique Imperii marchio, dominus Frisie, Salinarum et Mechlinie, Universis et singulis principibus, ducibus, marchionibus, comitibus, baronibus, militibus ceterisque nobilibus, connestabulariis, marescallis, admiraldis, viceadmiraldis, capitaneis gencium armorum et aliis guerram terra et mari frequentantibus, senescallis, baillivis, prepositis, maioribus, scabinis, rectoribus, gubernatoribus, capitancis et locatenentibus, opidorum, villarum, civitatum, castrorum, fortaliciorum, pontium, portuum, districtuum, pedagiorum, passagiorum et locorum custodibus, insticiariis, officiariis, bulletariis, gabellatoribus, servitoribus, amicis confederatis et benivolis domini mei regis ac nostris et ceteris quibus nostre presentes ostense fuerint littere vel earum locatenentibus salutem et dilectionem. Cum dilectus et fidelis scultifer Jacobus Tay, dominus de Goycke et de Wemmele, presentium lator, uti tales nobiles solent orbem visendi diversosque eius mores pro diversitate terrarum experiendi gracia ad plura loca longinqua citra et ultra montes et presertim ad sanctum sepulcrum dominicum nostra desuper obtenta licencia se transferre proposuerit, mandamus et districte precipimus vobis omnibus et singulis subditis, officiariis et servitoribus nostris alios vero requirimus et rogamus quatenus predictum Jacobum Tay, servitorem nostrum, presencium exhibatorem, dum apud vos applicuerit, nostri amore et contemplacione favorabiliter tractetis ipsumque, unacum quatuor personis in comitiva sua et totidem equis aut inferius, eorumque auro, argento, valisiis, bahutis, iocalibus, equis, litteris, indumentis ac aliis rebus et bonis suis quibuscunque per terras, dominia, districtus et loca nostra atque vestra, seu vobis commissa, nocte dieque, per aquam et terram ire, pertransire, stare, pernoctare, morari ac reverti facialis et permittatis, libere, tute, secure, pacifice et quiete, sine disturbio aut impedimento quocunque, in corpore aut in bonis et absque aliquius theolonei, dacii, pedagii, gabelle, tributi seu alterius debiti solucione vel exactione, quingmo de salvo conductu, scortis, victualibus ceterisque suis neccessariis ei provideatis et provideri facialis sumptibus suis racionnabilibus, si id a vobis aut vestrum aliquo exegerit in hoc amore nostri et contemplacione taliter facientes vos subditi nostri quatenus de bona obediencia veniatis apud nos commendandi, vos vero alii gratum pro vobis aut vestris in pari vel maiori casu nos velletis esse facturos, quod animo utique libenti faceremus presentibus usque ad duos annos integros a data ipsorum computandos et non ultra valituris. Datum in opido nostro Bruxellensi die vija mensis Julii, anno domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo nono. Per dominum ducem.

(Original, sur parchemin, le sceau du duc, en cire rouge, appendu à une simple queue de parchemin; Chartes de l'Audience, c. 6, A. G. B.).

Par lettres patentes, données à Bruxelles, le 19 novembre 1462, Charles de Bourgogne, comte de Charrolais, etc., nomme conseiller et chambellan : *messire Jaques Taye*, chevalier, seigneur de *Goy* et de *Wemmele* (Chartes de l'Audience, c. 10, A. G. B.).

— (Pierre de), receveur du prévôt de Saint-Donat, à Bruges, 1469, 73 : même écu que *Lamsin*, mais brisé au point du chef d'une étoile. T. : un personnage (ange?). L. : *S . . . . . Taye* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 379).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Pl. CLXXXVI.

Fig. 1. Gauthier van Keppel (1301) (1).
Fig. 2. Sigfrid van Hademar (1309).
Fig. 3. *Henricus dictus Duckere de Horst* (1315).
Fig. 4. *Wesselus dictus van den Vyhave* (voir **Strünkede**) (1316).
Fig. 5. *Jordan van Rynaren* (Reenderen) (1319).

(1) Les fig. 1, 2, 3 et 5 seront décrites dans le *Supplement*.

Taije. *Karolus dictus Taxe* (!), *dominus de Goijck et de Wemmele*, 1500; *Kaerle Taeije, heere van Wemmele ende van Goijcke*, 1500, échevin de Bruxelles : une croix, accompagnée au 1er canton d'une corneille. C. : une corneille entre un vol. L. : *S Charle Taye* (G., c. XVII, l. 107, et Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

Le 7 décembre 1530, Jeanne *Taijs*, femme de Jean Witteers, et Elisabeth *Taijs*, femme de Josse Huijze, filles de feu Jean Taye et de feu Jeanne van *Varenbergh*, cèdent leurs parts d'une maison à leur frère germain Jean Taye, savetier (*oudt schoonmaekere*), et de sa femme, Elisabeth Knoops (Bruxelles).

— Damoiseau Adrien *Ta[e]lije*, seigneur de Wemmel, échevin de Bruxelles, 1556, 9; *Adrianus Taij, dominus de Wemmele*, échevin de Bruxelles, 1562 : une croix, accompagnée de deux corneilles, 1 au 1er, 1 au 4e canton. C. : une corneille entre un vol. L. : *Adriani Taye dñi de Wemle* (sic!) (G., c. VII, l. 26, Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 1106, A. G. B., et Bruxelles).

— (Damoiseau Jacques), seigneur de Goijck, échevin de Bruxelles, 1570 : une croix, accompagnée au 1er canton d'une merlette. C. : un vol chargé d'une croix, accompagnée au 4e (!) canton d'une merlette. L. : *S Iacop Ta . . heer va Goyck* (Bruxelles).

— (Dame Marie), abbesse de l'abbaye de Forest, 1609 : dans le champ du sceau, ogival, sous un édicule, l'abbesse debout; au bas, posé sur une crosse, un écu en losange à la croix, accompagnée au 1er canton d'une merlette. L. : *Sigillvm Mariae Taye abbatissae* . . . . . (G., c. XV, l. 108).

— (François-Philippe-Joseph), marquis de Wemmel et d'Assche, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Louise-Albertine, baronne de Haultepenne, du côté paternel, est *gentille femme*, fille de messire François-Louis, baron de Haultepenne, des comtes de Dammartin, seigneur de Biron, Mont, d'Arville, Sart-Bernard, Housse, etc., et de Marie-Anne de Woelmont d'*Hambrenne* (Hambraine); petite-fille de messire Maximilien-Henri, baron de Haultepenne, seigneur de Biron, et de Marie-Agnès de *Mallien* (Maulen) d'Arville (fille de messire Godefroid de *Mallien*, seigneur d'Arville et de Mont, et de Marie-Madeleine de Geloes); arrière-petite-fille de messire François-Nicolas, baron de Haultepenne, seigneur de Biron, et d'Ange de Horion de Colonster, *sans aucune batardise, bourgeoisie ou autre empechement quelconque*, 1759, le 20 octobre, à Bruxelles (il signe : *L.e M. de Wemmel et d'Assche)* : une croix, accompagnée au 1er canton d'une merlette. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. T. : deux hommes sauvages, la massue basse. Sans L. (cachet en cire rouge, dans une boite de fer blanc) (Baron Arnold de Woelmont, château de Brumagne) (voir **Cru[ij]p[e]lant[s], Zennen, Schat, Schoeneijke, Steen, VAUL, Vederman**).

Taillefer. Guillaume *Taillefer*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 340 moutons, 1374 : de . . . à l'écusson et à la bande brochante, chargée en chef d'une étoile. L. : ✶ *S VVillavme Tailefer* (Chartes des ducs de Brabant).

Ce même sceau est employé, comme « propre sceau », par Gérard van *Tuesyn* (Thuin), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur (i. t. : 174 moutons), 1374 (Chartes des ducs de Brabant).

Taillerie (Guillaume de la) reçoit, du Brabant, une rente viagère de 6 muids de blé sur les moulins de Pont-sur-Sambre, 11 octobre 1373 : une ancre renversée. L. : *S Wi . . . vm del Halle* (Ibid., N° 2489) (Pl. 31, fig. 873).

Taijen (Guillaume), échevin de Saint-Trond, 1580, 1, 7, 8, 91, 7, 8, 1600 : une bande, accostée de deux oiseaux. Cq. couronné. C. : un homme barbu issant, coiffé d'un chapeau, tenant de la droite une foudre, de la gauche un trident. L. : *Willem Tayen als Oerdinge* (Ordange) (Abb. de Saint-Trond, c. 10-13, et Ordange).

Tayenne (Bertrand), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1585 (à Saint-Vaast?) : deux clefs, passées en sautoir, accompagnées en chef de . . . . T. senestre : un personnage vêtu d'une longue robe, tenant de la main droite la courroie de l'écu et de la gauche une clef, haute. L. : *S Bertrant T . yenne* (M. Hulin, a Gand).

Tailleur (*Jakemart le*), tuteur d'*Estievenet*, son fils, fait dénombrement d'un fief tenu de *noble escuier Oudart Blondiel* (Blondel), *seigneur de Palmes* (Pamele), *ber de Flandres, dit seigneur daudenarde, de Torquoin* (Tourcoing), *de Templeuve, de Rumes* (Rumez), 1448 (n. st.), le 28 janvier : une coquille, accompagnée de trois étoiles, rangées en chef. L. : *S Iakemart le . . . lleer* (Vicomte Desmaisières) (voir **Thallieur**).

Taijman (*Bernardus dictus*), échevin d'Overijssche, 1387, 98 : une fleur de lis, au pied coupé, accompagnée en chef à dextre d'une étoile. L. : . . *erna* . . . . *aim* . . (Bruxelles).

— (*Johannes*) (et *dictus Taijmans*), échevin d'Overijssche, 1388, 90 : une fleur de lis, au pied coupé, enclose d'une couronne de feuillage. L. : . . . . . *T . eman* (Ibid.) (voir **Taijmans**).

Par lettres patentes, datées, de Bruges, le 25 avril 1464 (après Pâques), Charles de Bourgogne, comte de Charollais, etc., nomme *nostre bien ame Godefroy Thaijman* aux fonctions d'huissier d'armes, avec obligation de prêter serment entre les mains de son conseiller et premier chambellan *le seigneur et ber dauxy* (d'Auxy).

Taijmans (Henri), échevin d'Aerschot, 1431 (n. st.) : une fleur de lis, au pied coupé, accompagnée en chef

à dextre d'une étoile. L. : *S . . . . . Tayman* (!) (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (voir **Taijman**).

Taintenier (J.-B.), seigneur d'*Acrenne* (Acren)-Saint-Martin, à Ath, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à un bénéfice castral à Acren-Saint-Martin, dont il est le collateur, 1787, le 14 avril : d'azur à deux lions affrontés en chef, à une merlette en pointe et à deux chevrons d'or (!), le 1er brochant sur les lions. C. : la merlette entre un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46626).

D'après cette déclaration, les messes s'exonèrent dans l'endroit qu'habite le bénéficier, la chapelle castrale n'existant plus, depuis un grand nombre d'années.

Par lettres patentes, données, à Bruxelles, le 28 janvier 1460 (n. st.), Philippe, duc de Bourgogne, autorise Georges du Hem, fils de feu Pierre et de damoiselle Marie Taintenier et héritier de son oncle *Jaquemart* Taintenier, mort il y a un an environ, à accepter la succession du défunt sous bénéfice d'inventaire, *pour doubte que ledit Jaquemart au jour de son trespas ne feust chargié de plus grans debtes que ne peuent ou pourroient valoir les biens meubles et heritages* ... (Chartes de l'Audience, c. V, A. G. B.).

Takes (Jean), homme de fief du Hainaut, 1357 : une échelle, les montants évasés, à deux échelons, posée en bande, mouvant des bords de l'écu. L. : *S Iehan Takes* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1332) (Pl. 31, fig. 874) (voir **Rufflars**).

Tack *(Derich), Maes soen*, échevin de Duisburg (sur le Rhin), 1415 : une ramure de cerf, accompagnée en cœur d'une lettre D. L. : . . *iderich Tac* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 729).

— (Pierre), échevin du métier d'Assenede, 1501 : une branche d'arbre, accompagnée au flanc senestre d'une étoile. L. : *S Picter Tac* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 229).

— Olivier *Tac*, bailli et receveur de Marguerite van *Messem* (Messines), fille de Nicolas, laquelle tient, de *Edele, hoeghe ende mueghende heere mijnen heere Inghelbeerdt van Cleven* (Clèves), *grave van Nevers ende heere van den lande van Inghelmuestere* (Ingelmunster), etc., du chef de sa cour dite *Dendermontsche*, une seigneurie, consistant en une rente seigneuriale sur des biens à *Wareghem*, avec bailli, sept échevins, etc., 1502, le 12 avril (v. st.) : une branche et une étoile, accostées (Fiefs, N° 9556).

— Pierre *Tac* remet, au haut-bailli de Courtrai, dénombrement d'un fief mouvant de la cour et seigneurie de *te Francx*, appartenant à *Edelen ende weerden Jan de Tolnare*, une seigneurie, consistant en une rente sur des biens à *Derlick* (Deerlijke) et *Wareghem* (Waereghem), avec un bailli (qui emprunte ses échevins audit suzerain) et divers droits seigneuriaux *(tol, vond, bastaerde ende stragiers goed, de boete* . . .), 1502, le 18 avril (après Pâques) : une branche seche. L. : *S Picter Ta* . . (Fiefs, N° 1578).

Tack (Jean), fils de Pierre, déclare tenir, de la seigneurie de *te Frans*, appartenant à Jean de *Tollenaere*, une rente sur des biens à *Derlicke* et *Wareghem* (voir ci-dessus), 1514, le 13 juin : une branche seche. L. : *S Ian* . . . . (Ibid., N° 1581).

— (Josse), fils de Pierre, homme de fief de la cour de Waes, 1624 ; scelle pour Jacques Gheerinex (fils de Jacques), feudataire à Kemseke, 1624 : un chevron, accompagné en chef de deux panelles, les tiges en haut, et en pointe d'une fleur de lis. C. fruste (Fiefs, N° 6714) (voir **Speraert**, **VOERVENSTEREN**).

Ce sceau est assez fruste.

Tackaert (Paul), échevin *der stede van Loo* (Flandre), 1438 : un calice couvert, accosté de deux rameaux et accompagné en pointe d'une croisette dont les bras se terminent en losanges. L'écu posé sur un aigle contourné. L. : *S . . . . . ckert* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 239) (Pl. 31, fig. 875).

Tacken (Frédéric), scelle un acte d'Adolphe, comte de Clèves, 1387 : deux demi-ramures de cerf, adossées, accompagnées d'une croix ancrée en cœur. L. : . . . . *aderici Tack* . . . . . (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 497).

Tackoen, voir **Zillebeke**, **Tacon**.

Tacon (Jean), homme de fief *a hault, noble et puissant seigneur monseigneur Jehan, seigneur de Comines, de sa terre, justice et seignourie dudit lieu de Comines*, 1423, le 16 avril (v. st.) : une cotice, accompagnée de trois fleurs de lis, 1 au canton senestre, 1 au flanc dextre, 1 en pointe. L. : . . . . *akon* (Gand, *Seigneurie de Comines*) (voir **Zillebeke**, **Tackoen**).

Tale, voir **Serjacops**.

Talleer *(Heinricus dictus)*, échevin d'Aerschot, 1360, 1 (n. st.) : trois ancres ; au franc-quartier brochant, chargé d'une coquille. L. : ✠ *S' Henri dci Talleer scab'i arsc'* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Talleyrand. *Tallerain de Pierregort* (Périgord) (sans prénom) (voir **OUDENHEM**), 1368 : trois lions couronnés et un lambel brochant. C. : une tête et col de lion couronné entre un vol, le tout entouré d'un bourrelet. S. : deux griffons accroupis. L. : *S Talevant de Pierregort* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2214).

D'après Geube, le *grese van Pierregort* (nom retouché par une main moderne) portait : de gueules à trois lions d'or.

Thaller von Müntberg (Jean-André), lieutenant et auditeur du régiment Lucini, *requisitus*, scelle la sentence d'un conseil de guerre, sous la présidence de F., baron de Wetzel, *Obristwachtmeister* (major), 1721, le 11 novembre, à Trapani : écartelé; aux 1er et 4e, trois bandes; aux 2e et 3e, un lion couronné, issant de la pointe, brandissant une épée de la patte dextre. Sur le tout, un ecusson couronné, à l'aigle. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons, accostée des lettres H[ans?]. T. Ledit écu accosté de deux palmes, liées au bas. Sans autre L. (cachet en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles).

La sentence est contre-signée par B.-L., baron von Bettendorff, colonel (comp. **Thallieur**).

Thallieur (Jean), capitaine, chef d'une compagnie de grenadiers au régiment impérial et royal d'infanterie du général-*feldwachtmeister* baron Bettendorff, scelle la sentence d'un conseil de guerre, 1723, le 4 juin, à Palerme; scelle des listes de recensement de sa compagnie, 1724, le 16 novembre, et 1727, le 26 novembre, *illec*, scelle un interrogatoire, 1727, le 1er juin, *illec* : un oiseau, perché sur une pierre carrée, plate; le champ chapé-ployé à deux griffons, affrontés, brandissant, chacun, une épée, celui de dextre de la patte senestre, celui de senestre de la patte dextre. C. : une étoile entre un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles).

Dans une sentence datée, de Palerme, 13 février 1726, il est appelé : *Herr Haubtmann von Schantallier*. Il signe : *Jean Thallieur*.

Tambuijser (Guillaume), chapelain du chapitre collégial de Notre-Dame-au-delà-de-la-Dyle, à Malines, et y résidant, remet, au gouvernement autrichien, les états des biens afférents à des chapellenies, 1787, le 22 mars : un chevron, accompagné de trois glands renversées. Cq. sans C. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46655, 46656).

Tamise. *Baillieu, borgemeester ende schepenen der burght ende heerelickhede van Themseke*, 1779 : une clef, le panneton en haut. L. fruste (empreint sur papier, plaqué sur hostie) (Office fiscal de Brabant, reg. 347, A. G. B.) (voir **Themseke**).

Tamison (Albert de), chevalier, seigneur de Maizeroule et de Jausse-le-Feron, etc., gouverneur, bailli général d'Enghien, 1650, 1 : une bande, côtoyée de deux bâtons. Cq. couronné. C. cassé (M. E. Matthieu).

Tampere (Nicolas), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1590, le 9 juin, à *Chierves* (Chièvres) : une fasce, accompagnée de six roses, 3 rangées en chef, 3 (2, 1) en pointe. S. senestre : un lion. L. . *S Nic . . . . . pere* (Mons, *Varia*).

Tand (Jean), homme de la Salle d'Ypres, 1438 : une jumelle en bande et une divise vivrée brochante. L. : . . . . . *I . han* . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 192) (comp. les armes de **Veijse**).

La mayson surnomé **Tanit** : *de gueulle, à la corse ancre d'argent, au premier canton d'azur, à la poerte à troes tourettes tout d'or* (Corn. Gailliard, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Tanerie (Pierre de le), receveur général de Flandre et d'Artois, 1390, 1, 1411 : une fasce, chargée de trois fermaux ronds et accompagnée de trois (2, 1) étoiles à cinq rais. L'écu sommé d'une étoile à six rais. S. : deux aigles (Ibid., l. 70, 71, 221, 238, 417).

— (Pierre de la), conseiller et maître des comptes du duc de Bourgogne, 1397 : trois étoiles; au chef chargé de trois fermaux ronds (assez fruste; on ne voit plus que l'écu) (Ibid., l. 1).

— (Gérard de la), bailli de L'Ecluse (Flandre zélandaise), 1410 : même écu que Pierre, 1390, 1, 1411. C. : un haut chapeau pyramidal sommé d'une boule, soutenant trois plumes. Ledit C. accosté de deux lettres m (?). L. : ✠ *Seel G . . . . . de le Tanerie* (Ibid., l. 82, 83).

— Guillaume van der *Tanerijen*, échevin d'Anvers, 1486 : une fasce . . . , accompagnée de trois étoiles à cinq rais. C. : un arbre (?). T. dextre : une femme sauvage (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsae*, 1-5) (voir **Moerkerke**).

Tange, voir **Smet**.

Tangissart, voir **Wavre**.

Tanoudt (Arnould) et consorts déclarent tenir, du damoiseau Henri, seigneur de *Scoenhoven* (Schoonhoven), comme seigneur de *Nuwerode* (Nieuwrode), une terre *illec*, 1470, le 2 juillet; scelle pour Gauthier Vossenake, qui déclare tenir, du comte de Salm, seigneur d'Aerschot, un fief à Winghe, 1470, le 3 juillet : trois roes d'échiquier; au franc-quartier brochant chargé d'une fleur de lis, au pied coupé. L. : ✶ *Aert Ta . . . .* (Av. et dén., Nos 638, 1044).

Tanton. Arnould van *Tanten*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Agimont; i. t. : 302 moutons, 1374 : trois fasces, celle du milieu chargée en cœur d'une fleur de lis. L. : *S' Arnovl de Tant . .* (Chartes des ducs de Brabant).

Tants (*Albertus*), échevin de Louvain, 1484 : trois maillets penchés; au franc-quartier senestre chargé de trois tierces, surmontées de . . . (trois roses, étoiles?). L. : *S* ✶ *Alberti Tants scab louan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Taquenier (Marie-Thérèse-Victoire), XVIIIe siècle : écartelé; aux 1er et 4e, d'or à trois maillets (droits); aux 2 et 3, cinq points d'or, équipollés à quatre points de sable. Le tout, en losange, dans un cartouche. C. : un lévrier, colleté, bouclé, issant. L. : *Seel de Marie Therese Victoire Taquenier* (Mattice en possession de M. Edg. de Prelle de la Nieppe).

Elle épousa, le 6 mai 1748, Charles-Urbain-Joseph de Bliseau, seigneur de Familleureux et de Besonrieux, dont, entre autres, Anne-Thérèse de Bliseau, dame de Carville, qui épousa Bernard de Prelle de la Nieppe.

Tartare (Jean), tuteur de *Jooskin* Lansame (fils de maitre Josse), qui tient, de la Salle d'Ypres, un fief s'étendant dans la paroisse de Saint-Jean, à Ypres, et à Langemarck, avec six arrière-fiefs, tenus par Baudouin de Revel, *Stevekin de Lespinoy* (l'Espinoy), fils de maitre Antoine, Adrien van der Gracht, fils de Gaspard, Jean de Revel, du chef de sa femme, Anne, fille de Jean de Wale, Guillaume de Pnudt, fils de Pierre, et Jacques van *Passchendale* (Passchendaele); lequel fief possède le droit de constituer un bailli et divers autres droits seigneuriaux *(tol, vond, bastaerde goet, de boete . .)*. 1544, le 21 novembre : une fasce, accompagnée d'un lion (?) issant de la pointe. T. senestre : un tartare, tenant de la main droite la lanière de l'écu. L. : *S Ian* ..... (Fiefs, N° 3623).

Les enfants d'Antoine de *Lespinoy* figurent parmi les tenants et aboutissants de ce fief, qui comprend 54 mesures de terre.

Taziaux (Mathieu-Joseph), prêtre, écolâtre du chapitre de Saint-Monon, à Nassogne, province de Luxembourg, diocèse de Liége, remet une déclaration de biens au gouvernement autrichien, 1787, le 23 juin : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) canettes. C. : une canette. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46587).

TASSIGNEY *(Jacommin* de), écuyer, homme du duc de Luxembourg, 1366 : parti ; au 1er, une aigle; au 2d, plain. L. : ..... *Tasigne . . (Luxembourg,* c. IV, l. XVI, N° 9).

TATINGEN, voir **Saarbrücken**.

Taulet (Gilles), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1630 : un fer de pelle, la pointe en bas, accosté en chef de deux étoiles à cinq rais. La pointe est cassée. Derrière l'écu, un prélat (saint?), tenant de la main droite un livre ouvert et dans le bras sa crosse, un lévrier sautillant lui léchant la main gauche. L. : . . . *Iles Thavlet*. Il signe : *Taulet* (M. A. de Latre de Bosqueau).

Taverne. *Jehan Tavierne, de Courchelles* (Courcelles), homme de fief de l'abbaye de Bonne-Espérance, 1353 : dans le champ du sceau, un oiseau chantant, contourné, surmonté à dextre d'une étoile à six rais. L. : × *S' Iehan Tavrne* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— (Martin), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1531 : un chevron, chargé d'une merlette et accompagné de trois roses; à la bordure engrêlée. S. senestre : un griffon (B. R., C. G., Portef. N° 2224) (Pl. 31, fig. 876).

Tavernier (Jacques), un des *werelieden van oi ghedachten heeren dike*, etc., *van zinen casteel van Saeftingen* (Saftingen, château du comte de Flandre), 14.. : une coupe couverte (C. C., B Acquits de Lille, l. 113) (voir **Danckerts**)

Tavierne, voir **Taverne**.

Taviers *(Amaris* de), homme de fief du marquis de Namur, 1290 : trois lions. L. : ✠ *S' Amaris a Tavviers (Namur*, N° 223) (voir **Pontillas**).

Teelmansz *(Johan)*, juge en Overbetuwe, 1444 : une croix ancrée. T. dextre : un homme sauvage sans massue. L. : *Ian Teelman soen (Geld.)*.

Teeus. *Matheeus Teeuse*, échevin d'Aerschot, 1397 : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant chargé d'un maillet penché. L. : ✠ *S Matevs Teers scab arsc* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Teijlingen Simon van *Teilinghen*, chevalier, caution de Guillaume de Bot van der Merwede, 1358 : un lion et un lambel brochant *(Geld.)* (voir **Clinckebel, Vivien, WILRE**).

Gelre décrit ainsi l'écu d'un *Heer Symoen van Teylinge*, tué à Stavoren, en 1345 : . . . *van goude, een leeu van keel alst wesen zoude* | *van zilver een burestel*.

Il peint le lion : armé et lampassé d'azur.

Theissen (Jean-Georges), prêtre, bénéficiaire de l'autel de Sainte-Croix en l'église paroissiale de Bastogne, 1787 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) étoiles. Ecu ovale. Cq. sans C. (ou cassé) (C. C. B., Acquits de Lille, reg. 46581).

Tecgher (Simon), caution d'Hedvige, veuve de Jean Ba[e]ke, chevalier, 1374 : une bande, accompagnée au canton senestre d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S' Symonni Tecgher* (Dusseldorf, *Werden*, N° 147) (voir **Friemersheim**).

Tecklenburg. Othon, comte de *Thekenenburch*, conclut un traité d'alliance avec son cher parent *(neve')*, le comte de Berg et de Ravensberg, 1371 : trois feuilles de tilleul, sans tiges, renversées (nénuphar). Le volet semé de feuilles de l'écu. C : un vol. L. : *S' Ottonis comitis de Tekeneborch* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 856) (voir **Lippe**).

Gelre cite deux fois le comte de *Tekeneborch*, d'abord, dans la suite du duc de Saxe, puis, dans celle de l'évêque de Munster, et reproduit ainsi son blason : d'argent à trois feuilles de tilleul de gueules, sans tiges, renversées. Le cq. d'or. Capeline d'argent. C. : un vol de l'écu.

Telder (Mathieu de), homme de fief du comte de Flandre, au métier de Furnes, 1396 : d'hermine à la fasce, accompagnée de trois (2, 1) fermaux ronds (C. C. B., Acquits de Lille, l. 88).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CLXXXVII.

Fig. 1. Thierry van Steenre (1328).
Fig. 2. Guillaume van *Matlar* (1338) (1).
Fig. 3. Jean van Hagenbeck (1338).
Fig. 4. Everard [Vridagh] van der Buddenburg (1343).

(1) Les fig. 2, 3 et 4 seront décrites dans le *Supplément*.

Teldere (Arnould), échevin de Saint-Trond, 1349 : trois chevrons ; au franc-quartier chargé d'un écusson à trois hons. L. : . . . *Ard' Teldere scab . S' Trud'* (Abb. de Saint-Trond, c. 5bis, 8 et 9).

— (Lambert *de*), tuteur de Mathieu de Teldere, qui tient, du château de Furnes, un fief à Bulscamp, 1421 : un ours passant, surmonté de deux étoiles. L. : *S Lambrecht* . . . . . (Fiefs, N° 175) (voir **Veijse**).

Telders (Jean), maieur de Jean van Hinnisdael, dans sa cour censale de Borloo, 1554 ; tenancier de sire Henri van *Dorne*, prévôt du couvent de Saint-Trond, à Ruvingen, 1556 : trois cloches. C. : une cloche, le battant en haut (Abb. de Saint-Trond, c. 13) (voir **Teldere**).

Telghe (Gérard), scelle un acte de Roger van *Honpel* et de sa femme *Bely*, 1445 : une barre, chargée de trois pals *(Geld.)* (Pl. 31, fig. 877).

Thelieur, voir **Tellier.**

Tellier (Barthélemy le), lieutenant *(Ober-Lieutenant)*, scelle la liste de recensement de la compagnie de grenadiers du capitaine Jean Thalieur, au régiment impérial et royal d'infanterie du général-*feldwachtmeister* baron von Bettendorff, 1727, le 26 novembre, à Palerme (il signe : Le Tellier ; l'acte l'appelle : *Bartholomeus Le Thelieur)* ; scelle le compte de la compagnie de grenadiers du capitaine baron von Wetzel, audit régiment, 1730, le 11 janvier, *illec* ; scelle un interrogatoire, sur l'ordre du colonel comte von Valvason, commandant le régiment impérial et royal d'infanterie du général-*feldwachtmeister*-lieutenant comte Onelli, 1741, le 11 août, à Luxembourg ; scelle un interrogatoire, 1743, le 1er février ; scelle la sentence d'un conseil de guerre, sur l'ordre de Renier, baron von Gemmingen, lieutenant-colonel au régiment d'infanterie du général-feldmaréchal-lieutenant, comte *Gaisrugg* (Gaisruck), au service de Sa Majesté de Hongrie et de Bohême, 1743, le 7 décembre, au quartier de l'état-major, à *Embs* ; scelle une sentence, sur l'ordre dudit baron von Gemmingen, 1744, le 7 janvier, à Anvers ; scelle un compte de la compagnie du capitaine baron von Buseck (voir **Buseck**, dans le *Supplément)*, 1744, le 12 février, à Luxembourg ; scelle des sentences, 1744, le 22 juin, au camp près d'Audenarde, et 1744, le 19 septembre, au camp près de *Sainghiem* (Sijnghem) : écartelé ; au 1er, une étoile ; au 2e, un arbre, mouvant de la pointe ; au 3e, trois merlettes contournées ; au 4e, un lion contourné. Il se sert de trois cachets différents, montrant l'écu sommé d'un casque couronné, sans C. ; sur le plus récent de ces cachets, l'écu, ovale, est entouré d'un cartouche (Arch. comm. de Nivelles) (voir **Roth**).

Il est dit être originaire de Hambourg, dans la Basse-Saxe, et appartenir à la religion évangélique. D'après la liste de recensement de la compagnie du capitaine baron von Horrich, au régiment comte Onelli, dressée, à *Eperies*, le 14 juin 1736, *Barthalomo Lethellier* était, alors, âgé de 23 ans et célibataire (Ibid.).

Un Jean-Philippe Le Tellier figure sur la liste de recensement, dressée, à Trapani, le 27 novembre 1727, comme *fourieur* (fourrier) dans la compagnie du capitaine baron von Bastheim, au régiment impérial et royal d'infanterie du général-*feldwachtmeister* baron von Bettendorff (Ibid.).

Passé enseigne, il blessa mortellement, d'un coup de sabre, à la suite d'une altercation, l'enseigne François von Wangenheim, au régiment comte Wenceslas Wallis.

D'après un interrogatoire, daté de Palerme, 12 mai 1731, il était natif de Stade, au duché de Brême, âgé, alors, de 23 ans et fils du lieutenant de la compagnie de grenadiers dans son régiment (baron Bettendorff).

Wangenheim survécut onze jours à sa blessure.

Pour pouvoir se défendre à l'état de liberté, et non *ex carcere*, le Tellier se réfugia, aussitôt, au couvent de Sainte-Thérèse, situé devant la *Porta Nova*, et, une fois à l'abri d'une arrestation, s'empressa de faire connaître son asile à ses chefs.

Les officiers de son régiment firent rapport sur les faits le 17 du même mois. Ils conclurent à l'acquittement de l'inculpé, celui-ci s'étant trouvé provoqué par des paroles injurieuses et n'ayant pas tué son adversaire déloyalement (voir **Cordon**) (Arch. commun. de Nivelles).

Voici le fragment généalogique d'une famille le Tellier, originaire de France et actuellement établie en Belgique, notamment en Hainaut

I. Antoine Tellier, porte-étendard à la compagnie des gardes-du-corps du roi, marié à Madeleine Guiot, père et mère de :

II. Antoine Tellier, né en juillet et baptisé, le 1er août 1683, en l'église de la Madeleine à Saint-Denis, près de Paris ; il obtint la bourgeoisie à Beaumont (Hainaut), le 20 septembre 1706, après y avoir épousé, le 6 octobre 1704, Jeanne, fille de l'avocat Squillard.

Nous connaissons à ces époux dix enfants, dont le 4me :

III. Adrien-Joseph Tellier, né à Beaumont, baptisé le 24 février 1713. Sous le nom de *le Tellier*, il épousa, à Beaumont, le 8 janvier 1746, Anne-Catherine Bertrand, baptisée, dans cette ville, le 14 mars 1719, fille d'Everard et d'Anne Marie Roly, et décédée à Mons, paroisse Saint-Nicolas-en-Havre, le 3 juin 1794. Son mari était décédé à Beaumont, le 21 novembre 1788. On leur connaît huit enfants, dont le 7me :

IV. François-Denis-Joseph le Tellier, baptisé à

Beaumont, le 3 avril 1759, licencié en médecine, y décédé le 22 vendémiaire an X ; épousa Marie-Anne-Josephe Reuflet, baptisée à Beaumont, le 7 mars 1753, y décédée le 24 octobre 1841, fille de François-Joseph Reuflet et de Marie-Anne-Josephe de Préseau. Ils eurent sept enfants, dont trois moururent sans alliance. Les autres sont :

V. 2° Adrien-Léopold-Auguste le Tellier, baptisé, à Beaumont, le 15 juillet 1790, avocat à Mons, bâtonnier de l'ordre des avocats, chevalier des ordres de Léopold et du Christ, membre suppléant du congrès national des Etats-généraux, etc. ; épousa, à Mons, le 12 avril 1840, Emma-Joséphine Carpentier, native d'Ostende, fille de Charles-Nicolas-Henri Carpentier, écuyer, échevin d'Ostende, et de Clarisse-Thérèse van Grootven (dont descendance).

3° Alexandre-Hyacinthe-Joseph le Tellier, baptisé, à Beaumont, le 9 septembre 1791 ; receveur des contributions à Sivry ; épousa Joséphine-Henriette-Marie de Croeser, née a Huckeswagen, le 27 décembre 1794, fille de Jean-Baptiste-Dominique-Joseph de Croeser, licencié-ès-droits, seigneur de Villers-Sire-Nicole, vicomte de Belhove, prévôt de Menbeuge, maire de Beuvrage, etc., et d'Adelaide-Marie-Thérèse-Joséphine de Grignart de Malet (dont descendance).

4° François-Joseph le Tellier, baptisé, à Beaumont, le 18 octobre 1792, notaire à Ath, chevalier de l'ordre de Léopold, membre suppléant du congrès national, conseiller provincial, conseiller communal à Ath, etc., épousa à Alost, le 13 novembre 1826, Agnes-Bénédicte de Waepenaert, baptisée, dans cette ville, le 22 mai 1793, morte, à Ath, le 22 septembre 1860, fille de Charles-Antoine Louis de Waepenaert de Ter-Middel-Erpen, chevalier, échevin, bourgmestre d'Alost, membre du corps équestre de la Flandre Orientale, de la seconde Chambre des Etats Généraux, etc., et de sa seconde femme, Marie-Christine-Joséphine van Langenhove (dont descendance).

Ces époux eurent, entre autres, une fille, Marie-Charlotte-Françoise le Tellier, né à Ath, le 4 avril 1828, morte à Alost, qui épousa, à Ath, le 2 juin 1858, son cousin Jacques-François Marie-Ghislain de Brandt, né à Bruxelles, le 26 septembre 1824, conseiller communal à Alost, décédé à Alost, le 24 mars 1868, fils de François-Josse-Servais de Brandt et d'Angélique-Jacqueline-Marie de Waepenaert de Ter-Middel-Erpen.

5° Julie-Albertine-Mathilde le Tellier, née à Beaumont, le 21 novembre 1794, et décédée le 25 novembre 1842, ou elle avait épousé, le 24 août 1814, son cousin, Antoine-Louis Blin d'Orimont, écuyer, major dans l'armée française, baptisé, à Sainte-Menehould, le 23 mai 1783, décédé, à Beaumont, le 9 décembre 1845, fils de Louis-Joseph-Hubert Blin d'Orimont, écuyer, capitaine de cavalerie en retraite, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Thérèse Reuflet (dont descendance) (Etats-civils de Saint-Denis, Beaumont, Mons, Ath, Alost, etc.).

Voici quelques détails sur la carrière de Blin d'Orimont, empruntés à l'*Histoire illustrée de la cent-douzième demi-brigade belge sous la République et le premier Empire, 1803-1814*, actuellement sous presse, et dont l'auteur, M. le major Eug. Cruijplants, a eu l'extrême obligeance de nous communiquer le manuscrit. Nous l'en remercions bien vivement.

Antoine-Louis Blin d'Orimont, hussard volontaire du premier consul, le 29 juin 1800; fourrier, en prairial an VIII; maréchal-des-logis, en thermidor an VIII; maréchal-des-logis-chef, en vendémiaire an IX, à l'Etat-major général de l'armée du Rhin en brumaire an IX, réformé avec le corps, à la paix de Lunéville.

Campagnes à l'armée d'Italie, à l'armée du Rhin, reçut deux blessures à la bataille de Hohenlinden (un coup de feu à la jambe droite et un coup de lance au côté droit).

Admis à la 112e demi-brigade, le 22 germinal an XII; sergent-major, secrétaire du colonel L'Olivier (12 avril 1804); sous-lieutenant le 31 mai 1806; lieutenant au 86e de ligne, le 20 février 1809; capitaine au 108e de ligne, le 25 novembre 1811; aide-de-camp du général Daendels, le 16 juin 1812; chef de bataillon au 142e de ligne, le 12 novembre 1813; passé au 36e de ligne, le 1er septembre 1814; membre de la Légion d'honneur, le 18 février 1814; décoré de l'ordre du Lys; chevalier de l'ordre impérial de la Réunion et du Mérite militaire du grand-duc de Bade; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 6 juillet 1830 (rang du 4 novembre 1829).

Blin d'Orimont, lieutenant, blessé, le 25 janvier 1811, à l'affaire du pont d'Alcova (Espagne); capitaine, blessé, le 28 novembre 1812, aux ponts de la Bérésina (Russie); chef de bataillon, blessé, le 3 février 1814, au combat devant Troyes, en même temps que le capitaine Lallemand.

Par une ordonnance, datée du château d'Eu, le 4 août 1846, le roi Louis-Philippe autorisa le lieutenant-colonel en retraite Antoine-Louis Blin d'Orimont, inscrit au trésor, sous le N° 7243, pour une pension militaire de 2100 francs par an, résidence à Beaumont (Belgique), où il mourut le 21 juin 1849.

Un M. E. J. le Tellier, protonotaire apostolique et doyen du chapitre de Chimay, a laissé, sur cette localité, un travail historique manuscrit dont le titre, portant le millésime de 1768, est accompagné des armes de l'auteur : de gueules au lézard d'argent, posé en pal; au chef cousu d'azur chargé de deux étoiles d'or à cinq rais, soutenu de sable. L'écu ovale dans un cartouche, a l'extrémité inférieur duquel

se trouve attachée une 3e étoile d'or à cinq rais; ledit écu surmonté d'un chapeau ecclésiastique de sable (voir G. Haglmans, *Histoire du pays de Chimay*, Bruxelles, 1866, p. xv).

Ces armoiries ont une grande analogie avec celles des le Tellier de Louvois, etc. : d'azur à trois lézards d'argent, posés en pal et rangés en fasce; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or à cinq rais.

Telpenninc (Thierry) tient, du château d'Alost, un fief *dlec. te Molescetten* (3 bonniers), avec 11 arrière-fiefs, le 16 juillet 1456 : une trangle, accompagnée de trois (2, 1) besants, ou tourteaux. T. : un ange. L. : . . . . . *Theoderici Teelpen* . . . . (Fiefs, N° 1649) (voir **Terpenninc**).

Temmerman (Jean de), amman de Termonde, 1400 : deux bras nus sortant d'une nue, mouvant du chef, lesdits bras côtoyant les bords de l'écu jusqu'aux flancs et tenant, le 1er : un h, le 2e : un i. T. : un ange. S. : deux léopards lionnés, issant du cadre du champ. L. : *S Ian de Temmerman (Zwijveke)* (voir **Timmerman**).

La nue est représentée par une trangle entée. Les deux lettres gothiques, minuscules, sont assez grandes et hors de proportion avec les mains qui les tiennent.

Tempeler (Jean), échevin de Helmond, 1498 : trois fers de moulin (Helmond).

TEMP[E]LE, voir **Schellekens, Tijmpele**

Le seigneur de le Temple : *d'azur, au premier canton d'or, au lyon de sable, lampassé et armé de gueulle, et crye : Flandres! Flandres!* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comtee de Flandres*).

Les van den Tympelle de Brabant se prétendaient une branche naturelle de leurs ducs. A une époque relativement moderne, ils allèrent jusqu'à reprendre le nom de Brabant (voir *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, T. VII, pp. 105-7).

Themseke, Louis de *Theimseke* (et *Teemseke*), bourgeois de Bruges, 1402, 3, reçoit une rente sur la recette des *briefs* d'Assenede, a cause de sa femme, Marguerite, fille de feu messire Guy de Flandre; scelle, aussi, pour cette rente, en 1404, 6, 8, 9, 10, 11 : trois têtes et cols de cheval, bridés. T. dextre : une damoiselle, portant de la main droite un coq, cimé d'une tete et col de cheval bridé. L. : *Lodewic va Teemseke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 222).

— *Michiel de Theimzeke*, l'un des tuteurs (Guy de Flandre est l'autre) de Daniel de *Theimzeke*, fils de Louis, 1413 (n. st.); *Michiel van Themseke* déclare que sa fille, Agnes, tient en fief, du bourg de Bruges, une rente sur des biens a *Sconendike* (Schoondijke), *up twaerzand*, au meteet d'*Oostbuerch* (Oostburg), 1439, le 12 juin : même écu, brisé d'une bordure (simple). Cq. couronné. Meme C. entre un vol. T. : deux hommes sauvages, sans massues. L. : *S Michiel van T . . . . eke* (Ibid., l. 222, et Fiefs, N° 8528).

Themseke, Jean van *Theemseke*, bourgeois de Bruges, reçoit une rente sur la recette des briefs d'Assenede, pour Louis van *Theemseke*, chevalier, son frère, 1414; même écu que Louis, mais brisé d'un bâton brochant. Même C., mais sans le vol. L. : *S' Ian . . . Teemseke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 222).

— Louis de *The[i]mseke* (et *de Tamises*), chevalier, reçoit une rente sur ladite recette, pour lui-même, 1415; pour son fils, Daniel, 1425; il scelle en 1417, 9, 21, 3, 4; reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1421, 4, 34, 5 : même écu que Louis, 1402-11. Même C. T. : un homme sauvage, tenant sa massue de la main droite, vers le bas, et une damoiselle. L., 1415-24 : *S Ludovici de Theimseke militis*; L., 1434-5 : *S' Ludovici de Theimseke milytis* (Ibid., l. 221, 222, 376, 377).

— Pierre de *Theemseke*, l'un des tuteurs (*Jehan de Messem* est l'autre) de Louis de *Theemseke*, fils de Daniel, reçoit une rente sur les *briefs* d'Assenede, 1459; reçoit une rente pour lui-même, 1470 : même écu, brisé d'un écusson en cœur : plain, ledit écusson au franc-quartier chargé d'un lion (**Flandre**). Même C. S. : deux léopards lionnés, issant de l'encadrement du champ du sceau. L. : *S Pieter van . . eimseke* (Ibid., l. 379).

— Louis de *Themseke*, fils de Daniel, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1464; fait savoir qu'en vertu de lettres patentes du duc de Bourgogne, le bailli de Bruges lui a fait grâce de la moitié des droits seigneuriaux dus, par lui, du chef d'une vente de fiefs, 1464; reçoit une rente sur les *briefs* d'Assenede, 1467, 8 : même écu, mais sans l'écusson en cœur. Même C. L. : *S Lodewic va Theimseke* (Ibid., l. 379, 44 et 224).

— Pierre de *Theimsekin*, fils de messire Louis, reçoit une rente sur les *briefs* d'Assenede, 1470, 71 (n. st.), 1, 3, 4 : mêmes écu et C. que Pierre, 1459, 70. S. : deux leopards. L. : *S Pieter va Theimseke* (Ibid., l. 224) (Pl. 31, fig. 878).

— Barbe de *Theimseke*, fille de Pierre, reçoit une rente sur les *briefs* d'Assenede, 1477, 8, 81, 2, 3 : même écu, mais sans l'ecusson en cœur. S. senestre : un aigle. L. : *S' Baerbele van Temzeke* (Ibid., l. 224).

— La même, 1481, 6, 7, 8, 9, 90, 91, 1504; Grégoire van der (et *de le*) Gracht, son mari, appose le seau de ladite Barbe, 1492, 3, 4, 5, 7, 9 : même écu. S. senestre : un griffon. L. : *S Barbele van Theimseke* (Ibid., l. 224, 380).

— Jacques de *The[i]mseke*, conseiller du roi de Castille et son receveur de Flandre es parties d'Ypres, Lille, etc.; conseiller du roi des Romains et de Charles, archiduc d'Autriche, receveur etc., 1507 :

même écu, mais brisé en cœur d'une coquille. Cq. couronné. C. : une tête et col de cheval bridé entre un vol. L. : *S Iacob van Theimseke* (Ibid., 59, 60, 412).

Themseke (Jean van), fils de Michel, déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire du bourg de Bruges, un fief à *Zwevezeele* (Swevezeele), 1515, le 15 juin : trois têtes et cols de cheval, bridés. Cq. couronné. C. : une tête et col de cheval bridé, entre un vol. L. : *S I . . . . . / Michaelis* (assez fruste) (Fiefs, N° 9088).

— Jacques van *Theimsike* déclare tenir, du bourg de Bruges, par achat de Gabriel van *Theimsike*, son frère bâtard, un fief, de 6 mesures, sis à *Women* (Wommen) et aboutissant aux biens de Josse de Blomme, de feu Romain van Claerhout, etc., 1543, le 12 avril (v. st.) : trois têtes et cols de cheval, bridés, accompagnés en cœur, d'une coquille. C. : une tête et col de cheval, bridé, entre un vol. L. : *S Iacob van Thems . . ke* (Ibid., N° 8995) (voir **Driessche**, **Flandre**, **Calonne**, **Cusere**, **Walle**).

Tenery, voir **Royer**.

Tengnagel. Nicolas *Tenghenaghel* scelle pour Werner van *Berntsberch*, qui reçoit, du Brabant, 74 vieux écus, pour ses services dans la guerre (contre le comte de Flandre), et qui renonce à toutes ses prétentions, *uut ghescedden van onsen ghevancnesse*, 1357, le 11 juillet ; scelle pour deux autres combattants, le même jour ; scelle pour *Yvain van Vanderee*, qui reçoit, du Brabant, un acompte de 91 1/4 vieux écus, sur 691 1/4 (même guerre), 1357, le 13 octobre ; scelle pour *Mant ater Merucyc*, qui reçoit, du Brabant, 90 vieux écus, pour ses services dans ladite guerre, 1357, le 15 octobre ; scelle pour *Lonijs Gheerlees soene van Keeldonc*, qui reçoit, du Brabant, un acompte de 20 vieux écus, sur 60 (même guerre), 1357, le 13 octobre : une croix. L. : *S' Nicolai Tenagel* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1233, 1234, 1237, 1461, 1463, 1471) (voir **Auwrijn**, **Beesde**, **Heusden**, **Renesse**).

Gelle donne à un *Her Claes Teynagel*, Gueldrois : d'azur à la croix d'or, au lambel de gueules brochant. C. : un buste d'homme barbu de gueules ?), coiffé d'un chapeau d'argent. La figure, les cheveux, la barbe et le vêtement du buste sont, tous, de gueules.

THENIS (*Otto de*) (Thienen?), *licenciatus in legibus advocatusque in curia leodiensi*, 1366 : trois fusées renversées, accompagnées au point du chef d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S' Ottonis Wasteal de Thenis* (Ibid.) (comp. **THIENES**).

Il reçoit, du duc de Brabant, une pension de 20 moutons, par *Segerus de Novo Lapide*, doyen de Saint-Servais, Maestricht.

— *Johannes de Thenis, junior*, échevin de Louvain, 1481 : trois maillets penchés ; au franc-quartier brochant, coupé ; au 1er, trois pals ; au 2d, une étoile. L. : *S Iohanis de Thenis . . . . . lou* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

THENIS. *Johannes de Thenis*, échevin de Louvain 1504 : trois maillets penchés ; au franc-quartier chargé de . . . (trois . . .?), il semble y avoir une pointe une étoile. L. : ✶ *Iohanis de Thenis s . . . . . .* (Saint-Pierre, c. 2, A. G. B.).

Tenckijnch (Othon), drossard de *Bocholte*, scelle le contrat de mariage de Herman van Diepenbrock, son parent, 1438 : deux faucilles affrontées *(Geld.)*.

Tenremonde (Guillaume de) (fils de feu Guillaume) juge de la damoiselle Jeanne de *Tumesnil*, veuve de Guillaume de *Warenghien* (fils de Michel), en son fief « le Gars », tenu de la salle de Lille, 1417 (n. st.) : un plumeté. L. : . . . . . *de Tenrem* . . . (Vicomte Desmaisières) (comp. **Petitpas**).

— (Jean de), licencié-ès-lois, conseiller et pensionnaire de Lille, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Courtrai, pour sa femme, Marie *du Bosquiel*, et *Sandrart du Bosquiel*, frère de celle-ci : même écu. C. : un lévrier en arrêt entre un vol. S. : un lion et un griffon. L. : . . . . . *de Ten . . mode* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 394) (voir **Termonde**).

Terghelare (Jacques de) tient un fief du château de Furnes, 1421, le 20 avril (v. st.) : un chevron, accompagné de trois meubles, affectant la forme de billettes, vidées, mais les tiges verticales dépassant légèrement les tiges horizontales. S. : un griffon accroupi, tenant du bec la lanière de l'écu. L. : . . . . . *laer* . (Fiefs, N° 35).

Ce fief s'étend sous Adinkerke, les paroisses de Saint-Nicolas, de Sainte-Walburge, à Furnes, et comprend sept arrière-fiefs.

TERGNIES, voir **Auvelais**.

Thery (Pierre-François-Joseph), résidant à Trazegnies (diocèse de Namur, district de Fleurus, duché de Brabant, terre franche), possesseur de deux bénéfices de Saint-Laurent et de Sainte-Catherine, au château de Trazegnies, 1787, le 12 avril : de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de trois (2, 1) merlettes. Ecu ovale. C. : une merlette. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 16571).

Terlinc (Gauthier), échevin de Helmond, 1427 : trois (2, 1) huchets, accompagnés en cœur d'une étoile ; au bâton sur lequel brochent le 1er, le 3e huchet et l'étoile (Helmond) (voir **Coster**, **Ternijnc**).

— *(Vranckc)* (fils de Guillaume), auman du métier de *Zomerghem*, 1471 : diapré, au sautoir, chargé en cœur d'un carreau (C. C. B., Acquits de Lille, l. 109).

Terlinc (Jean), échevin du comte de Flandre, au métier de *Zomerghem*, 1480, 1 : un chevron, accompagné de trois losanges. L. : *S Ian Terlinc f Francke* (Ibid., l. 116).

Dans les sceaux de 1471, 1480 et 1481, le carreau et les losanges doivent évidemment représenter des des.

Termogne. Henri de *T[er]mog[ne]*, échevin de la haute cour et justice de *Hollongne sour Gerre* (Hollogne-sur-Geer), 1443 : une manche mal-taillée, posée en chevron renversé, en chef, et un croissant en pointe. L. : *S Henri . . . . ermo . . n* (Arch de l'Etat, a Hasselt, Seigneurie de Hoers).

Termonde (Le chapitre royal de l'église collégiale de Notre-Dame, à), chapitre dont la collation appartient à l'empereur et roi, comme seigneur de la ville et pays de Termonde, remet, au gouverneur autrichien, l'état de ses biens, 1787, le 30 mars : une fasce. Derrière l'écu émerge une Vierge, tenant l'Enfant du bras senestre et un sceptre de la dextre (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46620, *passim*) (voir **Slabbaerd**, **TERREMONDE**).

L'acte est signé : *T. F. de Herckenrode, decanus, vidit. Dendermonde (ville fermée) : d'argent, à la fesse de gueule* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Le seigneur du pays de Termonde : *d'or au lyon de sable* (**Flandre**), *escartelé d'argent, à la fesse de gueulle* (Ibid.).

Le seigneur de Lyeuwen : *d'argent à la fesse de gueulle, au chef ung lyon leopart d'asur, lampassé et armé d'or, et crye : Termonde! Termonde!* (Ibid.)

Ternings zoon *(Jan Airnt)*, échevin de Heusden (Brabant), 1469, 72 : une rose a quatre feuilles (Malines et Abb. de Saint-Trond, c. 10) (voir **Terninc**).

Terninc *(Bruffault), le josne*, homme de fief du bourg de Furnes, 1468 : deux carreaux en chef. Le bas de l'écu est fruste. S. senestre : un cerf ailé. L. : *S Bruffaut Tnic de ioghe (= de jonghe)* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 95, 96).

— Jacques *Ternijnc* tient, du château de Furnes, un fief a *Sinte Wouburghen*, 1502 : trois losanges. Le reste du sceau est cassé (Fiefs, c. 889, l. 983-1009) (voir **Terlinc**).

— *Amelricus Ternijnc*, fils de Corneille, déclare tenir en fief, de la Salle d'Ypres, une rente sur des biens a *Zunnebeke* (Zonnebeke), 1512, le 7 août : un treillissé. L. : *S . . . . . Ter . . . . . Corn'* (Fiefs, N° 6108) (voir **Ternings zoon, Witte**).

Terpennine (Jean), homme du comte de Flandre, scelle un acte du bailli d'Alost, 1365 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) besants, ou tourteaux, chargés, chacun, d'une croix pattée *(Afflighem)* (voir **Telpennine**).

TERREMONDE, voir **Heede, Tenremonde, Termonde**).

Tesein,
Tezin, } voir **Tess[e]in.**

Tesche van GERYTZHOVEN *(Johan)* (Geretzhoven) scelle un acte de Godefroid *Wynther van Aldenroide*, chevalier, 1339 : une fasce, chargée d'une fleur de lis (?) (merlette ?) et surmontée d'une divise vivrée. L. : ✠ *S Iohannis Tessche* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 418).

TEZZE, voir **Titz**

Tess[e]in. *Medar Teszeins*, échevin de Jodoigne, 1427 : dans le champ du sceau, un lion. L. : ✠ *S Medart* (!) *Tesein* (M. Vannerus).

— *Leuren Tessin*, échevin *illec*, 1486 ; alleutier du roi, à Jodoigne, 1518 : de . . . au lion, accompagné au canton senestre d'une rose, brochant sur la queue. L. : *S Leurens Tezin* (C. C. B., c 36).

Un Gérard *Tessein* est échevin de Jodoigne, en 1460. Son sceau est tombé *(Heylissem)*.

Tesschart (Jean), cher ami de Jean Rummel, 1370 : trois (2, 1) gerbes et une étoile en cœur. L. : . . . . . *Tesschart* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 845).

Tessche, voir **Tesche**.

Testart (Michel), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, scelle un acte du prévôt de Quiévrain, 1651 : un chevron, accompagné en pointe d'un cor de chasse contourné. Le haut de l'écu et le reste du sceau sont cassés (Baron de Loe).

Tetterode (Philippe van), non cité dans le texte, mais désigné, sur la queue de parchemin portant son sceau, comme *Rentemeijster van Northoll[ant]*, scelle une lettre à la comtesse de Hollande, 1361 : une croix, cantonnée de quatre roses. L. : *S Philips va Tetrode (Hollande)* (voir **Raaphorst**).

TETTRE, voir **Sanders**.

Tewis *(Franciscus Antonius), archipresbyter, parochus Divae Virginis, plebanus Aquis granensis* (d'Aix-la-Chapelle), 1782, 3 : de sable au chevron d'or, accompagné de trois molettes à six rais. L'écu, ovale, dans un cartouche. C. : un lion couronné issant, tenant de la patte senestre une étoile, entre un vol. Le tout surmonté d'un chapeau ecclésiastique. Sans L. (cachets en cire rouge) (Office fiscal de Brabant, reg. 347, 343, A. G. A.).

Texeira (J. Manuel), écrit une lettre, en français, a François Gasparini, financier-marchand, a Bruxelles, 1696, les 6 et 16 mars, de Hambourg : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion, à la queue fourchée ; aux 2e et 3e, un arbre arraché. C. : un lion, a la queue fourchée, issant. Sans L. (cachets en cire rouge) (Bruxelles).

Textor (Libert), échevin de Liége, 1433-63 : une fasce de cinq fusées ; au franc-quartier chargé d'un étrier. T. : un ange. L. : . . . . *illum Li . bier Tec* .. . . . . (C. de B.).

Il se sert aussi d'un autre sceau, au franc-quartier chargé de trois étriers.

Tha . . ., voir **Ta . . . .**

The . . ., voir **Te . . . .**

Thi . . ., voir **Ti . . . .**

Tho . . ., voir **To . . . .**

Thu . . ., voir **Tu . . . .**

Thy . . ., voir **Ti . . . .**

Thy (Jean-Philippe de), curé de Poucet, diocèse de Namur, district de Hannut, province de Brabant, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à sa cure, 1787, les 2 et 18 avril : deux crampons, passés en sautoir, accompagnés de deux étoiles, 1 en chef, 1 en pointe, et de deux têtes et cols d'aigle, affrontés, aux flancs. C. : un animal issant, tenant, des deux pattes, les deux crampons passés en sautoir. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46567) (voir **Thiry**).

Thiant. *Ysabiaus, jadis femme Jaquemart (Jakemart) de T[h]ians*, reçoit du Brabant une pension de trois moutons d'or sur les revenus de Binche, 1373, 4, 7 : de . . . au chef de . . ., au lion brochant sur l'écu (sans billettes). L. : *S' Iakemart de Tians* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2575, etc.).

T[h]ibau[l]t. *Joen Dinghelsche* (= John l'Anglais), jadis prisonnier à Basweiler, sous Jean van Releghem ; i. t. : 31 moutons, 1374, 5 : un chevron engrêlé haussé, accompagné en pointe d'une fleur de lis. L. : ✶ *Iohan Tibavt* (Ibid.) (Pl. 31, fig. 879).

Un autre Jean Tibaut fut fait prisonnier *illec*, sous le seigneur d'Oupeye ; i. t. : 120 moutons, quittance de 1374 ; son sceau est tombé.

— Jean *Tibault*, maieur de la haute cour de Longchamps, 1451 : une étoile ; au chef denché. L. : *S' Iehan* . . . . . (Namur, *Salzinnes*, c. 517).

— *Dheer Heindrick Thijbaut*, fils de François déclare, à sire Jacques van den Heede, chevalier, seigneur de Waelhove, bailli d'Ypres, tenir, de la Salle d'Ypres, le fief dit *t Quintins hof*, a Zillebeke, dont il a acheté un tiers de damoiseau Jean d'Oijenbrugghe van Duras, seigneur de *Meld[e]re* (Meldert), et les deux autres tiers de sire Charles *de Zuijlem* (Zuijlen), chevalier, seigneur d'Erpe, etc., 1628, le 15 mars ; *Dheer H. Thibault*, fils de François, fait dénombrement du même fief, même jour (il signe les deux aveux : *Hendrick Thijbaut)* : une fasce, chargée d'une couronne et accompagnée en chef de deux coquilles, d'une étoile au point du chef et en pointe d'un trèfle. S. : un aigle. L : *Hendr . . . Tibovt* (empreint sur papier, posé sur de la cire rouge, appendu) (Fiefs, N°s 6087, 6088).

T[h]ibau[l]t. *Hendric, filius dheer Hendrick Thiboult*, déclare tenir, de la Salle d'Ypres, le dit fief *t Quintins hof* et la dime dite *de Rutfort thiende*, a *Sillebeke* (Zillebeke), comme héritier de son dit père, 1640, le 21 juillet : même écu, mais une coquille, à la place du trèfle. L'écu posé sur une aigle (empreint sur papier, posé sur de la cire rouge, appendu) (Ibid., N°s 6095, 6096).

— Pierre-Joseph *Thibaut*, curé de Flavion, diocèse et province de Namur, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à sa cure, 1787, le 31 mars : une grande lettre Y, accompagnée de trois roses, 1 au point du chef, 2 accostant le montant en pointe. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange, accosté de deux palmes, liées au bas. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46645) (voir **Thlebault**).

Tijbe (Gossuin), échevin de Louvain, 1476, 7 (n. st.), 8, 80, 7 : un sautoir engrêlé ; au franc-quartier chargé d'une fasce. L : 1476-80 : *S Goessuini Tybe scabini louanien ;* 1487 : *S Goessuini Tybe scabini louan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Etabl. relig., c. 3609, A. G. B.).

— (Guillaume), même qualité, 1495 (n. st.) : même écu. L. : *S Wilhelmi Tibe scabini louanens* (Ibid.).

TIJBENCAMPE *(Adolphus de)* fait, avec Thierry, seigneur de Voorst, et d'autres, une obligation à des juifs, 1347 : trois barres componées. L. : ✠ *S' Advlfi de Tybbecap (Geld.)* (Pl. 31, fig. 881).

Thiboult, voir **T[h]ibau[l]t.**

Tybus (Jean), échevin de Duisburg (sur-le-Rhin), 1415 : coupé en chevron de . . . et d'hermine, la partie supérieure chargée de deux quintefeuilles (roses). L. : . *Ioh . . . . ibvs* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 729).

Tichon (Sébastien), prêtre, licencié-ès-droits, chanoine de Sainte-Gudule, à Bruxelles, 1670 : écartelé ; au 1er, trois . . . (fleurs de lis ?) ; au 2e, une aigle éployée, chargée d'un écusson au lion ; aux 3e et 4e indistincts. L'écu sommé d'une tête ange. Sans L. (cachet en cire rouge) (Mademoiselle de Villers-Masbourg, à Bruxelles) (voir **Wiltheim**).

Tijdtgat, voir **Tijtgat.**

Thiebault, voir **Bielledame**, **T[h]ibau[l]t.**

Thiebegos (Jean), prévôt de Tournai, 1341, 8 : trois pals et une fasce brochante, chargée de trois coquilles ; à la bordure engrêlée. 1341, sans timbre.

C., 1348, cassé. L., 1348 : . . . *chan Tiebego*. (Tournai, Chartrier) (Pl. 31, fig. 882).

Thiebegos. *Alart Thiebegot,* lieutenant du bailli de Tournai, 1403 : même écu, sans bordure. Cq. couronné. C. : un vol. L. : *Seel Alart Tiebegot* (Tournai, Corps relig., c. 1).

TIEFFRY (Collart de), juge, *rentier* et *tenable* des Chartreux du Mont-Saint-André-lez-Tournai, à Baisieux, 1525 : une rose (Tournai, Chartreux, c. 2)

Tiège (Antoine-Joseph de), curé de la franche seigneurie d'*Alsdorp* (Alsdorf), évêché de Cologne, district de Robloc (Herzogenrath), province de Limbourg, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents a sa cure, dont le seigneur d'*Alsdorp* est le collateur, 1787, le 30 avril : écartelé ; au 1er, trois étoiles a cinq rais ; au 2e, un besant, ou tourteau ; au 3e, un coq ; au 4e, un lion C. : un lion issant. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46575).

— (Baudouin-Joseph du) (!), curé de Remoiville, diocese de Liége, province de Luxemboarg, remet, audit gouvernement, l'état des biens afférents à sa cure, 1787, le 8 juillet : trois roses, tigées et feuillées, posées, chacune, sur un tertre, les trois tertres accolés et mouvant de la pointe. L'écu ovale. Cq. sans C. Devise fruste. Sans autre L. (cachet en cire rouge) (Ibid., reg. 46588).

Tiegeldeckere (Henri), tenancier du prévôt de Saint-Trond, dans sa cour de tenanciers, 1425 ; échevin de Gorssum, 1448 : une croix de vair, accompagnée au 1er canton d'un chevron ; au 2d, d'une étoile ; au 3e, plain ; au 4e, d'un marteau. L. : . . . . . *rici Tiegeldecker scabi Sci T* . . . . (Abb. de Saint-Trond, c. 9 ; Abb. d'Oriente, A. G. B., c. 2) (voir **Schep**).

— Guillaume *de Tiegheldeckere* tient, du château de Termonde, un fief a Opwijck, 1430 : trois roses a quatre feuilles (Fiefs, N° 4186).

T[H]IEGELE[N], voir **Tichelen**

Tijecken (Jean), tenancier et *helder* juré de l'église Saint-Jean, à Tongres, en sa cour censale, 1473 : une marque de marchand, accompagnée en pointe de deux roses (B. R., C. G. portef. 2220) (Pl. Ia, fig. LXXXIV).

Thiel *Wenemar van Tijele,* caution du comte Renaud de Gueldre, 1342 : trois lions naissants (sans queue). L. : . . . . *mari de T[hi]la* (Arnhem, *Rekenkamer,* N° 436).

Tielmans (Lambert), échevin de Helmond, 1466 : trois feuilles de chêne (Helmond).

— (Gérard), échevin de Bois-le-Duc, 1638 : écartelé ; au 1er, un lion ; au 2d, une colombe essorante ; au 3e, un arbre, mouvant de la pointe ; au 4e, une fleur de lis (Ibid.).

Thielmannus enckelin *(Thielmann),* échevin de Luxembourg, 1463 : une coquille, accompagné en chef de deux flanchis. L. : . . *hilman* . . *kel Thilman* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1255).

Tieloy *(Willemet),* jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 206 moutons, 1374 : un chevron, accompagné en chef d'un oiseau et d'une aigle. L. : ✶ *S Wilh de Montegnee* (Chartes des ducs de Brabant).

Thielt. Henri van *Tielt,* échevin de Tirlemont, 1444 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écusson a la fasce *(Heijlissem).*

— (Les échevins de la ville) (en Flandre), 1444 : un chevron, accompagné de trois clefs contournées, les pannetons en haut. L. : . . . . . *ville d*. . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 43).

THIELT (une des *villes à présent — XVIe siècle — sans cloture, nonobstant prevelige comme les aultres en la conté de Flandres*) : *d'argent, au chevron de gueulle, a la bordure dentelé de mesmes, à trois cleefz en pal, de sable* (COBN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

— Les échevins du village de Thielt (Brabant), 1564 : dans le champ du sceau, un lion contourné (Diest, l. « Cours diverses »).

Thienen voir **Borch. THENIS.**

THIENNES, voir **THYNES.**

TIENEVELT (Antoine van), *archidiaconus* et chanoine gradué de la cathédrale de Saint-Donat, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à l'archidiaconat de l'évêché de Bruges, 1787, le 10 avril : une tour, surmontée d'une étoile. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46599).

THIEN[N]ES, voir **THYNES.**

Thienpont (Martin), homme de fief du comté de Gammerages, 1632 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une rose. C. cassé (Ordange).

— (Martin), alleutier du Hainaut, 1633 : un chevron, chargé d'un croissant et accompagné de trois étoiles (Nouv. acquis. d'arch. de Forest, c. 12, A. G. B.).

— (Martin), homme de fief du Hainaut, 1717 : même écu que Martin, 1632. C. : un oiseau (Enghien) (voir **Parmentier**).

Thienst (Guillaume van), échevin de Saint-Trond, 1490 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce de cinq fusées ; au 2e, un burelé et un chevron alésé brochant en chef ; au 3e, un burelé (sans le chevron). S. sénestre : un griffon assis (Ordange).

Thienst (Marie van), veuve d'Adam van *Goedengoven* (Guijgoven), seigneur de *Gorsseu* (Gorssum), déclare que son dit mari tenait, du duc de Brabant, environ 12 bonniers de terre à *Raetshoven* (Raeour), 1468, le 11 août : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus : A, une fasce (**Guijgoven**) ; B, cassé (fort endommagé) (Av. et dén., N° 162).

Thier (Gérard, chevalier, seigneur de) et de Longueville, donne à son *feable varlet Symon de Nueville, escuier, fils a mon signor Watier de Nueville, jadis chevalier,* une rente et un fief à Tarcienne, 1290 (n. st) : un lion et un lambel à quatre pendants, brochant. L. : ✠ *S' Gerart chr sig . . . . . e Longevile* (*Namur,* N° 218).

— *(Godefroy de), dit de Hagheniesart* (Agnisart), alleutier du duc de Bourgogne, en l'office de Genappe, 1446 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce, surmontée de trois merlettes ; aux 2e et 3e, de . . . à l'écusson plain, accompagné de six roses, 3 rangées en chef, 2 aux flancs, 1 en pointe. T. senestre : un homme sauvage, sans massue (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 31, fig. 880).

— *Hellair de Thyer,* échevin de l'église Saint-Pierre, de Liége, à Avennes, 1454 : une bande ; au franc-quartier senestre chargé d'un étrier. L. : . . . . . *de Tier* (!) (C. C. B., c. 108).

— Godefroid de *Tier*, de Ville-en-Hesbaye, lieutenant du bailli Daniel de Hosden et homme de fief du monastère de Saint-Corneille d'Inde (Cornelismünster), 1473, 4 ; alleutier du duc de Bourgogne, il scelle une charte du maire de la haute cour de Ville-en-Hesbaye : une trangle, accompagnée en chef de deux étriers et en pointe d'un croissant. L. : . . *odefroi de Teier* (!) (C. C. B., c. 108).

— *Johan de Thier, li asne,* homme de fief de *Johan de Hodain, seigneur illecq,* et de ses fiefs à Ville-en-Hesbaye, 1524 : deux étriers, rangés en pal, à dextre, attachés l'un à l'autre par une tige, le 1er attaché au chef, le 2d à la pointe, par deux autres tiges ; deux manches mal-taillées, rangées en pal, à senestre (Cte Georges de Looz-Corswarem).

— (Baudouin de), alleutier du roi, au comté de Namur, jugeant à Ville-en-Hesbaye, 1557 : une bande, chargée de trois manches mal-taillées, accompagnée au canton senestre d'une merlette, posée en bande, et à dextre de deux étriers et d'un croissant, posés en bande et rangés en bande. Cq. couronné. C : une tête et col de loup (Ibid.).

— (Baudouin de), dit *le Villain,* même qualité, 1557 : deux manches mal-taillées, accostées ; au chef parti ; au 1er, un croissant ; au 2d, une manche mal-taillée (Ibid.).

Thier (Baudouin de), dit *le Villain,* même qualité, 1575 (!) : deux étriers en chef et un croissant en pointe (Ibid.).

— (Jean de), même qualité, 1575 : même écu qu Godefroid (1473) (Ibid.).

— (Dom Antoine de), prieur du monastère impérial de Stavelot, diocèse de Liége, 1787 : écartelé ; au 1er et 4e, trois feuilles de chêne ; aux 2e et 3e, u sautoir, accompagné de deux merlettes, 1 en chef 1 en pointe. C. : une feuille de chêne. Sans L (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46662) (voi **Sweerts**).

Il se peut que ce que nous blasonnons « feuilles de chêne doive représenter des feuilles de houx.

Les chevaliers de Thier, en Belgique, portent : écartelé aux 1er et 4e, d'or à trois feuilles de houx de sinople aux 2e et 3e, d'azur à deux chevrons, accompagnés d trois croissants, le tout d'or (Bassenge). Cq. cou ronné C. : un vol d'or et d'azur. S. : deux griffon d'or, armés et lampassés de gueules.

Les barons de Thier possèdent les mêmes armes, avec en plus, des bannières, la 1re, aux armes des 1er e 4e quartiers, la 2e, d celles des deux autres.

Thiery, voir **Vilain.**

Tierloet. *Zebrecht Tijerlote* reçoit, de Hugues den Bloten, 27 livres, 12 escalins de Hollande, *van alzulker theringe ende lystinghe alse te minen huse ende in der herberghe in den Zwane » ghedaen waert op den hertoghe van Brabant van des heren weghen van Ghennep,* 15 août 1370 : trois tours ; écusson en cœur (d'hermine ?) au sautoir (un peu fruste). L. : ✠ *S' Seberti Tierloet* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2333).

— Pierre *Tierloet* et *Thierlote,* échevin de Bréda, 1377, 81 : d'hermine au sautoir ; au franc-quartier chargé d'un château. L. : ✠ *S' Petri Tierloet* (Ibid., et Fonds de Locquenghien, c. 1, A. G. R.).

Thierriet *(Demenge),* doyen de Saint-Maxe, à Bar-le-Duc, 1487 : dans le champ du sceau, ogival, un saint, sous un dais, dans le bas, un écu à trois couronnes et à la bordure, chargée de besants, ou tourteaux. L. : *S' Dominici Thier . . . . . neti Maximi de . a .* (Lorr., *Etam,* N° 55).

TIESNAKEN, voir **TISNAKE.**

Tiesson, voir **Thisson.**

Thieulier (Philippe le), maieur de Braine-le-Château, 1483 : écartelé ; aux 1er et 4e, une tête de loup ; aux 2e et 3e, une croix fleuronnée. Un filet en barre brochant sur l'écu. C. : une tête et col de chèvre. S. : deux lions (?). L. : . . . . . *e le Tueullier* (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4009) (Pl. 31, fig. 883).

Thieusies *(Le seel eschevinal),* 1671 : un chevron, accompagné en chef de deux trèfles ; le bas de l'écu

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CLXXXVIII.

Fig. 1. *Alef van Brachtbeke* (1343) (1).
Fig. 2. Gerlach [seigneur] de Braunshorn (1347).
Fig. 3. *Loef* van Hulhuizen, chevalier (1349).
Fig. 4. Sire Elbrecht van . . . *(Monement ?)*, chevalier (1353) (1).

(1) Les fig. de cette planche seront décrites dans le *Supplément*.

est cassé. T. : un ange. L. : *S Anthoine Levesque d Thev* (Mons, Greffes scabinaux de Thieusies).

Sic! L'acte ne constate pas l'emprunt du sceau d'un tiers.

Thiewinckel, voir **Kortenbach.**

TIJKE *(Jacobus de)* fait, avec Thierry, seigneur de Voorst, et d'autres, une obligation à des juifs, 1347 : une croix alésée. L. : ✠ *S' Iacobi de Tyrek (Geld.).*

Tichelen. *Willelmus de Thiegele*, chevalier, caution de Renaud, comte de Gueldre, duc de Limbourg, 1286 : trois lions. L. : ✠ *S' dni Wil . . . i de Tigle . . militi (Namur,* N° 191).

— Jean van *Tieghelen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Holset; i. t. : 40 moutons, 1374 : trois pals et trois (2, 1) lions brochants. L. : ✱ *S' Iohan van Tychellen* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 31, fig. 884).

Tichelt (Guillaume van), échevin d'Anvers, 1466, 7, 70, 89 : trois étoiles à cinq rais. C. : une tête et col d'animal (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1 et 4, M. F. Donnet).

— (Arnould van), échevin *illec*, 1471 : écartelé; aux 1er et 4e, trois étoiles à cinq rais; aux 2e et 3e, une bande échiquetée, accostée de deux roses. Même C. (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsae* 1-5) (Pl. 31, fig. 885).

Thildonck. Les échevins de *Tieldonc*, 1311, 1403, 58, 80 : un lion. L. : ✠ *S sca . . . . dei de Thil- . . . . c* (Léproserie de Terbanck, Etabl. relig., c. 4723, A. G. B.).

TILICE, voir **THILIESSE.**

THILIESSE ou **TILICE.** Arnould de *Tillich*, chevalier, scelle un acte de Jean, sire de Harduemont, déclarant avoir relevé, du comte de Namur, son château de Hollogne, 1311 : un semé de fleurs de lis; au franc-quartier plain. L. : . . . . . *illich militis (Nam.,* N° 380) (voir **Rocour**).

Thiliesse est issu des (Warfusée de) Harduemont, qui portaient : « *d'argent à fleur de lys de gueules.* » et criaient : « *Domartien* ». Un Godefroid de *Tilhice* « *brisat ses armes don quartier de geules* » (Henricourt, éd. Salbray, p. 85 et *passim*).

Tille. *Lubbert van T[h]ille*, juge à Cranenburg, 1386; arbitre pour le duc de Gueldre, 1388; bailli du comte de Clèves, au pays de Cranenburg, 1392; assiste à la renonciation d'Elisabeth de Clèves, 1393; drossard du pays de Clèves, 1392, 3; scelle 1393, 4, 5; drossard de Cranenburg, 1417 : un rencontre de bœuf. L., 1417 : *Sigillv Lvbberti de Til* (Dusseldorf, *Bedbur,* N°s 60, 1; *Clèves-Mark,* N°s 496, 557, 66, 70, 2, 764; *Col.,* N° 1146).

Gelre donne aux *van Tyl*, au pays de Clèves : d'or au rencontre de bœuf de sable, langué de gueules.

Tille. *Ozilia*, prieure et dame de Milen, 1500 : dans le champ du sceau, rond, sous un dais, une sainte Catherine, accostée de deux écus : A, d'hermine à la fasce; B, un léopard couronné. A dextre, au bas, un personnage, en oraison, à senestre. L. : *S dne . . illie . . . ill . . . . . monasterii de Milen* (Abb. de Saint-Trond, c. 13).

Son nom de famille est consigné dans Wolters, *Not. hist. sur l'anc. abb. noble de Milen*, p. 40.

— (Guillaume van), Anne van *Randtwick*, sa femme, Henri Hackfort, Henri van den Steenhuijsen, bailli de Grave et du pays de Cuijck, damoiselle Jeanne Hackfort, sa femme, et Elisabeth Hackfort, vendent, devant les échevins de Nimègue, un bien provenant de feu Josse van *Randtwick*, 1563 : une flèche, accostée de deux annelets. C. : un cygne essorant, issant *(Geld.)* (Pl. 31, fig. 886).

Tijlle, voir **Stapel.**

Thilly, voir **Opprebais, Serclaes.**

Thyllius (Jean-Henri von), enseigne, scelle le compte de consommation de la compagnie du capitaine Balthasar de Gomez, au régiment impérial et royal d'infanterie du général-*feldwachtmeister*-lieutenant comte Onelli, 1737, le 22 juin, à Kaschau : un lion, tenant, des deux pattes, une ancre renversée. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. comm. de Nivelles).

Sur la liste de recensement, dressée, à Kaschau, le 6 avril 1736, de ladite compagnie, il figure comme enseigne *Joh. Heinr. Thyllius*, âgé de 27 1/2 ans, originaire de Dusseldorf, *in Niederland*, réformé, célibataire. Il signe : *von Thyllius.*

Ses armes ressemblent fort à celles de Dusseldorf, sa ville natale.

TILLOEL (Jean du) (fils d'Oston), à Lessines, tient, de la châtellenie de Flobecq, un fief *illec*, 1546 : un tilleul arraché, accosté de deux flanchis potencés. T. : un ange. L. : *S Iehan dv Tilliv*. (Fiefs, N° 10296).

TILLOUX (Melchior de), échevin des cours *del Vaulx, de Saint-Albain*, etc., jugeant à Noville-sur-Mehaigne, 1552; *Melcior du Tilloux*, échevin des cours et justices de Noville-sur-Mehaigne, appartenant à *noble et honnore dame madame de Donglebert, Noville, etc.*, 1557 : un coutre renversé, posé en barre, le tranchant à dextre, accompagné au canton dextre d'une rose. L. : . . *el . . . . de T. . . . . .* (Baron Th. de Jamblinne de Meux, Etabl. relig., c. 3179, A. G. B., et Abb. de la Ramée).

Tyme (Guillaume), échevin de Nivelles, 1526 : trois merlettes. L. : . . . . . *me* . . . . . (C. C. B., c. 36).

Timmerman (Herman) reçoit, du Brabant, 110 vieux écus, pour tous ses frais, dommages et pertes (dans la guerre de Flandre), 1358, 12 juillet : deux bras

nus, l'un sur l'autre, mouvant de la partie supérieure du bord senestre. L. : ✱ *S' Hermanni de Zemerman* (sic !) (Chartes des ducs de Brabant, N° 1667).

Timmerman, *Jacobus dictus Tijmmerman*, échevin de Bruxelles, 1373 : un parti-émanché; au chef chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : *S' Iacobi di Temmmans* (Bruxelles, Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2497ª, A. G. B., G, c. III, f. 412).

— Jean *Tymmerman*, homme de fief de la seigneurie de Wemmel et Bever, 1587 : un rencontre de bœuf, tenant du museau un croissant et surmonté d'une rose (Elseghem) (Pl. 31, fig. 887) (voir **Cru[ij]p[e]lant[s]**, **Temmerman**).

Timmers (Paul), 1624, et Jean T., 1650, échevins de Rotterdam; tous deux : coupé; au 1er, un cerf couché; au 2d, une roue. C. : une roue entre un vol. L. de Paul : *S Pavls Timmers*. L. de Jean : *S Iohan Timmers* (U.).

TIJMPELE *(Johannes de)*, échevin de Louvain, 1413, 7 : un lion et une cotice brochante, chargée de trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (de nénuphar). L. : ✠ *S' Iohis van de Timple scabi lovani* (Abb. de Sainte-Gertrude, B. R., C. G. 1875).

— *Walterus van den Tijmple*, échevin *illec*, 1450, 2, 3 (n. st.), 61, 92 (n. st.), 7, 1506 : même écu. L. : *S Walteri de Tymple scabini louan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain et B. R., C. G., 2220).

— Jean *van den Tijmple*, chevalier, échevin *illec*, 1345, 51 (trois matrices différentes); 1345 : même écu. L. : *S Ian van de Timpl . . . . . ;* 1345 : même écu. L. : *S Iohan vande Timple* (!) 1351 : même écu. L. : *S Ian van de . . . . . .* (Abb. de Sainte-Gertrude et Couvent des Alexiens, à Diest, Etabl. relig., c. 4670, A. G. B.).

Le 4 mars 1355 (n. st.), devant les échevins de Louvain, dame Philippote de Clercq, veuve de sire Louis van den Tijmple, chevalier, transporte son droit d'usufruit sur diverses terres sous Herent, Roeselberg, etc., à son fils, damoiseau Charles van den Tijmple, qui, à son tour, remet ces biens au seigneur foncier, en faveur de maître Nicolas Doert (Etabl. relig., c. 3609).

Thimus (Frère Robert), religieux du monastère du Val-Dieu, curé de Warsage, district du comté de Dalhem, diocèse de Liége, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son église et à une fondation *illec*, 1787, le 19 avril : coupé; au 1er, d'or à trois dés, mal ordonnés, le 1er soutenant une croisette pattée; au 2d, un renard élancé. C. : trois branches de thym. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46579, *passim*).

THYNES, THIENES, THIENNES, etc. *Ysabias de Thyenes* (Thynes), religieuse (chanoinesse; où ?), 1328 : un fretté; au chef chargé à senestre d'une rose. L. : *S' Ysabeal de Thienes (Namur,* N° 489).

Voir Hemricourt, *Miroir des nobles, passim.*

THYNES, THIENES, THIENNES, etc. *Pierlot van Thienes* (Thynes), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur, 1374 : un fretté; au chef chargé d'une fleur de lis, issante. C. : une ramure de cerf. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Pierlo' de Thienn'* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Gérard, le bâtard (de Thynes ?), varlet dudit *Pierlot van Thienis* (!), prisonnier *illec*, 1374 : coupé; au 1er, plain; au 2d, fretté; un bâton brochant sur l'écu. L. : ✠ *S' Geraet le bastar* (Ibid.).

— Jean *van Thienes* (fils de Mathieu), prisonnier *illec*, sous Agimont; i. t. : 40 moutons. 1374 : parti; au 1er, deux dais (?), rangés en pal; au 2d, deux forces renversées, rangées en pal (Ibid.) (Pl. 31, fig. 888) (comp. **THENIS**).

Ce meuble ressemble assez bien à celui pour lequel Rietstap propose le terme : *aftak*, = dais, et qui se rencontre dans quelques blasons polonais.

— *Gofrie de Tines, li scrignies, masuwier de le court maistre Colart de Mehangne, taillieres de dras et borgois de Namur,* 1383 : une feuille de tilleul, la tige en haut, au canton senestre, et une étoile à cinq rais en pointe; au franc-quartier chargé d'un fer de pelle (?). L. : . . . . . *o[f]r . . de Tiene . (Namur,* N° 1143).

— *Evrart de Thiennes*, clerc de la ville de Binche, reçoit des rentes viagères, sur le domaine de Binche, pour lui, sa fille, femme de Jean Hannart, Sainte Hideuze, sa propre femme, et *Amalberge, no* fille, 1473, 4, 5 : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un croissant. T., ou S., dextre : . . . (cassé). L. : . . . . . *iennes* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685).

— *Jacop van Thienes, gheseit van Caestre, scultenape, heere van Ronnebeke ende van Claerhout*, etc., déclare tenir, de la châtellenie de Courtrai et de la cour de Thielt, *de heerlichede ende thof van Claerhout*, d'une étendue de 22 bonniers, comprenant : *een mote, nederhof, wallen, winnende ende onwinnende landen, meersschen, bosschen ende waitre*, des rentes seigneuriales, un moulin à vent, 33 arrière-fiefs, bailli, sous-bailli, sergent, sept échevins, etc.; il fait, ensuite, aveu de fiefs mouvant de la seigneurie de *ten Hamme*, appartenant à *mer Jan van Claerhout, ruddere*, et à la femme de celui-ci, et de *mer Willem van Grijspre* (Grijsperre), *heere van Heedeghem*, etc., 1502, le 12 avril (après Pâques) : de . . . à l'écusson, parti; au 1er, un lion; au 2d, à trois . . . (indistinct); ledit écusson surmonté d'un lambel. C. : une tête et col de . . .

(loup, chien ?) entre un vol, S. : deux léopards lionnés. L. : *S laques de Thiennes de Castre s de Rubeke Clareroud* (Fiefs, N° 1891) (voir **Caster**).

Heedeghem = Eeghem.

Les armes du seigneur de *Castere*, en Flandre (Caestre, France), que, d'après C. Gailliard, nous avons décrites, au nom de Caster, sont celles d'un Thiennes.

THYNES, THIENES, THIENNES, etc. Messire Thomas-René de Thiennes, baron de Heukelum, *Leienburch* (Leijenburg), seigneur de *Castre* (Caestre), *Rumbecque* (Rumbeke), *Hazelt,* etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que Marie-Isabelle d'*Ijmmerselle* (Immerseel), du côté paternel, est *gentilfemme*, fille de messire Englebert d'*Ijmmerselle*, seigneur de ce lieu, comte de *Bouchove* (Bokhoven) et du Saint-Empire, vicomte d'Alost, seigneur de Wommelghem, Loon, *Ilteghem* (Hegem), Haveluy, *Eeckhout* (Eckhout), etc., et d'Hélène de Montmorency ; petite-fille de messire Théodore d'*Ijmmerselle*, chevalier, seigneur de ce lieu, vicomte d'Alost, baron de *Bouchoven*, seigneur d'*Ilteghem*, Wommelghem, et de Marie de Renesse, dame d'Haveluy, fille de messire Guillaume de Renesse, chevalier, vicomte de *Montenacque* (Montenacken), etc., et d'Anne de *Rubenpré* (Rubempré), dame de *Bievre*, Seneffe, Hebbe, Feluy, Haveluy, Ecaussinnes, baronne de *Resves* (Rèves), etc. ; arrière-petite-fille de messire Englebert d'*Ijmmerselle*, seigneur de ce lieu, vicomte d'Alost, et de Jossine de *Grevenbrouck* (Grevenbrock), baronne de *Bouchoven*, dame de Loon (-op-Zand) ; et que, enfin, ladite damoiselle est *vrayement noble de tous costez, sans aucune bastardise, ny bourgeoisie*, 1641, le 5 octobre, au château de Loon : de . . . à la bordure (simple) de . . . ; écusson en cœur au lion couronné et à la bordure (simple). Cq. couronné. C. : une tête et col d'animal entre un vol. S. : deux léopards naturels. L. : *S D Tho de Thiennes Ba ab . . . . . Leyf de Cas Rem* Z (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1573, A. G. B.).

Le 17 novembre 1646, à Bruxelles, messire Rasse de Gavre, marquis d'*Aysseaux* (Ayseau), chef des Finances de Sa Majesté Catholique, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Alexandrine-Amelberge de Thiennes, du côté maternel, est *gentilfemme*, fille de messire Philippe de Thiennes, baron de *Montigny* (Montignies-Saint-Christophe), seigneur de *Willerzies* (Willerzie), *Neufville*, etc., et de Julienne-Sabine de Hornes ; petite-fille de Jean-Baptiste de Thiennes, chevalier, baron de *Montigny*, seigneur de *Willerzies*, *Neufville*, etc., et d'Hélène de Lannoy, dame *Deffrènes*, fille de messire Claude de Lannoy, chevalier, seigneur du Moulin, et d'Hélène de *Bonniers* (Bonnières), dame *Deffrènes*, arrière-petite-fille de Jean de Thiennes, chevalier, seigneur de *Willerzies*, Warelles, etc., et de Marguerite de *Ghistelin*, dame de la Falesque, *la Mayere de Wattrelos* (Wattrelos), etc. (Ibid.).

Il indique l'ascendance maternelle de l'esprante en conformité avec le document suivant de Hornes.

Le 18 novembre 1646, Ambroise, comte de Hornes et de *Bassigny* (Bassigney), baron de Boxtel, Lesdain, *Looqueren* (Lookeren), seigneur d'*Isque* (Isseghem), *Veure*, etc., du conseil de guerre de Sa Majesté et son grand fauconnier en ces Pays-Bas, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Alexandrine-Amelberge de Thiennes, du côté maternel, est *gentilfemme*, fille de messire Philippe de Thiennes, baron de *Montigny*, seigneur de *Willerzies*, *Neufville*, etc., et de Julienne-Sabine de Hornes, fille de messire Lamoral de Hornes, vicomte de Furnes, etc., et de Julienne de Merode, fille de messire Jean, baron de Merode, Petersheim et Leefdael, comte d'*Oeden* (Oden), et de Marguerite de *Pallant* (Paland) de *Culenbourg* (Culenborg) ; ladite Julienne-Sabine petite-fille de messire Georges de Hornes, comte de *Houtkercke* (Houtkerke), etc., et de Léonore d'Egmond ; et, que, enfin, ladite damoiselle est *vrayement noble de tous costez sans aucune bastardise ou bourgeoisie*. Ibid..

Les sceaux de Gavre et de Hornes seront décrits dans le *Supplément*.

THYNES, THIENES, THIENNES, etc. Albert-François, comte de Thiennes et de *Villersy* (Willerzie), baron de *Rimbourg* et de *Montigny* (Montignies)-Saint-Christophe, seigneur de *Neuville*, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Sophie-Théodora-Adolphine-Françoise de Dobbelstein est fille de messire Jean-Charles, baron de Dobbelstein, seigneur d'*Eynenbourg* (Eyneburg), *Limpach*, etc , et de Catherine-Bernardine de Westerholt, etc., 1724, le 3 septembre, à Aix-la-Chapelle : un lion couronné. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (cachet en cire rouge, dans une boîte de bois) (Ibid., 1374) (voir **Bouchout, Bray, Broeck, Hanart, Jauche, Croy, Lannoy, Stavele**).

Tinterey. Jean, seigneur de *T[h]int[e]rey*, chevalier, bailli de Vermandois, 1366, 7 : une croix engrêlée. C. : un vol de l'écu. S. : deux corbeaux (Tournai, Chartrier, Assisses de Péronne).

Thionville (Barthélemy, prévôt de), scelle un acte du comte de Luxembourg, 1324 : dans le champ du sceau, une tour. L. : ✠ *S. Prevos . . . . . Tionville* (*Luxembourg*, c. IV, l. XVI, N° 73).

— *Gericht sigel zu Diedenhoven*, 1429 : dans le champ du sceau, un château. L. : ✠ *S ivsticie de Thionis villa* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, (N° 621).

Tijpoets, voir **Surpele.**

Tiptoft. *Jehans de Thyptoft*, chevalier, garant du roi d'Angleterre, envers le duc de Brabant ; Bruxelles, 1339 : diapre, au sautoir échancré. L. : ✶ *Sigillum Iohannis Tipetot* (Chartes des ducs de Brabant, N° 530).

Tiras (de), voir **Norderwijck.**

Thiry (Zéphyr-Lambert) (sans particule), curé de Lincent, district de Hannut, diocèse de Namur, province de Brabant, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son église, 1787,

la 21 avril : deux crampons, passés en sautoir, accompagnés de deux étoiles, 1 en chef, 1 en pointe, et de deux têtes et cols d'aigle, aux flancs, affrontés. C. : un animal issant, tenant, des deux pattes, les deux crampons passés en sautoir. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46559) (voir **Thy**).

Il se sert du même cachet que J.-P. de Thy, curé de Poucet, tout en disant, comme celui-ci, sceller de son propre sceau.

Lambert-Joseph Fraipont, curé de Lattinne, diocèse de Namur, district de Hannut et Andenne, au pays de Liége, donne des déclarations analogues, 1787, le 18 avril; il scelle du même sceau-cachet (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46659).

Les curés de Thy, Thiry et Fraipont se servent du même cachet.

Thiribut (Libert de), échevin de Namur, 1392 : d'hermine à trois forces renversées et au bâton brochant *(Namur,* N° 1220).

— Guillaume-Ernest de *Teribu,* écuyer, seigneur de Noirmont, à cause de dame Maximilienne de Harre, sa femme, pour un tiers; Henri-Philippe de Harre de Noirmont, comme tuteur des enfants mineurs de feu dame Anne-Catherine de Walsberg *de Noiremont,* sa belle-sœur, pour un autre tiers, remettent au roi de France le dénombrement de 2/3 de la seigneurie de Noirmont, avec ruines de l'ancien château (comté de Chiny), etc., 1683 : d'hermine à trois forces renversées; au franc-quartier brochant à la bande . . . (fort endommagé); l'écu chargé d'un écusson en cœur (cassé), brochant sur le franc-quartier. L'écu sommé d'une couronne à 9 perles. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713[b]).

— Pierre-Antoine, baron de *Thiribu,* tient, du Brabant, la seigneurie de la Rue d'Oumale, 1754 : d'hermine à trois forces renversées. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux griffons regardants (Av. et dén., N° 7812) (voir **Pitteurs**).

Tirlemont (La ville de), 1262 : dans le champ du sceau, un *Agnus Dei,* regardant, passant à senestre. L. : ✠ *Sigillvm opidi thenensis.* Contre-scel : un écu à la fasce. L. : ✠ *Secrete scabinorv . . enen (Léau,* N° 12) (voir **THENIS**).

— (Les échevins de), 1398 : dans le champ du sceau, un *Agnus Dei,* accorné, passant à senestre, regardant, accompagné à senestre, au bas, d'un petit écu à la fasce. L. : ✠ *S' secretorvm opidi thenencis* (Chartes des ducs de Brabant, N° 5959).

— (Les échevins de), 1773, 8 : d'azur à l'*Agnus Dei* regardant. L'écu dans un cartouche. L. : *Die stadt Thinen* (Office fiscal de Brabant, reg. 341, 342, 349, A. G. B.).

— Les mêmes, 1781 : même écu dans un cartouche. Même L., mais placée en exergue (Ibid., reg. 343, 349).

Tiroliff (Jean-Jacques), *Marckvogt* et prévôt de Diekirch, 1632 : une fasce d'hermine, accompagnée de trois (2, 1) coquilles. C. : une coquille entre un vol (cachet sur hostie) (C. C. B., 13208).

Thirou, dit Brassot (Jean), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1456, à Mons : trois têtes et cols d'aigle. T. senestre : un homme sauvage, tenant sa massue haute, de la main gauche. L. : *Seel Iehan Thirovt* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498, A. G. B.).

Thijs (Jean), homme et *wijser* de la cour de Santhoven, 1436 : une fasce, accompagnée en chef de deux macles et en pointe d'un croissant. L. : *S Ian v . . . . . noukle* (Chartes des ducs de Brabant).

TISNAKE *(Jehan de), sergent de leaue* du duc de Bourgogne, 1401 : un fascé (de six pièces), au lambel brochant. L. : *. . an . . . . . nae . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 80, 84).

Voici la copie de cet acte, intéressant à divers titres :

Sachent tuit que je Jehan de Tisnake, sergent de leaue, confesse avoir receu de honnorable et sage maistre Gille le Foulon, secretaire de monseigneur de Bourgoigne et son bailli de leaue, la somme de trois livres neuf sols neuf deniers maille parisis, pour et acause du quint denier de cinq nobles dengleterre que nagaires je trouvay sur Bertolf de Lunenbourch, orfevre, lui estant en une nef au port de lescluse et parti pour aler en Zellande et lesquelx cinq nobles ont este portez en la monnoie de mon dit seigneur a Bruges et ont illecques este prisez a la somme de xvij livres ix sols parisis, dont le quint denier monta a la dicte somme de iij livres ix sols ix deniers parisis. De la quelle somme je me tieng pour content et bien paie et en ay quitte et quitte mon dit seigneur, le dit bailli et tous autres. Tesmoing ces dittes lettres scellees de mon see le vij[e] jour de septembre, lan mil iij[c] et un.

(Original sur parchemin, avec un petit sceau, en cire verte, appendu à une simple queue de parchemin.)

— *Jehan de Tissenake, sergent en leaue* à L'Ecluse (Flandre zéland.), 1410 : même écu. C. : une tête et col de chien braque entre un vol. S. : un léopard lionné et un griffon. L. : ✠ *S Ian* . . . . . (Ibid., l. 82, 83) (voir **Zickel[en]**).

Et non : trois hamaldes.

Thisnes-en-Hesbaye (Le commun scel de la cour de), 1663 : un lion couronné. Dans le champ du contre-scel : une tour, couverte d'un toit aigu, la porte à dextre (Comte Georges de Looz-Corswarem).

Thisquen, voir **Halmale.**

Thisson. Ursmer le *Tiesson,* homme de fief du Hainaut, 1475, 6, à Binche; bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Binche, pour lui-même, 1476; reçoit une rente viagère, sur ledit domaine, pour lui, sa femme, Jeanne *de Priches,* et *Hannette,* leur fille, 1477 : un fer de lance, accompagné au canton senestre d'une étoile. T. senestre : une damoiselle. L. : *S Ursmer le Thisson* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685) (voir **Collissart**).

1780900

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CLXXXIX.

Fig. 1. Richard van Boenen (1357) (1).
Fig. 2. Henri *Nyenhus* (1359).
Fig. 3. Renier van *Ulenbroec* (1359).
Fig. 4. Englebert Zobbe, chevalier (1378).

(1) Les fig. 1 et 2 seront décrites dans le *Supplément*.

Tijt (et *Tijten*), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Perwez ; i. t. : 350 moutons, 1374 ; échevin de Bois-le-Duc, 1391, 9 : écartelé ; aux 1er et 4e, une aigle éployée ; aux 2e et 3e, plain ; au chef de quartier chargé de deux annelets. L. : ✠ *Sigillum Iacobi Tüt* (Chartes des ducs de Brabant et Malines).

Le même personnage est cité, plus haut, sous le nom de *Coptiten*. Jacques *Tyt*, fils de feu Jacques, héritier de celui-ci, prélève : *bona dicta ten Bogarde*, sous Sint-Oedenrode (compte Saint-Jean-Bapt. 1386-87 ; C. C. B., N° 17144, f° 207 v°).

Tijtarts, voir **Zennen**.

Tijtgat (Jean), fils d'Arnould, déclare tenir, de la cour et seigneurie de Nieuwenhove, à *Roosbeke* (Roosebeke), appartenant à Jean van der Gracht, écuyer, un fief à *Roosbeke*, consistant en une rente, avec bailli — qui emprunte ses échevins audit suzerain — et divers droits seigneuriaux, 1502, le 11 avril : deux . . . en chef (frustes) et une rose en pointe. L. : *S Ian Titgat* (Fiefs, N° 1990).

— Pierre *Tijdtgat*, fils de Henri, déclare tenir de la seigneurie d'*Erbrugghe*, appartenant à *Edele ende werden Joncheere Reijnault van Brederode, schiltcnape, heere van Ledeghem, etc.*, un fief à *Wareghem* (Waereghem), 1509 (n. st.), le 1er mars : un oiseau (coq, paon?) contourné (il semble y avoir quelque chose en pointe, une terrasse?). L. : *S Pie . . . . . gat f Hendrc* (Fiefs, N° 2135).

— (Jean) (fils de Jean), époux de Marie van den Wijngaerde, qui tient un fief, à Pitthem, de Jacques de Thiennes, dit de Lombise, chevalier, seigneur de Caestre, Rumbeke, Claerhout, 1514 : un chevron, accompagné en chef d'une étoile et d'un soleil et en pointe d'une rose. T. senestre : un homme sauvage, tenant sa massue en fasce. L. : *S Ian Tüt . . .* (Fiefs, N° 10816) (Pl. 31, fig. 889).

— Jean *Tijdtgat*, échevin du roi, à Harlebeke, 1527 : un chevron, accompagné en chef à dextre d'une molette (à cinq rais), à senestre de . . . (cassé) et en pointe d'une rose. T. senestre : un homme sauvage, tenant sa massue de la main gauche. L. : *S Ian Tütgat* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 413).

— Jean *Tijdtgat*, échevin de l'empereur, à Harlebeke, 1559 : un chevron, accompagné de trois molettes à six rais. T. dextre : un homme sauvage, tenant sa massue de la main droite. L. : *S Ian Tütgat* (Ibid., l. 413).

Titz. Conrard van *Tits*, reçoit, du Brabant une indemnité de 36 vieux écus, pour ses services (guerre de Flandre), 1357, le 23 septembre ; scelle pour Henri van *Berchem* (Bergheim)? qui touche 30 écus d'Anvers, pour perte d'un cheval (même guerre), le 23 septembre : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) feuilles de tilleul, renversées, sans tiges. L. : ✠ *S' Cherrado de Tezze* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1402 et 1403) (Pl. 31, fig. 890).

TYUEK, voir **TIJKE**.

Tjarck, voir **Oultremont**.

Thoebast *(Ghelcijn)* déclare tenir, de la seigneurie de Thielt *ten Hoove*, appartenant à *hooghen, edelen ende moghenden heren mer Jan, heere van den Grauthuuse*, un fief, à *Aerssele* (Aerseele), comprenant 2 mesures de terres, des rentes et divers droits seigneuriaux *(tol, vont, tghoet van den bastaerden, dootcoep, wandelcoep, boete . . .)*, 1502, le 12 avril : une tête et col de femme, posés de face, accompagnés de trois glands, 2 en chef, 1 en pointe à senestre. La pointe est fruste à dextre. C. cassé ; on voit le bas de deux jambes humaines. L. : . *Gh* . . . . . (Fiefs, N° 9343).

Toelin[c]k (Gossuin), échevin de Bois-le-Duc, 1445 : trois têtes de lion et un écusson en cœur chargé d'un oiseau. L. : *S Goeswini Toelic scabi* . . . . . (Malines et Abb. de Saint-Trond, c. 9).

— (François), échevin *illec*, 1524 : trois tierces, surmontées de trois merlettes (Malines).

Toen (Pierre) (et *Thoen)*, receveur de Jacques de W[i]nghene (Wijngene), seigneur de Coolscamp et d'*Arssebrouc* (Assebrouck), à cause de sa terre d'*Arssebroue*, 1434, 5 ; homme de fief du bourg de Bruges, 1434, 7, 8, 40, 1, 3, 4, 9 : un croissant, surmonté à senestre d'une petite étoile ; au chef plain. T. : un ange. L. : *S Pieter Toen* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 42, 43, 377, 152, et Fiefs, N° 11180).

— (Thierry) (fils de Godefroid), échevin de Rotterdam, 1593 : une tour, à deux étages. C : une tour (simple) entre un vol. L. : *S Dirck Goverts z Thoen* (U.).

— (Godefroid) (fils de Thierry) échevin *illec*, 1608 : même écu. C. : le meuble de l'écu. L. : *S Govert Dircse z Thoen* (U.).

Tho|e|nis[sen]. Anthonisz, etc. *Thonijs die Wessetere*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Contrecœur ; i. t. : 1797 moutons, 1374 : écartelé ; aux 1er et 4e, cinq étoiles à cinq rais, rangées en croix ; aux 2e et 3e, un lion, chargé d'un écusson fruste. L. : *S Tvenys dicti Tvenys* (Chartes des ducs de Brabant).

Un acte du 19 juillet 1381 cite : *Anthonius dictus Thonijs, alias quondam Anthonii camposeris* (cartul. du Begoinage ; Arch. général du roy., Cart. et Man., N° 1531).

Gelre cite ainsi le blason de cette famille, sans légende, sur le feuillet en tête duquel figure le grand-maître de Prusse : écartelé, 1 et 4, de sable à cinq molettes d'or, en croix, 2 et 3, de gueules au lion d'argent, chargé d'un écusson d'or, au chef échiqueté (machevé). C. : un buste barbu, couronné, terminé en volet (Volet et C. non colorlés).

Tho[e]nis[sen]. *Anthonius dictus Thoenijs, miles*, échevin de Bruxelles, 1391, 1402, 3, 7 : même écu, mais le lion non chargé d'écusson. C. : une tête barbue couronnée. L. : *S' Anthonii dci Tonis mili* (Bruxelles, Fonds de Locquenghien, c. 1, A. G. B., G., c. XII, l. 63, et G., c. IV, l. 492, 493).

— *Anthonius dictus Thoenijs*, échevin *illec*, 1410, 5, 26, 7, 33 : même écu, mais les lions couronnés et chargés d'un écusson : plain, au chef échiqueté. Même C. L. : *S Anthonii dci Thoeniis* (Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B., Bruxelles, G., c. XIV, l. 81, *Cambre*).

Wilhelmus dictus Thoenijs, filius naturalis quondam domini Anthonii dicti Thoenijs, militis, transporte, devant les échevins de Bruxelles, à *Gosuinus de Cothem, filius Henrici de Cothem*, un *domistadium*, avec maison et jardin, etc., dans la rue allant du cimetière de Sainte-Gudule vers l'ancienne porte de Sainte-Gudule, etc., 1417, le 20 septembre (G., c. XVI, l. 98).

— Antoine *Thoenijs*, échevin *illec*, 1453 : même écu, mais les lions non couronnés et non chargés d'écusson et brisé d'un lambel sur le tout. Même C. *(Affighem)* Pl. 31, fig. 891).

— Antoine *Thonijs*, reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix rachat d'un cens de 19 florins et 12 mites, *op eenen wijngairt, gheleyen neven den Kickeleere ende nu in de warande* (parc ducal) *gheslegen*, 1432 : écartelé ; aux 1er et 4e, cinq molettes, rangées en croix ; au 2e, un lion (non couronné), chargé d'un écusson fruste ; au 3e, un lion couronné, sans écusson. C. : une tête barbue couronnée. L. : *S' Anthonii dci Thoeniis* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Anthonius dictus Thoenijs*, échevin *illec*, 1466 : écartelé ; aux 1er et 4e, cinq molettes en croix ; aux 2e et 3e, un lion. C. cassé. L. : *S' Antho . . . dci Thoniis* (Bruxelles).

— *Jan Anthonisz, heemraad* du pays d'Altena, 1505 : deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas *(Baudeloo*, c. 6).

— *Cornelis Thoeniss*, échevin de Sint-Geertruidenberg, 1522 : trois trèfles. S. : un aigle (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsa rer. extraord.)* (voir **Arndt**).

— *Cornelis Anthonis zoon*, échevin d'Amsterdam, 1544 : trois fleurs de lis, accompagnées en cœur d'une rose. C. : une étrille entre une ramure de cerf. L. : *S Cornelis Tonis* (Ibid., fonds du couvent de Saint-André, de ter Saligerhaven).

— Jean *Thonissen*, échevin de Hedel (Gueldre), 1614 : une roue *(Geld.)*.

Toillier, dit Fourmens (Gossuin), chanoine, *profex* et prieur de Saint-Nicolas-des-Prés-lez-Tournai, 1403 ; Gossuin *li Toilliers* (tout court), receveur dudit couvent, 1404, 5, 7 : un sautoir, cantonné de quatre besants, au tourteaux. L'écu sommé d'un (!) aigle et accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : *Sigillum Gossuini le Toillier* (Tournai, Quittances).

Tollenaere. *Arnoldus Teolenarius* (sic !), échevin de Saint-Trond, 1283, 8, 96 : trois chevrons, accompagnés en chef à dextre d'une étoile (Abb. de Saint-Trond, c. 2).

— *Lambiers li Tonliniers*, bourgeois de Bruges, assiste, à Wijnendaele, à l'investiture de Jean de Namur, de la terre de Roulers, 1285 ; trois châteaux, ou portes à trois tours. L. : ✠ *S' Lamberti dci Tolnare*. Contre-scel : un écu à un château, ou porte à trois tours. L. : ✠ *Contra si Lambe . . . (Namur*, N° 170).

— *Lambrecht die Toolnare tsere Weitins soene*, homme de Jean de Flandre, comte de Namur (dans sa cour de Wijnendaele ?), 1318 : une fasce entée de . . . et de . . . . accompagnée au canton dextre de . . . (un lion ?) (M. Morel de Boucle-Saint-Denis).

— Jean de *Tolnare*, homme du comte de Flandre, 1353 ; trois feuilles de tilleul, sans tiges, renversées (Chartes des comtes de Flandre).

— *Amilius Toelnere*, échevin de Léau, 1358 : même écu qu'*Arnoldus* (1283) (Léau, N° 46).

C'est-à-dire : trois chevrons, surmontés à dextre d'une étoile, ce que l'inventaire imprimé des chartes de Léau blasonne : « écu gironné et à étoile ».

— Jean *Tulnere*, homme de Rasse van der Rivieren, seigneur de Neerlinter, 1361 : une croix, accompagnée au 1er canton d'une merlette et une bordure (simple) *(Heijlissem)*.

— Henri de *Tolnare*, feudataire du comte de Flandre, 1372 : même écu que Jean, 1353 *(Affighem)* (Pl. 31, fig. 892).

— Jean *Tolnere*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le seigneur de Neerlinter ; i. t. : 127 moutons, 1374 : même écu que Jean, 1361. L. : *S Iohannis Tolner* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 31, fig. 893).

— Arnould *Tulnare (Tulnere)*, échevin de Léau, 1394, 1400 : trois chevrons (Diest, l. « Echevinages et bancs divers », N° 1, et Abb. d'Oplinter, A. G. A.).

— *Rogier le Toolnare*, chevalier, et *Flouent le Toolnare*, fils de feu Guillaume *le Toolnare*, bâtard, déclare que, en vertu de lettres patentes du duc de Bourgogne, le bailli de Courtrai leur a fait grâce des droits dus par suite de la vente d'une rente, sur un fief dit *Giammes* (!), relevant de la châtellenie de Courtrai, rente vendue, par ledit *Rogier*, audit *Flouent*, pour la durée de sa vie, 1407, 1er septembre ; *Rogier* : écu cassé. Cq. couronné. C. : deux

badelaires. L. : . . . . . *eer* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 55, 56).

Tollenaere. *Klouent le Toolnare*, ci-dessus, 1407 : trois chevrons échiquetés ; écusson en cœur, au lion. Un filet brochant sur l'écu. L. : . . . . . *de Toolnare* (Ibid.) (Pl. 31, fig. 894).

— Gérard *de Tolnare* reçoit, pour sa femme, une rente sur l'espier de Bruges, 1434, 5, 6, 7, 9 : trois chevrons échiquetés. Cq. couronné. C. : deux badelaires (Ibid., l. 376, 377, 42) (voir **Uijtkerke**).

La quittance de 1439 cite le nom de sa femme : *Jaquemine* (Ibid., l. 42).

— *Ilsabeele Belles*, veuve de Gérard de *Tolnare*, déclare tenir en fief, de la Salle d'Ypres, une rente sur des biens sis dans la paroisse de Saint-Jean, a Ypres, et *tgoet ter Sadele*, *illec*, paroisse de Saint-Pierre, 1502, le 8 novembre : parti ; au 1er, trois chevrons échiquetés ; au 2d, six cloches et à la cotice brochante (**Belle**). T. : un ange. L. : . . . *abeele Bels* (Fiefs, N° 5616, 5678).

— Jean de *Tol[l]ne[e]re* déclare tenir, du château de Courtrai, un fief sis a *Ruedeghem* (Rolleghem?) et dit *ter Bottellerie*, comprenant 20 bonniers de terre, des rentes, un bailli (qui emprunte des hommes comtals de la châtellenie de Courtrai) et divers droits seigneuriaux *(tol, vont, bastaerde goet ende boeten . . .)*, 1501, le 22 mars (v. st.) ; déclare tenir, dudit château, a titre d'arriere-fief, mouvant de la seigneurie *van den Roonsevaelsche* (Rondcheval), le fief de *ter Heindric*, consistant en rentes sur des biens a *Dotenijs* (Dottignies), Luingne et *Heerzeele* (Herseaux ?), avec droit de constituer bailli, sous-bailli, échevins, etc., 1502, le 10 avril (après Pâques) ; il déclare tenir, dudit château, deux arrière-fiefs, relevant de *Wulf-Winckele*, consistant, l'un en une rente, l'autre en 8 bonniers de terres, avec rentes, et ayant, chacun, un bailli (qui emprunte ses hommes a *Wulf-Winckele*) et divers droits seigneuriaux *(tol, vont, bastaerde ende stragiers goet ende boete . . .)*, 1502, le 12 avril (après Pâques) : Jean de *Tol[e]na[e]re*, homme du château de Courtrai, 1511, 31 : trois chevrons échiquetés. Cq. couronné. C. : deux lames de badelaire, accostées. S. : deux griffons. L. : *S Ian de Tolnare* (Fiefs, N°s 1965, 1591, 2195 ; C. C. B., Acquits de Lille, l. 59-60).

— *Jan van Oudeslote, ghezeijt de T[h]olnare*, remet, au bailli de Bruges, dénombrement d'un fief, mouvant du bourg de Bruges et étant : *een leengoedt, groot zijnde eene woenste, gheheeten « briesechelier », staende inde buerch te Brugghe, onder de vanghenesse gheheeten « den steen », . . . ende es te wetene dat de leenhoudere . . . sculdich es te hebbene, als mijn . . . ghehuchte heere* (le comte de Flandre) *of zijne ghezelnede te Brugghe of te Male zijn, de provene vanden hove, ghelijc een scilt-cnape ; dies es ghehouden de zelve leenhoudere, . . . als ons ghehuchte heere of zijne ghezelnede voors . te Brugghe of te Male zijn, ghebrec wesende van goeden wijnen, ende hem de bottelier . . . betoocht waer hij ghoede wijnen vinden zoude te Brugghe of te Male, ende diemen hem niet en wille delivreren om redelicken prijs, te treckene metten zelven bottellier ten kelnare daer de wijnen in zijn ende die up te smitene, te kennesse van twee mannen van den voors . hove, so dat de voors . bottelier de wijnen moghen doen voeren te hove, ende hemlieden die betalen redelicke naer huerlieder weerde ; van den welcken de voors . leenhoudre schuldich es te hebbene telcken waerven twee kannen wijns, ende elc van den voors . mannen . . . een kanne wijns*, le 30 juin 1514 et le 2 juin 1515 : une fasce, chargée d'une trangle entée. C. : un faucon essorant. L. : *S Ian . . . Oudeslot*. (Fiefs, 7794, et *passim*).

Tollenaere. *Jehan de Tolnare*, homme de fief du bourg de Bruges, 1538 : une fasce, chargée d'une trangle entée. Le coin supérieur de dextre et la pointe sont cassés. C. cassé. L. : *S Ian* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 51, 52) (voir **Bours, Poucques**).

La maison surnomé TOELENARE : *de sinople à trois chevrons esseqneté d'argent et de gueulle* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Comtee de Flandres*).

— Antoine de *Tollenare*, homme de fief du bourg de Bruges, 1567 : une fasce, chargée d'une trangle entée. C. cassé. L. : *S Anthven* . . . . . (Fiefs, N° 8264).

— Antoine de *Tollenare*, homme du comte de Flandre (il s'agit d'un fief du bourg de Bruges), 1581 : une trangle, entée de . . . et de . . . , accompagnée en pointe d'un compas. C cassé (Fiefs, N° 11253) (Pl. 31, fig. 895).

Tollin (Jean), chevalier, vicomte d'Alost, 1365 : une fasce, surmontée de trois merlettes, et chargée d'un écusson au lion (et à la bordure componée ?) *(Afflughem)*.

— (Josse), vicomte d'Alost, seigneur de *Poppenrode* (Popenrode), tient, du comte de Flandre, comme hoir de son père, sire Philippe, la vicomté d'Alost, etc., 1430 ; Josse Tollin, chevalier, châtelain d'Alost et seigneur de *Popperode*, reçoit une rente de 100 livres parisis sur la recette de Ninove, 1432, 3 (n. st.), 4 (n. st.), 4, 5 (n. st.), 5, 6 (n. st.), 7, 9 (n. 40-4 (n st.), 6 : une fasce, surmontée de trois merlettes et chargée d'un écusson au lion et a la bordure (componée ?). C. : une tête imberbe, issant d'une cuve. S. : deux griffons. L. : *S Ioes Tollin militis* (Fiefs, N° 4651 ; C. C. B., Acquits de Lille, l. 146).

Le seigneur de POPPENRODE : *d'azur, au lyon d'or, à la bordure de gueulle, frette d'argent* (CHRN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Tolloijsen (Daniel van), chevalier, caution de Guillaume de Bot van der Merwede, 1358 : une fasce, accompagnée de treize besants, ou tourteaux, sept (4, 3) en chef et six (3, 2, 1) en pointe, surmontés d'un lambel *(Geld.)* (Pl. 31, fig. 896).

Tolmer. Gilles van *Toelnere* (?), jadis prisonnier à Basweiler, sous *Wilre*; i. t. : 42 moutons, 1374; plain; au chef chargé de trois pals. L. : ✠ *Sigillv Egidii de Tolmere* (Chartes des ducs de Brabant).

Thomaes *(Bertelmieux)*, maître de la monnaie de Flandre, 1402 (n. st.); maître particulier de la monnaie de Bruges, 1402 : un tertre alésé, sommé d'une tige soutenant une croisette pattée, percée en rond, accostée aux flancs de deux croissants tournés. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un croissant tourné, entre un vol. T. : deux hommes sauvages, sans massues. L. : *S Bertholomei filii Thome de Florencia* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 80-81).

— André *Thomas* et quatorze autres se portent garants pour le duc de Brabant et de Limbourg, envers le duc de Bourgogne, comte de Flandre, pour 7500, 5000 et 2500 couronnes de France; trois actes, donnés, à Bruxelles, le 10 décembre 1416 : un tertre alésé, soutenant, une croix latine, dont les trois bras supérieurs sont pattés, accostée en pointe de deux croissants adossés. C. : un croissant tourné entre un vol. S. : deux griffons. L. : *S Andries Thomaes* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 31, fig. 897) (voir **Thomas**).

Thomaes sone *(Thomaes)* (Thomas, fils de Thomas), échevin d'Eeckeren, 1366 : un arbre arraché (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, II).

Thomas (Jean), de Godinne, échevin de la haute cour de Bioul, 1555, 6, 7 : un cœur. L. : ✠ *Iehan Thomas* (Arch. de l'Etat, a Hasselt, Seigneurie de Heers).

— Philippe *Thomaz*, échevin de la haute cour de Saint-Aubain, a Namur, 1676 : une bande, accostée au canton senestre d'un lion et en pointe à dextre d'une rose. C. cassé (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

— (Henri), déclare tenir, du roi de France, une cense au village de Robelmont (prévôté de Virton), 1681 : une bande, chargée de trois ... (têtes et cols de ..., pattes de lion, manches?) (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713c).

— (Pierre), XVIIe siècle : un chevron, accompagné de trois roses à six feuilles, tigées, feuillées. C. : une rose à six feuilles, tigée, feuillée. L. : *Seel Piere Thomas* (matrice en possession de M. de Thomaz de Bossierre, a Saint-Gérard).

Pierre Thomas, dont le sceau est décrit ci-dessus, épousa, a Mons, en 1648, Catherine Daelman, dont il eut :

Corneille Thomaz, qui gît inhumé en l'église paroissiale de Saint-Gérard, sous une pierre bleue, encore existante aujourd'hui, dont M. Max de Troostembergh d'Oplinter a bien voulu faire pour nous la description. Cette pierre porte l'épitaphe suivante :

Icy Gissent Cornelis — Thomaz S. Foncier de la — Thour a Bossiere et Receveur Géal — de la Terre de Sat Gerard et Manize &a — Lequel est decedé le 1me de Novembre 1684 — Et Dame Anne Marie Bechet son Espouse — qui mourut le 24 de Mars 1710. — Priez Dieu pour — leurs ames.

La pierre porte les armoiries accolées de Thomaz et de Bechet.

Thomaz : de .... bordé de ...., au chevron également bordé, accompagné de trois fleurs à quatre pétales, tigées et feuillées. Cimier : une fleur de l'écu. Bechet : trois poissons (brochets?), posés en fasce et rangés en pal (1).

(1) Jean Bechet, échevin de la haute cour de Hollogne-sur-Geer, 1583, 1599, portait : un poisson, posé en fasce, contourné. L. : *Iohan Bechet - a[u] ... de ...oie* (Archives de l'Etat à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Les écuyers de Thomaz de Bossierre, en Belgique, portent : de sable bordé d'argent au chevron d'azur, également bordé d'argent, accompagné de trois trèfles du même. Cq. couronné. C. : un trèfle de l'écu.

La branche cadette brise son écu d'une bordure d'argent.

Thomas (F. A.), chanoine régulier de l'abbaye de Floreffe et curé de Viesville, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à sa cure, dont la collation appartient à l'abbé de Floreffe, 1787 : écartelé; les 1er et 4e, indistincts; au 2e, parti; *a*, trois maillets penchés; *b*, six (2, 2, 2) maillets penchés; au 3e, parti; *a*, trois étoiles; *b*, indistinct. L'écu sommé d'une tête d'ange et accosté de deux palmes, liés au bas. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46649) (voir **Thomaes**).

D'après sa déclaration, la collation de la cure de Viesville aurait été donnée à l'abbaye de Floreffe par le comte Henri de Namur, en 1161.

Thomassin (François de), chevalier, seigneur d'Ansembourg, pour 2/3, *Thomas, Jean-Baptiste de Ryaville, freres et sœur consors* (sic), pour l'autre tiers, seigneurs d'A., déclarent tenir, du roi de France, cette seigneurie, etc., 1682 : une croix écotée. Cq. couronné. C. : un homme sauvage issant, appuyant sa massue sur l'épaule droite. T. : deux hommes sauvages (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713a).

Tombeek (?). *Jehan de Thombeq*, chevalier, homme de fief du duc de Limbourg, 1405 : trois chevrons (C. C. B., Acquits de Lille, l. 189) (voir **TUMMEKIN**).

Tombes (Jehan des), scelle un acte du bailli du monastère du Mont-Saint-André-lez-Tournai, dans la seigneurie de ce couvent, à Baisieux, 1354 : trois roses ; au franc-quartier brochant chargé de trois cors de chasse, contournés. S. : un aigle (Tournai, Chartreux, c. 3) (Pl. 31, fig. 898).

TOMBEUR, voir **Tombeux**.

Tombeux. *Arnart de Tombeur*, échevin de la haute cour de Hollogne-sur-Geer, 1507 : une croix, accompagnée au canton senestre d'une étoile. L. : . *Erna* . .. . (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— Gérard de *Tombeur*, échevin de la haute cour de Darion, 1541 ; échevin de la haute cour de Hollogne-sur-Geer, 1528, 9, 30, 6, 45 ; tenancier des églises Saint-Jean-l'Evangéliste, de Liége, et Saint-Aubin, de Namur, dans leur cour à Hollogne-sur-Geer, 1541 ; tenancier du chapitre de Saint-Aubin, de Namur, dans sa cour de Hollogne-sur-Geer, 1542 : même écu. Sans timbre. L. : *S Gera de Tonbrrr* (!) (Ibid.).

— Gérard de *Tombeur*, échevin de la haute cour de Hollogne-sur-Geer, 1574, 6 : même écu. C. : une étoile. L. : . . . *rar d Tombrr* (Ibid.).

Tomburg. *Hermannus, dominus de Thoeneberg, miles*, tient, du comte de Juliers, 50 marcs de Cologne, *in theloneo suo de Burkestorp*, 1288 : deux fasces échiquetées. L. : . . . *ermanni domini* . . . . . . *na* . . . (= Mullenark) (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 85).

— Conrard, sire de *Thoinburg (Toenburg)*, 1309 ; scelle un acte reproduit, plus loin ou nom de **Virneburg**, 1315 : même écu. L. : *Sigillvm Conradi de Melarke* (Ibid., N° 191, et Chevalier Cam. de Borman, à Schalkhoven).

— Robert, abbé de *Korvegen* (Corvey), agissant pour lui-même et pour son frère Waleran, commandeur de *Tunenberg*, cède à Guillaume, margrave de Juliers, *unse dorp Overbulisheym* (Bullesheim) *Ruychsheym* (Ringsheim) *ind Billich* (Billig), *mit hereyde, gerychte, hoe ind nider*, 1337 : même écu. L. : ✠ *Secrete Rob'ti abb'is corciln* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 330).

— Conrard, seigneur de *Toenburch*, et Frédéric *von Toenburch*, seigneur de Lantzerone, frères, reçoivent un paiement du duc de Luxembourg, 1377 ; Sire Conrard et sire Frédéric, frères, sires de *Thoenburgh*, 1385 ; *die edele mynen lieven sweghcren ind neeven heren Frederiche, heren ze Tonenborch ind zo Lantzreone*, scellent un acte de Henri, burgrave de Rheineck, 1389 ; Conrard, seigneur de *Tonenbourch (Toynburgh, Thonenbo[u]rch)*, chevalier, conseiller et ami de l'archevêque de Cologne, 1393 ; C., seigneur de T., reçoit des acomptes, par sixièmes, sur 1892 florins du Rhin (guerre de Gueldre, de la duchesse de Brabant, 1395, 6, 8 ; Frédéric, seigneur de *Toynburgh* et de *Lantzcroene*, scelle un acte de son frère Conrard, seigneur de *Toynburgh*, 1396 ; Conrard, seigneur de *Toynburgh*, dont les ancêtres ont été vassaux de l'archevêché de Cologne, offre à celui-ci en fief son castel de *Myle* (Miel) qu'il a commencé à construire, 1398 : tous deux : même écu. Cq. couronné. C. : deux cornes de bélier de l'écu. LL. (1377) : *S dni Conr . . . de Tonburch* ; 1396-8 : *S h Conrat hre tzo Tonburg* ; (1389) : *S Frederich va Thonburchh* (!) (*Luxembourg*, c. IV, l. XVI, Nos 25 et 17 ; Dusseldorf, *Col.*, Nos 1168 et 1203 ; (Chartes des ducs de Brabant, *passim*).

La quittance de 1396, relative à la guerre de Gueldre, comprend deux sixièmes de la somme de 1892 florins du Rhin = 630 2/3 florins du Rhin, valant 182 vieux écus, 30 gros, 2 *inghelschen* de Flandre ; la quittance du 8 juin 1398, quatre sixièmes = 961 vieux écus, 5 escalins, 1 denier.

Tomburg. Gérard de *Toynburgh*, fils de Frédéric, seigneur de ce lieu et de *Lantzcroene*, scelle un acte de son oncle, Conrard, 1393 : mêmes écu et C., l'écu brisé en cœur de . . . (?) Cq. couronné. Même C. (Dusseldorf, *Col.*, N° 1203) (voir **Virneburg**).

Gelre donne au *here van Tonenborch*, homme de l'« évêque » de Cologne : d'or à deux fasces échiquetées de gueules et d'argent. Volet d'or. Couronne d'or. C. : deux cornes de bélier de l'écu.

Thommen (Daniel van der), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 1280 moutons, 1374 : une fasce (1), chargée à dextre d'un carreau vidé, et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L. : ✠ *S* . . . . *de Tomen* (Chartes des ducs de Brabant).

(1) Non frettée. Gelre donne à un *[illegible] van der Tommen*, Brabançon : d'or à la fasce abaissée d'azur, et au lion de gueules, armé d'argent et d'azur, lampassé d'azur, brochant, issant du bord inférieur de la fasce, la fasce et la partie du lion brochant sur celle-ci chargées d'un fretté d'argent. Le cq. d'or. Volet d'argent, doublé d'azur. Couronne de sable. C. : deux têtes et cols de cigogne (sans enfant dans le bec) d'argent, becqués de gueules, adossés.

De Grimbergsche Oorlog (voir ci-dessus, T. I, p. 107-8) décrit les armes de *Heer Willem, die borch[grave] van der Tommen* [illegible] (I, v. 5415-8). Ce blasonnement est assez suspect.

Le seigneur de Tomme[illegible] *de sable*, [illegible] (Cons. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comtée de Flandres*).

— *Oede van der Tommen*, veuve de sire Francon *Zwaef*, chevalier, tué à Basweiler, sous Jean van Redelgem ; i. t. : 72 moutons, 1374 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce ; aux 2e et 3e, une fasce et un sautoir componé brochant. L. : ✠ *S dom* . .

. . . . *de van* . . . . . (Chartes des ducs de Brabant).

Jean van Ophem, amman, Nicolas de Saint-Géry et Henri Rollbuc, échevins de Bruxelles, déclarent que *Wilelmus dictus van der Tommen, filius quondam domini Gossuini dicti Goly van der Tommen, militis*, a été admis dans la bourgeoisie de Bruxelles, 1385, 28 novembre (M. Max. de Troostembergh d'Oplinter).

Thommen. Jean van der *Tommen,* échevin d'Aerschot, 1394 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé aussi de trois fleurs de lis, au pied coupé ; la 3e accostée de deux croisettes. L. : ✠ *S* . . . . . *mmen scabi ars* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain) (Pl. 31, fig. 899).

— Pierre van der *Tommen* (voir **Ranst**), 1402 : une fasce (non frettée) et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. C. : une tête et col de lion entre un vol. T. : un homme sauvage et une femme (?). L. : *S P* . . . . . *r Tommen* (Chartes des ducs de Brabant).

Ce sceau est quelque peu fruste.

— *Petrus dictus van der Tommen,* amman de Bruxelles, 1424 (n. st.) : mêmes écu (la fasce non frettée), C. et T. L. : ✶ *S Peter va der Tommen* (M. Max. de Troostembergh d'Oplinter).

— Jean van der *Tommen,* échevin d'Aerschot, 1426 : une étoile à cinq rais, au flanc senestre ; au franc-quartier chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : ✠ *S Ian van der Toemen scab aerscot* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

— Jean van der Tommen, même qualité, 1436 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier chargé aussi de trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : ✠ *S Ioh van* . . . . . *en scab*˜ *arscot* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

— Jean van der *Tommen,* tenancier juré de la Chambre des tonlieux, a Bruxelles, 1512 : écartelé ; aux 1er et 4e, une table rectangulaire, fixée sur une planche (tombe antique, dolmen ?) ; aux 2e et 3e, une fasce, accompagnée en chef de deux losanges et en pointe d'une étoile. Seul, l'écu subsiste (Bruxelles).

— *Johannes van der Tommen,* échevin de Louvain, 1533 : une fasce, chargée en cœur d'un annelet et de deux flanchis mouvants, 1 a dextre, 1 a senestre ; un lion, brochant sur la fasce, entre l'annelet et le 2d flanchis, et issant du bord inférieur de la fasce. L. : *S Ioh*˜*is vader Toeme scabi loua* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

— Jean van der *Tommen,* échevin de Louvain, 1548 : une fasce frettée et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L. : . . . . . *en scab*- . . . . . (Anc. Université de Louvain, A. G. B.).

Thommen (Jean van der), échevin de Bruxelles, 1646, 52 : une fasce frettée et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. Cq. couronné. C. : une tête et col d'aigle, ou de levrier. L. : *Sigillum Ioannis van der Thommen* (Chartreux, a Bruxelles, Etabl. relig., c. 4114, A. G. B., et Bruxelles) (voir **Huene**, **IJden**, **Ranst**).

L'acte de 1646 le qualifie *Joncker* et licencié ès-droits.

Tommeral (M.-S.), commissaire de guerre de l'empereur, scelle des comptes de diverses compagnies du régiment d'infanterie du général-*feldwachtmeister* baron von Bettendorf, 1725, le 1er août, a Palerme, le 30 avril 1726 (où ?), etc. : écartelé ; aux 1er et 4e, plain, diapré (ou a une branche ?) ; aux 2e et 3e, un lion. Cq. couronné. C. : un lion issant. Le C. accoste des lettres M S — T. Sans autre L. (cachets sur papier, plaqués, sur pains a cacheter) (Arch. comm. de Nivelles).

Tongeren *(Huge Jans zoon van),* échevin de Heusden (Brabant), 1461, 2, 8 : trois roses, surmontées de trois pals retraits, le 2e accompagné a senestre d'un besant, ou tourteau (Malines).

— (Jean van), échevin *illec*, 1476 : même écu, sans le besant, ou tourteau (Abb. de Saint-Trond, c. 10 (Pl. 31, fig. 900).

Tongerloo *(Siardus,* prélat du couvent de), tient, du Brabant, des fiefs, a Orp-le-Grand, 1754 : d'or a trois chevrons de gueules, accompagnés en pointe d'un cœur flamboyant. Devise : . . . . . L'écu sommé d'une mitre et posé sur deux crosses, passées en sautoir. Sans L. (Av. et dén., N° 7391).

— (Les échevins du village et seigneurie de), 1778 : dans le champ du sceau, rond, une poignée de crosse abbatiale, accostée, au bas, d'une fleur de lis, au pied coupé, et d'une rose. L. : *S scabinor de Tongerloe* (Office fiscal de Brabant, reg. 342, A. G. B.).

Tonneken, voir **Diepenbroek**.

Thonne-le-Thil *Cholaert van Thonnelety,* jadis prisonnier a Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 53 1/3 moutons, 1374 : trois bandes, surmontées au canton senestre d'un lambel ; au franc-quartier chargé d'un arbre. L. : ✠ *Collat de Tone- l . e . ti .* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 32, fig. 901).

Thonnelle. Colart de *Thonelle,* ecuyer, homme du comte de Luxembourg, 1366 : une croix, chargée en cœur d'une étoile ; la moitié supérieure de l'écu et le C. sont cassés *(Luxembourg,* c. IV, l. XVI, N° 9).

Toreil, voir **Berneau**.

Toren, voir **Torre**.

Thorembais-Saint-Trond. *Li mayre et li esqueuins de Thorembais le Saint Thron*, 1396, 1544, 1613 : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus, chacun parti ; au 1er, un demi-écusson plain, mouvant du parti et une cotice componée, en barre, brochante (demi-**Walhain**) ; au 2e, un burelé ; au lambel à deux pendants (demi-**Agimont**). L. : ✠ *S' scabinoro (!) de Torebasio S[ancti] Trudonis* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179, 3181).

Comp. Tarlier et Wauters, *La Belgique ancienne et moderne*, canton Perwez, p. 136.

Torfs (F.), proviseur de l'abbaye de Tongerloo, ordre de Prémontre, évêché de Bois-le-Duc, district d'Herenthals, province de Brabant, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son abbaye, 1787, le 24 avril : d'argent à deux fasces de sable, surmontées d'une rose. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46667).

Torgny. *Ghuellemans de Thorcigney*, bouteiller du duc de Luxembourg, jadis prisonnier à Basweiler, 1378 : un vol, accompagné au point du chef d'un croissant. L. : *S Gie . . . . . de Toreni* (Chartes des ducs de Brabant).

TORNACO. *Arnt de Bartmakere*, homme de fief de Henri, seigneur d'Héverlé et d'Oplinter, ch[ambellan] héréditaire de Brabant, 1463, le 6 juillet : trois lions léopardés, rangés en pal ; au franc-quartier, brochant sur les deux supérieurs, chargé d'une tour. L. : *Sigillum Arnoldi de Tornaco* (Léproserie de Terbanck, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4720, A. G. B.).

Les barons de Tornaco, en Belgique, portent : écartelé : au 1er, d'or à la demi-aigle de sable, mouvant du flanc senestre, au 2e, de gueules au senestrochère, armé, brandissant une epée, au 3e, de gueules au dextrochère armé, brandissant une epée, au 1er, d'or à la demi-aigle de sable, mouvant du flanc dextre. Sur le tout, un écusson d'azur à la croix d'argent. Deux cq. couronnes. C.C. : 1e, une aigle de sable, languée de gueules ; 2e, le senestrochère de l'écu. T. dextre : un homme sauvage au naturel, tenant une bannière d'azur à la croix d'argent. S. senestre : un griffon de . . . , tenant une bannière du 2e quartier.
Devise : *Virtus nobilitat.*

TORNESWILRE, voir **DORNESWILRE, WASSELNHEIM.**

Tornon, voir **Tournon.**

TORNOUT (Rogier van), échevin de Josse de Flandre, dit de Praet, écuyer, seigneur d'*Oenlede*, Beveren, etc., 1523 : une tour, au toit aigu *(Deijnze*, c. Le (voir **Coninc**).

TOROUT, voir **Thourout.**

Torre (Godefroid van den) scelle pour *Albert* Turc, chevalier, qui reçoit, du Brabant, 201 écus *Philippus*, pour ses services dans la guerre de Flandre, 28 juillet 1357 : trois tours, à toits aigus. L'écu sommé d'un dragon ailé, passant à senestre ; l'écu accosté de deux léopards lionnés, adossés, assis. L. : ✠ *S' Godefroit de Preis* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1293).

Torre. *Godefroy de le Tour* (et *van den Torre*, *Torni*, receveur de Brabant, 1360, 1, 2 ; *Godefroit van den Torne*, receveur du Brabant, Renier Clutinc, *Didderic die clerc* (son nom de famille est : van Gorinchem) déclarent que le duc et la duchesse de Brabant doivent à *enen edelen man heren Godeverde van Loen* (Loos), *here van Heijnsberghe, van Blankenberghe ende van Leuwenberghe*, une somme d'argent, du chef du comte de Loos, feu son oncle, pour ses services, dans la guerre de Flandre, pour le paiement de laquelle somme ledit créditeur a donné répit jusqu'à la Saint-Pierre, à l'automne prochain, et promettent de lui payer, à ce terme, 3884 vieux écus, 1363, 1er juin ; écuyer et receveur du Brabant, 1371 : même écu. Un homme sauvage, sans massue, emerge derrière l'écu. L'écu posé sous un édicule, flanqué de deux tours, dans chacune desquelles se trouve un léopard lionné, assis, le 1er contourné. Ledit édicule posé sur le couronnement d'un mur crénelé. L. : *S' Godefridi de Terri dei des Preis* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1739, 1737, 1761, 1841, etc.).

Divers actes de 1381 l'appellent Godefroid *de Pres* (Chartes des ducs de Brabant).

Gelre donne à *Heer Goedevert de Prees*, dont il a laissé l'ecu en blanc : un volet parti d'argent et de sable et, pour C. : deux pieds de cerf, adossés, le 1er d'argent, le 2e de sable.

— (Godefroid van den), chevalier (fils de Godefroid), fait, jadis, prisonnier, par Gérard Wonder (Guelfrois ?), à Basweiler, où il combattit dans la maisnie du duc de Brabant ; i. t. : 5920 moutons, 1374 ; scelle pour Jean Herragiet, prisonnier *illec*, sous Jacques de Bourbon ; i. t. : 151 moutons, 1374 : même écu, brisé en cœur d'une étoile. C. : une tête et col de lévrier, colleté et enchainé. L. : *S' Godefridi de Terri militis* (Chartes des ducs de Brabant).

Godefridus de Turri, miles, relève, en 1377, par suite de la renonciation de son père, Godefroid, *dominus de Luceteals* (Luttéal, à Luttre), mais n'en paie les droits qu'entre la Saint-Jean-Baptiste 1383 et celle de 1384 (C. C. B., N° 17141, f° 163 v°).

— *(Jakemin* van den), prisonnier *illec*, sous Jacques de Bourbon ; i. t. : 547 2/3 moutons, 1374 : même écu, mais, sans l'étoile et à la bordure engrélée. L. : ✠ *S' Iacobi de Torro (!)* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 32, fig. 902).

— (Gilles van den), prisonnier *illec*, sous sire Jean Godenarts ; i. t. : 480 moutons, 1374 : de vair à trois lions. L. : *S Egidii de Hanto* (Ibid.).

Dominus Marsa de Marbays (Marbais), *dominus de Gosselies* (Gosselies), *et dominus . . . de Turri, dominus de*

. . . . et de Luttéal (Luttéal), *miles, eius maritus*, transportent à *Magister Thomas dictus Bisd . . . .* (sans particule), prévôt de l'église de Soignies, une terre à Bruxelles, devant les échevins de cette ville, 1388, le 23 mars (v. st.) (Fonds de Locquenghien, c. 11, A. G. B.)

Torre. Thierry *de le Thorre*, échevin et *cuerheer* de la châtellenie de Furnes, 1440, 1 : un sautoir (accompagné en pointe de . . .?). C. : une tête et col de . . . (lion?) entre un vol. L. : . . . . . . *van de* . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 93, 94).

— (Jean van den) (fils du damoiseau François), mari de Jacqueline de *Corteville*, fille du damoiseau Pierre, tient, du comte de Flandre, un fief à Lokeren, 1611 : un sautoir, surmonté d'une moucheture d'hermine. C. : une tête et col de more (Fiefs, c. 915, l. 6961-7015).

— (François de la) déclare tenir, par donation de feu son oncle, damoiseau Jean Jacquelot, un fief, à Tronchiennes, relevant du Vieux-Bourg, à Gand, 1626, le 20 novembre : une tour, à la toiture aiguë, supportée par deux lions affrontés. C. : la tour de l'écu. L. : *Fra* . . . . (Fiefs, N° 2619).

— *Michele, conte de la Torre*, lieutenant, scelle, sur l'ordre de Henri-Christophe, baron von Busch, colonel du régiment impérial et royal d'infanterie du général-*feldwachtmeister* baron von Bettendorff, un interrogatoire sous la présidence du capitaine Rosenberg, 1729, le 31 octobre, à Palerme : écartelé; au 1er, deux sceptres (?), passés en sautoir; au 2e, une tour; au 3e, une fasce; au 4e, indistinct. Cq. couronné. C. indistinct (très mal gravé). Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles) (voir **Galopin**, **Hannut**, **Tour**).

Tortelboom. Gilles van *Tortelboome*, homme de fief du comte de Flandre, du chef du *bourch de Nieneve* (Ninove), 1398 : un oiseau (Fiefs, N° 9659).

— (Pierre van), homme de fief *des edelen ende weerden Joncheere Charles van Poytiers, heere van Dorment ende van Outre*, dans sa cour d'*Outre*, 1498 : un arbre, sommé d'un oiseau et accosté en pointe d'un croissant et d'une étoile (?) (Ordange).

Tosquaen (Guillaume), forgeron, à Gand, reçoit un paiement pour une fourniture de clous, etc., pour *de nieuwe camere neffens der cappelle in sgraven steen te Ghend* (au château comtal, à Gand), 1410 : un lion. T. : un homme sauvage, sans massue. L. : . . . . *aens* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 430).

Toten (*Mielen*), échevin du banc de Looz, à Graesen, 1555 : une charrue, surmontée d'une étoile à huit rais (Ordange).

TOTTERAIT (Pierre van), échevin d'Arlon, 1455 : trois trèfles, les tiges feuillées, réunies en pairle (Guirsch) (Pl. 32, fig. 903).

Thouars. *Jehans de Thouart, sires de Meneston sus Chier* (Menneton-sur-Cher), et sa femme, Blanche de Brabant, font un accord avec Gilles Berthout, beau-frère de celle-ci, 1307 : un semé de fleur de lis; au franc-quartier au lion. L. : *S' Iehan de Thouars* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 178).

— (Nicolas de), écuyer, conseiller du roi de France et lieutenant du bailli de Tournai, 1470, 1, 2, 7 : trois bandes; au franc quartier chargé d'un léopard lionné. C. : une tête et col de bœuf. S. : un léopard lionné et un griffon. L. : *Seel Nicolas de Thouars* (Tournai, Chartrier) (Pl. 32, fig. 904) (voir **Brabant**, **Fervesti**, **TOUWART**).

Les actes l'appellent : de Touwars.

Touart, voir **Cot[t]riel**.

Touche (Pierre de la), bailli *des bois*, en la terre de Binche, 1481 : un croissant, accompagné au point du chef d'une étoile à cinq rais; au lambel renversé (les trois pendants en haut!). L. : *Seel Pierre de la Touche* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1687).

Par lettres patentes, données, à *Saintron* (Saint-Trond), le 27 janvier 1465 (v. st.), Charles de Bourgogne, comte de Charollais, etc., nomme aux fonctions de panetier Pierre de la Touche, écuyer (Chartes de l'Audience, c. 9, A. G. B.).

Toulon, voir **WARMERANGES**.

Toupet (Jean au), fils de feu Jean, reçoit, de la ville de Tournai, une rente viagère, pour sa femme, damoiselle Marie Quakine, 1389 : un rencontre de bœuf, accompagné de trois (2, 1) roses. T. : un homme sauvage (Tournai, Chartrier).

— (Colart au), tuteur de *Sohelart* et de *Simonnette*, enfants de feu Jean au Toupet, reçoit une rente de la ville de Tournai, 1408 : un . . ., accompagné de trois fleurs de lis. L. : *Seel Col* . . . . (Ibid.) (voir **Groul**).

Tour (*Philippons de le*), échevin du Feix, 1331 : une tour, au canton senestre, et huit (4, 3, 1) billettes; au franc-quartier chargé d'un lion naissant. L. : ✶ *S . . . . . pon de . . . . . .* (*Namur*, N° 523) (Pl. 32, fig. 906).

— (Jean de la), écuyer, homme du duc de Luxembourg, 1366 : trois tours (représentées comme les meubles de **Bouquemont**, **Fontoy**, **Vaux**) (*Luxembourg*, c. IV, l. XVI, N° 9) (Pl. 32, fig. 907).

— *Heinrich van deme Thorren, herr zo Florchingen* (Florange) *und zo Pierfort, Thomas, herre zu Ultingen* (Ottange), *und Colin, herre zo Ultingen, here neven und besonder frunde* de *Johan van Sarmoise* (des Armoises), *herre zu Gursonville*, lequel *Johan* s'était déclaré, par lettres ouvertes, ennemi de *Johan van Bolchen* (Boulay), *herre zo Tzolver* (Soleuvre) *und zo Dudelingen* (Dudelange), à cause de la discorde qui les divisait, et lui avait occasionné,

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CXC.

Fig. 1. Henri, seigneur de Gemen (1378) (1).
Fig. 2. Godefroid van Strunkede (1426).
Fig. 3. Jean van den Loë (1450).
Fig. 4. Guillaume, seigneur de Berg t's Heerenberg) (1456).

(1) Les fig. 1 et 3 seront décrites dans le *Supplément*.

ainsi qu'à l'oncle de celui-ci, *herrn Erhart van Gymnich, herre zu Berperch* (Berbourg), chevalier, et aux siens, beaucoup de dommages, *mit raube, brande, namen und doitslage*; *Sarmoixe* avait été fait prisonnier de guerre par *Bolchen* et Gymnich et gardé longtemps en captitivité par eux, de même que son bâtard Nicolas, *der ouch eine lange zit in deme thorren beslossen und gefencliche uff Sent Johansberg* (Mont-Saint-Jean) *geleigen hait*. Depuis, *Johan van Sarmoixe, Philipps van Sarmoixe*, son fils légitime, et leurs parents avaient prié Corneille, bâtard de Bourgogne, lieutenant du pays de Luxembourg, de prononcer une sentence arbitrale. En conséquence de celle-ci, ils seront remis en liberté, en jurant de ne plus rien entreprendre contre ledit *Bolchen*, Marguerite van *Elter* (Autel), sa femme, et ledit Gymnich, ni n'avoir rien a leur réclamer. 1444, *uff Sent Lucien avent der hilliger junffrauwen* : une croix, chargée en cœur de . . . et cantonnée de quatre fleurs de lis. C. : un vol. L. : ✶ *Henry de la Tovr* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, Nº 886[5]).

Tour. Les échevins et tenanciers de Son Altesse Anselme-François, prince de la Tour, *Tassis* et du Saint-Empire Romain, chevalier de la Toison d'or, *général* des postes héréditaire du Saint-Empire, du Bourgogne et des Pays-Bas, maréchal héréditaire du Hainaut, seigneur d'*Eghlingen* (Eglingen?) et *Oosterhoven* (Osterhofen), baron d'*Impden* (Impde), seigneur de Wolverthem, Braine-le-Château, Ittre, Rossem, Meuseghem, Leerbeeke, etc., dans sa baronnie, paroisses et seigneuries d'Impde, Wolverthem, Rossem et Meuseghem, 1736 : écartelé; aux 1er et 4e, une tour; aux 2e et 3e, un lion. Sur le tout, un écusson fruste. L'écu, ovale, entouré du collier de la Toison d'or. S. : deux léopards lionnés. Le tout posé sur un manteau, doublé d'hermine, sommé du bonnet de prince. L. : *Sigil scab d Impden W[olv]erth . . . Meus et Rossem* (Prieuré de Petit-Bigard, [illegible], c. 5604, A. G. R.).

L[illegible] (W[illegible]) [illegible] (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

— (François de la), écuyer, à Bastogne, déclare tenir, du roi de France, un tiers de la maison franche de la Tour de Malempré (mouvant de Bastogne) et la maison franche de Gérimont (mouvant de Neufchâteau), 1681 : une tour, accostée de deux lions couronnés, affrontés, en chef, et un étrier en pointe. C. : une tour (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713b) (voir **Bourlon**, **Durant**, **Cambier**, **Limelette**, **Rodelo**, **Rolmann**, **Torre**, **Tudekem**, **Vieux-Waleffe**, **Villers**).

Tour d'Upigny (Renier de la), homme du comte de Namur, 1359 : trois losanges, accompagnés au point du chef d'une rose; au lambel brochant. L. : ✠ *S Renr de le Tr dvpinge* (*Namur*, Nº 845) (Pl. 32, fig. 908).

THOURINES *(Jacquemes de)*, abbé de Notre-Dame d'*Alne* (Aune), 1285 : dans le champ du sceau, ogival, sous un dais, l'abbé debout tenant sa crosse de la main droite; dans le bas, un écu : à la fasce, surmontée de trois merlettes. L. : *Sigillvm fratris Iacobi abbatis . . . . . ne* XIX (Chartes des ducs de Brabant, Nº 104).

Tourinne. *Libier Bolon de Tourinez, le jounes, eschevien delle haulte court et justiche de Tourinez en Hesbain* (Hesbaye), 1395 : trois étriers; au franc-quartier brochant chargé d'une cotice. L. : *. . . . . . r Bo . on* (Arch. de l'État, a Namur, Abb. de Marche-les-Dames) (voir **Botton**).

Tournay *(Jehan de)*, valet du comte de Flandre, 1314 (n. st.), a Male : un burelé (de dix pièces); au franc-quartier chargé d'un lion. L. : ✠ *S' Iehan de Torr . . .* (Chartes des comtes de Flandre, Nº 1281) (voir **TORNACO**).

Tournay (une des *villes fremez, en ladite conté de Flandres*) : *de gueulle, au tour d'argent* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Le seigneur de CROYS (CROIX) : *d'argent à la croys d'asur, et crye : Tournaey! Tournaey!* Ibid.).

L'évesque de TOURNAEY, *arche-canseiler de Flandres, porte : d'asur semez de fleur de lyz d'or, a ung tour couvert tout d'argent sur le tout, et deux crosses d'abez de gueulle, mys hors le barbecaens dudict tour* (Ibid.).

Le chastelain de TOURNAEY : *d'or à la crois de gueulle, escartele de gueulle à la porte sans tourettes d'argent, et crye a la bataille : Mortaeyngne! Mortaeyngne!* (Ibid.).

To[u]rnon. Remy *Tornon*, fils de Roland, tient, du comte de Flandre, la seigneurie de *Walburch*, à Saint-Nicolas et a Belcele (126 bonniers), 1594; Roland *To[u]rnon*, échevin de Malines, 1613, 22 (le même?) : trois tours. C. : une tour entre un vol (Fiefs, Nº 7068, et Malines).

Thourout. *Watier de Torout*, homme de fief de *haut et noble monsseignour de Commines* (Comines), 1398, le 3 mai : trois cors de chasses contournés; au franc-quartier brochant chargé d'une coquille. L. : *. . . . . . er van Tor . . .* (Arch. de l'État a Gand, Seigneurie de Comines).

— *Jacques de Thoroud*, homme de fief de la Salle d'Ypres, 1406 : trois tours (C. C. B., Acquits de Lille, l. 189).

— (Le chapitre de l'église collégiale et paroissiale de), 1787 : deux clefs, les pannetons en haut, passées en sautoir. Derrière l'écu émerge un Saint-Pierre, en ornat pontifical, tenant de la main dextre une longue croix de Saint-Étienne et de la senestre un livre ouvert. L. : *Sigillum Santi Petri Thoralti* (C. C. B., reg. 46620).

Thourout une des villes à présent — XVIe siècle — sans date, nonobstant previelopie comme les autres en la comte de Flandres) : d'argent, à la poterne ouverte et tourette couvert de sable, et les ladicte poterne au chef, deux clefz en pal de sable. Cons. Gallimard, l'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres).

Le seigneur de Thourout : *d'argent à la poterne, à une tourette couvert, tout de sable* (Ibid.).

Toussaint (Laurent), curé de Lichtenborn, 1788 : les lettres L T accostées, accompagnées de trois petits besants, ou tourteaux, 1 en cœur, 2 aux flancs, et de deux étoiles à cinq rais, 1 au point du chef. 1 en pointe. L'écu, ovale, sommé d'une couronne, à trois fleurons et à deux pyramides de trois perles, tenue par deux anges volants. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46584, 46585).

Il remet, au gouvernement autrichien, les états des biens attérents à sa cure et à la chapelle de Halenbach, filiale de Lichtenborn, district de Dasbourg, archevêché de Trèves, province de Luxembourg.

Toussaint d'Oreye (Jean), échevin de Liége, vers 1445 : plain; au chef plain; au franc-quartier chargé d'un lion. T. : un ange. L. : . . . . . *vssen* (C. de B.).

TOUWART, voir **Flameng, Thouars.**

Touwers (Henri), échevin de Helmond, 1439 : une marque de marchand, surmontée de trois annelets (Helmond).

Trabuto, voir **Choisel.**

Traetze (Jean), échevin de Tirlemont, 1422 : deux merlettes en chef et une gerbe en pointe *(Heiligssem)* (voir **Traetsen, Traetsens**).

Traetsen (Pierre), échevin *illec*, 1518 : deux merlettes en chef et une étoile en pointe. L. : ✶ *S Peter Traetsen scabi then* (Ibid.) (voir **Traetze, Traetsens**).

Traetsens (Godefroid), échevin *illec*, 1545 : même écu, mais les merlettes contournées. L. : ✶ *S' Godefridi Traetsens scabi thenen'* (Ibid.).

— (Henri), tenancier de l'empereur dans sa ville et chambre des tonlieux du quartier de Tirlemont, 1546 : deux merlettes en chef et une étoile en pointe. L. : ✶ *S Henric Traetsen* (Abb. de la Rance, Etabl. relig., c. 3180, A. G. B.) (voir **Traetze, Traetsen**).

Trahégnies. Godefroid de *Trahignies*, tanneur, bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Binche, 1474 : un annelet, garni à dextre et à senestre d'un petit annelet, en guise d'anse. T. senestre : un prélat mitré, tenant sa crosse de la main gauche. L. : *S Godefr . . de Trasey* . . . . (sic!) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1683).

Par les graveurs et les scribes, ce nom a été, quelquefois, confondu avec celui de Trazegnies.

Trahégnies. Godefroid de *Trahignies* (fils d'Ursmer), bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère, sur ledit domaine, pour lui et *Hanin*, frère de *Jaquemart* le Maire, 1475; pour *Hauwe* le Maire, fils de feu Jeanne d'*Ysabeau de le Vaut* (Leval?), actuellement femme dudit Godefroid, 1477; il est fermier de la recense *des molins Saint Pol et au vent*, à Binche, 1481 : dans le champ du sceau, un sautoir alésé, cantonné de quatre étoiles. L. : ✠ *Seel Godefroi . de Trasegne* (sic!) (Ibid., l. 1685, 1687.

— *Dampt Everardt de Trahegnies*, prieur de l'église Notre-Dame de *Hanghe*, 1480 : écartelé; aux 1er et 4e, un chevron; au 2^d^, trois pals; au 3e, un palé (de six pièces). L. : . . . *er* . . . . . *de Tr* . . . . . (Ibid., l. 1687).

— *Colart de Trahegnies*, « receveur » de damoiselle Maigne de *Ghoy*, sa mère, veuve de Godefroid de *Trahegnies*, reçoit des rentes, sur le domaine de Binche, pour lui, *Quinte Caussin* (Causin), sa femme, *Quintinne*, fille d'Ursmer de *Trahegnies*, son frère, et pour Frère *Toussain de Trahegnies*, aussi son frère, 1484 : une marque de marchand. T. dextre : une sainte, tenant une palme, accompagnée à senestre d'une tour. L. : . *Colart de* . . . . . (Ibid., l. 1687).

— *Maigne de Ghoy, vesve de feu Ghodeffrois de Trazegnies*, reçoit des rentes viagères, sur ledit domaine, pour elle, *Colart de Trazegnies, Quente* Causin, sa femme, et sire *Ghodeffrois*, fils de ladite Maigne, 1493, 4; scelle, pour elle, ledit sire *Ghodeffrois*, prêtre, doyen du chapitre de Saint-Ursmer, à Binche : dans le champ du sceau rond, un prélat mitré (saint), tenant sa crosse de la main droite, écrasant le démon, accompagné à dextre d'un personnage (prêtre?), en oraison, et à senestre d'un écu, au corbeau essorant. L. : *S di Godefridi d . Trahy* . . . . . *ni ecche colle* . . . . . *Binchie* (Ibid., l. 1688).

— Philippe de), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1575, 81 : un chevron, accompagné de trois roses. T. : un saint, portant de la main droite une croix patriarcale (Mons, Hommes de fief).

Tramasure (Sébastien de), homme de fief de Flobecq et de Lessines, 1628 : une marque de marchand. T. senestre : un enfant nu, les hanches entourées d'une écharpe (Fiefs, N° 10335) (Pl. 14, fig. LXXXV) (voir **Baccart**).

Tramerie (Jean-François de la), baron de Roisin, seigneur d'Angre, Meaurain, la Flamengrie, etc., 1681 : un chevron, accompagné de trois merlettes. L'écu sommé d'une couronne (B. R., C. G., portef. 1907).

— Philippe de la *Tramerye*, comte d'*Heetaen* (Herlaimont)

et de *Beauregaird* (Beauregard), atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Louise de *Wignacour* (Wignacourt), du côté maternel, est *gentilfemme*, fille de messire Charles-Maximilien, marquis de *Wignacour*, baron de *Sernes*, seigneur d'Ourton, Caubdain, *Desplanèques* (Planques), *Libersart*, etc., et de Marie-Françoise de Carnin, marquise de *Wignacour*, dame de Caubdain, etc., fille de messire Jean-Baptiste de Carnin, chevalier, baron de *Liers* (Lillers), seigneur de *Nedoncelle* (Nédoncelle), etc., et de Marie-Claire de Liers, fille de Gilles, chev., vicomte de Liers, gouverneur de Saint-Omer, et de Catherine de la *Tramerye*; que ledit Jean-Baptiste de Carnin était fils de messire Adrien, chevalier, seigneur de Saint-Léger, *Gomecour* (Gommecourt), *Fontainne* (Fontaine), etc., et d'Isabelle de Morel *Tangri* (Tangry), dame de Nédon et de l'*Escalus* (Escalles?); et que, enfin, ladite damoiselle est *vraiyment noble de tous costez sans aucunnes batardise ny Bourgoisie*, 1699, le 14 juillet, à Valenciennes : un chevron, accompagné de trois merlettes. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à dix perles. S. : deux lions regardants. L. : *Tramerye comte dhertaing* (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374, A. G. R.) (voir **Ligne, Montmorency, Trazegnies**).

Charles (II), roi d'Espagne, etc., par suite du décès de son oncle, le comte du *Reulx* (Reulx), chevalier de la Toison d'or, gouverneur et capitaine général des pays de Flandre, d'Artois, Lille, Douai et Orchies (décès arrivé le 6 du présent mois de juin), nomme aux fonctions de lieutenants de la gouvernance de Douai et d'Orchies, messire François de la *Tramerye*, chevalier, et Jean de Latre, écuyer, seigneur d'*Ondenhove* (minute, sans date, 1700.) Papiers d'Etat et de l'Audience, reg. 973, A. G. R.).

Le surtout de TRANSNOUAL : *de sable, au chevron et trois merlettes le tout d'or* (JOHN GAILLIARD, *l'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Tranchant (*Perrinet*), clerc, tabellion de Coulommiers, pour le duc de Luxembourg, 1380 : un P, accosté de deux roses en chef, et un cœur accosté de deux petits besants, ou tourteaux, en pointe. L'écu accosté de deux léopards assis, adossés. L. : *Tranchant* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 32, fg. 940).

— (Denis), receveur dudit duc, *idem*, 1383 : mêmes écu (accosté comme ci-dessus) et L, mais deux besants, ou tourteaux, au lieu des roses (Ibid.).

Trannoy, voir **Transnoit**.

Transnoit (Georges du) tient une rente viagère des seigneuries de Hobecq et de Lessines, 1546 : un arbre, posé sur une terrasse, accosté en chef de deux trèfles. S. : un griffon (Fiefs, N° 10295).

— (Georges du), fils dudit, 1546; le jeune, homme de bel desduit châtellenies, 1546 : un chevron, accompagné en chef de deux trèfles et en pointe d'une rose. S. : un griffon (Ibid., N° 10412).

Les barons et écuyers de Trannoy, en Belgique, portent : d'azur à la croix d'or, chargée d'un lis, tigé et feuillé, au naturel, accompagnée, aux 1er et 2e cantons, d'une épée d'argent, garnie d'or, aux 3e et 4e, d'une gerbe d'or. Couronne de baron pour le titulaire. S. : deux lévriers au naturel, colletés d'or.

Trappaert, Henri *Trappart*, écoutète de Turnhout, 1446 : écartelé; aux 1er et 4e, une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce; aux 2e et 3e, plain; au chef de quartier chargé d'une estacade à cinq *estaches*. C. : deux cornes de bœuf, entourées, chacune, d'une virole. L. : *S Heinric Trappaert* (Chartes des ducs de Brabant).

Trappé (Herman-François de), chevalier, seigneur foncier et haut-justicier de Losange, déclare tenir, du roi de France, ce fief, avec maison *noble* et franche, 1682 : écartelé; aux 1er et 4e, une merlette, accompagnée de trois (2, 1) chausse-trappes; aux 2e et 3e, une couronne, posée en bande. C. : un vol (cachet en cire rouge) (C. C. B., 457150).

Trappen, voir **GRADU, Cru[ij]p[e]lant[s], Leeuw, Schalie.**

Trazegnies. *Hosto, dominus de Trasennies*, 1225; *Osto, dominus de Trasignies*, approuve une acquisition de biens faite par l'église Sainte-Marie de Braine, mai 1234; *Osto, vir nobilis, dominus de Trasignies*, dote *Sigerus dictus Olleth*, bourgeois de Nivelles, de 36 bonniers de forêt, à Braine-le-Château, 1237 : type équestre; le bouclier bandé, à la bordure endentée. L. : ✠ *Sigillvm Oston . . d . . . . . s.* Contre-scel : un écu bandé, à la bordure endentée. Sans L. (Chartes des comtes de Flandre et Abb. de Wauthier-Braine, chartes).

— *Egidius li Bruns* et *Theodricus, dominus de le Hamaide (de loco*, prouvent de faire ratifier par le fils d'Olhou, sire de *Trasegnies*, la donation de celui-ci en faveur de *Sigerus Ollet*, 1237; *Egidius* scelle un acte d'*Egidius, viri nobilis Ostonis, domini de Trassegnies, filius prumogenitus*, 1238 : un barré (!), à la bordure endentée; au franc-quartier senestre d'hermine brochant. Contre-scel : même écu (endommagé) (Abb. de Wauthier-Braine, chartes).

— (Gilles, seigneur de), 1246 : un bandé et une bordure endentée. L. : ✠ *S' Egidii pmogeniti dni Oston d Tsign* (Mons, Abb. de Ghislenghien).

— Gilles, chevalier, seigneur de *Trasegnies*, doit 100 livres à *Nicholon Waleri*, bourgeois de Tournai, 1248 : un bande et une bordure engrêlée (Tournai, Chartrier).

— *Egidius li Bruns* [seigneur de Trazegnies], *constabularius Trancie* (voir **Wavrin**), 1256 : un bandé et une bordure engrêlée; au franc-quartier brochant d'hermine. L. : ✠ *S' Gil . . . . . .*

. . . . *cynies co* . . . . . *e de France*. Contre-scel : écu aux mêmes armes, mais à la bordure endentée. L. : ✠ *Conestable de France* (Mons, Chartes des comtes de Hainaut).

Sur ce sceau, le franc-quartier est à dextre.

Trazegnies. Othon, seigneur de Contrecœur (Flamand : *Wedergrate*), chevalier, fils de feu Othon, 1264 : un bandé-vonté de six pièces ; à la bordure chargée de onze besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S' Ottonis . . . . . de Co . . recver militis (Ninove)*.

— *Osto, dominus de Contrecuer et de Allodio* (— Neijzhem), 1267 ; type équestre ; le bouclier et la housse à un bandé et à la bordure simple) (Ibid.).

La charte mentionne feu les parents d'*Osto* : *nobilis vir [.]e memorie Osto*, et Jeanne, qui, par son testament, fonda un anniversaire à l'abbaye de Ninove.

— *Ostes li Bruns*, chevalier, franc-échevin des alleux de Tournai, 1291 : type équestre ; le bouclier et la housse à un bandé et à la bordure échiquetée ; au franc-quartier d'hermine brochant. C. : un écran. L. : ✠ *S' Ostonis le Brvn de Tr . . cynies militis*. Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Clavis sigilli (Namur*, N° 231).

— *Ostes de Trasignies, sires de Hakegnies* (Bacquegnies), chevalier, *prochain ami* de *Gillekin de Rosnais* (Renaix), de par le père de celui-ci, 1294 ; type équestre ; le bouclier et la housse à un bandé et à la bordure engrêlée. L. : ✠ *S' Host . . . de Trasegnies militis (Namur*, N° 265).

— (Jean, seigneur de), homme de fief du comté de Hainaut, 1335 ; un bandé et une bordure engrêlée. L. : ✠ *S' Icha . . . . . e Trasignies . . . . . chr'* (Mons, Trésorerie des chartes de Hainaut).

— *Oste van Trasmgnis*, le jeune, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 2680 moutons, 1374 ; un bandé, à l'ombre de lion, et une bordure échiquetée. C. : deux têtes barbues couronnées, sur des cols allongés, adossés, issant, chacun, d'un tube. L. : *S' Ostes de Trasignies* (Chartes des ducs de Brabant).

Voir Le comte François van der Straten-Ponthoz *L'Ombre de Lion des Trazegnies* (Mons, 1881).

— *Oste*, sire de *Wedergrate* (Contrecœur), chevalier, jadis prisonnier *illec*, où il commanda une troupe, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 5640 moutons, 1374 ; trois bandes et une bordure (simple). C. : deux huchets, posés en pal, adossés, les pavillons en haut. L. : *Oste dni d Wedegte* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Mon signeur Hoste, signeur de Trasignez et de Silly*, chevalier, homme de fief du comte de Hainaut, 1391 (n. st.) ; *Hostes, sires de Trasignies et de Silly, et Ansiaus de Trasignies, ses freres, sires de Heppignies, chl*. (son sceau est tombé). Wenceslas et Jeanne de Brabant *enwissent fait main mettre a aucuns hiritaiges qui nous sont eskeut par le successsion de nos devantrains gisans en le ville de Vilvorden pour sus fonder et faire le castiel a Vilvorden et lavent maintenut, tenut et possesset le terme de quinse ans, environ, lequel hiritaige avocq toutes les appertenanches environ le castiel ossy avant que possesset lont*, ces deux fiefs cèdent à la duchesse à perpétuité ; en mai 1391 : trois bandes, à l'ombre de lion, et une bordure engrêlée. T. : un homme sauvage, sans massue, émergeant derrière l'écu. L. : *S' Ostes sires de Trasignies (Namur*, N° 1213, et Chartes des ducs de Brabant).

Trazegnies. *Ansiaus, sires de Trasignies, de Silli et de Mauni* (Masnuy), homme du comte de Hainaut, 1405 : un bandé, à l'ombre de lion, et une bordure engrêlée. C. cassé. T. dextre : une damoiselle agenouillée. A senestre, dans le champ du sceau, une grande fleur de tournesol (marguerite ?), sur une longue tige, non feuillée ; ledit champ semé d'annelets, munis au haut d'une pointe. L. : *Seel Ansiel signeur de Trasegnez et de Sil . .* (Chartrier, Tournai).

— Daniel van den Weerde (fils de Jean van den Weerde) et dame Marie, fille de feu sire *Ost van Wedergrete*, chevalier, et veuve de sire Jean van *Massemps* (Massemen), seigneur d'Axel, chevalier, déclarent avoir donné à *Vrancke geheten* de Nos, fils naturel de feu Jean de Nos, un bien sis *opte Corbmaret*, à Bruxelles, 1427 (n. st.), le 27 janvier (Bruxelles).

— Roland van *Wedergrate*, conseiller du duc de Bourgogne, *watergrave* et *mourmeester* de Flandre ; un bandé, la sixième pièce, chargée d'un chef à sextre) d'une étoile à cinq rais, et une bordure (simple) ; écusson en cœur au chevron, accompagné de trois merlettes. C. cassé. T. : deux damoiselles. L. : . . . . . *ant van Wedery* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, I. 95 et 56).

— Charles van *Wedergrate*, seigneur de *Landeghem* (Landegem), tuteur de damoiselle Elisabeth van Raveschoot, déclare tenir, du château de Gand, *telereseip van den vierambochten* (Quatre-Mètiers), *mids der tafele van den aveghedynghe in Axeiambocht* (suivent de longs détails sur ce fief), 1504 (n. st.), le 6 mars ; le même, comme mari de damoiselle Elisabeth van *Ravesscoet*, déclare tenir, du couvent de Saint-Pierre, à Gand, le fief *den Hem*, à Swijnaerde et à Meirbeke, 1506 ; le même, tuteur de damoiselle Elisabeth van *Ravesscoot*, déclare tenir, du château comtal de Deynze, un fief à Petegheni, dit *tleen de Boelnare*, de 4 l. 4 hoinier,

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Pl. CXCI.

Fig. 1. *Tilman van der Goltmoelen* (1407) (1),
Fig. 2. Jean Blaschro (1407, 1420),
Fig. 3. Jean Huge (1407) (1).

} échevins de Burtscheid.

(1) Les fig. de cette planche seront décrites dans le *Supplément*.

avec arrière-fiefs, bailli et divers droits seigneuriaux *(tol, vont vnde hoche . . .)* (les échevins à emprunter au château comtal de Peteghem), 1514 (n. st.), le 16 février : un bandé et une bordure (simple), au lambel brochant. C. : deux huchets, posés en pal, adossés, les pavillons en haut. L. : *Sigillvm Karoli de Wedergrate* (Fiefs, N° 2316, Gand, *Varia*, Fiefs, N° 9313).

Trazegnies (Pierre de), seigneur de . . . . . , de la Longueville, de . . . , Bomelincourt, Forchies, etc., tient, du château de Flobecq, du chef de sa femme, Marie de *Hamalle*, un fief à Flobecq, 1550 ; écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce de cinq fusées (**Hamal**) ; aux 2e et 3e, un bandé à l'ombre de lion, et une bordure engrêlée. Sur le tout, un écusson plain, au chef chargé de trois aigles (**Arnemuiden**). Une tête et col de bouc. S. : deux lions, le 1er regardant. L. : *S Pierre de . . . . in . . . . . e de Ha . . . . . che . risin etc* (Fiefs, N° 10321) (Pl. , fig. 911).

Les noms des trois seigneuries laissés en blanc ci-dessus sont effacés dans l'acte.

— (Charles, marquis de), baron de Silly, pair de Hainaut, sénéchal héréditaire de Liége, seigneur de *Herchonwelz* (Irchonwelz) et d'*Armuden* (Arnemuiden), *Welzinghen* (Welsinge), etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, l'ascendance de damoiselle Bonne-Léonore de Sainte-Aldegonde *(ex matre Noyelles)*, 1626, le 18 juillet : un bandé, chargé d'une ombre de lion, et une bordure engrêlée. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons et à quatre perles. Sans L. (grand cachet en cire rouge) (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1375bis, A. G. B.).

— *(Gillion-Otto*, marquis de), pair de Hainaut, baron de Silly, vicomte de *Bilsteyn*, *du Liege seneschal hereditaire*, seigneur de la ville d'*Armuijden* (Arnemuiden), etc., gentilhomme de la Chambre du roi, de Son Conseil de guerre, gouverneur général de Tournai et du Tournésis, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Anne-Marie de Sainte-Aldegonde est fille de messire Maximilien-François, comte de Sainte-Aldegonde, baron de Noircarmes, de Fromelles, etc., et d'Isabelle-Claire-Eugénie, comtesse de Sainte-Aldegonde, fille de messire François-Lamoral, comte de Sainte-Aldegonde, baron de Noircarmes, etc., capitaine d'hommes d'armes de Sa Majesté, et d'Agnès de *Dauve* (Dave), dame héritière de Merlemont, fille de messire Warnier de *Dauve*, seigneur de Merlemont, chevalier, premier député des Etats nobles au comté de Namur, et de Renée de la Douve, baronne de *Havderal (alibi . Houtheville)* ; et que, enfin, ladite damoiselle est *noble de tous lesdits costez sans aucune bastardise ny bourgeoisie*, 1661, le 19 septembre, au château de Trazegnies : même écu. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne (très cassée). L. : . . . . . *baron de* . . . . . (Ibid., 1373).

Trazegnies (François-Eugène, marquis de), baron de Silly, pair de Hainaut, seigneur d'*Iresonwelz* (Irchonwelz), *Courcelle* (Courcelles), Hérinamont, *Longuernée*, Gouy, *Malthan*, Villemont, etc., mestre-de-camp d'un tercc de cavalerie et capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, certifie, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marguerite de Merode de *Treslon* (Trélon), du côté maternel, est *gentilfemme*, d'ancienne noblesse militaire, fille de messire Albert de Merode, marquis de *Treslon*, seigneur d'Argenteau et d'*Hermal* (Hermalle), gentilhomme de la Chambre du roi et de LL. AA. SS., capitaine de la noble garde des archers, général des hommes d'armes, grand-veneur et grand-forestier de Flandre, etc., et de Marie de Ray, baronne de ce lieu, de Conflandey, *Vesey* (Veset), Mailley, Bougey, etc., fille de Claude-François, baron de Ray, seigneur de *Rollans*, etc. (fils de messire Cleriardus de Ray, seigneur de *Rollans*, baron de Conflandey, etc., et de Claudine-Françoise de *Bauffremont* [Beaufremont], baronne de Clervaux, etc.), et de Béatrice de Grammont, baronne de Conflandey, fille de Claude-Gabriel de *Grand Mont*, seigneur et baron de Conflandey, etc. et d'Anne-Françoise de l'*Aubespin* ; et que, enfin, ladite damoiselle est *vraiment noble de tous costez sans aucune bastardise, ny bourgeoisie*, 1673, le 22 décembre, à Nivelles : un bandé, chargé d'un lion. L'écu sommé d'une couronne, à trois fleurons et à deux pyramides de trois perles, et accosté de deux palmes, liées au bas. Sans L. (tout petit cachet, empreint au milieu d'une grande plaque de cire verte) (Ibid., c. 1373).

— (Gillon de) (voir **Briey**), 1682 : un bandé, au lion brochant et à la bordure engrêlée. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons, dont deux sont formés respectivement de trois perles, et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713e).

— (Albert de), vicomte de *Bilsteyn*, sommelier des courtines de la chapelle royale, seigneur du Petit-Roulx, Hombourg, Villers, prévôt du chapitre de Sainte-Gertrude, à Nivelles, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Madeleine-Françoise-Gertrude de Sainte-Aldegonde de Noircarmes est fille de messire Eugène de Sainte-Aldegonde de Noircarmes, baron de Bours et de Riculay, seigneur d'Aniche et d'*Oberchicour* (Auberchicourt), mestre-de-camp d'un tercc d'infanterie au service de Sa Majesté Catholique, et de Marie-Hélène de la Tramerie, fille de messire Ghislain de la Tramerie, seigneur de *Hertaing* (Hertin) et *Bechaucour* ; petite-fille d'Albert-André de Sainte-Aldegonde,

gouverneur de Binche, comte de *Geneck* (Genech), baron de *Maingoval* (Mingoval), Bours, etc., et d'Anne d'Ognies, dame de *Rossimbois* et de Fromelles; arrière-petite-fille de Maximilien, comte de Sainte-Aldegonde, baron de Noircarmes, seigneur de *Wicques* (Wisques), *Geneck, Maingoval*, etc., chevalier de la Toison d'or, gentilhomme de la Chambre de Son Altesse Sér. l'archiduc Albert et gouverneur d'Artois, et d'Alexandrine de *Noyelle* (Noyelles), dame de Gosselies, Tubize, Bours; et que, enfin, ladite damoiselle est *vrayment noble de tous costez sans aucunne bourgoisie, ni batardise*, 1691, le 31 janvier, à Nivelles : très cassé; on voit, de l'écu, quelques bandes et une partie d'une ombre de lion. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons. L. : . . . . *a . cqnt* . . . . (Ibid., c. 1374).

Trazegnies. Marie-Caroline-Hermeline de Namur, baronne de Joncret, marquise-douairière de Trazegnies, dame de l'ordre de la Croix Étoilée, etc., collatrice des bénéfices de Saint-Nicolas et de Notre-Dame, résidant au château de Trazegnies (voir **Maghe**). 1787, le 11 avril : dans le champ du sceau, deux écus, ovales : A, bandé d'or et d'azur, à l'ombre de lion, surmontée d'un lambel, et à la bordure engrêlée de gueules; B, d'or au lion (non couronné) (**Namur**). Le tout posé sur un manteau, armorié, à dextre de **Namur**, à senestre de **Trazegnies**, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46571).

— (Le marquis de) de Bomy certifie exacts les quartiers de damoiselle Caroline-Marie-Ghislaine de Haultepenne (voir **Woelmont**). 1792, le 9 juin, à Nivelles : un bandé (d'azur et d'or), à l'ombre de lion et à la bordure (simple) de gueules. L'écu, ovale, dans un cartouche, posé sur un manteau, doublé d'hermine, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (cachet en cire rouge, dans une boîte de fer blanc) (Baron Arnold de Woelmont).

— (Le marquis de) d'Ittre, seigneur d'Ittre, Thibermont, etc., 1794 : écartelé; aux 1er et 4e, un bandé, un lion brochant et une bordure engrêlée; aux 2e et 3e, une fasce, accompagnée de trois (2, 1) losanges. S. : deux lions regardants. Manteau d'hermine, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (cachet en cire rouge) (M. Hanon de Louvet) (voir **Beugnies, Briey, Douillet, Fauconnier, Florenville, Hembise, Merode, Poucques, Rœulx, Spijsken, Steenhuijze, Trahégnies, Wattripont, Woelmont**).

GELRE donne au *here van Trasegnies*, homme du « duc » de Hollande et de Hainaut, etc., bandé d'azur et d'or à l'ombre de lion, à la bordure engrêlée de gueules. Volet de gueules. C. : un chapeau de tournoi de gueules, retroussé d'hermine, garni de deux tubes d'argent, munis, chacun au bout, d'une vrille, ou collet, d'or, et soutenant, chacun, une tête barbue (non colorée), la 2e contournée.

L'Armorial de la fin du XIVe siècle, publié par DOUET D'ARCQ, blasonne l'écu du sire de Trazegnies (*Seygnies* est une mauvaise lecture) : *bendé d'or et d'azur de vi pieces a un lyon en ombre a une bordeure endentee*.

GELRE attribue à *Ost van Wedergraet*, en Flandre : bandé d'azur et d'or, à la bordure (simple) de gueules. Plus loin, il cite HER *Oest van Wedergraet*, avec un écu resté en blanc, la cimier de sable. C. : deux huchets d'argent, pavillonnés de sable, en pal, adossés. *Her Wolter van Wedergraet* portait, d'après GELRE, le même écu qu'*Ost*. Couronne de gueules. C. : une tête et col de bélier d'hermine (terminé en volet), accorné d'or.

De Vlaemsche Oorlog (Voir ci-dessus T. I, p. 107-8), décrit ainsi la bannière et la housse de *here Willem die van Trasegnies*: *Van lasure ende van goude | In here bellone dwer* , *also hi wonde* II, v. 5029-30), et la bannière et le tabbar de *Her Gossuine van Wedergratte* : *In bel'me gueule, ... | Bende van goude ende van lasure, | Met enen rande daer omme van ...* (v. 1954).

Le seigneur de WEDERGRADE : *bendes d'or et d'asur de sis, a la bordure de gueulle, et crye : de saint Heeraerdt Sysceun' de sainct Heeraerdt Sysceun* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Conté de Flandres*).

La mayson sieur de COGOMAN : *d'or à troys bendes d'azur, a l'umbrage de lyon sur le tout, a la bordure componnée d'ermynes et de sable* (Ibid.).

Les marquis de Trazegnies et de Trazegnies d'Ittre, en Belgique, portent : écartelé : aux 1er et 4e, bandé d'or et d'azur à l'ombre de lion et à la bordure engrêlée de gueules, aux 2e et 3e, de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de trois (2, 1) losanges d'or (Wissocq). S. : deux lions regardants d'or. Le tout posé sur un manteau aux armes, doublé d'hermine, sommé d'une couronne à cinq fleurons.

Travel, voir **Royer**.

Trélon. *Jaquemart de Trelon* (et *Terlon*), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1375, 5, 81, à Binche : trois vergettes engrêlées. S. senestre : un griffon. L. : *S Jakemart de Trelon* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685).

Trembleur. Gérard van *Tremlar* reçoit, du Brabant, par le drossard de Fauquemont, une indemnité pour un cheval perdu par lui, en chevauchant, pour le duc, avec ledit drossard, *te dijenst den busschop van Colne over Rijne op der vrybancke*, 1381 (n. st.) : une fasce, chargée d'une rose et surmontée de trois maillets penchés. L. : ✶ S' *Gheradi de Trymmele* (Chartes des ducs de Brabant).

Trémouille Guillaume de la *Tremoille*, chevalier, conseiller du roi de France, maréchal de Bourgogne, reçoit, du Brabant, un acompte de 2400 francs, 1395 : un chevron, accompagné de trois aigles. C. : une tête et col d'aigle. L. : *Gulle de la Tremoulle* (Ibid.) (voir **Aa, Rotselaer**).

Her Willem van der Tremoille, homme du roi de France, portait, d'après GELRE, d'or au chevron de gueules, accompagné de trois aigles d'azur, becquées et membrées de gueules. C. : une tête et col d'aigle

d'azur (terminé en volet, double de gueules), becquée d'or, languée de gueules, le col entouré d'un bourlet de gueules et d'argent.

Trenck (. . . von der), lieutenant-colonel, scelle une sentence, à Temeswar, le 4 octobre 1717 : un rencontre de bœuf, accompagné en pointe de deux étoiles. Écu ovale, C. : les meubles de l'écu. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles).

Trenne (**Treune**, **Treuve**?) *(Ernoul)* (sans particule) prête serment au duc de Brabant, comme châtelain de Cantaing, naguère échu aux enfants de ce prince, par la mort du comte de Ligny et de Saint-Pol; 1er mai 1415, au château de Cantaing : un burelé et une cotice brochante, L. : ✶ *S' Arn . . de . ruenno*?) (Chartes des ducs de Brabant).

Trentesaulx *(Loys), submaieur et esquevins de la cour que mons' labbes et le chouvent de labbaie et eyl[is]e de Saint Berthuvin de Malosne* (Malonne) *ont jugant a Aultreygl[us]e* (Autre-Église), 1530 : de . . . a l'écusson plain et a la cotice brochante, accompagnés au canton senestre d'une étoile. C. cassé (très endommagé) (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3475, A. G. R.).

Voir, sur cette famille, Tarlier et Wauters, *La Belgique ancienne et moderne*, canton de Jodoigne, Bouxl. p. 330; comp., au sujet de ladite propriété de l'abbaye de Malonne, *ibid.*, *ad vocem* Autre-Église.

Tret, voir **BRUSTEM**.

Treune, **Treuve**, voir **Trenne**.

Treveray. Jean *van Trieveri*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 55 à 3 moutons, 1374 : quatre roses, 3 rangées en bande et 1 au canton senestre, L. : ✠ *S Iehan de Triverei* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 32, fig. 912) (voir **HARMILLY** et **Longavesnes**).

Trézière (Michel de), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1536, 41. 8, 9 : un chevron, chargé d'une coquille et accompagné de trois feuilles, ou glands. T. senestre : un homme sauvage (Mons, Sainte-Waudru, c. 1).

TREU, voir **Choisel**.

Trèves. *Johann van Trieren*, échevin de *Diedenhoven* (Thionville), 1470 : un coq, colleté, le collier portant un grelot. L. : *S Iohan von Driere* (Arnhem, Chartes luxembourgeoises, N° 941b).

— L'écouterie de Trèves, 1498 (grand module, matrice du XIVe siècle) : diapré à la croix. L'écu accoste de deux lions léopardés, adossés, regardants. L. : ✠ *Sigillum scriltetrie trevorensis ad causas* (Ibid., N° 2050a).

Trévor, voir **Edwards**.

Triapin (Gabriel), échevin de Malines, 1396, 8, 9, 1402-4, 7, 11, 5, 9, 22 : un bandé; au chef chargé de trois croissants tournés. C. : un croissant tourné entre un vol. T. : deux damoiselles (Malines).

— *Vrouwe Barbare Trijapeijn, uten Aere, weduwe wijlen her Willems* . . . . de document est déchiré à cet endroit), déclare tenir, du comte de Salm (en sa qualité de seigneur de Rotselaer), 4 bonniers de prairie, à Haecht, le . . . . . 14 . . (date déchirée) : parti; au 1er, huit étoiles, rangées en orle; écusson en cœur au lion; au 2e, un bande, au chef chargé de trois croissants tournés. T. : un ange-sceau plaqué, assez ébréché (Av. et den., N° 2772).

— (Gabriel) *(Trijapain -peijn)*, échevin d'Anvers, 1504, 22, 4 : un bandé (on trois bandes); au chef chargé de trois croissants tournés. Même C. que Gabriel, 1396-1422 (Hôpital Sainte-Elisabeth *Baetengoeden*, c. 1 et 2).

Tribout Jean *Triboude*, échevin d'Aerschot, 1380 : un chevron, engrêlé à la partie inférieure, accompagné en chef de deux fleurs de lis, au pied coupé, et en pointe d'une étoile, surmontée d'une petite boule. L. : ✠ *S Iohas dei Tribout scabi arseo'* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Jean), même qualité, 1384 : même écu, mais sans la boule. L. : ✠ *S Iohes dei Tribo' scab' aro* (?) (Ibid.).

— (Jean), même qualité, 1389 : même écu, mais les deux membres dudit chevron, abaissés et disjoints, accompagnés en chef de deux fleurs de lis, au pied coupé, et en pointe d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S Ioh' dei Tribort scab arso'* (?) (Ibid.).

— (Jean), même qualité, 1395, 7, 8 : un chevron (simple, très mince), accompagné en chef de deux fleurs de lis, au pied coupé, et en pointe d'une rose. L., 1395 : *S Iohas d' ei Tricbort scabi ar*; 1397, 8 : *S Iohis dei Tribort scab' ars* (Ibid.).

— (Jean) (et *Triebout*), commun-maestre à Aerschot, 1396; échevin *idem*, 1405 : un chevron, accompagné en chef de deux croisettes ancrées et en pointe d'une étoile. L. : *S Iohannis Tribort* (Chartes des ducs de Brabant et Malines).

— Jean *Trijbout*, échevin d'Aerschot, 1469 : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant chargé d'un chevron. L. : *S Iohis Trybort scab arscaten* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Jean *Trijbout* déclare tenir, du duc de Brabant, un bois, de quatre bonniers, à *Hersele, op Raemselle* (Ramsel), et, de sire Frédéric van *Wittham* (Wittem), chevalier, une maison avec jardin, à Aerschot, *binnen porten*, 1470, le 2 juillet : même écu. L. : *Sigill Ian Tribort* (Av. et den., N° 547).

Tribus (François), homme de fief de *haut et noble mon [seigneur] de Commines*, 1398, le 3 mai : trois chevrons; au franc-quartier plain. L. : . . . . . *so s* . . . . . . (Arch. de l'Etat à Gand, Seigneurie de Comines).

Trie. *Mahieu de Tē*, maréchal de France, 1322 : une bande, chargée en haut d'une fleur de lis ou étoile. L. : ✠ *S' Mah . . . . Trie ma . . . . . al . . . rance* (Tournai, Chartrier).

Bretex, dans *Le Tournois de Chauvenci* (XIIIe siècle), donne à *Renaut de Trie*, en 1285 : *D'or à celle bende troncenee | d'argent et d'azur, est listee a deus bastons vermaus en coste* (v. 2208), Gelre, à *Here Lohier van Trye*, homme du roi de France : d'or à la bande d'azur, chargée de trois annelets d'argent. Morlet orthographie : *Lohier*. Comp. aussi l'armorial de France du XIVe siècle, publié par Douet Darcq (*passim*).

— *Guillelmus, remensis archiepiscopus*, donne un acte en faveur de l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, 1333, le 19 juillet : dans le champ du sceau, ogival, prélat debout, accosté de deux écus : A, un semé de fleur de lis, à la croix brochante; B, une bande. L. : *Sigillum Guill'i dei . . . archiepiscopi remensis*. Contre-scel : un écu à la croix, cantonnée de quatre fleurs de lis. L. : ✠ *Secretm G archiepī remēsis* (G., c. 11, N° 263).

L'acte ne révèle pas son nom de famille. Voir Gams, *Series episcoporum*, p. 609).

Triebout, voir **Tribout.**

Trier, voir **Trêves, TRIEZ, Walraven.**

TRIEZ (Pierre du), bailli de Templeuve, 1568 : une bande, accompagnée au canton senestre d'un lambel. C. cassé. L. : . . . . . . *de Trier* (!) (Vicomte Desmaisières).

Triest (Pierre), échevin du métier d'Assenede, 1412 : dans le champ du sceau, un lévrier élancé, accompagné en pointe d'un huchet. L. : . . *Pieter Triest* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 89, 90).

— (Josse) déclare que sa femme, Marguerite van *Poucke* (Poucques), tient du bourg de Bruges, le fief dit *Stompaerdshoucke* (Stampershoek), au métier d'Oostkerke, paroisse de Sainte-Catherine, lors Damme, fief comprenant 105 1/2 mesures et la pêcherie de *Stompaertshoucke* (!), s'étendant à partir de la cour *(hove)* de *Stompaerdshoucke* jusqu'à la chapelle de *Hulsterloo*, 1441, le 5 juillet : deux cors de chasse en chef et un lévrier, colleté, passant, en pointe. C. : une tête et col de lévrier, bouclé, entre un vol. S. : deux lions. L. : *S Ioes Triest* (Fiefs, N° 8582).

— (Gérard), second fils de Josse, tient, du comte de Flandre, un fief à Melsele; son frère aîné, Philippe, scelle pour lui, 1548; tient, du château de Termonde, une [illegible] Moerzeke [illegible], 1553 : deux cors de chasse en chef et un lévrier élancé en pointe; bordure dentée. C. : un lévrier colleté, issant entre un vol (Fiefs, c. 915, l. 6301-66, et N° 4483).

Triest (Nicolas), fils de sire Nicolas *(mer Claes)*, tient, de la seigneurie du « Polder van Namen », un fief à Trinteit, dans le *Vierambacht*, 1551 : deux cors de chasse en chef et un lévrier, colleté, en pointe. C. : une tête et col de lévrier, entre un vol (Ibid., N° 10693).

— (Nicolas), chevalier, seigneur d'*Aughem* (Auweghem), déclare tenir en fief, du Vieux-Bourg, à Gand, la seigneurie de Luchtene, à Tronchiennes, comprenant 13-14 bonniers de terres, des rentes, un bailli qui, à défaut d'hommes, emprunte ceux du comte au Vieux-Bourg, divers droits seigneuriaux *(tol, vondt, sterfcoop, wandelcoop, boeten . . . .)* et deux arrière-fiefs (tenus par Josse Donaes, fils de Liévin, et *Pierkin* Braem, fils de Pierre), laquelle seigneurie lui est échue par suite de la mort de son frère, Roland; 1551, le 13 mai; il dit sceller de son propre sceau : deux cors de chasse en chef et un lévrier colleté, élancé, en pointe, accompagnés en cœur d'une merlette. C. : une tête et col de lévrier. L. : *S Roelant Triest f' m Ian* (Fiefs, N° 2336).

Le sceau, évidemment celui de feu son frère, dont il a hérité ladite seigneurie, prouve donc que Nicolas et Roland étaient fils de sire *(mer)* Jean Triest.

— (Josse), *filius Joncheere Gillis*, déclare tenir, du château de Courtrai, le fief dit *Rumbix Mote*, à *Ghuelghem* (Gulleghem), comprenant des rentes seigneuriales, deux arrière-fiefs, bailli qui emprunte ses hommes de la seigneurie de *ten Hove*, mouvant de lui-même, Josse Triest, et divers droits seigneuriaux *(tol, vondt, bastaerde ende stragiers goet, de boeten . . .)*. L'un desdits arrière-fiefs, étant une *behuusde stede ghenaempt et goet ten Hove*, à Caerne, avec 30 bonniers, rentes seigneuriales, bailli, sous-bailli, sept échevins, messier, etc., tenu par *Joncheere Woutre van der Gracht, heere van Schaerveldt* (Schierveld); l'autre, de 8 9 bonniers, à Caerne, par *Joncheere Jan de Beer, heere van Grammene*, comme époux de damoiselle Adrienne van der Gracht, fille de Gauthier, seigneur de Schierveld; 1561, le 16 juillet : deux cors de chasse en chef et un lévrier colleté, élancé, en pointe. C. : une tête et col de lévrier colleté. L. : *S Joos Triest f Gillis* (Fiefs, N° 1648).

— *(Gaerdt van)*, échevin de Nimègue, 1565 : une tête de cerf arrachée, de profil. C. : un massacre de cerf *(Geld.)*.

— *(Jorden van)*, échevin de Nimègue, 1587 : mêmes écu et C. que *Gaerdt*, 1565 *(Geld.)*.

Triest (Antoine), seigneur de Ruddershove, *Meerlebeke* (Meerlebeke) et *Lemberghe* (Lemberge), déclare tenir, du Perron d'Alost, une rente dite *den spijckere van Meerlebeke*, ..., avec dime, etc., 1598, le 8 mai : écartelé ; aux 1er et 4e, deux cors de chasse en chef et un levrier clancé en pointe ; aux 2e et 3e, un chevron, chargé de trois ... (coquilles) (**Lovendeghem**). C. : un ... entre un vol. L. : .... *Triest heere* ..... (Fiefs, N° 5078).

— (François), fils de Charles, tient, du château de Termonde, un fief de 7 bonniers, 2 mesures, appelé *t leen te Raveschoot*, a Gand, *buijten de vijf wintgaten*, 1611 : écartelé ; aux 1er et 4e, deux cors de chasse en chef et un levrier clancé en pointe ; aux 2e et 3e, trois jumelles (**Grutere**). Sur le tout : écusson au lion(?). C. : une tête et col de levrier entre un vol (Fiefs, N° 3680).

— (François), fils de *Joncheer Charles Triest*, seigneur de *Raveschoot*, déclare tenir, du Vieux-Bourg, a Gand, un fief a Lovendeghem, au lieu dit *in Mezenbrouc* lequel fief aboutit, entre autres, au bien dit *tgoet ter Vier Linden*, appartenant a *mijn heere van Rockelfin* (Rockolling), fief échissé du *goede te Broucke* ; 1618, le 22 décembre : écartelé ; aux 1er et 4e, deux cors de chasse en chef et un levrier clancé en pointe ; aux 2e et 3e, trois merlettes (**Raveschoot**). C. : un lévrier, colleté, bouclé, issant entre un vol. L. : *S Franchois Triest f Io Cha* (Fiefs, N° 3131).

Ce fief comprend 10 1/2 bonniers de terres.
Les trois merlettes du 2e quartier sont regardantes.

— (Liévin), avocat au conseil de Flandre, tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, comme hoir féodal de maitre Adrien Triest, conseiller audit conseil, un fief a Evergem, 1643 : deux cors de chasse en chef et un lévrier, colleté, en pointe ; l'écu muni d'une bordure (simple). C. : un lévrier colleté issant (Ibid., N° 2670).

— (Everard-Florent de), écuyer, seigneur de Bettendorf, en partie (comte de Chiny), déclare tenir ce fief du roi de France, 1681 : deux cors de chasse en chef et un lévrier clancé en pointe. Sans L. (cachet en cire (rouge) (C. C. B., 45713) (voir **Crombrugghe** ; comp. les armes d'Hubert **Christiaens**, 1523).

Triestram (Victor), seigneur de Wijnghene, tient, de Guillaume van Caerhout, seigneur de Pittem, *de heerlichede van Maelstapel*, s'étendant sous Wijnghene, Thielt, Ruijsselede et Swevezeele et comprenant diverses rentes, un bailli, sous-bailli, un banc de sept échevins, un messier et divers droits seigneuriaux *tol, vondt, bastaerde ende straegiers goedt, de boete* ..., etc.), le 1er juin 1514 : un chevron, accompagné en chef de deux têtes de loup (ou de lévrier ; pas de *barres*), affrontées, et en pointe, de .... C. : une tête et col d'animal entre un vol. L. : *S* ..... *ra s de M quphene* (Fiefs, N° 10814).

Trieu, voir **Choisel**, **PRICES**, **Trilx**.

La famille des ecuyers du Trieu, en Belgique, dont un membre obtint le titre personnel de baron, portait : d'azur à l'étoile d'argent, le de gueules, accompagnée de trois (2, 1) etoiles d'or. C. : un homme issant, vêtu d'azur, bonnet d'or, le collet et le rabat d'argent, coiffé d'un bonnet d'azur, retroussé en pointe et houppé d'or, tenant de la dextre l'etrier de l'ecu et appuyant la senestre sur la hanche.

Trignée, Arnould *va Tringes*, jadis prisonnier a Basweiler, sous le seigneur de Seraing ; i t. : 204 moutons, 1374 ; de ... a l'écusson plain et un lambel brochant, le 3e pendant chargé d'une rose. L. : *S Ernoul de Biertuchamp* (Bertinchamps). (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 32, fg 913).

Voir Hemricourt, éd. Salkkaay, pp. 112 et 137.

Tricht (Arnould van) (fils de Jean), juge, scelle un acte de Gérard van Rossum, 1363 : une fasce bretessée et contre-bretessée et un baton denticlé, brochant (Dusseldorf, *Bedburg*, N° 461).

— (?) *Eghen Eghens zoen* et *Alart Didrics zoen* (sans nom de famille) scellent, comme voisins, l'acte dudit G. van Rossum, 1363 ; *Eghen* : un lion couronné et une fasce brochante, chargée d'.... L. : .. *Eghen va . richt*(?) ; *Alart* : un lion couronné (? le haut est cassé) et une fasce brochante, chargée d'une étoile. L. cassée (Ibid.).

— (Mathieu de) et quatorze autres se portent cautions pour le duc de Brabant et de Limbourg, envers le duc de Bourgogne (voir **Thomaes**), 1416 : trois boules, mal ordonnées, en pointe, la 1re sommée d'une croix latine, dont les trois bras supérieurs sont potencés. L. : *Mattijs van Tricht* (Chartes des ducs de Brabant).

Trilx (*Jehan du*) et *don Trilx*), boucher a Binche, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Binche, pour sa femme, Maigne Boret (et Dorce), et sa fille, Maigne, 1474, 6 ; pour sadite femme et sa fille, *Marghine*, 1477 : une croix de Lorraine. L. : *Seel Iehan du Trieu* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685).

— (*Pierart* du), le jeune, reçoit une rente viagere, sur ledit domaine, pour lui et sa femme, Jeanne Seckeran, 1475, 6 : une marque de marchand. Au-dessus de l'écu, des flammes, mouvant du bord de l'encadrement du champ du sceau. L. : *S Pierar* ... *e Trie le* ..... (Ibid., l. 1685) (Pl. 32, fg. 914).

Tripotels (*Hues dit*), *chevaliers don Nuef Chastel* (Neufchateau), est devenu homme-lige de Ferry, duc de Lorraine, 1276 : un lion et un lambel a cinq pendants brochant. L. : ✠ *S* ..... *don N* .... *castel chr* (Lorraine, *Neufchateau*, B, 853, N 3).

Trips, voir **Bergh'el**, **Neerlinter**, **Schenck de Stauffenberg**.

Trisson (Jacques du), bailli de noble homme Jean, seigneur de *Scamaing* (Escamin), à Baisieux, 1431 : écartelé; au 1er, un arbre (?); aux 2e et 3e, une étoile ; au 4e, un croissant (Tournai, Chartreux, c. 10).

Tritan, voir **Champigny**.

Troe, voir **Troet**.

TROEIJEN, voir **TROIJEN**.

Troesselmans (Jean), échevin de Helmond, 1477, 83 : un fer de moulin (Helmond).

Troest (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de *Gruuthuse;* i. t. : 65 1/3 moutons, 1374 : trois maillets; au chef chargé de trois pals; un filet en barre brochant sur l'écu. L. : ✠ *Ya . nes d' Prtecie* (?) (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 32, fig. 915) (voir **Okegem**).

Troet. *Godiscal de Truije,* prisonnier *illec,* dans l'armée brabançonne; i. t. : 612 moutons, 1374 : trois losanges, accompagnés en cœur d'un étrier. L. : *S Godsaert Troet* (Ibid.).

— *Godiscal le Troye,* homme de fief du comte de Namur, 1384 : trois losanges (sans l'étrier). L. : *S Godes[ar] le Troe (Namur,* N° 1168).

Troye, voir **Troet**.

TROIE, voir **TROYEN**.

TROIJEN (Jean van den), jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Dalhem; i. t. : 100 moutons, 1374; dit sceller de son propre scel : un lion couronné. L : ✱ *S' Watier Delloye* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Claes van Troeijen,* bourgeois d'IJsselstein, 1416 : une petite rose, à 6 feuilles, en chef à dextre, et onze besants, ou tourteaux, le tout rangé : 4, 4, 3, 1. L. : *S' Claes Henriczoe van Troie (Hollande).*

Troyes, dit **Clef**.

TROYES (Roger van) reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, 1461, 2 : un chevron, accompagné de trois lions. L. : . . *oegeer van* . . *ois* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

Troisdorf, voir **Rover**.

GELRE donne à *Maes van Troestorp*, qu'il cite deux fois, parmi les hommes du duc de Berg et ceux du comte de la Mark : d'or à trois losanges de gueules et au lambel d'azur, brochant. Volet d'or. Couronne d'azur. **C.** : un vol de gueules.

Tromper (Jacques) (fils de Pierre), 1527 : une fasce, accompagnée en pointe d'une croisette, et deux ailes de moulin à vent, passées en sautoir, mouvant des bords, brochant sur la fasce. S. senestre : un griffon. L. : *S Jacop Peter* . . . . (U.).

Ce que nous blasonnons : croisette, pourrait être un trèfle.

Tromper (Gisbert) (fils de Gérard), 1594 : deux fleurs de lis en chef et une merlette en pointe. C. fruste. L. : *S Gysbert* . . . . *Gerrit z* (U.).

— (Albert) (fils de Jacques), 1564 : même écu que Jacques (1527), mais sans la croisette, et les deux ailes de moulin à vent ne mouvant pas des bords. C. : un avant-bras, tenant un huchet. L. : *S Aelbert Iacob Trōper* (U.).

— (Renier) (fils de Pierre), 1605 : même écu, mais les ailes mouvant des bords. C. : un vol, l'aigle dextre entourée d'une trompette. L. : *S Reynier Piters Tromper* (U.).

Tous ces Tromper scellent en qualité d'échevins de Rotterdam.

Trompes, voir **Wampe**.

Tronchiennes. *Zegher van Dronghene, heere van Melle,* chevalier, et Daniel *van Dronghene,* écuyer, scellent, parmi les nobles de la Flandre, le traité entre le Brabant et la Flandre, 1339, le 3 décembre; *Zegher :* diapré à trois chevrons et à la bordure engrêlée. L. : . . *ohier de Courtray* . . . (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Courtrai**).

— Daniel van *Dronghene*, écuyer, ci-dessus, 1339 : quatre chevrons, le 1er écimé (sans bordure). L'écu entouré de quatre dragons. L. : ✠ *S' Daniel* .. *Covrtrisien* (Ibid.).

Le seigneur de MELLE : *d'or à quatre chevrons, le premier coupé, tout de gueulle, et crye Courtraeysyen' Courtraeysien l'anchien baron!* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Le seigneur de TRONCHIENES : *gyronnez d'or et d'azur de douze pièces, a l'escuson de gueulle, sur le tout, et ung fillet de gueulle, au travers dudit escu, et crye : Flandres! Flandres!* (Ibid.).

Troncke (Gérard van den), échevin de Bruxelles, 1480, 1 (n. st.) : trois troncs d'arbre arrachés. S. senestre : un homme sauvage, la lanière de l'écu tournée autour de sa massue. L. : *S Gerardi vadē Troncke* (E. G., l. 356, Bruxelles et Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2499, A. G. B.).

Trooz (Remacle-Martin de), baptisé à Verviers, le 16 novembre 1691, échevin de la cour de justice de Verviers, de 1731 à 1768, année de sa mort : coupé ; au 1er, parti ; *a*, un lion ; *b*, un palé de huit pièces ; au 2d, trois losanges (sans hachures). L'écu, ovale, dans un cartouche. C. : un lion issant (matrice-cachet-breloque, en argent, en possession de M. Jules de Trooz, ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, à Bruxelles).

Trooz (Remacle-Joseph de), l'aîné, procureur à Verviers, notaire impérial, etc., 1777 : dans le champ du sceau, une lance, accolée d'un serpent et brochant sur un listel, posé dans le haut du champ et portant la devise : *Loco et tempore*. L. : ✶ *Remaclus Josephus de Trooz notarius caesar publ et jurat 1777* (d'après un dessin, représentant ce sceau, dans son acte de nomination).

François-Philippe-Félix de Gress, . . . comte palatin impérial, avocat et procureur à Wetzlar, etc., confère la nomination de notaire impérial à : *nobilis et eruditus dominus Remaclus Josephus de Trooz, senior, civitatis verrensis procuratus*, par acte donné, à Wetzlar, le 9 octobre 1777 (original en parchemin, en possession de M. le ministre de Trooz).

D'après la généalogie, publiée dans *La Noblesse Belge* (1889), cette famille descend d'un *Jehain de Tro* (fils de *Jehain*), qui est cité dès le 1er octobre 1452.

Remacle-Joseph, ci-dessus, fils dudit Remacle-Martin, est le bis-aïeul de M. le ministre Jules-Henri-Ghislain-Marie de Trooz, qui obtint, le 26 décembre 1887, concession de noblesse aux armes anciennes de sa famille.

Ces armes sont : coupé ; au 1er, parti ; *a*, d'argent au lion de gueules, lampassé de sable ; *b*, palé d'argent et de sable de huit pièces ; au 2d, d'azur à trois losanges d'argent. C. : le lion de l'écu issant. Devise : *Loco et tempore*.

M. Ferdinand-Jules-Joseph-Valère de Trooz, juge au tribunal de première instance, à Louvain, fut anobli, le 24 mai 1888, au port de ces armes : d'argent à une herse de labour triangulaire, accompagnée de trois tourteaux, le tout de gueules ; au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent. C. : une tête et col de coq au naturel.

Devise : *Humble et loyal*.

Troostembergh. J[oachim]-J[oseph] van *Trostemberg*, en qualité de tuteur, atteste la véracité des faits énoncés dans une supplique adressée, le 8 novembre 1696, à la chambre pupillaire de Saint-Trond, au sujet des orphelins de *Jor Joannes Maximilianus de Troostemberg* (1) et de *Joffr. Hermilindis Mechtildis de Heijnsdael* (Hinnisdael), 1696. Il se sert du cachet de son dit frère, Jean-Maximilien : coupé ; au 1er, deux épées, passées en sautoir, les pointes en haut ; au 2d, un cerf, issant de la pointe. L'écu sormé d'une couronne à cinq fleurons et à quatre perles et surmonté des lettres I M D T. Sans autre L. (cachet en cire rouge) (M. Max de Troostembergh d'Oplinter).

Le second tuteur desdits orphelins est *Joncker Guilelmus Hermanus de Schroots*, major de cavalerie au service du Prince-évêque de Liege.

— Bernard-Guillaume-Maximilien de *Trostemberg* (fils de Jean-Maximilien et d'Ermelinde-Mechtilde de Hinnisdael), né le 7 mai 1696 : écartelé ; aux 1er et 4e, coupé ; *a*, d'azur à deux épées passées en sautoir, les pointes en haut ; *b*, un cerf issant de la pointe ; aux 2e et 3e, de sable, au chef de quartier chargé de trois merlettes (**Hinnisdael**). L'écu, ovale, sommé d'une couronne à neuf perles et accosté de deux palmes, passées en sautoir (cachet, sans L.) (Ibid.).

Troostembergh (François-Joseph-Maximilien de), né en 1727, mort en 1788 : écu aux armes des 1er et 4e quartiers du précédent, le champ inférieur de gueules. L'écu, ovale, surmonté d'une couronne à neuf perles. S. : deux cerfs (cachet, sans L.) (Ibid.) (voir **TROOSTENBERGHE, Viefville**).

Meester Claes van Troostenberge et Gilles de Coninck comparaissent, en qualité d'exécuteurs testamentaires de Jean van *Zwane*, devant les échevins de Bruxelles, le 6 novembre 1521 (C. C. B., c. 47).

Mr Jean Troostenberge est présent, comme homme de fief du duc d'Aerschot, à un relief fait devant la cour féodale de Bierbeek, le 4 octobre 1581 ;

Jean van Trostenberge, présent, ibid., le 26 août 1597 ;

Jean van Troestenberghen, présent, ibid., le 9 mars 1598 ;

Trostenberge présent, ibid., le 8 avril 1603 (Greffes scabinaux, arrondissement de Louvain, N° 219, pp. 35, 155, 240 vo, 245, 248 vo, 325, 327, A. G. B.).

Janne van Troestenberghen den jonghe, bij doode Joncker Jacques Crabbe, ende dat in den naem ende tot behoeff van Jouffrouwe Gheertruijt Crabbe, zijn huijsvrouwe, relève, devant la même cour, un fief situé à Bierbeek, *ter plaetsen gheleghen te Budinghe* (?), le 5 mars 1588 (Ibid., fo 165 vo).

Jan van Trostenberge, als oom ende momboir vande achtergelaten kinderen wijlen Joncker Baltazaers van Munkhoven ende van Jou. Margriete Crabbe, gehuijsschen, relève : *huys ende hoff* (etc., *ter plaetsen gheleghen te Bourdinghen*, 29 mai 1599 (Ibid., p. 320).

Alsoo sekere questie ende different gheresen was tusschen Joncker Jan van Onchem, wedauwer wijlen jouffrouwe Marie van Meghem, ter eendere, ende Mr Johan van Troostenberghe, man ende momboir van Jouff. Geertruijt Crabbe, erfgenaemen wijlen Joncker Jacobs Crabbe, teranderе zijden, ter saecke van sekere rekenn., die de voorseijde van Troostenberghe gehouden is te doen van zijne administratie, soo sijn partijen om vrientschap te houden, tusschen het manschap bij tusschen spreekenen van Jouff Catharina van den Dycke, huisvrouwe Joncker Philips Valckenisse, veraccordeert, etc. (17 décembre 1609, protoc. de Guill. Iupens, notaire à Louvain, reposant au greffe du tribunal de 1re instance, *illec*).

Op heden den xiiii dach Augusti 1632 ..... heeft Heer ende Mr Maximiliany (!) van Troistenberghe, Licentiaet in beijde rechten, gedaen den nieuwen eedt, naer doode van Mr Jan van Troistenberghe (Ibid., fo 164).

Op den 29 Mey 1641 heeft de voersz. heer ende Mr Maximiliaen van Troostenbergh te leene verheven naer doode van Joe Geertruijt Crabbe, sijne moedere (etc.) (Ibid., fo 164).

Op heden den achsten octobris duijsent ses hondert drij en dertich sijn voor mij ondergeschreven als notaris (etc.) *gecomparveert in propere persoonen jouffrouwe Geertruijt Crabbe, weduwe wijlen joncker Jans van Troostenberch, jouffrouwe Anna ende jouffrouwe Marie van Troostenberch, haere dochteren, beijden meerderjarig, etc.* (acte de vente signé J. Woutelers, 1633; protocole de ce notaire, reposant au greffe du tribunal de Ire instance a Louvain).

Borghemeesteren, schepenen ende raet der stadt van Loven Saluijt, doen conde ende weete mitsgaeders certificeren ende attesteren bij desen, dat Joe Joachim Peeter van Troostemberch, soone wijlen heer ende Mr Maximiliaen van Troostemberch ende wijlen Jouffrouwe Magdalena de Potter, is gebooren binnen der voors. stadt Loven van goeder catholijcke ende wel gebooren ouders, den welcken hem altijts eerlijck, deughdelijck ende treffelijck heeft gedraegen ende gecomporteert, soo ende gelijck sijne ouders ende voorouders altijt hebben gedaen (etc.); le 15 mars 1666 (attestion originale, sur papier, scellée du sceau de la ville en papier sur hostie, et signée M. Peeters (Archives de la famille de Troostembergh).

Le 13 novembre 1666, a Louvain, Louis-Conrard d'*Argenteau* (Argenteau), comte d'*Esseneux* (Esneux), baron de *Wijere*, etc., étant instruit qu'un procès est pendant entre le sieur Jean-Balthasar de *Trostenberg*, suppliant, contre dle le sieur Marcelle de Baronche, comme tuteur de damoiselle Marie de *Trostenberghe* (!), au sujet d'un livre censal relevant en fief, de toute ancienneté, de la cour de *Quadreppe* (Quadrebbe), a Piétrain, cour appartenant audit comte, charge son bailli d'*evocquer ladille cause et la faire remevtre a la judicature de nostre ditte cour et, au cas que cela ne se puisse faire, de se fondre de nostre parti en cause pour le soustienr de nostre droit* (Archives de la famille de Troostembergh).

Le sceau de L.-C. d'Argenteau sera décrit dans le *Supplement*.

Le 4 février 1688 :

Nos consules, consiliarij ac jurati Imperialis oppidi Stæ Trudonis ..... salutem in Domino. Exposito nobis pro parte Nobilium Adolescentium Joannis Maximiliani et Guilhelmi Augustini van Troostenberch, quod iam ab anno vel circiter in Germaniam Superiorem, Hungariam aliasque regiones profecti contra infestissimum totius Christianitatis hostem sanguinem ac vitam ipsam exponere non dubitarint, ibidemque eo fine adhuc remansuri, cupiant litteris nostris certificatorijs simul et commendatitijs communiri. Hinc nos instar eorum petitioni benigne annuentes, has concedendas duximus et largimur, presentiumque tenore attestamur præfatos Nobiles Adolescentes esse conjunctos nostros, fratres germanos, filios legitimos Nobilis ac Generosi quondam Domini Joannis Balthazaris van Troostenberch et Nobilis Dominæ Mariæ Clarae van Mettecoven, conjugum, dum viverent, legitimorum, bonorum nominis et famæ, fidei catholicæ ad conversationis honestæ. Quare, etc. (original, sur papier, scellé du *sigillum ad opera* de la ville de Saint-Trond et signé J. R. Stas secret. (archives de la famille de Troostembergh).

Les écuyers de Troostembergh, en Belgique, portent : de gueules au cerf d'argent issant de la pointe ; au chef cousu d'azur, chargé de deux épées d'argent, garnies d'or, passées en sautoir, les pointes en haut. C. : un cerf d'argent issant. S. : deux cerfs d'argent.

TROOSTENBERGHE (Nicolas van), prélat du couvent *van den Eechoutte*, a Bruges, 1646 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un arbre terrassé. L'écu sommé d'une mitre et posé sur une crosse (cachet, sans L.) (Arch. de l'Etat, a Bruges, Chartes mélangées, N° bleu 17640).

Il résulte du document de 1646 que Nicolas van *Troostenberghe* était fils de damoiselle Elisabeth van Hamme, veuve d'Adam van *Troostenberghe*.

Voir, sur lui, Sanderus, *Flandria Illustrata*, p. 93. Ses armes : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles, a cinq rais, et en pointe d'un arbre terrassé, se trouvent sur la planche que cet historien donne de l'abbaye dite « *den Eechoute* », en regard de la p. 90. Elles sont accompagnées de la devise : *Solare moeste*, faisant allusion au nom de *Troostenberghe*.

De heer Jacob van Trostenberge (fils d'Adrien), trésorier et échevin d'Ostende, décédé le 14 novembre 1625, et sa femme, damoiselle Jossine Doens (fille de Chrétien), morte le 25 mars 1633, remariée au sieur Jean de *Vleshouere*, furent enterrés en l'église d'Ostende, sous une pierre, ornée de leurs blasons.

Celui du mari était identique à l'écu que l'on aperçoit sur le cachet du prélat, Nicolas, ci-dessus, mais brisé d'un trèfle, sur la cime du chevron, et, semble-t-il, avec cette différence que la terrasse est alésée (Bibl. royale, a Bruxelles, C. G., manuscrit N° 1314).

Dans un armorial manuscrit du xvme siècle, en possession de M. Max. de Troostenbergh d'Oplinter, on aperçoit les deux blasons que voici :

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CXCII.

Fig. 1. André de Merode, seigneur de Frankenberg (1407, 1420), chevalier (1424, 1426), voué (1)
Fig. 2. Chrétien van Drimborn (1407, 1422), échevin
Fig. 3 Arnould van Breinich (1448), échevin
Fig. 4. Léonard van Immendorf (1453), échevin

} de Burtscheid.

(1) Les fig. de cette planche seront décrites dans le *Supplément*.

van Troostenberg : d'azur au chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un arbre, posé sur un mont, le tout d'or ;

Troosenbergh (!) : d'azur à l'arbre de sinople, posé sur un mont d'or, accompagné de trois étoiles du même, rangées en chef (voir **Troostembergh**).

Trotha, voir **Verschuer.**

Trotten (Henri van), bailli *(amptmann)* de Pittange, 1504, 5 : une trangle, accompagnée de trois piles et en pointe de trois (2, 1) trèfles (sceau plaqué) (C. C. B., Acquits de Brabant, c. 2049bis).

Trouillart, voir **MAUCRŒUX.**

Trouvain (Jean-François-Philippe de), prêtre et chanoine du chapitre de Notre-Dame, à Aerschot, possesseur du bénéfice de Notre-Dame, à Quiévrain, 1787, le 14 avril : d'or au lion, brandissant un sabre de la patte droite. L'écu ovale. C. : le lion de l'écu issant. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46610).

Trude (Josse) déclare tenir de la cour d'*IJseghem,* appartenant à *edelen ende moghenden mer Jan van Stavele, ruddere, heere van IJseghem* (Iseghem) *ende van Emelghem,* etc., un fief, à Emelghem, dans la châtellenie de Courtrai, comprenant environ 10 bonniers de terre, des rentes seigneuriales, un bailli (qui emprunte ses échevins au suzerain) et divers droits seigneuriaux *(bastaerde goet, vont, de boete . . . .),* 1502, le 19 avril (après Pâques) : un chevron, accompagné en chef de . . . (cassé) et en pointe d'un croissant (fort endommagé) (Fiefs, N° 1617).

Trudenzone (Jean), échevin du duc de Bourgogne au *Hoenledeambacht,* 1424 : un oiseau de proie (C. C. B., Acquits de Lille, l. 65, 66).

— (Jean), même qualité, 1426, 7 : dans le champ du sceau, un château, ou porte, crénelé, à trois toitures aignes. L. : . . . . . *rvden* . . . . (Ibid., l. 191).

Truijder (Jean), échevin de Saint-Trond, 1452 : trois pals retraits en chef. C. : une hure de sanglier (?) (Abb. de Saint-Trond, c. 6).

Truije, voir **Troet.**

Truye (Barthélemy *a la*), membre de la Chambre des Comptes, à Lille, 1441 : deux serpents, posés en pal, affrontés, buvant dans une coupe. C. : un serpent, engoulant le cq., entre un vol. L. : *. . . . rthelemi . . la Truye* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 42).

Par lettres patentes, données, à Arras, le 15 janvier 1438 (n. st.), Philippe, duc de Bourgogne, charge *Barthelemy à la Truye,* maître des Chambres des Comptes de Bruxelles et de Lille, et Josse de *Steeland* de se rendre, avec un clerc, auprès de son féal chevalier, conseiller, etc., le seigneur de *la Vere* (Veere), son receveur de Zélande, aux fins de vérifier ses comptes, et de les accepter, s'il y a lieu, *en deboutant et refusant les poins non raisonnables* (Chartes de l'Audience, c. I, A. G. B.).

Truye *(Hues a la),* fils de feu maître Barthélemy, 1448, 54, 5, 6 : deux poissons, posés en pal, affrontés, buvant dans une coupe. C. : un poisson recourbé, engoulant le cq., entre un vol. L. : *S Hue a la Truye seignevr de D . . . ezele* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 418).

— (Jean *a la),* fils de feu maître Barthélemy, reçoit une rente sur l'espier d'Ypres, 1459, 60, 75, 81, 5, 90 : même écu, brisé au point du chef d'une étoile à cinq rais. Même C. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Iehan a le Truie* (Ibid., l. 418, 419).

Hue a la Truye, disant sceller de son propre scel, se sert, en 1458, de celui de son dit frère, Jean (Ibid., l. 379).

— (Jean *a la),* fils de maître Barthélemy, déclare tenir, de la Salle d'Ypres, une rente sur l'espier d'Ypres, 15.. (date déchirée ; commencement du XVIe siècle) : même sceau (Fiefs, N° 5556).

— (Charles *a la)* remet, à *cerbare ende wijse Joos Henneron,* bailli d'Ypres, le dénombrement d'une rente sur ledit espier, 1552, le 16 juillet : même écu, mais sans l'étoile. C. : un . . . (cassé) entre un vol. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Charles a la Trvie* (Ibid., N° 5572).

Trullart, voir **Schimmelpenninc.**

Truwant (Guillaume), écuyer, homme de fief de Brabant, 1377 : trois piles, la 1re chargée d'une coquille. L. : *Sigillvm Willmi Trwcan . . .* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 32, fig. 916) (voir **Vieux-Waleffe**).

Trux (Barthélemy et Jean-Baptiste du), écuyers, déclarent tenir, du roi de France, le 1er : la seigneurie de Strainchamp, le onzième de la seigneurie de Vance et Chantemelle, etc. ; le 2e : le franc-alleu du Menil (prévôté de Bastogne). 1681 : un pal, accompagné à senestre d'une bande. C. cassé (un seul cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713a).

— (Ferry du), écuyer, à Etalle, tient, dudit roi, une maison, avec basse-cour, etc., *illec,* 1682 : même écu (hachuré de lignes horizontales). Cq. sans C. (cachet en cire rouge) (ne sachant écrire, il signe d'une marque, affectant la forme d'un W) (C. C. B., 45713a).

— (Jean du), écuyer, homme de la Salle de Sa Majesté à Bastogne, seigneur haut-justicier d'Assenois (comté de Chiny), remet audit roi le dénombrement de ses fiefs, 1682 : même écu (non hachuré). C. : trois plumes d'autruche (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713a).

Tsamble, voir **Straten.**

Tsammel (Nicaise), bailli et semonceur de la châtellenie du Vieux-Bourg, à Gand, 1424 : trois fasces, ou hamaides (ou peu fruste). C. : . . . (?). L. : *S Casis* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 394).

Tsantele (Jean), échevin de la *vierschare van der Schelden*, 1535 : une croix ancrée. L. : *S Ian Tsantele* (B. R., C. G., Portef. 2107).

— (Gilles), fils de Jean, déclare tenir, du comté de Flandre, par l'intermédiaire de la cour *van den steenen man*, à Audenarde, un fief, sis à Elseghem, *up der Schelden, in den meersch*, fief, comprenant 60 verges de terres et acheté de Godefroid Illoirs, fils de Roger, 1541, le 15 janvier (n. st.) : même écu. T. dextre : un homme marin, armé de toutes pièces, brandissant un badelaire. L. : *S Gillis Tsantele* (Fiefs, N° 5217).

Tzas (Jean), homme de Jean, seigneur de Merode, Petersheim, etc., 1478 : une bande de cinq losanges (*Afflighem*).

Tser . . ., voir **Ser . . . .**

Tserarnts, par exemple, voir à Serarnts, Tserclaes, à Serclaes, etc.

Tsermeijs (Gossuin), jadis prisonnier de Bâsweiler, sous Brien van *Crainhem*; i. t. : 25 moutons, 1374, 8 : un âne en arrêt, surmonté à senestre d'une étoile à cinq rais. L. : *Sigillum Ghoesem Tserme . . . gi* (Chartes des ducs de Brabant).

TSEVERE, **TZIEVELL**, voir **Zievel.**

Tsmeets, voir **Smets.**

Tsoncke, voir **Zadeleere.**

Tsonkel, voir **Nicholas.**

Tsoucke (Jean) reçoit une rente sur l'espier d'Alost, pour ses deux fils, *Galante* et Adam, 1431 ; tout en disant se servir de son propre scel, il appose à la quittance celui de Jean de Knuts : trois hamaides et un lambel, brochant sur la 1re. T. : un homme sauvage. S. : deux léopards lionnés, issant du cadre du champ du sceau. L. : *S Ian . . Knuts*. Il scelle en 1434 de son véritable sceau : trois fasces L'écu tenu dans les bras d'un homme sauvage, tenant de la main droite sa massue. L. : *S . . . . . ke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 371).

Tsulle (Arnould), échevin de Malines, 1322 : deux poissons adossés, accompagnés au point du chef d'une rose (P., c. 2).

Tubize (Les échevins de), 1323, 1431, 1551 : dans le champ du sceau, une aigle. L. : ✠ *S des eschevins de Tebize*. Contre-scel : dans le champ du contre-scel, une crosse contournée, accostée de deux écus, tous deux : un giromé de dix pièces, chargé en cœur d'un annelet. L. : *Sancta Gertrudis* (Arch. communales de Nivelles, Fonds : Hospices, et C. C. B., c. 36).

Tudekem Philippe van *Tudeghem* scelle pour Gilles van *Walhaut* (Waha), qui reçoit, du duc de Brabant, 20 vieux écus, du chef de la guerre de Flandre, 1337, 2 juillet; Philippe van *Tudekem* reçoit, du duc de Brabant, 400 vieux écus, prêtés par lui au sire de *Gommegijs* (voir **Jauche**) et à sire *Roste van Wilre* (voir **Roost**), 1337, 20 novembre; homme de fief du duc de Brabant, 1358; amman de Bruxelles, 1362, le 20 novembre; chambellan du duc de Brabant, 1364; il reçoit de ce prince, 500 moutons dus au sire de Rummen, 1365, 3 octobre; écuyer, homme de fief de la duchesse Jeanne, 1368, le 20 décembre : trois pals; au chef chargé d'un écusson à trois piles. L. : *S' Philippi de Tedekem* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1455, 1537, 1675, 1730, 2005, etc., Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.; *Namur*, N° 995) (Pl. 32, fig. 917).

— Philippe van *Tudekem*, chevalier, ami et caution de Renier van Berge, drossard de Limbourg, 1408 (n. st.) : écartelé; aux 1er et 4e, trois piles; aux 2e et 3e, un lion et un semé de billettes (ou mouchetures d'hermine ?). C. : une tête barbue entre deux bras. L. : *S Philippi de Tedekem* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Udekem**).

Wenceslaus van Behem, bij der graciens (!) *gods hertoghe, ende Jehanne, bi der zelver gracien hertoghinne van Luxemborch, van Lottrijke, van Brabant, van Lijmborch ende mercgreven des heijlichs rijcx, doen cont ende kenlic allen den ghenen, die dese letteren sullen zien ende hoiren lesen, dat, want een twist ende beroeringhe worden was ende opgestaen tusschen ons in deen zijde ende onser stad van Bruessel in dander, overmids dien dat onser* (!) *scepenen van onser voirs. stad Philipse van Tedekem, onsen amman van Bruessele, dien wij dair gheset hadden, ontkenden ende hem voir ghenen amman houden en wouden, noch hem wijsen, noch onderdanich sijn, alse onsen amman, om dat hij eenen onsen poirter van Bruessele, die eenen onsen ammans knape sloech ende quetste, met eenen messe sint hant af dede slaen, soe sijn wij ende onse voirs. stad verlijct ende geaccordeert in der manieren als hier nae volght : dats te weten dat onse voirs. scepenen den voirgenoemden Philips weder nemen ende kennen selen voir onsen amman in onser voirs. stad ende hem wijsen ende onderdanich sijn sullen, alsoe zij onsen amman sculdich sijn te doen, behoudelic ons altoes ende onsen nacomelinghen, hertogen in Brabant, onser heerlichcit ende rechte, ende onser voirs. stad haeren vrijheiden ende rechten, de welke heerlichcit, rechten ende vrijheiden bliven zullen in allen den pointen ende state, dair zij in waren,*

eer zij onsen amman ontkenden, ende eer hij dat gherechte van der hant dede, ende geloven onsen voirs. scepenen ende onser stad van Bruessele gemeinlec in goeden trouwen voir ons, voir onse hoijr ende naccommelinghe, hen nommermeer aen te sprekene, te tijhen, noch te eijsschen in negheenre manieren alse van desen voirs. saken. Alle arghelist uutgescheiden. In orconden ende vestickeiden van welken dinghen wij desen brief met onsen segelen hebben doen besegelen. Gegheven ter Vueren twintich daghe in junio, int jaer ons heeren dusent drie hondert tsestich ende twee. Aldus geteikent. Per dominos ducem et ducissam presentibus comitem Salmensen (Salm) (!) *ac dominis de Rumminen* (Rummen), *de Scoenvorst* (Schoonvorst), *de Lecke* (Lek), *de Berge* (Berg-op-Zoom), *de Boechout* (Bouchout), *de Witham* (Wittem), *de Bourgneval* (Bornival), *Gerardo Roetstock et Godefrido de Tynri* (lisez : *de Turri*), *receptore Brabancie : Jo. de Gravia* (d'après une copie ; manuscrits de *Petrus de Thimo*, T. II, f° 218 v°, Arch. de la ville de Bruxelles).

Note due à l'obligeance de M. Max de Troostembergh d'Oplinter et vérifiée par nous :

Le plus ancien des registres des fiefs du duché de Brabant, le *Latijnsboeck*, rédigé en 1312 (A. G. R.), mentionne : *Joannes de Tudekem juxta Herent*, qui tenait *iij jornalia terre sita infra mansionem suam in Tudekem*. Deux autres de ces registres, le *Specthboeck*, de 1374 (f° 13 v°), et le n° 17 (f° 49 v°) nous fournissent des dénombrements de cette tenure.

1°) *item noch erffenisse liggende tot Herent tot Tudikeem ende tot Haecht, daer men af gheeft tsiaers xij mudden evenen, ende met elken mudde v deniers goits gelts, ende daer horen toe omtrent l mansscape ende ghichtdragere.*

2°) *drie dachwant lants liggende bijnnen den bijvange van Tuijdekem, ende den wijndt van eenre wintmoelen op een halff buender eijgens, dat driessch is, dair die voirsereren wintmoelen opgestaen heeft, liggende tusschen die erven wijlen Peters Wijfflet aen deen zijde, ende wijlen Jans van der Borch erve, aen dandere, streckende mitten eenen eijnde aan die heerstrate van Wezemale te Herent weert gaende.*

Tudekem paraît avoir été morcelé de bonne heure, et ses éclisses appartenaient, aux XIVe et XVe siècles, aux familles de Rijcke, van den Huffle, Absalons, de Pape, de Saint-Géry (l'une succédant à l'autre) d'une part, et de Langerode, de l'autre ; en 1461 et 1462, Roland Roelofs reconstitua le fief par achat, et le transmit à ses descendants.

Les Boxhorn, issus de Marie Roelofs, arrière-petite-fille de Roland, possédaient Tudekem au XVIIe siècle.

Tueteleer, voir **Tutelere**.

Tuijc (Jean), échevin d'Anvers, 1380, 1 : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un flanchis (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 2 et 3).

Tuijl (Tuil). Gisbert van *Tule*, chevalier, caution de Renaud, duc de Gueldre, 1349 : trois têtes de chien braque *(Wassenaer)*.

GELRE donne à un *... zeer echt van Tuyl*, Gueldrois : d'argent à trois têtes de chien braque de gueules.

— *Wilhelmus de Tuel*, échevin de *Tuel* (Tuil), 1358 : même écu *(Geld.*, I « *ad annum* 1360 »).

— Jean van *Thuijl*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Craendonck ; i. t. : 360 moutons, 1374 : trois pals de vair ; au chef chargé de trois coquilles. L. : ✠ *S' Jan van Tuel* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 32, fig. 918).

— Gossuin van *Tuijl*, prisonnier *illec*, sous le sire de Perwez ; i. t. : 160 moutons, 1374 : trois têtes et cols de chien braque, accompagnés au point du chef d'un huchet. L. : ✠ *S' Goetswini de Tvle* (Ibid.).

— Henri van *Tuel*, échevin de *Tuel* (Tuil), 1471 : trois têtes de chien braque *(Geld.)*.

— Gisbert van *Tuijll van Palmesteijn*, témoin de Joachim van *Eichen*, à son contrat de mariage, 1539 : même écu. Cq. couronné. C. : une tête et col de chien braque (Ibid.).

— Françoise de *Tulles (Thulle)*, abbesse de la *Ramet* (Ramée) *Nostre Daemme*, de l'ordre de Cîteaux, diocèse de Liége, 1546, 51, 6 (n. st.) : dans le champ du sceau, ogival, l'abbesse, debout, sous un dais, soutenu par deux grosses colonnes, s'évasant vers le bas ; au bas, un écu, en losange, à trois têtes de chien braque. Ledit écu accosté du millésime 15-41. L. : ✠ *Sevr Franceize de Tvlle IIII abbes del Ramee a p' la reforme*. Contre-scel, rond, 1546, 51 : un écu (Renaissance) à trois têtes de chien braque. Ledit écu posé sur une crosse en pal. Sans L. (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3175, 3179, 3180).

Comp. TARLIER et WAUTERS, *La Belgique ancienne et moderne*, canton de Jodoigne, *ad vocem* Jauchelette, p. 67 et suiv., p. 370.

La légende du sceau doit se lire : *quatrième abbesse à partir de la réforme* (qui eut lieu en 1500 ou 1501, voir *op. cit.*, p. 69).

Un *Jehan de Thulles* comparaît, le 11 octobre 1544, devant le magistrat de Namur, en qualité de *procureur* de l'abbesse de la Ramée (Abb. de la Ramée, *loc. cit.*, c. 3178).

— (Bernard van), échevin de *Tuijll* (Tuil), 1567 : mêmes écu et C. que Gisbert, 1539. Cq. couronné *(Geld.)*.

— Guillaume van *Thuijll van Bulkenstein*, échevin de *Deijll* (Deil), 1597 ; le sceau est tombé (Ibid.).

— Philibert van *Tuijll van Scrooskerke*, seigneur de

Tienhoven, conseiller de Zélande, scelle le contrat de mariage de son fils, Pierre, 1637 : mêmes écu et C. que Gisbert (1539). Cq., couronné. T. : deux hommes sauvages, appuyant leurs massues sur l'épaule *(Wassenaer)*.

Tuijl. Damoiseau Pierre van *Tuijll van Serooskerke,* seigneur de Maalstede, bailli et *opperdijkgraaf* de Tholen, fait, le 17 décembre 1637, à La Haye, un contrat de mariage avec damoiselle Marie de Lierre : les mêmes armes complètes que son père ci-dessus (Ibid.) (voir **Aelsvoort**, **Kats**).

Thuin (Collard de), échevin de Liège, vers 1375 : une croix recercelée et un lambel brochant. L. : *S Collar de Tui . . . evien de Lege* (C. de B.) (voir **Taillefer**).

T[h]uijn Jean *Tuijn, erfgenoot* de la duchesse de Brabant, scelle un acte de Jean van Beerthe, dit van der Eijcken, 1395, le 6 juillet : une cotice ondée et un semé de billettes; au franc-quartier plain, chargé d'un chef échiqueté. L. : *S' I . . . . . s T . . n (Cambre)* (voir **Thuninc**).

Cet écu représente donc les armes de Rodenbeke et de 't Serroelofs, combinées, avec un franc-quartier de Bigard(?).

Tuc (Jean de), homme de fief de la châtellenie de Courtrai, 1465 (n. st.) : de . . . à l'écusson chargé d'un homme d'armes, posé de face, tenant de la main gauche une lance, ou épée, et de la main droite un bouclier. S. secrétaire : un chien braque accroupi. L. : . . . . . *Tuc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 57, 58).

Tucbake (Gauthier), échevin de Heijst, 1411 : trois feuilles de tilleul, sans tiges; au franc-quartier brochant chargé de trois pals. Seul, l'écu subsiste (Ibid., l. 222) (Pl. 32, fig. 920).

— (Gauthier), échevin de Malines, 1431, 3 : trois pals; au franc-quartier chargé d'une fleur de lis, au pied coupé L. : *S' Walteri Tvcba . .* (Malines) (Pl. 32, fig. 919).

A. van den Elinde l'appelle, à tort, *Tubaec*, ou *Tubaek*.

Tucher (Robert), échevin d'Anvers, 1591, 8 : coupé; au 1er, un bandé; au 2d, un buste. Cq. couronné. C. : une tête et col d'oiseau entre deux cornes de bœuf (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1; 114 lettres scabinaux).

Tulden (Simon), échevin d'Anvers, 1630 : trois tierces; au chef fruste. C. cassé (Anvers, Arch. comm., *Bescheiden van eigend. binnen Antw.*, I).

Thulin (Les échevins de la ville de), 1560 : écartelé; aux 1er et 4e, une bande; au 2e et 3e, une fasce. L'écu sommé d'une couronne à cinq perles. L. : *S eschevinal de la ville de Thellin* (M. A. de Latre du Bosqueau).

THULLE[S], voir **Tuijl**.

Tullere *(Vrient)*, échevin de Léau, 1433 : trois chevrons. L. : *Sigillv Amici Tvllere scab lew (Heijl.)*.

— *(Amicus)*, même qualité, 1439, 44 (n. st.) : trois chevrons, accompagnés en chef à senestre d'un maillet penché. L. : *S Amici Tullere scab' lewen* (M. Jos. Maertens, à Gand).

Tulnere, voir **Tollenare, Udekem**.

TUMESNIL, voir **Petitpas, Tenremonde**.

TUMMEKEN (Libert van den) (Tombeek?), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t.: 336 moutons, 1374 : un lion et un semé de billettes; au lambel brochant. L. : ✱ *S Liberti del Tonbeke* (Chartes des ducs de Brabant).

THUNE (Sohier van), homme de fief de la Salle d'Ypres, 1481 : une poule, accompagnée au canton senestre d'un flanchis et en pointe d'une chausse-trape (C. C. B., Acquits de Lille, l. 195).

Thuninc, dit Thuijn (Jean), à Bruxelles, possède un bien situé sur le ruisseau, dit Schaerbeek, 1414, le 15 décembre : quinze (5, 4, 3, 2, 1) billettes. C. : un buste d'homme imberbe, chaperonné. L. : *S' Iohis Tvninc (Cambre)* (voir **Thuijn**).

Thürheim (Joseph *Gondaere*?, comte de), certifie exacts les quartiers de damoiselle Caroline-Marie-Ghislaine de Haultepenne (voir **Woelmont**), 1792, le 9 juin, à Nivelles : écartelé; au 1er, d'argent à trois pierres carrées, entassées en pyramide, les 2 inférieurs mouvant de la pointe; aux 2e et 3e, de gueules à trois roses, rangées en bande; au 4e, une licorne saillante. Sur le tout, un écusson, sommé d'une couronne d'épines et chargé d'une porte crénelée, ouverte du champ. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (cachet en cire rouge, dans une boîte en fer blanc) (Baron Arnold de Woelmont) (voir **Woelmont**).

Turien; voir **Surien**.

Turck *(Biertrans), chevaliers, sires de Morlanwez* (Morlanwelz), déclare que *me dame Ysabiau de Jauche*, abbesse d'Epinlieu, a fait relever de lui des biens au terroir de *Triviere* (Trivières), en octobre 1354 : une aigle. C. : une tête barbue, coiffée d'un chapeau pyramidal, garni, de chaque côté, d'une plume, ladite tête issant d'une cuve. Le tout placé sous un édicule, flanqué de deux niches, à deux étages; dans chacune de ces niches, dans le haut, un homme sauvage, sans massue, dans le bas, un léopard lionné. L. : *S' . . . . . aste . . . . . .* (Mons, Abb. d'Epinlieu).

— *Aubiers Turch, sires de Saint Martin, chevaliers*, ayant été, au service du duc de Luxembourg, etc., *en trois chevauchies*, reçoit, de la part de ce prince, 330 1/2 florins *Philippus* et 26 sols, 1357

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CXCIII.

Fig. 1. Jean Harper (1462), échevin (1)
Fig. 2. Lambert Buck (1462), maïeur
Fig. 3. Guillaume Volckwyn (1464), échevin
Fig. 4. Jean Riewaile (1464), échevin

} de Burtscheid.

(1) Les fig. 1, 2 et 4 seront décrites dans le *Supplément*.

(n. st.), 10 février : une aigle. Cq. couronné. C. : une tête et col de léopard. L. : *S Alberti Terki de Castello militis* (Chartes des ducs de Brabant N° 874) (voir **Torre**).

Les barons et écuyers de Turck de Kersbeek, en Belgique, portent : d'argent à sept (4, 3) losanges d'azur; au chef de gueules. Cq. couronné. C. : un vol, l'aile dextre de gueules, l'aile senestre d'argent chargé des sept losanges de l'écu. S. : deux griffons d'or, tenant chacun une bannière, la 1re aux armes de l'écu, la 2e de gueules à la fasce d'or (Gauche).

Türck (Jean Georges), lieutenant, un des officiers délégués qui scellent l'inventaire des objets laissés par feu le baron de *Mallowetz* (Malowetz), 1711, le 30 décembre, à Reggio : une trangle, accompagnée de trois étoiles, rangées en chef, et de cinq (2, 3) besants, ou tourteaux, en pointe. C. indistinct, accosté des lettres J G — T. Sans autre L. (cachet en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles) (voir **Neufforge**).

Sur le rôle de recensement, dressé, à Kaschau, le 6 avril 1736, de la compagnie de grenadiers du capitaine baron von Wachenheim, au régiment impérial et royal d'infanterie du général-feldmaréchal-lieutenant comte Onelli, figure, comme fourrier, un Jean-Georges *Türckh*, âgé de 29 1/2 ans, né à Konigshotten, en Franconie, catholique, marié, père d'un enfant.

Thurm, voir **Torre, Tour.**

Turmer, voir **WIJER.**

Turnhout (La ville de), 1355 : dans le champ du sceau, un cerf élancé, suivi d'un guerrier, sonnant du cor, et accompagné, au premier plan, d'un chien braque élancé (*Léau*, N° 42).

— (Les échevins de), 1774, 93 : dans le champ du sceau, un cerf, regardant, élancé, sur une terrasse, portant, suspendu au col, un écu à un pal. L. : *Sigill oppidi Ternhovthani ad causas* (empreintes sur papier, plaqué sur hosties) (Office fiscal de Brabant, reg. 344, 349)

Turnier, voir **WIJER.**

Tursias, voir **Jauche.**

Tustap (ou **Tuscap**), voir **Bourghelles.**

Tutelare,
Tuteleer, } voir **Tutelere.**

Tutelere (Gérard), échevin du chapitre de Saint-Jean l'Évangéliste, à Liége, dans sa cour de Gingelom, 1401 ; maieur du couvent de Saint-Jean, dans sa cour de Waelhoven, 1432 : trois piles et un bâton brochant. L., 1432 : *S Gheert Tretelare* (Abb. de Saint-Trond, c. 9, et Couvent de Mariendal, à Diest, Etabl. relig., c. 4086, A. G. B.).

— Gérard Tutelere, échevin de la cour de tenanciers du chapitre de Saint-Jean-l'Evangéliste, à Gingelom, 1410 : trois piles et un filet brochant. L. : . . . . . *Trtelerre* (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

Tutelere, Guillaume *Tuteleer*, substitut-maieur du banc de haute justice de Velm, 1508 : parti ; au 1er, deux fasces, accompagnées de trois étoiles, rangées en chef, et de deux anilles, rangées en fasce, entre les deux fasces ; au 2d, plain ; au chef denché chargé de . . . (une étoile ?) S. senestre : un griffon. L. : *S Willem . . . . teler* (Ibid., c. 11).

— Gisbert *Tuteler*, 1534, *Tutelere*, 1537, échevin de la franche ville de *Jauce* (Jauche) : trois roses à six feuilles. L. : *S Ghysbert Tuteleyre* (Abb. de la Ramée, Etabl relig., c. 3179, A. G. B.) (voir **Tutelers**).

Tutelers (Jean), maieur du banc et haute justice de *Nijell* (Niel-près-Saint-Trond), 1477 : trois piles ; au chef chargé de trois merlettes. L. : . . . . *Tuteler*. (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

— Jean *Tutelers*, écoutète et échevin de la haute justice de *Gingelem* (Gingelom), 1594 : parti ; au 1er, d'hermine à deux fasces (**Corswarem**) ; au 2d, une roue, surmontée de deux piles. S. senestre : un griffon. L. : . . . *an Tutelers M* (M. Max de Troostembergh d'Oplinter) (voir **Tutelere**).

L'armorial de Saint-Trond donne ainsi le blason Tutelere : parti ; au 1er, d'hermine à deux fasces de gueules : au 2d, d'argent à la roue d'or, surmontée de deux piles de gueules.

Tuuschs. *Robbrecht Huuscht*, homme du comte de Flandre, relevant du château de Deijnze, 1472 : écartelé ; aux 1e et 4e, une merlette, accompagnée au canton senestre d'une étoile ; aux 2e et 3e, un lion. T. : un personnage (?). T. : . . . . . [*cht*] *Tuuschs* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 240).

Tuutscavere (Guillaume), échevin du comte de Flandre, à Sgravenlivenare, 1520, 2 ; échevin de maître François de Beere, seigneur de Grammene, 1524 : trois plumes, rangées en fasce, la 2e un peu moins haute que les autres, accompagnée en chef d'une étoile à cinq rais, entre la 2e et la 3e (*Deijnze*, c. K et L).

TUWYN, voir **Taillefer.**

Tweenberghen. *Lambertus de Duobus Montibus, miles*, scelle un acte des échevins de Maestricht, 1287 : d'hermine à une ramure de cerf. L. : ✠ *S' Lamberti de Drob Motib militis* (Dusseldorf, Bailliage des Vieux-Joncs, N° 25).

— *(Arnoldus de)* scelle pour lui et son frère *Walterus*, tous deux écuyers, fils de *Godefridus de Remst* (Riempst) (1), écuyers et bourgeois de Maestricht (voir **Grace**), 1339 : une barre, chargée de trois fleurs de lis (quartefeuilles, ou trèfles ?), et côtoyée de deux filets en barre. L. : ✶ ✠ *S Arnoc Wan Remist* (Chartes des ducs de Brabant, N° 522).

(1) Et non : *Ranst (La formation d'une armoirie brabançonne*, etc., par Alph. Wauters).

U

Ubbergen *(Loiff van)* reçoit, du duc de Gueldre, un acompte sur l'indemnité à lui due, *van mijnre gevengnisse*, 1395 : une rose. L. : *S . . . f van Ubborghen* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 539).

Voici, d'après GELRE, les armes de *Jan van Ubbergen*, homme du duc de Gueldre : de sable à la rose d'argent, boutonnée de gueules. Le cq. d'or. C. : une tête et col de chien braque d'argent, oreillé d'or, langué de gueules.

Ubelender *(Johan) van Diedinhoven* (Thionville), échevin de Luxembourg, 1441 : une ancre renversée, les deux pointes en haut. L. : ✠ *S' Iohan Wbelender* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 821).

Udekem *(Cole* van), jadis prisonnier a Basweiler, sous *Rike*; i. t. : 196 moutons, 1374, 9 : une bande, chargée de trois maillets. LL., 1374 : ✠ *S Cole dvdekem*; 1379 : *Sigillvm Cole van VVdekeem* (Chartes des ducs de Brabant).

— Lambert van *Tudekem* (!), prisonnier *illec*, sous *Wilre*; i. t. : 135 moutons, 1374; L. van Udekem, échevin de Léau, déclare que Catherine, veuve de Guillaume van den *Cruce*, jadis prisonnier *illec*, a donné pouvoir a Guillaume van *Loebeke* (fils de Guillaume), aux fins de recevoir son indemnité, 1375 : sept (4, 3) losanges, surmontés de trois piles; au chef chargé d'une rose. LL., 1374 : *S Lamb'ti de Vdekeem de Lew*; 1375 : *S Lab'ti de Vdekee scab'lew (lewensis*=de Léau) (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 32, fig. 921) voir **Tudekem**).

— (Louis de) tient, du Brabant, comme hoir de feu son frère, Nicolas, le manoir *del Vaux-Sire-Henri*, à Blanmont, etc., 1530 : une bande, chargée de trois maillets. C. : une tête humaine, coiffée d'un chapeau de tournoi, entre un vol. S. dextre : un griffon. Il signe : *de Udeckum* (Av. et dén., N° 4288).

Les barons et écuyers d'Udekem d'Acoz, en Belgique, portent : d'argent à la bande de sable, chargée de trois maillets d'or. Couronne à neuf perles. S. : deux lions regardants d'or, armés et lampassés de gueules, tenant, chacun, une gouge d'argent, emmanchée d'or. Le tout posé sous un pavillon de gueules, bordé d'hermine et doublé de sinople, derrière lequel émerge un vieillard, coiffé d'un bonnet de gueules, rebrassé d'hermine.

Les écuyers d'Udekem de Guertechin : les mêmes armes.

Devise : *Bello et jure senesco.*

Notes dues à l'obligeance de M. Max. de Troostembergh d'Oplinter et vérifiées par nous. A. G. B., Greffes scabinaux, arrondissement de Louvain, *Léau*, n° 2975. f° 25 : *Coram Cloet, Tulnere et Atrio* (van den Kerchove), *xiiij^c xvij Aprilis xviij, contulit Henricus de Udekeem tam pro se quam et sicuti investiture gestor ex parte Johannis de Hamele* (Hamal), *ipsius conferentis sororis quondam filii, Johanni de Voshole, recipienti, quemdam curtis particulam jure hereditario possidendam, prout jacet apud Lewis in loco dicto Pottheem, cuius partem condividualem tenet jam dictus Johannes de Voshole, ...*

— *Coram antedictis et die eodem contulit Henricus de Udekeem medietatem mansionis cum singulis suis attinentiis sita Lewis in « leerstrate », ... cuius partem condividualem per omnia tenet Wilhelmus de Hamele, eidem Wilhelmo, recipienti, huius medietatem . . . .*

Deinde ipse Wilhelmus de Hamele, armiger, recipiens antedictus, surpertulit suum usumfructum residue medietatis mansionis ut supra tacte in manus Petri de Atrio (van den Kerchove), *villici lewensis, judicis, advocati et sentencia, et^a, nomine Henrici de Udekeem antedicti, qui in dicta mansionis reliqua medietate tanquam in coypothecam dictorum vij florenorum impositus, hinc promisit superferens Wilhelmus Johannem, suum filium, in hoc habere, cum ad annos sue discretionis pervenerit, ...*

A. G. B. Greffes scabinaux, Arrondissement de Louvain, Léau, n° 2976 :

f° 26. *Item Petrus de Huwagen, filius Petri, vendidit . . . . . Coram Petro Petri* (Peeters), *villico domicelle Aleydis de Udekeem et Wilhelmi de Hamele, dominorum fundi, in curia eorum de Helene* (Heelenbosch), *in hijs ut dicebant, et Waltero Viltere, Daniele de Zurpele juniore, Johanne de Ausloe et Henrico de Huwagen, mansionariis dicte curie et Johanne Paenhuijs de Helene, qui premissa notificaverunt anno xxv* (1425) *xv juny, Gerardo de Halle, Petro de Huwagen seniori, Reynero de Liefkenrode et Petro de Huwagen juniori, scabinis de Helene.*

Ibid. n° 2079. f° 1 :

Item Lambertus de Udekeem, filius naturalis Lamberti de Udekeem, recognovit se debere et persolvere promisit domino Reynero Reers, presbytero, Johanni de Hamele, filio Wilhelmi, et Waltero

Velthave in stella lx libras grossorum veterum ad ipsorum seu alterius eorum presentium latoris monitionem, ...

Item dominus Reynerus, nomine sui et suorum complicum adductus etc. et conduxit Katharinam uxorem legitimam dicti debitoris in famulam per vi mottones pag.

Coram Marscalx, Colonia, Kerchove et Sgroten, scabinis, anno xxix (1429) *ipso die beati Johannis Baptiste.*

Uden. *(Hermannus de), discretus vir*, échevin de Saint-Trond, 1350, 9, 60, 2 : trois fers de moulin et une bordure engrêlée. L. : ✠ *S' H'mani de Vden scabi Sc̄i Trvdois* (Abb. de Saint-Trond, *c.* 3bis, 8 et 9).

— (Gérard van), reçoit, du Brabant, des indemnités pour ses services (frais et pertes) dans la guerre de Flandre, 1337, 8 : deux fasces, la 1re chargée d'une étoile, à cinq rais, accompagnée de huit (3, 2, 3) merlettes, rangées en orle ; au franc-quartier brochant, chargé de trois roses à six feuilles. L. : ✠ *S' Gerardi de Uden* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1504, 1650) (Pl 32, fig. 922)

Par la première des deux quittances, du 12 novembre 1337, il déclare avoir reçu 60 vieux écus, sur 120 à lui dus, pour ses services dans la guerre de Flandre ; par la seconde, du 17 juin 1338, les 60 vieux écus restants, *van alten zaken, cost, scade ende certiese.*

— *(Henricus de)*, échevin de Bois-le-Duc, 1403 : deux fasces, accompagnées de huit (3, 2, 3) merlettes (non rangées en orle) ; au franc-quartier brochant, chargé de trois roses. L. : . . . *einrici de Vden scabi . . . . bv . . . .* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, No 57).

— *(Aerndt Stamelairt van)*, conseiller et homme de fief du duc de Brabant, 1428 : deux fasces, accompagnées de huit merlettes, rangées en orle ; au franc-quartier brochant, chargé de trois roses. Un lambel brochant sur l'écu. Cq. couronné. C. : une tête et col de chien braque. S. dextre : un aigle. L. : *S' Arnoldi Stamelart de Vden* (Chartes des ducs de Brabant).

Sur ce sceau, les roses sont à six feuilles.

UDENHEYM (Philippe van) (Uedem ?), homme du comte de Moers, 1416 : une bande, chargée de trois chevrons L. : *S Phil* . . . . . (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, No 738).

Uedem voir **UDENHEYM**.

Ufer (?). *Hermannus dictus de Litore, miles, bopardiensis* (de Boppard), 1291 : type scutiforme ; deux chevrons échiquetés. L. : ✠ *S Hermanni milit' de Popardia* (!) (Ville de Cologne, N° 362) (voir **OVIRSBURCH**).

Uffel. Gilles van *Neffele*, beau-père de Jean van Anderenhove (fils de Jean), qui tient, du château de Termonde, un fief à Opwijck, 1349 : trois membres d'aigle, les serres en bas, accompagnés au point du chef d'une rose. S. senestre : un griffon. Le sceau porte : *Gillis v̄a Uffele* (Fiefs, N° 4308).

UFFENVINGEN (Jean van) reçoit, du duc de Brabant, etc. une indemnité du chef de la bataille de Basweiler, 1377, à Luxembourg : un bandé ; au franc-quartier chargé d'une quartefeuille. L. : *S'* ✠ *Johan . e Uffevign* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 32, fig. 923).

Uijlenbroek. Gérard van *Ulenbrouc*, fils de Jean, tient, de Jacques de Thiennes, seigneur de Caster, Rumbeke, Claerhout, etc., un fief à Pitthem, 1514 : un corbeau, surmonté à senestre d'une rose (Fiefs, N° 10777).

C'est un oiseau de proie que l'on ne saurait guère blasonner autrement que *corbeau*, mais qui doit, sans doute, représenter une chouette *(tuil)*, jouant sur le nom de famille.

— Martin van *Ulenbrouc*, fils de Gérard, tient, dudit Jacques, un fief *illec*, 1514 : un corbeau contourné, surmonté à dextre d'une étoile à cinq rais (Ibid., N° 10800).

— Olivier van *Ulenbrouc* tient, de Guillaume van Claerhout, seigneur de Pitthem, etc , un fief *illec*, 1514 : un corbeau (Ibid., N° 10760) (voir **ULENBROEC**).

Uijtbergen. Les maieur et échevins d'*Uuijtberghe* et d'*Overmeere* (Overmeir), 1649 : une bande ondée. C. cassé. S : deux griffons. Le cq. accosté de deux petits écus : A, six coquilles ; B, un lion et une bande brochante. L. : . . . . . *d Vvytberg . . . t d Overmeere* (M. Hulin, à Gand).

Le seigneur de Heutheghem : *fesses d'or et d'azur de huict pièces, un sautoir de gueulle sur le tout, sargé de cinq anneaulx d'argent* (Corn. Gailliard, *l'Anchiene Noblesse de la Conté de Flandres*).

Uijthoeck (Pierre) (fils de Henri), échevin de Rotterdam, 1618 : parti ; au 1er, deux poissons, posés en pal, accompagnés au point du chef d'une fleur de lis ; au 2d, trois flanchis. C. : un poisson en pal entre un vol. L. : *S Pieter Wthoeck* (U.).

Uijtkerke. Gérard van *Uutkerke*, chevalier, homme de fief de Jean de Flandre, comte de Namur (dans sa cour de Wijnendale ?), 1318 : deux serres d'aigle ailées, affrontées L. : . . *Gerardi de . . tk . kre* (M. Morel de Boucle-Saint-Denis).

Ce sceau et trois autres que nous décrivons (voir **Dudzeele, Polmare, Wulfberg**) sont attachés à un acte par lequel *myn here Willem van Uutkerke, ridder*, accompagné de ses filles et héritières apparentes, damoiselles Marie et Catherine, se déshérite, en faveur de sa future seconde femme :

joncker, Gheertrude tsere Lambrechts Tootnaers dochter tsere Lambrechts soens, de son fief consistant en deux tiers de la dîme de la paroisse de Westende.

Uijtkerke. *Jehan van Huutkerke*, écuyer, un des nobles vassaux du comté de Flandre, qui scellent le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, a Gand : écartelé ; aux 1er et 4e, une croix, chargée de cinq coquilles ; aux 2e et 3e, trois cors de chasse. L. : *S' Iohannis de Vt . . ke* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Hond**).

GELRE donne au *here van Uythyrken*, Flamand : d'argent à la croix de sable, chargée de cinq coquilles d'or. *Le seigneur de* HUUDTQUENQUE : *d'argent à la croes de sable, sarqié de cinq coquilles d'or* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Ukegem, voir **Meersch**.

ULENBROEC. *Reynar van Ulenbroc* scelle, parmi les *gerichtes lude* de *House*, un acte de Simon van den Rade, *des neesten dinsdages na sente Mathias daghe*, 1359 : une chouette. L. : *. . . eyneri de Ulenbroe*. (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 312).

— *Mais* van den *Ulenbroich*, écuyer, scelle un acte de Thierry van *Broiche*, 1369 : une chouette. L. : *. . ome de Vlenbroec* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 822).

— *(Reynken van)* scelle un arbitrage entre le duc de Berg et de Ravensberg, d'une part, et les comtes de Clèves et de la Mark, d'autre part, 1397 : même écu (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 602).

— Guillaume van *Ulenbroke* scelle un acte de Lothaire Stael, 1423 : même écu (Dusseldorf, *Werden*, N° 165).

— *Gheeraerdt van Ulenbroec* déclare tenir, de Jean Bloosset et de sa femme (non citée nommément), du chef de leur *hove van den Mortuenschen*, un fief à *Putthem* (Pitthem), d'une étendue de 10 bonniers, avec une rente seigneuriale, etc., 1502, le 17 avril (après Pâques) : une chouette (représentée comme un oiseau quelconque), accompagnée au canton senestre d'une rose. L. : *. Gee . . . . . .* (Fiefs, N° 1893).

— *(Philippus)* (tout court) tient, de l'abbé de Werden, pour sa fille aînée, Anne, le « *Vosses gut* », à *Borste*, appartenant au *hoff Heldrinckhausen*, 1534 : une chouette contournée. C. : un vol. L. : *. . . ilip . . . . nbroi . .* (Dusseldorf, *Werden*, N° 108) (voir **Rive, Uijlenbroek**).

ULENBUSCH (Herman van), homme du sire de Malberg, scelle un acte relatif au couvent de Bedbur, 1390 : une fasce, accompagnée de trois annelets et au point du chef d'une coquille (?) (Dussseldorf, Couvent de *Bedbur*, N° 22) (voir **Bocholz**).

ULENDONC (Jean van), échevin de Caprijcke, 1508 : deux étoiles en chef et un trefle en pointe, accompagnés en cœur d'une merlette. L. : *S' Ian van Ilv . . . . onc [/] Ian* (C. C. B., Acquits de Lille, I, 51, 52).

Ulens *(Stas)*, échevin du banc de Borloo et alleutier de la cour de Miclen-sur-Aelst, appartenant, tous deux, a l'abbé de Saint-Trond, 1589 ; alleutier dudit à Miclen-sur-Aelst, 1601 : une marque de marchand (Ordange) (voir **Ullens**) (Pl. 1a, fig. LXXXVI).

Les écuyers Ulens, en Belgique, portent : d'argent à trois barres, accompagnées de sept (2, 3, 2) tourteaux, le tout de sable, au franc-quartier d'azur, chargé d'une croix alésée, cantonnée de quatre croisettes, le tout d'or. Cq. couronné. C. : un lion issant de gueules. Devise : *A cruce victoria*.

Ulft (Everard van), chevalier, homme du comte de Gueldre, 1338 : une croix. L. : . . *Everardi de Vlft* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 188).

GELRE donne à *Heer Evert van Ulft* (?), Gueldrois : d'or à la croix de gueules.

— Thierry van *Ulfte*, bailli du comte de Clèves, a Huissen, 1392 : une croix, chargée en cœur de . . . (Dusseldorf, *Col.*, N° 1146).

Voir *Heraldische Bibliotheek* (La Haye), 1883, p. 46.

Ullens. A.-J. *Ullens de Halle* tient, du Brabant, la seigneurie de Halle, au quartier de Santhoven, et le fief seigneurial *'t hoff van der Diest*, sous Halle, 1738 : écartelé ; aux 1er et 4e, une aigle ; aux 2e et 3e, un chevron, accompagné de trois gerbes. C. fruste (Av. et dén., N° 7835).

— Anne-Marie *Ullens* tient, du Brabant, une cour féodale a Pulle et la cour censale de *Gelmele*, etc., 1738 : même écu (Ibid., N° 7836).

— Les échevins de Halle, 1779 : écartelé ; aux 1er et 4e, une aigle ; aux 2e et 3e, un chevron, accompagné de trois gerbes. Cq. couronné. C. : une gerbe. L. : *Sigillum domini de Halle ad caus* (?) (Office fiscal de Brabant, reg. 339, A. G. B.).

— (Anne-Marie), femme du damoiseau Joseph-Antoine Meijers, collatrice d'une fondation en l'église Saint-André, à Anvers, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens y afférents, 1787, le 12 avril : même écu. L'écu, ovale, dans un cartouche. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46542) (voir **Ullens**).

Cette fondation a été instituée par damoiselle Catherine Verbiest, dans son testament du 3 août 1711.

Les écuyers Ullens, en Belgique, portent : écartelé, aux 1er et 4e, d'argent à l'aigle de sable, armée et languée de gueules ; aux 2e et 3e, d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois gerbes de sinople, liées d'or. Cq. couronné. C. : une gerbe de l'écu.

Ulloa. Les bailli, maieur et échevins de la baronnie de Limal, au Brabant wallon, 1782 : échiqueté de ... et d'argent de cinq tires, chaque point d'argent chargé de trois trangles de .... L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à trois fleurons et à deux pyramides de trois perles. S. : deux lions. L. : *Scab baronis ditionis de Limal* (Office fiscal de Brabant, reg. 347, A. G. B.).

Il ne devrait y avoir, sur chaque point d'argent, que trois trangles, comme sont bien gravés les deux du chef de la pointe; mais, sur les cinq autres, il y a quatre burelles.

Ulmen *(Henricus de), miles,* scelle un acte de son *consanguineus*, Gilles, seigneur de Daun, 1325 : type sentiforme; un losangé. L. : ✠ ... *rici de Wlmene* (Dusseldorf, *Jul.-Berg,* N° 303).

— [*Her*] *Emunt, cin Custer, ein vurmunder und ein pleyer der abbadien von Prume* (Prum), promet *eyme edelen herren hern Henriche,dem marschalcke, herrn zu Dune* (Daun), *eyme Ritter,* de lui faire restituer, par l'abbé qui viendrait après la mort de l'abbé actuel, les dommages subis de son chef; il fait sceller cette promesse par *hern Nyclaus, dem man spricht Brabant, minen bruder, ein ritter und ein herre zu Ulmen,* 1333; Nicolas : un losangé (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach).

Voir l'inventaire imprimé, au N° 235.

— *Cone van Ulmin, ein ritter* (son sceau est tombé), et sa femme, Sara (ne scelle pas), déclarent avoir vendu leur bien *zo Gemunde* (Gemünden), *vedt, busch und zinse,* et *alsulich gut als uns ane vallin mach ... van frauen Lucarde, herrin Lambrechtz suster van Schoumburch;* il fait sceller : *herrin Heinrich Boven, einin heirrin van Ulmin,* 1340 : un losangé. L. : ✠ *S Henrici de ... fne .... n* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach).

— (*Der alte Cone van*), *wepeling* (écuyer), scelle un acte de *Claes Boseclaes, burchman* a Monreal, 1345 : un losangé. L. : ✠ *S' Conradi de Vlmen* (Dusseldorf, *Jul.-Berg,* N° 493) (voir **Eyneburg**).

Ulner, voir **Ingelheim.**

Ulrici (. .), *promissaire* et marguillier de *Bernau*[*x*] (Berneau), pays d'Outremeuse, diocèse de Liège, archidiaconat de Hesbaye, 1787 : écartelé; aux 1er et 4e, trois trèfles; aux 2e et 3e, une branche de vigne, fruitée et pamprée de deux pièces. L'écu, ovale, dans un cartouche. C. : un trèfle. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B, reg. 46575, 46658).

Ulricx *(Ulrich)* (sic !), tenancier de l'église Saint-Jean-l'Evangéliste, dans sa cour censale à *Saint-Joris-Jueck* (Goyer), 1594 : deux fourches passées en sautoir, et un panier ovale, sans anses, renversé brochant en cœur (Ordange).

Umbescheiden (Théodore), curé de Dahlem, scelle des déclarations relatives aux biens des chapelles de Schouweiler et de Sprinckange, dans la paroisse de Dalhem, évêché de Trèves, prévôté et province de Luxembourg, 1788 : coupé; au 1er, un lion issant du coupé; au 2e, de gueules au pentalpha C. : un lion issant. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46589).

Unbescheiden, voir **Palmersdorf.**

Ungebunden. *Wenmaer Onghebonden* scelle pour *Ghijsbrecht van Berc,* qui reçoit, du Brabant, 46 1/2 vieux écus, pour ses services dans la guerre contre le comte de Flandre, 1337, 14 juillet : coupé; au 1er, une trangle; au 2e, plain. L. : ✠ *S' Wimemari Vnghebvnden* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1251) (Pl. 32, fig. 924).

— *Weenemaer Onghebonden* reçoit, pour lui et son frère, *Aelbrecht,* du Brabant, un acompte de 330 1/2 vieux écus, pour leurs services dans ladite guerre, 1337, 12 août : une trangle, surmontée d'une divise. L. : ✠ *S Vimmerd On . . e bonde* (Ibid., N° 1336) (Pl. 32, fig. 925).

La trangle et la divise sont de la même largeur. Elles constituent une sorte de jumelle haussée.

— *Wenmaer Onghebonden* donne, au Brabant, quittance pour 780 vieux écus, pour tous frais, dommages et pertes (dans ladite guerre), 1338, 4 juin : même écu. L. : ✠ *S Vinm . . d Onghebode* (Ibid., N° 1633)

Unger (Jean-Conrard von), lieutenant, scelle des comptes de la compagnie du capitaine *Dorsinfaing* (signe, lui-même : Dosenfaing), au régiment impérial et royal du général-*feldwachtmeister* baron von Bettendorf, 1720, 1; scelle des comptes de la compagnie du capitaine Buchrukher, au même régiment, 1723, le 31 octobre, et, a Trapani, 1724, le 18 novembre; scelle des inventaires, *illec,* 1727, entre autres, des objets laissés par le défunt enseigne Langsdorff (le 9 août); scelle le rôle de recensement de la compagnie du capitaine Buchrucker (?), 1729, le 25 mai, à Palerme : trois fleurs de lis, 2 aux flancs, 1 en pointe, accompagnées de six étoiles, 3 rangées en chef, 1 en cœur, 2 accostant la fleur de lis de la pointe. L'écu sommé d'une couronne et accosté de deux palmes. Sans L. (cachets en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles).

Il se sert, successivement, de trois matrices différentes, ne différant guère que par les couronnes.

En 1720-24, la couronne est à dix perles, dont trois relevées; en 1727, à cinq perles, et, en 1729, à sept perles.

Ungeschick (Nicolas), curé d'Altwies, dépendant de l'église paroissiale de Mondorf, 1788 : deux oiseaux ; au chef denché. Le tout sous un chef chargé d'un oiseau. C. : . . . (une étoile ?) entre un vol (cachet) (C. C. B., reg. N° 46580).

UNKELE VAN GHETE (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous Aymont ; i. t. : 40 moutons, 1374 : d'hermine ; au franc-quartier chargé d'un losange. L. : *S Iohan li Onche* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 32, fig. 926).

Unverzagt. Henri *der Unverzagede (-sagede)* scelle des actes de *Heydenrich van Ore* (Oer), bailli d'Arnsberg, 1372 ; écuyer, bailli *zum Hertzberg*, 1376 : un burelé et une aigle éployée, brochante (Dusseldorf, *Col.*, N°s 936 et 978) (Pl. 32, fig. 927).

FAHNE (*Gesch.*), etc. (*Geschl.*), qui n'a pas vu le burelé, ne lui attribue qu'une aigle éployée.

Upigny. *Grand Johan Duppeigny, maieur et eschevin des courts et justices del Vaux, de Sainct Albain et de Sainct Johan Evangeliste en Liege, jugeantes a Noville sur Mehaigne*, 1345 ; de . . . aux lettres H S, surmontées d'un trait d'abréviation, bombée, au milieu. L. : *S* ✶ *Grant Iehan dvppig . .* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3180, A. G. B.).

Il se dit commis par *noble et honnorée femme mademoiselle Franchoise del Malaize, damme de Dongleber*t (Dongleberg), *de Lavois* (Lavoir ?) etc.

UPSCHOTE *(Danyel d')*, homme du comte de Flandre, 1329, à Bruges : une croix, chargée de cinq besants, ou tourteaux, et accompagnée de douze merlettes en orle. L. : ✠ *S Daniel van Vpscote* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1489).

L'acte l'appelle : *Danyel Dupscote.*

Urbaen. *Ledenaert Urbaens*, tuteur de Cornélie, fille de Jean de Baenst, déclare qu'elle tient, du bourg de Bruges, un fief au métier de Lisseweghe, paroisse de *Coudekercke*, fief dit *Heijs*, comprenant 4 mesures, 65 verges et cinq arrière-fiefs, dont un « obscurci » *(verdonckert)*, 1515, le 3 juin ; homme servant de damoiselle Louise de Luxembourg, fille de sire Jacques, déclare qu'elle tient, dudit bourg, l'ammanie du métier de Dudzeele, comprenant 72 mesures de terres, dans les métiers de Dudzeele et de Lisseweghe, des rentes et quarante arrière-fiefs, 1515, le 23 juin ; homme servant d'une autre femme, 1515, le 26 juin ; homme servant de *Edele ende weerde Jonevr[auwe] Loijse van Ghistele* (Ghistelles), *filia mer Jacob, heere van Dudzeelle, etc.*, laquelle tient, du bourg de Bruges, deux tiers de l'ammanie du métier de Lisseweghe, avec les deux tiers des juridictions, etc , 1515, le 9 juillet ; homme servant de *edele ende weerde Jonevr[auwe] Anna van Ghistele*, dame de *Dudzeelle* et de Straten, qui tient, dudit bourg, un fief, de 18 mesures, au métier de Lisseweghe, paroisse de *Knocken* (Knocke), 1515, le 9 juillet : une croix ancrée, accompagnée au 1er canton d'une étoile à cinq rais. T. : une femme nue. L. : *S Lenaert Urbaen* (Fiefs, N°s 8026, 8103, 8102).

Urbaen. *Pietre Urbaens*, tuteur de *Hannekin*, fils de Jean de Corte, et représentant son cotuteur, Antoine Bierman, déclare que ledit *Hannekin* tient, du bourg de Bruges, un fief, dit *dappers brouckelkin*, à Adeghem, comprenant 4 mesures de terres, aboutissant, entre autres, aux biens de Jacques Hillebrand et de Baudouin Heijnemans, 1515, le 26 juin ; déclare tenir, lui-même, dudit bourg, un fief, de 4-5 mesures, à Oostkerke, au lieu dit *sheere Baselis houck*, avec six arrière-fiefs, dont trois tenus, de lui, par Jean Roelandts, fils d'Antoine, Quentin Wolfaerts et Catherine Malins, les trois autres étant « obscurcis », 1515, le 29 juin : une croix ancrée, accompagnée au 1er canton d'une étoile à cinq rais. L. : *S Pieter Vrbaens* (Fiefs, N°s 7559, 8593).

Urbain (Jacques), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1566, 73. 7 : une grappe de raisin. S. senestre : un lièvre (Mons, Sainte-Waudru, c. H, et Q, l. *Quaregnon*).

Ürdingen (Les échevins d'), 1321 : dans le champ du sceau, une clef, à double panneton (à dextre et à senestre de la tige), accostée de deux écus, chacun à la croix. L. : *S' scabinorvm in Vrdinggen*. Contre-scel : un écu à la croix. L. : *S' scabinor in Vrdinggen* (Dusseldorf, *Werden*, N° 58).

Ursel. Henri van *Nursene*, échevin de Termonde, 1334 : trois coquilles ; au chef chargé de trois merlettes. L. : ✠ *S' Henrici dei Smet (dei*, pour *dei* = *dicti*) *(Zwijveke)*.

Domicella Maria, filia quondam Johannis dicti Noltens, et Egidius de Ursene, maritus eius, transportent, devant les échevins de Bruxelles, à *domicella Katerina dicta Isleus, filia quondam Gerardi dicti de Leu* (Leeuw), une part d'un *domistadium*, et de la maison y construite, dite *de Keetel*, derrière le chœur de l'église Saint-Michel, à Bruxelles, *in breri vico militum (dominus Johannes de Wavera, miles*, possède une *mansio* contigüe à ce bien), laquelle part ladite *Maria* avait héritée de *domicella Margareta, dicta Sorte Noltens*, 1365, le 5 septembre (G., c. VII, l. 23).

— Guillaume van *Ursene*, époux de Marguerite *Sleens*, dite Coviers, qui tient, du château de Termonde, un fief à Opwijck, 1440 : plain-diapré ; au chef chargé de trois merlettes. C. : une tête et col d'animal (Fiefs, N° 4200).

— Lancelot van *Urssele*, échevin d'Anvers, 1474 : plain ; au chef chargé de trois merlettes. Cq. couronné. Meme C. (Hôpital, Sainte-Elisabeth, *Baitengoeden*, c. I).

Ursel. Renier van *Urssele,* même qualité, 1475 : même écu, brisé d'un lambel. C. : une hure et col de sanglier (Ibid., c. 2).

— Renier van *Urssele*, même qualité, 1480, 1, 3, 6 : même écu, sans lambel. Cq. couronné. Même C. (Ibid., c. 1 et 2; Notre-Dame d'Anvers, Chap., *capsa* 42).

— Jean van *Urssele*, même qualité, 1501 : mêmes écu et C. que Renier, 1475 (!) (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 2) (Pl. 32, fig 928).

— *Dominus Johannes de Ursene, miles*, échevin de Bruxelles, 1487 : même écu, mais sans lambel. Cq. couronné. Même C. L. : *S Ian van Ursel ridder* (Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

— *Jan van Ursene, heer tot Lymelettes* (Limelette), *ridder*, échevin de Bruxelles, 1503 ; *Dominus Johannes de Ursenen, dominus temporalis de Lymelettes, miles*, échevin de Bruxelles, 1503 : même écu. Cq. couronné. Même C. L. : *S Ian van Urssen ridder* (Bruxelles, G., c. XV, l. 88, *passim*).

Le 6 mai 1531, devant les échevins de Bruxelles, Elisabeth Moens, auparavant veuve de Jacques Camerman et actuellement femme de Martin van *Ursenen*, cède, de l'aveu de ce dernier, au frère Henri van Dun, prêtre, représentant le couvent de Notre-Dame de Septfontaines (forêt de Soignes), l'usufruit qu'elle a de la moitié d'un bois à *Betegem* (Petecom) sous Aerschot (Etabl. relig., c. 4065, A. G. B.).

— Les échevins du comté de [*Ouwen* (Ouden), *vulgo*] *Grobendoncq* (Grobbendonck), 1778 : même écu (ovale), posé sur un manteau, doublé d'hermine, sommé d'un bonnet ducal. L. : *Sigillum ad causas comit Grobbendonck* (Office fiscal de Brabant, reg. 344, A. G. B.).

— Les échevins du duché d'Hoboken, 1781 : même écu, le champ de gueules (ovale). Derrière l'écu émerge un Christ en croix. **S.** : deux griffons. Le tout posé sur un manteau, doublé d'hermine, sommé d'un bonnet ducal. L. : *Sigillum schabinorum ducatus de Hoboken ad causas* (Ibid., reg. 350).

— Le duc d'Ursel fait apposer son cachet sur la déclaration du curé de la baronnie de Wesemael, relative aux biens de son église, 1787, le 14 avril : même écu, le champ de gueules. Mêmes S., manteau et bonnet (sans le Christ). Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46574).

De Grimbergsche Oorlog (XIVe siècle) (comp. T. I, *Introduction*, p. 107) dit d'un *heere Godefried Screijhaene* : *Hij voerde den schilt, ...* | *Van keelen, met eenen hoede wit,* | *Met drie merlen, verstaet dit,* | *Van keelen, in 't hooft van silvere boven* (II, vers 3638 et suiv.).

Or, les Ursel ayant été, d'après les généalogies imprimées, seigneurs d'*Asschreijhane* (actuellement Asscherijen), dépendance de Londerzeel, ce *Godefried Screijhaene* semble devoir représenter un membre de cette famille.

A ce propos, il convient de rappeler que le poème auquel ces vers sont empruntés, est une œuvre d'imagination, et non une chronique rimée.

Les ducs d'Ursel, en Belgique, portent : de gueules au chef d'argent, chargé de trois merlettes de gueules. Couronne de duc. S. : deux griffons d'or. Le tout placé sur un manteau aux armes, doublé d'hermine, sommé du bonnet des ducs du Saint-Empire.

Les comtes d'Ursel : même écu. Couronne à treize perles. Mêmes S. et manteau.

Useldange. Monseigneur Robert *de Usdenges*, chevalier, cher ami de Simon *de Keile* et témoin à l'infœdation de celui-ci à Gérard de Luxembourg, seigneur de Durbuy, 1298 : de ... à cinq burelles et a la cotice brochante (*Luxembourg*, c. III, l. IX, N° 15).

— *Jehan duseldenge*, chevalier, scelle un acte du comte de Luxembourg, 1324 : un burelé (dix pieces). C. : deux cornes de bœuf affrontées, garnies de plumes. Sans légende (Ibid., c. IV, l. XVI, N° 73).

— *Jehans, sires duseldinge[s], chevaliers,* constitue une rente au gardien de son château *duseldinge[s]*, 1338, *le judi devant les bures* : un Burelé. L. : *... ohann ..... din ...* (Arch. de l'Etat à Luxembourg, Fonds de Reinach).

— Les maieur et échevins de la haute juridiction de la seigneurie d'*Useldingen*, 1788 : le champ du sceau, rond, écartelé ; aux 1er et 4e, une bande (**Bade**) ; aux 2e et 3e, un échiqueté (**Sponheim**). Sur le tout, un écusson burelé, à la cotice brochante (**Useldange**). L. : *Sigillum iudicii in Vuseldingen*(!) (sceau plaqué, en cire rouge) (C. C. B., reg 46584).

Usele (Olivier), homme de fief du Hainaut, à Hal, 1436 : écartelé ; aux 1er et 4e, une croix ancrée ; aux 2e et 3e, une fasce, chargée d'une aigle éployée et surmontée d'un lambel (**Loegen**?). L. : *S Olivier ....* (Mons, Domaines de *Hal*, 2) (Pl. 32, fig 929).

Ute. Jean *Ute*, échevin d'Aerschot, 1463, 73 : un lion, une cotice brochante et un lambel brochant sur le tout. L. : *S Iohes Vte scab arscot* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Etabl. relig., c. 3608, A. G. B.).

Utefanghe, voir **Zaman**.

Uten Ham, voir **Ham**.

Uten Hove, voir **Ho[e]ve**.

Uten Valke, voir **Valke**.

Utergrecht (Guillaume), échevin de Bruxelles, 1451 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois bandes ; aux 2e et 3e, trois fleurs de lis (E. G., I. 352) (voir **Gracht**).

Uutenhove, voir **Hoeve.**

La maysen surnomé HUUTENHOVE : *d'argent, à troes gemelles de gueulle* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Comtée de Flandres*).

UUTFANGHE (Jean van), fils de Guillaume, tient, du château de Termonde, un fief à Zele, 1513 : un oiseau, perché sur une branche (Fiefs, N° 4579).

V

Vaast (Jacques) scelle un acte d'Hubert Despretz, seigneur de la *Tourrette*, bailli du comté de Berlaimont, et des hommes de fief de ce comté, 1648, le 11 août, à Valenciennes : un soleil et un croissant tourné en chef et une étoile en pointe. T. senestre : un personnage, tenant de la main senestre une lance (?). L. : . . . . . *Vaast* (M. Al. Stuckens, château de Ter-Linden, sous Ternath).

Vacheres (Clément) reçoit un acompte du Brabant, 1396 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) macles. L. : ✠ *S Camin . . . (?) Wa . . . reche* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Vacheresse**, **Wecereche**, **Wouwe**).

Vacheresse (Clement), échevin de Liège, vers 1400 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) macles ; au franc-quartier brochant, chargé de trois oiseaux. L. : . . . . . *e. Vacheir . . . eskevi. . . . . ge* (C. de B.) (voir **Vacheres**).

VACHON (Jean) reçoit, du Brabant, un acompte du chef de la bataille de Basweiler, 1380 : cinq (3, 2) fleurs de lis ; au chef chargé de cinq . . . (mouchetures d'hermine? d'hermine plain, ou cinq bouteilles?). L. : . . . . . *an Va . . . ot* (Chartes des ducs de Brabant).

Vaek (Henri), fils de Guillaume, engage au couvent de Bedbur 24 journaux de terre *in Crancnborgher bruck* (Cranenburg), 1387 : une croix (Dusseldorf, Chap. de *Bedbur*, N° 63).

GELRE donne à *Sander Vaec*, Gueldrois : d'argent à la croix de sable.

Par lettres patentes, données, à Lille, le 6 février 1437 (n. st.), Philippe, duc de Bourgogne, etc., *pour les sens, discrecion, habilete et soufisance qui nous ont este relatez estre en la personne de nostre ame Daniel le Vaec et en consideracion des bons services que longuement il nous a fay en plusieurs et diverses manieres*, le nomme son *varlet* de chambre (Chartes de l'Audience, c. I, A. G. B.).

— Gérard *Vaeck* et sa femme, *Engell*, et *Marij Beijers dochter salijghe*, vendent, devant les *erfpachters*, d'Overbetuwe, une rente à Arnould van *Bockelt* (Bocholz?) 1550 ; le mari : une croix, accompagnée aux 1er et 4e cantons d'un annelet. La femme : une bande, accostée de deux besants, ou tourteaux *(Geld.)*.

Vaek. Thierry *Vaeck* scelle pour ladite *Marij*, 1550 : une croix. C. : un coq (Ibid.).

— Henri *Vaeck*, *erfpachter* d'Overbetuwe, 1550 : mêmes écu et C. Cq. couronné (Ibid.).

Vael (Henri) reçoit, de sire Jean van Polanen, sire de la *Lecke* (Lek) et de Bréda, 62 moutons, pour un étalon, *die ic afreet in sinen dienste ende ic mijns heren marscalc van Brabant leverde in der reijsen die hi hadde voer Chalengi* (Chaligny), et 17 moutons, pour frais et dépenses dans cette chevauchée, 1364, 10 mai : trois fleurs de lis, p. c., accompagnées en cœur de . . . (une coquille?). C. : une tête et col d'homme imberbe, coiffé d'un haut chapeau pyramidal. L. : *Sigillum Henrici Veele* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1886).

VAEL, voir **Val.**

Vaelbeek. *Scabini de Valebeke*, sans date (XIVe siècle) : un sautoir. L. : . . . . . *de Valebeke* (M. Rouffart).

Vaele, voir **Vale.**

Vaels, voir **Couwere**, **Nieuwland.**

Vaelwe, voir **Valve.**

Vaenkene (Gilles), feudataire du comte de Flandre, 1372 : un burelé et un sautoir brochant *(Afflighem)*.

— Jean *Vaenken*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Releghem ; i. t. : 319 moutons, 1374, 8 : de . . . à quatre burelles et au sautoir brochant, chargé de cinq étoiles. L. : ✠ *S' Ian Vaenken* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 32, fig. 930).

GELRE donne à *Lane Vaenken*, en Flandre : d'hermine à la fasce de trois losanges et de deux demi-losanges de gueules, ceux-ci mouvant des bords. C. : une hure et col de sanglier d'hermine entre un vol du même (comp. **Deijnaert**).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CXCIV.

Fig. 1. Jean Wyndenberg (1464),
Fig. 2. Michel Luyr (1461) (1),
Fig. 3. Allard van Linzenich (1471),
Fig. 4. Léonard Zant (1471),
} échevins de Burtscheid.

(1) Les fig. 2, 3 et 4 seront décrites dans le *Supplément*.

Vaernewijk. *Willelmus de Vaernewijch*, homme de fief du comte de Flandre, 1333 (n. st.) : trois lions et une bordure engrélée (Chartes des comtes de Flandre).

— Ivain *de Vaernewijc*, chevalier, bailli du comté d'Alost, 1335 : trois lions (Ibid.).

— Roger van *Vaernewijc*, chevalier, un des nobles vassaux de la Flandre qui scellent le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, a Gand : trois lions. L. : ✠ *S Roegier van Varnewiic* (Chartes des ducs de Brabant).

— Guillaume *de Vaernewijck*, chevalier, 1347 : trois lions et une bordure engrélée. C. : un lion assis (?) (Elseghem).

— *Sanders van Vaernewijck, heere van Borst* (a Lebbeke?), homme de fief du château de Gand, 1426 : l'écu très cassé ; on ne voit que la partie supérieure du lion dextre du chef et le lion senestre. C. : un lion issant entre un vol. T. : deux damoiselles, issant du cadre du champ. L : . . . . . *. . . . . ewiic* (C. C. B., Acquits de Lille, I, 112).

— *Sanders van Vaernewijc*, bailli et semonceur de *Joncher Jan van Monmorensy* (Montmorency) et de *mer Jonefrouwe van Nevele*, sa femme, dame du pays de Nevele, 1427, le 28 juin : trois lions, accompagnés en cœur d'un besant, ou tourteau. C. cassé (fort endommagé ; seul, l'écu subsiste) (Arch. de l'Etat, a Gand, *Varia*).

— Jean van *Vaernewijc*, homme de fief du seigneur de Nevele, 1438, le 21 mai : trois lions. Cq. couronné. C. : une touffe de plumes d'autruche entre deux têtes et cols de cygne adossés. S. : deux griffons. L. : *S Ian van Vaernewyc* (Ibid.).

— Maître Etienne van *Vaernewijc* scelle pour Gossuin de Vroede, tuteur de *Franskin* de Vremde (fils de Gilles), qui tient quatre fiefs du château d'Alost, 1514 : trois lions. L. : *S Stevin van Varewyc* (Fiefs, N° 4707) (voir **Gent, Gruter**).

— Guillaume van *Vaernewijc* déclare tenir, du comté de Flandre, par l'intermédiaire de la cour de Deijnze : *een meersch, groot ontrent twee ghemeten, ligghende inde Coemeersch*, 1533, le 8 octobre : trois lions. C. : un lion issant entre un vol. L. : *S Willem va Vaerne* . . . . (Fiefs, N°s 9262).

— *Mher Denijs van Vaernewijck*, chevalier, seigneur de *Lemsbecque*, etc., déclare tenir, dudit comté, par l'intermédiaire du Vieux-Bourg, a Gand, *tleen ten Appelbomme*, a Tronchiennes, d'une étendue de 546 mesures, 1665, le 27 juillet : écu fruste. C. : un lion couronné issant entre un vol. S. ou T. frustes (Fiefs, N° 2623) (voir **Braderic, Zijpe**).

Le seigneur de VAERNEWYC : *de sable, à trois lyons d'argent, couronné, lampassé et armé d'or* (COBS. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

VAERSHEM (Lambert van) *van den Lochuyss*, bourgeois de Hamm (Mark), 1419 : un bandé de quatre pièces (Dusseldorf, *Clèves-Mark.* N° 775).

VAERSTE (Thierry van den), écuyer, caution de Jean van Elverfeld, chevalier, 1366 : plain ; au chef chargé a dextre d'un poisson, recourbé a dextre. L. : *S' . . . . . ici . . . . or . . .* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 786) (voir **Forst**).

Vaerwere, voir **Verwere**.

Vaes (Hubert), échevin de Zopperen, 1490 : trois étoiles. L. : *S Hubr . . . Waes* (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

— (Guillaume), *allouyer* de l'empereur, scelle des actes du receveur de Jodoigne, 1543, 6, 8, 53 ; homme de fief de l'abbesse de Nivelles, dans sa cour à Jauchelette, 1548 : une force (les pointes en haut), accostée en pointe de deux quartefeuilles. L. : *Seaux Grrillieame Vas* (Baron Herman de Woelmont, au château de Soiron ; Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3177, 3178, A. G. B.).

— (Guillaume), échevin de Jodoigne, 1562, 3, 77 : même écu, mais au point du chef une 3e quartefeuille. Même L. (Ibid., c. 3176, 3177, 3179).

— (Marc), *allouyr* du duc de Brabant, scelle des actes du receveur de Jodoigne 1562, 3 : une force renversée (les pointes en bas), accostée en chef de deux roses, accompagnée en pointe de . . . (rose ?). T. : un personnage (saint ?). L. : *S Marces Vaes* (Ibid., c 3177, 3179).

— (Thierry), tenancier de l'évêque de Liége, dans sa cour à Muijsen (-lez-Saint-Trond), 1588 : un lion contourné. C. cassé (Ordange).

— (Gilles), échevin de la haute cour de Saint-Trond, 1616, 7, 20, 2, 30, 53 : trois moutons passants. C. : un mouton passant (Abb. de Saint-Trond, c. 13, 14, 16 ; Ordange) (voir **Vaesme**).

L'armorial manuscrit de Saint-Trond contient trois blasons Vaes : I, de sable à trois chèvres (béliers) d'argent, accornées d'or. II, d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux étoiles du même et en pointe d'un croissant d'argent. III, d'argent au sautoir de gueules, accompagné en chef et en pointe d'un besant d'or ; et aux flanes d'un tourteau de gueules.

Vaesme (Guillaume), homme de fief de « Madame de *Nyrelles* » (Nivelles), dans sa cour a Jauchelette, 1560 : une force, accostée en pointe de deux quartefeuilles. L. : . . v . . *Wilhiame Vas* . . . (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.) (Pl. 33, hg. 934) (voir **Vaes**).

Vaesque, voir **Vasque**.

Vagevuer. Jacques van den *Vagheviere,* fils de Jean, déclare tenir, du bourg de Bruges, une rente, en argent (12 livres, 9 deniers parisis) et en (37 1 8) poules, appelée *de rente van den Vagheviere,* [sur divers biens] *liegende inde prochie van Ziessecle* (Sijsseele), au nord de l'église, au lieu dit *Broetshende,* 1421, en avril (v. st.) : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre têtes de léopard. Cq. couronné. C. : une tête et col de léopard entre un vol. L. : . *Iacob va d' Vagheviere* (Fiefs, N° 9036).

— Antoine van den *Vagheviere,* second tuteur (le premier est Henri van Meetkerke) de Hanneckin de *Broukere* (Brouckere) (fils de Jean), pour qui ils font dénombrement d'un fief mouvant du bourg de Bruges et sis à Lellinghe, 1421, le 24 avril (v. st.); Antoine van den *Vagheviere* et Jean van der Munte, tuteurs de *Pieterkine, sheere Jacobs kind van den Vagheviere,* déclarent que celui-ci tient, dudit bourg, un fief de 17 mesures dans la paroisse de Saint-Bavon, près de Bruges, fief aboutissant, entre autres, à celui d'André van den Vagheviere, 1421, le 26 avril : même écu, mais les têtes de léopard bouclées et la sautoir engrêlé chargé en cœur d'une merlette. L. : deux hommes sauvages, sans massues. L. : *S Anto . . . . . den Vagheviere* (Fiefs, N°s 8276 et 8784).

— Antoine van den *Vagheviere,* bourgeois de Bruges, père de Barbe, qui tient, du château de Termonde, des dimes, à Zaamslag et *Houtholene* (Oud-Tholen ?), dont il s'est réservé l'usufruit, 1430; Antoine van den *Vagheviere* déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 4 bonniers, à Adeghem, avec deux arrière-fiefs obscurcis *(verdonckert),* 1430, le 3 août; il tient, du même bourg, un fief de 18 mesures, à Adeghem, 1430, le 3 août : mêmes écu et C que Jacques. T. : deux hommes sauvages, sans massues. L. : . *Anthonis va de V* . . . . . (Fiefs, N° 4526, 7549 et 7551) (Pl. 33, fig. 932) (voir **Chabirant**).

— Pierre van den *Vagheviere* déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 17 mesures, dans la paroisse de Saint-Bavon, près de Bruges, 1439, le 14 juin : un sautoir, chargé en cœur de . . . et cantonné de quatre têtes de léopard. Cq. couronné. C. : une tête de léopard entre un vol. L. : *S Pet* . . . . . *Vagheviere* (Fiefs, N° 8785).

— Corneille *de le Vagheviere* reçoit une rente sur l'espier de Bruges, vers 1440, 1, 2 : même écu que Jacques, mais brisé d'un lambel brochant. C. : une tête de léopard entre un vol. L. : . . . . *va de Vag* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 43, 378) (Pl. 33, fig. 932).

— Jacques *de Vagheviere,* tuteur de Gilles *Dob* (Dop), bourgeois de Bruges, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1444 : même écu, brisé d'un lambel brochant. C. : cassé; on ne voit qu'un vol. L. : . . . . . *Vagheuie* (Ibid., l. 43) (voir **Mousourt, Velde, Weijte**).

Vaicereche, voir **Wecereche**.

Vailz, voir **VEELST**.

Vairon (Jean), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1420, 1 : un chevron, accompagné de trois hures de sanglier. S. : deux griffons. L. : *S Iehan Vairon* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance; Hospices de Soignies, à Soignies).

— (Francon), échevin de Jodoigne, 1442 : une paire de ciseaux, ouverte, les pointes en haut. L. : *S Franconi Verroen* (Chartes des ducs de Brabant).

Val. *Me sire Mahius de le Val,* homme du comte de Hainaut et *alloier,* 1280 : une bande de vair. L. : *S* . . . . . *Mahue de le Val ceval* (Mons, Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut).

— *Mon segneur de le Val* scelle, à Tournai, un acte de Baudouin de Maquincourt, sergent du roi de France, 1306; *Mahius de leval, chevaliers, sires de Velainne* (Velaines) (cite ses fils : *Jehan et Mahiu),* 1308 : une bande de vair. L. : ✠ *S Mahier de leval chlr* (Tournai, Chartrier) (voir **Dale, VAUL**).

— . . . *Duval* écrit, de Leuze, une lettre à . . . Pancoucque, avocat, à Tournai, pour une affaire judiciaire, 1729, le 23 août : une croix, chargée en cœur d'un lion. Ecu ovale. Cq. sans C. Sans L. (cachet en cire noire) (Mons, *Varia).*

— Le chevalier Charles *Duval,* curé de Saint-Martin, à Leuze, diocèse de Cambrai, district de Saint-Brixe, province de Hainaut, remet, au gouvernement autrichien, les états des biens afférents à sa cure et à des fondations en son église, 1787, les 10, 20, 30 et 31 mars : écartelé; aux 1er et 4e, d'argent à une croix de gueules, chargée en cœur de . . . (un lion ?); aux 2e et 3e, d'azur au compas, accompagné de trois merlettes. L'écu dans un cartouche. Cq. couronné. C. : un lion issant. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46634).

— Le chevalier Constant *Duval,* demeurant à Mons, collateur d'une fondation, à Mons, instituée par damoiselle Marie Bouchez, 1787, le 4 avril : écartelé; aux 1er et 4e, une croix, chargée en cœur de . . .; aux 2e et 4e, d'azur au compas, accompagné de trois merlettes. L'écu, ovale, entouré d'une couronne de feuillage. Cq. couronné. C. : un lion issant. Sans L (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46638).

Les comtes du Val de Beaulieu, en Belgique, portent : d'argent à la croix de gueules, chargée en cœur d'un lion d'or. Couronne de comte. S. : deux levrettes d'argent, regardantes, colletées de gueules, tenant, chacune, une bannière, la 1re aux armes de l'écu, la 2e, d'or à trois loups sautillants de sable (Wolff).

Devise : *Fidelitati.*
Le seigneur de LE VAEL : *d'argent, à la bende lozangée de sable* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*) (voir Varenti).

Val-Duc, voir **VAULDUC**.

Vale. Guillaume *Vacle* déclare que sa femme, Marie, fille de *Jan, filius Jans Langhe Jans* (Langhejans), tient, du bourg de Bruges, un fief, à *Casand* (Cadzand), de 7-8 *ghemeten*, avec 60 arrière-fiefs, à *Valpen* et à *Cadsant* (!), dont dix se trouvent submergés par la mer (*verdonckert . . . bider vloet van der zee*, 1430 : une étoile (à six rais). L. : *S Willem* . . . . (Fiefs, N° 7956).

— (Corneille), fils de Guillaume, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 7 *ghemeten*, à *Caedzaendt*, 1515, le 4 juillet : écartelé ; au 1er, trois merlettes ; au 2e, une étoile à cinq rais ; les 2e et 3e quartiers sont cassés. S. senestre : un léopard lionné. L. : *S Cornelis f Willems Val*. (Fiefs, N° 7971).

— (André), tuteur du damoiseau Hellin van *Steeland*, qui tient un fief de la seigneurie de *Wijnvelde*, 1526 : un couteau. D'après la L. du sceau, il était fils de Gilles (Fiefs, c. 915bis, l. 7129-91).

VALE (*Mijn heere Robrecht van der), rudder*, échevin du Franc de Bruges, 1397, le 29 septembre : une croix et une divise vivrée, brochante. C. : deux aigneaux affrontés. L. : *S' Robert* . . . . . *le* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Valenciennes, voir **Notre-Dame**.

Valent (Jacques), échevin du roi, au métier d'Assenede, 1555 : une étoile, accompagnée de six petites roses, placées entre les rais. L. : *S Iaco . van Lens* (!) *f Willims* (!) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 256).

Valeriola (Simon-François de), échevin de Bruxelles, 1761, 4 : parti ; au 1er, d'azur à un arbre (cyprès), entre deux tertres, mouvant de la pointe (dans une *vallée*), accosté en chef de deux fleurs de lis ; au 2d, trois chicots, rangés en fasce, et à la bordure componée de seize pièces . . . (fruste). C. : indistinct. L. : *S d Simonis Fr* . . . . . *de Valeriola sca brux* (Bruxelles).

Voici comment Rietstap donne le 2d : d'or à trois chicots de sinople, rangés en fasce ; à la bordure componée de seize pièces de gueules et de pourpre, chaque compon de gueules chargé d'une croix latine d'or. L'arbre et les tertres du 1er sont de sinople, les fleurs de lis d'or.

— (*Joncker Julius Theresius Matheus* de), fils de feu Antoine et d'Anne-Marie Swarts, issue du lignage de Weert (le grand-oncle de cette dame, sire Gilles-Albert van Male, y ayant été incorporé le 6 septembre 1635), est admis dans ce lignage, 1746, le 13 juin, avec ces armoiries : parti ; au 1er, d'azur à un arbre (cyprès) d'or, issant entre deux tertres, mouvant des flancs, le 1er de sinople, le 2d d'or, ledit arbre accosté en chef de deux fleurs de lis d'or ; au 2d, d'or à trois chicots de sinople, sommés, chacun, d'une flamme au naturel, rangés en fasce, et à la bordure de gueules, chargée de huit ovales de gueules, bordés, chacun, de sable, et chargés, chacun, d'une croisette (simple) d'argent (Bruxelles, reg. du lignage de Weert).

Valeriola (*Joncker Simon Frans* de), frère germain du précédent, est reçu dans le même lignage, 1749, le 13 juin, avec les mêmes armoiries, avec cette différence que l'arbre (cyprès) et les deux tertres sont de sinople (Ibid.).

Les rois d'armes Beijdaels de Zittaert, Jaerens de Santbergen, Labina de Bausseu, dit Labiniau, de Hesdin et de Brambilla de Fleschières, ayant examiné les documents présentés par messire Simon-François Valeriola, ancien échevin, actuellement trésorier de Bruxelles, déclarent, à Bruxelles, le 21 avril 1786, que la famille de Valeriola, originaire du royaume de Valence, y est reconnue noble, depuis 1604, et que Don Jérôme Valeriola, premier ascendant connu, a été créé chevalier, le 26 octobre de cette année, par Philippe III, roi d'Espagne ; que ledit messire Simon-François Valeriola, s'étant allié, le 30 avril 1757, à Anne-Marie Snellinck, en a procréé deux fils : Charles-Hubert, né le 10 juillet 1758, et Guillaume-François, né le 20 février 1762, baptisés, tous deux, en l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles ; que ledit Simon-François est fils légitime de messire Antoine Valeriola, secrétaire de l'empereur Charles VI, et d'Anne-Marie Swarts ; petit-fils de messire François Valeriola et de Marie Garcia ; arrière-petit-fils d'un autre messire François et de Marie Rotla.

Les parents de ce dernier François auraient été messire Jérôme Valeriola, conseiller de Sa Majesté Catholique, et Mencie de Castelvi ; lequel Jérôme serait le fils d'un autre Jérôme, docteur en droit, « du conseil de Sa Majesté Catholique et son avocat fiscal en l'audience royale de Valence et de la Sacrée Religion et ordre de Monteza », créé chevalier, comme dit est — fondateur d'un majorat — et de Philippine Carroz.

Lesdits rois d'armes attestent, ensuite, qu'Antoine, père de Simon-François, est venu s'établir à Bruxelles, en 1706, et que la famille est noble de six générations et peut « jouir des privilèges attachés à l'état et qualité de chevalier » . . . .

Voici le blasonnement, donné par ce document : « un écu parti au premier d'azur, au cyprès au naturel, terrassé de sinople, accompagné en chef de deux fleurs de lys d'or ; au deuxième d'or à trois chicots de sinople posés en pal allumés d'or et de gueules, à la bordure de pourpre, chargée de huit écussons écartelés d'or, au deuxième et troisième quartier à la face de gueules ». Casque couronné.

Lambrequins : d'or et d'azur. Cimier : « cinq penaches d'or, d'azur et de sinople ».

Dans les armoiries, peintes en tête de la déclaration, le cimier représente cinq plumes d'autruche, la 1re, la 3e, la 5e d'or, la 2e d'azur et la 4e de sinople (parchemin, avec cinq sceaux plaqués, papier sur hosties, en possession de M. de Valeriola, à Bruxelles).

Il ne nous a pas été donné de vérifier toutes les assertions contenues dans cette pièce.

La famille possède plusieurs copies authentiques des lettres patentes de 1604, rédigées en langue latine.

Valewe, voir **Fauve**, **Valve**.

Valhon (Jean), chevalier, scelle un acte de Ferry, sire de Bourscheid, 1317 : une aigle. L. : . . . . . *on (Luxembourg,* c. II, l. VII, N° 26).

Valke (Amaury *uten*), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le seigneur de Rotselaer ; i. t. : 694 moutons, 1374 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois tours ; au franc-quartier chargé de deux faucilles affrontées ; aux 2e et 3e, un lion et un semé de billettes. L. : ✠ *S' Amelrec u . . . . Valke* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 33, fig. 933) (voir **Strijen**).

— (Gilles de) scelle, avec Jean van der Berchmoest, prêtre, le testament de *Joncvrouwe Lijsbethe, Zeghers sers Daenkens soens dochter,* 1376, le troisième jour après la Saint-Luc-l'Évangéliste (à Rupelmonde ?) : une paire de ciseaux, ouverte, les pointes en haut, accompagnée au point du chef d'un faucon. L. : *S Gillis de Valke* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

La testatrice ordonne sa sépulture au cimetière de Rupelmonde.

— (Philippe de), prêtre, chapelain du comte de Flandre, au château de Rupelmonde, 1434 : un faucon, perché sur un écot (C. C. B., Acquits de Lille, l. 377).

— Gérard *Valcke*, échevin du comte de Flandre, à Haerlebeke, 1443 : un faucon contourné. T. : un ange. L. : . . . . *aert Valke* (Ibid., l. 395).

— (Jean), même qualité, 1460, 61 : un faucon (à dextre). T. : un ange. L. : *S Ian Valke* (Ibid., l. 401, 395).

Dans l'acte de 1461, il est qualifié : échevin du comte, dans sa seigneurie d'*Haerlebeke van buten*.

— *Lijoen Valcke* tient, du bourg de Bruges, un fief de 25 mesures, à Zerkeghem (parmi les aboutissants duquel figurent les hoirs de maître Laurent Valcke), avec treize arrière-fiefs (dont un aboutit au bien de Corneille van der Burch), tenus par Antoine Dunchy, fils d'Antoine, Corneille Dekens, fils d'Ivain, Gilles Haghelins, fils de Clément, Pierre Onbejaghen, fils de Jean, etc., 1515, le 20 juin : deux gerbes en chef ; la pointe est cassée. S. semestre : un aigle, ou griffon. L. : *S . . oen Val . . .* (Fiefs, N° 9035).

Il résulte de ce dénombrement que *Lijoen Valcke* tient, de Jacques Reuplin, un autre fief à Zerkeghem.

VALKENBORCH (Henri van), échevin d'Aerschot, 1396, 1415 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant, chargé d'un faucon. L. 1396 : . . . *crci Fa . . . . . ch scabars* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Etabl. relig., c. 3608, A. G. R.).

— *Quintin Valkenborch*, marchand du duc de Brabant, dans sa chambre des tonlieux, à Louvain, 1416 : une clef, accostée aux flancs de deux étoiles. L. : *S Qvinten Valkenborch* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 33, fig. 934).

— Arnould *Valkenborgh*, échevin *illec*, 1448 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'un faucon contourné. L. : . . . . . *kenborch sca* . . . . . (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (voir **Fauquemont, Rossum, Valckenborch**).

Valkenere *(Henricus dictus)*, échevin de Malines, 1344 : un huchet, sommé d'une croix latine (Malines).

A. VAN DEN EIJNDE ironique ce nom en *Valhekere*.

— (Henri de), échevin de Lierre, 1399 : un cor de chasse, sommé d'une étoile à cinq rais (Malines) (Pl. 33, fig. 935).

— Marguerite *Valckenar*, femme de Gossuin van *Bemmell*, 1490, 2 : un pal de trois losanges *(Geld.)* (Pl. 33, fig. 936).

— Charles *de Valcquenaire*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1665 : parti ; au 1er, un lion couronné ; au 2d, un . . . et un fer de moulin en chef. C. : un lion couronné, issant entre un vol (Enghien).

Valkenhayn. *Hannes* (et *Hannez*) *van Valkenhain, dem man spricht Poillende*[*re*] (voir **Langelaar**), 1410 : un huchet. C. : (un chapeau de tournoi ?, sommé d') une boule, soutenant six plumes de coq. L. : *S' Iohan e Valke'ham* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 377**).

Valkenisse (*Witto et Arnoldus, fratres de*) (voir **Stollart**), 1276 ; *Witto* : dans le champ du sceau, rond, un faucon contourné. L. : ✱ *S' Witte . Clais van Valkenisce* (Arch. communales d'Anvers).

Le faucon joue sur le nom de Valkenisse.

— (*Arnoldus de*), frère du précédent, 1276 : (un écu à) six (3, 2, 1) coquilles. L. : ✱ *S' Arn . . . . Nicolai de Falkenesse* (Ibid.).

D'après leurs sceaux, ces deux frères étaient donc fils de Nicolas.

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Pl. CXCV.

Fig. 1. *Herthaven* van Leeden, chevalier (1299).
Fig. 2. Gisbert, chevalier d'Ijsselstein (1309).
Fig. 3. Henri, seigneur de Gronsveld, chevalier (1338).

Valkenisse. *Hugo dictus Kempho, filius Anthonii* (voir **Stollart**), 1276 : dans le champ du sceau, rond, trois coquilles. L. : ✠ *S' Hrgonis Kepe de Valkenisse* (Ibid.).

Valckenar, voir **Valkenere.**

VALCKENBORCH, voir **Smet, Valkenborch.**

VALQUENAIRE, voir **Valkenere.**

Valleijen (Jean van der), feudataire d'honorable et sage Jean Dauman, du chef de la seigneurie de celui-ci, *ligghende voor 's graven steen*, à Gand, 1302 : un fascé. C. cassé (Fiefs, N° 2697).

Vallet (Jean le), homme de fief de la baronnie de Leuze, 1371 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) gerbes et au point du chef d'un cœur, la 3e gerbe accostée de deux mouchetures d'hermine. C. cassé. L. : . . . . *Iehan le Vallet . . de Liv* . . . (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Vallijn (Pierre), waradin de la monnaie de Sa Majesté, à Bruxelles, lieutenant des cours féodales des Pauvres honteux *(huisarmen)* de la paroisse Saint-Nicolas, à Bruxelles, à Meijsse, etc., investit les damoiselles Pétronille et Anne de Croy d'une rente qui est inscrite au nom d'Anne ; le beau-frère de celle-ci, Gérard de Lavallé, rend hommage pour elle, 1692 : parti ; au 1er, un chevron d'hermine, accompagné de trois écureuils, le 1er contourné ; au 2d, un gland feuillé en chef et deux étoiles en pointe (La partie inférieure de la pointe est cassée) (Chevalier van der Elst).

VALMERBEKE, voir **Volmeerbeke.**

Valois (Charles de), frère du roi de France, comte d'Alençon, etc., 1344 : type équestre ; le bouclier, l'ailette, la housse et l'écu du contre-scel à un semé de fleurs de lis, à la bordure componée. C. : un aigle essorant (Tournai, Chartrier).

— (Jeanne de), sœur dudit, comtesse de Hainaut, à présent religieuse à *Fontenelles*, 1344 : dans le champ du sceau, ogival, la Vierge portant l'Enfant ; dans le bas, une femme agenouillée, accostée, au milieu du sceau, de deux écus : A, un semé de fleurs de lis (bordure ?) ; B, quatre lions (Ibid.).

Valporten *(Johannes dictus de)*, échevin d'Aerschot, 1359, 61 (n. st.), 3 : trois herses. L., 1359 : ✠ *S' Io dei va . . . . Valporte sc . . . . . sc ;* 1361 (n. st.) : ✠ *S Iohis dei vad Val . . . . . b arsc' ;* 1363 : ✠ *S' Io vād Valporte scabi . . . c* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (Pl. 33, fig. 937) (voir **Cru[ij]p[e]lant[s]**).

Valuwe, voir **Valve.**

Valvason (Joseph-Clément, comte von), colonel, commandant le régiment impérial et royal d'infanterie du général-feldmaréchal-lieutenant comte Ouelli, scelle des interrogatoires et des sentences de cours martiales, 1739, le 29 octobre, à . . . *gwar* (le commencement de ce nom est illisible), 1740, le 19 septembre, 1741, les 16 novembre et 30 décembre, à Luxembourg : coupé ; au 1er, un lion et un renard sautillant, affrontés ; au 2d, taillé de gueules et d'argent (?), au lion brochant. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons et à quatre perles, et posé sur un trophée d'armes. Sans L. (cachets en cire rouge) (Arch. communales de Nivelles).

— (Ferdinand, comte von), capitaine, scelle un interrogatoire, sur l'ordre de Renier, baron von Gemmingen, lieutenant-colonel, commandant le régiment d'infanterie « comte *Gaisrugg* » (Gaisruck), au service de Sa Majesté de Hongrie et de Bohême, 1744, le 14 janvier, à Anvers : écartelé ; au 1er, un lion ; au 2d, un renard sautillant ; au 3e, de . . . (argent ?) à la champagne penchée de d. à sen. de gueules et au lion contourné, brochant ; au 4e, un chevron, accompagné de trois étoiles à cinq rais (ou, peut-être, roses ?). L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à neuf perles. Sans L. (cachets en cire rouge) (Ibid.).

Valve (Jean de) et *Ghiselin* Vlec, *arvachtiche ammans van Wulverincheem* (Wulveringhem), 1405 ; Jean de Valve, échevin et *cuerier* de la châtellenie de Furnes, 1406 : trois losanges. L. : *S* . . . . . *w* . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 89, 90).

— (Jacques), tuteur de *Stasie*, fille de Jean *Valeween*, tient un fief à Wulveringhem, 1421 ; Jacques *de Valve*, tuteur de *Stasie*, fille de Jean *de Valve*, donne quittance, au bailli de Furnes, *van ere paer laerdsen*, à elle due, chaque année, *te medewintre*, . . . *ule causen van haren ammanscepe van der prochie van Wulverincheem*, au métier de Furnes, 1421, 31 décembre : trois losanges ; écusson en cœur à deux chevrons. Cq. couronné. C. : une tête et col de paon, entre un vol chargé de trois losanges. S. du cq. : deux aigles. L. : *S Iacob de Vaelwe* (Fiefs, c. 889, l. 1107-1130 ; C. C. B., Acquits de Lille, l. 91, 92) (voir **Bernaert, Fauve**).

La mayson surnomé VALUWE : *d'or, à trocs lozanges de gueulle* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Vandrich, Ivain *van Vanderec* reçoit, du Brabant, un acompte de 660 vieux écus sur une indemnité de 691 1/4 vieux écus pour ses frais et pertes guerre de Flandre), 1357, 19 novembre : une étoile à cinq rais, accompagnée à dextre en chef d'une lettre h. L. : . . . *vam (?) dei Vandrich* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1531) (voir **Enghuizen, Meer, Tenguagel**).

Vaness, voir **Vannes.**

Vanier (Jean), jadis valet de chambre du défunt comte de Flandre, reçoit une rente que celui-ci lui a donnée sur le « poids » de Furnes, 1390 : une vanne à deux anses. L. : *S' I. . . . . nier* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 221) (Pl. 33, fig. 938).

Vannerus. Antoine-Maximin de *Wannerus* donne à Jean-Théodore Wantz des pouvoirs pour régler les successions de ses père et mère (à Diekirch), 12 septembre 1750, à Vienne : un sautoir écoté, dit de Bourgogne (l'écu hachuré de lignes horizontales). C. fruste. L'écu posé sur un trophée d'épées, drapeaux, etc. (sceau sur hostie) (M. Jules Vannérus).

Le 28 juin 1776, au château de *Bergh*, Jean-Baptiste-Thierry, baron de Saint-Beaussant, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au service du roi, seigneur, haut, moyen et bas de Folkendange, en partie de la Rochette, seigneur foncier de Gilsdorf, au duché de Luxembourg, seigneur haut, moyen et bas de Rambucourt et *Ressoncour*, en Lorraine, etc., par suite de la résignation de Jacques-Philippe Promenschenckel, nomme aux fonctions de clerc juré de ses juridictions de Folkendange et de Gilsdorf, Simon *Vanerus* (Vannerus), notaire à Diekirch : l'écu est assez fruste; on aperçoit la partie senestre d'un chevron, ou une barre, accompagnée en chef à senestre d'une étoile à cinq rais. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à neuf perles. S. dextre : un lion regardant; derrière l'écu, à senestre, émerge un lion léopardé régardant. Au bas une croix de Saint-Louis, suspendue à la console qui supporte ces armes. Sans L. (cachet en cire rouge) (en possession de M. Jules Vannérus, à Bruxelles).

Le champ de l'écu semble être d'azur, du moins, on aperçoit, en chef, à senestre, des hachures horizontales.

Antoine-Maximin de Wannerus, auditeur dans l'armée autrichienne, né à Diekirch et baptisé en l'église paroissiale de Saint-Laurent, le 21 février 1704, était fils de Jean II Wannerus (baptisé le 22 janvier 1674) et de Marie Faber, *alias* Fabri, et petit-fils de Jean I Wannerus et de Marguerite Gros, de Diekirch.

C'est de Nicolas Wannerus, autre fils de Jean I, baptisé le 28 février 1678 et ayant épousé, en 1701, Anne-Marguerite Spoeder, ou Speter, que descend la branche représentée aujourd'hui en Belgique :

Un fils de Nicolas, Jean-Jacques (baptisé le 4 février 1703, mort le 1er janvier 1776), épousa Marie-Catherine Mercatoris (fille de Charles, échevin de la ville et prévôté de Diekirch, et de Marie-Françoise Dhame), dont il eut : Simon Wannerus ou Vannerus, baptisé le 2 mars 1746, décédé le 26 octobre 1792, notaire, échevin et bourgmestre de Diekirch, député aux Etats de Luxembourg, époux d'Anne-Catherine Juttel (Cfr. L'Evêque de la Basse-Mouturie, *Itinéraire du Luxembourg Germanique*, p. 402, et G. Baersch, *Eiflia Illustrata, IV*, p. 258).

Le fils de ces derniers, François-Julien Vannerus, né à Diekirch, le 22 février 1779, y décédé le 14 août 1850, notaire, bourgmestre de Diekirch, membre suppléant du Congrès national de Belgique, en 1830, etc., est l'auteur de diverses publications sur l'histoire de Diekirch et de Vianden (Voir sa bibliographie, erronée en partie, dans A. Neyen, *Biographie luxembourgeoise*, II, pp. 192-193); il épousa, en 1806, Marie-Thérèse Siville et, en 1826, Marie-Madeleine-Ernestine Siville, toutes deux de Bastogne, dont descendance dans le Grand-Duché et en Belgique.

Cette branche porte : d'azur à deux chicots, passés en sautoir (croix de Bourgogne) d'argent. C. : un lion issant de gueules, à la queue fourchée, armé, lampassé et couronné d'or, tenant de ses pattes les chicots (croix de Bourgogne) de l'écu.

Les renseignements ci-dessus ont été tirés d'actes paroissiaux, notariaux et scabinaux, reposant — en original ou en copie authentique — chez M. Jules Vannérus, conservateur-adjoint des Archives de l'Etat à Anvers.

Vannes (Henri), échevin de la haute cour et justice de Hollogne-sur-Geer, 1549 : une main gantée, ou un gantelet, posée en fasce, les doigts à dextre, surmontée de trois piles alésées. C. : une tête et col de bélier. L. : *Seav . . . . . Vaness* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Vanot, voir **Saint-Amand.**

Vanuche (Jacques), prêtre et chapelain en l'hôtel du duc de Bourgogne, à Bruges, 1387 : dans le champ du sceau, une coquille (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38).

— Le même, 1387, 8, 9 : de . . . à une coquille (sur un écu). L., 1389 : *S Iacob' V . . v . he* (Ibid., l. 38).

Vardeboud (Michel), bourgeois de Nieuport, tient, du château de Furnes, un fief à Wulpen, 1403 : un sautoir, cantonné de quatre poissons courbés, posés en croissant versé (Fiefs, c. 889, l. 1041-1106).

Varenberch, voir **Taije.**

Varendonck (Pierre) déclare tenir, de la cour de Waes, un fief à Vracene, 1618, le 22 novembre : une fougère (en flamand : *varenkruid*). L. : . . . . . *er Varendonc*. (Fiefs, N° 7330).

Ce fief aboutit aux biens de damoiselle Marguerite Rouwels, de Michel Saman et consorts, etc.

VARENRODE, voir **KUNSTAT.**

VARENSBERCK *(Heinrich van)*, chevalier,

scelle un acte de *Huynkin van Beynsber*, chevalier, 1373 : une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : *S dm Hinrici de Varensbech (? militis* (Dusseldorf, *Chapitre de Dusseldorf*, N° 48).

Varent. Arnould van der *Vaerrent* (fils de Robert), homme de la dame de Termonde, 1334 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier chargé d'une fasce abaissée et d'un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L. : ✠ *S' Arnoldi de Varent (Zwijveke).*

— *(Ghiselbrecht* van der) déclare tenir, du duc de Bourgogne, par l'intermédiaire du château d'*Haerelbeke* (Harlebeke), le fief de *ten Diependale*, à *Derlike* (Deerlijk), comprenant cinq bonniers de terres, des rentes, un bailli, sept échevins, et divers droits seigneuriaux, 1437 (n. st.), le 20 février : d'hermine à la cotice. L. : *S' Ghisel (?) van der Varent* (Fiefs, N° 9731).

Il n'est pas impossible qu'il y ait encore un meuble oblong au milieu de l'écu en-dessous de la cotice, mais il se peut que ce soit simplement une déformation de la cire.

— *(Rijckaert* van der), fils d'Arnould, tient, pour . . . (déchiré) un fief, à Elseghem, de la seigneurie de ten Doorne, appartenant à Adrien van Gavere, chevalier, seigneur de Masnuy-Saint-Pierre, 15. . : écartelé ; aux 1er et 4e, une bande de cinq losanges ; aux 2e et 3e, une fasce et un sautoir brochant. C. cassé (Elseghem) (Pl. 33, fig. 939) (voir **Roelofs, SPIERE**).

Le seigneur de LE VAEL : *d'argent, à la bende lozangez de sable.*

La maison surnomé VAN DER VARENT : *pareylles* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Comte de Flandres*).

Varik. Alart van *Vauderick* promet de garder et de défendre la porte de la ville de (Zalt-) Bommel, dite *die Bosschepoerte*, pour ses maîtres, le duc et la duchesse de Gueldre, de n'y laisser entrer personne et de ne la livrer qu'à eux-mêmes, 1372 : trois têtes et cols de lion couronnés et un lambel brochant. L'écu sommé d'une tête humaine et accosté de deux léopards lionnés accroupis, adossés. L. : *S Alā van* . . . . . (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 883).

— *Jacop van Vauderic* prend à ferme, du duc de Gueldre, *sinen weerdt* (du duc) *geheiten die Ontrouwe . . . in den waile tuschen den gericht van Herwerden* (Heerewaarden) *ende van Vauderic*, 1393 : même écu, mais sans lambel. Cq. couronné. C. : une tête et col de lion (non couronné), à oreilles d'âne. L. : *S Iacop van Vauderic* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 600).

— Othon van *Varick*, arbitre, parmi les parents de Gisbert *die Kock*, le vieux, dans le différend avec son frère Gisbert, le jeune, 1509 : même écu, sans lambel. C. : une tête et col de lion couronné entre deux oreilles d'âne (!) *(Geld.)*.

GELRE donne ainsi les armes de *Gosen van Vauderic*, Gueldrois : d'argent à trois têtes et cols de lion de gueules, lampassés et couronnés d'azur. C. : une tête et col de lion de l'écu, mais non couronné, entre deux oreilles d'âne d'argent, le tout entouré d'un bourrelet d'azur et d'argent, le col du lion terminé en volet.

Varlet, voir **Pipelarde.**

Varney, voir **Arrentières.**

Varssenaere. *Wenin van Varsenare*, échevin du Franc de Bruges, 1292 : trois épées, posées en bande et rangées en barre, les pointes en bas *(Oost-Eecloo)*.

— Pierre de *Versenare*, homme de fief du bourg de Bruges, 1396 : même écu, brisé d'un lambel brochant (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38).

— *Morisse de Vairssenare*, même qualité, 1405 : trois épées, posées en bande et rangées en barre, les pointes en bas, accompagnées au canton senestre d'une rose. C. : deux épées accostées, les pointes en haut. T. : deux hommes sauvages, sans massue. L. : *S Mo . . . . . van Versenare* (Ibid., l. 39).

— *Jaque de Verseneere*, même qualité, 1420 : même écu, mais, au lieu de la rose, un trèfle. C. : un chapeau à large bord, garni de deux épées, accostées, les pointes en haut. L. : *S Iacobi de Varsenare* (Ibid., l. 41).

— *Morissis van* Versenare déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 15 mesures, à Clemskerke (touchant, entre autres, au bien de Christophe van den Walle), 1421, le 29 mars (après Pâques) : même écu que *Morisse* 1405 ; fort cassé ; seul, l'écu subsiste (Fiefs, N° 7991).

— Jean van *Varsenare* déclare tenir, du bourg de Bruges, deux fiefs à Meetkerke, le premier de 23 mesures, avec maisons, arbres et six arrière-fiefs, le second de 24 mesures, 1421, le 18 avril ; il tient, dudit bourg, un fief à Bruges, sous les paroisses de Saint-Bavon et de Saint-Sauveur, 1430, le 3 août ; Jean van *Varssenare* tient, du même bourg, un fief de 29 1/2 mesures, à *Varssenare*, aboutissant, entre autres, à celui de Jacques Taijbaerts, situé près de l'église, 1434, le 20 avril : trois épées, posées en bande et rangées en barre, les pointes en bas. C. : un chapeau à large bord, garni de deux épées accostées, les pointes en haut. Le casque accosté de deux lettres g-g, barrées au milieu. L. : *S' Iohannes de Versenare* (Fiefs, Nos 8440, 7713 et 8889).

— Jacques van *Verssenecre*, premier tuteur (le second est Georges de *Paeu* de Pauw) de *Pieterkine, filius Willems*, pour lequel ils remettent, au bailli de Bruges, dénombrement d'un fief (mouvant du bourg

de Bruges) sis à Meetkerke, 1421, le 12 avril (n. st.); Jacques van *Varsenaere*, premier tuteur (le second est ledit Georges de *Paeu*) de *Hannekijne, filius Willems*, pour lequel ils remettent, audit bailli, dénombrement d'un fief [mouvant du bourg de Bruges], comprenant 12 mesures et sis à *Zuvenkerke* (Zuijenkerke), 1430, le 3 août (v. st.); Jacques van *Varssenare* déclare tenir, lui même, dudit bourg, un fief de 6 mesures, 36 verges, à *Varssenare*, en divers endroits, avec des rentes seigneuriales sur des terres occupées par Guillaume Moreel, Jacques van *Dudsele* (Dudzeele), dame *Wilgemine* van Straten, etc., 1434, le 10 septembre : trois épées, posées en bande et rangées en barre, les pointes en bas, accompagnées au canton senestre d'un trefle. Même C. T. : deux damoiselles. L. : *S Iacobi de Var . . . nare* (Fiefs, Nos 8439, 9060, 8890).

Le fief de Zuijenkerke aboutit, entre autres, au bien de Jacques van den Walle, fils de Gilles.

Varssenaere. *Morissis van Versenare*, bourgeois de Bruges, fermier de la *grute* de Bruges, possède, sur cette *grute*, une rente viagère de 400 livres parisis, par an, 1435, 6 : mêmes écu, C. et T. que *Morisse*, 1405. L. : . . . *rissis va Versenare* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 377).

De ces 400 livres, 100 se trouvent inscrites en son nom et en celui de sa femme, *Angniete van den Clite*, 300 aux noms de ses enfants, à savoir : 150 aux noms de *Morishine* et de *Maertine*, femme de Jacques *Baerd*, et 150 aux noms de Catherine, femme d'Adrien *Baelgen*, et de *Roelkine*.

— Josse van *Varssenare* déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief, de 29 1/2 mesures, dit *tgoed ter Hauwe* et sis à *Varssenare*, aboutissant, d'un côté, à la propriété de Jacques Taijhaert, 1440, le 8 mars (n. st.) : l'écu cassé. C. : un chapeau à large bord, garni de deux épées, accostées, les pointes en haut. L. : . . . . . *nare* (Fiefs).

— *Morissis van Varssen[ere]* (voir **Baert**), 1458 : même écu que *Morisse*, 1405, mais sans la rose. C. : un chapeau à large bord, garni de deux épées, accostées, les pointes en haut. L. : *S Morissis van* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 379).

— *Morissis van Varssenare* scelle, pour un autre, une quittance relative à une rente sur la *grute* de Bruges, 1460 : même écu. C. : un chapeau à large bord, *sommé* (!) de deux épées, accostées les pointes en haut. L. : *S Moris* . . . . . (Ibid., l. 418).

Sur ce sceau-ci, les épées se trouvent posées sur la coiffe du chapeau.

— Josse *de Varssenare*, chevalier, conseiller et chambellan du duc d'Autriche, déclare que le bailli de Bruges et du Franc lui a fait grâce de 25 livres de gros de Flandre, soit la moitié des droits par lui dus à cause de treize fiefs, relevant du bourg de Bruges, vendus, naguère, à diverses personnes, 1478 : trois épées, posées en pal (!) et rangées en fasce (!). C. : un chapeau, garni de deux épées, accostées, les pointes en haut. L. : *Sigl loos va Versenare* (Ibid., l. 45) (voir **Clijte, Straten**)

Par lettres patentes, données, à Bruges, le 11 février 1463 (n. st.), messire Josse de *Varssenaire*, chevalier, est nommé chambellan, par Charles de Bourgogne, comte de Charollais (Chartes de l'Audience, c. 10, A. G. R.).

L'armorial de la fin du XIVe siècle, publié par Douet Darcq, blasonne ainsi l'écu d'un *Mgr. Yoen de Vauchellere : de noir à iij. espees d'argent enpendey à poingeez d'or.*

D'après le roi d'armes Corn. Gailliard (*L'Anchiene Noblesse de la Conté de Flandres*, XVIe siècle), le seigneur de Varsenare portait : *de sable, à troes espez, les poincts en bas, en bende, tout d'argent et crye : Strate! Vassenare! Vassenare!*

Vartegans (Michel), tuteur de sa femme, Jeanne, fille d'*Anceel* van der Beke, tient, du château de Furnes, un fief à Adinkerke, 1421 : échiqueté; au franc-quartier chargé d'un lion (Fiefs, c. 887, l. 1-78).

Vas, voir **Vaes**

Vasme, voir **Vaesme**.

Vasque. Charles *Vaesque* déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 6-7 mesures, avec une rente seigneuriale, à *Varssenere* (Varssenaere), 1515, le 26 juin : cinq (2, 1, 2) étoiles. C. : un . . . (lion?), tenant de la patte senestre une épée en pal. L. : . . . . . *Vasque* (Fiefs, N° 8904).

Vasseur (Maitre Jean le), tuteur de Jean Dragon (fils de feu Jean et de feu damoiselle Marie Deliot, sa femme), remet à Adrien Roelofz, seigneur de *Ghaines*, grand-bailli de Menin, l'aveu d'un fief que ledit Jean tient, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de la seigneurie de Menin; étant ledit fief appelé *te Ghelant*, situé sous l'échevinage de Menin et comprenant deux bonniers de pré et une rente (il avait été vendu, par Sa Majesté, à Hubert Deliot, en vertu de lettres patentes du 7 octobre 1559; Jean l'avait hérité de sa dite mère, Marie Deliot, fille de feu Guillaume), 1609, le 26 juin : plain (treillissé-diapré); au chef chargé de deux étoiles. C. : un peu fruste; on voit un vol. L : *S Jean . . . . . vr* (empreint sur papier, appliqué sur de la cire rouge, appendu) (Fiefs, N° 10099).

Charles de Bourgogne, comte de Charollais, nomme Simon le Vasseur : *porte chappe de nostre pannetterie*, par lettres patentes, données, à Gand, le 22 mai 1467 (Chartes de l'Audience, c. 10, A. G. R.).

Vastaert (Damoiseau Pierre), seigneur de Waldries, remet, pour damoiseau Silvestre van Crombrugghe, à damoiseau Jean de Voocht, seigneur de Gheluvelt, bailli d'Ypres, dénombrement d'un fief que, par héritage de son père, damoiseau Jacques van Crombrugghe, il tient, de la salle d'Ypres, fief étant *eene geruijmeerde hofstede*, avec 64 mesures de terre,

1630, le 31 mai : écartelé ; au 1er, un fretté ; au 2d, trois étoiles à cinq rais, rangées en fasce ; au 3e, une anille ; au 4e, deux, ou, peut-être, trois chevrons (le bas de ce quartier est fruste). C. : un cygne (entier) essorant. L. : . . . . . *Vastaer* . . . . . *van* . . . . . (Il signe : *P. Vastaert De Waldries* (Fiefs, N° 3044).

Vasterarts (Henri), échevin de l'église Saint-Servais, a Maestricht, dans son banc, a Zepperen, 1435 : une anille. L. : . . . . . *terarts* (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

— (Thierry), *alias van Ordingen*, échevin de Saint-Trond, 1476, 7 : une feuille de tilleul, la tige en haut (Ibid.).

— (Thierry) *(Vasterartz* et *Vesterarts)*, *alias van Ordingen*, échevin *illec*, 1488, 90, 2 : plain, diapré ; au franc-quartier chargé d'une feuille de tilleul, *sans tige*, renversée. T. : un ange. L. : *S Didric va Ordige scepen* . . (Ibid. et c. 6) (voir **Vastrarts**).

Appele aussi van Ordingen, tout court. L'armorial manuscrit de Saint-Trond attribue à Ordingen : d'or au cœur de gueules.

Vastrarts, voir **Vasterarts, Weinmolen.**

Vaucelles (Le scel de l'abbaye de), ordre de Cîteaux, au diocèse de Cambrai, 1787 : de gueules au lion et au semé de billettes. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne a neuf perles et a dextre d'une petite mitre ; ledit écu posé sur une crosse en barre. Sans L. (cachet en cire) (C. C. B., reg. 46660, *France*).

VAUCHELLERE, voir **Varssenaere.**

Vaudémont, voir **Lambrechts, Stade.**

VAUDERIK, voir **Varik.**

Vauclairi (Gérard de), écuyer, seigneur de Villette, en partie, scelle un aveu de son cousin Philippe Phelippon, écuyer, vassal du duc de Calabre, de Lorraine, etc., a Piquelmont, 1534 : deux poissons adossés, accompagnés au point du chef d'une étoile. C. : un vol. L. : *S Gira* . . . . . (Lorraine, *Briey*, B. 593, N° 70).

Vauclérois (Albertine-Ferdinande de Fellen, veuve de Charles-François de), écuyer, seigneur de Cobréville (diocèse de Liège) et de Guirsch (diocèse de Trèves), déclare tenir, du roi de France, pour ses enfants et pupilles, 3/4 de la moitié de la seigneurie de Cobréville et la seigneurie foncière de Guirsch, 1682 : une ancre de maçonnerie. C. : le meuble de l'écu (cachet en cire rouge) (elle signe : *Albertinne Ferdinande Felleune dit Cobréville*) (C. C. B., 457134).

VAULDUC *(Robins delle)* (Val Duc), échevin de Wavre, 1377 : une semelle pointue, posée en pal *(Afflighem)*.

VAUL, Vaulx, Vaux, etc. *Thiebaus delle Vaux*, maire de Viel-Salm, 1303 : deux léopards, rangés en pal. L. : . . . . . *vt dor V . e* . . . . . (Düsseldorf, *Stavelot*, N° 65).

Hemricourt (Salbray, p. 59) cite : *Jakemmé delle Vaz en Famenne* (Vaux-Chavanne) *qui portoit les armes de Welien* (Wellin) *dazure a dous Lupares dargent*. Jacques Bretex, dans *La Tournois de Chauvency* (1285) dit, d'un *Rekart Vaus*, qu'il : *Estoit armes d'armes vermoilles, | A chevrons d'or* . . .

— *Galeran de Vaulz*, bailli de Vermandois, 1336, 7 : une bande, chargée de trois fleurs de lis (Tournai, Chartrier).

— *Jakemins delle Vaul*, de Wavre, vend un cens a *monsignor Franke Taye, priear del enclostre de Wavre*, 1345 : une fasce, chargée de trois étoiles à cinq rais, surmontée de deux coqs, 1 au point du chef, 1 au canton senestre, et au canton dextre un écusson chargé de . . . (une rose ?) *(Afflighem)*.

— Thibaud *van der Vaul*, jadis prisonnier a Basweiler, sous Agimont, i. t. : 90 moutons, 1374 : de vair en chevron renversé, au chevron, chargé de trois étoiles. L. : ✠ *S Thichart del Vaul esc* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Raes delle Vauls, sires de Iles*, chevalier, déclare avoir reçu, pour lui et ses compagnons, à valoir sur leurs rançons, leurs pertes et dommages à la bataille de Basweiler, par Renaud *delle Zenne*, un coursier, de 100 *francs* de France, et, par Jean Lescuier, deux *keuves* de vin, de 36 *francs* de France, soit ensemble, 136 *francs*, 1374, le 25 juin ; jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol, il reçoit un premier acompte sur une i. t. de 641 1/3 moutons, 1374, 21 décembre : neuf (3, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux. L. : . . *Ra* . . . . *de le Vau* (Ibid., N° 2538, etc.).

L'acte du 25 juin est donné à *Ivoir*.
Voir Hemricourt, *Miroir des Nobles*.
L'acte du 21 décembre 1374 l'appelle : *van der Vaul*.

— Jean *van der Vaul* (de la Vaulx), prisonnier *illec*, sous ledit comte ; i. t. : 443 1/3 moutons, 1374 : trois tours, accompagnées en cœur d'une molette. L. : . . . . . *av* . . *rs* (Ibid.) (Pl. 53, fig. 940).

Voir *Introduction*, p. 137.

— *Jacquemyn de Vauls, esquevins delle court que monsigneur Jehans de Dongleberch* (Dongelberg), *chevalier, singneur de Loncamps* (Longchamps), *at jugant a Noville sur Mehaingne, condist le court delle Vauls*, 1447 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion naissant en chef et deux cors de chasse, 1 en chef a senestre, 1 en pointe ; aux 2e et 3e, deux étoiles, accostées, surmontées de quatre piles. L. : *S* . . . . *e myn de* . . . . . (Abb. de la Ramée, Habl. relig., c. 3179, A. G. R.).

VAUL, Vaulx, Vaux, etc. *Jaquemyn de Vauls*, échevin de la cour de *Saint-Albain* (Saint-Aubain), à Noville (-sur-Mehaigne), 1456 ; échevin de la cour *delle Vauls*, à Noville-sur-Mehaigne, 1456 : écartelé; aux 1er et 4e, trois piles ; aux 2e et 3e frustes. C. : un vol. L. : *S Iaquem* . . . . . (Ibid.).

— Frère *Wary de la Val*, abbé de Saint-Michel, à Saint-Mihiel, scelle un acte de Philippe des Armoises, 1487 : même écu que Jean *van der Vaul*, 1374, mais sans la molette. T. : un ange. L. : . . . . . *de la Val abb* . . . (Lorraine, *Briey*, B, 593, N° 12).

— *Jehan de Vaulx, eschevin des courtz et justices de Noville sur Mehaigne, appartenantes a noble madame Franchoise del Malaise, dame de Donglebert, du Lavoir, etc.*, 1563 : cinq cotices, au bâton en barre brochant. C. : une tête de more. L. : . . . . *an de Vau* . . (Abb. de la Ramée, c. 3179, A. G. B.).

— Pierre *Delvaulx*, homme de fief du comte de Namur, 1602 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un arbre terrassé. C. : une étoile entre un vol. L. : *Pier dele Varlx* (Bruxelles, Papiers de la famille de Buisseret).

— Guillaume *de le Vaulx*, échevin de la haute cour de Froidmont-sur-Sambre, 1633 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe de . . . . C. : une étoile à cinq rais (Ibid.).

— Louis de *Vaux, gentilhome*, remet au roi de France l'aveu de ses fiefs dans la prévôté d'Orchimont, 1681 : deux poissons adossés, posés en fasce, rangés en pal. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713a).

C'est-à-dire : les poissons se trouvent posés l'un sur l'autre, donc dans une position absolument anormale.

— Pierre de *Vaux*, écuyer, à Vaux (paroisse de Noville, prévôté de Bastogne), déclare tenir, dudit roi, « en qualité de noble et escuyer . . . une thour avec usuaire, granges, estableries, jardins . . . », alleu à Vaux, l'état de juge en la Salle de Bastogne, etc., 1682 : deux poissons adossés (position ordinaire). Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid., 45713c).

— Adolphe de la *Vaulx Reynard*, écuyer, officier et maieur de Comblain et de Fairon, déclare tenir, dudit roi, la mairie de ces lieux, avec maison à Fairon, arriere-fief de Stavelot, 1682 : un burelé. L'écu sommé d'une couronne à cinq perles. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713a) (voir **Val**).

— Jacques-Albert *Delvaux*, curé de Jauchelette-l'Abbesse, diocèse de Namur, district de Jodoigne, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son église, 1787 : un arbre, posé sur un mont, accompagné en chef de deux fleurs de lis. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46557).

VAUL, Vaulx, Vaux, etc. H. *Delvaux*, greffier (de . . . ?), scelle une déclaration relative aux biens ecclésiastiques du curé et du sacristain de *'s Graeven Vouren* (Fouron-le-Comte), 1787, le 24 avril : coupé ; au 1er parti ; *a*, un lis au naturel, tigé et feuillé, mouvant du coupé ; *b*, une vigne, mouvant du coupé ; au 2d, d'azur à une chaîne de quatre montagnes. C. : le lis de l'écu. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46576) (voir **Raville, Trahégnies, Val**).

Les barons et écuyers de Vaulx, en Belgique, portent d'azur à deux poissons d'or, adossés, liés du même. Cq. couronné. C. : onze plumes de coq de sinople, issant d'un pot. S. : deux lions regardants au naturel, lampassés de gueules, la queue passée entre les pattes.

Veal *(Massar le)*, échevin de la cour de *Corier* (et *Corîr* — Courrière), 1424, 41 : écartelé ; aux 1er et 4e, deux léopards, rangés en pal ; aux 2e et 3e, une aigle. C. : une tête et col de léopard. Le C. accosté des lettres M et E. S. : deux léopards liennés, accroupis. L. : . *M* . . . . . *t le* . *iel* (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.).

Veau (Gilles le), maître de la Chambre des Comptes, à Lille, 1456 : une bande, chargée de trois coquilles. T. senestre : un saint, tenant de la main gauche un . . . (pain ?), et contre lequel monte à dextre une biche. L. : *S Egidii Vituli* (G. C. B., Acquits de Lille, l. 193).

Vederman *(Amelricus)*, échevin de Bruxelles, 1315, 22, 3, 5, 44 ; écartelé ; aux 1er et 4e, un lion (sans billettes) ; au 2e, cinq billettes ; au 3e, quatre billettes, 3 rangées en bande, 1 au canton senestre. L. : *S' Amorici dci Vederman* (G., c. XIII, l. 71, Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° . . . ; Fonds de Locquenghien, A. G. B., Bruxelles, *Cambre*, G, c. II, N° 222).

Amelricus Vederman et *Arnoldus Mol*, échevins de Bruxelles, scellent, en 1322 *(feria secunda post Epyphaniam domini)*, un acte par lequel *Johannes dictus Crulpeland, campsor*, acquiert un cens (Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

— (Jean) reçoit, du duc et de la duchesse de Brabant, 20 livres de gros, *laken ghelts* (1 écu d'Anvers, aux quatre lions, valant 22 gros de *laken ghelts*), sur 32 livres, *de si Heinrecke Taijen in scepenen brieven van Bruessele ghelooft hebben van laknen*, 1357, 18 novembre ; échevin de Bruxelles, 1357 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion couronné et un semé de billettes ; aux 2e et 3e, un parti-émanché. C. : une tête et col d'âne. L. : ✠ *S Iohannis dicti Vederma* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1322, Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.) (voir **Schat, WILRE**).

Il appose le même sceau à des actes de 1349 et de 1362, en qualité d'échevin de la ville de Bruxelles (Bruxelles).
Le 17 septembre 1388, *Ametricus de maerscalc, dictus Veederman*, assiste, comme seigneur foncier, à la transmission, devant les échevins de Bruxelles, d'un bien sis *supra ryculum dictum Scoebeke* (Etabl. relig., c. 4064, A. G. B.).

VEECOVEN, voir **VECOVEN**.

Veele, dictus Rongheman *(Willelmus)*, échevin de Bruxelles, 1346 : trois fleurs de lis, au pied coupé; surmontées d'un lambel. L. : ✠ *S* . . . . . *dei Roghema* (G., c. II, N° 318).

Veele *(Henricus dictus)*, échevin de Bruxelles, 1419, 20 (n. st.) : trois fleurs de lis, au pied coupé, accompagnées en cœur d'un maillet penché. L. : ✠ *S Heinrich* (?) *Veele* (E. G., l. 349; Bruxelles, G., c. XIII, l. 68, G., c. XVI, l. 108, G., c. XX, l. 99, Abb. de Coudenberg, Etabl. relig., c. 1856) (voir **Vael**).

VEELST (Vailz?) (Michel van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 300 moutons, 1374 : plain; au chef chargé de deux coquilles. L. : . . *ergoid* . . . . . *ei* . . . (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 33, fig. 941).

Il dit sceller de son propre sceau.

Veen, Ve[n]ne, etc. Jean *uten Venna, waepelinck* (écuyer), reçoit, de l'archevêque de Cologne, une rente sur le péage de Neuss, 1361 : trois battoirs (Dusseldorf, *Col.*, N° 861) (Pl. 33, fig. 942).

Fahne (*Coeln. Geschl.*) blasonne : *Schlegel*, qui signifie maillet.
D'après Gelre, *die uten Ven* portaient : d'argent à trois battoirs de gueules, munis de trois fentes du champ, 1, au haut, dans le sens de la largeur, 2 dans le sens de la longueur.

— *Goelscalke van Veen*, échevin de Heusden (Brabant), 1364 : trois pals de vair; au chef chargé d'une étoile, accostée de deux flanchis (Malines).

— Herman van *Vene*, jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne, i. t. : 312 moutons, 1374 : trois pals de vair; au chef chargé d'un sautoir. L. : ✶ *S' Hermans van Veen* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 33, fig. 943).

Ce sautoir est plutôt un grand flanchis, mouvant.

— Jean van den *Vene*, jadis prisonnier *illec*, sous Jacques de Bourbon; i. t. : 920 moutons, 1374; chevalier, reçoit du Brabant des paiements, *alse van den dienste van zeven gheselen ute Vlaenderen* : Jean van *Bruesbeke*, Lambert van *Neukerke*, Jean Ost, Jean van den Hamme, Lambert Boelaert, Jean van *Boijstale* et *Weijnken* Rappaert, *alse van dertich daghen dat si gheleghen hebben tot Eijndoven*, 1388; deux sceaux; 1374 : un lion et une bande brochante, chargée de trois annelets. L. : *S' Iohan de Vene*; 1388 : un lion et une cotice brochante, chargée de . . . . L. : *S' Iohan de Vene* (Ibid.).

Veen, Ve[n]ne, etc. Jean van den *Vene*, chevalier, bâtard de Brabant, reçoit de la duchesse de Brabant, des acomptes sur 2023 *francs* (guerre de Gueldre?), 1393, 6, 8 : un lion et une cotice brochante, chargée de trois annelets. Cq. couronné. Volet d'hermine. C. : une tête et col d'âne d'hermine. L. : *Sigille Iohannis de Vene militis* (Ibid.).

Les actes de 1396 et 1398 ne le disent pas bâtard de Brabant. Le 20 novembre 1380, la duchesse Jeanne donne, à Bruxelles, à son frère naturel, sire Jean van den *Vene*, pour ses services, durant sa vie, la garde de *onse cleijne hondc, die men heet die cosse hondc* . . . et sa maison de *Holaer* (Hoylaert) (Chartes des ducs de Brabant). Cet acte a été analysé dans l'*Histoire des environs de Bruxelles*.
Gelre donne à *Her Jan van den Vene*, Brabançon : de sable au lion d'or, armé de gueules et d'argent, lampassé de gueules, au bâton d'argent brochant, chargé de trois annelets de gueules.

— *Jnghel van den Venne* reçoit une rente sur le tonlieu de Damme, pour damoiselle Marguerite, veuve de Jacques van den *Eede*, 1416 : une croix ancrée et un bâton brochant. L'écu posé sur un aigle essorant. L. : *S Inghel van den Venne* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 394).

— *Dirc Kuijst van Veen*, échevin de Heusden (Brabant), 1428, 44 : trois lions léopardés, rangés en pal (Malines) (comp. **Hugen Soen**).

— Geldolphe van *der Vene*, échevin du duc de Brabant, à Halen, 1431, 4 : trois crochets (fausses clefs) renversés, rangés en fasce (Ch. et doc. div., c. I) (Pl. 33, fig. 944).

— Guillaume van Veen, échevin de Heusden (Brabant), 1446 : une roue (Malines).

— Jean van *Veen*, échevin de Rotterdam, 1478 : une roue de moulin. T. dextre : un homme sauvage, assis, appuyant sa massue sur l'épaule droite. L. : *Sigillu Ian va Veen* (C.).

— Jean van den *Venne* déclare, au haut-bailli de Courtrai, tenir, du *Edelen ende moghenden Jonchere Wouter van der Gracht, here van Haele (Heule)*, un fief, à Lauwe, comprenant 2 bonniers, une rente, un bailli, sous-bailli (qui empruntent des échevins de la seigneurie de Heule) et divers droits seigneuriaux (*tol, vondt, bastaerde ende straigiers goet, baete* . . .), 1392, le 12 avril (v. st.) : un chevron, accompagné en chef de . . . cassé) et en pointe d'un croissant. S. senestre : un griffon. L. : . . . . . *Venne* (Fiefs, N° 1727).

— Josse van *den Venne*, échevin de Saint-Trond, 1350, 74 : même écu que Geldolphe (1431). C. : un crochet, la poignée en bas. L. : *S Iodoci vander Venne* (Abb. de Saint-Trond, c. 12, 11).

L'Armorial manuscrit de Saint-Trond, attribue à cette famille : d'argent à trois crochets (fausses clefs) de sable, rangés 2 et 1.

Veen, Ve|n|ne. etc. Thierry van der *Veen* (fils de Pierre), 1625 ; Jacques (fils de Thierry), 1630 ; Thierry 1659, tous trois échevins de Rotterdam : une fasce ondée, accompagnée de trois (2, 1) poissons, posés en fasce. C. : un poisson de l'écu entre un vol. L. , 1625 : *S Dirck Pieters van Veen* ; 1630 : *S Iacop Dirckz van Veen* (!) ; 1659 : *Dirck van der Veen* (I.).

— Jean-Baptiste van den *Venne*, échevin de Malines, 1765 : d'or plain ; au chef de sinople chargé de deux oiseaux volants. L'écu dans un cartouche. C. : un oiseau volant entre un vol. L. : *Ioes Bapt vanden Venne scab mechl Ao 1756* (M. Louis Stroobant, à Gand) (voir **Brabant**).

Veer *(Gyselbertus)*, bourgeois d'Emmerich, *prater carnalis de Gerlacus de Doernic*, qui l'institue son exécuteur testamentaire, 1359 : une fasce, surmontée de deux merlettes. L. : .. *Ghysbert de Vere* (Dusseldorf, *Emmerich*, N° 92).

-- *(Albertus)*, échevin *de Tuel* (Tuil), 1372 : deux fasces, accompagnées de trois besants, ou tourteaux, rangés en chef (*Geld.*).

— Jean de *Voer* (sic !), jadis prisonnier à Basweiler, sous Reijn de *Crainhem* : i. t. : 245 moutons, 1374 : trois (2, 1) têtes de renard, posées en pal, la gueule en haut. L. : ✠ *S' Ian de Veer* (Chartes des ducs de Brabant).

— Arnould *die Veer*, prisonnier *illec*, sous le sire de Cramendonck, 1375 : de . . . au chef de . . . ; à la bande échiquetée brochante. L. : ✠ *S Aernoldi de Veer* (Ibid.) (Pl. 33, fig. 945) (voir **Budel, Doornik, Septfontaines**).

Veerse, voir **Verze**.

VEERZE *(Nycollaus de)*, échevin de Bois-le-Duc, 1437 : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée d'un écusson à l'animal (?) en arrêt (Abb. de Saint-Trond, c. 6).

— *Wouter de Veerse*, homme du comte de Flandre, dans sa chambre de Bruges, 1469 : diapré au sautoir, accompagné en chef d'une molette. Cq. couronné. C. : un lion issant (C. C. B., c. 80).

VE|E|RSENE (Thierry *de*), échevin Léau, 1558 : un lion, l'épaule chargée de . . . (Léau, N° 46, et Chartes des ducs de Brabant).

Véhir. Gérard van *Vayer* (et *Wayere*), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 1440 moutons, 1374 ; scelle, avec Thibaut *Smael* (Smeal), chevalier *(Pro loco)*, pour *Coppin* van der Cruijen, prisonnier *illec* (i. t. : 341 1/3 moutons), 1374 : un fretté ; au chef chargé de trois fleurs de lis. C. : deux . . . affrontés. L. : *S' Gerart de Vehire chlr* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 33, fig. 946).

Le cimier affecte, plus ou moins, la forme de deux cornes de bélier, redressées, affrontées, ou de deux scies ébréchées, affrontées.

Veider (Jean-Werner) (il signe : « Veyder ») et consorts, enfants et héritiers de Jean-Henri, et Jean-Georges d'Everlange, époux de Marguerite V., Christophe V., seigneur de Bickendorf, et Christophe V., *statalter* d'Arenberg, déclare tenir, du roi de France, les château et seigneurie de Malberg (comté de Chiny), 1683 : un ours passant, colleté, enchaîné, la chaîne recourbée au dessus du dos, passée entre les pattes de derrière. C. : l'ours passant de l'écu entre un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45715[b]).

Veiderau (Jacques), **prêtre**, chanoine de Saint-Donat, à Bruges, *receveur* de Baudouin de Fosseux, prévôt de Papingloo, 1453 : une coquille ; au chef chargé d'une bolette. S. senestre : un griffon accroupi. L. : *S Iacobi* . . . . . *phri* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 378).

VEILAIR, voir **VELAER**.

Veijlaert|s (Guillaume), échevin de Gorssum 1448 : un fer de moulin, accompagné de quatre étoiles, 1 en chef, 2 aux flancs, 1 en pointe. L. : *S Wilhem* . . . . . (Abb. d'Oriente, A. G. B., et Abb. de Saint-Trond, c. 10).

Veijlder (Jean-Philippe de), échevin de Malines, 1765 : un chevron, accompagné en chef de deux annelets et en pointe d'une lime emmanchée. L'écu, dans un cartouche, surmonté du millésime 1758. L. : *Ioannes Philippus de Vylder schepene van Mechelen* (M. Louis Stroobant, à Gand) (voir **Vijldere, Vijlre**).

Veijse (Michel), échevin de Furnes, 1395 : une jumelle en bande et une divise vivrée brochante ; une petite étoile à cinq rais, en pointe, à senestre, posée dans le sens de la bande, brochant sur la jumelle (C. C. B., Acquits de Lille, l. 88).

— (Chrétien), homme de fief du comte de Flandre, 1398 : même écu, mais sans l'étoile. L. : *Xpti* . . . . . *Veise* (Ibid., l. 38) (Pl. 33, fig. 947).

— (Vincent), échevin et *cuerer* du métier de Furnes, 1407 : même écu, brisé en pointe d'une coquille. T. : un homme sauvage. S. : deux lions. L. : . *Vincent Veise* (Ibid., l. 89, 90).

Un Vincent *de Veyse* tenait, au comté de Flandre, un dénombrement de fief, 1405, il scelle du même (Preuves, c. 887, l. 249-254).

— (Lancelot), *procureur* de la veuve de Nicolas *den*

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CXCVI.

Fig. 1. *Goede*, dame de Haamstede et de *Berghen* (1346).
Fig. 2. Thierry, seigneur de Zuijlen, chevalier (1356) (1).
Fig. 3. Gérard van Strucht, écuyer (1366).
Fig. 4. Jean Mompelier, écuyer (1380).

(1) Le sceau porte la légende : ✠ *S' Inder ei dne (?) de Zelen militis.*
Rectifier, en conséquence, la légende donnée T. III, p. 197.

Teldere, reçoit, du receveur de l'espier de
un acompte sur la créance due à cette *de*
du chef de son dit mari, du temps où il ét
de *Berghen* (Bergues), 1425; Lancelot
échevin et *cuerheer* de la châtellenie de
1426 : même écu, mais sans la coquille,
tête et col de cheval entre un vol. S. : de
L. : *S Lan . elot Veyse* (C. C. B , Acquits
l. 401, 91, 92).

Veijse (David), échevin et *cuerheer* de la cl
de Furnes, 1426 : même écu, brisé en poi
étoile à cinq rais. C : un chapeau de tou
de trois plumes. S. : deux aigles. L. :
Veijse (Ibid., l. 91, 92).

— (Vincent), même qualité, 1437; homme
ladite châtellenie, 1438 : même écu,
l'étoile. Même C. S., derrière l'écu : un a
dant. L. : *Vincent Veijse* (Ibid., l. 93, 9

— (Lancelot), échevin et *cuerheer* de la ch
Furnes, 1443 : mêmes écu et C. L. : .
Ve . se (Ibid., l. 93, 94).

— (Jean), *landhouder* de la châtellenie
1443, 4 : écartelé; aux 1er et 4e, com
dent; aux 2e et 3e, d'hermine à la ba
losanges. Même C. L. : *Sigillum Ian*
l. 93, 94).

— (Pierre), échevin et *cuerer* du *terro*
1458 : même écu que Vincent, 1437.
deux aigles (corbeaux?). L. : . *Pieter*
l. 95, 96) (comp les armes de **Lem**
voir **Berghe** [1424-45], **Sivry**).

Damoiselle Ysabeau de le Douve, vesi
Veyse, jadis bailli de Furnes, qui eut
dans ces fonctions, messire Jacque
[Dringham], chevalier, réclama diver
tées dues au défunt.
A la requête de Dringham, le duc Philip
ordonna, par acte donné, à Bruxelle
1462, de les payer à celui-ci, pour les
dame (Chartes de l'Audience, c. 12, *I*
La mayson surnomé VEYSE : *d'argent*
de gueulle, au chief une vyere de
(CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Nobl*
Flandres).

Veitzheim (?). *Her Johan, pastoir*
1375 : écartelé; aux 1er et 4e, un
lambel brochant; au 2e, cassé;
lets, accompagnés en cœur de
trois quartiers de l'écu restent
dommagé (Chevalier Camille de
hoven).

Nese, veuve de *Goebel van*
avoir pris à ferme du chapit
den Greden, à Cologne, le *hof*
ses appartenances, pour u
moyennant une redevance

un vol et une cotice brochante. L. : ✠ *S Thierirn* (?) *Lvde* (Chartes des ducs de Brabant).

Le sceau de 1378 est disparu.

Velasco (Don Jean de), comte de *Salasar* (Salazar), marquis de *Belvelier*, seigneur de *Villalbe*, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Jacques, gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté, de Son Conseil de guerre, capitaine général de l'artillerie aux Pays-Bas et surintendant *des gens d'armeries* en la province et comté de Flandre, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Bernarde d'Alsace, dite de Boussu, du côté paternel, est *gentil femme*, fille de messire Eugène d'Alsace, dit de *Henin Lietar* (Henin-Liétard), comte de Boussu, marquis de la *Vere* (Veere) et de *Vlissingues* (Flessingue), vicomte de *Lombecq* (Loubeek), baron de *Liedekercke* (Liedekerke), etc., chevalier de la Toison d'or, et d'Anne-Caroline de Croy Chimay d'*Arenberque* (Arenberg); petite-fille de messire Maximilien d'Alsace, dit de *Hennin Lietar*, comte de Boussu, marquis de la *Vere* et de *Vlissingues*, et d'Alexandrine-Françoise de Gavre, fille de messire Charles de Gavre, comte de Fresin, baron de *Juchy* (Jussy?), et de Françoise de Reuty; arrière-petite-fille de messire Jacques d'Alsace, dit de *Hennin Lietar*, comte de Boussu, marquis de la *Vere* et de *Vlissingues*, et de Marie de *Redeyem* (Redinghen), dite Hamart, baronne de Liedekerke, vicomtesse de Bruxelles et de *Lombecq*, etc ; et que, enfin, ladite damoiselle est *vrayement noble de tous costez, sans aulcune batardise, ny bourgeoisie*, 1669, le 20 février, à Bruxelles : échiqueté de . . . et de vair de cinq tires, chacune de trois points, chaque point de vair de deux tires ; à la bordure componée de dix pièces, chargées, à tour de rôle, d'une tour et d'un lion (très cassé ; seul l'écu reste). Sans L. (cachet ovale en cire rouge) (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1673).

Velbruck, voir **Horion.**

Velde. *Petrus de Pratis*, homme de fief du comte de Flandre, 1333 (n. st.) : un lion (Chartes des comtes de Flandre).

— (Pierre van den), échevin de Zulpich, 1369, 70 : coupé ; au 1er, un château ; au 2e, d'hermine plain. L. : . . . . . *Ide schabin* . . . . . (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 68).

— *Heinric Sta[r]ssaerts zoene van den Velde van Braijne, et H. St. zoene van Breijne* (de Braine), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gaesbeek, i. l. : 160 moutons, 1374 : une bande de quatre losanges, chargés, chacun, d'une coquille, et un lambel brochant. L'écu sommé d'un buste. S. : deux léopards bonnés, assis. L. : *S' Henri des Cans* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 33, fig. 948).

— (Henri van den), échevin de *Velop* (Velp, Brab. Sept.), 1397 : une étoile, surmontée, à dextre d'un « b » (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 609).

Velde (Nicolas van den), bourgeois de Bruges, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief, de 11 mesures, dit *tgoed te Werve*, dans la paroisse d'*Onser Vrauwen tardenbuerch* (Aardenburg), avec 20 arrière-fiefs, dont 5 sont égarés (*daer of de vive int donker staen*), 1421, le 1er juin : un chevron, chargé d'une étoile, accompagné en chef à dextre d'un annelet. C. cassé. S. : un lion à dextre ; cassé à senestre (fort endommagé) (Fiefs, N° 7386).

— (Jacques van den), échevin de Heusden (Brabant). 1428 : une étoile à huit rais (Malines).

— (Henri van den), échevin de Louvain, 1428 : une croix patriarcale, ou de Lorraine, posée en bande, les bras et le montant mouvant des bords de l'écu (Ibid.) (Pl. 33, fig. 949).

— (*Lexus* van den), bourgeois de Bruges, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 6 1/2 mesures, au métier d'*Oostburch* (Oostburg), paroisse de *Schoonendike* (Schoondijke), 1430, le 5 août : un chevron, chargé d'une étoile à cinq rais et accompagné en chef à dextre d'une merlette. S. senestre : un griffon. L. : *S Lee . . . . van den Velde* (Fiefs, N° 8829).

— (Arnould van den), échevin de Louvain, 1433, 9, 40 (n. st.), 42 : une croix patriarcale, ou de Lorraine, les bras et le montant mouvant des bords de l'écu. L., 1433 : *S Arnol* (!) *van de Velde scab lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, *ad annum* 1419, et *passim*.

— (Jean van den) scelle pour un homme de fief de Jean, seigneur de Rotselaer, Vorsselaer, Rethij, drossard héréditaire du Brabant et voué de Maestricht, 1434 (n. st.), le 24 janvier : trois monogrammes, formés des lettres i, d, v, accompagnés en cœur d'une fleur de lis, au pied coupé. L. : *S Iohannis de Campo* (Léproserie de Terbanck, Etabl. relig., c. 4723, A. G. B.).

— (Guillaume van den) déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 6 1/2 mesures, au métier d'*Oostburch*, paroisse de *Sconendicke*, 1441, le 27 septembre : un chevron, chargé d'une étoile à six rais et accompagné en chef à dextre d'une coquille. L. : *S Willem van den Velde* (Fiefs, N° 8838).

Ce fief est contigu aux biens de Jacques Metteneije, d'Hector de Hase, d'Antoine van den Vaghevere, etc.

— (Jacques van den), échevin de Heusden (Brabant), 1448 : une étoile à huit rais, surmontée, à dextre d'un . . . besant, tourteau, rose ?) (Malines).

— (Jacques *de le*), sergent et serviteur à masse du duc

de Bourgogne, a Gand, 1451 : écartelé ; aux 1er et 4e, un coq ; aux 2e et 3e, une merlette. T. : un homme sauvage, sans massue. L. : *S Iacop va de Velde* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 113).

Velde (Jacques van den), échevin de la *vierschaere* de Kemseke, 1451 : trois (2, 1) roses, tigées et feuillées, celle de la pointe renversée. L. : *S Iacop van den Velde* (Ibid., l. 235).

— (Jean van den), échevin de Heusden (Brabant), 1459, 60, 8 : une étoile a huit rais, surmontée a dextre d'un flanchis (Malines).

— (Jean van den) déclare tenir, de sire Philippe de Bourgogne, chevalier, seigneur *van der Horst*, une maison, avec jardin et terres, pres du château de la Horst (sous Rhode-Saint-Pierre), 1470, le 6 juillet : trois pals ; au chef plain, chargé d'un franc-canton, au besant, ou tourteau (Av. et dén., No 601).

— (Pierre van den), conseiller de la ville de Bruxelles, 1486 : une barriere de prairie, surmontée a senestre d'un « v ». T. : un ange (E. G., l. 356) (Pl. 33, fig. 950).

Quant aux van den Velde, à la barrière de prairie, on peut voir ADOLF VON DEN VELDEN, *Geschichte des alten brabantischen Geschlechtes van den Velde oder von den Velden, II. Teil*, Weimar, 1898., *I. Teil*, Weimar, 1900.

Les branches allemandes et hollandaises de cette famille descendent, d'après cette publication, de Guillaume van den Velde, de Bruxelles ; il eut deux femmes, Marguerite Winckels et *Maeyken* van Gindertaelen, qui est citée, comme veuve, à Hanau, en 1634.

Ce second mariage fut ainsi inscrit dans le registre matrimonial de Sainte-Gudule à Bruxelles :

Willem van Velde.

Maeyken van Gindertaelen 000 *contraxerunt 1 junij heretici sunt absque missa in portica ecclesie.*

— (*Monfrant* van den), échevin du pays de Nevele, 1489 : une tour, ou porte crénelée, accompagnée de six molettes, rangées en orle. L. : *S Monfra van de Velde* (Baron de Maere d'Aertrijcke)

— (Josse van den) tient, de Marie, dame de Luxembourg, du chef de sa seigneurie de *Weeden*, un fief a Zulte, 1502 : une tete de more, surmontée de deux étoiles a cinq rais (Fiefs, No 10575).

— (Josse van den) et Jean van *Vlaendren* (de Flandre), seigneur de *Honnelede*, Beveren, etc., bailli de Bruges (*1e loco* ; son sceau est indistinct), tuteurs de *Joncheer Lodewijc van Brugghe* (Bruges), *filius mer Jans, heere van den Gruuthuuse, etc.*, font dénombrement, pour ce *Lodewijc*, du *hof ten Gruuthuuse, bij Ons Vrauwe kercke te Brugghe, ende daertoe behoorende de grute van Brugghe*, du Franc de Bruges et des appartenances (suivent de nombreux détails), fief qu'il tient du bourg de Bruges, et auquel se trouvent attachés divers arriere-fiefs, 1515, le 17 juillet ; Josse van den Velde et ledit Jean de Flandre, etc. (*1e loco*), tuteurs de *Joncheer Lodewijc van Brugghe, heere van den Gruuthuuse, etc.*, déclarent que celui-ci tient, du bourg de Bruges, une rente de 10 livres de gros, sur la seigneurie d'*Oorscamp* (Oostcamp), 1515, le 18 juillet ; ils déclarent que le même tient, dudit bourg, la seigneurie d'*Oorscamp*, comprenant 700 mesures de terres, de bois, de marais, etc., une *vierschare* de sept échevins (dont quatre sont nommés par le prince, les trois autres par lui-même), un *crichoudere*, un amman, un clerc, des rentes, une pêcherie, etc., et divers arrière-fiefs ; ceux-ci tenus par *Hannekin* de Stuer, fils de Denis, Arnould de Coster, fils d'André, maitre Christophe de *Wally*, Josse Everbout, damoiselle Marguerite Damman, fille de Philippe, Barbe van der Gracht, fille de Jean, damoiselle Elisabeth *svoochs* (de Voocht), femme de maitre François van den *Kathulle* (Kethulle), damoiseau Jacques van Halewijn, seigneur de Maldeghem ; etc., 1515, le 18 juillet ; figure seul, comme homme servant de *Edelen moeghende heere Lodewijc van Brugghe*, seigneur d'Avelghem, qui tient, dudit bourg, une part de la *grute*, avec juridictions, 15 arrière-fiefs, etc. (parmi ses vassaux, figurent : Elisabeth, fille de Jean de Hondt, dame Marie de Luxembourg, dame de Vendôme, damoiselle Jeanne van Prémesques, Guillaume Barbesaen, 1515, le 31 juillet ; homme servant de damoiselle Cornélie, fille de Jean de Keijt, laquelle tient, dudit bourg, *tdienstmanscip* (sergenterie ?) de Moerkerke, du métier de Moerkerke, d'Oostkerke, du métier d'Oostkerke, de Dudzeele, du métier de Dudzeele, une rente sur l'espier de Bruges et deux autres rentes, 1515, le 4 août : un chevron, chargé d'une étoile. S. équestre : un griffon, tenant du bec la laniere de l'écu. L. : *S Ioos vanden Velde* (Fiefs, Nos 7841, 8651, 8652, 7852, 7851).

Velde (Jean van den) (fils de Jean), tuteur de *Franskin* Jaquelot (fils de Gislebert), qui tient, du Vieux-Bourg, a Gand, un fief a Tronchiennes, 1522, le 19 décembre : une fasce, chargée de trois losanges et accompagnée de trois (2, 1) roses, tigées et feuillées, et d'une étoile au point du chef. S. : un aigle. L. : *S Ian va . . . .* (Fiefs, No 2520).

— (Jean van den), fils de Marc, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 6 mesures, 75 verges, au métier d'*Oosburch* (Oostburg), paroisse de *Scoondijcke* (Schoondijke), 1515, le 20 août : tres fruste ; on ne voit qu'un chevron. C. fruste (Fiefs, No 8847).

— (Henri van den), homme de fief d'Henri Estor, dans sa seigneurie de Bigard, 1518 : une barrière de prairie, accompagnée en cœur d'un b. L'écu surmonté d'une fourche et d'un balai, passés en sautoir (Elseghem) (Pl. 33, fig. 951).

— *Robijn* van de[n] (et van *der Velden*), écoutete de

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CXCVII.

Fig. 1. Arnould van *Hoemen* (Heumen), seigneur d'Ammerzoden (1386).
Fig. 2. Jean van Cuijk, seigneur d'Hoogstraeten (1388).
Fig. 3. Sweder van Abcoude, seigneur de Gaesbeek, Putte et Strijen (1396).
Fig. 4. Louis Print van *Nijvele* (1397).

Graesen, 1328, 33, 52; échevin du banc de Looz, à Graesen, 1348, 55 : trois étriers. L. : *S Rochini van den Wel . .* (Abb. d'Orienté, c. 2, et Ordange).

Velde (*Loijs* van den), déclare tenir, du bourg de Bruges, par succession de *Marie, filia Nicolas du Celier, mijn . . . .* (le mot qui indique la parenté est gratté; il doit y avoir probablement : *moeder*) un fief de 6 mesures, 75 verges, à Schoondijke, 1540, le 8 juin : un chevron, chargé d'une étoile (à six rais) et accompagné en chef à dextre d'une coquille. C. indistinct (Fiefs, N° 8855).

— (*Huijch Adriaens zoon van den*), échevin *in den Hage* (La Haye), 1345 : écartelé; au 1er, trois fers de moulin; au 2e, trois fasces; au 3e, trois huchets; au 4e, un sautoir compotié. C. : une tête et col d'oiseau, le bec en forme de cuiller. L. : *S Hrich Adriaensoe van de Vel . .* (Ancienne Université de Louvain, A. G. B.).

— (Louis van den), tuteur de Liévin Alart, fils de Liévin, tient, de la cour comtale de Knesselaere, un fief *illec*, 1546 : un oiseau, surmonté a senestre d'une étoile (Fiefs, N° 10892).

— *Guilhelmus de Campo*, prêtre, doyen de Notre-Dame, à Saint-Trond, 1562 : type armorial; trois roses; au chef chargé de trois merlettes. L'écu surmonté du millès. 1553, en chiffres arabes (Abb. de Saint-Trond, c. 13).

— (Mathieu van den), échevin de Rotterdam, 1662 : coupé; au 1er, trois crémaillères, rangées en fasce, surmontées de deux lianchis; au 2d, un fascé-ondé. C. : deux ailes de moulin a vent, passées en chevron renversé. L. : *S Matthecrs van den Velde* (C.).

— (Maître Barthélemy van den), échevin *illec*, 1668 : même écu. C. fruste. L. : . *Bartholomeus van den Velde* (C.).

— Jean Baptiste *van Velde*, conseiller ecclésiastique du gouvernement général des Pays-Bas, au département des fondations pieuses et prévôt du chapitre de l'église métropolitaine de Saint-Rombaut, à Malines, 1787 : d'or a l'arbre sec; a la bordure dentée. Cq. couronné. C. : un bras armé branchissant un arbre sec. L'écu accosté de deux paons, tenant, chacun, une bannière, la 1re, aux armes de l'écu, la 2e, a la fasce, vivrée. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 6655) (voir **Heusdens, Honselar, Randerath, Rijcke**).

La 2e bannière doit représenter les armes de Paenwerker, qui sont dites être : d'argent à la fasce entée de sable.

Il avait été nommé prévôt, par l'empereur, le 20 juin 1782.

Le 14 juillet 1356, *Johannes dictus vanden Velde* transporte, devant les échevins de Bruxelles, a *Leonius de Vallenberghe, faber : domistadium situm super altam plateam* (rue Haute), *inter bona Beatricis dicte Behaghelarts et bona dicti Johannis*, et ce moyennant un cens annuel de 3 livres et 5 sols, monnaie courante. Cette cession fut faite de l'avcu d'*Arnoldus de Heelbeke* (Hellebeek), représentant dame *Elisabeth de Heelbeke*, dame foncière (Fonds de Locquenghien, c. 11, A. G. B.).

Le 2 septembre 1444, *Johannes dictus van den Velde, filius quondam Gosuini dicti van den Velde*, constitue, devant les échevins de Bruxelles, a Gisbert, fils de feu Jean van der Linden, une obligation sur tous ses biens allodiaux et mobiliers (non spécifiés) (Etabl. relig., c. 3964, A. G. B.).

Le 3 mars 1457 (n. st.), *Margareta dicta Ickempeneeren, filia quondam Willelm dicti de Kempenecre, quam habuit a quondam Maria de Overbeke, sua dudum uxore, et Henricus dictus vanden Velde, eiusdem Margarete maritus*, transportent, devant les échevins de Bruxelles, un bonnier de terre sis *supra campum dictum thogevelt* (Chartreux près de Bruxelles, c. 9, A. G. B.).

Le 1er septembre 1489, *Locije* van den Velde, fils de feu Arnould van den Velde, reçoit, devant les tenanciers du chapitre d'Anderlecht, de Marguerite van Kerchoven, fille de feu Arnould, et de Jean van Gotthem, dit van den Berghe, son mari : *een hofstad metten huijse daerop staende*, etc., *te Veeweijen* (sous Anderlecht), près de Bruxelles (Greffes scabinaux, reg. 64, f° 24, A. G. B.).

Le 14 octobre 1493, *Henric van den Velde, soen wijlen Henricx van den Velde*, est adhérité, par les tenanciers dudit chapitre, pour lui et sa femme, Marguerite Eeckarts, d'une prairie a Anderlecht (Ibid.).

Veleere, voir **Velaere**.

Velen (*Harman* van), drossard du pays de Zutphen, 1511 : trois merlettes, rangées en fasce. C. : un vol (*Gebl.*) (Pl. 33, fig. 952) (voir **Nesselrode, Noyelles**).

Vellereille (*Allart* de), bailli de Trivieres, homme de fief du Hainaut, 1421, a Valenciennes : une fasce, chargée de trois étoiles, accompagnée de sept billettes, 4 rangées en chef, trois (2, 1 en pointe, et d'une étoile entre les deux premieres de la pointe. T. senestre : une damoiselle. L. : *S Allart de Vellerelle (Namur. N°s 1354-6)* (Pl. 33, fig. 955).

Vellereux (?), Gérard van *Velroye*, jadis prisonnier a Basweiler, sous le drossard de Luxembourg, 120 moutons, 1371 : une croix, cantonnée de douze croisettes. L. : ✠ *S Gerart de Velroy* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Villeroux**).

Vellhave, voir **Udekem**.

Velmacher, voir **NEUFCHASTEL**.

VELMERCHEM (Sire Roger van), cher ami de Gerard, sire de la *Dicke* (Dyck), 1392 : une fasce. L. : . . . . *gerii de* . . . . . (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 549).

Velp[en]. *Arnoldus et Gerardus, confratres, quondam filii Henrici, militis de Felpe*, donnent un acte en faveur du couvent de Maegdendael (a Oplinter), 4272, 31 mai ; sceau de . . . . (?) : une croix, cantonnée de quatre oiseaux. L. : . . . . . *i de* . . . . . (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

Il s'agit du patronat de Waenrode.

Il n'est pas possible de dire avec certitude auquel des deux frères ce sceau appartient.

— *Henricus de Velpe*, échevin de Louvain, 1375 (n. st.), 6, 7 : trois pals ; au chef plain et au franc-quartier chargé d'un sautoir échiqueté, surchargé en cœur d'un croissant. L. : ✠ *S' Henrici de Velpe scabi lovan* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain, et Léproserie de Terbanck, a Héverlé, Etabl. relig., c. 4722, A. G. B.).

— Gérard, sire de *Velpen*, reçoit, du Brabant, pour ses services, *alse van rijftien daghen dat wij laghen metten meijere van Tienen tot Lyndoven* (Eindhoven), 1388 : une croix, cantonnée de quatre merlettes ; écusson en cœur, au sautoir. L. : ✠ *S Gheirt van Velpe* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 33, fig. 954).

— *Henricus de Velpe*, échevin de Louvain, 1453 (n. st.) : trois pals ; au chef plain ; au franc-quartier chargé d'un sautoir échiqueté. L. : . . . *cur* . . . . . (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Les échevins de Velpen, 1536 : un chevron, accompagné de trois coqs. L. : ✠ *S* . . . . . *scabinorv dominii* . . . *Velpe dei* . . . . (Abb. de Saint-Trond, c. 12).

— Maître Gérard van Velpen, écoutète de l'évêque de Liége, à Saint-Trond, 1571, 4, 5 ; une croix, cantonnée de quatre merlettes. C. : une merlette. L. : *S' m . Gerard . de Velpen* (Abb. de Saint-Trond, c. 11, et Ordange).

Volet, d'après l'armoriat manuscrit de Saint-Trond, les émaux de cet écu : champ d'or, croix de gueules, merlettes de sable.

— Jean van Velpen, échevin de Saint-Trond, 1627, 34, 7 : même écu, mais les merlettes contournées. Même C. (Abb. de Saint-Trond, c. 2, 14 et 16, et Ordange) (voir **Wind[e**).

VELRODE voir **Willrath.**

Velrous, voir **Follebarbe, Velroux.**

Velroux. *Wernier de Vilroux (Vylroes)*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; 1. t. : 120 moutons, 1374, 8 ; 2 sceaux : 1, 1374, sceau d'un *Amelc* de Velroux qu'il dit être le sien propre : coupé de . . . et de . . . , au lion brochant, chargé d'un écusson au lambel. L. : ✠ *S Amelle de Velrous* (Pl. 33, fig. 955) ; II, 1378 : coupé de . . . et de . . . , au lion brochant, chargé d'un écusson à trois maillets penchés. L. : ✠ *S' Werneri de Velrovs* (Chartes des ducs de Brabant).

Velroux, *Amele de Vilrous*, prisonnier *illec*, sous le sire de Seraing ; 1. t. : 224 moutons, 1378 : de . . . au chef de . . . au lion couronné, brochant. L. : ✠ *S Amel de Weleroves* (Ibid.).

— (*Ameil* de), écuyer, échevin de Liége, vers 1460 : (de . . ., au chef de . . . et) un lion (brochant ?). C. : une tête de léopard. L. : . . *Amelii de Vel* . . . . *scabini leodien* . . . (C. de B.) (voir **Champs**, **Grace** (note), **Hermée**, **Paniot**).

Sur la reproduction du sceau, le chef n'est pas indiqué. D'après Hemricolii (Saliray, p. 238, *mss. Il armier de Velleroux*, dit *le Chien*, épousa une fille de sire *Amaigle* de Fologne, « *qui portoit d'azure a un chief d'argent, a un lyon rampant de gueules et croit Fologne* ». Tous ses enfants prirent les armes maternelles, *mais ils retinrent le cry de Velleroux a raize delle hauteur* (hauteur = seigneurie).

Veltganck (Jacques) déclarent tenir, du bourg de Bruges, un fief a Adeghem, sous l'échevinage d'Eeckloo, fief acheté de Bonaventure de Muelenaere et qui est contigu aux biens de Jean Blondeel, de Gérard de Craene, etc., 1623, le 7 décembre : un sautoir, cantonné de quatre trèfles. L. : *Iacqve* . . . *ltganck* (Fiefs, N° 7569).

Velthem (Les échevins de), 1309, 1401 : un lion contourné. L'écu accompagné, a senestre, au milieu, d'une lettre W. L. : ✠ *S' scabinorvm de Weltem* (Léproserie de Terbanck, a Héverlé, Etabl. relig., c. 4724).

— Louis van *Velthen*, jadis prisonnier a Basweiler, dans la maisnie du duc de Brabant ; 1. t. : 1815 moutons, 1374 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant, chargé de trois pals ; au chef de quartier chargé a dextre d'un annelet. L. : *S' Ludovici de Velthem scabini lov* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 33, fig. 957).

Gelre donne à *Lodewijc van Velten*, Brabançon : d'argent à trois fleurs de lis, au pied coupé, de gueules ; au franc-quartier brochant d'or à trois pals d'azur, au chef de quartier de gueules, chargé à dextre d'un annelet d'argent. Le cq d'or. C. : une tête et col barbare, de carnation, les cheveux et la barbe d'or, tortillée de gueules, issant d'une cuve de sable.

— (Henri van) (*et-ham*), échevin d'Anvers, 1402, 14 : même écu, mais sans l'annelet et au lambel brochant sur l'écu (Hopital Sainte-Elisabeth, *Buitenquesten*, 1 et 2).

— (Les échevins de), 1471, 4, 5 : un lion contourné (*Afflighem*).

— Sœur *Juliana*, abbesse de l'abbaye dite *Onser-*

Lieven-Vronwen Wijngaerd onder de Borgt tot Loven, ordre de Cîteaux, évêché de Malines, district de Louvain, province de Brabant, 1787, le 12 avril : un cerf élancé ; au chef de sinople chargé de trois gerbes. L'écu, ovale, posé sur une crosse en pal. Devise : *Amaenita[te et f]ertilitate* (cachet, sans autre L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46666).

Elle est appelée : abbesse de la « Vignette ». Son nom n'est pas révélé par l'acte. Voir Edw. van Even, *Louvain monumental*.

Vélu (*Gobbart* van), jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 386 2/3 moutons. 1374, 9 : cinq (2, 2, 1) aigles et au point du chef une merlette. L. L., 1371 : ✠ *S Gobavt de Velv esc* ; 1379 : ★ *S Gobart de Velv escvier* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 33, fig. 958).

Venbosch (Arnould), homme de fief du damoiseau de Gaesbeck, 1448 : trois têtes de lion ; au franc-quartier chargé de trois glaives, rangés en fasce (Ch. doc. et div., c. 1) (Pl. 33, fig. 936).

Vendegies (Sire Robert de), homme de fief du Hainaut, 1421, à Valenciennes : une roue L. : *S Robiert de Vendegies (Namur*, N° 1334-6).

Doult d'Anstaing, dans son édition, très défectueuse, d'un armorial du XIVe siècle, donne ainsi le blasonnement de l'écu du sire de *Vendegis* : *d'or à une scaïe* (roue) *d'argent*.

Vendeville (Gilles de), fils de Nicolas, déclare, à *Joncheer Albert Cornelio van Hemers, heere van Mierbeke* (Meerbeke), *etc.*, bailli d'Ypres, tenir, de la Salle d'Ypres une rente sur des biens dans différentes paroisses de la châtellenie d'Ypres, 1633, le 13 janvier : une gerbe. C. : une gerbe. Sans L. (cachet, empreint sur papier, appliqué sur cire rouge, appendu) (Fiefs, N° 5667).

Venduille, voir **Venedau**.

Vene, voir **Veen**.

VENEDAU (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens *(bede)* du duc de Brabant ; i. t. : 143 moutons, 1374 ; onze (4, 4, 3) billettes, légèrement arrondies en chef ; au franc-quartier brochant chargé de trois plies (pauelles?). L. : ✠ *S I. . . a Vene . . .* (Chartes des ducs de Brabant).

Serait-ce Venduille? Les armoriaux donnent à une famille de ce nom, au Tournaisis : d'or à onze billettes *couchées* de sable (3, 2, 3, 2, 1).

Vénequière. Godefroy *de le Venquiere*, substitut du procureur du roi de France, au bailliage de Tournai, 1471 : trois étoiles à cinq rais, chacune enclose d'une couronne d'épines. C. : un vol. S. : deux griffons (Tournai, Chartreux, IV).

Vengen, voir **Moulin**.

Venijn (Guillaume) (fils de Danckert), échevin de Rotterdam, 1467 : trois fasces, chargées de neuf (4, 3, resp. 2) flanchis. C. : un vol (?). L. : *S Willem Venin Danckertz* (C.).

VENNA,
Venne, } voir **Veen**.

Vennet (Herman van der), *burchmeester* de la baronnie, seigneurie et pays de Nevele, 1649 : une marque de marchand. L. : *Herman van de . . . . .* (M. Hulin, à Gand).

VENQUIERE, voir **Vénequière**.

Veranen (Nicolas), homme de fief du comte de Flandre, dans la châtellenie de Furnes, 1426 : un bâton noueux, accompagné au canton senestre d'une fleur de lis et en pointe à dextre d'une coquille. L'écu posé sur un aigle regardant. L. : *S Clais Veranen* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 91, 92).

VÉRANGE, voir **SAIEXCHI**.

Veranneman (*Mher Adolf*), chevalier, seigneur d'Appers, comme père et tuteur de *Joncheer* Ferdinand, procréé avec feu dame Anne van *Roijn* (Roijen), déclare que celui-ci tient, de la cour de Waes, la seigneurie de *Bouchaulten* (Bonchault), à Waesmunster, consistant en une rente, avec bailli, hommes et tenanciers, droit d'adhériter et de déshériter, amendes et 12 arrière-fiefs tenus de lui, par damoiselle Anne de Landas *van Paromnen*, sire Gilles du Faing, seigneur de *Croue*, à cause de sa femme, Marguerite van *Steelant*, fille de sire Pierre, etc., 1614, le 13 février : écartelé ; aux 1er et 4e, un échiqueté ; aux 2e et 3e, trois lions. C. fruste. Sans L. (cachet, en cire rouge, appendu) (Fiefs, N° 7448).

— (Damoiseau Jean-Joseph), seigneur de Watervliet, résidant à Bruges, collateur d'une fondation en l'église de Watervliet, fondation dont il remet l'état de biens au gouvernement autrichien, 1787 : un échiqueté. Cq. couronné. C. : un homme sauvage, couronné de feuillage, appuyant sa massue, sur l'épaule dextre, entre un vol. T. : deux hommes sauvages, couronnés et ceints de feuillage, appuyant leur massue sur l'épaule extérieure. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46621).

D'après cette déclaration, l'dite fondation avait été instituée par sire Jérôme Laurijn, chevalier, seigneur de Watervliet, Poortvliet, etc., conseiller, trésorier général du roi de Castille, par testament du 21 juillet 1589, et qui mourut le 9 août de la même année.

Les écuyers Veranneman de Watervliet, en Belgique, portent « échiqueté d'or et de gueules. Cq. couronné. C. : un homme sauvage, armé de sa massue, entre un vol de l'écu. L. : deux hommes sauvages, couronnés et ceints de sinople, armés de leur massue.

Verbeek (S.), *canonicus et actuarius* de Saint-Pierre, à Louvain, 1787, le 16 avril : un chevron,

accompagné en chef de deux fleurs de lis et en pointe d'une étoile. L'écu, ovale, sommé d'une tête d'ange et accosté de deux palmes. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46560).

Verbeeke (Gauthier), échevin de Heijst (op-den-Berg), 1460 : une étoile (Arch. de l'église à Heijst-op-den-Berg).

Verbeke (Jacques), greffier de la *vierschaer* de Sinaij et Belcele, 1640, 31, 8 ; tuteur de Pierre Zaman (fils de Pierre), qui tient *de meijerije* de ladite *vierschaer*, 1640 : une fasce ondée, accompagnée de trois (2, 1) coquilles. L. : . . . . . *Verbeke* . . . . . (Fiefs, c. 915bis, 1 7129-91 ; Baron de Maere d'Aertrijcke, Fiefs, c. 914, N° 6716) (Pl. 33, fig. 959).

Verbiest, voir **Ullens**.

Verbochaghen, voir **Vergouwen**.

Verbochaven, voir **Oelbrant**.

Verboom (François), échevin de Rotterdam, 1638 : une aigle éployée, chargée en cœur d'une roue. C. : un arbre. L. : *S Francois Verboom* (C.).

VERBOS, voir **Hemptinne**.

Verboven (Maurice), abbé d'*Everbeur (Everbode* = Averbode), de l'ordre de Prémontré, 1787 : d'azur à la fasce, chargée d'un cœur entre deux roses, accompagnée en chef d'un lion léopardé et en pointe d'un *Agnus Dei* passsant. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une mitre et posé sur deux crosses en sautoir. Devise : *Mansuetudo ornat vigorem*. Sans autre L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46665, 46573, *passim*).

Verbuken (Pierre), sacristain d'Herenthals, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à ses fonctions, 1787, le 15 avril : coupé ; au 1er, une fleur de lis ; au 2d, trois trones de hêtre, arrachés, rangés en fasce. L'écu, en losange, surmonté d'un lacs. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46555).

L'organiste et un prêtre d'Herenthals se servent de son cachet, sans constatation d'emprunt (Ibid.).

Verchin, voir **Wiltz**.

Verdebaut (Michel), échevin de l'abbesse de Notre-Dame, à Messines, dans sa seigneurie de *ten Goexhoncke*, 1528 : un coutre renversé, posé en bande, le tranchant à dextre, accompagné au canton senestre d'une rose. L. : . . . . . *Verdebaut* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines).

Verdiaus (sans prénom), bailli de Hainaut, 1281 : dans le champ du sceau, rond, un écu au lion ; ledit écu accompagné, au bas, de deux petits écus, chacun à trois chevrons. L. : . . *Iehan Verdiel baill* . . . . . Contresceel : un écu, indistinct (Mons, Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut).

Verdiel, voir **Verdiaus**.

Verdiere, voir **Ere**.

Verdonck (Jean), comme procureur des tuteurs de *Janneken*, orphelin (ou orpheline) de damoiseau Roland Sanders, remet, au bailli du pays de Waes, des dénombrements d'un fief, consistant en rentes, sur des biens à Vracene, avec bailli, tenanciers, etc., et de la *meijerie* de Vracene et de Saint-Gilles, 1399, le 17 octobre : trois roses. C. : une tête et col d'aigle. L. : *S Ian van der Donck* (Fiefs, Nos 7312, 7311) (voir **Donck**, **Donct**, **Verdonct**).

Verdonct (Claude), bailli de *noble et tres chier seigneur messire Jacques de Flandres*, seigneur de Praet, du terroir de la Woestijne, *Bevere, Honnelede, Wychause* (Wijckhuijze), à cause de la seigneurie de Praet, mouvant du bourg de Bruges, déclare que, d'après le dénombrement reçu de *Loys de Planeques*, celui-ci tient, de la seigneurie de Praet, pour et au nom d'Antoinette Boutillier, héritiere de son frere, Pierre Boutillier : *ung fief libre ou vrije leen et s[eigneu]rie de Gheille*, consistant en une rente, terres situées dans la paroisse de *Marcque en Bareul* (Marcq-en-Barœul), près de Lille, avec bailli, etc., 1561, le 13 novembre : un sautoir ancré, cantonné de quatre étoiles à huit rais. T. : un homme sauvage, sans massue, tenant la lanière de l'écu. L. : *S Claude vander Donc*. Fiefs, N° 7890) (voir **Verdonck**).

Vere, voir **Veer**.

Veren *(Jan) Diedrien sone*, bourgeois de Dordrecht, ayant reçu, du comte Jean de Hollande, une rente viagère de 10 lb., sur le péage de Dordrecht, lui promet aide contre quiconque, 1300 (n. st.) : dans le champ du sceau, une tête et col d'enfant, de face. L. : ✠ *S' Iohannis filii Di . duci . . . (Hollande)*.

— Le même, vassal du comte, 1303 : un écu à la tête et col d'enfant, de face. L. : ✠ *S' Iohannis f Diedeweduis*(?) (Ibid.).

Voir Balen, *Beschrijving der stad Dordrecht*, p. 273.

VERENGES *(Thielemans de)*, chevalier, vassal d'Edouard, comte de Bar, 1330 : une bande, chargée de trois lions. L. : . . . . . *de Verra* . . . . (Lorr., *Bricy*, B, 590, N° 25) (Pl. 33, fig. 960) (voir **SAIEXCHI**).

Vergauwen, voir **Vergouwen**.

Vergeertruijden (Jean), échevin de Tirlemont, 1461 : parti ; au 1er, deux bourches, passées en sautoir, cantonnées de quatre étoiles ; au 2d, un chevron. L. : *S Iohis Vgeertruden sca . . . en* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Vergeijlen (Henri), allentier au métier de Tirlemont, 1432 : une lettre b ; au chef chargé de trois pals. L. : *Sigillum Heinrici Verg . . . n* (Ibid.).

Vergeijlen (Henri), même qualité, 1434, 8 : plain; au chef chargé de trois pals. L. : ✠ *Sigillum* . . . . . c . *Verg* . . *len* (Ibid.).

Vergerven *(Henrich), laet des censhoefs toue behorende Sijnt Jans Closter te Ludic, ligghende in dije prochije van Velme* (Velm), *gheleghen in dije Catten strate oft aldar omtrijnt*, 1460 : un arbrisseau, dans lequel perche un oiseau. L. : *S Henrich Vergernen* (Couvent de Mariendael, Etabl. relig., c. 4086, A. G. B.) (comp. les armoiries de **Poele**, 1460, et **Oeden**).

Vergnies (Guillaume de), licencié-ès-droits, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1606 : écartelé; aux 1er et 4e, un chevron, accompagné de trois fleurs (?) (tulipes ?); aux 2e et 3e, un rateau. S. senestre : un léopard lionné, assis (?) (M. Ern. Matthieu).

— *(Quintin* de), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1616 : un chevron, accompagné en chef de deux roses à six feuilles, et en pointe de . . . (un lion ?). S. senestre : un griffon. L. : . . . . . *Vergnie*. (M. A. de Latre du Bosqueau).

— (Jean de), franc alleutier du Hainaut, 1634, à Ath : un chevron, chargé d'un croissant, et accompagné de trois roses, tigées et feuillées. C. : une rose, tigée et feuillée. L. : *Seel Jean de Vergnies* (Comte Thierry de Limburg-Stirum) (voir **Neufvilles**).

Vergoes (Nicolas) (fils de Jean), échevin de Rotterdam, 1590 : un lion couronné. C. : une tête et col de lion couronné. L. : *S Nico* . . . . . *oes 1590* (U.).

Vergouwen (Baudouin), mari de Béatrice Lentezoens (fille de Jean), qui tient un fief de Philippe *Verbochagen*, à Haesdonck, 1527 : dans le champ du sceau, une fleur de lis florencée (Fiefs, N° 6365) (voir **Vijt**).

Les écuyers Vergauwen, en Belgique, portent : d'azur à la fleur de souci, feuillée et tigée d'or. C. : le meuble de l'écu entre un vol d'azur.
Devise : *Pro fide et patria.*

Verhadocht (Henri) déclare tenir, de Guillaume de Gortere, un fief à Boortmeerbeek, et, de Guillaume van Dorpe, un autre à Campenhout, etc., sans date (XVe siècle) : trois maillets (droits) (Av. et dén., N° 2942).

Verha[e]g[h]e[n], voir **DICT**, **Ha[h]g[h]e[n]**.

Les écuyers Verhaeghe de Naeyer, en Belgique, portent : écartelé : aux 1er et 4e, d'argent au chevron, accompagné de trois fleurs de lis, le tout de sinople (Verhaeghe); aux 2e et 3e, contre-écartelé : *a* et *d*, d'argent à trois tréfles de sinople; aux 2e et 3e, de gueules à trois bandes d'or (Naeyer). Cq. couronné. C. : une fleur de lis de l'écu entre un vol d'argent et de sinople.
Devise : *Honor.*

La branche, éteinte, appelée Verhaeghe, tout court : d'argent au chevron, accompagné de trois fleurs de lis, le tout de sinople. Même C.
Devise : *Honor et Voluptas.*
Les écuyers Verhaegen, en Belgique, portent : d'azur à la bande d'argent, accompagnée en chef à senestre d'une jambe, armée et éperonnée d'argent, et en pointe d'un renard d'or, passant sur une terrasse de sinople. C. : le renard de l'écu.
Devise : *Servat et arcet.*

Verhaecht (Mathieu), échevin d'Hérenthals, 1517, 8 : une fasce bretessée et contre-bretessée (Mons, Sainte-Waudru, c. 2).

Verhaven (Corneille) (fils de Jean), 1643, et Jacques, 1656, échevins de Rotterdam : parti; au 1er, coupé; *a*, de Jérusalem; *b*, une roue, rompue à dextre et percée d'une épée, posée en bande; au 2e, un rosier, fleuri de cinq pièces, terrassé. C. : le rosier de l'écu. L.L. : *S Cornelis I Verhaven; S Iacob Verhave* (U.).

Verheijden (Sœur Constance), abbesse de *Perck* (Parc)-les-Dames, ordre de Cîteaux, archevêché de Malines, juridiction de Rotselaer, province de Brabant, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son monastère, 1787, le 17 avril : de sable à trois lions; au franc-quartier brochant de sinople chargé d'un renard élancé, posé sur une terrasse. L'écu, en losange, dans un cartouche, posé sur une crosse en pal. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46667).

Elle déclare que la date de la fondation de cette abbaye est inconnue, mais que cette fondation fut confirmée, en 1216, par Henri, duc de Lotharingie et de Brabant.

Verheijlzoeten zone *(Boudene)*, échevin de *Sluijs* (L'Ecluse, Flandre zéland.), 1324 : une croix. L. : ✠ *S' Boud* . . . . . (Sainte-Pharaïlde).

Verhulst, Pierre *Ver Hulst* scelle pour un feudataire du bailliage de Waes, 1527, le 27 avril; homme de fief de Jean de Dijckere, scelle pour un autre feudataire de celui-ci le dénombrement d'un fief à Haesdonck, au bailliage de Waes, 1527, le 3 mai; dans le champ du sceau : un coutre renversé, le tranchant à dextre, accosté de deux étoiles. L. : *S Pieter Ver Hul* . . . Fiefs, N°s 6148, 7521) (voir **Hulst**).

Verjuijs (Damoiseau Théodore), licencié-ès-droits, échevin de Bruxelles, 1646 : trois fasces et un lion brochant. C. : un lion issant entre un vol. L. : *Sigillum Theodori Verivys* (Chartreux, à Bruxelles, Etabl. relig., c. 4114, A. G. B.).

Vercautre, voir **Vercouteren**.

Verken. *Otto de Verkin, miles*, scelle un acte de la veuve de *Johannes de Kerrele*, 1346, 7 : un lion couronné. L. : ✠ *S' Ottonis de Halle* (Hall) (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 237 et 247).

Verken. Jean van *Verchen* reçoit de *Goydard*, seigneur de Heyden et d'*Yren*, receveur de Rolduc, une rente, pour son maître Renier Rost[z] van Disternich, 1368 : un lion (Chartes des ducs de Brabant).

Les écuyers Vereken, en Belgique, portent : de sable à la fasce, accompagnée de trois (2, 1) lions, le tout d'argent. C. : un lion de l'écu issant.
Devise : *Verecundus.*

Vercluijsen (Adrien) déclare tenir, de la seigneurie de ter Elst, sise a *Baerselle* (Basel), appartenant a Catherine *sbuckels* (de Buckele), femme de Pierre van Roijen, un fief à Basel (pays de Waes), 1527, le 6 mai : une balance. L. : *S Adriaen Ve . . . . . n* (Fiefs, N° 6252).

Vercouteren (Jean) déclare que sa mère, *Amelberghe* Hijllegheers, tient, du comte de Flandre, un fief à Melsele, 1515 : dans le champ du sceau, un coutre renversé, le tranchant à dextre, accosté de deux étoiles (Fiefs, c. 915, l. 6826-6900).

— (Jean), échevin de Saint-Nicolas (Waes), 1549, 51 : dans le champ du sceau, un coutre renversé, le tranchant à senestre, accosté de deux étoiles. L. : ✶ *S Ian Vercorter f loes* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

Le sceau de Jean Vercouteren, de 1551, Pl. LVI, fig. 5, est renversé, par suite d'une erreur du typographe.

— Catherine *Vercautre* déclare tenir, de Philippe Sanders, un fief à Vracene, 1527, le 15 mai : dans le champ du sceau, une roue. L. : *S Pauwels* (!) *Vercout'* (Fiefs, N° 7281).

VERKOVEN (Guillaume van), écoutète de Brusthem, 1586 : un lion et un semé de billettes couchées. C. : un griffon issant (Abb. de Saint-Trond, c. 11).

Verlaenen, voir **Putte.**

Verlaine. Arnould van *Verlain*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Warnant; i. t. : 102 moutons, 1374 : trois (2, 1) lions. L. : ✶ *S Arnv de Verlen* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Henri de), écuyer, a *Pontaz* (Ponthoz), arrière-fief d'Ochain, déclare tenir, du roi de France, ledit fief de Ponthoz, « en la maison forte, olim la Tour de *Pontaz* », avec la chapelle, basse-cour, jardins, etc., 1682 : trois lions léopardés, rangés en pal. C. : un lion issant. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45743e).

— H.-J. Verlaine, curé de Mehaigne, *cure indépendante, mais reguliere du monastère de Malone* (Malonne), diocèse et province de Namur, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents a son eglise, 1787, le 12 mars : trois léopards couronnés, rangés en pal. C. : un léopard lionné, couronné, issant. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46647).

Verlaenen, voir **Rivieren.**

Verly. Jean *Werlun*, et *de Werley*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 163 2/3 moutons, 1371; a Arlon, 1376 : une bande, chargée de trois coquilles. L. : *S' Iohan van Sterpigni* (Chartes des ducs de Brabant).

Verlinden, voir **Linden.**

Vermanden, voir **Liagre.**

Vermeulen (Jean), échevin de Waesmunster, 1632 : un fer de moulin. L. *Ian Vermevlen* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

Les écuyers Vermeulen de Mianoye, en Belgique, portent : d'azur à cinq fers de moulin, rangés en croix; au chef cousu de sable, chargé d'un lion couronné d'or, accosté de deux aigles du même, becquées, languées et membrées de gueules. Couronne de chevalier.
Devise : *Malo mori quam fœdari.*

Vermoelen. J.-J. de Pret, veuve de Philippe Vermoelen, rue Haute, a Anvers, co-collatrice d'une fondation en la cathédrale d'Anvers, 1787; elle scelle du cachet de son mari : écartelé; aux 1er et 4e, d'azur a trois fers de moulin; aux 2e et 3e, une meule de moulin. C. : une meule de moulin entre un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46510).

Jean-Bapt. Vermoelen, abbé de Saint-Michel, à Anvers, écartelait ces armes de Douglas, dit Schott : d'argent au cœur de gueules, couronné d'or, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or. Il portait, toutefois, une roue, au lieu de la meule (P. DE CALMEIJER, *Hist. du Saint-Sacrement de Miracle*).

Les écuyers Vermoelen, en Belgique, portent : écartelé; aux 1er et 4e, d'azur à trois fers de moulin d'argent; aux 2e et 3e, d'or à la roue d'azur. C. : la roue de l'écu entre un vol d'or.

La seconde branche de cette famille porte : écartelé; aux 1er et 4e, comme ceux de la branche aînée; aux 2e et 3e, d'or à la meule d'azur, lixée de sable. Couronné. C. : la meule de l'écu entre un vol d'azur et d'or.

Vernimmen (Jean), greffier et échevin de la *vierschaer* de Thielrode, 1617 : coupé; au 1er, tiercé en pal : *a*, un sautoir; *b*, une croix ablesée; *c*, un sautoir; au 2d, plain. C. : une merlette entre un vol (Fiefs, N° 7245) (Pl. 34, fig. 961) (voir **Heijvaert**).

— (Norbert), résidant à Séville, en Espagne, comme aîné de la famille, et, en son nom, son fils, N.-C. Vernimmen, resident a Anvers, collateurs d'une fondation en l'eglise Saint-Jacques, a Anvers, 1787, le 7 avril : de gueules au lion, accompagné au flanc dextre d'une étoile a cinq rais; le haut et le côté senestre de l'écu sont frustes. C. fruste. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46511).

La fondatrice de cette chapellenie est demoiselle Isabelle-Claire Vernimmen, par testament du 7 décembre 1737.

Vernoeden (Jean), échevin de Tervueren, 1373, 81 : un écureuil. L. : *Sigillum Ian Secrrens* (!) (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Ver Oeden, voir **Oeden**.

Veron, voir **Jehain**.

Verpaelt, voir **Paelt**.

Verreijcken (Charles), seigneur d'Impde et de Wolvertheu, XVIIe siècle : dans le champ du sceau, deux écus ; A, d'azur à un chevron d'or et à la bordure engrêlée ; B, (d'argent) au loup passant (non ravissant). Les deux écus surmontés d'une (seule) couronne de baron des Pays-Bas autrichiens. L. : *S' m' her Charl Verreiken heere van Wolvverthem 1 . . 6* (Bruxelles).

Le millésime de la légende est, probablement, 1656, année où il fut investi, le 4 juillet, de la seigneurie d'Impde, à Wolvertheim (Alph. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, II, p. 319).

Verrières. *Addenynon van Vericres*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 160 moutons, 1374 : de . . . ; au chef chargé de trois annelets, une étoile à sept rais brochant sur le chef. L. : ✠ *S Girardin de Vrire* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 34, fig. 962).

Verron, voir **Avernas**.

Verroen, voir **Vairon**.

Versaines. Gillot van *Vercines*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 180 moutons, 1374 ; dit sceller de son propre scel : un fretté ; au chef plain. L. : ✶ *S Pier Hvstin* . . . (un Thynes?) (Chartes des ducs de Brabant).

Versaren, voir **Sare**.

Verze (Gauthier) qualifie Robert *de Vroylande : mon tres cher maistre*, le clerc du Franc, 1391, 2 ; donne le même qualificatif à *Godscalc de Dintre*, clerc dudit terroir, 1394, 6, 7 ; tenant *en cense la clergie du terroir du franc* (Franc de Bruges), de Guillaume de *Dintre*, fils de messire *Godscalc*, 1398 : un sautoir, accompagné en chef d'une étoile, et une bordure dentée. L. : *S Wauter de Verse* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38, 40).

— (Jean) donne quittance au nom de maître Daniel Alard, clerc du *terroir* du Franc de Bruges, 1403 ; fermier de la *clergie* dudit terroir, 1404 : même écu, brisé d'un lambel brochant. L. : . . . *Ian Veerse* (Ibid., l. 39).

— *(Jehan), fermier de la clergie du terroir du franc*, 1404, 6 ; *fermier de maistre Daniel Alards, clerc de la vierscave du terroir de franc*, 1405, 7 : même écu, mais sans lambel. L. : *S' Yan de Verse* (Ibid., l. 39).

Verze. Henri *Verse*, clerc et receveur de la wateringhe du *Busserpolder* : trois étoiles, accompagnées en cœur d'un trèfle. L. : *S Henr . . . . . rse* (Ibid., l. 152).

VERSENE, voir **VEERSENE**.

Verschuer (Jean), échevin de Rotterdam, 1632 : un cheval passant ; au chef chargé de trois (2, 1) fers à cheval renversés. C. : un avant-bras, tenant un fer à cheval renversé. L. : *S Iohan Verschver* (U.).

— (W. D. B[aro?] D[e?]), secrétaire de la duchesse-douairière d'Orange, écrit, de La Haye, au *Hoogh Edel Gestrenge Heer, d'Heer van Brandwijck* (Brandwijk), *Heere van Blocklant* (Blokland), etc., à Dordrecht, une lettre datée du 26 octobre 1719 : écartelé ; aux 1er et 4e, deux mouchetures d'hermine, renversées, accostées ; aux 2e et 3e, un chevron échiqueté (**Trotha**). Sur le tout, un homme, tenant de la dextre, un bâton, la senestre appuyée sur la hanche. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux léopards lionnés (cachet, sans L., en cire rouge) (M. Beelaerts van Blokland, à La Haye).

Les armoriaux blasonnent : *fagots*, les meubles des 1er et 4e quartier. Ils sont, cependant, absolument représentés comme des mouchetures d'hermine et pareils au meubles qui, dans l'armorial de Gelre, accompagnent la fasce dans les armes de **Liesveld**.

Verschuijlen, voir **Liagre**.

Versluijsen (Luc), échevin d'Herenthals, 1517 : un bourdon, accosté en chef de deux coquilles et soutenu d'une 3e coquille (Mons, Sainte-Waudru, c. 2).

Versijden (Jean) (fils de Thierry), échevin de Rotterdam, 1614 : trois oiseaux mal ordonnés. C. : un oiseau entre un vol. L. : *S Ian Direx soon Versijden* (U.).

Versmissen (Jean), échevin d'Aerschot, 1497 : une paire de ciseaux, ouverte, les pointes en haut. L. : *S Ian Vsmissen scepen* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Verssen (François), échevin de Rotterdam, 1632 : coupé ; au 1er, un lion léopardé ; au 2e, un chevron. Cq. couronné. C. : un lion issant. L. : *S Francois Verssen* (U.).

Verstegen (Elisabeth), veuve de Henri van *Doirt* (Dorth), vend, à Guillaume van Steenbergen, une rente sur un bien sur Groesbeek, 1538 : un arbre arraché. L. : *S Liesbet van Dart(?)* (*Geld.*, l. *ad annum* 1534).

Verstraten, voir **Straten, Vijt**.

Verswijver, voir **Snijers**.

Vertain. *Watiers, sires de Bousies,* chevalier, homme du comte de Hainaut, 1295 : une croix. L. : ✠ *S' Walier de Borsies (Namur,* N° 272).

— *Mon singneur Wistasse, singneur de Viertaing* (Vertain), chevalier, homme de fief du Hainaut, 1344 : une croix, au lambel à cinq pendants, brochant. C. : un panache de plumes de coq. L. : . . . . *tasse de Vierta* . . . (Chartes des ducs de Brabant).

— Pierre *van Viertheijn,* chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Jean Godenarts; i. t. : 1934 moutons, 1374 : une croix et un lambel brochant; écusson en cœur à la bande de trois losanges. Cq. couronné. C. : un vol, le 1er demi-vol chargé d'une barre, le 2d, d'une bande. S. : deux léopards lionnés, accroupis. L. : *S' Pire de Verta' sir' delche* (Chartes des ducs de Brabant).

— Gauthier *Fierabras,* bâtard de *Vertaing,* reçoit du Brabant une indemnité pour un cheval perdu devant Louvain, 1383 : une croix, un bâton brochant et un lambel (à trois p.) brochant sur le tout. L. : *S Watier de Viertain* (Chartes des ducs de Brabant).

La charte ne lui donne pas de prénom.

— (Gauthier) *Fierabras de Viertaing, sires dou Familleurues* (Familleureux) *et de Velereille* (Vellereille), homme du comte de Hainaut, 1405 : même écu, mais un filet, au lieu du bâton. Cq. couronné. C. : un lion assis entre un vol. S. : deux léopards. L. : *S Watier de Viertain signeur de Velereille* (Tournai, Chartrier) (Pl. 34, fig. 963).

— Pierre de Bousies, sire de *Vertaing* et de Feluy, chevalier, bailli du Hainaut, conseiller du duc de Brabant, 1425 : une croix et un lambel brochant Cq. couronné. C. cassé; on voit une partie d'un vol. T. dextre : une sirène, tenant un peigne de la main droite et un miroir rond de la gauche. L. : *S Piere de Borsi* . . . . . . *ur d' Vertaig* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Feluy**).

Pierre de *Bousies,* dit de Vertain, *escuier,* est nommé conseiller et chambellan, par Charles de Bourgogne, comte de Charollais, par lettres patentes, données à Bruxelles, le 23 février 1465 (n. st.) (Chartes de l'Audience, c. 9, A. G. B.).

Gelre donne au *here van Verteyn,* homme du « duc » de Hollande (de Hainaut, etc.) : d'azur à la croix d'argent et au lambel de gueules brochant. Volet d'argent Couronne de gueules. C. : une griffe d'aigle grise, soutenant une boule d'or, sommée d'un plumail gris.

Vers la fin de son armorial, Gelre répète ce blason et peint, alors, le volet *d'or.*

De Grimbergsche Oorlog (voir ci-dessus T. I. p. 127) blasonne ainsi le tabbar et la bannière du *here van Bossut tot Henegouwe* : *Van lasure, een cruce dair in* | *Van selvere* (II, v. 2032-3). D'après l'armorial du XIVe siècle, publié par Douët d'Arcq, le sire de *Bousu* portait *d'azur à une croy d'argent.*

Vertbois. *Gerars dou Vertbos,* chevalier, homme du comte de Flandre, témoin à la vente faite, par le sire de Cysoing, audit comte, du château de Peteghem, 1286 : une bande de quatre losanges et d'un demi-losange; au lambel à cinq pendants brochant. L. : ✠ *S Gerart de Ver* . . . . . *(Namur,* N° 198) (Pl. 34, fig. 964) (voir **Hemptinne**).

Le seigneur de Verboys *: de sable, a la bende losangez d'argent, et crye : Verboys!* (Corn. Gailliard, *L'Anchiene Noblesse de la Contee de Flandres*).

Vertelaer. Jean van *Dedelaer,* échevin du *bijrang* de Lierre, 1370; Jean van *Vertelaer,* jadis prisonnier à Basweiler, sous le margrave *Costin* van Ranst; i. t. : 721 moutons, 1374, 8 : deux sceptres fleurdelisés, passés en sautoir, et un semé de billettes. L. : *S' Ians van Dedelaer (Nazareth* et Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 34, fig. 965) (voir **Dedelaer**).

Vertezuene (Jacques), homme de fief du bourg de Bruges, 1456 : un chevron, accompagné en pointe d'un poisson recourbé, posé en croissant versé; ledit chevron chargé sur la cime d'un carreau aux points équipollés, brochant. S. senestre : un griffon accroupi. L. : . . . . . . *Vertte* . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 44) (Pl. 34, fig. 966).

VERTON, voir **VIRTON**, **Wez**.

Vertrijck. *Johannes dictus de Verte[c]ke,* échevin de Louvain, 1314, 6, 25 : trois fleurs de lis au pied coupé; au franc-quartier plain, brochant. L. : ✠ *S' Iohis de Vteke scabini lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, M. Rouffart et Léproserie de Terbanck, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4722, A. G. B.) (voir **Edelhere**).

Vervy (Jean Bernard de), chevalier, seigneur de Bourdon et d'Habay (prévôté de Durbuy), de Marenne (fief de Laroche), de Gommery (prévôté de Virton) et de Wachonrut, le tout au comté de Chiny, 1681, 3; remet audit roi, pour Edmond d'Ochain, dit de Jemeppe, chevalier, seigneur d'Aye, le dénombrement d'Aye, au même comté, 1681 : un lion couronné. C. : une tête et col de lévrier (?). Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713a) (voir **VERVIEREN**).

Vervier, voir **Stroobant**.

VERVIEREN (Henri van), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 188 moutons, 1374 : un lion couronné, portant sur l'épaule un écusson, chargé d'un écusson plain et d'une bande brochante. L. : *S Henrici Go . . de Vervir* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 34, fig. 967) (voir **Vervy**).

Verviers *(Les bourgmestres et gens du Conseil de la ville de),* 1775 : coupé; au 1er, trois (2, 1) lions; au 2d, une branche de chêne, englantée de trois pièces. L'écu, ovale, dans un cartouche. L. : *Sigil-*

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Pl. CXCVIII.

Fig. 1. Jean de Gavre, chevalier (1279) (contre-scel).
Fig. 2. Gauthier de Braine, seigneur de Gammorage (1281).
Fig. 3. Contre-scel du même (1281).

lum consulum urbis verviensis (empreinte sur papier, plaquée sur hostie) (Office fiscal de Brabant, reg. 346, A. G. B.).

Vervloet, voir **Vloet**.

Vervoz (Jacques de), échevin de Huy, scelle un acte par lequel honorable homme Nicolas de Vervoz, seigneur de *Daverdis* (Daverdisse), acquiert, devant *vaillant et honnore Johan doutremont* (d'Outremont), seigneur de Lamminc, etc., souverain maieur, châtelain et échevin de Huy, et d'autres échevins de cette ville, une rente, 1553, le 28 novembre; le même scelle, en ladite qualité, un acte de *vaillant et honore Guillaumme de Oyenbrughen*, seigneur de *Vrolinghen* (Vrolingen), Meldert, souverain maieur et châtelain de Huy, 1559, le 29 novembre : une bande ondée. C. cassé. L. : *S Iacqve... Verco*. (Baron Herman de Woelmont, au château de Soiron).

Dans ces deux actes, les échevins ne sont pas cités nommément.

— Le 9 février 1538 (v. st.), comparaît devant les deux prévôts et les hommes de fiefs du château de Durbuy, *vaillant, discret et saige homme... Johan de Verco, laysne, seigneur audict Verco*, homme de fief dudit château, en qualité de tuteur de *prudent et gentil homme Guillaume Salomon* (et *Salmon*), possesseur d'une rente sur la seigneurie de Petite-Somme, mouvant de Durbuy (Ibid.).

— (Maître Joseph-Remacle de), prêtre, curé, résidant à Liége, remet au roi de France un aveu de fief pour l'église Saint-Jean-l'Evangéliste, *illec*, 1681 : une bande ondée. Cq. couronné. C. : une tête et col d'animal. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45743e).

Verwere. Jean de *Vaeruere* déclare tenir, de la seigneurie d'Eecke, appartenant a *edelen ende weerden Jonchweere Anthonis van Potteelijs* (Potelle), *heere van Eecke*, un fief a Eecke, 1502, le 7 décembre : un *agnus Dei* regardant. L. : *S Ian de Verwere f Dancel*. (Fiefs, N° 2631).

Vezin, voir **VIZIN.**

Vessenake, voir **Tanoudt.**

VESTARTS (Nicolas), échevin de Helmond, 1483 : trois fers de moulin (Helmond).

Veste *(Jehan de le)*, homme de la Salle d'Ypres, 1415; Jean *van der Veste*, homme du comte de Flandre, dans la seigneurie de *Ghisene* (Guines), 1419, 20, 4; qualifié de l'aîné, 1438. Deux sceaux de 8 rentes, 1415 : un croissant, chargé d'un écusson au lion. Sans C. 1419-38 : même cen. C. : un croissant, chargé d'un écusson au lion. L., 1419-38 : *S Ihan van der Veste* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190, 192).

Veste (Paul van der), homme de la seigneurie de *Ghisene* (Guines), 1421 : un croissant (chargé? fruste), accompagné au point du chef d'une rose. S. senestre : un griffon. L. : ..... *van* ..... (Ibid., l. 190).

— *(Jehan de le), le josne*, 1429; sans ce qualificatif, 1435; homme de fief de la Salle d'Ypres : même écu que Jean, 1415-38, mais brisé au point du chef d'une étoile à cinq rais. Cq. couronné. C. cassé. L. : *S Ian van der Ve*.... (Ibid., l. 191) (Pl. 34, fig. 968) (voir **Calonne**).

Vesterarts, voir **Vasterarts.**

Vet (Thierry de), fils de Jean, échevin de Rotterdam, 1476 : une roue de moulin. T. senestre : un homme sauvage assis, sans massue. L. : *S Dirc Ian s de Vet* (U.).

VETHEEM *(Henricus dictus de)*, échevin d'Aerschot, 1329 : dans le champ du sceau, un bœuf en arrêt. L. : ✠ *S H de Vthe.....i Arscot* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Vethuijsen (Adrien) (fils de Pierre), échevin de Rotterdam, 1619 : une tête de mort tenant dans les mâchoires un os, enclose d'une couronne formée d'os (?). C. : la tête de mort de l'écu. L. : *S Adriaen Pietersen Vethryse* (U.).

Vette, voir **MEERWIJK.**

Vetteken (Henri), échevin de Malines, 1432, 4 : une marque de marchand, accostée en chef de deux étoiles à cinq rais (Malines) (Pl. 1a, fig. LXXXVIII).

Vettere *(Johannes dictus)*, échevin de Malines, 1356, 66, 7 : un besant ou tourteau, enclos d'un annelet (Malines).

Veulemans (Gilles), échevin de Saint-Trond, 1658 : un croix latine, mouvant de la pointe, enlacée d'un serpent. C. : les meubles de l'écu (Ordange) (voir **Voelemans, Bongart, Copis**).

Voici, d'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, les émaux de ce blason : champ d'or, croix de gueules, serpent d'argent.

Veurloop (Pierre), homme de fief de la halle de *Berre* (Beveren) (Waes), 1446, 7 : un trèfle, cantonné de quatre roses. L. : *Sigillum Pieter ..... loep* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 93, 94) (Pl. 34, fig. 969).

Veves (Jean le), échevin de Namur, 1326 : un croissant, accompagné de sept croisettes, au pied fiché, rangées en orle. L. : .. *I.... de le* ..... (*Namur*, N° 469) (Pl. 34, fig. 970).

VY, voir **Baudoche, Merlin.**

Vianden. *Philippus, Dei gratia comes vyennensis, de Perwez* (Perwez) et *de Grimbergis dominus*, et *Maria, uxor mea*, 1267 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel à un lion et au bâton brochant *(Ninove)*.

— Ladite Marie, 1267 : *Maria van Pirweis, vroue van Gremberghen* (Grimberghe) *ende van Ninive*, 1287 ; *Maria, comitissa vyennensis, domina de Grimbergis et de Ninive* (Ninove), 1289 : dans le champ du sceau ogival, dame debout, accostée de deux écus : I, une fasce ; II, une fasce et un sautoir brochant. Contre-scel, 1267 : un écu à la fasce ; 1287, 9 : un écu à la fasce et au sautoir brochant (Ibid.).

— *Godefroes, cuens de Viane*, 1285 ; *Godevert*, fils aîné de Marie de Perwez, dame de Grimberghe et de Ninove, et comte de *Vianen*, 1287 : type équestre ; le bouclier a la fasce. La housse couverte de fasces. Contre-scel : écu à la fasce (Ibid.).

— *Godefridus, comes Vyennensis et dominus de Grimberg*, déclare avoir transporté à l'abbaye de la Cambre (près de Bruxelles) une prairie dite *Vronebempt*, à *Eppenghem* (Eppeghem), etc., 1290-91, *in mense februario* : type équestre ; l'écu, l'ailette et la housse à la fasce. C. : . . . (?) (cassé). L. : ✠ *S' Godefr . . . . omini d . . . . . na.* Contre-scel : un écu a fasce. L. : ✠ *Clavis s' d . . . ni Godefridi (Cambre)*.

— *Godevert, greve van Vianen, here van Grimberghen, ende Philips, onse wetteghe oudeste sone*, déclarent qu'*Ide, Jans Seats* (Schat) *wijf van Brucelle*, a acheté, de Guillaume van Ophem, quatre bonniers de terre, à Eppeghem, et que celle-ci en a été adhéritée, par les échevins de ce lieu, à charge de payer un cens annuel de 4 deniers, par bonnier, 1298, en mai ; *Godevert* : type équestre, cassé. Contre-scel : un écu a la fasce. L. : . . *lavis s' do- . . . . . .* (A. G. B., Fonds *Varia*).

— Philippe, ci-dessus, 1298 : parti ; au 1er, une fasce ; au 2e, un fascé (**Audenarde**). L. : ✠ *S' Philipi domicelli de . . . . . .* (Ibid.).

— *Philips van Vijanen, here van Rumste* (Rumpst), 1304 : une fasce, surmontée d'un lambel à cinq pendants. L. : . . *Philippi de . . . . . st* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1096).

— Les échevins d'*Eppenghem* (Eppeghem), 1305 : une fasce (**Vianden**). L. : . . *scabinorvm de Eppenghe*. (G., c. XIV, l. 85).

— *Marie van Vianen, vrouwe van Denremonde* (Termonde) *ende van Hoboken*, 1325 : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, sous un dais, accostée de deux écus : A, un lion et un bâton componé, brochant (**Flandre**) ; B, une fasce, surmontée d'un lambel à cinq pendants (fort endommagé). Contre-scel : un écu parti ; *a*, un lion et un bâton componé, brochant ; *b*, une fasce, surmontée d'un lambel à trois pendants. L. : ✠ *S Mae de Vien dna de Terem* ⊼ *de Hoboken* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1407).

Vianden. *Nobilis vir . . . dominus Heynricus, comes Vyenensis*, 1328, *die cathedra* (1) *sancti Petri* : une fasce. L. : ✠ *S' Heinrec greve va Vianē here vā Grēberghe* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— (Henri, comte de), scelle des actes de Jean, sire de Kerpen, 1330, et de Ferry de Cronenburg, écuyer, 1332 : une fasce. L. : . . . *enrici comitis de Vianden* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux, *Luxembourg*, c. IV, l. XVI, N° 67).

GELRE donne au comte de Vianden, cité dans la suite de l'évêque de Mayence : de gueules à la fasce d'argent. Cq. d'or. Capelure partie d'argent et de gueules. C. : deux cornes de bœuf, la 1re d'argent, la 2e de gueules. *De Grombergsche Oorlog* (voir ci-dessus T. I, p. 127) dit, à propos du comte de *Vianen* : *Sijn schilt was root ende ure | Met enen inscidleken daerin* (I, v. 4387-8).

— *Magnificus vir domicellus Godefridus, comes Viennensis*, scelle un acte de *Gerardus, dominus de Ham*, et de *Yda, eius collateralis legitima*, qui vendent une rente au *vir nobilis dominus Johannes, dominus de Valkinsten* (Falkenstein), *M . . . .* : une fasce. L. : . . . *gillem Godefridi de Vyan . . .* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux) (voir **Nassau, Perwez, Pittange, Sponheim, Viane, VIANE, Vianen**).

VIANE. Nicolas van *Vianden*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 90 moutons, 1374 : une tête et col de femme, aux cheveux flottants, accompagnée en chef a dextre de . . . (cassé), à senestre d'un petit besant, ou tourteau, et en pointe d'un annelet. C. : une tête et col d'aigle. L. : *S Cos de Viane* (Chartes des ducs de Brabant).

Viane *(Gherart, riddre, here van) ende van Hasselt*, et *Maroie, vrouwe van Viane, van Hornain* (Hornaing), *ende van Robaucourt, sun wif*, vendent à l'abbesse de Sainte-Claire, près de Gand, une partie de l'ancienne dime de Viane, 1288, *sdonresdaechs na unser vrouwen dach in oeste maende* : le mari : type équestre ; l'écu et la housse à un lion et à un semé de billettes. L. : . . . . . *i . . . . . re*. Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *S Girardi* (?) *dni de Viana*. (Arch. de l'Etat, à Gand, Couvent des Riches-Claires).

Le chevalier ne porte pas encore d'ailettes.

— *Maroie, vrouwe van Viane, van Horsaun ende van Robaucourt*, femme dudit Gerard, 1288 : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, au main-

teau doublé de vair, accostée de deux écus : A, cassé; B, un lion (et à un semé de billettes?). L. : . . . . . *Marie* . . . . . Contre-scel : un lion et un semé de billettes. L. : . . . . . *Marie dne de Vien* . . (Ibid.).

La dime que vendent ces époux relève de *Wouter van Pellar*, qui en ratifie la vente.

Viane, *Gerart, seigneur de Viane*, chevalier, homme du marquis de Namur, 1291 (n. st.) : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel au lion et au semé de billettes. L. : ✠ *Sigillvm Gerardi domini de Vienne (Namur,* N° 228).

— *Gheraert, riddre, here van Viane ende van Hasselt*, et sa femme, *Maroie, vrauwe van Viane, van Hornein ende van Robaucourt*, vendent à l'abbesse de Sainte-Claire, près de Gand : *tghoet dat onse was ende dat wi houdende waren ten Coudenberghe in de prochie van Viane waenaf de prochiekerke es gheheten Ekke*, . . . 1293, *up den vierdendach van wedemaende* (juin); le mari : type équestre; l'écu, les ailettes, la housse et la bannière à un lion et à un semé de billettes. C. cassé. Ornement du chanfrein : un dragon (?). Contre-scel : type équestre, petit module, sans bannière; l'écu, les ailettes et la housse aux armes décrites ci-dessus. C. et ornement du chanfrein : un dragon. L. : ✠ *Secret Gerardi dni de Viana mⁱ* (Arch. de l'Etat à Gand, Couvent des Riches-Claires).

— *Maroie, vrouwe van Viane, van Hornein ende van Robaucourt*, femme dudit Gérard, 1293 : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, tenant un oiseau de chasse sur la main gauche et accostée de deux écus : A, fruste; B, un lion et un semé de billettes. L. : . *Sigill . . Marie d . . ine de Vienne*. Contre-scel : de . . . a l'écusson plain et au bâton engrêlé, brochant (**Wavrin**?). L. : ✠ *Secretvm Marie dne de . . . ne* (Ibid.) (voir **Zeghers, Sotteghem, Vianden, Vianen**).

Le seigneur de VIANE, *en la comté d'Alost : d'or, au lyon de sinople, couronné, lampassé et armé d'azur, billetté, sur l'or, de sinople, et tirge son nom* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Vianen (Hubert van), chevalier, donne à ceux de *Hevcoep* (Hycoop) *veneu scependoem mede te rechtene*, 1289 : grand module; trois colonnes *(zuilen)*. L'écu accosté, au bas, de deux petits écus, chacun : à un bandé de six pièces. L. : ✠ *S' Hvberti de Viane militis (Utrecht)*.

— *(Sveder* van), écuyer, scelle un acte de l'évêque d'Utrecht, 1323 : petit module; trois colonnes. L'écu accosté, au bas, de deux petits écus, chacun : à trois bandes. L. : ✠ *S' Svederi de Vianen famvli* (Ibid.).

— Sweder van *Vijanen*, écuyer, et *Mechtelt van Beverwerde*, sa femme, promettent à l'évêque d'Utrecht de lui livrer *thuijs te Beverwerde* (Beverweerd), en cas de nécessité et à la première demande; ce prélat aura à lui remettre des lettres s'engageant à le restituer dès qu'il pourra s'en passer, et à l'indemniser de tous les dommages occasionnés audit château, 1355 : trois colonnes; écusson en cœur, un peu fruste; il semble être de vair à deux fasces (**Gooi**). L. : ✠ *S Svederi d . . ianc* (Ibid.).

Voici d'après GELRE, le blason du *here van Vianden*, homme de l'évêque d'Utrecht : écartelé; aux 1er et 4e, d'argent à trois colonnes de sable; aux 2e et 3e, fascé de vair et de gueules (6 pièces). Cq. d'or. C. : une tête et col d'âne d'azur, langué de gueules, oreillé d'or, terminé en volet. BRETEX, dans *La Tournois de Chanvenci* (XIIIe siècle), donne à *Milon de Vianne*, en 1285 : *l'escu vermoil à trois anniaus* (anneletz) *d'argent* (v. 642).

Vianen (*Ghiselbert* van), non cité dans le texte, scelle une lettre à la comtesse de Hollande; son nom se lit sur la queue de parchemin, à laquelle pend son sceau, 1361 : écartelé; aux 1er et 4e, trois colonnes; aux 2e et 3e, de vair à deux fasces. L. : *S Ghisebrechts vte Goie borchgrave va Vtrecht (Hollande)*.

— Gisbert, seigneur de *Vijanen* et van den *Goije* (Gooi), déclare avoir reçu, de sire Jacques de Bourbon, 100 *francs*, représentant la rente que le duc et la duchesse de Brabant et ledit Bourbon ont constituée à son frère, Renaud van *Vijanen*, 1377; reçoit cette rente, par les lombards de Bois-le-Duc, 1380; scelle une quittance, 1390 : écartelé; aux 1er et 4e, trois colonnes *(zuijlen)*; aux 2e et 3e, fascé de vair et de . . . . L'écu suspendu à un arbre. S. deux léopards liennés (Chartes des ducs de Brabant).

— Henri, sire de *Vijanen, van den Goije* et *van der Ameijden*, reçoit, du Brabant, des acomptes sur 1500 vieux écus (guerre de Gueldre?), 1396, 7 : même écu. Cq. couronné. C. : une tête d'âne sur un col allongé. T. : deux sirènes. L. : *S' Heinric heer van Vijanen van den Goy end' van der Ameyden* (Ibid.) (Pl. 34, fig. 971).

— Gisbert van *Vijanen van Beverwerde* promet de livrer les château et ville de Megen au duc Jean de Brabant, . . . comte de Hollande, ainsi qu'à damoiselle Elisabeth van Megen, fille de feu Jean van Megen, quand elle sera majeure. La Haye, 24 août 1418; écuyer, caution de Gauthier van *Ghent*, 1418 : même écu, brisé d'un lambel. Cq. couronné. Même C. S. : deux léopards liennés. L. : *S Ghisb't va Vian' va Beu* . . . . . (Chartes des ducs de Brabant et Dusseldorf, *Cleves-Mark*, N° 770) (voir **Abcoude, Arkel, Bolgerij, Brederode, Vianden, Viane**).

Vijdt, voir **Vijt**.

Viefville. La baronne de *Laviefville* de Steenvoorde donne, au damoiseau Guillaume *de Troostembergh* (Troostembergh), procuration aux fins de vendre

une rente sur la ville de Saint-Trond, 1719, le 17 octobre : dans le champ du sceau-cachet, deux écus, ovales : *A*, trois fasces ; au chef chargé de trois annelets (**Viefville**) ; B, trois pals ; au franc-quartier de sable chargé d'un lion (**Ranst**). Couronne à neuf perles. S. : deux griffons. Sans L. (cachet en cire rouge) (M. Max. de Troostembergh d'Oplinter).

Viehof, voir **Strünkede.**

Viel Marchiez *(Henry de)*, homme de la cour *daffroictmont*, à *Rosier Nostre Damme* (Grand-Rosiere), 1531, les 15 mai et 2 novembre ; 1532, le 14 septembre : une fourche, à trois fourchons, munis de deux traverses. L. : ★ *S Henri de Viel-marchiez* (Abb. de la Ramée, c. 3180, A. G. B.).

Voir des détails plus complets sur les trois actes, au nom de Carpentier. Comp. Tahlier et Wauters, *La Belgique ancienne et moderne*, canton de Perwez, *ad vocem* Grand-Rosière, p. 169, où ladite cour est appelée : de *Fragnent*.

Vielvoye (Corneille), *subdiaconus* de l'église Saint-Rombaut, à Malines, envoie, au gouvernement autrichien, l'état des biens allérents a une fondation dans cette église, 1787, le 20 mars : d'azur au sautoir écoté, alésé, accompagné en chef d'une étoile et en pointe d'un cœur. T. : un ange. L'écu accosté de deux palmes. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 16655).

VIENNE. Charles de la *Vienne*, écuyer, seigneur de *Touange*, tient, du duché de Bar, plusieurs fiefs, c. a., du chef de damoiselle *Eleonore de Fiquemont*, sa femme, la seigneurie foncière d'Usuraille, 1612 : une fasce, accompagnée en chef d'un croissant, accosté d'une rose et d'une étoile, et en pointe d'une autre rose (Lorraine, *Arancy*, N° 33) (Pl. 34, fig. 972) (voir **Artaise**).

Vierling (Jean-Pierre), lieutenant et auditeur *requisitus*, scelle des scentences, sur l'ordre du lieutenant-colonel baron von Busch, commandant *ad interim* le régiment impérial et royal d'infanterie baron von Bettendorff, 1732, le 8 mai, à Naples : un sautoir, cantonné de quatre trèfles. L'écu, ovale, dans un cartouche, au-dessus duquel cette devise : *Ne tangas me*. Sans autre L. (cachet en cire rouge) (Arch. communales de Nivelles) (voir **Krieckenbeck**).

Vierlinc, voir **MEER.**

Viersel (Les échevins du village et seigneurie de), *alias* Voorschooten, 1776, 8, 80 : une croix fleurronnée vidée ; a la bordure componée de seize pièces, chargées, alternativement, d'une tour et d'un chaudron. L'écu sommé d'un bonnet des barons aux Pays-Bas autrichiens. S. : deux léopards lionnés, tenant, chacun, une banniere, la 1re aux armes de l'écu, la 2e à deux loups passants, l'un sur l'autre, à la bordure chargée de seize flanchis. L. : *D P M de Villegas chlr baron d'Hovorst* (Office fiscal de Brabant, reg. 339, 341, 349, A. G. B.).

VIERSCHIT, voir **VOERSCOT.**

Vierzon, voir **Brabant.**

Vierve. Gérard de *Vierrez*, chevalier, sire de *la Rocke*, reçoit du Brabant une indemnité de 100 écus *Johannes*, pour ses frais et pertes (guerre de Flandre), 1357, le 3 septembre : trois lions et un lambel brochant. L. : ✠ *S Ge . . . . de Vierve sire de Roke* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1367) (voir **Looz, Warfusée**).

Viesleuse, voir **Vieux-Leuze.**

Viesville, voir **Bonem, Montmorency, Noyelles, PLOICH, Zuijlen, Vilain.**

Par lettres patentes, données, à Lille, le 15 septembre 1458, Philippe, duc de Bourgogne, nomme *nostre bien ame Gerard de Fiefz, escuier*, pour le recompenser de ses bons services, *soubz et en la compagnie de nostre ame et feal chevalier, conseiller, chambellan et capitaine de Gravelines dus* (Gravelines) *messire Loys de la Viesville, s' de Sains*, et à la requête de celui-ci : *nostre huissier d'armes* (Chartes de l'Audience, c. VIII, A. G. B.).

Vietinghof. *Henricus dictus Koster de Vitinchoven, miles, ministerialis* de l'abbé de Werden, 1315 : une bande, chargée de trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S' Henrici de Vithichoven militis* (Dusseldorf, *Werden*, N° 79) (Pl. 34, fig. 973).

— *Henricus de Vitinchoven, miles, ministerialis* dudit abbé, 1315 : type scutiforme ; une bande, chargée de trois coquilles. L. : ✠ *S' Henrici de Vitinchoven militi* (Ibid.) (Pl. 34, fig. 974).

Il scelle le même acte que le précédent personnage.

— Arnould *Schele van Vytinghoeven* et Henri van *Blankensteyn*, juge (ou juges ?) a Werden sur la Ruhr, reçoivent un paiement pour le comte de la Mark, 1365 : une bande, chargée de trois besants, ou tourteaux. L. : *S Arnoldi . . . . . itinchove* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 780).

— Thierry *Huesman* a promis *dat ich myn hues, dat ich tgegen Berch* (Rheinberg) *op die speyhen getymmert hebbe ende begrepen, neyt meer vestenen sal noch neyt maren, noch myt graven, noch myt eniger ander vestynge, dacr men borchlöken bau mede vesten mach, dan als dat hueden . . getymmert, gevestent, ende begrepen steet, als to ses gebunden toe, upgenomen dat ich eyen steenen ruel beygen mach aen myn hues*, et de ne jamais nuire au comte de Cleves, 1370. Thierry *Huesman van dem Vutinchuyse*, chevalier, fait, dudit château, un *Offenhaus* de l'archevêque de Cologne, celui-ci ayant montré *tzorn und unnoit weder mich, . . . umb*

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CXCIX.

Fig. 1. Georges Royer, lombard d'Asti (1286).
Fig. 2. Arnould de Diest, dit de Westphalie (1307).
Fig. 3. Gérard, seigneur de Ville, chevalier (1324).
Fig. 4. Guillaume de Fordes (1330).

mynss huses willen, dat ich tgen Berke up die speye gebuwet han, ind meynde dat he ind syn gestichte van Colne dar mede overbuwet weren, ind he doch nu up den tzorn ind unnoit gemedlichen vertzegen hait. 1376 ; même écu. L. : *S Teoderici militis de Vitichof* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 396, et Dusseldorf, *Col.*, N° 977).

Gelre donne à *Her Haysman* (sic?), homme de l'« évêque» de Cologne» : d'argent à la bande d'azur, chargée de trois besants d'or. Capeline de gueules. Couronne d'argent. C. : un renard d'argent en arrêt. L'armorial de Gelre contient, parmi les blasons des vassaux du comte de la Mark, un écu : d'argent à la bande de sable, chargée de trois coquilles d'or. Sous cet écu, qui est resté primitivement sans légende, une main plus moderne a inscrit le nom : *Hoyven*. Il se peut qu'il appartienne à un Vietinghof.

Vietinghof, *Johan van Vytenkoff, genant de Schele*, a aidé Gérard, duc de Juliers et de Berg, dans sa guerre contre les Gueldrois, et a séjourné, à Titz *(ind zo Tytze gelegen hain)*, 1446 : une bande, chargée de trois besants, ou tourteaux. L. : *S Johan van Vitichoven* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 2364).

— Arnould *van den Vytinchore*, dit *Schele*, scelle pour sa femme, Barbe van der *Hoyve*, qui échange des serves avec l'abbaye de Werden, 1473 : même écu. L. : . *Arnoldi van den Vit . . . . h . . .* (Dusseldorf, *Werden*, N° 97, b).

— *Johan Schele, Overschultze in demme vryhove des Stichts to Essende* (Essen), échange des serfs avec ladite abbaye, 1508 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un corbeau. L. : *S Iohan Schele* (Ibid., N° 97, d).

— *Bernhart Schele uff dem Berghe*, fils de feu *Bernhart*, tient, de ladite abbaye, le bien de *Walney*, 1577 ; *der Edel unnd Eventveste Bernhardt von dem Vitinckhove, genant Schele uff dem Berghe*, scelle un acte d'Herman-Hector von Westerholt, fils aîné, mineur, de feu Bernard, seigneur de Westerholt, et vassal de Werden, qui le qualifie *myn freundtlicher lieber Vetter*, 1593 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un renard passant. L. : *S Bernt van dem Vitinkhaven gent Schell* (Ibid., N°s 124 et 108).

Il signe cet acte : *Bernatt van dem Vytinckhaue genandt Schell mein handt.*

Vieux-Leuze. Guillaume *de le Viesleuse*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1495 : un chevron, accompagné en chef de deux trèfles et en pointe d'une étoile à cinq rais. T. : un ange (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, l. Quévy).

Vieuxmarché (?), voir **Viel Marchiez**.

Vieuxmoulin[s]. *Jehan de Vieixmoulins* (?), bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Binche, pour lui et sa femme *Jehenne* le Clercq, 1474, 3, 6 : une aigle. L. : *S Iehan . . . . . mol . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685).

Vieuxmoulin[s]. *Jehan des Vieux moulin* (?), bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère, sur ledit domaine, pour *Jehenne Baliawe*, veuve de *Jehan des Vieux moulin*, 1481, 2, 3 ; pour lui-même, 1482 : une aigle. L. : *S I . . an de Viesmoulin* (Ibid., l. 1685, 1688).

— *Jehan des Vieux Molins*, bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère, sur ledit domaine, pour lui-même, 1484, et *(Jehan des Vieux Molins)* pour les hoirs d'Englebert Doustienne, 1484 : écartelé ; au 1er, une rose ; au 2d, une étoile à cinq rais ; au 3e, . . . (une coquille?) ; au 4e, une coquille. T. : un homme sauvage, tenant sa massue, haute, de la main droite. L. : *S Iehan de Vieux Moulin* (Ibid., l. 1687, 1688).

Vieux-Waleffe. *Jehans filz Baudewin de Gemynes* (Géminne), *et Colars, filz Lambert de Vies Walevе*, déclarent que nous *fuimes a le mort et a ochirre messire Clerenbaut daulterive* (Autrive), . . . *lequel fait et omicide nous Jehans et Colars . . . confessons et tesmoingnons par le foy de nostre corps, par nostre loyaulte, honneur et sayrement, avoir fait ale pryere, requeste et commandement Robert de Lathinnes* (Lahaye), *et quilh et nulz autrez le dit fait ne nous fist faire, fors seulment li dis Robiers qui ses propres freres avec nous y fist aler et pour che soit connoissable a chascun, nous lavons congnent par devant Godefroit de le Tour, rentier de Brebant, et par devant le senesaul de Brabant, en le presence des hommez de fief, cest a savoir messires Robiert de Glinden* (Gelinden), *senescaul del ostel nostre redoubte singneur le duc de Lucemb^ et de Brabant, messires Morial de Rivinsart* (Rixensart), *Wautier de Cockelberghe* (Kockelberg), *Williaume Truwant et Gerard de Scadebroec* (Schaedbroeck) *et devant plusieurs autrez*, 1367 (n. st.), le 22 mars, a Bruxelles ; *Colars* : une fasce entre deux burelles. L. : . . . . *ar de Wale . . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2146).

Le sceau de Géminne sera décrit au *Supplément*.

— *Linart de Viesvaleive*, homme de fief de Jean, seigneur de *Wesemale*, Fallais, etc., *de nostre castial de Falais*, 1448 : un croissant en pointe ; au franc-quartier chargé d'une manche mal-taillée. L. : . . . *Linar d Waleive* (C. C. B., N° 108) (Pl. 34, fig. 975).

Vijf, voir **Quinque**.

Vijgh. *Peter Vige*, échevin de Nimegue, 1435 : deux bras, parés d'un compone, passés en sautoir, accompagnés au point du chef d'une étoile *(Geld.)*.

Vijgh. Nicolas *Vige* (fils de Nicolas), échevin de Nimègue, 1492 : même écu. C. : les deux bras de l'écu, affrontés (Ibid.).

— Thierry *Vige (Vijge)*, 1501, échevin *illec* : scelle comme *gerichtsman* un acte du juge de Ressen et Doornik, 1519, (le même?) : même écu. C. : les deux bras de l'écu affrontés (Ibid.).

— Nicolas *Vijghe*, bailli et juge en Nederbetuwe, 1508 : mêmes écu et C. Cq. couronné *(Wassenaer)* (voir **DOERNE, Lokhorst**).

Les Vijgh sont dits être issus des *Hardevuijst*. Leur généalogie se trouve dans la *Heraldieke Bibliotheek* (La Haye), 1879. Gelre donne ce blason à sire Henri *Hardevuist*, homme de l'« évêque » de Cologne : d'or à deux bras, parés d'or, garnis, chacun, de deux cercles d'argent, les mains de carnation, passés en sautoir, mouvant des bords.

Vigghe (ou **Bigghe**?) (Jean) tient, du château de Furnes, un fief à Bulscamp, 1405 : trois étoiles, accompagnées en cœur d'un croissant (Fiefs, c. 887, l. 151-201).

Vigne (Gilles et André *de le)* (le sceau d'André est tombé), frères, hommes de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1372 : une vigne, pamprée de cinq pièces et, au bas, bourgeonnée de deux pièces. C. : une feuille de vigne, tigée, bourgeonné de deux pièces. L. : *S Gillia de le Vigne 1572* (M. Hulin, à Gand).

Vignery *(Magister Guillelmus)*, curé paroissien *ecclesie Sancti Cesaris* (Sancerre?) *bituriensis dyocesis* (Bourges?), fondé de pouvoir d'Oudard, sire de *Chazeron*, chev., *in cambio ville bruxellensis*, 1397 (n. st.) : dans le champ du sceau, trois feuilles de vigne, mal ordonnées. Au-dessus, la L. : *Vignieri* (petit cachet, en cire rouge) (Chartes des ducs de Brabant).

Dans un acte de 1392, ledit sire de *Chazeron* le qualifie : son clerc, Guillaume Vignier (Chartes des ducs de Brabant).

Vignon (Huart le), homme de fief du comté de Hainaut, 1379 : diapré au glaive, posé en bande. L. : *S Hart (!) le Vignon (Namur*, N° 1128) (Pl. 34, fig. 976).

L'inventaire imprimé donne « Viguon ».

Vigreus (Maigne *Despres*, dite *Lommarde*, veuve de Jean), reçoit, de la ville de Tournai, une rente viagère, pour son fils, Jean, 1402 ; scelle du sceau de son mari : deux glaives, les pointes en haut, passés en sautoir, accompagnés en chef d'une étoile à cinq rais. L. : *Sceel Iehan Vigreus* (Tournai, Chartrier).

— (Jean), bourgeois de Valenciennes, 1404 : mêmes écu. L. : *Seel Iehan Vigreus* (Ibid.).

— *(Jaquemars)* (et *Vigreux*), tanneur, bourgeois de Valenciennes, reçoit, de la ville de Tournai, des rentes viagères pour lui, sa femme, Agnès Moustarde, et damoiselle Marie *Wat[t]rekine (Wat[t]requine)*, veuve de Jean Caignet et fille de ladite Agnès (d'un mariage antérieur), 1402, 3, 4 : même écu, mais, au lieu de l'étoile, une merlette. L. : *S' Iakemart Vigrevs* (Ibid.).

Vigreus (Jean) (fils de feu Jean), 1407 ; Jean *Vigreux*, bourgeois de Valenciennes, 1408 : même écu, mais sans la merlette. L'écu sommé d'un homme issant (?) et accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : . . *Iehan Vigr* . . . (Ibid.) (Pl. 34, fig. 977).

VYHAVE, voir **Strünkede.**

VICH (Louis van) (Vicht?) donne quittance à *l'amptman der veste van Steynbich* (Steinbach?), 1372 : cinq (3, 2) annelets L. : ✠ *S Lodewici de Wich* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 882).

Vico Conradi *(Johannes de)*, échevin de Zalt-Bommel, 1401 : deux fasces, surmontées à dextre d'une étoile *(Geld.)*.

Vichte (Jean van der), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 3849 13 moutons, 1374 : écartelé ; aux 1er et 4e, six lions ; aux 2e et 3e, un fretté. C. : deux jambières, renversées. L. : *S' Ian van Spilt here van d' Vicht* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 34, fig. 978).

— (Damoiseau Jean van der), seigneur de Nieuwenhove, haut-bailli de Courtrai, 1350 : écartelé ; aux 1er et 4e, un fretté ; au 2e, fruste ; au 3e, un chevron abaissé, soutenant une divise. C. : deux poissons, les têtes en bas. S. : deux léopards lionnés (Fiefs, N° 1371).

Le seigneur de Le Vycht, *grand escuier de Flandres, porte : d'or, fretté de sis pieces de sable, et orgueilleux* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Vilaerd (Jacques) (aussi *Vilaert, Villaerd)*, homme de fief du comte de Flandre, au bourg de Bruges, 1404, 5, 6, 9, 14, 20, 1 ; homme de fief du même prince, dans la seigneurie du *Houtsche*, 1406, 9, 19 ; Jacques *Vilaerd* déclare tenir, du bourg de Bruges, une rente sur des biens à *Erneghem* (Ernegheun), au métier de Conckelaere, 1421, le 25 avril : trois aiguières, accompagnées au point du chef d'un cor de chasse. L. : *Sigillum Iacobi Vilaerd* (C. C. B., Acquits de Lille, 40, 41, 125 ; Fiefs, N°s 8502, 8121).

— (Jacques), homme de fief au bourg de Bruges, 1429, 34, 5 : trois pignates contournées, accompagnées en cœur d'un cor de chasse contourné. L'écu posé sur une aigle éployée. L. : *S Iacobi Vilaerd* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 42) (Pl. 34, fig. 979)

Vilain. *Walfard Vilein* 1327 : plain ; au chef chargé d'un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S Wolfardi Vilens* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 319) (voir **Bernard, Gand, Merlin, Moere**).

— *Wouter Vileijn*, 1327, 8 : plain ; au chef chargé d'un lambel, chacun des trois pendants chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S Walteri Vilein* (Ibid., et N° 334) (Pl. 34, fig. 980).

— Hector *Vilaien* (et *Vijlain*), chevalier, 1327, 8 : écartelé ; aux 1er et 4e, plain ; au chef de quartier plain ; aux 2e et 3e, un chevron. L. : ✠ *Sigillvm Ec . . . . . lein* (Ibid., Nos 319 et 334).

— Gérard *Vilacin*, chevalier, 1328 : même écu, mais l'écartelure inverse. L. : *S Ghcrardi Vilein mili . . .* (Ibid., N° 334) (Pl. 34, fig. 981).

Ces quatre Vilain, 1327, 28, reçoivent des rentes de Florent (Berthout), seigneur de Malines.

— *Jehans Vilains*, homme de fief du comte de Hainaut, 1327 : un besant, ou tourteau. L. : ✠ *S' Iehan Vilains* (Mons, Abb. d'Epinlieu).

— *Gautiers Villains* consent au rachat d'une rente viagère que le père du comte de Flandre lui a donnée, 1333 ; *Wautier Vilain*, homme de fief dudit prince, 1335 : même écu que *Wouter* (1327, 8) (Chartes des comtes de Flandre).

— *Jhan Vijlein, here van Sente Jans ten Steene ende voeght van Themseke* (Tamise), reçoit, du Brabant, une rente annuelle de 30 florins, 1365 (n. st.), 17 janvier : plain ; au chef chargé à dextre d'un écusson fruste. C. : une tête humaine, imberbe, issant du couronnement d'une tour. L. : *S' Io . . . nis dicti Vilein* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1942).

— Philippe *Vileijn*, chevalier, reçoit une rente sur le Pays de Malines, 1367 : plain ; au chef chargé d'un lambel. C. : un homme barbu, coiffé d'un bonnet pointu, sommé d'une plume, ledit homme tenant une bande[role] et issant d'un mur crénelé. L. : *Sigillvm Philippi Vilein* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 808).

— Marie *Vijlains* reçoit une rente sur le Pays de Malines, 1367 : plain ; au chef chargé d'un lambel. L. : *S' Marie Vilams* (Ibid.).

— Jean *Vileijen* (et *Vilaijn*), chevalier, seigneur de *Sent-Jans-te[n]-Steene* et voué de Tamise, reçoit, du maieur de *Marchteme* (Merchtem), une rente sur les *forfaits* de la mairie de *Marchteme*, 1376 : coupé ; au 1er, plain, brisé à dextre d'un écusson au sautoir et à la fasce brochante ; au 2e, plain. C. : une tour, sommée d'une tête humaine, imberbe. L. : *Sigillvm Iohanis Vyla . . .* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 34, fig. 982).

— Pierre *Villains* reçoit, de la ville de Tournai, une rente pour lui, sa femme Marguerite de *Ghillenghien* et son fils Jean *Villain*, 1402 : un fretté ; au chef chargé de trois étoiles. C. : une tête et col de cygne. S. : un léopard-lionné et un griffon, accroupis. L. : ✠ *S Pierre Villain* (Tournai, *Quittances*).

Vilain Marc *Vilain*, prévôt de Tournai, 1402 : une tête et col de femme, posée de face, en cœur, accompagnée de trois fleurs de lis. S. sénestre : un lion coiffé d'un cq., cimé d'une tête et col de l'écu. L. : *Seel Mark Vilain* (Tournai, Chartrier).

— Marc *Villain*, prévôt de Tournai, 1402, 3, 4, 7 : une tête et col de femme, en cœur, posée de face, accompagnée de trois (2, 1) fleurs de lis. C. : la tête et col de l'écu. S. : deux léopards lionnés, accroupis. L. : *Seel Marq Villain* (Tournai, Quittances) (Pl. 34, fig. 983).

D'après V. Bouton, *Jouste faite à Tournay l'an mil trois cens trente*, Paris, 1870, Collart et Michel Villain portaient le même blason, en ces émaux : champ d'azur, tête d'argent, cheveux et fleurs de lis d'or.

— Robert *Vijlein*, fils de Florent, tient, du château de Gand, un fief à Meerhout, sous *Tschelijchskersts*, près de Gand, fief ayant appartenu, jadis, à Arnould van *Craigenem*, chevalier, 1421 : plain ; au chef chargé d'un lambel ; une bande brochant sur l'écu (Fiefs, N° 3271).

— *Scepenen van Zempse* (Sempst)*heer Jans Vijlain, riddere, heer van Zempse*, 1436, le 6 novembre : diapré ; au chef chargé à dextre d'un écusson d'hermine à la fasce et au sautoir brochant (fort endommagé) (*Cambre*).

— *Feu nostre ame et feal chevalier, conseiller et chambellan messire Jehan Vilain, . . . nostre chastelain de Berre* (Beveren), ayant, par ses lettres patentes du 2 octobre 1439, donné à sire *Ricart de Liekerke* (Liedekerke), prêtre, *la custode et particulaire de la paroiche dudit Berre, lors vacant par le decez de feu Christoffle le Vue*, Philippe, duc de Bourgogne, à la requête dudit *Liekerke*, qui craint d'être inquiété dans la possession de ces fonctions sans confirmation de la part de ce prince, ratifie cette nomination, par lettres patentes, données, à Bruxelles, le 11 juin 1451 (Chartes de l'Audience, c. IV, A. G. B.).

— Adrien *Villain*, chevalier, seigneur de *St Jans te Steene*, voué de *Temsche* (Tamise), conseiller et chambellan du duc, reçoit une rente sur la seigneurie de *Crabeke* (Crombeke), 1444, 5, 6 : plain ; au chef chargé à dextre d'un écusson d'hermine à la fasce et au sautoir brochant. C. : une tête et col de more, issant du couronnement d'une tour. T. : deux damoiselles. L. : *Sigillvm Adriani* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 67, 68).

— Jean *Vilain*, seigneur de *Haussen* (Huijssen), Pamele, *Ledberge* (Ledeberg), reçoit une rente

sur la seigneurie de Cruijbeke, 1445, 6 : plain ; au chef chargé à dextre d'un écusson au sautoir et à la fasce brochante ; ledit chef brisé encore d'un lambel (ne brochant pas sur l'écusson). Mêmes C. et T. (Ibid., l. 67, 68).

Vilain, *Roegier Vijlain* reçoit une rente sur l'espier de Gand, 1448 : plain ; au chef chargé à dextre d'un écusson fruste et d'un lambel (ne brochant pas). C. cassé (Ibid., l. 301).

— Par lettres patentes, données, à Bruxelles, le 8 novembre 1457, Philippe, duc de Bourgogne, etc., autorise *nostre ame et feal messire Colart Vilain, chevalier, seigneur de Lijckerke* (Liedekerke), qui est son débiteur, a vendre *certaine disme quil a, a cause de sa femme, gisant en la parroisse de Schellebelle* et mouvant du château ducal de Termonde (Chartes de l'Audience, c. V.).

— Le même duc ordonne, à Bruxelles, le 17 septembre 1459, a son premier huissier de saisir chez les débiteurs de *nostre bien ame Christoffle Vilain, escuier*, pour faire rentrer celui-ci dans ses créances (Ibid., c. VI).

— Le 9 août 1459, *domina Katherina dicta tsproeijers* (de Froijere), *filia quondam Johannis dicti de Froeijere, et dominus Philippus dictus Vijlein, miles, eius maritus et tutor legitimus*, transportent, devant les échevins de Bruxelles, a *Sigerus dictus Sauvels, filius quondam Sanderi dicti Sauvels*, un cens sur une terre a Cureghem (Etabl. relig., c. 4106).

— *Goteraert Vijlain* reçoit une rente sur la seigneurie de Cruijbeke, 1460 : plain ; au chef chargé à dextre d'un écusson au sautoir et a la fasce brochante ; ledit chef chargé a senestre d'un croissant. L. : . *Gode* . . . . . *Vila* . *n* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 67, 68).

— *Her Merttin Vijlain*, chevalier, seigneur de *Sent Jans Steene ende van Ressegheem* (Ressegem), reçoit une rente sur la seigneurie de Cruijbeke, 1460 : dans le champ du sceau, une dame, coiffée d'un haut bonnet, tenant deux écus, tous deux inclinés à dextre ; A, plain ; au chef chargé à dextre d'un écusson au sautoir et a la fasce brochante. C. : une tête et col de more issant du couronnement d'une tour. B, écu cassé. C. : un poisson recourbé, engoulant le cq. (Ibid., l. 67, 68).

— *Domina Katherina dicta tsfroijers* (de Froijere), *relicta quondam domini Philippi dicti Vijlain, militis*, en qualité de dame foncière, se fait représenter à une donation en faveur de l'église Sainte-Gudule, devant les échevins de Bruxelles, 1466, le 24 mars (v. st.) (G., c. VI, l. 186).

— (Arnould), échevin de Bruxelles, 1475, 6 (m. st.), 82, 9 : plain ; au chef chargé à dextre d'un écusson d'hermine à la fasce et au sautoir brochant, ledit sautoir chargé en chef a dextre d'un annelet. Cq. couronné. C. : une tête barbue, issant du couronnement d'une tour crénelée. S. deux griffons. L. : *S Arnoldi Vylain* (Ch. et doc. div., c. 1, Chartreux, a Bruxelles, Etabl. relig., c. 4106, A. G. B., *Cambre* et Bruxelles).

Vilain, *Wij Lijnden. Eenoeden, Mazenzele* (Mavenzele) *ende Apelteren etc. doen cont etc. dat opten dach van heden voer ons ende den meijer hier nabescreven comen is in propren persoone Jan de Doncker, meyer der Edelen ende weelgeborenen vrauwen Goeden Vylains, weduwe des Edels hern her Jans van Montmerenchy* Montmorency, *ridders, vrouwe van Lijckercke* (Liedekerke), *etc., ende heeft in den name ende van wege der silver vrouwen opgedragen*, etc., ... *xvj July* (1479) (A. G. B., Grellés scabinaux, Arrondissement de Bruxelles, nº 63bis, fº 84 vº (Œuvres de loi du maieur et des « laten » du chapitre d'Anderlecht) (Note due a l'obligeance de M. Max. de Troostembergh d'Oplinter et vérifiée par l'auteur).

— Le 14 avril 1499 (v. st.), *Joncker Adriaen Vijleijn, soen wijlen heeren Philips Vijleijn, ridders*, donne, devant les échevins de Bruxelles, par donation entre vifs, a *Gielijs Vijleijn, soen natuerlijc heren Philips Vijleijn, ridders, raidt ouss geneedichs heeren tshertogen van Oisterijcke*, etc., *in zijnen raide van Brabant, ende broeders des voers. Joncker Adriaens Vijleijn*, sa part dans un cens à charge de la maison dite « *den Wildeman* », sise à Bruxelles, *op die hoechstrate*, ainsi que sa part dans d'autres cens (Chartreux, près de Bruxelles, c. 12, A. G. B.).

— Le 16 septembre 1499, *Her Philips Vilain, ridder, raidt ouss geneedichs heeren des ertshertogen van Oisterijcke*, etc., *in zijnen raide geordineert in Brabant, soen wijlen heeren Philips Vilain, ridder*, transporte, devant les échevins de Bruxelles, par donation entre vifs, divers cens à *Gielijs Vilain, sinen natuerlijcken soene* (Ibid.).

— Jacques-Philippe, dit Vilain, comte d'*Ysenghien* (Iseghem), seigneur de *Rassinghem* (Ressegem), Lomme, *Campinghem*, Englos, etc., maître d'hôtel de Son Altesse, atteste, à l'abbesse de Nivelles que damoiselle Isabelle de Zuijlen, dite d'Erpe, est fille de messire Charles de Zuijlen, seigneur d'Erpe, Laerne, Eronlezhem, *Estombes*, et de Ghislaine d'Estournel ; petite-fille de messire François de Zuijlen, chevalier, seigneur d'Erpe, Laerne, etc., grand-bailli de Courtrai, et d'Anne de Montmorency, fille de messire Baudouin de Montmorency, chevalier, baron et seigneur de Croisilles, Wancourt, Houplines, Neuville, etc., et de Catherine de Rubempré ; arrière-petite-fille de Pierre de Zuijlen, chevalier,

seigneur d'Erpe, Erondeghem, etc., et d'Isabeau *de le* Gracht, dame héritière de Lacrne, *Moeschre*, etc., *desquels elle . . . est yssue vraye noble damoiselle de tous costez sans aucune bastardise ny bourgeoisie*, 1653, le 3 juillet, a Bruxelles : plain ; au chef plain. L'écu sommé d'une couronne à cinq perles et posé sur une aigle. Sans L. (petit cachet ovale, appendu, empreint sur papier, plaqué sur cire rouge) (Chap. de Nivelles, *loc. cit.*, c. 1376).

Il signe : *Jacques Phle d' Vyttain et de Gand.*

Vilain. Philippe-Lamoral *de Gandt et Villain*, chevalier, comte d'*Issenghyen*, seigneur de Lomme, *Mamisnes* (Massemen), Westrem, *Wettere* (Wetteren), etc., gentilhomme de la Chambre de l'archiduc, grand et souverain bailli du comté d'Alost, etc., atteste, a l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Françoise d'*Estournel* (Estourmel) est fille de messire Robert d'*Estournel*, chevalier, baron du Doulieu, maréchal héréditaire de Flandre, seigneur de Vendeville, *Steenwercke* (Steenwerck), etc., et de Marguerite de *Noyelle* (Noyelles) ; petite-fille de feu messire Jean d'*Estournel*, chevalier, seigneur de Vendeville, baron du Doulieu, maréchal héréditaire de Flandre, et de Florence de la *Vicfville*, héritière de *Mamez* (Mametz), *Milan* (Millam ?), etc., fille de messire Jean de la *Vicfville*, chevalier, seigneur de *Mamez*, *Milan*, etc., et de Françoise de Nédonchel ; arrière-petite-fille de messire Jean d'*Estournel*, chevalier, seigneur de Vendeville, et d'Anne de Bailleul, baronne du Doulieu, maréchale héréditaire de Flandre ; et que, enfin, ladite damoiselle est *vrayement noble de tous costez sans aulcunne bastardise, ou bourgeoisie*, 1618, le 28 août, à Gand : plain ; au chef plain. L'écu sommé d'une couronne à cinq perles et posé sur une aigle. L : *Sigillvm* . . . . . *aly Villani de Gandav* . . . . . *. . my comitis* (Ibid., c. 1375bis).

— Jacques de Gand, dit *Villain*, chevalier, baron de Hem, seigneur de Sailly, Forest, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Louise-Alexandrine de *Belleforiere* (Bellefourrière), du côté maternel, est *gentilfemme*, fille de messire Alexandre de *Belleforiere*, baron de Sailly, etc., et d'Anne-Catherine de Sainte-Aldegonde, fille de Maximilien, comte de Sainte-Aldegonde, baron de Noircarmes, chevalier de la Toison d'or, gouverneur du comté de Namur, et, depuis, d'Artois (fils de Philippe, seigneur de Sainte-Aldegonde, baron de Noircarmes, et de Bonne de Lannoy, dame de Mingoval) et de Marie-Alexandrine de *Noyelle*, dame de Bours, Gosselies, etc., fille de messire Pontus de *Noyelle*, chevalier, seigneur de Bours, etc., et d'Anne de Rubempré ; et que, enfin, ladite damoiselle est *vrayement noble de tous costez sans aucune bastardise, ny bourgeoisie*, 1649, le 22 septembre, a Tournai : écartelé ; aux 1er et 4e, plain, au chef plain ; aux 2e et 3e, une fasce. L'écu sommé d'un bonnet baronial et entouré d'une couronne de laurier Sans L. (grand cachet en cire rouge) (Ibid., c. 1375bis).

Vilain (François) et Thierry van der Haghen (son sceau, plaqué, sur papier, est très fruste : on voit un chevron), tuteurs de Jacques-Philippe Thiery (fils de *Joncheer Loijs* Thiery), qui tient en fief, de la cour de Waes, la seigneurie dite *de Sleutel*. 1643, le 3 septembre : plain ; au chef chargé d'un lambel. C. cassé (fort endommagé) (il signe : *XIIII F. Vilain* . . . (Fiefs, N° 7539).

— Le prince François de Gand, *chapellain major* de Sa Majesté Impériale et Catholique, prévôt du chapitre de Nivelles, seigneur de Chatelineau et de Charleroi, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que mesdamoiselles Henriette et Béatrice, nées comtesses *Duhan* (du Han), du côté maternel, sont *gentilles femmes*, filles de Louis-Philippe *Duhan*, comte de Martigny, chevalier, seigneur de Colmey, Froville, Villacourt, etc., conseiller d'Etat de Son Altesse Royale, grand-veneur de Lorraine et Barrois, et de Catherine Françoise, marquise de *Rocquefeuille* (Roquefeuil), fille de Jean-François, marquis de *Rocquefeuille*, seigneur de *Puydebar* (fils de Jean de *Rocquefeuille*, chevalier, seigneur *de Roul*, et de Louise de Clairac), et d'Antoinette-Thérèse de Bauverot d'Herbéviller, fille de Didier de Bauverot d'Herbéviller, chevalier, seigneur de *Viller* (Villers) et d'Herbéviller, et d'Henriette de Chauvirey ; et que, enfin, lesdites damoiselles sont *vrayement nobles de tous costez maternels, sans aucunne batardise, bourgeoisie, ny autre empechement quelconque*, 1720, le 25 mai, a Nivelles : de sable, au chef d'argent. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (cachet en cire rouge, dans une boite de bois) (Chapitre de Nivelles, *loc. cit.*, c. 1374).

L'armorial de la fin du XIVe siècle, publié par Doult Darcq, blasonne l'écu de Mgr. Sohier de *Gant : de noir a un chief d'argent.*

Gelre donne les blasons de deux membres de cette maison, hommes du comte de Flandre : 1°, *Her Zeger van Gent* : de sable, au chef d'argent, chargé d'un lambel de gueules ; 2°, *Her Jan Vileyn* : de sable au chef d'argent, chargé (au milieu) d'un écusson d'hermine a la fasce d'azur et au sautoir de gueules brochant.

La très-noble et ancbienne mayson surnommé Vilain, *de laquelle ont dict : Il n'y a vilaens noble que en Flandres, portent : de sable au chef d'argent, et crye : Vilayn le noble ! A Gandt le noble Vilayn !* (Corn. Gailliard, *L'Ancbienne Noblesse de la Conte de Flandres.*)

Le seigneur de Nazelle : de sable, au chef d'argent, a une verre de gueulle, et crye : Vilayn a Gandt (Ibid.) (comp. les armes des **Moere**).

Les comtes, vicomtes et écuyers Vilain XIIIIe en Belgique, portent : de sable, au chef d'argent chargé d'un lambel de sable, C. : un buste de more, vêtu de sable, tortillé d'argent, accosté des chiffres X et IIII, d'or, ledit more issant d'une couronne murale, selon les branches, d'argent ou d'or. S. : deux lions regardants au naturel, lampassés de gueules.

Devise de la branche aînée : *Vilain sans reproche* (voir **Braderic**, **Braem**, **Damme**, **Frison**, **Gand**, **Hane**, **HERMEIRES**, **Jauche**, **Lauraguais**, **Marneffe**, **Montmorency**, **Mouriau**, **Noyelles**, **Sempst**, **Schat**, **Thier**, **Wijngaerde**, **Winckele**).

Vilainmont. Jean de *Villainmont*, fils de feu Gilles de *Wez*, chevalier, feudataire de Namur, 1338 : plain ; au chef plain ; une bande componée brochante (fort endommagé). C. : une tête et col de chien braque. L. : ✠ *Ich de Vilainmot (Namur, N*[os] 393-4).

Wez = Wiltz.

Vijldere (Pierre de) scelle pour un autre le dénombrement d'un fief à Berlaere, relevant de Termonde, 1549 : deux limes contournées (affectant à peu près la forme de peignes) (Fiefs, N° 3535) (voir **Veijlder**, **Vijlre**).

VILEN, voir **Villaine.**

VYLEN (Pierre van), échevin de la juridiction et village de *Boirtscheit* (Burtscheid, près d'Aix-la-Chapelle), 1420, 6 : une anille, accompagnée au point du chef d'une lettre p. L. : *S Peter van Wilen* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N°s 222, 223, 231).

Villaine. Gérard van *Vyleynen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Gauthier de Rochefort ; i. t. : 158 moutons, 1371 : de vair au sautoir ; écusson en cœur, chargé d'un léopard en chef ; la pointe de cet écusson est fruste (probablement à deux léopards, rangés en pal. L. : ✱ *S' Gerar . . . Vilen* (Chartes des ducs de Brabant).

Gelre donne à *her Begge van Vileyns*, homme du roi de France : d'argent à trois lions de sable, armés et lampassés de gueules, 1 en chef à senestre, 2 en pointe ; au franc-quartier écartelé ; 1 et 4, de gueules à la tour, ou porte crénelée, d'or ; 2 et 3, d'argent au lion de sable.

L'écu de *Le Becgues de Villaines* est ainsi blasonné dans l'armorial de la fin du XIVe siècle, publié par Dover Parcq : *d'argent à trois lions noirs rampants.*

Villani, voir **Bernard.**

VILLARS, voir **Luzy.**

Ville. Alard, sire de *Vile*, 1285 : grand module ; cinq cotices. L. : ✠ *S' Alardi domini de Villa* (Mons, Sainte-Waudru, c. Q. 1 Quévy, 11-12).

— (Alard, sire de), 1295, 5 : petit module ; même écu. L. : 1295 : . . . . . *domini d* . . . . . (Ibid. et *Namur, N*° 272).

Ville (Gérard, seigneur de), chevalier, 1324 : cinq cotices. L. : ✠ *S' Gerart de Ville* (Mons, *Hainaut*).

— (Godefroid de), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 2258 1/2 moutons, 1371 : une bande, chargée de trois manches mal-taillées et accompagnée d'une merlette, posée dans le sens de la bande. C. : une tête et col de lévrier, colleté. L. : *S . . . . ogs de Ville chevalier* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Noble homme mon signeur Gille de Ville*, chevalier, *signeur dou Petit Kevy* (Quévy-le-Petit), pair du Hainaut, 1391, 7 m. st.) : cinq cotices, brisé en chef à dextre, d'un écusson brochant à deux bandes, ou bandé(?). C. : deux pattes de lion. S. du eq. : deux cygnes regardants. L. : *S Gile de Ville chevaliers (Namur, N*[os] 1213, 1263-4).

Voici, d'après Gelre, l'écu du *here van Vile*, en Hainaut : d'or à cinq cotices de gueules ; au franc-quartier de gueules plain.

— *Jan van Vijle, bastaerdt*, déclare tenir, du Perron d'Alost, *uut name van Jouff. Katheliinen Shoghemaders*, 2 bonniers de terre, à Schendelbeke, 1457, le 1er septembre : cinq cotices, celle du milieu chargée d'un bâton. C. : deux bras nus, les mains ouvertes. L. : *S' Ioh . . de Ville* (Fiefs, N° 5133).

— *Johan Ardeneal de Vilhe* et *Gilhar de Vilhe*, hommes de fief de l'abbé de *Saint Cornet dente* (Saint-Cornelle d'Inde = Cornelismunster), 1470 ; *homme honorable et saige Jehan Ardeneal de Ville*, 1473 : une force renversée au canton senestre et un étrier en pointe, accompagnés en cœur de . . . (une rose, ou coquille ?) ; au franc-quartier chargé d'une fasce. L., 1470 : *S Iohans Adenel* (!) *de Ville* (C. C. B., c. 108).

— *Jehan Ardeneal, le jeune*, homme de fief dudit abbé, 1473 : une trangle, surmontée d'une divise, accompagnées en pointe d'une force renversée et d'un étrier. L. : *S Ioh . n . . . . noi* . (Ibid.).

Sceau d'une gravure assez défectueuse. La trangle et la divise doivent, sans doute, représenter : une fasce entre deux burelles.

— *Johan Ardeneail*, échevin de Jean de *Hosden*, seigneur de *Hosden*, dans sa cour qu'il tient, de l'abbé de *Saint Cornet Dente*, à Ville-en-Hesbaye, 1475 : écartelé ; aux 1er et 4e, un étrier ; aux 2e et 3e, trois piles. L. : . . . . *an Ardeneal* (Ibid.).

— (Gilles-*Gomard* de), écuyer, seigneur de Maugremont, capitaine aux dragons wallons, nommé Nicolas-Jacques Hanon, son bailli de Maugremont, 1716, 8 avril, à Braine-le-Comte : trois lions couronnés. C. : un croissant. Sans L. (cachet en cire rouge) (M. Hanon de Louvet).

— (Charles-François-Joseph de), prêtre, seigneur de Maugremont, conseiller ecclésiastique dans la noble

et souveraine cour de Hainaut, nomme son bailli de Maugremont, Nicolas Hanon, avocat au conseil souverain de Hainaut, 1723, 20 décembre : écartelé ; aux 1er et 4e, trois lions couronnés ; aux 2e et 3e, une bande, chargée de trois étoiles à cinq rais. L'écu, ovale, dans un cartouche. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid.) (voir **Blehen**, **Collart**, **Simon**).

VILLECHOLLE (Claude de), écuyer, seigneur de *Blers*, déclare tenir, du roi de France, cette seigneurie, mouvant du marquisat d'Arlon et comté de Chiny, 1682 : un chevron, accompagné de trois étoiles. L'écu sommé d'une couronne et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713).

Et non des merlettes (comp. Rietstap, *ad vocem* Carpentier de Villecholles).

Villegas, voir **Jette-Saint-Pierre**, **Viersel**.

Les barons de Villegas de Pellenberg, en Belgique (éteints), portaient : d'argent à une croix florencée, vidée, de sable ; à la bordure componée de seize pièces de gueules et d'argent, les compons de gueules chargés, chacun, d'une tour d'or, fermée d'azur, les compons d'argent chargés, chacun, d'un chaudron de sable. Couronne de « baron des Pays-Bas ». S. : deux lions léopardés, tenant, chacun, une bannière, la 1re, aux armes de l'écu, la 2de, d'argent à deux loups passants de sable, l'un sur l'autre ; à la bordure de gueules, chargée de huit flanchis d'or. Devise : *Vilia ne legas*.

Les comtes et écuyers de Villegas de Clercamp portent : le même écu. Couronne à trois fleurons et à deux perles.

Les comtes et écuyers de Villegas de Saint-Pierre-Jette et de Villegas de Saint-Pierre : écartelé ; au 1er, de **Kinschot**, au 2e, d'**Oijenbrugghe**, au 3e, d'**Ophem**, au 4e, de **Douglas**, avec, en cœur, un écusson de **Villegas**. L'écu sommé de la couronne « de comte, à treize perles ». S. : deux lions léopardés d'or, armés et lampassés de gueules, tenant, chacun, une bannière, la 1re de **Villegas**, la 2de de van der **Laen** (d'azur au chevron, accompagné de trois barillets couchés, le tout d'argent).

Même devise.

Le timbre varie selon les branches.

Les écuyers de Villegas : d'argent à la croix ancrée de sable ; à la bordure de gueules, chargée de huits tours d'or et de huit chaudrons de sable, alternants. Cq. couronné. C. : un dextrochère, armé d'argent.

Villeneuve. Robert de *Villenoeve*, bailli de Lille, 1308 : une fleur de lis, soutenant une couronne (Tournai, Chartrier, A).

VILLENFAIGNE *(Perpete de)*, échevin de la haute cour de Namur, 1666 : trois pals ; au franc-quartier fruste (rencontre de bœuf ?) (Baron de Jamblinne de Meux).

Les barons de Villenfagne, de Villenfagne d'Ingthoul, de Villenfagne de Sorinnes, de Villenfagne de Loen et de Villenfagne de Vogelzanck, en Belgique, portent : d'argent à la bande de sable, chargée de trois coquilles d'or et côtoyée de deux cotices de sable. Deux casques couronnés. C. C. : I, un buste, vêtu de gueules, tortillé d'argent ; II, un vol de sable, chargé d'une coquille d'or. T. dextre : un homme sauvage, ceint et couronné de sinople. S. senestre : un lion regardant au naturel, armé et lampassé de gueules.

Villeroux. Henri van *Vilroux*, jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Jean Godenarts ; i. t. : 55 moutons, 1374 : trois coqs et un semé de billettes ; au bâton brochant ; au franc-quartier brochant, chargé d'un écusson plain et d'une bande componée, brochante. L. : ✠ *S' Henri de Villeros* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 34, fig. 984).

— (?) Henri van *Velroye*, prisonnier *illec*, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 282 moutons, 1374 : trois lions, 1 au canton senestre, 2 en pointe ; au franc-quartier chargé d'un coq. L. : ✠ *S' Henris de Vielres* (Ibid.) (Pl. 34, fig. 985) (voir **Vellereux**).

Villers. *Freres Jehans de Vileir, commanderes de le maison de Valionpont* (Vaillampont) *deles Nivelle* (Nivelles), donne un acte en faveur de l'hôpital de Saint-Nicolas, à Nivelles, 1331, en avril : dans le champ du sceau, une aigle. L. : ✠ *S Fr Ioha de Viler* (Arch. comm. de Nivelles, Hospices de Nivelles).

Geire donne au *heere van Vileers*, homme du roi de France : d'argent à la bande d'azur, chargée en haut d'une molette à six rais d'or.

— (Mathieu de), receveur du Hainaut, scelle, en 1339, à Valenciennes : trois roses. L. : ✠ *S' Mathivs de* . . . . . (Chartes des ducs de Brabant, N° 535).

— *Racs* (!) *van Villeer* et *Jacomün de Zelle* (Celles ?) reçoivent, du duc et de la duchesse de Brabant, un acompte de 195 vieux écus, sur 390 vieux écus (guerre de Flandre), 1357, 3 septembre : une fasce, surmontée à dextre d'un annelet. L. : ✠ *S' Raskin d' Vile* (!) (Ibid., N° 1369).

— *Libiers de Vileir*, maire de Jean Hazart, de Dinant, dans sa cour à Villers-lez-Heest, 1359 : trois losanges et une cotice brochante *(Namur, N° 858)* (voir **Froidecour**, **Halmale**, **Polarde**).

— *Gils, fis Louvi de Vileir*, scelle un acte, passé devant deux échevins de Luxembourg, par lequel Arnould dit Kynec, bourgeois de cette ville, reconnaît avoir fait un accord avec *noble homme messire Godefroid, signour de Vileur la Tour* (Villers-la-Tour), au sujet des sommes que celui-ci lui doit, 1360 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tige (de nèmphar). L. : ✠ *S' Gilli . . . V.* . . . . . (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux, N° 378 de l'inv. impr.).

Villers. Sire Thierry de *Viller*, sire de *Hunchignies* (Husseignies), 1368 : un burelé et trois (2, 1) lions brochants. C. cassé (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, l. *Quévy*).

Un *Nicolas* de Barbençon s'appelait, quelquefois, *de Viler*, parce qu'il était possesseur du village de ce nom, que, plus tard, on distingua par la désignation de Villers-Messire-Nicole (voir TABLIER et WAUTERS, cant. de Nivelles, *ad vocem* Braine l'Alleud, p. 102).

L'armorial de la fin du XIVe siècle, publié par DOUET DARCQ, donne à un *Mgr. Terry de Villiers* : *burelé* [d'argent et d'azur] *à iij . lioncheaulx de gueules rampans*, et à *Mgr. Pol de Villiers* : *burdy* (!) *d'or et de gueules* (!).

— Jean *van Vilcer*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 616 moutons, 1374 : trois macles. L. : ✶ *S Iohan de le Torr* (Chartes des ducs de Brabant).

Voir HEMRICOURT, *passim*.

— Hellin *van Villcer*, prisonnier *illec*, dans la rotte de la commanderie de Chantraine ; i. t. : 334 moutons, 1374 : trois étriers, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais et surmontés d'un lambel. L. : ✠ *S Helin li fis Vilhaime* (= fils de Guillaume) (Chartes des ducs de Brabant).

— Arnould *van Vyleert*, prisonnier *illec*, dans ladite rotte ; i. t. : 136 moutons, 1374 : trois étriers ; écusson en cœur à trois (?) croisettes (la 2e et la 3e douteuses). L. : ✠ *S Ernos de Vileir* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Gielijs Philippeal*, prisonnier *illec*, parmi les gens *(bede)* du duc de Brabant ; i. t. : 40 moutons, 1374 : trois étriers, surmontés d'un lambel. L. : ✠ *S Gilet de Viler* (Ibid.).

— *Robbiert van Forteilloeles* (= Fosseroulle), prisonnier *illec*, sous le bailli du Brabant wallon, Clutine ; i. t. : 244 moutons, 1374 : même écu. L. : *Robier de Vileir* (Ibid.).

Le 9 novembre 1323, *Libiert*, fils de *Polli de Willer*, près de Hannut, releva le château de Fosseroulle (STANISLAS BORMANS, *Les seigneuries féodales du pays de Liege*).

— *Huwin van Vileer*, prisonnier *illec*, sous ledit bailli ; i. t. : 266 moutons, 1374 : même écu. L. : *S Hunbier de le Porte* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 34, fig. 987).

— Henri *van Vyleer* (et *Vileer*), prisonnier *illec*, sous Robert de Namur ; i. t. : 80 moutons, 1374, 8 : deux étriers, accompagnés au point du chef d'une étoile. L. : *Si Henrion de Viler* (Ibid.) (Pl. 34, fig. 988).

— *Thirion van Viler*, prisonnier *illec*, sous ledit Robert ; i. t. : 500 moutons, 1374 : même écu que Thierry (1368). L. : *S Thirri de Viller* (Ibid.) (Pl. 34, fig. 989).

Villers. Jean *van Wilre*, prisonnier *illec*, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 144 moutons, 1374 : trois lions, accompagnés au point du chef de . . . (une coquille ?). L. : *S' Ioh de Vil* . . . . . (Ibid.).

— Godefroid *van Wilre*, prisonnier *illec*, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 176 moutons, 1374 : trois lions ; au franc-quartier brochant chargé d'une bande, côtoyée de deux bâtons. L. : ✶ *S G . . . . . es de Vileir* (Ibid.) (Pl. 34, fig. 990).

— *Jaquemin de Viller*, prisonnier *illec*, sous ledit drossard ; i. t. : 106 moutons, 1374 : une bande, côtoyée de deux bâtons, et un lambel brochant. L. : ✶ *Jaquemi de Viller* (Ibid.).

— *Perrinet van Vyleer*, prisonnier *illec*, sous ledit drossard ; i. t. : 389 1/3 moutons, 1374 : sept (3, 3, 1) fleurs de lis et un lambel brochant. L. : ✠ *S' Perenes d Villeir* (Ibid.) (Pl. 35, fig. 991).

Libert Tsarlet van Vileer, jadis prisonnier *illec*, sous Robert de Namur, reçoit un acompte sur une i. t. de 110 moutons, 1374 ; le sceau est tombé.

— Jean, bâtard de Villers-devant-Mouzon, prisonnier *illec*, dans l'armée brabançonne, 1375 (n. st.) : sept (3, 3, 1) fleurs de lis et un filet brochant. L. : . . . *oh* . . . . *d Ville* . . (Ibid.).

En France, Ardennes.

— (Jean de), écuyer, ayant été, après la mort du duc de Bourgogne, institué, à nouveau, par la duchesse, en l'office de châtelain de ses « *chastel et forteresse de Lembourc* » (Limbourg), promet de les garder loyalement et de les rendre à la première réquisition, 1404, 3 juillet : trois macles. L. : ✶ *S Iohan de le Tour* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean de), clerc, homme de fief de Namur, 1430 : parti ; au 1er, trois couronnes, accompagnées en cœur d'une étoile ; au 2d, un fer à cheval couronné *(Namur, N° 1371)* (Pl. 35, fig. 992).

— (Antoine de), écuyer, seigneur de *Crubecq* (Cruijbeke), *escuier descuirye* du duc de Bourgogne, donne quittance au receveur de *Crubecq*, 1446 : une fasce, chargée d'une molette. C. : un oiseau essorant. S. : deux aigles (C. C. B., Acquits de Lille, l. 67, 68).

— (Damoiselle Adrienne de), veuve de Pierre du Fresnoy, écuyer, seigneur en Fermont, *Thuyeux*, est citée, dans un acte du 13 décembre 1543, comme ayant donné, en qualité de tutrice de ses enfants, procuration, à Arras, le 20 mars 1538, au sujet du produit de la fortune de damoiselle Gabrielle de Beaufort, jadis femme dudit Pierre du Fresnoy (Mons, *Varia*).

— (Denis de), protonôtaire apostolique, XVIIe siècle : un chevron, chargé d'un filet en chevron et accompagné de trois glands, tigés et feuillés. L. : *Dionysius de Villers s s aplicae proton* (A. C. B., coll. sig.).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CC.

Fig. 1. Jeanne de Beaufort, femme de Guillaume, seigneur de Wesemael et de Fallais (1335).

Fig. 2. Philippe de Nouvelles (1337).

Fig. 3. Rasse de Grez, seigneur de Linter (1339).

Fig. 4. Jean de Gavre, seigneur d'Aijshove (1339).

Villers (Marie de), fille majeure, dame de la moitié du fief de Villers, déclare tenir, du roi de France, la moitié de la *maison* et seigneurie de Villers, au comté de Laroche, 1682 : parti ; au 1er, un lion contourné ; au 2e, un huchet contourné. C. indistinct. Sans L. (cachet en cire noire) (C. C. B., 45715e).

Villers-Masbourg porte : parti ; au 1er, d'or au cor de chasse de sable, lié, au 2e, d'or au lion de gueules.

— Anne-Marie de *Vilers* tient, du Brabant, par le trépas de Philippe-Balthasar, baron de *Vilers* d'Olgrand, son père, la seigneurie de Pollaines, 1738 : d'or au sautoir engrêlé de sable ; écusson en cœur semé de fleurs de lis. L'écu sommé d'un bonnet baronial. S. : deux lions, tenant, chacun, une bannière de l'écu (Arv. et dén., N° 7842).

— Isabelle-Ernestine de *Vilers*, sœur de ladite, tient un fief à Watermael, 1738 : même cachet (Ibid., N° 7843).

— (B. de), abbesse de l'abbaye de Cortenberg (de l'ordre de Saint-Benoît), cachette une lettre, 1777 : de sable à dix losanges, rangés en pals, par 3, 4, 3. L'écu, en losange, dans un cartouche, sommé d'une couronne à neuf perles et posé sur une crosse en pal. Sans L. (cachet en cire rouge) (Office fiscal de Brabant, reg. 347, A. G. R.).

Les losanges ne sont ni accolés, ni aboutés.

— (Béatrice de), abbesse dudit couvent, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son abbaye, 1787, le 25 juillet : dix losanges (3, 3, 3, 1), accolés et aboutés. Écu, en losange, dans un cartouche, sommé d'une couronne à neuf perles et posé sur une crosse en pal. Sans L. (cachet, empreint sur papier, plaqué sur pain à cacheter) (C. C. B., reg. 56664) (voir **Schoonvorst, Waid**).

Les chevaliers de Villers, en Belgique, portent : écartelé ; au 1er, d'azur à trois eaux d'or, emmanchées d'argent, celles du chef affrontées ; au 2e, d'hermine au chef de gueules ; au 3e, d'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules ; au 4e, d'azur à la croix, accompagnée de dix-huit billettes, 5 dans chacun des quartiers supérieurs, 4 dans chacun des quartiers inférieurs, le tout d'or. Sur le tout, un écusson de gueules à trois étoiles, à cinq rais, rangées en bande, côtoyées de deux cotices, le tout d'argent. Couronne de marquis. S. : deux lions léopardés au naturel, le 1er couché, le 2d passant.

Les chevaliers de Villers du Fourneau et les écuyers de Villers-Grandchamps, en Belgique, portent : de sable à dix (3, 3, 3, 1) losanges d'argent, accolés et aboutés. Cq. couronné. C. : un vol d'or.

Les comtes et écuyers de Villers : écartelé ; au 1er, comme ci-dessus (les dix losanges) ; au 2e, de gueules au lion d'or (**Waroux**) ; au 3e, d'or au lion de gueules (**Villers-sur-Lesse**) ; au 4e, de vair (**Awans**). Sur le tout, un écusson d'or à la bande de gueules, chargée au haut d'un écusson d'or au lion de sable. Cq. couronné. C. : un vol d'or et d'argent. S. : deux griffons d'argent, couronnés d'or, armés et lampassés de gueules.

Villers-le-Peuplier, voir **Waleffe**.

Villers-Saint-Amand (Les échevins de), 1681 : écartelé ; aux 1er et 4e, quatre chevrons ; au 2e, deux bandes ; au 3e, fruste. Sur le tout, un écusson au lion. T. : un évêque, tenant sa crosse de la main gauche (M. L. Paris).

Villette (*Colla* de), lieutenant du prévôt de *Longuion* (Longuyon) *à Estaille* (Etalle), 1480 : un demi-sanglier, la partie postérieure défaillante, en chef d'une lettre n en pointe. L. : *Colart de V[y]lla* (?) (C. C. B., c. 107) (Pl. 34, fig. 986).

Villy, voir **Colins**.

Villiers, voir **Villers** et T. I, p. 135.

L'armorial de la fin du XIVe siècle, publié par Doyet Dancq, donne à *Mgr. Pierres de Villiers* : *d'or à un chief d'azur, à une manche* (sic) *d'ermines.*

Vilmorien, voir **Arrentières**.

Vijlre (Jean de), échevin de Melle (voir **Vlaminc**), 1466 : une flèche renversée. L. : *. . an de Vylre* (M. Alph. de Vlaminck) (voir **Veijlder, Vijldere**).

VILROUS, voir **Follebarbe**.

Vilsteren (*M^her* Théodore-Joseph-François-Xavier van), baron de Laerne, *vrijheere* de *Amersvijden* (Ammerzoden), Well et *Wordraeijen* (Wordragen), chevalier, seigneur de *Vellenaere* (Vellenaar) et autres lieux, résidant à Ypres et en son château de Laerne, remet, au gouvernement autrichien, en sa qualité de collateur, l'état des biens afférents à la *costerije* (*costrerie*, de l'église de Laerne (évêché de Gand, province de Flandre, terre de Termonde), d'une fondation dans l'église *illec* et de la chapelle castrale, 1787 : d'or à trois chevrons de sable. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à neuf perles. S. : deux lions. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 56640, *passim*).

Vijltere (*Walterus*), échevin de Léau, 1342 : une fasce, surmontée d'un lion léopardé. L. : ✱ *S' Walteri de Valtre* (?) *scabi leuw* (*Léau*, N°s 37-80).

L'inventaire imprimé blasonne, à tort : « écu à une fasce et au chef au lion debout ».

— *Walterus Viltere*, échevin *illec*, 1353 : un léopard, surmonté de trois roses, rangées en fasce (Arch. de Saint-Trond, c. 5bis).

— *Walterus Viltere*, échevin *illec*, 1358 : un léopard ; au chef chargé de trois roses (*Léau*, N° 16).

Villers. *Olivcrus Viller*, échevin *illec*, 1375 : écartelé ; aux 1er et 4e, plain, au chef de quartier chargé de trois ... (losanges?) ; aux 2e et 3e, un lion léopardé. L. : ..... *veri Vi* ..... *abini l* .... (Couvent de Mariendael, à Diest, Etabl. relig., c. 4686, A. G. B.).

— *Walterus Villerz*, échevin *illec*, 1424 : un lion léopardé, accompagné de trois roses, rangées en chef (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— *Olivcrus Villere*, échevin *illec*, 1434 : un lion léopardé, surmonté de trois roses, rangées en fasce. L. : ✠ *S Olivcrus Vielters scab leven (Heijlissem)* (voir **Udekem, Vilters**).

Vilters. *Cloes Vilter*, échevin de Saint-Trond, 1474 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois tulipes renversées ; aux 2e et 3e, un écusson plain et une bande brochante, chargée de trois maillets, posés en pal. C. cassé. S. dexlre : une licorne. L. : *Sigillu Nicol .. de* (!) *Vil* ... (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

— *Claes Vilter*[*s*], même qualité, 1483 : même écu. C. : un maillet entre un vol. L. : *S Nico*[*lai*] *de Vielt' scabin S Trvd* (Ibid., c. 9).

— (Jérôme), échevin de l'abbaye de *Herckenroide* (Herckenrode), 1544 : trois tulipes renversées (Couvent de Mariendael, à Diest, Etabl. relig., c. 4686, A. G. B.).

— (Arnould), échevin de Duras, 1590. 3 ; échevin de Gorssum, 1592 ; échevin, tenancier et secrétaire de la cour censale, dite *des Graeven hoff*, à Duras, 1601, 10 ; tenancier de la cour censale dite de *Coelhem*, à Duras, 1603 : trois tulipes, renversées. C. : une tulipe, la tige en bas. L. : *S* ..... *Vilters* (Ordange, Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers, et Abb. de Saint-Trond, c. 16 et 15).

Velel, d'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, les émaux de ce blason : champ de sinople, tulipes d'argent.

— (Sébastien), tenancier du damoiseau Chrétien *van der Eedelbampt*, dans sa cour censale de *Baeckhoven*, à Overhalmael, *onder den Aelboom*, 1613 : trois sonnettes. C. : une sonnette (Ordange) (Pl. 35, fig. 993) (voir **Vijltere**).

Vilvorde. *Coleijns de Filfordia*, *miles*, s'engage, moyennant 27 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum octo viris*, *una nobiscum*, *probis et honestis*, *bene et decenter cum galeis armatis et equitatis*, dans la guerre entre les rois d'Angleterre et de France, 15 août 1338 ; *Golijne van Vilvorden uten Hove*, chevalier, scelle, parmi les nobles de Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : une fasce et un lion brochant, issant du bord intérieur de la fasce. L. : ✠ *Sigil Gocloi v* ..... *re* (Chartes des ducs de Brabant, N° 441, etc.).

Vin, voir **Surice**.

Vinage (Pierre du), prévôt d'Esquermes (sous Lille), pour le duc de Bourgogne, 1443 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une merlette. T. : un ange. L. : *Piere du Vinage* (Archives départementales, à Lille ; archives des Hospices ; fonds : l'Hôpital Comtesse) (Pl. 35, fig. 994).

G. Demay, décrivant ce sceau, a pris pour une troisième étoile en pointe, ce qui n'est qu'une bavure de la cire.

— (Jacques du), lieutenant général du bailli d'Amiens, 1463 : écartelé : aux 1er et 4e, trois molettes ; aux 2e et 3e, une croix. Sur le tout, un écusson de ... à l'écusson plain et à la bande componée brochante. C. fruste. L. : . *Jaques du Vin* .... (Archives de la Somme, à Amiens, fonds : Chap. d'Amiens) (Pl. 35, fig. 995).

Il n'y a pas de support sur ce sceau, ainsi que G. Demay l'a cru. Cet auteur dit : « *homme armé supporte par* .... »

L'écusson en cœur est **Pérenchies** ; voir les sceaux de Pierre de Pérenchies, 1422, et de Robert de Pérenchies, 1444, décrits par G. Demay.

Maître Jacques du *Vinage*, chevalier, est cité, en 1470, comme conseiller du duc de Bourgogne, en son conseil de Flandre (Archives de la ville d'Ypres).

Il fut seigneur de Pérenchies.

Son fils, Jean du *Vinage*, dit de Pérenchies, écuyer, natif de Lille, fut admis dans la bourgeoisie de Douai, le 23 février 1483-84 (Archives de Douai).

Vinalmont. *Pierlot de Vinamont*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 234 moutons, 1374, 80, 4 (1) ; reçoit des acomptes pour son varlet Libert van (et de) *Co*[*n*]*rthijs*, prisonnier *illec* (i. t. : 22 1/2 moutons), 1374, 80, 4 : trois pals ; au chef chargé d'une sorte d'ancre, accompagnée à dextre d'une rose. L. : ✶ *S Pirelo Gocheles* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 35, fig. 996) (2).

(1) Dans l'acte de 1351, il se dit *citains* de Liége.

(2) Sur Vinalmont et Gocheret, voir Hemricourt (éd. Saumay, p. 75, 316-7). L'éditeur attribue à cette famille : d'or à trois pals d'azur, au chef de gueules plain, et le même écu, brisé en chef d'une croix fleuronnée d'or, dont le bras supérieur est supprimé.

Vincent, voir **Vinchant**.

Vinchant (Gilles), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1385, 93, 1417 : une bande, chargée de trois étoiles. C. : un lion issant entre un vol (Mons, Hommes de fief).

— (Gilles), fils dudit, scelle avec lui, en la même qualité, 1417 : même écu. C. : on ne voit qu'une partie d'un vol (Ibid.) (Pl. 35, fig. 997) (voir **Biecque**).

Charles de Bourgogne, comte de Charolais, nomme maître Pierre Vinchant, conseiller et maître des requêtes du duc Philippe de Bourgogne, aux mêmes fonctions, par lettres patentes données à Abbeville, le 14 mai 1466 (Chartes de l'Audience, c. 2, A. G. B.).

VINEN, voir **Scheurick.**

Vingne, voir **Vigne.**

Les écuyers de la Vingne, en Belgique, portent : d'argent au sautoir de gueules. Cq. couronné. C. : un vol d'argent.

Vin|c|k|e]. Henri *Vinke*, « *in de Duve* », à Bruxelles, scelle pour Henri Speijs van Kerpen, qui, reçoit, du Brabant, 40 vieux écus, pour ses services dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, le 15 août ; scelle pour *Simon van Gortsenich* (Gürzenich), qui reçoit, du Brabant, un acompte de 20 vieux écus (pour ses services dans la même guerre), 1357, le 13 août : une croix ; au franc-quartier chargé de trois fleurs de lis (complètes), accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : ✱ *S' Ilc . . ec . inken* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1341, 1343) (Pl. 35, fig. 998).

La 2e quittance ne le qualifie pas : « *in de Duve* ».
La croix est mal gravée ; on n'en voit que les bras senestre et inférieur.

— *Jan Vinke de beckere* (le boulanger) reçoit, du Brabant, 6 livres de *grote laken ghelts* (1 écu d'Anvers, aux quatre lions, — 22 *grote laken ghelts*), à valoir sur 17 livres de *grote lakens ghelts*, 1357, le 18 novembre : un oiseau (pinson). L. : ✱ *Ian Vinke van Lare* (Chartes des ducs de Brabant, No 1520).

— *Harman Vincke* (fils de Guillaume), bourgeois de Dordrecht, 1390 (n. st.) : neuf losanges, deux en chef, dont l'un a dextre, l'autre au point, les autres sept rangés 3, 3, 1, tous accolés et aboutés, accompagnés en chef à senestre d'un oiseau (pinson). L. : *S' Hermann Win . . e . . Wilhemsoe* (Arnhem, *Rekenkamer*, No 617) (Pl. 35, fig. 999).

Voir l'acte qu'il scelle dans Nijhoff, *Gedenkwaardigheden*, III, N° 150.

— *Arnoldus Vijnck*, échevin de Louvain, 1419, 20, 9 (n. st.) : un chevron, chargé, sur la cime, d'un pinson et, sur chacun des bras, d'un maillet penché, le 1er contourné, ledit chevron accompagné en chef de deux roses (la pointe plaine). L. : ✠ *S Arnoldi Vyn . . e scabini lovan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Jean *Vinke*, échevin du comte de Flandre *int oostlperambacht te Rousselaere* (Roulers) *ter Hazelt*, 1431 : un pinson et un ours passant, colleté, rangés en pal (C. C. B., Acquits de Lille, l. 191).

— *Arnoldus Vijne[k]*, échevin de Louvain, 1441, 56, 7 : même écu qu'*Arnoldus* (1419-29). L. : ✠ *S Arnoldi Vinke scabini lova* (Etabl. relig., c. 3609, A. G. B., et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Ghildof Vinke*, *haste* du « Cheval d'or » à Lille, *procureur* et receveur de l'abbaye de Saint-Dizier, au comté de Champagne, 1443 : un chevron, chargé d'une étoile et accompagné de trois pinsons, S. senestre : un aigle. L. : . . *Ghildo* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 239).

Vin|c|k|e]. *Johannes Vijnck*, échevin de Louvain, 1466, 7 (n. st.), 72, 6, 7 (n. st.), 80, 1, 4 : un chevron, chargé de trois maillets penchés et accompagné en pointe d'une étoile. L. : *S Iohannis Vync scab louanien* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Etabl. relig., c. 3609, A. G. B.).

— Gauthier *Vijncke*, déclare tenir, du duc de Brabant, sept bonniers de terre et un demi-bonnier de prairie, à Dormael, valant un fermage annuel de 20 muids de blé, mesure de Louvain, 1468, le 13 août : un chevron, chargé de trois maillets, le 1er droit, les deux autres affrontés. L. : . . . . . *Vincke* (Av. et dén., N° 138).

— *Adriaen de Vinc*, homme du comte de Flandre, au bourg de Bruges, 1477 : un chevron, accompagné en chef d'un pinson et d'un flanchis de cinq carreaux. T. : un ange. L. : *S Adrien* (?) *. e* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 224) (Pl. 35, fig. 1000).

— *Arndt* et *Arnoldus Vijnck*, échevin de Louvain, 1490, 7 (n. st.) : un chevron, chargé de trois maillets penchés. L. : *S Arnoldi Vinc scabini louaniensis* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Etabl. relig., c. 3610, A. G. B.).

— *Johannes Vijnck*, même qualité, 1484 : se sert du sceau du précédent (Ibid.).

— *Lambrecht Jan Vincken zoene*, échevin de Sint-Geertruidenberg, 1501 : trois pinsons, accompagnés en cœur d'une étoile (Notre-Dame, Chap., *capsa rer. extraord.*).

Comp. Mattijs, Jan Mathijssoene, Jans zoon (*Mathys*), Melijssoen.

— Henri Vincke et Gilles van *Vlinderbeke*, scellent, avec Jean van *Vlinderbeke*, un accord entre le couvent de Scheut et Jean van Arkel, 1503, le 16 novembre (st. de Cambrai) : écartelé ; aux 1er et 4e, trois merlettes ; aux 2e et 3e, trois roses et une bordure engrêlée. T. dextre : un homme sauvage, brandissant sa massue derrière la tête. L. : *S . . . rick Vincke* (Chartreux, à Bruxelles, Etabl. relig., c. 4101, A. G. B.).

— *Arnoldus Vijnck*, échevin de Louvain, 1512, 6, 7 (n. st.), 9, 20 (n. st.) : un chevron, chargé de trois maillets penchés. L. : *S Arnoldi Vinc scabini louaniens* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Laurent *Vincke*, maieur et semonceur du comte de Flandre, dans sa *cuerschaer* de Vracene et de Saint-Gilles (Waes), 1528 : trois pinsons. T. : un ange (*Sainte-Agnès*).

— *Arnoldus Vijnck*, échevin de Louvain, 1545 : un

chevron, chargé de trois maillets. L. : *S Arnoldi V. ne. iuior scab lou* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (voir **Marbais, Merode, Vincque**).

Les barons de Vinck et de Vinck des Deux Orp, en Belgique, portent : d'argent à cinq (3, 2) pinsons de sable, Cq. couronné. C. : un pinson de l'écu entre un vol d'argent et de sable. Une troisième branche de cette famille, les barons de Vinck, puis barons de Vinck de Winnezeele : les mêmes armes, l'écu brisé d'un lambel de ....

Vinkelin, voir **Broeck**.

Vinck[e],
Vijnck[e], } voir **Vin[c]ke**.

VIJNCKENBOSCH (*Arnoldus de*), échevin de Louvain, 1338, 41 (n. st.), 41 : une croisette pattée en chef et deux demi-croisettes pattées en pointe, la 1re défaillante à senestre, la 2de défaillante à dextre. L. : .. *Arnoldi de Vinckebosch scab lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (Pl. 35, fig. 1001).

Vincque (Médard), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1611, à Binche : trois trèfles. T. senestre : un saint (?) (Mons, Hommes de fief de *Binche*).

Vinne (Nicolas van den), échevin de Vilvorde, 1568, 70 : quatre burelles, accompagnées d'un croissant en cœur et de deux plumes, posées en fasce, la tige à dextre, 1 entre la 1re et la 2e burelle, 1 entre la 3e et la 4e. L. : *S .... van .... in ..* (Bruxelles).

— (Jean van den), tenancier du roi, au quartier de Halen, 1638 : trois trèfles, accompagnés en cœur d'une étoile. L. : *S Ian van den Vinne* (Couvent de Mariendael, à Diest, Etabl. relig., c. 1687, A. G. B.).

VINSTINGEN, voir **Fénétrange**.

Violet, voir **Ranst**.

Violette, voir **Serclaes**.

Virey (Jean de), écuyer, tient, du Luxembourg, les *villes de Flastorff* (Flastroff) *et de Coilmōt, et tout ce que jay es dites villes, pour cause de dame Katherine de Berghe, ma femme esposee*, fief provenant de feu *messire Jehan de Berge, mon serourge*, 1377, le 23 avril : de vair à trois pals. L. : ... *hans de Vire .. (Luxembourg*, c. III, l. X, No 10) (voir **Berghe**).

Virneburg. Henri, archevêque de Cologne, 1309, 13 : type ogival ; dans le champ du sceau rond, un évêque assis, accosté de deux écus : I, une croix ; II, fruste. Dans le champ du contre-scel un buste d'évêque, chargé, au bas, d'un écu à sept (4, 3) losanges, accolés en fasce, touchant les bords (Chartes des ducs de Brabant et Dusseldorf, *Jul.-Berg*, No 213).

— Robert, comte de *Virrenburg*, 1309 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, à sept (4, 3) losanges (non accolés) (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, No 191).

Virneburg. Robert, comte de *Virnenburg*, scelle un acte de *Syfridus de Hademar, miles*, et de sa femme, Sophie, qui inféodent, devant le banc de la ville de *Ketche* (Kettig?), à Othon, comte de Clèves : *tria jugera vinearum nostrarum, sita in territorio seu banno ville de Ketche predicte, infra jurisdictionem viri domini Ruperti, comitis de Virnenburg*, 1309, *in vigilia beati Gregorii pape* : deux fasces, la 1re de quatre losanges, la 2de de trois losanges. L. : ✠ *S' Robti co .. tis de Vernebrg* (Dusseldorf, *Cleves-Mark*, No 119).

— *Heinrich, proist van Bunne* (Bonn), scelle l'acte reproduit ci-dessous, 1315 ; dans le champ du sceau, ogival, sous un dais, un personnage (le prévôt lui-même?), assis, tenant, de la main gauche, un livre fermé ; ledit personnage accosté, au haut, de deux écus : A, sept (4, 3) losanges, surmontés d'un lambel à cinq pendants ; B, une croix. L. : ....
...... *i gra prepoiti bunen* .... *ni d' co* ....
(Chevalier Camille de Borman, à Schalkhoven).

— *Rupreich, greve van Virnenburg*, scelle l'acte reproduit ci-dessous, 1315 : sept (4, 3) losanges. C. cassé ; on voit une partie d'un vol. L. : .... *tis de Virnebr* ... (Ibid.).

Les deux personnages ci-dessus scellent l'acte suivant :

Wir Ernst van Godis genaden dumdeghen van Kolne, Heinrich, proist van Bunne, Gerard, scholmeister van deme dume zu Kolne, Hartraid, here van Meerenberg, proist van Wetslair, Rupreich, greve van Virnenburg, ende Conraid, here van Foenburg, dun kunt overmidz desen intgegenwordigen breyf allen den die in anesegn of hooren leesen, dat umbe zewist ende manicherhande clage die up eine siden hadden her Johan der Vugrre, ein ridder van Wise, ende Regnard Pyl van Wizse, weder eirsame lude up den deghen ende dat capittel van Sente Marien zu den Greden in Kelne, ende der deghen ende sin capittel up die ander side under ein weder heren Johanne ende Regnarde Pyle, in genumet dach des dunresdages na halfvasten nu was, van uns heren van Hoenburg vorgenumt gemaght wart, overmids wille ende gehenenisse der beider partyen, die up den dagh quamen ende up dem selven dage her Johan der Vugrre ende Regnard Pyl ir brugede ende ir clage zeguthen ende leuzsen liden ende ir vorderunge, der sie sich van dem deghene ende dem capittel van den Greden beladen, ende na der antwerden des deghens ende des capittels, overmidz gehenenisse

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CCI.

Fig. 1. Corneille van Eechoute, député de Poperinghe (1314).
Fig. 2. Guillaume van *Vranckenhoven* (1357, 1358).
Fig. 3. Eustache de *Many*, chevalier (1366, 1367).
Fig. 4. Philippe, sire de Maldeghem, chevalier (1374).

ende gevolyenisse ende genugsamicheit der partien van beiden siden, overmidz sagen heren Pawins van Hemberg (1), eins ridders, de id van geheisse ende rade der edelre manne ende riddere, die intgegenwordich waren up deme dage, na verzignisse dat her Johan ende Reynard mid munde ende mit halme daden up alle clage ende vorderunge up den vurgenumden deghen ende dat capittel up sagen der herren ende der riddere, die da intgegenwordich waren, in sulcher wys so wes si van beiden partien sulcher vorderungen ende antwerden, as da van in verzcalt wurden, besaich, bescheiden ende bewyst wurden vur ein reigth, dat in des an eyweresiden genugen solde, sunder arge list, ende dat si da mit gescheiden ende geyffint solden syn alle der vorderunge ende aller der clagen, der ein eywelch up den anderen zespreyhen hadde bis up den vurgenumden dunresdagh, wart gesayth ende geurdeilt vur ein reigth, mit gevolgenisse ende rade geloyviger birver lude, herren ende riddere, die heren Pawine die wort ende die urdeil heyssen vur sich gemeinlichen ende eindreitlichen sagen ende oug eme volyeten, der namen beneden in desem breyre geschreven synt, mit den eirsten want her Johan der Vuyrre sich beclade, dat der deghen mit etzlichen anderen canonichen van deme capittele sinre vrouwen sinre muder gelovede ende vurworde hedden gedayn ende bereitnisse geyeven van alre heiligen missen du was bis up unser vrouwen dagh, dar na dat man die kerzen seent, weder si, umbe den alden ende den gewoynlichen paich, alse si ee hadde, den hof zu Wizse behalden wolde of in wolde na dem dat ire sair uz solden gain of uz geyngen, ende die herren des neyt inheylden noch in deden, ende die herren des loynthen ende neyt giegthich waren, so wysde her Pawyn mit geheisse ende gevolgenisse der herren ende der riddere mit eindreigtichem uzdrage ende vurrade, want her Johan die heren neyt overzugen deser geloifden en kunde ende die heren des loynthen, dat si sich des unschuldich solden maghen ende ir unschoylt dun solden vur irre overmeisterschaf of vur irme overriegthere; ever want her Johan clade, dat sine vurvaren gehuse ende ander gezimbere gemagth ende geburit hedden in deme hove zu Wizse, die der deghen ende dat capittel schuldich weren, ee sin muder uz vure zu vergelden, ende der deghen vur sich ende dat capittel antwerden, dat si des buwes ende cymbers geyffint ende gemutsoynt weren mit der vrouwen heren Johans muder ende mit deme selven Johanne, ende dat si die yffenunge ende die mutsoyne zu brengen ende wale wisen wolden, so sade her Pawin vur ein reigth mit gemeinen gevolyenisse der herren ende der riddere, kunnen der deghen ende dat capittel die yffenunge ende die mutsoyne der si sich vermessint, mit levendem gezuge of mit legendem urkunde zu brengen, dat si in da mede genug ende voldayn haven; ende want sich der deghen ende dat capittel du vermasen, dat si dese yffenunge ende mutsoyne wale zu moythen brengen mit breyven ende intgesegele des officiailz des hoves van Kolne, so dugth uns dat allen ende wysden dat vur ein reigth, synt man binnen landz ende busen landz also grose dynt ende oug merre wan dese sin, mit sulyhen breyven zugen magh, ende oug vur deme pase, dat si oug mit breyven da dese yffenunge ende dese mutsoyne inne geschreven si ende besegilt mit segele des officiailz des hores van Kolne, wale solen ende mugen volstayn. Vort me, want der Vuyrre ende Reyner sich becladen ende heyzschen etzelich reigth dis in inthalden weren langezyt als van der vadyen van Wyzse, as si saden, des si man weren ende solden syn des greven van Gulege, ende want die heren antworden, dat si van irme hove zu Wyzse deme vagede van Hengebach, so we de were, dat nu is der greve van Gulege, schuldich syn jairligs ende in dryn geziden die man numet ungeboden dinge zu eychelicher zyt of gedinge eigtzeyn schillinge zu vaytdeynste, ende die summe gelouse up vier mare ende sheis schillinge ende dat si dar in boven neyt me schuldich insyn, en gezeynt des an die gesworen scheffene des hoyfs van Wyzse, des sade her Pawin mit gemeinen gevolyenisse der heren ende der riddere vur ein reigth, dat die partien van beiden siden leven solen ende halden reigth der gesworenre of der scheffenen des hoves, ende wyst si vur den hof zu Wyzse; ende want her Johan der Vuyrre clade, dat van der heren wegen van den Greden eme eine mulen zebroghen ende benomen were zu Wyzse, ende des schade hedde, den he an in vorderde ende heizsch, ende die heren antwerden, dat die mulen zu Wyzse mit allem reigthe zu in in irren hof zu Wyzse gehoyrt, ende dat neyman anders neyt reigths in hedde om dirre mulen ende gezheynt des in den hof zu Wyzse an die scheffenen of an die gesworen, des sade her Pawin vur ein reigth, dat he si wyst mit uzdrage der riddere vur den hof zu Wyzse; vort me clade Reyner Pyl, dat van der heren wegen van den Greden sin gut ende sin land zu Wizse ungewunnen ende ungeburet lege ende gelegen have, umbe vorderunge ende heyzschen payes ende reigths, dat man van Reyner vordert.

(1, Helmberg, ou Humberg?

ende des he noch syn vader, als he sayt ney noch ney invergulden ende der heren amptman van eme vordert die peigthe, des Reyner komen is in schade, den he den heren anevordert ende heyzscht, ende want die heren dar up antwerden, so wat ir amptman irs hoyfs mit reigthe ende umb reigth irs hoyfs gedayn hait, des willen si in weeren ende werschaf dūn, ende hait ir amptman eyt gedayn boven irs hoyfs reigth zū unreigthe, des in weeren si in neyt, des mach Reyner den amptman of he wilt ane sprechen vūr dat unreigth ende gezeynt des reigthes an den hof zū Wyzse. Des sayt her Pawin vūr ein reigth mit gevolgenisse als da bevoren, ist dat Reyner gūt of sin lant zū des hoves reigthe zū Wyzse verbunden is of were, dat he id vūr deme selven hove ende vūr den scheffenen of vūr den gesworenen intwirke oft wehre of ledich maghe, ende dar up hait her Parwyn Reyner gewyst in den hof ende an des hoves reigth; ende want Reyner clade dat der heren amptman eme sine swin gedoyt have zū unreighte, ende da mede eme schade have gedayn, ende die heren antwerden, so wat ir amptman des gedayn have boven irs hoyfs ende der gesworen reigth, des in haven si eme engeine werschaf gedayn noch in willen werschaf dūn, mer so wat he gedayn have mit des hoyfz reigthe na der scheffenen of der gesworenre sagen na gewoenden ende reighte des selven hoyfz des in haven si Reyner neyt zū antwerden. Dar up spricht her Pawyn, dat sich des Reyner irholen ende irkoveren mach ende vorderen an den amptman, of he wilt, ende an die heren ende weder die heren neyt.

Vort me clagede Reyer, dat des deghens burgen ende des capittels, die eme geloyft hedden ende vūr pende gesat weren eme neyt geleist inhaven, ende dar umbe have he grozen schade geleden.

Des antwerden die heren alsus, dat si der pende ende der burgen gescheiden wurden van Reyner zū Pynsheym (1) overmidz birve lude heren Wernere van deme Rode (2), den droizssessen van Gulege, heren Raboden van Rode, heren Godarde den kamerere van Bagheym (3), heren Pawine van Hemberg, die mit anderen heren, ridderen ende birver geloyviger lude genūg da gesament waren umbe uns heren van Kolne stucken ende des greven van Gulege ende ire zewist ende clage ende irre vrunde zū veryffenen ende zū scheiden, die si under ein ander hadden ende gezeynt des an die veir riddere, die hei vūrgenant synt, ende clagent du heren dat her in boven dese yffenunge ende verdreggenisse, so have Reyner ir burgen dūn leisten zū unreigthe, ende haven si des geleden grozen schade zū unreigthe.

Dar umbe spricht her Pawin ende wyst dese partien beide vūr die veir riddere, die da nu genūmt synt, in der wys so wat die veir riddere her up sagen dat in her umbe kundich si, ende dat si up deme vūr sprochen dage zū Pynsheym gerehit ende gemagth haven as die partien van den penden ende van den burgen zū scheiden, dat die partien beide dat stede halden ende voldūn soilen.

Her in boven clagede her Johan der Vuyrre, dat der deghen ende dat capittel eme schade haven gedayn, want si eme benamen buwinge, mist of tratdunge, die komen were van sinre mūder ende sime strū ende in leysen, dat neyt uzer deme hove vūren op syn land.

Die heren antwerden dar up, dat die tratdunge of mist, die da bleven in deme hove, neyt in si komen van heren Vuyrren of sinre mūder strū.

Her op spricht her Pawin, vynd her Johan neyt ze vorderen noch ze saghen up die heren van desen stucken her in boven, want die heren intgegenwordich stūnden ende gehoyrsam vūr den heren ende den ridderen waren reigth zū dūne: overmidz geheizse ende gevolgenisse der heren vragede her Pawin hern Johann den Vuyrre ende Reyner, die up deme dage clegere waren, of si umme vorderen of me clagen wolden van enighen stucken up die heren van den Greden.

Dū antwerde her Johan der Vuyrre en Reyner offenbare ende spragen nein.

Vort vragede her Pawin, want dese vūrsproghen maniche urdeil overmidz der heren die da waren uzsdrag, ende der riddere gemeine gevolgenisse geluyt hedden, ende he die wort van iren wegen vūr reigth gesprochen hedde, of an den urdelen ende an den reigthe, in genūgde of in dede, ende of si weder dat reigth ende die urdeil eyt spreghen wolden, des antwerde her Johan ende Reyner offenbeirlichen ende spragen nein, ende in genūgde ende waren genūgsam de urdeil ende der reigthe, so wie si irzalt waren ende geluyt hadden ende als si hie beschreven steint.

In urkunde ende gezugnisse deser vūrsprochenre stucken so hangen wir dumdeghen van Kolne, proist van Bunne, schoylmeister van deme dūme, proist van Wetslair, greve van Virnenburg ende der herre van Toenburg unse intgesegel an desen breyf.

Ende dese stucken wurden gemagth vūr uns zū dem Brūle up dem kirghove overmidz eirsame ende

(1) Id est : Pingsheim.
(2) Id est : Merode.
(3) Id est : Bachem.

vrome lude die da over waren, overmidz heren Rupreigthe, den abt van Ourleyen, heren Everarde, sine bruder, den proist van Moynstere in der Eyfelen, heren Conzeen van Schoenecken (1), *heren Emmeriche, sinen bruder, heren Pawine van Hemberg, de vurgenant is, hern Lambreiche, den schenke van Are* (2), *heren Godarde, den kemerere van Bagheym, den vurgenanten, heren Reynarde Snidewint van Brysheym* (3), *heren Wernere van Munrial* (4), *heren Conen van Veyen* (5) *ende heren Johanne van Rodenkirghen* (6) *ende heren Johanne van Dorne* (7), *die riddere synt, ende overmidz me andere guder, birver ende geloyviger lude, gezeuge ende urkunde, die dar up gebeeden wurden, na geburde uns heren goydz dusent druhondert jair in deme vunfzeyndem jare, up dem selven vurgenumden dunresdage na half vasten, de hie in boven geschreven steid*

*

Original, en parchemin ; des six sceaux, appendus à des doubles queues de parchemin, subsistent quatre : ceux d'Ernest, doyen de la cathédrale de Cologne, de Henri, prévôt de Bonn — un Virneburg — du comte de Virneburg et du sire de Tomburg.

Les sceaux de ces trois derniers personnages se trouvent décrits aux noms de **Virneburg**, et de **Tomburg**.

Ernest, doyen de la cathédrale de Cologne, se sert d'un sceau ogival, représentant, dans la champ, un saint Pierre, et, dans le bas, un personnage, en oraison, accosté de deux écus, chacun, à deux chevrons (**Renneberg** ?). L. : . . . . . *ne* . . . . . *et archid' eccl* . . . . . (charte en possession du chevalier Camille de Borman, à Schalkhoven).

Pour plus de détails sur la terre de *Wise, Wyse*, etc., voir aux noms de **Veitzstein** et **Vurre**.

(1) Schoneck.
(2) Ahr.
(3) Berrisheim (?).
(4) Monreal.
(5) Feyen (?).
(6) Rodenkirchen.
(7) Dorn.

Virneburg. *Coenegundis de Vyrnembourgh*, femme de Gilles, seigneur de Daun, 1325, 39 : type équestre, petit module ; dame à cheval, à dextre, tenant de la main gauche un fouet à trois lanières, et accostés, au haut, de deux écus : A, un fretté (**Daun**) ; B, sept (4, 3) losanges (non accolés). L. : *S' Kvnegondis dne de Dvne* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, Nos 305, 417).

— Robert, comte de *Virnembourgh*, et son fils aîné, Henri, promettent à Gérard, comte de Juliers, et à ses fils, Guillaume et Godefroid, *dat wir solen . . . die bourg Rimtzheim* (Ringsheim) . . . *also los und ledich machgen in urber Hern Reymbers van Rymtzheim*, 1327 ; Robert scelle un acte de son beau-frère, Gilles, seigneur de Daun, 1339 ; Robert, comte de *Virnenbourch*, scelle un acte de Jean, seigneur de Reifferscheid, 1341 ; *her Ruprecht, greve zu Virnenburch*, ami et caution de *Dyderich von Oytginbach* (Oetgenbach), 1344 : sept (4, 3) losanges, accolés en fasces. C. : un vol. L. : ✠ *S' Roperti comitis de Virneburg* (Ibid., Nos 317 et 417 ; *Luxembourg*, c. I, Archives de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

Virneburg. Henri, ci-dessus : même écu, brisé d'un lambel à cinq pendants. C. : un écran semi-circulaire entre un vol. L. : ✠ *S' Henrici de Vierneborgh* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, No 317).

— *Adolfus de Virnenberg, canonicus coloniensis*, 1365 : même écu (sans lambel). C. : deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, No 781).

— Gérard, comte de *Vyrnenburgh*, déclare, pour son frère germain, Adolphe, chanoine à Cologne, que la *domus sive curia claustralis dicta Vyrnenburg, iuxta aulam archiepiscopalem et curiam de Marka*, à Cologne, a été vendue, par ledit, à l'archevêque, 1372 : sept (4, 3) losanges. Même C. qu'*Adolfus* (Dusseldorf, *Col.*, No 924).

— (Robert, comte de), fait hommage, au duc Antoine de Brabant, d'une rente féodale de 200 couronnes de France, rachetable par 2000 couronnes, 1411, le 6 mai ; scelle un acte du duc de Berg, 1416 : deux fasces, la 1re de quatre losanges, la 2de de trois. Même C. L. : *S Ro . ercht* (!) *greve zu Virnenbg* (Chartes des ducs de Brabant et Dusseldorf, *Cleves-Mark*, No 737).

— Robert, comte de *Virnenburch*, 1415 ; reçoit, du duc de Brabant, 4000 florins du Rhin : *voir alle schout van gelde, cost ende teringen, verlies van henxsten ende perden ende voirt van allen schaden*, somme dont il devra remettre 400 florins à Jean van *Rynshem* et 200 à Werner van Vlatten ; 1er février 1416-7, à Bruxelles ; reçoit, du Brabant, un acompte sur sa créance de 30,563 florins du Rhin, 28 février 1431-32 : même écu. C. : un écusson aux armes entre deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules. L. : *S Ruperti comitis de Virnburch* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 35, fig. 1002).

— *Roprecht, jongreffe zo Virnenburch*, ayant été, avec feu le duc Philippe de Brabant, *in bewernisse ind veden . . . umb Baldewins wille van Rysel* (Lille), . . . *up welcher schaden ich doch neit bin geweist*, et le duché de Brabant étant échu au duc

actuel, Philippe, etc., *ind ich dem selven mijnen genedigen lieven herren . . . liever dienstlich ind zu willen were, . . . geve . . . vur mich, mijne hulper ind hulpers hulperen . . . eijne gude, alde, vaste in stede soene*, 1431, le 20 juin : mêmes écu et C. L. : *S Roprecht iungegue zo Firnburch* (Chartes des ducs de Brabant).

A Mons, le 23 juillet 1415, Philippe, duc de Bourgogne, etc., investit *onse lieve neve Robbrecht, grave van Virnenborch*, par suite du trépas de son grand-père (*ouder vaders*), *Robbrecht, grave van Virnenborch*, d'une rente de 200 couronnes de France (que celui-ci avait reçue du duc Antoine de Brabant), mais avec cette condition qu'il recevra, dorénavant, pour cette rente, annuellement, 200 *peeters* d'or, ou leur valeur, sous réserve de rachat par 2000 *peeters* d'or.

D'après cet acte, de 1415, 68 de ces *peeters houden een troijsche marck gouts* et chaque *peeter* 21 carats (Chartes de l'Audience, c. I, A. G. B.).

Virneburg (Robert, comte de) (voir **Katzenelnbogen**, 1451 : sept (4, 3) losanges, accolés. C. : un écusson aux armes entre deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules. L. : *Sigillum Roprecht grave v Virneburg* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Robrecht, greve te Vernemborch* ; le duc de Brabant l'ayant fait châtelain, drossard et semonceur de ses hommes de fief de Limbourg, par lettres patentes du 10 mars 1454-5, comme successeur de Frédéric, sire de *Witham* (Wittem), chevalier, prête serment de fidélité audit duc, le 14 du même mois : sept (4, 3) losanges (non accolés). C. : un écusson aux armes entre deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules. L. : *S Roperti comitis de Virenbourch* (Ibid.).

— *Philips, greve zo Virnenburg, zo Nuwenare* (Neuenahr), *her zo Saffenberg*, témoin et beau-frère de Frédéric *van Ronckell* (Runkel), *greve zo Wiede* (Wied) *ind herr zo Ysenburg* (Isenburg), 1481 : sept (4, 3) losanges, accolés. C. : un écusson aux armes entre deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules. L. : *S Philips gre zo Virnebgh . . . zo N . . . w . . . .* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 83).

— *Jorien, greve zo Virenburg ind herr zo Kronenberg*, témoin et beau-frère dudit comte de Wied, 1481 : sept (4, 3) losanges (non accolés). C. : un écusson aux armes entre deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules (Ibid.).

— *Philips, grave zu Virnenburg unnd Nuenar* (Neuenahr), *Johan, grave zu Salm, her zu Reifferscheidt und zur Dick* (Dyck), *unnd Jacob, Burggrave zu Reneck, her zu Broich unnd Thonberg* (Tomburg), déclarent qu'il est décidé un mariage entre Thierry, comte de Manderscheid et Blankenheim, seigneur de Schleiden, Kerpen, Cronenburg et Neuerburg, et *Elizabeth vonn der Neuenburg* (*Neufchastel*), dame de *Moselburg* (Château-sur-Moselle), *Zolveren* (Soleuvre), *Bortburg* (Berbourg), douairière de Werdenberg, leurs parents, et se portent fort que toutes les clauses stipulées seront observées, 1533, le 19 mai : écartelé ; aux 1er et 4e, sept (4, 3) losanges, non accolés ; aux 2e et 3e, une aigle (**Neuenahr**). Sur le tout, un écusson à l'aigle (**Saffenberg**). Deux casques, le 2d, couronné. C. C. : A, un écusson des 1er et 4e quartiers, entre deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules. B, un vol, chaque demi-vol chargé d'un écran rond, surchargé d'une aigle. L. : . . . . *rneberg z Nvenar h' z' Saffeberg* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 2501b) (voir **Daun, Hornes, Naaldwijk, RYNSHEM**).

Il se peut aussi que les 2e et 3e quartiers représentent les armes de Saffenberg, et l'écusson sur le tout celles de Neuenahr. Mais ce n'est pas probable.

L'armorial de Gelre donne ainsi le blason du comte de *Vernenborch*, vassal de l'évêque de Mayence : d'or à sept (4, 3) losanges de gueules, accolés en fasce. Volet de sable. C. : un écusson de l'écu entre deux cornes de bœuf, adossées, de sable, garnies, chacune, de trois boules blanches. Plus loin (f° 32), il cite le comte de *Vernenborch*, parmi les hommes de l'évêque de Trèves, avec le même écu. Volet de sable. C. : un chapeau de tournoi de sable, garni d'un vol, coupé de sable, plain, et d'or chargé des sept losanges de l'écu. Les mêmes armes, avec ce second timbre, se trouvent peintes au f° 18 v°, dans l'éloge du comte de Virneburg. Elle sont ainsi blasonnées, par notre héraut d'armes du XIVe siècle : « *Sun bannyr ind sin wapen leit — Scilt decken ind couverturen — die men hem dicke heft sien vuren — van golde riche gewracht — van lele sun dair in gelacht — zuei en ruten wel te loven — twe zwarte vluechlen sint men boven — riclic uen den helm ghesat.*

Virnich. Herman, seigneur de *Veirnich*, et *Aleit* van *Saffenbergh*, sa femme, inféodent à Guillaume, margrave de Juliers, leurs juridictions allodiales de Virnich et de Weilerswist, avec leurs hommes, vassaux, etc., 1342 ; le mari : deux fasces échiquetées, surmontées à dextre d'une croisette. L. : ✠ *Sigille Hermanni de Vernich*. La dame : dans le champ du petit sceau, rond, dame debout, tenant deux écus : A, comme le mari, le coin supérieur dextre cassé ; B, une aigle. L. : *S' Aledis domicell . . . .* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 451) Pl. 35, fig. 1005).

Viron (Gérard), échevin de la haute cour de Wanze, 1472-4 : trois manches mal-taillées ; au franc-quartier brochant chargé d'une fleur de lis. L. : *S Gear . (?) Vir . . n* (C. C. B., c. 108).

Voir Hemricourt, *Miroir des Nobles*, pp. 186-7.

Les barons de Viron, en Belgique, portent : d'azur au palmier attaché d'or, au chef découpé en trèfle du même, chargé d'une aigle de sable. Cq. couronné. C. : le palmier de l'écu. S. : un griffon et un lion d'or, armés et lampassés de gueules.

Les chevaliers de Viron : mêmes écu et C. Cq. non couronné.

Devise : *Palma non et* ...

Virton. *Allexandres de Verton, chevaliers*, déclare, que, *comme mes tres chiers sires et seures messires Leudolphes de Thiefferdenges* (Dillerdange), *chevaliers*, avait promis 650 vieux petits florins d'or, a titre de dot, a sa fille, dame *Jehenne* (et *Jehanne*), *ma feme*, ils ont reçu cette somme de lui, 1355, *nuef jeurs on moys de Junet* : une bande, chargée en chef de . . . (une lettre ?). C. : une femme issante, tenant un chapelet de la main senestre. L. : *S' Allexandre de Wlon ml* (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

Les époux de *Verton* ont prêté une partie de cette somme à *Jehan de Bene* (Beyne), *signor de Valleir Tornit* (Villers-Tortru), *et a damiselle Contesse, sa feme, suer a moy Allexandre* (voir **Beyne**).

— *Mons*[*ignor*] *Jaques de Verton, chevaliers*, scelle l'acte, ci-dessus analysé, de son fils, Alexandre, 1355 : une bande (plein) (fort endommagé ; seul l'écu reste) (Ibid.).

— Alexandre de *Verton*, chevalier, homme du duc de Luxembourg, 1366 : écu cassé. C. : un homme barbu (?) issant (fruste et cassé) (*Luxembourg*, c. IV, l. XVI, N° 9).

— Guy de *Verton*, chevalier, frere dudit, 1366 : écu cassé. C. : une femme issante, tenant un chapelet (Ibid.) (voir **Leus, Wiltz**).

En 1375 (n. st.), *Habrans de Ittley* reçoit, du Brabant, 80 francs de France, pour les héritiers de feu messire Guy de *Verton*, jadis combattant à Bäsweiler (Chartes des ducs de Brabant).

Visbeck. *Herman van Vysbeke, Schotten zon van Vysbeke*, tient, du duc de Clèves, etc., *die Bekelenhoeve*, à *Weerne* (Werne), évêché de Munster, devenue vacante par la mort d'Englebert Bekele, 1418 : un poisson, posé en bande. L. : *S Herman van Visbecke* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 769).

— *Schotte* et *Johan van Vysbeke* scellent, parmi les *maige ind vriende*, un acte de *Bernt ind Gaidert van Struenckede, gebroidere*, qui déclarent avoir reçu en fief, du duc de Cleves, comte de la Mark : *die borgh toe Struenckede mit oeven voirburchten, graven, vesten ind anderen oeven toebehoringen*, 1426, le 8 août ; *Schotte* : même écu. L. : . . . . *tte* . . . . . *ke* (Ibid., N° 134).

— *Johan van Vysbeke*, ci-dessus, 1426 : un poisson, posé en pal, recourbé à dextre. L. : *S Iohan van Wic . . . ke* (Ibid.) (voir **Stecke**).

Visee, voir **Schoonveld.**

Viseric (Victor) déclare tenir, du bourg de Bruges, une rente de 20 livres parisis, sur des biens sis dans le métier de *Vlaerdslo* (Vladslou), paroisse de *Scorre* (Schoore), 1441, le 24 juillet : un chevron, chargé d'une étoile et accompagné de trois fleurs de lis. T. : un ange. L. : . . . . . *r . . . cri* . (Fiefs, N° 8914).

VIZIN (Jaquemin, voué de) (Vezin?), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol : i. l. : 44 moutons, 1374 : trois tours. L. : ✠ *S' Jakemin voves de Vizin* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 35, fig. 1004).

La charte l'appelle : *Jakemyn de vouvet* = le voué, tout court. Voir *Introduction*, p. 137.

Visch. Jean, seigneur de la Chapelle (sans nom de famille), souverain bailli de Flandre, 1387, à Bruges : deux poissons adossés et un semé de croisettes recroisetées, au pied fiché ; brisé au point du chef d'un écusson au chevron. Cq. couronné. C. : deux poissons, renversés, engoulant le cq. T. : deux hommes sauvages, sans massues (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38) (Pl. 35, fig. 1005).

— Jean, seigneur de la Chapelle (sans nom de famille), déclare que le comte de Flandre l'a dispensé du « dixieme denier », du chef d'un fief vendu par lui, 1397 : mêmes écu et C. Cq. couronné. S. : un lion, à dextre, . . . (cassé), a senestre (Ibid., l. 111).

— *Wijd le Visch, landhouder* du *terroir* de Furnes, 1400, 1, 2 : deux poissons adossés et un semé de croisettes recroisetées, au pied fiché. L. : *S Wilt de Visch* (Ibid., l. 88).

— *Wijt le Visch, landhoudre* de la châtellenie de Furnes, 1405 : écu cassé. Mêmes C. et T. que Jean, 1387, le cq. non couronné (Ibid., l. 89, 90).

— *Andries de Visch*, échevin et *cuerer* du métier de Furnes, 1407 : deux poissons adossés et un semé de croisettes, au pied fiché, brisé en chef à dextre d'une coquille. Même C. que *Wijt*, le cq. non couronné. S. : deux lions. L. : *Sigellum* (?) . . . . . (Ibid., l. 89, 90).

— (Guillaume de), chevalier, tient, du château de Furnes, un fief à Bulscamp, pour son pupille, *Hannekin Coline Zeghers zone*, 1421 : deux poissons adossés, accompagnés de neuf croisettes (3, 3, 3), rangées en pal. Même C., le cq. non couronné. T. : deux damoiselles (Fiefs c. 887, l. 151-201).

— (Catherine, veuve d'*Alamais*), tient, dudit château, un fief à Alveringhem, 1421 : parti ; au 1er, deux poissons adossés et un semé de croisettes ; au 2e, un échiqueté. T. : un ange. L. : *S Kate . . e weduwe Al . . . . . Visch* (Ibid., N° 89).

— Martin *van der Capelle*[*in*], chevalier, déclare que *Jakemine*, sa fille, procréée avec la fille de Robert van *Cappelle*, tient, du bourg de Bruges, deux rentes, chacune de 50 livres parisis, sur le tonlieu de Dixmude, 1421, le 13 avril (v. st.) ; déclare tenir, lui-même, du bourg de Bruges, une rente sur l'espier de Bruges, 1430, le 3 août : deux poissons adossés et un semé de croisettes pattées, au pied fiché ; brisé au point du chef d'un écusson au che-

vron. Cq. couronné. C. : deux poissons renversés, en chevron renversé. S. : un lion et un griffon. L. : *S Martini de Capella milit* . . (Fiefs, Nos 8065, 7714).

Visch. *Rijcquaert van der Capelle,* prêtre et prévôt de l'église Notre-Dame, à Bruges, déclare tenir, dudit bourg, un fief de 82 mesures, au métier d'*Ardembuerch* (Aardenburg), paroisse de *Cadsand* (Cadzand), dont 50 mesures sises dans le polder de *Vierchondert ghemeten ter Hofsteden*, et 32 dans un polder près de l'église de Cadzand, 1430, le 3 août : même écu que Martin. Cq. couronné. C. : cassé. L. : . . *iquardi de* ..... (Fiefs, N° 7956).

— *(Wijt de)* déclare qu'avec le consentement du comte de Flandre le bailli de Furnes l'a dispensé de la moitié du « dixieme denier », du chef de quatre fiefs, sis dans la châtellenie de Furnes et vendus par lui à Antoine de Baenst, 1437, le 7 mai : deux poissons adossés et un semé de croisettes. C. : deux poissons renversés, engoulant le cq. T. : deux hommes sauvages, sans massues (?) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 93, 94).

Gelre donne au *here van Cappelle* un (Visch,) en Flandre : d'argent à deux poissons adossés, le champ semé de croisettes recroisetées, au pied fiché, le tout de sable.

de Visch, *seigneurs de* la Chapelle : *d'argent à deux poissons nommé allenxes en pal, adossez, archiez, de sable, semez de croix croisez, pomelez, à poinctes fyces, de sable* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Le seigneur de la Chappelle, *près Ypre : d'asur, à la bende d'argent sarge de trois merlettes de gueulle, billetté de dix-sept billettes d'argent* (Ibid.).

— (Gérard) (fils de Barthélemy), 1611 ; Guillaume, 1648 ; Gérard, 1660 ; Renier, 1665, tous quatre échevins de Rotterdam : un homme marin, contourné, émergeant d'une eau, coiffé d'un morion, brandissant son sabre et tenant de la gauche un écusson à trois poissons contournés, posés en fasce et rangés en pal. C. : l'homme marin issant, tourné à dextre, brandissant son sabre de la gauche et tenant de la droite l'écusson de l'écu, dont les poissons sont tournés à dextre, entre un vol (U.).

— (Hughes) (fils de Gérard), échevin *idem*, 1629 : un homme marin, émergeant d'une eau, brandissant son sabre de la droite et tenant de la gauche une rondache. C. : un avant-bras, brandissant un sabre, entre un vol. L. : *S Hugo Gerritsoon Visch* (U.)

— *Ermes le Visque* tient un fief du château de Flobecq, 1640 : un poisson, posé en fasce, accompagné en pointe d'une étoile (Fiefs, N° 10358) (voir **Poisson, Streeck**).

Vischer (Damoiseau Jean-Balthasar de), seigneur de Celles, Schiplaecken, etc., échevin de Bruxelles, 1676 : un sautoir. C. : une aigle issante. L. : *I B de Vischer* ..... *Schiplaken* ... (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.) (voir **Visscher**).

Vischers (Pierre), échevin de Wezeren, 1452 : une croisette ancrée, en pointe, surmontée de trois piles. L. : ... *Pieter Visschers* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

Vischt (Jean van der), échevin du métier d'Ypres, 1460 : un poisson, nageant sur une eau (représentée par quatre burelles ondées, dans la moitié inférieure de l'écu), accompagnée au point du chef d'une fleur de lis. L. : *Ian van der Vischt* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 194).

Visconti Paglia (. . .), enseigne de la *Leibcompagnie* du régiment Impérial et Royal d'infanterie du général-*feldwachtmeister* baron von Bettendorf, scelle le rôle de recensement de cette compagnie, 1724, le 16 novembre, à Palerme : écartelé : au 1er, une guivre ondoyante, en pal, engloutissant un enfant ; au 2e, une patte de lion, mouvant de la partie inférieure du bord senestre, surmontée d'une aigle ; au 3e, coupé ; *a*, une aigle ; *b*, deux fasces nébulées (vair en point ?) ; au 4e, une aigle et un lion léopardé, rangés en pal (ils semblent être accompagnés au flanc dextre d'une fleur de lis ?). L'écu, ovale, sommé d'une couronne à sept perles, soutenant un casque couronné, sans C. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles) (voir **Lannoy**).

Un Glo. Batta de Visconti figure, le 20 décembre 1730, sur le rôle de recensement dudit régiment, comme colonel agrégé avec traitement de lieuten.-colonel et de capitaine, mais comme absent dans le Milanais.

Vispoel *(Frater Isfridus)*, religieux de l'abbaye de Tronchiennes et curé de Vosselaere, châtellenie du Vieux-Bourg, pays de Nevele, province de Flandre, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de sa cure, etc., 1787 : trois glands. C. : une fleur de lis. Sans L. (cachets empreints sur papier, plaqué sur pains à cacheter) (C. C. B., reg. 46621, *passim*).

VISSELLE *(Hayne de)* prête serment, au duc de Brabant, comme châtelain de Pernes, naguère échu aux enfants de ce prince, par la mort du comte de Ligny et de Saint-Pol, 27 avril 1415 : quatre (?) broquettes, 1 en chef, 2 aux flancs, 1 en pointe (celle-ci est douteuse, le bas de l'écu étant fruste), les pointes dirigées vers les bords de l'écu, accompagnées en chef à dextre d'une étoile. L. : ✠ *Heuri de Viselle* (Chartes des ducs de Brabant).

Vissenaeken. Jean van *Vissenaken*, échevin d'Aerschot, 1521 : un chevron, surmonté d'un annelet et accompagné de trois étoiles. L. : *S Ian va Vissenake scabi aert* (Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4965, A. G. B.).

— Les échevins de *Vissenaecken*-Saint-Martin, 1781.

2 : d'azur au lion couronné. Cq. couronné. C. : un lion couronné issant (**Berghe de Binckum**). L. : *S D T de Harthem Bvasbeeck Vissenaken St Martiny &* (empreint sur papier, plaqué sur hostie) (Office fiscal de Brabant, reg. 349, 344).

Visscher (Jean), reçoit de la duchesse de Brabant des remboursements de fonds, 1386 (n. st.) : trois pals; au chef plain; une cotice, chargée en chef d'une étoile, brochant sur l'écu. L. : ..... *an Blancart* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Vischer**) (Pl. 35, fig. 1006).

L'acte le qualifie *coman* = marchand.

Visschere (Baudouin de), homme du sire de Malines, 1304 : sept poissons, posés en bande et rangés en orle; écusson en cœur à la fasce et au sautoir brochant. L. : ✠ *S' B* ..... *cere valest* (Ibid., N° 13696s).

— (Romain des (et *Vischer[e]*) remet, pour damoiseau *Guillebert* van Liedekerke, fils de sire Antoine, baron de Heule, seigneur de Moorsecle, Gracht, Hillegem, Leeuwergem, Bisseghem, Heerstert, Landeghem, Oosthove, Axel, écoutète héréditaire d'Axel et du métier d'Axel, etc., l'aveu de divers fiefs qu'il tient du Perron d'Alost, à Nieuwerkerken, et à Hoorebeke, 1606, le 4 octobre; pour damoiseau Ferdinand de Liedekerke, fils de sire Antoine, baron de Heule, etc., etc., l'aveu de divers fiefs sous Alost, à Nieuwerkerken et à Impe, 1607, le 20 juin : trois poissons, posés en fasce et rangés en pal. C. : un poisson issant. L. : *S Romain de Visschere* (empreints sur papier, appliqué sur de la cire, appendus) (Fiefs, 4757-4760, 5113-5118) (voir **Vischer.**

Visscherijen *(Obbiert* van der), homme du comte de Flandre, scelle un acte du bailli d'Alost, 1354 : une fasce échiquetée, surmontée de trois poissons, posés en bande et rangés en fasce *(Ninove).*

— Rogier van der *Visscherien,* tuteur de sa mère, damoiselle Barbe Everwijns, veuve de Robert van der *Visscherien,* laquelle tient, du château de Gand, un fief, de 10-11 bonniers, à Lovendeghen, fief échissé de la cour de ten *Broucke* et qui appartenait, autrefois, à maître Philippe *Tsersanders* (Sersanders), 1502, le 12 octobre; scelle pour Josse van Zomerghem (fils de Melchior), qui tient, à titre héréditaire, la recette de l'espier d'Alost, 1514 : même écu. C. : deux pieds de cerf adossés (Fiefs, N°s 3079, 4717).

Viste (Noble puissant seigneur, monseigneur Antoine le), seigneur de Fresnes (et *Frasne)* et de Saint-Gobert, conseiller du roi de France en son grand conseil, 1510 : une bande, chargée de trois croissants. C. : un croissant entre un vol. S. dextre : un lion. T. semestre : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule gauche. L. : *Seel Anthoine le ..... seigneur de Fresnes* (Tournai, Chartrier) (Pl. 35, fig. 1007).

Vizthum (.. von), lieutenant, scelle le compte de dépenses de la compagnie de l'*obrist-wachtmeister* (major) von Glögg, au régiment impérial et royal d'infanterie du général-*wachtmeister* baron von Bettendorff, 1730, le 31 octobre, à Naples; scelle le rapport sur le duel entre l'enseigne Jean-Philippe le Tellier, dudit régiment, et l'enseigne François von Wangenheim (voir **Tellier**), 1731, le 17 mai, à Palerme; scelle un rapport, 1733, le 5 mars, à Naples, et, sur l'ordre de Henri-Christophe von Busch, commandant dudit régiment, un rapport, 1737, le 17 septembre, à Naples : un pommier sec, arraché, fruité de trois pièces. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons Sans L. (cachets en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles).

Léopold Maximilien von Vizthum, capitaine, âgé de 35 1/2 ans, natif de Prague, en Bohême, catholique, célibataire, en ce moment prisonnier de guerre, chef de compagnie au régiment impérial et royal du général feldmarechal-lieutenant comte Onelli, figure sur le rôle de recensement dressé, à Kaschau, le 6 avril 1736, et sur l'extrait de consommation du 6 novembre de la même année (Ibid.).

Vijt. Jean *Vite,* échevin du comte de Flandre, au *Baerzel* (Basel) *brouke* (Waes), 1375 : trois fleurs de lis, au bâton, brochant sur la 1re, chargé de trois étoiles brochantes. L. : *S Ian Vit* (Baron de Maere d'Aertrijcke) (Pl. 35, fig. 1008).

— Josse Vijd, maieur de la *vierscare* de *Baersele* (Basel) (Waes), 1456 : un chevron, accompagné de trois fleurs de chardon. L. : *S Ioes Vit Iohis* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 240).

— (Jean). homme comtal, scelle pour Jacques de Bueckelle, qui déclare tenir, au bailliage de Waes, un fief mouvant de la cour et seigneurie *in delst,* appartenant à Catherine *sbuckels* (de Bueckelle), fille de Jean, lequel fief est aboutissant aux biens de Marguerite *sbuckels,* femme de Gilles van Raemdonck, de *Mertijne sbuckels,* femme de Josse Verstraten, de *Thoenine sbuckels,* femme de Pierre van Bogaerde, etc., 1526, le 17 avril (v. st.); Jean *Vijdt,* tuteur d'Adrien Vergouwen, fils de Jean, qui tient, de la seigneurie de *Lueghenhagen,* à *Baersselle* (Basel), appartenant à maître Jean de Meere, un fief sis *aen desbrouck,* à *Baerselle,* 1527, le 30 avril : un éperon, la molette en haut L. : *S Ian .. iit* (Fiefs, N°s 7507, etc.).

— Jean Vijdt, échevin de Malines, 1549 : deux fasces échiquetées, accompagnées en chef à dextre d'une rose. L. : ✠ *S scabinatus Ioes Vydt* (Malines).

Christophe Vijt, chevalier, tient de la cour de Waes, 28 1/2 bonniers, à *Zwaderecht* (Zwijndrecht), avec une

rente, cour de tenanciers et des arrière-fiefs, 1383, le 1er mai (Fiefs, N° 7497, f° 31).

Nicolas Vijt, chevalier, tient, de la même cour, l'écoutèterie héréditaire de Melsele et de la franchise *van den Damme*, etc., même date (Ibid.).

Voici, d'après GELRE, les armes de *Her Claes Vijt*, homme du comte de Flandre : d'or à deux fasces échiquetées d'azur et d'argent, au lambel de gueules, brochant sur la 1re. Volet d'or. C. : un homme d'armes, le visage à découvert, lançant de la main droite une pierre et tenant de la gauche deux bâtons, ledit homme issant d'une tour d'or, chargée des deux fasces échiquetées de l'écu (sans le lambel).

Vite, voir **Vijt**.

Vitin (André), échevin de Loo (Flandre), 1461 : un chevron, accompagné de deux trèfles, 1 en chef à senestre, 1 en pointe; le canton dextre et le haut du chevron sont cassés; le chevron est fruste. L. : . . . *dries* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 194).

— (André), résidant à Loo, 1464 : un chevron, chargé d'une étoile sur la cime et de deux croisettes et accompagné de trois trèfles. L. : *S An* . . . . . *Vitin* (Bruges, Abbaye de Loo).

Vits (Jacques), conseiller et receveur général des domaines de Sa Majesté, au quartier de Bruxelles, 1649 : parti; au 1er, une demi-aigle, mouvant du parti; au 2d, un lion. Cq. couronné. C. : un lion issant. Ledit C. accosté des lettres I V, sans autre L. (C. C. B., c. 49).

— (Jacques), même qualité (le même personnage), 1651, 2, 3 : trois gousses de vesce, tigées et feuillées. C. : une gousse de vesces, tigée et feuillée, entre un vol. L. cassée (Ibid., c. 48, 49) (Pl. 35, fig. 1009).

Vitseroel (Jean), *helmslagere*, scelle pour Jean Hollants, dit Daneels, *helmslagere*, qui reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 2 florins, à lui dû du chef de ses *twee inden hoofs, geleyen neven de veste*, à Bruxelles (récemment englobés dans le parc ducal), 1432 : dans le champ du sceau, un écu (targe), chargé d'un heaume, accompagné en pointe d'une lettre ϒ. S. senestre : un griffon. L. : *S Ian* . . . . . (Chartes des ducs de Brabant).

Vitzthum, voir **Vizthum**.

Vittals (Pierre), homme du comte de Flandre, dans sa *vierscare* de *Baerzeele* (Basel) (Waes), 1444 : une rose en pointe, accompagnée de trois étoiles, rangées en chef (C. C. B., Acquits de Lille, l. 178).

Vitulus, voir **Veau**.

Vijvens (Emmanuel-Liévin), curé de Thielt, évêché de Gand, châtellenie de Courtrai, province de Flandre, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à sa cure, 1787, le 18 avril : une tierce en chevron (devant, sans doute, représenter un chevron simple), accompagnée de trois tours. L'écu dans un cartouche, sans rien autre chose. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 40620, *passim*).

Vijvere. Gilles van den *Vivere*, homme de fief du comte de Flandre, au pays de Waes, 1330 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton senestre d'une tour (Chartes des comtes de Flandre).

GELRE donne à *Her Gosen van den Vivere*, Brabançon : d'or au chevron de gueules; au franc-quartier de sable, au chef de quartier d'argent.

— Jean van den *Vivere*, homme de la seigneurie de *Crubeke* (Cruijbeke), 1410 : un arbre, accompagné à senestre d'un écureuil, grimpant contre l'arbre (le tout posé sur une terrasse? la pointe de l'écu est cassée). L. : . . *le* . . . . . *sone* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 113).

— Pierre van den *Vivere*, homme du duc de Bourgogne, dans la seigneurie de *Crubeke*, 1421 : une fasce de cinq fusées en pointe, surmontée d'une trangle, soutenant une tour. L. : . . . *eter van den Vi* . . . . (Ibid., l. 65, 66) (Pl. 35, fig. 1011).

— Pierre van den *Vivere* déclare tenir de la cour *ten steene manne*, à Audenarde, un fief à Mullem, par succession de son frère, Jacques van den *Vivere*, fils de David, 1540, le 31 décembre : trois épées, les pointes en bas, posées en bande et rangées en barre. L. : . . . . . *Vivere* (Fiefs, N° 5261).

Le coin senestre supérieur est cassé.

— (Josse-Hubert van den), XVIIe siècle : d'argent (?) à une fasce, chargée de quatre burelles ondées et accompagnée de trois (2, 1) poissons, posés en fasce. Cq. couronné. C. : un lévrier, colleté, issant. S. : deux lévriers colletés. L. : *Iud Hub van Vyvere pretor territ Grimberg* (= Grimberghe) (Bruxelles) (voir **Château**, **Vivier**).

Vivien. Jean *Viviens*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1415 : un chevron d'hermine, accompagné de trois grelots (Mons, Sainte-Waudru, c. 1) (Pl. 35, fig. 1010) (voir **Royer**).

— (Claude), même qualité, 1562 : un chevron, accompagné en chef de deux têtes d'animal et en pointe d'une hure de sanglier, surmontée d'une étoile à cinq rais. T. : un ange (Mons, Hommes de fief).

A la famille de ce personnage appartient : Nicolas Vivien, docteur ès deux droits, *comes palatinus*, chevalier, seigneur de Buvrinnes, etc., échevin, bourgmestre et président de Valenciennes, mort en 1601, marié à Jeanne Desmaisières, fille de Jacques et de Claire des Grebert, dame de Grebert et de Billemont. Ce Nicolas fut enterré en l'église Saint-Nicolas, à Valenciennes, sous une pierre ornée de ses quatre quartiers et de ceux de sa femme, à savoir :

Vivien	Desmaisières
Coulette	Warwel
de la Croix	Grebert
d'Outreman	[le] Martin.

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CCIII.

Fig. 1. Jean *van der Sart* (1395-1397) (1).
Fig. 2. Jeanne Bourgeois, veuve de Jean de Cordes (1404).
Fig. 3. Jean van Wouwe (1432).
Fig. 4. Pierre Ma[e]terlinck, bailli du comte d'Oettingen, dans la seigneurie de Renaix (1494) (2).

(1) Son sceau porte : *S' Iohan de Bonleir* (= Bonlez).
(2) Ce sceau sera décrit dans le *Supplément*.

Son fils, Nicolas Vivien, seigneur de Buvignies, né en 1559, mort en 1631, épousa Elisabeth Parmentier (d'or au chevron d'azur, chargé de cinq croissants d'argent), dont une fille, Elisabeth, épousa son parent, Antoine-Charles Parmentier, seigneur de Heeswijk et d'Achthoven, chanoine et doyen d'Oud-Munster, conseiller au conseil d'Utrecht et conseiller des Etats du pays d'Utrecht, et qui mourut, à Utrecht, en 1665.

La famille Vivien s'allia aux familles van den Corput, de la Croix, dite Hugier, Malapert, de la Motte, van Panhuys, Pottier, Rasoir, van Schonenberg, van Teglingen, etc. (manuscrit en possession du Vicomte Alb. Desmaisières).

Vivier *(Jehans de)* (et *Vivir*), maire du Foix, 1344 : une cotice entée, au lambel brochant. L. : × *S' Ioh . . . . . ivier (Namur, N° 697).*

— *(Jehans de)*, homme du comte de Namur, 1352, 5, 6; échevin de Namur, 1351 : une cotice entée, accompagnée au canton senestre d'un lambel. L. : *S Ioh de Vivier* (Ibid., N°s 774, 781, 7, 9, 814) (Pl. 35, fig. 1012).

— Jean *van den Vivier*, un des *vier nu inden recht ende regement van der stad van Nijvele* (Nivelles) *gestelt*, 1396 (n. st.) : un sautoir. L. : *Sigillum Iehanni . (!) douuier (!)* (Chartes des ducs de Brab.).

— *Robrecht van den Vivere*, receveur de damoiselle *Ysabelle van Edinghen* (Enghien), reçoit une rente des fermiers du toulieu de Termonde, 1408, 9 : une fasce, accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe d'une lettre R. L. : *S' Robert dou Viuier* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71).

— *Egidius*, abbé du monastère du Saint-Sépulcre, de l'ordre de Saint-Benoit, à Cambrai, 1425, 7 (n. st.) : dans le champ du sceau, ogival, prélat debout, sous un dais, accosté de deux écus : A, un fascé, à la crosse brochante, en pal; B, écartelé; aux 1er et 4e, un lion; aux 2e et 3e, trois fasces. L. : . . . . . *. . . . ii abbatis . . . . . en . is* (G., *c.* XX, l. 98).

— Le même, 1426 (n. st.), 32, 3 : type armorial, rond; écartelé; aux 1er et 4e, un lion; aux 2e et 3e, trois fasces. T. : un ange, la tête sommée d'une croisette. L. : *S Egidii de Vivario abbatis* (G., c. XIX, l. 3, c. XX, l. 98).

Les chartes ne révèlent pas son nom. Voir, sur lui, Le Glay, *Cameracum Christianum*.

— *Jehans de Vivier*, échevin de Jodoigne, 1432 : trois fasces; au franc-quartier chargé d'un sautoir; l'écu chargé d'un écusson, brochant en pointe, à un losange. L. : *S Iohan de Vi . . . .* (Chartes des ducs de Brabant).

— Denis-François *Duvivier*, prêtre, de Herve, desservant d'une fondation, dans la paroisse de Herve, diocèse de Liége, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à cette fondation, 1787, le 26 avril : écartelé; aux 1er et 4e, trois pals; au 2e, un coq; au 3e, une croix. C. : un coq (entier). Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46576).

Les chevaliers et écuyers Du Vivier, en Belgique, portent : de vair, au franc canton de gueules chargé d'un étrier d'or. C. : un lion issant de gueules, couronné, armé et lampassé d'or.

Devise : *Pro stapede virtus*.

Les barons et écuyers Duvivier : écartelé; aux 1er et 4e, d'azur à la bande d'or, chargée d'une lance de gueules, garnie d'une flamme coupée d'argent et de gueules, ladite bande accompagnée en chef d'un lion d'or et en pointe d'une épée du même; au 2e, d'azur à l'épée d'argent, accostée de deux étoiles d'or; au 3e, « d'azur à la pyramide d'or, posée sur une terrasse de sinople, accostée à dextre d'un palmier du même; au pied de la pyramide gît une tête de sphinx d'or. »

Couronne de baron. S. : deux dragons d'or, armés et lampassés de gueules.

Ces armes sont portées par deux branches de cette famille.

Une troisième branche porte : d'azur à la bande d'argent, chargée d'une lance de gueules, garnie d'une flamme coupée d'argent et de gueules, ladite bande accompagnée en chef d'un lion d'or et en pointe d'une épée du même; à la bordure cousue de gueules. Couronne de baron.

Vladeken (Corneille) scelle pour un tiers, feudataire d'Alost, 1456 : un chevron abaissé, chargé d'une étoile à cinq rais (rose?) et surmonté de trois pals retraits (Fiefs, N° 4810).

Vladeracken *(Jacobus de)*, échevin de Bois-le-Duc, 1442 : trois fers de moulin; au franc-quartier brochant chargé d'une quartefeuille. Une petite roue en cœur, brochant sur le franc-quartier. L. : *S' Iacobi de Vl . . . . . ke sca . . . . . ch* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (Pl. 35, fig. 1016).

— *(Arnoldus de)*, même qualité, 1445 : même écu, mais sans la roue. L. : *S Arnoldi de Vladera . . . . . .* (Ibid.).

— Devant les échevins de Bois-le-Duc, *Philippus, dominus de Geldrop et de Biechten*, constitue, à *Philippus dictus de Geldrop, filius quondam Johannis*, pour lui et pour *magister Gerardus de Vladeracken, doctor legum*, une rente de 200 muids de seigle, mesure de Bois-le-Duc. Cela fait, G. van Vladeracken en transporte sa part audit Philippe van Geldrop, fils de Jean, le 21 octobre 1438 (Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

— Le 7 avril 1440 (v. st.), devant les échevins de Bois-le-Duc, *meester Gerit van Vladeracken, doctoir in loij, ons mederaidgeselle*, et Philippe van Geldrop, fils de Jean, déclarent que Philippe, seigneur de Geldrop et de *Biycht*, leur a constitué, autrefois, devant les échevins de Bois-le-Duc, une redevance *(pacht)* héritable de 200 muids de seigle, à charge de deux muttes *(havens)* et de deux moulins à eau; que Vladeracken en a cédé sa part audit Philippe van Geldrop, qui, lui, a cédé le tout à Guillaume van den Bisdomme, et ce à la demande du

seigneur de Geldrop, qui aura à indemniser les deux comparants (Fonds de Locquenghien, c. 3).

Vlaesche (Jean van der), échevin de Lierre, 1317 : trois chevrons, accompagnés de trois truelles (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 243) (Pl. 35, fig. 1014).

Vlaest (Jean van der), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Cuijck ; i. t. : 253 2 3 moutons, 1374 : trois pals ; au franc-quartier chargé d'une aigle. L. : ✶ *Ian van der Vlaest* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Guillaume van der), prisonnier *illec*, sous ladite bannière ; i. t. : 54 moutons, 1374 ; scelle du sceau dudit Jean qu'il dit le sien propre (Ibid.).

— (Jean van der), échevin de Bruxelles, 1495, 6 : même écu. C. : un vol issant d'une cuve. L. : S *Ian van der Vlaest* (E. G., l. 357 ; *Afflighem* et Chartreux, à Bruxelles, Etabl. relig., c. 4106, A. G. B.) (Pl. 35, fig. 1015).

— (Jean van der), échevin de Bruxelles, 1511 : trois pals ; au franc-quartier chargé de trois mouchetures d'hermine. C. fruste. L. : . *Ian van der Vlaest* (Bruxelles).

Le 31 octobre 1520, Jean van der Vlaest, le jeune, en vertu d'une procuration de Jean van der Vlaest (fils de feu Philippe) et de damoiselle Catherine van *Masenzele* (Maxenzele), père et mère de la femme dudit Jean van der Vlaest, le jeune, fait, devant les tenanciers du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, le transport d'un bien à ce chapitre (Greffes scabinaux, Arrondissement de Bruxelles, reg. 61, f° 256, A. G. B.).

Vlaije (Jean), échevin d'Aerschot, 1535 : une hache, au manche recourbé en dedans, inclinée, surmontée d'une couronne et accostée de deux étoiles. L. : S *Ian Vlayen* ..... (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (Pl. 35, fig. 1013).

Vlaije, voir **Harscheidt**.

Vlaminc, Henri *Vlaming*, échevin de Malines, 1304, 14 ; d'hermine au lion couronné. L. : ✠ *S' Henr dei Flaming* (Malines)

A. VAN DEN EUNDE, n'ayant pas reconnu les mouchetures d'hermine, indique des lignes vagues dans le champ de l'écu.

— (Guillaume) (sans de), échevin du métier d'Assenede, 1402 : plain ; au chef plain. A la cotice engrêlée brochant sur l'écu. L. : *S Will* ..... (C. C. B., Acquits de Lille).

Il semble y avoir un petit meuble (brisure ?) sur le chef à senestre, à moins que ce ne soit une bavure.

— Jean de *Vlaminc*, tuteur de Simon, fils de *Riquaert Co[n]vent*, qui tient, du château de Furnes, un fief à Avecapelle, 1421 (v. st.), le 9 avril ; J. de *Vlamijne*, déclare tenir, lui-même, du bourg de Bruges, un fief de 14 mesures, avec tous les édifices, arbres, etc., sis *binnen den ambochte scaunerlyns*, paroisse de Slijpe, et contigu au bien de Jean van Ravendamme, 1421, le 16 avril (v. st.) : une bande de trois losanges, accompagnée au canton senestre d'un écusson au chevron, accompagné de trois besants, ou tourteaux. C. cassé. L. : *S Ian .. V . . . in* . (Fiefs, N°s 119 et 8861) (Pl. 35, fig. 1017).

Vlaminc (Jean de), bailli et semonceur du comte de *Maerle* (Marle), seigneur du pays de *Roden* (Rhodes), dans son banc de Melle, 1462 : trois écussons plains ; au franc-quartier brochant, chargé de deux coutres affrontés, les pointes en bas, accompagnés au point du chef d'une fleur de lis. S. senestre : un griffon. L. : *Ian de* ..... (M. Alph. de Vlaminck).

— (Jean de), bailli et semonceur de Pierre de Luxembourg, comte de Brienne, burgrave de Meaux, seigneur de *Haen* en Vermandois, *Fillay*, du pays de *Roden*, de *Wiendeke* (Schelde-Windeke), dans son banc de Melle, 1466 : écartelé ; aux 1er et 4e, deux coutres affrontés, les pointes en bas, accompagnés au point du chef d'une fleur de lis ; aux 2e et 3e, un écusson plain. L. : . *Ian* . . *Vlaminc* (Ibid.).

— (Jean) (tout court), homme servant de *Janckin* Dierijx, fille mineure de maître Philippe Dierijcx (!), laquelle tient, de la Salle d'Ypres, un fief à Langemarck, 1549, le 20 février (n. st.) : trois trèfles. L. : . *Ian* ..... (Fiefs, N° 5768) (voir **Schat**, **Vleminc**).

Vlamincpoorte, Gilles van der *Vlamijncpoorte*, en qualité de tuteur de son quatrième fils, *Jooskin*, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 14 mesures, au métier d'*Iedenburch* (Aardenburg), paroisse de *Hanneckinswerre*, 1515, le 10 août : écu cassé. C. : une tour, ou porte entre un vol. L. : *S Gillis* ..... *amincporte* (Fiefs, N° 8204) (voir **PORTE FLAMENGHE**).

Vlasselaer, Henri van *Vlaslaer*, échevin d'Aerschot, 1399 : un cygne contourné ; au franc-quartier chargé de trois (2, 1) fleurs de lis, au pied coupé, surmontées de trois pals retraits. L. : *S Herici de Spelore scab ar* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (Pl. 35, fig. 1018).

— Arnould van *Vlaslaer*, échevin *illec*, 1435 : une charrue contournée. L. : . *Arnoldi de Vlasselar scab* ..... (Etabl. relig., c. 3608, A. G. B.).

— (Jean van), même qualité, 1469 : un échanvroir (?), en barre, accompagné en chef à dextre d'une étoile à cinq rais. L. : . . *ohs de Vlasselaer scab . . . arsvot* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (Pl. 35, fig. 1019) (voir **Stade**).

Vlatten, Johann van *Vlattene*, chevalier, scelle des actes de Gerard, seigneur de Rumburg et de Merode, qui le qualifie *myn oem*, 1336 ; de Paul van *Huchgelhaven*, chevalier, 1337 ; de son parent Cono von

Putze, burgrave de Lipp, 1343; scelle 1345 : quatre pals ; au franc-quartier chargé d'une étoile. L. : ✶ *S' Iohis de Snepheym militis* (Schnepenheim) (Dusseldorf, *Jul.-Berg,* Nos 385, 391, 463, 484, 489).

Les Vlatten sont des Merode. Gelre donne à *Her Willem van Blaeten* (!), homme du duc de Juliers : d'or à quatre pals de gueules; au franc-quartier de ... à l'étoile à sept rais de ... (non colorié). Volet d'argent (ou resté en blanc!). Couronne d'or. C. : un grand plumail de sable. Jean van *Vlatthen,* héritier d'Arnould van *Ed'er]enstayn,* chevalier, relève : *tres hoevas terre,* de 60 bonniers, à Simpelveld (!), sous Rolduc (compte Saint-Jean-Bapt. 1383-84; C. C. B., N° 17114, f° 165).

Vlatten (Werner van), chevalier, scelle un acte d'Emelrich von Ringsheim, 1358 : quatre pals ; au franc-canton chargé d'une étoile. L. : ✠ *S' Werneri de Flattin* (Dusseldorf, *Jul.-Berg,* N° 628).

— (Werner van), chevalier, dit sceller, de son propre sceau, un acte du duc de Juliers, 1361 : quatre pals ; au franc-quartier chargé d'une roue de moulin. L. : ✠ *S' Willem va ... attin* (Dusseldorf, *Col.,* N° 846) (Pl. 35, fig. 1020).

— (Renier van), cher ami de *Tyelman Vuyrre van Wys,* chevalier, 137. : quatre pals ; au franc-quartier chargé d'une étoile à cinq rais. L. : *S' Reinart von Vlatten* (Dusseldorf, *Jul.-Berg,* N° 855).

— (Iean van), chevalier, scelle un acte de Marie de Looz, dame de Bolland, 1373 : même écu, mais un franc-canton, au lieu du franc-quartier. L. : ✶ *S' S' Iohan van Flatten* (Ibid., N° 892).

— (Werner van) scelle un acte de Henri de Moers, 1423 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : .. *Werner* ..... (Dusseldorf, *Orange-Moers,* N° 59).

— (Guillaume van), homme de fief du duc de Brabant, 1451 : mêmes écu et C. L : *S Willem va Vlatten* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Guillaume van), chevalier, seigneur *tot Drijnborn* (Drimborn), reçoit, du duc de Brabant, 400 florins du Rhin, à valoir sur 1000, *als van costen bij mij gehadt ende geleden in zekere reijsen ende voijaigen bij mij gedaen om sekere saken wil gehandelt tussen zijnre vors. genaden* (ledit duc) *ende mijnen genadigen heere den hertogen van Sassen* (Saxe), 1457, le dernier jour d'avril : même écu. C. : un chapeau de tournoi garni d'un vol, entre lequel plane (!) un écusson aux armes de l'écu. L. : *S Willem va Vlatten ritter* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **RYNSHEM, ZOERT**).

Vledincx (Adrien), échevin d'Anvers, 1531 : parti ; au 1er, une demi-aigle, mouvant du parti ; au 2d, deux fasces, accompagnées en cœur d'un membre d'aigle (?). C. : un vol (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsae* 11-15).

Vledincx (Pierre), échevin *illec,* 1539, 41 : même écu, mais sans le membre d'aigle. C. : un vol (114 lettres scabinaux et M. F. Donnet) (Pl. 36, fig. 1021).

Vleek. Arnould van *Vleec,* jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Fauquemont, i. t. : 200 moutons, 1374 : une fasce, chargée d'une aigle contournée. L : ✠ *S' Arnoldi de Vleec* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 36, fig. 1022) (comp. **Loegen**).

Vleemincx, voir **Vlaminc, Vleminc, Wincke**le.

VLEENKEN, voir **Vlenke[n]**.

Vleeschauwere,
Vleeschoudere, } voir **Beelen, Vleeschouwere.**

Vleeschouwere. *Galiaen de Vleeschauwere,* bourgeois de Bruges, déclare tenir, du bourg de Bruges, une rente appelée, de temps immémorial, *Blanckaerds rente,* s'élevant à 48 livres parisis, dont environ 40 gros sont « obscurcis » *(int donckere),* sur des terres à Zandvoorde, Nieuwmunster, Uijtkerke, *Oorscamp* (Oostcamp), Swevezeele, ce dernier bien sis sous la seigneurie d'*Eerkegheem,* 1430, le 9 août : un bandé de six pièces, à la bordure (simple); au franc-quartier brochant d'hermine plain. C. : un arbre sec, arraché, aux branches duquel se trouvent suspendus huit annelets, 4 de chaque côté, enchaînés par 2. L. : *S Ghaliaen de Vleschauw.* Dans le champ du sceau, deux petits listels, accostant le casque, posés en pal ; sur le 1er, les lettres ai, de bas en haut *(anno* [140]1?); sur le 2d : otens, de haut en bas (fils d'Othon?) (Fiefs, N° 9019).

— *Morissis de Vleeschouere,* bourgeois de la ville *van den Nienpoort* (Nieupoort), déclare tenir, du bourg de Furnes, un fief, sis dans la paroisse de *Pervisze* (Pervijse), et contigu au bien de *mijn heer Jan van Lichtervelde* (Lichtervelde), 1502, le 19 décembre : un bandé de six pièces, à la bordure (simple) ; au franc-quartier d'hermine plain, brochant. C. cassé. L. : *S* ..... *chauwer* (Fiefs, N° 697).

— *Jan de Vleeschouwere, scepen mijns heeren Sincte Peeters ende abts van Corbij* (Corbie), *inde prochie van Nederijssche* (Neer-IJssche), 1552, 4 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier chargé d'une aigle. L. : *S Jan de Vleshover* (M. Max de Troostenbergh) (Pl. 36, fig. 1023) (voir **TROOSTENBERGHE**).

VLEETHEM, voir **Bonn.**

Vlec (Ghislain) tient, du château de Furnes, un fief à Wulpen, 1405; *Ghiselin* Vlec et Jean de Valve, *arvachtiche ammans van Wulvercincem,* 1405;

échevin et *cuerier* de la châtellenie de Furnes, 1406, 8, 10 : une bande, chargée de trois coquilles et côtoyée de deux bâtons. L. : ..... *lin V* .... (Fiefs, c. 889, l. 1041-1106, et C. C. B., Acquits de Lille, l. 89, 90) (Pl. 36, fig. 1024).

Vleminc[x]. Rombaut *Vlaming*, échevin de Malines, 1353 : trois pals; au franc-quartier, coupé; au 1er, trois arbres arrachés, rangés en fasce; au 2d, plain (Malines) (voir **Vlaminc**).

— *Sigerus Vleminc*, échevin *illec*, 1390 : trois pals; au chef chargé à dextre d'une étoile à cinq rais. C. : une tête barbue entre un vol. S : deux aigles (Ibid.).

— *Louis Vleminc*, même qualité, 1407 : trois pals et une escarboucle brochante. Le reste du sceau est cassé (Ibid.)

— Baudouin *Vleminx*, tenancier de messeigneurs de [l'église] de Saint-Jean [a Liége], dans leur cour de Waelhoven, 1432 : une rose à six feuilles. L. : *S Bavvin Vleminc*(!) (Couvent de Mariendael, à Diest, Etabl. relig., c. 4686, A. G. B.).

— Louis *Vleminc*, échevin de Malines, 1412; homme de fief du duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., 1410 (l'acte a trait à un fief à Leest, près de Malines) : trois pals et une escarboucle brochante. C. : une tête barbue entre un vol. S. du cq. : deux aigles. L., 1410 : *Sigillvm Ludovici Vleminc* (Malines et Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 36, fig. 1025).

— Jean *Vleminx*, alleutier au quartier de Tirlemont, 1446 : une branche de rosier, fleurie de cinq pièces, les deux roses posées aux cantons plus grandes que les trois autres *(Heijlissem)* (Pl. 36, fig. 1026).

— Jean *Vleming*, échevin de Malines, 1496 : coupé; au 1er, trois pals; au 2d, une estacade à cinq *estaches*. L. : *S scabinat' Iohis Vlemings* (Chartes des ducs de Brabant).

— François *Wlemincx*, échevin de la franchise de Jodoigne, 1615 : trois roses. L. : ..... *Vlemincx* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

— Jean *Vlemincx*, échevin de Malines, 1632 : écartelé; aux 1er et 4e, comme Louis; aux 2e et 3e, une estacade de six *estaches*, mouvant des bords. L. : *S sca Iohannis Vlemincx* (Malines) (Pl. 36, fig. 1027).

— F.-E. *Vlemincx*, curé d'Archennes, district de Louvain, diocèse de Malines, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son église, 1787 : écartelé; aux 1er et 4e, une aigle éployée; aux 2e et 3e, un lion. L'écu dans un cartouche. Sans L. (empreint sur papier, plaqué sur pain à cacheter) (C. C. B., reg. 46539).

VLEN[C]KE[N]. Jean van *Vleucke* déclare tenir, de la châtellenie de Courtrai, un fief, sis a Wielsbeke et comprenant 9 bonniers, avec divers droits seigneuriaux *(tol, vont, bastaerds goet ende de boete* ...), 1420, le 18 octobre : une cotice, chargée de trois coquilles et accompagnée de six roses, rangées en orle. S. : deux griffons accroupis. L. : .... *en* ... (Fiefs).

— Marie van *Vleenken*, veuve de Jean de Vroede, déclare tenir, du duc de Bourgogne, par l'intermédiaire de son château et seigneurie d'Harlebeke, le fief dit *de Hoijnesch*, d'une étendue de 2 bonniers, dans la paroisse de *Derlicke* (Deerlijk), 1431 (n. st.), le 12 janvier : une cotice, accompagnée de six roses, rangées en orle (Ibid., N° 9742).

Vlesenbeke, dit Ansem (Jean van), tenancier du chapitre d'Anderlecht, 1386, 9 : une bande ondée, accompagnée au canton senestre de deux faucilles dentelées, affrontées. L. : . *Iohis de . Iesebe* .. (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2494, A. G. B.; Abb. de Goudenberg, ibid., c. 1856).

— Jean van *Vleesenbeke*, dit Ansem, chapelain de l'église Saint-Pierre, à Anderlecht, 1426 : parti; au 1er, une bande ondée; au 2d, deux faucilles dentelées, affrontées. L. : ..... *pbri* (Abb. de Goudenberg, Etabl. relig., c. 1856, A. G. B.) (voir **Schockaert**).

VLEUTEN (Guillaume de) (et *Vlueten*) reçoit une rente des fermiers du tonlieu de Damme (Flandre), 1457, 8 : un lion naissant et une bordure engrêlée. Cq. couronné. C. : une tête et col de lièvre. S. : deux lions. L. : *S Willem vā Vluete* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 51, 52) (voir **Dop**).

Vleuten, Vlueten = Vlootem ?

Vlieghe (Guiselin), membre de la Chambre des comptes, à Lille, 1471 : une croix engrêlée, accompagnée aux 1er, 2e et 3e cantons d'une mouche (le 4e plain). L. : *Scel Gui* ..... *lieghe* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 44 et 95-96).

Guiselin Vlieghe est cité comme notaire et receveur des brefs de la *notairie* de Flandre, de 1447 à 1457 (Ibid., l. 378-9).

— *Ingelbertus dictus Vliege, magister cirium* de Bruxelles, 1479, le 1er mai : une fasce et un sautoir brochant. L. : *S Imbrech* .... *eghe* (Chartreux, à Bruxelles, Etabl. relig., c. 4101, A. G. B.).

Vliegher (Nicolas de), échevin de Loo (Flandre), 1468 : un sautoir (C. C. B., Acquits de Lille, l. 132).

Vliegher[e], voir **Corput, Moretus.**

Vliegere *(Zeghere de)*, échevin du comte de Flandre, au métier de *Zomerghem* (Somergem), 1521 : trois roses à six feuilles. L. : ..... *ere de Vlieghere* . *Ians* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 117).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Pl. CCII.

Fig. 1. Thierry de Pottes, homme d'armes d'Allemand, bâtard de Hainaut (1374, 1375).

Fig. 2. Henri van den Abeele, homme d'armes du sire de Contrecœur (1386).

Fig. 3. Gauthier van den Steenweghe (fils de Gauthier), hommes d'armes de Jacques de Bourbon, chevalier (1374).

Fig. 4. Thierry de Mouland (1389, 1391).

Fig. 5. Othon, sire de Trazegnies et de Silly (1391).

Vliegere. Liévin de *Vlighere* et Lambert van *Eede* (Heede?), tuteurs de Pierre de Voocht (fils de Jean), déclarent que celui-ci tient, du bourg de Bruges, un fief, de 28 mesures, au métier d'*Aerdenburch* (Aardenburg), paroisse de *Heijle* (Heille), 1515, le 28 juin : deux oiseaux en chef et un piège à oiseaux en pointe. C. : une tête et col de bouc (Fiefs, N° 7614).

VLIENDERBEKE *(Grard de le)*, châtelain de Courtrai, 1388 : un chevron, chargé de trois aigles et accompagné de dix billettes, trois (2, 1) aux cantons, quatre (1, 2, 1) en pointe. T. : un homme sauvage. L. : . . . . . *der* . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 280) (Pl. 36, fig. 1028).

— Le même, 1392, 3, 5 : même écu. C. : un pourceau, en arrêt, entre un vol, semé de billettes. L. : *S Gher* . . . . . *der Vlierderbeke* (Ibid., l. 280, 111).

— *Lijsebette mer Jans dochter Metteneije, wedewe mer Oliviers van den Vlienderbeke,* déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief, de 28 mesures, sous l'échevinage de Damme, paroisse d'Oostkerke, 1430, le 3 août : parti; au 1er, un chevron, chargé de trois aigles, la première contournée; au 2d, écartelé; *a* et *d*, un chevron, chargé (!) de trois . . . (frustes); *b* et *c*, un lion (couronné?). Ecusson en cœur brochant sur le parti, fruste. T. : un ange. L. : *S' müin vrouwe Liisbette Matineye* (Fiefs, N° 8565).

— Antoine van *Vlierenbeke,* prêtre, seigneur d'Aelbeke déclare tenir, du seigneur de Heule, un fief à Bisseghem et à Heule, 1502; déclare tenir, de la seigneurie de *Wulf Winkele,* appartenant à Englebert de Clèves, comte de *Navers* (Nevers), seigneur du pays d'Ingelmunster, de Vive et de *Vulf Winkele* (!), un fief seigneurial, consistant en une rente, sur des biens à Hulste, avec bailli — qui emprunte ses échevins à damoiselle Catherine van *Outerive* (Autrijve) — et trois arrière-fiefs, situés : le 1er, à Wijnghene, tenu par Antoine *met den Eije* (Mettencije), l'autre, à Hulste, tenu par damoiselle Catherine van *Outerive,* le dernier, à Thielt, tenu par Elisabeth Vraets, 1502, le 14 avril (après Pâques) : un chevron, chargé de trois aigles et d'un écusson écartelé, fruste, et accompagné de dix billettes, 3 (2, 1) aux cantons, 4 (1, 2, 1) en pointe. T. : un ange. L. : . *Antvnis van* . . . . . (Fiefs, Nos 1330, 1693).

L'écusson broche sur le bas de la 1re aigle.

— Jean van *Vlinderbeke* scelle un accord intervenu entre le prieur et le couvent de Notre-Dame de *Schoete* (Scheut), hors Bruxelles, et Jean van *Arckle* (Arkel), intéressés pour une moitié, d'une part, et Jean, Jacques, Pierre, Martin, Gabriel[le], François, Marguerite et *Heijne* van *Vlinderbeke,* enfants de Jean, intéressés pour l'autre moitié dans le bureau de change *(in den wissel),* tenu, à Bruxelles, dans la maison dite « *den gulden baert* », sur lequel bureau ledit prieur a des droits comme exécuteur testamentaire et héritier de Jean Elselaer (en vertu de son testament du 17 février 1490-91), etc., 16 novembre 1503 (st. de Cambrai) : fort cassé; il ne reste qu'une partie du côté senestre et la pointe de l'écu : on voit quatre losanges, dont 3 rangés en barre, le 4e en pointe à senestre, et deux croisettes recroisetées, 1 à senestre, 1 en pointe (Etabl. relig., c. 4101, Chartreux près Bruxelles, A. G. B.).

VLIENDERBEKE. *Gielys van Vlinderbeke* (voir **Vincke**) scelle le même acte que ledit Jean, 1503 : cinq losanges, rangés en sautoir, accompagnés de quatre croisettes recroisetées, 1 en chef, 2 aux flancs, 1 en pointe. L. : *S Gielis va* . . . . . *rbe* . . (Ibid.) (voir **Christiaen**).

Le seigneur de VLIERDENBEQUE : *d'argent, au chevron et dix-sept billettes tout de sable* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Comtée de Flandres).*

Le seigneur de ALLEBEQUE : *d'argent, au chevron et dix-sept billettes tout de sable, le chevron sargé de trois aigles d'or* (Ibid.).

VLIEN. *Sweder van Vlient* (!) reçoit, du Brabant, 54 vieux écus, et déclare avoir accordé un délai jusqu'à la Noel prochaine pour une autre créance de 280 vieux écus, due à lui, à *Pastor van Crickenbeke* et à leurs compagnons (guerre de Flandre), 1357, 10 octobre; *Sweder van Vlien* scelle pour Jean van *Aken,* qui reçoit, du Brabant, 28 vieux écus, pour ses frais et services dans la guerre de Flandre, 1357, 10 octobre : trois fasces; au franc-quartier chargé de . . . (un animal passant, lion léopardé?). L. : ✠ *Si Sveder de Vlien* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1438, 40).

Les trois fasces sont chargées de petites boules, sur la 1re, cachée, en partie, par le franc-quartier, on en aperçoit cinq, sur les deux autres, respectivement dix et cinq. Ces boules représentent probablement une diaprure.

Vlierbeek (Les échevins et tenanciers de la cour de), à Cortenaken, 1646 : trois besants, ou tourteaux, rangés en bande. C. : fruste (Diest, l. « Echevinages et bancs divers », N° 1) (comp. **Meldert**).

Vlierden (Godefroid van), échevin de Bois-le-Duc, 1580 : trois fers de moulin (Helmond).

— (Philippe van), échevin d'Anvers, 1627 : même écu. C. cassé (114 lettres scab.).

Vliet (Gérard van der), chevalier, non cité dans le texte, scelle une lettre à la comtesse de Hollande, 1361 : trois losanges pommetés. L. : ✠ *S' Gherardi de Vliet militis* (Hollande).

Voici, d'après GELRE, les armes de *Geraint van der Vliet,* homme du « duc » de Hollande : de gueules à trois losanges pommetés d'argent. C. : une griffe de lion de gueules, armée d'argent, issant d'une cuve de l'écu, terminée en volet.

— *(Lucas van der), lieutenant de la franche forrest*

de Mourmal, 1614, le 13 juin : une fasce vivrée. C. (un peu fruste) : un vol. L. : *S Lvc . . r . . der Vliet* (Bruxelles).

Vlodorp *(Godefridus de), miles,* moyennant 50 marcs, constitue à Thierry, comte de Looz, etc., une rente de 5 marcs, sur quatre bonniers, *in loco dicto « in den Gheweytte », ad curtem de Assel* (Asselt?) *pertinentibus,* son alleu, 1339 : un fascé de six pièces, la 2e chargée à senestre d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S' Godefri . . . . . lodorp* (Dusseldorf, *Jul.-Berg,* N° 420).

— (Godefroid van), chevalier, voué de Ruremonde, 1351 : un fascé de six pièces, la 2e chargée à senestre d'une étoile (à 6 rais). L. : ✠ *S' Godeverdvs van Vlodorp* (Ibid., N° 550) (Pl. 36, fig. 1029).

GELRE donne au *voocht van Remunde,* homme du duc de Gueldre : fascé d'argent et d'azur, à la bordure de gueules. C. : un buste barbu, la figure de carnation, cheveux et barbe gris, vêtu de gueules.

— Rombout van *Vloedorp,* prévôt de Notre-Dame, à Maestricht, 1355 : un fascé. Derrière l'écu émerge la Vierge, portant l'Enfant (un peu fruste) (Abb. de Saint-Trond).

— *(Remboid* van), doyen de Notre Dame, à Aix-la-Chapelle, scelle des actes de Godefroid, seigneur de Heyden, 1369, 70 : un fascé de six pièces, la 3e chargée (en cœur) d'une étoile, et une bordure (simple). Derrière l'écu, une Vierge avec l'Enfant. L. : *S Remboldi decani aqven* (Dusseldorf, *Jul.-Berg,* N° 835).

— *(Rotsert* van), receveur, scelle un acte de Henri van *Heeteren* (fils de Henri), juge à Groesbeek, 1445 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges *(Geld.).*

— *Rutgher van Vlodorp,* écuyer, scelle le traité des nobles et des villes de Gueldre, 1418 : un fascé. L. : *. . rtgher . . . . lodor .* (Arnhem, *Rekenkamer).*

— *Godefridus de Vlodorp,* doyen de l'église Sainte-Marie, à Aix-la-Chapelle, diocèse de Liège, 1414, 5 : dans le champ, ogival, du sceau, sous un dais, la Vierge, debout, tenant l'Enfant, sur le bras senestre, et un lis, de la main dextre ; au bas, un écu à deux fasces et à la bordure (simple). L. : *S Godefridi de Vlodorp . . vg . en deca . . aqven . . .* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N°s 213, 214, 216).

— *Die edele ende waelgeboeren Joncker Willem van Vlodorp, heer tot Dalenbroeck* (Dahlenbroek), *Odenkercken* (Odenkirchen), *Grevenbecht* (Grevenbicht), *Reckom* (Reckheim). etc , scelle, en qualité de parent *(neeff),* le contrat de mariage de . . . *Joncker Peter van Brandenburch* (Brandenbourg), *heer tot Chasteau Tiry* (Château-Thierri), etc., et . . . *Jouffrauwe Catharijne van der Rijvieren.* (voir *Supplément),* 1356 (st. de Liége), 14e indiction, le 28 janvier : écartelé ; aux 1er et 4e, deux fasces ; aux 2e et 3e, une fleur de lis, p. c. Sur le tout, un écusson à deux fasces. Cq. couronné. C. : un buste barbu (entre . . .). L. : *Wilhē v Flodrop h . Dalbr* (Arch. de l'État, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Vlodorp. Guillaume *von Flodorff* est investi, par l'archevêque de Cologne, du château et seigneurie d'Odenkirchen, 1361 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois fasces et une bordure (simple) ; aux 2e et 3e, une fleur de lis. Sur le tout, un écusson à deux fasces et à la bordure (simple). Deux casques. C.C. cassés (Dusseldorf, *Col.,* N° 1223) (voir **Münchhausen, Simen, Slabbart, Zwalmen**).

Vlodrop (!) (Jean-François) (sans particule), prêtre séculier, résidant à Bruxelles, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à des bénéfices, dans la chapelle du Saint-Sacrement-de-Miracle, en l'église des Saints-Michel et Gudule, à Bruxelles, bénéfices dont il est le possesseur, 1787, les 11 et 13 avril : un vase, contenant une rose tigée et feuillée. C. : une rose (non tigée). Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46547).

Vloet (Pierre van den), tenancier de l'abbesse de Nazareth, à Lierre, 1304 : un soleil, accompagné au canton dextre d'un lettre v. L. : . . . . . *r vader Vloet* (N.).

L'acte est effectivement daté de 1304, mais il est, à n'en pas douter, plus moderne. Il doit y avoir une erreur (1384, 1394 ?).

— Henri *Verveloet,* échevin d'Aerschot, 1495 : trois fleurs de lis, au pied coupé, accompagnées au flanc dextre d'une étoile ; au franc-quartier senestre, brochant, chargé d'un bœuf passant. L. : . . . . *ici vader Vloet sc* . . . . . (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Vloetem, voir **VLEUTEN.**

Vlotghers (Guillaume), à Anvers, juré obéissance au comte de Flandre, 1358 : trois (?) anilles (Le canton dextre est fruste). L. : *S Wi . elmi Vlotghers* (Chartes des comtes de Flandre).

Voecht *(Ghiselbertus),* échevin de *Tuel* (Tuil), 1374 : trois pals de vair ; au chef chargé à dextre d'un huchet *(Geld.).*

— Jean *Voeght,* jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 40 moutons, 1374 : une croix engrêlée, accompagnée au 1er canton d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S Ian Vo . . . t* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Corstiaen Heijmens zoon Voechts,* échevin de Heusden (Brabant), 1360 : trois pals de vair ; au chef chargé d'un lambel, chacun des trois pendants

chargé de deux besants, ou tourteaux (Malines) (Pl. 36, fig. 1030) (voir **Voocht**).

Voelemans (Gilles), tenancier d'un autre Gilles Voelemans, dans sa cour censale à Halmael, *onder den Oelboom*, 1493 : une croix latine, les trois bras supérieurs pattés, enlacée d'un serpent contourné (Abb. de Saint-Trond, c. 9) (voir **Veulemans**).

VOELEN (en français Fologne), voir **Gosson-court**.

T. I, p. 505, au lieu de : Vologne, lisez Fologne.

Voeren (Lambert van) (Fouron), jadis prisonnier à Basweiler, sous l'écoutète de Maestricht ; i. t. : 414 moutons, 1374 ; scelle pour Jean Moer van Montena[e]ken, prisonnier *illec* ; i. t. : 33 moutons, 1374 : un fascé et une ramure de cerf brochante. L. : ✠ *S Laberti de Vveren* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 36, fig. 1031).

Voerendaal, voir **Overbunde**.

VOERSCOT (Michel van), jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens *(bede)* du duc de Brabant ; i. t. : 1280 1/2 moutons, 1374 : un chevron, chargé de trois étoiles. L. : ✶ *S Mich . . . de Vierschit* (?) (Ibid.).

VOERVENSTEREN (Amaury van der), tué à Basweiler, sous Jean van Releghem ; sa femme, Marguerite *Tacs*, actuellement femme d'Arnould van Ghent, scelle, du sceau dudit Amaury, une quittance pour un acompte sur une i. t. de 60 moutons, 1374 : fort cassé ; on ne voit plus qu'une étoile au canton dextre et en cœur la moitié dextre d'un croissant (Chartes des ducs de Brabant).

VOES (Denis), homme de fief de la cour féodale de *Mulcken* (Mulken), sise dans la ville et franchise de Tongres, 1558 : une tête de bœuf en chef à dextre une hache penchée en pointe et un couteau, posé à senestre. L. : × *S Denis Voes* (Bruxelles, Papiers de la famille de Buisseret).

— (Thierry), maieur de la cour censale « de Liège », à Brusthem, 1596 : un lion contourné. C cassé (Ordange).

Voesdonc (Jean van), échevin de Malines, 1398, 1400-2, 4, 5, 9, 12-4, 7 ; homme de la seigneurie de Malines, 1410 ; trois boules ; au franc-quartier brochant, chargé d'*un* oiseau. L. : *S' Iohannis de Voesdonc* (Malines et Chartes des ducs de Brabant).

— (Gauthier van), échevin *illec*, 1410, 4-6, 8, 9, 31, 2 : même écu, mais le franc-quartier chargé de trois merlettes. L'écu suspendu au col d'une licorne assise. L. : *S' Walteri de Voesdonc* (Malines).

Voet (Pierre), échevin d'Aerschot, 1457 : une truelle, accostée en chef de deux fleurs de lis, au pied coupé. L. : *S' Peter Voet scabini arscot'* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (Pl. 36, fig. 1032).

Voet *(Coel)* scelle pour Jean et Guillaume van den Bossche, qui déclarent tenir, à l'indivis, de la cour de *Heever* (Hever), un fief à *Lijebbeke* (Lubbeek), 1474, le 6 octobre : un couteau, la lame chargée, au milieu, d'une petite étoile, accosté en chef de deux étoiles (Av. et dén., N° 2010).

— *(Franse)*, bourgeois, *hostellier* à Audenarde : trois pieds humains, présentant la plante. T. : un homme sauvage. S. : deux léopards lionnés, émergeant de l'encadrement du champ du sceau. L. : *S' Franse Voet* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 125).

— Pierre *le Voet*, homme de fief du Hainaut, 1564, à Binche : un treillissé. T. : un ange (Mons, Hommes de fief, à Binche).

— Baudouin *le Voet*, même qualité, 1612, 3, à Binche : un treillissé (4 cotices en bande et 4 en barre), chaque interstice chargé d'une petite boule. T. : un ange (Ibid.).

— Remy *le Voet*, même qualité, 1626 : un chevron, accompagné de trois fleurs de lis. T. : un ange. L. : *S Remy le* . . . . . (Mons, Chap. de Saint-Ursmer, et Hommes de fief).

— (Damoiseau Paul), échevin de Helmond, 1692 : un pied humain. C. : un éventail (Helmond).

Voetwatere (Adrien) (et *Voetwatre)*, échevin du métier de *Zomerghem* (Somergem), 1460, 71, 81 : un pied humain contourné, posé sur une champagne fascée-ondée (eau). L. : *S Adriaen Voetwatere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 109, 116, 156).

Il se pourrait qu'il y eût encore quelque chose en chef ; on y voit une sorte de pointillé. Les sceaux sont peu distincts. La matrice est mal gravée.

Vogel (Servais-Augustin), curé de l'église des Saints-Pierre-et-Paul, à Eschweiler, duché de Juliers, archidiocèse de Cologne, 1773 : trois merlettes. C. : croisette pattée. Sans L. (cachet en cire rouge) (Office fiscal de Brabant, reg. 340, A. G. B.).

Voghel (Jean de), homme de fief de Flandre, scelle un acte du bailli d'Alost, 1365 : un corbeau, essorant, contourné. L. : ✠ *S' Ian de Voghel (Affligh.)*.

— Jean Vogel (et *die Vogel)*, 1395, 6 ; Elisabeth van der *Meren*, veuve de Jean Vogel, dit van den *Bisdomme*, reçoivent des acomptes du Brabant sur 10 vieux écus (guerre de Gueldre ?), 1398 ; elle scelle du sceau du défunt : trois pals retraits en chef ; au bâton, sur lequel brochent les deux premiers pals. L. : ✶ *S* ✶ *Ian de Voghel* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 36, fig. 1033).

— Daniel de *Voghele* déclare tenir, de la cour et sei-

gueurie de te Walle, à Coijghem, appartenant à *eedele ende moghende Jan van der Gracht, schiltenape*, le fief dit *ten Goude*, a *Dottenijs* (Dottignies), comprenant 2-3 bonniers, une rente, bailli, sous-bailli et divers droits seigneuriaux *(tol, vont, der bastaerden goet, boeten . . .)*, 1502, le 16 avril (après Pâques) : une étoile et une rose en chef et un oiseau contourné, passant, en pointe. S. dextre : un griffon. L. : *S Daniels . . . ghele* (Fiefs, N° 1596) (voir **Ingen**).

Voghelare (Guillaume de), échevin du métier d'Axel, 1362 : trois merlettes (Saint-Bavon, fonds van Lokeren).

— (Guillaume de) tient, du château de Furnes, un fief à Strenkerke, 1421 : trois oiseaux, accompagnés en cœur d'une étoile (Fiefs, c. 889, l. 897-969).

Vogheleere, voir **Rabode**.

Vogeler (Antoine de), homme de fief de la seigneurie de *Toutteville*, 1656 : une colombe essorante, posée sur une branche. L. : *Antnoi*. (!) . . *Voyeler* (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.).

Vogelsanck (Herman), échevin de Dusseldorf, 1399, 1401, 2 : un oiseau essorant, posé sur un mont. L. : ✠ *S Herman Fogelsang* (Dusseldorf, *Chap. de* Dusseldorf, N°s 86, 101, 102).

Vogt von Elspe, voir **Plettenberg, Wolf.**

Vogther[n] (Laurent-Emmanuel), auditeur du régiment « comte Wallis », scelle des sentences, 1718, les 24 mai, 12 et 18 juillet, à Naples : parti de gueules et d'argent; à la champagne d'argent, chargée d'une fasce d'azur ; à l'homme barbu, issant du milieu de la fasce et brochant sur le parti, vêtu d'une tunique, au large col rabattu et à brandebourgs, coiffé d'une petite toque, à la doublure formant sac et retombant à senestre, les mains couvertes de gantelets et empoignant, chacune, un bâton terminé, au haut, en une assez grande fleur de lis. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (cachet en cire rouge) (Archives commun. de Nivelles).

L'homme issant est posé de face.

Ces sentences sont rendues par des cours martiales réunies sur l'ordre du baron Wetzel (voir **Rodowsky**).

VOIRDEELE *(Heinric van), diemen heet van Kersbeke* (Kersbeek), échevin du duc de Brabant, à Overijsche, 1435 (n. st.), le 2 février : trois besants, ou tourteaux ; au franc-quartier brochant à la bande, chargée de trois . . . (étoiles?). L. : *S Heinric . . . . . (Cambre).*

Vois (Gérard), *durwaertere* de l'archevêque de Cologne, 1371 : deux flèches, passées en sautoir, surmontées d'un lambel (Dusseldorf, *Col.*, N° 915) (voir **Vos**) (Pl. 36, fig. 1034).

Voys[e], Vus. *Her Johan Vus von Dypach* (Diebach), *ritter*, scelle un acte de *Johan, greve zu Seyne* (Sayn), *Lyse, dy grevinne, und Johan, ire erste geborin son*, qui s'engagent à payer à *hern Wilhelme von Synzige* (Sinzig), *ritter, unsem getrauwen*, une rente annuelle de 350 florins, aussi longtemps qu'il occupera leur château de *Seyne*, à titre de gage *(vor eyn pand)*, 1351, *uf sente Johannis baptisten afent zu mittemsomer* : une bande, chargée de sept besants, on tourteaux (semé), et au lambel à cinq pendants brochant. L. : *S Iohis . . . . . ilii'* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux) (comp. les armes de **Brenner**) (voir **Eyneburg, Gymnich, Sayn**).

Volden (Henri van) scelle un acte d'Adolphe, comte de Clèves, 1387 : un ♄; au chef chargé de trois poissons, posés en bande et rangés en fasce. L. : ✠ *S Herici de Folden* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 497).

— *(Gotschalk* van) scelle un acte dudit comte, 1387 : même écu, mais au lieu de la lettre ♄ un croissant versé, en cœur (Ibid.) (Pl. 36, fig. 1035).

— (Jean van), bourgeois de Duisburg (sur le Rhin), 1422 : même écu, mais le champ plain. L. : ✠ *S. . . . . van Volden* (Ibid., N° 729) (voir **Strijthem**).

Volder. Gilles *le Foulon*, secrétaire du duc de Bourgogne, 1395, 6; *bailli de leau (watergraef)* du comte de Flandre, 1401, 7 : trois roses, accompagnées en cœur d'une merlette. L. : *S Gillis de Volre* (Chartes des ducs de Brabant et C. C. B., Acquits de Lille, l. 38, 80, 81) (Pl. 36, fig. 1036).

— Gervais *le Vulre*, homme de fief du comte de Flandre, dans sa seigneurie du *«Houtsche»*, 1402, 3; homme de fief du comte, au Franc de Bruges, 1410, 9 : un chevron, accompagné de trois étoiles. L. : *S' . . rvasy de Vu . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41, 40, 125).

— Gervais *le Vulre*, receveur d'Assebrouck, 1415 21; receveur de mgr. de *Boulers* (Boulaere), *per et fournier hiritier* du comte de Flandre, 1424 : même écu. T. : un personnage. L. : *S Gervasii . . Vol . . .* (Ibid., l. 376).

— Jean de *Vollere* déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire du château d'Harlebeke, un fief à *Zweveghem* (Sweveghem), comprenant 6 bonniers, des rentes sur divers biens *illec*, bailli, sept échevins et divers droits seigneuriaux *(tol, vont, bastaerde goet, . . . boete)*, 1455, le 8 juillet; fait aveu du même fief (qui, d'après des dénombrements postérieurs, a nom : *tgoet ten Houte)*, 1456, le 8 août : un chevron abaissé, accompagné de trois merlettes; au franc-quartier, brochant sur la 1re, chargé d'une étoile. L. : *S Ian de Volre* (Fiefs, N°s 9952, 9954) (voir **Muelnare**, *Supplément*).

Volder, Henri de *Voldre*, fils de Jean, déclare tenir, du *hooghen ende moghenden heere Jonchcere Jooris van Halewijn, schiltenape, burchgrave van Roesselaere* (Roulers), *van zijnen hove . . . ende herscepe ghenaempt Steinborch*, à *Rechem : tgoet stuerwaerderl[r]s*, à Reckem, d'une étendue d'environ 6 bonniers, avec trois arrière-fiefs, 1503, le 14 avril ; il déclare tenir, du *hoghen ende moghenden heere mijnen heere van Halewijn, grave van Comene* (Comines) *ende burchgrave van Roesselare*, etc., du chef de la seigneurie de *Stainborch*, le fief *te stuerwaerders* (comme ci-dessus), 1514, le 10 juin, et un autre fief, d'environ 4 bonniers, situé près du premier, 1514, le 11 du *wedemaent* (juin) : trois (2, 1) oiseaux, passants, contournés. L. : *S Hendric de Volder*. (Fiefs, Nos 1915, 1927, 1928).

— Jean de *Voldere*, fils de Jean, déclare tenir, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à *Ayghem* (Adeghem, *dharmaat het Ravesschoot* (Ravenschoot), il remet l'aveu à *Eersamen, wijsen ende discreten heere Jonchere Jooris van Rockolfing*, bailli dudit Vieux Bourg, 1546, le 12 juin : un santoir (fort endommagé ; seul, l'écu subsiste) (Fiefs, No 2254) (voir **Clinkart**, **Zickele[n]**, **TISNAKE**).

Volderstrate. *Ilues de le Volstrate* (et *Voulestrate*), homme du comte de Flandre, bourgeois de Gand, un des *prochains amis* de *Gillekin de Rosnais* (Renaix), du chef de la mère de celui-ci, 1294 : dans le champ du sceau, une feuille de nénuphar, chargée, au haut, d'un lambel, et accostée, au bas, de deux châteaux. L. : ✠ *S' Iryonis de Vico Frlconis (Namur*. Nos 258-9, 265).

— *Sohier, fius Jourdain* (sans nom de famille), bourgeois de Gand, 1295 (n. st.) : trois feuilles de nénuphar ; au lambel de cinq pendants, brochant. L. : *S' Sigeri fili (!) Iordani de Volrestrate* (Chartes des comtes de Flandres).

— *Pieter uter Volderstrate*, bourgeois de Gand, reçoit une rente sur la seigneurie de Cruijbeke, 1412 : même écu, mais sans lambel. C. : deux têtes et cols d'aigle, adossés. S. du cq. : deux griffons. L. : *S Pieter vter Volderstraten* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 65, 66).

VOLEIJEN, voir **Vollee**.

Volenspit (Rodolphe), conseiller du comte de la Mark, 1393 : un poulain *(Fullen, Fohlen)*, sautillant (Dusseldorf, *Col.*, No 1165).

Volkaert. *Wautir Volkars*, chevalier, caution de la ville de Léau, 1287 : une fasce échiquetée. L. : . *S Walteri Wolcart militis (Léau*, No 18).

— Laurent *Volkaerd*, à Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : une fasce échiquetée, surmontée à dextre d'un lion léopardé. C. : une tête imberbe, issant d'une cuve. L. : *Sig Laurentii dcs Volcaerds* (Chartes des comtes de Flandre) (Pl. 36, fig. 1037).

Volkaert *(Riquaert)*, homme de fief du comte de Flandre, au bourg de Bruges, 1411 : un santoir, accompagné en chef d'un cor de chasse et en pointe d'une coquille. L. : *S Riqvaert Volkaert* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 40).

— (Laurent), échevin d'Anvers, 1403, 8, 21, 30 : une fasce échiquetée. Même C. que Laurent, 1358 (Notre-Dame, Anvers, *capsae* 6-10, 11-15 ; Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1).

— (Jean), tuteur de *Hannekin* Baerbesaen (fils de Jean), déclare que celui-ci tient, du bourg de Bruges, un fief, de 22 mesures, dans la paroisse de Saint-Sauveur, *in eene ieghenoode die men heet te Noordvelde*. 1430, le 3 août : un chevron, chargé de trois panelles. S. : un léopard assis, tenant de la gueule la lanière de l'écu. L. : *S Ian* . . . . . (Fiefs, No 7718).

Volken, voir **Broekhuisen**.

Volker, voir **Volkier**.

Volkerich. *Gumprecht van Fulkerich* reçoit du Brabant une indemnité pour un cheval perdu devant Chaligny, 1364 : une croix échancrée ; écusson en cœur, à la fasce. L. : . . . *vnprecht va Felkeric* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 36, fig. 1038).

Volckerick. Jean *Volkeric*, échevin de *Temsche* (Tamise), 1413 : une charrue contournée. L. : *S' Ian Volkeryc* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

— Jérôme *Volkerick*, fils de Jérôme et de damoiselle Anne van *Looren*, laquelle tient, du comte de Flandre, un fief à Lokeren, 1611 : une fasce, chargée de trois besants, ou tourteaux, et accompagnée de trois (2, 1) croissants. C. : un croissant (Fiefs, c. 915, l. 6784-6825) (Pl. 36, fig. 1039).

Ce sont bien des besants, ou tourteaux, et non des annelets, comme blasonnent les armoriaux.

— Jean *Volcrich*, homme de Jean van *Sicele* dans sa cour de Vracene, 1517 : dans le champ du sceau, un nœud (Sainte-Agnès) (voir **Boëyé**).

Volkier (Jacques) (et *Volker)*, homme du comte de Flandre, dans sa seigneurie de *Ghisene* (Guines), 1420 : un faucon essorant. L. : . . . . . *Volkier* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190).

Volkin (Jean), échevin et *cuerer* de la châtellenie de Furnes, 1460 : un mouton passant. L. : . . . . . *olk* . . (Ibid., l. 95, 96).

Volkout. *Everdey Jhan Volkouts sone van Sente*

Baefs, homme de fief du comte de Flandre, 1333 : trois fermaux ronds, surmontés d'un lambel, et une bordure engrêlée (Chartes des comtes de Flandre) (Pl. 36, fig. 1040).

Volcwyn. *Volquyn* (sans autre nom), échevin *zu Bortsch*~ (Burtscheid, près d'Aix-la-Chapelle), 1377 : un lion, accompagné au canton dextre d'une croisette pattée. L. : . . *el*. *v*. . . . . *l*. . . . . (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 188).

— *Willem Volcwyn*, échevin de *Burtscheit*, 1395; *Willem van Layffelt* (Laffeld), échevin de *Boirtscheit*, 1407 : un lion, accompagné en chef à dextre d'une croisette (simple). L. : *S Willem Volcwins son* (Ibid., N°s 140, 209).

Ce personnage porte donc deux noms différents.

— *Wilhem Volc*[*k*]*wyn*, échevin de *Boirtschit*, 1442, 64 : même écu qu'en 1395, 1407. L. : *S' Willem Volcwin* (Ibid., N°s 226, 239).

Vollee *(Claes de le)*, homme de fief du Hainaut, à Hal, 1429 : parti de . . . et de . . . ; à la fasce brochante, chargée d'un écusson de vair; ledit écusson au chef chargé de trois merlettes. T. : un ange. L. : *S Claes van de Voleyen* (Mons, Domaines de Hal, I).

— *(Jehan de le)* (fils de Josse), même qualité, 1430, 5, à Hal : même écu. T. senestre : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule gauche. L. : *S' Ian van der Voleyen* (Ibid., I et II).

— *Claix de le Volleye* (fils de Josse), *mambourcy* des pauvres de Hal, 1435 : même écu. S. : un léopard lionné et un griffon. L : *S Claes va der Voleyen* (Ibid., II) (Pl. 36, fig. 1043).

Vollenmer, voir **Volmer**.

Vollezeele. Les échevins de *Folensele*, 1346; ils scellent pour les maieur et échevins *ons liefs ende ghemints Joncheeren Jacops van Adinghen* (= Enghien) *na de costume ende usaye van den dorpe van Folensele)* 1351 : un gironné de dix pièces, cinq plaines, alternant de cinq autres, chargées, chacune, d'un semé de croisettes (simples) (**Enghien**). L. : ✠ *Sigillo scabinor de Folensele* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2501, A. G. B.).

Vollmarstein. Thierry van *Volmestein*, chevalier, conseiller du comte de la Mark, 1393 : trois feuilles pointues, rangées en pairle, mouvant d'une boule, placée en cœur (Dusseldorf, *Col.*, N° 1165) (Pl. 36, fig. 1042).

Gelre dessine ce meuble de la même façon géométrique que dans les armes de *Rodensteyn* (voir **Romberg**); les émaux sont : le champ d'argent, les feuilles de gueules, la boule d'or. Il donne ainsi l'écu de *Her Dierc van Volmesteyn*, homme du comte de la Mark. Gelre attribue le même meuble au *Voocht van Buderic* (duché de Clèves), mais y dessine des feuilles arrondies et légèrement pointues; émaux : le champ d'or, les feuilles de gueules, la boule d'azur. Ce meuble affecte absolument la forme ornementale du perce-neige, telle qu'on l'aperçoit dans le superbe ouvrage : *La plante et ses applications ornementales*, publié sous la direction d'E. Grasset (Pl. XXXI).

Volmer. *Volmerus in Punt* (sans autre nom), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1347 : une ancre (l'anneau en haut), posée en bande. L. : ✶ *S*. . . . . *scabini aquensis* (!) (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 157).

— (Gauthier), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1358, 62 : une ancre renversée, posée en bande, et un lambel brochant. L. : ✠ *S' Wolter Volmer* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N°s 60, 61, 64).

— *Coen Volneer van Aken* (Aix-la-Chapelle), jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Thomas van Holset; i. t. : 532 2/3 moutons, 1374 : une ancre renversée, posée en bande. L. : ✶ *S Kovn Vollenmer* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 36, fig. 1041).

— (Arnould), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1375, 7 : une ancre renversée, posée en bande. L., 1377 : *S Arnoldi Volmer schabini aqvensis* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 72; Abb. de Burtscheid, N° 187).

— *(Kuyn,* et *Coyn), meyer des stoels ind dorps zu Burtscheit* (Burtscheid), 1382, 93 : une ancre renversée, posée en bande, accompagnée au canton senestre d'une étoile à cinq rais. L. : *S Kvyn Volmar* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N°s 140, 193).

Volmeerbeke. Josse de *Valmerbeke*, homme de fief de la châtellenie de Gand, 1401, 4 : un chevron, chargé d'une étoile et accompagné de dix billettes, trois (2, 1) aux cantons, quatre (1, 2, 1) en pointe. C. : deux plumes (?) (faucilles, escoupes?) adossées. L. : . . *oes va Valm*. . . . . (Comte Thierry de Limburg-Stirum, C. C. B., Acquits de Lille, l. 116).

L'étoile est à cinq rais.

En 1398, *op sente Andries avond apostels* (le 29 novembre), Jean van den Putte et Nicolas van den Werve, échevins d'Anvers, déclarent que Liévin Leep a cédé, à prix d'argent, à Nicolas van *Wineyheem* (Wijneghem), échevin d'Anvers, un sixième de la *gruijt* de cette ville, qu'il avait acquis de Josse van *Valmerbeke* (fils du chevalier Josse), lequel l'avait reçu d'*Enghelen den Moetnere, sinen oudervader* (Brabant, N° 5986).

— Josse *van Valmerbeke*, même qualité, 1413 : même écu (l'écu seul subsiste) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 229).

— Josse *van Valmerbeke*, homme du comte de Flandre, dans la seigneurie de *Ghisene* (Guines), 1420 : même écu, mais, au lieu de l'étoile, une coquille (?). Même C. que Josse, 1401, 4. L. : *loes van Valmerbeke* (Ibid., l. 190).

Volmeerbeke. Victor, seigneur de *Volmerbeke,* homme de la Salle d'Ypres, 1472 : même écu, mais le chevron non chargé. C. : .... L. : *Sr Victor heere vā Volmerbeke* (Ibid., l. 194).

Le seigneur de Walmerbeque : *d'or au chevron et dix huict billettes, tout de gueulles* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

VOLMERICH (Fünderich?). *Rotgerus de Volmericheim, miles,* scelle un acte de *Hermannus de Lievendale, miles,* 1370 : une fasce, surmontée à dextre d'une merlette (Dusseldorf, *Col.,* N° 1182).

— *Walborgh,* fille de sire *Rutger van Volmerich* et femme de Gérard van *Alpem,* bâtard, 1402 : même écu, mais sans la merlette. L. : *S' Walborg van Aldenbruck* (Duss., *Orange-Moers,* N° 31).

Aldenbruk = Altenbruck.

VOLMERKEN, voir **Ophoven.**

Volneer, voir **Volmer.**

Volquyn, voir **Volcwyn.**

Volxhem. Renier *de Volchem,* homme de fief de Monseigneur Englebert d'Enghien, seigneur de Ramerru, la Folie, Tubize, etc., en sa cour de Saintes, 1450 : deux faucilles dentelées, affrontées, accompagnées en cœur de deux fleurs de lis, au pied coupé, et en pointe d'un annelet. L. : ✠ . *Rinier va Volxsem* (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4007) (Pl. 36, fig. 1044).

— (Paul van), feudataire de Simon van Ophem, 1435; échevin de Bruxelles. 1452 : une fasce d'hermine; au franc-quartier chargé de deux faucilles dentelées, affrontées, et en cœur d'une fleur de lis, au pied coupé. C. : un buste barbu, vêtu d'hermine, la tête cerclée. L. 1452 : *S Pawels va Volcsem* (Chartes des ducs de Brabant, Bruxelles et E. G., l. 353).

VOMEI. Jean *van Womer,* jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 224 moutons, 1374 : une bande, surmontée au canton senestre de trois pals retraits. L. : ✠ *S Iehan de Vomei* (Chartes des ducs de Brabant).

VONDERN (Thierry van), chevalier, 1292 : deux fasces, la 1re de sept losanges, la 2de de cinq. L. : *S domini Teoderici de Wnderen* (Dusseldorf, *Clèves-Mark,* N° 69).

— *Borgardus de Vonderen, miles* (il a un fils Jean), donne quittance à Adolphe, comte de Berg, 1321 : deux fasces, la 1re de cinq losanges, la 2de de quatre. L. : ✠ *S' Boccardi de Wondres militis* (Dusseldorf, *Jul.-Berg,* N° 266).

— *Borchardus van Vonderen* scelle un acte de Henri van Waardhuizen, chevalier, 1381 : neuf (5, 4) losanges. L. : ..... *di de Vondere* . (Dusseldorf, *Clèves-Mark,* N° 457) (Pl. 36, fig. 1045).

Gelre donne à *Derric van Vonderen,* homme du comte de Clèves : d'or à deux fasces, la 1re de cinq losanges de gueules, la 2de de quatre.

VONDERN. *Rubben* van den *Vonderen,* homme servant de Béatrice Pieters, sa mère, qui tient, du château de Termonde, un fief a Lebbeke, 1430 : trois annelets; au franc-quartier brochant plain (Fiefs, N° 3911).

Voncken *(Frederika),* femme de Henri Pannekoeck, 1559 : un bélier saillant *(Geld.).*

Vooghd,
Vooght, } voir **Voocht.**

Voocht. Jean *Voghet,* échevin de Malines, 1314, 5 : une croix, cantonnée de quatre châteaux. L. : ✠ *S' Ians Vogchts* (Malines) (Pl. 36, fig. 1046).

A. van den Elynde représente des tours.

— *Claijs die Voghet* transporte a sire *Willaem van Durenvoerde* le bien que lui et sa femme possèdent *in den ambocht van Rijswic,* 1338 : une fasce fretté, accompagnée de treize billettes, 7 (4, 3) en chef, 6 (3, 2, 1) en pointe. L. : ✠ *Cla . s de Voeght (Hollande).*

— Barthélemy *le Vooght,* receveur du duc de Bourgogne, à l'Ecluse (Sluijs), 1414; conseiller du duc et receveur général de Flandre et d'Artois, 1417, 9 : une trangle vivrée, accompagnée de trois (2, 1) aigles éployées. C. : une aigle (simple) issante, tenant du bec un grelot (et non : un « monde »), suspendu à une lanière. S. : un griffon et un lion. L. : *Berthelmeers de Vooght* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 35-37, 40, 41, 55-56).

— Pierre de *Vooght* reçoit une rente, sur la seigneurie d'Eijne, pour un religieux au couvent d'*Elsighem* (Elseghem), 1442 : fort endommagé; on ne voit plus que deux petits chevrons dans le bas de l'écu (Ibid., l. 57, 58).

— (Jacques de), mari de Madeleine, fille de *Lodewijc* van Bonem, laquelle tient, du bourg de Bruges, un fief, de 14 mesures, à *Nieukercke,* 1515, le 15 juin; Jacques de Voocht, écuyer (fils de *mer* = messire Jacques), père et tuteur de sa fille, *Loijekin,* déclare tenir, du château du comte de Flandre, a Peteghem, un fief dans le métier d'*Oostburch,* paroisse de Saint-Bavon, fief qu'elle a hérité de sa mère, damoiselle Madeleine, fille de Louis van *Boonem* (Bonem), seigneur d'*Appolien,* 1520, 17 septembre : une fasce vivrée, chargée en cœur d'une coquille et accompagnée de trois aigles éployées. Même C. que Barthélemy, 1414-9. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Iacop de Vocht* (Fiefs, N° 8496, et C. C. B., Acquits de Lille, l. 159).

Il avait fait dénombrement de ce fief, pour sa dite femme, fille de Louis van *Boonem,* seigneur de *Happontien,* le 4 mai de la même année; même sceau (Ibid., l. 159).

Voocht (Mathieu de), échevin de Bruges, 1515; Mathieu de *Voochdt*, tuteur de Hannekin (enfant de Corneille) Claissone, qui tient, du bourg de Bruges, un fief de 10 mesures, à Oostkerke, avec 10 arrière-fiefs, le 8 juin 1515 : deux roses en chef et une couronne en pointe. S. senestre : un griffon. L. : *S Mathe . . . . Voocht* (Sainte-Agnès et Fiefs, N° 8383).

— Jacques de *Vooght*, pensionnaire de la ville d'Anvers, 1524, le 27 septembre : trois têtes de roseau, accompagnées au point du chef d'une coquille. L. : *S Iacobi de Voecht* (Fiefs, N° 2427).

— Gilles de *Vooght*, homme du Vieux-Bourg, à Gand, 1539 : un chevron, accompagné de trois trefles (C. C. B., Acquits de Lille, l. 118) (voir **Saint-Omer**, **Storm**, **Vastaert**, **Velde**, **Vliegere**, **Voecht**).

Voorburgh (Jacques), échevin de Rotterdam, 1663 : une épée, posée en fasce, la pointe à senestre, accompagnée de trois (2, 1) huchets. C. : un plumail, sommé d'un écran pointu, ou bonnet, chargé de dix (1, 2, 3, 4) mouchetures d'hermine. L. : *S Iacob Voorburch* (L.) (voir **Grimbergen**).

Vo|o|rde, Voort. Gossuin de *Vordes*, homme du seigneur de Schendelbeke, 1279 : un lion. La partie dextre de l'écu est cassée *(Ninove)*.

— *Johannes de Vorde*, échevin de Bruxelles, 1316, 7 : une bande, chargée de trois maillets. L. : *S Iohannis de Voerde* (Bruxelles, *Cambre* et G., c. II, N° 203).

L'acte de 1317 le dit *miles*.

— Arnould van der *Vorde*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le seigneur de Gaesbeek; i. t. : 210 moutons, 1374, 8 : écartelé; au 1er, un sautoir d'hermine, accompagné en chef d'une étoile à cinq rais; aux 2e et 3e, un lion; au 4e, un sautoir d'hermine (!). L. : ✠ *S Arnoldi d de Vorde* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 36, fig. 1047).

Le sceau de l'acte de 1378 est tombé.

— Pierre van den *Voerde*, prisonnier *illec*, sous le margrave Const. van Ranst; i. t. : 72 moutons, 1374 : une bande, chargée de trois coquilles, et un lambel brochant. L. : *Sigillvm Petri de Voerde* (Ibid.).

— Pierre van den *Vorde*, prisonnier *illec*, sous Robert de Namur; i. t. : 193 moutons, 1374 : une bande, accostée de six billettes, trois (2, 1) au canton senestre, 3 à dextre, celles-ci rangées en orle L. : *S Pieter van de Vorde* (Ibid.).

— Henri van den *Voerde*, échevin de Tervueren, 1403 : un sautoir échiqueté. L. : . . *Hen* . . . . . *. . . d Vv . . .* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Melijs van den Voerde* (!), échevin du *Nijenbroeck* (Nieuwbroek), scelle le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : une fasce échiquetée, de trois tires. L. : ✠ *S Melijs ten Voerde* (Arnhem, *Rekenkamer*).

Vo|o|rde, Voort. Guillaume, abbé de Saint-Adrien, à Grammont, 1424, 9 : dans le champ du sceau, ogival, l'abbé, assis, sous un dais; au bas, cet écu : écartelé; aux 1er et 4e, un fascé; aux 2e et 3e, un lion. L. : *Sigillū Guillelmi d' Voerde abbatis scī Adriani in Geraldi monte* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 405 et 417).

Les chartes ne révèlent pas le nom de ce prélat.

La *Gallia Christiana*, T. v, p. 46, l'appelle : *Guillelmus a Voordūis ex claro de Vdeghen genere ortus*. Il fit faire une chasse d'or et d'argent pour les reliques de saint Adrien, avec cette inscription :

Abbas Guillelmus de Vordis cognominatus me, peri fecit M.V. bis C. quater, I ter (= 1423).

Il fit restaurer une partie du couvent et de l'église (Ibid.).

— Jean van der Voorde (fils de Guillaume), homme de fief du comte de Namur (dans sa cour de Winendale?) : un arc, posé en fasce, encoché d'une flèche, dardée vers le chef. L. : . . . *Ian v d Voo* . . . . (M. Morel de Boucle-Saint-Denis).

— Nicolas van der *Voort*, échevin d'Anvers, 1469 : une fasce, chargée d'une étoile à cinq rais, accompagnée en chef de deux fers de moulin et en pointe d'un lion. C. : un lion issant entre un vol (Malines) (Pl. 36, fig. 1048).

— *Johannes dictus van den Voerde* (et *Voirde*), échevin de Bruxelles, 1476, 8 : écartelé; aux 1er et 4e, un sautoir; aux 2e et 3e, un lion. Une étoile à cinq rais brochant en cœur sur le tout. C. : deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois annelets. S. dextre : un griffon. L. : *S' Ian vā de Voerde* (Bruxelles et Chartreux, à Bruxelles, Etabl. relig., c. 4106, A. G. B.).

— Georges van de *Voorde* tient, du seigneur de Caestre, Rumbeke, *Bertene* et Claerhout, du chef de Claerhout, un fief à Pitthem, 1514 : une force, les pointes en haut (Fiefs, N° 10748).

— Pierre *van d*ᵉ *Voorde*, tuteur de Josse van Leke (fils de Guillaume), qui tient un fief du château de Furnes, 1514 : d'hermine à la bande. L'écu est cassé au haut à dextre. S. senestre : un griffon (Ibid., c. 887, l. 202-10).

— Philippe van den *Voorde*, échevin du comte, dans sa *vierschaer* de Vracene et de Saint-Gilles (Waes), 1528 : un oiseau, perché sur une branche, posée en bande en pointe (Sainte-Agnès).

— Albert van der *Voert* scelle l'acte de partage de *Winant* Pannekoek et de ses enfants, procréés avec feu Mathilde van der *Voert*, 1541; A. van der *Voirdt, heemraad* en Overbetuwe, 1554 : une fleur de lis et un semé de billettes. Cq. couronné. C. : un buste de femme *(Geld.)*.

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Pl. CCIV.

Fig. 1. Les échevins de Craijnhem et de Woluwe (aux armes de Hinnisdael) (XVII[e] siècle).

Fig. 2. Sceau-cachet de Trooz (XVIII[e] siècle).

Fig. 3. Sceau-cachet d'un membre de la famille Stuckens (XVIII[e] siècle).

Vo[o]rde, Voort. Arnould van der *Voert* et Elisabeth van *Bronchorst*, sa femme, transportent une rente sur un bien à Bemmel, 1377 : une fleur de lis, accostée de six billettes. C. : une femme issante (sirène?) (Ibid.) (Pl. 36, fig. 1049).

— Gérard van der *Voort*, échevin de Nimègue, 1622 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois étoiles ; au 2e, une fleur de lis, accompagnée de trois billettes couchées, rangées en fasce, en pointe ; au 3e, une fleur de lis, accompagnée de trois billettes couchées, rangées en fasce, en chef (!). L. : *S Gerit vā der Voort* (G., c. XIV, l. 80) (voir **Neve**).

Le seigneur de Oestqueruque (Oostkerke) : *de gueulle à trois croyssans d'argent, et crye son nom.*

Le seigneur de Vooerde (Voorde) : *pareillez* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comtée de Flandres*).

Voorhout. Guillaume, fils bâtard d'*Ector de Vuerhoute*, écuyer, bailli et receveur de *Chaeftinghes* (Saftingen) et lieutenant de son dit père, châtelain de ce lieu, 1434 : une fasce et un sautoir *engrêlé* brochant ; au franc-quartier chargé d'un lion. C. : une boule, soutenant un balai (sans manche). L. : *S Willem vā Voorort* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 51, 52).

— Hector *de Vuerhoute*, écuyer, châtelain de *Chaftinghes* (Saftingen), reçoit, dudit Guillaume *de Vuerhoute*, receveur de *Chaftinghes*, ses gages comme châtelain, 1437, 8, 9 : mêmes écu et C. T. : deux damoiselles. L. : *S' Ector van Veurhoute* (Ibid., l. 51, 52, 278).

Ces gages, qu'il reçoit semestriellement, s'élèvent à 300 livres parisis, par an.

— Adrien van *Vuerhout*, chevalier, conseiller du duc de Bourgogne et son châtelain de *Saeftingen*, reçoit, du sous-bailli de ce lieu, 300 livres parisis, pour ses gages annuels, 1370 : mêmes écu, C. et T. L. : *S Hariaen von* (!) *V . . rhoute* (Ibid., l. 51, 52).

Le seigneur de Vueurhoute : *d'argent, à deux cottyces recotysez* (!), *en forme de sautoir, de gueulle, à la fesse d'asur sur le tout, et crye son nom* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comtée de Flandres*).

Le 6 février 1463 (date de l'acte), Charles de Bourgogne, comte de Charollais, etc., ordonne à maître Jean Gros, le jeune, son secrétaire et audiencier de *bailler franchement*, sans droits, à *Jaques, bastart de Voorhout, escuier*, des lettres patentes, par lesquelles il le nomme panetier (Chartes de l'Audience, c. 10, A. G. B.).

Voormezeele.

Le seigneur de Vormyselle : *d'argent à l'essequier de douze pièces, de gueulle* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comtée de Flandres*).

Le seigneur de Vormyselle, *au pays de Nevle* (Nevele) : *de sable au chevron et trois merlettes tout d'argent* (Ibid.).

Le seigneur de Puisdonye : *d'argent, à l'essequier de douze pièces de gueulle, au baston d'asur sur le tout et crye : Voormyselle! Voormyselle!* (Ibid.).

Voorn. *Godevaert van Voern*, échevin de Lakerveld, scelle un acte de transport de Gisbert, seigneur de Vianen (son seigneur?), 1388 : deux colonnes *(zuilen)* en chef et un poisson, posé en fasce, en pointe, accompagnés en cœur d'une étoile. L. : ✠ *S' Godevert va Voē* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 605).

Voorne. Gérard, seigneur de *Voerne* et burgrave de Zélande, écuyer, homme du comte de Hollande, etc., 1298 : un léopard lionné. L. : ✠ *Seel Gerart sire de Vor . . .* (Chartes des comtes de Flandre).

Gelre donne au *here van Voerne* : de gueules au léopard lionné d'or, armé d'azur et d'argent, lampassé d'azur. Volet d'or. Couronne de gueules. Sans cimier.

Voorschooten, voir **Viersel.**

Voorspoel (Jean van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Vorsselaer ; l. t. : 76 moutons, 1374, 8 : trois chevrons et une cotice brochante. L. : ✠ *Seghel Ians van Woerspoel* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van *Vorspoel* et quatorze autres se portent garants pour le duc de Brabant et de Limbourg, envers le duc de Bourgogne, comte de Flandre, pour 7000, 5000 et 2500 couronnes de France ; trois actes, donnés, à Bruxelles, le 10 décembre 1416 : trois chevrons et un bâton brochant. L. : × *S Iohannis de de Vorspoel* (Ibid.).

Voorst. *Swederus de Vorste* se déclare caution pour l'évêque Jean d'Utrecht, envers le comte de Gueldre, 1295 : trois chevrons. L. : ✠ *S' Svederi de Vorst famvli* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 50).

— *Didericus, dominus de Voerst, miles*, et d'autres Gueldrois font une obligation à des juifs, 1347 : trois chevrons *(Geld.)*.

— (Sweder, sire de) et de Keppel, scelle un acte de sa mère, Béatrice, dame de Keppel, 1354 : même écu. S. : deux léopards (Ibid.).

— *Swederus, dominus de Vorst, miles*, obtient, de Charles, empereur des Romains, la permission *ut in opido nostro novo, iuxta castrum nostrum Keppel situato, nundinas annales et forum septimanale . . . perpetuis temporibus habeantur*, et transforme ledit *oppidum*, qui était alleu, en fief, 1362 : même écu ; il est sommé d'un homme sauvage, sans masse, emergeant. L. : *S Svederi domini de Voerst militis* (Dusseldorf, *Col.*, N° 853).

— Gauthier, seigneur de *Vorste*, écuyer, scelle un acte du duc de Gueldre, 1371 : même écu. L. : *S' Wolteri dñi d' Voerst et Keppel* (Dusseldorf, *Clèves-Mark.* N° 401).

— *Diric van Voerst*, Ernest van der Horst, Jean Scelling, dit Hillingberge, et Thierry die Zuere, fils de Henri, ont reçu, de l'évêque d'Utrecht, 3462 florins et 22 plaquettes au profit des prisonniers *(ghe-*

mener gevangegenen), faits par le sire de *Solmisse* (Solms) dans la guerre contre ledit prélat, sauf de ceux faits contre la ville de Deventer, 1391 : même écu, brisé en chef à senestre d'un tourteau. L. : *S Diric van Voerste* (Utrecht) (voir **Keppel**).

Gelre donne à un Voorst, Gueldrois : d'or à trois chevrons de gueules. Capelme de sable. C. : deux cornes de bélier d'hermine, affrontées. Le nom, effacé, a été retouché par une main plus moderne. Le prénom semble être Thierry : *die[der]*.

Voorst (Jean, seigneur de) et de Keppel, écuyer, scelle le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : trois chevrons. L. : *Sigillu di Iohan* . . . . . (Arnhem, *Rekenkamer*).

— *Gherijt van der Voorst, Everts soon,* écuyer, scelle le même traité, 1418 : une croix ancrée. L. : *S Gh* . . . . . *van d V. erst* (Ibid.).

Voort, voir **Vo[o]rde.**

Voorthuizen. *Henrick van Vorthuijszen,* échevin de Zulphen, 1513 : une bande engrêlée, accompagnée au canton senestre de . . . . C. : un lévrier issant entre deux cornes de bœuf. L. : *S Henrick van Vortthrsen* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean).

Vorde, voir **Vo[o]rde.**

Vorden. *Henrick van Voirden,* échevin de Zulphen, 1534 : une croix échiquetée. L. : *Henric van Vorden* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean).

Gelre donne aux Vorden, de la Gueldre : d'or à la croix échiquetée d'argent et de sable.

Voren Bruden (Bastin), échevin de Louvain, 1326, 32, 40, 3 : un sautoir échiqueté. L. : 1326 : *S' Bastini Vorebrvde scab lov;* 1332-43 : ✠ *S' Bastiani Vorenbruden scabini louanien'* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Léproserie de Terbanck, à Héverlé, Etabl. relig., c. 1721, A. G. B., et Chartes des ducs de Brabant, N° 584) (voir **Voren, Lizensone**).

Sur le sceau de 1326, l'écu est sommé d'un dragon — contourné — et accosté de deux dragons rampants, affrontés ; sur les sceaux de 1332 à 1343, il est accosté, au bas, de deux oiseaux adossés.

Dans l'*Introduction*, T. I, p. 123, lisez Voren Bruden, et non : Voren Bruderen.

Un *Egidius Voren Inghelen* est cité, dans un acte scabinal de Louvain, du 27 février 1335 (n. st.) (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Voren Lizensone, voir **Lise.**

Les noms de : Voren Bruden, Voren Inghelen et Voren Lizen[sone] signifient : fils de dame (*vrouwen*) *Brude*, fils de dame Angèle et fils de dame Elisabeth.

Voroux (?) *Libiert de Vorous, esquevin delle halte court et justiche delle petitte ville de Huy,* 1407 : un chevron ; au franc-quartier tiercé en fasce, les deux pièces supérieures de vair, la 3e de . . . plain. L. : ✶ *Libier de Vorocs* (M. de Bonnecase) (comp. les armes de **Waroux**) (voir **Voren Lisensone**).

VORSPOEL, voir **Voorspoel.**

Vorssel, voir **Meersch.**

Vorsselaer, voir **Rotselaer, Schat, Werve.**

Vorst *(Mathijs de le),* homme de fief de la cour de Termonde, 1425, 7 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, trois annelets. L'écu posé sur une aigle. L. : *S T . . . van de . . . . rst* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71).

Le prénom gravé sur le sceau est probablement : *Thys*, diminutif de *Mathys*.

— (Engelbert van der), chevalier, seigneur de *Loonbeecke,* fait dénombrement de cette seigneurie et d'autres fiefs, relevant du duché de Brabant, chargés de diverses rentes, au profit de feu damoiselle Barbe van der Vorst, actuellement de damoiseau Gilles van *Beaesfelt* (Blaesveld ?), seigneur de *Lijmale* (Limal), puis : des héritiers de damoiselle Elisabeth van der Vorst, femme de damoiseau François van *Bruhesen* (Bruheze), de damoiselle Mathilde van der Vorst, de maître Roland van Waelhem, etc., 1550, le 20 octobre : cinq annelets, rangés en croix, accompagnés en chef de deux oiseaux affrontés, perchés, chacun, sur une petite branche seche, la 1re posée en barre, la 2de en bande. Cq. couronné. C. : un oiseau entre un vol. L. : *S Eng . liberti . . . . er Vo* . . . . . (Av. et dén., N° 5645).

— (Josse van der), échevin de Bruxelles, 1579, 87 : écartelé ; aux 1er et 4e, cinq annelets, rangés en croix, accompagnés en chef de deux oiseaux affrontés, perchés, chacun, sur une petite branche sèche ; aux 2e et 3e, trois maillets penchés. L'écu muni d'une bordure componée. Cq. couronné. C. : un oiseau, perché sur une branche sèche, entre un vol. L. : *S Ioost va . . . . Vorst* (Bruxelles, et Chartreux, à Bruxelles, c. 9 et 4107, A. G. B.).

Les actes de 1587 le disent *Jonckerjo[n]* et seigneur de *Vroenhoven* (Vroenhoven).

— (Charles van der), échevin de Bruxelles, 1603 ; damoiseau Charles van der Vorst, licencié-ès-droits, même qualité, 1605 : cinq annelets, rangés en croix, accompagnés, en chef, de deux oiseaux affrontés, perchés, chacun, sur une petite branche sèche ; l'écu chargé d'une bordure engrêlée. Cq. couronné. C. : un oiseau. L. : *S Carolvs van der Vorst* (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B., et Chartreux de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4106, A. G. B.) (voir **Forst, Meijers, Ry**).

Vorstenberg, voir **Wolf.**

Vorsterman (Jean-Antoine), curé de *Bingelraede* (Bingelrade), évêché de Ruremonde, province de Limbourg, district de Fauquemont, juridiction d'*Oirsbeeck* (Oirsbeck), remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à sa cure, 1787,

les 17 et 25 avril : parti ; au 1er, d'azur à trois trèfles ; au 2d, d'azur à un sablier, enclos d'un récipient rectangulaire. L'écu dans un cartouche. Cq. sans C. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46575).

Vorsthuijs (Guillaume), échevin de Bruxelles, 1496, 7, 1514 : trois écureuils ; au franc-quartier brochant, chargé d'une croix, surchargée en cœur d'une porte. C. : un homme barbu issant, tenant une banderole (E. G., l. 357).

— (Daniel), franc-alleutier, à Hal, 1508 (n. st.) : trois portes ; au franc-quartier brochant chargé d'une croix. S. senestre : un aigle. L. : *S Daniel Vorsthu . s* (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4008) (Pl. 36, fig. 1050).

Vorstman (Jean), échevin de Tervueren, 1364, 8 : une pignate. L. : ✠ *S Ian Vorstman* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, G., c. XVIII, l. 106, G., c. XX, l. 95).

Vos. *Everwinus, miles, dictus Wlpes*, échevin de Bruxelles, 1267, au mois de mai : dans le champ du sceau, un renard sautillant. L. : . *S' Everwii Wlpis (Cambre)*.

— (Thierry de), chevalier, échevin du Franc de Bruges, 1295 : un renard sautillant *(Oost-Eecloo)*.

— (Godefroid), échevin de Malines, 1317, 25 : dans le champ du sceau un renard passant, regardant, ravissant un coq. Le sceau porte : *Vrlpes* (Elseghem et Malines).

— *Ludovicus dictus Vulpes*, échevin de Louvain, 1319, 20, 1 : trois pals ; au chef chargé à dextre d'un fermail rond. L. : ✠ *S' Ludovici Wlpes scab lov* (Malines, Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Saint-Pierre, c. I, A. G. B.).

— *(Thieris li)*, homme de fief du comte de Flandre, 1329 : un renard passant. L. : *S . . . . . ideric de Vos* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1491).

— *Watiers li Vos, de Ste Katerine*, homme de fief du comte de Flandre, 1329, à Bruges : même écu. L. : *. . ' Walteri Vos f dni Walteri* (Ibid.).

— *Willames li Wos, homme fievet de tres noble et puissant damisselle no chiere et amee damisselle me damisselle Beautrix de Louvain, damisselle de Harstal* (Herstal) *et de Gazebecque* (Gaesbeek) (elle donne un acte en faveur de l'abbaye de la Cambre), 1335, le 20 avril (v. st.) : une étoile à cinq rais, au point du chef, surmontée d'un lambel à quatre pendants. L. : *S Willem de Wos [va B . .] (Cambre)*.

— (Gérolphe de), échevin de damoiselle de Tronchiennes et de son mari, Jean van Artevelde, 1347 : dans le champ du sceau, un renard passant, surmonté d'une étoile (Elseghem).

Vos *(Henry le), castelains de Morlanwelz* (Morlanwelz), homme de fief de l'abbaye de Bonne-Espérance, 1353 : une fasce, palée de six pièces, surmontée à dextre d'un lion léopardé. L. : ✠ *S H . . . . . e . . . Vos* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance) (Pl. 37, fig. 1055).

— (Baudouin de), homme de fief du comte de Flandre, 1353 : diapré à la bande, chargée de trois lions léopardés. L'écu, sommé d'une tête de léopard, accosté de deux lions assis, adossés. L. : ✠ *S Baldvini Vos* (Chartes des comtes de Flandre) (Pl. 37, fig. 1051).

*Le seigneur d'*Usselghem (Ousselghem) : *d'argent à la bende de sable surgé de troes lyons d'or ; leur surnom fut de Vos* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

— *Henric de Vos* reçoit, du Brabant, pour lui et ses compagnons, un acompte de 40 vieux écus, pour leurs services dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, 24 avril ; *Heinrec de Vos van Baren* et *Alaert van Baren* (ne scelle pas) reçoivent, du Brabant, 160 vieux écus, pour leurs services, pertes et frais dans ladite guerre, 1357, 22 juillet : une fleur de lis, accostée en chef de deux croisettes potencées. L. : ✠ *S . . . . . di Vos*. (Chartes des ducs de Brabant, Nos 998, 1283) (Pl. 37, fig. 1056).

— (Pierre die), tenancier du *brief* d'Artois, *van mins heren lijf neere van Vlanderen*, 1361 : un renard, passant à senestre (Saint-Bavon, Fonds de Lokeren).

— (Guillaume *die*), bourgeois de Louvain, reçoit, du Brabant, 1044 moutons que lui devait sire Waleran de Fauquemont, seigneur de *Borne* et de *Zittart*, 1363 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écusson à trois fleurs de lis (complètes). L. : ✱ *S' Willem de Vos* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1843) (Pl. 37, fig. 1052).

— Jean *Voys van Seyne*, parent *(neeve)* de *Robyn* van *Bicken*, 1366 : une bande échiquetée. C. : un renard en arrêt entre un vol. L. : ✠ *S Iohanis . . . . . .* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 789) (voir **Vois**).

— (Henri de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 118 moutons, 1374 : un renard naissant, sans queue. L. : ✠ *Sigille Henrici dicti Vos* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Pierre de), chevalier, *her Heinrec bastaert sone was her Heinrecs van Vlaenderen*, jadis prisonnier *illec*, sous le sire de Contreœur ; i. t. : 82 moutons, 1374 : plain ; au franc-quartier chargé d'un lion couronné et d'une cotice brochante. L. : ✠ *S Pieter de Voes* (Ibid.).

Vos *(Willelmus dictus)*, échevin de Louvain, 1379 (n. st.) : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écusson à trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : ✠ *S' Willi Vos scabini lovaine*. (!) *(Cambre)*.

— (Jean de), fils de sire Baudouin, reçoit une rente sur le tonlieu de Damme, 1384 : une bande, chargée de trois lions léopardés et accompagnée au canton senestre d'une étoile à cinq rais. C. : un vol issant d'une cuve (d'hermine?). L. : . . . . *de Vos* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 280).

— *(Jehan le)*, échevin de Ninove, 1408 : trois étoiles, 1 en chef à senestre, 1 au flanc senestre, 1 en pointe; au franc-quartier chargé d'un renard passant. L. : . *l . n de* . . . . (Ibid., l. 222).

L'écu étant ébréché à dextre, sous le franc-quartier et au milieu de la partie supérieure, il n'est pas impossible qu'il se soit trouvé encore une étoile à cette place, et qu'il faille blasonner : six (3, 2, 1) étoiles, au franc-quartier brochant.

— *Willem Voss*, juge dans la Duffel, pour le duc de Juliers et de Gueldre, 1409 : un lion et un semé de billettes. L. : *S' Willem Vos* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 681).

— Pierre *dic Vosse*, échevin de Heusden (Brabant), 1413 : un échiqueté; au franc-quartier chargé d'un renard sautillant (Malines).

— (Gilles de), échevin de *Lombardije*, 1414 : un renard en arrêt, accompagné de deux . . . (roses?), 1 en chef, 1 en pointe. L. : . . . . . *de* . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 151).

— (Baudouin de), chevalier, seigneur de Lovendeghem, homme de fief du château de Gand, 1415, le 16 novembre : une bande, chargée de trois lions léopardés; au lambel brochant. C. : un vol. S. du cq. : deux cygnes. L. : . . . . . *ri* . . . . . (Arch. de l'Etat, à Gand, *Varia)*.

— (Baudouin de), chevalier, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1416, 21, 3 : une bande, chargée de trois lions léopardés. C. : un vol. S. : deux cygnes. L. : *S' Baldvini Vos mili* . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376).

— (Pierre de), bailli et receveur de *Lodewijc* van Mullem, qui tient, du comte de Flandre, par l'intermédiaire du château d'Harlebeke, le fief dit *de Sacht*, à *Oetlighem* (Ooteghem), comprenant 6 bonniers de terres, des rentes, un bailli, sept échevins et divers droits seigneuriaux *(tol, vont, bastaerde goet ende boete)*, 1420, le 7 juin : un renard en arrêt, surmonté à senestre d'un croissant. L. : . . . *eter* . . . . *s* (Fiefs, N° 9932).

— (Jean de), bourgeois de Bruges, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief dans la paroisse de Saint-Gilles, à Bruges, 1421, le 24 avril (v. st.) : un lion (l'épaule chargée d'une étoile?). T. : un ange agenouillé. L. : *S Jan de Vos* (Ibid., N° 7703).

Vos (Jacques *le)*, échevin de Zele, 1425 : une lettre p, accompagnée au flanc dextre d'une petite flèche, posée en pal. L. : . . . . . *Vos* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71).

— (Josse de), fils de Guillaume, déclare, en qualité de tuteur, que son enfant, *Villekin*, tient, du bourg de Bruges, un fief de 11 mesures, avec six arrière-fiefs, au métier d'Oostburg, paroisse de *Sconendijke* (Schoondijke), 1430, le 1er juin; Josse de Vos déclare tenir, lui-même, dudit bourg, un fief de 2 lignes de terre, à *Scoondike* (Schoondijke), avec quatorze arrière-fiefs, d'une étendue totale de 62 mesures, 1430, le 1er juin : un sautoir, chargé de cinq coquilles et accompagné en chef d'un renard passant. L. : *S Ioos de* . . . (Fiefs, Nos 8510, 8827).

— (Baudouin de), seigneur de *Lovendeyheem*, déclare que sa femme, *vrauwe Jacqueminc van Grijspere* (Grijsperre), tient, du bourg de Bruges, un fief, de 20 1/2 mesures, à Moerkerke, 1430, le 18 juin : écu cassé. C. : un vol. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Baldvini Vos* . . . . . *Louedeghe*. (Ibid., N° 8457).

— (Bernard de) déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief, de 65 mesures, avec vingt arrière-fiefs (d'une étendue totale de 175 mesures), à Aardenburg, 1430, le 3 août : de . . . , au chef de . . . , et au lion brochant. T. : un ange. L. : *S Bernaert de Vos* (Ibid., N° 7589).

— (Philippe de), mambour de sa mère, Elisabeth van *Calkine* (Calcken) (fille de sire Seger), qui tient, du château de Termonde, un fief à Wetteren et à Calcken, avec le droit d'y nommer un bailli et trois échevins, 1430 : une bande, chargée de trois lions et accompagnée au canton senestre d'une merlette, posée en bande. C. cassé. S. senestre : un aigle. Le reste du sceau est cassé (Ibid., N° 4523).

— Pierre *dic Vosse*, échevin de Heusden (Brabant), 1434 : un échiqueté; au franc-quartier chargé d'un renard passant, ou élancé (Malines).

— (Henri), échevin du banc de *Slusen* (Sluse), 1447 : une plume d'autruche, accostée de deux roses, aux flancs. L. : . . . . . *Voes* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

— *(Jaques le)*, homme de fief du duc de Bourgogne, au bourg de Bruges, 1449 : un lion. C. : une hure et col de sanglier d'hermine. L. : *S Iacob de Vos* (Fiefs, N° 8464).

— (Jean de), seigneur de Lovendeghem et de Somerghem, constitue, à Jacques Boudins, une nouvelle rente sur Somerghem, 1456 : écartelé; aux 1er et 4e, une bande, chargée de trois lions; aux 2e et 3e, un chevron. C. : un vol. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Ioh* . . . *de Pollaer* (Ibid., N° 3307).

Fig. 1.

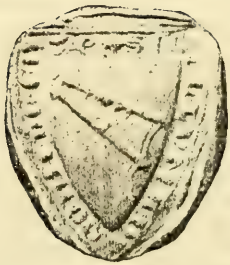

Fig. 2.

Pl. CCV.

Fig. 1. Godefroid von Meschede (1286).
Fig. 2. Antoine von Ense (1298).

Vos (Jean de), écuyer, seigneur de *Pollaer* (Pollaere), avait, avec messire Pierre, seigneur de Goux et de Wedergrate (en français Contrecœur), chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, procès au sujet de la moitié d'un moulin à *Pollaer*. Goux prétendait qu'elle lui compétait, par indivis, comme feu dame Marie de *Cilly* (Silly), dame *daxelle* (d'Axel) et de Wedergrate, l'avait possédée et qu'il l'avait reçue, de Jean de *Scoonhove* (Schoonhoven), hoir de cette dame. Le seigneur de *Pollaer* alléguait que, du temps où messire Pierre, seigneur de Roubaix, possédait Wedergrate, il avait acheté, de lui, la moitié de ce moulin.

Par lettres patentes, du 28 avril 1458, données à Gand, Philippe, duc de Bourgogne, fait savoir que les deux adversaires ont présenté, ce même jour, à l'amiable, un accord, en vertu duquel le seigneur de Goux jouira, à l'avenir, paisiblement de la moitié dudit moulin, par indivis avec le seigneur de *Pollaer*, et que, par contre, celui-ci n'aura rien à lui payer du chef d'arrérages. Cet accord a été présenté au Grand Conseil du duc (Chartes de l'Audience, c. 6, A. G. R.).

— (Gilles *die*), échevin de Louvain, 1469 (n. st.), 69, 70, 7 (n. st.), 97, 8 : un sautoir engrêlé, chargé en cœur d'une feuille de tilleul, renversée, sans tige. L. : *S Egidy Vos scabini louaniensis* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Arnould), échevin de Saint-Trond, 1477 : six (3, 2, 1) tourteaux ; au chef plain. S. : deux aigles regardants. L. : *S Arnoldi Vos* (!) (Abb. de Saint-Trond, c. 8).

— (Arnould), échevin de Saint-Trond, 1477, 81 : même écu. S. senestre : un aigle. L. : *S Arnoldi Vos scabini sancti Trudois* (Ibid., c. 6, 8, 10) (Pl. 37, fig. 1053).

Voici, d'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, les émaux de ce blason (*Vossch*) : champ d'or, tourteaux de gueules, chef de sable. On y trouve aussi les armes de Vosslus : fascé de gueules et d'or ; au chef parti ; au 1er, d'or plain ; au 2e, d'argent à trois losanges de gueules, rangés en fasce ; ou bien, peut-être : d'or à trois fasces de gueules ; au franc-canton senestre d'argent à trois losanges, accolés en fasce.

Il y a lieu de remarquer que, dans ledit armorial, les armes de *Vossch* sont à neuf (4, 3, 2) tourteaux.

— (Jean *le*), *rentier* du duc de Bourgogne, etc., à Hannut, 1484 : un renard passant, accompagné en chef d'une rose, en pointe d'un marteau et au canton senestre d'un petit maillet penché. L. : *S Iehan le Vos* (C. C. B., c. 36).

— (Jean *le*), receveur de Jodoigne, scelle pour Guillaume Maillelier, qui tient, du Brabant, un fief *illec*, 1496 : un renard passant, accompagné en pointe d'un marteau (Av. et dén., N° 2726).

— (*Adrianc* de) remet à *edelen ende wijsen Joncheere Jacop van Thienes* (Thiennes), *gheseit van Caestre* (Caestre), *scilteape, heere van Rumbeke ende Claerhout*, etc., haut-bailli de Courtrai, le démembrement d'un fief, mouvant de la seigneurie de Rumbeke, fief appelé *tleen ten Oucken bussche*, sis à Rumbeke et comprenant 33 mesures de terres (contiguës, entre autres, au bien d'Olivier van der Gracht), une rente, un bailli (qui emprunte des échevins du suzerain) et divers droits seigneuriaux *(tol, vondt, bastaerde goet ende de boeten)*, à charge de remettre, au seigneur de Rumbeke, annuellement, à la Pentecôte, *inde hoochmesse*, une paire de gants, 1502, le 17 avril (v. st.) : un renard passant. L. : *S Adriaen . . . . s* (Fiefs, N° 2000).

Vos. François *die Voss van Steenwijck*, juge à Arnhem, 1509 : parti ; au 1er, cinq cotices en barre et une bordure, chargée de huit besants ou tourteaux ; au 2e, une fasce crénelée. C. : une aigle issante *(Geld.)* (Pl. 37, fig. 1054).

— (Pierre de), mari d'Elisabeth van *Masseme[n]*, tient, du château de Termonde, un fief à Gand, rue Saint-Liévin, *tusschen de Vijfwintgaten ende de Keijserspoorte*, 1514 (n. st.) : un ꝑ sur le pied duquel broche un v, couché, l'ouverture à senestre, ledit ꝑ accompagné de trois annelets, 1 en chef à dextre, 2 à senestre, rangés en pal, et en pointe d'une étoile. S. senestre : un renard, râvissant un coq (Fiefs, N° 3675) (Pl. 1a, fig. LXXXIX).

— (Guillaume de), échevin d'Anvers, 1515 : un renard sautillant. C. : un renard issant (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, 1).

— (Liévin de), fils de Jean, déclare tenir d'*eerbaren ende wijsen Vincent van Loode, filius Karels*, du chef de la femme de ce dernier, *Joncvr. Katheline sbels* (Belle), un fief, de 3 1 2 bonniers, avec une rente seigneuriale, fief sis dans la paroisse de *Maechline* (Malines) et ressortissant au comte de Flandre, par l'intermédiaire de la châtellenie de Courtrai et de la cour de Thielt, 1514, le 4 mai : un lion. L. : *S Lievin de V . .* (Fiefs, N° 1775).

— (Pierre de), fils de Jacques, déclare tenir du bourg de Bruges, un fief, sis sous l'échevinage de Bruges, hors la porte de Saint-Léonard, dans la paroisse de Saint-Gilles, et aboutissant aux biens d'Antoinette, fille de Georges Mettenciie, de damoiselle Adrienne *sros* (de Vos), veuve de Donat de Moor, etc., 1515, le 1er juin ; il déclare tenir, dudit bourg, un fief, sis dans la paroisse de Sainte-Croix, hors Bruges, 1515, le 6 juin ; tient, du même bourg, une rente, dite *de Ruuc Rente*, sur des biens au métier de Lisseweghe, dans les paroisses de *Heijs* (Heijst) et de *Knocken* (Knocke), au lieu dit *Lueyenhoucke*, 1515, le 6 juin ; tient, du même bourg, un fief *bijder stede van Ardemburch* (Aardenburg), dans la paroisse de

Saint-Bavon, 1515, le 26 juin : un lion. C. : une hure et col de sanglier d'hermine. L. : *S Petri de Vos f Iacobi* (Fiefs, Nos 7792, 7795, 8219, 7624).

Vos *(Hughes le)*, receveur de Jodoigne, 1514 (n. st.), 23, 8, 9 : homme de la cour féodale dite de *Voslar* (Vorsselaer), jugeant à Jodoigne et aux alentours, 1535, le 15 juin : un renard passant, accompagné de deux roses, 1 en chef, 1 en pointe. L. : .. *Hug . . . . . le Vos* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3176-9, A. G. B., et Arch. de l'Etat, à Hasselt, seigneurie de Heers).

— (Hughes *le)*, receveur du Roi Catholique, à Jodoigne, 1517; dit sceller de son propre sceau : un renard passant, accompagné de deux roses, 1 en chef, 1 en pointe. L. : . . . . *tonis le Vo* . (C. C. B., c. 36).

— (Bernard *le)*, prêtre, alleutier de l'empereur, scelle des actes de *Hughes le Vos*, receveur de l'empereur, à Jodoigne, 1524, 5, 8, 9 : un renard passant, contourné. L. : *S Bernard le Vos (Heijlissem* et Abb. de la Ramée, *loc. cit.*, c. 3176-7) (voir **Cabo**).

Bernard était prêtre, ainsi que le prouvent quelques actes de 1524, 5, 9.

— (Jean de), fils de Jean, déclare tenir, du Vieux-Bourg de Gand, un fief dans le polder de *Nieuotene* (Nieuw-Otene), au métier d'Axel, fief dont il remet le dénombrement au *eerweerden ende wijsen Daneel de Stoppeleere*, 1537, le 10 août : trois (2, 1) renards élancés. C. : un renard issant entre un vol. L. : *S Ian de Vo* . (Fiefs, N° 2321bis).

— Mathieu *Voss, schepen des edelen, vromen ende waelgeboren Joncker Jans van Oijenbrugge, alias Coelhem, here tot Gorssem, enz., in zijnder bank tot Gorssem*, 1514; M. *Vos*, échevin de *sire* Jean van Oijenbrugge, seigneur de Duras, Gorssum, etc., 1549 : un compas (B. R., C. G., portef. 1949, et Ord.).

— (Philippe *le)*, alleutier, scelle des actes du receveur de Jodoigne, 1548, 52, 3, 6 : un renard passant à senestre, accompagné au point du chef d'une étoile. L. : *S Phelippe le Vos* (Abb. de la Ramée, *loc. cit.*, c 3177-8).

— *Franciscus Voss, regiae ac insignis ecclesiae Beatae Mariae semper virginis, urbis aquensis, leodiensis diocesis, decanus ac collegiatae ecclesiae Monasterii Eifliae praepositus*, conseiller de l'archevêque et électeur de Cologne et du prince de Juliers, de Clèves et de Berg, 1589 : trois bandes. Cq. couronné. C. : un renard assis. Sans L. (petit cachet ovale) (Abb. de Saint-Trond, c. 13).

— (Nicolas de), échevin de Malines, 1604-6, 10, 4, 5, 21 : un renard, gravissant un mont, mouvant du bord dextre, accompagné de trois molettes, rangées en chef. L. : ✠ *Si sca Nicolai de Vos* (Malines).

Vos (Pierre de) reçoit, du receveur du comte de Flandre, pour sa cour d'*Oostburch*, 12 livres parisis, *ter cause van eenen blocke bij mij ghemaect . . . , omme de ghevanghene misdoenders . . . daermede te bewaerne, naer costume*, et qu'il avait fourni à l'écoutète d'*Oostburch*, 1 . . . : une bande, chargée de trois fleurs de lis, accompagnée au canton senestre d'un renard élancé. L. : *Sigillv Pieter de Vos* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 152).

— (Corneille de), échevin d'Anvers, xvie siècle : un renard sautillant, C. : une tête et col de renard. L. : *S Cornelii de Vos* (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1) (voir **Blijdensteijn, Borreman, Damman, Donck, Dop, Eyneburg, Gymnich, Cabo, Cru[ij]p[e]lant[s], Mechelere, Scatteman, SVIEVENGHEM, Trazegnies, Vriend, Westrum, Woelmont**).

Vosberge (Maitre Adrien van den), homme de fief de Charles-Quint, en Brabant, 1532 (n. st.) : trois tours. C. : un renard en arrêt. L. : *S Adriani [Valtin?] de Vosberch* (Couvent des Célestins à Héverlé, Etabl. relig., c. 4698, A. G. B.).

VOSHOLE (Arnould van), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le sire de Diest; i. t. : 33 moutons, 1374 : plain; au franc-quartier chargé d'une étoile et d'une bordure (simple). L. : . . *Art van Woshol* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 37, fig. 1057) (voir **Udekem**).

Vossel, voir **Boc.**

Vossem (Gauthier van), homme du comte de Juliers, scelle un acte d'Arnould Hagedorn, dit Snoec, 1325 : une fleur de lis, accompagnée en chef à dextre d'un petit cerf saillant. L. : ✠ *S' Wolteri de Vossheym milt* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 308) (Pl. 37, fig. 1058).

— Gauthier van *Vossem*, chevalier, homme de fief du comte de Gueldre, 1338 : une fleur de lis. L. : ✠ *S' Wolteri de Voss . . m mil'i* (!) (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 188).

— *Henricus Romblyan de Voshem* scelle un acte de l'archevêque de Cologne, 1364 : une fleur de lis. L. : ✠ *S' Henri . . . . . ellani de Uossem* (Dusseldorf, *Col.*, N° 859).

— *Petrus dictus de Vosseem*, échevin de Louvain, 1378 : un chien braque, colleté, bouclé, assis, accompagné au canton senestre d'un maillet penché. L. : ✠ *S' Petri de Vosseem scabi lovainen* (!) (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Petrus dictus de Voshem*, échevin de Louvain, 1379 (n. st.) : un chien braque, colleté, bouclé, assis, accompagné au canton senestre d'un maillet penché. L. : . *Petri de Voss . . scabi lova . . . . (Cambre).*

Vossem. *Henrich Rumblian van Vussem, ridder,* déclare avoir reçu du duc le remboursement de 100 vieux écus, pour dégager *(loijssen) sijn huijs tot Ghelren* et des rentes, 1382 : une fleur de lis. L. : ✠ *S' Henrici . . . . . em milit'* (Arnhem, *Rekenkamer).*

— *Gerlach van Voshem* déclare que sire Arnould, seigneur de Wachtendonck, l'a indemnisé, du chef de pertes, de rançon, de prison, *als ich op den Peel nederlach ende gevangen waert, dair oich voele* (!) *andere goiden luden neder lagen,* 1404, *des sonnendaighe te halfvast* : une fleur de lis. L. : . . . . *er-lo . .* (!) . . . *Vossem* (Dusseldorf, *Clèves-Mark,* (N° 224).

— *Gerloch van Voshem,* écuyer, scelle un acte du chapitre de Clèves, 1405; homme du comte de Clèves, 1410, 3; drossard de Clèves, 1417; homme du duc de Cleves, 1418 : une fleur de lis. C. : une tête et col de cerf. L. : *S' Gherleich van Voessem* (Dusseldorf, *Cleves-Mark,* N°s 502, 654, 670, 746, 756).

Il est appelé aussi : *Gerlach van Voshem* (et *Voshem*). Gelre donne à un *Sander van Vossem,* Guelphois : de gueules au cerf d'argent saillant. C. : une tête et col de cerf d'argent, terminé en volet. Ne faudrait-il pas lire : *Sander van* Issum (voir Issum)?

— *(Andreas de),* échevin de Louvain, 1432, 4 : un chien braque assis, accompagné au canton senestre d'un maillet penché. L. : ✠ *S' Andree de . . . . . scabini lovan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Jean van) (= Frésin), un des tuteurs des orphelins de Nicolas Koene, qui tiennent, du château de Termonde, un fief à Denderbelle, 1440 : d'hermine à deux fasces; au franc-quartier chargé de trois roses. T. : un ange (Fiefs, N° 3618).

— Daniel van *Voshem,* échevin de Louvain, 1556 : une hache. L. : *S Dan . . . . . van Vossem s l* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (voir **Cleijmans**).

Vounck (F.), chanoine et trésorier de l'église Saint-Pierre, à Louvain, 1787 : parti; au 1er, d'or à l'aigle, surmontée d'une couronne; au 2d, coupé; *a,* trois losanges de gueules, accolés en fasce et touchant à tous les bords du champ; *b.* de gueules au triangle renversé. C. : une tête et col d'aigle. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46560).

Vouchsfeldt (. . . de), lieutenant et auditeur, scelle un grand nombre de sentences de cours martiales, concernant des soldats du régiment impérial et royal « baron Bettendorff », 1722-27, à Palerme : une tête d'oiseau, au col allongé, issant de la pointe. C. : le meuble de l'écu entre deux cornes de bœuf, munies, chacune, d'une embouchure. Sans L. (cachets en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles).

Vraets, voir **VLIENDERBEKE.**

Vranckaerts (Albert), échevin de Léau, 1650 : un coutre de charrue, contourné, la pointe en bas, accompagné de trois roses, rangées en chef. L. : *S Albrecht Vranckaert* (!) *(Heijlissem)* (voir **Vranckart**).

Vranckart (Jean), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1610, à Hal : trois roses. T. senestre : un homme sauvage, sans massue. L'écu attaché à une lanière. L. : *S Iehan . . . . . aert* (Greffes scabinaux, *Hal)* (voir **Vranckaerts**).

Vrancke (Gérard), arbitre entre Arnould van *Cleve* et consorts et le duc de Gueldre, 1400 : une fasce échancrée, à pointes allongées, pommetées. L. : . *Ghe* . . . . . (Arnhem, *Rekenkamer,* N° 797) (Pl. 37, fig. 1039).

— (Jean), maieur de la cour du monastère de Saint-Trond, *illec,* 1483 : un lion (Abb. de Saint-Trond, c. 6) (voir **Vrancken**).

Vrancken *(Weyne),* échevin de damoiseau Charles van der Rivieren, seigneur de *Borcheer* (Heers) et et de Hermalle, dans sa cour censale de *Cleijngelmen* (Petit-Jamine), 1443 : un lion. L. : . *Wains Vranck* . . (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— (Robert), tenancier de Renier van *Briede* (Bree), prévôt de Saint-Trond, dans sa cour d'Emmeren, sous Houppertingen, 1451; tenancier de l'abbé de Saint-Trond, dans sa cour dite *Proefhof,* à Engelmanshoven, 1453 : un lion, accompagné en pointe à dextre d'une rose (Abb. de Saint-Trond, c. 10 et 9).

L'armorial manuscrit de Saint-Trond donne ces deux blasons : I, *Francken* : de gueules au lion d'argent. II, *Vrancken* : parti; au 1er, d'or au lion de sable, lampassé de gueules; au 2e, une fleur de lis, entre deux demi-fleurs de lis, la 1re défaillante à dextre, la 2me défaillante à senestre, mouvant toutes deux des bords du champ, rangées en barre.

— (Thierry), tenancier juré de damoiselle *Juete Tselichs* (Zelichs), veuve d'Arnould Bruninx, dans la cour censale de celle-ci à Brusthem, 1468 : un lion. L : . *Dieric* . . . . . *ken* (Ibid., c. 9).

— *(Wijnen),* échevin du banc de Gelinden, 1470 : un lion, l'épaule chargée de . . . (Ibid., c. 10).

— (Jean), maieur du couvent de Saint-Trond, dans la cour censale de celui-ci, à *Groot Ghelmen* (Grand-Jamine), 1483 : un lion. L. : *Segel Ian Vranck* (Ibid., c. 8).

— (Jean), tenancier des R. R. S. S. de la mense de Liége, dans leur cour censale d'Aelst, 1488 : dans le champ du sceau, une épée, accostée de deux étoiles (Ibid., c. 1).

Vrancken *(Vrancke)*, échevin de l'église Saint-Barthélemy, de Liége, dans sa cour de Berlingen, 1493 : un lion. L. : . *Vranc Vrancken* (Ibid., c. 9).

— (Thierry), tenancier, à Brusthem, dans la cour censale de damoiseau Rasse van der Borch, et dans celle de *van der Biest*, 1496 : un lion. L. : . *Dieric . . . . . en* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

— *(Rutcherus)*, prévôt du monastère de Saint-Trond, 1533 : dans le champ du sceau, ogival, un saint Trond ; dans le bas, un écu au lion. L. : . . . . . *Fracke . ppositi s Trvdo . . .* (Abb. de Saint-Trond).

— (Jacques), échevin du comté de Heers, 1627, 34, 40 (qualifié *maître* en 1634 et 1640) : un lion. C. : un lion issant. L. : *Iacop Vrancken* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **Surpele, Vrancke**).

VRANKENHOVEN (Guillaume van) reçoit, du Brabant, pour lui-même et des tiers, des indemnités pour ses frais et pertes dans la guerre de Flandre, 1337, 8, 60 : plain ; au chef diapré, chargé d'un lambel. L'écu entouré de trois chiens braques, 1 le sommant, passant à senestre, deux, sautillants, affrontés. L. : ✠ *S' Wilhelmi de Vranckenhoven* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 985, 994, 1646, 1717).

Il scelle, pour *Gobbel van Lomaer* (Lohmar), chevalier, et *Bruse*, ses compagnons, une quittance, relative à un acompte de 84 1/4 vieux écus, pour leurs services dans ladite guerre, 1357, le 23 avril, à Bruxelles ; scelle, pour Arnould van *Bredenbeemt* (Breitenbend) une quittance relative à un acompte de 168 vieux écus, 1357, le 4 mars (v. st.).

reçoit, lui-même, 350 1/2 vieux écus (quittance finale), *van allen zaken, cost, scade ende verliese*, 1358, le 16 juin ;

reçoit, de sire Henri, seigneur de *Grontselt* (Gronsveld), de la part du duc de Brabant, 120 vieux écus pour ses dommages (sans autres détails), 1360, le 4 mars (v. st.).

Gelre donne à *Her Reynolt van Vranckenhoven*, homme du duc de Juliers : de sinople, au chef de . . ., chargé d'un lambel de . . . (non colorié). Volet d'argent (?). C. : un chapeau de tournoi de sinople, retroussé d'argent (?), soutenant une boule du même (?).

Vran[c]x. *Johannes Vranxs*, échevin de Vilvorde, 1410 (n. st.) : écartelé ; au 1er, une étoile à cinq rais ; dans chacun des trois autres quartiers trois coquilles (sic !). S. : deux aigles regardants. L. : *S' Iohis Vranx* (G., c. VIII, l. 32).

— *Soeter Vranx*, marchand du duc de Brabant, dans la chambre des tonlieux, à Louvain, 1423 : plain ; au chef chargé de trois maillets penchés. L. : . *So . ter Vranx* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean *Vranx*, échevin de Heijst-op-den-Berg, 1544 : deux fourches, passées en sautoir, la 1re, à deux dents, la 2de, à trois dents, ceux-ci reliées, au milieu, par une tige transversale (fourche de brasseur). L. : ✠ *Si Ian Vranx* (Archives de l'église, à Heijst-op-den-Berg).

Vran[c]x. Corneille *Vranx*, échevin de Vilvorde, 1548 : une ancre, l'anneau en haut. L. : *Cornelis Franx* (Bruxelles).

Devant lui et son collègue, Robert van Bouchout, damoiselle Marie Seeelkens, fille de feu Martin et veuve de Josse Daning, son dernier mari, cède un droit d'usufruit, 1545, le 18 juillet (Bruxelles, Actes concernant Vilvorde).

— Damoiseau Augustin Vranex, échevin de Louvain, 1586 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier plain (pointillé) ; au chef de quartier chargé de trois pals. L. : *S Augys . . . . . anex scabi loc* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Pierre), échevin de Malines, 1589 : un reptile à six pattes (!) ; au chef chargé de deux roues et d'une croisette, pattée ou potencée, rangées en fasce. C. cassé (B. R., C. G., portefeuille 2229).

Vredenburg (Guillaume van), 1650 ; Jacques, 1668, échevins de Rotterdam : coupé ; au 1er, une rose ; au 2^d^, un poisson, posé en fasce, la tête surmontée d'une couronne. C. : une rose entre une vol. L. : *S Willem van Vredenberch*, et : *S Iacob van Vredenbrch* (U.).

Vredericks zoen *(Lambrecht)*, échevin d'Amsterdam, 1538 : parti ; au 1er, une fasce, accompagnée de trois (2, 1) losanges ; au 2^d^, un lion naissant. C. : un lion issant entre un vol. L. : *S Lambert Fredric* (Notre-Dame, Anvers, Fonds *ter Saligerharen*) (Pl. 37, fig. 1060).

VREDESTORPE, voir **Nijenbeck**.

Vrediel, Vrediau[l]x, voir **Jardin**.

Vrediere *(Margritte)*, veuve de *Jehan du Bospiel, nee et natif de Lille, lors estant a Gosnay dempres Bethune* (Béthune), reçoit une rente viagère, sur le domaine de Courtrai, 1462 : parti ; au 1er, plain ; au franc-quartier plain ; au 2^d^, écartelé : *a* et *d*, trois merlettes ; *b* et *c*, trois lions léopardés, rangés en pal. T. : un ange. L. : ✠ *Marguerite V . . diere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

Vregelois (Guillaume), à Tournai, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Courtrai, 1463 : deux pals ; au chef chargé de trois croisettes ancrées. T. : un ange. L. : . . . . . *avme Vregelois* (Ibid., l. 391).

VRECHEM *(Willames de)*, homme de fief de la seigneurie de Schendelbeke, 1335 : un bandé et une bordure engrêlée (Chartes des comtes de Flandre) (Pl. 37, fig. 1061).

Vremde (Gilles de), bailli de Bruges ; l'acte est sans date (juin 1322) : six (3, 2, 1) fermaux ronds, surmontés d'un lambel à quatre pendants (Ibid.).

Vremde *(Jehan le), fius a Gillion le Vremde*, homme de fief de Flandre, scelle un acte du bailli d'Alost, 1335 : six (3, 2, 1) fermaux ronds et un lambel brochant (Ibid.).

— (Gérard de) tient un fief du château d'Alost, 1430 : six fermaux ronds, rangés en orle, accompagnés en cœur d'une étoile. C. cassé (Fiefs, N° 4630) (Pl. 37, fig. 1062).

— Marguerite *svremden*, veuve de Jean Henricx, tutrice de *Hanneken* Henricx, son fils, *erfachtich cepier* (geôlier héréditaire) du château de Gand, 1487 : trois (2, 1) fermaux ronds. L. : *S Merg- . . . . . den* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 402) (voir **Splitere, Vaernewijk**).

Vretee. *Isabel Vrete* (et *Vretee*), veuve de maître Roland *du Bos* (et *du Bois*), à Lille, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Courtrai, 1447, 63 : parti; au 1er, trois arbres arrachés; au 2e, un losange (sic). L. : un ange. L. : *Scel Isabiel Vretee* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

Vreven (Gilles), échevin de Léau, 1646 : un lion couronné (Orange).

— (Laurent), même qualité, 1670 : un lion (couronné) (Ibid.).

Vrij *(Zegher)*, échevin de Denderbelle-Zwijveke, 1395 : une fasce, chargée de cinq losanges et accompagnée de trois merlettes, rangées en chef, et d'une coquille en pointe *(Zwijveke)* (voir **Vrie**).

Vridag, voir **Buddenburg**, Suppl., **Rechede.**

GELRE donne aux *Vridage*, hommes de l'évêque de Munster : d'argent à trois annelets de sable.

Vrie *(Johannes dictus)*, échevin de Tirlemont, 1324 : trois oiseaux, chantant, contournés, et un lambel brochant. L. : . . . . *his* . . . . *Vri* . . . . . (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (voir **Vrij**).

— *(Arnoldus)*, même qualité, 1334 : trois merlettes et un lambel brochant. L. : ✠ *S' Ar Vrie scabini then* (Ibid.)

Vriend (Zegher), échevin de la comtesse de Bar, dame de Cassel, dans sa cour de Tronchiennes, 1347 : dans le champ du sceau, un coq (Elseghem).

— Daniel de *Vrient*, échevin de Tervueren, 1409, 10 : une scie de boulanger, l'œillet en haut, et une pelle de boulanger, passées en sautoir. L. : *S' Dancel de Vrient* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Jacques Vrient*, homme de fief de la châtellenie du Vieux-Bourg, à Gand, 1424 : un corbeau essorant. L. : . *Iacop Vrient* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 394).

— Jacques *Vriend* (et *Vriendt*), homme de fief du château de Gand, 1428, 46 : trois merlettes. T. : deux anges. L. : . . . . . *de Vrient* (Ibid., l. 112, 113).

Vriend. Jacques *Vriend* (et *Vriendt*), lieutenant du bailli du Vieux-Bourg, à Gand, 1435, 51 : trois oiseaux. Mêmes T. L. : *S Iacop de Vrient* (Ibid., l. 401).

— *Guillebert Vriendt*, homme de fief du château de Gand, 1456 : mêmes écu et T. L. : . . . . . *Vrient* (Ibid., l. 113).

— Pierre de *Vrijent* scelle pour un des intéressés dans la *wateringhe van der Houder Heevene*, au métier d'*Oosthurch*, 1460 : trois étoiles, accompagnées en cœur d'une merlette. L. : *S Pieter de Vrient* (Ibid., l. 152).

— Jean de *Vrient* reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, 1461, 2 : un sautoir, accompagné en chef d'un écusson à six (3, 2, 1) . . . (coquilles, ou, plus probablement, cloches — **Belle**?), ledit sautoir accompagné en pointe d'une étoile à huit rais. T. : un ange. L. : *S Ian de Vriet* (!) (Ibid., l. 391).

— *Gilbeert de Vriendt*, homme du château de Gand, 1464; *Ghijselbrecht de Vriend*, même qualité, 1477 : trois oiseaux. C. : un . . . (buste?) entre un vol. S. : deux griffons. L. : *S Ghiiselbrecht . . Vrient* (Ibid., l. 109, 116).

— Denis *de Vriendt*, fils de Gaspard, tient, du château de Courtrai, la seigneurie de *ter Dappert*, à Bisseghem, 1501 : un sautoir. C. : une chèvre en arrêt entre un vol. L. : *S Denis de Vriendt* (Fiefs, N° 1328).

— Jean *Vriendt* scelle pour une vassale du Vieux-Bourg de Gand, 1502; Jean de *Vriendt* déclare tenir, lui-même, du château de Gand, un fief à Tronchiennes, 1502, le 30 septembre; Jean *de Vriendt*, homme servant de Dominique Ruufflairt (fils de Jacques), qui tient, dudit château, un fief à Tronchiennes, 1502, le 14 octobre : trois merlettes. C. : un buste imberbe, coiffé d'un chapeau arrondi, entre un vol. S. : deux griffons. L. : *S Ian de Vrient* (Fiefs, Nos 2711, 2495, 2496).

— Mathieu *den Vrient* remet, au haut-bailli de Courtrai, dénombrement d'un fief mouvant de la seigneurie de Wijnghene et de Buijsveld, dans la paroisse de Meulebeke, fief consistant en une rente, avec bailli, loi *(wet)* et divers droits seigneuriaux *(tol, rondt, bastaert goet, boete . .)* (sans date) (1502) : une lettre M, accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe d'une rose. L. : *S' Mathys de Vrient* (Ibid., N° 1813).

— Denis de *Vriendt*, homme de fief de la châtellenie de Courtrai, 1509 : un sautoir. C. cassé. L. : . . . . *is de Vriendt* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 59, 60).

Vriend. *Inghelin* (= Ange) *de Vriendt* tient, de damoiselle Catherine de Vos, du chef de sa seigneurie de Wijngene (qui, elle, relève d'Harlebeke), un fief à Meulebeke, 1513 : un chevron, accompagné en pointe d'une étoile. Le sceau porte : *de Vriend* (Fiefs, N° 10607).

— Philippe *Vrient*, secrétaire de la cour du Vieux-Bourg de Gand, 1538 : trois merlettes, accompagnées en chef à dextre d'une étoile. C. : un buste entre un vol (Ibid., N° 2751) (Pl. 37, fig. 1063).

— Jacques de *Vriendt*, homme de fief du Vieux-Bourg, à Gand, 1541, 61 : trois merlettes. C. : un . . . (buste?) entre un vol. S. : deux griffons. L. : *S' Iacop de Vrient* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 229).

— Jacques de *Vriendt*, lieutenant du bailli de Gand, 1543, 59 : trois oiseaux. C. : un . . . entre un vol. S. : deux griffons (Ibid., l. 118).

— Jacques *de Vriendt* (fils de Jacques), homme servant de damoiselle Catherine de Vriendt, veuve de Jean van der Coijen, qui tient, comme héritière dudit Jacques, son frère, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à Wondelghem, 1564, le 21 juin ; homme servant de damoiselle Marie van der Coijen (fille de Jean), qui tient, par donation de damoiselle Catherine de Vriendt, veuve dudit Jean van der Coijen, sa mère (qui, elle, le tenait comme héritière de Jacques de Vriendt, père du comparant). — donation faite, de l'aveu de damoiselle Jossine van der Coijen, hoir aîné de la donatrice, le 18 juin 1564, devant bailli et hommes du Vieux-Bourg — un fief, à Tronchiennes, comprenant 8 bonniers et 1 mesure, *de mote met den walle ende den cleenen mootken, . . . an thof eenen bulck*, et aboutissant aux biens des hoirs de Jean de Vriendt, 1564, le 21 juin : trois (2, 1) merlettes, surmontées d'un lambel à deux pendants. C. : un buste, coiffé d'un chapeau arrondi, entre un vol. S. : deux lévriers. L. : *S Iacop de* . . . . . (Ibid., N°s 3431, 2541) (voir **Heuvele, Iseghem, Steenwerpere**).

Vriendt, / **Vrient,** \ voir **Vriend.**

Vrients (Jean), échevin de Malines, 1504 (n. st.) : une anille. T. : un ange. L. : . *scabinat*ꝯ *Ian Vrien . . (Cambre).*

Vries[e]. *Lambrecht die Vriese*, chevalier, scelle un acte du comte de Hollande, 1293 : trois lions et une bordure échancrée. L. : . . . *Lamberti Frisonis militis (Hollande).*

Gelre donne à *Her Floris die Vries*, Gueldrois : de sable au sautoir, cantonné de quatre forces renversées, le tout d'or. C. : un haut bonnet arrondi de l'écu, termine en volet et sommé d'une boule d'or, soutenant un grand plumail de sable.

Vries[e]. Jean de *Vriese*, amman et semonceur de la dame de *Zomerghem* (Somergem), au métier de *Zomerghem*, 1355, *ten ingaene van Aperille* : trois . . . ; au chef chargé d'un lambel à cinq pendants (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

— (Gilles de), à Bruxelles, 1414 (n. st.), 1414 ; Gilles de *Vrise*, à Hal (!) reçoit une rente sur le domaine de Hal, 1437 : deux faucilles dentelées, affrontées, accompagnées au point du chef d'un lion. L. : *S Gielis de Vriese* (Mons, Domaines de *Hal*, I et II) (Pl. 37, fig. 1064).

— *Godevaert de Vrijese*, échevin de Malines, 1467 : trois têtes et cols de bélier ; au franc-quartier brochant, chargé d'une ramure de cerf (Malines).

— Guillaume de *Vriese*, tuteur de *Betkin svriesen* (fille de *Gherolf*), qui tient, du château de Gand, un fief, de 2 bonniers, à Tronchiennes, 1502, le 4 novembre : trois étoiles, accompagnées en cœur d'un croissant. L. : *S Willem de V . . . se* (Fiefs, N° 2504).

— Jean de *Vrijese*, échevin de Malines, 1513 : un fer de moulin (Malines).

— Gilles de *Vriese*, tuteur de Jean de *Vriese*, son fils naturel, procréé avec damoiselle Elisabeth Passcharis, fille de Josse, lequel Jean tient, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de la seigneurie de Menin : *de heerlijcheyde van Penchiers*, comprenant 2 vieux bonniers, une rente, cinq arrière-fiefs, un bailli, trois échevins (les quatre autres étant empruntés, par ledit bailli, du *heer ten heerscepe te Brabant*) et divers droits seigneuriaux *(tol, cont, bastaerde goet, boeten . . .)*, 1513, le 12 mars (v. st.) : une bande, accompagnée de sept roses, rangées en orle, et d'une petite croix de Saint-Etienne à dextre, posée en bande, entre la bande et les quatre roses. L. : . *Gilli . . . Vriese* (Fiefs, N° 10056).

Le même jour, il se sert d'un autre sceau à ces armes : une bande, accompagnée de cinq roses, tigées et feuillées (?), rangées en orle, 3 à senestre, 2 à dextre, et d'une marque de marchand, posée en bande, entre ces dernières.

Cette marque affecte la forme d'une croix latine, à la tige allongée, repliée, à dextre, formant un cercle, l'extrémité inférieure dépassant à senestre.

Par l'acte, auquel se sceau est appendu, il remet, pour ledit Jean, au bailli d'Ypres, aveu d'une dîme sur des biens à Ledeghem, avec bailli, sept échevins et divers droits seigneuriaux *(tol, cont, bastaerde ende straygers goet ende boete)*, et relevant de la Salle d'Ypres (Ibid., N° 5719).

— Pierre de *Vriese* déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief, de 29 mesures, à Varssenaere, en diverses parcelles, dont une, avec des édifices, dite *tgoet ter Haeuwe*, où Gérard van der Cappelle réside actuellement, 1514, le 31 juillet : une touffe de trois lis au naturel, mouvant de la pointe, accompagnée en chef d'une merlette. L. : . . . . . *de Vriese* (Fiefs, N° 8899).

Vries[e]. Arnould de *Vreese,* fils de *Gherolf,* déclare tenir, du Vieux-Bourg de Gand, un fief à Tronchiennes, 1323, le 20 octobre : deux étoiles en chef et un croissant en pointe. L. : . . . . . *riese f' Gero'lf* (Fiefs, N° 2522).

— Maître Jean de *Vries,* échevin de Rotterdam, 1646 : un arbre sec arraché. C. : un arbre sec entre un vol. L. : *S Iohan de Vries* (U.).

— A. de Vries, chanoine gradué et archiprêtre, à Anvers, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à l'archiprêtré d'Anvers, au personat de Hrijst(op-den-Berg), etc., 1787 : écartelé ; aux 1er et 4e, de pourpre au lévrier colleté, bouclé, sautillant ; aux 2e et 3e, une rose, tigée et feuillée. L'écu dans un cartouche. T. : un ange. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46513, 46569, 46655) (voir **Duijs**).

Vriescap (Jean) reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 10 florins, dû par le duc de Brabant, du chef d'une métairie, sise *opten blacueen hont,* hors la porte de Sainte-Gudule et, récemment, englobée dans le parc ducal, à Bruxelles, 1432 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé de trois croissants. L. : ✠ *S Iohis dci Vriescap* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Guillaume) reçoit, dudit receveur, le prix de rachat d'un cens de 6 florins, dû, par le duc de Brabant, du chef d'une maison, avec jardin, récemment englobée dans le parc ducal, 1432 : même écu. L : *Will . . . . . p* (Ibid.).

VRILINCHOVEN *(Walterus de),* échevin de Malines, 1339 : une fleur de lis, accostée de deux besants ou tourteaux. L. : ✠ *S Woutere van Vrielinchoue* (N.).

— Guillaume van *Vrijlinchoven,* échevin *illec,* 1368, 9, 71, 2, 83-5, 7-9, 92 : trois besants, ou tourteaux, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : *S Willi de Vrilinchoven* (Malines et Diest, l. « Miscum »).

VRIRE, voir **Verrières.**

Vrisy. Gérard van *Vriesy,* jadis prisonnier à Basweiler, dans la rotte d'Agimont ; i. t. : 386 2/3 moutons, 1374 : une fasce, surmontée d'une divise vivrée. L. : ✠ *Girard de Vr . . .* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 37, fig. 1065).

Vrijthof. Arnould van den *Vrijthave,* juge à Alt-Calcar, scelle un acte du comte de Clèves, 1393 : un chevron, accompagné de trois losanges (Dusseldorf, *Clèves-Mark,* N°s 557 et 566).

Vroe, voir **Vroede.**

Vroede *(Johannes dictus),* échevin de Malines, 1339, 43, 5 : deux chausses (ou *heuses),* passées en sautoir, cantonnées de quatre croissants (Malines).

Blason représenté peu distinctement dans VAN DEN ELJNDE.

Vroede. *Henricus* [*dictus*] *Sapiens,* échevin de Louvain, 1349 (n. st.), 69, 72 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écusson à trois pals, ledit écusson au chef chargé d'une étoile. L. : ✠ *S' Henrici dci Sapiens scabi lov'* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Johannes dictus Sapiens, canonicus regularis Sancte Gertrudis lovaniensis,* 1368 : même écu, mais sans l'étoile. L. : . . *Ih . . . . . ns can . . . . . .* (Ibid.).

— (Jean de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 130 moutons, 1374 : trois vergettes, chargées, chacune, en cœur d'une merlette brochante. L. : × *S' Iohis de Vroede scabi in Hale* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 37, fig. 1066).

— *Goloijus dictus Sapiens,* 1379, 84 ; *Goloijns, Sapiens,* 1385 (n. st.), échevin de Louvain : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écusson à trois pals, ledit écusson au chef plain. L. : ✠ *S . oloi Sapiens scabi louanien* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Léproserie de Terbanck, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4722, A. G. B.).

— *(Zeigher* de), chevalier, tuteur de *Hannekin den Vroede,* son enfant, qui tient, de la Salle d'Ypres, *ene steide,* ayant nom *Waerde,* avec 50 mesures de terres et sept arrière-fiefs (bailli, etc.), dans la paroisse de Saint-Jean, à Ypres, 1398, le 3 septembre : trois roses ; au chef chargé d'un lion issant. C. cassé. S. : deux griffons, ou aigles (Fiefs, N° 5611).

— *(Henricus)* (tout court), échevin de Louvain, 1426, 8 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écusson à trois pals ; ledit écusson au chef plain. L. : . . *Henrici . . . ede scabini lov .* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, *Heijlissem* et *Affligheni)* (Pl. 37, fig. 1067).

— *Jehan le Saye,* (fils de feu messire Sohier, chevalier), reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1440 : un lion naissant en chef et trois (2, 1) roses en pointe. C. : . . . (un buste ?) S. : deux griffons. L. : *S Ian de . . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 418).

Un autre quittance l'appelle : *Jehan le Vroede* (Ibid.). Sans ligne de séparation pour le chef.

— (Jean de), échevin d'Ypres, 1447 : trois têtes et cols de cheval. C. : une tête et col de cheval entre un vol. L. : *S Ian de Vroede* (Ibid., l. 418).

— *Marije Svroeden,* veuve de *Franse Belle,* reçoit une rente, sur l'espier de Bruges, 1447, 52, 3, 5 ;

trois têtes et cols de cheval. S. : un griffon accroupi. L. : *S Marie Sv . . . . . n* (Ibid., l. 418).

Une quittance, de 1417, cite le fils de Marie de Vroede : Georges Belle, qui n'est pas encore chevalier, alors.

Vroede. Jacques *le Vroe*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1381 (à Enghien) : trois aigles, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. T. : un ange (Enghien) (voir **Belle, Leene, Mol, Vaernewijk, VLEENKEN, Witte**).

Vroesen (Corneille), échevin de Rotterdam, 1603 : une tête et col de cygne, accompagnés de trois (2, 1) haches. C. : la tête et col de cygne entre un vol. L. : *S Cornelis Vroesen* (U.).

— (Adrien), échevin *illec*, 1634 : mêmes écu et C., mais sans le vol. L. *S Adryaen Vroesen* (U.).

VROIJLANDE. Robert *du Vroland, escuier descuerie* du comte de Nevers, 1393 : une croix ancrée, accompagnée au 1er canton d'une merlette. C. fruste (une tête et col de lion?). S. : deux lions accroupis (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38) (voir **Verze**).

Vrolo (Renier de) (et *Vroeloe*), écuyer, échevin de Liége, vers 1425 : plain ; au chef chargé de deux merlettes. L. : . . . . *n . . de Vrolo e . . vi . .* (C. de B.).

Vrombout. Corneille *Vroombout*, échevin du comte de Flandre, seigneur de Praet et *van der Woestinen*, dans cette dernière seigneurie, 1451 : un oiseau (colombe?), assis sur une terre. L. : . . . . . *. . . . . bout* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 452).

— Jean *Vroombout*, receveur du duc de Bourgogne, pour son espier de *Haeltere* (Aeltre), 1455 : un corbeau, perché sur un écot (Ibid., l. 391).

— (Jean) (fils de Corneille), échevin d'Eecloo, 1497 : deux croissants en chef et une étoile en pointe. L. : *S Ian f Vrom . o . . Cornelis* (Ibid., l. 82, 83).

— (Guillaume), fils de Jacques, tient un fief de la seigneurie de Wesseghem, 1567 : deux flèches émoussées, renversées, passées en sautoir, accostées d'une étoile à cinq rais et d'un trèfle (Fiefs, N° 3358) (Pl. 37, fig. 1068).

Vromond (Victor), prêtre, chanoine de Sainte-Pharaïlde, à Gand, 1448 : une béquille de Saint-Antoine. L. : *S d m Victo . . . . . bri* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 401).

Vromont (Guillaume), homme de fief de Waleran, chevalier, seigneur de Wavrin, Lillers, etc., et de sa femme, Livine *van Robaeis*, dans leur seigneurie de ten Ackere (à Courtrai), 1453 : un cheval en arrêt, contourné, accompagné à senestre d'un huchet (?), posé en pal (Elseghem).

Vrouds, voir **Mol.**

Vue, voir **Vilain.**

Vuel (Martin de), fils de Pierre, tient, du comte de Flandre, un fief à Saint-Nicolas(-Waes), 1527, le 8 mai : trois merlettes, accompagnées en cœur d'un besant, ou tourteau. L. : . . . . . *Vuel* (Fiefs, N° 7041).

Vuesting (Gérard van) a reçu en fief, de l'évêque d'Utrecht, *dat goed tot Erlo . . . in den kerspel van Dodorpe, in der buerscap tot Lijmborch ende in den gerichte van Hastchuijsen, rorende in die greeflicheit van Dalen*, 1382 : un buste de femme, aux longs cheveux flottants *(Utrecht)*.

Vuge *(Lambertus dictus)*, échevin de Tongres, 1283 : trois coquilles. L. : .. *Lamb'ti W* . . . . (Düsseldorf, Bailliage des Vieux-Jones, N° 22).

Vuij[e] (Laurent), échevin de Vilvorde, 1499, 1509, 19 : trois étoiles. T. : un ange. L. : *S Laureys Vuyen* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Bruxelles).

Vuijlsteke. Denis *Vulsteke* déclare tenir, de la Salle d'Ypres, une rente sur des biens à Zonnebeke, 1586, le 9 septembre : deux poissons, posés en fasce et rangés en pal, accompagnés de trois feuilles de houx, rangées en fasce, entre les deux poissons (assez fruste ; il y a, peut-être, encore autre chose). L'écu accosté du millésime : 15-84. L. : *Sigillum . . . . . vlstek . .* (Fiefs, N° 6018).

Vucht. *Godevert van Wcht*, prêtre, tenancier du chapitre d'Anderlecht, 1386 : un lion ; on n'en voit que la tête et la queue, la partie inférieure du sceau étant cassée. L. : *S' Godefr . . . . . cht* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2494, A. G. R.).

— (Guillaume van), 1448 ; *Walterus de Vucht*, 1449 ; Jean, 1487, 91, tous trois échevins de Bois-le-Duc : deux pals. Le sceau du dernier porte : . . . . . *annis de V . . . . . abi in busc* . . . . (Helmond, Malines et Abb. de Saint-Trond, c. 9) (voir **Limburg**).

Vuchts (A.-J.-J.), curé d'*Idderghem* (Idergem), évêché de Malines, district d'Alost, province de Flandre, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son église, 1787, le 2 avril : d'argent à deux pals de sable. C. : un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg., c. 46610).

Vullinc, voir **Waden.**

Vulpius (J.-H. von), capitaine-commandant au régiment impérial et royal d'infanterie « baron Bettendorf », scelle des pièces comptables, sentences, etc., 1722, 3, 6, à Palerme : un renard sautillant. L'écu ovale. C. : un renard issant. Sans L. (cachet en cire rouge) (Archives commun. de Nivelles).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Pl. CCVI.

Fig. 1. Simon dit Beyer de Boppard, chevalier (1342).
Fig. 2. Werner Schenko von Liebenstein, chevalier (1342).
Fig. 3. Henri von Grafschaft, chevalier (1346).

Jean-Henri von Vulplus, âgé de 65 1/2 ans, natif de Reval, protestant, marié, sans enfant, figure comme *Obristwachtmeister* (major) du 3e bataillon du régiment d'infanterie du général-feldmaréchal-lieutenant comte Onelli, sur le rôle de recensement dressé, à Kaschau, le 6 avril 1736 (Ibid.).

Vulsteke, voir **Vuijlsteke**.

Vurre. *Thilmannus dictus Vůrre, famulus* (écuyer), 1335 : un lion couronné, à la queue fourchée ; au lambel à cinq pendants brochant. L. : . . . . *anni Wr* . . . (Chevalier Camille de Borman, à Schalkhoven).

Universis presentes litteras inspecturis, nos Wilhelmus, comes juliacensis, notum esse volumus quod cum Thilmannus dictus Vůrre, famulus noster dilectus, elapso iam aliquo tempore, honorabiles viros nobis dilectos capitulum ecclesie beate Marie ad gradus coloniensis impetierit coram nobis super eo videlicet quod dicebat, se esse et esse debere advocatum curtis in Wyse, que est predictorum capituli et quod progenitores sui habuerint et tenuerint advocatiam in eadem curte et a nobis et a nostris progenitoribus in feodum, et quod ratione huiusmodi advocatie habeat et habere debeat annuos redditus, videlicet viginti quatuor maldrorum tritici annuatim et quedam alia certa iura, redditusque certos annuos et quod ipse et progenitores sui ius in molendino dicte curtis habuissent et haberent, et ipsum et progenitores suos in huiusmodi molendino dampnificassent ; econtra ipsis capitulo hec premissa omnia omnino negantibus ; nos intendentes paci et concordie partium predictarum per dilectos fideles nostros Cristianum, thesaurarium Sancti Andree coloniensis, Wilhelmum, rectorem parrochie in Důren ecclesiarum, Hermannum *de Levendal* et Jacobum *de Pomerio*, milites, nostros consiliarios, de consensu dictarum partium super hiis diligenter inquiri fecimus et nichilominus inter partes easdem tractari ; quorum inquisitione et tractatu nobis per eosdem consiliarios nostros relatis de ipsorum consilio ac predictarum partium consensu expresso, nos predicte questionis decisionem in nos recepimus et recepimus et recipimus et decidendo ipsam pronunciamus in hiis scriptis : predictum Thilmannum dictum Vůrre et eius heredes nichil iuris habuisse nec de cetero debere habere aliquam advocatiam vel ius advocatie a nobis ex causis predictis seu aliis quibuscunque in eadem curte de Wyise, aut huiusmodi triticum seu aliquos redditus vel iura aut etiam ius aliquod in molendino dicte curtis, aut quicquam aliud in quibuscunque rebus consistant

Immo dicimus predictos capitulum ad curtem suam in Wyise predictam absolutos, quitos et liberos ab eodem Thilmanno dicto Vůrre et eius heredibus occasione advocatie et iuris molendini dicte curtis seu cuiuscumque alterius dominii sive iuris quam vel quod se usque in hodiernum diem idem Thilmannus Vůrre in eiisdem curte et molendino habere contendebat ex quacunque causa. Et volumus quod idem Thilmannus dictus Vůrre pro se et suis heredibus coram nobis huiusmodi advocatie, predictis redditibus annuis tritici ac iuri molendini aut obventionibus quibuscunque et iuri eorum, si quod habuit in curte et molendino predictis ex quacumque causa pro se et suis heredibus renuntiet pure et simpliciter effestucet et resignet, salva tamen advocatia nostra quam in eadam curte habemus, ratione dominii nostri in Hengbach et iuribus suis, prout eam et ea progenitores nostri et nos hactenus habebamus. Quam quidem pronuntiationem nostram predictus Thilmannus pro se et suis heredibus confitebatur et recognovit, confitetur et recognoscit et omnia alia, sicut in presentibus litteris continentur, facta esse et pronuntiata de consensu et voluntate sua expressa, eamque ratam habuit atque gratam et exnunc pro se, sua uxore et suis heredibus renuntiavit, predicte advocatie et omni iuri eius, sive consistat in iudicando, sive in redditibus annuis tritici predictis, sive in iure dicti molendini seu dampni eiusdem, sive in quibuscumque rebus consistant, ac omni actioni et impetitioni, que in perpetuum contra dictos capitulum aut contra quoscumque prefatam curtem possidentes sibi et suis heredibus possent competere in premissis quoquomodo ac aliis quibuscumque ante presentem pronuntiationem habitis et subortis.

Item propter bonum pacis et concordie et ne decetero aliquis rancor aut discordia super premissis ac aliis quibuscumque occasione premissorum inter dictos capitulum ex una parte et ipsum Thilmannum et suos heredes ex altera oriatur et ne idem Thilmannus aut sui heredes possint se dicere in aliquo lesos, et ut premissa in perpetuum firma sine aliqua dissensione et rancore in tranquillitate pacis in perpetuum rata permaneant, dicimus, volumus et pronuntiamus quod predicti capitulum prefato Thilmanno debent dare ducentos florenos aureos parvos de Florentia, et reverendus pater et dominus noster, dominus Walramus, coloniensis ecclesie archiepiscopus, germanus noster dilectus, quinquaginta florenos dabimus eidem.

Item dicimus et pronuntiamus quod quando tempora locationis dicte curtis in Wyise nunc existentia fuerint lapsa, quod extunc poterimus petere a dictis capitulo et ipsi tenentur exaudire, pro una vice tantum, pro legali et honesto viro qui dictis capitulo non sit suspectus aut dampnosus et per quem non poterint in dicta curte aut iuribus suis dampnificari aut ledi, ut eadem curtis eidem, sicut aliis consuetum est locari, ad triennium locetur, ut est moris, sub annua pensione, qui ipsis capitulo sufficientem et ydoneam cautionem prestabit de pensionibus et iuribus dicte ecclesie temporibus debitis persolvendis, qui statim dictis tribus

annis elapsis dictam curtim dimittere tenebitur et dicere sibi nichil iuris competere in eadem, et extunc poterunt predicti capitulum predictam curtem alteri libere concedere contradictione cuiuslibet non obstante. Et per hanc presentem nostram pronuntiationem volumus esse sopitam omnem actionem quam altera predictarum partium contra alteram ex causis predictis seu occasione earundem seu quibuscumque aliis causis quocunque modo hoc esse possit hucusque habuit necnon rancorem et omnem discordiam ex ipsis seu occasione premissorum usque in hodiernum diem habitos et subortos.

In cuius rei testimonium nostrum sigillum presentibus fecimus apponi, et ad rogatum nostrum et partium predictarum dominus Walramus, archiepiscopus coloniensis, germanus noster karissimus predictus, necnon predicti consiliarii nostri idemque Thilmannus dictus Vürre ad nostrum mandatum, necnon capitulum predicti sigilla sua hiis litteris appendi fecerunt.

Et nos Walramus, dei gratia sancte coloniensis ecclesie archiepiscopus, sacri imperii per Italiam archicancellarius, ad rogatum spectabilis viri Wilhelmi, comitis iuliacensis, germani et fidelis nostri karissimi, ac predictorum capituli necnon dicti Thilmanni, sigillum nostrum maius hiis litteris duximus apponendum in testimonium premissorum.

Nos etiam Cristianus, thesaurarius sancti Andree coloniensis, Wilhelmus, rector parrochialis in Duren ecclesiarum, Hermannus *de Levendal* et Jacobus *de Pomerio*, milites, predicti, confitemur premissa esse acta sicut superius sunt narrata, et propter hoc ad mandatum spectabilis viri domini nostri domini Wilhelmi, comitis predicti, et ad predictarum partium rogatum sigilla nostra presentibus duximus apponenda. Et ego Thilmannus dictus Vürre predictus confiteor et recognosco, sponte et non coactus, predictam pronuntiationem et omnia alia, sicut in presentibus litteris continetur, facta esse et pronuntiata de consensu et voluntate mea expressa, ex nunc ratam habeo et gratam, eamque approbo, emologo atque laudo, et exnunc pro me, mea uxore et meis heredibus renuntio predicte advocatie et omni iuri eius, sive consistant in iudicando sive in redditibus annuis tritici predictis et iuri molendini et eius dampno predictis, sive in quibuscumque rebus consistant, ac omni actioni et impetitioni que in perpetuum contra predictos dominos capitulum aut contra quoscumque prefatam curtem possidentes, michi meis heredibus possent competere in omnibus supradictis quoquomodo seu aliis quibuscumque ante presentem pronuntiationem habitis et subortis. Et in horum testimonium sigillum meum una cum sigillis dominorum archiepiscopi et comitis, consiliariorum predictorum necnon capituli ecclesie beate Marie predicte duxi presentibus apponendum.

Et nos capitulum predicti confitemur omnia premissa esse acta ut superius est expressum, et in horum testimonium sigillum etiam ecclesie nostre predicte una cum sigillis predictorum presentibus diximus apponendum.

Datum feria quinta post festum palmarum que dicitur Cena domini, anno eiusdem millesimo trecentesimo tricesimo quinto.

(Acte en parchemin, muni de six sceaux, appendus à des doubles queues de parchemin, desquels sceaux cinq en cire jaune, un, celui de *Thilmannus Vürre* — sur le bord, on lit : *Thil^us Vuyrre* — en cire rouge. Ceux de Chrétien, trésorier de Saint-André, et de Guillaume, recteur de Duren, sont disparus (M. le chevalier Camille de Borman, à Schalkhoven).

Pour plus de détails sur la terre de *Wyse, Wise*, etc., voir aux noms de Veitzheim et Virneburg.

Vurre. Tilman *Vuyrre*, chevalier, scelle des actes d'*Emelrich* van Ringsheim, 1358, et du duc de Juliers, 1361 : un lion, à la queue fourchée, et un lambel à cinq pendants brochant. L. L., 1358 : ✠ *S' Tilmani dci Vrrre mil'*; 1361 : ✠ *S' Tilmanni Vrrre mil'* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 628, et *Col.*, N° 846).

— *Tyelman Vuyrre van Wys*, chevalier, tient, de Jean de Schoonvorst, chevalier, burgrave de Montjoie, *myn huys zo Luylsem* (Lüxheim?), à titre d'*Offenhaus*, tel qu'on le tenait, jadis, du damoiseau *Luyf van Glaedbach*, 137 . (date incomplète); scelle un acte de Marie de Looz, 1373 : même écu, mais le lambel à trois pendants. C. : une tête et col de chien braque (Dusseldorf, *Col.*, N°s 855, 892).

Vus, voir **Bettembourg, Voys[e]**.

W

Waard, voir **WARDTT**.

Waardenburg. Gérard, seigneur de *Werdenberch*, chevalier, scelle un acte du duc de Gueldre, 1371 : trois pals de vair; au chef plain (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 401).

Waardenburg. Jean van *Weerdenberch van Nijewael* (Nieuwaal) donne des lettres de non-préjudice

a Othon van *Achoijen* et Gisbert *de Kock van Edelrijnen* (Neerijnen), 1419 : même écu, brisé d'un lambel, le pendant du milieu chargé d'un crampon brochant. C. : une tête de paon *(Geld.)* (Pl. 37, fig. 1069).

Waardenburg. Jean van *Weerdenborch* (fils de Jean), seigneur de Gansoijen, 1489 : même écu que Gérard (1371). Cq. couronné. Même C. L. : *S Ian van Werdeberch* (Elseghem).

— *Die cerveste heere ende Jonckere, joncker Johan van Werdenborch, heere tot Gansoijen*, etc., 1555 : mêmes écu et C. (Abb. de Saint-Trond, c. 13) (voir **Broekhuizen, Drongelen, Duijst, Heukelum**).

GELRE donne au *here van Waerdenborch*, Gueldrois : de gueules à trois pals de vair; au chef d'or. Volet de gueules à trois pals de vair. Couronne d'or. C. : une tête et col de paon d'azur.

Waardhuizen. Henri van *Werthusen* scelle un acte de Jean, comte de Clèves, 1348 : de . . . à l'écusson plain, accompagné de trois (2, 1) cygnes. L. : *S' Henrici de Verthesen* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 509).

— Henri van *Warthusen*, seigneur de ce lieu, chevalier, transporte à Jean Botterman, bourgeois de Clèves, *die alinge watermoelen ende erfnis, daer man die moelen tot Warthusen opmaken mach, mit dijken, mit dammen, mit vijsscherijen*, etc., 1378; Henri van W., chevalier, vend une terre entre Brienen et Cleves, 1379; *Henricus de Werthusen, miles*, cède au comte de Clèves, son domaine de *Werthusen*, avec juridictions, etc., 1381 : même écu. L. : *S' Heinrisi de Werthusen militis* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N°s 440, 457; Chap. de *Bedbur*, N° 58).

— Henri van *Werthusen* transporte au comte de Cleves un fief mouvant de l'abbé d'Echternach et qu'il a hérité de son père, Henri van W., chevalier, 1394 : même écu, brisé au point du chef d'une étoile. L. : *S' Heinric van Werthusen* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 457).

— Henri van *Werthusen*, juge de Cranenburg, 1409 : même écu, sans l'étoile. Cq. couronné. C. : une tête et col de cygne (Dusseldorf, Chap. de *Bedbur*, N° 70).

— *Henricus de Weerthuijsen*, échevin de Bois-le-Duc, 1415 : même écu. L. : *S Henric de Werthes . . scabi i bus . .* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Waarle. Arnould van *Waderle* reçoit une rente sur le pays de Malines, 1367 : trois tierces; au chef plain; l'écu muni d'une bordure, chargée de besants (ou tourteaux). L. : *S' Arnoldi de Waderle* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 808) (Pl. 37, fig. 1070).

Wabbel (Jacques), échevin de Malines, 1436 : trois croissants, accompagnés en cœur d'une rose (Mal.).

Wadeleux (J.-G.), curé de *Goesne* (Goesnes), diocèse et comté de Namur, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son église, 1787, le 20 mars : un loup élancé, sur une terrasse. C. : une étoile. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46646).

Waden *(Vulline van der)* et Jean van Elst (ne scelle pas) reçoivent, du duc de Brabant, un acompte de 95 3/4 vieux écus, pour leurs services dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, le 12 juillet; scelle pour Henri *van Monfoert*, qui reçoit, dudit prince, 60 vieux écus, pour un cheval perdu (dans la même guerre), 1357, le 11 juillet; *Vaullinc van der Waden* reçoit 24 vieux écus, du chef de la même guerre, 1357, le 27 juillet; *Vullinc van der Waden* et Jean van Elst (ne scelle pas) reçoivent 195 3/4 vieux écus, pour solde de tout compte, du chef de la même guerre, 1357, le 25 novembre : parti; au 1er, palé de . . . et de vair; au 2^d^, une fasce ondée. L. : ✠ *S' Th Wllinc van der Waden* (Chartes de Brabant, N°s 1239, 1240, 1284, 1548) (Pl. 37, fig. 1071).

Ainsi qu'il résulte de la légende du sceau, le nom de Vulline est nom patronymique, et le prénom du personnage est *Thodericus* (comp. *Introduction*, p. 50).

WADENT *(Fauvel de)*, bailli de Vermandois, 1334 : douze merlettes, rangées six (2, 2, 2) au canton senestre et six (3, 2, 1) dans la partie inférieure de l'écu; au franc-quartier chargé d'un écusson chevronné. L'écu sommé d'une tête d'ange (Tournai, Chartrier, Assises de Péronne).

Wael (Guillaume *del*) (et *du Wael*) reçoit, du duc de Bourgogne, une pension de 140 *francs*, par le fermier de l'*avoir* de Meuin, 1414, 9 : un *Agnus Dei*, passant à senestre, regardant. L. : *S Willame de Wael* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 13, 14).

— (Ambroise de), religieux de Tongerloo, curé de l'église des Saints-Pierre-et-Martin, à Vissenaeken, archevêché de Malines, district de Tirlemont, province de Brabant, 1787, le 23 avril : écartelé; aux 1er et 4e, d'azur à trois merlettes; aux 2e et 3e, de sable; au chef d'argent (?), chargé d'une trangle vivrée. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46572) (voir **Wale, Woelmont**).

Waelhem (Les échevins de la franchise de), 1375, 87, 1405, 13, 1503 : trois pals; au franc-quartier d'hermine (**Berthout**). Derrière l'écu, la Vierge, portant l'Enfant. L'écu accosté de deux arbres (Malines).

— *Johannes de Walem*, échevin de Malines, 1439 : parti; au 1er, une bande, chargée de trois aigles; au 2^d^, un arbuste, accompagné en pointe à dextre

d'un oiseau, posé en bande (Ibid.) (voir **Vorst, WALEM**).

Waelhoven (Sire Jean van) scelle un acte de sire Lambert Brempsoens, chevalier, 1358 : un lion au lambel brochant. L. : ✠ *S. . . . . e Wa . lhove .* (Léau, N° 46).

— (Guillaume van), échevin de Saint-Trond, 1447 : un chevron, accompagné de trois forces renversées. C. : trois plumes d'autruche. L. : *S Wilhi de Walhoven scabi sci truds* (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

— Guillaume van *Walhoven*, même qualité, 1464 : même écu. C. cassé. T. dextre : une damoiselle. L. : . . *ilhi de Walhoue scabi* . . . . . (Ibid.).

— (Gérard van), dit van der *Maesen*, échevin de Graesen, 1470, 5 : un bâton, accosté de six merlettes, rangées en orle (Ibid., c. 10).

Waelkin (Jean), fils de Jean, déclare tenir de la seigneurie de Terbrugghe, à *Wareghem* (Waereghem), appartenant à *Edelen ende werden Joncker Reijnault van Breederode* (Brederode), *schiltenape, heere van Heimsrode* (Heimsrode), *van Ledeghem, van Roleghem* (Rolleghem), *Cappelle van den Roleghemschen* (Rolleghem-Cappelle), *in IJpre ende van der Meere, etc.*, un fief situé à Waereghem, 1507, le 20 septembre : un chevron, accompagné en pointe d'une étoile. L. : *S Ian Waelkin* (Fiefs, N° 2132).

Waelpoijt (Jean), échevin de Malines, 1442 : trois bouteilles arrondies *(waelpuijtfleschen)* (1), munies d'une anse à senestre; au franc-quartier senestre brochant chargé d'une fasce abaissée, sommée d'un lion issant. S. senestre : un aigle (Malines).

(1) Ce mot flamand, que je trouve dans un inventaire de 1489, signifie une bouteille d'une pinte *(waelpot, wal-podium)*.

WAELSCAPPEL, voir **Wallon-Cappel**.

WAENBACH, voir **Kortenbach**.

Waenrode (Jean, seigneur de), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le seigneur de Rotselaer; i. t. : 2623 moutons; 1374; scelle pour Arnould van der Borch (i. t. : 30 moutons) et Heine Hubbens (18 moutons), tous deux prisonniers *illec*, sous la même bannière, 1374 : deux fasces. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un renard assis, levant la patte droite. L. : *S Iohanes de Waonrode* (!) (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Brabant**).

Wannerode — dit Hemricourt — *. . . quy estoit de noble sang de Dieste : d'or a deux fasches de sable . . . cri : Dycste* (Salbray, p. 30-31).

— (Gérard van), seigneur de Binckom et Glabbeek, reçoit une rente sur le tonlieu de Maestricht, 1399 : mêmes écu et C., mais celui-ci en partie cassé. L. : *. . . . rardi de* . . . . . (Chartes des ducs de Brabant).

Waenrode (Les échevins de), 1377 (n. st.), 9 : un lion et un lambel à cinq pendants, brochant. L. : . . *scabinorvm de Wanrode* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Waepenaert. *Marrijen Wapenaert*, échevin du roi, dans la *vierschaere* de Sinaij et Belcele, 1638 : parti; au 1er, deux fourches, à trois dents, passées en sautoir. L. : . . . . . *apena* . . . (Baron de Maere d'Aertrijcke).

Gillijs van Wapenaerde houd van minen heere ij bunnere lands lettel meer of min te vullen coope van xl . s . par . ende sheeren ghedinghe te gane ende te doen vors. leene behooren vj . mannen ende hets commen ute Gillis leene van der Brueghen.

Dleen es comme up een kint ende heeft zijn leen niet verdient (Livre féodal du pays de Waes, formé le 1er mai 1383, par Jean de Jaghere, de Moerbeke, receveur des reliefs; Fiefs, N° 7497, f° 8).

Au feuillet 54 du même registre féodal, on lit :

Ende alle dese leene voornomt, die ghetecken sijn achter dat sij niet verdient en sijn . . . dat ic niet en weet van haren dienste waer zij ghecleghen hebben of te wat steden.

Dans le dénombrement, remis, le 1er mai 1527, à la cour féodale du pays de Waes, par Jean van Gavere (fils de Gilles) de quatre fiefs qu'il tient de la seigneurie de *te Wijnvelde*, sous Waesmunster (laquelle seigneurie appartient à damoiseau Hellin van Steelant), figurent, parmi les tenants et aboutissants : *Berbele van Wapennaerde, Jan van Wapennaerde*.

D'un de ces fiefs, tiennent des arrière-fiefs les suivants : *Jan van Wapennaerde, Catheline van Wapennaerde* et *Lijsbette van Wapennaerde* (Fiefs, N° 7386).

Jean Waepenaert, libre seigneur d'Erpe, fils d'un Marin et de Jossine de Witte fut créé chevalier du Saint-Empire, par l'empereur Charles VI, par lettres patentes du 18 mars 1720.

Plusieurs autres membres de sa famille obtinrent également des lettres de chevalerie du Saint-Empire.

Le 16 décembre 1818, le roi Guillaume Ier des Pays-Bas éleva à la dignité de baron Pierre-Joseph de Waepenaert d'Erpe, qui ne laissa pas de postérité. Le titre fut transmis au fils aîné de son parent Joseph-Ferdinand-Marie de Waepenaert de Kerrebrouck, Edouard-Charles, qui figure comme baron de Waepenaert d'Erpe sur la liste des nobles des Pays-Bas.

Les chevaliers de Waepenaert portent : de gueules à trois têtes de carnation, armées d'un casque et d'un gorgerin d'argent. Casque couronné. Cimier : un chevalier issant, armé de toutes pièces, à la face de carnation, à la bandoulière d'or, portant de la main droite un marteau d'argent, emmanché d'or, la gauche appuyée sur la hanche. Tenants : deux chevaliers, armés de toutes pièces, la face de carna-

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Pl. CCVII.

Fig. 1. Simon von *Enselthem*, écuyer (1357).
Fig. 2. Sire Thierry von Esch (1362).
Fig. 3. Gérard, burgrave d'Odenkirchen (1370, 1372-73).

tion, portant, chacun, de la main extérieure, un marteau d'argent, emmanché d'or.

L'ancienne devise, telle qu'on la voit sur des pierres tombales à l'église d'Erpe, près d'Alost, est : *Altijt leeft den Waepenaert*, ou, en latin : *Semper armiger triumphat*.

Les armoiries des barons de Waepenaert furent modifiées en ce sens que le chevalier issant, en cimier, reçut une épée, à la place du marteau, et que le marteau des deux tenants fut également remplacé par une épée, la pointe appuyée sur le gazon soutenant le blason (voir **Meersman**, **Pruijssen**, **Tellier**).

Waerbeke. Paul van *Warbeke*, fils de Paul, tient, du château de Termonde, un fief à Lebbeke, 1349 : trois roses, 2 en chef, 1 en cœur, et, en pointe, un annelet, accosté d'un maillet, penché à senestre, et d'un gland, posé en bande. L. : *S Parrels van Vaerbecke* (Fiefs, N° 4034).

Waerd, voir **Weerd**.

WAERDE, voir **Warde**.

WAERDEN *(Wilhelmus dictus van der), investitus ecclesie de Steijvorde* (Steyoort), *leodiensis dyocesis*, 1363 : trois lions. L. : *S Wili . . . . . Steev . . .* (Chartes des ducs de Brabant).

Waereghem. François van *Warighem*, homme du comte de Flandre, 1346 : six (3, 2, 1) coquilles. L. : *S Francoes van Wareghem* (Chartes des comtes de Flandre).

L'inventaire imprimé l'appelle, à tort, *de Wenghem*.

WAERHEM *(Ijdrop* van), conseiller de l'empereur et son procureur de Flandre, tient, de Termonde, *'t Conkelyoet* (9 bonniers), à Lebbeke, 1544 : un échiqueté. C. : une tête et col de licorne entre un vol. S. dextre : un lion (?) (Fiefs N° 4019).

Waerloos *(Nicolaus de)*, échevin de Malines, 1304 : un croissant, accompagné au point du chef d'une étoile à huit rais. L. : ✠ *S Nic . . . . de . aerlo . .* (Malines).

— Gauthier van *Waerloes*, échevin de Malines, 1367 ; 9, 74, 5, 6, 8, 81, 2, 5-7, 9, 90 : une croix latine, soutenue par une tige horizontale, à deux crampons montants, un à chaque extrémité (Malines).

— (Les échevins de), 1782 : écartelé ; aux 1er et 4e, un chevron, chargé de trois fleurs de lis, accompagné en chef de deux têtes de lion affrontées et en pointe d'une tête de léopard bouclée (**Faille**) ; aux 2e et 3e, contre-écartelé ; *a* et *d*, un sanglier passant ; *b* et *c*, trois chevrons (**Werve**). Cq. couronné. C. : un croissant, soutenant une fleur de lis. S. : deux tigres (ou léopards lionnés), tenant, chacun, une bannière, la 1re de l'écu (?), la 2de, à trois pals, au chef plain (**Reeth**). L. : *Sig M L della Faille topar de Waerloos et scab ibid* (Office fiscal de Brabant, reg. 349, A. G. R.).

Waermoes *(Olivier), scepen van verbare ende voorsienighe Olivier van der Woestine ende Jan Nieulaet, van huerlieder gemeene wet, genaempt ten Heede, in Moorslede*, 1558 : un sautoir alésé. L. : *S Olivier Wa . . . . .* (Grand Conseil de Malines, Appel de Flandre, l. 10, A. G. R.).

Waermont, voir **Duren**.

Waerniers, voir **Wernerus**.

Waersegger (Jean de) scelle pour Jean Winter, qui tient, du sire de *Lijsemeele* (Linsmeau), un fief sous Attenhoven, 1470 : trois roses ; au franc-quartier brochant plain. Très cassé ; seuls, l'écu et un fragment de la légende restent. L. : . . . . . *a . . seger* (Av. et dén. de la cour féodale de Brabant, N° 433).

— Jean de *Waerseger*, scelle, pour *Aert van Ghele* le dénombrement d'un fief qu'il tient d'Elisabeth van *Ermboghen* (!), fief sis à Holsbeek, *opt Ermboghem velt* et contigu au fief d'Arnould de Waersegger, sans date (1474?) : même écu. S. senestre : un griffon, ou aigle. L. : . . . . . *War . . ger* (Ibid., N° 1987).

Jérôme de *Waerseghere*, abbé de Parc-lez-Louvain, portait : d'or à trois roses de gueules, boutonnées d'argent ; au franc-quartier brochant d'or à trois pals d'azur, au chef de quartier de gueules (Limminghe) (P. DE CAFMEIJER, *Hist. du Saint-Sacrement-de-Miracle*).

Waes (Gérard van), *knape* (suppôt) du métier des courtiers, à Bruges, 1324 (n. st.) : une croix, cantonnée de quatre merlettes. L. : ✠ *S' Gheraerdi de Waes* (Chartes des comtes de Flandres).

— *Marguerite de la Rive, vesve, et Jaques de Waes, filz et heritieur seul et pour le tout de feu Jehan de Waes, en son vivant hoste de la teiste dor, a Gand*, déclare que ledit Jean a reçu, en avril 1425, du bailli de Gand, le paiement des frais occasionnés par les chevaux qu'il avait hébergés chez lui, 1438 (n. st.) : trois sangliers en arrêt. T. : un ange. L. : *S Iacop van Waes* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 113).

— Sœur Marie, abbesse de l'abbaye de Marquette-lez-Lille, 1508, 10 : dans le champ du sceau, ogival, l'abbesse sous un dais ; au bas, un écu à trois oiseaux (C. C. B., Acquits de Lille, l. 46) (voir **Vaes**).

Les actes ne révèlent pas son nom. D'après LE GLAY, *Cameracum Christianum*, elle était de Courtrai, aurait été élue abbesse le 20 juillet 1507 et serait morte le 27 ou 28 avril 1511.

Le seigneur du pays DE WAESE : *d'azur, au naveau* (navet) *d'argent, les cinq feuilles en hault de synople* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Waesberghe *(Jehan Brufaut de)*, homme de fief de Flandre, scelle un acte du bailli d'Alost, 1335 : un lion couronné, un semé de billettes et un bâton noueux brochant (Chartes des comtes de Flandre).

— Pierre van *Waesbeerghe*, fils de Jean, déclare tenir, de la cour et seigneurie de l'espier de Gand, appartenant à *Copkin* Braem (fils de Baudouin), placé sous la tutelle de Godefroid Braem, une rente de 72 livres parisis, assignée sur le fief et seigneurie de *Vaernewijc* (Vaernewijck), sis dans la paroisse d'Ockerghem, près de Gand, et ayant une étendue de 22 bonniers, 1502, le 19 novembre : écu cassé C. : un lion issant d'une cuve. L. : *S P* . . . . . (Fiefs, N° 2643).

— (Pierre van), fils d'Adrien tient une rente de l'espier de Gand, 1519, le 22 septembre : un lion et un semé de billettes. C. : un lion issant d'une cuve. L. : *S Pieter va . Waesberghe* (Fiefs, N° 2731) (voir **Kethele**).

WAETSELAER, voir **WETSELAER**.

Wagheman (Jean), échevin de Léau, 1354, 9; J. W., habitant Léau, donne, avec Gérard van Halle, chevalier, quittance au receveur des *beden*, 1360 (n. st.) : un lion et un semé de billettes, l'épaule du lion chargée d'un écusson à trois roses. L., 1360 : ✶ *S' I . . . s Wagheman (Heijlssem, Léau,* N° 49, et Chartes des ducs de Brabant, N° 1714).

L'Inventaire imprimé des chartes de la ville de Léau blasonne *besants*, au lieu de roses.

Wagen (Jean de), tuteur de Jean de Brabantere, qui déclare tenir, de Gilles van Pottelsberghe, un fief, à Belcele, aboutissant aux biens de Josse van Pottelsberghe, de Philippe van *Steelandt*, etc., 1526, le 12 avril (v. st.) : une navette de tisserand, posée en bande. L. : . . . . . *aghen* [. . . . .] (Fiefs).

Waghenaere (Liévin de) déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de son château de *Doijnse* (Deijnze), un fief à Peteghem, *buuten up den eersten Sprijcebriesch*, 1551, le 22 décembre : un étai alésé, terminé au haut en petit chevron renversé, accompagné en pointe de deux étoiles. L. : . . . . . *Lieve de Wagh* . . . . . (Fiefs, N° 9319).

Waghenare, voir **Royer**.

Wageningen (Les échevins de), 1418 : dans le champ du sceau, une échelle, accostée de deux roues. L. : *S nove civitatis Wagvene* (!) (Arnhem, *Rekenkamer*).

Wagenknecht *(Tyelken)*, échevin de Kaiserswerth, 1435 : un levier pour voiture (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 549) (Pl. 37, fig. 1072).

Waha *(Gielijs* van) (sic !), scelle pour *Jammolet Deve* (d'Eve), qui reçoit, du Brabant, 26 vieux écus, indemnité totale du chef de la guerre de Flandre, 1357, le 28 juillet; *Gillot* de Waha (sic !) partage avec Henri de *Marchin*, et d'autres, des indemnités du chef de la guerre de Flandre, 1357, 8 : une aigle, chargée en cœur d'un macle. L. : ✶ *S' Iylio de Waha* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1301, 1309, 1619).

Un *Julianus de Wahart* est cité dans un acte de 1127 (compte rendu des séances de la *Commission royale d'histoire de Belgique*, 1894, p. 12).

— (Gilles van) (sic !), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous Montjardin; i. t. : 744 moutons, 1374; scelle pour Herman van *Inseijne*, prisonnier *illec*; i. t. : 32 moutons, 1374 : une aigle, chargée en cœur d'une fleur de lis. L. ✠ *S Gylios de Wahar* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean de), écuyer, prisonnier *illec*, sous le sire d'Oupeye (?); i. t. : 678 moutons, 1374, 6 : même écu que *Gielijs* (1357-8). L. : ✶ *S Iohan de Wahavt* (Ibid.) (Pl. 37, fig. 1073).

En 1376, il reçoit son acompte par le lieutenant de la prévôté d'Ardenne.

Henri de *Berlaymont*, seigneur de la *Chappelle*, Odeur, etc., gentilhomme de la Chambre de Son Altesse Electorale de Cologne, prince de Liége, gouverneur et grand-bailli du quartier et comté de *Mohault* (Moha), certifie, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Louise-Catherine de Waha est d'ancienne noblesse militaire, fille de messire Nicolas, chevalier, seigneur de *Baillionville* (Baillonville), *Stasbourgh* (Stasbourg?), etc., et de Catherine de Namur; petite-fille de messire Jean de Waha, chevalier, seigneur de *Baillionville, Stasbourgh*, etc., et de Marguerite de Merode, fille de messire Isebrant de Merode, chevalier, baron de *Duffle* (Duffel), seigneur de *Sueterwoude* (Soeterwoude), Muggenberch — fils de messire Jean de Merode, baron de *Duffle*, etc., et de Catherine de *Colster* (Coulster) —, et de Marie de *Culenborch* (Culenborg), fille de messire Jean, comte de *Culenborch*, Rijnswoude, etc., et d'Agathe [d'] *Alckmade* (Alkemade); arrière-petite-fille de messire Nicolas de Waha, chevalier, seigneur de *Baillionville, Stasbourgh*, Vecquemont, Godinne, et de Catherine de Pottiers, fille de messire Jean de Pottiers, chevalier, seigneur de la *Franche Conte*, de Tihange et de Hun, et de Barbe de Hun; que ce dernier Nicolas était fils de messire Claude de Waha, chevalier, seigneur de *Baillionville, Stasbourgh, Grandchamp* (Grandchamps), Vecquemont, Godinne, etc., et de Catherine de Brabant; *le tout de legittime mariage noble, sans bastardize, ny bourgeoisie*, 1635, le 25 mars, au château de Famelette (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., 1376, A. G. B.).

Rasse de Gavre, marquis d'Aiseau, comte de

Beaurieu, seigneur d'*Ameries* (Aymeries), *Liseroel* (Lisseroeulx), *Faureaux* (Faurœulx), etc., atteste, à ladite abbesse, que ladite damoiselle Louise-Catherine de Waha est *gentilfemme,* du côté maternel, fille de messire Nicolas de Waha, chevalier, seigneur de Baillonville, *Stasbourgs,* Mouffrin, etc., et de Catherine de Namur, fille de messire Claude de Namur, chevalier, seigneur *dhuy* (de Dhuy), Flostoy, *Wallais* (Wallers?) *Erquelinne* (Erquelinnes), etc., et de Jeanne de Berlo, fille de messire Gilles de Berlo, chevalier, seigneur de Berzée, et de Catherine de Hun, fille de messire Jean de Hun, chevalier, seigneur de *Villeus* (Villers?) *Joncreitte* (Joncret), Beaurieu, etc., et de Jeanne de Roisin; que ledit Gilles de Berlo était fils de messire Guillaume de Berlo, chevalier, seigneur de *Brusse* (Brus), *Faulz* (Faulx), *Walignée* (Wagnée), Berzée, etc., et d'Agnès d'Eve; que ledit Claude de Namur était fils de messire Philippe de Namur, seigneur de Dhuy, Flostoy, etc., et de Jeanne de Crehen, fille de messire Gérard de Crehen, chevalier, seigneur de Hour, et de Jeanne de Lasoye (?), et petit-fils d'un autre Philippe de Namur, seigneur de Dhuy, Flostoy, etc., et de Catherine de *Rougrafen (Rougrave,* Raugraf); *le tout de legitime mariage noble sans bastardise ny bourgeoisie,* 1635, le 27 mars, à Charlemont (Ibid.).

Waha (Henri-Charles de), prévôt de Laroche, remet au roi de France, pour lui et les sieurs de Xenoy, Groullart, écuyer, et Bauer, l'aveu de divers fiefs, 1681 : une aigle. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713[a]).

— (Jean-Antoine de), seigneur de Grandchamps, déclare tenir, dudit roi, ladite seigneurie, au comté de Laroche, 1682 : une aigle. L'écu sommé d'une couronne à 9 perles et accosté de deux palmes. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid., 45713[b]).

— (Jean-Philippe de), seigneur de Rienne, en partie, déclare tenir, dudit roi, ladite seigneurie, conjointement avec Louis-François de Copin, écuyer, seigneur de Conjoux, etc., 1682 : une aigle. L'écu, ovale, sommé d'un tortil de baron français (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713[a]) (voir **MARCHIN, Oijenbrugghe, Tudekem**).

Wayaux. *Watiers de Waiaus,* chevalier, homme du comte de Namur, 1294 : une fasce, surmontée de trois merlettes. L. : ✠ *S' Watiers de Waias (Namur,* N° 262).

— *Jehan de Waiaus,* chevalier, homme du comte de Namur, 1294 : même écu. L. : *S' Iehan de Ieppegnies* (Ieppignies) (Ibid.) (voir **Marbais**).

— *Anseloen van Vayals,* jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 92 moutons, 1374 : trois losanges, accompagnés en cœur d'un lion. L. : ✠ *S' Anseil de Waeias* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 37, fig. 1074).

Wayaux. *Jehan des Wayaulz,* échevin de Namur, 1515 : écartelé; aux 1er et 4e, un lion et un filet brochant; aux 2e et 3e, trois losanges. C. : deux coutres adossés. L. : *S Iehan de ..... (Namur,* N° 1384).

Waijbeekere, voir **Robijns.**

Waid (?) (. . . de) . . . . *Dewaid* (et *Dewayde),* lieutenant d'une compagnie franche, fait rapport sur la désertion du soldat Jean Devillers, sans date (commencement de 1743) : une roue de moulin, surmontée d'un compas. Ecu ovale. C. : le compas. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles).

Ledit Devillers, maçon de son état, natif de *Serey* (Seraing), terre de Liége, et soldat de la compagnie franche du capitaine Jamar de Libois, fut interrogé, à Luxembourg, le 4 mars 1743, sur l'ordre de Chrétien de *Holtzapel* (Holzapfel), general-major de Sa Majesté de Hongrie et de Bohême, commandant de la ville et forteresse de Luxembourg.

WAIJE (Pierre van der), échevin de West-Eecloo, 1340 : trois cerfs élancés *(Nimove).*

Waije (Chrétien), homme de fief du comte de Flandre, au bourg de Bruges, vers 1398 : écartelé; aux 1er et 4e, au chevron, accompagné de trois coquilles; aux 2e et 3e, trois chevrons. T. : deux hommes sauvages, sans massue (C. C. B., Acquits de Lille, t. 38).

— (Gauthier), échevin de Menin, 1423 : un chevron, accompagné de trois trèfles. Un homme sauvage émerge derrière l'écu. Celui-ci est accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : *S Wouter Wa . e* (Ibid., 13, 14).

Waijenberg. *Anthonis van Waijenberge, scepen mijns heeren Sinte Pieters ende abt van Corby* (Corbie), *inde proche van Nederijssche* (Neerijssche), 1556 : une cloche. L. : . . *Antho . . . van . . . . . .* (M. Max. de Troostembergh d'Oplinter).

Waignars, voir **Waingnars.**

Waijcop (Henri), jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne; i. t. : 30 moutons, 1374, 9; deux sceaux; 1374 : un sautoir échiqueté. L. : *S H . . . . . dci W . . cop.* 1379 : un sautoir échiqueté, chargé en cœur d'un écusson à trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : *S Heinrici d . . . . .* (Chartes des ducs de Brabant).

WAILHUYSEN, voir **Reuschenberg.**

Waingnars *(Pieres),* homme de fief de l'abbé de Bergues-Saint-Winoc (France), 1315, en juin, le

mardi avant la Saint-Jean Baptiste : de ... à l'écusson plain ; l'écu chargé d'une bordure (simple). L. : ... *il* .... *tri Wa* ..... (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

WAIRDEN *(Ghelein* van der) a hérité, de son père Jacques, un fief relevant du château d'Alost et dit *'t heerscap ten Dumple*, à Elst, 1535 : une marque de marchand (Fiefs, N° 4835) (Pl. 1a, fig. XC).

WAIS, voir **Wiltz.**

Waitte (Michel le), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1575, à Soignies : un chevron, accompagné d'un croissant, d'une merlette et d'une étoile à huit rais. C. : une merlette. L. : *Seel Michiel le Waicte 1566* et sous l'écu : M L W (Mons, Hommes de fief).

— (Luc le), homme de fief du Hainaut, à Braine-le-Comte, 1607 : un chevron, accompagné en chef à dextre d'un croissant, à senestre et en pointe de ... (cassé) ; au chef chargé de trois cloches. C. cassé. L. : *Seel Lv ... le* ..... (M. Hanon de Louvet).

Par l'acte du 23 mars 1607, Jean Hanon, bourgeois de Braine le Comte, déclare avoir acheté de Jean *Descotte*, laboureur *illec*, pour son frère Nicolas Hanon, célibataire, une terre à La Thieullerie, *illec*.

Ledit Michel le W., seigneur de Recq, était le chef de la famille. Son fils unique Philippe fut adopté au nom et aux armes de le Bourguignon (I.-p. de 1619). Le bisaïeul de Michel et de Luc : Jean, fut marié trois fois. Du 3e lit, vint Antoine le W., qui épousa Jeanne Anthoine (aux 3 cloches); de là, le chef de Luc, leur petit-fils. Son blason est sculpté sur l'ambon de l'église de Braine-le-Comte, la merlette étant transformée en un coq, par allusion au nom. Jean le W., fils de Luc, fut anobli en 1670. Ce Jean et son frère : Antoine, abbé de Cambron, portèrent : de gueules au chevron, accompagné de trois croissants, le tout d'or.

Wake de LYNDEL (Thomas), chevalier, garant du roi d'Angleterre, envers le duc de Brabant ; Bruxelles, 1339 : deux fasces, surmontées de trois besants, ou tourteaux. L. : *Sigillum Thome Waske domini de L* ..... *(Lindel?)* (Chartes des ducs de Brabant).

D'après Gelre, *die here van Wuec* portait : d'or à deux fasces, surmontées de trois tourteaux, le tout de gueules.

WACHELG[H]EM *(Johannes de)*, échevin de Bruxelles, 1489, 90, 8, 9, 1503 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écusson à la bande de cinq losanges. C. : un vol. L. : *S Ian vā Wachelgem* (E. G., I. 356; Bruxelles, G., c. XV, I. 88, G., c. XVI, I. 108a, et Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B.).

Son sceau est employé, en 1503, par maître Pierre Spysken, échevin de Bruxelles, sans constatation d'emprunt.

— (Englebert van), échevin *illec*, 1505 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écusson fruste. Même C. (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, E. G., I. 356).

WACHELG[H]EM (Jean van), seigneur du fief dit « de Heijde » et d'un autre, éclissé de la cour de Bodeghem, appartenant à Philippe van Douvrin, seigneur en Bodeghem, 1549 : un sautoir engrêlé. C. fruste L. : *S Ians van Wachelghem* (M. de Fiennes).

Nicolas Hoffman, fils de feu Nicolas, constitue, devant les échevins de Bruxelles, une rente à Jean van Wachelgem, *gesworen lothere deser stadt*, fils de Jean, pour lui et sa sœur, damoiselle Anne van Wachelgem, femme de maître Laurent van *Tzestich* ('t Sestich), docteur en médecine, 1561, le 18 août (Bruxelles).

— (Nicolas van), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1658, à Enghien : une pensée (?), tigée et feuillée (Enghien) (voir **Dries**).

Wachendorf. Othon, seigneur de *Wachendorff*, chevalier, engage au duc de Luxembourg, moyennant 200 *sware gulden*, qu'il a reçus, par Henri de Bastogne, chanoine à Metz, secrétaire de ce prince, *myn eygen gut* (non spécifié), 1377 : trois feuilles de tilleul, sans tiges, renversées ; au chef plain. L. : ✠ *S' Ottonis de Wach* ..... *(Luxembourg*, c. III, I. X, 6; c. IV, I. XVI, N° 6).

Gelre attribue à *Wachendorp*, vassal de l'archevêque de Cologne : de gueules à trois feuilles de tilleul d'argent, renversées, sans tiges; au chef d'or. Volet de gueules. C. : un chapeau de tournoi de gueules, retroussé d'or, garni d'un vol d'argent et soutenant un grelot d'or renversé.

Wachenheim (Charles-Frédéric, baron von), scelle un procès-verbal, 1722, le 19 décembre, à Palerme ; scelle un compte de la compagnie du capitaine comte de Nostiz, au régiment impérial et royal d'infanterie « baron von Bettendorff », 1731, le 11 janvier, à Palerme ; scelle un rapport, 1733, le 5 mars, à Naples ; scelle la sentence d'un conseil de guerre, tenu sur l'ordre du colonel Henri-Christophe, baron von Busch, commandant le régiment impérial et royal d'infanterie du général feldmaréchal lieutenant comte Onelli, 1736, le 30 juillet, à Kaschau ; scelle un compte de sa compagnie de grenadiers, dans ce régiment, 1736, en octobre ; scelle un compte de sa compagnie, 1737, le 22 juin, à Kaschau ; scelle, comme président, la sentence d'un conseil de guerre, tenu sur l'ordre du colonel commandant le régiment « comte Onelli », au service de Sa Majesté de Hongrie et de Bohême, 1741, le 22 avril, à Luxembourg ; scelle, comme capitaine et commandant de bataillon, des sentences, 1743, les 6 et 7 mars, à Luxembourg ; se sert de deux sceaux-cachets différents, chacun a un écu, a la fasce, surmontée de trois merlettes. Sur l'un des deux cachets, il y a un casque, cimé d'un vol de l'écu, sur l'autre, l'écu, dans un cartouche, est sommé d'une couronne à neuf perles. Sans L. (cachets en cire rouge) (Archives comm. de Nivelles).

D'après le rôle de recensement, dressé, à Kaschau, le 6 avril 1736, il était, alors, capitaine commandant la compagnie de grenadiers au régiment impérial et royal d'infanterie «comte Onelli», âgé de 37 1/2 ans, natif de Neulingen, au Bas-Palatinat *(in der Untern Pfalz)*, catholique, célibataire (Ibid.).

WACHEUL (Antoine de), bailli de Condé et de Vieux-Condé, 1459 (n. st.) : un échiqueté. C. et S., ou T., frustes (Tournai, Chartreux, c. IV).

Wachtendonk. *Arnoldus, dominus de Waygtendunc, miles,* tient, du seigneur de Heinsberg, *curiam nostram de Horbeye* (Horbach), *cum terra arabili, molendino, vivariis, piscinis ac reditibus,* 1326 : une fleur de lis. L. : *S' Arnoldi de Wachtendvc militis* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 312).

— *Gadert van Wachtendonc, ritter,* déclare avoir reçu, de sire Arnould, seigneur de *Wachtendonc,* son frère, à la Saint-Martin en hiver, 1364, *5 gude marc, als van mynen lene,* quittance datée : *int jaer ons sheren als vors. is* : une fleur de lis, accompagnée au canton dextre d'une étoile. L. : ..... *Wachtinden* . . (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 221).

— Arnould van *Wachtendunch,* chevalier, le jeune, reçoit une rente féodale du Brabant, 1365 : une fleur de lis et un lambel brochant. L. : *S He*[*r.A*]*ert van Vachtendvnc* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2004).

— Henri van *Wachtendunck,* écuyer, homme du comte de Berg, 1368 : une fleur de lis, accompagnée au canton dextre d'un annelet. L : *S' Heinrich van Wactendvnc* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 820).

— Arnould, sire de *Wachtendunck,* chevalier, scelle un acte du duc de Gueldre, 1371 : une fleur de lis (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 401).

— Arnould van *Wachtendunck,* le jeune, seigneur *zer Dycke* (Dyck), et *Aleyd,* sa femme, 1375 ; chevalier, il reçoit une rente sur le tonlieu de Rolduc, 1368, 70, 7 : une fleur de lis, accostée de deux besants, ou tourteaux, et un lambel brochant (Ibid., N° 422, et Chartes des ducs de Brabant).

— *Der Erbare Heynrich van Wachtendunck, erfkemerer des lands van dem Berge,* 1385 : une fleur de lis. L. : *S' Heinric* ..... *tendvn* . (Dusseldorf, Chap. de Dusseldorf, N° 55).

— Arnould, seigneur de *Wachtendunck,* fils de feu sire Arnould, chevalier, et frère de Gérard, seigneur de Dyck, s'oblige à ne jamais nuire à l'archevêque de Cologne, par ses château *(slos)*, ville et fort *(burgh)* de *Wachtendunck* — lequel château, engagé, pendant quelque temps, pour 3000 florins de Gueldre, à son oncle, sire Renier, seigneur de Schoonvorst et de Sichem, vient d'être dégagé par ledit prélat — ni par ses autres châteaux, 1390 ; scelle un acte des comtes de Moers et de Clèves, 1392 : une fleur de lis. C. : un chien braque assis entre un vol aux armes de l'écu. L. : *S' Arnolt here zo Waychte'dvnch* (Dusseldorf, *Col.*, N° 1139) ; *Clèves-Mark*, N° 552).

Le sceau de son beau frère, Gérard, seigneur d'Alpen, qui fut appendu à l'acte de 1390 est disparu. GELRE donne au *here van Wachtendunc,* qu'il cite dans la suite du duc de Gueldre : d'or à la fleur de lis de gueules. C. : un haut bonnet arrondi d'hermine, entouré au bas d'un bourrelet du même, ledit bonnet terminé en volet (comp. le C. de Hornes).

Wachtendonk. Henri van *Wachtendunck,* oncle dudit Arnould, 1390 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fleur de lis ; aux 2e et 3e, quatre pals (**Merode**) (Dusseldorf, *Col.*, N° 1139).

— (Jeanne, fille légitime d'Arnould, feu seigneur de), femme de Guillaume, bâtard de Juliers, 1410 : une fleur de lis. L. : *S Iohan vrowe va* ..... *ck* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 688).

— Henri van *Wachtendonck,* fils de feu Arnould, le vieux, seigneur de W., scelle un acte dudit bâtard de Juliers et de sa femme, 1410 : une fleur de lis (Dusseldorf, Ibid., N° 688).

— Jean, Gauthier, Sohier *(Sweder)* et Renier van *Wachtendunck,* frères, fils de sire Godefroid, 1410 ; tous : une fleur de lis ; Jean brise en chef à dextre d'une étoile à six rais ; Gauthier et Sohier brisent, à la même place, d'une étoile à cinq rais. La brisure de Renier n'est plus perceptible (Ibid.).

— Arnould van *Wachtendonck,* parent de *Goedert van Boickholt* (Bocholz) et de sa femme, Jeanne van *Goier* (Goer), 1430 : une fleur de lis. C. : un chien assis entre un vol. L. : ..... *van Wachtendonck* (M. le Docteur van den Corput, a Bruxelles).

— Henri van *Wachtendonck* scelle, avec ledit Arnould, l'acte des époux *van Boickholt,* 1430 : une fleur de lis. L. : *S Heinrich van Wactendonc* (M. le Docteur van den Corput).

— Henri van *Wachtendonck,* échevin de Malines, 1587 : même écu que Henri, 1368 (Malines).

— (Henri van), échevin *illec,* 1592 : même écu, mais sans annelet. C. : un buste de more. L. : *Sig sca Henrici de Wachtendonck* (Malines).

— Jean van *Wachtendonck,* échevin de Malines, 1594 : même écu. C. cassé (Ibid.).

— (Jean van), chevalier, échevin *illec,* 1602, 6, 7, 21 : même écu, avec l'annelet au canton dextre. C. : un buste de more (Ibid.).

— (Jean van), seigneur de Rumpsdorp, Overwinde, etc., échevin de Malines, 1634 : une fleur de lis

(annelet ?). C. fruste (Ibid.) (voir **Dyck, Horion, Juliers, Salm, Vossem**).

Wachtere (Gauthier de) tient, du château de Furnes, un fief à Adinkerke, 1421 : trois étoiles ; au franc-quartier brochant, chargé d'un lion léopardé (Fiefs, c. 887, l. 1-78).

— (Baudouin de), bailli et receveur de sire Baudouin, bâtard de Bourgogne, dans sa seigneurie de *Zomerghem* (Somergem), 1468 : parti ; au 1er, trois ... (étoiles ?) ; au 2d, une croix, accompagnée aux cantons supérieurs d'un annelet ; la pointe est cassée à senestre. S. senestre : un griffon accroupi. L. : *S Boudi de W* ..... (C. C. B., Acquits de Lille, l. 402).

Wackere, voir **Moncelle.**

WACKERNEM (*Eymericus dictus de*) tient, du duc de Luxembourg, sa maison dite *Somerhouwe*, près de *Winterhouwe, iuxta Maguntiam*, 1361 : une croix échiquetée (*Luxembourg*, c. II, l. VIII, N° 27).

Wal (Ignace de), baron de *Vuoeste*, vicomte et haut-voué d'Anthisnes, déclare tenir, du roi de France : *la grosse tour et haute vouerie et vicomté d'Anthine*, etc. (comté de Chiny), 1682 : trois merlettes. L'écu sommé d'une couronne à 9 perles et accosté de deux palmes. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713a).

— (Philippe-Jacques de), seigneur de Tavier, Sart, *Mollin* (Moulin), etc. (il signe : « P. De Wal Tauier »), déclare tenir, du roi de France, avec son frère, Mathieu-Ignace, seigneur de *Woest*, un quart de la seigneurie, bans, cens et rentes de Sclassin (comté de Chiny), mouvant du château de Mirwart, avec la collation de la *marguellerie* de Wellin, etc., 1682 : même écu. Cq. couronné. C. : une merlette entre deux cornes de bœuf, chargées, chacune, de quatre burelles et ornées, au haut, dans les embouchures, de plumes (?). Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713c).

— (Le baron de), chevalier teutonique, scelle la généalogie d'Oultremont, vers 1790 : d'argent à la croix pattée de sable (**Ordre teutonique**) ; écusson en cœur d'argent à trois merlettes. Cq. couronné. C. : une merlette entre deux cornes de bœuf, munies, chacune, d'une embouchure. T. : deux hommes sauvages, tenant leur massue sur l'épaule extérieure. Sans L. (cachet, en cire rouge, dans une boîte de bois) (M. Jos. Maertens, à Gand).

La croix pattée est alésée.

— Le baron de Wal de Masbourg, député de l'état noble de Liége, scelle le même document : écartelé ; aux 1er et 4e, d'argent à trois merlettes ; aux 2e et 3e, d'azur, au chef de quartier d'argent chargé de trois merlettes (**Masbourg**). L'écu, ovale, sommé d'une couronne à trois fleurons, alternant de deux pyramides de trois perles. Même T. Sans L. (cachet, en cire rouge, dans une boîte de bois) (Ibid.).

Wal (Sire Joseph-Antoine de), prêtre, résidant à *Longuion* (Longuyon), France, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents au « bénéfice simple de Saint-Sébastien, érigé en l'église paroissiale de Latour », diocèse de Trèves, décanat de *Longuion*, province de Luxembourg, 1787, le 3 juin : d'argent à trois merlettes. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. A dextre de l'écu, un lion assis, contourné, regardant. S. senestre : un lion regardant. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 46390).

WALAIS, voir **Walhay.**

WALBEECK (Simon van) et *Mechtelt*, sa femme, possèdent un bien à *Bonijngen* (Bonning, Boenink ?), 1523 ; le mari : une marque de marchand, accompagnée en pointe d'une étoile. La femme : une étoile (**Jegher** ?). L. : *S Mechelt van Walbeck (Wassenaer)* (Pl. 1a, fig. XCI).

Wald, voir **Daun, Mohr.**

Waldackre (Alexandre), seigneur d'Aspelt, scelle un acte de son ami *Wynan de Buhanges*, seigneur d'Andernay, en partie, vassal du duc de Lorraine, 1551 : une ancre de maçonnerie, posée en fasce. C. : un chapeau pyramidal, garni d'un vol. L. : *Alexander Wa . . . cker* (Lorraine, *Briey*, B, 593, N° 97) (voir **Waldecker**).

Waldbott, voir **Walpode.**

Waldeck. *Rudolphus de Waldecke, fidelis* de Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, 1344 : trois macles, rangés en bande, accompagnés au canton senestre d'une étoile. L. : ✠ *S . . . Rodolfi . . . . . de Waldec (Luxembourg*, c. II, l. VIII, N° 3) (Pl. 37, fig. 1075).

— Henri, comte de *Waldegke*, 1374 : une étoile à huit rais. C. : un vol (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 418 1/2).

— Henri, comte de *Waldeggen*, 1413 : même écu. C. : une étoile à huit rais, devant deux cornes de bœuf. L. : *S Heinrici . . . . de Walde . . .* (Ibid., N° 711).

— *Kathrine von Elter* (d'Autel), douairière de Puttelange, fait sceller un acte (voir **Puttelange**), par *den vesten mynen lieben eydom Pauwels von Waldeck, herre zo Lintzeren* (Linster), 1485 (st. de Trèves), le 12 février : une bande de trois fermaux en losange. L. : *S Pauw . . . . a Waldeck* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1800).

Waldeck *(Philips der elter, grave zu), Guda, geborn von Ysemburgh* (Isenburg), sa femme, *Wilhelm von Seyn* (Sayn), *grave zue Witgenstayn* (Wittgenstein), seigneur de *Homburgh* (Homburg), *Johanna, geborn von Ysemburgh,* sa femme (ces deux-ci *1° loco*), et *Anna von Ysemburgh,* dame de *Berpurgh, Berris, Zolvern,* veuve *zue Lier* (Lierre), font un accord au sujet de leurs seigneuries de Neumagen, *Johanszperch, Schelney, Brouch* et la moitié de *Berpurgh,* 1356, le 5 octobre : une étoile à huit rais. C. : un vol, chaque demi-vol chargé d'une étoile à huit rais. L. : *S Philipi senioris co d W(l)* (Ibid., N° 2742ª) (voir **Boos, Cloth, Ligne, Roost, Sayn**).

Gelre donne ainsi le blason du comte de *Waldecq,* dans la suite du duc de Saxe : d'or à l'étoile à huit rais de sable. Volet d'or. C. : un vol de l'écu (l'étoile inachevée).

Waldecker de Kempt *(Emmeric-Henry),* curateur de Jean-Hughes et Philippe-Charles W. de K., frères, mineurs, et *procureur* de dame *Julian* Bart W. de K., leur mère, déclare que ces mineurs tiennent, du roi de France, avec François de Beurthé, *la condomaine d'Aspelt,* au pays de Luxembourg, 1682 : une ancre de maçonnerie, posée en fasce. L'écu (pointillé) posé sur une croix pattée, sommé d'une couronne à 8 perles et accosté de deux palmes. Sans L. (cachet en cire rouge) (il signe : « Le chevalier de Waldecker ») (C. C. B., 45713ª) (voir **Waldackre**).

WALDENBERCH, genant Scheynkerlle *(Pilgryme van),* reçoit, par le burgrave et péager de Kaiserswerth, une rente de Robert, le jeune, comte palatin de Rhin, etc., 1366 : plain ; au chef chargé d'un lambel. L. : *S' Pilgri . . . a W. . . . . ber .* (Dusseldorf, *Jul. Berg,* N° 791).

Walderdorff (. . ., comte von), prévôt du chapitre de Saint-Paulin, à Trèves, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à ce chapitre et sis dans la province de Luxembourg, 1788, les 1er et 4 mars : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion couronné, à la queue fourchée (celui du 1er quartier contourné) ; aux 2e et 3e, d'argent à deux fasces de gueules. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lions couronnés, à la queue fourchée, regardants. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46661).

Waldhase, voir **Neumagen, Schwartzenberg.**

Waldoreal (Jean), échevin de Liége, vers 1365 : un dragon ailé, chargé d'un écusson fruste (burelé ?). L. : . . . *ohis* . . . . *d* . . . . . (C. de B.).

— (Tilman), échevin *illec,* 1456-9 : même écu, l'écusson fascé. S. senestre : un léopard lionné assis. L. : *S Tilmanni Waldoreal* (C. de B.).

Wale (Gilles de), homme de fief de Flandre, scelle des actes du bailli du pays de Waes, 1330, 2 (n. st.) : une bande, accostée de cinq étoiles, rangées en orle. L. : ✠ *S Egidii dicti Wale* (Chartes des comtes de Flandre).

— *Der* (contraction de : *de heer) Roegeer Wale,* échevin *de Sente Pieters dorp bij Ghent* (Gand), 1347 (n. st.) : parti ; au 1er, une merlette et une rose, rangées en pal ; au 2d, de vair, à quatre tires. Un bâton brochant sur l'écu. L. : ✠ *S Ro . . . . dei Walo* (!) (Arch. de l'Etat, à Gand, Saint-Bavon, *Supplément*).

— (Gislebert) (sans *de),* échevin de Malines, 1365-7, 9, 71, 5-7, 80, 1 : un lion (Malines).

— (Gilles de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le seigneur de Rotselaer ; i. t. : 1590 moutons, 1374 : trois faucilles, accompagnées en cœur d'une aigle. L. : *S Egidii dei Wale* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 37, fig. 1076).

— (Simon de), échevin d'Anvers, 1384 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) faucilles (Notre-Dame, à Anvers, Chap., *capsae* 6-10).

— (Guillaume van den) déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de son bourg de Furnes, trois fiefs : le 1er, sis à *IJsemberghe* (Isenberghe), le 2d, dans la paroisse de Sainte-Walburge, avec onze arrière-fiefs, le 3e, étant une rente sur les *brieven* de la ville de Furnes, 1398, le 3 juillet : d'hermine à trois fleurs de lis. L. : *S Willem van den Wale* (Fiefs, N° 470).

— (Jean de), échevin d'Ypres, 1430 ; bourgeois d'Ypres, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Courtrai, pour damoiselle Marguerite van der *Beike,* femme de *Moddairt Daels,* et pour *IJsoije van der Beike,* sa propre femme, 1445, 8 : trois coquilles. S. senestre : un aigle. L. : *S Ihan de* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 418, 391).

— (Victor de), échevin d'Ypres, 1461 ; bourgeois d'Ypres, héritier de Jean de Wale, son père, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Courtrai, pour sa mère damoiselle *IJsoije van der Beike,* veuve dudit Jean, et damoiselle Marguerite van der *Beike,* 1462 ; homme de la Salle d'Ypres, 1463 : trois coquilles, accompagnées en cœur d'un flanchis. S. senestre : un griffon. L. : *S Victor de Wale* (Ibid., l. 418, 391, 194).

— (Chrétien de), *procureur* de *Guilbert le Ruple,* conseiller du duc de Bourgogne et receveur général de toutes ses finances, reçoit une rente sur l'espier d'Ypres, 1466 : trois coquilles, accompagnées en cœur d'une moucheture d'hermine. S. senestre : un griffon. L. : *S . . . tiaen de Wa . .* (Ibid., l. 419) (voir **Wael**).

Wale (Jean de), fils de Victor, déclare tenir, de la Salle d'Ypres, un fief sis à Boesinghe, une rente seigneuriale sur des terres à Boesinghe, avec *twelle-bodscip ende dienstmanscip* de ladite Salle, et deux arrière-fiefs, 1502, le 22 novembre : trois coquilles, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. C. : une tête et col d'aigle entre un vol. L. : . *Ian de . . le* (Fiefs, Nos 5366, 5369).

— *(Loijs* de), en qualité de mari de damoiselle Elisabeth van *Lijckercke* (Liedekercke), fils de Richard, déclare tenir, du Vieux-Bourg, de Gand, trois fiefs, sis respectivement à Lovendeghem, à Tronchiennes et *ten der Meulennaerstracten,* ce 3e fief appelé *te Voghelensanghe,* 1522, le 15 mai : le sceau est cassé (Fiefs, N° 3086bis) (voir **Tartare**).

WALE, voir **Woude.**

Waleffe. Jean van *Walave,* jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le bailli du Roman Pays, Clutinc; i. t. 86 : moutons, 1374 : treize (4, 4, 3, 2) fleurs de lis; au franc-quartier brochant, chargé de trois coqs. L. : ✶ *S' Iohis d' Walevia* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van *Waeleve,* et *Waleve van Viller Poplier* (Villers-le-Peuplier), prisonnier *illec,* sous sire Jean Godenaerts; i. t. : 113 moutons, 1374. 8 : un lion, l'épaule chargée d'une étoile. L. : *Seel Iehan de Wa . . lene* (Ibid.).

Voir, sur lui et sa famille, Hemricourt, éd. Salmay, p. 133.

— *Thiri de Waleve,* échevin de la haute cour de Fallais, 1471 : trois manches mal-taillées; au franc-quartier brochant chargé de deux fasces (C. C. B., c. 113) (voir **Paignart, Vieux-Waleffe**).

WALEM (Josse van), prêtre, déclare tenir, de la châtellenie de Courtrai, la seigneurie de *ten Heede, gheseit Lanstherschuere (Lanstherschuere?),* à Wevelghem, comprenant 16 bonniers de terre, une rente seigneuriale et un arrière-fief, appelé *den Ruebin* (il emprunte des échevins à ladite châtellenie), 1561, le 5 mars (n. st.) : parti; au 1er, un cygne (nageant sur une eau?); au 2d, un sautoir alésé, accompagné de deux étoiles, 1 au point du chef, 1 au flanc dextre, le tout accompagné en chef à dextre de . . . (?). Cq. sans C. L. : . *Io . s van Wa . . . .* (Fiefs, N° 2159) (voir **Schat, Walhain**).

Walen (Jacques), fils de Jean, arbitre entre Arnould van *Cleve* et consorts et le duc de Gueldre, 1400 : deux fleurs de lis, 1 en chef à senestre, 1 en pointe; le canton dextre de l'écu est cassé; l'écu muni d'une bordure engrêlée (Arnhem, *Rekenkamer,* N° 797) (voir **Groenewoud**).

Walenburch (Pierre van), fils d'Adrien, 1588; maître Pierre van W., 1641; tous deux échevins de Rotterdam : un château, à haute toiture, girouettée de trois pièces, flanqué de deux donjons girouettés, la porte chargée d'une ancre. C. : une ancre (U.).

WALENOYE *(Johannes de), famulus,* de l'aveu de sa femme, Sophie, de son fils, Godefroid, et de ses autres héritiers et cohéritiers, a vendu *sa curtis in Walenoye,* à l'abbé de Werden, 1348 : coupé-enté de . . . et de . . . . L. : ✶ *S' Iohannis de Hinsel* (Dusseldorf, *Werden,* N° 124) (voir **ARENBOELE**).

Walgherlinc (Arnould), bourgeois de Bruges, déclare que sa mère, damoiselle Catherine, fille de Jean Coleis, tient, du bourg de Bruges, la moitié de l'ammanie de *Zuuwenkerke* (Zuijenkerke), avec les juridictions, à charge de certaines prestations, 1421, le 10 avril (v. st.) : trois coquilles, surmontées d'un lambel. L. : . *Aern* . . . . . (Fiefs, N° 9055).

Walgrappe, voir **Wallegrappe.**

Walhay. *Cholars de Walais,* chevalier, homme du comte de Namur, 1294 : une fasce, surmontée de trois merlettes. L. : ✠ *S Colirs de . alais (Namur,* N° 262) (voir **Marbais**).

Walhain. *Willelmus de Walehem, dominus de Bonler* (Bonlez), scelle un acte du duc de Brabant, *in capitulo hafligensi* (d'Afflighem), 1273 : de . . . à l'écusson de . . . et au bâton brochant. L. : ✠ *S' Will' miltis de Walme (Afflighem).*

— (Othon de), chevalier, 1283 : de . . . à l'écusson de . . . et au bâton brochant. L. : ✠ *S' Oston de Walehaing chevalier* (Prieuré d'Oignies).

— *Arnulfus, vir nobilis, dominus de Walem, miles,* 1286; *Arnulfus de Walem, miles,* 1293; *Ernous, sires de Wallehain* (et *Jehans de Wallehain,* son fils), 1298 : type équestre; le bouclier et la housse à l'écusson et à la bande componée brochante. C. et ornement du chanfrein : un écran. Contre-scel, 1293 et 98, à un écu aux mêmes armes *(Afflighem* et E. G., I. 71).

— *Ernous, sires de Walcheim,* 1301 : type équestre; le bouclier, l'ailette et la housse aux mêmes armes. C. et ornement du chanfrein : un dragon ailé. L. : *Sigillm Arnoldi domini de Walem.* Contre-scel : à un écu aux mêmes armes. L. : ✠ *S' Arnoldi de Walem* (Chartes des ducs de Brabant, N° 153).

— *Henricus de Waelhem, miles,* s'engage, moyennant 39 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum duodecim viris, una nobiscum, probis et honestis, et honorabiliter cum galeis armatis et . . . equitatis,* dans la guerre entre les rois d'Angleterre

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. CCVIII.

Fig. 1. Renaud de Fauquemont, sire de Born et de Sittard (1378).
Fig. 2. Philippine de Schoonvorst, comtesse de Salm (1378).

et de France, 10 avril 1339 ; *Heinrick van Walem,* chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, a Gand : de . . . à l'écusson et à la cotice componée brochante. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, coiffée d'un chapeau de tournoi. L. : *S Henrici d Wale miles* (!) (Ibid., N° 503, etc.).

Walhain. Jean, dit Lancelot van *Waelhem,* chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous Agimont ; i. t. : 1320 moutons, 1374 ; Lancelot van *Waelheijn,* chevalier, scelle pour *Gilsoen van Aveloes,* prisonnier *illec,* i. t. : 97 moutons, 1374 : même écu. L. : *S' mesire Lanselot de Walhain* (Ibid.).

— Lancelot van *Wailhem,* chevalier, jadis prisonnier *illec,* sous Agimont, 1378 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, coiffée d'un chapeau pyramidal. L. : *S Lanselot de* . . . . . (Ibid.) (Pl. 37, fig. 1077) (voir **Bonlez, Corbais, Mijnne, Thorembais**).

C'est le même personnage que le précédent.

Volet, d'après Gelre, le blason de *her Lanseloet van Waelhem,* homme du duc de Brabant : d'or à l'écusson de sinople et à la cotice componée d'argent et de gueules brochante. Volet d'hermine. C. : un chapeau de tournoi d'hermine, soutenant une tête barbue, coiffée d'un chapeau pyramidal d'hermine, sommé d'une boule blanche.

WAIJMS, voir **Weismes.**

Walhorn. Jean van *Wailhorn* (voir **Bongaerde**), 1441 (n. st.) : un bâton, accompagné de six merlettes, rangées en orle. C. : une tête et col d'animal (Chartes des ducs de Brabant).

— *Gheert van der Maesen, alias van Waelhoeren,* échevin de *Bierevelt* (Binderveld), 1470 : même écu (Abb. d'Oriente, A. G. B.) (voir **Bongart**).

Walhorn, dit Deckher (Jean-Baptiste-Aurèle de), licencié-ès-lois, échevin de Bruxelles, 1699 : un lévrier rampant, colleté. C. : un lévrier issant entre deux écots (Chevalier van der Elst).

Walkier (Jean), échevin de Bruges, 1329. 30 (n. st.) : une croix, cantonnée de douze fermaux ronds, rangés en orle. L. : ✠ *S Iohannis Walkier filii Petri* (Chartes des comtes de Flandre) (Pl. 37, fig. 1078).

L'Inventaire analyt. des chartes des comtes de Flandre l'appelle, à tort, *Walkin.*

La mayson surnomé Walquier : *de gueulle, à la croes et douze freneaulx à l'ourrelet tout d'or* (Corn. Gailliard, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Walincourt. *Jehans, sires de Waullaincourt* et de Cysoing, scelle, *en le salle a Lille,* 1312 (n. st.) : type équestre ; le bouclier, l'ailette et la housse au lion. C. : un dragon entre deux plumes. Ornement du chanfrein : un éventail. L. : *S' Iehan segnevr d . . . . . incovrt cheval'.* Contre-scel : écu au lion. L. : ✠ *S' secret de Warllaincovrt* (Tournai, Chartrier).

Walcourt. *Diederic van Walicoert, here van Aa ende van Loembeke* (Lombeek), transporte au couvent de Forest *een stuckelken bosch dat gheleghen es neven den mulre bosch in hillens hout, lettel minre oft lettel meer dan een dachwant groet, dat Jhan de Kempenere van ons houdende was te leene,* 1322, *tsondaghes vore sente Jhans dach baptist in midde zomere :* une aigle et un lambel brochant. L. : ✠ *S . . . . erici . . . . . crria* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2494, A. G. B.).

— *Werris, sires de Wallecourt,* chevalier, homme du comte de Namur, 1334 : une aigle et un lambel brochant. L. : ✶ *S' Werrici dni de Walcorria milit (Namur,* N° 560).

— Thierry *van Walycourt,* chevalier, maréchal de Hainaut, 1335 (n. st.) ; *Diederick van Walicourt,* chevalier, seigneur d'Aa, maréchal de Hainaut, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : une aigle contournée, au lambel brochant à cinq pendants. L. : ✠ *S' Ti . . . . i de Wallecov . . mar . . . . . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 342, etc.).

— *Henricus, dominus de Fauerchinis* (Farciennes), *miles,* moyennant 160 livres de vieux gros, s'engage à servir le duc de Brabant, *cum duobus militibus, una nobiscum, et sedecim armigeris, probis et honestis, bene et decenter cum galeis armatis et equitatis,* dans la guerre entre les rois d'Angleterre et de France, 14 août 1338 ; *Heinrick van Walicourt, heere van Fauerchines,* chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, a Gand : une aigle et un lambel brochant, chacun des trois pendants chargé de trois étoiles à cinq rais. C. : une aigle issant d'une cuve. L. : *S' Heir d Walcort . . . . Faucis mil'i* (Chartes des ducs de Brabant, N° 426, etc.).

Dominus Henricus de Walicourt, dominus de Fauersinis, miles, promet, devant les échevins de Bruxelles, une rente héritable de 24 livres, *monete usualis,* sur deux *domistadia,* dans cette ville, *ad opus duarum cappellaniarum, prout in ecclesia beati Nicholay dicuntur fore situarum, quas Johannes dictus Mutse dotavit in eadem,* 1336, *feria quinta post festum beati Mathye apostoli* (G., c. II, N° 272).

— *Jan van Wailcourt, here van Breine Chastel* (Braine-le-Château), maréchal de Hainaut, reçoit, du Brabant, un acompte de 131 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357 ; Jean van *Walicourt,* chevalier, maréchal de Hainaut, reçoit du Brabant un acompte de 369 vieux écus, sur 500, pour solde de compte (guerre de Flandre),

1338, le 7 juin : une aigle et un lambel, à cinq pendants, brochant. Volet d'hermine. C. : un chapeau de tournoi d'hermine, retroussé de . . . , sommé d'une tête barbue, coiffée de . . . . L. : . *dni Iohis de Walcov . . marscalsci Hanie* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 963, 1634).

Walcourt. *Straliotte, here van Fouerchinis,* reçoit, du Brabant, 100 vieux écus d'Anvers, pour solde de compte, 20 janvier 1339 (n. st.) : écu cassé. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue. L. : . . . . . *erchin[mls?]* (Ibid., N° 1695).

Et non *Stradiot.*

— *Jaquemin,* le bâtard de *Fauerchinez,* jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 45 moutons, 1374 : une aigle, un lambel brochant et un bâton abaissé brochant. L. : ✶ *S Iakemar de Fauercine* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Marguerite de Wallecourt,* dame de *Brait* (et *Brais),* reçoit du Brabant une rente par le receveur de Jodoigne, 1381, 2, 6, 9 : écu en losange ; parti ; au 1er, un lion couronné (**Lor**) ; au 2d, une aigle et un lambel brochant. L. : *Seel dame Marguerite de Wallecourt* (Ibid.) (voir **Lor, Orjo, Rochefort, Rœulx**).

D'après Gelre, *die here van Waelkuert,* parmi les vassaux du comte de Hollande et de Hainaut, portait : d'or à l'aigle de gueules, becquée, languée et membrée d'azur, au lambel du même, brochant. Volet d'hermine. C. : un chapeau d'hermine, sommé d'une tête barbue de sable. Dans l'éloge de *Heer Dirc van Waelcoert,* tué à Stavoren, en 1315, Gelre représente le même bouclier, qu'il décrit ainsi « *hi droech van goude dair in geset | een Aern van keel ic wilt ghiit wet, | . . . | een barestele van lasure | gevoet gebect was die Aern | van lasuer . . . .* Dame Marguerite de *Waelcourt,* dame de *Brayt,* héritière de dame Jeanne, dame de *Waelcourt,* relève une rente (compte Saint-Jean-Baptiste 1381-82 ; C. C. B., N° 17144).

Wallaert (Martin) tient, d'Anne van *Ghijstele* (Ghistelles), fille du damoiseau Jean, seigneur de la *Mote,* du chef de la seigneurie de *ter Coutere,* à Bavichove, un fief à Cuerne, 1515 : une étoile flamboyante (Fiefs, N° 10621).

Walle *(Gillis van den), die men heet langhe Gillis,* homme du comte de Flandre, scelle un acte du bailli du métier de Bruges, 1285 : une bande, chargée de trois coquilles, et une bordure engrêlée. L'écu accosté de deux lévriers sautillants, adossés, auxquels il est suspendu par une lanière. L. : ✠ *S' Gillys delle Mote (Namur,* N° 176).

— (Gilles van de) (fils de Gilles, fils de sire Barthélemy), échevin de Bruges, 1330 : un lion couronné, accompagné à dextre, entre les pattes de devant, d'une étoile (Chartes des comtes de Flandre).

D autres actes, de 1330, ne mentionnent pas sa filiation.

Walle. *Clais de le Walle,* échevin de Bruges, 1331 (n. st.) : dans le champ du sceau, un lion regardant, brochant sur un lion contourné, regardant (Chartes des comtes de Flandre).

— *Liemard van den Valle,* échevin du métier d'Axel, 1361 : un écureuil (Saint-Bavon, fonds van Lokeren).

— *(Dijderic* van den), échevin de Zutphen, 1372 : un zwastica. L. : ✠ *S' Dirc van den Walle* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean).

— (Jacques van den) tient, du château de Furnes, un fief à Alveringhem, 1398 : d'hermine au chevron (Fiefs, c. 887, l. 79-112).

— (Thierry *de le),* homme de fief de la Salle d'Ypres, 1402, 3, 4 (n. st.) : une jumelle, accompagnée de trois (2, 1) cors de chasse contournés. T. senestre : un ange assis. L. : . . . . . *Walle* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 189).

— *(Soyer de le),* homme de fief du bourg de Bruges, 1406 : un lion (couronné?). Cq. couronné. C. : une tête et col de lion (couronné?) entre un vol. T. dextre : un homme sauvage, sans massue ; à senestre : cassé. L. : . . . . . *den Walle* (Ibid., l. 39).

— (Jean van den), homme de fief du duc de Bourgogne, au métier de Furnes, 1408 : d'hermine au chevron, chargé de quatre étoiles (Ibid., l. 111).

— (Georges van den), receveur de Corneille van den *Ekehoute* (Ecchoute), dans la paroisse (sa seigneurie) de Reninghelst, 1421, 4 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant. L. : *S' Ioris van den Walle* (Ibid., l. 221, 376).

— *(Ijdier* van den) déclare tenir, du duc de Bourgogne, par l'intermédiaire de son bourg de Furnes, un fief à Oeren, 1421, le 2 avril (après Pâques) : d'hermine au chevron, chargé de trois étoiles à cinq rais. L'écu posé sur une aigle. L. : . . . . . *an d* . . . . . (Fiefs, N° 604).

— (Christophe van den) déclare tenir, du même prince, par l'intermédiaire du bourg de Bruges, un fief, sis à Lisseweghe, de 26 à 27 mesures, *met eenre woninghe ghehecten ten Walle,* et comprenant 17 arrière-fiefs, 1421, le 22 avril ; déclare tenir, du même, un fief, de 7 à 8 mesures, à Lisseweghe, près du couvent *van der Does,* au lieu dit *Ghizeele,* même date : écu cassé. C. : deux têtes et cols de cygne, adossés, tenant, chacun, du bec, un annelet (des deux sceaux, il ne reste que des fragments (Fiefs, N° 8329, 8328).

— *(Lodewijc* van den) et Nicolas de Calkere font, en qualité de tuteurs de *Coppin (Coppe)* Rousch, dénombrement de deux fiefs que celui-ci tient du bourg de Bruges, et étant, l'un, situé au métier

d'Oostkerke, l'autre une rente sur l'espier de Bruges, 1430, le 3 août : un lion couronné. Cq. couronné. C. cassé (un lion couronné issant? ou n'en voit que le haut : une tête de lion entre un vol). S. : deux lions (Fiefs, Nos 7719, 8566).

Walle (Jean van den) déclare tenir, du bourg de Bruges, le fief dit *tgoet ter Ioo*, dans la paroisse de Sainte-Croix, hors Bruges, aboutissant aux biens de Philippe van *Roeselare*, de *Lodewijc* van Themseke, de Jean van den Walle, de Jacques van den Walle, etc., 1430, le 4 août : un lion couronné, l'épaule chargée d'une feuille de nénuphar. Cq. couronné. C. cassé (il semble y avoir un lion couronné issant. L. : . *Ian van de* . . . . . *oie* . . (Fiefs, No 7722).

— (Jean van den), chevalier, seigneur de *Moorenbrouc*, tient une rente du château d'Alost, 1457 : un chevron, accompagné de trois (?) oiseaux. C. : un vol (Ibid., No 4700).

Le 1er oiseau est douteux, l'écu étant fruste en chef à dextre.

— *Didier de Walle, prevost destaille* (Etalle), *du costez de Lucembourch*, 1480 : trois merlettes et une bordure endentée. C. : une merlette entre deux cornes de bœuf. T. : deux hommes sauvages, tenant leurs massues de la main extérieure. L. : *S Didier de Walle* (C. C. B., c. 107).

— (Antoinette van den), veuve de sire Louis van *Anghercel*, seigneur de Hoelbeke, tient des fiefs des cours de Belleghem et de Heule, 1501 : un chevron, accompagné de trois merlettes. T. : un ange. L. : . . . . . *alle vrauwe va* . *Anghereeles* (Fiefs, No 1273).

— (Henri van den), fils de Thomas, déclare tenir, de la Salle d'Ypres, un fief, dit *den Mangelaere*, à Langemarck, fief comprenant 28 à 29 mesures de terres, bailli, des amendes, onze arrière-fiefs, etc., et aboutissant aux biens de *Pierkin* van den Walle, fils de Thomas, d'André van Woumen, de *Pierken van Provijn* (Provins), etc., 1502, le 14 novembre : un fer de pelle. L. : . *Heindr* . . . . . *alle* (Fiefs, No 5748).

— (Chrétien van den), fils de Jacques, déclare tenir, de la cour et seigneurie d'Eecke, appartenant à *Edelen ende weerden sciltcnape Anthonis van Mortaingen, heere van Eecke*, deux fiefs, comprenant, ensemble, 11 à 12 bonniers, l'un *thof ten Bogaerde*, l'autre *Lancmeersch*, avec des rentes, 1502, le 6 décembre : un poisson, posé en fasce. L. : *S Kestia* . . . . . *Walle* (Fiefs, No 2630).

— *(Edele ende werde Jan, heere van den)*, déclare tenir, de la cour *van den steenen man*, à Audenarde, une prairie, dite *den Looscre*, à Bevere, au lieu dit *te Huddeghem*, 1544, le 14 mai : écu très fruste ; on n'aperçoit plus qu'un chevron, tout aplati. C. : un vol. L. : *S Ian van den Walle* (Fiefs, No 5496).

Walle (Josse van den), homme servant d'un feudataire du Vieux-Bourg de Gand, 1570 : une marque de marchand (C. C. B., No 2810) (Pl. 1a, fig. XCII).

— (Georges van den), homme de fief et échevin de la baronnie de Nevele, 1632 : trois trèfles. L'écu dans un cartouche. L. : *Ioris vande Walle fs Ians* (M. Hulin, à Gand) (voir **Berg, Branteghem, Halewijn, Overbeke, Schoonveld, SPIERE, Varssenaere, Val, Wijts**).

Le seigneur de LE WALLE, *près Avesquerque* (Haverskerque) : *de gueulle, à dix lozanges persez ou macles d'argent* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Le seigneur de LE WALLE, *près Courtraey : d'argent, au chevron et trois merlettes, tout de sable* (Ibid.).

Le seigneur de LE WALLE, *à Bruges : de gueulle, au lyon d'argent, coroné, lampassé et armé tout d'or et crye : van den Walle !* (Ibid.)

Wallegrappe de HUNGNE *(Godefrois)* reçoit, du duc de Luxembourg, *a cause de demiselle Jehanne le Coustre*, sa femme, une pension, rachetable, de 40 livres tournois, sur le domaine de Binche, 1373 (v. st.), *le lundi prochain devant le jour saint Vinchien* : trois coqs et un filet en bande, abaissé (non brochant). L. : *S Godefroit . allegrape* (Chartes des ducs de Brabant, No 2515).

— Henri *Walgrappe*, échevin de *Jumey*, scelle un acte relatif à la Maison du Sépulcre, à Nivelles, 1472 (n. st.) : parti ; au 1er, un lion ; au 2d, trois coqs. T. : un ange. L. : *S Henris Walgrap* (Arch. commun. de Nivelles, Hospices de Nivelles).

Walleins (Sire Willebrord), prêtre, déclare tenir, du Vieux-Bourg, de Gand, un fief à *Saeftinghen* (Saftingen), 1521, le 29 mai : un sautoir engrêlé, accompagné de trois trèfles, 1 au 1er canton, 1 au 2e, 1 au 3e, et d'un animal (ours, mouton?) passant, au 4e. S. senestre : un griffon. L. : . . . . . *pbri* (Fiefs, No 2426).

Wallenrodt (Jean-Berthold, comte de), seigneur de *Boulongne*, déclare tenir, du roi de France, la terre, seigneurie et prévôté de Boulogne, avec un « vieux château » (comté de Chiny), etc., 1681 : un fermail en losange, trefflé, l'ardillon posé en bande et rompu au milieu. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à 5 fleurons. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713).

Walleran (Henri), à Sprimont, gentilhomme de la Salle de Bastogne, déclare tenir, du roi de France : « la dite qualité noble et exempte de touttes charges et impositions publiques », une maison à Sprimont, etc., 1681 : trois lions (?). Cq. couronné. C. : un lion issant (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713e).

Wallerfangen, voir **Manderscheid**.

Wallet (Pierre), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1642 : deux fasces. Cq. sans C. (M. L. Paris).

WALLY, voir **Velde.**

Wallon-Cappel. *Nicasius van Waelscapple,* homme servant de Jean *Kijndt* (Kint) (fils de Josse), *mijnen schoonzone,* remet, pour celui ci, à la Salle d'Ypres, dénombrement d'un fief sis dans la paroisse de Saint-Pierre, hors d'Ypres, et aboutissant au bien de feu Baudouin Wijts, 1593, le 7 avril (v. st.) : un losangé. L. : ✶ *S Nicasivs van Waelscapple* (Fiefs, N° 5690) (voir **Saint-Omer**).

Walmaer, voir **Clèves.**

WALMONT (Jean de), homme de fief de *messire Conste de Liemellettes* (Limelette), chevalier, 1473 : une herse de labour triangulaire (Abb. de Nizelles, Etabl. relig., c. 3202).

Walnier (Nicolas), homme de fief du Hainaut, 1617, à Condé : un chevron, accompagné de trois étoiles à cinq rais. Derrière l'écu, émerge un aigle essorant. L. : *S Nicolas Walnier* (Mons, Greffes scabinaux de Condé).

Walo, voir **Wale.**

Walpode *(Syvert der)* et *Johan Bůczhart, di Rytere,* prononcent une décision arbitrale entre *heren Friderichc von Brandenberge* (Brandenbourg) et sa belle-mère, *von Helfensteyn* (Helfenstein), d'une part, et *herren Hermanne von Helfensteyn,* d'autre part, 1319, *des anderen dages na sente steffants daye* : un gironné de . . . pièces ; la partie inférieure de l'écu est cassée. L. : ✶ *S S* . . . . . (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

Il s'agit du château de *Helfensteyn*, du fief de *Horicheyn* (Horchheim), de l'office *(ambit) zu Montabur* (Montabaur), etc.

— *Johan Walpode, ritter,* scelle un acte de *Gerart van Creye, eyn walgeborin man,* et de sa femme, *Greta,* qui vendent leur château de *Creye,* etc. (voir **Pletz**), 1338 : un gironné de douze pièces. L. : . *S' Iohannis Walpode milit* . . (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach).

— *Ludwig der Walpode,* seigneur de *Richensten* (Reichenstein), scelle un acte de Renier de Westerburg, chanoine à Cologne, 1339 : une bande de trois losanges. L. : ✠ *S' Lodevici .. Walpod* . . . . (Dusseldorf, *Jul.-Berg,* N° 415).

— Thierry *von Oytginbach* présente, entre autres pièges, son ami *hern Ludowiche Walpoyden, herren zo Rychensteyn,* 1344 : trois losanges, posés en barre et rangés en bande (non accolés). L. : .. . *odew* . . . . . *t* . (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

Walpode. *Engilbrecht Walpoden,* échevin de *Kerlich,* 1360 : trois (2, 1) marteaux et un semé de billettes. L. : ✠ *S Ileng* . . . . . (Ibid.).

— *Iler Dydrich Walpode, ritter,* scelle un acte du comte Jean et de la comtesse *Aylheid* de Sayn, 1365 : un gironné de douze pièces. L. : ✠ *S* . . . . *ericvs Walpode* (Arch. de l'Etat, à Metz, *loc. cit.*).

— *(Syvart) van Bassinheim* (Bassenheim), chevalier, bailli d'Andernach, 1405 : un gironné de douze pièces (Dusseldorf, *Col.,* N° 1123) (voir **Hohenfeld, Cloth, Leerodt, Leyen, Schütz**).

Gelre blasonne ainsi les armes de *her Frederic Waelpot,* homme du burgrave de Nuremberg : gironné d'argent et de gueules (de 10 pièces). Le cq. d'or. C. : un buste imberbe, vêtu de l'écu, terminé en volet, et coiffé d'un chapeau de l'écu. Fahne blasonne : six ailes de moulin à vent *(Windmählenflügel)* !

François-Louis-Anselme, baron de Breidbach à Bürresheim, seigneur de Bürresheim, conseiller intime de Son Altesse Electorale de Trèves, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Antoinette-Eléonore-Elisabeth, comtesse de *Walbott* à Bassenheim est *gentille femme, du cote paternel, d'ancienne noblesse militaire,* fille de messire Jean-Rodolphe-Marie, comte du Saint-Empire-Romain, de *Waltbott* (!) à Bassenheim, seigneur de Bassenheim, Olbrück, *Piermont* (Pyrmont), Sevenich, Cransberg, Reiffenberg, Königsfeldt, etc., et d'Eléonore-Ernestine-Sophie-Walburge, baronne de Hoheneck ; petite-fille de messire Jean-Rodolphe, comte de *Waltbott* à Bassenheim, seigneur de Bassenheim, Pyrmont, Sevenich, Cransberg et Reiffenberg, et de Marie-Antoinette-Françoise, baronne d'Ostein, fille de messire Jean-François-Sébastien, baron d'Ostein, et d'Anne-Charlotte-Marie, baronne de Schönborn ; arrière-petite-fille de messire François-Emmérique-Guillaume, comte de *Waltbott* à Bassenheim, seigneur de Bassenheim, Pyrmont et Sevenich, et de Marie-Adolphine-Thérèse baronne de *Leerord* (Leerodt) ; et que, enfin, ladite damoiselle est *noble, de tous cotés paternels, sans aucune batardise, burgeoise, ni autre empechement quelconque,* 1767, le 14 juillet, à Coblence (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374, A. G. B.).

Walraven (Godefroid), échevin d'Oisterwijk (Brabant), 1353 : trois maillets. L. : ✠ *S Godefridi Walraven* . (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Walraven van Triere* (Trèves) (sans prénom) scelle une quittance, pour lui-même et ses varlets *(ghesinde)* Adolphe de Scolere, Nicolas Dam, Thierry van *Brett* (Breit), Jean Stempel, Frédéric Stuemeer, *Vroboets* van *Loesenich* (Lösnich), *Gobbelsoen van As,* tous jadis prisonniers à Basweiler, sous Brederode, parmi les gens *(beede)* du duc de Brabant ; i. t. : 4990 1/4 moutons, 1374 : un lion et une bordure (simple). C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : . . . *Iohis Walrami* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean), jadis prisonnier *illec,* sous Releghem ; i. t. : 95 moutons, 1374 : coupé ; au 1er, plain, chargé à dextre d'un écusson à trois corbeaux essorants ;

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. CCIX.

Fig. 1. Thierry, seigneur de Schönberg, écuyer (1380).
Fig. 2. *Wynmaer* Frammel von Birgel, maréchal héréditaire du duché de Juliers (1381).

au 2d, trois pals. L. : *S' Ioh'is Walraven* (Ibid.) (Pl. 37, fig. 1079).

Walraven (Mathieu), homme de l'abbé de Saint-Pantaléon, à Cologne, 1442 : trois corbeaux. C. : une aigle issante (Dusseldorf, Chap. d'*Emmerich,* N° 41) (voir **Leyen**).

Walravens (André), tenancier juré de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1638, 40, 2, 66, 7, 8 : coupé ; au 1er, une étoile ; au 2d, trois corbeaux, rangés en fasce. L. : *S Andries Walravens* (C. C. B., c. 47, 48) (voir **Meeren**).

Walsberg, voir **Thiribut**.

Walzin, Gauthier *van Wallesin*, père de N. N., tué à Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 320 moutons, 1374, 84 : une fasce, surmontée à dextre d'un oiseau. L. : ✠ *S' Watiers sires de Drehance* (Chartes des ducs de Brabant).

Walzin est une dépendance de Dréhance, dans la province de Namur.

Walscharts. Thierry *Walscartz*, échevin du banc d'Horpmael, appartenant à *Eerwerdegen ende lieven Joncker Godgaff van der Rijvieren* (Rivieren), *heer tot Borchheer* (Heers), *Horpmael, Wijmertingen* (Wimmertingen), *Ilesscheren* (Jesseren), etc., 1498 : une fasce de quatre (!) fusées ; au franc-quartier chargé de trois coqs. L. : *Segel Derick Walscar* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— Jean *Walschaertz*, échevin de Heers, 1522 ; échevin d'Horpmael, 1541 ; écoutète du banc de Heers, 1549, 65 : écoutète du banc d'Horpmael, 1552 ; tenancier de la cour censale dite de *Hertten* (Herten), 1552 : cinq fusées, rangées en fasce (non accolées) ; au franc-quartier chargé de trois coqs. L. : *S Iohannis Walscharts* (Ibid. et Abb. de Saint-Trond, c. 10, 11, 13).

— Henri *Walschartz*, tenancier du chapitre de Saint-Martin, de Liège, dans sa cour censale à Horpmael, 1573 ; écoutète de la seigneurie de Heers, 1573 : une fasce de cinq fusées ; au franc-quartier chargé de trois coqs contournés. C. : un coq issant entre un vol. L. : *S Henrick Walscharts* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, *loc. cit.*).

Walsche (Jean de), échevin du prévôt de Wulfsdonck, à Moerbeke (Waes), 1377 : trois (2, 1) lettres W. *S Ian de Waelsche (Zwijveke).*

— (Jean de), conseiller de la ville de Bruxelles, 1486 ; échevin *illec*, 1488 : coupé ; au 1er, parti ; *a*, cinq besants, ou tourteaux ; *b*, une fleur de lis, au pied coupé ; au 2d, une tête de taureau. T. : un ange (E. G., l. 356).

— (Martin de) déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de sa cour *onder den Schijvinck*, à Haeltert, un fief seigneurial à Haeltert, *opt Meulevelt*, avec 24 arrière-fiefs, hérité de son père, 1620, le 24 août ; Martin de *Walssche*, homme de fief, scelle pour Jacques Meganck, fils de Jean, 1622, et pour Adrien Baeijens, fils d'Adrien, 1623, tous deux feudataires de ladite cour : une fasce, sommée d'une aigle issante et accompagnée en pointe d'un chien braque passant. L. : *Marten de Walssche* (Fiefs, Nos 9621, 9623, 9624) (voir **Gallicus**).

Walssche, voir **Walsche**.

Walt (Guillaume), échevin de la justice de Cosen, fin du XVIe siècle : une bande ; au chef échiqueté (Ordange) (voir **Malberg**).

Date illisible. Deux des échevins, cités dans le même acte, comparaissent en 1586.

Walta, voir **Oultremont**.

Waltelmi *(Johannes)*, échevin d'Andernach, 1348, 55 : un léopard et un semé de billettes. L. : ✠ *S' Ioh . . . . . modi* (Dusseldorf, *Stavelot,* N° 82).

Waltem *(Johannes dictus), miles,* moyennant 27 livres de vieux gros, s'engage à servir le duc de Brabant, *cum octo viris, una nobiscum, . . . bene et decenter cum galeis armatis et equitatis,* dans la guerre entre les rois d'Angleterre et de France, 14 août 1338 : plain ; au chef chargé de trois alérions. L. : ✠ *S' Iohannis Vaithem* (!) (Chartes des ducs de Brabant, N° 436).

Walthase, voir **Waldhase**.

Walwein (P.-J.), curé de Pollinchove, province de Westflandre, évêché d'Ypres, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son église, 1787, le 12 avril : d'argent à la fasce, soutenant un pal, le tout d'azur, accompagné en chef de deux merlettes ; ladite fasce soutenue d'un chevron de gueules, accompagné de trois couleuvres (anguilles ?) ondoyantes, en fasce (!). L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange. Sans L. (cachet en cire noire) (C. C. B., reg. 46616).

Walwis, voir **Sabel**.

WAMBACH, WAMBECK. *Johannes de Wambeke*, chanoine de Saint-Servais, à Maestricht, reçoit une pension du receveur de Limbourg, 1364 : coupé ; au 1er, trois bandes ; au 2d, trois feuilles de nénuphar. L. : *S Iohis de Wambeke* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Albert* van der *Wambeke* scelle pour Herman van *Mo[de]rsdorpe*, chevalier, qui reçoit, du Brabant, une rente à Limbourg, 1370 : coupé ; au 1er, trois pals ; au 2d, plain (Ibid.).

— *Abel* van der *Waembach* reçoit, du Brabant, une rente à Roldue, 1375 : trois pals retraits en chef.

L. : ✠ *S' Abel van der Vambach'* (Ibid.) (voir **Zievel, Weismes, Wittem**).

Wambeke, voir **Meersman.**

Wambrechies. Charles de *Wamberchies,* homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1613, à Binche : une croix, le bras dextre chargé de la moitié inférieure d'un besant, ou tourteau (croissant ?). C. cassé (Mons, Hommes de fief de Binche) (voir **Schimper**).

Wampach (Jean van), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 66 moutons, 1374, 6 : plain ; au chef parti ; au 1er, trois feuilles de tilleul, sans tiges, renversées (nénuphar) ; au 2d, plain. L. : ✠ *S' Iohannis de Wampach* (Chartes des ducs de Brabant).

— Gérard de *Wambay,* maïeur de Doncols, 1493 : le haut de l'écu est cassé ; on voit au bas un chevron, une partie d'un chevron supérieur et en pointe une étoile à six rais L. : *S Ger* . . . . . (C. C. B., Acquits de Brabant, 2049bis).

D'après les armoriaux : deux chevrons, accompagnés de deux étoiles à cinq rais, 1 en cœur et 1 en pointe.

Wampe (Jean), homme servant de Jean-Baptiste *Keingnaert* (Keignaert), orphelin de damoiseau Jean, en vertu de la procuration de damoiseau Michel Bulteel, celui-ci se portant fort pour damoiseau Philippe Henneron, seigneur de Terdeghem, etc., tous deux tuteurs dudit J.-B. *Keingnaert,* remet, à sire Adolphe des Trompes, chevalier, seigneur de Westhove, Fresnoy, *Bellekin* (ou *Vellekin* ?), bailli d'Ypres, dénombrement d'un fief dit *het Munghelaer Elst,* relevant de la châtellenie d'Ypres, 1617, le 31 octobre : un chevron, accompagné de deux quartefeuilles en chef et de . . . en pointe (cassé). L. : . . . . *Wam* . . (Fiefs, N° 3390).

WANDER (Wandre ?) (Guillaume van), jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 118 moutons, 1374 : un burelé et un sautoir brochant, chargé en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : . . . *i* . . . . *ander* (Chartes des ducs de Brabant).

Wanfercée. *Gobertus de Wannefrechees, miles,* scelle un acte de Gilles, seigneur de Bioul, etc., 1261 (n. st.) : un lion et un semé de billettes. L. : ✠ *S' Goberti m* . . . . . *de Wanefrec* . . *ees* (Namur, *Salzinnes).*

— Jean *van Wanfreseijs,* jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Agimont ; i. t. : 623 moutons, 1374 : même écu. L. : *S Iehan sire de Wanefrechee* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Wambrechies**).

Wanghe (Waleran van), échevin de Tirlemont, 1352 : un lambel à cinq pendants *(Heijlissem).*

Wanghe *(Willelmus de),* échevin *illec,* 1335 ; bourgeois *illec,* 1367 : même écu (Abb. d'Oplinter et *Heijlissem).*

— Les échevins *des eerbaighen* (!) *Jacops uter Lieminghen in sinen dorpe te Wanghe,* 1460 : une croix, accompagnée au 1er canton d'un oiseau (**Crainhem**) ; écusson en cœur fruste. L. : . . . . *el der scepenen* . . . . . *van Wan* . . . (Couvent de Mariendael, à Diest, Etabl. relig., c. 4686, A. G. B.).

— Les échevins du damoiseau Jean *vuijter Lieminghen,* dans sa seigneurie de Wanghe, 1531 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois pals ; au chef de quartier plain ; aux 2e et 3e, une croix, chargée d'un écusson à trois pals, ledit écusson au chef plain. L'écu suspendu à une lanière, posée en chevron. S. : un lion et un griffon *(Heijlissem).*

Wangenheim, voir **Roth, Tellier.**

Wanies (Jean *van)* (ou *Vanis),* (au dos de l'acte : *Vaijnis),* jadis prisonnier à Basweiler sous sire Jean Godenarts ; i. t. : 158 moutons, 1374 : trois pals ; au chef chargé d'une merlette. L. : *S'* ✶ *Ian Wanies* (Chartes des ducs de Brabant).

Wankaerd (Henri) déclare tenir, de la Salle d'Ypres, un fief, à Langemarck, comprenant 15 mesures, un bailli, douze arrière-fiefs, etc., 1398, le 31 août : diapré à deux fasces ; au franc-quartier fruste ; une jumelle en bande brochant sur l'écu (Fiefs, N° 5742).

Wancourt, voir **Ribécourt.**

Wannehain. Gérard de *Wanehaing* scelle un acte de Jean de Noyelles, 1432 : un bandé ; au franc-quartier d'hermine (?). C. fruste. S. : à dextre, cassé ; à senestre : un léopard lionné (Tournai, Chartrier) (voir **Calonne**).

Wanniers (Jérôme) tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, *'t veer van Wijncle* (Wijnkel), 1502 : écartelé ; aux 1er et 4e, plain ; au chef de quartier échiqueté ; aux 2e et 3e, une ramure de cerf. S. senestre : un homme sauvage sans massue (Fiefs, N° 3442).

Wansijn (Damoiseau Antoine), échevin de Bruxelles, 1665 : deux forces renversées, 1 au canton senestre, 1 en pointe ; au franc-canton chargé d'une rose. Cq. couronné. C. : une rose entre un vol. S. : deux lions (Bruxelles).

Wansoulle *(Bartholdus de),* chanoine de la cathédrale de Liège, abbé d'Amay, official du chapitre, 1715 : de gueules à la croix engrêlée ; au franc-quartier de gueules chargé de deux fasces d'or. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à neuf perles. S. : deux griffons. Sans L. (cachet en cire rouge) (Vicomte Desmaisières).

Wante (Henri), échevin de Louvain, 1425 (n. st.), 9, 30 (n. st.) : plain ; au chef chargé d'un maillet penché et d'un fermail rond. L. : . . *Heinrici Wante scabi lova . . (Afflighem,* Malines et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Philippe), échevin du comte de Flandre, au métier de *Zomerghem* (Somergem), 1428 : un gant, ouvert, le pouce à senestre. L. : *S' Philips Wante* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 112).

Le seigneur de WANTE : *d'argent, au chevron, et neuf ou onze merlettes, à l'ourrelet tout de sable* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Wanthoff (Herman), conseiller du comte de la Mark, 1393 : trois chapeaux de juif (Dusseldorf, *Col.*, N° 1165).

Wantiere *(Jehenne le)* (et *le Wantre),* veuve de *Baudart* Boutry, reçoit une rente sur le domaine de Courtrai, 1444, 5 ; dit sceller de son propre sceau : écartelé ; aux 1er et 4e, une merlette, surmontée d'un lambel ; aux 2e et 3e, une cotice, accompagnée au canton senestre d'un écusson fruste. Sur le tout, un écusson à une tête et col de femme, posée de face, accompagnée de six étoiles, rangées en orle. C. : un vol. T. dextre : un homme sauvage, brandissant sa massue de la main droite. L. : *Seel Icha . . . . . cpt* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

— La même, 1448 ; dit sceller de son propre sceau : une tête et col de femme, posée de face, accompagnée de six étoiles, rangées en orle. L. : *Seel Angnies Popine* (Ibid., l. 391).

Wantre, voir **Wantiere**.

WANUS, voir **Wasnes**.

Wapenaert, voir **Waepenaert**.

WAR (Thomas de), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous Montjardin ; i. t. : 186 moutons, 1374 : une fasce, surmontée à dextre d'une rose. L. : ✶ *S' Thomas de Wars* (Chartes des ducs de Brabant).

— *(Tonaert* de), prisonnier *illec,* sous le même ; i. t. : 118 moutons, 1374 : même écu, mais la rose à senestre. L. : ✠ *S Tonar de War* (Ibid.) (Pl. 37, fig. 1080).

Warde (Henri del), échevin de Bois-Seigneur-Isaac, 1350 : un chevron, accompagné de trois maillets penchés. L. : ✶ *S' Henri . . . . . .* (Arch. commun. de Nivelles, Hospices).

Par cet acte, *Jehans dis Martias dou Familleus Rues* (Familleureu c), *sires dou Bosseigneur Ysach, escuwiers,* déclare que, devant lui et ses échevins, un bourgeois de Nivelles a transporté une terre à l'hôpital de Sainte-Gertrude, dit de Saint-Nicolas *illec,* 1350, 19 *jours ou mois de geisserech* (juin).

— (Guillaume de le), homme de fief de *Jehan de Huldeberghe* (Huldenberg), *dit le Famileux,* écuyer, seigneur de Bois-Seigneur-Isaac et d'Ophain, 1433 : une étoile. L. : *W. . . . . Waerde* (Ibid.) (voir **Man**).

Wardtt *(Roeloff van den)* scelle son contrat de mariage avec *Henneken Oeverlenders,* fille de Laurent, 1600 *(stilo antiquo),* le 15 mars : une roue. L. : *S Ro . . . . . Wa . rt* (G., c. XIV, l. 80).

Elle lui apporte, entre autres, une maison à Nimègue, dans la *Moelenstraett,* où son dit père a résidé et est décédé.

Les témoins de *Roeloff* sont : *Wilhelm van Duerenn* (Duuren) et Corneille van *Ghent* (Gent), seigneur de *Loijnen* (Loenen) et *Meinerswijck* (Meinerswijk), burgrave et juge de Nimègue (son sceau est tombé).

Le sceau de Duuren sera décrit dans le *Supplément.*

Warelles, *Stephanus, . . . abbas monasterii Sancti Gilleni,* de l'ordre de Saint-Bernard, au diocèse de Cambrai, 1361 : dans le champ du sceau, ogival, l'abbé debout, accosté à dextre d'une aiglette (simple) et à senestre d'un écu à la bande. L. : . . *Stephani abbatis monasterii sci Gille . . .* Contre-scel : dans le champ du sceau, une aigle éployée. L. : ✠ *Clavis sigilli* (Mons, Abbaye de Bonne-Espérance).

L'acte ne lui donne pas de nom de famille. Voir sur lui *Gallia Christiana,* III, 96.

Waremme (Jacques-Léonard de), trésoncier de l'illustre chapitre de la cathédrale de Saint-Lambert, à Liège, seigneur de Résimont, etc., possesseur d'un bénéfice en l'église de Winxele, près de Louvain, bénéfice dont il remet, au gouvernement autrichien, la liste des biens, 1787, le 12 février : coupé ; au 1er, vairé d'or et de . . . (gueules ?), de trois tires ; au 2d, un fascé de six pièces. L'écu, ovale, dans un cartouche. C. : une tête et col d'aigle. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46574).

Warendorp van den Emeshus *(Bernd und Sweder, brodere)* ont été indemnisés, par l'évêque d'Utrecht, des 14 marcs que feu leur père Jean Warendorp avait promis de payer pour lui à la cathédrale *illec,* 1389 ; tous deux : une bande bretessée et contre-bretessée, accostée de deux cotices. L., 1° : . . . . . *Berenhardi Warendorp ;* 2° : *Sigillum Swederi Warendorp (Utrecht)* (Pl. 38, fig. 1081).

Warenghien, voir **Petitpas, Tenremonde.**

Warêt, Goffin de *Wares,* alleutier du comté de Namur, 1359 : de . . . à cinq burelles ; au chef chargé à senestre de deux losanges ; au franc-canton chargé d'une rose. L. : ✠ *Godefin dofust (Namur,* N° 853).

— *Henry de Waretz,* échevin de Namur, 1544 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois étriers ; aux 2e et 3e, un écusson plain et une cotice brochante. C. fruste

(un lévrier issant?). L. : *S Henr . d . Ware[i]* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig , c. 3178, A. G. B.).

Warfusée. *Otto, miles, dominus de Warfesees*, renonce, en faveur de l'abbaye du Val-Saint-Lambert, à la propriété et à l'hommage de sept bonniers de terre, sis à Noville ; l'acte, daté d'octobre 1248, se termine ainsi : *Quia vero proprium sigillum non habeo, sigillum illorum de Donmartin presenti carte apponi postulavi :* dans le champ du sceau, un gonfanon. L. : ✠ *Sigillvm illorvm d . Donmartin* (Liège, Abb. du Val-Saint-Lambert, N° 202).

— *Rasses, chevaliers, sires de Warfesees et de Heripont*, reconnait devoir, à ladite abbaye, pour quatre bonniers de terre, sis près du manoir de feu Henri de *Sechfau* (Sept-Fawes ?) un setier d'épeautre et quatre deniers de cens, par bonnier ; 1304, le jour de Saint-Barnabé : six (3, 2, 1) fleurs de lis. L. : ✠ *S Rass mil dni . . . War . . . . . t* (Ibid., N° 417).

Depuis que nous avons fait imprimer l'*Introduction* de ce livre, M. Poncelet, archiviste adjoint des Archives de l'Etat, à Mons, a bien voulu nous communiquer les renseignements, ci-dessus, sur *Otto* (comp. p. 106) et *Rasse*, seigneurs de Warfusée.

— Jean *van Waerfosseys*, hoir de Gauthier van *Heripont*, feu son frère, qui, jadis, fut fait prisonnier à Räsweiler, sous le sire de Gaesbeck ; i. t. : 380 moutons, 1374 : six (3, 2, 1) fleurs de lis ; au franc-quartier brochant chargé de trois lions (**Vierve**). L. : ✶ *S' Iohan de Tilhiers* (Chartes des ducs de Brabant) (**Merode**) (Pl. 38, fig. 1082).

— *Rasso de Warfesees, dominus de Warouz et de Haltepenne, miles*, donne quittance au duc de Luxembourg, 1383 : quatre fleurs de lis, 1 en chef à senestre, les 2 autres : 2 et 1 ; au franc-quartier chargé d'un lion (Chartes des ducs de Brabant).

Warouz = Waroux ; *Haltepenne* = Haultepenne.

— Lambert *van Werfengeijs*, écoutète de la cour de tenanciers de sire Renier van *Brede* (Brée), prévôt de Saint-Trond, 1425, 37, 9 ; écoutète de l'abbé *illec*, 1435, 9, 41 ; propriétaire d'une cour censale *illec*, 1439 ; deux sceaux différents ; I°, 1425 : un semé de fleurs de lis, brisé en chef à dextre d'une étoile. Sans timbre. L. : *S' Lambrecht va' Werfeng . . . ;* II°, 1435-1441 : même écu, mais sans l'étoile. L. : une fleur de lis entre une ramure de cerf. L. : *S Lambrecht va Werfegijs* (Abb. de Saint-Trond, c. 6 et 9) (voir **Sept-Fawes, Thiliesse**).

D'après Hemricourt, Warfusée porte : *un escus de gueules à fleurs de lis d'argent*. Le franc-quartier aux trois lions représente les armes de la mère de Jean, une Vierve, première femme de son père Rasse, qui, lui, avait pour mère : *la dame de Herypont en Haynau*. Inutile d'ajouter qu'Othon, sire de W., vivant en 1102, n'a pu porter les fleurs de lis, ainsi que l'affirme Hemricourt (éd. Salbray, p. 5, 12).

WARGHENWETS. Henri van *Werghenwist* reçoit, du duc de Brabant, 150 vieux écus, pour ses services (guerre de Flandre), 1357, 10 avril, à Louvain ; Henri van *Warghenwets* reçoit, dudit prince, 192 vieux écus, pour solde de tout compte, du chef de la guerre de Flandre, 1357, le 28 juillet ; dit sceller de son propre sceau : une demi-rose, arrachée, défaillante à dextre. L. : .. *Iohan d.* ..... (Chartes des ducs de Brabant, N°s 973, 1299) (Pl. 38, fig. 1083).

Wargny, Wargnies. *Jehans de Wareng[e]ig*, écuyer, jadis prisonnier à Räsweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 733 3/4 moutons, 1374, 8 : un bandé de six pièces, la 3e de dextre chargée en cœur d'un écusson à un croissant, accompagné de sept étoiles (!) rangées en orle. L. : *S' Iehan de Wargni* (Ibid.).

La quittance de 1378 est datée d'Ivoix. L'armorial de la fin du XIVe siècle, édité par Douet Darcq, donne à *Mgr. de Roesties* (sic !) : *bendé d'argent et de gueules*, et à *Mgr. de Varignis* : « *semblablement* ».

— Jacques de *Wargny* scelle pour *Jehan dou Gardin* (fils de feu seigneur Nicole), qui reçoit, de la ville de Tournai, une rente, inscrite sur sa vie et celle de son frère Colart, et qui le nomme : *mon hoste a Tournay*, 1402 : trois hures de sanglier. L. : *S Iakemon de Wargni* (Tournai, Chartrier).

— Mathieu de *Wargny*, clerc, homme de fief d'Enghien, 1506 : un sautoir et une bordure engrêlée. T. senestre : un saint, vêtu d'une longue robe. L. : *Seel M . . . . de Wargny* (Abb. de Wauthier-Braine, c 4008).

— Fernand de *Warigny*, haut-bailli du pays d'*Inghelmuestere* (Ingelmunster), fait, pour *hooghe ende moghende heere Otto, Edele van Ploto (Edler* von Plotho), *Baenderheere van de Lande van Inghelmuestere, Vijfve* (Vive), *metten locbehoorten, heere van Roedsbrugge* (Rousbrugge), *etc.*, dénombrement d'un fief, relevant de la châtellenie de Courtrai et sis à *Vijve* et dans d'autres paroisses relevant de *Vijve*, avec : *een mote ende nederhof, onder merschen, bosschen, landt, dijcken, watere*, d'une étendue de 18 bonniers, à *Sente Eloijs Vijve* (Vive-Saint-Eloi), avec rentes, haute, moyenne et basse justices, etc., fief acheté de *mer Gaspard van Schonberge, grave van Nantueil* (Nanteuil), *etc.*, 1584, le 12 mars (v. st.) : écartelé ; aux 1er et 4e, un sautoir ; aux 2e et 3e, une cotice, accompagnée de trois molettes, 2 en chef à senestre, rangées en bande, 1 en pointe à dextre. L. : *S Fe . . . . . Warign .* (Fiefs).

— Nicolas-Joseph de *Wargny*, écuyer, prêtre, à Hal, en Hainaut, 1787 : un sautoir d'or, chargé en cœur d'un écusson à trois bandes. Cq. couronné. C. : une étoile. Sans L (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. N° 46633, 46641) (Pl. 38, fig. 1084) (voir **Dour, Joveniaux**).

Il est ancien confesseur du diocèse de Cambrai et remet, au gouvernement autrichien, les états des biens afférents à un cantuaire en l'église de Hal et à la chapelle de Saint-Georges en l'église de *Steenkerche* (Steenkerque), 1787, le 29 mars.

Warhem *(Willame de)*, délégué du comte de Flandre, à Bergues-Saint-Winoc, 1292 : un échiqueté. L. : ✠ *S Wil . avme de War . em* (Chartes des comtes de Flandre, N° 656).

— Jean de *Waerhem*, prêtre, receveur du prévôt de Voormezeele, 1415 : un calice couvert, accompagné en chef de deux étoiles. L. : *S Iho . . . . de W . . . . . m* (C. C. B , Acquits de Lille, l. 376).

Warin (Jean), homme de fief d'Enghien, 1457 : parti ; au 1er, une burelle, accompagnée de trois coquilles ; au 2d, trois panelles. T. : un ange. L. : *S Ichan Warin* (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4008) (Pl. 38, fig. 1085).

Warisoulx. *Jehans de Warisoul*, juré de Namur, 1344 : plain, diapré ; au chef denché et au franc-quartier chargé d'un eq. cimé d'un lion léopardé en arrêt (?) *(Heiflissem)*.

— *Michart de Warisoul*, maieur *illec*, homme de fief du comte, 1384 : plain ; au chef denché, chargé à dextre d'un petit lion léopardé. C. : une tête et col d'oiseau *(Namur,* N° 1168).

— *Michars de Warisoul*, faisant fonction de bailli, à la place de noble homme *Warnier*, seigneur de *Daulez* (Dave), 1389 : plain ; au chef denché. C. : un chapeau de tournoi, sommé une tête et col d'aigle. L. : *S Mic . . . . . o . .* (Ibid., N° 1211).

— *Johans, fil doudit Michar de Warisoul*, homme du comte de Namur, 1389 : coupé-denché ; au 1er, deux petits lions léopardés, rangés en pal, à dextre ; au 2d, une étoile à cinq rais, en pointe. L. : *S Iehan de Warizoul* (Ibid., N° 1211).

— *Albers de Warisoul*, homme dudit comte, 1396 : deux roses, surmontées de trois piles (Ibid., N° 1262).

— *Jehan de Warisoul*, même qualité, 1440 : trois piles, la 1re chargée d'un . . . C. : une tête et col d'aigle (Ibid., N° 1329).

— *Jehan, fil Jehan de Warisoul*, même qualité, 1420 : trois piles, accompagnées en pointe d'une croisette (Ibid., N°s 1349-51).

— *Willaume de Warisoul*, fils de feu sire Michel, même qualité, 1420 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois piles ; aux 2e et 3e, trois roses (Ibid.).

— *Jehan de Warissoul*, écuyer, maieur et échevin de Namur, 1427 : plain ; au chef denché, chargé à dextre d'un . . . . C. : une tête et col d'aigle. L. : *S Ichans de Warisorls* (Namur, *Salzinnes*, c. 517).

Warisoulx. *Jehan Wastelet de Warisoul*, masuir de la cour de Daniel de Gesves, chevalier, jadis seigneur de *Gosne* (Goesnes), 1463 (?) : plain ; au chef denché, chargé à dextre d'un annelet. L. : . . *Ioh . . . . . .* (Ibid.).

— Jean de *Warisoul*, lieutenant de messire Hue de Humières, chevalier, seigneur de *Witermont* (Wittimont), souverain bailli du comté de Namur, 1468 : trois piles, la 1re chargée de . . . . C. : une tête et col d'aigle. L. : . . . *olis* . . . . . (Arch. de l'Etat, à Hasselt).

Warcq. Pierre-Ernest de *Warck*, écuyer, déclare tenir, du roi de France, 1742 du sixième de la seigneurie de Vance (prévôté d'Etalle) et un fief à Habay-la-Neuve (marquisat d'Arlon), 1681 : deux chevrons renversés, accompagnés en chef d'une rose ; la pointe de l'écu est cassée. Cq. couronné. C. : . . . (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713e).

Dans des lettres-patentes de confirmation de noblesse, de 1618, les armes de Warcq sont ainsi blasonnées : *d'azur à un chevron d'or, renversé et cuidé, accompagné d'une rose d'or au chef de l'écu et de deux estoilles du mesme en pointe* (C. C. B., reg. 159, f° 90 v°) ; note due à M. J. Vannérus).

WARLAING *(Jehans de), prochains amis au fil me dame de le Royere*, qui, de concert avec sa mère, vend à Gui, comte de Flandre et de Namur, leur échevinage de *Warmarage*, etc., 1291 (n. st.) : un parti-émanché. L. : *S Iohan de Warlain (Namur,* N° 228).

Alix de D'estre (Diest), *dame de le Royere*. L'armorial de la fin du XIVe siècle, publié par Douet Darcq, donne à un *le Bourhe de Valain : parti d'argent et de gueules endenté de l'un en l'autre.*

Warmarage est Waermaerde.

WARMERANGES (Volmerange?). *Rolas* (son sceau est tombé) *et Abertins de Warmeranges, escuiers, freires, anfans signor Poince de Warmeranges, chivellier, qui fait*, déclarent avoir vendu à *signor Jehan de Heu, princier de la grant eglixe de Mes* (Metz), la moitié *de tous les fielz et de tout lomaige de toute la vouverie de Nommeney* (Nomeny), avec leurs appartenances, que *li sires Jehans de Toulon et Thiebaus, ces freires*, tiennent d'eux en fief, propriétés dont *Girars, li filz Hanrit Flohant*, a acheté d'eux (lesdits frères de *Warmeranges)* l'autre moitié, 1362, le 29 août : de vair, au bâton. L. : . . . . . *de . . rmer* . . . . . (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

Warnaert (Vincent), échevin de West-Eccloo, 1476 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe de . . . (cassé). S. senestre : un aigle. L. : . . . . . *rnaert* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 82, 83).

Warnant. *Rigars de Warnans*, chevalier, châte-

lain de la ville de Fumal, sire et, *en ce cas*, maire de Fumal, 1356 : un lion, à la queue fourchée. L. : ✶ *S' Ric'ai de Warnans (Namur, N° 805)*.

Warnant. *Otteles*, fils dudit *Rigars*, échevin de Fumal, 1356 : un lion, accompagné au flanc senestre d'une fleur de lis. L. : ✶ *Otlet de Varnãt* (Ibid.).

Rigars (?), *tuteur al dit Otteles*, également échevin de Fumal, 1356; son sceau est tombé.

— *Rigaut van Warnans*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Warnant; i. t. : 138 moutons, 1374 : de . . . , au chef de . . . ; au lion couronné, à la queue fourchée, brochant. L. : ✠ *S Rigas de Varnans* (Chartes des ducs de Brabant).

— Arnoubl de *Warnans*, prisonnier *illec*, sous le sire de Seraing; i. t. : 120 moutons, 1374 : même écu, la queue du lion simple. L. : ✠ *S' Ernvs de Varnans* (Ibid.).

— (Julien de), écuyer, déclare tenir, du roi de France, le fief de Jupille et la seigneurie foncière de Filly (prévôté de Laroche), 1681; dit sceller de son propre cachet : une aigle. L'écu sommé d'une couronne à 9 perles et accosté de deux palmes. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 1571/3b) (voir **Fanson**, **Guijgoven**, **Waroux**).

Warnes *(Jehans)*, bourgeois de Valenciennes, reçoit, du Brabant, une rente viagère, 1415 : un chevron, accompagné de trois chouettes. L. : *Scel Ichan Warne*. (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Huriaux**).

Warniers, voir **Wernerus**.

Warnots (Gilles-Jacques-Joseph), chanoine de l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à la première fondation de son chapitre, 1787, le 13 avril : un chevron, accompagné de trois coquilles. Cq. sans C. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46347).

Waroux (Rasse de), maieur *en feauté* de Liége, 1357-63 : six (3, 2, 1) fleurs de lis; au franc-quartier brochant, chargé d'un lion. Un lambel brochant sur l'écu. L. : . . *Rase* . . . . . (C. de B.).

— *Raes de Warans*, chevalier, reçoit, du duc de Brabant, 202 écus d'Anvers, aux quatre lions, pour solde *de toute chosez, cos. frais, dammages* (guerre de Flandre), 1358, le 18 décembre, à Bruxelles : cinq (2, 2, 1) fleurs de lis; au franc-quartier brochant, chargé d'un lion couronné. L. : . . *Ras-* . . . . . *de Ware* . . . . . (Chartes des ducs de Brabant, N° 1686).

— *Hubertus [dictus] Corbea de Warruys, armiger* (et *Hubertus dictus Corbea,* tout court, *armiger*), reçoit, du duc de Brabant, une rente féodale par le receveur de Maestricht, 1366, 7, 8, 9 (n. st.) : écartelé; aux 1er et 4e, un lion; aux 2e et 3e, de vair (plain). L. : ✶ *S' Henbier le Polen* (Ibid., N°s 2095, 2160, 2183).

Waroux. *Johannes dictus Polleyn* (et *Pelleyn*) *de Warruys* (et *Johannes dictus Pollin de Warruys, armiger*) reçoit, du duc de Brabant, une rente féodale, par le receveur de Maestricht, 1367 (n. st.), 8 (n. st.), 9 (n. st.) : un lion. L. : ✶ *S' Ioh' le Polé de Wares* (Ibid., N°s 2107, 2177, 2273).

— Rasse *van Waroufs*, et *Waroes*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne; i. t. : 1572 moutons, 1374; scelle, avec Hubin de Fanson, chevalier, des quittances, relatives à la bataille de Basweiler, de Jean de Liége et de Marie de Warnant, veuve de sire Arnould de Warnant, chevalier, laquelle reçoit un acompte sur une i. t. de 200 moutons, 1374 : un semé de fleurs de lis; au franc-quartier chargé d'un lion. L. : ✠ *S' Ras de Waroes voive damaing* (voué d'Amay) (Chartes des ducs de Brabant).

— Rasse van *Waroes*, prisonnier *illec*, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 5516 moutons, 1374 : cinq fleurs de lis, 2 au canton senestre, les 3 autres : 2 et 1; au franc-quartier chargé d'un lion. Un lambel brochant sur l'écu. L. : ✠ *S' Rasse de Waroes* (Ibid.).

— Rasse van *Pede*, prisonnier *illec*, parmi les gens *(bede)* du duc de Brabant, sous Bredérode; i. t. : 96 moutons, 1374 : un lion, accompagné en chef a senestre d'une étoile et chargé d'un écusson fruste (au chevron?). L. : ✠ *S Rasse van Waroes* (Ibid.).

— (Jean *Gulardin* de), échevin de Liége, vers 1435 : un lion. C. : une tête et col de lévrier (?). S. : deux lévriers. L. : *S Iohan Golardin de Warous* (C. de B.).

— (Henri de), échevin *illec*, 1438, 9 : un lion. Un aigle émerge derrière l'écu. L. : . . . . . *y de Warous* (C. de B.).

Le fils aîné du sire de Warfusée, issu de sa seconde femme, fille de Guillaume, sire de Waroux : messire Rasse, sire de Waroux et avoué d'Amay, portait : *de gueules a fleur de lys d'argent a on quartier de Warous de part sa Meire, assavoir de gueules a on lyon d'or* (Hemricourt).

— (Rasse de), seigneur de Waroux, 1468 : un semé de fleur de lis; au franc-quartier chargé d'un lion. C. : une tête et col de lion entre un vol. S. : deux griffons. L. : . . . . . *Waroes* . . . . . (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Boileau**, **Hemricourt**, **Cannart**, **Polen**, **Saint-Martin**, **Sept-Fawes**, **Villers**, **Voroux**, **Warfusée**).

Warre, voir **Marchin**.

Warrenberg. Thierry van *Werremberch*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Perwez; i. t. : 342 moutons, 1374 : trois huchets et une bordure engrêlée. L. : *S Theodrici dci de Werrenbergh* (Chartes des ducs de Brabant).

Warissaix, voir **Leux.**

Warroquier *(Andrieu le)*, échevin de Jodoigne, 1537 : deux roses en chef et un croissant en pointe. L. : *S Andrieu le W* . . . . . (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

Warsage. Ulric *van W[e]erst*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Holset; i. t. : 150 moutons, 1374 : une fasce d'hermine. L. : ✶ *S Vris de Warsage* (Chartes des ducs de Brabant).

Il reçoit cette indemnité par l'intermédiaire du burgrave de Dalhem.

— Jean *van Weerst*, prisonnier *illec*, sous le burgrave de Dalhem; i. t. : 136 moutons, 1374 : une fasce (!), sommée d'un lion naissant, la pointe diaprée. L. : ✠ *S Papelet de Werst* (Ibid.).

— *Johan der jungh Paplet van Weerst*, reçoit par le burgrave de Dalhem, un acompte de 24 florins d'or, du chef de ladite bataille, 1374; le sceau est tombé (Ibid.).

Warsberg. *Lorete, contesse de Sarebruche* (Saarbrücken), déclare *que mes hom et feables li sires Jehans de Warnesperch, voez de Chaucey* (Chassey?), a donné à *Boemont de Sarebruche, fil de sa serour : tote la teure de Herbotesheim* (Herbitzheim), *con apele la teure Nostre Dame, qui a aquastee a seignour Joffroit de Rosieres* (Roeser?), 1270, *ou mois de fevrier ; Jehanz, sires de Warnesperch, iusticiers lo duc* (de Lorraine) *et advoez de Chaccy*, scelle en 1276; *Signor Johan de Warnesperch*, chevalier, *justicier* de Ferry, duc de Lorraine, 1281 : trois chevrons, le 1er écimé. L. : . . . . . *han* . . . . . (les trois sceaux sont très cassés) (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach, et Lorr., *Briey*, B, 590, N° 38).

Le premier des trois actes scellés par Jean de Warsberg est bien de 1270, et non de 1268, comme le dit l'inventaire imprimé.

— *Jehans, sires de Warnesperch* (son sceau est tombé), et *Jekes, nostre freres, chevaliers*, font une déclaration dans laquelle sont mentionnés messire Robert, archidiacre de Trèves et de Metz, *sires Joffroiz de Sarebruche, qui ait la fille mon signr Jehan lou Grant, chevalier, qui fut* (appelé, plus loin, *messire Jehan li Grans)*, 1307, *la vigille sent Nicolaiz en yver ; Jekes :* un santoir, accompagné en chef d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S' dni Iacobi de Warneper* (!) *militis* (Ibid.).

L'inventaire imprimé date cet acte, à tort, de 1306.

Warsberg. *Gehenne, dame de Warnesperch*, promet de tenir indemne *mon signr Jehan de Mongues*, chevalier, son plège, envers *signr Jehan dit Proudom*, bourgeois de Trèves, 1329, *lou juedi devant la nativiteit S. Jehan Baptiste :* un santoir, accompagné en chef d'une étoile à cinq rais, au lambel brochant. L. : *S* . . . . . *ne* (Ibid.).

— *Henrich von Warspery* déclare tenir en fief *von dem Edellen und wollgebornnen herren herren Glade von Nüenbürg (Neufchastel), her zü Fayhe* (Fay), *zü Zollrer* (Soleuvre) *und zü Berperch* (Berbourg) : *al solich rentte, faidigen lüde, gülte und gütter im banne, dorffe und begreffe zu Ayne* (Ehnen) . . . *zü wissen das halbe an den undergericht da selbest geriecht zü machen und zü entmachen*, etc., 1479, *uff donrestag nehst vor dem heligen Pfingstag :* un lion (un peu fruste). C. : un lion issant entre un vol. L. : . . . . . *Warsb . ch* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1648).

— *Margrete von Voltz unnd Dyetherich von Kolpach* (Colpach), *kierch herre zü Ludelingen* (Leudelange), *priester, ir sone*, déclarent avoir remis et cédé à *Claude von Nuwenburg*, seigneur de Fay, *Grancy* (Grancey), *Zolver* (Soleuvre) et *Berpurg* (Berbourg), et à sa femme, *Gude von Bolzhen* (Boulay), cancellées, toutes les lettres relatives à la seigneurie de *Zolver*, et leur droit *an unserm huse in der burg zü Berpurg hinder der cappellen gelegen*, contre une redevance annuelle en argent, en bois et en sel, 1483, *uff donrstag Saint Barbeln der heyligen junckfrouwen tage ; Margrete*, n'ayant pas son sceau, fait sceller par *den vesten Juncher Heinrich von Warsperg, den jungen :* un lion couronné. L. : . *Herich v . . Wäspeg d'üg* (Ibid., N° 1750**).

— *Die vesten onsze besunder lieben frunde Heinrich von Warspery, der Jonge, und Heinrich van* (!) *Claba* (voir **GLABBAY**), scellent un acte des époux Claude van *Nüwenburg*, seigneur de Fay, *Gransy, Berpurg*, et *Guede van Bolchen*, 1486, le 19 septembre ; *Henry de Warspery, le jeusne, a present justicier de Machre* (Grevenmacher), très cher et bon ami de Bernard, seigneur de *Burscheit* (Bourscheid), et de *Lize dautel* (d'Autel), sa femme, 1486 : un lion couronné, surmonté d'un lambel à deux (!) pendants. C. : une tête et col de lion (couronné?) entre un vol. L. : . *Henrich v . . Warsper .* (Ibid., N°s 1814, 1822).

— (Damien-Ernest, baron de), grand-écolâtre et chanoine du chapitre noble de Trèves, déclare tenir, du roi de France, avec ses frères, Lothaire, Frédéric et François-Wolf, trois quarts de la seigneurie de Winerange, dont le dernier quart appartient au sieur de Faust, 1682 : un lion couronné. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à 9 perles

et accosté de deux palmes. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713e) (voir **Salm**).

Wartet. Jean de *Wartaing*, homme du comté de Namur, 1352 : trois pals, chargées, chacune, d'un losange *(Namur, N° 774)*.

— *Jorge de Warley*, homme dudit comté, 1477 : plain, au chef denché, chargé de trois .... L. : *S' Gio* ..... (C. C. B., c. 108).

Warwel *(Jehan)*, lombard, à L'Ecluse (Flandre zélandaise), 1404 : dans le champ du cachet, ovale, une marque de marchand, formée d'une croix latine, soutenue d'un petit chevron renversé. Sans légende (C. C. B., Acquits de Lille, l. 80-81).

Voici la teneur du document donné par ce personnage, document intéressant à divers titres :

Sachent tuit que je Jehan Varewel, tenant la table des grans lombars en la ville de lescluse, certeffie et tesmoingne par mon serement que de feu Jehan Brunel, bastart, javoye en gaiges quatre tasses, un aiguiere, avec trois petiz gobbeles, dedens fermans, et six lochez, tout dargent, pesans ensembles huit mars et quatorse loot, qu mon tenta xvij solz iiij deniers de groz le marc, v livres xvij solz iiij deniers de groz, et sur lesquelz gaiges javoye preste a icelluy Jehan Brunel, selon la coustume, la somme de ij livres vj solz de groz. Ainsi demoura en rest que les diz gaiges montent plus que ledit prest j livres vj solz iiij deniers groz. La quelle somme jay delivre et paye a Pierre therbode, bailli de lescluse pour et au prouffit de monseigneur, sens en prendre aucun cheus (1). *Tesmoing mon seignet et saing manuel mis a ces presentes, le xviij jour de septembre lan mil iiij^c et quatre.*

(signé) *Joh. Warwel.*

(Original sur parchemin, sur lequel se trouve plaqué, en cire rouge, un cachet ovale).

(1) Intérêt.

WARWELLE *(Goedart van)* déclare avoir reçu, de Jean, seigneur de *Wetham* (Wittem), drossard de Fauquemont, 85 florins du Rhin, *van eijnen brunen perde dat mich sieche wart bij Bastenaken* (Bastogne), *in die reijse die mijn genedighe here van Brabant Danveliers* (Damvillers?) *inder Mōmadijn* (Montmédy) *reit beliyghen ind ijn nam, in den maent gecheiten hoimaent, doe ich in sijnen dienst was, bij den drosset van Valkenburg* (Fauquemont) *vurs. ind ijn sijnr geselscap, ind mich starff. op den vurs. weech in der stat van Vertun* (Virton); 1412, le 6 août : le sceau est fruste (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean *Warwelle* et Frédéric *Warwelle*, son frère (ne scelle pas) ; le duc de Brabant leur ayant permis *sijn lombart tasse te houden*, a Tirlemont, pendant dix ans, ils donnent décharge de 200 couronnes de France qu'ils avaient prêtées au feu duc Antoine, *op sijn reijse in den lande van Lutzemb[orch]*, le lundi après la Noel 1411, et de 150 couronnes qu'ils lui avaient prêtées, le 8 mai 1412; 1416, a Bruxelles : un lion couronné. C. : une tête et col de bélier. S. : deux griffons accroupis. L. : *S Iohani Warwelle* (Ibid.).

WARWELLE *(Goert van)*, échevin de Maestricht, 1414 : un lion. L. : .. *oert van Warwel sca* .... *tr* .... (Ibid.).

— (Barthélemy van), échevin de la cour de *Lenculen* (voir **Bovier**), 1432 : un lion (Ibid.).

— *(Iler Goert van)*, échevin de Maestricht, 1435; scelle le même acte en qualité d'échevin de la cour de *Lenculen* : un lion. L. : *S Goert va* . . . *rwel schepen* ..... (Chevalier Cam. de Borman, à Schalkhoven).

— *Goedert Warwelle*, échevin de Maestricht, 1458 : un lion. L. : *S Go*[*e* . .]*ert van* . *arwel schepen triecht* (Ibid.) (voir **Kersbeek, Zievel, Vivien**).

Warwick. *Thumas, contes de Warrvic*, garant du roi d'Angleterre, envers le duc de Brabant ; Bruxelles, 1339 : une fasce, accompagnée de six croisettes recroisetées, 3 rangées en chef, trois (2, 1) en pointe. L'écu suspendu à un arbre. L. : *Sigillvm Thome comitis de Warwyk* (Chartes des ducs de Brabant, N° 530).

Voici les émaux de ce blason, d'après l'armorial de Gelre : champ, de gueules ; fasce et les croisettes, d'or. Volet d'argent. Couronne de gueules. C. : une tête et col de cygne d'argent, becqué de gueules.

Was *(Amelricus)*, échevin de Bruxelles, 1306, 10, 21, 4 ; échevin d'Uccle, 1311 : parti-émanché ; au chef chargé de trois maillets penchés. L. : ✠ *S' Amelrici dci Was* (Bruxelles, P., Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2497b, A. G. B., G., c. XVII, l. 104, Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4106, et Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 289).

Devant *Gerelmus Heijnvart* (Hinckaert) et *Amelricus* Was, échevins de Bruxelles, *dominus Johannes de Berlaer, junior, miles*, donne à Renier Egloü, le jeune, une obligation de 100 livres, *magno denario domini ducis Brabantie*, 1307 (n.st.), le 3 mars (Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— *(Amelricus)*, échevin de Bruxelles, 1324, 8 : parti-émanché, la 1re demi-pièce chargée à dextre d'une croisette ancrée ; au chef chargé de trois maillets penchés. L. : ✠ *Sig' Amelrici Was ixnioris (Cambre,* Fonds de Locquenghien, A. G. B., et G., c. XIV, l. 100).

Les actes de 1324 l'appellent : *Amelricus Was iunior.*

A. Was et *Willelmus Taie*, échevins de Bruxelles, déclarent que, devant eux, *Johannes dictus Cruupland* (Cruyplant) à cédé une maison à *Georgius, dictus Jorijs, de Ysena superiori* (Overijssche), *molitor*, 1328, *in die beatorum Jacobi et Christofori* (Fonds de Locquenghien).

— (Jean), tenancier du duc et de la duchesse de Brabant, scelle un acte de Nicolas Specht, leur receveur au quartier de Bruxelles, 1373, le 19 novembre : un parti-émanché ; au chef chargé de trois maillets (Fonds de Locquenghien).

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. CCX.

Fig. 1. Renier de Schoonvorst et de Sichem (1381, 1382).
Fig. 2. Guillaume von Sayn, écuyer, fils du comte de Sayn (1391, 1395); seigneur d'Arquennes (1398).

Was (Guillaume), 1373 : même écu, mais à la place du 1er maillet, un écusson au lion. L. : . . . . . *Ivm Wilelmvs Was* (Bruxelles, G., c. XIV, l. 81, G., c. XVII, l. 108).

— *(Amelricus)*, échevin de Bruxelles, 1376, 92, 3 : même écu qu'*Amelricus*, 1306. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une chèvre en arrêt. L., 1376 : *S' Amelrici dicti Was* (Bruxelles et *Afflighem*).

— (Jean), échevin de Bruxelles, 1377, 83, 4 : même écu. L. : ✠ *S' i Iohannis dei Was* (Bruxelles).

— *(Petrus)*, échevin de Bruxelles, 1423, 9, 34 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux plumes et sommé d'une chèvre assise. L. : *S Petras dic . . . Was* (Ibid., G., c. XVII, l. 108, G., c. XX, l. E).

— *(Amelricus)*, échevin de Bruxelles, 1422, 3, 7, 8 : même écu, mais le 1er maillet caché par un écusson au lion. Même C., mais la chèvre en arrêt. L. : ✠ *Sigillvm Amelrici Was* (Bruxelles, *Cambre*, G., c. XI, l. 47, c. XIV, l. 91, c. XV, l. 108, Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4106, et Chartes des ducs de Brabant).

— *(Amelrije)*, tenancier du duc de Brabant, 1424 ; *(Amelrec)*, tenancier de la chambre de tonlieux à Bruxelles, 1428 : mêmes écu et C. L. : ✠ *Sigillvm Amelrici Was (Cambre* et Chartes des ducs de Brabant).

C'est le même sceau qu'en 1422, 3, 7, 8.

— *(Amelrec[k])* (et *Amelrick)*, tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1434, 8, 9 (n. st.), 67, 8 (n. st.), 71 (n. st.), 1 ; échevin de Bruxelles, 1471 : même écu qu'*Amelricus*, 1306. C. : une chèvre en arrêt entre un vol (sans chapeau de tournoi). L. : *S Amelrec Was* (Etabl. relig., c. 4106, A. G. B., et *Cambre*).

— *(Amelricus)*, receveur de la ville de Bruxelles, 1472 : même écu qu'*Amelricus*, 1306. C. : une chèvre assise entre un vol (Abb. de Forest, Etabl relig., c. 2496, A. G. B.).

— Amaury, échevin de Bruxelles, 1491 : même écu qu'*Amelricus*, 1306. C. : une chèvre, en arrêt entre un vol (E. G., l. 356).

— (Pierre), chevalier, tenancier de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1485 ; échevin *illec*, 1486, 98 : même écu. C. : une chèvre en arrêt entre un vol. L. : S *Petri dicti Was militis* (Bruxelles, *Cambre*, et Etabl. relig., c. 4107, A. G. B.).

— (Damoiseau Henri), 1530, 1, 15 : mêmes écu et C. L. : *S Henri de* (?) *Vasse* (Ibid., Bruxelles et Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4965, 4970, A. G. B.).

Was (Pierre), abbé de Sainte-Gertrude, à Louvain, 1538 : dans le champ du sceau, ogival, sainte Gertrude, sous un dais ; en dessous, l'abbé, en oraison, accompagné à dextre d'un écu : parti-émanché ; au chef chargé de trois maillets penchés. L. : *S P . . . . Was abbatis monasteri . sce Gtrudis louan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (voir **Schat**).

— Le 29 octobre 1423, *Amelricus dictus Was, filius quondam Amelrici dicti Was, et domicella Katherina de Habbeke, eius uxor*, transportent, devant les échevins de Bruxelles, des parcelles de terre à Anderlecht (Etabl. relig., c. 4106, Chartreux, près de Bruxelles, A. G. B.).

— Le 21 avril 1428 (n. st.), *Amelricus dictus Was, filius quondam Amelrici dicti Was*, promet, devant les échevins de Bruxelles, une rente héritable de cinq muids de seigle à *domicella Machildis dicta Was, filia quondam Willelmi dicti Was*, en guise de dot pour le mariage, déjà célébré, de ladite avec *Jacobus dictus Blanckaert*, rente qu'il assigne sur une terre sise près de la rue dite *Vecweijstrate* (Etabl. relig., c. 4106, Chartreux, près de Bruxelles, A. G. B.).

— Le 2 octobre 1442, *Nycholaus dictus Pypenpoy, filius quondam Willelmi dicti Pypenpoy, quem habuit a quondam domicella Margareta dicta Was, sua dudum uxore*, transporte, devant les échevins de Bruxelles, entre les mains de *Johannes dictus Scijmmelpenninc, ex parte domicelle Katherine de Habbeke, relicte quondam Amelrici dicti Was, sue nunc uxoris, domine fundi*, en faveur de *Sigerus dictus Suwel, filius quondam Sanderi dicti Suwel*, une rente de seigle, sur un bien situé près de la rue dite *Vecweijstrate*, à Bruxelles (Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4106, A. G. B.).

WASELE (?), voir **Galoijs**.

WASCHENSTEIJN *(Gobellinus de), armiger*, moyennant 3 livres de vieux gros, s'engage à servir le duc de Brabant, dans la guerre entre les rois d'Angleterre et de France, 11 avril 1339 : trois fers à cheval. L. : ✠ *S' Godefridi de Waeshesten* (Chartes des ducs de Brabant, N° 565).

Wasnes (?). *Tassars de Wanes, escuiers*, receveur de la part du duc de Bourgogne, reçoit une rente viagère par les receveurs et fermiers *de le gorgne et de laleue*, 1410 : un bandé de six pièces (un peu fruste). L. : *S' Vstars de Wanes* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 417).

Wasquehal (Jean de), écuyer, seigneur de Lassus, déclare avoir acquis, naguère, de maître Pierre Cortekene, greffier criminel du Franc de Bruges, à

la liquidation des biens délaissés vacants par le trépas de Nicolas van den *Briarden* (Bryarde) et de damoiselle Adrienne de Deurnagle, sa femme, un fief, relevant du comte de Flandre, par l'intermédiaire de la seigneurie de Menin, fief dit *Cranenbrouck* (1), sis à Lauwe et comprenant 31 à 32 bonniers, une rente, un bailli et divers droits seigneuriaux *(tol, vont, lavoir de bastard, biens estrayers et amende . . .)*, 1587, le 20 février (v. st.); J. de Wasquehal, écuyer, seigneur de Lassus, de *Cranenbourch* (2) et *des Padoulx*, capitaine de *trois cens testes d'infanterie wallonne, pour le service de Sa Majesté*, déclare avoir acheté, de ladite succession (dans cet acte-ci, la femme est appelée : *Jehenne de Deurnagle;* il faut faire remarquer que, dans le document précédent, les trois premières lettres du prénom, écrites primitivement, ont été grattées et remplacées par les quatre suivantes : *Adri*), le fief dit *Cranenbrouck*, dont il fait dénombrement, 1595, le 4 mars : aux 1er et 4e, un pélican, dans son aire, avec ses jeunes; au 2e, onze croisettes, 3, 2, 3, 3, et, après la 5e croisette, une étoile; au 3e, une fasce vivrée. Sur le tout, un écusson à la croix (petit cachet, rond, sans rien d'autre que l'écu, ni L.; en cire rouge, appendu) (Fiefs, Nos 10009, 10010).

Wasquehal (Jean de), écuyer, seigneur de Lassus, de *Cranembourg* (1) et *des Padoulx*, à lui échus par le trépas de Jean de Wasquehal, écuyer, seigneur desdits lieux, son père, fait dénombrement de la seigneurie de *Cranenbourg*, relevant de Menin, 1609, le 20 février : écu en losange, très compliqué, fruste (empreint sur papier, appliqué sur cire rouge, appendu) (Ibid., 10015).

Wassa[e]rd, voir **Wassart**.

Wassart. *Everwinus Wassard*, et *Everardus Wassaerd*, échevin de Bruxelles, 1337 : onze billettes, rangées : 5 au canton senestre, les autres : 3, 2, 1 (semé); au franc-quartier chargé d'un lion couronné. L. : ✠ *S' Everardi dicti Wassart* (Bruxelles, *Cambre*, Chartes des ducs de Brabant, No 387, G., c. II, l. 276, et No 387).

— *Gerelmus Wassa[e]rd*, échevin *illec*, 1343, 4; scelle en 1345 (voir **Cru|ij|p|e|lant|s**) : trois losanges couchés, accolés en pal, accompagnés de quinze billettes, six (3, 3) rangées en pal à dextre, six (3, 3) en pal à senestre, et trois (2, 1) en pointe. C. : une tête et col d'homme imberbe, coiffé d'un chapeau pyramidal. L. : *Sig' Gerelmi dĕi Wassaert* (Bruxelles et Fonds de Locquenghien, A. G. B., et G., c. II, Nos 210, 303 (Pl. 38, fig. 1086).

— *Everardus dictus Wassard*, amman de Bruxelles, 1354 : dix (4, 3, 2, 1) billettes. Volet semé de billettes. C. : un vol coupé, la partie inférieure chargée de cinq billettes, rangées en fasce. L. : *S . . . . . s Wassart* (G., c. II, No 345).

Voici un acte, daté du 22 août 1391, qui fournit des renseignements sur la famille Wassart et ses alliances, et diverses autres particularités intéressantes :

Allen den ghenen die dese jeyeverdige letteren sien selen oft hoeren lesen, Floreijs, here van Bygaerden, ridderc, ende Jan ghecheeten de Zwaef, scepenen van Bruesele, saluijt met kinnissen der wairheijt. Cont sij allen dat, want tusschen die partijen hier na beschreven twist ende discoert beruert waren overmids eens borreweeges wille ende om ghebruijken des selfs borres, de welke borre ghelegen es bij Sente Jans kerchof tusschen die goede van der herbergen ghecheeten de Helm (1), *op deen sijde, ende de goide Goesens de Grote, ghecheeten de Hantscoen, achter die selve goide des voirs., soe sijn comen voir ons scepenen voirs. in hueren propren personen die partijen in beiden sijden, te weten es die voirs Goesen ghecheeten de Grote, op deen syde, Joffrouwe Lijsbet ghecheeten TserJacops, wijf wilen was Everarts ghecheeten Wassart, alse tochtenersse, Everart Wassart, ghecheeten Kunne. Joffrouwe Katheline van Ghemert* (2) *ende Jan die Hertoge, huer man ende alse hare wettege mombore, Jan ghecheeten de Loeze. goutsmet, vervaende dair in Joffrouwe Katheline Wassarts. ghecheeten Kunne, sijn wijf, Gerart van Sconeijke, verraende dair in Margar[ete] ghecheeten Wassart, sijn wijf, alse erfghenamen der eenre helecht der voirs. Goide, ghecheeten de Helm, ende Jan ghecheeten Gheerts, de smet van Elsele* (3), *ende Johannes, ghecheeten Scuerman, cleric, rentmeesters ende boeden des cloesters van der Cameren* (4), *alse vander anderre helecht der selver goide van den Helm, den voirs. cloestere toebehoerende, op dandere sijde; kinnende ende lijnde die voirs partijen dat sij bij rade ende bi toedoene der stad meeres van Bruesele ende oec van anderen goiden lieden vereffent ende ghesleten sijn vanden voirs. twiste ende discorde in alsulker manieren als hier na volget. Te weeten es dat die quarceelen ghevel die de voirs. partijen hebben doin maken op ghemijnen cost van aen die goide Willems van Sente Goerix* (5) *ende sijnre moeder tot aen den ghevel toe hoerende den goiden vanden Helm sonder enich recht te hebbene van in varene inden selven gevel die dem helm toe hoirt, alsoe hoge ende alsoe wijt alse die nuwe quarceelen gevel hem aldair strect, sal vort ane sine ende bliven ghemeijne tot eweleken dagen beiden den goiden, te*

(1) Une suscription, au *verso* de l'acte, porte : *Helm bij teerenhuijs.*
(2) Gemert.
(3) Ixelles.
(4) Abbaye de la Cambre, près de Bruxelles.
(5) Guillaume de Saint-Géry.

weten es den goiden des voirs. Goesens ende den goiden vanden Helm voirs., ende dien tert die inden selven ghevel gemaect es tot aen den borre aldair op Goesens erve staende, om den voirs. borre te comene vander voirs. herbergen geheeten de Helme, sal alsoe dair ewelec bliven, om aldair dore de sidewech vander voirs. herbergen geheeten de Helme borre te sceppene, ende des borns selen sij beide, te weten es Goesen voirs. van sinen goiden vanden Helme voirs. ewelec ghemeijne ghebruijken, ende dien voirs. borre selen die voirs partijen op ghemeijnen cost tot ewelcken dagen houden van emeren, ketenen ende allen anderen noetdorfticheden ten voirs. borre behovende, ende oec es openbairlec ondersprocken, dat tstorten vanden borre ende tregenwatere aldair vallende sal lijden doir dien voirs. ghevel ende loepen doir een gat met enen zeve, dat men dair altoes open houden sal, ende loepen over die goide des voirs. Goesens. Oec es ondersprocken, soe wanneer enige partije vanden voirs. tween partijen, weke (!) dat sij, metten voirs. ghemeynen ghevel hoger op varen wilt, soe sal dandere partije hem moeten ter hant staen vander helecht vanden cost; ende die voirs. ghevel sal altoes ghemeijne bliven van boven tot beneden tot ewelcken dagen. Voirt es oec ondersprocken, wairt dat enige partije der anderre ijet brake ten die voirs. goide, dat soude de ghene diet brake weder moeten doin maken op sijns selfs cost. Ende hebben die voirs. partijen van allen den voirwairden voirser. male anderen ghelooft wairscap ende altoes genoech te doine, wairt datter ijet ane gebrake. In welker dingen voirser. getuenisse hebben wij scepenen voirs. onse zegele desen jegewerdigen letteren aen gehangen. Ghegeven int jair ons heren als men screef dusent driehondert tnegentich ende ene opten tive ende twintichsten dach der maent van Augusti ».

Sur le rebord de l'acte, à senestre, le mot : *Coelzaet.*

Au *verso* de l'acte, on lit encore : *gequeten 1587.*

(Original sur parchemin, avec deux doubles queues de parchemin, dont les sceaux sont tombés; Abb. de la Cambre, A. G. B.) (voir **Cru**[ij]**p**[e]**-lant**[*s*]).

Wasseiges. Guillaume *dit de Waseye*, sire tréfoncier de certains fiefs à *Aulterive* (Atrive), 1355 : une fasce, entre deux burelles, le tout surmonté de deux roses. L. : × *S' Wilheame de Washe* (Namur, *Salzinnes*, c. 516) (Pl. 38, fig. 1087) (voir **Soreis**).

WASSELNHEIM. *Theodericus dictus Pothe, armiger de Byches* (Bitche), déclare avoir vendu : *omnia bona mea sita in Brandelvingen* (1), *tam in nemoribus quam in pratis et in terra arabili, ... venerabilibus dominis meis Theoderico, militi et domino de Meyngē, Johannique, fratri suo*, et les reçoit, d'eux, en fief . . . *Et quia sigillum proprium non habeo*, il fait apposer les sceaux *venerabilium virorum videlicet domini Theoderici, advocati de Wascelheym, et domini Roberti, ballivi domini ducis Lotorig̃, 1289, dominica qua cantatur invocavit me; Wascelheim* : une fasce frettée ou diapré, et une bordure (peut-être componée ?). L. : *S Dieterici advocati de Wasselnheim* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach).

(1) Et non : *Brandelingen*, ainsi que porte l'inventaire imprimé.

WASSELNHEIM. Robert, bailli du duc de Lorraine, ci-dessus, 1289 : une fasce frettée, ou diaprée, et une bordure engrêlée. L. : . . . *oberti d* . . . . . *iti*. (Ibid.).

Ne connaissant pas la race à laquelle appartient ce bailli, nous donnons, ici, la description de son sceau, ses armoiries ressemblant à celles du voué de *Wasselnheim*, mais une parenté entre ces deux personnages n'est nullement établie par l'acte ci-dessus analysé.

— *Symont, grave von Zweinbrucken* (Deux-Ponts), *herre zu Byche* (Bitche), *Johannes und Otteman, herren zu Ohsenstein, Johannes von Vůrpach* (Forbach) *unde Coneman, vogt von Wasselnheim, houbetlute*, déclarent : *daz wir getrostet hant unde trostent* (avoir accordé une trêve à) . . . *hern Johannese von Serwerde* (Sarrwerden), *dumherre zu Spire, unde herrn Perrine von Torneswilre, riter, und alle ir helfere*, pour un laps de quatre semaines, 1336, *an dem sunnentage vor den winnahten; Coneman* : une fasce frettée ou diaprée et une bordure (simple). L. : . . . . . *ani mil*. *adv* . . . . . (Ibid.).

Cet acte est scellé par *hern Johannese von Benestorf* (Bénestorff) *unde hern Friderichs von Homburg* (Homburg), *ritere, unser gute cruni*. Leurs sceaux seront décrits dans le *Supplément*.

Wassenaer. *Diederic, here van Wassenare*, 1289 (n. st.) : type équestre; le bouclier et la housse, à un fascé et au sautoir brochant. C. : un éventail. L. : . . . . . *o . . de Wassenare militis* (La partie senestre du sceau est cassée) *(Hollande)* (Pl. 38, fig. 1088).

— Thierry van *Wassenair*, burgrave de Leyde, 1356 : écartelé; aux 1er et 4e, trois croissants; aux 2e et 3e, une fasce. L. : ✶ *S' Thi' de Wassenr' k'tellan' leid' milit' (Hollande)*.

— Philippe, seigneur de *Wassenaer*, 1412 : même écu. T. : deux damoiselles. L. : *S Philippi dñi de Wassenair viccecōitis leidus* (= burgrave de Leyde) (Arch. du Département du Nord, à Lille, Chambre des Comptes).

— Sire Jean van *Wassenaer*, chevalier, scelle le contrat de mariage de Jean van Cats et de Marie, fille de Florent van Borssele, 1430 : même écu.

Cq. couronné. C. : une tête et col de dragon, garnis de cinq boules. L. : *S Ian van Wassennaer ridder* (C. C. B., c. 465) (voir **Oultremont**).

Her Jan van Wassenaer, vassal de Hollande, portait, d'après Gelre : écartelé; aux 1er et 4e, de gueules à trois croissants d'argent; aux 2e et 3e, d'azur à la fasce d'or. Le cq. d'or, couronné de gueules. C. : un grand panache de sable, issant d'une cuve d'argent, terminée en volet, doublé de gueules.

Philippe, duc de Bourgogne, etc., nomme, par lettres patentes du 24 novembre 1455, *nostre ame et feal chevalier messire Jehan, seigneur de Waissenair*, aux fonctions de conseiller et chambellan (Chartes de l'Audience, c. IV, A. G. B.).

Wassenberg. *G[erardus], dominus de Wassenbergh*, pour le salut de son âme et de celles de ses ancêtres, accorde à l'abbaye de Burtscheid : *quod dictus conventus et sui nuntii cum rebus omnibus et personis in Golopia* (Gulpen?) *et in Dobagh* (Dobach) *ab omni iure cuiuslibet telonii vectigalis et pedagii in perpetuum liberi sint et exempti*, 1241, *mense martio* : type équestre; le bouclier à un lion couronné, à la queue fourchée. L. : . . *Sigill*. . . . . *cry* . . Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Secretum Geradi* (!) (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 34).

— (Les échevins de), 1343 : un lion à la queue fourchée. L. : ✠ *S' scabinorvm ī Wassēby* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 461).

Wassenhoven (Jean van), échevin de Rotterdam, 1661 : coupé; au 1er, trois chaudrons, munis, chacun, d'un couvercle et de deux anses; au 2d, trois pals; au chef plain (ou bien : une fasce, surmontée de trois (2, 1) chaudrons, etc., et soutenue de trois pals). C. : un chaudron de l'écu entre un vol. L. : *S Iohannes van Wassenhoven* (U.) (Pl. 38, fig. 1089) (voir **Mule**).

Wasteal, voir **THENIS**.

Wastelet, voir **Warisoulx**.

Wastepatte (Jean), sergent du roi, au bailliage d'Amiens, 1457 : trois merlettes, 2 au canton senestre, rangées en pal, 1 en pointe; au franc-quartier écartelé de . . . et de . . ., au bâton brochant sur le franc-quartier. C. : une tête et col de cigogne (Tournai, Chartrier) (Pl. 38, fig. 1090).

WASTINEN, WASTINES, voir **WOESTINEN**.

Water (Everard van den), échevin de Bois-le-Duc, 1533 : trois herses de labour triangulaires (Malines).

Le seigneur de 's Watere *porte de vueir* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Wateringen. Sire Guillaume van der *Wateringhe*, chevalier, scelle un acte du comte de Hollande, 1352 : une étoile à huit rais et un lambel brochant. L. : . . . . . *inge militis (Hollande)*.

Wateringen. Sire Jean van der *Wateringhen* scelle une lettre à la comtesse de Hollande, 1361 : même écu, sans lambel. L. : ✠ *S' Iohis de Watinghe militis* (Ibid.).

— Albert van der *Wateringhe*, chevalier, fait des investitures de fiefs, 1370, 9 : même écu. C. : deux cornes de bœuf adossées. Le cq. est tenu par deux hommes sauvages, sans massues. L. : *S' Aelbrecht va . . . Wating ridd'* (Ibid.).

— Barthélemy, bâtard van der *Wateringhe*, écoutète du métier de Wateringen, 1375 : même écu, brisé d'un bâton. L. : *S Berthmes va der Vateingen* (Ibid.).

— *Jan Bertelmeus soen* (sans nom de famille), écoutète dans ledit métier, 1391 : une cotice; au franc-quartier chargé d'une étoile à huit rais. L. : . *Ian Bertelmeys soen* (Ibid.).

Gelre donne ainsi le blason de *her Willem van der Weteringen*, vassal de Hollande : de sable à l'étoile à huit rais d'argent. Le cq. d'or, couvert d'une capeline de sable. C. : deux cornes de bœuf d'argent adossées.

WATERLOES (Pierre van), homme de la duchesse de Brabant, 1395, 6 : un buste barbu, aux trois quarts. L. : . *Peter va* . . . . . *lo* . . (Chartes des ducs de Brabant).

Par l'acte de 1395, dame Marguerite van *Schoinhoven*, femme de sire Everard Boete, chevalier, transporte à Thierry van den Heetvelde, chevalier, pour son fils mineur, Thierry, une rente de 10 livres parisis.

Watermael. *Henricus dictus de Watermale*, échevin de Louvain, 1343 : un sautoir échiqueté; au chef chargé de trois fers de pique. L. : ✠ *S' Herici de Watmale scabi lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Jean van *Watermale*, échevin de Bruxelles, 1492 : écartelé; au 1er, trois coquilles; écusson en cœur fruste; au franc-quartier brochant sur le tout, chargé de huit (3, 2, 3) billettes; aux 2e et 3e, un parti-émanché; au franc-quartier chargé d'une fasce et d'un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. C. : un héron, issant d'une cuve. L. : *S Ian vā Watermale* (Bruxelles).

Watervas (?), voir **NEKOUT**.

Watervliet. *Willaumes de Watervliet*, chevalier, assiste, à Wijnendaele, à l'investiture de Jean de Namur, de la terre de Roulers, par son père, le comte Gui de Flandre, 1284 : un sautoir, chargé de cinq annelets. L. : *S Wilelmi de W* . . . . . *et milit* . . *(Namur*, N° 170) (voir **Tollenaer**).

Voici, d'après Gelre, les armes du seigneur de Watervliet : d'or au sautoir de gueules, chargé de cinq annelets d'argent. Le cq. couvert d'une haute capeline d'argent, doublée de sinople, et couronné de sable. C. : deux têtes d'aigle, sur des cols allongés, d'argent, adossées.

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Pl. CCXI.

Fig. 1. Frédéric von Daun, seigneur de *Domey* (1315).
Fig. 2. Mathieu von Stommeln, chevalier, vassal du comte de Luxembourg (1321).
Fig. 3. Conrard von Schleiden, chevalier (1321).

Watervliedt (une des *villes à présent* — XVIe siècle — *sans closture, nonobstant precedigié comme les aultres en la conté de Flandres*) : *de gueulle à la fesse ondé d'argent* (1), *au chief ung croissant, estoeille, et au pié ung fleur de lyz, tout d'or. Blasonné par Hieronimus Lauryn, conseillier et trésorier de l'ordre de très-hault, très-puissant et très-catholic prince Phelippe, archeduc d'Austriche, et après roy de Castylle, premier du nom* (Corn. Gailliard, *L'Anchiène Noblesse de la Conté de Flandres*).

(1) Une annotation marginale au crayon, que l'éditeur, M. Jean van Malderghem, croit être de Gailliard lui-même, ajoute : *et d'azur de cinq pièces.*

Watle (Jean), échevin de Bastogne, 1498 : une branche, posée en fasce, en pointe, feuillée et fleurie (C. C. B., Acquits de Brabant, 2049bis).

Watoule (Goffard), jadis combattant à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinc ; i. t. : 28 moutons, 1379 : une fasce, surmontée de trois coquilles. L. : *S Goffard de Covrt* (Chartes des ducs de Brabant).

Watrequine, voir **Vigreus.**

Watronville (Jean de) scelle pour Guillaume de *Chavengny* (Chavigny) une quittance relative à une indemnité du chef de la bataille de Basweiler (i. t. : 996 moutons). 1382 : une croix, accompagnée au 1er canton de . . . . C. : une tête barbue, turbannée, sur un col allongé. S. : deux lions. L. : . . . . . *n de Waitronville* (Chartes des ducs de Brabant).

Jacques Bretex, dans *Li tournois de Chauvenci* (1285), blasonne ainsi les armes de *Robinet* de Watronville : *L'escu dor a la croix vermoille* (v. 1088).

Watson (Remy), abbé et seigneur de Saint-Trond, 1610, 1 : dans le champ du sceau, ogival, saint Trond, sous un dais ; au bas, un écu à la fasce ondée, accompagnée en chef d'une feuille de tilleul et en pointe d'une béquille de Saint-Antoine, 1611 : type armorial, au même écu (Abb. de Saint-Trond, c. 16) (Pl. 38, fig. 1091).

Wattrequine, voir **Vigreus.**

Wattripont. *Gilles, sires de Waudripont*, chevalier, et sa femme, *Mehaut*, dame de *Waudripont*, *fille le segneur de Trasegnies*, 1268 : deux lions adossés. L. : ✠ *S Egidii domini de Wavtripont militis* (Tournai, Chartrier).

— Gilles, sire de *Waudripont*, chevalier, *prochain ami*, du côté paternel, de *Gillekin de Rosnais* (Renaix), 1294 : même écu. L. : . . . . . *dii domini de . . . . . pont mil . . . . (Namur*, N° 263).

— Jean de *Waudripont*, commissaire du roi de France, pour recevoir les contrats, etc., qui se font, à Tournai, sous le scel royal, 1367 : deux huchets adossés, les pavillons en haut, et un semé de trèfles (Tournai, Chartrier).

D'après V. Bouton, *Jouste faite à Tournay l'an mil trois cens trente* (Paris 1870). Pierre de *Waudripont* portoit ces mêmes armes ; le champ d'azur, les huchets et les trèfles d'or. Dans le *Viel Rentier* d'Audenarde, l'écu du *signeur de Waudripont* est représenté d'or à deux lions de gueules, adossés (XIIIe siècle).

Wattripont. Roland de *Wadripont*, écuyer, seigneur de *Wadripont*, homme de fief du Hainaut, 1449 : deux lions adossés. C. : une tête et col de cheval bridé. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Rolant de Wavdripont* (Tournai, Chartrier).

— *Noble home Arnoul de Waudripont, seigneur dudit Waudripont et y demorant*, déclare que, *pour et affin de damme Franchoise de Waudripont, ma fille, pourveour en la sainte orde de religion ou elle est presentement religieuze en labbeye et couvens de Voz* (Forest), *empres Bruxelles, aussy en ayde de son entreteynement*, il lui donne une rente viagère de 24 livres tournois, *sur tout mon fief, terre, justice et seignourie dudit Waudripont*, relevant de la cour de Mons, 1534, le 1er mai : mêmes écu et C. L. : *Seel Arn . . . . . de Wa . . dripont* (Forest, Etabl. relig., c. 2498) (voir **ANDELGHEM**).

L'animal en cimier se blasonne aussi mulet. Sur le sceau de 1534, il a plutôt la tête d'un lévrier.

Sur aucun des sceaux de Wattripont aux lions, les queues de ceux-ci ne sont entrelacées.

Waudart (Jacques), avocat à la cour de Mons, homme de fief du Hainaut, 1523 : quatre (3, 1) besants, ou tourteaux ; au chef endenté plain. T. senestre : un ange (Mons, Hommes de fief) ; 1524 : même écu, mais les besants, ou tourteaux, rangés 1, 2, 1. Même T. senestre. L. : *S Iaques Waudart* (Mons, Cour. féod., reg. H).

Waude, voir **Woude.**

WAUDENBERG *(Hermannus de), miles*, 1298 : une croix échancrée. L. : .. *Hermanni d . . . . emon . militis* (Chartes des comtes de Flandre, N° 982).

Le Baron J. de Saint-Genois, dans son *Invent. analyt.*, donne cette L. ainsi : *S Hermanni de Wademont militis*. Gelre donne à certain *Elias van Woudenberch* : d'argent à trois aigles de gueules, becquées et membrées d'azur.

WAUDRE (Jacques le), homme de fief du Hainaut, 1648, le 8 août, à Mons : un chevron, accompagné de trois trèfles. C. : une merlette. L. : *S Iacques Wavdret* (sic !) (M. Alex. Stuckens, château de Ter-Linden, sous Ternath).

Wault (Jean du), homme de fief de la baronnie de Leuze, 1365 : un sautoir jumelé. S. senestre : un griffon. L. : *S Ian de Wavlt* (Fiefs, N° 11101) (Pl. 38, fig. 1092).

WAUTERLINGEN (Jean van), tenancier du prévôt de Saint-Trond, dans sa cour de Neerlanden,

1490 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; au 2e et 3e, une rose (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

Wauters, voir **Wouters**.

Wauwelboene (Jean), échevin de Tirlemont, 1366 : de vair ; au franc-quartier chargé d'une bande. L. : ✠ *S' Iohis Wauwelbone scabini then* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Gossuin *Wauwelbone*, même qualité, 1386 : de vair ; au franc-quartier chargé d'une fasce, surmontée de trois merlettes. L. : *S G . . . . . l-bone scab the* (Ibid.).

Wavere, voir **Poele**.

Wavre. *Sigerus, miles de Wavria*, donne au prieuré de Wavre le fief que *Reinerus de Boudrisart* a résigné entre ses mains, au profit de ce monastère : *curtem unam et octo bonaria, sex in campis et duo in pratis*, 1218, le 24 juin, donné en l'église Sainte-Gertrude, à Nivelles ; *Nobilis vir Sigerus de Wavera* scelle un acte de *Bovo, miles de Tengiersart, crucesignatus* (sur le point de partir pour la Terre-Sainte), qui donne au prieuré de Wavre 20 livres, monnaie de Louvain, 1218, le 25 juin, à Nivelles ; type équestre ; le bouclier, diapré, à trois feuilles de nénuphar. L. : ✠ *Sigille . . . . . ra*. Contre-scel : un écu à trois feuilles de nénuphar. L. : ✠ *Clavis sigillv(!) Sigeri de Wavera*, la lettre *a* finale du mot *Wavera* placée dans le champ de l'écu, au-dessus de l'écu. Ce dernier accosté, au bas, de deux fleurs de lis tigées, au naturel *(Afflighem)*.

— *Nobilis vir Johannes, miles, dominus de Wavera*, 1273 ; *Jehans, sires de Warre*, 1278 ; *Jehans, chevaliers, sires de Wavre*, 1287 (n. st.) : trois feuilles de nénuphar. Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Contra sigillv dni Iohannis* (!) (Ibid.).

— (Les échevins de), 1273 : dans le champ du sceau, deux feuilles de nénuphar, accompagnées de deux fleurs de lis, 1 en chef, 1 en pointe. L. : ✠ *S sca . . . . . de Wavr . . . .* (Ibid.).

— *Jehans, chevaliers, jadis sires de Wavre*, 1303 : même écu que *Johannes*, 1273, mais petit module (Ibid.).

— *(Noble homme et sage mon signeur Jehan, signeur de)*, chevalier, scelle un acte de Bernard, seigneur de Bornival, 1327, en décembre : un lion et un bâton brochant. L. : . . . . . *domini de Wave . .* (Arch. commun. de Nivelles, Hospices de Nivelles).

— *Jehans de Wavre*, échevin de Jodoigne, 1361 : une tour, surmontée d'un lambel *(Afflighem)*.

— Philippe van *Wavere*, bâtard de sire Jean van Wavere, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 128 moutons, 1374 : une croix, accompagnée au 1er canton d'un lion et d'une cotice brochante, et, au 2d, d'une étoile à cinq rais. L. : . . *Philp bast' de Wavere* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 38, fig. 1093).

Wavre. *Amelric van Wavere, diemen heet Ladderken*, déclare avoir vendu à Jean die Cuper, bourgeois de Louvain, un cens sur cette ville, 1386, le 28 août : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion et un bâton brochant ; aux 2e et 3e, deux poissons, posés en fasce et rangés en pal. L. : ✠ *S Amelriic van Wavere* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Jean de), échevin de Jodoigne, 1426 : parti ; au 1er, une fasce, surmontée de trois merlettes ; au 2d, une tour, surmontée d'un lambel. L. : . . *h . . . . ver . (Heijlissem)* (voir **Brabant, Spontin, Ursel**).

De Grimbergsche Oorlog (voir *Introduction*, T. I, p. 107) décrit la bannière de *Her Philips van Wavere : Die van sebvere was, meer no min, | Drie baren van sable daerin* (II, v. 1809-10). Peut-être a-t-on lu *baren*, pour *blaren* = *bladeren* = feuilles ? Voir TARLIER & WAUTERS, *La Belgique ancienne et moderne*, canton de Wavre, p. 22. — Voici, d'après GELRE, le blason du *here van Wavere*n, homme du duc de Brabant : de sable au lion d'or, armé et lampassé de gueules ; au bâton d'argent brochant. Le cq d'or. Volet d'hermine. C. : une tête et col de chèvre d'hermine, languée de gueules, barbée et accornée d'or, issant d'une cuve du même.

Wavre-Notre-Dame (Les échevins de) et de Bonheijden, 1610 : une fasce, chargée d'une rose. C. : une rose entre un vol (qui est **Charles**). L. : . . . . . *Charles heere van Onser Vrouwen Waver* (Malines).

Wavreille. *Colard van Waveriaul* (et *Waverail)*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Agimont ; i. t. : 125 moutons, 1376, 9 : un lion couronné. L. : ★ *S Colar de Vare . .* (Chartes des ducs de Brabant).

Wavreis. *Humbiers Waureis, citain* de Liège, 1307 (n. st.) : de vair, au franc-canton chargé d'une étoile. L. : ✠ *S' Hrbier Wavre de Awas* (Ibid., N° 169) (voir **Awans**).

Wavrin (Robert de), sénéchal de Flandre, 1235 : dans le champ du sceau, une aigle contournée. L. : ✠ *S' Roberti de Wavrino Flandrie senescal . i* (Arch. Nationales, à Paris).

— *Robertus, senescallus Flandrie* (seigneur de Wavrin), avec *Arnulphus, comes ghisnensis* (de Guines) *(1o loco)*, et beaucoup d'autres, déclare avoir promis d'observer la paix conclue, *apud Peronam*, en présence du roi de France, entre Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, d'une part, et Florent, gouverneur de Hollande, son neveu *(nepos)*, Florent, et leurs héritiers, d'autre part, et d'en faire observer toutes les clauses, etc., 1256, *in die*

beati Dyonisii : dans le champ du sceau, une aigle, accompagnée en chef à senestre d'un écu de . . . à l'écusson plain, et à dextre de . . . (du même écu? cassé). L. : . . . *Robert* . . . . . Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Secretv senescalli Flade* (!) (Mons, Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut).

Wavrin. *Hellinus de Warrinio* scelle le même acte, 1256 : de . . . a l'écusson plain et au lambel brochant. L. : . . . . . *Heslin de Wavr* . . . . . Contre-scel : un écu aux mêmes armes. L. : *Secretv* (Ibid.).

— *Robers de Waverin, senescaus de Flandres,* 1266 : très cassé ; on aperçoit, dans le champ du sceau, la partie inférieure d'une grande aigle. L. : . . . . . *rino* . . . . . Contre-scel : un écu de . . . a l'écusson plain. L. : ✠ *S* . . . . . *scalli flandr* (Chartes des comtes de Flandre).

— *Robiers de Wavrin,* sire de Saint-Venant, chevalier, homme du comte de Flandre, 1294 (n. st.), 1312 (n. st.) : type équestre ; le bouclier, l'ailette et la housse : de . . . à l'écusson plain et au lambel à cinq pendants brochant. C. et ornement du chanfrein : un dragon ailé. L. : ✠ *S' Roberti de Wavrino dci Brvxelli mlitis dni d' Sco Venatio (Namur,* N°s 258, 9, 266, 383) (voir **Ha|e|ghe|n]. Iseghem, Pauwels, Saint-Venant, Viane**).

D'après Gelre, *die here van Waverin,* porte : d'azur à l'écusson d'argent. C. : une tête et col de licorne bridée (non colorié), le lieou orné d'une boule d'or, soutenant un plumail. Ledit roi d'armes donne au sire de Saint-Venant le même écu, brisé d'un lambel de gueules (à trois pendants), brochant. Couronne d'or. C. : une tête et col de bœuf de sable, accorné d'or, terminé en volet. Tous deux sont cités comme hommes du roi de France.

L'armorial du XIVe siècle, édité par Douet Darcq (qui a lu : *Bauverin*), blasonne ainsi l'écu du sire de Wavrin : *d'azur à l'escusson d'argent,* et celui du sire de Saint-Venant : *semblablement à un lambel de gueules.*

Le seigneur du pays de Waurys : *d'asur, à l'escusson d'argent, et crye : Wauryn, mors qui le passe!* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Contee de Flandres.*)

Le seigneur de Wasyeres : *d'asur, à l'escusson d'argent, au baston componnée d'or et de gueulle, de huict pièces, sur le tout.*

Le seigneur de St Wenant : *pareilles, à lambels de gueulle.*

Le seigneur de Gosseyncourt : *pareilles, à la bordure d'or et lambelz, de cinq pièces* (Ibid.).

Le seigneur de Ochoen : *à l'escusson d'argent, au chief troes frenetaulx d'argent, et crye : Wauryn! Wauryn!* (Ibid.).

Wavrins *(Colins)* (sans *de),* échevin du Feix, 1344 ; écu cassé. C. : un éventail (un panache de onze plumes de coq). L. : × *S' Colin* . . . . . *n (Namur,* N° 697).

Webbecom. Guillaume van *Webbcken,* jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens *(beede)* du duc de Brabant, sous Brederode ; i. t. : 128 3/4 moutons, 1374 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois fleurs de lis, surmontées d'un lambel ; aux 2e et 3e, neuf besants, ou tourteaux, accompagnés en chef à dextre d'un annelet. L. : ✠ *S Willem van der Brvden* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 38, fig. 1094).

Weber *(Laurentius), senior, des hohen weltlichen Gerichts zu Cöln Scheffe,* 1617 : une bande, chargée de trois roses. C. : une rose entre deux cornes de bœuf. Contre-scel : empreinte de bague, aux mêmes écu et C. (M. Delacre, à Bruxelles).

WECELS (Nicolas de) scelle un accord entre Jean, comte de Salm, et sa femme, Philippine de Fauquemont, d'une part, et Arnould, comte de Looz, d'autre part, 1364 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges *(Luxembourg,* c. I, l. I).

Wecereche *Clemens l'aicereche, maistre pour le temps de la ville* de Huy, 1395 ; *Clement Vacheres* (sans qualificatif), reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur 400 florins du Rhin, 1395, 6 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) losanges. L. : *S Camens* (!) *Wecereche* (Chartes des ducs de Brabant).

La quittance de 1395 est relative au 1er sixième, celle de 1396, au 2e. Les 2/6 = 1,3 de 100 florins du Rhin s'élèvent à 102 vieux écus (guerre de Gueldre?).

Wedaghe (Pierre), homme de fief de la châtellenie du Vieux-Bourg, 1442 : un croissant, accompagné au point du chef d'une étoile. L. : . . . . . *Wedaghe* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 116).

WEDDEN (Witten?) *(Honestus vir Gerhardus de), miles,* scelle un acte des frères *Dukere* (voir **Dücker**, Suppl.), 1315 : type sculiforme ; un bélier sautillant. L. : ✠ *S Gerardi de Wedden* . . . . (Düsseldorf, *Clèves-Mark,* N° 132).

Wedel (C. B. *de*), lieutenant, scelle (ou ?) une sentence, le 21 octobre 1722 : écartelé ; aux 1er et 4e, un château, girouetté de deux pièces ; aux 2e et 3e, une couronne, soutenant six lances, 3 à dextre, en bande, 3 à senestre, en barre. Sur le tout, un écran circulaire, enclos d'une roue de moulin et chargé d'un buste d'homme, coiffé d'un chapeau rond, avec mentonnière. C. : le buste de l'écu entre un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. commun. Nivelles).

Cette sentence est scellée, entre autres, par les capitaines von Gloggl, baron de Bastheim, et l'auditeur de Vouchsfeldt.

Un Bernhard-Frédéric von Wedel, âgé de 35 1/2 ans, natif de Gross-Silber, en Prusse, évangélique, célibataire, figure comme *Fahnenbel,* sur le rôle de recensement de la compagnie du capitaine von Vizthum, à Kasehau, le 6 avril 1736 (Ibid.).

Weder (Henri de), échevin de Helmond, 1427, 40 : trois fasces ; au franc-quartier chargé d'un fer de moulin (Helmond).

Weder. *Dirc die Weder,* 1406 ; *Jan de Weer,* 1493 ; tous deux échevins *illec* : trois herses de labour triangulaires, renversées (Ibid.).

Wedergrate, voir **Trazegnies.**

WEDERSTEYN (Widderstein?) *(Her Albrecht von),* caution et ami de *Dyderich von Oytginbach,* 1344 : une tête de bélier, de face. L. : *S Alberti de W. edv* . . . . . (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

Weeden (Jean van der), échevin à Tronchiennes, pour la comtesse de Bar, dame de Cassel, 1347 : dans le champ du sceau, une paire de ciseaux ouverte, les pointes en bas, accostée de deux étoiles et accompagnée en pointe d'un croissant (Elseghem).

Weeders (Baudouin), échevin de Graesen, 1451 : trois croisettes potencées, surmontées de trois piles (Abb. de Saint-Trond, c. 10) (Pl. 38, fig. 1095).

Weegschede. *Jeorge de le Weigheschede* reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1439 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois losanges ; aux 2e et 3e, un échiqueté ; un lambel brochant sur l'écu. L. : *S Iori* . . . . . *cide* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 373).

Weelderen. Bernard van *Welderen, erfpachter* en Overbetuwe, 1549 : une fasce entée. C. : deux torches éteintes (ou trompes), posées en chevron renversé *(Geld.).*

— Jean van *Welderen* consent, pour lui, ses frères et sœurs, au rachat d'une rente sur des biens à Herveld (Overbetuwe), achetée, jadis, de Jean van Eck, veuve de Jean van *Weze* (Wees), et de ses enfants : Thierry, *Jerephais,* Jean, Gérard et *Cornelisken* van *Weze.* 1558 : mêmes écu et C. *(Geld.)* (voir **Hackfort, Pijn**).

Weer, voir **Weder.**

Weerberchs, voir **Werbergh.**

Weerd, Weerde, Weert. Jean van *Weert,* maître de la monnaie de Maestricht, reçoit, un acompte sur les frais, faits à Maestricht, par le duc Wenceslas, *in den crige nu lest tseyen dat busdom van Ludic,* 1378, 9 : un chevron, accompagné de trois besants, ou tourteaux. L. : *S Iohannis de Weyrt* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Bruijn[e], Neuburg**).

— Jeanne, duchesse de Luxembourg, fait savoir que, devant elle et ses conseillers et feudataires : sire Jean, seigneur de Rotselaer, sire Jean van *Oppem* (Ophem), chevaliers, son maître d'hôtel, sire Jean van den Grave, doyen de *Beeke,* et Jean van Weert, écuyer, son vassal *Jean van Coudenberghen, zoen was Florents van Coudenberghe,* lui a transporté, au profit de Jean Bruijsten, 12 bonniers de prairie, dite *trot,* à Heersel, paroisse d'*Oersschot* (Oirschot), lequel Jean en a été investi, 1390, le 22 juin (Fonds de Locquenghien, c. 8, A. G. B.).

Weerd, Weerde, Weert. Jean van *Weert,* bouteiller de la duchesse de Brabant, reçoit, de celle-ci, des acomptes sur 3396 1/2 florins du Rhin (guerre de Gueldre?), 1393, 6, 7 ; bourgmestre de Maestricht, 1397 ; homme de fief du Brabant, 1396, 7 : même écu que Jean, 1378, 9. L. : ✠ *Sigillvm Ian van Wert* (Chartes des ducs de Brabant).

L'acte de 1397 le dit parent de Renaud, seigneur de Schoonvorst.

— Antoine de *Weerde,* lieutenant de l'amman de Bruxelles, 1486 : un lion et trois fasces brochantes. Cq. couronné. C. : une tête et col d'aigle (E. G., l. 3561).

— Les échevins d'*Overweert* et de *Nederweert,* 1488 ; dans le champ du sceau, un édifice, sommé d'un donjon, flanqué de deux tourelles, tous couverts de toits aigus, vidé, au centre en quadrilobe entourant un écu à trois huchets. L. : ✠ *S scabinorvm de Weert* (Malines).

— Corneille van der *Weerde* déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief, de 9 mesures, à *Lopphem* (Lophem), 1515, le 12 juin : une étoile ; au chef chargé de trois coquilles. S. senestre : un aigle. L. : . *Cornelis vade Weert* . (Fiefs, N° 8363) (voir **Trazegnies, Weert**).

Weerst, voir **Warsage.**

Weert, Wert, Hospes. *Henricus, filius Willelmi Hospitis,* échevin de Bruxelles, 1264 (n. st.) : un parti-émanché. L. : ✠ *S' H* . . . . . (Bruxelles).

— *Henricus Wert,* même qualité, 1265, 8, 70, 1, 2, 5 : même écu. L. : ✠ *S' Henri* . . . *Wert* (Ibid., Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B., et *Cambre).*

— *Johannes Wert,* même qualité, 1335, 6 : même écu. L. : ✠ *Sigillvm Iohannis dēi Wert* (Ibid. et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— *Willelmus Weert,* même qualité, 1336, 7 : même écu, muni d'une bordure componée. L. : . *S Willelmi dei Wert* (Bruxelles, G., c. VII, l. 23, G., c. XII, l. 63).

— Gilles de *Weert, acht der gulden van Bruesele,* 1378, à la Noël : un parti-émanché, la 1re demi-pièce chargée à dextre d'une feuille de tilleul, renversée, sans tige (de nénuphar). L. : ✠ *S' Gi . his de Wert* (G., c. XVII, l. 104).

— *Egidius dictus de Weert,* échevin de Bruxelles, 1382, 3, 7, 95, 6, 1403 : un parti-émanché, la 1re demi-pièce chargée à dextre d'une feuille de tilleul,

renversée, sans tige (de nénuphar). C. : un bonnet arrondi de l'écu, terminé en volet. L. : ✠ *S' Egidius dictus de Wert* (Bruxelles, Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B., et Chartes des ducs de Brabant).

Weert, Wert, Hospes. *Egidius dictus de Weert*, échevin de Bruxelles, 1391, 1425, 32 : un parti-émanché. C. : un bonnet arrondi de l'écu entre un vol. T. dextre : un homme sauvage, tenant sa massue haute, de la main droite. L. : *S Gielijs de Wert* (Bruxelles et Chartreux, à Bruxelles, c. 9, A. G. B.).

— Baudouin *de Wert* déclare tenir, du duc de Bourgogne, un fief à *Ijsemberghe* (Isenberghe) (sans indication de la cour dont il meut ; châtellenie de Furnes?), 1398, le 26 juin ; Baudouin *le Werd*, homme de fief du comte de Flandre, au métier de Furnes, 1404, 6 ; de . . . a l'écusson chargé d'un lion, issant de la pointe, ledit lion accompagné en pointe a dextre d'une étoile. L'écu muni d'une bordure engrêlée. L. : *S Baudun le Wert* (Fiefs, N° 466 ; C. C. B., Acquits de Lille, l. 89, 90) (Pl. 38, fig. 1096).

— Baudouin *de Waerd*, le même que le précédent (?), scelle pour un tiers, 1421 : de . . . à l'écusson fruste et une bordure engrêlée. L. : *S Boudin de W . . . .* (Ibid., l. 91, 92).

— *Jan de Wert, gheheeten de Merlane, late mijns Jonckeren van Gaesbeke van der heerlecheijt van Walecourt ute den huijse van Aa*, 1447 : un merle, perché sur une branche. L. : ✠ *Ian de . ert dei Merlan* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2494, A. G. B.).

— Devant les tenanciers du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, *Jouffr. Agneese tscosters* (Costere), *dochter wilen Mathijs tscosters*, avec Etienne van der Couteren, son mari, et *Jouffr. Lijsbeth tsweerts, dochter wilen Jans de Weert, die hij hadde van wilen Jouffr. Lijsbetten tscosters, sijnen wive weas*, et Jean de Buttere, dit Haerman, *der voirs. Jouffr. Lijsbetten tsweerts man*, transportent à Roland de Weert, frère germain de celle-ci, une terre à Dilkeek, 1487, le 5 mai (Greffes scabinaux, Arrondissement de Bruxelles, Chapitre d'Anderlecht, reg. N° 64, f° 15).

— *Roeland de Weert is op heeden, xxj . novembris a° lxxxix* (1489), *gesworen erflaet gemaect van den capittelen van Anderlecht ende heeft sijnen behoirliken eet gedaen* (Ibid., f° 25).

— Roland de *Weert*, tenancier du chapitre de Saint-Pierre à Anderlecht, 1491 ; tenancier juré de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1504 (n. st.) ; échevin de Bruxelles, 1506 : un parti-émanché. C. : un vol. L. : *S Roelat de Weert* (Chartreux, près Bruxelles, Etabl. relig., A. G. B., Bruxelles et Arch. comm. de Nivelles, Hospices de Nivelles).

Weert, Wert, Hospes. *Gielijs de Weert, stadhoudere van mijnen heven Jonckere Wouteren van der Noot in zijn hoff ende dorp van Wuestwezele*, 1502 (n. st.) : un sautoir engrêlé ; au chef chargé de trois (?) étoiles à cinq rais (celle du milieu, seule, est distincte) (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 3).

Wuestwezele = Wuestwezel.

— *Peeter geheeten de Weert*, échevin de Bruxelles, 1516 : un parti-émanché. C. : un bonnet de l'écu. L. : *S Peeter de Weert* (Chartreux, près Bruxelles, Etabl. relig., c. 4106, A. G. B.).

— Roland de *Weert*, tenancier juré de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1560 : un parti-émanché. C. : un bonnet de l'écu. L. : *S Roelant de Weert* (C. C. B., c. 47).

— Magnus de *Weert*, échevin de Bruxelles, 1587 : un parti-émanché, chargé en cœur d'une étoile. C. indistinct. L. : *S Magn . . . ert* (Bruxelles) (voir **Claessens, Labbus, Lose, Oelbrant, Oem, Valeriola, Weerd**).

Wees. Jacques van *Wese* donne des lettres de non-préjudice à Josse van Randwijk, son garant du chef d'une rente sur un bien à Hien (Nederbetuwe), 1510 : une fasce. C. : un lévrier colleté, assis *(Geld.)*.

— Jean van *Weze*, un des *gerichtsluide* d'Overbetuwe, 1550 : une fasce (Ibid.) (voir **Marbais, Weelderen**).

Wefelen. Guillaume van *Wevelhem*, prêtre, cher ami de *Tyelman Vuyrre van Wys*, chevalier, 137 . : une anille. L. : ✠ *S' Wilhelmi . . Wevelhem* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 855) (voir **Culenborg, Weelderen**).

Weghe (Robert *uten)*, homme de fief des châtellenies de Gand et de Courtrai, 1358 : une rose (Chartes des comtes de Flandre).

Wegebroet (Jean), marchand du duc de Brabant, dans sa chambre des tonlieux, à Louvain, 1416 : deux poissons adossés et une bordure engrêlée. L. : *S' Ian Wegebroet* (Chartes des ducs de Brabant).

Weiden. *Lodewicus dictus de Salice, officiatus de Rikerzeggeit in Colonia*, 1278 : deux fasces, chargées de quatre, respectivement trois losanges. L. : *. . .igill' Lodvici de Sa . . . .* (Ville de Cologne, N° 438) (comp. les armes de **Greve [Comitis], Raitz, Razo, Schwarz**).

— *Herman under den Wyden*, échevin de Dusseldorf, 1377 : un arbre (saule) arraché. L. : ✶ *S Harman van der Weide* (Dusseldorf, Chap. de Dusseldorf, N° 50).

Weijden, voir **Pasture**.

Weidenau. Gérard van *Wedenauwe (-ouwe)*, chevalier, devient homme de l'archevêque de Cologne, 1391 ; scelle un accord de *Hyldebrand van Berndorpe* (Berndorf) et du chapitre d'Essen, 1394 : un burelé et trois (2, 1) lions brochants. L., 1391 : ✠ *S' Her Gerart van Wedenauwe* (Dusseldorf, *Col.*, N° 1143, et Chap. d'*Essen*, N° 148).

D'après Geelle, *her Gerit van Wedenou*, vassal de Juliers, aurait porté : burelé d'or et de gueules. Volet d'or. Le cq. couronné de gueules. C. : deux oreilles d'âne d'argent. Notre héraut d'armes, toujours si exact cependant, aura probablement oublié de peindre les trois lions sur le burelé.

Weydenganss (Herman), bailli du comte de Clèves, à Emmerich, 1392 : une oie (Dusseldorf, *Col.*, N° 1146).

Weydert (J.-B.), prêtre, chapelain du château de Bilburg, *Instructor der jüngeren Familie von Blochausen, wohnend dermalen für einige Zeit mit der Herrschaft im Schloss Brückerberg nachst Colmar*, 1788 : un chevron, chargé de deux roses à six feuilles et accompagné en pointe d'un oiseau, posé sur une terrasse. L'écu, ovale, dans un cartouche. C. : un oiseau. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46581).

On blasonne aussi : un chevron, chargé de deux roses et accompagné en pointe d'une canette nageant dans une eau.

Sur le cachet décrit, ci-dessus, ce n'est pas une canette, mais un oiseau, dont la tête est ornée d'une huppe, donc, fort probablement, une *Wedehoppe*, en allemand : *Wiedehopf*, jouant sur le nom de famille.

Weijer, Weier, Weiher, voir **Wijer.**

Weiler, voir **Ingelheim, WILRE.**

Weillen, voir **Escuyer.**

Weijmans (Guillaume), échevin de *Roest* (Rosoux), 1553, 1 : deux W en chef et une étoile à cinq rais en pointe (Ordange).

Weijnens *(Vranck)*, échevin de Saint-Trond, 1512, 4, 6, 9 : un lion, à la queue fourchée. T. : un ange. L. : *S' Vrāco Vrāken scabij Sci Trudois* (Ibid., et Abb. de Saint-Trond, c. 11) (voir **Vrancken**).

Weinmolen. *Cloes* (!) *Vastraris indij Weinmolen* (et *Wennmolen*) scelle des quittances de Catherine van *Mobertingen* (Mopertingen), qui l'appelle : *minen weerde*, 1391 (deux actes) : de vair ; au franc-quartier chargé de trois fers à cheval. L. : *S Claes van Lavnelt* (quid?) (Chartes des ducs de Brabant).

Weijns (Gauthier), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Diest ; i. t. : 272 moutons, 1374 : de . . . à l'écusson plain et à la bordure engrêlée. L. : *S' Walteri Weyns* (Chartes des ducs de Brab.).

— Le même scelle une quittance relative à la bataille de Basweiler, 1379 : même écu, mais chargé d'un franc-quartier à trois chevrons. L. : *Sigl Walteri Weins* (Ibid.) (Pl. 38, fig. 1097).

Weijns (Gauthier), échevin de Malines, 1376 : écartelé ; aux 1er et 4e, plain ; au chef de quartier chargé de trois arbres ; aux 2e et 3e, une bande de cinq losanges (Malines).

A. van den Elsnde lui attribue, à tort, une *barre* de cinq losanges.

— (Henri), échevin d'Aerschot, 1436 : trois pals ; au chef plain et au franc-quartier chargé d'une merlette. L. : *S Henric Weins scab arscot'* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Jean), tenancier de la ville de Bruxelles, dans la seigneurie de *Craijhenem*, à Anderlecht, 1443 ; tenancier du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1446, 50 : deux faucilles dentelées, affrontées, accompagnées en cœur d'une étoile. L. : *S Ian . . yns* (Ch. et doc. div., c. 1, Etabl. relig., c. 4106, A. G. B., et Chartreux, près Bruxelles, c. 12, A. G. B.).

— (Augustin), échevin de Malines, 1574 : une fasce, accompagnée en chef de deux (?) maillets penchés (le 1er est fruste) et en pointe d'une rose. C. : une rose entre un vol (Malines).

Weiss. Jean-Joseph *Weisz*, fourrier, scelle le compte de consommation de la compagnie du capitaine Balthasar de Gomez, au régiment impérial et royal d'infanterie du général-*feldwachtmeister*-lieutenant comte Onelli, 1737, le 22 juin, à Kaschau : une trangle, accompagnée en chef d'un senestrochère (non mouvant du bord senestre), tenant de la main une plume (palme?), et en pointe d'une trompette, l'embouchure à senestre. C. : une femme nue (entière), tenant un ruban au-dessus de la tête. Le C. accosté des lettres I J — F W. Sans autre L. (cachet en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles).

— J.-J. *Weyss*, lieutenant et auditeur, scelle un interrogatoire relatif à un conseil de guerre, tenu sur l'ordre du comte von Sternberg, *Obrist-Wachtmeister* (major) au régiment « comte *Gaisrugg* » et commandant d'un bataillon en garnison à Nieuport, 1744, le 22 juin, à Nieuport : une fasce, accompagnée en chef d'une plume, entre deux crampons contournés, et en pointe d'une étoile. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à sept perles. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid.).

WEIS (Gérard de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 372 moutons, 1374 : de vair ; au franc-quartier chargé d'un lion (chargé d'un écusson?). L. : ✶ *S Gerar de Weis* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Artet, Fervesti, Vilainmont**).

La quittance l'appelle abusivement : *van Wesele*.

WEYS, voir **Wiltz.**

Weismes. *Wijnken van Waijms,* jadis prisonnier à Basweiler ; i. t. : 341 moutons, 1374 ; dit sceller de son propre sceau : un burelé de dix pièces, la 3e chargée à dextre d'un losange. L. : . . *Wilelm de Wenme* (Chartes des ducs de Brabant).

— Guillaume *van Waijms,* prisonnier *illec ;* i. t. : 321 moutons, 1374, 6 : un burelé et un lambel brochant. L. : *S Will*[m] *i-de Wayime* (Ibid.).

— Jean *van Waijm,* prisonnier *illec ;* i. t. : 224 moutons, 1374 : un burelé et un trêfle brochant en chef à dextre. L. : ✶ *S' Iohan de Wayme* (Ibid.) (voir **Daun**).

Voir, sur lui, Hemricourt, *Miroir.* Les trois Weismes, cités ci-dessus, combattirent à Basweiler sous la bannière de Montjardin, dans l'armée brabançonne.

— *Diederich van Weyms, gennant van der Wambach* (voir **Zievel**), 1433 : cinq trangles. L. : . . . . . *. . . ch van Weims* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 232).

Weissetin, voir **Wendt.**

Weijte (Jean), fils de Pierre, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 10 mesures, sis au métier d'Oostburg, paroisse de *Sconendijcke* (Schoondijke), et aboutissant au biens d'Antoine van den Vaghevière, d'*Hannekin tkindt Wouters Storems,* etc., 1439, le 6 septembre : un oiseau, accompagné au canton senestre d'une étoile. L. : . . . . *f Pieters* . . . . . (Fiefs, N° 8532).

Weiten *(Jan, filius), clerc in de wateringe van den Vischpoldere,* 1451 : un corbeau, accompagné en chef à senestre d'une étoile à cinq rais (C. C. B., Acquits de Lille, l. 152).

Il est probable que l'oiseau que nous appelons : corbeau, doit être blasonné : *cauten,* sorte de geai.

Weyten vamme Cleve (Jean), homme du comte de la Mark, 1372 ; *J. Weyte van me Clere,* caution d'Hughes van der Horst, envers le chapitre d'Essen, 1384 : trois épis de froment. L., 1372 : ✠ *S' Iohannis dei Weyten* (Dusseldorf, *Clèves-Mark,* N° 408 ; Chap. d'*Essen,* N° 148).

Weitine, voir **Baudrenghien.**

Weijts, voir **Spillaers, Stoppelaere, Wijts.**

Wechtre *(France le), pointre,* reçoit, du bailli de la ville d'Ypres, 13 couronnes d'or, à 42 gros pièce, de la part du duc de Bourgogne, *pour le garde et gouvernement dune table dautel laquelle jey eu en mon ostel par lonctemps,* 1420 (n. st.) : coupé ; au 1er, un lion issant ; au 2d, plain ; un filet en sautoir (!) brochant sur l'écu. L. : . . *ranse* . . *Wichte* . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190).

Wel[l], voir **Spierinc.**

Welden, voir **Schenck de Stauffenberg.**

Weldighe *(Willam die),* bourgeois d'Ijsselstein, 1416 : une fasce et une bande échiquetée brochante, accompagnées au canton senestre d'une étoile. L. : . . *Willam de Weldigh. (Hollande)* (Pl. 38, fig. 1098).

Welhuijsen (Pierre-Jean-Baptiste-Joseph van), ancien échevin de la ville d'Anvers, résidant *in de Haudaenstraet,* 1787, le 31 mars : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce, chargée de quatre flanchis, formées, chacun, de cinq carreaux ; aux 2e et 3e, deux pals de vair. C. fruste. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46343).

Welij (Sander van), fils de Snellaert, scelle un acte de Henri de *Ruter,* 1428 : une croix, accompagnée au 1er canton d'un croissant. L. : *S Sander van Wely Snell soe (Geld.).*

WELIN, voir **BOLOGNE.**

Welchenhausen. *Iler Diderich van Werchinhusin, ritter, inde Aleyt, sine eweliche husvrouwe,* déclarent donner à *Welter,* leur fils, et à *Sarin* (Sarah) sa femme, *herrin Johans dochter van Soneck* (Schönecken), un tiers de leurs héritages, tels qu'ils les possèdent au moment du mariage de ceux-ci, à savoir : *der ceinde van Insin* (Enz[en]t), *de da rurit van onsme herrin her Tebolt van Bair* (Bar), *here zo P[ier]pont* (Pierrepont) *inde zo Daisbergh* (Dasburg), *dat goit van Selrich* (Sellerich) *inde van* Winterspelt, . . . *dat da rurit van onsme herre her Friderich, here van der Nuerborgh* (Neuerburg) *inde van Cronenbergh* (Cronenburg), *dat goit van Werchinhusin* (Welchenhausen), *dat da rurit van onsme herin her Godevart, here zo Wilce* (Wiltz), *dat goit van Vossin* (Vussem), *dat da rurit van onsme herin her Conin, here zo Orin* (Ouren), 1347, *feria tercia post dominicam qua cantatur Quasimodo :* de . . . à l'écusson de . . . . C. : un chapeau de tournoi, garni de deux boules, soutenant, chacune, un plumail (fort cassé) (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach).

L'acte est scellé par les suzerains cités, Bar, Cronenburg, Wiltz et Ouren.

— Thierry, sire de *Werkenhuysen,* chevalier, prévôt de Laroche (Ardenne), scelle du sceau de la prévôté de Laroche, 1360 : un burelé et un lion couronné (queue simple) brochant (endommagé) (Dusseldorf, *Stavelot,* N° 97).

— Le même *(Welchinhusen),* lieutenant et sénéchal du Luxembourg, 1364 : de . . . à l'écusson de . . . . C. : un chapeau de tournoi, garni de deux boules, soutenant, chacune, un plumail *(Luxembourg,* c. I, l. I) (voir **Schönecken**).

Henri et Thierry *van Welkenhusen*, écuyers, avec beaucoup d'autres, se portent, en 1411, cautions, pour le duc Antoine de Brabant, envers noble sire Frédéric de Moers, comte de Saarwerden, fils aîné du comte de Moers, pour une somme de 11500 florins du Rhin (Dusseldorf, *Orange Moers*, N° 52 J 2).

Voir *Bull. de la Soc. d'art et d'hist. du dioc. de Liège*, 1895. Th., sire de *Welkenhusen*, drossard du Luxembourg, commanda, à Bäsweiler, une rotte importante (1371). En 1372, il se porte fort, pour le duc Wenceslas et la duchesse Jeanne, envers Renier de Schoonvorst, le jeune, chevalier (Chartes des ducs de Brabant). Une main, apparemment du XV° siècle, a peint, dans l'armorial de GELRE, le blason d'un *Heinrch van Walkenhusen* : de sable à l'écusson d'argent. Volet d'hermine. C. : un chapeau d'hermine, retroussé de gueules, garni de deux touffes de plumes de paon.

Welcherath. *Schroitzgin von Welcherode, Burgmann* des frères de Schleiden, seigneurs de Junkerath, 1344 : une tenaille, les manches mouvants de la pointe. L. : *S' Cirst . . . . . W e . . . . ro . . (Luxembourg*, c. IV, l. XVI, N° 13).

Wellekens, voir **Zadeleere**.

Wellen *(Zeeghrecht)*, bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Male, 1358 : cinq losanges, aboutés et accolés en croix; au franc-quartier chargé d'une couronne de feuillage à six roses (Chartes des comtes de Flandre).

Wellens *(Henric), diemen heet van den Broecke*, homme et *wiser* de la cour de Santhoven, 1424 : trois oiseaux, accompagnés en chef à senestre d'une petite rose; au franc-quartier brochant, chargé de trois chevrons. L. : *S Henric . . . lens* (X.).

— (Jacques-Thomas-Joseph), évêque d'Anvers, 1778, 80 : d'azur à trois étoiles à huit rais, 1 au canton senestre, 2 en pointe; au franc-quartier d'argent chargé de trois chevrons de sable. L'écu dans un cartouche sommé d'un chapeau ecclésiastique. L. : *Iacobus Thomas Josephus episcopus antverpiensis* (Office fiscal de Brabant, reg. 344, 345, et acte dans la châsse de Saint-Guibert, église d'Hegem).

Wellin, voir **VAUL**.

Weloin, voir **LOY**.

Welz (Thomas du), homme de fief du comté de Hainaut et de la cour de Mons, 1644, à Lessines : dans le champ du sceau, un personnage vêtu d'une longue robe; le bas du sceau (avec l'écu?) manque. L. : *Thomas de Welz* (M. Hulin, à Gand) (voir **Broeck**).

WELSBORNE, voir **MELCHEBOURNE**.

WELSCHELO (Gérard van) donne un acte avec Gérard van Diepenbroeck, 1396 : trois feuilles de houx. L. : ✠ *S Gerardi de W . . . . . elo* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 594).

Welten. *Gerardus de Weiltegm, filius quondam Alardi de Scoepsberg* (Schaesberg), *armigeri*, cède à Gérard Dort une rente sur sa *curia de Baysittert, sita prope* Havert, 1320, Godefroid, seigneur de Heinsberg, scelle cet acte (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 263).

Wemale, voir **Schellekens**.

Wemmel (Les échevins de), 1390, 1, 1410, 90, 1, 1587 : une croix, accompagnée au 1er canton d'une corneille. L., 1390, 91 : ✠ *S scabinorum dni de Cranen de Wemmele* (Chartes des ducs de Brabant, G., c. X, l. 4, E. G., l. 195, et Elseghem).

De Grimbergsche Oorlog (Voir ci-dessus T. I, p. 127) dit de *mynheer Arnout van Wemmele* : *Syn tornekeel, syn waniere* | *Was al eens van kelen rood*, | *Daer in eyt ruten van silvere blood* (II, v. 1847-9).

Wende *(Lubbert*, Henri et Herman *die)* déclarent être indemnisés, par le comte Adolphe de Clèves, etc., de toutes pertes de chevaux et de rançon, et avoir reçu satisfaction, de même que leur sœur, *Alken, die Berndt des Wulffs wyff was*, du chef des biens hérités de feu Herman van Witten, chevalier, leur oncle, etc., 1416; tous trois : trois chapeaux de fer, avec mentonnières. L. : 1°, *S Lubberti dicti Wend*; 2°, *S' Hinrici de Went*; 3°, *S Hermanni de Went* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 716).

Wendeberch (Jean), échevin de Burtscheid (près d'Aix-la-Chapelle), 1480 : trois crampons contournés, accompagnés en cœur d'une fleur de lis. L. : *S Iohan Windenberch* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 226).

Wendt (Jean-Charles), sous-lieutenant, scelle un interrogatoire, sur l'ordre du colonel et général-*feldwachtmeister*, baron von Bettendorff, 1724, le 17 juillet, à Palerme; lieutenant, scelle un compte de la compagnie du capitaine baron von Bastheim, au régiment d'infanterie impérial et royal du général-feldmaréchal-lieutenant comte Onelli (O'Nelly), 1737, le 22 juin, à Kaschau; scelle un rapport, 1737, le 22 octobre, à Naples; scelle l'interrogatoire d'un déserteur, sur l'ordre du lieutenant-colonel von Buchrucker, commandant d'un bataillon dans la forteresse de Kaschau, 1740, le 7 mai; scelle la sentence d'un conseil de guerre, tenu sur l'ordre du comte von Valvason, colonel, commandant le régiment d'infanterie « comte Onelli », au service de Sa Majesté de Hongrie et de Bohême, 1741, le 22 avril, à Luxembourg; scelle un acte, 1742, le 2 janvier, et son testament, 1743, le 23 février, *illec* : deux fleurs de lis accostées; au chef plain. Cq. couronné. C. : une fleur de lis. Sans L. (cachets en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles) (voir **Horion**, **Wende**).

Le 26 novembre 1727, il figure sur le rôle de recensement, daté de Palerme, de la compagnie de grenadiers du

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. CCXII.

Fig. 1. Henri, sire de Malberg (1341).
Fig. 2. Renier, sire de Reifferscheid, chevalier (1339, 1365).

capitaine Jean Thalieur, au régiment impérial et royal d'infanterie du général-*feldmarechalmeister* baron von Bettendorf.

En présence de quatre militaires, un enseigne, un *Feldwebel*, un caporal et un soldat, il fait, à Luxembourg, le 23 février 1743, un testament olographe, en faveur de sa femme, Anne-Marie *Wendin* (féminin de Wendt), auparavant veuve *Weissetin*.

D'un post-scriptum, ajouté, le même jour, par le lieutenant-auditeur Bernard-Christoph Nerad, il résulte que Wendt était malade et avait une belle-fille, du premier lit de sa femme, et que, s'il ne lui laisse rien, ce n'est point par vengeance, mais parce qu'elle n'est pas sa propre fille (Ibid.).

Par lettre, datée, de Luxembourg, le 25 février 1743, Anne-Marie *Wendin*, veuve, s'engage à payer toutes les dettes de feu son mari, le lieutenant Charles (!) Wendt, et déclare que le régiment de celui-ci n'aura point à intervenir de ce chef (cachet du défunt) (Ibid.).

Wenemaer (Guillaume), homme de fief de la châtellenie et Vieux-Bourg de Gand, 1387, le 12 septembre : dix (4, 3, 2, 1) billettes. L. : *S' Willem Wenemaer* (Fiefs, N° 2672).

— Jean *Wynmar*, échevin de Bonn, homme du duc de Juliers, 1367 : plain ; au chef chargé d'un léopard. L. : ✠ *S' Iohan dei Wenmar* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 801).

Wenigerath, *Eckard von Wenigenrode* et Adolphe *van Ubirbach* (Oberbach), écuyers, ont obtenu, du comte de Berg, satisfaction du chef des prétentions, *dar umb wir fyende waren* de Robert, le jeune, comte palatin du Rhin, 1368 : une bande bretessée et contre-bretessée. L. : ✠ *S' Echardi de Wenychenroyde* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 813) (voir **WERMENCROYDE**).

Wenmar, voir **Wenemaer.**

Went. Jacques van der *Weent* reçoit, au nom de *Willem Brucke van Husen*, du Brabant, 100 vieux écus pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357 : une fasce, accompagnée en chef à dextre d'une étoile. L. : ✠ *S. Iaco . . . . . er Went* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1372) (voir **Wende**).

Wera *(Jehan)*, *eschevin des cours tresfonchiers que Rasse de Loinchamps* (Longchamps), *escuier, signeur de Loinchamps, at jugant a Noville sur Mehaingne*, 1499 : deux étriers en chef et une étoile en pointe. L. : *S Iehan We . a* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179, A. G. B.).

Werbergh (Guillaume), échevin de Tervueren, 1402 : une scie de boulanger, posée en bande, l'œillet en haut, accostée de deux roses à six feuilles. L. : . . . . . *ei Werberch* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Jean *Weerberchs*, même qualité, 1474 : deux scies de boulanger, adossées, passées en bande, les œillets en haut. L. : . *Ian Weerbeerch*. (Ibid.) (Pl. 38, fig. 1099).

Werbrouc (Guillaume), tuteur de *Hannekin* Coucke (fils d'Adrien), feudataire, à Pittheu, de Guillaume van Claerhout, seigneur de Pittheu et de Thiennes, 1514 : un croissant, accompagné de trois (2, 1) étoiles (Fiefs, N° 10756).

Werchin. *Jakemes*, sénéchal de Hainaut, 1295 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel au lion et au semé de billettes. L. : . . . . . *crchin senese* . . . . . *(Namur*, N° 272).

— (Jeanne, dame de), sénéchale du Hainaut, *baronnesse* de Flandre, 1420 ; J., dame de W., sénéchale du Hainaut, *baronne* de Flandre, dame de *Chisoing*, dont Faucil, feu Jean de Werchin, sénéchal du Hainaut, a commencé « *les edifices de leglize, manoir et lieu des prieur, religieux et freres des chartreux, fondez en ville de Chierey empres Tournay, au lieu que on dist ou Mont Saint Andrieu*, dote ce monastère, 1427 : écu rond ; parti ; au 1er, écartelé ; aux 1er et 4e, sept (3, 3, 1) besants, ou tourteaux ; au chef de quartier plain ; aux 2e et 3e, un lion ; au IIe, un lion et un semé de billettes. T. : une femme et un homme sauvages (sans massue). Au dessus de l'écu, on voit deux fois et, en dessous de l'écu, une fois, le mot *re*. Le tout est entouré d'une cordelière, dans les douze interstices de laquelle les lettres *r* et *r*, alternant. L. : ✠ *Seel Iehane dame de Werchin seneschale de Haynaut* 9c (Chartes des ducs de Brabant, et Tournai, Chartreux, c. 2).

— *(Phelippe* de), femme de Jeanne, seigneur de Floyon et de Thier-le-Chastel, et dame de ces lieux, 1428 : parti ; au 1er, trois lions ; au 2d, fruste. T. : un ange (Tournai, Chartreux, c. 1).

— (Pierre de), sénéchal de Hainaut, gouverneur et souverain bailli du comté de Namur, 1542 ; contre-scel : un lion et un semé de billettes (Abb. de la Ramée, c. 3179, A. G. B.) (voir **Barbençon**, **Floyon**, **Luxembourg**, **Seclin**).

Par lettres patentes, données, à Bruxelles, le 12 mars 1465 (n. st.), Charles de Bourgogne, comte de Charolais, etc., nomme Jacques de Werchin varlet de chambre (Chartes de l'Audience, c. 9, A. G. B.).

D'après GELRE, le drossard du Hainaut porte : d'azur au lion d'argent, armé et lampasse de gueules, et un semé de billettes d'argent. Le cq. d'or, couronné d'argent ; volet de gueules. C. : une queue de paon.

Voici comment l'armorial du XIVe siècle, publié par DOUET D'ARCQ, blasonne l'écu du *seneschal de Henault : d'azur à j. lion d'argent rampant bileté d'argent.*

Werd, **Wert**, voir **Weerd.**

WERDE (Gossuin van den), jadis prisonnier à Basweiler, sous le seigneur de Rotselaer ; i. t. : 932 moutons, 1374 : une fleur de lis, chargée en pointe d'un écusson fruste. L. : . . . *Ghoeswini de Wey* . . . (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Duijst**).

Werden et a Helmstedt (Herman, abbé des chapitres de Saint-Roger a), 1564 : une croix; écusson en cœur a deux crosses, passées en sautoir. L. : ✣ *Secret R D Hermani Abba Werdensis* (Dusseldorf, *Werden*, N° 108).

Werdenberg. *Felix, graff zu Werdenbergh unnd zum Hillgenbergh*, etc., scelle, avec sa femme, *Elizabeth von der Nuvenburgh (Neufchastel)*, un acte de *Gude von Bolchen* (Boulay), douairière *zur Nuvenburgh*, dame de *Zolvren* (Soleuvre) et *Bertburgh* (Berbourg), et d'*Elizabeth von Bolchen*, douairière *zu Hoinsteyn* (Hunolstein), dame de *Sant Johansbergh* (Mont-Saint-Jean), 1515 : écartelé; aux 1er et 4e, un gonfanon (**Werdenberg**); aux 2e et 3e, une bande vivrée (**Heiligenberg**). C. et L. cassés (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 2288a) (voir **Lellich**, **Manderscheid**, **Salm**).

Weren (Simon) (fils de Jacques), échevin de Heusden (Brabant), 1378, 1427, 9 : parti; au 1er, une roue, surmontée a dextre d'un marteau; au 2d, trois (2, 1) crémaillières, accompagnées au point du chef d'un oiseau (?) contourné (Malines).

Werf, voir **WERVA**.

WERGHENWIST, voir **WARGHENWETS**.

Wery (Colart) tient, du seigneur de Beersel, un fief a Braine-l'Alleud, 1470 : plain; au chef chargé de deux roses (Av. et dén., N° 1712).

WERIMONT (Antoine de), homme de fief du Hainaut, 1601, a Hal, écartelé; aux 1er et 4e, un lion et un semé de billettes; au 2e, coupé; *a*, trois maillets penchés, rangés en fasce; *b*, trois grelots (?), rangés en fasce. C. : un lion issant. L. : *S Anthoine de Werimont* (Greffes scabinaux, *Hal*).

Wérixhas. Mathieu-Joseph de *Werixhas*, prêtre, licencié en droit, domicilié au ban de Soiron, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens d'un bénéfice, en l'église paroissiale de Herve, bénéfice dont il est le possesseur, 1787, le 17 mars : un lion. C. : un cygne (entier). Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46576).

WERCHEÑ (Werchter?) (Arnould van), jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Rotselaer; i. t. : 1260 moutons, 1374 : trois fleurs de lis, au pied coupé, et un bâton engrêlé, brochant. L. : ✣ *S A . . . . . (l?) . . . rots'ai* (Chartes des ducs de Brabant).

Werchter (Les échevins de), 1316, 41, 79 : trois fleurs de lis, au pied coupé. L'écu sommé d'une tête barbue, nimbée. L. : ✶ ✣ *S scabinorvm de Werchtere* (M. Rouffart).

Werchter (Les échevins de), 1376, 1478 : trois fleurs de lis, au pied coupé (**Rotselaer**). L'écu sommé d'une tête barbue, nimbée. L. : *S scabinorvm de Werchte . . .* (Malines).

WERCHTEREN (Jean van), jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de *Grauthaus*; i. t. : 98 1/3 moutons, 1375, 8 : quatre pals; au franc-quartier chargé de trois croissants. L. : ✶ *S Ian van Werchtere* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 38, fig. 1100).

Wercken (Danckaert van der), échevin de Heusden (Brabant), 1419, 21 : trois crémaillères, accompagnées au point du chef d'un flanchis (Malines).

Werm. Lambert van *Werme*, fils d'Hughes (alibi : *van Werme van Tongeren*), jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Diest; i. t. : 337 1/3 moutons, 1374, 7, 8 : un fascé. L. : *S' Lambertvs de Werme* (Chartes des ducs de Brabant).

— Gisbert van *Werm[e]*, prisonnier *illec*, sous le même; i. t. : 204 moutons, 1374, 6, 7 : un fascé et un bâton brochant. L. : ✶ *S Gilbti de Waremia* (Ibid.).

WERMENCROYDE (Wenigerath?), voir **BICKEN**, **Wenigerath**.

Wernerus, **Wernere**, **Wernier[s]**, **Warnier[s]**, etc. *Wernerus* (sans nom de famille), échevin de Saint-Trond, 1304 : six (3, 2, 1) feuilles, ou grappes de raisin, les tiges en haut (Abb. de Saint-Trond, c. 5bis).

— Arnould *Wernere*, *Wernier*, *Warnere*, *Warnier*, *dit Ekele*, échevin *illec*, 1345 : un bandé de six pièces, les 1re, 3e et 5e chargées resp. de 2, 3 et 2 glands (Ibid.).

— Arnould *Waerniers (Wairnier)*, même qualité, 1413, 6, 32, 7, 9; scelle en la double qualité d'échevin de Saint Trond et d'alleutier de la cour allodiale de sire Renier van Brede, prévôt du monastère de Saint-Trond, 1435 : même écu. C. : une tête et col d'aigle. L. : *S Aert Waerniers scepen Sin Treden* (Ibid., c. 9) (Pl. 38, fig. 1101).

— Gérard *Warniers*, échevin de Saint-Trond, 1464, 77 : trois bandes, chargées resp. de 2, 3 et 2 glands. Même C. L. : *S Gerardi Warners scabi Sci Trvdoi*. (Ibid.).

Voici, d'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, les émaux de ce blason, mais attribué, par ce manuscrit, à la famille Aberaens : le champ d'argent, les trois bandes de sinople, les glands d'or.

— *Marey*, veuve de Roland *Warnir*, tient un fief du seigneur de Melin, 1471 : trois roses, accompagnées en cœur d'une étoile (Av. et dén. du Brabant, N° 2152).

Wernerus, Wernere, Wernier[s], Warnier[s], etc. Arnould *Waernijers*, échevin de Saint-Trond, 1484 : mêmes écu et C. qu'Arnould, 1413-39 (Abb. de Saint-Trond, c. 6).

— Adrien *Werniers* (fils de Bertrand), tuteur de Jacques van *Ghoersdale* (fils du damoiseau Jacques), qui tient des fiefs, de Jeanne van Gavere, douairière de Ribeaucourt, dame de Masnuy-Saint-Pierre, etc., du chef de sa seigneurie de ter Ruwen, 1573 : un chevron, accompagné de trois marteaux couronnés (Elseghem).

Werotte *(Piron), de Villeir levesque* (Villers-l'Evêque), parmi les *tenants empreneteis de part my pour ces ouvres affaire lune deaux a lautere*, scelle un acte de *Giele de Huy, le jovene, jadit maistre delle citeit de Leige*, lequel, dans sa cour de tenanciers, opère le transfert d'un bien, 1457, le 10 août : de vair (beffroi, de quatre tires) ; au franc-quartier chargé d'un huchet. L. : .. *Piron .. r. .* ... (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Werpen, voir **Monflin.**

Werpin, voir **Lembrée.**

Wert, voir **Weert.**

WERVA *(Goiswinus de)*, échevin de Zalt-Bommel, 1413 : trois crabes, accompagnés en cœur d'un fer à cheval. L. : *Seg . Goeswin . . . den Werf* (*Geld.*).

Werve (Jean van den), échevin d'Anvers, 1335, 40 : trois chevrons et un lambel brochant (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsa* 42 ; et Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1 et 2).

— (Nicolas van den), jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : trois chevrons (Chartes des comtes de Flandre).

— (Maître Jean van den), bourgeois d'Anvers, 1358 : deux vilbrequins, 1 à chef à senestre, 1 en pointe ; au franc-quartier chargé d'une tête de mouton, posée de front. L. ✶ *Ian van de Werve* (Ibid.).

— (Rasse van den), bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : trois chevrons, le 1er chargé d'une étoile (Ibid.).

— (Renaud van den), échevin d'Anvers, 1362 : écartelé ; aux 1er et 4e, un sanglier passant ; aux 2e et 3e, trois chevrons (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 3).

— (Nicolas van den), même qualité, 1399, 1415 : même écu. C. : une hure et col de sanglier (Ibid., c. 1).

— *(France* van den), receveur de messire Corneille van den Eechoute, donne quittance au comte de Flandre, vers 1410 : une fasce, chargée de deux étoiles et accompagnée de trois (2, 1) croissants. L. : ✶ *S* . . . . . *ve* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 89, 90).

Werve (Jean van den), échevin d'Anvers, 1421 : trois chevrons. C. : un vol de l'écu (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1).

— (Jean van den), même qualité, 1423, 31 : mêmes écu et C. que Nicolas, 1399 (Ibid. et Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsae* 11-15).

— (Guillaume van den), même qualité, 1441, 51, 2 : trois chevrons ; au franc-quartier chargé d'une fasce et d'un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. C. : une hure et col de sanglier (Ibid. ; Ibid., et *Nazareth)* (Pl. 38, fig. 1102).

— Le 3 mars 1455 (n. st.), *Nycholaus et Willelmus dicti van den Werve, filii quondam Nycholai dicti van den Werve, quos habuit a quondam domicella Katherina de Wildere, sua dudum uxore*, agissant pour eux-mêmes et pour *dominus Nycholaus dictus van den Werve, miles, Mychael, Henricus, Johannes* et *domicella Katherina dicti van den Werve*, frères et sœur dudit *dominus* (!) *Nycholaus* et enfants de feu *dominus Mychael dictus van den Werve, miles*, frère desdits *Nycholaus* et *Willelmus ;* ensuite, pour *Nycholaus dictus van den Werve*, fils de feu *dominus Arnoldus dictus van den Werve, miles*, ce dernier frère desdits *Nycholaus, Willelmus* et feu *Mychael ;* et *Nycholaus de Sompeke, filius quondam Johannis de Sompeke*, agissant pour lui-même et pour *domicella Arnolda dicta van den Werve*, sa femme, fille dudit feu *dominus Arnoldus van den Werve*, transportent, devant les échevins de Bruxelles, à *domicella Elisabeth de Frigidomonte*, fille de feu *Johannes*, une part de la maison, sise en face de celle de la Sainte-Trinité, à Bruxelles, et qu'avait, autrefois, habitée feu *Walterus dictus de Leeu* (Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

— *Johannes de Beversluys* (Beversluis), *filius quondam Petri de Beversluys, quem habuit a quondam domicella Katherina dicta van den Werve, sua uxore, filia quondam Nycholai dicti van den Werve, quam habuit a quondam domicella Katherina de Wildere, sua dudum uxore*, pour lui-même et pour *Anthonius de Beversluys*, son frère germain, transporte, devant les échevins de Bruxelles, à *domicella Elisabeth de Frigido Monte, filia quondam Johannis*, une part dans une maison à Bruxelles, sise en face de la Maison de la Sainte-Trinité et que *Walterus dictus de Leeu* habitait autrefois, 1455, le 28 novembre (Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

Werve (Rasse van den), échevin d'Anvers, 1492 : mêmes écu et C. que Nicolas, 1399, mais à l'écusson en cœur, chargé d'une fasce et d'un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1 et 2).

— (Adrien van den), même qualité, 1492 : même écu que Guillaume (1441), mais le lion issant de la pointe du quartier (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsae* 1-5).

— (Gérard van den), même qualité, 1493 : trois porcs-épics. C. : une tête et col de sanglier (M. Schuermans).

— *(Here Claus van den)*, chevalier, déclare tenir, du duc de Brabant, environ 20 bonniers de terre, sis près de la ferme, dite *Valckenputte*, à Berchem (-lez-Anvers), 1496 (n. st.), le 24 février : écartelé ; aux 1er et 4e, un sanglier passant ; aux 2e et 3e, trois chevrons. C. : une tête et col de sanglier. L. : . . . . . *erve* (Av. et dén., N° 2415).

L'acte ajoute : *Item dese hoeve voers. is heeren Clause voers. verstorven van Clause van den Werve, zijnen oudervader wijlen, ende is ombecommert.*

— (Adrien van den), échevin d'Anvers, 1502 : mêmes écu et C. que Nicolas, 1399, mais l'écartelure inverse (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1).

— (Arnould van den), même qualité, 1503 : mêmes écu et C. que Nicolas, 1399, mais à l'écusson en cœur, chargé d'un chevron, accompagné de trois étoiles, ou fleurs de lis (Notre-Dame, Chap., *capsae* 1-5).

— (Gommaire van den), échevin de Bruxelles (!), 1511, 5, 9 : mêmes écu et C. que Nicolas, 1399, mais l'écu chargé, sur le tout, d'un écusson au lion. L. : *S Gemari van den Werre* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498b, A. G. B., *Cambre* et Bruxelles).

— (Gérard van den), échevin d'Anvers, chevalier, 1531 : mêmes et écu et C. que Gérard, 1493, mais l'écu avec cette différence qu'à la place du 3e porc-épic il y a un sanglier passant (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 2).

— (François van den), échevin de Bruxelles, 1537, 41, 4, 5 : même écu et C que Nicolas, 1399, mais sur le tout un écusson au lion. L. : *S Franchois va den Werve (Cambre* et E. G., l. 362).

— (Pierre van den), échevin de Bruxelles, 1557, 8, 60 : mêmes écu et C. que ledit François. L. : *S Petrvs vā den Werve* (E. G., l. 366, M. Paul Hankar, à Bruxelles, G., c. 7, l. 25e, et Bruxelles).

— (Thierry van 'den), chevalier, trésorier de la ville d'Anvers, fait, comme homme servant, dénombrement d'un fief que ladite ville tient, du Vieux-Bourg de Gand : *viere haringhen* . . . à *Chaeftinghe* (Saftingen), *in de rijviere van der Honte op den vlaemschen stroom* (il signe : *Dierick vande Werve*), 1560, le 11 juin : écartelé ; aux 1er et 4e, un sanglier passant ; aux 2e et 3e, trois chevrons. C. fruste (fort aplati) (Fiefs, N° 2437).

Werve (Raymond van den), échevin de la ville et banlieue de Lierre, 1666 : trois fers de moulins. C. : une tête et col de bœuf (Malines) (Pl. 38, fig. 1103).

— Les échevins de la baronnie de *Rielde* (Rielen), 1778 ; les échevins de la baronnie de Lichtaert, 1778, 87 : écartelé, aux 1er et 4e, un sanglier passant ; aux 2e et 3e, trois chevrons. L'écu sommé d'une couronne à neuf perles. T. : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule droite, et une femme sauvage. L. : *Sigillum baronatus de Lichtaert* (Office fiscal de Brabant, reg. 339, 342, 343).

— Les échevins du comté de Vorsselaer, 1782 : même écu, sommé d'une couronne à quinze perles, dont trois relevées. T. : deux hommes sauvages, tenant leur massue sur l'épaule extérieure. L. : *Sigillum comitatus de Vorsselaer* (Ibid., reg. 349) (voir **Helman, Malsen, Mol, Noijts, Olven, Raesfeld, Volmeerbeke, WERVA**).

Wervicq (Les échevins de la ville de), 1498 : une bande, accompagnée de six roses, rangées en orle. Fort endommagé (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1).

Wervy (*à présent sans clôture, non-obstant precedigie comme les aultres en la conté de Flandres*) : *d'or à la bende, et six roses, tout de gueulle* (Conn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comtée de Flandres*, XVIe siècle).

Le seigneur de Wervy : *d'or à la bende et six quinte-feuilles, tout de gueulle* (Ibid.).

N. B. : La quintefeuille est la forme conventionnelle de la rose (voir *Introduction*, p. 130-131).

WES, WEZ, voir **Wiltz.**

Wesel, voir **Schönberg.**

Wezel. Gauthier van *Wezele*, bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : trois chevrons, accompagnés en chef à dextre d'une coquille (Flandre).

— *Joncf^ Lijsbeth, dochter wilen was mijn her Jans van Diedeghem* (Dieghem), *ende Jan, here van Wesele*, son mari, déclarent avoir vendu un cens, à Bruxelles, 1371, le 21 avril (v. st.) : trois chevrons, au lambel brochant. C. : une tête et col de licorne. L. : *S^ Iohannes de Wesele* (G., c. XI, l. 34).

— Henri van *Wesele*, échevin d'Anvers, 1394 : trois chevrons, accompagnés en chef à dextre de . . . (rose, étoile, tourteau ?). C. : un vol (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 2).

— Henri van *Wezele*, échevin *illec*, 1400, 1 : trois chevrons. Même C. (Ibid., c. 3).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CCXIII.

Fig. 1. Arnould, seigneur de Berward (ou Berwart)
(ancien château près d'Esch-sur-Alzette (1) (1382).
Fig. 2. *Hue*, sire d'Autel, drossard du duché de Luxembourg (1393).
Fig. 3. Thierry, sire de Daun et de *Broich* (1405, 1406).
Fig. 4. Cunégonde de Bolland, dame de Stolzembourg (près de Vianden),
veuve de Thierry de Brandenbourg (1406).

(1) Et non Bierwart (au comté de Namur). Rectifier, en conséquence, ce dernier article, T. I, p. 253.

Wezel, Henri van *Wesele* (et *Wezele*), *dit van Sompeken*, chevalier, échevin *illec*, 1409 : trois chevrons, accompagnés en chef à dextre d'un croissant. C. : une tête et col d'âne (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsae* 1-5) (voir **Hulst**, **Colibrant**, **Sompeke**, **WEIS**).

Wesemael (Arnould, seigneur de), 1241, 60 : type équestre ; le bouclier et la housse à trois fleurs de lis (complètes). L. : *S' Arn . . . . . de . . . . li Brabantie*. Contre-scel : un écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Secretv Arnvldi de We . e-male (Afflighem* et Abb. de Sainte-Gertrude, c. 1).

— Arnould, seigneur de *Wesemale*, chevalier, *chier et foiable* du duc de Brabant, 1313 ; 1315 : type équestre ; le bouclier, la housse à trois fleurs de lis, au pied coupé. C. et ornement du chanfrein : un écran échancré (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 214, et Diest, N° 20).

— *Mgr. Gerart de Wezemale, seigneur de Mersheem* (Merxem), *chier et foiable* dudit duc, 1313 : même écu, au lambel brochant. L. : ✠ *S' Gerardi de Wesemale milit* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 214).

— Guillaume, seigneur de *Wesemale*, maréchal de Brabant, scelle, parmi les nobles de Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : type équestre, le bouclier, l'ailette et la housse à trois fleurs de lis, au pied coupé. C. et ornement du chanfrein : un lion couronné issant. L. : *S Wil . . . . i de Wesemale marcalc . . e Brabantia* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Johanna de Wezemale, relicta et conthoralis quondam domini Henrici de Stalle, militis, et Henricus de Stalle, eius filius*, représentant aussi *domicellam Johannam de Stalle*, leur fille et sœur respective, transportent, devant les échevins de Bruxelles, à *Gosuinus dictus Metten Scachte*, fils de feu *Gosuinus*, un *domistadium, cum domo superstante*, hors la porte de Sainte-Gudule, à Bruxelles, 1388 (n. st.), le 24 février (Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— Jean, sire de *Wesemale* et de Fallais, chevalier, caution pour le duc et la duchesse de Brabant, envers Gérard, seigneur de Heers, chevalier, du chef d'arrérages de rentes sur Maestricht, 1383 ; le seigneur de W., arbitre entre Jean van Schoonhoven et Jean van Duffel, au sujet d'une terre sous Aerschot, 1398 (n. st.) ; Jean, seigneur de W. et de Fallais, maréchal héréditaire du Brabant, reçoit du fisc des acomptes sur 600 francs (guerre de Gueldre?), 1396, 8 ; noble seigneur Jean, seigneur de *Wezemale* et de Fallais, scelle pour Guillaume de Mérode une quittance à la duchesse de Brabant, 1399 ; seigneur de W. et de F., 1403 ; chevalier, 1404 ; conseiller du duc de Brabant, 1446 : trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : ✠ *S Iohannis dni de Wesemale* et ✠ *S Iohannis dni de Wesenmale* (Chartes des ducs de Brabant et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Wesemael, Le 1er février 1438 (n. st.), *domicella Yda dicta van der Meeren, filia quondam domini Godefridi dicti van der Meeren, militis, et Rasso dictus Ouredene, filius quondam Rassonis dicti Ouredene, eius maritus, transportent*, devant les échevins de Bruxelles, à *domicella Johanna de Bonchout, legitima conthoralis domicelli Johannis, domini de Wezemale et de Phalays, castellani opidi bruxellensis, domina fundi*, représentée, à cet acte, sur l'ordre du duc, par *Johannes de Edingen, dictus van Kestergate*, amman de Bruxelles, une rente, au profit de *Johannes de Frigidomonte, filius quondam Florencii de Frigidomonte* (Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

— *Die edele hogheboren vrouwe Janne van Weesmale, van der Rivieren, van Rumpmene* (Rummen), etc., 1442 : parti ; au 1er, deux fasces (**Diest**) ; au 2e, trois fleurs de lis, au pied coupé. S. : deux léopards lionnés. Au-dessus de l'écu, une touffe de marguerites. L. : . . *Iohanne de Wesemale . . . . . .* (Abb. d'Orienté, c. 2, A. G. B.).

— *Roelant van Wesemale*, fils de feu damoiseau Jean, seigneur de *Wesemale, Wersterle, Faleys*, etc., reçoit, de Guillaume van Meijnartshoven, receveur de la seigneurie *van der Rivieren*, une rente féodale, qu'il avait achetée de dame *Lijsbet van Bousies, vrouwe van Conde*, 1481 : trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : un lion couronné, la tête sommée d'un plumail, ledit lion issant d'une cuve. L. : *S Roelan . . . . Wesemale* (C. C. B., c. 108) (voir **Aerschot**, **Bautersem**, **Beaufort**, **Duffel**, **Heijden**, **Mechelen**, **Mélin**, **Merode**, **Rijmenam**, **Rummen**, **Sayn**).

Westerle — Westerloo.

D'après Gelre, *die here van Wesemael*, homme du duc de Brabant, portait : de gueules à trois fleurs de lis, au pied coupé, d'argent. Le cq. d'or. C. : un lion de sable issant, armé, lampassé et couronné de gueules, sommé d'un grand plumail d'argent.

De Grimbergsche Oorlog (voir *Introduction*, T. I, p. 127) blasonne le tabar et la bannière du *here van Wesemale*, maréchal de Brabant : . . . *al eens van kelen rood,* | *Met drie lelien groot* | *Van silvere verheven scone* (I, v. 4620 2).

Wesembeek, Gérard van *Wesenbeke* déclare avoir reçu, du sire de la *Lecke* (Lek) et de Bréda, 30 moutons pour un cheval usé, dans la chevauchée *voer Chalengi* (Chaligny), et 11 1/2 moutons, pour frais et débours, dans cette chevauchée, 1364, le 9 août : trois (2, 1) fleurs de lis (complètes), accompagnées de trois besants, ou tourteaux, rangés en chef. L. : ✠ *S' Ger . . . . de We . e . beke* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1904).

Weesembeek. *Lonijs van Wesenbeke* et Jean Clutinc déclarent avoir reçu, de Jean van *Overvelt* (Overveld), dit de Zwertvaghere, 50 moutons d'or, à valoir sur les 100 qu'il leur devait à la Saint-Jean-Baptiste dernière, 1365, le 12 septembre : une croix, au lambel brochant. C. : deux pieds de cerf. L. : . . *igi* . . . . . *de Wese* . . . . . (Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

— *Lonijs van Wesenbeke (Wesembeke)*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Bouchout ; i. t. : 1028 moutons, 1374 ; scelle pour son varlet, Neelken, prisonnier *illec* (i. t. : 25 moutons), 1374 ; *Loenijs van Wesenbeke, acht der gulden van Bruesele*, 1378, le jour de la Noel : une croix. C. : deux pieds de cerf adossés. L. : ✠ *Sigĩ Leonii de Wesebek* (Chartes des ducs de Brabant, G., c. XVII, l. 104).

— Gérard van *Wesembeke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Vorsselaer ; i. t. : 534 moutons, 1374 : trois fleurs de lis, au pied coupé, accompagnées de trois besants, ou tourteaux, rangés en chef. L. : *S Gheerts van Wesenbeke* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van *Wesenbeke*, prisonnier *illec*, dans la même rotte ; i. t. : 100 moutons, 1374 : même écu. L. : *Sig̃ Iohis̃ de Wesenbeke* (Chartes des ducs de Brabant).

— Gérard van *Wesenbeke*, écoutète de Santhoven, 1385 : même écu (Ibid.) (Pl. 38, fig. 1104).

Gérard van *Wesenbeke*, écoutète de Santhoven, héritier de son fils Jean, relève, du Brabant, 2 bonniers de terre à Ouden et une cour féodale sous Pulle (compte Saint-Jean-Baptiste 1387-88 ; C. C. B., N° 17141, f° 225).

— Philippe van *Wesebeec*, homme et *wijser* (semonceur) de la cour de Santhoven, 1436 : trois fleurs de lis (complètes), surmontées au point du chef d'un besant, ou tourteau ; les deux coins supérieurs de l'écu sont cassés. L. : . . . . . *s van Wesenbeke* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van *Wesenbeke*, ayant été, par le duc de Bourgogne, de Brabant, etc., investi, pour la durée de sa vie *(tot mijnen live)*, de l'écoutèterie de Santhoven, fait grâce, à ce prince, de 57 livres, 14 escalins, 2 deniers de gros de Brabant, et de 7 1/2 *milen*, qu'il lui devait, 1456, le 18 décembre : trois fleurs de lis (complètes), accompagnées de trois besants, ou tourteaux, rangés en chef. C. : un besant, ou tourteau, entre un vol. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Ian van Wesebe* . . (Ibid.).

Il résulte encore, du même acte, que le duc avait déchargé des fonctions d'écoutète de Santhoven, Henri Block.

— Maître André van *Wesenbeke*, licencié en droits, échevin de Bruxelles, 1616, 9 : une trangle haussée (divise), accompagnée de trois besants, ou tourteaux, rangés en chef, et de trois (2, 1) fleurs de lis (entières) en pointe. C. : une fleur de lis entre un vol. L. : *Andreas de Wesenbeke* (Bruxelles, Abb. de Forest, Etab. relig., c. 2496, A. G. B., et G., c. XV, l. 89-90) (voir **Boc**, **Havere**, **Prusse**, **Spijsken**, **Wijck**).

WESENHAGHE (Jean van der), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Bouchout ; i. t. : 700 moutons, 1374 ; trois . . . ; écusson en cœur (à la fasce[?] et) au sautoir brochant. C. : un vol. T. : deux hommes sauvages, sans massues, agenouillés. L. : *S Iohanis de Wesẽhaghe* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Johannes dictus van der Wesenaghen*, échevin de Vilvorde, 1389, le 16 juin : trois . . . ; au franc-quartier brochant chargé d'une fasce et d'un sautoir brochant. L. : . . . . . *eshaghe* . *(Cambre)*.

— *Godefridus dictus van der Wesenaghen*, 1399 ; Godefroid van der *Wesenaghen*, 1419, échevin de Vilvorde : trois . . . ; écusson en cœur à la fasce et un sautoir brochant. L'écu soutenu par un homme sauvage. L., 1399 : *S' Goe* . . *vã der Weese Haghen* (G., c. VIII, l. 32. E. G., l. 349).

— *Godefridus dictus de Wesenaghen*, échevin de Vilvorde, 1426 (n. st.), le 5 mars : trois . . . ; écusson en cœur à la fasce et au sautoir brochant. T. : un homme sauvage sans massue. L. : *S Govert va Wese* . . . . . *(Cambre)*.

Sur les écus de ces Jean et Godefroid, les trois meubles affectent la forme d'un cône assez large, renversé, fendu, au bas, en deux pointes (dents, mollaires ?).

— Adam van *Weesenhaghen*, même qualité, 1543 : une marque de marchand, formée d'une croix de Lorraine potencée, soutenue d'un chevron alésé, potencé. L. : *S Adam van Wesehaeghe* (Bruxelles) (voir **Woelmont**).

Wezenthorst. *Winricus de Wisenthorst*, chevalier, 1283 : trois trangles, rapprochées au centre de l'écu. L. : ✠ *S' Winrici militis de Wesenttors* (Dusseldorf, *Col.*, N° 291).

— *Wijnric van Wesenthorst*, écuyer, *Egbrecht*, Etienne et Frédéric, ses fils, vendent une terre de labour, *in den Scrijec* (Schrieck), 1343 : même écu. L. : . . . . *nrici de Wesenthor* . . . (Dusseldorf, *Emmerich*, N° 56) (Pl. 38, fig. 1105).

WESEPEEL (Jean van) scelle pour son beau-frère Jean van Miggrode (fils de Gilles), tuteur de Martine van Miggrode (fille de Gilles et de *Conzijne* Herbars), qui tient, du château de Termonde, un fief à Berlaere, 1554 : une belette passante (Fiefs, N° 3561).

Wezeren. *Henricus de Wesere*, échevin de Léau, 1339 : plain ; au chef chargé de trois maillets penchés. L. : *S Henr' de Wese scabi leuw (Léau,* N° 49).

L'inventaire imprimé des chartes de Léau blasonne, inexactement : « écu, chargé au chef de trois maillets ».

Wezeren. Henri van *Wesere*, échevin *illec*, 1394 : même écu (Diest ; I. « Echevinages et bancs divers », I).

— Amand van *Wesere*, tenancier de l'église Saint-Denis, à Liége, dans sa cour censale, à Velm, 1435 : trois fasces renversées ; au franc-quartier brochant chargé d'une manche mal-taillée. L. : *Amant van Wesere*. (Abb. de Saint-Trond, c. 11).

— Balthasar van *Wesere*, échevin de Saint-Trond, 1511, 51 : même écu. C. cassé (Ibid., c. 13).

— Balthasar van *Weseren*, échevin de Duras, 1590, 7 : même écu (franc-quartier fruste). C. : une force, les pointes en haut (Ordange).

Wespelaer (Les échevins de), 1473, 76 (n. st.) : dans le champ du sceau, sur une terrasse, Saint-Hubert agenouillé, nu-tête, éperonné, au ceinturon un cor-de-chasse, tenant en laisse un lévrier, devant le cerf, portant un crucifix entre la ramure, sortant d'un bois à dextre. A senestre, le cheval, dont on aperçoit la partie antérieure. Au-dessus, au milieu, un ange, tenant des deux mains une écharpe frangée. Au bas, un écu : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion et une bordure engrêlée (**Erpe**) ; aux 2e et 3e, un chevron, accompagné de trois croissants. L. : *Sigillum scabinorum de Wespelaer* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Maître Jean van Erpe, dit *Ostonis*, rel-va Wespelaer le 28 septembre 1457. Sa sœur Jeanne l'apporta en mariage à Jacques unter Limmingen, seigneur de Wanghe, chevalier (relief du 8 mai 1474) (*Histoire des environs de Bruxelles*, II, 744).

Wessem, voir **Rode**.

WESTELAIR, voir **Broekhuizen**.

Westerburg (H. . . . . de) scelle un acte de Gisèle de Schönborn, dotant le couvent de Beselich, 1286 : une croix et un semé de croisettes pommetées, au pied fiché (Ville de Cologne, N° 481) (Pl. 38, fig. 1106).

— *Wernherus, miles, dictus de Westerburg*, et *Druda de Kalenberg*, sa femme, 1299 : type scutiforme ; un tranché-enclavé. L. : ✠ *S Wernheri de Bischophesh[usen]* (Dusseldorf, *Col.*, N° 390) (voir **KALENBERG**).

— *(Reynard von)*, chanoine de la cathédrale de Cologne, 1339 : une croix, cantonnée de vingt croisettes, au pied fiché. L. : . . . . . *Westerberch* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 415).

Renier, sire de Westerburg, scelle le même acte, du sceau dudit chanoine.

— *Johan, herre zu Westirburg*, déclare avoir fait *den strengen ritter her Heinr. Beyre* (Beyer), *den Jungen, von Bop'din* (Boppard), *zu unsiren und unsirer herschaft burgmanne zu Westirburg*, et promet de lui donner, de ce chef, 150 *cleyne guldin von Florenczе*, produisant une rente annuelle de 15 *cleine guldin*, 1357, *des dinstags nach dem Ostirdag, zu Westirburg* : une croix, accompagnée de seize croisettes, 5 dans les deux cantons supérieurs, 3 dans les inférieurs. L. : . . . . . *dni in W*. . . . . (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Seigneurie de Reinach) (voir **Sayn**).

Westerholt (Renier van), homme de l'archevêque de Cologne, scelle un acte du bailli d'Arnsberg (Oer), 1373 : un fascé-contre-fascé de trois pièces (Dusseldorf, *Col.*, N° 944) (comp. **Schuren**).

— *Borchard van Westerholte* déclare que le prévôt de Werden a eu gain de cause, contre lui, dans son procès au sujet d'un bien, 1417 : même écu. L. : . . . . . *chart va* . . . . . (Dusseldorf, *Werden*, N° 97b).

— (Bernard *von*), seigneur de Lembeck, scelle pour ses cousins (*Vettern*) Bernard von W., chanoine à Münster, et Jean, frères (1), vassaux de l'abbé de Werden, 1578 : parti ; au 1er, comme Renier ; au 2d, une feuille d'ortie (2) (**Lembeck**). C. : un cygne essorant, issant. L. : *Bernt v Westerholt h z Lembeck* (Ibid., N° 108).

(1) Ils ont un frère Antoine.

(2) Elle affecte, ici, plus ou moins, la forme d'un soleil.

— (Bernard van), *zu Westerholt*, se déclare vassal de sire Henri Duden, abbé de Werden et de Helmstedt, 1582 : même écu que Renier ; même C. que Bernard, 1578. L. : *S B* . . . . . *Westerholtt* (Ibid.) (voir **Dorll, Lembeck, Loë, Oultremont, Rive, Thiennes, Vietinghof**).

Westhausen. Gerlach van *Westhusen* reçoit, du comte de Berg, un paiement par le péager de Kaiserswerth, 1365 : une fasce, surmontée d'un fermail en losange, fleurdélisé. L. : ✠ *S Gerlaci de Westhesen* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 781) (comp. **Bodelschwingh**).

WESTERWURD, voir **Zwarte**.

Westhofen. *Daem van Westhoeven* a combattu, sous Gérard, duc de Juliers et de Berg, contre les Gueldrois, 1446 : un demi-vol renversé. L. : . . *Daim van dem Westho* . . (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 2364).

Westhuse (Jean van den), échevin du métier de *Zomerghem* (Somergem), 1470, 1, 81, 7 : une ancre, accompagnée de trois étoiles. L. : *S Ian van den Westhuse* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 116, 157, 169).

— Olivier van den *Westhuuse* déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief à Adeghem, sous l'échevinage

d'Eecloo, 1515, le 20 juin ; homme servant de *Jozijnckin*, fille de Josse Canin, laquelle tient, dudit bourg, un fief de 13 mesures à *Ziesselle* (Zijsseele), au lieu dit *Scardau* (Schardau), 1515, le 20 juin : un arbre, le fût accosté de deux maisons à pignons à gradins, le tout posé sur une terrasse. S. senestre : un griffon. L. : *S Olivier van de Westuse* (Fiefs, Nos 7555, 9046) (voir **Stoppelaere**).

Westrum (Jean et Thierry van), frères, scellent l'accord des frères van Bocholz avec leurs neveux van *Horrum*, dits Schraem, 1529 ; tous deux : une fasce, chargée de trois étoiles. Jean : sans timbre. Thierry, C. : deux faucilles dentelées, affrontées *(Gelt.)* (voir **Dobbe**).

— Thierry *von Westrümb zum Gudtacker ;* fils son père avait acheté, de l'aveu de l'abbé de Werden, le *Sadelhoff* de *Heldringhausen*. Thierry a pour femme Marguerite von der Hesse ; d'un mariage antérieur, avec Anne Voss, il a un fils, Jean, 1572 : même écu. C. : deux faucilles affrontées, garnies de boules. Au haut, les lettres : D V W. Sans autre L. (empreinte de bague) (Dusseldorf, *Werden*, N° 108) (Pl. 38, fig. 1107).

Westudde, voir **Brenken**.

Westphalie, voir **Diest**.

Westvalinc (Jean), homme du comte de Hollande, 1346 : trois plies (poissons) *(Gelt.)*.

Westvoorde (Jean de), échevin d'Eecloo, 1386 : trois aigneres (C. C. B., Acquits de Lille, l. 82, 83).

— (Pierre van), échevin de West-Eecloo, 1420 : deux glaives, passés en sautoir, les pointes en haut, accompagnés au point du chef de . . . . L. : ✠ *S Pieter f Denijs van Westvoorde* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 82, 83).

— (Jean van), échevin d'Eecloo, 1430 : trois pignates contournées (Ibid., l. 82, 83).

Weteringen (Jean van der), chevalier : *Condt si allen luden dat ic Jan van der Weteringen, ridder, gelooft hebbe ende gelove bi mijnre trouwen, eren ende sekerheiden, voir mi, voir Anthonis, minen soen, ende voir alle de mijne, overmids dien dat mine lieve geduchte ende gheminde vrouwe die hertoghinne van Luccembourch ende van Brabant haren evelen moet vergheven heeft mij ende Anthonise, minen soen vours., ende quijt gheschouden heeft van alsulke brocken ende mesdade, als dair wij jegen hare in gevallen waren, overmids den inhibitien ende banne bracht op haren gerechte ende luden in haren lande, dat ic alle die inhibitien, processe ende banne af doen sal op minen cost ende dat ic noch nijemen van mijnen wegen des in toecomenden tiden ijeman moijenisse noch aenspraken doen en selen, noch laten doen. Voirt so scheldich quite, vore mi ende Anthonise, minen soen ende voir alle die mine. alsulken scade alse mi op minen goiden gedaen is overmids den saken voirs., ende gelove bi mijnre trouwen, eren ende sekerheiden des mijnre hever vrouwen vourss., haren lande, luden, noch nijemen die dair bi mogen geweest hebben. dair mi die schade gedaen was, nemmermeer aen sprake, schade, noch moeijnisse te doen, in negheender wegen, sonder argenlijst. In orconden des briefs bezegelt mit minen propren zegel. Gegeven tot Bruxelle, viertien daye in september int jair ons heren m. ccc. tsestich ende neyen.* Original sur parchemin ; sceau en cire brune, appendu à une queue de parchemin simple : un mur crénelé, maçonné, et une bordure (simple). L. : ✠ *Sigi Iohannis de Weteringeen* (Chartes des ducs de Brabant, 2294).

Weteringen. Antoine van der *Weteringhen*, chevalier, jadis prisonnier à Bâsweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 2338 moutons, 1374 ; scelle pour Jean van *Heuderic*, prisonnier *illec*, sous le même (i. t. : 44 moutons), 1374, 80 ; échevin de Liège, 1374 : plain ; au chef enclavé, et une bordure simple. Cq. couronné (?). C. : deux cornes de bœuf, garnies des deux oreilles. L., 1374 : *S Antoi de Wetergh scab leod* (Chartes des ducs de Brabant et C. de B.).

Antoine van Weteringen, chevalier, fils de Sire Jean, relève, *apud Genapium*, du Brabant, trois defs sous *Rode* (St Oedenrode ?), mairie de Bois-le Duc, et sous Vucht (compte Pâques 1374-75 ; C. C. B., N 17141, f° 41).

Wets, voir **Snijders**.

Wetzel (F., baron von), *Obristwachtmeister* (major), commandant, *ad interim*, le régiment d'infanterie du général-*feldzeugmeister* baron von und zu Wetzel, scelle une scentence, 1720, le 18 mai, à Palerme ; scelle, comme *Obrichtwachtmeister*, des interrogatoires, des sentences, des comptes de sa compagnie au régiment impérial et royal d'infanterie du général-*feldwachtmeister* baron von Bettendorff, etc., 1721, le 31 octobre et le 11 novembre, à Trapani ; 1722, le 11 novembre et le 1er décembre, *illec ;* 1722, le 11 décembre, à Palerme ; 1723, le 4 juin et le 18 août, *illec ;* 1726, le 18 octobre, *illec :* un lion contourné et une bande brochante, chargée de trois merlettes. L'écu, ovale, dans une cartouche, sommé d'une couronne à neuf perles. Sans L. (cachets, empreints sur papier, plaqué sur pains à cacheter ; d'autres en cire rouge, le cachet de 1720 en cire noire) (Arch. commun. de Nivelles).

Sur le rôle de recensement, dressé, à Palerme, le 25 mai 1729, il figure comme Frédéric, *Freyherr* von Wetzel, lieutenant-colonel, en ce moment à Trapani.

D'après le rôle de recensement, dressé, à Palerme, le 20 décembre 1730, il était natif de la ville de *Merlen* dans la Wetterau, marié, avait, alors, un fils et une fille et servait l'empereur depuis 20 ans et 11 mois ;

d'après le rôle de recensement du régiment d'infanterie, « comte Onelli », dressé, à Kaschau, le 6 avril 1736, il était, alors, âgé de 41 1/2 ans, avait trois enfants et se trouvait à Leutschau ;

d'après le rôle de recensement, dressé à Leutschau, le 12 du même mois, il avait quatre enfants et appartenait à la religion catholique. On lui donne, alors, 42 ans ;

enfin, d'après le rôle, dressé à Leutschau, le 6 février 1737, il commandait une compagnie du régiment « comte Onelli » (Ibid.).

Wetzel (A., baron von), capitaine au régiment d'infanterie « baron von Bettendorff », scelle un procès-verbal, 1722, le 19 décembre, à Palerme ; scelle un interrogatoire, 1731, le 12 mai (voir **Tellier**) ; scelle un rapport sur le duel des enseignes Jean Philippe le Tellier, de son régiment, et François von Wangenheim, du régiment « comte Wenceslas Wallis », 1731, le 17 mai, *illec* : un lion contourné et une bande brochante, chargée de trois merlettes. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons et accosté de deux palmes, le tout en bas. Sans L. (cachets en cire rouge) (Ibid.).

Le colonel Jean Adam, baron zu Wetzel, commandant le régiment impérial et royal d'infanterie du général-*feldzeugmeister* baron von und zu *Wezel*, scelle, une sentence, au camp de *l'Escadrauch*, le 16 novembre 1718.

WETSELAER (Herman van) et Roger van *Broechusen* reçoivent, du Brabant, 126 vieux écus, pour leurs services dans la guerre de Flandre, 1357, le 8 juillet ; Herman van *Waetselar* reçoit, du Brabant, 15 écus d'Anvers, à titre d'acompte, 1358 (n. st.), 24 mars ; Herman van *Wetselaer* scelle pour son frère Rodolphe van W., qui reçoit, du Brabant, 290 vieux écus, pour tous ses frais, pertes et dommages (dans la guerre de Flandre), 1358, le 4 juin ; une aigle éployée et un lambel brochant. L. : *S Hermanni de Waetselaer* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1212, 1518, 1630) (voir **Broekhuizen**).

Le lambel brochant en chef.

WETSOCKELE, voir **Stalle**.

Wetter (ou *Welter*) (Adrien van), homme de fief d'Enghien, 1663 ; un épi de blé, effeuillé, et un sceptre fleurdelisé, passés en sautoir (Enghien).

Le seigneur de Wettere : *de gueulle, à la fesse de vair, l'azur en bas.*

*Le seigneur d'*Agrimont : *pareilles, à la bordure dentelé d'azur* Corn Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres).*

Wetterman (Jean), *échevin der keerken ende mijns heeren sprooffts van Sente Pieters van zijnen heerscepe datmen heet te Lede ende dat daer toebehoort, gheleghen tsente Lievins poorte ende daer ontrent*, 1436 ; une rose (Arch. de l'Etat, à Gand, Couvent des Riches-Claires).

Wevel (Jean dit), chevalier, échevin du Franc de Bruges, 1292 : dix (4, 3, 2, 1) macles (Oost-Eecloo) (Pl. 38, fig. 1108).

Wevel *(Rolof)* (tout court) (voir **Halle**), 1381 ; cinq cotices et une tranglé brochante. L. : *S Rolof . . . . . (Utrecht)* (Pl. 38, fig. 1109).

Wevelinghofen, -hoven. *Manche van Wevelkoeven, burgmann* du margrave de Juliers (au château de Broich?), 1345 : un échiqueté ; au franc-quartier semestre d'hermine plain. L. : . . *Mynch van Wefelk* . . . . (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 490) (Pl. 38, fig. 1110) (voir **Arkel, Poij**).

— *Nobilis Godefridus de Wevelkoven*, chanoine à Cologne, 1364 : deux fasces, surmontées d'un lambel (Dusseldorf, *Col.*, N° 859).

— *Goidart van Wevelinchoven*, chanoine et *keppeler (Capitular)* à Cologne, homme de l'archevêque, 1373, 4 : même écu. Derrière l'écu, émerge un saint Pierre. L. : *S' Godefridi de Wevelhoven* (Ibid., Nos 950, 962).

— Frédéric van *Wevelichoven, heere toe Grebben* (Greb?), promet de rembourser à Florent van *Wevelichoven*, évêque d'Utrecht, 100 florins du Rhin, que celui-ci a consenti à payer à sire Herman van *Randenrode*, chevalier, *neve* dudit Frédéric, 1393 : deux fasces. L. : ✠ *S Vrederic van Wevelinchove (Utrecht).*

Randenrode = Randerath.

— Frédéric et *Vell van Wevelkoven, unse lieve ynnekheren ind vrunt*, scellent un acte de Hermann van *Lievendaill* et de sa femme *Bela van Crayenckel*, 1401 ; Frédéric : deux fasces. L. : *S Frederic van Weuelinchoue. Vell :* un échiqueté. L. : ✠ *S' Willelmi de Wevelkove milit'* (!) (Dusseldorf, *Col.*, N° 1182).

— Guillaume, seigneur de *Wevelkoven*, maréchal héréditaire de l'archevêché de Cologne, du chef d'*Alffter* (Alfter), 1434 : deux fasces. C. : une tête et col de cygne (Ibid.).

— Anne van *Wevelkoven*, femme d'Henri, seigneur de Gemen, 1462 ; parti ; au 1er, une fasce, chargée de trois pals (**Gemen**) ; au 2d, deux fasces (Ibid.).

— P.-G. de *Wevelinchoven*, chanoine gradué du chapitre de la cathédrale de Saint-Christophe, à Ruremonde, 1787 : écartelé ; aux 1er et 4e, de gueules à deux fasces d'argent ; aux 2e et 3e, d'or au lion naissant. C. : une tête et col de cygne. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46303, *Gueldre)* (voir **Sombreffe**).

Gelre donne au *jonker van Wevelichoven*, vassal de l'« évêque » de Cologne : un écu de gueules à deux fasces d'argent. Le cq. d'or. C. : une tête et col de cygne de sable — terminé en volet — becqué d'argent, le col garni, par derrière, d'une sorte de bord plat, d'or.

WEVERT *(Bernt van)*, bon ami de *Boeve*, seigneur de Friemersheim, 1368 ; scelle un acte de Frédéric, comte de Moers, 1375 : un cerf sautillant. L. : ✠ *S' Bernardi de Wevort* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, Nos 30a, 40).

— *(Arnt van)*, frère dudit, bon ami dudit seigneur de Friemersheim, 1368 : même écu, mais brisé au point du chef d'une fleur de lis. L. : ✠ *S' Arnoldi de Wevort* (Ibid., N° 30a) (Pl. 39, fig. 1111).

— Bernard van *Weevoirt* scelle un acte des comtes de Moers et de Clèves, 1392 : un cerf issant de la pointe. L. : *S' Bernardi de Werort* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 552).

— Berndt van *Weverden*, homme du comte de Moers, 1416 : un cerf passant le long du bord dextre, les pieds touchant celui-ci (Ibid., N° 738) (voir **Friemersheim**) (Pl. 39, fig. 1112).

WEVORT, voir **WEVERT**.

Wijbode (Josse), fils de Jean, tient, du damoiseau Guillaume van Claerhout, du chef de sa seigneurie de Pitthem, un fief *illec*, 1514 : un chevron, accompagné de trois roses (Fiefs, N° 10765).

— (Charles), fils de Guillaume, tient, de Jacques de Thiennes, dit de Lombise, seigneur de Caestre, Rumbeke, Claerhout, un fief à Pitthem, 1514 ; scelle comme tuteur de *Hanneken* de Hont (fils de Jean), feudataire, *illec*, de Guillaume van Claerhout, seigneur d'Assebrouck, etc., 1514 : même écu (Ibid., Nos 10758, 79).

Wijbrake (Josse) déclare tenir, de la cour et seigneurie de Thielt-ten-Hove, appartenant à sire Jean, seigneur *van den Gruuthuse*, le fief dit *den Bruusackere*, sis à Pitthem et comprenant 14 mesures de terre et des rentes seigneuriales, 1502, le 14 avril : un pal de deux macles. L. : *S Ioes . ibrake* (Fiefs, N° 9459).

— (Gilles) déclare tenir, de la cour de Thielt, appartenant au comte de Flandre, un fief à Pitthem, 1547, le 18 février (n. st.) : un croissant versé, surmonté de deux étoiles (Fiefs, N° 9469).

— (Michel), déclare tenir, *van den eerbaren ende wijsen Karels de Wulf van sijnen leene ter Gracht* (lequel relève du comte de Flandre, du chef de la cour de Thielt), un fief à Pitthem, 1514, le 3 juin ; feudataire, à Pitthem, de Jacques de Thiennes, seigneur de Claerhout, etc., 1514 : deux trèfles en chef et une rose en pointe. L. : *S Michiel . . brake* (Ibid., Nos 9464, 10805, 11, 19).

WIJBROUC *(Vranke van)*, bailli et semoncenr légal de la châtellenie du Vieux-Bourg, à Gand, 1413 : un chevron, chargé de ... (une étoile?) et accompagné de trois coquilles. S. senestre : un griffon assis (C. C. B., Acquits de Lille, l. 229).

Wijd (Jean), mari de Catherine (fille d'Augustin) Colins, qui tient, du château de Furnes, un fief à Wulpen, 1405 : une cotice et une coquille brochante en cœur (Fiefs, c. 889, Nos 1041-1106).

Wideux, voir **Coenoijs, Piétrain.**

Widdendorf, Gérard van *Wedendorp* transporte au duc de Juliers et de Gueldre, les biens *zome Raetgyn ind zo Ae*, sis au bailliage de *Bercheim* (Bergheim), ... *ind Scharpensteyns zo wesen plagen*, ainsi que le bien *zo Yuden* (Inden), lequel appartenait à feu *Daem vamme Raetgyn*, 1417 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) huchets contournés. L. : ..... *rt van W . . . . dorp* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 749) (Pl. 39, fig. 1113).

Widdersdorf, voir **BANSPAG.**

Wideman, voir **Luijten.**

Widemond (Pascal) tient, du château de Furnes, un fief à Steenkerke, 1406 : un chevron, accompagné en chef de deux (?) étoiles (la 2de est douteuse ; cassée) et en pointe d'une fleur de lis (Fiefs, c. 889, l. 897-969).

— Jean *Widemont*, homme de fief du bourg de Furnes, 1453, 4 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un oiseau essorant. S. senestre : un griffon accroupi. L. : *S Ian Widemont* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 395).

Widenbauer (Jo.-Thomas), commissaire de guerre de l'empereur, scelle des rôles de recensement de différentes compagnies du régiment impérial et royal d'infanterie du général-*feldwachtmeister* baron von Bettendorf, 1727-9, à Palerme : une branche de saule (saule = *Weide*), posée en bande, à trois rameaux, posés en barres. L'écu ovale. Cq. couronné. C. : cinq plumes d'autruche d'azur. Sans L. (cachets empreints sur papier, plaqués sur pains à cacheter) (Arch. commun. de Nivelles).

Widoije, voir **Duren, Cannart, Zülpich.**

Widwen son *(Tielman der)*, échevin de Geich et de Fussenich, 1375 : un griffon. L. : *S Thilmanni scabini Tulpetev* (Dusseldorf, *Col.*, N° 939).

Wied. *Willelmus, comes de Wyede, necnon de Bruensberghe et de Ysenbourch dominus*, reçoit, du Brabant, un acompte de 74 livres et 12 sols de vieux gros, sur son indemnité du chef de la guerre *de Rode* (Roldue), 23 juin 1339 ; dit sceller de son propre scel : deux fasces. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : ✠ *S Wilhelmi de Brevys-berch* (Chartes des ducs de Brabant, N° 532).

L'acte est donné à Bruxelles.

Bruensberge = Braunsberg, *Ysenbourch* = Isenburg.

Wied. Guillaume comte de *Wede,* scelle un acte de Jean d'Isenburg, seigneur d'Ahrenfels, son parent, 1343 ; le sceau est tombé. Guillaume, comte de *Wede,* prend, avec son beau-frère, le duc de Juliers, un arrangement, pour lui et ses hoirs, nés de Jeanne de Juliers, feu comtesse de *Wede,* fille de Guillaume, margrave de Juliers, qui leur a promis une dot de 10,000 écus, du chef de laquelle ils ont reçu une rente de 1000 écus sur la seigneurie et château de Vernich, 1367 ; scelle en 1368, 71 : deux fasces. C. : un chapeau de tournoi, soutenant une boule, sommée d'un grand plumail. L. : ✠ *S' Wilhelmi comitis de Wede* (Dusseldorf, *Jul.-Berg,* Nos 794, 815, 860).

— Guillaume, prévôt de Notre-Dame, à Aix-la-Chapelle, fils de Guillaume, comte de Wied, 1367 : même écu ; écusson en cœur au lion (**Juliers**). L. : *. . . dh de Wede prepositi aqven* (!). Le même, 1374 : même écu sans écusson en cœur. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un paon, à la queue fermée. L. : *. . . crecte Wil . . . . . ani aqve . . (decani aquensis)* (Ibid., Nos 794 et 899) (voir **Braunsberg, Isenburg, Leiningen**).

Volet, d'après Gelre, le blason du comte de *Wede,* homme de l'évêque de Mayence : d'or à deux fasces de gueules. Volet de sable. C. : un chapeau de tournoi de sable, soutenant une boule d'or, sommée d'un plumail de sable.

Wielandts, voir **Liedekerke**.

Wielant *(Flourens)* reçoit une rente sur l'espier d'Ypres, 1451, 64 : trois losanges, rangés en fasce (non accolés), accompagnés en chef à dextre d'une étoile à cinq rais. T. : une femme, accostée, en haut, de deux croisettes. L. : *S' Florency Wielant* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 418, 419) (Pl. 39, fig. 1114).

— (Jean), échevin du métier de Hulst, 156. : trois têtes de léopard, accompagnées en cœur d'une coquille. C. : une tête et col de lion entre un vol. L. : *S Ian Wielant* (Ibid., l. 236) (Pl. 39, fig. 1115).

— *Joossen Wielandt, filius Joos,* déclare tenir, du Vieux-Bourg, à Gand, un fief sis, une partie entre Bouchaute et *Weverzwale,* au lieu dit *in den Noerdijc,* l'autre partie à Bassevelde, 1566, le 20 juin : une ramure de cerf. Cq. et C. frustes. L. : *S Ioos . . . . . .* (Fiefs, No 2362).

— *(Joos), filius Gossaerts,* fait dénombrement dudit fief, 1609, le 21 janvier : une ramure de cerf, C. cassé (Fiefs, No 2370).

Cet acte porte : *Weverswale.*

Wiele (Rodolphe van den), 1369 ; Thierry van den *Wijele,* fils de Rodolphe, 1382, 91 ; Bernard van den *Wijele,* 1407 ; Thierry van den *Wijele,* 1421 ; tous échevins de Heusden (Brabant) : trois fers de moulin ; au franc-quartier brochant, coupé ; au 1er, deux roues ; au 2d, plain (Malines) (voir **Kuijst**).

Wielemans. Jean-Baptiste *Wiellemans,* tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, dans sa cour d'Anderlecht, Uterbeck, Dilbeck, Jette, Lacken, etc., 1640 : une fasce bretessée et contre-bretessée, accompagnée de trois (2, 1) abeilles. C. : un vol. L. : *S Baptista . . . leman.* (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. R.).

WIELICK, voir **Willich**.

Wielmakere (Philippe *le),* serviteur et sergent à masse du duc de Bourgogne, à Gand, 1469, 71 : dans le champ du sceau, un homme tenant une roue. L. : *S Philips de Wielmakere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1133).

— (Jacques de), tenancier juré du comte de Flandre, dans sa seigneurie de Wesseghem, 1484 : une hache contournée, accompagnée à senestre d'une fleur de lis (Ibid., l. 224).

— (Jean de), tuteur de *Grietkin, filia Loij uten Bogaerde,* qui tient, du bourg de Bruges, des fiefs au métier d'Oostkerke, paroisse de Houcke, 1515, le 27 juin : une roue, accompagnée en chef de deux . . . (Fiefs, No 8226).

WIELNOUT, voir **WILNOUT**.

Wieminc (Henri), échevin de Tirlemont, 1418 : parti ; au 1er, un lambel à cinq pendants ; au 2d, un lion (Greffes scabinaux, *Louvain,* c. 3645).

Wijer, Weiher, Weijer. *Rabodo de Piscina, miles,* scelle un acte de son *consanguineus,* Rabodo von Odenkirchen, 1329 : une fasce, surmontée de trois merlettes. C. : deux croissants affrontés (cornes), chacun garni de trois boules. S. : deux lions. L. : *. . . abodonis militis de Wyrero* (Dusseldorf, *Jul.-Berg,* No 338).

— *Arnoldus dictus de Vivario, miles, dominus de Hoelede* (Hocleden, 1335 : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel (fort endommagé ; il ne reste que l'écu) *(Heijlissem).*

— Arnould van den *Wijere,* chevalier, un des nobles du Brabant qui scellent le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel. C. : une fleur de lis, au pied coupé, entre deux cornes de bœuf. L. : ✠ *S Ar- . . . . ces mile . dni de Vivario* (!) (Chartes des ducs de Brabant).

— Olivier van den *Wijer,* reçoit, du Brabant, 66 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357, le 14 juillet ; Conrard de Salm et ledit Olivier scellent une quittance d'Ansem *van Staule* (Etalle) et *Coenken van Illem* qui reçoivent, du Brabant, 70 vieux écus, pour leurs services dans ladite guerre,

1357, le 14 juillet ; scelle encore avec ledit Conrard (voir **Salm**), 1357 ; il reçoit, pour lui-même, 7 vieux écus, a valoir sur 24 qui lui reviennent, même jour ; *Olyvet don Vivier* donne quittance, au Brabant, pour 60 vieux écus, du chef de la guerre de Flandre, 1363, le 9 avril : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) feuilles de nénuphar. L. : ✠ *S' Oylpheri de Piscina* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1248, 1252, 1408, 1409, 1824).

Wijer, Weiher, Weijer. Arnould van den *Wijere*, jadis prisonnier a Bäsweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 2090 moutons, 1374 ; scelle pour Arnould *Turmer (Turnier ?)*, prisonnier *illec*, sous le même ; i. t. : 29 moutons, 1374 : même écu qu'*Arnoldus*, 1333. L. : ✶ *S Ernvs de Viviers chlr* (Chartes des ducs de Brabant).

— Henri *van Duweere*, prisonnier *illec*, sous le même ; i. t. : 812 moutons, 1374 : même écu ; écusson en cœur fruste (on n'y aperçoit plus qu'une fasce). L. : ✶ *S Henri de Viviers* (Chartes des ducs de Brabant).

— Gilles van den *Wijer*, chevalier, reçoit, du drossard de Fauquemont, 10 vieux écus, pour un étalon *(henxt)* que François van *Buelstorp*, son parent *(nere)*, avait perdu, au service dudit drossard, ayant chevauché, pour le duc de Brabant, au siège de Louvain *(tur Loven)*, 1383 : de vair à la fasce, chargée de trois besants, ou tourteaux. L. : *S' Ghielis van den Wyer* (Ibid.) (Pl. 39, fig. 1116).

— Arnould van den *Wiere*, chevalier, seigneur de Hocleden et de Meerhout, donne une charte en faveur de l'abbaye d'Heijlissem, 1388 : même écu qu'Arnould, 1374 *(Heijlissem)*.

— Herman van den *Weyer*, juge à Aix-la-Chapelle, 1526 : une croix, chargée de trois coquilles, 1 en chef, 1 en cœur, 1 en pointe. C. : un vol (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 72).

— Herman van den *Weyer*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1536 : mêmes écu et C. L. : . . *erma v* . . . . . *. . scheffe* (Dusseldorf, *Marienstift Aachen*, N° 278).

— Jean van den *Wijre*, échevin du chapitre de Saint-Odulphe, a Looz, 1560 : un lacs d'amour, affectant la forme d'une étoile à cinq rais (Ordange).

— Jean van den *Wijer*, tenancier juré de la cour censale appartenant a damoiseau Michel Scroots, dite *den hoff van Pepinghen*, au village de Pepinghen et aux alentours, 1595 : un lacs d'amour, affectant la forme d'une étoile à sept rais. L. : . . . . . *. . . ver* (Arch. de l'Etat, a Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **Halle, Hamal, Broeck**).

Voici le blason de *her Arnt van den Wier*, d'après l'armorial manuscrit de Gelre : de gueules à trois fleurs de lis d'argent, au pied coupé, et au lambel d'azur brochant. Le cq. d'or. C. : un buste de more, tortillé d'argent, vêtu de gueules, terminé en volet.

Gelre donne à *Her Reytel van den Wier*, Brabançon : de gueules ; au chef d'argent, chargé à dextre d'une merlette de sable, enclose d'un annelet d'or. Volet de gueules. C. : un vol d'argent.

Her Arnt van den Wier, drossard de *Sichenen* (Sichem) est cité dans le compte du receveur de Brabant de la Saint-Jean 1378 à la Saint-Jean 1379 (C. C. B., reg. 2364).

Wierde (Pierre de), maire de la cour d'Anhée, 1342 : un fretté ; au chef chargé d'une anille, d'une étoile et d'un bâton haussé, brochant sur l'étoile. L. : . . . . *de Wierdre* . . (*Namur*, N° 666) (Pl. 39, fig. 1117).

Wierec, voir **Schat**.

Wieringen, voir **WYRINGEN**.

Wies, voir **WYS**.

Wiese (Robert van), homme du comte de Flandre, 1355 : trois maillets penchés (Chartes des comtes de Flandre).

Wiesenau. *Dyderich van Wysenauwe, ritter*, scelle l'acte de Gérard van *Creye* et de sa femme, *Greta*, vendant leur château de *Creye* (voir **Pletz**), 1338 : plain ; au chef chargé d'un lambel a cinq pendants. L. : . . . . . *od'ici de Breys[e]* . . . . . (!) (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach) (voir **Pletz**).

Wiet *(Jaquemart)*, bourgeois de Binche, reçoit des rentes viagères, sur le domaine de Binche, pour lui et Catherine Wiet, sa fille, femme de Jean Bonneau, 1475 : une marque de marchand, accostée en chef de deux roses et aux flancs de deux étoiles T. : un ange. L. : . . *la . emar* . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, I. 1685) (Pl. 39, fig. 1118) (voir **Jocarde**).

Wijgarts son (Philippe) scelle l'acte d'Everard Broseken, 1363 : un demi-vol. L. : . . *Philips v . der Lev* . . (?) (Dusseldorf, Chap. d'*Emmerich*, N° 49).

Wijfflet, voir **Tudekem**.

Wijgmael. Jean van *Wijchmale*, homme de fief du sire de Rotselaer, 1366 ; jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 176 moutons, 1374 : trois pals ; au chef chargé de trois maillets penchés. L. : ★ *S Ian de Wicmale* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Chartes des ducs de Brabant).

Wignacourt, voir **Pallandt, Tramerie**.

Par acte, donné, à *Moriamé* (Mortalmé), le 1 avril 1645, messire Charles de Bryas, Nédonchel, baron de *Moriamé*, seigneur de Bryas, Hernicourt, *Bristel*, *Trois Vaulx* (Troisvaux), Gauchin, Lannoy, etc., du conseil de guerre du roi, gouverneur et capitaine de *Mariebourg* (Mariembourg), atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Claire-Isabelle de Wignacourt est fille de messire Maximilien de Wignacourt, seigneur de Bourbon, et de Françoise de Cunchy, et sœur

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. CCXIV.

Fig. 1. Guillaume de Condé, seigneur de *Bailleul* (1345).
Fig. 2. Renier de Choiseul, seigneur de Prouvy, homme de fief du Hainaut (1360).

germaine de Catherine-Thérèse de Wignacourt, actuellement chanoinesse à Nivelles (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1373, A. G. B.).

Par acte, donné à *Ispue* (IJsseke), le 16 juin 1683, Eugène-Maximilien, comte et prince de Hornes, comte de *Bassigny* (Bassigney), libre baron de Boxtel, de *Looze*, de *Ledain* (Lesdain), vicomte de *Piermont* (Pierremont), seigneur de la ville et franchise d'*Oeverisque* (Overijsseche), d'*Eure*, *Angeste*, *Limden* (Lynde ?), capitaine d'une des quatre compagnies ordinaires de l'empereur Charles-Quint(?), atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Charlotte de Wignacourt, du côté paternel, est gentilfemme, fille de messire Philippe-Albert de Wignacourt, baron de Pernes, seigneur *Dourton* (d'Ourton), d'*Esplancq* (Planques ?), d'*Augin* (Oisy), *Libersart*, *Moriancourt*, *Bernicourt*, Blangermont, Chassin, etc., et d'Isabelle de *Berghes* (Bergues)-*Saint-Winoc* (Saint-Winoc); petite-fille de messire Maximilien de Wignacourt, seigneur d'Ourton, *Foy*, *Wendin* (Vendin), *Esplancq*, etc., et de Françoise de Cunchy, dame d'*Augin*, *Libersart*, etc., fille de messire François de Cunchy, seigneur de *Libersart* et d'*Augin*, et d'Isabelle de Nedonchel; arrière-petite-fille de messire Antoine de Wignacourt, chevalier, seigneur d'Ourton, *Foy*, *Wendin* et *Esplancq*, et de Claire de Hornes; et, que, enfin, ladite damoiselle et *engagement noble de toute ancestre*, sans aucune bastardise ny bourgeoisie (Ibid.).

Les sceaux de Bryas et de Hornes seront décrits dans le *Supplément*.

Wijhe. Jean van *Wij*, chevalier, scelle un acte d'Arnould, duc de Gueldre, 1371 : coupé; au 1er, un lion issant du coupé (la tête est cassée); au 2d, plain. L. : ✠ *S' Iohannis de Wie militis* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 401).

— *Here Walraven van Wij*, oncle de *Palike van Sevenaer*, 1371 : un lion couronné, naissant. L. : *S' Her Valr* . . . . . (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 485).

— Jourdain van *Wije*, chevalier, se porte garant pour le duc de Gueldre, envers le comte de Cleves, 1395 : un lion naissant, couronné. C. : un lion couronné, issant. S. : deux léopards lionnés (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 580).

Son contemporain Gelre nous apprend les émaux du blason de *here Jordeen van Wije* : le champ d'argent, le lion de gueules, lampassé et couronné d'or. Volet d'argent. C. : émaux du lion issant de l'écu, sans queue.

— Elisabeth van *Wije*, abbesse de *Marienhorst op die Bonnijp*, 1410 : même écu. T. : un ange (*Wassenaer*).

— Othon van *Wije* fait, avec dame Jeanne van Groesbeek, un compromis, au sujet de biens en Nederbetuwe, à lui échus, par la mort de sa sœur, damoiselle Agnès van Wijhe, 1420 : son sceau est tombé (Ibid.).

— Ide, femme dudit Othon, 1420 : parti; au 1er, coupé; *a*, un lion naissant, couronné; *b*, neuf (3, 3) losanges (non accolés); au 2d, une licorne passante (**Brienen** ?) (Ibid.).

Wijhe. Jean *van der Wije*, bailli en Nederbetuwe, témoin dudit Othon, 1420 : un lion naissant, couronné. C. : un lion couronné, issant (Ibid.).

L'acte d'Othon, de 1420, a été scellé, ensuite, par Thierry van Wijhe, dont le sceau est disparu.

— Gérard van *Wije*, juge en Overbetuwe, 1436 : même écu (*Geld.*).

— Herman van *Wije*, échevin d'Arnhem, 1457 : même écu (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsa rer. extraord.*).

— Othon van *Wij*, juge et dijkgrave en Nederbetuwe, 1490 : un lion et un semé de billettes. Cq. couronné. C. : un lion issant. T. dextre : une damoiselle (*Wassenaer*).

— Herman van *Wije* et Alcijt van *Bemmel*, sa femme, donnent des lettres de non-préjudice à Josse van Randwijk, leur caution, 1512 : un lion naissant. Cq. couronné. C. : un lion issant (assez fruste) (*Geld.*).

— Herman van *Wije* (fils de Thierry) et Hermanna van Druten, sa femme, donnent un acte analogue audit Josse, 1515; parent d'Othon van *Staede* et de ses deux beaux-frères, 1530 : un lion couronné, naissant, contourné (Ibid.).

— Joachim van *Wije*, échevin de Nimègue, 1518 : un diapré, un lion naissant (non couronné). Cq. couronné. C. : un lion issant (*Geld.*).

— (Joachim van), seigneur de Hernen, burgrave et juge à Nimègue, 1523, 36 : même écu. Cq. couronné. C. : un lion couronné (!), issant (*Wassenaer*).

— (Gisbert van), parent d'Othon van *Staede* et de ses deux beaux-frères, 1530 : de . . . à la champagne diaprée et au lion contourné, issant de ladite champagne. Cq. couronné. C. cassé (*Geld.*).

— Gaspard van *Wije*, seigneur d'Echteld, parent de damoiselle *Goijart van Malburch*, 1544; scelle, comme parent, l'acte de partage de Gisbert et de Jean die Cock van Neerijnen, 1558 : un lion et un semé de billettes. Cq. couronné. C. : un lion issant. T. dextre : une damoiselle (*Geld.*).

— (Corneille van) scelle un acte des époux Panneckoeck-Voncken, 1559 : un lion couronné, naissant, contourné. Cq. couronné. C. : un lion couronné, issant (Ibid.).

— (Othon, Jean et *Stees* van), frères, donnent un acte avec Ermgardt van Oversteijn, 1590; le sceau de *Stees* est tombé; les deux autres : un lion couronné (!) et un semé de billettes. Cq. couronné. C. : un lion couronné, issant. S. : deux griffons (*Wassenaer*).

— (Gaspard van) et Agathe van Loevenich, époux,

vendent à Renaud van Wijhe, seigneur d'Echteld, une terre à Dreumel, 1654 : un lion couronné et un semé de billettes. Cq. couronné. C. : un lion couronné issant (Ibid.) (voir **Bronkhorst**, **Buren**, **Pruten**, **Renesse**, **Rivieren**, **Stade**[n]).

Wihéries (Les échevins de la ville de), 1354 : écartelé ; aux 1er et 4e, une bande ; aux 2e et 3e, trois lions. C. : un bonnet arrondi, chargé d'une bande. L. : *S . . . . . de Wiheries srie de Barbech . .* (Barbençon) (Tournai, Chartrier).

Cet écu représente les armes de Ligne et de Barbençon.

Wihogne. *Willeken, de bastaert van Wichongen,* jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 30 moutons, 1374, 6 : de vair ; au franc-quartier chargé d'un lion. Un bâton brochant sur l'écu. L. : ✠ *S' Wilame de Vihoige* (Chartes des ducs de Brabant).

D'après Henricourt, Wihogne est issu de sire Libert Crépon d'Othée. Cri : *Dammartin.*

WIC,
WIJC, voir **Wijck.**

WYCH, voir **DAUN, Malberg, Wijcht.**

WIKETO, voir **Wickette.**

Wichen, voir **Roije.**

Wijchman *(Johannes dictus), cerda* (savetier), conseiller de la ville de Bruxelles, 1471 : un cor de chasse et une corne de bœuf, posée en barre, accostés, en chef, et deux annelets en pointe. L. : . *Jan V* . . . . . (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. R.) (voir **Serarnts**).

Wicht, voir **IJsebrant.**

Wijcht, Jean van der *Wijct*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Bonchout ; i. t. : 274 moutons, 1374 : un lion, l'épaule chargée d'un écusson à deux fasces. L. : *S Ian van der Wiich* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van der *Wijcht*, déclare approuver *alselken coemescap alse Jan van Maerslaer* (Marselaer), *mijn oom, cochte jeghen mer joffrouwen mer moeder, alse van venen merssche dien ons verstaerf van Claeuse van Maerslaer, daer op dat min oem Jan roers . eene molen heeft gheset, gheleghen te Coevroorde* (Coevoet-Ucclen?), 1391 (sans autre date) : un lion, l'épaule chargée d'un écusson fruste. L. : *S Ian . . . . . Wijcht* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Wichtere voir **Wechtre.**

Wichterich (Gérard, voué de), parent *(meeghe)* de Herman, voué de Friesheim, 1342 : dans le champ du sceau, un lion couronné, à la queue fourchée. L. : ✠ *S' Gerardi advocati d Wietrich* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 452).

Wijck. *Egidius de Wik*, échevin de Tongres, 1283 : parti ; au 1er, une fasce de trois fusées ; au 2d, de vair à la fasce. L. : . . . . . *ii de Wic sc* . . . . . (Dusseldorf, Bailliage des Vieux-Jones, N° 22) (Pl. 39, fig. 1119).

— Jean van *Wijc*, chef-homme du métier des courtiers, à Bruges, 1324 (n. st.) : dans le champ du sceau, un zwastica, cantonné de quatre étoiles à cinq rais. L. : . . . . . *van Wiic* (Chartes des comtes de Flandre) (voir **Handzaeme**).

— *Arnt van Wijc Bonings soen*, échevin de Heusden (Brabant), 1362, 4 : une roue, accompagnée de cinq billettes, rangées en orle (Malines).

— Thierry *van Wijc* déclare avoir reçu, du sire de la *Lecke* (Lek) et de Bréda, 45 moutons d'or, pour un étalon gris *(grauen hencst)*, qu'il avait usé, au service dudit, *op die reijse die mijn here van Brabant lestwerf hadde over Maze ieghens den hartoghe van Ghelre*, lequel étalon il avait remis à Jean van *Wesenbeec, die op die reijse maerscalc was tshertoghen van Brabant*, 1370 (n. st.), le 1er février : trois oiseaux. L. : ✶ *Dirc van Wiic* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2307).

— *(Zebrecht Zebrechts zoen van)*, échevin de Heusden (Brabant), 1400 : plain ; au chef chargé de deux roues (Malines).

— (Brien van), même qualité, 1403 ; Jean van W. *Brienssoen*, même qualité, 1419 : même écu (Ibid.).

— (Laurent van), même qualité, 1427, 36 : même écu, les roues surmontées d'un lambel (Ibid.).

— (Hugues van), même qualité, 1447 : même écu, mais sans lambel. C. cassé (Ibid.).

— (Hugues van), même qualité, 1448, 59 : coupé ; au 1er, deux roues ; au 2d, plain. Sans timbre. S. senestre : un lion assis (Ibid.).

— (Guillaume van) (fils de Guillaume), même qualité, 1462, 84 : plain ; au chef chargé de deux roues. C. : une roue entre un vol (Ibid.)

— *(Hannert* van), même qualité, 1485 : mêmes écu et C. (Ibid.) (voir **Rossum, Zack**).

Wickede (Henri van), chevalier, de l'aveu de sa femme, *Mechtilde*, et de ses fils, sire Thierry et Gérard, vend à Englebert van der Mark, chevalier, *den hof tho Solinghen unde den hof tho Hownschegde* (Hohscheid) *unde den hof tho Geenrowde* (Gonrath), 1340 ; Henri : coupé, au 1er, une fleur de lis ; au 2d, plain. L. : ✠ *S' Hinrici militis de Wickede*. Thierry : même écu. L. : ✠ *S Theod . . . . de Wickede militis*. Gérard : plain ; au chef chargé d'une fleur de lis. L. : ✠ *S' Gherardi de Wickede* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 431).

Wickede (Everard van), conseiller du comte de la Mark, 1393 : coupé ; au 1er, une fleur de lis ; au 2d, plain (Dusseldorf, *Col.*, N° 1165).

— (Henri van) déclare que l'abbé de Werden a investi Everard van Wickede, fils de son frère, d'un bien dit *de Hesselers hoyve*, 1462 : plain ; au chef chargé d'une fleur de lis (Dusseldorf, *Werden*, N° 166).

— (Henri van) échange des serfs avec l'abbé de Werden, 1489 : coupé ; au 1er, une fleur de lis ; au 2d, plain. Cq. couronné. C. . deux poissons adossés (?) (Ibid., N° 976) (voir **Hane**).

Wickette. Jean van den W*ijc*[*k*]*ket*, 1340, 4 ; *Johannes de Wiketo*, 1344, 6, amman de Bruxelles : une bande ondée, accompagnée de six huchets, rangés en orle. L. : *S' Iohannis de Wiketto* (Bruxelles et Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2501, A. G. B., et Fonds de Locquenghien, c. 11, A. G. B.) (voir **Pipenpoij**).

Le premier des actes qu'il scelle, donné en 1340, le mercredi après la Pentecôte, a trait à une déclaration du métier des *tapite werers*, reproduite dans Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, T. II, p. 571, et mentionnée dans Alph. Wauters, *Les Tapisseries Bruxelloises*, p. 31.

— *Johannes de Wiketo*, amman de Bruxelles, 1346, le 16 juillet : une bande ondée, chargée (?) en chef d'un huchet. L. : . . . . . *le Iohanis de Wik . . . (Cambre)*.

WIJCKHUIJZE[N]. Jean van *den Wijchuus* (*Wijchuse, de Wijchuijse*), échevin de Louvain, 1367, 92, 1402 : un maillet penché en chef à dextre et deux macles, 1 en chef à senestre, 1 en pointe. L. : ✠ *S' Iohis de Wiichese scabini Iovanie* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, *Cambre* et Elseghem).

— Louis van *Wijchaux*, tuteur de sa fille, damoiselle Claire van *Wijchaux*, qui déclare tenir, de la cour et seigneurie de *Heemsrode* (Hemsrode), appartenant à Jean de Beer, fils de sire Jean, un fief sis à Machelen et comprenant 11 1/2 bonniers de terre, une rente, un bailli (qui emprunte les échevins du souverain) et divers droits seigneuriaux, 1502, le 28 mars (après Pâques) : un chevron, chargé d'une fleur de lis et accompagné de trois molettes, les 2 du chef à sept rais, celle de la pointe à 8 rais. L. : *S' Lorrich van . . . . . .* (Fiefs, N° 1770).

— Jean van den *Wichuuse* remet, au haut-bailli de Courtrai, dénombrement d'un fief relevant de *edelen ende werden heere Roelandt, heere van Ponecque* (Ponecques), par l'intermédiaire de sa cour et seigneurie de Wijngene (celle-ci mouvant de la châtellenie de Courtrai et de la cour de Thielt), lequel fief, sis à Wijngene et appelé *dleen ter Craijeeck*, comprend une rente, un bailli et divers droits seigneuriaux, 1502, le 12 avril (après Pâques) : parti ; au 1er, une demi-croix, mouvant du parti, accompagnée en chef d'un oiseau contourné et en pointe de trois (2, 1) glands, les tiges en haut, toutes attachées ensemble ; au 2d, un arbre, posé sur un gazon. L. : *S Ian van den W* . . . . . (Fiefs, N° 9571).

WIJCKHUIJZE[N]. Jean van *Wijchuus*, excellent ami des époux Nicolas Damman et Barbe 's Vos, 1516 : un chevron, accompagné de trois molettes. C. : une tête de more, sur un col allongé. T. : deux femmes sauvages (Sainte-Agnès).

L'autre amis desdits époux est Liévin van Pottelsberghe, chevalier, seigneur de Vinderhoute, Meerendré, etc.

Le seigneur de Wychuus : *d'argent à trois estoles de gueulle* (Cons. Galliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Wickrath. *Herc Wickrade, here van Wickerode*, chevalier, scelle un acte du seigneur de Friemersheim, 1366 : un semé de croisettes pommetées ; au chef d'hermine (**Broekhuizen**). L. : . . . . . *che* . . . . . *crade* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 29) (Pl. 39, fig. 1120).

— *Christijna van Monement, vrouwe van Wickraide, Johan, here van Wickraide, ende Derich van Wickraide*, frères, fils de ladite dame, ont été indemnisés, par le duc de Gueldre, *als van des ampts wegen van Kriekenbeke*, 1403, le 25 novembre ; les deux frères promettent de ne pas causer de préjudice à ceux de Krieckenbeck, du chef des difficultés qu'ils avaient faites à feu leur père, sire Henri van *Wickraide*, 7 janvier 1406 ; *Christijna* : parti ; au 1er, cinq (2, 2, 1) croisettes (simples) ; au chef d'hermine ; au 2d, une fasce, surmontée de trois besants, ou tourteaux (**MONEMENT**). L. : *S Cristine de M . n . m* . . . . . *crade* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 744) (Pl. 39, fig. 1121).

— *(Johan*, seigneur de), ci-dessus, 1403, 6 : cinq (3, 2) croisettes recroisetées, au pied fiché ; au chef d'hermine. L. : *S Iohan herre to Wickrade* (Ibid., 744, 736).

— *Derich van Wickraide*, ci-dessus, 1403, 6 : même écu. L. : *S Derich van Wickrade* (Ibid., N°s 744, 736).

— *Dederic van Wickraede*, écuyer, scelle le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : six (3, 2, 1) croisettes pattées, au pied fiché ; au chef d'hermine. C. : un vol (Ibid.) (voir **Broekhuizen, Horn, Rheydt**).

— *Diederich van Wickrode* figure dans l'acte suivant :

Wij Jan, ondste soen te Heijnsberch (Heinsberg), *Scheijffaert van Merrode* (Merode), *heere tot Heijmersbach* (Hemmersbach), *Diederick van Wickrode* (Wickrath), *Sijmoen van Birgelen* (Birgel), *Willem van Bruechuijsen* (Brockhuizen) *ende Kerselijs van Palant* (Paland) *doen cont en kennen met desen openen brieve, dat wij ende elc onser bijsunder*

voir ons, onse hoijr ende erven, met goeden voirraide ende vrijen willen op alsulken onsen verliese, schade, cost, schoempte ende teeringhen, die ons ende elken van ons bijsunder tot Bruessel ende els waert in den lande van Brabant toten dagen toe van heden geschiet ende wedervaren sijn, luterlic vertegen hebben ende vertijen met crachte des briefs op onse gendege heeren den hertoge van Brabant, mijn heere van Saintpol (Saint-Pol), *sijnen lieven brueder, hueren landen, luden ende onderseten, die zij nu hebben ende namaels crigen moigen ende op alle de ghene dien dit aentriffen mach in enigerwijs. Voirt so en selen wij, noch enich van ons weder of jegen de hogeborene zursten hertoge van Brabant, greve van Saimpol. hueren landen ende luden, ... nemmermeer gedoen, met woirden of met werken, heijmelic of openbaer, bij ons of eneygen van ons selven, of ijemanne anders van onsen wegen, in enigerwijs. Wairt oic sake, dat god nemmermeer en wille, dat hierenboren enige veede of aensprake aen dese voirs. vursten, hueren landen, luden ende onderseten . . . van den heere van Heijnsberge, van ons van sijnen of van onsen wegen gelacht worden of scade geschije, ende wij of enich van ons dair om van den hogeborenen vurste den greve van Saintpol voirs. alleene of van drien steden, te wetene Loeven, Bruessel ende Antwerpen, zamentlic, of van eniger van den voirs. drien steden bisunder, bescreven of gemaent worden aen de burgemeesteren der stad van Tricht of eneygen van hen ten tijde sijnde, de voirs. veede of aensprake af te doene ende de schade te rechtenen ende wij des niet en daden bijnnen der ierster maent na alsulker maninghen voirs., so selen wij ende onser bisunder bijnnen den nasten vierthien dagen na de maent der voirs. maninghen naistvolgende tot Bruessel met ons selfs live inne comen ende van dair niet scheijden, wij ende elc onser en hebben die veede voirs. afgedaen ende die schade verricht, die de heere van Heijnsberch, wij of enich van ons gedaen selen hebben, ... Alle dese voirscreven verthijenessen, quitscheldinghen, verheffenissen ende alle pointen voirs. hebben wij ende elc onser sonderlinghe geloeft ende gesekert, geloven ende sekeren bij onser kersteliker trouwen ende met onsen opgerechten vingheren lijflic ten heijlegen gesworen ende zweren vast, gestede ende onverbrekelic te houdenen tot eweygen dagen sonder argelist. In orconden onser segele aen desen jeghenwoirdegen brief met onsen rechten wetenen ombedwongen gehangen. Gegheven int jaer ons heeren dusent vierhondert ende tween ende twintich des naesten donredaigs na den heijlegen paeschdach, xvj dage in aprille* (Copie, manuscrit de *Petrus de Thima*, T. III, f° 377, Archives de la ville de Bruxelles ; dans le même recueil, il y a encore d'autres documents relatifs à cette affaire).

Wicot (Jean-Joseph) remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à un bénéfice en l'église paroissiale d'*Aurelois* (Auvelais), comté et diocèse de Namur, 1787, le 28 avril ; dit sceller de son propre cachet, mais se sert de celui d'un autre : une rose, tigée et feuillée, accompagnée de trois étoiles, 1 en chef, 2 aux flancs. L'écu surmonté des lettres P G. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46644).

Wylack, **WILACK**, voir **Willich**.

Wilbot, voir **Willebot**.

Wilbroit (*Alleman[t]*, et *Alemand*) reçoit une rente viagère, sur le domaine de Binche, pour lui et sa femme, *Leurence* de Mons, 1476 ; bourgeois de Binche, reçoit ladite rente pour lui et sa femme, 1482 ; demeurant à Soignies, il reçoit une rente viagère, sur ledit domaine, pour lui seul, 1484 : un chevron, chargé d'une étoile et accompagné de trois roses. L. : *S Aliman Wilbroy* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685, 1688, 1687).

— (Jean), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1481 : un chevron, accompagné de trois étoiles (!). L. : *S' Iehan Willebroiet* (Ibid., l. 1687).
L'acte de 1481 est donné à Binche.

Wilde (*Arnoldus*), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1315 : un chevron, accompagné en chef à dextre d'un animal (chien, lion?) passant (Abb. de Saint-Trond, c. 5bis).

— *Arnoldus dictus Wilde*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1347, 50, 1, 7, 70, 1 : un chevron, accompagné en chef à dextre d'un lion léopardé. L. : ✠ *S' Arnoldi Wilde schabini de Aqvis'* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N°s 157, 174, 185, et Commanderie de Biesen, N°s 37, 60, 70, 71).

— (Jean die), échevin de Heusden (Brabant), 1369 : de . . . au chef de . . . ; un sautoir échiqueté brochant sur l'écu, accompagné en chef d'un oiseau (Malines) (Pl. 39, fig. 1122).

— (Henri), échevin du chapitre de Saint-Jean-l'Evangéliste, à Liège, dans sa cour de Gingelom, 1401 : un chevron, accompagné de trois forces renversées (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

— Pierre *le Sauvaige* scelle pour sa fille, Agnès, qui reçoit, du bailli de L'Ecluse (Flandre zéland.), 22 sols, 10 deniers de gros, que feu Jean Bruneel, bâtard, lui devait, pour vin du Rhin, 1403 : une croix ancrée, accompagnée aux 1er, 2e et 3e cantons d'une merlette et au 4e d'un besant, ou tourteau. L. : . . . . . *de Wilde* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78, 79).

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. CCXV.

Fig. 1. Sire Simon de Lalaing, sire de Hordain, sénéchal d'Ostrevant (1368).
Fig. 2. *Huc* de Melun, sire d'Antoing (1371, 92).

Wilde *(Melis die)*, échevin de Heusden (Brabant), 1401, 11 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) oiseaux (Malines).

— Godefroy *le Saura[i]ge*, receveur de l'Ecluse et bailli d'Aardenburg, 1405, 6 ; homme de fief de Flandre, au Franc de Bruges, 1407 ; receveur général de Flandre et d'Artois, 1408, 10, de Flandre, 1412, 3, 21 : une croix, chargée en cœur d'une étoile a cinq rais et accompagnée de douze merlettes, rangées en orle. C. : une tête et col de ... (cheval ?), entre un vol. T. : deux hommes sauvages, agenouillés, sans massue. L. : *S Goevaert de Wilde* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78-9, 13-4, 33-7).

— (Henri) (sans particule), échevin du chapitre de Saint-Jean l'Evangéliste, de Liege, dans sa cour de tenanciers à Gingelom, 1410 : un chevron, chargé de trois ... et accompagné de trois fleurs de tondeur renversées. L. : ✱ *Sigil ..... uric. Wild'* (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

— (Jean de), chevalier, déclare tenir du château de Furnes, un fief a Avecappelle, 1421 : même écu que Godefroy, mais, au lieu de l'étoile, un écusson en cœur fruste (sautoir et fasce brochante ?). Cq. couronné. C. : une tête de lévrier, sur un col allongé. S. : deux aigles (Fiefs, c. 887, l. 143-24).

— (Guillaume de), homme de fief du comte de Flandre, a L'Ecluse (Flandre zéland.), 1427, 32, 4, 5, 9 : un chevron, accompagné en chef de deux roses à six feuilles et en pointe d'une tête et col de femme, posée de face. S. senestre : un griffon accroupi. L. : *S Willem de Wilde* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 80, 81, 82, 83, 192).

— (Gossuin de), conseiller du duc de Bourgogne, déclare tenir, du bourg de Bruges, une rente seigneuriale sur diverses terres au métier de Furnes, paroisse de *Sturinskerke* (Stuijvekenskerke), avec un bailli, sept tenanciers, etc., et un autre fief, de 28 mesures, dans les paroisses de *Onser Vrauwen van Ardenburgh* (Aardenburg) et de *Heijle* (Heille), éclisse de 37 mesures, dites le fief de *ten Werve*, 1430, le 1er novembre : une croix, chargée de cinq ... (coquilles ?) et accompagnée de douze merlettes, en orle. C. : une tête et col de ... (animal) entre un vol. T. ou S. : deux ... (frustes). L. : *S G. osin* ..... (Fiefs, N° 7594).

— (Gilles de), mari d'Alice van der Haghe, qui tient en fief, de la châtellenie de Courtrai, *tgoet ter Muelene*, comprenant 6 1/2 bonniers, 1431 (n. st.), le 6 mars : un chevron, chargé de trois ... ; au franc-quartier brochant chargé d'un lion léopardé. C. : deux têtes et cols de cygne, adossés. L. : *S Gillis de W.* .... (Fiefs, N° 1867).

— (Josse de), échevin de Vilvorde, 1510 (n. st.) : une marque de marchand, formée d'un crampon contourné, dont le crochet inférieur est retranché, et, a dextre, d'une croix, de la moitié de la grandeur dudit crampon, le bras senestre de cette croix mouvant du crampon, au milieu, les trois autres bras potencés. L. : *S Ioes de* ..... (Bruxelles).

Wilde (Charles-Joseph de), curé de Millegem, évêché de Bois-le-Duc, district de Gheel, province de Brabant, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents a sa cure, 1787 : d'azur à quatre étais, accompagnés de trois étoiles. C. : une étoile entre un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46363) (voir **Pruijssen, Raes, Reuschenberg**).

GELRE donne l'écu d'un *Gu...n (Gosen* = Gossuin) die Wilde, homme du comte de Flandre : d'azur à la croix, cantonnée de douze merlettes, rangées en orle, le tout d'argent : *La mayson surnomé* DE WYLDE : *d'asur, à la crois et douze merlettes à l'ouretet, tout d'or* (COHN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Comtée de Flandres*).

WILDEBROEC, voir **Pollaere**.

Wildenberg. *Gerardus, dominus de Wildinberg*, se déclare vassal d'Adolphe, comte de Berg, et lui promet son aide contre les comtes de Sponheim et tout autre, sauf l'archevêque de Cologne et la comtesse de Sayn, 1247 : type scutiforme ; trois roses. L. : ✠ *S Gerardi nob* ..... *Wildenberch* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 28).

— (Herman, seigneur de) *(Wchldenberg, Wyldenbergh)*, reçoit une rente, du comte de Berg, par le voué de Lulsdorf, drossard de Berg, 1365 ; scelle des actes de Jean *ramme Steijne*, 1370, et de Jean, comte de Nassau, 1374 : même écu, brisé en cœur d'une étoile. L. : ✱ *S' Hermanni de Wyldinberg* (Ibid., N°s 782, 853, 903).

— (Herman, seigneur de), reçoit des remboursements du duc de Brabant, il dit Jean van *Wildenberch*, son parent *(neve)* : *myn oir ende nacomelinge*, 1376, 8 : même écu, les roses a six feuilles. L., 1378 : ✠ *S' Hermani de Wildinberg* (Chartes des ducs de Brabant).

L'étoile en cœur prouve que ce sceau fut gravé avant que Herman ne devint seigneur de Wildenberg.

— *(Der edele her Johan, her zo)*, scelle un acte de *Metza van Baensburg* (voir **BENEBURE**), 1383 : trois roses. C. : une tête et col d'homme barbu, coiffé d'un chapeau rond. L. : *S Iohannes de Wyldenberch* (Dusseldorf, Chap. de Dusseldorf, N° 35) (voir **Born, Reifferscheid, Schoonvorst**).

Wildenrath. *Ruter van Wilderode*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Fauquemont, 1372 : de vair, a la fasce chargée de trois ... (Chartes des ducs de Brabant).

Wildenrath. Gérard van *Wilderode*, appelé, dans une autre quittance : G van *Koninxberc*, prisonnier *illec*, sous ledit drossard ; i. t. : 100 moutons, 1374 : un fascé de six pièces, la 1re chargée à dextre d'une coquille. L. : ✠ *Gerart va Wiltrode* (Ibid.).

WILDERE,
Wilderen,
WILDRE,
} voir **WILRE.**

WILDESNESSE (Gilles van), homme du comte de Hollande, 1346 : une fasce, chargée d'un flanchis et accompagnée de treize billettes, 7 (4, 3) en chef et 6 (3, 2, 1) en pointe *(Geld.)*.

WILEN, voir **VYLEN.**

Wilghen (François van der), échevin d'Anvers, 1568 : trois étoiles. C. : une étoile entre un vol (114 lettres scab.).

Une famille *van Willigen*, sur laquelle la revue « *Taxandria* » (IV, p. 162, 163) donne quelques détails, porte : d'argent au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un lièvre au naturel, assis sur une terrasse de sinople.

Wylich, voir **Willich.**

Wilke *(Jehan)*, *maieur et eschevin del court de Vaulx, de Saint Albayne* (Aubain) *et del court Saint Jehan* (à Liège), *jugant a Noville sur Mehaigne* (Noville-sur-Mehaigne), 1518 : un croissant. L. : *. Iehan* . . . . . (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179, A. G. B.).

Willaert, voir **Spillaert.**

Willebaerd[s]. *Sijmoen van der Cauderburch, heere van Uplintere* (Oplinter), et *Kateline Willebaerds*, sa femme, en vertu d'une dernière volonté de *Jacoppe Willebaerde*, leur beau-père et père respectif, donnent, au couvent de Sainte-Claire, près de Gand, pour la fondation d'un anniversaire, au jour de décès dudit *Jacoppe*, une rente de 3 livres parisis, sur des biens à Gand, 1388 (sans autre date) ; ladite *Kateline* : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus : A, un chevron, chargé de trois étoiles (**Couderborch**) ; B, trois bandes. L. : . . . . . *aerds* (Archives de l'Etat, à Gand, Couvent des Riches-Claires) (voir **Willebars**).

Le sceau du mari est très cassé ; on ne voit plus guère que le casque, cimé du couronnement d'une tour crénelée, sommé d'une tête, dont il ne reste que le cou, et le haut des S. : deux léopards lionnés.

Willebars *(Jehans)*, bourgeois de Gand, 1295 (n. st.) : d'hermine à trois bandes. L. : ✠ *S' Iohis Willebar*. Contre-scel : même écu, surmonté d'une lettre S' et accosté des lettres W (à dextre) et J (à senestre), ces deux dernières lettres gravées de bas en haut (Chartes des comtes de Flandre) (voir **Willebaerd[s]**).

Willebeijs (Jean), échevin d'Anvers, 1414 : diapré à trois croissants ; au franq-quartier diapré brochant, chargé d'une étoile à cinq rais. S. : deux aigles (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 2).

Willebeke, voir **Stuer.**

WILLEBY, voir **Bongart** (1440), **Kriecken-beck.**

Willebot (Guillaume), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1397 : trois (2, 1) roses, surmontées d'une fasce haussée. Le sceau porte : *Wilbot* (Mons, Sainte-Waudru, c. 2).

Willebringen, voir **Liebon.**

Willebroeck (Les échevins de), 1443, 7, 1604 : une fasce et un sautoir brochant. L., 1604 : *S scabinorvm de . . . . ebrock* (Malines).

— Les échevins de *Wildebroeck, onder mijn heere her Philips van Ghelimes, riddere*, 1456, 7 : un sautoir (!). L'écu posé sur une aigle éployée. L. : ✠ *S scabinorvm in Wilebroeck* (Ibid.).

Willem, Willemsz, Willems zoon, etc. *Arnoldus, filius Wilhelmi*, échevin de Malines, 1250 : trois croissants. L. : ✠ *S' Arnoldi fil' Wil'l'i'* (Malines).

— *Willem, filius Willems*, échevin de *Sluijs* (= L'Ecluse, Flandre zéland.), 1323 : un pentalpha, accompagné de cinq croissants, 1 au point du chef, 2 aux cantons, adossés, 2 en pointe, adossés. L. : ★ *S' Willem f Willems* (Sainte-Pharaïde) (Pl. 39, fig. 1125).

— *Johannes Willelmi, curatus prochialis ecclesie de Wasya*, 1363 : deux chevrons renversés, accompagnés en chef à dextre d'une étoile *(Afflighem)* (Pl. 39, fig. 1123).

— *Willem Willem Aleijden zone*, échevin de Rotterdam, 1369 : trois flèches, posées en pal et rangées en fasce (U.).

— *Jacob Willemsz*, échevin *illec*, 1412 : une barque, munie de son gouvernail, sur une eau, et surmontée d'une étoile. L. : *S* . . . . . *Will . m . oen* (U.).

— *Eemond Willemsson* se déclare vassal du château de Furnes, 1423 : un léopard, accompagné en pointe d'une croisette ancrée. L'écu posé sur une aigle (Fiefs, c. 827, l. 219-254) (Pl. 39, fig. 1124).

— *Mathijs Willems sone, kuerscepen* de West-Souburg, 1428 : une ramure de cerf, accompagnée en cœur d'une croisette (C. C. B., c. 80).

— *Jacob Willem Hendricx zoen*, échevin de Middelburg (Zél.), 1450 : trois trèfles. S. senestre : un lion assis (C. C. B., c. 465).

Willem, Willemsz, Willems zoon, etc. Lambert *Willems zoon*, échevin de Heusden (Brabant), 1461, 7, 8, 76 : une roue, accompagnée en chef de deux besants, ou tourteaux (Abb. de Saint-Trond, c. 10, et Malines).

— *Arnoud, filius Willems*, échevin du comte de Flandre, a Male, 1464 : un chevron, accompagné de trois coquilles. L. : *. A . . . . . f Willem* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 134).

— *Dirck Willem Nicolaes zoon*, échevin de Heusden (Brabant), 1483 : trois pals de vair ; au chef chargé de deux roues (Malines).

— *Johan Willemsz, gerichtsman*, scelle un acte du juge de Middeler, 1527 : une charrue contournée *(Geld.)*.

— *Henricus Willems*, échevin de Louvain, 1520 : un chevron, accompagné en chef de deux annelets et en pointe d'une étoile. L. : *S Herici Wllems scabin lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain, Etabl. relig., c. 3609, A. G. B.).

— *Meester Cornelis Willemsz*, échevin de Rotterdam, 1529 : une marque de marchand. S. dextre : un aigle. L. : *S M Cornelis Willemz* (U.) (Pl. I[a], fig. XCIII).

— Henri *Willems*, homme servant du damoiseau Denis Zoete, dit van Laken (fils de messire Alexandre), qui tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, *den stock ter Vischmaert*, a Gand, et une redevance en harengs, 1551 : une ancre. S. senestre : un griffon (Fiefs, N° 2775).

— Jean *Willems*, tuteur de *Betkin* Willems (enfant de Nicolas), qui tient, dudit château, un fief à Waerschoot, 1576 : trois roses, à six feuilles, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais (Fiefs, N° 3406) (voir **Roose, Varssenaere**).

Willemaer, voir **Wilmaer.**

Willeman *(Jehan), homme de fief de haut et noble seigneur de Commines* (Comines), 1398, le 3 mai : un aviron, le manche en bas, accosté de deux étoiles aux flancs. L. : ✶ *S Ian W . . lem . n* (Arch. de l'Etat, a Gand, Seigneurie de Comines).

Wijllemet (Jean), homme servant de *Edele ende weerde vrauwe merjonevrauwe Loijse, vrauwe van den Houtte, Corvere* (Corver), *Wijtschate* (Wijtschaete), *Veniyssien*, etc., *douagiere van Merckem*, qui tient, de la Salle d'Ypres, le fief dit « *Zeven Eecken* », avec une rente a *Roosebeeque* (West-Roosebeke), hérité de *Edel ende weerde Joncheer Fransoijs, heere van den Houtte*, son parent *(nere)*, 1585, le 2 novembre : un pal, chargé d'une épée, la pointe en bas, accosté à dextre d'une demi-roue, défaillante à senestre, mouvant du pal et à senestre d'une demi-aigle, défaillante a dextre, mouvant du pal ; le dit pal accosté en chef d'une étoile et d'une mouchetture d'hermine. S. senestre : un griffon. L. : . . . . *Wyllemet* (Fiefs, N° 3835).

Willemet (Jean) tient, du Brabant, un fief à Limelette et a Ottignies, 1496 : deux étoiles à cinq rais en chef et un croissant en pointe (Av. et dén., N° 2729).

Willemotte, voir **Naret.**

Willems[z], voir **Willem.**

WILLEN (Nicolas de), seigneur de *Werlanen* (Verlaine, dépendance de Tohogne), beau-fils de Marguerite, femme de Stassin Kaye de Palange, 1539 : trois fasces. C. : un lion issant. L. : *S Nicolai de Villas s de . .[Il ?]icie* (Baron Nothomb, à Bruxelles).

Willen soen *(Clais)*, écoutète du métier de Wateringen, 1352 : un lion issant d'une eau. L. : . . *Claes W . . . . . (Hollande).*

Willigen, voir **Wilghen.**

Willich, Wylich, Wylack. Adolphe van *Wylake* scelle un acte de Thierry de la Mark, seigneur d'Arenberg, etc., 1394 ; bailli du comte de Clèves, à Aspel et à *Reijs* (Rees), 1394 : un chevron, accompagné en pointe d'un annelet. L. : *S Adolphi d Wilake* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N°s 579 et 1176).

— Adolphe van *Wylaken*, homme du comte de Clèves et de la Mark, 1414 ; drossard *in der Hetter*, 1417 ; scelle en 1418 : un chevron, accompagné en pointe d'un annelet. L. : *S Adolphi d Wilake* (Ibid., N°s 719, 746, 56, 60).

— *Aloff van Wylaick, erffhaeffmeyster slantz van Cleve* (Clèves), scelle le contrat de mariage *des fromen ende erbaeren Walravens van Brouckhuijsen* (Brockhuizen) *ende van Werdenbergh* (Waardenburg), *heren tot Amerzoijen*, et de *Jouffr. Cuijnera van den Bijlant* (Bijlandt), 1486, *op sent Thomaes dach des heilgen Apostels* : un chevron, accompagné en pointe d'un annelet. Cq. couronné. C. : une tête et col de dragon, garnis de boules. L. : *S' Aiff van Wilick* (Arnhem, *Testamenten van Ammerzoden).*

Figurent, comme témoins, à ce contrat, pour le futur : *here Reijner, here tot Brouckhuijsen*, son frère, *Johan, here tot Hemert ende then Doorenwrdt* (Doorwerth), *ritter, Arnt van Brouckhuijsen van Brakell* (Brakel) ; pour la future : *die eirssame vrome ende eirbare vrouw Cuijnera van den Bijlant ende van Cuijlenborch* (Culenborg), sa mère, *Wilhem van Cuijlenborch, der cursz. vrouwen Cuijnera huijsshere ende momber, here Henrick van den Bijlant, ritter, here tot Weell* (Well), *Johan van (?) Bylant, here tot Haelt*, et, enfin, ledit *Aloff van Wylaick.*

Willich, Wylich, Wylack Herman van *Wielick*, échevin de Rotterdam, 1622 : un chevron, accompagné en pointe d'un annelet. Cq. couronné. C. : une tête et col de dragon, au collier duquel se trouve suspendu a senestre un écusson de l'écu. L. : *S Herman* . . . . . (V.).

— Elonard van *Wielick*, échevin *illec*, 1641 : mêmes écu et C., mais l'écusson suspendu au-dessous du collier. Cq. couronné. L. : *S Edvard van Wyelick* (C.) (voir **Leerodt, Oultremont**).

GELRE donne ainsi l'écu d'un *Jan van Witake*, Gueldrois : d'argent à la bande, accompagnée de six merlettes, rangées en orle, le tout de gueules.

Willin (Jacques), receveur général de mgr. le comte de Saint-Pol et de la châtellenie de Lille, 1421 ; conseiller du duc de Brabant et de Limbourg, comte de *Linçy* (Ligny) et de Saint-Pol, et de la châtellenie de Lille, 1429 : un fretté. C. : un vol. T. dextre : un homme sauvage. L. : *Scel Ian Willin* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 394).

Willins *(Guyot)*, homme de fief de la Salle d'Ypres, 1464 : trois chevrons, accompagnés en chef de deux étoiles. S. : deux aigles (Ibid., l. 194).

WILLOUERCOURT (Jean van), jadis prisonnier a Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; l. l. : 93 moutons, 1374 : une branche de . . ., fleurie de quatre pièces, mouvant de la pointe. L. : ✠ *S Iehan de VVillo . . vr* (Chartes des ducs de Brabant).

WILLONRU *(Anvels de)*, chevalier, consent a ce que *Claus, Symons et Thebaus, frere de Willonru, fil Wynant de Willonru, mon frere, qui fust, reprenngnent lor maison de Willonru et les appendises, de haut baron et noble Henri, conte de Lucelbourgh et marchis derlons*, pour le tenir en fief de ce prince, et renonce a ses droits à ce château, 1284 ; type sentiforme : une croix engrêlée. L. : *S' A . . . loi de Weilhorio . . . . . (Luxembourg*, c. IV, l. XVI, N° 9).

Wilmaer. *Willelmus Wilmari*, échevin d'Anvers, 1276, 7, 85 : une fasce échiquetée, accompagnée de six roses, 3, 3, rangées en fasce (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 2) (Pl. 39, fig. 1126).

— (Nicolas), échevin d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : une bande (!) échiquetée, accostée de deux roses, a six feuilles (Chartes des comtes de Flandre).

— (Nicolas) (fils de Gilles), bourgeois *illec*, prête le même serment, 1358 : une fasce (échiquetée?), accompagnée de trois . . . (frustes) (Ibid.).

— (Gilles), échevin *illec*, 1381, 2, 90, 2, 4, 1421 : une bande échiquetée, accostée de deux roses C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un lévrier assis (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1-3 ; M. F. Donnet ; Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsae* 6-10).

Wilmaer. Pierre *Willemair*, échevin de Louvain, 1410, 6, 20, 30 : trois pals ; au chef chargé d'un rencontre de bœuf. L. : 1420-30 : ✠ *S Petri Willema . r scabi lovanie*. (P., c. 2, *Afflighem* et Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

— *Franco Willem[air]*, même qualité, 1449, 50 : trois pals ; au chef chargé à dextre d'un rencontre de bœuf. L. : ✠ *S Francois Willemaer scab lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Romboldus Willem[aer]*, même qualité, 1479 : trois pals ; au chef chargé a dextre d'un rencontre de bœuf, couché, les cornes à dextre. L. : *S Romboldi Willemare scabini lou* (Ibid.).

— Chrétien *Willemaerts*, dit *Conijn*, échevin de Bruxelles, 1480 : une marque de marchand, accompagnée à dextre d'un ♄. S. senestre : un lapin assis (E. G., l. 356) (Pl. 1ª, fig. XCIV).

Il est à noter que, sur notre planche, le dessinateur a muni la tige verticale, au bas, d'un crochet qui ne figure pas sur le sceau.

— Guillaume *Wyllemar*, fils de Jean, à Wavre, tient, du Brabant, un fief a Pinchart, sous Ottignies, 1331 : une herse de labour triangulaire, accompagnée de trois étoiles (Av. et dén., N° 4279).

— Jean *Willemaerts*, échevin de Louvain, 1624 : trois pals ; au chef chargé d'un rencontre de bœuf. C. : une tête et col de bœuf. L. : *S Iohannis Willemars* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain).

— Jean *Wilmart*, échevin de la cour tréfoncière de Lustin, 1642 : un lion, accompagné de trois (2, 1) étoiles. L. : *Ian Wilma . .* (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. R.).

Wilmotte, voir **Naret.**

WI[E]LNOUT *(Johannes de)*, échevin de Malines, 1315, 6, 20 ; une fasce, accompagnée de six flanchis, 3 rangés en chef, 3 (2, 1) en pointe. L. : *S Iohannis de Wilot* (Malines et N.).

A. VAN DEN ELJNDE, l'appelle, à tort, *de Wielmont* et, dans la légende du sceau : *de Wilmot*, les lettres *m* et *o* accolées.

WILNOW, voir **Kerpen.**

Wilp. *Everardus de Wilpe, miles*, scelle, comme témoin, un acte de *Pelegrinus de Putte[u]* et consorts, 1296 ; une croix échiquetée. L. : ✠ S . . . . . *ver- . . d' de Wilpe* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean).

— *Dominus Everardus de Wilpe, miles*, scelle l'acte de donation d'*Arnoldus [de Nijenbeke], commendator in Arahem*, 1304 : une croix échiquetée. L. : ✠ *S' Domini Everardes de Wlipe* (!) (Ibid.).

Wilp, Everard van *Wijlp*, chevalier, donne des lettres de non-préjudice à Thierry van *Poelwick*, son garant (il s'agit d'un terre à Herveld, en Overbetuwe), 1301 : une croix échiquétée de trois tires. C. : un oiseau entre un vol *(Geld.)* (Pl. 39, fig. 1127).

Gelre donne ainsi l'écu de Jean van *Wilpe*, Gueldrois : d'or à la croix échiquetée de gueules et d'argent, à deux tires.

WILRE, WILDER[EN], WEILER. *Radulphus de Wilre, miles,* 1239, en juillet — il s'agit d'un moulin qu'il compte établir sur le cours d'eau entre *Elewijt* (Elewijt) et *Werde* (Weerde), près des terres de l'abbaye de la Cambre — : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L. : ✠ *Sigillum domini Radulfi de Wilro* (!) *(Cambre).*

— *Henricus de Wylre,* chevalier, 1282 : une bande et un semé de billettes. L. : ✠ *S' Henrici militis de Vilar* (Dusseldorf, *Clèves-Mark,* N° 730).

— *Arnoldus de Wilre,* échevin de Louvain, 1288 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce, celle-ci chargée de trois étoiles à cinq rais, la 2e brochant sur le ventre du lion. L. : . . . . . *vilre sca* . . . . . (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Gherart van Aa, ridderc, here van Grimberghen,* déclare que, devant lui, *her Henric van Wilre, riddere te Zempse* (Sempst), a donné à l'abbaye de la Cambre 3 bonniers de prairie, mouvant de lui, *die yheleghen sijn in Werder* (Weerde) *beende,* sous réserve d'un cens en faveur d'Aa, 1289, *in die maent die men heet sporkille* (= février 1290 (n. st.)); le même déclare que, devant lui, *her Henric van Wilre, ridder,* a transporté, au profit de ladite abbaye, tous les biens à *Werde*, mouvant de lui, sous réserve d'un cens pour Aa, 1291, *in die maent voir kerstdach* : une fasce et un lion brochant, mouvant du bord inférieur de la fasce. L. : ✠ *S' Werici de Willere mil . . . . (Cambre).*

— *Arnoldus de Wilre,* échevin de Louvain, 1293 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. Le sceau est cassé au milieu ; la fasce manque. L. : ✠ *S' A . . . . . re . . . . . n* (Saint-Pierre, à Louvain, c. 1, A. G. B.).

— *Willelmus de Wilre,* même qualité, 1299 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce, celle-ci chargée à dextre de . . . (?) L. : ✠ *S Willi de Wilre s . . . . or* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Willelmus de Wilre,* même qualité, 1301 : même écu, la fasce non chargée à dextre (Arch. de l'Etat à Hasselt, Seigneurie de Heers).

WILRE, WILDER[EN], WEILER. *Willelmus de Wilre,* junior, même qualité, 1307 : même écu, la fasce non chargée à dextre. L. : ✠ *S Wills de Wil . . . scab lovan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Johannes [dictus] de Wilre (Wilre),* échevin de Louvain, 1319, 20, 3, 4 : une fasce, chargée de trois étoiles et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce, la 2e et 3e étoile brochant sur le ventre et la queue du lion. L. : ✠ *S' Iohis de Wilre scab lov* (Malines, Léproserie de Terbanck, Etabl. relig., c. 4722, A. G. B., *Cambre,* Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers, et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Johannes dictus de Wilre, scabinus bruxellensis, promet, devant les échevins de Louvain, un cens de 30 sols, à *Gerelmus dictus Verleman,* chanoine de l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, au profit de la chapellenie de *Henricus quondam dictus Goetsmet, sor et dicti Johannes,* construite en ladite église, 1327, *sabbato post octavam epiphanie domini* (G., c. XIII, L. 66).

— *Johannes de Wilre,* échevin de Louvain, 1331, 4 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce, ladite fasce chargée de trois étoiles, la 2e brochant sur le ventre du lion, la 3e sur la queue. L. : ✠ S . . . *s de Wilre scab . lov* (Saint-Pierre, Louvain, c. 1, A. G. B., Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain)

— *Arnoldus de Wilre,* échevin de Louvain, 1336, 7 : une fasce, chargée d'un (seul) coq et sommée d'un lion issant. L. : ✠ *S' Arnoldi d Wilre scab' lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Johannes de Wilre,* échevin *illec,* 1341 (n. st.), 13 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce, ledit lion chargé, au bas, d'une étoile. L. : ✠ *S' Iohis de Wilre scabini lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Malines).

— *Johannes de Wilre,* échevin *illec,* 1344, 5, 6 : une fasce, chargée de trois coqs et sommée d'un lion issant. L. : ✠ *S' Iohann' de Wilre scab' lov* (Léproserie de Terbanck, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4722, A. G. B., M. Rouffart et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Johan van Wylre, pastoir van Caldenkirchen* (Kaldenkirchen), Guillaume et Gérard, ses frères, déclarent *dat dye kirche van Caldenkirchin und dye kirchgicht, dat eirste dat si nu ledich werden sal, dem herschaffe van Guylche geburen sal, tzu gheven so weme si willen,* etc., 1350; Jean : une fasce frettée, accompagnée au point du chef une étoile. L. : ✕ *S' Iohis de Wilre.* Guillaume : même écu, sans l'étoile. L. : ✱ *S' Will'i de Wilre* (Dusseldorf, *Jul.-Berg,* N° 533).

Guylche = Jullers.

WILRE, WILDER[EN], WEILER. *Johannes de Wildre*, échevin de Louvain, 1352, 3 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L. : ✠ *S' Iohis dei de Wildre scabini lovan* (M. Rouffart et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Arnoldus dictus de Wilre*, échevin de Louvain, 1355 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce, celle-ci chargée de trois coqs, le 2e brochant sur le ventre du lion, le 3e sur la queue. L. : ✠ *S' Arnoldi de Wildere scabi lovani* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Willelmus de Wilre*, échevin de Louvain, 1358 : même écu, mais sans les coqs. L. : ✠ *S' Wilelmi dicti de Wilre scabini lovan'* (Ibid.).

— *Willem van Wilder, ridder*, reçoit, du Brabant, une indemnité de 150 vieux écus, pour solde de compte, *van allen zaken, coste, scade ende verlies* (guerre de Flandre), 1358, le 20 décembre ; *Marcel van Wildere*, chevalier, prisonnier *illec*, sous le sire de Rotselaer : i. t. : 2433 1/2 moutons, 1374 ; scelle pour Jean van Dormael, son écuyer *(onsen knapen)* (i. t. : 102 moutons), 1374 ; scelle pour Jean van *Herentals*, (i. t. : 18 moutons), 1374, et pour *Ghys* (Gui) van Teijlingen (i. t. : 76 moutons), tous trois prisonniers *illec*, sous Rotselaer, 1374 : même écu. C. : une tête de lion, entre deux cottes, issant d'une cuve. L. : *S' Wilhi dēi de Wildre milit'* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1689, etc.).

— *Willem van Wilre, van Loevene*, reçoit, du Brabant, 100 vieux écus à lui dus, *van allen zaken, coste ende scade ende verlies* (guerre contre le comte de Flandre), 1359 (n. st.), 18 mars : même écu. Sans timbre. L. : . . . *Wilelmi dicti de W . . . e scabini lova* . (Chartes des ducs de Brabant, N° 1702).

Il se sert donc de son sceau scabinal.

— *Lodewyc van Wilre*, bourgeois d'Aix-la-Chapelle, reçoit, du duché de Brabant, 100 moutons, 1365, le 21 septembre : coupé ; au 1er parti ; *a*, une fasce brelessée, accompagnée en pointe de . . . et surmontée d'un lambel (ou bien : une croix recroisetée et un lambel brochant ; cette croix recroisetée (?) pourrait représenter une croix engrêlée ; un peu fruste) ; *b*, une rose à six feuilles ; au 2d, plain. L'écu muni d'une bordure (simple). L. : *S Lode . . c de Wilre* (Ibid., N° 2002).

— *Voghel van Wijelre* (Weiler), jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens *(bede)* du duc de Brabant, i. t. : 146 1/2 moutons, 1374 : trois feuilles de tilleul, les tiges en haut, accompagnées en cœur d'un flanchis. L. : . . *Voiel de Willer* (Chartes des ducs de Brabant).

WILRE, WILDER[EN], WEILER. Frédéric van *Wildere* (Willer?), prisonnier *illec*, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 93 moutons, 1374 : un bâton vivré, accompagné au canton senestre d'une rose. L. : *S Frederic van Nidelgh* (Ibid.) (Pl. 39, fig. 1128).

— Jean van *Wilre*, prisonnier *illec*, dans la rotte de *Wilre*, 1374 ; une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce, l'épaule du lion chargée d'une fleur de lis, au pied coupé. L. : ✠ *S' Iohannis de Wilre* (Ibid.).

— Arnould van *Wildere*, prisonnier *illec*, dans la même rotte ; i. t. : 500 moutons, 1374 : même écu, sans la fleur de lis. L. : *Si Aert va Wilgere* (!) (Ibid.).

— Arnould van *Wijlre*, fils d'Arnould, prisonnier *illec*, sous le sire de Perwez ; i. t. : 26 moutons, 1374 : écartelé ; aux 1er et 4e, comme Arnould ; aux 2e et 3e, trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : . . *Aert van Wil* . . . (Ibid.) (Pl. 39, fig. 1130).

— Guillaume van *Wildere*, chevalier, prisonnier *illec*, un des chefs de l'armée brabançonne ; i. t. : 5722 moutons, 1374 : même écu qu'Arnould, 1374. C. : une tête de lion (d'hermine?) entre un vol. L. : ✠ *S' Wilelmi dicti de Wilre* (Ibid.).

— Guillaume van *Wilre*, chevalier, scelle pour Jean van den Kerchove, prisonnier *illec*, dans la rotte de *Wilre* (i. t. : 48 moutons), 1374 : même écu. C. : une tête de lion entre un vol. L. : ✠ *S' Wilhelmi dicti de Wilre* (Ibid.).

Guillaume van *Wilre*, chevalier, reçoit, du chef de Jean Bubbelaert, son varlet, tué à Bäsweiler, un acompte sur une i. t. de 140 moutons, 1374 ; le sceau est tombé (Chartes des ducs de Brabant).

C'est un autre personnage que *Guillaume van Wilder, e.* dont nous avons décrit, ci-dessus, le sceau, d'après des actes de 1358 et 1374.

Pour se distinguer de son cousin du même prénom, ce Guillaume de 1357 se sert, en 1374, de l'*alias* de *Morcel* (Morceau) = le noir.

Remarquer la façon originale dont ces deux parents différencient leurs armoiries.

— Guillaume van *Wilre*, chevalier, s'arrange avec la duchesse de Brabant, du chef de sa gestion de maieur de Tirlemont (il possède des tenanciers à *Loenbeke* (Loonbeek), 1384 ; G. v. *Wilre*, chevalier, et son fils Arnould reçoivent un paiement de la duchesse de Brabant, 1384 ; le père : deux sceaux ; 1°, même écu. T. : un homme sauvage, portant sa massue de la main droite et coiffé d'une casque, cimé d'une tête de lion entre un vol. L. : *S Wilhelmi de Wilre militis* ; 1° même écu. T. : un ours, tenant de la patte droite un chicot et coiffé d'un casque, cimé d'une tête de lion, entre un vol (Chartes des ducs de Brabant).

WILRE, WILDER[EN], WEILER. Arnould, ci-dessus, scelle les deux actes de son père, Guillaume, 1384 : même écu, mais le lion chargé d'une étoile. L. : *S' Arnoldi de Wilre* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Jehan de Wilre*, homme de fief du duc de Bourgogne, . . ., seigneur de Malines, 1401, 10 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. C. : une tête et col de lion entre un vol. L. : *Sigillum Iohis de Wilre* (Ibid.).

— Henri de *Wilre*, échevin de Tirlemont, 1427 : une fasce (gravée en creux) et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce, le ventre du lion chargé d'une étoile (ou rose ?). L. : . . *Henrici* . . . . . (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— *Johannes de Wulre*, échevin de Louvain, 1442 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce (Malines).

— Henri van *Wilre*, échevin de Tirlemont, 1446, 9 : coupé ; au 1er, un lion issant du coupé ; au 2e, plain. L. : ✠ *S' Henrici de Wi* . . . . . *(Heijlissem* et Greffes scabinaux, *Louvain*, N° 5644).

— *Johan von Wilre* (Weiler), conseiller du duc de Luxembourg, et *Kathline*, sa femme, déclarent avoir acheté, le 20 juin 1471, de *Philips von Sermoise* (des Armoises), et de *Claude von Steynville* (Stainville), sa femme, pour 120 florins, une rente de 6 florins sur la part de ceux-ci dans la seigneurie de *Differdingen* (Differdange), et avoir cédé cette rente à *hern Clauden von Nuwemburg (Neufchastel)*, seigneur de Fay, *Gransy* (Grancey), leur suzerain, et à sa femme *Guytte von Bollich* (Boulay), en échange d'une autre rente sur leurs revenus *in dem dorff und meigerien zu Redingen*, 1487, le 13 septembre : une bande, chargée de trois étoiles. T. : un ange. L. : *S Iohan vo Wil[re]* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1837).

— *Johain von Willer, arckman und mitgenoesz der staett Metze* (Metz), et *Alheitt*, sa femme, déclarent, pour eux et leurs hoirs, qu'ils cèdent à *Gutte von Bolchen* (Boulay), dame de *Zolveren* (Soleuvre) et de *Berpury* (Berbourg), douairière *zur Nuwemburg (Neufchastel)*, moyennant 700 florins du Rhin, les biens que feu *Johan von Willer*, conseiller du duc de Luxembourg, a possédés dans la seigneurie de *Zolveren*, notamment : *ein huesz zu Zolveren in der bury, zu sampt eigentschaifft der lude zu Redingen* (Redange), *einen hoeff zu Oberkaire* (Hautcharage) *mit der gerechtigkeitt zu Huesingen* (Hussange) *im lande van Baere* (Bar), et tout ce qu'ils possèdent sous la haute justice de *Zolveren* et ce que ledit défunt tenait en fief de feu *Juncher Johan von Bolchen*, seigneur de *Zolveren*, 1510, *sant Lorentzen abent* : une bande, chargée de trois étoiles. C. : un vol de l'écu. L. : . *Iohan de Willer* (Ibid., N° 2213[3]).

WILRE, WILDER[EN], WEILER. *Joncker Meerten van Wilre, soene wylen heeren Meertens van Wilre, ridders*, déclare tenir, du Brabant, la moitié de la seigneurie d'Oplinter (dont l'autre moitié appartient à Jean van der Counderborch), etc., 1517, le 2 septembre : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. C. : une tête et col de lion entre un vol. L. : . . . *M . rt . . va Wild* . . . . (Av. et dén., N° 5572).

— *Woulter van Wilre*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1526 : deux roses en chef ; écusson en cœur à la croix engrêlée. C. : une tête et col de chien braque, l'oreille chargée d'une rose. L. : *S Wolte van . . . . . schab aqv* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 72) (Pl. 39, fig. 1129) (voir **Kesselstatt, CLARYE, Overbunde, Rochette, Rode, Roe[re], Roost, Salm, Scheure, Sroijen, Stainville, Werve**).

GELRE donne ainsi les armes de *her Willem van Wilre*, Brabançon : d'or à la fasce abaissée d'azur et au lion brochant de gueules, issant du bord inférieur de la fasce, armé d'argent et d'azur, lampassé d'azur. C. : une tête et col de lion de *sable*, lampassé de gueules, terminés en volet, doublé d'azur, entre un vol d'argent. Notre roi d'armes attribue le même blason à un autre *(een) van Wilre*, dont il ne cite pas le prénom, mais le lion de l'écu armé et lampassé d'azur, et la doublure du volet n'est pas visible. Plus loin (f° 105 v°), il cite, à nouveau, *her Willem van Wilre* : écu en blanc. Cq. d'or. C. : une tête et col de lion de sable, terminés en volet, entre un vol d'argent. Guillaume van *Wilre*, fils et héritier de feu sire Guillaume, dit *Morcel van Wilre*, relève un cens à Louvain que feu Gérard van W., chevalier, avait tenu (compte Saint Jean Baptiste 1381 82; C. C. B., N° 17141, f° 134 v°).

Wilrijck (Les échevins de), 1778 : d'azur au Saint-Michel, brandissant une épée et terrassant un dragon, sur une terrasse de sinople. C. : les meubles de l'écu, sans la terrasse. L. : *Sigillvm de Wilryck ad scabinales causas* (Office fiscal de Brabant, reg. 339, A. G. B.).

Wilsoen. *Hugo Wilchoen*, échevin de Bruxelles, 1305 : un bâton ondé, accosté d'une force et d'une étoile à cinq rais, posés en bande. L. : *S' Hygonis Wilsoen* (Bruxelles) (Pl. 39, fig. 1131).

HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles* l'appellent, à tort, *Willthoen*, et lui attribuent un blason inexact. Cette erreur dans le nom de cet échevin a été répétée dans *Les plus anciens échevins de la ville de Bruxelles*, par A. WAUTERS (1894), et dans notre *Armorial brabançon*.

Wiltberg, voir **Cloth**.

Wiltheim. Jean-Baptiste de *Wilthem* (il signe : J. B. [de] Wiltheim), seigneur de *Valbredemus* (Waldbredimus), accompagné de messire Nicolas de *Cheresey* (Cherisey), chevalier, seigneur de Salle-

maigne, Issoncourt, Goudré (?), etc., son beau-frère, et damoiselle Marie-Anne de *Dhaeme*, accompagnée de sa mère, dame Anne-Louise de Berlo, veuve de messire Hubert de *Dhaem* (!), *conseiller resident de Sa Majeste imperiale en ce pays bas et cercle de Bourgoigne*, et de messire Sébastien Tichon, prêtre, licencié-es-droits et chanoine du chapitre des Saints-Michel-et-Gudule, a Bruxelles, a ce requis, concluent un contrat de mariage, a *solemniser deuement en face de ladite sainte Eglise*, 1670, le 4 août, à Bruxelles ; un sautoir fleuronné, cantonné de douze mouchetures d'hermine (!). L'écu, ovale, dans un cartouche, somme d'une couronne. Sans L. (cachet en cire rouge) (Mlle de Villers-Masbourg, à Bruxelles) (voir **Tichon**).

Les futurs époux apportent tous leurs biens, présents et à venir, avec cette restriction que, dans le cas où ils n'auront pas d'enfant, la bibliothèque, un grand *bassin* et une aiguière dorés feront retour *à la famille* (laquelle ?), après la mort du dernier survivant des futurs. Le dernier survivant aura la propriété des meubles, joyaux, vaisselle, argenterie, la moitié des acquêts, l'usufruit de l'autre moitié, ainsi que l'usufruit de tous les autres biens du conjoint défunt, à charge d'élever les enfants selon leur rang.

La mère de la future s'engage à servir à sa fille, pendant sa vie, une pension annuelle de 100 patacons, et à lui laisser, à son décès, le tiers de sa succession. Elle lui cède, dès à présent, le tiers de la succession de feu son mari, au pays de Luxembourg et ailleurs ; elle lui promet, en outre, pour l'acquisition des meubles, une somme de 200 patacons, et se dessaisit d'un tiers des meubles provenant de feu son frère, messire Melchior, baron de Berlo, lieutenant-colonel au service de l'empereur ; etc., etc.

Les cachets de Berlo, Cherisey et *Dhaem(e)* seront décrits dans le *Supplément*.

Le futur signe : « J. B. Wiltheim » (postérieurement, on y a interpolé un « de ») ; la future : « M. A. de Dhaem ».

Wilthus (Jean), *wassin kersmakere*, à Malines, déclare avoir reçu, du receveur de Malines, 17 livres et sols parisis, pour les cierges *(torchen)* fournis a l'écoutète, aux commmemestres, échevins, doyens, jurés, conseillers, receveurs, clercs, *dacr mede dat sij offerden op onser lieuer vrauwen dach lichtmisse laest leden, ghelijc dat van ouden tijden ghecostumeert . . . es :* écartelé ; aux 1er et 4e, trois besants, ou tourteaux, accompagnés en cœur d'une étoile ; aux 2e et 3e, trois . . . (cierges ?), rangées en fasce (ces deux quartiers sont un peu frustes) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 152).

Wiltz, *Godefroiz, damegeas* (damoiseau) *de Wes*, déclare avoir fait un accord, au sujet de certaines dimes, avec *nostre parastre mon signr Wylliames de Barscheit, sires de Wes*, 1323, *la mardi apres la feste Sant Piere et Poul la apostre :* plain ; au chef brisé au point d'un petit meuble. L. : . *S' Go . . . roit de We* . (Arch. de l'Etat, a Metz, Seigneurie de Clervaux).

Plusieurs *de Wes* figurent comme témoins à cet acte, en premier lieu : *Wautier, chevalier de Wes*.

Wiltz. *Mgr. Gille de Wais* (et *Wez*), chevalier, homme du comte de Namur, 1329 : plain, au chef plain ; a la bande componée brochante. L. : . . *igillum Egidii . . . . . l . . (Namur*, N° 497).

— *Mgr. Gilles de Wez*, chevalier, 1330 : même écu. L. : . . *Gile d . . . es che . .* (Ibid., N° 514).

— Godefroid, sire de *Wez* (et *Weys*), écuyer, se dit indemnisé du chef du rachat d'un fief mouvant du comte de Namur, 1339 (n. st.) ; scelle parmi les seigneurs, amis des Nassau, l'acte de réconciliation de ceux-ci avec le comte de Namur (voir **Cronenburg**), 1356 : plain, au chef plain. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : ✠ *S' Godefrois de Wes (Namur*, Nos 604, 816).

— Godefroid de *Wez*, écuyer, homme du duc de Luxembourg, 1366 : coupé ; au 1er, une aigle, à dextre ; au 2e, plain. L. : ✠ *S Gode . . . di de Wes (Luxembourg*, c. IV, l. XVI, N° 9).

— Godefroid de *Wes*, héritier de feu Thomas van *Verchem* (au dos de l'acte : *Verceen* = Verchin ?), jadis prisonnier a Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 168 moutons, 1374 ; reçoit des acomptes sur une i. t. de 82 francs de France, pour les pertes subies par feu Thomas *dou Marchiet de Verton* (Virton ?), *mon seur*, du chef de la même bataille, 1374, 5 : coupé ; au 1er, une aigle, issant du coupé a dextre ; au 2e, plain. L. : ✠ *S Godefroi de Wes* (Chartes des ducs de Brabant).

Ce personnage dont il a hérité les droits est appelé indifféremment : Th. van *Verchem*, van *Verceen*, Th. *du Marchiet* et Th. *dou Marchiet de Verton*.

L'un des scribes qui ont écrit ces quittances s'est certainement trompé, en confondant le *c* avec le *t*, dans le nom de ce Thomas.

Il y a Verton et Verchin, dans ce qui est actuellement le Pas-de-Calais.

— *Geirhart von Wyltz, genant Rotart*, déclare, pour lui-même et pour *Johan von Wyltz, genant Rotart*, son frère, que *her Johan von Bolchen* (Boulay), *her zu Zolveren* (Soleuvre), pourra racheter, moyennant 100 florins du Rhin, une rente féodale *(mangeltz)* de 10 florins qu'ils tiennent de lui, 1424, *uff sent Meirtins day des helegen Buschoffs :* plain ; au chef chargé de deux coquilles. C. : une tête et col de cygne. L. : *S Gerart Rotart* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 547b).

Par acte du même jour, *Johan van Bolchen* (Boulay), *herre zu Zolveren* (Soleuvre), déclare *daz ich tzo mynen lieven getrauwen geuonnen hain Gerhart und Johan von Wyltz, gebruedere, genant Roetart, und tziehen guide swere Rintsche gulden mangeltz* (Ibid., N° 547a).

Le sceau de Boulay sera décrit dans le *Supplément*.

— *Johan vain Wiltze, genant Rotart*, déclare devoir a *Clais vain Colpach*, son gendre *(eydem)*, 13 flo-

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. CCXVI.

Fig. 1. Jacques de Bourbon, chevalier (1371).
Fig. Gauthier, sire d'Enghien, comte de Brienne (1377).

rius qu'il avait promis à *Margrete,* femme de celui-ci, sa fille, et lui cède la rente féodale *(mangelt)* que lui doit *myn her und joncher vain Zoilfferen* (et *Zoilveren* = Soleuvre), 1433 (st. de Treves), *uff Donrestach nest na sent Mathis dach apl̃r* : plain ; au chef chargé de . . . (fruste). C. : une tête et col de cygne. L. : . . *Ioh . . . . . ilt . .* (Ibid., N° 683).

Wiltz. *Gerhart, Goedart und Heinrich, gebrudere, herren zo* Wiltz *und zu* Hartelstein, engagent *dem cursamen, wysen Johan Boilman,* bourguemestre de Treves, et à sa femme, Marguerite, pour une somme de 232 1/2 florins du Rhin qu'ils leur doivent : *unser husz mit alle synre zubehore . . . mit der scharen und stellengen, . . . dat man nennet Heȳman Engelen sons husz. . . . gelegen by sent Kathernen zu Triere* (Treves), telle que feu leur père, *herre Goedart, herre zu* Wiltz *und zu* Hartelstein, l'avait achetée, 1448, *in crastino beati Jacobi apostoli Gerhart :* plain, au chef plain. C. : un croisson de l'écu entre un vol. L. : *S Gerart van Wil . .* (Ibid.).

L'acte est scellé du grand sceau de la ville de Trèves.

— *(Goedart,* co-seigneur de), ci-dessus, 1448 : mêmes écu et C. que *Gerhart.* L. : *S Godart van Wiltz* (Ibid.).

— *(Heinrich,* co-seigneur de), ci-dessus, 1448 : mêmes écu et C. L. : *S Heinrich van Wiltz* (Ibid.).

— *Margrete van Betstein* (Bassompierre), *frauwe zu Wiltz,* femme *de Gerhart, herrn zu Wiltz, Jehennette van Elter* (Autel, *frauwe zu Girsz* (Guirsch?) *und zu* Hartelstein, femme de *Godart van Wiltz, herre zu Hartelstayn und zo Girsz, Aleyd van Schindelez* (Schönfels), femme de *Heinrich van Wiltz, herre zu* Hartelstein, etc., belles-sœurs, ratifient l'engagement pris par leurs maris, ci-dessus détaillé, 1448, *in crastino ad vincula sancti Petri : Margrete :* dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus : A, plain, au chef plain ; B, trois chevrons (**Bassompierre**). L. : *Marg̃ret . . Bassõpier' s' Wil'* (Ibid., N° 9349).

— *Jehennette van Elter, frauwe zu Girsz und zu* Hartelstein, ci-dessus, 1448 : parti ; au 1er, plain, au chef plain ; au 2d, une croix et un semé de billettes (**Autel**). L. : *S . ehenne v . n Ellter* (Ibid.).

— *Aleyd van Schindelez,* ci-dessus, 1448 : parti ; au 1er, plain, au chef plain ; au 2d, un lion (**Schönfels**). L. : . . *lheit . . . . . vra[ue] zo Hartelstei* (Ibid.).

— *Anna von Wiltze,* femme de *Johann von Putlingen* (Puttelange), *herr zo Schindeltze* (Schonfels) (voir **Puttelange**), 1463 ; plain ; au chef plain. L. : . . *Anna . . . . iltze* (Ibid., N° 1233).

Wiltz (Marie-Marguerite, comtesse de), baronne d'Auffance et de Buzy, remet au roi de France le dénombrement du comte de Wiltz, etc., 1682 : parti ; au 1er, écartelé ; *a* et *d,* une bande ; *b* et *c,* un semé de fleurs de lis (**Custine**) ; au 2d, plain ; au chef plain. L'écu, en losange, sommé d'une couronne à 9 perles (cachet en cire rouge) (G. C. B., 65713e) (voir **Niederwiltz, Puttelange, Vilainmont, Welchenhausen**).

Le cachet étant très exigu, on n'aperçoit pas les deux filets (ou bâtons) qui côtoyent la bande.

Wijman (Arnould) reçoit, du Brabant, 24 vieux écus pour un cheval use (dans la guerre de Flandre), 1357, le 12 juillet : une bebette, accompagnée de trois c2, 1) têtes de loup. L. : . . *S Arnoldi dei Wiman . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1241).

— *(Steven dije)* scelle, comme parent de la future, le contrat de mariage d'Herman van Diepenbrock et d'Ide van Remen, 1438 : une fasce (une sorte de marque de marchand, affectant la forme d'un N romain renversé, brochant, l'une des extrémités intérieures mouvant du bord senestre de l'écu *(Geld.).*

Wijmans (Henri), échevin d'Eindhoven, 1494 : une grappe de raisin, la tige en haut, attachée à une branche sèche, posée en fasce (Helmond).

Wijmees. Roger van *Wijmersch,* bailli du seigneur de Masnuy Saint-Pierre, dans sa seigneurie de Ter Ruwen, à Berchem-lez-Audenaerde, 1578 : trois (?) merlettes ; la 3e est douteuse. S. senestre ; un griffon (Elseghem).

Wijnalt voir **Poelman.**

Winant *(Her Johan), eyn ritter von Bop'ten* (Boppard) (voir **Mohr de Wald**), 1346 : un lion. C. : une tête et col de lion entre un vol. L. : . . . . . *nis de W . . . instayn* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach).

Le nom terrien de la légende est malheureusement ébréché : on trouve dans la région de Coblence une localité du nom de Wartenstein.

Wijnants (Jérôme), échevin de Bois-le-Duc, 1559 : trois pals ; au chef chargé d'un loup passant. L. : . . *Ieronimvs . . . nants scu . . . . . .* (Bruxelles).

— (Marc), prêtre, tuteur de Pierre van der Piet (fils de Jean), qui tient, de la Flandre, un fief à Smij, 1653 : deux chicots, passés en croix, accompagnés de trois c2, 1) merlettes et au point du chef d'un croissant. Sans L. (Fiefs, c. 945bis, l. 7129-94) (Pl. 39), hg. 1132e.

Winbert *(Pierart),* échevin d'Odomont, 1460 : une roue. L. : *S Pirat' Vinbier* (G. C. B., c. 36).

WIND[E], *Johannes de Winda, miles, illustris viri domini W . , comitis juliacensis, dapifer,* 1261 : un lion (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 11).

WIND|E], *Walterus, miles de Winde ; Gerardus de Velpe* (Velp) se sert de son sceau, *quia proprium non habeo*, 1272 : un lion et un bâton engrêlé brochant (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— Jean van *Winde*, échevin de Léau, 1358 : un lion et un bâton brochant (*Leau*, N° 46).

L'*Inventaire des chartes de la ville de Leau* blasonne : « écu chargé d'un lion rampant à la bande. » L'armorial manuscrit de Saint-Trond attribue à *van Wynde* : d'azur au lion d'argent, l'épaule chargée d'un petit lambel de gueules.

— (Jean van), jadis prisonnier à Basweiler, dans la rotte de *Wilre* ; i. t. : 168 moutons, 1374 : un lion et une barre brochante, chargée de trois roses. L. : ✶ *S Iohan d . Winde* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 39, fig. 1433).

— Olivier van *Winde*, prisonnier *illec*, sous Jacques de Bourbon ; i. t. : 260 moutons, 1374 : plain ; au chef chargé de trois tières de lance. Sur le tout : un écusson au lion. L. : ✠ *Oliveri de Winde* (Ibid.) (Pl. 39, fig. 1434).

— Jean van *Winde*, échevin de Tirlemont, 1310 : un lion et un lambel brochant (Greffes scabinaux, *Louvain*, c. 5645).

— Jean van *Winde*, echevin de Tirlemont, 1536 : un lion et un lambel brochant. L. : ✶ *S Ioh . . . . . scabi th . n (Heijlissem)*.

— Henri van *Winde*, échevin de Léau, 1546, 56 : de beffroi ; au franc-canton chargé d'une étoile. L. : ✠ *S Henrica de Wind . . . . leeur* (Conseil héraldique, Ministère des Aff. Etr., à Bruxelles ; Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.) (Pl. 39, fig. 1435).

— Henri van *Winde*, même qualité, 1576, 85 : de beffroi, la 1re des trois tires chargée à dextre d'une étoile (non sur un franc-canton). L.L., 1576 : . *Henrici de Win . . . . . i leeur* ; 1585 : . *Henrici de Winde scab leur* (Cure de Léau et Conseil héraldique, à Bruxelles).

— Maître *Jaspar van Winde*, tenancier de la chambre des joulieux de Sa Majesté, à Tirlemont, 1634 : de beffroi (vair) (de quatre tires). C. : . . . . (une fleur de lis?). L. : *S Iaspar van Winde (Heijlissem)* (voir **Bremsoen, Linden, Randerath, Winghe**).

Windeck, voir **Berg** (comtes).

Windecken, voir **Calcum**.

Windele (Jean), fils de Gilles, déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de la cour *van den steenn man*, à Audenarde, un fief à Eijne (il a un frère appelé Gilles), 1541 (n. st.), le 7 avril : une étoile, accompagnée de trois roses. L. : . . . . (Fiefs, N° 5223).

Windenberch. Jean *Wyndenberg*, échevin de Burtscheid, 1464 : trois crampons contournés, accompagnés en cœur d'une petite boule. L. : *S Iohan Windenberch* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid) (voir **Wendeberch**).

Windhövel. *Godeschalcus de Winthuvele, miles*, scelle un acte de *Sibodo de Duttenstorp* (Dotzdorf, Dottendorf?), 1276 : type sculptural ; une croix, chargée en cœur d'une merlette. L. : ✠ *S' Godescalci de Wi . . hovele militis* (Ville de Cologne, N° 425).

Windstein, voir **Ostertag**.

Windt. Pierre de *Wint*, échevin du prévôt de Wulfsdonck, à Moerbeke-Waes, 1377 : un lévrier élancé en chef et un cor de chasse en pointe. L. : . . *Pieter de Wint . . . . . (Zwijvecke)*.

— (Josse de), fils de Gisbert, tient, du *Polder van Namen*, un fief à Trimbeit, sous le métier d'Axel, dans le *Jan Wijns Polder*, 1547 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lévrier élancé ; aux 2e et 3e, un crabe, posé en bande. C. : une tête et col de lévrier entre un vol (Fiefs, N° 10084).

— Gilles de *Wint*, homme servant de *Joncheere Jan van Coudenhove, filius mer Jans*, qui tient, du Vieux-Bourg, de Gand, le fief dit *Baervoets leen*, sis dans le Vieux polder sous Hulst, et qu'il a hérité de *mer Christiaen de Wintere*, fils de Christophe, 1552, le 20 mai ; Gilles de *Wint*, homme servant et tuteur de *Jan van Coudenhove, filius Joncheere Jans*, remet, *a eersaemen ende voorsieneghen Jacop Vriendt*, lieutenant du bailli dudit Vieux-Bourg, aveu d'un fief, sis au metier de Hulst, paroisse du même nom, dans le Vieux polder, 1557, le 12 août : un lévrier élancé, accompagné au canton senestre d'un flanchis. L. : . . . . *Ilis de Wint fs Mar* . . . (Fiefs, Nos 3018, 3019).

Wijneghem. *Nicolaus de Wineghem*, échevin d'Anvers, 1270 : un chevronné (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1).

— *Nicholaus de Winenghem*, echevin *illec*, 1275, 6 : trois chevrons. L. : *S Ni . . olai de Winghem* (? (Ibid., c. 2, et Arch. communales d'Anvers) (voir **Stollart**).

— *Mon seignour Ernoult de Winenghem*, chevalier, caution de la ville de Léau, 1287 : un chevron, accompagné de dix billettes, 6 en chef, trois (2, 1) dans chaque canton, et quatre (1, 2, 1) en pointe. L. : . . . *bli de Win . . gh . (Leau*, N° 18).

L'*Inventaire des chartes de la ville de Leau* blasonne : « écu au champ billeté et à un chevron brochant ».

— Nicolas van *Wineghem*, échevin d'Anvers, 1325, 31 : un chevron, accompagné de dix étoiles à cinq

rais, 6 en chef, trois (2, 1) dans chaque canton, et quatre (1, 2, 1) en pointe. L., 1325 : ✠ *S' Nicholai de Wineghem* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 304, et Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1) (Pl. 39, fig. 1136).

En 1331, *sabbato post festum beatorum Remigii et Bavonis*, devant Guillaume Collaij et Guillaume de Hertoghe, échevins de Bruxelles, *Renerus, Franco, Walterus dicti Egghelooy et domina Aleydis, uxor domini Johannis de Wijneghem, militis, soror eorundem, liberi quondam Reyneri dicti Egghelooy, bone memorie*, et ledit *Wijneghem* partagent des biens (non spécifiés), sis *infra libertatem oppidi bruxellensis*, à eux échus par le décès de leurs parents.

Lesdits échevins qualifient le premier de ces frères, *Renerus*, et *Reynerus, consabinus noster* (G.).

Wijneghem. *Johannes de Wijneghem, miles*, moyennant 36 livres de vieux gros, s'engage à servir le duc de Brabant, *cum undecim viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et equitatis sicut decet*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 août 1338; *Jhan van Wineghem*, chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : un chevron, accompagné de trois merlettes. C. : une tête et col de dragon, issant d'une cuve. L. : *S' Iohis d Wineghe militi* (Chartes des ducs de Brabant, N° 437, etc.).

Gelre cite, parmi les Brabançons, *Wienegem* (sans préciser), à ces armes : d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable. Le cq. d'or. C. : une tête et col de dragon d'argent, lampassé de gueules, à la crête d'or, garnie de poils de sable, issant d'une cuve de gueules.

— Jean van *Wineghem*, échevin d'Anvers, 1350 : un chevron, accompagné de trois flanchis (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1).

— Jean van *Wineghem*, à Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : un chevron (fruste), accompagné de trois (?) aigles (la 1re douteuse) (Chartes des comtes de Flandre).

— Les échevins de Jean *de Wijnneghem*, chevalier, 1358 : parti; au 1er, un sautoir; au 2d, trois lions et en cœur un écusson fruste (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, c. 2).

— Nicolas van *Wineghem*, échevin d'Anvers, 1360 : un chevron, chargé d'une étoile à cinq rais et accompagné de trois aigles (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 2).

— Nicolas van *Wineyheem*, échevin d'Anvers, 1398, 9, 1400, 1, 2 : un chevron, chargé d'un flanchis et accompagné de trois aigles. C. : une aigle issante (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsae* 6-10; Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, 1 et 2).

— (Nicolas van), échevin *illec*, 1416, 7 : même écu, brisé d'une étoile (?), à la place du flanchis. Même C. T. : deux hommes sauvages (Ibid., Ibid., c. 2 et 3).

Wijneghem. Nicolas van *Wijneyheem*, le jeune, échevin *illec*, 1425 : un chevron, chargé d'une étoile et accompagné de trois aigles. Même C. T. : deux damoiselles (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsae* 11-15).

— (Nicolas van), échevin *illec*, 1431 : mêmes écu (sans l'étoile ?), C. et T. (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1) (voir **Volmeerbeke**).

WIJNGAERDE. *Godefridus de Vinea*, échevin de Maestricht, 1359 : un lion (Chartes des ducs de Brabant).

— Godefroid van den *Wingarde*, receveur de Maestricht, 1366, 71 : un lion. L. : ✠ *S Godefridi de Vinea scabini traiecten* (Ibid.).

L'acte de 1371 le qualifie écuyer.

— Baudouin van den *Winghaerde*, bailli de sire Jean *Vylain*, voué de *Temsche* (Tamise), 1413 : une vigne, issant de la pointe. L. : *S Boxden van den Wingar*. (Baron de Macre d'Aertrijcke).

— (Guillaume van den), échevin d'Anvers, 1434, 48, 56, 62 : une bande, chargée de trois roses, accompagnée au canton senestre d'une béquille de Saint-Antoine; au franc-quartier brochant, chargé de trois colonnes *(zuilen)*. Cq. couronné. C. : une tête et col d'animal (chevreuil ?). T. dextre : une damoiselle (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsae* 1-5 et 42; Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1).

— (Jean van den), échevin *illec*, 1457 : même écu, mais sans la béquille de Saint-Antoine et brisé d'un lambel. Mêmes C. et T. (Hôpital Sainte-Elisabeth, c. 2) (Pl. 39, fig. 1137).

— Gilles van den *Wingaerde* tient, du château de Termonde, deux fiefs à Lebbeke, 1513 : un pampre (non fruité) (Fiefs, Nos 3997, 8) (voir **Lek, Tijtgat**).

Winghe *(Yvanus, miles de)*, scelle, comme arbitre entre le prévôt du couvent de *Insula Ducis*, à Gempe (sous Winghe-Saint-Georges), et *Henricus de Langhenpule*, 1268, le 29 septembre; scelle, comme témoin, à des donations faites au même couvent, 1268, le 28 octobre, et 1270, le 22 décembre : un sautoir, chargé de cinq coquilles. L. : ✠ *S' Iwani militis de Wengis* (Arch. de l'Abbaye du Parc, près de Louvain, à l'abbaye, Chartrier du prieuré de Gempe).

Ego Yvanus, miles de Wingha, notum facio, etc., *quod Godefridus de Overloe* (Overlaer), *filius quondam Lamberti, militis, vendidit... conventui de Parcho quoddam nemusculum,... quod hereditarie de me tenebat,... et investivit eosdem* (les religieux), *de consensu meo ac Elizabeth uxoris mee, dicti Godefridi sororis, as-*

tantibus plùs meis,... scilicet Ywano dicto Stalpart, Egidio ac Lamberto, nec non et fratribus dicti Godefridi, scilicet Symone, incestito de Ginghelghem (Gingelom), *et Johanne*, etc., 1263, *mense martio* (Arch. de l'Abbaye de Parc).

Les renseignements ci-dessus sur *Ywanus de Winghe* sont dus à l'obligeance de M. Max. de Troostembergh d'Oplinter.

Ywanus dictus de Winghe, miles, de l'aveu de sa femme Elisabeth, transporte, le 17 novembre 1361, des cens, dont l'un à charge d'une métairie, *in vico dicto Coestrate*, à Louvain, appartenant, autrefois, à feu sire Godefrold Berthout, prêtre, et à son frère Henri, et, actuellement, à Laurent Riembesleghers (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Winghe (Gauthier van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Diest ; i. t. : 723 moutons, 1374 : trois macles ; au chef chargé de trois pals, accompagnés au haut entre le 2e et le 3e pal d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S' Walterrs de Winghe* (Chartes des ducs de Brabant).

— Gauthier *de Winde* (!), prisonnier *illec*, sous *Rike* ; i. t. : 68 1/2 moutons, 1374 ; scelle pour André Quactvoet, prisonnier *illec*, sous le même, 1374 : écartelé ; aux 1er et 4e, plain ; au chef de quartier chargé de trois pals ; aux 2e et 3e, une cotice. L. : . *Worter van Winghen* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean van), *rentier* de Tirlemont, 1416 ; alleutier au métier *d'illec*, 1421 ; receveur général du Brabant, 1424 : trois macles ; au chef chargé de trois pals. C. : un sanglier en arrêt. S. du cq. : deux aigles. L. : ✠ *S Iohannis de Winghe* (Ibid., Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Mons, Bailliage de *Hal*).

— (André van), marchand du duc de Brabant, dans sa chambre de toulieux, à Louvain, 1423 : trois coqs, accompagnés en cœur d'une rose. L. : *S Andries van Winghe* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Lambert van), receveur du duc de Brabant, au métier de Tirlemont, 1424 : trois macles ; au chef chargé de trois pals. C. : un sanglier passant. S. : *S Lamberti de Winghe* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Everardus de Wijnge*, échevin de Louvain, 1440, 1, 8 : trois cotices en barre, abaissées ; au franc-quartier chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé, accompagnées au point du chef d'une étoile. L. : ✠ *S Everardi de Winge scab lov* (Ibid., et *Cambre*).

— (Lambrecht van) déclare tenir, du duc de Brabant, *een hof gheheeten thof te Pertrijse, à Winghe*, d'une étendue de 25 bonniers de terre, et *eenen chijs metter herlicheit van pontyelde ende met manne van leene*, 1468, le 18 août : trois macles ; au chef . . . (cassé). C. cassé. S. : deux aigles. L. : *S Lamberti de Winghe* (Av. et dén., N° 171).

Winghe, Laurent van *Wijnghe*, échevin de Louvain, 1471 : trois lions ; au franc-quartier brochant, chargé de trois coqs. L. : ✠ *S Laurencii de Wynge scab' louanien* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Gorijs van Wijnghe*, à Louvain, déclare tenir, de Henri van *Erenbodegheem*, dit de Montere, fils de Jean, *ontrent een boender bestotens ecussels, geheeten « delst » (de Elst), gelegen terenbodeghem achter die schuere des voirs. Jans*, et loué par Jan Woijts, à Holsbeek, 1474, le 17 avril ; il déclare tenir, des héritiers de feu *Goris van Rode*, des fiefs à Holsbeek, 1474, le même jour : trois lions ; au franc-quartier brochant chargé de trois coqs. S. : deux lions. L. : *Sigillum Gregorii de Winghe* (Av. et dén., Nos 1948, 1989).

Un aveu, du 29 avril 1474, a trait à un fief mouvant de *Lijsbetten van Erenboudeghem* (fille de feu *Gorit*), du chef de sa seigneurie d'*Erenbodeghem inde prochie van Holsbeke* (Brabant (Ibid., N° 1991).

— *Meester Thomaes van Winge* scelle pour Elisabeth van Meldert, veuve de Jean Ginderbooven, laquelle déclare tenir en fief une terre à Holsbeek, constituant un arrière-fief du Brabant, 1474, le 29 octobre : trois lions ; au franc-quartier brochant chargé de trois coqs. T. : un homme sauvage, brandissant sa massue de la main dextre. L. : . *Magistri Thome* . . . . . (Ibid., N° 1998).

— (Jean van), échevin d'Aerschot, 1545 (n. st.) : trois flanchis ; au franc-quartier brochant chargé d'une lettre W, d'un petit besant, ou tourteau, au point du chef de l'écu, brochant sur le franc-quartier. L. : *S Iohis de Winge* (Etabl. relig., c. 3610, A. G. R.).

— *(Magister Iheronimus van)*, échevin de Louvain, 1557 : neuf étoiles à cinq rais, trois (2, 1) au canton senestre, six (3, 3) dans la partie inférieure de l'écu ; au franc-quartier chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : *S Ieronimi de Wing* . . . . . (Ibid., c. 3608) (comp. les armes de **Naen**) (voir **Jodoigne**, **Pape**, **Plassche**).

Wijngene *Rogerus de Wingines*, 1231 : type équestre, à dextre ; le bouclier à un lambel à cinq pendants (sans autre meuble). L. : . . . . . *de W* . . . . . *el* . . . . . Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Secretvm mevm* . . . . (Chartes des comtes de Flandre).

Voir, pour plus de détails, le baron J. DE SAINT-GENOIS, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*.

— *Gehs van Winghenen* promet au comte de Flandre de le servir, avec ses *maghen* et *vrienden*, en cas de guerre, 1318 (n. st.) : diapré à la bande, chargée de trois poissons, posés en pal, recourbés à dextre. L. : ✠ *S'* . . . . . *inghine* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1342).

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. CCXVII.

Fig. 1. Henri, sire de Blâmont (1378).
Fig. 2. Robert de Béthune, vicomte de Meaux (1382).

Wijngene. Jacques de *Winghene,* seigneur de Coolscamp et d'*Arssebrouc* (Assebrouck), reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1444, 5, 6 : écu cassé. C. : un cygne essorant, issant. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Iacob vā W . . g . . . . . va Coolscamp* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 43, 378) (voir **Ee, Thoen**).

Sur un des sceaux, on voit au canton senestre de l'écu six (3, 3) mouchetures d'hermine; le reste manque.

Le seigneur de Colscamp : *d'azur au chief d'ermynes, et crye son nom* (comp. **Lichtervelde**) (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Le seigneur de Assebrouck-près-Bruges : *de gueulle, à la bende et six quintz fuculles d'argent, et crye son nom* (Ibid.).

Le seigneur de Wyngene : *de synople à trois macles d'argent, au chief d'or, à trois pals de gueulle, et crye Somerghem* (Ibid.).

Wingles, voir **WINCKELE.**

Wijnhorst. Henri van *Wijenhorst,* chevalier, reçoit du Brabant, 100 *sraer guldene,* 20 décembre 1365; H. van *Wienhorst,* chevalier, homme du comte de Berg, 1368 : plain; au chef chargé de trois merlettes. L., 1368 : ✱ *S' Herich vā Wichorst ritt'* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2017, Dusseldorf, *Jul.-Berg,* N° 820).

— Godefroid *Buydel van Wijenhorst,* chevalier, garant envers Renaud, seigneur de Schoonvorst, 1370 : même écu. L. : ✠ *S' Her . . . . art Brtel* (Dusseldorf, *Clèves-Mark,* N° 400).

— Jean van *Wijenhorst,* écuyer (fils de Henri), et sa femme, *Jutte van Alpheym* (Alpen), achetent, de la famille van *Alpem,* l'avouerie de *Meensel* (Menzelen), etc., 1379 : même écu, le chef brisé à senestre d'une étoile (Dusseldorf, *Col.,* N° 1118).

Le père, Henri, chevalier, appose son sceau à cet acte de 1379 (plein).

— Henri van *Wijenhorst,* chevalier, maréchal héréditaire de Berg, reçoit, du Brabant, une rente sur Roldue, 1381 : même écu, sans l'étoile. L. : ✠ *S Herych van Wychorst rytt'* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van *Wijenhorst,* maréchal héréditaire du duc de Berg, ratifie la vente faite, par Arnould van *Alpheym,* seigneur de *Hoenpolle* (Hönnepel), et sa femme Marguerite, de l'avouerie de *Mentzel,* 1389 : même écu (Dusseldorf, *Col.,* N° 1118).

— Jean van *Wijenhorst,* écuyer, moyennant une rente de 40 florins sur le péage de *Berk* (Rheinberg), *rédimible* par 400 florins, inféode à l'archevêque de Cologne son *huys, zu Langendunck* (Langendonk) *genant (gyme ampte ind gerichte van Berke),* que ce prélat lui a permis de *besseren ind vesten,* 1391 : même écu (plein) (Ibid., N° 1142).

Wijnhorst. Johan van *Wijenhorst, ritter, unsen hoevemeister,* conseiller et ami du duc de Juliers et de Gueldre, 1410 : même écu. Cq. couronné. C. : une tête et col de lévrier. L. : *S Iohan u Wienhorst* (Dusseldorf, *Clèves-Mark,* N°s 687-8) (voir **ADENDONC, Alpen**).

Gelre donne ainsi les armes de *Kuerl van Wijenhorst,* Gueldrois : d'azur au chef d'argent, chargé de trois merlettes de gueules. Le cq. d'or. C. : une tête et col d'âne, la tête d'argent, languée de gueules, le col coupé d'argent et d'azur.

WIJNKEL,
WINKELE, voir **WINCKELE.**

Winkelhausen. *Adolphus de Winkilhusen, strenuus vir,* transporte un bien, devant les échevins de Duisburg, 1350 : une poele, posée en bande. L. : *S' Adolfes . . Wink . . . r . in* (Dusseldorf, Chap. de Dusseldorf, N° 25).

— *Hermannus de Winkelhusen, armiger,* 1367; *Her Hermann van Wynkelhusen, scholtzisse zo Gerishem* (écoutète de Gerresheim), 1372 : même écu. L. : *S Hermannrs de Wink . . hvsen* (Ibid., N°s 42, 47).

— Herman van *Winckelhusen,* frère d'Adolphe, reçoit, du comte de Berg, une rente, par le péager de *Linphe,* 1371; scelle un acte de *Ludekyn van Buyrre,* 1376 : même écu. L. : ✠ *S' Hermanni de Winckelhusen* (Dusseldorf, *Jul.-Berg,* N°s 866, 924) (Pl. 39, fig. 1140).

— Adolphe van *Winkelhusen* donne quittance au comte de Berg et de Ravensberg, 1372 : même écu (Ibid., N° 881).

— *Ailff van Wynkelhusen* scelle deux actes, 1394 : même écu. L. : *S Adolfi de Winkelhvse* (Dusseldorf, Chap de Dusseldof, N° 81).

Par l'un de ces deux actes, *Ailff van Wynkelhusen, Druda,* sa femme, et *Aylff* et *Konegund,* leurs enfants, dotent le chapitre de Dusseldorf de leur *hoff up dem Kampe,* à *Hukingen* (Huckingen), etc.

— *Her Herman van Winkelhusen,* bailli *(amptman)* d'Angermund, 1394; *Herman van Winkelhusen* scelle un acte de son oncle, *Ailf van Winkelhusen.* 1394 : même écu. L. : *S' Herman van Winkelhusen* (Ibid., N°s 25, 81) (voir **Limbourg**).

Winkelheim. *Sybrecht van Wynckelheym,* curé de Reifferscheid, 1390 : coupé au 1er, un lion issant; au 2d, plain (Dusseldorf, Couvent de Bedbur, N° 22).

WINCKELE. Catherine van den *Wincle,* femme de *Hughe Gillis Daens sone,* 1361 : une demi-ramure de cerf à senestre; au franc-quartier plain *(Saint-Baron)* (voir **Gilles**).

— Elisabeth (sans nom de famille), veuve de Jean

Heinricx (et *Henry*), *touriere* du château de Gand, 1395, 7, 8 (n. st.). 8, 9, 1400 : un fascé (de huit pièces), au sautoir brochant, chargé de cinq étoiles. L. : *S' Liisbette vā den Wincle* (C. C. A., Acquits de Lille, l. 38 et 111) (Pl. 39, fig. 1138).

WINCKELE. Louis van den *Winkele*, échevin du métier d'Assenede, 1412 : deux demi-ramures de cerf, adossées, accompagnées en cœur d'un macle. L. : . . . . . *c van den Winkle* (Ibid., l. 89, 90).

— *(Godevert* van den), seigneur foncier, et ses tenanciers donnent un acte (il s'agit d'un bois situé derrière l'église de Berchem, près Bruxelles) 1413, le 27 décembre : deux faucilles dentelées, affrontées, accompagnées au point du chef d'une étoile. L. : *S Godeverts . . . . . Winckele* (Chartreux, à Bruxelles, c. 11, A. G. B.).

— *Godevaert ict den Winckel*, bourgeois d'Ijsselstein, 1416 : une aigle, la tête accompagnée à senestre d'un roc d'échiquier (?), posé en barre. L. : *S' Godenaerts vten Wickel (Hollande).*

— *(Walterus dictus van den)*, échevin de Bruxelles, 1423 (n. st.), 29, 32, 3 (n. st.), 44, 54; chevalier, 1461 : écartelé; aux 1er et 4e, deux faucilles dentelées, affrontées; aux 2e et 3e, un parti-émanché. Un losange brochant en cœur sur l'écartelure. C. : une étoile entre les deux faucilles de l'écu. L. L., 1423-54 : *Wouter vā de Winkel;* 1461, 5 : *S Worter vā de Wikele ridder* (G., c., VIII, l. 29, Chartes des ducs de Brabant, Bruxelles, *Afflighem*, Malines, Fonds de Locquenghien, c. 11, A. G. B., G., c. XIV, l. 81, G., c. XVIII, l. 107a).

Wouter van den Winckele append le premier de ces deux sceaux à un acte du 7 juillet 1458, et à un acte du 14 mars 1459 (n. st.), auxquels il intervient en qualité de tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht (Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4106, A. G. B.).

Il append le second des deux sceaux, ci-dessus décrits, à un acte du 9 août 1465, dans lequel il se qualifie : *Wouter van den Winckele, riddere, heere van den groende der goeden hier na bescreven* (il s'agit de 3 1/2 journaux de bois à Berchem [-Sainte-Agathe], derrière l'église) (Chartreux, près de Bruxelles, c. 11).

— Liévin *de le Wijnkle*, procureur général de Flandre, 1424 : un chevron, chargé d'une étoile et accompagné de trois glands. L. : *S' Lierin van den Winkele* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 191).

— Philippe van den *Winckele*, échevin d'Adrien *Vijlaijn* (Vilain), *in Asseneder-ambacht*, 1437 : deux demi-ramures adossées, la 2de renversée, accompagnées en cœur d'une rose (quintefeuille). C. : la rose de l'écu entre une ramure (complète). S. : deux lions. L. : . . . *ilips* . . . . . *Wincle* (Arch. de l'Etat, à Gand, Couvent des Riches-Claires).

— *(Egidius dictus van den)*, échevin de Bruxelles, 1442, 3, 9, 53, 4 (n. st.), 9 : même écu que *Walterus*, mais sans le losange. Même C. L. : *Gielijs vā de' Winkel* (Ch. et doc. div., c. 1, *Afflighem*, Bruxelles, G., c. VIII, l. 29, *passim*, G., c. XVIII, l. 107a, Chartreux, près de Bruxelles, c. 12, A. G. B., Etabl. relig., c. 4106, A. G. B.).

Œuvres de loi du chapitre d'Anderlecht, *ende werdt dit register begonnen int jair ons sheren xvijC lxij opten ijersten dach van Julio* (1).

Late der capittelen van sinte peters tanderlecht : Wouter van den Winckele, et effectus est miles Parisius ultima augusti a° 61, loco eius est factus a° 66 Petrus van den Kenoeden.

Willelmus de Mesmakere [obiit . . . anno lxvij°, et loco eius factus est Johannes de Cathem] (2) (Greffes scabinaux, Arrondissement de Bruxelles, Anderlecht, n° 63bis, A. G. B.).

(1) Cette liste a été dressée plus tard, après 1457, mais encore au XVe siècle.

(2) Le passage placé entre crochets a été ajouté après coup.

WINCKELE. Jean van den *Wijncle*, échevin d'Eecloo, 1497 : deux demi-ramures de cerf, la 2de renversée, adossées, accompagnées en cœur d'un gland. L. : *S Ian . . . de . . . . . el* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 82, 83) (Pl. 39, fig. 1139).

— (Jean van den) scelle pour Pierre et Gilles Vleminex, frères, qui déclarent tenir un fief à Merchtem, arrière-fief du Brabant, et, du sire de Merode un fief à Rossem, près de l'église, le 26 mai 14. . (le millésime n'est pas indiqué) : deux faucilles dentelées, affrontées, accompagnées en cœur d'un croissant. C. : un croissant entre les deux faucilles de l'écu. L. : *S Ian van de . . inc . . . .* (Av. et dén., N° 30209).

— Le 21 juillet 1511, devant les tenanciers du chapitre de Saint-Pierre d'Anderlecht, Marguerite *ismols* (de Mol), veuve de Nicolas van den *Winckel*, et Elisabeth van den *Wiackel*, sa fille, accompagnée de son mari, Thierry Moeleman, représentant, toutes deux, leur fils et frère germain respectif, Florent van den *Winckel*, transportent un bien (Greffes scabinaux, Arrondissement de Bruxelles, reg. 64, f° 156, A. G. B.).

— (Maître Louis van den), licencié dans les deux droits, 1600, 1, 2, 3, 8 : écartelé ; aux 1er et 4e, une étoile entre deux faucilles dentelées, aux 2e et 3e, un parti-émanché. C. : les meubles des 1er et 4e quartiers. L. : *S Ludo van den Winckele* (Chartreux près de Bruxelles, c. 9 et 4107, A. G. B., *Cambre*. Bruxelles).

Les étoiles sur ce sceau sont à huit rais.

— Jean-Pierre *Winckell*, curé de Leudlingen, dans la seigneurie de Kayl. 1788 : d'azur à une sorte de fourche renversée et à un croc, passés en sautoir, cantonnés de quatre roses. C. : une étoile (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46580, 46583) (voir **Moens, Molhem, Zaman**).

Le seigneur de WINCKLE (Wingles) : *près Pont-à-Vendin* (Pont-à-Vendin, France), *conestable de Flandres* :

d'argent à six coquilles de gueulle ; et ceste seigneurie et office de conestable appartient à présent à sens de Melayn, conte d'Espinoey (Coen. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Winckelers (Pierre), dit van *Kelsbeeck* (Kelsbeeck), échevin du couvent du Val-Sainte-Lucie, hors Saint-Trond, dans sa cour à *Wilre* (Wilderen), 1529 : une charrue contournée, surmontée d'une étoile. L. : *S Peter Wincke* . . . . . (Abb. d'Oriente, c. 3, A. G. B.).

Winckelman (Renier), père et tuteur de Gaspard W., qui tient, du bourg de Bruges, un fief de 45 mesures, avec maisons et arbres, au métier de Lisseweghe, paroisse du même nom, et appelé *tgoedt te Buckemare*, 1542, le 7 octobre : un équerre, côtoyant le bord supérieur et le flanc senestre de l'écu. T. senestre : un homme sauvage, portant sa massue sous le bras dextre et la lanière de l'écu de la main dextre. L. : *S Reinier Winckelman* (Fiefs, N° 8351) (voir **Snouckaert**).

WINCKERE (Jean de), échevin du métier de Bouchaute, 1520 : un étai pour arbre fruitier, accosté de deux feuilles de chêne (*Deijnze*, c. 8) (Pl. 40, fig. 1141).

Winckhler (J.), *Regimentsfeldscherer* (chirurgien) scelle le procès-verbal relatif à la mort d'un autre *Feldscherer*, tué en duel, 1741, le 9 août, à Luxembourg : un lion, tenant des deux pattes une pique. C. : le lion de l'écu issant. Le C. accosté des lettres J-W. Sans autre L. (cachet en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles).

D'après le rôle de recensement du régiment impérial et royal d'infanterie « baron von Bettendorff », dressé, à Palerme, le 20 décembre 1730, Johann *Winckler* était, alors, âgé de 31 ans, natif de Vienne, en Autriche, catholique, marié, père d'un fils, et avait servi à l'empire depuis 11 ans et 9 mois.

D'après le rôle de recensement dressé, à Kaschau, le 6 avril 1736, du régiment d'infanterie du général-feldmaréchal-lieutenant comte Onelli, ledit *Feldscherer* était, alors, âgé de 36 1/2 ans et père de trois enfants (Ibid.).

WINCLE,
WIJNCLE, voir **WINCKELE.**

WINNE. *Godevaert de Winne van Herent* reçoit, du Brabant, 60 vieux écus, à lui dus, du chef de la guerre contre le comte de Flandre, 1357, le 3 octobre : trois (2, 1) souris sautillants. L. : ✠ *S Godefridus* (!) *de Vinne* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1431).

Winnen (Guillaume), licencié ès deux droits, échevin de Léau, 1625, 8 : une croix, côtoyée d'un filet en croix. C. : une aigle issante. L. : *S Gvilelmvs Winnen (Heijlissem)* (Pl. 40, fig. 1142).

— (Mathieu), échevin de Léau, 1662, 3 : un sautoir, accompagné en chef d'une anille, en pointe d'une étoile, et chargé en cœur d'un écusson à l'anille. L. : *Matthevs Winnen* (Ordange et *Heijlissem*) (Pl. 40, fig. 1143).

WINNENBERG. *Cuno, miles, dominus de Winneberg*, assigne, à Gérard, comte de Juliers, moyennant 20 livres, ses biens *in Edegrei, in Endert, . . . in opido Kocheme* (Kochem), 1324 : une cotice vivrée et un semé de croisettes pattées, au pied fiché. L. : . . . *onradi dn . . . vineb* . . . . . (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N°s 299, 301) (voir **Braunshorn, Broeck**).

Edegrei = Ediger.

— *Cuno et Gerlacus de Winneberg, fratres*, inféodent à l'archevêque de Cologne leur *castrum de Winneberg*, à titre de *apertum, patens et accessibile castrum (Offenhaus)*, et ce de l'aveu *nobilis viri domini de Brunshorn* (Braunshorn), *avi nostri, de castro in Bilsteyn* (Beilstein) *supra Mosellam*, fief de l'église de Cologne, dont ledit *avus* a l'usufruit (ils seront ses successeurs dans la terre de *Brunshorn*), 1361 ; *Cuno* et *Gerlach*, frères, seigneurs de *Wynnenberch* et de *Bielstein*, promettent au duc de Luxembourg, pour un capital de 2000 petits florins, une rente de 200 petits florins, sur leurs biens luxembourgeois, 1379 ; *Cuno*, 1361 : une cotice vivrée, accostée de six croisettes potencées, au pied fiché, trois (2, 1) au canton senestre et 3 à dextre, celles-ci rangées en bande. C. : une tête et col de . . . (animal) ; 1379 : parti ; au 1er, une cotice vivrée et un semé de croisettes recroisetées, au pied fiché ; au 2^d^, trois cors de chasse. C. : une tête et col de chèvre. L. : *S' Conois dni i Wyneb'g et Bilste . Gerlacus*, son sceau de 1361 est tombé ; 1379 : une cotice vivrée et un semé de croisettes recroisetées, au pied fiché. L. : *S' Gerlaci de Wynnenberg Bilst'* (Dusseldorf, *Col.*, N° 845 ; *Luxembourg*, c. IV, l. XVI, N° 24).

Gelre donne ainsi les armes de sire Conrard, parmi les vassaux de l'évêque de Trèves : écartelé ; aux 1er et 4e, de gueules à la bande vivrée d'or et un semé de croisettes recroisetées (non coloriées, les traits étant restés noirs) ; aux 2e et 3e, d'argent à trois huchets (!) de gueules, garnis d'or. C. : un tête et col de bélier (!), parti de sable et d'argent, langué de gueules.

— *Gerlach, herre zu Wynnenberch und zu Bylsteyn* (Beilstein), vend *den hoff half der zu Edegrey* (Ediger) *gelegin ist*, 1362, *ipsa die epyphanie domini nostri Jhesu Christi* : une cotice vivrée et un semé de croisettes, au pied fiché. L. : . . . *r-l* . . . . . *Wynenberg* (Arch. de l'Etat, a Metz, Seigneurie de Clervaux).

— Ledit *Gerlach* fait sceller l'acte, analysé ci-dessus, par *Conen mynen bruder, herre zu Wynnenberch und zu Bilsteyn*, 1362 : une bande vivrée et un

semé de croisettes recroisetées, au pied fiché. C. : une tête et col d'âne (?). L. : . . . . . *ni* . . . . . (Ibid.).

WINNENBERG. Ledit *Gerlach* fait sceller ledit acte par *Hennen von Wynnenberch, unsen burchman,* 1362 : cinq (2, 1, 2) . . . (macles. annelets? un peu applatis). C. : une tête et col d'âne. L. : ✠ *S Iohis de* [ ] *ninber* . . (Ibid.).

— *Johan, herre to Wunnenberg ind to Bilnsteyn,* ayant été autorisé, par son suzerain, Adolphe, duc de Clèves, comte de la Mark, à engager son village de *Blanckenroyt* (Blankenrath) *op den Hundsrugge,* pour 700 florins du Rhin, à Gérard van *Wachenheim,* bailli de *Falckensteyn* (Falkenstein), promet de le dégager, dans une année, à partir de la Noel, 1431, Saint-Jean-Baptiste : écartelé ; aux 1er et 4e, une cotice vivrée et un semé de croisettes ; aux 2e et 3e, trois cors de chasse (**Beilstein**). C. : une tête et col de bouc (Dusseldorf, *Clèves-Mark,* N° 752).

— *Her Philips, her zu Winnenburg und Beilstein,* etc., scelle le contrat de mariage de sire Jean de Lierre, seigneur de Berchem, Ranst, Esch-sur-Sure, etc., et d'Anne d'Isenburg (voir **Lierre**), 1549 (st. de Trèves) : écartelé ; aux 1er et 4e, une cotice vivrée et un semé de croisettes (simples) ; aux 2e et 3e, trois cors de chasse (**Beilstein**). Deux casques. C.C. : 1o, une tête et col de bouc ; 2o, un haut chapeau conique, garni d'un plume. L. : *S Philips friher z Winenberg v Bieh . . . ein* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 2684).

Winnezeele. François de *Winnezele,* homme de fief du bourg de Furnes, 1468 : trois losanges ; au franc-quartier brochant, fascé de quatre pièces, la 4e chargée d'un croissant. C. : un renard sautillant (entier) entre un vol. L. : *S Franchoys de Winnizeelle* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 95, 96) (Pl. 40, fig. 1145).

— (Macaire van) tient, du château de Furnes, un fief à Bulscamp, 1514 : écartelé ; au 1er, deux fasces ; aux 2e et 3e, trois losanges ; au 4e, un lion. C. : un lion issant entre un vol (?). L. : *S Mak . . . van Winnescle* (Fiefs, c. 887, l. 151-201) (Pl. 40, fig. 1146).

Le seigneur de Wynneselle : *d'argent à deux macles de gueulle, au premier canton fessé d'or et d'azur de quatre, et crye : Dixmude ! Dixmude !* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Winningen. *Hertwicus de Winingen, miles, scultetus confluen* (de Coblence), scelle un acte d'Agnès, veuve de sire d'Herman, seigneur de Helfenstein, 1348, le 27 mars : très cassé ; on voit huit (4, 3, 1) billettes ; le chef est cassé (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

Par cet acte, ladite dame déclare que son gendre *Fridericus, miles, dominus de Brandenberg* (Brandenbourg), a promis d'assigner à son fils aîné, Herman, son petit-fils, à elle, Agnès, pour son mariage avec Agnès, fille de *dominus Johannes dictus Proudum,* échevin de Trèves, la rente d'un capital de 100 livres de petits tournois.

Winningen. *Johannes et Hertwynus de Wynningen, fratres, armigeri* (voir **Boos**), 1398 : tous deux : dix (4, 3, 2, 1) billettes ; au chef endenté, plain (Dusseldorf, *Col.,* N° 1219) (Pl. 40, fig. 1144).

Winnoc (Pierre) tient, du château de Furnes, un fief à Wulpen, 1403 : une fasce, accompagnée en chef de deux merlettes contournées et en pointe d'une étoile (Fiefs, c. 889, l. 1041-1106).

Winri[c]x. *Johannes dictus Winrix, filius quondam Johannis,* échevin d'Aerschot, 1363 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'un rameau, recourbé en volute, terminé au milieu d'un trèfle (pampre?). L. : ✠ *S' Ioh'is dci Winrix scab arsc* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Le même, 1365 : même écu. L. : . . *Iohis dei Winrix scabi ar* . . (Ibid.) (Pl. 40, fig. 1147).

— Jean *Winrix,* échevin d'Aerschot, 1380 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'une étoile à cinq rais, enclose d'une couronne de feuillage. L. : . . *Iohis dei Wirix scabi arsco* . (Ibid.).

— Henri *Winrix,* même qualité, 1397 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé également de trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées de trois pals retraits. L. : *S* . . . . *c Wiric scab ars* (Ibid.).

— *Staes Winrix,* même qualité, 1431 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'une étoile à cinq rais. L. : *S Eustatii Winrix scab arscot* (Ibid.) (comp. les armes de **Moens**).

— Henri *Winrix,* même qualité, 1439 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé ; au chef de quartier chargé de trois pals. L. : *S Henrici Winrix scab arscot* (Ibid., *ad annum* 1413, n. st.).

— Nicolas *Wijnrix,* échevin d'Anvers, 1441, 5, 8 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant, chargé de trois pals. C. : une tête et col de paon (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden,* c. 2, et M. F. Donnet) (voir **Os**).

WINSBERGHE *(Ghiselbrecht van)* reçoit, pour le couvent de Spermalie, à Bruge, une rente sur l'espier de cette ville, 1478 : une croix, accompagnée de trois étoiles, 1 au 1er, 1 au 3e et 1 au 4e canton, et, au 2e, d'un croissant. L. : . . . . . *van Winsber* . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 379.

Wint, voir **Coudenhove**, **Windt**.

Winter, **Wintere** *Henricus, marescalcus de Wynteren* (Winter), *miles*, scelle un acte de *Bela, relicta Arnoldi, necnon Sophya, relicta Cristiani, fratrum germanorum dictorum Craz*, et de leurs enfants, qui renoncent à toutes réclamations à chargé du comte Adolphe de Berg, 1305 : une bande de trois losanges, accompagnée au canton senestre d'une étoile (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 166) (Pl. 40, fig. 1148).

Ces enfants sont *a*, de feu Arnould : *Adolphus* et *Henricus*, *b*, de Chrétien : *Wilhelmus*, *Florkinus*, *Tilmannus* et *Hiltdis*.

— *Godart Wint[h]er van Aldenro[y]de*, chevalier, inféode, à Godefroid de Juliers, seigneur de Bergheim, un fief à *Nederen Onshem* (Hunsheim ?), ayant appartenu, jadis, à Gauthier van *Onshem* et à ses enfants, 1331 ; constitue à Thierry, comte de Looz, une rente sur la dime d'un alleu *in dem velde zu Oeer Oysheym*, 1339 ; scelle encore en 1339 : un sautoir, accompagné en chef d'une étoile. L. : ✠ *S' Godefredi dei Wynth' mil de Alderode* (Ibid., N°s 357, 418, 22).

— *Franco dictus Winter*, échevin de Malines, 1342 : cinq (2, 2, 1) flanchis, surmontés d'un lambel (Malines) (Pl. 40, fig. 1149).

— Gérard *Winther van Stetzheim*, chevalier, scelle un traité de l'archevêque de Cologne, le margrave de Juliers et le comte de Looz, d'une part, et le comte de Berg et Guillaume de Juliers, fils dudit margrave, d'autre part, 1349 : un sautoir, accompagné en chef d'une molette. C. : un haut chapeau, sommé de . . . (cassé). L. : . . . *erardi Witer dni de Rode mili* . . . (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 524).

— Nicolas *Winter*, échevin de Malines, 1351 : six (3, 2, 1) flanchis. C. : un flanchis, fiché à une tige verticale, entre deux cornes de bœuf. L. : *S' Nicolai dicti Winter* (Malines).

— *(Willelmus dictus)*, échevin d'Aerschot, 1360, 1 (n. st.) : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier chargé d'une anille. L. : ✠ *S' Willelmi dei Wint' scabi arsc* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *(Willem)*, même qualité, 1366 : même écu. L. : *S Will . . . . ti Winter* (Ibid).

— (Jean), homme de fief de Rasse van der *Rivieren*, seigneur de *Neder Lijntere* (Neer-Linter), 1379 : une rose, accompagnée de trois (2, 1) croisettes. L. : ✠ *S' Ian Winter* (Ibid.).

— *Gerlacus dictus Winter*, échevin de Malines, 1383, 4, 7, 8, 91-3, 5, 6 : même écu que Nicolas, 1351, mais brisé d'une bordure engrêlée (Malines).

— Gérard de *Winter*, *illec*, échevin 1399 : dix (4, 3, 2, 1) flanchis. C. : une tête et col d'homme barbu, ayant, au lieu d'oreilles, un vol de chauve-souris (de dragon) S. du cq. deux aigles. L. : *S' Gerardy de Wynter* (Ibid.).

Winter, **Wintere.** Florent *Winter*, échevin d'Aerschot, 1438 : une anille. L. : *S Floriis Winter scab arscot* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Guillaume de *Winter* (et *Wijntere)*, échevin du *bijvang* de Lierre, 1482, 7, 93 ; échevin de Lierre, 1502 : écartelé ; aux 1er et 4e, un fer de moulin ; aux 2e et 3e, trois pals ; au chef de quartier plain (Malines).

— Adrien de *Wintere*, héritier de Jacques de W., tient, du *Pohlter van Namen*, un fief dans le *Speelmans Polder*, 1543 : cassé ; on ne voit que deux merlettes en chef, 1 au point, 1 à senestre C. : une merlette entre un vol (Fiefs, N° 10680).

— François de *Wintere*, tuteur, de par l'église de damoiselle Jacqueline Crabbe, qui, comme héritière de maître Jean Crabbe, tient, du *Polder van Namen*, à Triniteit, un fief dans le *Zuudtpoldere*, 1551 : une fasce, accompagnée en chef de trois merlettes et en pointe de quatre (1, 2, 1) coquilles (?) (Fiefs, N° 10695).

— *Petrus De Winter*, prêtre, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à une chapellenie dont il est le possesseur, en l'église Saint-Rombaut, à Malines, 1787, le 22 mars : parti ; au 1er, un lion ; au 2^d^, un étrier ; au chef chargé de trois navets. C. : un navet. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46655) (voir **Bertram**, **Kratz**, **Roelofs**, **Waersegger**, **Wint**).

Voir les armoiries du seigneur de *Wyntre* à Ha[e]g[h]e[n].

Winters (Gilles), maïeur de la franchise de Brusthem, 1601, 23 ; tenancier de la cour censale de Meer, à Brusthem, 1605 ; échevin de Saint-Trond, 1623 : parti ; au 1er, trois merlettes, mal ordonnées, accompagnées en cœur d'une étoile ; au 2^d^, deux cloches en chef et une feuille de tilleul, renversée, sans tige (cœur), sommée d'une fleur de lis. C. : un oiseau (Abb. de Saint-Trond, c. 14, et Ordange).

Winterscheid. Henri van *Wijnterscheit, burchman zo Blanckenberch* (Blankenberg), scelle deux actes de Jean *vamme Steyne*, 1370 : six merlettes, rangées en orle ; écusson en cœur chargé d'un lion couronné. L. : ✱ *S' Henr de Winterscheit* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N°s 852, 3) (Pl. 40, fig. 1150).

Wintgen (N[icolas ?]), chanoine de Notre-Dame, à Trèves, parent paternel de Philippe-Charles de Deel, chevalier de Deelsbourg, certifie croire nécessaire que l'Impératrice déclare majeur celui-ci, 1756, le 27 octobre : une croix de calvaire, le soubassement formé d'une seule dalle. C. : le meuble de l'écu (Conseil Privé, c. 250, A. G. B.).

Wijntmolen (Gisbert van den), échevin de Helmond, 1386 : un volant de moulin à vent, à quatre ailes, posé en sautoir alésé (Helmond).

Winxele. Les échevins de *Winkensele*, 1309, *(Wenxele)*, 1424 (n. st.), (Winxele) 1539 : un lion contourné, accompagné à dextre en pointe d'une lettre W. L. : ✠ *S' scabinorv de We . e . . .* (M. Rouffart et Ancienne Université de Louvain, A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

— Guillaume van *Winkensele* (et *-zeel)*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 526 moutons, 1374, 9 ; scelle pour Gérard van *Boecstele*, prisonnier *illec*, sous Rotselaer ; i. t. : 50 moutons, 1374 : coupé-enclavé ; au 1er, trois maillets penchés, rangés en fasce ; au 2d, plain. C. : une tête et col de bouc d'hermine, terminés en volet. L. : ✠ *S Willelmi de Wckesele* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 40, fig. 1151) (voir **Sestich**).

Un *Willelmus de Wenezele, miles*, transporte à l'abbaye de Sainte-Gertrude, à Louvain, un pré allodial de trois journaux *in prato dicto Assenbroec* ; 18 janvier 1400-01 (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).
Heer Willem van Winezele est cité parmi les tenants et aboutissants d'un fief sis à Haecht et relevant de Jean, seigneur de Rotselaer et de Vorsselaer, drossard héréditaire de Brabant, etc., dans un acte du 15 mai 1415 (*Cambre*).

WYRINGEN *(Alardus de), in utroque iure baccalaureus, dei et imperialis maiestatis gratia sacri Lateranensis palatii comes*, 1439 : dans le champ du sceau, une aigle éployée, tenant de la serre droite un écu à la bande, chargée de deux alérions, et de la serre gauche une couronne d'épines. L. : *S' nobilis Alardi de Wyringen sacri lat-anen . . . alis palatii coms* (C. C. B , c. 111).

WYS (Henri van), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1370, 1 : une fasce ; au franc-quartier chargé d'une molette à six rais. L. : .. *Henrich . . . . . bini aqven* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, Nos 23, 71) (voir **Vurre**).

— (André van), juge à Aix-la-Chapelle, 1377 : une fasce, surmontée à dextre d'une rose à six feuilles. L. : ✠ *S Andryes van Wüs* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 187).

Wisbecq (Les échevins de) et de Bierghes(-lez-Hal), XVIIe siècle : une gerbe de joncs. L'écu sommé d'une couronne à neuf perles, soutenant un cq. couronné, cimé d'une ramure de cerf. S. : deux lions, munis, chacun, d'une bannière, la 1re, à l'aigle éployée, surmontée d'une couronne impériale, la 2de, aux armes de l'écu. L. : *Seel de Wisbecqve et de Bierges* (Sceau détaché, offert par l'auteur à la collection sigillographique des A. G. B.).

Les armoiries de ce sceau sont celles de la famille d'Overschie.

Wyse *(Lambert dy)* et *Arnt dy Wyse, anders ghehyten Kreycier*, vendent une serve à l'abbé de Werden, 1388 ; tous deux : trois pals. L., 1° : *S Lamberti dei W . . . ;* 2° : ✠ *S Arnoldi . . . . .* (Dusseldorf, *Werden*, N° 97 1/2).

Wyse Corneille de *Wijse*, échevin d'Anvers, 1539 : une fasce, chargée de trois coquilles (114 lettres scabinales).

— Corneille de *Wijse*, échevin *illec*, 1597, 1609 : même écu. C. : une tête et col de chèvre (Ibid.).

— Corneille de *Wijse*, tuteur d'Anne Sanders, fille de feu Pierre, tient, de la Flandre, le fief *te Bolsele*, à Haesdonck, 1603 : mêmes écu et C. L. : . *Cornely de Wyse* (Fiefs, N° 6620).

Le seigneur de Ydeghem (Ideghem) : *de sable, à deux fesses d'or.*
Le seigneur de Wyse (Wieze) : *pareilles, rompu d'un escuson d'asur, à troes frocs* (froes) *d'argent* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comtée de Flandres*).

WISEBEKE, voir **Stecke**.

WYZELE, voir **Schönberg**.

Wiseppe. Jean van *Wissippe*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 412 moutons, 1374 : deux léopards couronnés, rangés en pal, et un bâton engrêlé, brochant. L. : *S Iohan . . . . . Wis . . . .* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 40, fig. 1152).

Wiskaert (Arnould), *ambochtsheer* (voir **Besoijen**), 1388 : trois (2, 1) demi-vols (ou flammes ?), surmontés d'un lambel. L. : *S Aernt Wisscaert Heinric f (Hollande).*

Wisch. Etienne, seigneur de *Wissche*, 1330 : de . . . à l'écusson plain, accompagné de huit merlettes, rangées en orle. L. : ✠ *S Stefani dni de Wissce* (Dusseldorf, *Emmerich*, N° 36) (Pl. 40, fig. 1153).

D'après Gelre, ces Wisch, vassaux de Gueldre, portaient : d'or à l'écusson de sinople et à huit merlettes de gueules, rangées en orle.

— Thierry van *Wijssch* scelle un acte de Guillaume van *Reys* (Rees), chevalier, qui cède au comte de Clèves *den wynt ind dat gemale in der Hetter* (Hettergau), . . . *also als dat te wesen plach der van der Empel*, 1394 : deux léopards, rangés en pal et un lambel brochant. L. : . . . . . *Wissche* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 576).

— Thierry van *Wijsch, der ailde, die toe Moijland* (Muiland) *woent*, scelle l'acte de Thierry de la Mark, relatif à la renonciation, par Marguerite de Clèves, au pays de ses parents, 1394 : même écu. L. : . . . . . *Wissche* (Ibid., N° 579).

— Thierry et Henri, seigneurs de *Wijssch*, écuyers, moyennant 5000 vieux écus, pour lesquels ils ont constitué une rente de 500 vieux écus, sont nommés, par Adolphe, comte de Clèves, baillis héréditaires de *Sevenar* (Zevenaar), *in der Lijmersch* (Lijmers), à charge par eux de garder le château *illec*,

avec douze hommes et quatre chevaux, deux gardiens et un concierge, 1393 ; scellent en 1396 ; Thierry : deux léopards, rangés en pal. C. : deux pieds de cheval. L. : *S' Deri . . here van Wisch.* Henri : même écu, brisé d'un lambel brochant. T. : un ange (Ibid., Nos 581, 590).

Wisch (Thierry van) et Elisabeth, sa femme, ont abandonné au comte de Clèves leurs prétentions sur deux fermes *(haven)* à Sonsbeek, *dair wijlenere onse lieve vrouwe ind moeder, vrouwe Margarete van Amstel an gehandt was,* 1406 : même écu, sans lambel. L. : *S Deric van* . . . . . (Ibid., N° 668).

GELRE représente ainsi les armes de *Derric van Wisch*, parmi celles des Gueldrois : d'or à deux léopards (?) de gueules. Volet parti de gueules et d'argent, doublé de sinople. C. : deux pieds de cheval, le 1er de gueules, ferré d'argent, le 2e d'argent.

— Elisabeth, femme dudit Thierry, 1406 : parti : au 1er, comme Thierry ; au 2e, un fascé (de huit pièces) et un sautoir échiqueté, brochant (**Amstel**). L. : *S' Elizabe* . . . . . *Wische* (Ibid.).

— *Dirck ende Henrick, heren tot Wissche,* écuyers, scellent le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 ; *Dirck* : deux lions léopardés, rangés en pal. C. : deux pieds de cheval. L. : *S' Dirich heer van Wissche* (Arnhem, *Rekenkamer*).

— *Henric, here tot Wissche,* ci-dessus, 1418 ; Henri, seigneur de *Wijssche,* parent *(neve)* de Guillaume de Juliers, dit de Wachtendonk, et de sa femme, 1439 : deux lions léopardés, rangés en pal. C. : deux pieds de cheval. L. : *Sigillvm Henrici here tot Wissche* (Ibid., et Dusseldorf, *Clèves-Mark,* 549).

— *Bernt van Wijssch* scelle un acte d'Othon van Keken, juge, pour le duc de Gueldre, à *Steenre,* 1498 : même écu qu'Etienne (1330). C. cassé *(Geld.).*

— *Gijsbert, brueder tot Wisch,* chevalier, scelle un acte de Charles, duc de Gueldre, 1501 : mêmes écu et C. qu'Henri (1418-39). T. dextre : un homme sauvage, sans massue. L. : *S' Gysberts brved tot Wisch* (Ibid.) (voir **Harscheidt, Limburg, Salm**).

WISPELAERE (Wespelaer ?) (Gérard van), échevin d'Anvers, 1328 : un lion léopardé (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsae* 1-5).

Wisze, voir **Kint**.

Wissekerke. *Antonis, des here Pieters sone van* . . (1), et deux autres donnent à *Florence van Henegowen « al dat goet dat wij hadden tote Arnemuden »,* etc., 1273 : un parti-émanché (de sept pièces). L. : ✠ *S* . . . . . *nii de Wissekerke (Zél.).*

(1) Ce nom est complètement effacé. Dans son *Oorkondenboek,* VAN DEN BERGH donne, d'après VAN MIERIS et une ancienne copie : *Arnemuden.*

— *Heinrijc Sergillijs zone* (sans nom de famille) (voir **Poele**), 1292 : dans le champ du sceau, un lion, chargé d'un écu au fermail en losange. L. : ★ *S' Hinrici f' dni Egidii de Wissenkke* (Chartes des comtes de Flandre) (voir **Borssele**).

Wissekerke. Les échevins de la baronnie de *Wissekercke,* en la paroisse de Baesel (Waes), 1778 : de sable au pal retrait, soutenu d'une fasce. L'écu sommé d'une couronne (dont la partie supérieure est fruste). S. : deux lions regardants. L. : . . . . *mondi baron de Uissekercke Ma* . . . . . (Office fiscal de Brabant, reg. 345, A. G. B.).

Wissel Thierry et Everard van *Wischel,* chevaliers, scellent un acte de Jean, comte de Clèves, 1348 ; Thierry : un vol. L. : ✠ *S Dni Tchoderico* (!) *de Wissel.* Le sceau d'Everard est tombé (Dusseldorf, *Jul.-Berg,* N° 509).

Dans les armes des Wissel, de même que dans celles d'autres Gueldrois, les extrémités des deux ailes se terminent, parfois, en boule, en trèfle ou en fleur de lis, et se recourbent, tantôt vers les bords de l'écu, tantôt l'une vers l'autre.

— Henri van *Wisschel* scelle un acte de Gumprecht van Alpen, voué de Cologne, 1376 : un vol. L. : *S' Hynryci de Vischel* (Dusseldorf, *Clèves-Mark,* N° 426).

— Guillaume van *Wijsgel, heren Everts broeder,* et Everard, fils dudit Guillaume, vendent une rente de 10 vieux écus, *wijt onsen hove, die geheijten is in gen Endenbusghe,* 1387 ; Guillaume : un vol et un lambel brochant. L. : *S' Willem van Wissel.* Everard, fils dudit Guillaume : même écu, sans lambel. Scelle encore : Thierry van *Wijsgel,* fils de Guillaume, 1387 : un vol, accompagné en cœur d'un poisson, posé en pal (Ibid., N° 502) (Pl. 40, fig. 1154).

— Everard van *Wisschel,* fils de sire Guillaume, scelle un acte de Henri, fils du chevalier Henri van Waardhuizen, 1394 : un vol (Ibid., N° 457).

— Everard van *Wisschel,* chevalier, homme du comte de Clèves, 1401 : un vol, les deux ailes chargées, chacune, d'une étoile. Cq. couronné. C. : un vol (Ibid., N° 638).

— Everard van *Wisschel,* chevalier, même qualité, 1405 ; scelle un acte du chapitre de Clèves, 1405 ; scelle 1410 : mêmes écu (sans les étoiles ?) et C. Cq. couronné. L. : *S Everardi de Wisschel* (Ibid., Nos 638 et 654).

— Bernard van *Wisschel,* Agnès, sa sœur, Etienne, fils dudit, renoncent, devant le comte de Clèves et ses hommes, en faveur de Gisbert Hacke, à des fiefs sous *Wisschelreweerde,* 1413 ; Bernard : un vol. L. : *S' Bernt van Wisschel.* Etienne : même écu, brisé au point du chef d'une lettre ℟ L. : *S Steven van Wisschel.* L'acte de vente, de 1409, portant le sceau ci-dessus de Bernard, est scellé par ladite Agnès, religieuse à *Beedbur* (un vol. L. : *S Agnesen van Wisschel)* et par Thierry van *Wisschel,* homme du comte de Clèves : un vol (Ibid., N° 502).

Wissel. Waleran van *Wijsschel* et sa femme, *Mechtelt Brijens dochter,* vendent leur bien dans le pays de Cuijk, 1437 ; le mari : un vol. La femme : une fleur de lis. L. : *S' Mechtelt va Vessel* (*Geld.*) (voir **Budel, Diepenbroek, Ham**).

Wisselaar. *Everwinus Cam[p]sor* (le changeur), échevin de Bruxelles, 1293, 5, 6, 7, 8 : dans le champ du sceau, une fleur de lis (complète), accostée de quatre étoiles. L. : ✠ *S' Everwini Cambitoris* (Bruxelles, G., c. 1, et Fonds de Locquenghien, c. 11, A. G. B.).

Le blason que lui attribue l'*Histoire de Bruxelles* est apocryphe.

— *Johannes, filius Everwini Campsoris,* échevin de Bruxelles, 1302 : dix (3, 2, 3, 2) billettes. L. : ✠ *S' Iohis filii Evrvinni* (G., c. XIII, l. 71, et *passim*).

— *Johannes, filius quondam Everwini Campsoris,* et *filius quondam Everwini,* tout court, échevin *illec,* 1311, 6, 9 : (hachuré à) dix (3, 2, 3, 2) billettes. L. : ✠ *S' Iohis filii Everwini* (Bruxelles et G., c. XIII, l. 71, Fonds de Locquenghien).

— *Godefridus, filius quondam Everwini* (sans nom de famille), même qualité, 1318, 9 : un semé de billettes ; au franc-quartier chargé d'un lion. L. : ✠ *Sigill Godefridi fili Everwini* (Bruxelles) (Pl. 40, fig. 1155).

— Pierre *Wisselere,* échevin de Saint-Trond, 1333 : deux fasces bretessées et contre-bretessées, surmontées à dextre d'une étoile à cinq rais (Abb. de Saint-Trond, c. 5bis et 7) (Pl. 40, fig. 1156).

— *Walterus dictus Wissellere,* échevin de Malines, 1348, 51, 2, 5-7 : trois sirènes, tenant de la main droite un miroir ; au franc-quartier brochant, chargé de trois pals (Malines).

— Marcel *de Wisselere,* représentant les héritiers de Jean van *Corten,* tué à Basweiler, sous le sire de Berg-op-Zoom (i. t. : 20 moutons), 1374 : une porte à deux tours, à toits aigus, en chef à dextre, deux flanchis, 1 en chef à senestre, 1 en pointe, et une étoile à cinq rais au flanc senestre. L. : ✠ *S' Marcelius Aerst sone* (!) *(Aerts sone ?)* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 40, fig. 1157) (voir **Calsteren, Noot, Schat, Thoenijs**).

Wissele[e]re, voir **Wisselaar.**

Wissoc. Antoine de *Wissocq,* conseiller du duc de Bourgogne (conseil de Flandre), 1409 : une fasce, accompagnée de trois losanges (2, 1), surmontés d'un lambel. C. : un buste. S. : deux lions (Arch. de la famille Morel de Boucle-Saint-Denis, seigneurie de Testerep) (voir **Coijghem, Trazegnies, Woelmont**).

Witebors. *Jehan Wittebol,* homme de fief de l'abbesse de Notre-Dame de Wauthier-Braine, 1450 ; *Jehan Witebore,* demeurant à *Piquepanche,* paroisse de *Watier Braine,* 1452 ; *Jehan Wittebolle,* homme de fief de ladite abbesse, scelle un acte de *messire Conste de Liemelettes* (Limelette), chevalier, 1473 : une rose. L. : . *Iehn Witebors* (Abb. de Nizelles, Etabl. relig., c. 3202, A. G. B.) (voir **Wittebols**).

Wyten. *Die ersamen wysen herren herren Peter Zederwalt und Johan Wyten* (sans particule), échevin de Trèves, 1493 (st. de Trèves), le 24 mars ; Wyten : une tresse de paille, muni d'un nœud en forme de trèfle, mouvant du coin senestre supérieur, en barre, le nœud dans la pointe de l'écu. L. : *S Iohan vo Wite sceffen . o . . . . ir* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1978) (voir **Zederwalt**).

Wijtens (Jacques), tenancier juré de la chambre des tonlieux à Bruxelles, 1500 : un lion couronné. T. : un homme sauvage assis, portant l'écu au bras gauche et tenant de la main droite, un écot. L. : *Sigillum Iacobi Witen* (sic !) (C. C. B., c. 48).

Wijtinc (Jean), échevin d'Ypres, 1433 : un tranché-ondé ; au 1er plain (hachuré de diagonales croisées) ; au 2d, un poisson, posé en bande (C. C. B., Acquits de Lille, l. 418) (Pl. 40, fig. 1161) (voir **Wittinc**).

WITKERINC (Philippe van) scelle un acte de Roger van der Horst, 1541 : un burelé et une aigle éployée, brochante. L. : ✠ *S' Philippi de Wiotcrinc* (Dusseldorf, *Werden,* N° 182).

Witleers, voir **Trije.**

Witmeri *(Johannes),* échevin de Bois-le-Duc, 1471 : deux renards rampants, adossés. Le sceau porte : *Witmery* (Malines).

Wijtoen (Jean), chevalier, seigneur d'*Ogemont,* déclare tenir, du bourg de Bruges : *tgoed van Orscamp* (Oostcamp), comprenant 700 mesures, un banc de sept échevins (dont quatre sont nommés par le souverain), un *crichoudere,* des ammans, un clerc, divers droits seigneuriaux (des amendes, rentes, la pêcherie et l'oisellerie dans la seigneurie d'*Orscamp)* et 18 arrière-fiefs, 1430, le 3 août ; Jean *Wijtoen,* chevalier, seigneur d'*Orscamp* et d'*Ogemont,* déclare tenir, dudit bourg, le fief *thof te Buederwaen,* avec 5 arrière-fiefs, au métier d'Oostburg, paroisse de *Nieuwerkerke,* 1430, le 3 août, et un fief, de 29 mesures, dit *Moreels leen* à *Orscamp,* 1430, le 3 août : un fascé ; écusson en cœur à la croix engrêlée. C. : une patte de lion en pal, la serre en haut. S. : deux griffons. L. : *S Iohan Wittun* (Fiefs, N° 8620, 8512, 8621).

Wijts *(Lamsin),* échevin de L'Ecluse, 1401 : plain ; au chef chargé d'une étoile et d'un croissant. L. : *S . . msiin . . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78, 79).

— *(Lamsin)* déclare, à la requête du bailli de Bruges et de *Jehan de Sanso* (Sancho ?), marchand espagnol, que « *je prisay deux bonnettez, x pieces de cordelles*

Pl. CCXVIII.

François de Kinschot, chevalier de Saint-Jacques, seigneur de Rivieren, Ganshoren, etc. (XVIIe siècle) (1).

(1) Ce sceau sera décrit dans le *Supplément*.

et en voille, tout deschiere et de petite valeur », à la somme de 24 livres parisis, 1408 : trois moutons passants (Ibid., l. 40).

Wijts (Jean), fils de Guillaume, remet, au haut bailli de Courtrai, l'aveu d'un fief, relevant de la châtellenie de Courtrai et de la cour de Thielt, et appelé la seigneurie de Bulscamp, à Wijngene, et comprenant une rente, haute, moyenne et basse justice et divers autres privilèges, 1502, le 14 avril (après Pâques) : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) cors de chasse. Cq. couronné. C : un cerf issant. L. : *S Ian Wiits* (Fiefs, N° 9570).

— *Jan Weijts, ghezeijt Capelle,* déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 3 mesures, au metier d'Oostburg, paroisse de *Sinte Loijs* (Saint-Eloi), avec des arriere-fiefs d'une étendue de 33 mesures, dont 39 se trouvent « obscurcis » depuis un temps immémorial *(van houden verdonckert zijn)*, les autres 4 mesures étant tenus de lui par *Thoneckin, filius Lauwers Clayssone*, damoiselle Madeleine van *Boncem* (Boneme), celle-ci ayant pour tenants et aboutissants : Catherine, fille de Georges van de Walle, Jean van Lichtervelde, etc., 1515, le 25 mai : écartelé ; aux 1er et 4e, trois poissons, posés en pals et rangés en fasce ; aux 2e et 3e, trois merlettes. L. : *S dni Iohis Weyts al* . . . . . (Fiefs, N° 8798).

— (Baudouin), *alias van Meterne* (Maeter), déclare tenir, en qualité d'époux de Marie van *Hollebeicke* (Hollebeke), de la Salle d'Ypres, une rente sur des biens dans les paroisses de Saint-Jean, à Ypres, de Boesinghe, de Bricleu et de *Zeilbeick* (Zillebeke), et un fief sis *buuten der uuterste vesten van Ijpre*, 1514 (n. st.), le 8 janvier : de . . . à l'écusson plain, chargé d'un franc-quartier plain. C. : une tête et col de licorne. L. : *S Bavdraï* (?) *V* . . . . . (Fiefs, N° 3622 et 3568).

— *Joos de Wijts, schiltenape, heere van Wulverighem* (Wulveringhem?), *Winhem*, etc., remet a *eersaemen ende discreten Nicollaes de Aubin, schiltenaepe,* bailli de la Salle d'Ypres, l'aveu d'une rente, relevant de celle-ci, sur des biens dans les paroisses de Saint-Jean, à Ypres, de Boesinghe et de Bricleu, 1566, le 1er novembre : même écu. Cq. couronné. C. : une tête et col d'animal (licorne?). L. : . . . . . *domini de Wulverighem Wynnem* . . . Fiefs) (voir **Saint-Omer, Schelpe, Wallon-Cappel**).

Wijtschaete, voir **Tour.**

Witte. *Henricus Albus, scabinus traiectensis* (de Maestricht), 1286 : d'hermine a la bande, chargée de trois besants. L. : ✠ *S He* . . . . . *bi scabi* . . . . *ecte* (Elseghem).

— *Johannes dictus Albus,* échevin de Louvain, 1304 : une aigle éployée. L. : . . . . . *is scab lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Witte. *Heinrec, here van Elewouts dike* (Ellewoutsdijk), *ruddere* (son sceau est tombé), *Clais de Langhe* (son sceau est tombé), *Willem de Langhe ende Boiden de Witte,* arbitres entre le couvent d'Affligem et Jean IJe et ses enfants, au sujet de 14 mesures *(ghemete)* de terre, *in de prochie van Vraendike, die wilen waren ver Agheten Schelps,* 1318, *in Sente Lucas avonde ; Boiden* : un chevron, accompagné de trois coquilles. L. : . *Bo* . . . . . *tto* (*Affligem*).

Le sceau de *Willem de Langhe* sera décrit dans le *Supplément.*

— *Johannes dictus Albus,* échevin de Louvain, 1371, 3, 6, 7, 8 : trois pals ; au chef chargé a dextre d'un écusson au sautoir échiqueté. L. : ✠ *S Iohannis Albes scabi lovanen* (Abb. de Sainte-Gertrude, a Louvain, et M. Rouffart).

— (Jean de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotsclaer ; l. t. : 127 3/4 moutons, 1374 ; le sceau est tombé (Chartes des ducs de Brabant).

— (Rodolphe *die)* scelle, à Louvain, comme un des marchands *(comanen)*, une charte du receveur de Louvain, 1377 : trois pals ; au chef chargé à dextre d'un écusson à l'aigle éployée (Ibid.).

— (Jean de), échevin d'Aerschot, 1380 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier chargé d'une ancre, posée en bande. L. : ✠ *S' Ioh'is dei de* . . . . *e scab'i arsco'* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Johannes dictus de Wijtte,* échevin de Bruxelles, 1383, 4 : une bande ondée, chargée de trois annelets (1) et accompagnée au canton senestre d'un cœur (feuille de nénuphar). L. : ✠ *S' Ians Witten* (Chartes des ducs de Brabant et Bruxelles) (Pl. 40, fig. 1158).

(1) Et non trois besants.

— (Henri *die),* bourgeois de Bruxelles, reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur 217 vieux écus (guerre de Gueldre), 1395, 6, 7 : cinq coquilles, rangées en sautoir. L. : ✠ *S' Hein de Witte* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 40, fig. 1159).

Les coquilles sont rangées en sautoir, et non en croix, comme dans les armes de beaucoup d'autres familles bruxelloises.

— *(Adelein* de) déclare tenir, de la Salle d'Ypres, un fief sis a Boesinghe et dit *de Zwane brugghe,* 1398, le 4 août : trois hures de sanglier. S. : deux petits léopards, un 3e léopard passant sur l'écu. L. : . . . . . *n de* . . . . . (Fiefs, N° 3355).

— *Johannes dictus Albus,* échevin de Louvain, 1400, 2, 13, 6, 9, 21 : trois pals ; au chef plain, chargé d'un franc-canton au sautoir échiqueté. L. 1400-19 : ✠ *S' Iohannis Albes scabi lovanien* (B. R., C. C.,

portefeuille 1875 ; *Afflighem*, Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, *ad annum* 1367, et *passim*, et Greffes scabinaux, *Louvain*, c. 5644).

Witte (Victor de), échevin d'Ypres, 1409, 10, 5 : trois hures de sanglier, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. C. : une hure et col de sanglier. L. : *S' Victoor de Witte* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 417).

— *Lodewijc le Witte*, homme de fief de la Salle d'Ypres, 1416, 21 : même écu, sans l'étoile. Même C. Le Cq. accosté de deux lettres ℵ. L. : *S Lodewyc de W. . . .* (Ibid., l. 190, 191).

En 1421, il se rend, avec le bailli et d'autres hommes de fief de la Salle d'Ypres, à Gand, *omme te ondervene minen here den grace van Namen : van Ielle* (Bailleul) *ende Ielambacht* (métier de Bailleul), relevant de ladite Salle.

— *(Johannes), filius quondam Franconis*, échevin de Louvain, 1444, 54, 8 : trois pals ; au chef chargé à dextre d'une aigle éployée. L. : ✠ *S' Iohannis Witte scabini lov'* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Jean dit), échevin d'Aerschot, 1457 : trois losanges, 2 aux flancs, 1 en pointe, accompagnés en cœur d'une étoile, surmontés d'un lambel. L. : ✠ *S Iohanis de Witte scab arscot* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *(Willeken die)* déclare tenir, du comte de Salm, comme seigneur de Rotselaer, un fief à Herent, sans date (1470?) : écartelé ; aux 1er et 4e, trois fleurs de lis ; au franc-quartier brochant chargé d'une bande de cinq losanges ; aux 2e et 3e, un lion. C. : deux cornes de bœuf. L. : *S Wille . de Wit . .* (Av. et dén., N° 531).

— (Georges de), échevin d'Ypres, 1475 : trois hures de sanglier, accompagnées en cœur d'un croissant. C. cassé (C. C. B., Acquits de Lille, l. 419).

— (Pierre de) déclare tenir, de la Salle d'Ypres, un fief, à Langemarck, acheté, naguère *(onlancx)*, de Jean van *Comene* (Comines), fief comprenant 15 mesures de terres, des rentes, bailli, divers droits seigneuriaux *(tol, vond, bastaerde goed ende de boete . . .)* et 13 arrière-fiefs, tenus par *Lamsin* Zwankaert, bourgeois d'Ypres, comme mari d'Yolente van Dixmude, Jean van Lichtervelde, seigneur de *Beurewaert*, Jean Ternijnc, Waleran van Hollebeke, etc., 1502, le 25 novembre : un chevron, chargé d'un écusson fruste, le dit chevron accompagné de trois meubles, affectant la forme d'une poire renversée, sans tige (gouttes?). C. : cassé. L. : . *Pieter de W. . . .* (Fiefs, N° 5749).

— (Jean de), alleutier et tenancier *(erflaet)* du duc de Brabant, scelle un acte du lieutenant-receveur de Tervueren et de Vilvorde, 1503 : une étoile, accompagnée de trois quartefeuilles. L. : *S Ian die Witte* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Witte (Josse de), fils de maître Jean, déclare tenir, du bourg de Bruges, le fief de *ter Pompe*, dans le métier d'Aardenburg, paroisse de Sainte-Croix, 1514, le 3 juillet : même écu que Pierre, 1502, mais sans l'écusson. C. cassé. L. : *S Ioos de Witte* (Fiefs, N° 7772).

— (Jacques de), fils de Jacques, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief, à *Onser Vrauwen tardenburch* (Aardenburg), comprenant 18 1/2 mesures, des rentes et 17 arrière-fiefs, tenus par Nicolas van *Cotengijs* (Cottenchy), Jacques Houwel, damoiselle Anne Scarsie, fille de Charles de Vroede (!), 1514, le 22 août : même écu, mais la cime du chevron chargée d'une coquille. C. cassé. L. : *S Iacop de Witte Iacop . .* (Fiefs, N° 7608).

— (Jacques de), fils de Jacques, déclare tenir, dudit bourg, ledit fief à Aardenburg, 1513, le 5 juillet : même écu. C. : une tête et col d'animal (?). L. : *S Iacob de Wytte* (Fiefs, N° 7617).

— (Gommaire de) déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief, à *Gaternesse* (Gaternisse), comprenant, jadis, 14 mesures, avec des alluvions, mais n'ayant plus, actuellement, que 5 à 6 mesures, le restant étant submergé par la mer, 1515, le 29 juin : une fleur de lis florencée, accompagnée au canton senestre d'une étoile à cinq rais. C. : une chèvre, contournée, sautillant contre un arbre. L. : . *Gomaer de Witte* (Fiefs, N° 8170).

— (Baudouin) (sans *de)*, époux de Martine Huughens (fille de Jean), qui tient de la seigneurie du *Polder van Namen*, un fief à Triniteit. *in Vierambochten*, 1527 : un *agnus Dei*, passant à senestre (Fiefs, N° 10672).

— (B.-F. de), greffier des échevins du monastère d'Afflighem, 1777, 82 : de sable au chevron abaissé, accompagné de trois besants (Arch. comm. d'Anvers, *Bescheiden v. eigendommen binnen Antw.*, reg. I).

— (Henri-Jean de), prêtre et chanoine de l'église Saint-Jacques, à Anvers, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens d'une fondation dont il est possesseur, en cette église. 1787, le 27 mars : de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois oiseaux. Cq. couronné. C. : un oiseau essorant. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46341) (voir **Baenst, Dop, Haverskerque, Hughes, Zennen, Schimmelpenninc, Waepenaert**).

Wittebol[le], voir **Poorter, Witebors, Wittebols.**

Wittebols. *Goert Wijttebols, scepen ons heren Sincte Peeters ende abdes van Corbij in de prochie van Nedrijsche* (Neer-Ijssche), 1534 : une hache, posée en fasce, le fer à dextre, le tranchant en bas, accompagnée à senestre d'une . . . (boule?). L. : *S*

Goe . . . ittebol. (M. Max. de Troostembergh) (voir **Witebors**).

Wittebroet *(Johannes dictus), censuarius domini Theoderici, prepositi de Capella*, à Bruxelles, 1354 : une croix ancrée, chargée de cinq boules (pains?). L. : ✠ *S' Ian Wittebroet* (G., c. II, l. 347).

Wittem. *Gerardus, dominus de Wetheym, miles*, scelle un acte des juge et échevins de la *curia de Vilen* (Viel?), 1341, *in festo omnium sanctorum* : une croix engrêlée. L. : ✠ *S' Gerardi dni de Withe milit* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 156).

— Jean, seigneur de *Witham*, chevalier, conseiller du duc et de la duchesse de Brabant, 1357 ; il reçoit, d'eux, 128 *ouder royale* que lui devait le comte de Looz, du chef d'une rente féodale, due depuis quatre années (32 par an), somme qui sera déduite de ce que le comte aura à recevoir, à cause de la guerre de Flandre, 1357, le 21 décembre ; homme de fief de ces souverains, 1358 ; il est qualifié : *feal et bien ame* du duc et de la duchesse de Brabant, 1361 ; seigneur de *Wytham*, reçoit, de ces princes, 2000 vieux écus (dont 12 valent 13 moutons), 1365 (n. st.), le 15 août : un lion et une bande brochante, chargée de trois mouchetures d'hermine (ou fleurs de lis complètes?). Cq. couronné. C. : une tête et col d'âne d'hermine, terminé en volet. S. du cq. : deux dragons (non ailés), marqués, le 1er, d'une lettre Ɔ, le 2d, d'une lettre X. L. : *S' Iohis dni de Witham* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1026, 1531, 1556, 1675, 1737, 1991).

Les deux lettres se trouvent gravées sur les corps même des dragons.

20 *lochmaende* 1362. Contrat de mariage entre Jean, fils aîné de Jean, seigneur de *Witham*, avec Marie, fille de Henri de Stalle, seigneur de *Beersele*.

Le futur aura, après la mort de son père, tous les biens, que celui-ci possédait avec dame *Katheline*, sa première femme, mère dudit futur, jusqu'à la mort de celle-ci, sauf 400 petits florins de rente annuelle que ledit père a assignés en dot, autrefois, sur lesdits biens, à sa fille, Marguerite, et au mari de celle-ci, le seigneur de Sombreffe...

D'autre part, Henri de Stalle laissera, après sa mort, à sa fille Marie tous les biens qu'il possédait avec sa femme Marguerite, jusqu'au jour du décès de cette dernière...

Les deux pères apposent leur sceau et prient leurs chers parents et amis *(maghen ende vrienden)*, présents : *Heren Florenche van Stalle, Janne van Stalle, Godevaert Crupelant, riddaren, Janne van Ilsche* (Ilsseche, *scolastere van Bruscle, meester Janne van Wambeke, canonne van Trieht* (Maestricht), *Janne, here van Rotselaer, Wouteren van Cockelberghe* (Kockelberg), *Janne van Gelines* (Glimes), *Michiel den Leeu, Diederic van den Heetvelde, Janne ende Bertholmeus ther Arents, Willeme van Stakenborch, Reinure de Hollandre* (sic!) *ende Vranken van Cosselaer*, de sceller ce contrat.

Fait à Bruxelles *(te Brusele)* dans l'hôtel *(in de herberghe)* de Jean, seigneur de *Witham*.

(Acte sur parchemin, dressé, en thiois *(in dietsche)*, en deux exemplaires, par *Franco de Loembeke* (Lombeek), notaire du diocèse de Cambrai, qui y appose son « signe ». Les sceaux, appendus sur double queue, ont disparu) (Arch. de l'État, à Mons, *Varia*).

Nous devons l'analyse de ce document à M. Jules Vannérus, conservateur-adjoint des Archives de l'État, à Anvers.

— *Jehans, sires de Witham*, scelle l'acte analysé au nom d'**OUDENHEM**, 1368 : un lion et une cotice brochante, chargée de trois mouchetures d'hermine (ou fleurs de lis complètes). Cq. couronné. Même C. L. : . *S Ioh . . . . s dc Cosselar milit*. (Chartes des ducs de Brabant, N° 2214).

La légende de ce sceau se développe ainsi : *Sigillum Johannis dicti Cosselar militis*.

Wittem. Jean, seigneur de *Witthem*, chevalier, se rend solidaire, pour une dette, avec le duc de Brabant et d'autres, 1371, 2 : un lion et une cotice brochante, chargée de trois . . . . Cq. couronné. Même C. (Ibid., *passim*).

— Jean, seigneur de *Witthem*, jadis prisonnier à Basweiler, un des chefs de l'armée brabançonne ; i. t. : 100 moutons, 1374 ; scelle pour Jean van der Meeren, prisonnier *illec*, sous lui (i. t. : 3148 moutons), 1374, et feu Jean van *Lorene*, dans la maisnie du duc (i. t. : 27 moutons), 1374 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion et un bâton brochant ; aux 2e et 3e, une croix engrêlée. Cq. couronné. C. : une tête et col d'âne d'hermine. L. : ✠ *S' Iohis de Witha militis* (Ibid.).

— Jean, seigneur de *Wit[t]ham (Witthem)*, drossard de Brabant, 1381, 8 ; conseiller de la duchesse, 1388 ; drossard et *woudmeester* du Brabant, 1396 : mêmes écu et C. Cq. couronné *(Léau*, N° 58, et Chartes des ducs de Brabant).

L'Invent. des chartes de la ville de Léau blasonne : « écu écartelé au premier et quatrième d'un lion avec bande, et aux deuxième et troisième, d'une croix recroisetée, et suspendu à un heaume ».

— Jean, seigneur de *Witthem (Witham)*, reçoit du Brabant une rente, 1401 : mêmes écu et C. Cq. couronné. L. : ✠ *S' Iohis de Witha. militis* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean, sire de *Wittham*, chevalier, ayant été nommé, par le duc de Limbourg, châtelain et drossard de Fauquemont, promet de bien garder le château de Fauquemont et de le rendre, à la première réquisition, 1406 (n. st.), le 6 janvier ; promet au duc de Brabant, etc., de bien garder le château de Fauquemont, terre dont il est son drossard ; ses frères, Henri, chevalier, et Jacques van *Wittham*, écuyer, se portent cautions pour lui (le sceau de Henri est tombé) 1408 (n. st.), 13 janvier, à Bruxelles : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion, au filet brochant ; aux 2e et 3e, une croix engrêlée. Cq. couronné. Même C. L. : *S Iohan van Wittem ritter* (Ibid.).

— Jean, seigneur de *Wittham ;* le duc lui ayant promis, par lettres données, à Bruxelles, le 23 avril 1409, après Pâques, de ne pas le démettre, dans les treize ans, des *drossetambacht ende castellainschap* de Fauquemont, qu'il lui avait confiés, il promet, à son tour, au duc, de le bien servir, 1409, le 13 mai : même écu, au filet brochant. Cq. couronné. C. : une tête et col d'âne. L. : *S Iohan van Wittem ritter* (Ibid.).

Wittem. Henri van *Wittham,* chevalier, et Jacques van *Wittham,* écuyer, scellent un acte de leur frère Jean, seigneur de *Wittham,* 1409 ; Henri : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, une croix engrêlée. Un bâton brochant sur l'écu. Cq. couronné. Même C. L. : .... *ll* ..... *de Wittham* ..... (Ibid.).

— Jacques van *Wittham,* écuyer, ci-dessus, 1408-9 : même écu. Cq. couronné. Même C. Le champ du sceau semé de lettres m. L. : *S Iacobi de Wiham* (!) (Ibid.).

— Jean, seigneur de *Wittam,* prête, au duc de Brabant, serment, en qualité de *drossete* et *amptman* de ses château, ville et pays de Fauquemont, 1414 (n. st.), 2 mars, à Cambrai : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, une croix engrêlée. Cq. couronné. C. : une tête et col d'âne. L. : ..... *van Witt* ..... (Ibid.).

— Jean van *Wittham,* seigneur de *Boutershem* (Bautersem), conseiller et homme de fief du duc de Brabant, 1428 : un lion et un bâton brochant, chargé de trois croissants. Cq. couronné. C. : une tête et col d'âne. S. : deux hérissons. L. : *S Ian van Wythem he' vā Boutersem ..... e* (Ibid).

— Sire Henri van *Witthan* (!), chevalier, seigneur de Beersel, reçoit, du receveur de Bruxelles, les prix de rachat de divers cens, à lui dus, par le duc de Brabant, du chef de biens achetés, de lui, pour l'agrandissement du parc ducal, à Bruxelles, 1434 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, une croix engrêlée. Un filet brochant sur l'écu. Cq. couronné. C. : une tête et col d'âne. L. : *S Henric van Witthem here tot Bersele* (Ibid.).

— Jean, seigneur de *Witham,* 1438 ; Jean, seigneur de *Witham,* conseiller et chambellan du duc de Brabant, prend, avec ce prince, un arrangement au sujet de 2500 florins du Rhin, que son père avait prêtés au duc Antoine, pour racheter, de Frédéric, comte de Saarwerden, le pays de Fauquemont, 1439 (n st.), 8 mars ; Jean, seigneur de *Wit[t]ham,* et Adrien van der Ee font connaître les stipulations servant de bases au mariage *ondersproeken ende gesloten* entre Jean Meeux van Overijssche (1) et Marguerite van der Et, parente *(nichte)* dudit Adrien, 1439 ; déclare avoir remis, de concert avec maître Adrien van der Ee, au château de *Borne,* aux députés du comte de Moers, 2400 livres de Flandre, prix du rachat du pays de Fauquemont que ledit comte avait tenu en engagère, du Brabant, pour la somme de 31,000 florins du Rhin (ces 2400 livres ont été transportées, en plusieurs fois, au château de *Witham),* 20 juillet 1439 : mêmes armes complètes, mais l'écu sans le filet. L. : *S' Ian her zv Wettem* (!) (C. C. B., c. 111, et Chartes des ducs de Brabant).

(1) Parent des *Witthem* ? Il porte aussi une croix engrêlée.

Wittem. Frédéric, seigneur de *Wittham,* fils de feu Jean, seigneur de *Wittham,* et de Marguerite de *Pallant,* veuve ; son dit père ayant réclamé, du duc de Brabant, les arrérages d'une rente de 12 livres de gros de Louvain, sur le tonlieu de Maestricht, lui, Frédéric, déclare avoir été investi de cette rente, après la mort de son dit père, de même que du château de *Witham* et du village d'*Epen,* avec haute, moyenne et basse juridictions, et donne le *vidimus* d'un acte relatif à cette rente et daté de Bruxelles, 4 mars 1443-4 ; 1443-4 (n. st.), le 6 mars : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, une croix engrêlée. Cq. couronné. C. : une tête et col d'âne. L. : *S Vrederick here to Wittem* (Chartes des ducs de Brabant).

L'acte, dont il donne le *vidimus,* cite : *Jan van Cosselare, herre van Witham, die oude vader was van den vader des zelfs Jans van Witham,* père de Frédéric.

— Les échevins de la cour de *Wittham,* à Overijssche, 1457, 60 : un lion et un bâton brochant. L. : . . *cabinor' dni* ..... (C. C. B., c. 107, et Bruxelles).

Le 9 septembre 1476, devant les échevins de Leeuw-Saint-Pierre, Jean de Kegel, fils de feu Gilles, constitue, au profit de *Henricke van Witthem, naturlic sone wilen Jonckeren Henricx van Witthem, heere doen hg leefde van Beersele,* etc., une rente de blé, sur sa part dans les biens de son père (Fonds de Locquenghien, c. 11, A. G. B.).

Le 7 septembre 1480, le même *Henrick* transporte cette rente, entre les mains du maieur de Leeuw-Saint-Pierre, devant les échevins de cette seigneurie, au profit de damoiselle Barbe van Ghinderboven, dite van der Beken (Ibid.).

— Henri, seigneur de Beersel (sans autre nom), 1496 : même écu que Frédéric. Un chevalier, nu-tête, debout, tenant son glaive de la main droite, et de la gauche ledit écu. A sa droite, le chevalier est accompagné de son cq. cimé d'une tête et col d'âne. L. : *S Henrici domini de Berssele de Brania Allo . . . de . lan . . . oit [et] super . o . . . tvvdec . .* (Chartes des ducs de Brabant).

Les deux premières seigneuries mentionnées dans la légende du sceau, sont : Braine-l'Alleud et Plancenoit. D'après un acte donné, le 17 septembre 1517, par Marie van *Wittham,* prieure du couvent de Notre-Dame de-la-Consolation *(ten Troosten),* près de Vilvorde, ce couvent eut à supporter de grands frais durant la dernière guerre, *soevel van den volcke van wapenen, als ter sake vanden contributien ende betalingen van onser porcien inden beden ende subventien . . . ons heeren des keysers, als oock vanden onderhoud vanden godtlycken dienste van onsen . . . religieusen, knapen ende maerten ende huysgesinne . . .* (M. Paul Hankar, à Bruxelles).

— Henri van *Wittham,* seigneur de *Beerssele,* amman de Bruxelles, 1532 (n. st.) : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, une croix engrêlée. Cq. couronné. C. : une tête et col d'âne. L. : ..... *de Witth . . dni de* ..... (Couvent des Célestins, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4608, A. G. B.).

— Les échevins de la cour de *Wittham,* à Overijssche, 1553 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion (!) ; aux 2e et 3e, une croix engrêlée. Sur le tout : un écusson à trois lions (**Halewijn**?) (C. C. B., c. 107).

Pl. CCXIX.

François de Kinschot, comte de Jette-Saint-Pierre, baron de Rivieren, etc. (XVIIe siècle) (1).

(1) Ce sceau sera décrit dans le *Supplément*.

Wittem. *Mesire George de Berselle, chevallier, seigneur disque* (IJsseke), *de Ruijsebroecque* (Ruijsbroeck), de *Ny . . . es* (Neuvenne?), de Dailly, de Haultvenne, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marguerite de *Wittham* est fille légitime de feu monseigneur Maximilien de *Witthan*, seigneur de *Berselle, Bouterssem, Brayne lalleux*, de *Plancenoit*, etc., et de *Gilette de Halewin*, sa femme (voir **Rubempré**), 1558, le 20 avril : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, une croix engrêlée. Sur le tout, un écusson à trois lions (**Halewijn**?) (1). Cq. couronné. C. : une tête et col d'âne. L. : *S dni Georgii de Beerssele dni d . . scha Rvisbrock* (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1375bis, A. G. B.) (Pl. 40, fig. 1160) (voir **Bautersem, Beersel, Brabant, Ee, Gueldre, Isenburg, Julémont, Cosselaer, Croy, Neuerburg, Oignies, Oreye, Rabode, Rotselaer, Rubempré, Tribout, Tudekem, Virneburg, WARWELLE, Woluwe-Saint-Lambert**).

(1) Au XVIe siècle, les Wittem avaient des alliances avec Halewijn et Lannoy (voir *De Heerlykheden van het Land van Mechelen. Duffel, Gheel en hunne heeren*). GELRE blasonne ainsi les armes de *her Henric van Witte*, homme du duc de Brabant : de sable au lion d'or, armé d'argent et de gueules (?) et lampasse de gueules ; au bâton d'argent brochant. Volet d'hermine. Couronne d'or. C. : une tête et col d'âne d'hermine, langué de gueules.

Witteman (Gauthier), échevin de Louvain, 1433, 4, 6, 8 : plain ; au chef chargé de trois maillets penchés. L. : ✠ *S Walteri Witteman scab lovan'* (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 2, Etabl. relig., c. 3609, A. G. B., Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Witten. Herman van *Wittene* se porte garant pour Englebert, comte de la Mark, qui le dit *onse gogreve tho Unha* (Unna), 1389 : un vol. L. : *S' Hermanni . . . Wittenne* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 523) (voir **WEDDEN, Wenden**).

Witten (Lambert), déclare tenir, du duc de Brabant, un fief à Neerlanden, 1496, le 6 septembre : d'hermine au chevron, chargé de trois coquilles. Seul l'écu subsiste (Av. et dén., N° 2258) (voir **Witte**).

Wittenhorst. Jacques van *Wytenhorst* se dit indemnisé, par le comte de Clèves, du chef de rançon, pertes de chevaux, etc., 1414 : deux fasces. L. : *Sigl Iacob van Witenhorst* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 719).

— Herman van *Wytenhorst* et *Mechtelt*, sa femme, affranchissent leur serf Guillaume Mollener, intentionné d'entrer au couvent de Werden, sous réserve de leurs droits au cas où il rentrerait dans le monde, 1483 : deux fasces. Cq. couronné. C. : un vol. L. : *S' Herman van Wytthorst* (Dusseldorf, *Werden*, N° 97e) (voir **Marbais, Rivieren**).

Witterzée. *Makaires de Wistersees, eschevin de la franke ville de Wavre*, 1293 : trois coqs *(Afflighem)* (voir **Sart**).

Wittewronghele (Henri), homme de fief du damoiseau Jean de Montmorency et de sa femme, la dame de Nevele, 1427, le 28 juin : une étoile (assez fruste) (Arch. de l'Etat, à Gand, *Varia*).

Wittgenstein. *Syfrid, greve zu Witgenstein*, moyennant 500 marcs de deniers de Cologne, s'infféode à Thierry, comte de Looz, seigneur de Heinsberg, en lui constituant une rente de 50 marcs sur ses deux moulins *vor Laspe* (Laasphe), 1338 : deux pals. C. : un écran semi-circulaire, garni de plumes. Scelle un acte de Renier de Westerburg, chanoine à Cologne, 1338 : même écu. Sans timbre. L. : . . . . . *ifridi comitis de Wyt* . . . . . (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, Nos 398 et 414) (voir **Sayn**).

Wittinghe, voir **Palin**.

Wittinc (Pierre), homme de fief du comte de Flandre, au métier de Furnes, 1408 : une bande d'hermine, au lambel brochant. T. : un ange. L. : . *Pieter Wittinc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 89, 90) (voir **Wijtinc**).

Wittlich. Godefroid van *Witlycht*, jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le comte de Sponheim ; i. t. : 1031 moutons, 1374 : trois griffes d'aigle. C. : un huchet, soutenant un membre d'aigle (?). L. : *S' Godef . . . . . Witli . .* (Chartes des ducs de Brab.).

Wittoc (Gilles), reçoit une rente, sur le pays de Waes, pour l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand, 1454, 6, 8 : trois étoiles. L. : *S Gillis Wittoc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 240, 379).

Wittun, voir **Wijtoen.**

Wijtvliet. Guillaume van *Wietfliet (Wijtfliet)*, 1285, 6 : trois roues et un semé de billettes. L. : *S Wilelmi de Wiffliit* (Abb. de Saint-Trond, c. 2).

— *Johannes de Wyflit, miles, dominus de Blaersvelt* (Blaesveld), moyennant 87 livres de vieux gros, s'engage à servir le duc de Brabant, *cum tribus militibus, una nobiscum, et viginti tribus armigeris, probis viris et honestis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 10 août 1338 : un lion et une cotice brochante, chargée de trois roues. L. : . . . *ohannis dicti Wifvliet* (!) *militis* (Chartes des ducs de Brabant, N° 417) (Pl. 40, fig. 1162).

GELRE nous a laissé deux représentations des armes du *here van Blaesvelt*, homme du duc de Brabant : de sable au lion d'or (armé et lampasse de gueules) et au bâton d'argent (!) brochant. C. : un grand plumail de sable, issant d'une cuve du même (doublée de gueules), terminée en volet.

— (Jean van), échevin de Louvain, 1441, 6 : un lion, un bâton brochant et une étoile (?) brochant en cœur. L. : ✠ *S' Ioh'is de Wiitvliet scab lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *(Reinerus de)*, même qualité, 1460 (n. st.) ; un

lion et un bâton brochant. L. : .. *Ren... de W..fliet scab l..* (Ibid.) (voir **Vecquemans**).

Wodecq (Les échevins de), 1591 : une croix ancrée, cantonnée de quatre étoiles à cinq rais. Derrière l'écu un saint (Amand), bénissant. L. : ✠ *S eschevinal de la ville de Wocq* (Mélanges, c. 156, A. G. B.) (Pl. 40, fig. 1163).

Woelmont. *Arnoldus dictus van Woelmont, alias dictus Tsersarijs,* échevin de Vilvorde, 1410 (n. st.) : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce ; aux 2e et 3e, une bande de quatre (!) losanges. L. : *S' Aert Tsersariis* (G., c. VIII, l. 32) (voir **Sersarijs**).

Walterus Gheylaert dictus Loenijs, filius quondam Henrici dicti Gheylaert, déclare, le 3 février 1430-31, devant les échevins de Bruxelles, avoir acheté de *Godinus dictus Goly Tsersarijs alias de Woelumont* (et de *domicella Katherina de Schaetbroeck*, sa femme, un pré à *Ottenberch* (Ottenbourg) (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *(Arnoldus de)* (et *Aert van),* échevin de Bruxelles, 1478, 9 : écartelé; aux 1er et 4e, une trangle abaissée, sommée d'un lion issant ; aux 2e et 3e, une bande de cinq (!) losanges. Un maillet penché brochant en cœur sur l'écartelure. C. : une hure et col de sanglier. L. : *S Aert van Welmont* (Bruxelles, Chartreux, près Bruxelles, Etabl. relig., c. 4101, A. G. B., et *Cambre)* (comparez les armes **van der Spreedt**).

Un *Arnoldus de Woelmont* scelle comme échevin de Bruxelles, 1473 ; son sceau est tombé (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2126, A. G. B.).

— *(Cristianus de),* échevin de Bruxelles, 1483 : écartelé ; aux 1e et 4e, une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce ; aux 2e et 3e, trois maillets penchés. C. : une hure et col de sanglier. L. : *S Kerstiaen vā Woelmōt* (Bruxelles) (Pl. 40, fig. 1164).

— (Jean van), échevin de Vilvorde, 1532, 3, 4, 5, 9 : écartelé ; aux 1e et 4e, un lion issant d'une champagne ; aux 2e et 3e, trois maillets penchés. L. : . *Ian van Woelemv* . (Bruxelles, Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B).

— (Madame la Baronne de), née comtesse d'Argenteau, dame de *Hambrenne* (Hambraine), domiciliée en son château de *Hambrenne,* remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens affèrents au bénéfice de Saint-Jean-Baptiste, en la paroisse de Noville-les-Bois, diocèse de Namur, district de Hanret, bénéfice dont elle est collatrice, 1787, le 13 avril : dans le champ du sceau-cachet, deux écus, ovales, accolés : A, écartelé ; aux 1er et 2e, trois maillets penchés ; aux 2e et 3e, une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce ; B, d'azur à la croix, chargée de cinq coquilles, cantonnée de vingt croisettes recroisetées, au pied fiché. Couronne à neuf perles. Derrière le 1er écu, émerge à dextre un lion léopardé, regardant. T. senestre : un homme sauvage, tenant sa massue basse. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46647).

Woelmont (... de), prieur de l'abbaye noble de Sainte-Gertrude, à Louvain, remet au gouvernement autrichien, l'état des biens affèrents à un bénéfice en l'église de son abbaye, bénéfice dont il est collateur, 1787, le 17 avril : écartelé ; aux 1er et 4e, trois maillets penchés ; aux 2e et 3e, une fasce d'azur, sommée d'un lion issant. L'écu, ovale, sommé d'un bonnet des barons aux Pays-Bas autrichiens. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46560).

— (N. de), seigneur de Soiron, au duché de Limbourg, déclare qu'il existe, à Soiron, *une brassine bannalle qui luy appartient,* et bien qu'il tolère que les habitants brassent de la bière pour leur propre consommation, il défend que l'un d'eux en fournisse à ses voisins, le 4 mars 1706 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois maillets penchés ; aux 2e et 3e, une fasce abaissée et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L'écu sommé d'une couronne à neuf perles et accosté de deux palmes. Sans L. (cachet en cire rouge) (Baron Herman de Woelmont, au château de Soiron).

— (Messire Charles-Alexandre de), seigneur de Soiron, *Hambrenne* (Hambraine), etc., renonce, en faveur de Jean-Chrétien de Woestenraedt, seigneur de Sclessin, Grand-Rechain, etc., son cousin, à tous droits de justice sur 10 1/2 bonniers de fief du Thier, mouvant du duché de Limbourg, et dans lesquels est compris le château du Thier, en-deça du grand chemin qui va à Ensival, en échange du vivier sis au milieu du village de Soiron et étant « propre a nourir et a entretenir des truites et autres poissons » ; et ce à condition que les dimes de ces 10 1/2 bonniers continueront à être payées, au seigneur de Soiron, excepté pour le potager ; le 8 février 1723, au château de Soiron : écartelé ; aux 1er et 4e, trois maillets penchés ; aux 2e et 3e, une fasce abaissée et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L'écu sommé d'une couronne à neuf perles et accosté de deux palmes. Sans L. (cachet en cire rouge) (Baron Herman de Woelmont, au château de Soiron).

Voici, empruntée aux archives de la ville Louvain (registres scabinaux), une note qu'a bien voulu nous communiquer M. Max. de Troostembergh :

Livre de 1406 à 1410, 2de chambre échevinale (non paginé) :

Arnoldus dictus Woelmont de Filfordia recognovit se debere Goloijno dicto Woelmont, ejus filio, centum libras...

item Goloijnus dictus Woelmont de Filfordia et domicella Katherina, ejus uxor, filia Johannis quondam dicti van den Rieu, quittaverunt expresse Renerum dictum Bijset de Overdijle de omni mamburnia...

item dicti Goloijnus et domicella Katherina, ejus uxor, in presentia recognoverunt expresse Renero quondam de Overdijle et domicelle Katherine, ejus uxori, matertere dicte domicelle Katherine, cessise in eorum partificationem ex morte Reneri quondam Bijset van den Rieu, patris dicte quondam domicelle Marie et avi dicte domicelle Katherine ...

Ces trois actes sont du 11 avril 1406 (v. st.) (1).

(1) Un généalogiste tristement célèbre nomme la femme de *Gologinus* Woelmont; Catherine van den Rijt. Les actes ci-dessus prouvent qu'elle était fille de Jean van den Rieu, et petite-fille de Remer Bijset van den Rieu.

La famille de Woelmont a possédé sous Overijssche un fief nommé « *Thoff geheiten te Schaetbroeck, gelegen in de prochie van Overijssche bij der Lanen mitten huijsingen, woeningen, schueren ende stallen, ende mitten wouvere dair om gaende, mit noch twee vivers dair aen gelegen, mitten elsbroeck beempde ende drinckwatere, in den selven cijnsel gelegen, houdende tsamen vier bunderen oft dair omtrent, comende op te riviere geheiten de Lane* » et dont dépendaient des biens considérables : *mit achthien smalen mansscapen mit eenen hoerlijken chijnse, etc.* (A. G. B., Ch. des comptes de Brabant, N° 555, f° 496-497).

Voici la liste des feudataires de Schaetbroeck (d'après la source citée, et le N° 4, *Spechtboeck, de anno* 1374, Cour féod. de Brabant) *Katheline van den Rieu, dochtere was Jans van den Rieu — hout de goede van Scaedbroec.*

Claes van Woelmont, xxiiij februarij xiiije xxxv jair, bij doode wijlen Katherinen van den Rieu, sijnder moeder onder gescreven ;

Christiaen van Woelmont, xxx^a Martij xiiii lxxij jair, bij doode wijlen Claes van Woelmont, zijns vaders ondergescreven ;

Gheert van Woelmont, xi^a Augusti xiiiic lxxxvi jaeren, bij overgevene Christiaens van Woelmont, sijns vaders ondergescreven.

Jouffr. Gheertruijdt van Woelmont mit Henr[icken] den Hane, hueren geleverden momboir, xi^a julij xiiiic xc jair, tot behoeff van huer ende Jouffr. Jehannen van Woelmont, huerer zuster, bij doode wijlen Christiaens ende Henricks van Woelmont, huerer bruederen.

Meester Philips van Meerbeke, raidt ende meester van der Cameren van Rekeningen, xj^a decembris xiiiic xcii jair, bij coope gedaen tegen Jouffr. Gheertruijden van Woelmont ende Jouffr. Jehannen van Woelmont, huerer zuster, mit Janne van der Poirten (Poorten), *huerer beijder momboir.*

Jouffr. Marie van Rode mit Janne Eijstrick, hueren wettigen man ende momboir, ultima octobris xiiiic xciij jair, bij doode wijlen Christiaens van Woelmont, ende mids nairderscape van bloets weghen den selven Christiaenen bestaende.

Gielijs de Vos, als een van den momboren Katherinen Eijstericx (Estricx), *wijlen Jans dochter, xx^a january xiiije xciiij jair, bij doode des voirs. wijlen Jans Estrix, huers vaders onder gescreven* (document dû à l'obligeance de M. Max. de Troostembergh d'Oplinter).

Cour féod. de Brabant, N° 4 *(Spechtboeck)*, f° 71 v^os (Overijssche, Neder-IJssche, Lanen, Rosières) :

Claus van Woelumont, hoir sone, xxiiij febr. anno xxxv (1435).

Katheline van den Rieu, dochter was Jans van den Rieu, hout de goede van Scaedbroec, dit goet ende tgoet dat hier na int derde blad steet gescreven op Reijner Biset ende op Golij van Woelumont ende sijnen soen, dien hij hadde van Katelinen van den Rieu, sijnen wive, is een goet (sic !).

f° 74. *Claus van Woelumont, bij doode Katelinen van den Rieu, sijnen moedere, xxiiii^a febr. anno xxxv* (1435).

Golij van Woelumont, in name ende tot behoef Claus van Woelumont, sijns soens, die hij hadde van Katelinen van den Rieu onder gescreven.

Reijnier Biset, in name ende tot behoef Katelinen van den Rieu, onder hoir jair, Jans dochtere.

Jan van den Rieu, bij cope tsegen Wouter van Barssele (Borssele ?).

Eduart van Barsele... hout . iij . buenre . j . dachwant beempts op die Lane . j . slachmolen te Rosieres . j . huijs, . j . hoff tot Rosieres van den Horne.

Livre censal du duc de Brabant à Vilvorde et environs, écrit en 1457 (A. G. B., C. C. B., N° 44958) :

f° 40. *Jan van Woelmont, van Goirts wegen van den Wesenhaegen, van eenen huijse op ten Meer, tusschen den Wolf in deen zijde ende Gellijs Mule aen dander zijde...* *ij s. ij capp.*

f° 49 v°. *Machiel van den Horijc* (Hor[r]icke), *van sijnen ramen ... nu een wijng[aer]de...*

Deselve van Goessijn Sersarijs wegen, van den selven goeden... ij d.

f° 50 v°. *Merten van Woelmont, van Jans wegen van Pulle, dat Jans Danneels, was van eenen huijse, op den merct geheten « den Rodenscilt »,...* *ij s. iijd ij capp.*

de selve van wijngaerde, van keldermonde ende van voirhode... *ijd.*

deselve van sijnder messien achter sijn huijs... *jen d.*

f° 61 v°. *Aert van Woelmont, van Jans wegen van der Balckt, etc...* *vj½ d.*

deselve van Jan Craembouts wegen, etc... *ij d. ij q^rt.*

deselve van Jans wegen voirscreven etc... *ix d. ob.*

d° f° 110 v° *(den pacht van Coninxloe).*

Aert van Woelmont, gheheten tsersariis, van sijns ouder vader wegen, die men hiet Aert tser-

sariis, van sijnen hove ende goede ende van eenen buender lants te Coninex loe gelegen op de Knijf...
1 mudde rox.

f° 148. *Luijck van Woelmont over Jan de Bollere, van sijns vaders wegen van 1 1/2 dach[want] xxv roeden, half lant half elsbroec, te Nijpezeele gelegen, tusschen de goeden Amelrijc Merts ende de goeden der erfgenamen Korstiaens van Woelmont, metten eijnde aen de Woluwe...*
viii d. ij brode jen capp.

(La note ci-dessus est due à l'obligeance de M. Max. de Troostembergh).

Par acte donné le 22 octobre 1759, au château d'Argenteau, près de Liége, Charles-Auguste, comte régnant de *Limbourg* (Limburg) *Styrum, Bronchorst* et *Globen*, seigneur de Wisch, *Borculoe, Gehmen, Wallsch*, etc., grand-juge héréditaire du duché de Gueldre, chambellan de Leurs Majestés Impériales, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Philippine, née baronne de Haultepenne, est fille de messire François-Louis, baron de Haultepenne, des comtes de Dammartin, seigneur de Biron, Mont, Arville, Sart-Bernard, Housse, etc., et de Marie-Anne de Woelmont d'*Hambrenne* (Hambraine), et sœur germaine de mademoiselle Louise-Albertine, née baronne de Haultepenne.

Il signe : *Charl comte de Limbourg.*

(Original chez le Baron Arnold de Woelmont).

Le 19 octobre 1759, Jean-Antoine-Joseph, comte *de Vandernoot*, etc., délivre une attestation analogue; il signe : *J. A. M. J. Comte vander Noot* (Ibid.).

Les sceaux des comtes de Limburg et van der Noot seront décrits dans le *Supplément*.

Par acte donné, à Nivelles, le 9 juin 1792, le comte Charles de Lalaing, Joseph Gundaere (?), comte de Thürheim, le marquis de Trazegnies de Bomy et Joseph van Grave affirment exacts, sur leur « parole d'honneur et de gentils hommes, en lieu de serment », les seize quartiers de mademoiselle Caroline-Marie-Ghislaine de Haultepenne et les blasons peints sur ce document.

Ces quartiers sont :

[Première génération]

Messire François-Nicolas de Haultepenne, seigneur de Biron, fils légitime de messire Philippe de Haultepenne et de dame Georgine de Geloes, épousa :

Dame Agnès de Horion, fille légitime de messire Gérard de Horion, seigneur de Colonster, Angleur, Retinne, etc., et de dame Angelotte *Wael de Wronestein*, (de Wael van Vroonestein);

Messire Godefroid de Maillen, seigneur d'Arville, et de Mont, fils légitime de messire Jean de Maillen, seigneur d'Arville, et de dame Agnès de Namur, épousa :

Dame Marie-Madeleine de Geloes, fille légitime de messire Jean de Geloes de Beverst et de Houchenée, et de dame Marie-Anne de Berlaimont.

Messire Charles-Alexandre de Woelmont, seigneur d'Hambraine, fils légitime de messire Jacques de Woelmont, seigneur d'Hambraine, et de dame Marguerite de *Woestenraede* (Woestenraedt), épousa :

Dame Marie-Anne d'Auvin, fille de messire Philippe d'Auvin, seigneur de Burdinne, et de dame Anne de *Burningham*.

Messire Philippe de Marbais, seigneur de Brumagne, Live, etc., fils légitime de messire Antoine de Marbais et de dame Marguerite d'Yve de Tavier, épousa :

Dame Ermelinne de Salmier, héritière de Brumagne, fille légitime de messire Charles de Salmier, et de dame Ermelinne de *Hosdan* (Hosden), baronne et dame desdits lieux.

Messire Albert Roose, chevalier, fils légitime de messire Jean Roose et de dame Anne Frederics (Frederiex) van der *Boechorst* (Boekhorst); épousa :

Dame Christine van *Lijer* (Lierre), fille légitime de messire Augustin van *Lijer* et de dame Dimphne van den *Brock* (Broeck).

Messire Balthazar de Cordes, fils légitime de messire Jean-Charles de Cordes, chevalier, et de dame Isabelle de Robiano (Ce Jean-Charles est né de Renialme, et par acte de 1607 a pris nom et armes de Cordes), épousa :

Dame Marie-Béatrix della Faille, fille légitime de messire Jean della Faille, écuyer, et de dame Judith de *Dipenbeeck* (Diepenbeeck).

Messire Jean-Philippe van der Linden, baron d'*Hoogvorts* (Hoogvorst), seigneur de Marneffe, fils légitime de messire Philippe van der Linden et de dame Marie-Françoise van der *Eijken*, épousa :

Madame Anne-Hélène d'*Ognies* (Oignies), fille légitime de messire François-Louis d'*Ognies*, baron de Courrière, et de dame Anne-Marie de *Berges Saint Winox* (Bergues-Saint-Winoc).

Messire Adrien-Florent de Guernonval, baron d'*Esclebecque*, fils légitime de messire Philippe-Albert de Guernonval, baron d'*Esclebecque*, et de dame Marie-Françoise de Ghistelles, épousa :

Madame Marie-Françoise de Ghistelles (!) *Saint-Floris*, fille légitime de messire Adrien-François de *Ghistelle*, marquis de *Saint-Floris*, et de dame Marie-Françoise de Wissocq.

[Deuxième génération]

Messire Maximilien-Henri de Haultepenne, seigneur de Biron, épousa :

Dame Marie-Agnès de Maillen d'Arville.

Messire Charles-Alexandre de Woelmont, seigneur d'Hambraine, Cortil-Wodon et Soiron, épousa :

Dame Anne-Ermelinne de Marbais.

Messire Jean-Alexandre Roose, épousa :

Dame Isabelle-Victoire de Cordes.

Messire François-Joseph van der Linden, cheva-

lier, baron d'Hoogvorst, seigneur de Marneffe, Meijsse, *Heijs, Terveeren* (Tervueren?), etc., épousa :

Madame Constance-Théodore-Françoise Le Quien de Guernonval, née baronne d'*Esclebecque,* chanoinesse de Moustier.

[Troisième génération]

Messire François-Louis de Haultepenne, seigneur de Mont, Arville, Biron, etc., épousa :

Dame Marie-Anne de Woelmont d'Hambraine.

Messire Melchior-François Roose, baron de Bouchout.

Dame Marie-François-Joseph-Constance van der Linden d'Hoogvorst.

[Quatrième génération]

Messire Philippe-Claude-Henri de Haultepenne, seigneur de Mont, Arville, Biron, [épousa :]

Dame Charlotte-Constance-Françoise-Joseph-Marie-Ghislaine Roose de Bouchout.

[Cinquième génération]

Caroline-Marie-Ghislaine de Haultepenne.

***

Voici les armoiries peintes sur ces documents :

Haultepenne : d'argent semé de fleurs de lis de gueules. C. : une tête et col de lévrier d'argent, colleté et bouclé de gueules, entre deux tubas d'or, en chevron renversé, les pavillons en haut, le tout entre deux lances d'or, en chevron renversé.

Horion : d'argent à la bande de gueules. Cq. couronné d'or. C. : une tête et col de licorne d'argent.

Maillen : d'or à trois peignes à cheval de gueules. C. : un léopard lionné issant, tenant une bannière de l'écu.

Geloes : de sable à la croix engrêlée d'or. Cq. couronné d'or. C. : un lévrier issant de sable, colleté et bouclé d'or.

Woelmont : écartelé ; aux 1er et 4e, d'argent à trois maillets de sable ; aux 2e et 3e, d'argent à la fasce d'azur, sommée d'un lion de gueules issant. C. : une hure et col de sanglier, défendu d'or.

Auvin : écartelé ; aux 1er et 4e, d'argent à la fasce entre deux burelles, le tout de gueules ; aux 2e et 3e, d'argent à trois piles de gueules. Cq. couronné d'or. C. : un vol des 1er et 4e quartiers.

Marbais : d'argent à la fasce, surmontée de trois merlettes, le tout de gueules. C. : une plante aquatique, issant d'une cuve de l'écu.

Salmier : d'argent à trois roses de gueules, boutonnées d'or. Cq. couronné d'or. C. : un arbre sec au naturel.

Roose : de gueules au chevron, accompagné de trois roses, le tout d'argent. C. : un vol de gueules et d'argent.

Lierre : écartelé ; aux 1er et 4e, d'argent à trois chevrons de gueules ; aux 2e et 3e, de sinople à la tour, couverte d'un toit aigu, giroucetté, posée sur un piédestal, le tout d'argent, accosté de deux lions d'or affrontés, posant, chacun, une patte sur ledit piédestal. C. : une tête et col de dragon d'or, lampassé de gueules, entre un vol de dragon d'argent.

Cordes : d'or à deux lions de gueules, armés et lampassés d'azur, les queues entrelacées. C. : deux pieds de cerf au naturel.

Faille : de sable au chevron d'or, chargé de trois fleurs de lis d'azur, accompagné en chef de deux têtes de lion d'or, lampassées de gueules, affrontées, et en pointe d'une tête de léopard d'or, bouclée d'argent. Cq. couronné d'or. C. : un croissant d'or, soutenant une fleur de lis d'azur.

Linden : de gueules ; au chef d'argent chargé de trois maillets penchés de sable. C. : un maillet de sable (droit) entre un vol d'argent.

Oignies : écartelé ; aux 1er et 4e, de sinople à la fasce d'hermine (**Oignies**) ; aux 2e et 3e, d'or à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur. C. : deux têtes et cols de chien braque de sable, colletés et bouclés d'or.

Guernonval : écartelé ; aux 1er et 4e, d'azur au chevron, accompagné de trois gerbes, le tout d'or ; au 2e et 3e, d'argent à l'aigle éployée de sable, membrée de gueules. Cq. couronné d'or. C. : un cygne d'argent, essorant, issant.

Ghistelles : de gueules au chevron d'hermine. Cq. couronné d'or. C. : une tête et col de bouc entre un vol, le tout d'hermine.

Les sceaux du comte de Lalaing et de Joseph van Grave seront décrits dans le *Supplément* (voir **Schellekens, Taije**).

Les barons de Woelmont portent, actuellement : écartelé ; aux 1er et 4e, d'argent à trois maillets penchés de sable ; aux 2e et 3e, d'argent à la fasce d'azur, sommée d'un lion issant de gueules. C. : une hure et col de sanglier d'argent.
Devise : *Marte et Arte.*
« *La Noblesse Belge* » (1901) dit les 1er et 4e quartiers être de van der Ryt, les 2e et 3e, de T' Serarys (sic !), dit de Woelmont, ce qui est une double erreur.

Woerden. Herman, seigneur de *Worden,* 1297 : trois losanges. L. : . . . . . *m* . . . . . *de Worden* (Mons, *Hainaut).*

— (Rodolphe van), fils de Jean, caution, pour le duc de Gueldre et de Juliers, envers le comte de Clèves, 1393 : trois (2, 1) losanges, accompagnés en cœur d'un croissant. C. : un chien braque assis (Dusseldorf, *Clèves-Mark,* N° 580).

D'après Gelre, *die here van Woerden,* homme de l'évêque d'Utrecht, portait : d'or à trois losanges de gueules.

WOERINGEN (Worringen?) *(Lubrecht Pouwels soen van),* échevin de Heusden (Brabant), 1439, 41, 3 : une roue, accompagnée d'une rose en chef à dextre et de quatre billettes, 1 en chef à senestre, 3 en pointe (Malines) (Pl. 40, fig. 1165) (voir **Buijs, Corput**).

WOERST . EINGE, voir **Preco.**

Woert. *Florentius de Wort,* fils de *Florentius de*

Wort (dont le sceau est tombé), scelle la réconciliation de Thierry de Brederode avec le comte de Hollande, 1292 (n. st.) : une trangle vivrée. L. : ✠ *S Flor Flor sone van Woert (Hollande).*

Woert, Florent van der *Word*, écuyer, scelle un acte du comte de Hollande, 1293 : même écu. L. : ✠ *S Florens van . er Wo . . t* (Ibid.).

Woes, voir **Wüste**.

WOESIC (et **WUZIC**) (Thierry van) (fils de sire Adam), jadis prisonnier à Basweiler, sous le seigneur de Perwez ; i. t. : 322 moutons, 1374, 5 ; deux sceaux ; 1374 : trois flanchis, chargés, chacun, d'un lion léopardé, et accompagnés en cœur d'une coquille. L. : *S D . . . . ic va Wousic ;* 1375 : même écu (?) (assez fruste). L. : ✠ *S Teoderici de Wozic* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 40, fig. 1166).

Voici, d'après GELRE, les armes pleines des *van Wuesic*, vassaux de Gueldre : d'argent à trois flanchis de gueules. Le cq. d'or. C. : un haut bonnet d'argent, terminé en volet, doublé de sinople, et entouré d'un ruban de gueules auquel sont attachés trois flanchis du même ; ledit bonnet sommé d'une boule d'or, soutenant un grand plumail d'argent (comp. le C. d'Oeg, d'après GELRE).

Woestenraedt (Jean-Chrétien de) (voir **Woelmont**), 1723 : un cygne entre une ramure de cerf. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à treize perles, dont trois relevées. Sans L. (cachet en cire rouge) (Baron Herman de Woelmont, château de Soiron).

— (Le comte de), commissaire royal « pour l'exécution de la nouvelle matricule dans la province de Limbourg et des Terres franches y annexées », 1786, le 2 mai : de gueules à un cygne entre une ramure de cerf. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux griffons. Sans L. (cachet en cire rouge) (Jointe des Administrations, c. 59, A. G. B.).

WOESTINE[**N**]. *Jehan de le Wastine,* homme du comte de Flandre, 1331 : trois coqs. L. : ✠ *S Ian van der Woestinen* (Chartes des comtes de Flandre).

— *Teestaert van der Woestinen,* haut-reneur *(hoeft redenaer)* du comte de Flandre, 1353 : un chevron, accompagné de trois coquilles. L'écu, attaché à une lanière, est posé sur un griffon qui tient celle-ci du bec (Ibid.).

— *Oelart des Wastines,* homme de fief de la Salle de Lille, 1374, le 9 avril (v. st.) : plain, au lambel. L. : . . . . . *ar . de Wastines* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines, N° 81).

Il n'y a, sur cet écu, rien d'autre qu'un lambel (à trois pendants).

— Jean van der *Woestine* déclare tenir, du comte de Flandre, un fief à *Berneem* (Beernem), 1421, le 20 mai : de . . . à l'écusson plain, accompagné en pointe d'une molette ; au lambel brochant. S. senestre : un griffon (Fiefs, N° 7662).

WOESTINE[**N**]. *Jehan de le Woestine,* receveur de la prévôté de Saint-Donat, à Bruges, 1421, 3, 4, 5, 7, 31, 5, 8 ; homme de fief du bourg de Bruges, 1423 : de . . . à l'écusson plain et au lambel brochant. C. : un griffon passant. L. : *Ian va der Woestine* [*/*] *Ian* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376, 377, 41).

— Gauthier van der *Woestinen,* alleutier du quartier de Tirlemont, 1424, 7 : trois billettes, 2 au canton senestre, 1 en pointe ; au franc-quartier chargé d'un lion. L. : *S Walteri de Deserto* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (Pl. 40, fig. 1167).

— Gilles van der *Woestijne,* membre du conseil de Flandre, 1427 : un chevron, accompagné de trois coquilles, la 3e surmontée d'une lettre G. C. : deux meubles, affectant la forme de deux feuilles pointues. L. : *Gillis van der Woestiin* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 112).

— Sœur Marie van der *Woestine,* abbesse du couvent de Wevelghem, 1431 : dans le champ du sceau, ogival, une sainte, ou l'abbesse, sous un dais (fort endommagé) ; au bas, un écu, au chevron, accompagné de trois coquilles (Ibid., l. 13, 14).

— Gilles *de le Woestine,* receveur de *ma dame de le Gruthuuze et Despie*[*res*] (Espierres), reçoit, pour elle, une rente sur l'espier de Bruges, 1436 ; bourgeois de Bruges, il reçoit une rente, sur ledit espier, pour lui-même, 1437, 45 : un chevron, chargé d'une moucheture d'hermine et accompagné de trois coquilles. C. : un dragon ailé, issant. L. : *S Gillis va der Woestine* (Ibid., l. 42, 43) (Pl. 40, fig. 1168).

— Olivier *de la Woestine,* homme de fief de la Salle d'Ypres, 1437 : un chevron, accompagné de trois coquilles. Même C. T. : deux hommes sauvages, sans massues. L. : *S Oliuier va der Woestine* (Ibid., 192).

— Gilles *de le Woestine,* receveur de l'abbaye de Corbie, reçoit une rente, sur l'espier de Bruges, 1440 : même écu. C. cassé. L. : *S Gillis van der Woes* . . . . . (Ibid., l. 378).

— Gilles *de le Woestine,* bourgeois de Bruges, receveur de l'abbaye de Corbie, 1445 : même écu, mais le chevron chargé d'une moucheture d'hermine. C. : un griffon issant. T. : deux hommes sauvages, sans massues (Ibid., l. 378).

— Josse van der *Woestine,* chevalier, remet à Pierre Lours, haut-bailli de la châtellenie de Courtrai, l'aveu de cinq fiefs : 1°, le fief dit *den Peruijn*, de 5 bonniers, à Menin, *an tmorselle straetkin upte beke ;* 2°, *tgoedt ter Woestine in Meenene* (Menin), de 8 bonniers, comprenant une rente, un bailli, quatre échevins (les trois autres échevins étant pris parmi ceux de *mijn heere van Halewijn)* et divers droits seigneuriaux *(tol, vondt, bastaerde goet ende de boete . . .),* ces deux fiefs, relevant du comte de Flandre, par

l'intermédiaire de la seigneurie de Menin; 3° et 4°, deux fiefs, mouvant de la cour de ter Coutere, appartenant à Martin van der Gracht, l'un de 12, l'autre de 10 bonniers, avec un bailli, des dimes et divers droits seigneuriaux *(tol, vondt, bastaerde goet, de boete . . .)*, etc.; 5°, une rente sur une terre à Gheluwe, rente tenue de la cour de *ter Gavere*, à Gheluwe, appartenant à *mer vrauwe van Dadizeele*, 1502, le 4 mai; Josse van den *Woestine* (non qualifié chevalier) déclare tenir, de la Salle d'Ypres, une dime à *Zeilbeke* (Zillebeke), 1502, le 12 octobre : un chevron abaissé, accompagné de trois coquilles et d'un écusson fruste, brochant sur la cime du chevron. C. : un dragon ailé issant. L. : *Ioos van der W.* . . . . . (Fiefs, Nos 10051, 6028).

WOESTINE[N]. Gauthier van der *Wuestijnen*, échevin de Tirlemont, 1505 : coupé; au 1er, un coq; au 2d, plain, diapré. L. : . . . *lteri de Deserto scabi then* . . . (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (voir **Glimes, Moere, Waermoes**).

GELRE donne ainsi l'écu de *Watine*, en Flandre : d'argent à la fasce de gueules, au lambel d'azur brochant.

Le seigneur du pays de LA WOESTYNE : *de gueulle, à la crois ancre d'argent, et crye : Woestyne ! Woestyne !* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*.)

Le seigneur de LA PETYTE WOESTYNE : *fesses d'or et d'asur de huict pièces, au baston dentelé de gueulle, sur le tout, et crye : Beevres ! Beevres à Dixmude* (sic)! (Ibid.).

Le seigneur de WATYNEE : *d'or à la fesse de gueulle, au chief troes merlettes de sable, et crye : Watyne d'Avesqueruque ! Watyne d'Avesqueruque !* (Ibid.).

Le seigneur de BEIJSELARE (Beceleare) : *de sable, au chevron et troes coquilles d'argent, et crye : Woestyne !* (Ibid.).

Le seigneur de SANDACQUERE : *d'or, à l'escusson de gueulle, à la bordure ondé d'asur, et crye : Woestyne !* (Ibid.).

Woet, voir **Voet**.

Woyste, voir **Wüste**.

Woijts, voir **Winghe**.

Wolber *(Theodericus) et Katherina, conjuges, oppidani in Laynsteyn superiori* (Oberlahnstein), mandent à *Dominus Nicolaus de Gulse* (Guls), *sacerdos*, qu'ils lui confèrent l'office de l'autel, par eux fondé dans l'hôpital de ladite ville, 1329, *in die beati Euchary episcopi* : un loup sautillant. L. : *S Th Wolber scab in Lainstein* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

D'après son sceau, Wolber était donc échevin de Lahnstein.
L'analyse de cet acte ne figure pas dans l'inventaire imprimé.

WOLDE (Renier van den), drossard, *ein hodere der herscap van Ravensberge* (voir **Lippe**), 1348 : type scutiforme; un sautoir, échancré aux quatre bords des deux bras supérieurs. L. : ✠ *S' Reyneri de Wolde* (Dusseldorf, *Jul.-Berg.*, N° 507) (Pl. 40, fig. 1169) (voir **Lippe**).

Woldenburg. Mathieu van *Woldenbergh* scelle le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : trois aigles contournées. L. : *Matheus i va Woldenberg* (!) (Arnhem, *Rekenkamer*) (Pl. 40, fig. 1170).

Wolf *(Bernardus, miles, dictus)* scelle un acte de *Willelmus dictus Rutze*, fils de *Bernardus, miles*, qui était fils de *dominus Willelmus*, scelle un acte en faveur de l'abbaye de Werden, 1270 : type scutiforme; un fascé et un loup rampant, brochant. L. : ✠ *S' Bernhardi mi . . . . s de Lvdchusen* (Lüdinghausen) (Dusseldorf, *Werden*, N° 50, et *Clèves-Mark*, N° 32) (voir **Lüdinghausen, Schlie**).

— *Conrat Wolf*, échevin de *Meyene* (Mayen), 1319 : un loup, en arrêt. L. : ✶ *S' C* . . . . . *Meiene* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach).

— *Vrederich de Wolf, genant Scli*, s'est réconcilié, pour lui-même et au nom de Henri et de Lubbert van *Bunstorpe*, frères, et divers autres, avec Adolphe, comte de Berg, et ses alliés de Duisburg, 1346 : type scutiforme; un fascé et un lion couronné, à la queue fourchée, brochant. L. : ✶ *S' . rederici dicti Scli* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 497).

— Gauthier de *Wulf*, échevin de la comtesse de Bar, dame de Cassel, à Tronchiennes, 1347 : dans le champ du sceau, un loup passant, surmonté à senestre d'une étoile (Elseghem).

— *Johan genant Wolf*, échevin d'*Over Lainsteyn* (Oberlahnstein), 1354 : trois chapeaux de fer, chacun avec sa mentonnière, fermée, à laquelle se trouve suspendu un petit anneau. L. : ✠ *S* . . . . . *olf sch* . . . . . (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— *Tielman Wolff van Ghelymbach* (Glimbach), scelle un acte des frères van Kintzweiler, 1370 : une fasce, chargée d'un annelet et sommée d'un lion à la queue fourchée, naissant. L. : ✠ *S' Tilman W* . . . . . *van Ederen* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 849) (Pl. 41, fig. 1171).

— *Hedenrich die Wolff van Ludinchusen* scelle un acte de Wenemer *Vorstenberg*, chevalier, chef-bailli et drossard d'Arnsberg, au service de Frédéric, archevêque de Cologne, duc de Westphalie, 1371 : un fascé (6 pièces) et un lion, à la queue fourchée, brochant. L. : . . . . *nrici W* . . *ues de Ludenchus'* (Dusseldorf, *Col.*, N° 920).

— Jean Wolf van *Ryndorp* (Rheindorf), chevalier, homme dudit prélat, 1373, 4 : plain; au chef chargé d'un loup élancé (Ibid., N° 950, 62).

— Jean *Wolff* van *Rijntorp* et Jean *Wolff*, chevalier, son fils, donnent une quittance au fisc du Brabant, 1375; tous deux : même écu. Le père sans timbre. Le fils : C. cassé (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 41, fig. 1172).

— *Ghisebrecht de Wolf van Benemael* jure de ne

jamais rien entreprendre contre l'évêque d'Utrecht, 1385 : trois rocs d'échiquier, accompagnés en cœur d'une merlette. L. : ✶ *S' Ghisebert va Benemael (Utrecht)* (voir **Bemmel**).

Wolf. Godefroid *Woulff van Ryndorp*, chevalier, scelle un acte de Gérard van Weidenau, 1391 ; conseiller de l'archevêque de Cologne, 1393 : plain ; au chef chargé d'un loup élancé (Dusseldorf, *Col.*, N°s 1143 et 1168).

— *Heydenrich de Wulff* demande à Gérard de Clèves, comte de la Mark, d'investir Adolphe van der *Re[c]ke*, fils du chevalier Herman, de sa part dans la maison *toe Horne* (Horn), qu'avait tenue, jadis, feu *Bernd de Wulff*, père dudit H., 1427 : de . . . à trois jumelles et au lion couronné, brochant. L. : ✠ *Sigillvm Heidenrich Wlf* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 742).

— Jean de Wolf reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 4 florins, à lui dû, par le duc, du chef d'un jardin englobé dans le parc de ce prince, 1432, le 1er septembre : une croix recercelée. S. senestre : un aigle. L. : *Ians de Woelf* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Peter Wolff van Vilcheringen*, échevin de Luxembourg, 1485 ; juge et échevin *illec*, 1487 : un loup passant. L. : ✶ *S Peter Wolff* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1794^a^, 1837^b^).

— *Die ersaemen herrn : . . . und herrn Peter Wolff van Vilcheringen*, hommes du *cprediger cloisters* (de l'ordre de Saint-Dominique) *aller nest hie by Lutzemborgh gelegen*, 1491 (n. st.) : un loup passant. L. : *S Peter Wolff vō Wilcheringē* (Ibid., N° 1904).

— Pierre de *Wulf*, mari d'Adrienne van *Meterne* (Macter), qui tient, de la Salle d'Ypres, deux fiefs : 1°, *tgoet ter Poorte*, à Boesinghe, aboutissant, d'un côté, au bien des orphelins de messire Jean van Lichtervelde, avec une part d'une dime et un arrière-fief ; 2°, *tgoet ter Cruuse*, à Boesinghe, aboutissant, d'un côté, au bien de Jacques de Landas, avec un arrière-fief, 1502, le 22 octobre : une fasce de quatre losanges, surmontée à senestre d'une étoile. C. : une tête et col de . . . (loup ?). S. : deux loups. L. : . *Pieter de Wulf* (Fiefs, N° 5389).

— Jean de *Wulf*, fils de Jean, tient, de sire Jean van Claerhout, seigneur de Pitthem, un fief *illec*, 1502 ; tient, de Guillaume van Claerhout, seigneur de Pitthem, deux fiefs *illec*, 1514 : un loup assis, contourné (Fiefs, N°s 10739, 10802-3).

— Jean de *Wulf* déclare tenir, de la seigneurie de Thielt, appartenant à *hoghe ende moghende mijns heeren Lodewijcx, heere van den Gruuthuse*, un fief à Thielt, 1515 (sans date) : un loup, assis sur une terrasse, légèrement inclinée à senestre. S. senestre : un griffon. L. : . *Ia . de W . . .* (Fiefs, N° 9525).

Wolf. Henri de *Wulf*, échevin de Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein, etc., dans sa seigneurie et *vierschaer* du métier de Roulers, 1524 : deux étoiles en chef et un croissant en pointe *(Deijnze*, c. L).

— Pierre de *Wulff* (fils de Pierre), mari de Catherine van Habosch, qui tient, d'Adrien de Gavere, chevalier, seigneur de Masnuy-Saint-Pierre, ter Donct, Laerne, du chef de la seigneurie de ter Ruwen, un fief à Quaremont, 1533 : trois (2, 1) têtes de loup, la 3e soutenue d'une jambe armée et éperonnée (Elseghem).

— *Gossaert de Wulf*, fils de Vincent, déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de la cour de Thielt, un fief près de Thielt, 1566, le 7 août : un loup assis sur une terrasse, légèrement inclinée à senestre. S. senestre : un griffon. L. : . . . . . *t de* . . . . (Fiefs, N° 9540).

— Thierry *van der Wolf*, échevin de Rotterdam, 1609 : coupé ; au 1er, trois (2, 1) rocs d'échiquier ; au 2^d^, sept (3, 3, 1) besants, ou tourteaux. C. : un roc d'échiquier entre un vol. L. : *S Dirck van der Wolf* (U.) (Pl. 41, fig. 1173).

— Liévin de *Wulf*, échevin de la baronnie de Nevele, 1649 : un chevron, accompagné en pointe d'un loup saillant, regardant, sur une terrasse. L. : *Lievin de Wlf* (M. Hulin, à Loo-ten-Hulle).

— *Herman-Werner*, évêque de Paderborn, prince du Saint-Empire et comte de *Pyrmondt* (Pyrmont), atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Agnès, baronne de Plettenberg, du côté paternel, est *gentilfemme*, d'ancienne noblesse militaire, fille de messire Chrétien-Guillaume-Ferdinand, baron de Plettenberg de Grevel, et d'Olympe-Thérèse-Madeleine, comtesse d'Arberg et Valengin ; petite-fille de messire Christophe, baron de Plettenberg, de *Schwartzenbourg* (Schwarzenberg) et Grevel, et d'Anne-Lucie, baronne de Plettenberg, de Lenhausen, Stockum et *Marhulsen* ; arrière-petite-fille de Christophe-Théodore, baron de Plettenberg de *Schwartzenbourg* et Grevel, et de Catherine, baronne de Hatzfeldt de *Wildenbourg* (Wildenburg) ; que ladite Anne-Lucie était fille de messire Jean, baron de Plettenberg, de Lenhausen, Stockum et *Marhulsen* (Marhülsen), et de Christine de *Vogdt* (Vogt), baronne d'Elspe, de Borghausen et *Bamen* ; et que, enfin, ladite damoiselle est *vrayement noble de tous côtez sans bâtardise, ny bourgeoisie*, 1697, le 10 juin, à Neuhaus : coupé d'un trait, parti de deux autres, qui font six quartiers ; aux 1er et 6e, une croix ancrée, mais les ancres ne faisant pas corps avec la croix, et reliées à celle-ci au moyen de petites tiges ; aux 2e et 3e, une croix (simple) ; aux 3e et 4e, taillé de . . . et de . . . (plain). Sur le tout,

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. CCXX.

Fig. 1. Les échevins de Wespelaer (1473).
Fig. 2. Sceau du banc de justice de Neufchâteau (-lez-Visé) (aux armes du comte de Hoen) (1609) (1).

(1) D'après la matrice originale, en possession de Mlle de Villers-Masbourg, à Bruxelles. Voici la légende de ce sceau : *Sigillum testiciae de Novo Castro 1609* (comp. T. II, p. 88).

un écusson coupé ; *a*, un lambel ; *b*, un loup passant. Cinq casques, dont les deux derniers couronnés. C.C. : 1° (au milieu), une mitre posée sur un coussin ; 2° (le 2e cq. de dextre) : une croix latine, posée sur un coussin ; 3° (le 1er cq. de dextre) : un loup issant contourné ; 4° (le 1er cq. de senestre), la croix des 1er et 6e quartier, mais l'ancre supérieure retranchée, soutenant un éventail ; 5°, six grappins, les 3 de senestre contournés. L'écu, ovale, posé sur deux épées, passées en sautoir. L. : *Herm Warn Eps Paderb S R I Princ et Com Pyrm Prapos* (!) *Hild. s* (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1375bis, A. G. B.).

Le nom de famille du prélat n'est pas révélé dans l'acte. C'est évêque appartient à la famille von Wolf-Metternich.

Wolf. J.-F. Wolf, homme de loi, écrit, de Bruxelles, une lettre au maitre de l'hôpital de Saint-Nicolas, à Nivelles, 1739, le 26 mai : un loup passant sur une terrasse. L'écu ovale. C. : un loup issant. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. de Nivelles, Hospices).

Il déclare avoir envoyé à Mademoiselle de Sainte-Aldegonde une procuration à faire signer par les sieurs du Houx, dans le cas où ils désireraient de se désister du procès pendant en Hainaut.

— Martin-Joseph *Wolf*, curé de Laufeld, au comté de Manderscheid, 1788 : un loup saillant. C. : une tête et col de loup entre deux cornes de bœuf, garnies, chacune, au haut, d'une embouchure (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. N° 46585).

— Jean-Joseph-Pierre *Wolff*, curé de la paroisse de Weweler et Reuland, évêché de Liège, province de Luxembourg, 1788 : parti ; au 1er, une croix latine ; au 2d, six (2, 1, 2, 1) merlettes. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à sept perles (cachets en cire rouge) (Ibid., et reg. 46581, 46588, 46590, 1) (voir **Kinzweiler, Recke, Zande, Selbach, Val, Wende, Wijbrake, Wolffs**).

Dans une de ces déclarations, il se dit : *Johan Joseph Peter Wolf, pastor zu Reuland, jetziger personat der persanatey zu Thommen*, diocèse de Liège, seigneurie et paroisse de Thommen, province de Luxembourg.
La maison surnomé de WULF : *d'ermynes, au premier canton d'or, au lyon leopard de sable, lampasse de gueulle* (CORN. GAILLIARD, *L'Archiene Noblesse de la Contee de Flandres*).
Les barons et écuyers de Wolff de Moorsel, en Belgique, portent : d'or à trois loups sautillants de sable, lampassés de gueules. Cq couronné. C. : un paon au naturel. Devise : *Virtutis praemium*.

Wolfartz *(Cornelis)*, échevin de *Zandijck* (Zanddijk, ou Zandijk, en Zélande), 1528, en octobre : une arbalète, accostée de deux épées, les pointes en haut. L. : *S Cornelis Volfer soin* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Wolfaerts, voir **Urbaen**.

Wolfaerts sone *(Hugheman)*, échevin de Rotterdam, 1350 : trois clefs à l'antique *(Holzschlüssel)*. L. : . . . *ryhem . . . olfr . . . .* (U.) (comp. **Diercks soen**) (Pl. 41, fig. 1174).

Wolff, voir **Wolf**.

Wolffs (Henri de) déclare tenir, de la châtellenie de Courtrai, la seigneurie dite de *te Eerdtbrugghe*, à *Warighem* (Waereghem), consistant en une rente seigneuriale, avec bailli, lieutenant, *pratere ofte sergant* (messier), sept échevins, divers droits seigneuriaux *(tol, vondt, bastaerde ende stragiers goedt, laetvaren goedt ende dat boete . . .)* et onze arrière-fiefs, 1550, le 23 mai : écartelé ; aux 1er et 4e, un chevron, accompagné de trois merlettes ; aux 2e et 3e, un sautoir, chargé de cinq . . . . C. : une tête et col de dragon, le col chargé d'un chevron. L. : *S Henrici de Wolffs* (Fiefs, N° 2143).

WOLFRATH, voir **Goer**.

Wolfshagen. *Arnoldus dictus van der Wolfhagen, miles*, moyennant 30 livres de vieux gros, s'engage à servir le duc de Brabant, *cum novem viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et decenter cum galeis armatis et equitatis sicut decet*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 15 août 1338 : une bande, chargée de trois maillets. C. : une tête et col de loup issant d'une cuve. L. : *S' Arnoldi dei de Wolfhage . . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 449).

Wolfskuhlen, voir **Harscheidt**.

Wolkenburg. *Lodewicus de Wülkenburg, miles*, jure de ne rien entreprendre contre le duc de Brabant, contre les comtes de Berg, de Juliers et de la Mark, ni contre les bourgeois de Cologne, lesquels bourgeois l'avaient fait prisonnier à la bataille de Worringen, 1288, 8 octobre : type scutiforme ; quatre pals (gravés en creux) et un lambel à quatre pendants brochant. L. : ✠ *S' Lvdowici militis de Wol . . . . . .* (Ville de Cologne, N° 527) (voir **Drachenfels**) (Pl. 41, fig. 1175).

Wollust (. . .), lieutenant, scelle la sentence d'une cour martiale, tenue sur l'ordre des colonels comtes de Valvason et de Lillers, 1742, le 2 janvier, à Luxembourg : un lion, soutenant de la patte dextre la coupe de la Volupté *(Wollustbecher)*, accompagné en chef de deux fleurs de lis et en pointe d'une étoile à cinq rais. C. : le lion de l'écu issant. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles).

Wolshoffer (. . .), secrétaire, écrit une lettre à Monsieur Nerad, lieutenant et auditeur du régiment d'infanterie « comte de Gaisruck », au service de Sa Majesté de Hongrie et de Bohême, à Anvers, qu'il appelle : *wertister Herr Gevatter* et à qui il présente des vœux pour la nouvelle année, 1744, le 18 janvier : parti ; au 1er, une ancre, l'anneau en haut ; au 2d, un lion. L'écu ovale. C. : un lion issant, tenant une ancre. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid.).

Wolshoffer vient, dit-il, d'avoir été malade pendant dix jours. Il envoie des compliments à la femme et à la jeune fille de Nerad.

Wolters (Rodolphe), prêtre, résidant à Ruremonde, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens

affèrents à un bénéfice qu'il possède en la cathédrale de Ruremonde, 1787, le 9 avril : un rencontre de bœuf. L'écu, ovale, dans un cartouche (sans rien autre chose). Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46593).

Les écuyers Wolters, en Belgique, portent : d'or à trois roses de gueules, boutonnées d'argent, barbées de sinople; au chef tiercé en pal de sable, d'or et de gueules. Cq. couronné. C. : une rose de l'écu.

Woluwe *(Egidius de), filius quondam Egidii de Woluwe,* échevin de Bruxelles, 1366, 7 (n. st.) : trois maillets; au franc-quartier brochant, chargé de trois fleurs de lis (complètes). L. : ✠ *Sigillvm Egidii de Wolve* (Bruxelles, Fonds de Locquenghien, c. 1 et 11, A. G. B., et Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2499, A. G. B.) (Pl. 41, fig. 1176) (voir **Borgh**, **Collaij**, **Saint-Géry**).

— *(Zigerus de),* échevin *illec,* 1368, 9, 73, 4 : trois feuilles de nénuphar, la 1re chargée d'une tour, ou porte crénelée. L. : ✠ *S Sigeri de Sancto Gavgerico* (Malines, Bruxelles, Chartes des ducs de Brabant, Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2497a).

Dominus Johannes de Woluwe, presbiter, filius quondam Zigeri de Woluwe, transporte, devant les échevins de Bruxelles, une partie de terres, à Anderlecht, 1388, le 25 novembre (G., c. VIII, l. 29).

— *(Sigerus de),* échevin de Bruxelles, 1389 : même écu que *Zigerus,* 1368-74. L. : . *SS . geri dicti de Wolve* (Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— (Gabriel van), tenancier héréditaire des damoiseaux Henri et Jean Zwane, dans leur seigneurie de *Muijselwijck,* à Hombeek, 1530 : une estacade, de six estaches pointus (Malines).

Woluwe-Saint-Lambert (Les tenanciers héréditaires jurés des seigneurs de Beersel et du damoiseau Hubert de Bornival, dans leur seigneurie commune de), 1507, 18 : dans une rose, un évêque, accompagné de deux écus; A, écartelé; aux 1er et 4e, un lion; aux 2e et 3e, une croix engrêlée (**Wittem**); B, de vair; au chef plain (**Bornival**). L. : *S dnorvm Wolve Sancti Lamberti* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Les échevins de), 1627 : dans le champ du sceau, deux blasons : A, écartelé; aux 1er et 4e, un buste; aux 2e et 3e, une fasce. Cq. couronné, contourné. C. : un homme d'armes, vêtu d'une cotte de mailles, brandissant un bâton de la main dextre (**Armstorff**). B, un échiqueté; au franc-canton chargé d'une merlette (**Aa**). Derrière ce second écu, émerge un prélat qui tient, de la main senestre, sa crosse et la lanière de l'écu. L. : *S legislatorvm de Woelwee Sancti Lamberti 1560* (G., c. XII, l. 63).

Wolverthem *(Erflaeten der heeren van Merroede in haer lijeden heerlijcheijt tot ende binnen der banc van),* 1518 : dans le champ du sceau, un loup passant, ravissant un agneau (Malines).

Wommelghem (Les échevins de), 1337 : trois fleurs de lis (complètes) (**Lierre**). L'écu posé sur trois clefs, deux passées en sautoir, une en pal. L. : ✠ *S shcabinorvm de Woml . ghem (Nazareth).*

WOMMEN, voir **Woumen**.

Wonder (Gérard), jadis prisonnier à Bäsweiler, déclare avoir été indemnisé, par le duc de Brabant, 1373 : une bande. L. : *S Gheriit Wonder* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2486).

Ic Gherit Wonder doe kont met desen openen brieve dat ic herre Goedevaert van den Toerne, ridder, ghevanghen had ende ghevanghen hielt tot date des briefs, om minen scaede ende scettijne die ic leet van den stride tot Loetsceijle om mijn heren wete van Brabant, van welken scaede ende scettijne ende ghevenckenes ic mi kene van den vors. herre Goedevaert te voellen ghenoech ghedaen ende scelde daer af quit den voers. her Goedevaert van allen last ende scoude ende scetdaer mi die voers. her Goedevaert te voelen af genoech ghedaen heft ende vertij op mijn her den hertoghe van Brabeant ende op aldie ghene die doer vertichgenis af quite sceldene af behoven. In ghetughe hieraf so hebbe Gerit voers. minen seghel an desen brief ghehanghen int jaer ons heren dusent drie hondert drienseventich, op sente Remeijs avont.

Sceau, en cire brune, appendu à une simple queue de parchemin.

WONNENBERCH, voir **Koris**.

Woorme (Thomas de), fils d'Amand, déclare tenir (dans un aveu qu'il remet à *Edele ende weerde Joncheer Franchois van Langhemersch,* bailli d'Ypres), de la Salle d'Ypres, deux-tiers d'un fief dit *Hooghelandt,* à Boesinghe, de 36 mesures, soit 24 mesures, *met den huusen ende cateijlen,* et dont Pierre de Woorme, son frère, tient le dernier tiers, les deux frères étant héritiers de leur mère, Marie Schelpen, fille de Thomas, 1584, le 1er juin : un dragon contourné. L. : . . . . . *as de Wo* . . . . (Fiefs, N° 5411).

— (Pierre de), fils d'Amand, fait dénombrement de son tiers dudit fief, dit *Hooghelant,* 1584, le 1er juin : un dragon contourné. L. : *S Piet* . . . . . *Voorme* (Fiefs, N° 5410).

Wopersnow, voir **Lannoy**.

Wörchem, voir **Eyll**.

Workum (La ville de), 1564 : parti; au 1er, une demi-aigle, mouvant du parti; au 2d, trois (2, 1) fleurs de lis *(Frise).*

WORMESSEN, voir **Huben**.

Wormhoudt. *Colin de Wormoud,* homme du comte de Flandre, 1314 (n. st.), à Male : d'hermine au chevron abaissé, surmonté d'un lambel. L. : ✠ *S Col . . . e Wormovd* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1281) (Pl. 41, fig. 1177).

Worms, voir **Ingelheim**.

Wormunt, voir **Duren**.

Worn (Melchior), échevin de Remich, 1543 : deux hallebardes, adossées, passées en sautoir (C. C. B., Acquits de Brabant, l. 2133).

Worringen, voir **WOERINGEN**.

WOZIC, voir **WOESIC**.

Wotreman, dit du Bos (Jean), homme de fief de Monseigneur Englebert d'Enghien, seigneur de Rameru, Morialmé, la Folie et Tubize, 1442 : quatre lions, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S' Jan W..t..mans* (Abb. de W.-Br., c. 4007) (Pl. 41, fig. 1178) (voir **Wouterman**).

Woude (Hugues van den) prévient l'abbé d'Egmond d'avoir vendu, à IJsebrand Naghel, une parcelle de terre *op Rugherene*, relevant de ce prélat, 1326 : trois roses. L. : ✠ *S' Hvghe van den Wovde (Egmond)* (Pl. 41, fig. 1179).

— (Jacques van den), chevalier, vend, avec Thierry, burgrave de Leyde *(1° loco, die scowe van eenre weteringhe metten wallen an beijden sijden . . . in onsen ambochten van Clinkenberghe ende Warmonder gheijste,* 1327 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) croissants. L. : *. . . . acobi . . . . . e (Hollande).*

— Jean van den *Waude* reçoit, du Brabant, par Jean van *Gros[s]en,* sa part de 533 1/2 vieux écus, à eux dus, du chef de solde (guerre de Flandre), 1357, 3 mai ; Jean van den *Woude* reçoit, du Brabant, 150 vieux écus, à lui dus, ainsi qu'à ses compagnons, Gérard Fierken et Jean van den *Wale,* pour leurs services, dans la guerre de Flandre, 1357, 22 juillet : trois pals d'hermine et une cotice brochante, chargée en cœur d'une moucheture (du deuxième pal). L. : ✠ *S Ian van der VVovde* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1075, 1287) (Pl. 41, fig. 1180) (voir **GROSEN, Schrijnmakers, Wouwe**).

Jacobus de Woude, scrijnmakere, acquiert, devant les échevins de Bruxelles, au profit de la chapellenie de la Sainte-Croix, en l'église Saint-Nicolas de cette ville, une rente, de *domicella Margareta, filia quondam domini Henrici dicti van der Heijden, militis,* et de *Renerus dictus Eggeloij, junior,* son mari, 1388, le 26 août (G., c. VIII, f. 29).

Woumen. Thierry van *Woemen,* homme du comte de Flandre, scelle un acte du bailli du métier de Bruges, 1285 : trois croissants *(Namur,* N° 176).

— Roger van *Woemen,* délégué de la paroisse de *Woemen* pour l'enquête sur les débats surgis entre ceux d'Ypres et ceux d'*Uttenbroucke,* 1335 : un sautoir et une fasce brochante. Le sceau porte : *van Wommen* (Chartes des comtes de Flandre).

— (Jean van) déclare tenir, de la Salle d'Ypres, un fief, à *Langemaere* (Langemarck), de 28 mesures, avec 11 hommages et divers droits seigneuriaux *(de bastard, den vond ende de boete . .),* et un fief dans la paroisse *van den Briele* (Brielen), 1398, le 27 juillet : une fasce et un sautoir brochant, chargé en cœur de . . . (une étoile ?), et accompagnés en chef d'une rose à six feuilles et en pointe d'une coquille (Fiefs, N° 5739) (voir **Walle**).

Le seigneur de Gaeymaers : *d'argent, au saultoir de gueulle* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).
Le seigneur de Woemen : *pareilles* (Ibid.).

WOUSIC, voir **WOESIC**.

WOUSCHEM, voir **Eyll**.

WOUTE[R]LINGEN. Antoine van *Woutelingen,* le vieux, *eijgen genoet* (alleutier) de la duchesse de Brabant, 1401 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, plain ; au chef de quartier plain. L. : ✶ *S . . . . . i de Wov* (!) (Abb. d'Oplinter, A. G. B.) (Pl. 41, fig. 1181).

L'acte a trait à une terre à *Oeverhespene* (Over-Hespen).

— Jan van *Wouterlinghen,* tenancier du prévôt de Saint-Trond, dans sa cour censale de Neerlanden, 1490 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, une rose. L. : *. . gel Ian van Wouterlin . .* (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

Woutelingen et *Wouterlinghen* semblent être des formes de *Wouteringen,* nom thiois d'Otrange.
Anthonijs van Wouteringhen (le même ?) déclare, devant les échevins de *Tieldonc* (Thildonck), renoncer à ses droits sur 5 journaux *(dachmael)* de terre que *Goert van der Hulst,* son *sweer,* qui lui doit une rente annuelle de cinq muids de seigle, vend et donne en gage à *mynre vrouwen van der Banc,* 1403, le 3 mai (Léproserie de Terbanck, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4723, A. G. B.).

Wouterman (Jean), échevin du métier d'Axel, 1361 : une branche de chêne (Saint-Bavon) (voir **Wotreman**) (Pl. 41, fig. 1182).

Wouter[s], Wauters[s], etc. Jean, fils de *Wauter,* échevin de Malines, 1390 : trois sirènes, tenant de la main droite un miroir rond et de la gauche un peigne. L. : ✠ *S' Iohis fil' Wa . . . . .* (= *Walteri)* (Malines) (Pl. 41, fig. 1183).

— *Clais, filius Wouter,* homme du comte de Flandre, 1322 : un sautoir engrêlé. L. : ✠ *S' Clais f Wovters* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1394).

Voir J. de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre.*

— *Everboud Wouters zone,* échevin de *Sluijs* (L'Ecluse, Flandre zéland.), 1324 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'une merlette. L. : ✠ *S' Everbov . Worters f* (Sainte-Pharaïde).

— *Karstiaen, filius shere Wouters* (= Chrétien, fils de sire Gauthier), *hostelier* à Bruges, 1324 (n. st.) (voir **Handzaeme**) : un sautoir (simple), cantonné de quatre roses, et un lambel brochant, chacun des trois pendants chargé de . . . (une tour ?). L. : *. . . . . ani f . . Walteri f Iohis* (Chartes des comtes de Flandre).

— *Wouter Wouters sone,* bourgeois de Leiden, 1362 : écartelé ; au 1er, une clef ; les trois autres quartiers plains. L. : *. . . . . amin . . . (Hollande)* (Pl. 41, fig. 1184).

Le 2e et le 3e quartiers sont hachurés de lignes diagonales croisées.

— *Gheraet Wouters soen,* échevin de Heusden (Bra-

bant), 1384 : trois pals de vair ; au chef chargé d'un lion issant du champ (Malines).

Wouter[s], Wauters[s], etc. *Daneel Wouters,* tenancier de *Marie van Cockelberghe* (Kockelberg) et de sire Guillaume van den Heetvelde, chevalier, son tuteur, 1393, le 26 juillet : une porte, sommée de trois tours crénelées. L. : *S Danel Wovters* (G., c. XIV, l. 91a).

Il s'agit d'une rente sur un bien sis, sur le territoire de Bruxelles, *binnen den nauen vesten ... bider driesch-molen* (comp. l'art. Neerkeen).

— *Johannes Wouters,* échevin de la franchise de Landen, 1406 : un maillet (non penché), accompagné en pointe à dextre d'une rose. L. : ..... *hannis V*..... (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (Pl. 41, fig. 1185).

— *Paridaen Wouters sone,* échevin de L'Ecluse (Flandre zélandaise), 1412 : une trangle, accompagnée en chef de deux étoiles et d'une croisette pattée (2, 1) et en pointe d'un croissant. S. : un aigle. L. : . . *outer* . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78, 79) (Pl. 41, fig. 1186).

— *Wouter, filius Wouters,* receveur de l'abbesse de *Brugburch* (Bourbourg), reçoit une rente sur la seigneurie de *Ghijsene* (Guines), 1419 : d'hermine à la bande de trois losanges et au lambel brochant. S. : un griffon. L. : *S Worter* ..... (Ibid., l. 190) (Pl. 41, fig. 1187).

— *Pieter Wouters,* homme du comte de Flandre, dans la seigneurie de *Ghisene* (Guines), 1420 : deux oiseaux en chef et une roue en pointe. L. : *S Peter Wovters* (Ibid., l. 190) (Pl. 41, fig. 1188).

— *Paredaen, filius Wouters, poorter ter Sluus* (de L'Ecluse, Flandre zélandaise), déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 7 1/2 mesures à *Caedsant* (Cadzand), 1421, le 25 avril (v. st.) : une fasce, accompagnée de deux étoiles en chef et d'un croissant en pointe, et au point du chef d'une croisette pattée, au pied fiché. T. ou S. : un ange, ou un aigle (un peu fruste). L. : *S Pa* ..... *Wouter* . [.....] (Fiefs, N° 7949).

— *Aernoudt Wouters sone* déclare tenir, du château de Gand, un fief, à *Tseeftingghen* (Saftingen), fief consistant en 16 2/3 harengs et une pièce de terre, 1421, le 4 mai : quatre lambels, rangés en pal, respectivement 2 à trois pendants, 1 à deux, 1 à un seul pendant. L. : . *Aernd Wovter* . *sone* (Fiefs, N° 2417).

— *Jan Wouters zuene* déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 11 mesures au métier d'Oostburg, paroisse de Saint-Bavon, 1430, le 8 août : un chevron, accompagné de trois croisettes (simples). L. : *S Ian Wovters los* .... (Fiefs, N° 8513).

— *Paridaen, filius Wouters,* homme de fief du comte de Flandre, à L'Ecluse (Flandre zéland.), 1434 : une trangle, accompagnée de trois (2, 1) étoiles et, au point du chef, d'une croisette pattée, au pied fiché (!). T. : un ange. L. : *S Paridaen f Wovters* ..... (C. C. B., Acquits de Lille, l. 80, 81) (Pl. 41, fig. 1189).

Wouter[s], Wauters[s], etc. (Jean), échevin d'Anvers, 1481 : deux étoiles en chef et ... en pointe (cassé). T. : un ange (M. Schuermans).

— (Georges) tient, du château de Furnes, un fief à Bulscamp, 1502 : une marque de marchand. S. senestre : un aigle (Fiefs, c. 887, l. 151-201) (Pl. 1a, fig. XCV).

— *Joos Wouters, filius Adr*[*iaen*] *(2do loco),* et Lambert van den Heede, tuteurs de *Joos, filius Pieters Ghijs,* qui tient, du bourg de Bruges, des fiefs au métier d'Oostburg, paroisses de Saint-Bavon et de Saint-Eloi, 1515, le 15 juin : une étoile ; au chef chargé de trois échassiers (hérons ?). C. cassé. L. : ..... *Wouters* (Fiefs, Nos 8542, 8709).

— (Jean), conseiller et homme dans la chambre de Flandre, 1521 : un chevron, chargé de cinq fleurs de lis et accompagné de trois perroquets essorants. C. : un dragon ailé, issant. T. : deux anges. L. : *Meester Jan Wovters* (Dusseldorf, *Clèves-Mark,* N° 679).

— *(Cornelis),* échevin de Saint-Geertruidenberg, 1532 : un oiseau contourné (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsa rer. extraord.).*

— Jean Wouters, licencié ès deux droits, seigneur de Vinderhoute, Meerendré, etc., conseiller ordinaire du roi, au conseil de Flandre, tient, du Vieux-Bourg de Gand, un fief de 7 bonniers, dans la paroisse de Baerle, avec quatre tenanciers, fief hérité de sire François van Pottelsberghe, chevalier, seigneur de Vinderhoute, Meerendré, etc., 1549 (n. st.), le 16 mars : un chevron, chargé de cinq fleurs de lis et accompagné de trois perroquets essorants. C. cassé. T. : deux personnages (frustes). L. : .... *Wovt* ..... *erhav* . . (Fiefs, N° 2348).

— (Jean) (fils de feu Jean, chevalier, seigneur de Vinderhaute, Meerendré, etc., et conseiller du roi au Conseil de Flandre), tient, du château de Termonde, les seigneuries de Vinderhaute et de Meerendré, 1559 : même écu que Jean, 1521, les 2e et 3e perroquets contournés. Même C. que ledit Jean (Fiefs, N° 4504) (Pl. 41, fig. 1190).

— Corneille Wouters, tuteur de Jean Wouters, fils de maître Jean, seigneur de Vinderhoute, Meerendré, etc., récemment décédé, déclare que son dit pupille tient, du Vieux-Bourg de Gand, un fief de 7-8 bonniers, sis à Tronchiennes, avec une rente seigneuriale, laquelle revient audit orphelin, à ses frères et sœurs, à lui-même, Corneille, et à Liévin Wouters, receveur général des finances du roi, en vertu du partage opéré, jadis, entre lesdits

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. CCXXI.

Fig. 1. Sceau du banc de justice de Wodemont (dépendance de Neufchâteau-lez-Visé) (aux armes des Hoen, écartelées de Neufchâteau) (1783) (1).
Fig. 2. Guillaume-Hubert d'Aumerie (1720) (2).

(1) D'après la matrice originale, en possession de Mis de Villers-Masbourg, à Bruxelles. Voici la légende de ce sceau : *Sigillum iusticiae de Wodemont 1783* (comp. T. II, p. 88).
(2) Ce sceau sera décrit dans le *Supplément*.

maître Jean, Corneille et Liévin, frères, par feu leur père, sire Jean Wouters, grand-père desdits orphelins, 1564, le 20 décembre : un chevron, chargé de cinq fleurs de lis et accompagné de trois perroquets essorants, le 2e contourné. T. : une damoiselle. L. : *S Cornely Wovters f' mi Ioh* (Fiefs, N° 2542).

Wouter[s], Wauters[s], etc. Damoiseau Jean Wouters, fils du damoiseau François, seigneur de Vinderhoute, Meerendré, Belcele, etc., par suite d'achat de maître Adrien Musaert, fils de maître Georges, et de damoiselle Anne van *Havere* (Havre), fille de sire Gilles, sa . . . (à la place de ce mot, il se trouve un trou dans le parchemin), remet au damoiseau Georges *de la Faille,* seigneur du pays de Nevele, etc., haut-bailli du Vieux-Bourg de Gand, le dénombrement d'un fief, relevant dudit Vieux-Bourg et s'étendant à Ackerghem et à Mariakerke, hors la porte de Bruges, 1621, le 9 juillet : un chevron, chargé de cinq fleurs de lis et accompagné de trois perroquets essorants. C. : un dragon essorant, issant (Fiefs, N° 2249).

— Damoiseau Pierre *Woulters,* seigneur d'Hallebast, homme servant du damoiseau Jacques Louchier, seigneur de *Poipieule* (Popuelles), mari de damoiselle Anne *Woulters,* fille de damoiseau François, seigneur de Vinderhoute, Meerendré, etc., laquelle a hérité de damoiselle Jeanne Dierijcx, sa mère, un fief a Langemarck, 1640, le 19 mars : écartelé; aux 1er et 4e, un chevron, chargé de cinq fleurs de lis et accompagné de trois perroquets essorants, le 2e contourné; aux 2e et 3e, une cotice, accompagnée de six besants, ou tourteaux, rangés en orle. C. : un dragon essorant, issant. L. : *S Pie . . . Wout . . .* (empreint sur papier, posé sur cire rouge, appendu) (il signe : « Wouters ») (Fiefs, N° 5799).

— La douairière *Wouters de Dalme,* née van der Hoeven, scelle, *als rentmeestersse van het quartier van Aelst* (Alost), une déclaration que l'abbaye d'Afflighem (district d'Assche, diocèse de Malines) remet, au gouvernement autrichien, relativement à ses biens, 1787, le 12 avril : écartelé; aux 1er et 4e, d'or au chevron de gueules, chargé de trois fleurs de lis et accompagné de trois merlettes; aux 2e et 3e, de sable à la tête et col de femme, posée de face (**Hueribloc**). C. : une merlette. S. : deux lévriers. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46663).

— Pierre-Joseph *Wouters,* prêtre, résidant à Bruxelles, *ontrendt de Vaerdt,* collateur, en sa qualité de parent de la fondatrice, d'une fondation au béguinage *illec,* fondation instituée par damoiselle Anne Arijs, 1787, le 12 avril : d'or à l'arbre (!) terrassé, dans lequel perche un oiseau. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46548).

— *Frater L. Wauters,* prélat du couvent de Waerschoot (de l'ordre de Cîteaux), dans la ville de Gand, paroisse de Saint-Martin d'Ackerghem, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son couvent, 1787 : d'or au chevron de gueules (non chargé), accompagné de trois merlettes. L'écu, ovale, dans un cartouche, posé sur une crosse en pal. Devise : *Amore et candore* (C. C. B., reg. 46671).

Wouter[s], Wauters[s], etc. Pierre-Joseph *Wouters,* curé d'Austruweel, évêché d'Anvers, province de Brabant, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son église, 1787, le 13 avril : parti; au 1er, un chevron, accompagné en pointe d'un annelet; au 2d, une fasce bretessée et contre-bretessée, accompagnée de trois (2, 1) étoiles (**Proost**?). L'écu, ovale, entouré d'une couronne de feuillage. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46539).

— Chrétien-Joseph *Wouters,* administrateur des couvents supprimés à Anvers et collateur de fondations, 1787 : d'argent à l'arbre terrassé et au lévrier, colleté, bouclé, élancé, brochant sur le fût de l'arbre; à la bordure (simple) d'azur. Cq. couronné. C. : un more issant (tortillé), tenant, de la main dextre, un huchet à la bouche, la main senestre appuyée sur la hanche. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46541, 46543) (voir **Spoorct**).

Les chevaliers de Wouters d'Oplinter, de Wouters de Bouchout et de Wouters, dits de Vroenhoven, en Belgique, portent : d'argent à l'aigle éployée de sable; chaque tête couronnée d'or, la poitrine chargée d'une étoile d'or. Cq. couronné. C. : l'aigle éployée de l'écu, issante. S. : deux griffons d'or, becqués et lampassés de gueules.

La famille noble Wouters, à Bruxelles, porte : d'or à l'arbre sec, arraché, de sable, sur lequel perche une colombe d'argent. C. : l'arbre de l'écu.

Une branche cadette de cette famille, les Wouters de Jauche, écartèlent ces armes de celles-ci : de gueules au lion d'or, couronné, armé et lampassé d'azur. Même C.

Les écuyers Wouters de Ter-Weerden et Wouters de Dalme portent : d'or au chevron de gueules, chargé de trois fleurs de lis d'argent, accompagné de trois merlettes de sable. C. : une merlette de l'écu.

Il a existé, et il existe peut-être encore, en Belgique, d'autres familles marquantes du nom de Wouters, etc.

Woutertiins, voir **Boele**.

Wouwe. Jean *Wouwo, meijer van der maerchen* (Marche?), *procureur* de Clément Vacherez, *meester tot Hoij* (Huy), reçoit le troisième sixième, à titre d'acompte sur la somme de 400 florins du Rhin, 1397; Jean *Wouwe* reçoit du Brabant le quatrième sixième sur cette somme, 1398 (guerre de Gueldre) : trois lions, accompagnés au point du chef d'un annelet; au chef chargé de trois roses ou étoiles à cinq rais. L. : ✠ *Iehans VVowo* (!) (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van *Woude* scelle un acte de Tristram, seigneur de Fraipont, 1416 : plain; à la bordure engrêlée, mouvant d'un chef, chargé d'un lambel, dont trois pendants s'aperçoivent à senestre; au franc-quartier brochant, chargé de trois macles; au chef de quartier chargé de trois pals. Un filet bro-

chant sur le franc-quartier. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux oreilles d'âne. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Ian uan Wouwe* (Ibid.) (Pl. 41, fig. 1191).

Wouwe. Jean van *Vouwe*, reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de trois florins, dû, par le duc de Brabant, du chef d'une maison et jardin, englobés dans le parc ducal, le 11 août 1432 : plain; au chef chargé d'un lambel, dont trois pendants s'aperçoivent à senestre ; l'écu chargé d'une bordure engrêlée ; au franc-quartier brochant, chargé de trois macles ; au chef de quartier, chargé de trois pals. C. : un chapeau de tournoi, sommé (!) de deux oreilles d'âne. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Ian vā Wouwe bēr* (!) *vā Wailhain* (Ibid.) (voir **Woude**).

D'après Alph. Wauters, *La Belgique ancienne et moderne*, Canton Perwez, *ad vocem* Walhain-sur-Nil (p. 31), Jean de *Woude* devint seigneur de Walhain, du chef de sa femme, Marie de Haneffe.

Wouwere. Gilles van den *Wuwere*, appelé aussi Gilles *Claes*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le seigneur de Perwez ; i. t. : 311 moutons, 1374, 9 ; scelle pour Arnould Scinkel, prisonnier *illec*, sous Perwez (i. t. : 94 moutons), 1379 : une fasce, chargée d'une étoile à cinq rais, accompagnée en chef de deux croissants et en pointe de deux roses. L. : *S Gielis vā dē Wouwere* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 41, fig. 1192) (voir **Claes**, **Elst**).

Egidius de Vicario transporte, devant les échevins de Bruxelles, une maison avec terrain, près de l'église Saint-Nicolas, dans cette ville, *in vico dicto Hondermare streetken*, 1345 (n. st.), le 1er février (G., c. II, N° 309).

— *Egidius dictus van den Wouwere, filius quondam Egidii dicti van den Wouwere*, cède, devant les échevins de Bruxelles, entre les mains de *Nicholaus dictus Tserclaes*, et de *Walterus dictus de Bartmakere*, époux d'*Elizabeth dicta Tserclaes*, comme seigneurs fonciers, au profit de *Willelmus dictus Hertewijc, filius quondam Henrici*, pour la chapellenie fondée à l'autel de Sainte-Marguerite, en l'église Saint-Nicolas, à Bruxelles, un cens qu'il avait acheté d'*Everardus dictus Tserclaes* et de *Nicholaus* et *Elizabeth*, ses enfants, cens assigné sur un *domistadium in vico dicto de Scepstrate* et d'autres biens, 1367, le 13 novembre (G., c. II, N° 396).

— (Catherine van den), veuve de Michel Cops, reçoit, par achat, devant les échevins d'Anvers, de *Lijsbeth van Percke* (Perck), *Janssone* (sic ! lisez : *Jansdochter)*, et de Jean Cops, mari de celle-ci, une pièce de bois, d'environ un *vierendeel*, à Aertselaer, *in de Biest*, 1499, le 24 septembre (Baron Arnould de Woelmont, château de Brumagne) (voir **Serclaes**).

Wouwe,
Wowo, } voir **Wouwe.**

Wrede. *Conrayt de Vreyde, Ritter*, nommé, par *Heydenrich van Oere*, drossard et bailli du comté d'Arnsberg, sous-bailli à *Hachgen* (Hagen) et chargé de la garde du château *illec*, jure fidélité à l'archevêque de Cologne, 1373 ; scelle des actes de *Noldekyn van Bernynchusen*, et d'autres, 1373, 6 : parti de . . . et de . . . ; une couronne de feuillage, fleurie de cinq roses, brochante. L. : ✠ *S' Conradi d . . . . Vrede* (Dusseldorf, *Col.*, Nos 948, 944, 978) (Pl. 41, fig. 1194).

— Henri *der Wrede*, frère dudit, homme dudit archevêque, 1373 : une couronne de feuillage, fleurie de cinq roses (sans le parti) (Ibid., N° 944).

— Nicolas *dye Wrede*, prêtre, vicaire de la chapelle à Grieth, scelle un acte du comte de Clèves, 1393 : un arbre arraché, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais. L. : ✠ *S' Nycolai Wrede . . . . . eri* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 557).

— Thierry *Wrede*, échevin de Ravenstein, 1397 : une fasce, soutenue d'un chevron renversé, alésé en pointe, ladite fasce surmontée à senestre d'une tête humaine, posée de face. L. : . . *Deric die W . . . .* (Ibid., N° 609) (voir **Wreede**).

Wreden van BOELZ (Jean van), cher ami de *Tyelman Vuyrre van Wys*, chevalier, 137 . : trois macles, accompagnés en cœur d'une coquille. L. : . . *ohan . . . . Wre . . . .* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 855).

Wreede (Gilles de), échevin de la *vierschaere* de Kemseke, 1454 : un aviron, attaché à un soutien, évasé au milieu et mouvant des bords de l'écu, ledit aviron accosté de deux étoiles. L. : *S Gillis de . . . e-de* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 235) (Pl. 41, fig. 1193) (voir **Wrede**) (Les étoiles à cinq rais).

Wruhoven (Henri), échevin du *bijvang* de Lierre, 1482 : une fasce échiquetée, accompagnée de trois (2, 1) roses ; au franc-quartier brochant chargé de deux sceptres fleurdelisés, passés en sautoir (Malines) (Pl. 41, fig. 1195).

Wuestwezel (Les échevins de), 1505, 40 : cinq coquilles, rangées en croix (**Noot**) (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 3).

Wulf, voir **Wijbrake**, **Wolf**.

Wulfberg. Philippe van *Wulfsberghe*, homme de fief du comte de Flandre, 1318 : une cotice échancrée, accompagnée de six têtes de loup, rangées en orle. L. : ✠ *S Philips van Wulfsberghe* (M. Morel de Boucle-Saint-Denis) (Pl. 41, fig. 1196).

— Guillaume van *Wulfsberghe* (et *Wulsberghe)*, échevin de Bruges, 1329, 33 : une croix engrêlée, cantonnée de quatre loups passants (Chartes des comtes de Flandre et C. C. B., c. 107).

— *Lodewijc van Wulfsberghe, ruddre*, déclare que

sa femme, Marguerite van *Teemseke* (Themseke), tient, du bourg de Bruges, un fief de 8-9 mesures, sis *in Camerlinx amb[acht]*, paroisse de *Slijpen* (Slijpe), attenant au bien de Jacques van *Melaene*, etc., et comprenant 7 arrière-fiefs, 1421, le 17 avril (v. st.) : neuf (3, 3, 2, 1) coquilles. C. : une tête et col de loup (Fiefs, N° 8862).

Wulfberg. *Joos van Wulfsberghe, mer f. Lodewijc* (!) (lire probablement : *filius mer Lodewijc*), déclare tenir, du bourg de Bruges, deux tiers de l'amannie du métier de Lisseweghe, avec toutes les juridictions, 1432, le 30 juillet : dix (4, 2, 3, 1) coquilles ; écusson en cœur parti ; au 1er, un échiqueté ; au 2d, trois barres. C. : une tête et col de loup (Fiefs, N° 8334).

— Pierre van *Wulfsberghe*, échevin du Franc de Bruges, 1449 : de ... à l'écusson fruste, accompagné de huit coquilles, rangées en orle. C. cassé. Seul, l'écu reste (C. C. B., Acquits de Lille, l. 152).

Le seigneur de Wulfsberghe : *de gueulle, à dix coquilles d'or* (Corn. Gailliard, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

WULFSBERGHE, voir **Wulfberg**.

WULFSCOOT (Baudouin de), échevin d'Eecloo, 1397 : un chevron, accompagné de ... (trois merlettes?). L. : *S Bov . . . . . ot* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 82, 83).

— (Baudouin van), échevin de West-Eecloo, 1420 : un chevron, accompagné en chef de ... (deux merlettes?) et en pointe d'une force, les pointes en haut. L. : *S Boudene van Wul . scoot* (Ibid., l. 82, 83).

Wulgheman (Pierre), homme de fief du duc de Bourgogne, dans la châtellenie de Bergues (-Saint-Winoc), 1435 : une fasce, chargée de trois ... et accompagnée de trois cors de chasse contournés. T. : un ange. L. : *S Pieter Wvlgheman* (Ibid., l. 377).

Wüllen. *Gherlacyh van Wullen, borchman tho Dulmene* (Dülmen), 1410 : parti de ... et de ... (le 2d hachuré). L. : *S' Gherlaci de Wellen* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 695) (Pl. 41, fig. 1197).

Wullins (Pierre), échevin du roi, dans son espier d'Harlebeke, 1554, 9, 62, 3, 5, 7, 9, 73, 5 : un chevron, accompagné de trois besants, ou tourteaux. L. : *Pietre Wullins* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 413).

Wulpen, voir **Snibbel**.

Le seigneur de Wulpen : *de sable, à la fesse et trois estoles en chief tout d'argent, et croye : Borsele ! Borsele !* (Corn. Gailliard, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres.*)

Wulven. *Alferus de Wlven*, chevalier, scelle un acte de l'évêque d'Utrecht, 1277 : de ... à quatre burelles ondées, accompagnées de dix besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S. . . . . en (Utrecht)* (Pl. 41, fig. 1198).

— Sire *Arenst van Wlven*, chevalier, scelle un acte du comte de Hollande, 1293 : un fascé-ondé de huit pièces (!). L. : ✠ *S' Arnesti de Wlven milt (Hollande).*

Van den Bergh, *Oorkondenboek*, l'appelle à tort *Arent*.

— (Hubert van), 1297 : même écu, brisé d'un lambel à cinq pendants. L. : . . . . . *i de V. lo . .* (Mons, *Hainaut*).

Wulveringhem. *Lonin van Wulverincheem* scelle un acte de sa femme, *Joncvrouwe Jakemine, de dochter Jan Jann[en]s, wvijf Lonins van Wulverincheem*, laquelle tient, du bourg de Furnes, un fief à *Rellems Cappelle* (Ramscappelle?), à savoir : *de stede daer Lonin vors . wonende es*, 1405, le 25 juillet : une cotice, accompagnée en pointe à dextre d'une rose ; au lambel brochant. L. : *S' Loni- . . . . . ue . . nchce* (Fiefs, N° 814).

Wulveshē, voir **Euskirchen**.

Wunke *(Tilman)*, échevin de Zülpich, 1369, 70 : trois coupes couvertes, accompagnées en cœur d'une étoile. L. : *. . . . . man . . nke sc . . . . . pet . . .* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 68).

Wuntsch (Georges-Ernest von), enseigne, scelle des comptes de la compagnie du capitaine von Vulpius, au régiment du colonel baron von Bettendorf, 1723, le 20 novembre, et 1724, le 31 août, à Palerme ; *Oberlieutenant* dans la compagnie du comte von Sternberg, il scelle divers documents, 1737, le 30 avril et le 22 juin, à Kaschau ; scelle une sentance sur l'ordre de Renier, baron von Gemmingen, lieutenant-colonel, 1744, le 28 janvier, à Anvers : un mont, alésé au bas, mais mouvant des bords, sommé d'un oiseau. Cq. couronné. C. : un mont, sommé d'un oiseau. Sans L. (cachets en cire rouge) (Arch. comm. de Nivelles).

D'après le rôle de recensement dressé, le 26 juillet 1741, à Luxembourg, de la compagnie de grenadiers du capitaine von Sternberg, il était, alors, âgé de 42 3/4 ans, célibataire, évangelique, originaire de *Pepschaz (alibi Pepschitz*, en Silésie (Ibid.) (voir Sternberg).

WUZIC, voir **WOESIC**.

Wüste (?). Jean *der Woyste van Onshem*, caution pour Chrétien van *Haistede*, 1400 : trois trangles ondées, placées au milieu de l'écu, surmontées de trois croissants. L. : . . . . . *an Woes van O . . . . .* (Dusseldorf, *Essen*, N° 148).

Wt[t]enbroke, voir **Broeck**.

X

Xhardé (François), curé de Harzé, district de Durbuy, diocèse de Liége, province de Luxembourg, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son église, 1787, les 8, 15 et 17 mai : d'argent à trois fasces de sable, chargées, chacune, d'une étoile à cinq rais. L'écu ovale. C. : une étoile à cinq rais. Sans L. (cachet en cire noire) (C. C. B., reg. 46584) (voir **Xhardez**).

Xhardez (Jean-Philippe), bénéficier et recteur de la chapelle de Saint-Hadelin, diocèse de Liége, province de Stavelot, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à cette chapelle, 1787, le 13 mars : trois fasces, chargées, chacune, d'une étoile à cinq rais. L'écu ovale. C. : un éventail. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46662) (voir **Xhardé**).

Xhendremael. Jean van *Scindelmale* reçoit, du duché de Brabant, 345 moutons d'or, à lui dus pour une obligation, et 60 florins, du chef de deux années de sa rente féodale, somme représentant les deux termes échus a la Noel 1369 et a la Noel 1370, le 1er janvier 1371 (n. st.) : de menu vair à la bande. C. : un vol, chargé d'une bande. L. : *S' Iohan de Shendremale cascela* (?) *M . . . . . ni* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2369).

— *Amelot van Scindelmale,* jadis prisonnier à Basweiler, sous le seigneur de Seraing ; i. t. : 428 moutons, 1374 : un lion couronné et un lambel brochant. L. : *S' Milo*[*t ?*] *de Skenremale* (Ibid.).

Xhendremael. Jean *van Scindelmale* reçoit une rente du Brabant, 1371 (n. st.); *chevalier,* jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 10884 moutons, 1374 : de vair à la bande. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol de l'écu. L : *S Iohan de Shendremale castelain de Motegni* (Ibid.).

Comp. A. Kempeneers, *De oude vrijheid Montenaken,* II, p. 26, et Hemricourt, *Miroir des nobles.*

— Jean de *Skendremale,* chevalier, échevin de Liége, vers 1380 : même écu. L. : *S' Iohan de S. . . . rem . le* (C. de B.) (Pl. 41, fig. 1199).

Xenoy, voir **Waha.**

Xhignesse (Antoine-Onulphe), âgé de 80 ans, résidant a Liége (où il est *beneficier de cheur ou suppot dans l'insigne eglise collegiale de Saint-Denis),* remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à un bénéfice en l'église Notre-Dame, à Hal, bénéfice dont il est possesseur depuis plus de 60 ans, 1787 : le champ de l'écu fruste ; au franc-quartier chargé d'un lion. C : un lion issant. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46633).

Xivry. Robert de *Sivry,* écuyer, tient, du roi de France, avec son frère, Jean, des biens francs à *Hasart* (Ansart ?), en la seigneurie de Villemont (comté de Chiny), avec une maison *platte,* grange, écurie, jardins, une maison à Etalle, etc., 1681 : un renard sautillant. C. : un renard issant. L : *S Didier de Xiviri* (sceau plaqué, en cire rouge) (C. C. B., 45713b) (Pl. 41, fig. 1200).

Table des noms de lieux, châteaux, seigneuries (XIIIe-XIVe siècle) et fiefs cités dans le précédent recueil.

Ont été groupés, dans cette table, par-ci, par-là, en un seul et même article, des noms appartenant à des lieux différents.

En ce qui concerne l'ordre alphabétique observé dans cette table, nous renvoyons aux Observations importantes, T. I, p. 27.

A

Aa,	*voir*	Blieck, Grimbergen, Hochstein, Walcourt, Widdendorf.
Adorp,	»	*Laduese.*
Aelbeke,	»	Molenere.
Aalst,	»	Horn.
Aardenburg,	»	Visch, Vliegere, Vos, Witte.
Adeghem,	»	Zoetaert, Urbaen, Vagevuer, Veltganck, Volder, Westhuse.
Adinkerke,	»	Aerleboud, Colijn, Loo, Reinboud, Sceede, Slijpe, Zonnebeke, Terghelare, Vartegans. Wachtere.
Aeltre,	»	Smet.
Aerlebouts Capelle,	»	Sculaerds.
Aerseele,	»	Brunkin, Seraing, Thoebast.
Aersele,	»	Leeuw.
Aerschot,	»	Arenberg, Harcourt. Hauwel, Pape, Rivieren, Schoonhoven, Thanout, Tribout.
Affléville,	»	Armoises, Custine.
Affligem (abbaye),	»	Assche, Erpe, Schiplaken, Walhain, Witte.
Afzné,	»	Zijpe[n].
Agimont,	»	Hemricourt, Looz, Rochefort.
Agnisart,	»	Thier.
Ahausen,	»	Dortmund.
Ahrenfels,	»	Harscheidt, Isenburg, Pütz, Wied.
Aye,	»	Vervy.

Aymeries,	*voir*	Aubry, Duc, Ghistelles, Housdaing, Hut, Crasnournient, Montjardin, Waha.
Aiseau,	»	Brandt.
Aijschove,	»	Aspelaere, Gavre.
Aistersheim,	»	Hohenfeld.
Aix-en-Pevèle,	»	Boussart, Château.
Aix-la-Chapelle,	»	Kinzweiler, Linden.
Accannappes,	»	Poulain.
Ackere (Ten),	»	Adin, Andelghem.
Acren,	»	Héron.
Alben,	»	Boppard.
Aldenhoven,	»	Forst, Schinman.
Aldenroyde (Alderode),	»	Winter.
Alebrechtsberge,	»	Haamstede.
Allmeeg,	»	Hohenfeld.
Almelo,	»	Grimberghen.
Almsteijn,	»	Polanen.
Alphen,	»	Raaphorst.
Alost,	»	Somergem.
Alsdorf,	»	*Hoemen*, Löwenberg.
Altendorf,	»	Hückelhoven.
Altenradt,	»	Löwenberg.
Altenwied,	»	Panau.
Alveringhem,	»	Borch, Visch, Walle.
Ambele,	»	Born.
Amber,	»	Stein.
Amberloup,	»	Anthoine.
Ameide,	»	Herlaer, Vianen.
Amenoncourt,	»	Ettendorf.
Amiens (vidamie),	»	Audenarde.
Ammers 's Graveland,	»	Liesveld.
Ammerzoden,	»	Herlaer, Heukelum, *Hoemen*, Willich.
Amougis,	»	Bours, Poucques.
Ampach,	»	Saarbrücken.
Amstenrade,	»	Huijn.
Ancerville,	»	Quiévrain.
Anderlecht,	»	Serjacobs.
Anderstat,	»	Mark.
Angermund,	»	Ahaus, Bottlenberg.
Angre,	»	Riche.
Anhausen,	»	Sayn.
Anholt,	»	Gemen.
Ansembourg,	»	Baillet.
Ansuelle,	»	Bury.
Antigny,	»	Saint-Elophe.
Anthine,	»	Wal.
Antoing,	»	Melun.
Anvers (couvent),	»	Rotselaer, Straten.
Anvers (ville),	»	Sayn.
A Peron,	»	Racour.
Appeldorn,	»	Galen.
Appels,	»	Christiaens, Donck, Ghellinck, Martins.
Appelsvoorde,	»	Ghistelles.
Appelterre,	»	Liedekerke.
Appolien (Happonlien),	»	Voocht.
Apustruel,	»	Melun.
Arder,	»	*Bensbure.*
Arenberg,	»	Horn, Mark, Willich.

Arenthal,	*voir*	Rolman.
Arffen (Upder),	»	Hofstade[n].
Arguel,	»	Chalon.
Arlay,	»	Chalon.
Arlon,	»	Glabbay, Luxembourg, Pittange.
Arnhem,	»	*Heddenhoven*.
Arquennes,	»	Sayn.
Arras,	»	Rassegem, Sainte-Aldegonde.
Aspel,	»	Alpem.
Aspelt,	»	Waldackre, Waldecker de Kempt.
Asper,	»	Spiere.
Aspin,	»	Molen.
Assche,	»	Anse, Feraguc, Grimbergen, *Henricus*, Horn, Looz, Motte, Sempst.
Assebrouck *(Assenbroec)*,	»	Rine, Wijngene, Winxele.
Asselt (Inde),	»	Smet.
Assenede,	»	Bours, Flandre, Ghistelles, Themseke.
Assenois,	»	Lamock, Trux.
Assevent,	»	Barbençon, Saint-Aubin.
Astene,	»	Overbeke.
Asueng,	»	Assevent.
Atrive,	»	Wasseiges.
Attenhoven,	»	Waersegger.
Aubel,	»	Heijden.
Audenarde,	»	Mortagne, Pittange, Saint-Genois.
Auflance,	»	Wiltz.
Aumale,	»	Harcourt.
Autel,	»	Apeltern.
Autrerive,	»	Atrive.
Auvelais,	»	Wicot.
Auvillers,	»	Amelle.
Avecappelle,	»	Baenst, Couvent, Vlaminc, Wilde.
Avelghem,	»	Steenhuijs.
Averbode (abbaye),	»	Roet.
Avril,	»	Montigny.
Axel,	»	Ghistelles, Zoete.

B

Baal,	*voir*	Berk.
Baar,	»	Moers.
Baarlevelde,	»	Sare.
Baerle,	»	Wouter[s].
Baervoets leen,	»	Windt.
Bailleul,	»	Namur.
Baynde,	»	Sobbe.
Baisieux,	»	*Hurtefale*, Carette.
Baysittert,	»	Welten.
Bachte,	»	Zijpe[n], Zillebeke.
Balen (Ter),	»	Bongart.
Balgoij,	»	Ooij.
Balluel,	»	Beloeil, Morialmé.
Balocq (T),	»	Zillebeke.

Bank (Ter),	*voir* Rotselaer.
Bar (comté),	» Amelle, Apremont.
Bar (duché),	» Ancherin, Avilliers.
Barle,	» *Rode*.
Barmen,	» Arnsberg.
Bas-Heers,	» Sprolant.
Basel,	» Schonen, Steenland, Vercluijsen, Vijt.
Baseroode,	» Grijsperre.
Bassenheim,	» Walpode.
Bassigny,	» Wignacourt.
Bassilly,	» Héron, Sart.
Bäsweiler,	» Löwenberg, Satterich.
Batenburg,	» Bronkhorst, Hond.
Bautersem,	» Duffel, Heijden, Rotselaer, Wittem.
Bavelinghem,	» Beveren.
Beaufort,	» Namur, Orley.
Beaufremont,	» Blâmont
Beaumont,	» Avesnes, Blois, Hainaut.
Beaupré (-lez-Bruges),	» Apremont.
Beaurepère,	» Lellich.
Beaurevoir,	» Luxembourg.
Beaurieu,	» Waha.
Beauval,	» Melun.
Bebbenheem,	» Cumptich.
Bedbourg,	» Reifferscheid.
Bedbur (couvent),	» Born, Fliesteden, Clèves, Mark, Reifferscheid, Schoonvorst, Vaek.
Beeck,	» Stecke.
Beerge[*s*],	» Quaderebbe.
Beerchem,	» Seraing.
Beernem,	» *Woestine*[*n*].
Beersel,	» Bavette, Brabant, Wittem, Woluwe-Saint-Lambert.
Bech (Up der),	» Limbourg.
Beyenrode,	» Drachenfels.
Beilstein,	» *Winnenberg*.
Bekelenhoeve (Die),	» Visbeck.
Beken (Ter),	» Anvaing.
Beclers,	» Han[ne]biert, Mont.
Belcele,	» Mortagne, *Pottelberghe*, Zaman, Wagen.
Bellay,	» Melun.
Belle,	» Juliers, Mein.
Belleghem,	» Apostole, Berg, Grave, Risoir, Rokegem, Zijpe[n], Smet, Steenhuijs, Walle.
Bellecourt,	» Rœulx.
Bellom,	» Avesnes.
Belœil,	» Condé.
Belvais,	» Limpach.
Belvoltz (-valtz),	» Prix.
Bemmel,	» Cruijpelants.
Bempstrate,	» Coudenberg.
Bendorf,	» Sayn.
Bengel,	» Esch.
Benrade,	» Bottlenberg.
Benschop,	» IJsselstein.
Berbourg,	» Orley, Pittange, Scharfeneck, Warsberg, Werdenberg, *Wilre*.
Berdynge,	» Pentling.

Berentrode,	*voir* Baert.
Berg,	» *Benrade*, Massul.
Berghe (Die),	» Mortgat.
Berghe (Ten),	» Bottlenberg, Mirlaer.
Bergheim,	» Greifenstein, Juliers.
Bergen-op-Zoom,	» Bautersem, Dilft, Erp, Geest, Glimes, Hersel, Melen, Pec, *Ruusvort*.
Bergilers,	» Atrive.
Bergues-Saint-Winoc,	» Apeaux de *Wispelare*.
Berchem-lez-Audenarde,	» Spiere, *Winckele*.
Berchem,	» Gent, Koije, Cosart, Schelden, Spiere, Stalens, Stuer.
Berken,	» Poucques.
Berlaer[e],	» Belle, Berthout, Haeghen, Hoog, *Houvere*, Kimpe, Claes, Cote, Leeman, Miggherode, Morslede, Pe[e]ter[s], Pijl, Vijldere, *Wesepeel*.
Berlingen,	» Marnelle.
Berlo,	» Holte.
Bermerain,	» Rœulx.
Bermuelen (der),	» Sanders.
Bernart,	» Haeghen.
Bernissart,	» Rœulx.
Bersillies,	» Potelle.
Bertrange,	» Ballonfeaux.
Bertrée,	» Charneux.
Beselich (couvent),	» Westerburg.
Betecom (église),	» Aerschot, Stade[n].
Béthune,	» Buys[se], Flandre, Namur, Nevers, Ressegem.
Betzdorf,	» Massul.
Bettange,	» Eych, Huncherange.
Bettembourg,	» Baillet.
Bettendorf,	» Kinzweiler, Reuschenberg.
Beurewaert,	» Witte.
Bevere[n],	» Buijs[se].
Beveren-lez-Harlebeke,	» Hulst.
Beverswoerde,	» Bouchout.
Beverweerd,	» Abcoude, Vianen.
Biecht (Bijecht),	» Vladeracken.
Biecke,	» Haren.
Bienen,	» Heeckeren.
Bierges,	» Crainhem.
Bieurevoir,	» Luxembourg.
Bievene,	» Enghien.
Bigardis inferior,	» Berthout, Bigard.
Bicht,	» Born.
Bickendorf,	» Veider.
Bijlandt,	» Berg.
Bilk,	» Eller, Colen.
Bilsteyn,	» Broeck[e].
Binche,	» Wallegrappe, Wiet, Wilbroit.
Binderveld,	» Montenacken, Neufchâteau.
Bindsachsen,	» Isenburg.
Binckom,	» Brabant, Waenrode.
Bioul,	» Grimbergen.
Birmanys veyse,	» Orley.
Byrnheym,	» Spee.
Birstein,	» Isenburg.
Birtrange,	» Orley.

Bisseghem,	*voir*	Coijghem, *Vlienderbeke.*
Bitburg,	»	Staudt de Limpurg.
Bitche,	»	Deux-Ponts, Jode, Lichtenberg, *Wasselnheim.*
Bittel,	»	Montclair.
Bijvoorde,	»	Cruijpelants.
Blaarthem,	»	Herethem.
Blaesveld,	»	Sanders, Wijtvliet.
Bladi domus,	»	Boot.
Blandaing,	»	Biecque.
Blankenberg,	»	Eller, Heinsberg, Looz, Nassau, Torre.
Blankenheim,	»	Merode.
Blankenrath,	»	Mohr de Wald, *Winnenberg.*
Blaton,	»	Enghien.
Blois,	»	Boetzelaer, Châtillon.
Blokland,	»	IJsselstein, Nes.
Blomevenne,	»	Alkemade.
Bodange,	»	Dave, Rifflart.
Bodeghem,	»	Wachelg[h]em.
Bodendorf,	»	Heimersheim.
Boelaer,	»	Fosseux.
Boelnare (De),	»	Trazegnies.
Boerdijk,	»	Egmond.
Boesinghe,	»	Belle, Rugg[h]in, Schelpe, Sproncholf, Stoet, Voet, Wale.
Boetgenbach,	»	Andrimont.
Boetshem,	»	Herten.
Bogaerde (Hof ten),	»	Walle.
Bogarde (Ten),	»	Tijt.
Bohain,	»	Blondel, Bournonville.
Boitshoucke,	»	Centurion.
Bochem,	»	Borssele, Oost.
Bockholt,	»	Alpen, Born.
Bolanden,	»	Sponheim.
Bolland,	»	Looz, Reifferscheid.
Bollenbecke,	»	Asbeck.
Bolsele,	»	Wyse.
Boneffe,	»	Bureal.
Bonem,	»	Moere.
Bonler,	»	Semal, Walhain.
Bonne-Espérance (abbaye),	»	Apremont, Arquennes, Barbençon, Beaufort, Bury, Chisaires, Dango, Elesmes, Famillens, Feluy, Fontaine, Haine-Saint-Pierre, Jauche, Coucy, Croix, Mortier, Potelle, Rianwelz, Saint-Aubin, Sart, Semeries, Sombreffe, Taije.
Bonneffe,	»	Duras, Looz.
Boortmeerbeek,	»	Berthout, Verhadocht.
Boppard,	»	Mohr de Wald, Schönberg.
Borch (Thoff Ter),	»	Sersanders.
Borght,	»	Grimbergen.
Borkelo,	»	Bronkhorst, Remen, Woelmont.
Born,	»	Fauquemont, Fuschi, Salm.
Borne,	»	Boetzelaer, Buren, Wittem,
Bornival,	»	Hersel, Malleville.
Borssele,	»	Adriaens sone.
Borst,	»	Soillot.
Borste,	»	*Ulenbroec.*
Bosche (thof ten),	»	Smet.
Bossigneur Ysach (Le)	»	Warde.

Bossut-Gottechain,	*voir*	Sayn.
Bossuut-sur-Escaut,	»	Beaufremez.
Bottellerie (1er),	»	Tollenaere.
Bouchaute,	»	Saeijwiin.
Boulaere,	»	Gavre, Ghellinck, Hasselt, Liedekerke, Reigersvliet.
Boulan,	»	Poucques.
Boulant,	»	Bolland, Brandenbourg, Proost.
Boulenois,	»	Baduic.
Bouler,	»	Belœil.
Boulogne,	»	Wallenrodt.
Bourbon,	»	Wignacourt.
Bourde (le),	»	Halewijn.
Bourdeaux,	»	Liedekerke.
Bourgelles,	»	Rèves.
Bourgen,	»	Steenland.
Bours,	»	Poucques.
Bourscheid,	»	Bettembourg.
Boussoit,	»	*Casteler,* Sausses.
Boussu,	»	*Hainin.*
Boustaine,	»	Barbençon.
Bovekerke,	»	Clerc.
Bowilre,	»	Cronenburg.
Boxmeer,	»	Meer.
Boxtel,	»	Wignacourt.
Braemthiende,	»	Sette.
Braine,	»	Bavette.
Braine-l'Alleud,	»	Col, Wery.
Braine-le-Château,	»	*Bourlarmont,* Housdaing, Trazegnies, Walcourt.
Braine-le-Comte,	»	Buterne.
Braine-Notre-Dame,	»	Bois.
Brayt (Brais),	»	Walcourt.
Brakele,	»	*Aylshoven.*
Brandelvingen,	»	*Wasselnheim.*
Brandenbourg,	»	Montmorency.
Brandeville (comté),	»	Allamont.
Braunsberg,	»	Wied.
Bréda,	»	Bouchout, Brederode, Dilft, Duffel, Elst, Gavre, Heukelum, Canteman, Craon, Liedekerke, Nassau, Oesterzeel, Poelgeest, Polanen, Ressegem, Rotselaer, Salm, Vael, Wesembeek, Wijck.
Bredimus,	»	Bourscheid.
Breitenbend,	»	Pallandt.
Breme agker,	»	Morshof.
Briedern,	»	Blankenheim.
Briey,	»	Apremont.
Brielen,	»	Woumen.
Brienne,	»	Enghien, Luxembourg, Vlaminc.
Briesechelier,	»	Tollenaere.
Briffœuill,	»	Antoing, Ligne.
Brigdamme,	»	Borssele.
Broetshende,	»	Vagevuer.
Brogel,	»	Born.
Broich,	»	Broeck[e], Daun, Emme, Galen.
Broichge (Broke),	»	Limbourg.
Broch,	»	Beaujeu.
Bronne,	»	*Longpré.*

Broucke (Ten),	*voir*	Smet, Sperchins.
Bro[u]sberg,	»	Semal.
Brousch,	»	Broeck[e].
Brouwershaven,	»	Borssele.
Brubach,	»	Boppard, Schönberg.
Brughe (Zu dem),	»	Broeck[e[, Dungelen.
Bruich,	»	Herten, Horst.
Brückerberg,	»	Weydert.
Brumholt,	»	Horn.
Brusthem,	»	Bauwens, Bellens, Bruninchs, Bruxken, Winters.
Bruusackere (Den),	»	Wijbrake.
Bruwaen (thof van),	»	Spierinc.
Bruwiere (les),	»	Bourlarmont.
Bubange,	»	Baillet.
Bucche,	»	Pittange.
Bucy,	»	Soissons.
Budberg,	»	Hoeve[n].
Budel,	»	Horn.
Buederwaen,	»	Wijtoen.
Büdesheim,	»	Geertzin.
Buding[h]en,	»	Bremsoen, Crainhem.
Büefzen,	»	Pittange.
Buelke,	»	Reckem.
Buent (de),	»	Smet.
Buggenhout,	»	Halewijn.
Buggenum,	»	Horn.
Bughenot (-noit),	»	Antoing.
Buyssen,	»	Ende.
Buekemare (tgoedt te),	»	Winckelman.
Buchenau,	»	*Boekenau.*
Bulleren,	»	Rusze.
Bulscamp,	»	Baenst, Priem, Provengier, Reinboud, Rueghe, Teldere, Vigghe, Visch, Winnezeele, Wijts, Wouter[s].
Bunde,	»	Hulsberg.
Bunsbeek,	»	Steen[e].
Bure,	»	Brakel.
Büren.	»	Grafschaft, Limbourg.
Burgvliet,	»	Dilft.
Burtscheid,	»	Wassenberg.
Busenol,	»	Comte.
Bütgenbach,	»	Fauquemont, Flandre.
Buzy,	»	Wiltz.
Buzin,	»	Rochefort.
Buvrinnes,	»	Housdaing.

C

Se trouvent rangés sous la lettre K, les noms commençant par un C, lorsque celui-ci se prononce comme un K.

Celles,	*voir*	Vischer.
Cessines,	»	Hermier.
Chaligny,	»	Dilft.

Champels,	*voir*	Roc[re?].
Charage,	»	*Glabbay*.
Chasteler,	»	Barbençon.
Château-Thierry,	»	Bolland.
Châtillon (abbaye),	»	Apremont.
Chaucy,	»	Porcien.
Chaumont,	»	Champs, Stavele.
Chauvency-(le-Château),	»	Looz.
Chêne,	»	Orley.
Chéreng,	»	Hurtefale, Carette.
Chercq,	»	Haverskerque.
Chiercq,	»	Werchin.
Chin,	»	*Rubemont*.
Chiny,	»	Argenteau, Bar, Gueldre, Looz, Salm.
Chisoing (Cysoing),	»	Werchin.
Christnach,	»	Montfo[o]rt.
Ciply,	»	Resteau.
Cysoing,	»	Diest, Werchin.

D

Dadizeele,	*voir*	Spillaert.
Dacknam,	»	Moerzeke.
Dahlem,	»	Dollendorf.
Dahlenbroek,	»	Boxtel, Heinsberg, Swalmen.
Dailheim,	»	Sayn.
Dalen,	»	Rheydt.
Dalhem,	»	Bombaye, Clermont, Merode, Montjardin, Poucques.
Dalonshof (Daloushof),	»	Mastaing.
Damelvelt (Op).	»	Martins.
Dammartin,	»	Woelmont.
Dappers Brouckelkin,	»	Urbaen.
Dappert (Ter).	»	Vriend.
Dasburg,	»	Welchenhausen.
Daun,	»	Rheingraf.
Dave,	»	Warisoulx.
Davensberg,	»	Grafschaft, Limbourg.
Deerlijk,	»	Harlebeke, Straten, Tack, Varent.
Deil,	»	Azewijn, Brakel.
Deijnze,	»	Beeck (Beken), Belle, Pape.
Delst (In),	»	Vijt.
Denderbelle,	»	Berchgracht, Boele, Hoorebeke, *Huevinghen*, Impe, Keijser, Coene, Collier, Crude, Mein, Mortgat, Ringoet, Rogman, Rossum, Vossem.
Denèvre,	»	Blämont.
Densborn,	»	Daun.
Denterghem,	»	*Zachmoortre, Sylee*, Zijpe[n].
Destelbergen,	»	Sersanders.
Deurne,	»	Doerne.
Deux-Ponts,	»	Lichtenberg.
Dieden,	»	Buren.
Dieghem,	»	Zwertere.

Diepenbeek,	*voir*	Sayn.
Diependale (Ten),	»	Varent.
Diepenstein,	»	Bouchout.
Diest,	»	Boxtel, Horn, Looz.
Diest ('t hoff van der),	»	Ullens.
Dünwald,	»	*Bensbure*.
Dyck,	»	Nievenheim.
Dicke (Zer),	»	Dijck.
Dixmude,	»	Beveren.
Dilbeek,	»	Weert.
Dimborn,	»	Vlatten.
Doerne,	»	Lacke.
Does (couvent *van der*),	»	Walle.
Doing,	»	Doingt.
Dollendorf,	»	Löwenberg.
Domey,	»	Daun.
Dompierre,	»	Châtillon.
Donct (Ter),	»	Anvaing, Aubremont, Letwerck.
Doorne (Ten),	»	Anvaing, Gheersdale.
Doorwerth,	»	Homoet.
Dordrecht,	»	Veren.
Dormael,	»	Vin[c]k[e].
Dossemer,	»	Audenarde, Mortagne, Saint-Genois.
Dottignies,	»	Tollenaere.
Dourlers,	»	Housdaing.
Douwen (Ober-et-Nieder-),	»	Vecquer.
Dremt,	»	Keeken.
Druinen,	»	Hoevel.
Drunen,	»	Molenere, Pijlijser.
Dudelange,	»	Rodemack, Scharfeneck.
Dudzeele,	»	Ghistelles.
Duenen,	»	Poey.
Duerwarders (tgoet 's),	»	Steenhuijs, Volder.
Duffel,	»	Berthout, Horn, Os, Rotselaer.
Duys,	»	Dhuy.
Duisburg,	»	Mark.
Duitzenkoven,	»	*Duuzenkoven*.
Dumple (Ten),	»	Mil, *Wairden*.
Duras,	»	Lexhy, Lucke.
Durbuy,	»	Luxembourg.
Dusseldorf,	»	Eller.
Dusseldorp,	»	Steinhorst.

E

Ebbinghausen,	*voir*	Sobbe.
Ediger,	»	*Winnenberg*.
Edingueren, Edincweren,	»	Nijenbeek.
Eeghem,	»	Hond, Louvain.
Eegenhoven,	»	Héverlé.
Eecke,	»	Zijpe[n], Verwere.
Eem (De),	»	Polanen.
Eerdtbrugghe (Te),	»	Wolffs.

Eerneghem,	*voir*	Vilaerd.
Egelkokshoven,	»	Holte.
Eggewaertscappelle,	»	Sainte-Aldegonde.
Egmond (abbaye),	»	Alkemade, Haarlem, Heemskerk.
Eydernd,	»	Schinman.
Eijgem,	»	Liedekerke.
Eijck,	»	Beeck (Bekem).
Eijne,	»	Aspelaere, Baert, Boucourt.
Eitzbeick,	»	Buir.
Ekke,	»	Viane.
Eckenhagen,	»	Sponheim.
Eclance,	»	Anneville.
Ecluse (L'),	»	*Neuville*.
Ecoute (Ten),	»	Liefkenrode.
Echt,	»	Hulsberg.
Echternach (couvent),	»	Cronenburg, Schenck van Nijdeggen.
Ecurey,	»	Looz.
Elberfeld,	»	Buschfeld, Elverfeld, Höhscheid, Limbourg, Sobbe.
Elderen,	»	Hamal, Cannart.
Elesmes,	»	Bonne-Espérance, Potelles, Quiévrain.
Elfter,	»	Ahaus.
Eliashoven,	»	Broeck[e].
Elixem,	»	Boc, *Kerke*.
Elincourt,	»	Bourlon.
Ellezelles,	»	Latteur.
Ellewoutsdijk,	»	Witte.
Elmpt,	»	Diteren.
Elrehoven,	»	Berk.
Elzée,	»	Dave, Namur.
Elseghem,	»	Anvaing, Gheersdale, Rij[c|k, Rijsselinck, Tsantele, Varent.
Elsig,	»	Cronenburg.
Elsloo,	»	Born, Schoonvorst.
Elst,	»	Jode, Mil.
Elst (Ter),	»	Schoonveld.
Elsum,	»	Gronsveld.
Elten,	»	Keppel.
Elter,	»	Daun.
Elversele,	»	Schelfhout, Steenland.
Elvervelde,	»	Sobbe.
Emblehem,	»	Malle, Rombouts.
Emelghem,	»	Schoonveld.
Emmerich,	»	Asberg.
Emmilde,	»	Orley.
Empel,	»	Hönnepel.
Endenbusghe,	»	Wissel.
Engelsdorf,	»	Stommel.
Engers,	»	Sponheim.
Enghien,	»	Luxembourg.
Engis,	»	Arnemuijden.
Epesheid,	»	Fuchs.
Epinlieu,	»	*Fagnuelles*.
Eppeghem,	»	Vianden.
Erbe (des),	»	Eisenbach.
Ere,	»	Haverskerque.
Erembodeg[h]em,	»	Dilft, Elst, Leebeke, Leeuw, Louvain, Meersman, Meerte, Spiegel, Steen[e].

Erkelines,	*voir*	Barbençon.
Erkelunes,	»	Senzeille[s].
Erle,	»	Raesfeld.
Erlo (dat goet tot),	»	Vuesting.
Erneghem,	»	Steenland.
Erondegem,	»	Creeminck.
Erp,	»	Bongart, Bosch, Brederode.
Erpe,	»	Leeuw, *Miggherode*.
Erpecom,	»	Born.
Erpeldange,	»	Gonderstorff.
Erprath,	»	Randerath, Sayn.
Erprode,	»	Kerpen.
Erps,	»	Meer, Quaderebbe.
Erquelinnes,	»	Barbençon, Senzeille[s].
Ertputten (de),	»	Sanders.
Escamaing,	»	Noyelles.
Esparquaux,	»	Prouvo.
Espenlo,	»	Berthout.
Espierres,	»	Mortagne, Seraing.
Espinoy,	»	Melun.
Esquelbecq,	»	Ghistelles.
Essche-Saint-Liévin,	»	Crombrugghe.
Essey,	»	Orey.
Essen (abbaye),	»	Dahlhausen, Horst, Vietinghof.
Estables,	»	Looz.
Estaires,	»	Montmorency, Stavele.
Etain (prévôté),	»	Housse, Revigny.
Euskirchen,	»	Flandre.
Everghem,	»	Allamont, Triest.
Everlange,	»	Baur.
Eversberg,	»	Berninghausen.
Exaerde,	»	Mulaert.

F

Fay,	*voir*	Warsberg.
Faing,	»	Rochefort.
Fallais,	»	Beaufort, Buisson, Empereur, Hosden, Pevereal, Sayn, Wesemael.
Faluy,	»	Melun.
Famechon,	»	Bois.
Fanson,	»	Bouvignes.
Farciennes,	»	Marbais, Motte, Walcourt.
Faubeche,	»	Harcourt.
Fauquemont,	»	Erp, Flandre, Wittem.
Felon,	»	Rochefort.
Feluy,	»	Arquennes.
Fénétrange,	»	Pfaffendorf.
Fienles,	»	Haverskerque.
Fiennes,	»	Luxembourg.
Filly,	»	Warnant.
Finqueval,	»	Pret.
Fischborn,	»	Eisenbach.

Flamersheim,	*voir*	Ringsheim.
Fléville,	»	Armoises, Cornay.
Flobecq,	»	Baccart, Baudrenghien, Bois, Fourbisseur, Clerc, Louchier, Quattroye, Quesnes, Quesnoy, Sart, Serjacobs, Solre, Stargny, *Tilloel*, Tramasure, Transnoit, Trazegnies, Visch.
Floyon,	»	Werchin.
Floreffe,	»	Honnecourt.
Floverich,	»	Setterich.
Folie, Follie (la),	»	Baesrode, Enghien.
Fontaines,	»	Morialmé.
Forchies,	»	Fontaine.
Franchimont,	»	Charneux.
Frasnes,	»	Houtain.
Frasnoy,	»	Saint-Aubin.
Frauenberg,	»	Sierck.
Freialdenhoven,	»	Neunkirchen.
Frémeau,	»	Hulin.
Frentz,	»	Merode.
Friemersheim,	»	Büderich, Horst.
Friesheim,	»	Hoeve[n].
Fritzdorf,	»	*Rasowa*.
Froitscheidt,	»	Rummel.
Fruze,	»	Saint-Elophe.
Fundern,	»	*Hulse*.

G

Gaesbeek,	*voir*	Abcoude, Louvain, Orley, Os, Vos.
Gages,	»	Gavre.
Galoppe,	»	Neubnrg, Oudvalkenburg.
Gammerage,	»	Braine, Fourbisseur, Hamaide, Montigny.
Gangelt,	»	Heinsberg, Looz.
Gans (Dye),	»	Roysch.
Gapinge,	»	Borssele.
Gaternisse,	»	Witte.
Gheel,	»	Berthout, Duffel, Horn, Rotselaer.
Geest-Gérompont,	»	Bruyère.
Geest-Saint-Remy,	»	Motte.
Geet-Betz,	»	*Kerke*, Surpele.
Gheille,	»	Verdonct.
Ghelant,	»	Vasseur.
Geldrop,	»	Vladeracken.
Geleen,	»	Hulsberg.
Gheluwe,	»	Stoet.
Ghemme (Ten),	»	IJsselstein.
Gemen,	»	Woelmont.
Ghenipe,	»	Racour.
Gennep,	»	Boetzelaer, Brederode, Looz, Polanen.
Gerartzsteyn (Gerolstein),	»	Salm.
Gerolstein,	»	Blankenheim, Rodemack, Salm.
Géronsart (monastère),	»	Anthoine.
Gerresheim.	»	Eller, Horst.

Gète,	*voir Kerke.*
Geuhey,	» Godefroy.
Gevelsdorf,	» *Leopardo.*
Giammes,	» Tollenaere.
Gierlé,	» Pape.
Giesel,	» Jacobs.
Gilverath,	» Neersen.
Girsz,	» Wiltz.
Ghistelles,	» Stavele.
Glabais,	» Zwarte.
Glabbeek,	» Brabant, Waenrode.
Gladbach,	» Looz.
Glageon,	» Stavele.
Goede (Te),	» Sersanders.
Ghoij,	» Coppin.
Goyer,	» Bruninx.
Goijck,	» Collay, Crainhem, Ressegem.
Golzinne,	» Bouvignes, Celles.
Ghomanpont,	» Baudrenghien.
Gommegnies,	» Jauche.
Gondecourt,	» Morel.
Gonne (Ter),	» Broekhuizen.
Gönrath,	» Wickede.
Gooi,	» Vianen.
Gornick,	» Est.
Gorp,	» Schellekens.
Goruick,	» Est.
Gosselies,	» Torre.
Gouda,	» Bouchout, Brien.
Goude (Ten),	» Voghel.
Goudriaan,	» Assendelft.
Graeflichede,	» Mastaing.
Gräfenthal,	» Butzschard de *Andernaco*, Hammerstein.
Grammene,	» Beer, Triest.
Grancey,	» Warsberg.
Grandbreucq,	» Saint-Genois.
Grant gaignaige d'Avril,	» Roucel.
Grand-Jamine,	» Bartholeijns.
Grand-Leez,	» Racour.
Grand-Rechain,	» Woelmont.
Grandmetz,	» Popuelles.
Grandpré,	» Borssele.
Grandreng,	» Rœulx.
Gravenwesel ('s),	» Amman, Lippeloo.
Greifenstein,	» Hohenstein.
Grembergen,	» Andries, Beer, Kets, Meijers, Pottelsberghe, Prince, Rogman, Schoutheete, Stolle.
Grensten,	» Oetgenbach.
Gren[t]zau,	» Braunsberg, Hohenstein, Isenburg, Kleeburg.
Grez-Doiceau,	» Morsaint.
Grevenmacher,	» Vecquer.
Greve,	» Millen.
Grier.	» Fontaine.
Grimberg,	» Knippinck.
Grimberghe,	» Albert, Berg[h]en, Bouchout, Ciavre, Merode, Mol, Schoeneijke, Sobbe, Sponheim, Vianden.
Gripekoven,	» *Endelsdorp*, Rheydt.
Grobbendonk,	» Crainhem, Scat, Ursel.

Groede,	*voir*	Storm.
Gronsveld,	»	Heyden, Merode.
Groules,	»	Gronsveld.
Gruitersblumme,	»	Leiningen.
Gruijthuse, Gruuthuze (den),	»	Aa, Ciavre, Polanen, Velaere.
Gruuthuuse (Hof ten),	»	Aa, Velde.
Grumelscheid,	»	Steinbach.
Guines,	»	Berg, Eu, Ghistelles, Grijsperre, Straten, Volkier, Wouters.
Gulleghem,	»	Stoijaert.
Gurzenich,	»	Horn.
Gussainville,	»	Armoises.

H

Haardt,	*voir*	Forst.
Haasdal,	»	*Haskendale.*
Haecht,	»	Cleijmans, Triapin, Tudekem, Winxele.
Haelt,	»	Willich.
Haentvelde (Bij den),	»	Stalens.
Haerbrechts zee,	»	Pottreel.
Haeren,	»	Hoen.
Haesdonck,	»	Oelbrant, Pape, Rij[e]k, Rolje, Vergouwen.
Haeuwe (Ter),	»	Vries[e].
Habay-la-Neuve,	»	Warcq.
Hademar,	»	Banspag.
Hahn,	»	Elverfeld.
Haijshove,	»	Melun.
Haine-Saint-Pierre,	»	Rœulx.
Hakelhem,	»	Batenhorst.
Hachenberg,	»	Oetgenbach.
Hacquegnies,	»	Trazegnies.
Hackenbroich,	»	Reifferscheid.
Hal,	»	Borch.
Halen,	»	Zelck (Zellick).
Halewijn,	»	Adin.
Halle,	»	Gueldre.
Hallenberg,	»	Hatzfeld.
Hallerbach,	»	Renneberg.
Ham,	»	*Roeser.*
Ham (den),	»	Trazegnies.
Hamaide (la),	»	Baccart, Frazegnies.
Hamal,	»	Bauwens, Bellens, Cannart.
Hambraine,	»	Woelmont.
Hamedde (Le),	»	Carette.
Hameijden (Ter),	»	Immerseel
Ham[m],	»	Milburg.
Hamme,	»	Andries, Assche, Bruijn[e], *Dict*, Dries, Eller, Froidmont, 's Graveneeken, Heckene, Henrix, Hertoghe, Hiele, Cammaert, Kethele, Kimpe, Koningsloo, Corteville, *Leppevelde*, Linden, Mandekin, Meersch, Mersch, Moortere, Paddenbrouc, Pottelsberghe, Smet, Soijs, Spanooghe,

Hamme (Le),	*voir*	Scake.
Haneffe,	»	Rochefort.
Hannoncelle,	»	Armoises.
Hannut,	»	Hallet, Jadon, *Neuville*.
Haps,	»	Juliers.
Haren [sous Evere],	»	Bullestrate, Hellicht, Limbourg, Lobbe, Storm, Veken[en].
Harlebeke,	»	Backere, Dale, Hasart, Casteele, Scake, Varent.
Harnoncourt,	»	Fontaine.
Harpen,	»	Fauquemont.
Hartelstein,	»	Wiltz.
Hartrartsteyn,	»	Rochette, Schönaken.
Haselbech,	»	Sobbe.
Hassele (Ter),	»	Grove.
Hasselt,	»	Aa, Viane.
Haultepenne,	»	Warfusée.
Hautem-Ste-Marguerite,	»	Sroijen.
Hauwaert,	»	Ouderogge.
Hauwe (Tgoed ter),	»	Varsseiaere.
Haverskerque,	»	Melun, Stavele.
Havré,	»	Enghien.
Hedel,	»	Berg ('sHeerenberg).
Hedesdorp,	»	Braunsberg, Kleeburg.
Heede[n] (Ten),	»	*Zonnemare*, Waermoes.
Heeckde gued (Der),	»	Schock.
Heembeek,	»	Os.
Heemskerk,	»	Assendelft.
Heere Baselis houck ('s),	»	Urbaen.
Heerlen,	»	Karijs, Kortenbach.
Heers,	»	Walscharts.
Heerzeele,	»	Tollenaere.
Heeswijk,	»	Lek.
Heghe (Ter),	»	*Liethen*.
Heyde (De),	»	Wachelg[h]em.
Heijde (Ter),	»	Stoppelaere.
Heiden,	»	Breitenbend.
Heyden,	»	Gennep, Verken.
Heyden (La),	»	Gronsveld, Merode.
Heijden (Ter),	»	Schoonvorst.
Heyginch (Za),	»	Sobbe.
Heikoop,	»	Vianen.
Heiligenberg,	»	Werdenberg.
Heijlissem (abbaye),	»	Montenaeken.
Heimbach,	»	Isenburg.
Heymersbach,	»	Merode.
Heindric (Ter),	»	Tollenaere.
Heinefeld,	»	*Lustat*.
Heynen Elzben hof,	»	Asberg.
Heinsberg,	»	Buslar, *Endelsdorp*, Huijn, Kessel, Looz, Sayn, Torre.
Heijs,	»	Urbaen.
Heyscht,	»	Sobbe.
Heystat,	»	Steinenhaus.
Helderinckhusen, *Heldrinckhausen*, *Helleringhaussenn (hof)*,	»	Asbeck, Rive, Ulenbroec, Westrum.
Helfenstein (château),	»	Pfaffendorf, Walpode.
Hellenwert (t),	»	Bellinkhoven.
Helmond,	»	Berlaer, Berthout.

Helsmoortre,	*voir* Steenhuijs.
Hemisbac,	" Immerseel.
Herbitzheim,	" Warsberg.
Herent,	" Tudekem, Witte.
Herenthals,	" Rotselaer.
Herimetz,	" Gavre.
Hérinnes,	" Braine.
Heripont,	" Warfusée.
Herlaer,	" Horn.
Herlebouts (Te),	" Zablens.
Hermalle,	" Louvain.
Hermaine,	" Bardoul.
Herneste,	" Raesfeld.
Hersele,	" Tribout.
Herstal,	" Gronsveld, Louvain, Vos.
Hertzogin huys (Des),	" *Lyskirchen*.
Herzelderbroeck,	" Honselar.
Herwaarden,	" Varik.
Heslin,	" Sains.
Hesselers hoyre (De),	" Wickede.
Hessenerbe,	" Koerich.
Hetzingen,	" Rummel.
Hettergau,	" Honnepel, Wisch.
Heule,	" *Vlienderbeke*, Walle.
Heumen,	" Groesbeek.
Heure (-lez-Marche),	" Pottelet.
Heusden,	" Damman, Gand, Zijpe[n].
Héverlé,	" Mijnne, Roe[re?].
Hévillers,	" Halen.
Hoerges,	" Bioul, Grimbergen.
Hijssche ('t),	" Borluut.
Hilden,	" Elverfeld.
Hildensteyn,	" Drachenfels.
Hillesheim,	" Born, Daun, Reifferscheid.
Hilvarenbeek,	" Petersheim.
Himbrone,	" Reigersvliet.
Hinsbeck,	" Schinnen.
Hoboken,	" Vianden.
Hodister,	" Bardoul.
Hoeijlaert,	" Sayn.
Hoeyngen,	" Sattern.
Hoelbeke,	" Massemen.
Hoelede,	" Wijer.
Hoenlede,	" Reigersvliet, Spade, Straetman.
Hoeten,	" Keppel.
Hofsteden (Vierehondert ghemeten ter),	" Visch.
Hoghelede,	" Damme.
Hoghen Hove (Ten),	" Aerseele.
Hogenberch,	" Pittange.
Hogevelt ('T),	" Velde.
Hoilsthein,	" Schinnen.
Hoijmersch (De),	" Vlen[c]ke[n].
Hoingen,	" Kinzweiler.
Hoyte,	" Heeckeren.
Holler,	" Reifferscheid.
Hollogne,	" Oreye, *Thiliesse (Tilice)*.
Holsbeek,	" Ouderogge, Schrieck, Winghe.

Holtheim,	*voir*	Pentling.
Holtorf,	»	*Cruchdorp.*
Holtum,	»	Fuschi.
Homburg,	»	Sayn, Scharfeneck.
Honacke,	»	Saarwerden.
Hondelinger Brüll,	»	Messancy.
Honebeke,	»	Berthout.
Honneire Nostre Dame (l'),	»	*Descoharies.*
Hongersdijk,	»	Borssele.
Honkoop,	»	IJsselstein.
Honnef,	»	Drachenfels, Löwenberg.
Hönnepel,	»	Alpen, Boetzelaer, Eyll, Wijnhorst.
Honnevain,	»	Guignies.
Hönningen,	»	Isenburg.
Hooghelandt,	»	Woorme.
Hooghen-Ast (Den).	»	Schengen.
Hooghesteine,	»	Grimbergen, Zelck (Zellick).
Hooghlede,	»	Mors, Reinfins, Sijsseele.
Hoochpoorte,	»	Haeghen.
Hoogstraeten,	»	Cuijk, Rotselaer.
Hoonlede,	»	Hoenlede.
Hoortsaem (Den grooten),	»	Suttere.
Horbach,	»	Wachtendonk.
Horbais,	»	Assesse.
Hordain,	»	Lalaing.
Horensché,	»	Hersel.
Horchheim,	»	Kint, Walpode.
Horn,	»	Wolf.
Hornaing,	»	Viane.
Hornenburg,	»	Oer.
Horst,	»	Groeneveld.
Höhscheid,	»	Wickede.
Houdsche (Del),	»	Beverhout.
Houffalize,	»	Argenteau.
Houkelshoven,	»	Harscheidt.
Houtain,	»	Coria.
Houtain-le-Mont,	»	Crohin.
Houte (Ten),	»	Apostole.
Houtholene,	»	Vagevuer.
Houtsche,	»	Volder.
Houtsche (Le),	»	Backere, Moens, Seij.
Houttave,	»	Sloc.
Hovarderie (Le),	»	Château.
Hove (Ten),	»	Triest.
Hoverneste,	»	Mijs.
Hovoerst,	»	Mol.
Howinburg,	»	Boppard.
Hoxem,	»	Florens, Roelofs.
Huckenshoven,	»	Juliers.
Huy,	»	Barse, Linchet.
Huijsse,	»	Vilain.
Huissen,	»	Beinum, Bylandt, Boetzelaer, Gruter.
Huckeswagen,	»	Rusze.
Hückingen,	»	Limbourg, Winkelhausen.
Hulchrath,	»	*Heddenhoven.*
Hulhoven,	»	Heinsberg.
Hulst,	»	Nagle, Sanders.

Hulste,	*voir* Roose.
Hulsterloo (chapelle),	» Triest.
Humbeek,	» Bouchout.
Humbroue,	» *Himbroue*.
Hunolstein,	» Salm.
Husseignies,	» Château.

I, IJ, Y

Ideghem,	*voir* Schendelbeke.
IJerssiekeroort,	» Spernagle.
IJughelche,	» Koterken.
Immonville,	» *Angy*, ou *Augy*.
Impde,	» Petersheim.
Impe,	» Splitere.
Inden,	» Widdendorf.
Ingelmunster,	» Damme, Ghistelles, Wargny.
Ingenebroeck,	» Hoensbroeck.
Insin,	» Welchenhausen.
Yren,	» Verken.
Irlich,	» Sayn.
Irnich,	» Rummel.
Iseghem,	» Schoonveld, Stavele, Vilain.
Iselmeroghen,	» Horn.
Isenberghe,	» Wale, Weert.
Isenburg,	» Braunsberg, Wied.
IJssche,	» Pieck.
IJzendoorn,	» Wittem.
Issum (avouerie),	» Alpen.
Itegem,	» Immerseel, *Thynes*.

J

Jaasa,	*voir* Isenburg.
Jan Wijns Polder,	» Windt.
Jauche,	» Berlo, Broux, Grimbergen.
Jauchelette,	» Sohier.
Jeneppes,	» Neuverue.
Jérusalem (Roi de),	» Orey, Roucel.
Jeumont,	» Barbençon.
Jodoigne,	» Bruyère, Rotselaer.
Jodoigne-Souveraine,	» Glimes.
Journal,	» Godefroy.
Juliers,	» Merode.
Jünkerath,	» Hole, Schleiden, Welcherath.
Jupille,	» Polain, Warnant.

K

Se trouvent rangés sous cette lettre, les mots commençant par un **C**, lorsque celui-ci se prononce comme un **K**.

Caeneghem,
Cadzand,
Kaiserswerth,
Kaldele,
Kaldenborne,
Kaldenkirchen,
Calcken,
Calonne,
Cambre (La) (abbaye),
Cambron,
Camenata,
Camerlinex ambocht,
Kampe (Hoff up dem),
Campenhout,
Cantin,
Cappart (Den),
Karken,
Cassel,
Casselburg,
Caster,
Castilberg,
Katzbach,
Kedden weert,
Keetel (De),
Kele,
Kelremanshof,
Kemseke,
Kennebacke,
Keppel,
Kerkhove,
Kerpen,
Kerrebroek,
Kerreke,
Kessel,
Kesselyngen,
Kessenich,
Ketche,
Keur,
Keuse,
Kierstaeck,
Kijfwert,
Kynschebach,
Kirckel,
Claerhout,
Clairefontaine (couvent),
Clairieux,
Clemskerke,
Cleverhamme,

voir Schoolmeester.
» Spruijt, Vale, Wouter[s].
» Blankenheim, Born, Hoefft.
» Rusze.
» Coelgrove.
» *Wilre*.
» Vos.
» Antoing.
» Aa, Berthout, Coster[e], Stalle, Vianden, *Wilre*.
» Enghien.
» Odenkirchen.
» Schoor[e], Sculaerds, Wulfberg.
» Winkelhausen.
» Hellicht, Verhadocht.
» Halewijn.
» Stoijaert.
» Hülhoven.
» Broeck[e], Dobbelaere, Coudenhove.
» Blankenheim, Holzapfel, Salm.
» Broeck[e].
» Salm.
» Brederode.
» Brakel.
» Ursel.
» Blankenheim.
» Eger[en].
» Clerc, Neve, Tack.
» Ophem.
» Asperen, Voorst.
» Letwerck, Motte.
» Juliers, *Lieventhal (-dael)*.
» Pape.
» Hülhoven.
» Bau van den Eechoven, *Dongroede*, Stockman.
» Montfo[o]rt.
» Born, Montenaeken.
» Virneburg.
» Keersmaker.
» Sare.
» Galen.
» Bylandt.
» Letsch.
» *Birkele*.
» Broeck[e], Stavele.
» Pouilly.
» Saint-Genois.
» Varssenaere.
» Niel.

Cluijsbeke,	*voir* Surpele.
Clussirche,	» Broeck[e].
Knesselaere,	» Baenst, Lanschoot, Muntere.
Knocke,	» Urbaen.
Koekelberg,	» Pennijs.
Coenwersch (De),	» Vaernewijk.
Kochenbach,	» Drachenfels.
Keur,	» Anneville.
Coevoet-Ueele,	» Wijcht.
Coevoorde,	» Wijcht.
Kogelenberg,	» *Scultetus.*
Kochem,	» *Winnenberg.*
Koyl,	» Cronenburg.
Kokerialrals,	» Lattre, Saint-Germain.
Comines,	» Clyte.
Comitis Vallis (couvent),	» Butzschard *de Andernaco.*
Commercy,	» Avilliers.
Condé,	» Châtillon.
Condet,	» Hamaide.
Koningshoven,	» Berk.
Conkelgoet (Ti,	» *Waerhem.*
Conradsheim,	» Buschfeld.
Contich,	» Meersch.
Contreceur,	» Trazegnies.
Conversano,	» Luxembourg.
Cooleghem,	» Latteur.
Coolscamp,	» Wijngene.
Corroy-le-Grand,	» Beeckman.
Cortenberghe,	» Cruijp[e]lant[s].
Cortessem,	» Cannart.
Kortgene,	» Borssele.
Cortrijck-Dutzel,	» Racour.
Coudenberghe (Ten),	» Viane.
Coudenkercke,	» Spillaert.
Couckelaere,	» Steenland.
Courtrai,	» Ghistelles.
Kraekaw,	» Moers.
Craendonc,	» Sayn.
Craijeeck (Ter),	» Wijckhuijze[n].
Craijendal,	» Stalle.
Craijenem,	» Damman, Collaij.
Crainhem,	» Barnage, Ressegem.
Cranenbourg (-brouck),	» Wasquehal.
Kranenburg,	» Horn, Vaek.
Kranendonk,	» Horn, Milburg, Septfontaines.
Crécy,	» Châtillon.
Créhen,	» Racour.
Creye (château),	» Pletz, Walpode, Wiesenau.
Creil,	» Grancey.
Creytsroyde,	» Heinsberg.
Crevelt,	» Hoeve[n].
Cringhe,	» Sloc.
Croy,	» Arenberg.
Croix,	» Rœulx.
Cronenburg,	» Dollendorf, Welchenhausen.
Kroonenburg,	» Amstel van Mijnden.
Cruijbeke,	» Baenst, Halen, Hond, Vilain.
Cruijsweghe (Ten),	» Smet.

Cruuse (Ter),	*voir*	Wolf.
Cucelgeem,	»	Bouchout.
Kudinghoven,	»	Löwenberg.
Cuerne,	»	Coster[e], Pauwels, Rutsche.
Kurlervelde,	»	Heimersheim.
Cutsde,	»	Giesendorf.
Kutzede,	»	Haistede.

L

Laasphe,	*voir*	Witgenstein.
Laersteghe,	»	Dillen.
Laetscip ('t),	»	Adornes.
Lagche (Te),	»	Eyll.
Lahneck,	»	Schönberg.
Lampernisse,	»	Halewijn, Sivry.
Landas,	»	Mortagne.
Landeghem,	»	Stoppelaere, Trazegnies.
Landen-Sainte-Gertrude,	»	Piers.
Landreville,	»	Brabant.
Landscroon,	»	Eyneburg.
Langemarck,	»	Tartare, Vlaminc, Walle, Wankaerd, Witte, Woumen, Wouter[s].
Langendonk,	»	Wijnhorst.
Lancmeersch,	»	Walle.
Lanstherschuere,	»	*Walem*.
Lare,	»	Stecke.
Larochette (voir Rochette),	»	Montfo[o]rt, Scharfeneck.
Lascheid,	»	Cammoussier.
Lattine,	»	Bauwens.
Lauwe,	»	Veen.
Léau,	»	Daneels.
Lebbeke,	»	Arends, Baertmakere, Bloc, Blomme, Bolle[n], Breeden, Bruijn[e], Damme, Denderhautem, Elst, Haeghen, Henrix, Hert, Hertoghe, Hoorebeke, Keijser, Coerman, Cousbrouc, Crude, Cruijce, Ma[e]rschalk, Mortgat, Pe[e]ter[s], Rossum, Spanooghe, *Vondern*, Waerbeke, *Wijngaerde*.
Lede (Te),	»	Wetterman,
Leefdael,	»	Louvain.
Leemans bloc,	»	Lupaert.
Leerne-Saint-Martin,	»	Haesbaert.
Lees,	»	Racour.
Leeuwenborgh,	»	Baexen.
Leffinghe,	»	Vagevuer.
Lechenich,	»	Fuchs, Neuenahr.
Leimbach,	»	Montclair.
Le[e]k (La),	»	Bouchout, Brederode, Dilft, Duffel, Elst, Culenborg, Nassau, Oesterzeel, Poelgeest, Rotselaer, Salm, Vael, Wesembeek, Wijck.
Lembeck,	»	Harcourt, Raesfeld.
Lemberge,	»	Triest.

Lengerich *(curtis)*,	*voir* Ahaus.
Lennick-Saint-Martin,	» Pijlijser.
Lens,	» Beauvarlet, Gavre, Ressegem.
Lent,	» Arends.
Lessines,	» Fourbisseur, Haeghen, Clerc, Louchier, Quesne, Quesnoy, Serjacobs, Tramasure, Transnoit.
Leuwenberghe,	» Torre.
Leuze,	» Châtillon.
Leveringhausen,	» Huc, Mengede, Scoduvel.
Levignies,	» Beaufort.
Lyauwe,	» Bois.
Libines,	» Celles.
Lieberhausen,	» Koverstein.
Liedekerke,	» Gavre, Ressegem, Vilain.
Liefkenrodeberch,	» Bongart.
Lienden,	» Gennep.
Lieugne,	» *Lobbus*.
Lierre (Chapitre),	» Hellebeek.
Liesele,	» Pauw.
Ligne,	» *Lobbus*.
Ligny,	» Luxembourg, Sombreffe.
Liche,	» Enghien.
Lichtervelde,	» Halewijn.
Liloer,	» Hersel.
Lille,	» *Artus*, Luxembourg, Poucques.
Lillo,	» Ghistelles, Halen, *Horwin[n]en*.
Limbourg,	» Gronsveld.
Limelette *(Lymelette)*,	» Bavette, Blieck, Willemet, Witebors.
Lymers,	» Ke[e]ken, Keppel.
Linden,	» Honnef.
Lindenhorst,	» Rechede.
Lindweiler,	» Rohr.
Linger,	» *Glubbay*.
Linn,	» Honselar.
Linnich,	» Kerpen.
Linsmeau,	» Molembais, Racour, Straten.
Linz,	» Brederode, Daun.
Linzvelt,	» Dollendorf.
Linster,	» Orley.
Linter,	» Brunken, Hellebeek, Couderborch, Rivieren.
Lipp,	» *Birsenich*, Milburg, Princel, Putz.
Lis,	» Lannoy.
Lijsme[e]rsch,	» Snauwaert.
Lisseweghe,	» Halewijn, Spillaert, Urbaen, Walle.
Lixières,	» Armoises.
Lodijk,	» Domaes zoen, Reimerswael.
Loemen,	» Neste.
Loen,	» Hausen, Slaterbec.
Loenen,	» Apeltern, Gent.
Loenhout,	» Bouchout, Hellebeek, Rolibuc.
Löffelscheid,	» Mohr de Wald.
Lohausen,	» Calcum, *Sudendorp*.
Loijg,	» Port.
Lokeren,	» Daen, Penneman, Sersanders, Torre, Volckerick.
Lombeek,	» Ry, Walcourt.
Lombise,	» Broeck[e].
Lomeshem,	» Juliers.
Lomprez,	» Grandpré.

Longchamps,	*voir* Wera.
Longueville,	» Chestruvin.
Loo,	» Speraert.
Loo *(tgoet ter)*,	» Walle.
Loonbeek,	» *Wilre*.
Looz (comté),	» Argenteau, Hozémont.
Loosere (Den),	» Walle.
Lophem,	» Weerd.
Loppenhelde,	» Landsberg, Sobbe.
Losange,	» Trappé.
Losheim,	» Dürfenthal.
Lossignol,	» Bois.
Los[s]ignol,	» Louchier.
Love,	» Leene.
Lovendeghem,	» Daneels, Smet, Steenwerpere, Visscherijen, Wale.
Loverich,	» Bongart.
Loverval,	» Mark.
Löwenburg,	» Heinsberg, Looz, Stein.
Lubbeek,	» Racour, Voet.
Luchtene,	» Triest.
Luingne,	» Tollenaere.
Luytsem,	» Vurre.
Luckemulen,	» Fuchs.
Lummen,	» Mark.
Luzy,	» Châteauvillain.
Lützelstein (Petite-Pierre),	» Ettendorf.
Lützerath,	» Schmidtheim.
Lutzinger marke,	» Rheineck.
Luttéal,	» Torre.
Luxheim,	» Forst.

M

Maalstede,	*voir* Tuijl.
Maegdendael (couvent),	» Binckom, Velpen.
Maercke,	» Pittange.
Maeseijck,	» Fauquemont, Goër, Crumfoet, Megen, Rode.
Maesland,	» Scout.
Maestricht,	» Rotselaer.
Magdelaine (La) (prévôté),	» Ballonfeaux.
Maghereit (De),	» Stoct.
Machelen,	» Aa, Vos, Wijckhuijze[n].
Mainville,	» Roucel.
Malberg,	» Reifferscheid, Veider.
Maldeghem,	» Schooten, Smet.
Male,	» Sproncholf.
Malfaicts thiende,	» Saint-Omer.
Malines,	» Berthout, Brabant, Fauquemont, Goër, Hofstade[n], Horn, Crumfoet, Cuijk, Looz, Mark, Megen, Rode.
Mallendar,	» Sayn.
Malmédy,	» Daun.
Malsenberg,	» Dungelen.

Mannekensvere,	*voir*	Steenhuijs.
Manngelaere (Den),	»	Walle.
Manternach,	»	Pittange.
Marche (La),	»	Fontaine.
Marchienne-au-Pont,	»	Rianwelz.
Marey,	»	Milburg.
Mariakerke (-lez-Gand),	»	Stoppelaere.
Marke,	»	Huijn.
Mars-la-Tour,	»	Avilliers, Ballonfeaux.
Martigny,	»	Beaumez, Lorraine.
Maruel,	»	Conflans.
Masnuy-Saint-Pierre,	»	Aubremont.
Massemen,	»	Ressegem.
Massul,	»	Rennoy.
Mastaing,	»	Aspelaere, Jauche
Matringhem,	»	*Neuville*.
Maubeuge,	»	Flandre.
Mauffaict,	»	Poulain.
Mausbach,	»	*Boekenau*.
Meaux,	»	Béthune, Vlaminc.
Meensel,	»	Stappers.
Meer (couvent),	»	Honselar, Nievenheim.
Meerbeek,	»	Rotselaer.
Meerhout,	»	Hellebeek, Wijer.
Meersch (Den),	»	Tsantele.
Meerwijk,	»	Gent.
Meetkerke,	»	Straten, Varssenaere.
Meeuwen,	»	Borchoven.
Megelsum,	»	Mirlaer.
Megen,	»	*Oudenhem*.
Meijgem,	»	Kerchove, Monstry.
Meynrehousen,	»	*Pussen*.
Meynvelt (couvent),	»	Rolman.
Meirelbeke,	»	Sloeve, Triest.
Meirmulin,	»	Schmidtheim.
Meysembourg,	»	Raab.
Meysinbach,	»	*Boekenau*.
Meytscheyder kirspel,	»	Braunsberg.
Mekeldinc,	»	Eger[en].
Meldert,	»	Pape, Sroijen.
Melenheim,	»	Mullenark.
Melin-sur-Gobertange,	»	Berg[h]en, Merode.
Melle,	»	Tronchiennes.
Mellet,	»	Fontaine.
Mellich,	»	Esch.
Melsele,	»	Boeyaert, Horn, Coninc, Raemdonck, Scaverbeke, Steenland, Triest, Vercouteren.
Menden,	»	Calcum, Plettenberg, Sobbe.
Menil (Le),	»	*Anlier (Anly)*.
Menin,	»	Beeck, Blomme, Bours, Bulleghem, Poucques, Roubaix, Woestine[n].
Mennetou-sur-Cher,	»	Brabant.
Menzelen (avouerie),	»	Alpen, Wijnhorst.
Merbes-le-Château,	»	Barbençon.
Merdorp,	»	Abioulle.
Merenberg,	»	Nassau.
Merchtem,	»	Meer, Piponpoij, Vilain, *Winckele*.
Merheim,	»	Cuijk.

Merode,	*voir*	Mule, Vlatten.
Mersch (Op de),	»	Schietere.
Merschheim,	»	Roost.
Merxhem,	»	Assche, Berg[h]en, Bije, *Ruusvort*, Wesemael.
Mezenbroue,	»	Triest.
Messancy,	»	Ballonfeaux.
Meulebeke,	»	Smet, Vriend.
Meulevelt (Opt),	»	Walsche.
Meulhem,	»	Heinsberg.
Middelkerke,	»	Bernaert.
Miel,	»	Tomburg.
Mierop,	»	Cuijk.
Miescheid,	»	Schmidtheim.
Milen,	»	Broeck[e].
Millen,	»	Anthonis, Hoen, Looz.
Millendon[c]k,	»	Juliers, Reifferscheid.
Millingen,	»	Heukelum.
Minnebrugghe,	»	Coster[e].
Mintzenberg,	»	Brymtzer (Brymsser) van Rüdesheim.
Mirwart,	»	*Aische (Ays).*
Miscom,	»	Meeus, Surpele.
Modelchoiven (Huys zo),	»	Forst.
Moen *(Monde)*,	»	Barnage.
Moerkerke,	»	Vos.
Moers *(Murse)*,	»	Hoeve[n], Schaloen.
Moetresse (La),	»	Serrières.
Mofort,	»	Alfter.
Moha,	»	Marneffe.
Moy,	»	Soyecourt.
Moyeuvre (Grande et Petite),	»	Roucel.
Molescetten (Te),	»	Telpenninc.
Molhem,	»	Assche, Grimbergen.
Molijn,	»	*Kerke.*
Molimont,	»	Bours, Poucques.
Mollin,	»	Baudoche.
Molsenberch,	»	Dungelen.
Momalle,	»	Seraing.
Monekinchof (avouerie),	»	Ahaus, Almelo.
Monnikhuizen,	»	Keppel.
Monreal,	»	Boseclaes.
Mons (abbaye),	»	Apremont, Arquennes, etc., etc. Consulter l'art. Bonne-Espérance.
Mons deles Sombreffe,	»	Sombreffe.
Mont-Plainchamps,	»	Cammoussier.
Mont-St-André-lez-Tournai (couvent),	»	Aumosnier (l').
Mont-Saint-André (monastère),	»	Werchin.
Mont-Sainte-Geneviève,	»	Péronnes.
Montabaur,	»	Walpode.
Montaigu,	»	Argenteau (d').
Montenaeken,	»	Bovier, Haeghen, *Rinswald.*
Montfaucon,	»	*Chalon.*
Montferrand,	»	Beaujeu.
Montferrant,	»	Salins.
Montfort,	»	Beaufremont.
Montigny,	»	Ballonfeaux.
Montjardin,	»	Salamanca.
Montjoie,	»	Fauquemont, Flandre, Rummel, Schinnen, Schoonvorst.

Montcornet,	*voir*	Louvain.
Montmirail,	»	Coucy.
Moorenbrouc,	»	Walle.
Moranges,	»	Billy.
Moreelsteen,	»	Wijtoen.
Moressée,	»	Pottelet.
Morialmé,	»	Belœil, Carency, Condé, Wignacourt.
Morken,	»	*Alderoyde*, Berk.
Morlanwelz,	»	Housdaing.
Morscheyt,	»	Mohr de Wald.
Mortaenschen (Hof van den),	»	Ulenbroec.
Mortagne,	»	Avesnes.
Mortsel,	»	Berchem.
Morve,	»	Cronenburg.
Moscron,	»	Barre.
Motte (La),	»	Corbault.
Moude (Moen),	»	Barnage.
Moufart,	»	Alfter.
Mousart,	»	Alfter.
Mouscron,	»	Barre, Poorten.
Muden (Drie),	»	Sersanders.
Muiland,	»	Wisch.
Muijselweijck,	»	Woluwe.
Muelen (Ter),	»	Wilde.
Mulenheim,	»	Isenburg.
Muhlgau,	»	Stein.
Mulheim-sur-Rhin,	»	Letsch.
Mulinbach,	»	Pfaffendorf.
Mulken,	»	Colmont.
Mullem,	»	Vijvere.
Munghelaer Elst (Het),	»	Wampe.
Munsbach,	»	Orley.
Munsterbilsen,	»	Cannart.

N

Namen,	*voir*	Nagle.
Nannesteyn,	»	Daun.
Nanteuil,	»	Wargny.
Nazareth,	»	Eemeren, Eger[en], Zickele[n].
Nassau,	»	Staffel.
Nechin,	»	Saint-Genois.
Neder-Ockerzeel,	»	Coninc. Meer.
Nederwoluwe,	»	Bouchout.
Neele,	»	Flandre, Clermont.
Neerhaeren,	»	Petersheim.
Neerlanden,	»	Witten.
Neerlinter,	»	Diest, Fierens, Rivieren, Schrieck, Stoels, Tollenaere, Winter.
Neijghem,	»	Trazegnies.
Neirey,	»	Florange.
Neckerspoel,	»	Berthout.
Nesle,	»	Amboise.

Netterden,	*voir*	Emmerich.
Neuenahr,	»	Bavière.
Neuenberg,	»	Neersen.
Neuenstein,	»	Birgel, Schleiden.
Neuerburg,	»	Cronenburg, Mülnerpesche.
Neufchâteau (avouerie),	»	Beaufremont, Blâmont, Chalon.
Neukirchen,	»	Nievenheim.
Neurenberg,	»	Bleyche.
Neuss,	»	Veen.
Nevele,	»	Fosseux, Ghistelles, Hembise.
Nideggen,	»	Landescron, Rheineck, Schinman.
Niel,	»	Ooij.
Nienhove,	»	Christiaen (II, 282).
Nierendorf,	»	Landescron.
Nieuw-Otene,	»	Vos.
Nieuwen Bossche,	»	Flandre.
Nieuwenhove,	»	Stalens.
Nieuwenrode,	»	Mennen.
Nieuwerkerken,	»	Spiegel, Splitere.
Nieuwkerk,	»	Taets van Antwerpen.
Nieuwpoort,	»	Clyte.
Nieuwrode,	»	Tanoudt.
Nievenheim,	»	Eller.
Nijlen,	»	Gent, Molle.
Nijvele,	»	Print.
Nijwerlede,	»	Strijen.
Ninove,	»	Audenarde, Denderhautem, Gavre, Hautem, Maldeghem, Massemen, Tortelboom, Vianden.
Nivelles,	»	Celles, Cache, Neuverue, Spirou, Villers.
Noerdijc (In den),	»	Wielant.
Noyelles-sur-Escaut,	»	Ribécourt.
Noircarmes.	»	Sainte-Aldegonde.
Nomeny,	»	*Warmeranges.*
Nonnenmilen,	»	Anthonis.
Noordvelde (Te),	»	Volkaert.
Norderwijck,	»	Lierre.
Norroy-le-Sec,	»	Roucel.
Northolt,	»	Walstedde.
Notre-Dame de Fontenelles-lez-Valenciennes,	»	Courrières.
Noville,	»	Baexen, Ockiere, Stein, Warfusée.
Noville-sur-Mehaigne,	»	*Meffe.*
Nuefbos,	»	Flandre.
Nunheim,	»	Horn.
Nüwerburch,	»	Mark, Mülnerpesche.

O

Obersteyne,	»	Daun, Limbourg.
Obervorschütz,	»	*Elbene.*
Odenkirchen,	»	*Hoemen*, Vlodorp.
Oedynchoven,	»	Landescron.
Oedt,	»	*Hoemen*, Salm.

Oedwijc,	*voir*	Rijswijk.
Oer,	»	Pittange.
Oeren,	»	Walle.
Oessenning,	»	Born.
Oesterwijc,	»	Hönnepel.
Oevelhudenguet,	»	Rechede.
Offus,	»	Liedekerke.
Ogemont,	»	Wijtoen.
Ogy,	»	Court, Latteur, Quesne, Quesnoy.
Ochain,	»	Argenteau, Brant, Rochefort.
Oignies,	»	Beeckman.
Oijen,	»	Est.
Oijen (Die hoeve van),	»	Snellaerts.
Oijghem,	»	Motte.
Oijcke,	»	Straten.
Oirle,	»	Halle.
Oirschot,	»	Petersheim.
Oisheim (Oeer),	»	Winter.
Oisy,	»	Coucy.
Oekerzeel,	»	Conine, Meer.
Olbruck,	»	Eych.
Omichē,	»	*Korrich*.
Onshem (Nederen-),	»	Winter.
Ontrouwe (Die),	»	Varik.
Oombergen,	»	Beaufremez.
Oostburg,	»	Pape, Velde, Voocht, Weijte, Wouter[s].
Oosterbeek,	»	Baar.
Oosterhout,	»	Heijden.
Oosterzeele,	»	Meerschaute.
Oosteamp,	»	Swertvagher[e], Velde, Wijtoen.
Oostkerke,	»	Straten, Urbaen, Voocht.
Oostwinkel,	»	Alaerts, Luijthen.
Op Damelvelt,	»	Martins.
Opdorp,	»	*Laduese*.
Ophain,	»	Hellebeek.
Oplinter,	»	Binckom, Diest, Héverlé, Rij[e]k, Roe[re?], Willebaerd[s], *Wilre*.
Oploo,	»	Broekhuizen.
Oppendorp,	»	Hulsberg.
Opprebais,	»	Semal.
Opsinnich,	»	Hulsberg.
Opwijck,	»	Aelbrecht, dit de Borsere, Bloc, Blomme, Bolle[n], Breeden, Buggenhout, Eerdbrugghen, Hofman, Hoorebeke, Capel[l]aen, Keijser, Kethele, Kint, Coene, Cousbroue, Leeman, Lupaert, Malschaert, Meer, Moerzeke, Raulin, Rossum, Schure, Tiegeldeckere, Uffel, Ursel.
Orange,	»	*Chalon*.
Orbais,	»	Berg.
Orchies,	»	Haverskerque.
Orchimont,	»	Vaul.
Ordorp,	»	Bake
Orp-le-Grand,	»	*Laduese*, Tongerloo.
Ortenbury,	»	Isenburg.
Osseghem,	»	Scat.
Ostrevant,	»	Serjacobs.
Oteguin,	»	Melun.
Otene,	»	Borluut, Eijcken.

Otrange,	*voir* *Woute[r]lingen.*
Ottignies,	» Willemet.
Ottoland,	» Taets van Amerongen.
Oude Donck,	» Baut.
Ouden,	» Ursel.
Oudenbourg,	» Berthout.
Ouderaen,	» Zeebroek.
Oultre,	» Pollaere.
Oupeye,	» Lummen.
Ouren,	» Pittange, Welchenhausen.
Ouvriette,	» Godefroy.
Ouwe,	» Schinman.
Over-Hespen,	» *Langdorp*, Lenaert.
Overmeire,	» Massemen.
Overmolen (Foris),	» Scat.
Oversburg,	» *Lyskirchen.*

P

Paland,	*voir* Bachem.
Pamele,	» Boot, Saint-Genois, Schoonhoven.
Panneels (Te),	» Roubaix.
Pannerden,	» Rossum.
Papegaij (De),	» Scat.
Passchehoeve,	» Bellinkhoven.
Passchendaele,	» Schildere.
Peerstberch,	» Meer.
Pellaines,	» Villers.
Pellenberg,	» Borchoven.
Pendrecht,	» Liesveld.
Penchiers,	» Vries[e].
Pepercoorne (Te),	» Sersanders.
Pepinghen (Hof),	» Wijer.
Persingen,	» Apeltern.
Persoens hoff,	» Morren, Proveneers.
Peruijn (Den),	» *Woestine[n].*
Perwez,	» Grimbergen, Horn, Os, Vianden.
Peteghem,	» Annen, Antoing, Anvaing, Bauwens, Cysoing, Mortagne, Namur, Roman, Stichelen, Voocht, Waghenaere.
Peteghem-lez-Deijnze,	» Storm.
Petecom,	» Ursel.
Petersheim,	» Heers, Looz.
Petersswald,	» Mohr de Wald.
Petite-Pierre,	» Ettendorf.
Pierremont,	» Wignacourt.
Pierrepont,	» Welchenhausen.
Pijloots heerscip,	» Zillebeke.
Picquigny,	» Audenarde.
Pinchart,	» Broux, Wilmaert.
Pyrmont,	» Walpode, Wolf.
Pitsenborch,	» Berthout.

Pitthem,	*voir*	Backere, Brunkin, Daelberghe, Dale, Jaghere, *Kenipinghe*, Knuut, Raveschot, Rijnck, Schuerman, Smet, Storm, Straten, Tijtgat, Uijlenbroek, Ulenbroec, Werbrouc, Wijbode, Wijbrake.
Plateaux (Des),	»	Pottes.
Plettenberg,	»	Crumfoet.
Poele,	»	Sproncholf.
Pol (Den),	»	Meerten.
Pollaere,	»	Aa.
Pollinchove,	»	Mast.
Polsbroek,	»	IJsselstein.
Poltersdorf,	»	Blankenheim.
Pompe (Ter),	»	Witte.
Pons dou Sart,	»	Housdaing.
Pont-de-Remy,	»	Ribécourt.
Pont-sur-Sambre,	»	Ma[e]rschalk.
Ponthoz,	»	Straten, Verlaine.
Pontrave (t'leen te),	»	Steenland.
Poort (De),	»	Zaman.
Poorte (Ter),	»	Wolf.
Poperode,	»	Moleman.
Porcéan (Porcien),	»	Arenberg.
Porcien,	»	Châtillon, Lor.
Porzlare,	»	Ludinghausen.
Poucet-lez-Hannut,	»	Oijenbrugghe.
Poussoir,	»	*Pousset*.
Pré-le-Comte,	»	Artet.
Proistinchoven,	»	Lappe.
Promelles,	»	Zwarte.
Prouvy,	»	Assenois, Choiseul.
Prum,	»	Büdesheim.
Prummern,	»	Randerath.
Puppensvoert,	»	Raedviekere.
Putzdorf,	»	Löwenberg.
Puttelange,	»	Salm.
Putten,	»	Abcoude, Os.

Q

Quabeek,	*voir*	Looz, Namur, Oreye.
Quaremont,	»	Clerc, Speleers, Stalens, Wolf.
Quathem (Te),	»	Moor.
Quatre-Métiers (Les),	»	Ghistelles.
Quévy-le-Petit,	»	Ville.
Quiévrain,	»	Lalaing.
Quintins hof (t'),	»	T[h]ibau[l]t.

R

Raemstraete,	*voir*	Scat.
Raetgyn,	»	Widdendorf.

Radru,	*voir*	Fontaine.
Raincheval,	»	Bois.
Raipoitre,	»	Schwar[t]zenberg.
Raismes,	»	Celles, Duc, Ghistelles, Housdaing, Lalaing, Montjardin.
Ramée (La),	»	*Kerke*.
Rameijn,	»	Immerseel.
Ramerie,	»	Baesrode.
Rameru[t],	»	Enghien.
Ramillies,	»	Liedekerke, Namur.
Ramsel,	»	Tribout.
Ramscappelle,	»	Sceede, Snaggaert.
Randerath,	»	Sayn.
Ranst,	»	Berchem.
Rappoltstein (Hohen-),	»	Ribaupierre.
Rasse,	»	Haverskerque.
Rasvelde,	»	Raesfeld.
Ravensberg,	»	Juliers, Lippe, Stromberg, *Wolde*.
Rave[n]scote,	»	Zoetaert, Speije, Triest.
Ravenstein,	»	Serjacobs, Wolf.
Raverschoot,	»	Volder.
Rebecq,	»	Arenberg, Enghien.
Reedelgem,	»	Serjacobs.
Reenderen,	»	Nijenbeek.
Rees,	»	Doornik.
Rheydt,	»	*Endelsdorp*.
Reichenstein,	»	Walpode.
Reijmerstale,	»	Doenraad.
Rheinberg,	»	Vietinghof, Wijnhorst.
Rechingen,	»	Baillet.
Reckendonck.	»	Eger[en].
Recklinghausen,	»	Galen.
Recognée,	»	Stein.
Rellemscappelle,	»	Zijpe[n], Wulveringhem.
Renaix,	»	Bruges, *Buevemont*, Hamaide, Cordes, Namur, Pittange.
Renartchamp,	»	Baudrenghien.
Reninghelst,	»	Baertier, Edwards.
Rennegelst,	»	Edwards.
Ressegem,	»	Gavre, Sottegem, Vilain.
Réthel,	»	Kinzweiler.
Rethij,	»	Os, Sanders.
Reuland,	»	Cammoussier.
Rian[t]weis,	»	Riantwelz.
Ribaudenborch,	»	*Steenbuerch*.
Richemont (église),	»	Rodemack.
Rideve (Rieve, Riehove, Rijhove),	»	Ledeberg, Meldert.
Riempst,	»	Tweenberghen.
Rieve,	»	*Rideve*.
Rije (Ten),	»	Grijsperre.
Rijhove,	»	*Rideve*.
Ryle,	»	Isenburg.
Rimburg,	»	Gronsveld, Merode, Mule, Mulerpesch, Vlatten.
Rimersbach,	»	Saarbrücken.
Rimogne,	»	Rallies.
Ringsheim,	»	Orsbeck, Virneburg.
Ripiker waert,	»	Ijsselstein.
Ristune,	»	*Lederne*.

Rijswic,	*voir* Voocht.
Rittersdorf,	» Daun.
Riviere (Ter-),	» Cralingen.
Rivieren,	» Lek, Linter, Wesemael.
Robaucourt,	» Viane.
Robelmont,	» Comte.
Rode (Ten),	» Parmentier.
Rhode-Sainte-Agathe,	» Sayn, Schoonvorst.
Rhode-Saint-Pierre,	» Bouchout, Cruesens, Racour.
Rodelghem,	» Adin.
Roden,	» Meerschaute.
Rhodes,	» Vlamine.
Roedeghem,	» Tollenaere.
Roelants (Te),	» Nieuwland.
Roene,	» Huijn.
Roermond,	» Forst.
Roest,	» Eijcken.
Roche,	» Luxembourg.
Rochette (la),	» Hohenberg, Raab.
Roggel,	» Horn.
Roggendorf,	» *Heddenhoven*.
Roy,	» Godefroy.
Royde,	» Schinman.
Roijghem,	» Castille.
Roitsy,	» Horn.
Rocke (La),	» Os, Sanders, Vierve.
Rolduc,	» Gronsveld, Heers, *Hoemen*, Oudvalkenburg, Overbach.
Rollé,	» Apremont, Ballonfeaux.
Rolleghem,	» Adin, Neste.
Roman pays,	» *Coolhem*.
Romerée,	» Mortagne.
Romeries,	» Feluy.
Romlede,	» Hauwel.
Ronchevaelschen (Ten),	» Rokegem.
Rondcheval,	» Tollenaere.
Ronsele,	» Adornes.
Ronsoy,	» Belœil, Condé.
Roosbeke,	» Tijtgat.
Roosebeke (West-),	» Wijllemet.
Roosen (Bij den),	» Smet.
Ropolsteijn,	» Saarwerden.
Rosay,	» Rœulx.
Rosendael,	» Berthout.
Rosendale,	» Ressegem.
Rozoy,	» Liedekerke.
Rosoit,	» Audenarde.
Rossem,	» *Winckede*.
Rossignol,	» Lamock.
Rotselaer,	» Cleijmans, *Coensborch*, Os, Schellekens.
Rotselaer (Die Herberghe van),	» Serjacobs.
Rouey,	» Grandpré.
Roulers,	» Couckelaere, Mors, Mortagne, Tollenaere, Wolf.
Rousbrugge,	» Wargny.
Rouveroy,	» Rœulx.
Rouvroit,	» Baulduin.
Rouwenhave (Ten),	» Boetzelaer.
Ruebin (Den),	» *Walem*.

Ruddershove,	*voir*	Triest.
Rudesheim,	»	Fuchs.
Rughevene,	»	Woude.
Ruijsbroeck,	»	Wittem.
Ruisschen (Ten),	»	Kale.
Ruijsselede,	»	Borluut.
Rumbeke,	»	Broeck[e], Stavele.
Rumbise Mole,	»	Triest.
Rume[r]s,	»	Mortagne.
Rumme[n],	»	Hoek, Hertoghe, Hosden, Looz, Oreye, Pevercal, Wesemael.
Rumpst,	»	Béthune, *Lobbus*, Vianden.
Rumsdorp,	»	Capellen, Caenoijs, Panbrugghen, Rupelmonde, Schoutheete.
Rupe,	»	Rochette.
Rupelmonde,	»	Schoutheete.
Russon,	»	Bellens.
Ruusbroec,	»	Scaelge.
Ruwen (Ter),	»	Gheersdale, Piers, Seclin, Stuer, Wernerus, Wijmees, Wolf.
Ruwesreure,	»	Clyte.

S

Zaamslag,	*voir*	Cappe, Schoutheete, Vagevuer.
Saarwerden,	»	Moers, Spee.
Zabulum (Capella beate Marie supra-),	»	Ophem.
Sadele (Ter),	»	Tollenaere.
Saffenberg,	»	*Lutzinck*.
Saftingen,	»	Danckerts, Schoutheete, Walleins, Wouter[s].
Sacht (De),	»	Vos.
Saint-Antoine de Bar,	»	Buxières.
Saint-Bavon,	»	Vagevuer.
Saint-Bernard,	»	Berthout, Gent, Molle.
Saint-Bernard-sur-l'Escaut,	»	Rotselaer.
Saint-Denis,	»	Beesde.
Saint-Dizier,	»	Dampierre.
Saint-Esprit,	»	Elst, Cleinaerts.
Saint-Gilles,	»	Damme, Cammaert, Claes, Clijnke, Cousbrouc, Massemen, Meij, Pe[e]ter[s], Sanders, Verdonck.
Saint-Jean,	»	Tartare.
Saint-Jean-l'Evangéliste (Eglise),	»	Vervoz.
Saint-Corneille-Inde (couvent),	»	Enghien.
Saint-Martin,	»	*Dahijn*.
Saint-Maxime,	»	Antweiler.
Saint-Michel,	»	Berthout, Rotselaer.
Saint-Nicolas,	»	Baenst, Blocq, Hond, Landeghem, Masijn, Rallies, Zele, Storm, Villers, Vuel.
Saint-Pantaléon,	»	Forst.
Saint-Paul,	»	Schengen.
Saint-Pol,	»	Châtillon, Luxembourg.
Saint-Remacle,	»	Eure.
Saint-Trond,	»	Casselaer.

Saint-Vaast,	*voir*	Péronnes.
Saint-Venant,	»	Wavrin.
Saint-Vith,	»	Flandre, Zievel.
Sainte-Aldegonde,	»	Normant.
Sainte-Pharaïlde,	»	Brudeghoem.
Sainte-Gertrude,	»	Boot, Harcourt, Hèverlé, Calsteren, Molenbeek.
Sainte-Gudule (église),	»	Trie.
Sainte-Catherine (paroisse),	»	Borssele.
Sainte-Claire,	»	Cronenburg, Pollaere, Viane, Willebaerd[s].
Sainte-Marie,	»	Pouilly.
Sainte-Marie-de Nazareth (couvent),	»	Amman.
Sainte-Walburge (paroisse),	»	Sceede.
Say, on	»	Jauche.
Sallemaigne,	»	Barbençon.
Salzinne,	»	Bioul, Fooz.
Silverne,	»	Saarwerden.
Sancy,	»	Roucel.
Sandtvoort (De),	»	Kale.
Santbergen,	»	Pollaere.
Zantdijk,	»	Borssele.
Zanten,	»	Dilbeek.
Santhoven,	»	Lodders.
Sart (Le),	»	Nonancourt.
Sart-Dame-Avelines,	»	Houtain, Zétrud.
Sartes,	»	Straten.
Sasserath,	»	Odenkirchen.
Saulny,	»	Baudoche, Roucel.
Saventhem,	»	Boot, Meer.
Schaerbeek,	»	Collaïj, Oisy, Rosen.
Schaetbrocck (Thoff te),	»	Woelmont.
Schachtelweghe (Groot en Cleen),	»	Taija[e]rt.
Schardau,	»	Scake.
Scharpoynkel,	»	Rechede.
Scheidt,	»	Lellich.
Schelde-Windeke,	»	Vlaminc.
Schellebelle,	»	Ghistelles, Vilain.
Schene,	»	*Hoemen*.
Schermbeek,	»	Raesfeld.
Schierveld,	»	Triest.
Schinne,	»	Eyneburg, Goër.
Sc[h]ipdonck (De),	»	Kerchove.
Schiplaecken,	»	Vischer.
Schleiden,	»	Birgel, Blankenheim.
Schmitthausen,	»	Niel.
Schönenberg,	»	Oetgenbach.
Schönfels,	»	Wiltz.
Schönhausen,	»	Morshof.
Schoondijke,	»	Sloc, Spierinc, Storm, Stovere, Velde, Vos, Weijte.
Schoonhoven,	»	Bouchout, Brien, Thanoudt.
Schoonvorst,	»	Alpen, Flandre, Schleiden, Wijnhorst.
Schooten,	»	Berg[h]en, Bije, *Ruusvort*.
Schriek,	»	Wezenthorst.
Schuttrange,	»	Orley.
Sebourg,	»	Fontaine.
Zeelhem,	»	Diest, Horn, Surpele.
Seelimbrock,	»	Mortagne.
Zeelst,	»	Friemersheim.

Seyne,	*voir*	Voys[e].
Zele,	»	Kimpe, Coene, Martins, Mertens, Miggherode, Pe[e]ter[s], Puppe, Sersanders, *Uutfanghe*.
Zelhem,	»	Eyll.
Sellerich,	»	Welchenhausen.
Sempst,	»	Heijenbeke.
Senech,	»	Antoing.
Seneffe,	»	Bousart, Bruxelles.
Sent-Annen (Bin der ghulden van),	»	Metten Penninghen.
Sente Margraten Herten,	»	Herten.
Septfontaines,	»	Milburg, Reuland.
Zerkeghem,	»	Valke.
Serm,	»	Bottlenberg.
Setterich,	»	Bongart.
Seven Eecken.	»	Wijllemet.
Zevenborne,	»	Milburg.
Sheijlichsteerst,	»	Pe[e]ter[s].
Sybbinch,	»	Nijenbeek.
Siersdorf,	»	Bäsweiler, Bongart, *Eylo*, Freialdenhoven, Kinzweiler, Neunkirchen.
Signy-le-Petit,	»	Looz.
Sichem,	»	Diest, Schoonvorst.
Zichene,	»	Scat.
Sinaij,	»	Bauwens, Carrion, Cauwere, Cleemputte, Nieuwland, Zaman, Wijnants.
Sindorf,	»	Salm.
Singhofen,	»	Nassau.
Synoide,	»	*Birkele*.
Sinzig,	»	Burtzschard de Andernaco, Hammerstein, Rode, Rolman.
Sint-A[i]lbrecht (avouerie),	»	Broeck[e].
Sint-Jans-Steen,	»	Vilain.
Sint-Maartensdijk,	»	Borssele.
Sint-Oonolfs broec,	»	Kale.
Sint-Winoxbergen,	»	Apeaux de *Wispelare*.
Sinte-Woub[o]urghe[n]-Aroud,	»	Terninc.
Sijsseele *(Zijsseele)*,	»	Sproncholf, Vagevuer, Westhuse.
Sittard,	»	Boetzelaer, Fauquemont, Salm.
Scaelgenbergh,	»	Namur.
Scailmont,	»	Montigny.
Scellimbroec,	»	Mortagne.
Schendelbeke,	»	Fosseux.
Sclassin,	»	Wal.
Sclessins,	»	Woelmont.
Scoijers leen,	»	Smet.
Scoeken woerde,	»	Broseken.
Scoubroec,	»	Proofft.
Scuervelt,	»	Coudenhove.
Sleijdinge,	»	Steenwerpere.
Sleutel (De),	»	Vilain.
Slijpe,	»	Sculaerds.
Snaertsaert,	»	Brakel.
Soberghen,	»	Morren.
Soigne,	»	Sayn, Serjacobs, Schoonvorst.
Soignies,	»	Bas-Silly.
Soiron,	»	Woelmont.
Soissons,	»	Coucy.

Soleuvre,	*voir*	*Clabay*, *Rockingin*, Warsberg, Werdenberg, *Witre*, Wiltz.
Solinghen,	»	Wickede.
Someren,	»	Straten.
Somerg[h]em,	»	Bauwens, Donck, Kerchove, Schooten, Snouck, Stoppelaere, Vos.
Somerhouwe,	»	*Wackernem*.
Son,	»	*Herethem*.
Sonderlanewert,	»	Boetzelaer.
Zonnebeke,	»	Ternine.
Sorcy,	»	Bouxières.
Sotteghem,	»	Mule.
Souburg,	»	Adriaens sone, Borssele.
Soulosse,	»	Saint-Elophe.
Soumagne,	»	Senzeille[s].
Souvret,	»	Fontaine.
Speelman,	»	Nagle.
Speelmans Polder,	»	Winter.
Sperbosch,	»	Kerkhove.
Spinallen,	»	Lodemare.
Spinoy,	»	Housdaing.
Spontin,	»	Brant.
Sprimont,	»	Arenberg, Grousfeld, Montjardin.
Stadecken,	»	Katzenelnbogen.
Stampershoek,	»	Straten, Triest.
Starkenburg,	»	Sponheim.
Stattfeld,	»	Pyrmont.
Stavele,	»	Brun[e], Hooft.
Stavelot,	»	Daun, Luxembourg, Thier.
Stavenisse,	»	Herwijnen.
Steen van Maldeghem (Den),	»	Spierinc.
Steenbouts (Te),	»	Roubaix.
Steenderen,	»	Wisch.
Steenhault,	»	Anthoine.
Steenhuijze,	»	Velaere.
Steenkerke,	»	Dint, Esnes, Hooft, Masijn, Meersch, Poorter, Rolin, Sivry, Schoij, Widemond.
Steenland,	»	Gilles.
Steenhuijze,	»	Seraing.
Steenockerzeel,	»	Laren.
Steenpoorten (Buijte),	»	Calier.
Steenwoech,	»	Megen.
Steeskinshoeven,	»	Brakel.
Steinbich,	»	*Vich*.
Steinborch,	»	Volder.
Steinfeld,	»	*Rosowa*.
Steinheim (up der Sauer),	»	Cronenburg.
Sterkrade,	»	Stecke.
Sterrebeek,	»	Boot, Meer.
Stetzheim,	»	Winter.
Stevoort,	»	Cannart.
Stirum,	»	Limbourg.
Stockhem,	»	Heijden.
Stockum,	»	Stecke.
Stolzembourg (près de Vianden),	»	Berbourg, Bolland, Brandenbourg.
Stommeln,	»	Blijdenstein.
Straimont,	»	Lamock.
Straissen (Hoff zor),	»	Forst

Strate (Ter),	*voir*	Stoct.
Straten,	»	Ghistelles.
Sträten,	»	Snoeck.
Streifeld,	»	Eller.
Strépy,	»	Belœil.
Strijen,	»	Abcoude.
Strijen (Nieuw-),	»	Reimerswael.
Stromoijs,	»	Orley.
Strunckede (Die borgh toe),	»	Visbeck.
Stuijvekenskerke,	»	Streeck.
Suckhausen,	»	Fauquemont.
Zuijenkerke,	»	Joigny, Roo, Stavele, Varssenaere, Walgherline.
Zuilen,	»	Borssele.
Zulte,	»	Velde.
Zaudtpoldere,	»	Winter.
Saudtvelt (t),	»	Schemere.
Svolders velt,	»	Motte.
Swaesbeke,	»	Hees.
Zwane brugghe,	»	Witte.
Sweveghem,	»	Steenhuijs, Volder.
Swevezeele,	»	Rine, Sporman, Straten, Themseke.
Swijnaerde,	»	Moraen.
Zwijveke (couvent),	»	Aa, Allamont, Elst, Grimbergen, Keijser, Mein, Quaderebbe, Ressegem, Sottegem.
Zwinlande,	»	Damme.

T

Tafle (De),	*voir*	Liedekerke.
Tamise,	»	Vilain, *Wijngaerde*.
Tarcienne,	»	Thier.
Tavier,	»	Wal.
Tellebert (Int),	»	*Megadem*.
Templeuve *(-lez-Dossemez)*,	»	Poulain, Prultre, Saint-Genois.
Terbiest,	»	Serjacobs.
Tergnies,	»	Anvelais.
Termonde,	»	Béthune, Flandre, Christiaens, Novers, Pe[e]ter[s], Pottelsberghe, Ressegem, Vianden.
Terveijnst,	»	Serjacobs.
Tettange,	»	Cronenburg.
Thie *(mansus)*,	»	Ahaus.
Thielen,	»	Pape.
Thielrode,	»	Cauwere, Leeuw, Nieuwland, Overloop.
Thielt,	»	Strinck (Struick), Velaere, Wolf.
Thielt-ten-Hove,	»	Polet.
Thyenes detes Nivelle,	»	Neuverue.
Thiennes,	»	Werbrouc.
Tienhoven,	»	Pieck.
Thier,	»	Chestruvin, Woelmont.
Thier-le-Chastel,	»	Werchin.
Tillet,	»	Anthoine.
Tylmans gud,	»	Loë.
Thynes,	»	Proost.

Thisnes,	*voir*	Hallet, Looz.
Tobbeerts,	»	Houplines.
Tommen (Ter),	»	Grimbergen.
Tongerloo (couvent),	»	Staetacker.
Toulaerdrie,	»	Coijghem.
Tour (La),	»	Baillet.
Tourcoing,	»	Saint-Genois.
Tournai,	»	Harnes, Haudion, Mortagne.
Trazegnies,	»	Roeulx.
Trinitert,	»	Putte[n], Triest, Windt.
Trith,	»	Roeulx.
Tronchiennes,	»	*Abelijn*, Pape, Zijpe[n], Smet, Torre, Velde, Vriend, Vries[e], Wale, Wouter[s].
Trot,	»	Weerd.
Tselijchskersts (près de Gand),	»	Vilain.
Tselichs kerst (près de Termonde).	»	Coster[e].
Tubize,	»	Baesrode, Enghien, Escolle.
Thum,	»	Rianwelz.
Turnhout,	»	Rode.
Tuschenbroich,	»	*Hoemen*.

U

Ufel,	*voir*	Gennep.
Uijtberg[h]en,	»	Massemen, Nevele.
Uijtkerke,	»	Halewijn, Zuerine.
Uckendorf,	»	Stecke.
Uccle,	»	Carloo, Clutine, Mennen.
Ungershausen,	»	Randerath.
Up den Winckele,	»	Sadeler.
Up der Beeh,	»	Limbourg.
Up twaerzand,	»	Themseke.
Up Wilre,	»	Endelsdorp.
Uppelbourne,	»	Hohenberg.
Ursel,	»	Baenst, Bongart, Ledeganck, Loddere.
Utfort,	»	Friemersheim.
Uutkercke,	»	Bauwens.

V

Vaernewijck,	*voir*	Waesberghe.
Vaernewijck meersch,	»	*Beaumez*.
Vagevuer,	»	Sproncholf.
Val (Le),	»	*Laho*.
Val-des-Vierges,	»	Diest.
Val-Saint-Lambert (abbaye),	»	Warfusée.
Valkenburg,	»	Fauquemont.
Valckenpatte,	»	Werve.

Valkenswaard,	*voir*	Horn.
Vallendar,	»	Isenburg, Sayn.
Vallis Virginum,	»	Binckom, Diest.
Vance,	»	Wareq.
Varssenaere,	»	Ghistelles, Taija[e]rt, Vasque.
Vaucouleurs,	»	Nancy.
Vauc,	»	Orley.
Veebrugghe (Ter),	»	Coster[e].
Veere,	»	Borssele.
Veewcijen,	»	Velde.
Veldonck,	»	Harcourt.
Velkeghem,	»	Pamele.
Vellexon,	»	Blämont.
Velm,	»	Vergerven.
Velp,	»	Baar.
Vellrath,	»	Nievenheim.
Velzen,	»	Haarlem.
Venanen,	»	Schinman.
Verkenhoren,	»	Greifenstein.
Verlaine,	»	*Willen.*
Vermandois,	»	Flandre.
Vertain,	»	Feluy.
Vezon,	»	Marié, Sart.
Vianden,	»	Sponheim.
Vianen,	»	Arkel.
Viefville,	»	*Espesse.*
Vierambochten,	»	Witte.
Viersel,	»	Broeck[e], Emeren.
Vierzon,	»	Hauwel, Rivieren, Schoonhoven.
Viesville,	»	*Potte.*
Vieu-Sart,	»	Beeckman.
Vieumaisnil,	»	Barre.
Vieux-Genappe,	»	Zwarte.
Ville-en-Hesbaye,	»	Collart, Looz, Thier.
Villemont,	»	Xivry.
Villers-lez-Heest,	»	Bienaimé.
Villers-Messire-Nicole,	»	Barbençon.
Virson,	»	Brabant.
Virton,	»	Fontaine.
Vissenaeken,	»	Muijsen.
Vive,	»	Damme, *Carsele*, Racpsteen.
Vijve,	»	Sproncholf.
Vive-Saint-Eloi,	»	Wargny.
Vivere,	»	*Dict.*
Viviers,	»	Salm.
Vlaendsche (t),	»	Snauwaert.
Vladsloo,	»	Viseric.
Vlamijnex leen,	»	Sersanders.
Vlassenbroek,	»	Leeuw, Parmentier.
Vleteren (West-),	»	Stalens.
Vlijeringen,	»	Borch.
Voerendael,	»	Hoen.
Vogelzang,	»	Liedekerke.
Voghelensanghe (Te),	»	Wale.
Volkegem,	»	Kethulle.
Volkeraveskinderkerke,	»	Poorter.
Vollenhove *(huis)*,	»	Aa.
Vollmarstein,	»	Sayn.

Voorburg,	*voir*	Grimbergen.
Voormezeele,	»	Ghistelles, Sproncholf.
Voorst,	»	Asperen.
Vorsselaer,	»	Hersel, Os, Rotselaer, Schoof.
Vorst,	»	*Beaumez*.
Voshol,	»	Hingene.
Vraendike,	»	Witte.
Vraenhove,	»	Pauwels.
Vracene,	»	Gilles, Mengersruijt, Sanders, Steemaer, *Zaudoort*, Varendonck, Verdonck, Vercouteren.
Vrechen,	»	Merode.
Vreeland,	»	Haar.
Vremdijck,	»	Liedekerke, Steenland.
Vrymersheym (Friemersheim),	»	Asberg.
Vroendijk,	»	Borssele.
Vroenhoff,	»	Bartholeyns.
Vronebempt,	»	Vianden.
Vucht,	»	Kinzweiler.
Vul Winkele,	»	*Vlienderbeke*.
Vulpen,	»	Vale.
Vuren,	»	Asperen.
Vurst,	»	Orley.
Vurste,	»	Zorgeloos.
Vussem,	»	Welchenhausen.

W

Waalre,	*voir*	Horn.
Waardenburg,	»	Heukelum, Willich.
Wadenheim,	»	Neuenahr.
Wadinpréau,	»	Ghistelles.
Waenrode,	»	Molenbeek.
Waerde,	»	Vroede.
Waereghem,	»	Tack, Tijtgat, Waelkin.
Waerloes,	»	Polain.
Waermaerde,	»	*Warlaing*.
Waerschoot,	»	Baenst, *Laduese*, Willem.
Waesmunster,	»	Mortagne, Scheerere, Soeij, Steenland.
Waesscouthwelendamme,	»	Stavele.
Wailheim,	»	Mennen.
Waires,	»	Blâmont.
Wachael,	»	Ghistelles.
Wachendorp,	»	Binsfeld.
Wacken,	»	Andries, Harcourt.
Wachtendonk,	»	Juliers.
Walbeke,	»	Bellinkhoven.
Waldbillig,	»	Montfo[o]rt.
Waldecke, *Waltecke*,	»	Boos.
Waldbredimus,	»	Wiltheim.
Waldfeucht,	»	Looz.
Walecourt,	»	Weert.
Walenoye,	»	Werden.
Walhain,	»	Looz, Mark, Wouwe.

Walhausen, *voir* Mohr de Wald.
Wallrath, » Nievenheim.
Walle (Te[n]), » Smet, Spiere, Stavele.
Walney, » Vietinghof.
Wallsch, » Woelmont.
Waltbott, » Hohenfeld.
Waltheym, » Cronenburg.
Wamelerbroek, » Delft.
Wanfercée, » Blâmont.
Wanghe, » Capellen, Lenaert, Pickaert.
Wancourt, » Ribécourt.
Wanlo, » Rheydt.
Waudunpraycl (= Wadinpréau, Wadempréau, à Houdain-lez-Bavay), » Ghistelles.
Wanzele, » Ghistelles.
Warbeyen, » Kale.
Waremme, » Celles, Fontaine, Halle.
Waresberch, » Lieventhal.
Warcq, » Looz.
Warmond, » Alkemade.
Waroux, » Polain, Warfusée.
Wasseiges, » Bois.
Wassemberghe, » Immerseel.
Wassenberg, » Gronsveld.
Wasserbillig, » Rodemack.
Wastine (Le), » Ghistelles, Hauwel.
Watermael, » Danecls, Villers.
Watervliet, » Claes.
Wauberbeke, » Coninc.
Wauberg, » Diest.
Waudinprael, » Ghistelles.
Wauthier-Braine (abbaye), » *Bourlarmont*, Braine, Housdaing, Mortier.
Wavre, » Brabant, Brant, *Laho*, Louvain.
Wedergrate, » Trazegnies.
Wedinhdorf, » Sponheim.
Weerde, » *Wilre*.
Weiler, » Mersch.
Weyler, » Baillet.
Weilerswist, » Virnich.
Weillen, » Escuyer.
Weijns, » Kerrebroeck, Mengersruijt, Roye.
Wel, » Willich.
Welde, » Isenburg.
Welden, » Aspelaere, Pollaere.
Weldines, » Oultre.
Weltirsberg, » Sayn.
Weltz, » *Joncheit*.
Wemmel, » Crainhem, Cruijp[e]lant[s], Steenweg.
Werden (abbaye), » Ahaus, Almelo, Asbeck, Bronkhorst, Budberg, Buren, Dungelen, Martiin, Stael, Stecke, Vietinghof.
Werfvelt (t), » Pape.
Werchin, » Luxembourg.
Werchter, » Godenards, Huene, Cleijmans, *Coensborch*, Putte[n], Schellekens.
Wermoesbroec (à Bruxelles), » Seat.
Werne, » Visbeck.
Wersbeek, » Hougaerden.

Werve (Te),	*voir*	Velde, Wilde.
Werve (Ten),	»	Spierinc, Straten.
Wervelt,	»	Hönnepel.
Wervick (hof t'),	»	Stavele.
Wez (Weys),	»	Wiltz.
Wezel,	»	Arkel, Bautersem, Geest, Hofstade[n], Pee.
Wesemael,	»	Pevereal.
Wezenthorst,	»	Cortenhoeren.
Wespelaer,	»	*Coensborch*.
Wesseghem,	»	Vrombout.
Westende,	»	Hond, Uijtkerke.
Westerloo,	»	Wesemael.
West-Vleteren,	»	Stalens.
Wetteren,	»	Vos.
Wevelswale,	»	*Zonnemare*.
Wijel,	»	Ham.
Wielsbeke,	»	Scake, Vlen[c]ke[n]
Wierges,	»	Héron.
Wies,	»	Baillet.
Wieze,	»	Normant.
Wyger (Zu dem),	»	Lyskirchen.
Wijnantsraede,	»	Masschereel.
Wijnde,	»	Linden.
Wijneghem,	»	Amman.
Wijnghene,	»	Kerchove, *Rine*, Sporman.
Wijnkel (tweer van),	»	Wanniers.
Wijnvelde (Te),	»	Waepenaert.
Wickrath,	»	Broekhuizen, Dijck, Millen.
Wildebroec,	»	Pollaere.
Wildenberg, *(-burg)*,	»	Born.
Wilkenshove,	»	Holte.
Willems,	»	Carette.
Willemskerke,	»	Liedekerke.
Willich (avouerie),	»	Honselar.
Wylre (hof zo),	»	Neersen.
Wylrijck,	»	Berchem.
Windeck,	»	Berg, Isenburg.
Windrath,	»	Horst.
Winendael (Wijnendale),	»	Bosch, Namur.
Wijngaert,	»	Bambeke.
Winghe,	»	Pape, Racour, Tanoudt.
Winghene,	»	Cuijpere.
Winchester,	»	Aa.
Wincrange,	»	Warsberg.
Winxele,	»	Hulst.
Winnenberch,	»	Braunsberg, Braunshorn.
Winterhouwe,	»	*Wackernem*.
Wintershoven,	»	Argenteau.
Winterspelt,	»	Welchenhausen.
Winterswijk,	»	Proet.
Wys, Wise (Hoff zu),	»	Veitzheim, Virneburg.
Wisembach,	»	Dave.
Wisch,	»	Homoet, Salm, Woelmont.
Wispelare,	»	Apeaux.
Wisques,	»	Sainte-Aldegonde.
Wissel,	»	Galen.
Witart,	»	Poucques.
Wittem,	»	Julémont, Pallandt.

Witterzée,	*voir*	Cole, Sart.
Wodecq,	»	Court, Latteur, Lison.
Woestijnen (Ter),	»	Clocman.
Wommelghem,	»	Immerseel.
Wondelg[h]em,	»	Heijman, Normant, Vriend.
Wonterghem,	»	*Zachmoortre*.
Wormessen,	»	Huben.
Wostijnen (Tleen ter),	»	Sersanders.
Woudenberch,	»	Culenborg.
Woumen,	»	Bavendamme, Hermier, Houte, *Outecloke*, Themseke.
Wulf-Winckele,	»	Tollenaere, *Vlienderbeke*.
Wulfen,	»	Raesfeld.
Wulfincle,	»	Ghistelles.
Wulfsberghe,	»	Kerchove.
Wulfsdonck,	»	Damme.
Wulpen,	»	Aerleboud, Baert, Chynoixe, Egghelin, Calonne, Cant, Knibbe, Stavele, *Zinnebeke*, Zoete, *Zuijenkerke*, Vardeboud, Vlec, Winnoc.
Wulveringhem,	»	Crane, Valve.
Wulvrighem,	»	Wijts.

X

Xanten,	*voir*	Ende.

Nous remercions bien vivement le Rév. M. Jacques Anspach, pasteur, à Bergeik (Brabant Sept.), du précieux concours qu'il a bien voulu nous prêter lors de la confection de cette table onomastique, ainsi que de celle du Supplément.

SUPPLÉMENT

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. CCXXII.

Fig. 1. Antoine-Bonaventure d'Aumerie (1719).
Fig. 2. Charles d'Aumerie (XVIIIe siècle) (1).

(1) Ces deux sceaux seront décrits dans le *Supplément*.

A

Aa. *Galterus de A* déclare que lui et son frère, *Arnoldus*, lorsqu'il fut devenu majeur et pouvait disposer de ses biens, ont donné au couvent de la Cambre, pour l'amour de leur sœur, *Clementia*, qui y est religieuse, diverses terres à Lacken, Anderlecht, Beersel (acte scellé par le chapitre d'Anderlecht et l'abbé d'Afflighem), 1230 (sans autre date) : un sautoir, accompagné au flanc dextre d'une rose ; la pointe est cassée. L'écu brochant sur un lion. L. : ✠ *S' G . . . . . e A*. Dans le champ du contre-scel : un grand casque, sans rien d'autre, ni L. *(Cambre)*.

— *Gerardus de Aa, dominus de Grimbergis*, déclare que, devant lui, *Walterus de Braempt* a donné, *apud Zempsa* (Sempst), au monastère de la Cambre, des fiefs relevant de lui, 1283, *feria sexta infra octavam Pasche mense aprili* : un sautoir. L. : ✠ *S' Gerardi de A dni de Pollar* (Pollaere) (Ibid.).

— *Gherart van Aa, riddere, here van Grimberghen*, déclare que, devant lui, *Her Henric van Wilre, riddere te Zempse* (Sempst), a donné à l'abbaye de la Cambre 3 bonniers de prairie, mouvant de lui et sis in *Werder* (Weerde) *beende*, sous réserve d'un cens à son profit, à lui, le suzerain, 1289, *in die maent die men heet sporkille* (1290, n. st.) ; *Gherart van Aa, here van Grimberghen*, déclare que, devant lui, *Her Henric van Wilre, ridder*, a transporté, à ladite abbaye, tous ses biens mouvant de lui et sis a *Werde*, sous réserve d'un cens pour lui, *Gherart*, 1291, *in de maent voir Kerst dach* (en décembre) : un sautoir. L'écu brochant sur un lion (Ibid.).

Aa. *Scepenen van Aa, in Leuve Sente Peeters* (Leeuw-Saint-Pierre), 1340 : un sautoir, accompagné en pointe d'une croix pattée. L. : . . . . . *imde Lewis dn* . . . . . (G., c. XIV, l.-85).

— *Johannes, dominus de Gruijthuse et de Grijmberghen, miles*, et d'autres donnent une obligation à un lombard, 1373, le 7 septembre : écartelé ; aux 1er et 4e, un sautoir ; aux 2e et 3e, une croix. C. : une tête et col de bélier entre un vol, le tout d'hermine. S. : deux griffons accroupis. L. : *S' Iohīs doī d' Grethuse' d' Grēberch* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2481) (voir **Beersel**, Supplément ; **Merode**, **Oijenbrugghe**, **Ranst**, **Sotteghem**, **Spijsken**, **WILRE**, **Woluwe-Saint-Lambert**).

Compléter en conséquence l'article du T. I, p. 157.

Aachen, voir **Aix-la-Chapelle**.

Aardenburg. *Cornelis van Ardembuerch* déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire du bourg de Bruges, un fief de 7 mesures, *in Ardembuerch amb[och]t ende inde prochie van Hannekinswerve*, 1439, le 18 août : le sceau est tombé (Fiefs, N° 7603) (voir **Baenst**).

Parmi les tenants et aboutissants de ce fief, figurent : Daniel van *Themseke* (Themseke) et Jean van der *Sluus* (Sluys).

Abbaye (?). *Piere de la Beye*, scelle, pour Jeanne le Carlier, veuve, en dernier lieu, de maître *Nicole lesturcur* (l'Estuveur), une quittance relative à une rente sur le domaine de Binche, 1495 : parti ; au 1er, neuf (3, 3, 3) losanges, accolés et aboutés ; au 2d, trois bandes, à l'ombre de lion et à une

bordure simple (**Trazegnies**?). C. : un vol. L. : *Seel Piere delabie* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 1688).

Abeele. *Heijnric van den Abeel,* chevalier, 1366 (n. st.), 8 ; *Heijnric van den Albeel* (!), chevalier, 1369 (n. st.), reçoit, du Brabant, une rente féodale (de 40 livres de noirs tournois) : trois hamaides, la 1re chargée à senestre d'un flanchis. L. : ✠ *Sigillu Henricus dichtus* (!) *de Abeelle* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 2027, 2122, 2268).

Compléter et rectifier, en conséquence, la description de son sceau (1366, 79), donnée au T. I, p. 158.

— *(Florens van den),heere tot Welsinghen* (Welzinge), donne, au receveur de Zélande, quittance pour 800 nobles d'Angleterre, *in verminderinghen van minen rechesse.* 1419 : trois hamaides, la 1re chargée à dextre d'une étoile (?). Cq. couronné. C. : une tête humaine (de more ?). S. : deux ours (?) (endommagé) (Chartes des ducs de Brabant).

— *Bernaert van den Abielle* déclare que sa femme, Marguerite Biscops, fille de Michel, tient, du bourg de Bruges, un fief de 33 mesures, *onder busch ende velt,* à *Oorscamp* (Oostcamp), 1421, le 19 avril (v. st.) : trois hamaides. L. : . . . . . *ar*[*d*] . . . . . (Fiefs).

— (Achille van den) (son sceau est tombé) et Chrétien van den Abeele, fils d'Achille, pour le salut de l'âme d'Achille, de damoiselle Marie van den *Eeckaute,* fen sa femme, et de leurs enfants, fondent un anniversaire, en l'église Sainte-Claire, près de Gand, 1441, le 20 juillet ; Chrétien : trois hamaides, au bâton brochant. L. : *S Crist* . . . . . (Arch. de l'Etat, à Gand, Riches-Claires).

Le seigneur de le Habelee : *d'argent, à trois hameydes de gueulle* (Corn. Gailliard, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres).*

Aberaens, voir **Wernerus.**

Abertijns (Paul), écoutète de l'évêque de Liége, à Saint-Trond, 1504 : quatorze besants, ou tourteaux ; brisé d'une étoile en chef à senestre entre les quatre meubles ; au franc-quartier brochant, chargé d'un lion. S. senestre : un griffon accroupi. L. : *S P . ue . . . Abertins* (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

Rectifier et compléter, en conséquence, la description de son sceau, donnée au T. I, p. 159.

Abcoude. *Zweder, here van Gaesbeke* (Gaesbeck), chevalier, reçoit, du Brabant, pour lui et ses compagnons, un acompte de 329 vieux écus, pour leurs services dans la guerre contre la Flandre, 1357, le 24 avril : écartelé ; aux 1er et 4e, trois colonnes ; aux 2e et 3e, un lion couronné. L. : . . . . . *eri dapcoude et de Gasebeke dns* (!) *de Harst . . (Harstal* = Herstal) (Chartes des ducs de Brabant, No 999).

Abcoude. *Sweder, s'res de Gaesbeke,* scelle un acte du duc et de la duchesse de Brabant, 1370 ; *Sweder van Apcoude, here van Gaesbeke, van Putte ende van Strien* (Strijen), déclare être payé, par ces princes, des 1434 1/2 petits moutons qu'ils lui devaient, en vertu de leurs lettres-patentes qu'il a perdues et qui sont, désormais, sans valeur, 1370, le 7 juillet : dans le champ du sceau, un casque couronné, cimé d'un vol, ledit casque accosté de deux lettres S. L. : *Secretv dni de Gaesbeec* (Ibid., Nos 2325, 2329).

— *Sweder, here van Gaesbeke, van Putte ende van Strien,* 1398-99 (n. st.) : dans le champ du sceau, un cq. couronné, cimé d'un vol et accosté de deux lions léopardés, assis, chacun, dans une niche. L. : *S Secretem dni de Gaesbek de Pvt et de Striene* (Ibid., No 5991) (voir **Borch**).

Compléter, en conséquence, les articles donnés T. I, p. 159.

ABLENS, voir **ZABLENS.**

Abraen *(Henricus dictus),* échevin de Louvain, 1301 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'une étoile (à six rais) (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *(Henricus dictus),* même qualité, 1339, 47 (n. st.) : même écu, mais l'étoile à cinq rais. L., 1339 : ✠ *S' . . . . . i Abraen scab lov ;* 1347 : . *S' Henrici Abraen* . . . . . (Ibid.).

Abris de Genappe *(Jehans), rentiers de Nivelle* (Nivelles) *et des apartenanches,* 1344 : fort cassé ; on voit en chef à dextre, un quartier chargé d'une étoile à cinq rais (franc-quartier ?), et au canton senestre du chef un lion. L. : ✠ *S. . . . . ppe* (Arch. de Nivelles, Hospices).

Absoloen *(Judocus),* échevin de Louvain, 1392 : un sautoir échiqueté ; au franc-quartier chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : *S' Ivdoci dci Absoloen scabini lovani (Cambre).*

— *(Judocus),* même qualité, 1402, le 20 avril (v. st.) : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'un écusson chargé d'un maillet penché en chef à dextre et de deux fleurs de lis, 1 en chef à senestre, 1 en pointe. L. : . . . . . *scabini lovanie* . (A. G. B., Ancienne Université de Louvain).

Rectifier, en conséquence, la description de son sceau, T. I, p. 160.

— *Judocus Absoloens,* même qualité, 1407 : même écu, mais le maillet fruste. L. : *S' Ivdoci dci Absoloe* . [.] *scabini lovani* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3610).

— *Henric Absoloens,* homme de fief de Jean, seigneur de Rotselaer, 1408, le 13 juin : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'un annelet. C. : un haut chapeau de tournoi, garni de deux cornes de bœuf

échiquetées. L. : . *Heinrici dict. Ab . . loens* (Léproserie de Ter-Banck, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4723).

Absoloen. *Mychael Absoloens,* échevin de Louvain, 1432, 8 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'un macle. L., 1432 : *S Michaelis Absoloens scab lov ;* 1438 : *S Michaelis Absloens* (!) *scabi lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Jaspar Absoloens,* même qualité, 1440, 1, 55 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant, plain ; aux 2e et 3e, une fasce, accompagnée de trois (2, 1) merlettes. L., 1440, 1 : ✠ *S' Iaspari Absoloens scabi lov . .*, 1455 : ✠ *S' Iaspar* (!) *Absoloens scabi lova* (*Heylissem* et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Judocus Absoloens,* même qualité, 1454 : même écu (écartelé). L. : . . *Ivdoci Absoloens scab . . . .* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Michel Absoloens, chevalier, déclare tenir, du Brabant, un cens seigneurial, à Oirbeek, avec droit d'adhériter et de déshériter, et valant, par an, au maximum, 6 florins du Rhin, 1468, le 13 août : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'un sautoir échiqueté, accompagné en chef de . . . . C. : une fleur de lis, au pied coupé, entre deux cornes de bœuf. L. : . . . . . *o-l . ens ridd'* (Av. et dén., N° 157).

— *Judocus Absoloens,* 1469 ; *Judocus Absoloens, filius quondam Judoci,* 1470, échevin de Louvain : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'un sautoir échiqueté. L. : *S Ivdoci Absoloens scabi lo* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Judocus Absoloens,* même qualité, 1470 (n. st.) : même écu écartelé que *Judocus,* 1454. L. : *S I . . . . . ons scabini lovan* (Ibid.).

— *Michael Absoloens,* chevalier, même qualité, 1492 (n. st.) : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'un sautoir échiqueté. L. : *S Mich Absoloens militis scab lov* (Ibid.).

— Antoine *Absoloens,* même qualité, 1505, 9 (n. st.) : même écu. L. : *S Anthonij Absoloen scab̄ lovan̄* (Ibid.).

— *Jaspar Absoloens,* même qualité, 1544 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'une étoile. L. : *S Iaspar* (!) *Absoloens sca lo* (Ibid., Etabl. relig., c. 3609) (voir **Roelants, Schrijnmakers, Tudekem**).

ABUSDALE. *Johannes, dapifer, discretus vir,* scelle un acte d'Elisabeth, abbesse de Burtscheid, au diocèse de Cologne, acte qui cite le chapelain d'*Aboysdale* et la *curtis dicti dapiferi apud Aboysdale,* 1323, *die ascensionis :* une bande et un semé de billettes, au lambel brochant. L. : ✠ *S Iohis de Abvsdale* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 136).

Achar. *Allart, . . .* abbé de l'église Saint-Jean, à Valenciennes, de l'ordre de Saint-Augustin, 1428 : dans le champ du sceau, ogival, un prélat debout, tenant sa crosse de la main dextre, sous un dais, accosté de deux écus, sous des édicules ; les deux écus à deux bâtons noueux, alésés, passés en sautoir (croix de Bourgogne), cantonné de quatre molettes à six rais. L. : . . . . . *Iohannis . Valen . . . . . .* (A. G. B., Chambre des Comptes de Flandre, N° 869).

La charte ne nous révèle pas le nom de famille de ce prélat. La *Gallia Christiana,* III, col. 159, l'appelle : Alardus Achar.

Adeghem. *Henris Dadengheem* déclare avoir reçu de Louis, fils aîné du comte de Flandre, un acompte de 100 livres parisis, 1313 : trois chapels de roses. L : . . . . *nrici de Hadengh . em* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1266).

ADENDONC *(Arnt van), heren Gadertz zone, knape, swayer* de Henri van *Wijenhorst* (Wijnhorst), 1365, le 20 décembre : une flèche, posée en bande, accompagnée au canton senestre d'une fleur de lis. L. : . *Arnolt de Adendo . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2017).

Rectifier et compléter, en conséquence, la note du T. I, p. 160. Il n'y a, dans les armes, rien que la flèche et la fleur de lis.

Adler. *Henricus dictus de Aquila,* échevin de Cologne, 1285 : dans le champ du sceau, une aigle. L. : ✠ *S' Henrici de Aevla* (Ville de Cologne, N° 480).

Adornes. Pierre *Adorne,* receveur général de Flandre et d'Artois, 1394, 6 ; une bande échiquetée de trois tires. T. : un ange. L. : . *Peter A doren* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71, 82, 83) (voir **Schoonveld, Sporman**).

Aelbrechts *(Vranck),* échevin d'Overijsseche, 1458 : une fleur de lis, au pied coupé, enclose d'un chapel de roses. T. : un ange. L. : *S* . . . . . *. . lbrechts (Cambre)* (voir **Stroobant**).

Aelders, voir **Moulin**.

Aelst (Jean van) changeur de Louvain, écuyer, 1368, le 21 septembre : une étoile et une bordure (simple). L. : . . *igillv Iohannis de Ael . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2212) (voir **SWIEVEN-GHEM**).

Aerschot, voir **Arenberg, Isenburg, Rubempré, Serclaes : Berthout, Schellekens,** Supplément).

Aertrijcke. *Georges de Aertrijcke,* homme de fief du comte de Flandre, au bourg de Bruges, 1410; *Joris van Aertrike* déclare tenir en fief, dudit bourg, *trijcwaerderscip ende wachters, ende es een van den drien coen die men pleight te blasene in den buerch te Brueghe voor Sinte Donaes kerke,* du chef de quelle prestation il reçoit, du duc de Bourgogne, diverses rentes, etc., 1421, le 15 avril (v. st.) : six (3, 2, 1) aiguières. Cq. couronné. C. : une ramure de cerf. T. : deux hommes sauvages, sans massues. L. : ....*trike* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 40, Fiefs, N° 7690).

— *Bernaert de Aertrike* reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1416 : six aiguières, rangées en orle; écusson en cœur, à la fasce. Cq. couronné. C. : un lion assis, levant la patte droite, entre une ramure de cerf. L. : *S Bernae .. va Aertrik .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376).

— *Jacob van Artrike,* bourgeois de Bruges, tient, du bourg de Bruges, une rente sur le tonlieu de Bruges, appartenant à la dame de Ghistelles, 1421, le 30 avril (v. st.) : écu cassé. C. : une tête barbue (cerclée?). S. du casque : deux léopards accroupis (Fiefs, N° 7707).

— *Jaques van Aertricke* reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1423, 4, 5, 32, 3 : six (3, 2, 1) aiguières; à la bordure componée. C. : une tête barbue. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Iacob van* ..... (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376, 378).

— *Jehan dartrique, fils de feu Jaques,* 1438, 43; *Jehan, fils Jaques de Aertrike,* bourgeois de Bruges, 1446; *Jehan dartrijke,* 1440, 53, 4, reçoit une rente sur ledit espier : six aiguières, rangées en orle; écusson en cœur au lion (couronné?). C. : une tête barbue. L. : *S' Ian van Artrike* (Ibid., l. 42, 43, 378).

— *Jaques de Aertrike,* bourgeois de Bruges, reçoit une rente sur ledit espier, 1444; déclare sceller de son propre sceau, mais se sert de celui dudit *Jehan* (Ibid., l. 43).

— *Pieter daertrijche, fils Jehan,* reçoit une rente sur ledit espier, 1460, 4, 8, 76 : six aiguières, rangées en orle, accompagnées en cœur d'un croissant. C. : un buste velu, barbu. L. : *S Pieter van Aertrike* (Ibid., l. 379, 229).

— (Philippe van), fils de Philippe, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 13 mesures, dit « *de Reeps* », dans la paroisse de *Women* (Wonmen), *in Women broue,* fief aboutissant à ceux de Jean Peijs, des enfants de Laurent Spronckolf, de Henri Meingher, Jean Alisoen (?), Jacques Moenins, damoiselle Marie, fille de sire Robert Canin[s], chevalier, 1514, le 30 juin : écu très cassé; on n'aperçoit qu'une aiguière en chef à senestre. C. fruste. L. : *S Philips* ..... (Fiefs, N° 8081).

Aertrijcke (Pierre van) déclare tenir du bourg de Bruges, *theerscip van Heijne,* dans la paroisse de Caprijcke, avec un bailli, cinq échevins, 16 tenanciers, sous Caprijcke et Eecloo, lui rapportant, annuellement, 42 livres parisis et 45 chapons, 1514, le 4 juillet; un fief de 9 mesures, à Lophem, 1514, le 4 juillet; des rentes sur l'espier de Bruges, *up de brieven van der lardiere,* 1514, le 4 juillet; une rente sur le tonlieu de Bruges, appartenant à *mer vrauwe van Vendomme* (Vendôme), 1515, le 22 mai; une rente sur l'espier de Bruges, 1515, le 22 mai; fait dénombrement dudit fief à Lophem, 1515, le 22 mai : six (3, 2, 1) aiguières. C. : une tête et col d'homme barbu, cerclée. L. : *S Pieter va Aertrike* (Fiefs, N°s 8003, 8361, 7774, 7775, 7784, 7785, 8500).

— (Jacques van) déclare tenir, dudit bourg, par succession de *Joncvrouwe Margriete du Homme, wed[cwe] van wijlen Aernout van der Banc, mijne ander zuwerne was,* un fief de 7 à 8 mesures, dans les paroisses de *Houtauwe* (Houttave) et de Varssenaere, avec un arrière-fief, 1541, le 20 août : six aiguières, rangées en orle, celle du flanc dextre contournée; écusson en cœur ... (indistinct). C. cassé. L. : ..... *Aertryke* (Fiefs, N° 8234) (voir **Ridder; Boodt, Eenoeden, Muuls,** Suppl.).

Aerts, voir **Stroobant.**

Afferden, voir **Clocquet, Rossum.**

Affléville, voir **Armoises** *(Supplément).*

Agimont, voir **Bolland, Looz, Thorembais: Prets,** Suppl.

Agnelée, voir **Carpeau; Hemptinne,** Suppl.

Agnisart, voir **Thier.**

Aguilar, voir **Sanchez.**

Ahr, voir **Blochausen,** Suppl.; **Virneburg.**

Ahrdorf (?). *Nold van Airdorp,* bon ami de *Boeve,* seigneur de Friemersheim, 1368 : trois losanges. L. : ✶ *S Nord .. van Aydoip* (!) (Dusseldorf, *Orange-Moers,* N° 30ª).

Aibes. *Gilles daybes de Biaumont* (Beaumont), homme de fief du comte de Hainaut, 1331 : trois têtes de léopard. L. : ✠ *S' Gilles de Aibes* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

Aigle. *Giles de laygle, cytains de Liege,* adhérite, devant ses *tenans, Gilotcal de Huy, vinir, cytain de Lieye,* d'une part de la maison dite *delle Aygle,* sise au marché de Liége, à l'angle de la ruelle dite *le court de Sumaigne,* part que *Margriete,* sœur dudit *Gilles de laygle,* lui a remise au profit dudit *Gilotcal,* qui, lui, aura à payer un cens audit *Giles,* 1378. *. xvj . jours de fenal moys :* un lambel,

Fig. 1.

Fig. 2.

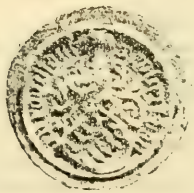

Fig. 3.

Pl. CCXXIII.

Fig. 1. Jean Michiels, changeur, à Bruxelles (1366).
Fig. 2. *Wouter Loenijs* [*zoon*] (sans nom de famille) (1379) (1).
Fig. 3. Robert van den Rouchout, maieur du commandeur de Bernissem, dans sa cour censale de Mielen-sur-Aelst (1481).

(1) Voici la légende de ce sceau : ✠ *S Wolteri de Erp* (voir Erp).

surmonté à dextre d'une merlette. L. : *S Gile . . . l . . . . e* (Arch. de l'Etat à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Aymeries. *Fastres, sires de Dameries, cevaliers,* se dit être homme-lige de l'abbaye de Saint-Martin, à Tournai, du chef de 5 bonniers de terre sis à *Graumes* (Grand-Metz), 1252, en juin : une bande échiquetée, au lambel à cinq pendants brochant. L. : ✠ *S Fastredi dameries militis* (Mons, Chartrier de Saint-Martin).

Ce sceau, aux armes brisées, date d'une époque à laquelle Fastré n'était pas encore seigneur d'Aymeries.
Il y a, à Grand-Metz, un hameau du nom de Damerie.

— Martin *Dammeries,* dit *Honart,* 1438 : écartelé ; aux 1er et 4e, de . . . (plain) ; aux 2e et 3e, une étoile. Une bande échiquetée brochant sur l'écu. L. : *S Martin Davme . . . .* (Sceau détaché, en possession de M. d'Aumerie, à Anseroeul).

— Gilles *Daumeries,* à Ath, 1498 : une bande échiquetée, accompagnée à senestre d'une étoile. S. : un aigle. L. : . *eel Gil . . . . . vmeries* (sceau détaché, Archives de la ville d'Ath).

— Jean *Daumeries,* XVe siècle : une bande échiquetée. T. : un ange. L. : *S Iean Davmeri* (sceau détaché, ibid.).

— Pierre *Daumeries,* XVe-XVIe : une bande échiquetée. Très cassé. L. : *S Pie . . . . . .* (sceau détaché, ibid.).

— Sire Adrien *Daumeries,* prêtre, notaire apostolique et impérial, à Ath, commencement du XVIe siècle : une bande échiquetée. S. senestre : un griffon. L. : *A . . . . . vmeri notr . .* (sceau détaché, ibid.).

— *Anseau Daulmerie,* lieutenant du maieur d'Ath, 1521 : une bande échiquetée. S. senestre : un griffon. L. : *Ans dameri lt de mayevr.* Contre-scel : un écu à la croix de saint Etienne. Sans L. (sceau détaché, ibid.).

— Gilles *Daymerye,* à Ath, XVIe siècle : une bande échiquetée, chargée d'un bâton. C. cassé. L. : *S Gilles . . ymerie* (sceau détaché, ibid.).

— Jean *Daumerie,* à Ath, XVIe siècle : une bande échiquetée. S. senestre : un griffon. L. : . . *ean da . . . . . .* Contre-scel : un homme tenant, de la main senestre, une massue, basse (petite intaille antique) (sceau détaché, ibid.).

— . . . *Daumerie,* à Ath, XVIe siècle : une bande échiquetée, accostée de deux étoiles. C. : une étoile de l'écu, soutenue de . . . . L. : . . . . . *meri . . .* Contre-scel : une croix de saint Etienne, accompagnée à senestre d'une étoile, le tout entre deux palmes, passées en sautoir, au bas (sceau détaché, ibid.).

Aymeries. Jean *Daimeries,* écuyer, fils d'Adrien, 1565 : une bande échiquetée ; au franc-quartier chargé d'une étoile. Cq. couronné. C. fruste. L. : . . . . . *escv . er* (sceau détaché, ibid.).

— Pierre *Daimerie,* à Ath, XVIe siècle : une bande échiquetée, accostée de deux étoiles. L. : *S Pier . . . . . merie* (sceau détaché, ibid.).

— Adrien *Daimerie,* à Ath, XVIe siècle : une bande échiquetée. C. : un écran échancré aux armes de l'écu. L. : *S Adrien daimeri .* (sceau détaché, ibid.).

— (Les échevins d') (France, département du Nord), 1627 : dans le champ du sceau, rond, deux écus : A, écartelé ; aux 1er et 4e, trois clefs, les pannetons en haut (**Rolin**) ; aux 2e et 3e, une bande chargée de trois étoiles et accostée de deux fleurs de lis ; B, une bande échiquetée de trois tires (**Aymeries**). T. : un ange. L. : . . . . . *echevinage de la ville da . . . . . .* (Mons, Greffes scabinaux, Aymeries).

— Charles *daumerie,* fin du XVIIe siècle : parti ; au 1er, une bande échiquetée ; au franc-quartier chargé d'un lion (**Corbière**) ; au 2d, un chevron, accompagné de trois épis de blé (**Fourment**) (Cq. non couronné). C. : un écran échancré, les huit pointes ornées, chacune, d'une boule. L. : *Sig . . . . . Charles d Av . . . ie* (deux sceaux détachés de leurs documents) (Ibid.).

Au presbytère de Silly, se trouve un « oblit » à ces deux écus, surmontés d'une seule couronne à cinq fleurons : I, une bande échiquetée ;
II, un lion.
Au-dessus de ces armes, le cri : *Lignes* (Ligne) ; en dessous, cette inscription : *P'act Demeries esc et D Anne de la Corbier* (Corbière).

— Guillaume-Hubert *de Aulmerie,* écuyer, demeurant au château de Bois-de-Lessines, déclare, devant le maieur et les échevins de ce lieu, pour lui et les enfants de sa première femme, feu Jeanne de *Bievre* (Bièvre), et ce en présence et de l'aveu de leur tante, Marie-Martine de *Bievre,* avoir cédé, au seigneur de Trouille, leurs droits sur le moulin de Bois-de-Lessines, pour la somme de 1000 livres, une fois payée, 1720, le 13 mars (il signe : *Guillaume daumerrie,* suivi d'un paraphe) : une bande échiquetée. Cq. couronné. C. : un écran échancré, les huit pointes ornées, chacune, d'une boule. L. : *Sigillvm Gvilavme IIe davlmerie* (Arch. comm. de Bois-de-Lessines, Greffe scabinal).

— Antoine-Bonaventure *daumerie,* écuyer, résidant actuellement à Bas-Silly, déclare, devant le maieur et les échevins de ce lieu, avoir reçu, de son frère, Jean-Jacques d'*Aumerie,* écuyer, comparant, la somme de 159 livres et lui donne décharge *de tout valeur et argent, . . . à l'exception de l'hypoteque qu'il a sur la maison de son frère et de sa femme Marie-Françoise de Ketelboutre, dite Pirau,* 1749,

le 20 juillet (il signe : *A. B. d'Aumerie)* : écartelé ; aux 1er et 4e, une bande échiquetée ; aux 2e et 3e, une croix de Lorraine. Cq. couronné. Même C. que le précédent. L. : *Sigillvm Ant . oine Bon davmerie* (Ibid.) (voir **DAMERIES: Mignault,Ramonneur, Rixtel**, Supplément).

Les lignes indiquant l'écartelure sont assez larges ; elles constituent une croix brochant sur celle-ci.

Pour plus de détails, voir LE COMTE DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE-NEUVIREUIL, *Notes historiques et généalogiques sur la commune d'Aymeries et la famille d'Aymeries, dite d'Aumerie.*

Dans cet ouvrage, les armoiries des de la Corbière sont renseignées inexactement.

Aymeries. *Jehan desmeries, escuier,* est nommé *escuier descuirie.* par Charles de Bourgogne, comte de Charrolais, à Bruxelles, le 17 mars 1465 (n. st.) (Chartes de l'Audience, c. 9, A. G. B.).

AYS. *Gossuwiens Days, dis delle Gaolle, viniers, citain de Liege,* 1384 : une croix engrêlée, accompagnée au 1er canton d'une étoile et dans chacun des trois autres cantons d'une coquille. L. : *S' . . . . win days* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

Aijshove, voir **Gavre.**

Aix-la-Chapelle. *Nobilis vir W[ilhelmus], advocatus et scultetus aquensis,* 1279 : type scutiforme ; un losangé. L. : ✠ S . . . *helmi advocati aqvensis* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 23).

AKEN, voir **VLIEN.**

A[c]ket. Pierre Aket, échevin du Franc de Bruges, 1397, le 29 septembre : d'hermine à la bande de trois losanges, chargés, le 1er et le 3e, chacun, d'une coquille, le 2e, d'une étoile. L. : *S Pieter A . . .* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

— Jean Aket déclare que sa femme, *Parone* van der Gracht, fille de Guillaume, tient, du bourg de Bruges, une rente féodale sur des biens à Zarren, 1439, le 26 avril : écu cassé. C. : un buste d'homme barbu, tortillé. L. : *S Iohannis* [. . .] *Aket* (Fiefs, N° 9024).

— Hustin Acket, échevin et *cuerer* du terroir de Furnes, 1458 : écartelé ; aux 1er et 4e, d'hermine à la bande de trois losanges, chargés, chacun, d'un besant, ou tourteau ; aux 2e et 3e, un chevron, accompagné de trois merlettes (**Gracht**). C. : un buste de more. L. : . . *stin* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 95, 96) (voir **Schoonveld**).

Achter. *Johannes dictus de Retro,* échevin de Vilvorde, 1323 : trois macles, au bâton brochant. L. : . . . . . *de* . . . . . *(Cambre).*

— *Johannes dictus van der Achter,* même qualité, 1326 (autre matrice qu'en 1323) : trois macles, à la cotice brochante. L. : ✠ *S Io . . . d[e R]etr[o]* (Ibid.) (voir **RETRO, Sercoels**).

Ackere. *Jehan Dackere,* échevin de la ville de Loo (Flandre), 1404 : un chevron, accompagné en chef à dextre d'une étoile. L. : . . . . *n de* . . . . *ere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 89, 90).

— (Jean van den), homme du comte de Flandre, dans sa *court et hostel* de Termonde, 1446 : un choux (sans les racines), accosté des lettres i et n. L. : *S Ian van den Ackere* (Ibid., l. 239) (voir **Boom, Meerhem**).

Par lettres patentes donnnées, à Bruges, le 4 mai 1467, Charles de Bourgogne, comte de Charollais, nomme *Josse de Aeckre* huissier d'armes (Chartes de l'Audience, c. 10, A. G. B.).

La mayson van den ACKERE : *d'or, à la bende de gueulle et quinte fueulles d'argent* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Ackerman (Jean), receveur du chapitre de Sainte-Pharaïlde, à Gand, 1491 : trois coqs, accompagnés au point du chef d'une étoile à cinq rais. L. : *S Ian* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 224).

Acosse. *Honnorable home Jehan dacoche,* maire et échevin de la haute cour et justice de Grand-Axhe, 1509 ; *Jehan Dacoche,* échevin de la haute cour et justice de Darion, 1527 ; *Johan Dacoc[h]e,* échevin de la haute cour et justice de Hollogne-sur-Geer, 1528, 30 : trois étriers ; au franc-quartier d'hermine brochant. L., 1509 : . . . . . *han . aco . . se ;* 1528-30 : *S Iohan de Ackors* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Achtervelde, voir **Codt.**

Alaert[s]. Renaud *Alaerts,* échevin du comte de Flandre, dans la Salle de Deijnze, 1455 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) merlettes (!). L. : *S' Reinaut Alaert* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 235).

Alard[s], voir **Coudenberg, Verze.**

Aldenhoven. *Seibreicht van Aldenhoiren* scelle un acte de *Goidart van Kerke,* commandeur de l'ordre teutonique, à Siersdorf, 1331 ; *Sebertus de Aldenhoyven, armiger, villicus et advocatus regalis sedis aquensis,* 1338 : une tête et col de more (non tortillé) ; à la bordure (simple), chargée de onze besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S' . . eberti de Aldenhoven* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 42, et Abb. de Burtscheid, N° 153).

ALEM, voir **Sainte-Aldegonde.**

Alfter. *Iler Cüne, der marschalc van Alftere* (voir **Mühl[en]bach**), 1318 : un fascé de huit pièces, au lion couronné, à la queue fourchée, brochant. L. : ✠ *S' C[o . . . . .] archalci . . . . . tere* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— *Dierich van Alfter, knaep van wopenen,* reçoit, du Brabant, une rente sur le tonlieu de Maestricht, 1401 : même écu (Chartes des ducs de Brabant).

Gelre donne ainsi les armes du *maerscalc van Alsterē*, homme de l'«évêque» de Cologne (!) : fascé de huit pièces de gueules et d'or, au lion (non couronné) d'argent, à la queue fourchée, brochant. Le casque d'or, couronné de gueules. Volet d'hermine. C. : un pied de cerf d'hermine.

Rectifier et compléter, en conséquence, la note du T. I, p. 163.

Alijs[s]e[n]. *Jehan Alijsse[n]*, homme de fief du château de Gand, 1404 ; homme de fief du duc de Bourgogne, dans son bailliage de Waes, 1406 : une fasce, accompagnée de quatre lis au naturel, posés en bande, 3 rangés en chef, 1 en pointe. T. : un homme sauvage, sans massue. L'écu accosté de deux têtes et cols de léopard. L. : . *Ian . lichen* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78, 79, 111, 177, 394).

— Jean *Alijsen*, échevin du Franc de Bruges, 1449 : trois roses à six feuilles. S. senestre : un aigle. L. : . . . . . *en* (Ibid., l. 152) (voir **Alisoen**).

Alisoen, voir **Aertrijcke, Alijs[s]e[n]** (Suppl.).

Alkemade, voir **Sainte-Aldegonde, Schagen, Stalle.**

Allennes, voir **Montmorency.**

Aller (Englebert van), *knecht*, au pays de Veluwe, scelle le traité d'alliance des villes et des nobles de la Gueldre, 1418 : un rencontre de taureau. C. : une tête et col de taureau. S. : un lion, à dextre ; cassé, à senestre. L. : . . . . . *van Aller* (Arnhem, *Rekenkamer).*

— (Nicolas van), même qualité, scelle le même acte, 1418 : même écu. Sans casque. S. : deux lions. L. : *Sil Claes van Aller* (Ibid.).

Gelre donne à *Wesel* van Aller, homme du duc de Gueldre : de sinople au rencontre de taureau d'argent. Le cq. d'or. Volet de sinople. C. : un chapeau de tournoi de sinople, garni d'un vol d'argent.

Alpen. *Gerardus, advocatus coloniensis* (sans autre nom), 1275, 8, 88 : un burelé de douze pièces. L. : ✠ *S' Gerardi nobilis advocati col'* (Ville de Cologne, N°s 412^d^, 412^b^, 437, 442, 497, 500, 504)

Dans un des actes, de 1278, se trouvent cités : *Gerardus, advocatus coloniensis, et eius uxor Elyzabet* (Ibid., N° 442).

— *Gomprecht van Alphem, vaight tot Coelne* (Cologne), *Gerit, here tot Alphem, ind Rutger van Alphem, herre tot Garstorpp* (Garsdorf), *Ritter, gebruedere,* déclarent avoir cédé au comte Frédéric de Moers, seigneur de Baar : *onse kirche geheiten Nygenkirchen* (Nienkirchen), au pays de Moers, avec dimes, rentes, etc., 1399, le jour des Onze-Mille-Vierges : un burelé de douze pièces. L. : *S* . . . . . *pr va Alpen weght so Coeln* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 48).

— *Gerit, here tot Alphem,* chevalier, 1399 : de . . . à six burelles, au lambel. L. : *S Gerardi* . . . . *pen* (Ibid.).

Alpen. *Rutger van Alphem, herre tot Garstorpp,* chevalier, 1399 : un burelé de douze pièces. L. : *Sigillvm Rvtge . v . n Alpem* (Ibid.).

— *Gerit van Alpem, bastert, Walborgh,* sa femme, fille de sire *Rutger von Volmerich,* et Henri Baicke déclarent que Frédéric, comte de Moers, leur a payé 400 marcs de paiement d'Erdingen, pour prix de rachat d'une rente, due à feu dame Hadewige Baicke et grevant la seigneurie de Friemersheim, 1402 : un burelé de douze pièces, au bâton. L. : *Sigi Geret van Alpen* (Ibid., N° 31).

— *Johan van Alpem* scelle, avec d'autres, un *vidimus*, 1438 : de vair au lion (couronné?). C. : un lion (la tête est cassée), issant d'une cuve. S. : deux lions. L. : *Sigille Johan van Alphem* (Dusseldorf, *Clèves-Mark,* N° 234) (voir **Hönnepel, VOLMERICH**).

Alsace, voir **Velasco.**

Alsdorf. *Herpernus de Aelsdorp (Alstrop), armiger,* reçoit, du Brabant, une rente, par le receveur de Maestricht, 1363 (n. st.), 4 : un lion et un semé de billettes. L. : ✠ *S Harps van Ailstorp* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1798, 1867) (voir **Schenck**).

ALSTEREN, voir **Alfter**, T. I, p. 163, et Suppl.

Altenbochum. *Her Johan van Aldenbouchem, Rytter,* drossard de Wetter, et *Peter van Aildenbouchem* (!), témoins des van der Bruggen (voir **Steinhaus**), 1485 ; *Johan :* un annelet. C. : un ours (chien?) colleté, le col chargé d'un annelet. L. : *S' Ian van Aldebucke* (Dusseldorf, Fonds Quix, N° 498).

— *Peter,* ci-dessus, 1485 : même écu. Sans casque. L. : . . . . . *ochem* (Ibid.).

Altenbruck, voir **VOLMERICH.**

AMBE (Jean van), écuyer, scelle le traité d'alliance des villes et des nobles de la Gueldre, 1418 : trois roses, accompagnées en cœur d'un croissant tourné. L. : *S Iohan* . . . . . *l* . . . (Arnhem, *Rekenkamer).*

Amelrici *(Godenardus filius),* échevin de Louvain, 1255 (n. st.) : une étoile à huit rais. L. : . . . . . *. ardi sc* . . . . . (Etabl. relig., Léproserie de Terbanck, c. 4723, A. G. B.).

Amerongen, voir **Lokhorst, Taets.**

Amstel, voir **Brienen.**

Jean van *Aemstel*, cité T. I, p. 169, reçoit, du Brabant, un acompte de 300 vieux écus, sur une indemnité de 420, pour ses pertes et dommages (subis pendant la guerre de Flandre) (Chartes des ducs de Brabant, N° 1511).

Amstenrade. André van *Anstenrode,* écoutète de Maestricht, 1435 : une croix gringolée, chargée en

cœur d'une étoile. L. : *S Andrie . . . . . stenr . . .* (Chevalier Cam. de Borman, à Schalkhoven) (voir **Huijn, Overbunde**).

Andelst (Martin van), échevin de Nimègue, 1541 : un lion naissant, couronné. C. : un lion issant, couronné. L. : *S Mart . n va Andels* (!) (G., c. XIV, l. 80).

Anderlecht, voir **Serjacops, Spira.**

Anderhove (Arnould van), échevin de Lebbeke, 1532 : trois roses, 2 en chef, 1 en cœur, et un annelet en pointe, accosté d'un maillet, penché à senestre, et d'un gland, posé en bande. L. : *S Arent van Anderenhove* (Grand Conseil de Malines, Appel de Flandre, A. G. B.).

Andreae, voir **Emmershausen**, Suppl.

Andry (Maître Baudouin), prêtre, chanoine de Nivelles, homme de fief du Hainaut, etc., 1494 : un lion, accompagné au flanc dextre d'un flanchis. L. : *S . . . Ba . duini Andry (Affighem).*

Cet article complète et rectifie celui d'*Androy* (T. I, p. 170), qu'il faut supprimer.

Andries *(Franco dictus),* échevin de Louvain, 1380 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *Franconis Andries scabi louan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (voir **Smet : Cruijpelants**, Suppl.).

Andrion. Les trois roses, surmontées d'un lambel, se trouvent posées sur un écu coupé (T. I, p. 170) ; elles sont donc probablement *de l'un en l'autre.*

Androy. Supprimer cet article, T. I, p. 170, et remplacer par l'article *Andry,* ci-dessus.

Anelant *(Gerardus), miles,* échevin d'Aix-la-Chapelle, 1315 : un fascé et un bâton brochant. L. : . *G . r . . . . at . . . . . .* (Abb. de Saint-Trond).

Anelant signifie *Ohne Land* (Sans Terre). Rectifier et compléter, en conséquence l'article *Avelant*, T. I, p. 188.

Anetrulle, voir **Helfenstein**, Suppl.

Angenum (André), échevin de Malines, 1306 : trois roses à six feuilles. L. : ✠ *S' And . . . . . m* (Malines).

Anglée. Pierre de *langlee,* demeurant à Lille, reçoit, pour sa femme, *Jehenne Vrediere,* une rente viagère sur le domaine de Courtrai, 1462 : un sautoir, accompagné en chef d'un écusson fruste ; l'écu chargé d'une bordure (simple). C. : deux cornes de bœuf. S. : deux léopards liomés. L. : *. . . ere de Lang . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391) (voir **Langlée**).

L'écusson en chef semble n'être chargé que d'un écusson plain (*Warein*). Cet article doit être placé à *Langlée.*

Angleterre, voir **Brabant.**

Ancoisne, voir **Croix** (Supplément).

Ansem, voir **Coudenberg, Vlesenbeke ; Serjacops**, Suppl.

Ansembourg, voir **Marchant.**

Antoine. T. I, p. 174, d'Antoing de Rochefort, serait Rougefort à Mourcourt, près de Tournai (renseignement dû au comte P. du Chastel de la Howarderie).

Antoing. T. I, p. 174, acte de 1295, au lieu de *Senech,* lisez : Genech.

ANTHONEDA, voir **Meer[en]**, Suppl.

Anweiler, voir **Ingelheim.**

Aoust (A.-J. d'), curé de Visé-sur-Meuse, 1787 : de gueules au chevron d'or, accompagné de trois gerbes. C. : une gerbe. T. dextre : un homme sauvage, la massue basse. S. senestre : un griffon. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46659).

Appeltern. *Her Dideric van Apelteren,* chevalier, caution de Renaud, comte de Gueldre, 1342 : cassé ; on ne voit que le bras dextre supérieur d'un sautoir échiqueté. L. : . . . . . *dre militis* (Arnhem, *Rekenkamer,* N° 636).

— Henri van *Apelteren,* chevalier, scelle deux quittances relatives à la guerre de Flandre, 1357, 8 : sceau décrit, T. I, p. 175 (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1458, 1644).

— *Johan van Apelteren,* écuyer, fils de sire Henri, scelle le traité d'alliance des villes et des nobles de Gueldre, 1418 : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'un crampon. Cq. couronné. C. : deux trompes, les pavillons en haut. T. du cq. : deux damoiselles, disparaissant sous les lambrequins. L. : *S Iohan van Apelteren* (Arnhem, *Rekenkamer).*

— Jean van *Apelteren,* tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1481, 5, 91, 8 (passim) : un sautoir échiqueté. L. : *S Iohis de Apelteren* (Etabl. relig., c. 4106, et Chartreux, à Bruxelles, c. 12, A. G. B.) (voir **Vilain**).

Appelman, voir **Harscheidt.**

Aquila, voir **Adler.**

Arande, voir **Meer[en]**, Suppl.

Arberg, voir **Leerodt, Limmingen, Plettenberg, Rubempré, Wolf.**

Archennes. *Reniers darchenne, escuiers, sires de le Court,* scelle un acte, 1275, *le joedi apres le quasimodo le setime jor essant le moes avril ;* scelle un acte de Francon de la Neuverne, 1277 ; scelle un acte, 1279, *ens ou mois de mai :* un lion. L. : ✠ *S' Reneri de Arkene .* (Hospices de Nivelles, à Nivelles).

— *Reniers, sires darchenne, et nous Jehans, ses*

Fig. 1.

Fig. 2.

Pl. CCXXIV.

Fig. 1. Francon Blancart (1255), } échevins de Louvain.
Fig. 2. Everard van Oppendorp (1257), }

ainnes fis, donnent un acte en faveur de l'hôpital de Saint-Nicolas, à Nivelles, 1298 ; le père : un lion (sceau très cassé) (Ibid.).

Archennes. *Jehans*, le fils aîné du précédent, 1298 : un lion et un bâton brochant. L. : ✠ *S Iehans darcenne* (Ibid.) (voir **Neuverue**, **Rallies**).

Voir les actes scellés par ces personnages dans la publication de M. M. Buisseret et de Pirelle de la Nieppe, citée T. III, p. 32 et p. 188, endroits où il faut lire : Archennes, au lieu de : Arquennes.

Ardenne, voir **Monin**.

ARE, voir **Mohr.**

AREN, *Gheerlac van Bellichoven, Reijuken Banchout*, Lambert van Rees, fils d'Albert, Henri van *Weerde, Vrederic van Aren*, Gérard *van me Steyne*, chevaliers, *Moer* et Jean van der Molen déclarent avoir reçu, du Brabant, 555 vieux écus à eux dus pour leurs services et pertes dans la guerre de Flandre, 1357, le 27 juillet ; scellent, seuls, *Bellichoven* et *Aren* ; celui-ci : une bande, accompagnée au canton senestre d'une aigle éployée. L. : *S Frederich vame Aeren* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1277).

Le sceau est assez mal gravé. La bande ressemble vaguement à une bande oudée.

Arenberg. *Megtholt, frauwe zu Arberg*, déclare avoir conclu un traité avec Richard, seigneur de Daun, et ses amis et alliés, 1349, *up sente Stheffains dach may des heyligne orists dage* : parti, au 1er, deux roses, 1 en chef à dextre, 1 en pointe, à senestre (demi-**Arenberg**) ; au 2d, une lasce échiquetée de trois tires (**Mark**). L. : . . . . . *domi* . . . . . (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach).

— Charles, prince comte d'*Aremberghe*, baron de Zevenbergen, etc., chevalier de la Toison d'or, des conseil d'Etat et de guerre, amiral et capitaine général *de la mer*, etc., 1605 ; Charles, prince comte d'*Aremberghe*, baron de Zevenbergen, d'Enghien, etc., 1608 (il signe : Charles D'Arenberg) : écartelé ; aux 1er et 4e, trois roses ; aux 2e et 3e, une fasce échiquetée de trois tires. Sur le tout : écartelé ; aux 1er et 4e, une bande (**Ligne**) ; aux 2e et 3e, trois lions (**Barbençon**). Trois casques couronnés, celui du milieu cimé d'une queue de paon (**Arenberg**), celui de dextre recouvert d'une tête de bœuf (**Mark**), celui de senestre cimé d'un écran rond échancré (**Ligne**). L'écu posé sur deux ancres, passées en sautoir, et entouré du collier de la Toison d'or. L. : *Carolus d g princ co . . . m . . . mbergh ba . . . . . berg* . . . . . (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1375bis, 1376, A. G. R.).

— Philippe, par la grâce de Dieu prince comte d'*Aremberghe*, duc d'Aerschot, baron de Zevenbergen, chevalier de la Toison d'or, du conseil d'Etat, etc., (il signe : *le Duc d'Aerschot, P. D'Arenberghe*), 1624 : trois roses. Cq. couronné. C. : une queue de paon. L'écu, dans un cartouche, entouré du collier de la Toison d'or. Contre-scel : même écu, entouré du collier de la Toison d'or. L. : . . . . . *ab Arnberg* . . . . . (Ibid., c. 1375bis).

Arenberg. Albert, par la grâce de Dieu duc d'*Arembergh*, prince de Barbençon, comte d'Aigremont et de la Roche-en-Ardenne, vicomte de Bave, etc., gentilhomme de la Chambre du roi, chevalier de la Toison d'or (il signe : *Le Duc d'Arenbergh et Pr de Barbanson*), 1647 : écartelé ; aux 1er et 4e, contre-écartelé ; *a* et *d*, une bande (**Ligne**) ; *b* et *c*, trois lions (**Barbençon**), aux 2e et 3e, une fasce échiquetée de trois tires (**Mark**). Sur le tout, un écusson à trois roses (**Arenberg**). L'écu sommé du bonnet de prince du Saint-Empire et entouré du collier de la Toison d'or. Cachet, ovale, sans L. (Ibid., c. 1373).

— *Philippe Croy Chimay par la grace de Dieu Duc d'Aremberghe, Prince dudit Chimay*, etc., 1647 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois fasces (**Croy**) : aux 2e et 3e, contre-écartelé ; *a* et *d*, trois fleurs de lis (complètes) (**Aerschot**) ; *b* et *c*, plain de . . . . Sur le tout des 2e et 3e, un écusson fruste. Sur le tout : un écusson à trois roses. L'écu sommé d'un bonnet de prince et entouré du collier de la Toison d'or. Cachet, ovale, sans L. (Ibid., c. 1373) (voir **Croy, Merode, Noyelles, Oijenbrugghe, Opprebais, OPSTALLE, Velasco ; Droogenbosch**, Suppl.).

Arents, voir **Spierinc**.

Argenteau. *Jehans, sires dargenteal, chevaliers*, et *Renars dargenteal, sires de Huffalize* (Houffalize), *escuciers*, reçoivent, des changeurs de Froijere (à Bruxelles), 1000 florins de Hollande, de la part de la duchesse de Brabant et du seigneur de *Borne*, qui les leurs devaient, *a cause du service que nos les avons fais en la guerre encontre le duc de Gelre*, 1390, le 17 octobre ; *Jehans* : une croix, chargée de cinq coquilles et cantonnée de douze croisettes (simples). C. : un buste barbu, coiffé d'un chapeau rond, à large bord. L. : *S' Ioh dni de Argenteal* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Renars*, ci-dessus, 1390 : même écu, mais la coquille du cœur remplacée par un fermail rond. Même C. L. : *S' Ren . . . de Hovffalize* (Ibid.).

— *Guille, seigneur darkentel, escuier*, déclare que, *comme nagaires moy estant soubz eage et en mynorite*, le duc de Brabant, instruit *que par le moyen de mon chastel dudit lieu derkentel* (!) *aucuns dommages avoient este faiz et portez a ses pais et subgez*, a fait saisir ce château, ancien fief, relevant

de lui, par l'intermédiaire du château d'Anvers ; que, devenu majeur, il a fait intercéder, auprès de ce prince, plusieurs *de mes seigneurs parens et amis*, à la suite de quoi le duc a consenti à recevoir hommage du château et à le lui rendre en fief, sous certaines conditions, dont la première est qu'il sera *forteresse ouverte*, 1410, le 5 septembre : une croix, chargée de cinq coquilles et accompagnée de dix-huit croisettes, 5 dans chacun des cantons supérieurs, 4 dans chacun des cantons inférieurs. C. : une tête barbue, coiffée d'un chapeau cylindrique aplati. L. : *S' Willem . . Argele* (Ibid.).

L'acte est scellé par les *oncles, cousins, parens et amis charnelz* suivants du sire d'Argenteau : *Reynault darkentel*, seigneur de *Hufalize*, Gauthier de *Mosmale* (Momalle), chanoine de l'église de Liége et archidiacre de Hainaut, Chrétien de *Rinsberghe* (Rimburg), *Reynault, seigneur demtiennes* (Hemptinne?), *Renier de Berghes* (Bergh), *Claus Hoen*, Renier de *Neufchastel* (Neufchâteau), chevaliers, et Herman de Horion, écuyer.

Chrétien de *Rinsberghe* est un Merode.

Argenteau. *Reynault darkentel*, chevalier, seigneur de *Hufalize*, 1410 : mêmes écu et C. que *Renars*, 1390. L. : . . . . . *Hoffalise* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Louys-Conrard d'Argenteaux, comte d'Esseneux* (Esneux), *baron de Wyere*, etc. (il signe : L. C. d'Argenteau comte d'*Esseneux*), à Louvain, 1666, le 13 novembre : une croix, chargée de cinq coquilles et cantonnée de vingt croisettes recroisetées (semé). L'écu sommé d'une couronne à treize perles, dont trois relevées. Sans L. ; cachet, plaqué, sur pain à cacheter (M. Max. de Troostembergh d'Oplinter) (voir **Troostembergh**).

— (Le comte d') d'Ochain, vers 1790 : d'azur à la croix, chargée de cinq coquilles et cantonnée de vingt croisettes recroisetées, au pied fiché. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons. T. : deux hommes sauvages, les massues basses. Sans L. (cachet en cire noire) (M. Jos. Maertens) (voir **Marneffe**, **Neufchâteau**, **Rediughen**, **Woelmont**).

Arijs, voir **Wouters**.

Arkel *(Otte, here van)*, reçoit, de la ville de Bois-le-Duc, *bi hande des coninx van den Ruÿren (Ruwijren), ons knapen*, une redevance annuelle de 20 livres de gros, à lui due par ladite ville, 1365, le 20 novembre, et 1366 (n. st.), le 27 janvier : deux fasces bretessées et contre-bretessées. S. : un lion accroupi, coiffé d'un casque, cimé d'un vol. L. : *Sigillum secreti mei* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Lokhorst**, **Nes**, **Rubempré : Egmond**, Suppl.).

Arcken. *Henricus de Archa*, échevin de Bruxelles, 1304 : trois croissants. L. : . . . . . *ci di* . . . . . (G., c. I, N° 123) (voir **Rosen**).

Arconati, voir **Lannoy**.

Armoises. *Johan von Boliche* (Boulay), *herre zu Czolver* (Soleuvre), et *Yrmegart von Gyminich* (Gymnich), sa femme, d'une part, et *Aleyt von Aufferille* (Alléville), veuve de *Johan von Ermeixen, Phelippes* (son sceau est tombé), *Collart* et Robert, ses fils, d'autre part, jurent *eynen guden, ganzen und steden burchfrieden . . . alz von der vesten wegen unsses gemeynes slosses zu Diefferdyngen* (Differdange), 1396, *uff der heiligen zwelff boiden scheidonge day, genant zu Latynnen divisio apostolorum ; Aleyt* : parti ; au 1er, trois barres (**Affléville**) ; au 2d, gironné de six pièces (sans écusson) (demi-**Armoises**). L. : ✠ *S' Ailex de . ov . ville* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 277).

— *Collart von Ermeixen*, ci-dessus, 1396 : gironné de douze pièces ; écusson en cœur plain (ou parti de . . . et de . . .). L. : . *S Collar des* . . . . . (Ibid.).

— *Robert von Ermeixen*, ci-dessus, 1396 : gironné de douze pièces, la 1re chargée de . . . (besant, ou tourteau ?) ; écusson en cœur plain (ou parti de . . . et de . . .). L. : ✠ *S Robert des [E]rm* . . . . (Ibid.).

— *Aleit van Aufleville, frouwe czu Diefferdingen*, donne à *Johanne genant Fenniant, Wilhems seliger sone van Husingen* (Hussigny), et à sa femme, *Jennete : mijne deil ain den czeinden czu Esch uff der Mesissen* (Alsette), *az der herschafft van Diefferdingen czü gehoirich ist, . . . alz Wilhem selich van Diefferdingen, myn neve, und andre sine voursesse den selben . . . plagen zü haben . . . usgenomen soilche wais az myner nicht Aleit in dem cloester . . . us dem czeinden wirt*, 1398, *dez nesten fridaiges vour dem heiligen pelme daige* : même sceau qu'en 1396 (Ibid., N° 290).

— *Johan van Sarmoixe, here zu Guxsonville* (voir **Tour**), 1444 : gironné de douze pièces ; écusson en cœur plain (ou parti). C. : deux boules, sommées, chacune, d'une plume. L. : *Iehan de Sarmoise* (Ibid., N° 886[3]).

— Philippe, fils légitime dudit *Johan*, 1444 : gironné de douze pièces ; écusson en cœur plain (sans brisure perceptible). Même C. L. : *S Pheli* . . . . . *Ermoise* (Ibid.).

— Nicolas, bâtard dudit *Johan*, 1444 : même écu (l'écusson plain), au bâton brochant. Même C. L. : *Clace b*[r] *des* . . . . . (Ibid.).

— *Philips van Sermoise, herre zu Differdingen* (voir **Stainville**), 1471, 5 : gironné de douze pièces ; écusson en cœur parti de . . . et de . . . . Même C. L. : *Philips von Sarmoys* (Ibid., Nos 1448, 1525) (voir **WILRE**).

Armstorff (Pierre-Josse van), seigneur de Woluwe-Saint-Pierre, Stockel et Roodenbeke, échevin de Bruxelles, 1659 : écartelé ; aux 1er et 4e, un buste, armé de toutes pièces ; à la bordure (simple) ; aux 2e et 3e, une fasce. Sur le tout, un écusson à six (3, 2, 1) besants, ou tourteaux ; au chef plain. C. couronné. C. : un chevalier, armé de toutes pièces, brandissant un .. (bâton?) de la main dextre. L. : ..... *orff de S Pet et Lamb Wol* (= Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert) (Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4106) (voir **Woluwe-Saint-Lambert**).

Arnemuiden, voir **Jan[s]**

Arnhem. *Her Jan, praest* (prévôt) *van Arnhem* (sans nom de famille), caution du duc Renaud de Gueldre, 1312 : un poisson, recourbé à dextre. L. : ✠ *Sigil' Iohis ppoiti ar* .... (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 436).

— (Thierry van), chevalier, du pays de Veluwe, scelle le traité des villes et des nobles de la Gueldre, 1418 : écu cassé. Cq. couronné. C. : un aigle (au naturel, entier). T. du cq. : deux hommes sauvages, sans massue. L. : *S Heer* ..... *Aernuē ritter* (Ibid.).

Arnoldus, *villicus et advocatus et scabinus aquensis* (d'Aix-la-Chapelle), *qui dicitur Parvus Arnoldus*, 1315 : un fascé de six pièces, la 1re chargée à dextre d'une étoile. L. : ✠ *S' Arnoldi dĕi Parvi militis* (Abb. de Saint-Trond, c. 5).

Rectifier, en conséquence, la légende donnée T. I, p. 180.

Arquennes, voir **Archennes**, Suppl.

Arsburg *(Heinrich von), edelknecht*, gendre de *Philips Beyre* (Beyer), *rittere von Bop[er]din* (Boppard), 1357 : un fascé de huit pièces. L. : .... *Arisperch* (Arch. de l'Etat de Luxembourg, fonds de Reinach).

Artus (Jean), homme de fief de la Salle de Lille, 1372, le 15 mai : trois couronnes, rangées en pal. *S' Ichan Art* .. (Gand, Seigneurie de Comines, N° 80).

— (Jean), lieutenant de l'abbesse du *Repos Nostre Dame de Marquette*, près de Lille, 1565 : même écu. C. : un vol. L. : *S Ichan Artes* (Vicomte Demaisières).

Comparaissent, devant lui et les hommes de fief, Anne de Masslet, veuve de Denis de le Cambe, dit Ganthois, écuyer, seigneur de la Haye, tutrice de ses enfants, Marie et Barbe de le C., dites G., et le « procureur » et co-tuteur *Baulduin* de Massiet, écuyer, seigneur de *Wandosnes* (et *Vendousme*).

— (Daniel), le jeune, homme de fief de ladite abbesse, 1565 : mêmes écu et C. L. : *S Daniel* ..... (Ibid.).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article, du T. I, p. 182.

Asbeck. *Diedrich vann Aesbeck achter dem Berghe* et *Conradt von Bönnen tom Berge* (aussi *von Boennen*, tout court = Bonen), scellent un acte de *Joest vonn Strünckede* (Strünkede), *Godderts sohn*, qui les dit : *die erntveste myne lieve Öhemen unnd verwandten*, 1592, le 12 mars : une bande de six losanges, accompagnée à senestre d'une bande de quatre losanges, alésée. L. : *S Dierich van Asbeck* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 134).

Aspelt, voir **Rochette**.

Asperen, voir **Beelaerts, Boodt**, Suppl.

Aspremont, voir **Lijnden**.

Assebrouck, voir T. I, p. 182-185.

Le seigneur de Assebrouck *près-Bruges : de gueulle à la bende et six quinte feuilles d'argent, et croye son nom* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comtée de Flandres*).

Asseliers (Maître Henri van), licencié-ès-droits, tenancier de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1616, 7 : une bande de cinq losanges, accompagnée à senestre d'un écusson à trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : une tête et col de licorne. L. : *S Henricvs dasseliers* (C. C. R., c. 47, 48).

— Le même, même qualité, 1616 ; lieutenant de sire Jacques van Ophem, chevalier, conseiller de Sa Majesté royale et receveur des domaines du Brabant, 1627 ; dit sceller de son propre sceau : mêmes écu et C. L. : *Robert Asseliers* (!) (Ibid., c. 48) (voir **Sot**).

ASSELT *(Hasselt?) (Wolter van)* renonce, par suite d'un accord, à une rente de 10 marcs de Brabant (rachetable par 110 marcs), sur la seigneurie de Friemersheim, rente au sujet de laquelle il y a eu discorde entre lui et le comte Frédéric de Moers, 1412 : une fleur de lis. L. : ..... *van Assel*. (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 31).

— *(Godert van)*, scelle pour *Hillegunt van den Eger*, femme dudit *Wolter*, sa belle-sœur, qui renonce à ladite rente, 1412 : même écu, brisé en chef à dextre d'une étoile à cinq rais (Ibid.).

— (Jean van), scelle pour ladite *Hillegunt*, sa belle-sœur, 1412 : une fleur de lis ; la pointe de l'écu est cassé (Ibid.).

Assenois, voir **Destenoy**.

Assevent, voir **Barbençon, Saint-Ange**.

Assche. Les échevins d'*Assee*, 1296 : un lion. L. : ✠ *Sigillvm opidi de Asca* (Fonds : Arrondissement de Bruxelles, A. G. R.).

Assche (Gérard van), chanoine de l'église Sainte-Gudule, 1357 : parti ; au 1er, une fasce et un sautoir brochant ; au 2d, trois fleurs de lis (complètes). L. : *S Gerardi* ..... (Chartes des ducs de Brabant, N° 1231).

Compléter et rectifier, en conséquence, les détails donnés T. I, p. 185.

— (Jean van den), tenancier de Seegher van Berchem, dit van der Mosen (il s'agit d'un bien sis te *Berlebroch*). 1422 (n. st.), le 18 janvier : trois roses à six feuilles, deux à senestre, 1 en chef, 1 au flanc, 1 en pointe à dextre ; au franc-quartier chargé d'un lambel à cinq pendants. L. : *S Ian van de Assche* (Chartreux, près de Bruxelles, c. 12, A. G. B.).

— (Gilles van den), échevin de Vilvorde, 1426 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. C. : une tête d'âne, engoulant le cq. S. : deux griffons. L. : *S Egidy van den . . sche (Cambre)*.

— Les échevins de sire Jean van *Grijmberghen* (Grimberghe), seigneur d'Assche, 1437 : une fasce et un sautoir brochant, accompagnés en chef d'un écusson à la fasce. L'écu, très grand, brochant sur un arbre *(Affligem)*.

— (Catherine van), abbesse du monastère de la Cambre, près de Bruxelles, 1443, le 10 octobre : dans le champ du sceau, ogival, abbesse, debout, sous un dais ; au bas, un écu à la fasce et au sautoir brochant. T. : un ange. L. : *S Katerine* .... *monasterii de Ca . . . (Cambre)*.

— *Adrianus de Ascha*, échevin de Bruxelles, 1474, 5 (n. st.) ; un des deux *magistri civium*, 1489, le 8 octobre : même écu, brisé en cœur d'un annelet. C. : une tête et col d'âne, engoulant le casque. L. : *S' Adriani de Ascha* (Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B., Bruxelles et *Cambre)*.

— (Antoine van), dit van *Grijmbergen*, échevin de Bruxelles, 1516 : même écu, mais sans l'annelet. Même C. L. : ..... *de Ascha* ..... (voir **Heetvelde**, **Cru[ij]p[e]lant[s]**, **MORTENBEKE**, **Noot**, **Sempst**, **Serclaes**, **Stalle : Beelaerts**, Supplément).

Atrive, voir **Vieux-Waleffe**.

ATTEVOIRDE (Jean van), homme de fief de Jean Bernage, chevalier, seigneur de *Monde* (Moen) et de Perck, 1422 (n. st) : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce, accompagnés en pointe d'un animal passant. L. : . . . *an r . . . t . . .* ..... (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2497b, A. G. B.) (voir **HORICKE**).

Attiches. Martin *Dastices*, homme de fief de la Salle de Lille, 1417 (n. st.) : une bande échiquetée, accompagnée au canton senestre d'une merlette (Vicomte Desmaisières).

Auberchicourt, voir **Douay**.

Baudouin « del Richecourt », qui crie : Douay, cité à ce dernier nom, est un Auberchicourt, nom mal lu par le scribe qui a confectionné le manuscrit montois du *Tournoi de Chauvency*.

Le comte du Chastel, dans ses *Notices généal. tournais.*, T. II, p. 406, reproduit ainsi le sceau d'un autre Baudouin d'Auberchicourt, seigneur d'Estaimbourg, chevalier, homme de fief de la baronnie de Cysoing, 1391 : plain, au chef d'hermine ; l'écu à la bordure échancrée. Cq. couronné. C. : un vol.

L'armorial de la fin du XIVe siècle, publié par Douet Darcq donne à « *Mgr. Estace d'Ambiechecourt* » : *d'ermine à iij hamètes de gueules à vj coquilles d'or sur les hamellées(?)*, et, à « *Mgr. Collart d'Ambiechecourt* » : mêmes armes, mais le fond d'argent.

D'après Gelre, *her Fransoys van Dobbiscoert*, en Hainaut, portait : d'hermine à trois hamaides de gueules.

Aubermont, voir **Lannoy**.

Aubespin, voir **Trazegnies**.

Aubigny, voir T. I. 186. D'après le comte Paul du Chastel de la Howarderie, *Mouref* serait : Murray, *Marche :* March.

Aubin, voir **Wijts**.

AUBIOUL (Jean d'), allentier du roi, à Jodoigne, 1633 : écartelé ; aux 1er et 4e, une étoile et un croissant, rangés en pal ; aux 2e et 3e, une bande, chargée de trois mouchetures d'hermine. C. : une étoile. L. : *Iean davb[y]oul* (C. C. B., c. 37).

Audenarde *(Johannes de)*, 1256 : type équestre ; le bouclier cassé ; la housse et l'écu du contre-scel à un fascé. L. du contre-scel : ✠ *Clavis sigilli* (Mons, Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut).

— Arnould, fils aîné de *Jehan dit sire daudenarde et sire de Rosoit*, et de *Mahaut, vidamesse damiens* (d'Amiens), *dame de Pin* .... (déchiré), 1271, le 11 juin : un fascé. L. : ✠ *S' Arn . . . . pmogeniti domi de Avden* (!) (Ibid.).

— Les échevins de la ville d'*Audenaerde*, 1499 : un fascé, au lion brochant. L'écu sommé d'un dragon. S. : deux dragons. L. : . . *cabinor . . . . vrcens . . . . enardens . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1).

— (La ville d'), 1787 : un fascé de gueules et de . . ., au lion brochant. L'écu, dans un cartouche, surmonté d'une paire de bésicles. L. : *S civitatis audenardensis* (C. C. B., reg. 46596) (voir **Mortagne**, **ROSOIT**, **Vianden**).

Ysabella, citée T. I, p. 187, d'après son sceau : *domina de Rume . . .*, était dame, non pas de Rumes, mais de Rumez, à Templeuve (observation due au comte P. du Chastel de la Howarderie).

AUDENGYS, voir T. I, p. 187. Son indemnité totale du chef de la bataille de Basweiler était de 646 2/3 moutons. Rectifier et compléter ainsi la légende de son sceau : ✠ *S Hv . . . . . ennignis* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2607).

Audenhove. *Margriete, vrouwe van Houdenhove,* veuve de *mer Jan van Massemine* (Massemen), seigneur de *Calken* (Calcken), reçoit, du bailli de Cruijbeke, une rente pour son fils, Louis *van Massemine,* 1408 : parti ; au 1er, un chevron abaissé, surmonté d'un écusson au lion ; au 2d, une bande. S. : deux griffons. L. : *S' Margriete* . . . . . *rachae* . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 65-66).

Auderghem, voir **Ouderghem**.

Audrehem, voir **OUDENHEM**.

Arnoulz, sire doudenhem, est Arnould, sire d'Audrehem, dans le département actuel du Pas-de-Calais.

Aufsess. . . . *Frh. ? von Aufsess,* lieutenant, scelle un compte de la compagnie du baron von Wetzel, *Obristwachtmeister* au régiment du général-*feldwachtmeister* baron Bettendorff, 1725, en août, à Palerme : une fasce, chargée d'une rose à six feuilles. C. : une touffe de plumes de paon, emmanchée, entre deux cornes de bœuf, munies, chacune, d'une embouchure. Sans L. (cachet plaqué, sur papier, posé sur un pain à cacheter) (Arch. de la ville de Nivelles).

— Philippe-Frédéric, baron *de Aufses,* seigneur de *Freijenfels, Heydenstein, Keynach. . ruppach* (?) et *Obernsess,* « *conseiller de Sa Majesté Impériale de la Franche Noblesse en Franconie du canton Gebürg* », conseiller intime de Son Altesse Sérénissime l'Electeur de Mayence (il signe : *Phielipp Frederic Baron d'Auffsesss),* 1739, le 31 janvier, à Bamberg : d'azur à la fasce, chargée d'une rose. L'écu sommé d'une couronne à cinq perles, soutenant un casque couronné, cimé d'une touffe de plumes de paon, emmanchée, entre deux cornes de bœuf, chargées, chacune, d'une fasce, surchargée d'une rose, et munies, chacune, d'une embouchure. L. : *Philipp Friderich des H R R Freyherr von Auffsess* (Chap. de Nivelles, c. 1374, A. G. B.) (voir **Schenck**).

Aumerie, voir **Aymeries**.

Aupaix (Jean), demeurant à Binche, 1473, 5 ; clerc, à Binche, 1476, 7, reçoit une rente viagère pour ses enfants, *Jehan* (aussi *Hanin*) et *Hannette :* homme de fief du Hainaut, 1475, 6 : un chevron, accompagné de trois roses. T. senestre : une damoiselle. L. : *Seel Ichan au Paix* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685, 1687) (voir **Causin**).

Ausseloos. *Johannes de Ausloe,* échevin de Léau, 1444 (n. st.) : un chevron, chargé de trois maillets penchés, le 2e renversé, le manche en haut. L. : . . . *ohannis de Ausloe scabini lewe* . . . (M. Jos. Maertens, à Gand) (voir **Udekem**).

Aussem (Léonard), capitaine, scelle un compte de François Klein, *Wagenmeister* au régiment d'infanterie impérial du général-feldmaréchal-lieutenant comte Guttenstein, 1706, le 31 octobre : une cotice, accompagnée de six besants, ou tourteaux, rangés 2, 1 a senestre, et 1, 2 a dextre. C. : un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. de la ville de Nivelles).

Autel. *Here Walraven van Altaren* scelle pour *Huwet van Zevenbornen* (Septfontaines), écuyer, qui reçoit, du Brabant, 17 vieux écus, dépensés à Malines, où il avait été fait prisonnier, au service du duché, 1357, le 4 juillet ; reçoit, lui-même, un acompte de 112 vieux écus sur sa solde (guerre de Flandre) ; *Walrave van Altaren,* chevalier, donne quittance pour 65 1/2 vieux écus, à lui payés, par le duché, dans son auberge « *in de Catte* », etc. (voir T. I, p. 187), 1357, le 9 juillet ; *Walraven van Auteel,* chevalier, reçoit un acompte de 313 vieux écus, pour ses frais et dépenses dans la guerre de Flandre, 1357, le 12 septembre : sceau décrit T. I, p. 187, mais les quatre billettes des quartiers inférieurs rangées irrégulièrement (semé) (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1164, . . . , 1219, 1386).

— *Huwart, here zu Elter* (Autel), drossard de Luxembourg, déclare que, pour le marquis de Moravie, il a établi, avec noble seigneur *Wynmar* van Gymnich, le compte de ce qui est dû à divers compagnons pour les services rendus, pendant un mois, sous ledit Gymnich, contre le comte de Saint-Pol ; à savoir, à sire *Johan van Bolchen* (Boulay), seigneur de *Zolveren* (Soleuvre), à sire *Johan van dem Chenne,* à *Walram van dem Chenne* (Chêne, dépend. de Juseret) et à trois hommes d'armes *(und dry gewapent)* ; que, sur la somme de 105 florins, il leur a été payé, par Gymnich, 44 florins, de sorte que le duc de Luxembourg leur reste redevable de 61 florins, qui leur seront payés d'ici a la Saint-Jean-Baptiste, 1393, le 3 avril : une croix, accompagnée dans chacun des deux cantons supérieurs de cinq billettes ; le bas de l'écu est fruste. C. : une tête barbue, coiffée d'un chapeau arrondi. S. : deux aigles. L. : *S Hugonis de Altari* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, No 248e).

— *Hue* (son sceau est tombé) *et Gobert daultey, chevaliers, seigneurs dappremond* (d'Apremont), *dault*[*ey*] (d'Autel) *et de Rouey,* déclarent que, *pour les bons et aggreables services que nostre amy, Jehan de Rouey, nous at fait ou temps passe,* et qu'il leur fera encore, ils l'ont affranchi de tous services, lui-même ainsi que ses hoirs à procréer en légitime mariage, 1451 (sans autre date) ; *Gobert :* une croix, accompagnée de billettes, cinq au 2e canton, les 3 autres cantons sont cassés. C. : une tête barbue . . . (?). S. du casque : deux griffons. L. : . . . . . *de A*[*lt*] . . . (Ibid., No 966**).

— *Der strenge her Gobel, her zu Elter und zu Stirpenich* (Sterpenich), *ritter und richter der edellen des hirtztomps van Luctemby,* scelle le contrat de mariage de *Glaude van der Nuwerby (Neufchastel)*

et de *Guylle van Bolchen* (Boulay) (voir **SAINT-SOIGNE**), 1465 ; scelle en 1471 : une croix et un semé de billettes (il y en a cinq aux 1er, 2e et 4e cantons, et 4 — 2, 1, 1 — au 3e). C. : un buste barbu, auquel est suspendu un écusson aux armes, ledit buste coiffé d'un grand chapeau de fer, arrondi, à large bord. S. : deux griffons. L. : *Sigillvm Gobel here ze Elter* (Ibid., Nos 1289a, 1448).

Autel. *J.-B. F.* (?) *von Elter,* dans une lettre, datée de Luxembourg, 7 septembre 1669, à *Monsieur, Monsieur d'Enschringen* (Enscherange), seigneur de la *Rochette, resident proche de Biedbourgh* (Bitburg), qu'il qualifie : *Wohl Edlegebohrner insonders viel geehrter Herr Vetter,* écrit au sujet d'une messe de dimanche fondée, à l'autel de saint Quirin, à la Rochette, par les curateurs de la cure de Nomeren, au profit du curé de ce lieu, mais que ce prêtre dit, abusivement, un jour de la semaine : une croix, accompagnée de dix-huit billettes (5 dans chacun des cantons supérieurs, 4 dans chacun des inférieurs). L'écu sommé d'une couronne à onze perles, dont trois relevées, et accosté de deux palmes. Sans L. (cachet en cire brune, pailletée d'or) (M. J. Vannérus) (voir **CLABAY, Créhange, Cronenburg, Manderscheid, Meer, Orley, Puttelange. Raville, Rochette, Sayn, SAINT-SOIGNE, Schwartzenberg, Tour, Warsberg, Wiltz ; Gymnich.** Suppl.).

Autriche, voir **Serclaes.**

Autrijve. *Lodewijc van Outrive,* tuteur de par l'église (mari) de *Joncvrauwe Kateline, de dochter Clais Poubards,* qui tient, de la châtellenie de Courtrai, un fief, à Thielt, fief dit *den ouden Meuleval,* avec 3 bonniers de terre et divers droits seigneuriaux *(tol, vont ende boete),* 1420, le 3 novembre : un lion. C. cassé. L. : . . . . . *. a Hou* . . . . . (Fiefs, N° 2049).

— *Zeghere van Outrive* et Guillaume van den Male, tuteurs de Jean Slijp, déclarent qu'il tient, de la châtellenie de Courtrai, deux fiefs à Dottignies, l'un dit *den Loers coutre,* d'une étendue de 12 bonniers, l'autre, dit *tleen te Honnoureitz Brugghe,* de 6 bonniers, 1450, le 16 octobre : un lion. C. cassé. L. : . . . . . *a Oltrive* (Ibid., Nos 1597, 1598).

— Jacop van *Haulterive,* fils de Jacques, déclare tenir, comme mari *de Maijen van Thuensbroucq,* du *hooghen ende moghenden heere mijn heere van der Vijchten,* etc., et de sa femme, *vrouwen Florentijnen Wielans* (Wielant), par l'intermédiaire de leur cour de *Bavecove* (Bavichove), ter Coutren, etc., un fief a Hulste, fief comprenant 4-5 bonniers de terre, une rente seigneuriale, un bailli, un sous-bailli (qui empruntent leurs échevins a la cour de ter Coutren) et divers droits *(tol, vont, stragiers, bastaerde goet, boeten,* etc.), 1502, le 8 avril (v. st.) : un lion. C. : un (seul) buste de more entre un vol. L. : . . . . . *Ortrive* (Ibid., N° 1691).

— Guillaume van *Oultrijve,* fils de Jean, tient, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de sa cour *van den steenen man taudenaerde,* 3 *vierendeelen* de terre, dans la paroisse d'*Aultrijve,* châtellenie d'Audenarde, 1599, le 20 avril : un lion. C. : un . . . entre un vol. S. dextre : . . . . (empreint sur papier, posé sur de la cire rouge, appendu) (Ibid., N° 5173) (voir **Hauterive, VLIENDERBEKE**).

Auvin, voir **Woelmont.**

Auxy, voir **Taijman : Heijden, Muuls,** Suppl.

Andrieu Dauxy, escuier, homme de fief du pays de Namur (ne scelle pas), est cité dans un acte d'Antoine de Maulde, du conseil de guerre de Sa Majesté, mestre-de-camp du comté de Namur et lieutenant du souverain bailli du pays de Namur, 1633 (Bruxelles, Papiers de la famille de Bulsscret).

Auelant (mauvaise leçon), voir **Anelant.**

Aven *(Johannes),* échevin de Vilvorde, 1316, *in die ascencionis* : une scie de boulanger, posée en pal, l'œillet en haut, accompagnée de douze tulipes, les tiges en haut, rangées en fasces : 4, 3, 2, 2, 1. L. : . . . . *his [dicti] Aven (Cambre).*

Avennes, voir **Botoul, Pagnon ; Avesnes,** Supplément.

Avesnes. *Baudins de Avesnes, sires de Beaumont,* et *Felicitas,* sa femme, 1280 ; le mari : type équestre ; tres cassé ; le bouclier et la housse a un bandé. L. : . . . . . *de Avesnis domi* . . . . . Contre-scel : une intaille antique (personnage assis, contourné). L. : . . . *avis sigil* . . (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— *Felicitas,* ci-dessus, 1280 : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, vêtue d'un manteau, doublé de vair, et tenant de la main droite une rose ; accostée de deux écus ; A, un bandé ; B, un fascé de vair et de . . . , à la cotice brochante. L. : ✠ . . . . . *a-tis* . . . . . *dni Baldvini de Avesnis.* Contre-scel : un écu parti ; au 1er, un fascé de vair et de . . . , à la cotice brochante ; au 2d, un bandé. L. : *Contrasigillvm* (Ibid.).

Sur le contre-scel, les armes de la femme figurent donc en 1er lieu.

— *Jehans davesnes, chevaliers, ainsnes fuix mon seigneur Bauduin davesnes nommet,* 1280 ; *Jehans de Avesnes, chevaliers,* investit *Colart de Glarges[1] men sergant,* d'une terre, entre la ville de Beaufort et le bois de Beaufort, 1284 (n. st.), en février : type équestre ; très cassé ; le bouclier et la housse a un bandé, au lambel a cinq pendants brochant. Contre-scel : une intaille antique (tête barbue, coiffée d'un casque, contournée), accostée de deux écus, tous deux aux armes de la face, lesquels coupent le bord avec sa légende. L. : *Clavis dnihoic* (!) *de Avesnis* (Ibid. et Trésorerie des Chartes des comtes de Hainaut).

Avesnes (Les maieur et jurés d') en Hainaut, 1373 : un bandé. L. : ✠ *S' M . . . . . ville de Avesnis* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2493).

— *Jehan Davesnes,* homme de fief du comté de Namur, 1384 : trois broyes. L. : . . . . *an dit . . oyard de Auesne . . . . .* (Namur, N° 1166).

C'est probablement un Avennes.

— (Les échevins de la terre et pairie d'), 1625 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois fasces (**Croy**) ; aux 2e et 3e, trois doloires, la 2e contournée (**Renty**). L'écu entouré du collier de la Toison d'or. L. : . . . *chevina . . . . . avesne* (Mons, Greffes scabinaux, *Avesnes).*

— (Les échevins d'), 1610 : parti ; au 1er, quatre lions (**Hainaut**) ; au 2d, un bandé. L'écu surmonté du millésime *1558.* L. : *S eschevinal de la ville d'Avesn . .* (Ibid.) (voir **Jauche, Rœulx**).

Avin. Guillaume *Davin,* échevin de Namur, 1504 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce entre deux burelles ; aux 2e et 3e, trois pites. C. cassé. Seul, l'écu subsiste (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

Comp. l'écu d'un (autre ?) Guillaume d'Avin, T. I, p. 188.

Awans. Jean *Dawans,* échevin de la seigneurie et justice de Muijsen (-lez-Saint-Trond), 1637 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion couronné ; au 2e, deux roses, tigées et feuillées, les tiges jointes au bas, accompagnées en pointe d'une rose (non tigée et feuillée) ; au 3e, deux roses, tigées et feuillées (sans rien d'autre). C. : un lion couronné issant. L. : *Ian Dawans* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **Villers**).

Axel. Philippe, seigneur d'*Axele,* chevalier, scelle, parmi les nobles de la Flandre, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : un chevron (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van *Axele,* chevalier, scelle, en la même qualité, ledit traité, 1339 : un chevron, au lambel brochant. L. : ✠ *Sigillvm . . . . . is de* [*A*]*xle mil . . . .* (Ibid.).

Le seigneur de Axelle : *d'or au chevron de gueulle* (Corn. Gailliard, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres).*

Axpoel, voir **Luu,** Suppl.

B

Baak, voir **Back.**

BAAR, voir **Stavele.**

Baarle. *Godevert van Barle, richter in Betu* (Betuwe), 1323 : une fasce entée. L. : ✠ *S' Godefridi de Barle* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean).

Bachelier. *Jehan Bachelleer,* homme de fief de Henri de *Withem* (Wittem), seigneur de Braine-l'Alleud et du Plancenoit, 1432, le 28 juillet : écartelé ; au 1er, de vair ; aux 2e et 3e, un coq ; au 4e, une étoile. C. : un vol. L. : *S' Iehan Bacheler* (Comte Th. de Limburg-Stirum).

— *Bernart Baceller, allouier* du duc de Bourgogne, scelle un acte du *rentier* de Braine-l'Alleud, 1474 : écartelé ; au 1er, de vair ; au 2e, un coq ; les 3e et 4e quartiers cassés. C. : un vol. L. : *S B . . na . . t Bacel . . .* (Hospices de Nivelles, à Nivelles).

— *Messire Jehan Baceller,* prêtre, *allouier* du duc de Bourgogne, scelle un acte du *rentier* de Braine-l'Alleud, 1474 ; *alloyer* de Philippe de *Berssele* (Beersel), seigneur de Braine-l'Alleud, Plancenoit, etc., scelle un acte du maieur de Braine-l'Alleud, 1499 : écartelé ; au 1er, de vair ; au 2e, un coq ; au 3e, un membre d'aigle, posé en bande, la serre en haut ; au 4e, une étoile. C. cassé. L. : . . . . *an* . . . . . (Ibid.).

Bachelier. *Bernardt Baceller, alloyer de tres honnoure et doubte sr Phelippe de Berssele, signeur de Braine laluex, du Plancenoit, etc., a cause de sa terre et seignourie qui tient* (du duc de Bourgogne et de Brabant) *en alluex aud*[*ict*] *lieu de Braine,* 1499 : un oiseau (poule ?). T. : un ange. L. : . *Be . . . . . Bacell . .* (Ibid.) (voir **Rossum**).

Badart, voir **PRICES.**

Bade. *Cristoff, von Gots gnaden marggrave zu Baden, grave zu Spaenhem* (Sponheim), lieutenant-général et gouverneur des pays de Luxembourg et de Chiny, 1502 : écartelé ; aux 1er et 4e, une bande (**Bade**) ; aux 2e et 3e, un échiqueté (**Sponheim**). Un ruban, fruste (avec L.), au haut, autour de l'écu (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 2112a).

— Herman, *prince marquis de Baden* et de Hochberg, prince du Saint-Empire, comte de *Spaenhem,* général de l'Armée du cercle de Bourgogne, pour Sa Majesté Catholique, capitaine général de Son artil-

lerie aux Pays-Bas, 1669, le 25 février, à Bruxelles (il signe : *Herman)*; type ovale : coupé de deux traits, la partition supérieure partie de deux traits, la partition médiane de deux traits, et la partition inférieure de trois traits, ce qui donne dix quartiers; aux 1er et 10e, un échiqueté; au 2e, coupé; *a*, une rose; *b*, un animal passant; au 3e, un lion (couronné?); au 4e, un pal, chargé de trois chevrons; au 5e, . . . ; ce quartier est couvert par l'écusson en cœur, à décrire plus loin; au 6e, un demi-vol versé; au 7e, une fasce, chargée au bas de trois . . . brochant en pointe sur le champ, ladite fasce sommée d'un lion issant, contourné (?); au 8e, une fasce; au 9e, un lion (couronné?). Sur le tout, entre le 4e et le 6e quartier, un écusson à la bande. L'écu, dans un cartouche, sommé d'un bonnet de prince de l'Empire. L. : ✶ *Hermanus marchio badensis* (Chapitre de Nivelles, A. G. B.) (voir **Noyelles, Useldange**).

Baeijens, voir **Walsche**.

Baelgen, voir **Varssenaere**.

Baenst (Olivier de), bailli et semoncour du duc de Bourgogne, au pays de Waes, 1436 : plain, diapré; au franc-quartier chargé d'une fasce, surmontée de trois merlettes. C. : une tête et col de licorne. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Olivier de Baenst* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

— (Jean de) déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 137-138 mesures, avec 84 arrière-fiefs, au métier d'Oostkerke, paroisse de Houcke, fief aboutissant à ceux de *Pierkin* Reijphins, de *Ghijs van Aardenburch* (Aardenburg), de la veuve et des enfants de maître Paul de Baenst et des enfants d'Antoine Weijlaert[s], 1515, le 18 et le 28 juin; puis, un fief, de 10 mesures, *metten huusen, steenen ende boomen,* audit métier, fief étant *thof van Oostkerke, metten upperhove, nederhove, walgracht ende sijnghelen ende boomgaerden,* sis près du bien de *mer vrauwe van Archies* (Harchies?), dit *ten Teghelhove,* 1515, le 18 juin; enfin, un fief, de 32-33 mesures, avec maison, drève, sis près de Bruges, hors *de Bouverije poorte,* et appelé *Stuvenberch,* avec une rente, 1515, le 18 juin : une fasce, surmontée de trois merlettes. C. : une tête et col de licorne. L. : *S Iohannes de Baenst* (Fiefs, Nos 8886, 7968, 8590, 7815) (voir **Harent, Spruijt, Urbaen, Visch : Donckere**, Suppl).

Baerbesaen, voir **Barbesaen**.

Baerd, voir **Baert**.

Baerdeghem, voir **Ossel**.

Baerl. Jean van *Berlaer* scelle un acte de Jean van *Criekenbeke* (Krieckenbeeck), Jean van *Meerwijc,* Henri van *Huesen* et Hubert de Rode, qui reçoivent, du Brabant, 308 vieux écus, pour leurs services et pertes dans la guerre de Flandre, 1357, le 14 juillet : coupé, d'hermine et de . . .; l'écu chargé d'une bordure endentée et d'un filet brochant. L. : ✠ *S Ian van Baerle* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1247) (voir **Harscheidt**).

Berlaer est une faute de scribe, à qui ce dernier nom, appartenant à une importante seigneurie brabançonne, était plus familier que celui de Baerl, dont la consonnance se rapproche beaucoup du nom de Berlaer.

Baers, voir **Clèves**.

Baersdonk, voir **Bärsdonk**.

Baert (Robert), bourgeois de Bruges, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 75 mesures, à *Oorscamp* (Oostcamp), au lieu dit *Buerekelaere,* 1421, le 12 avril (v. st.) : un chevron (!); au chef échiqueté. S. : deux griffons. L. : *S Ro . . . . . aert* (Fiefs, N° 8609).

— Pierre *Baerd,* tuteur de Jacques *Baerd* (fils de Jean), déclare que celui-ci, tient, du bourg de Furnes, un fief, à Ramscappelle (-lez-Nieuport), fief aboutissant, d'un côté, à celui de messire Jacques van Meetkerke, 1405, le 6 août : un chevron, accompagné de trois étoiles à cinq rais. T. : un personnage. S. : deux léopards lionnés (fort cassé) (Fiefs, N° 874).

— (Maître-Paul), licencié-ès-droits, échevin de Bruxelles, 1622 : écartelé; aux 1er et 4e, un chevron, accompagné de trois étoiles; aux 2e et 3e, une bande, chargée de trois maillets et accompagnée au canton senestre d'un écusson au lion (**Heetvelde**). C. : un buste barbu. L. : . . . . . *de . . re . . . . . (Cambre).*

Compléter et rectifier en conséquence la note du T. I, p. 193.

Paul Baert était seigneur de Berentrode.

— (Adrien), échevin du roi, dans la *vierschare* de Saint-Nicolas et Nieukerken (-Waes), 1648 : un poisson, posé en bande, accompagné au canton senestre d'un trèfle. L. : *Adriaen Baeret* (!) *f Ians* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

Baertmakere. Jean de *Bartmakere,* tenancier du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1419 (n. st.), le 25 février : un arbre arraché, accosté en pointe de deux faucilles dentelées, affrontées. L. : *S . . an de Baer . makere* (Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4106) (voir **TORNACO, Wouwere**).

Baerts, voir **Zennen**.

Baesdorp, voir **EECHOUTE**, Suppl.

Bagenrieux (C.-J. de), écuyer, avocat, bailli du duché d'Havré, remet, au gouvernement autrichien, des déclarations relatives aux biens de la chapelle, ou église, de Notre-Dame-de-Bon-Vouloir, à Havré, et de la chapelle castrale du seigneur de Bièvène, district de Lessines, diocèse de Cambrai, 1787, le

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CCXXV.

Fig. 1. *Radulphus* van Dormael (1329, n. st.),
Fig. 2. Jean van Calsteren, chevalier (1351, n. st.),
Fig. 3. Henri Absoloen (1352),
Fig. 4. Henri Sizein (1361),

} échevins de Louvain.

9 et le 13 mars : d'azur à l'arbre arraché, accosté en pointe de deux étoiles à cinq rais. C. : une étoile à cinq rais. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46633, 46628).

Dans l'acte du 13 mars, il s'appelle : ... de Bagenrieux d'*Hautboutry*, préposé aux affaires de Mgr. Anne-Auguste-Maximilien de Croy, duc d'Havré et de Croy, prince du Saint-Empire, etc.

Baicke, voir **Back**.

Bailhes *(Johan)*, un des *massauciers et tenans h[eri]taubles* de la cour de *nouble et puissant damme me damme Marie de Haultepenne, espeuse qui fait monss. Ernoulx de Warnant, jadit chevalier* (il s'agit d'un bien à Hollogne-sur-Geer), 1406, le 5 juin : un lion et un semé de fleurs de lis, au lambel brochant. L. : . . . . . *a . e . e .* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Le lambel est posé en chef.

Baille, voir **Clyte**.

Baillet (. . .) (voir **Sanders**), 1673 : une voile gonflée, attachée à une antenne, posée en fasce, surmontée à dextre d'une étoile à cinq rais. C. : une tête et col de biche. Sans L. (cachet en cire rouge) (M. l'abbé Petry, à Luxembourg).

— (Le général-major comte de) de la Tour, brigadier, résidant à Klagenfurt, en Carinthie ; en son absence, son « officier » remet au gouvernement autrichien une déclaration relative aux biens de la chapelle castrale de la Tour (Luxembourg), fondée par Maximilien-Antoine de Baillet, seigneur de la Tour et autres lieux (le chapelain y dit hebdomadairement cinq messes), 1787 : d'azur à la voile gonflée, attachée à une antenne, posée en fasce. L'écu sommé d'une couronne à neuf perles. S. : deux aigles regardants. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46590).

Les comtes de Baillet et de Baillet de la Tour, en Belgique, portent : d'azur à la voile gonflée d'or, attachée à une antenne du même, posée en fasce. Couronne variant selon les branches. S. : deux aigles regardants, au naturel, becqués de gueules.

Bailleul. *Jhan van Belle*, chevalier, scelle, parmi les nobles de la Flandre, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : un sautoir de vair, de deux tires, accompagné en chef d'un besant, ou tourteau. L. : . *S' Ichan de Ballevl chlr' mar' de* . . . . . (Chartes des ducs de Brabant).

— *Pieter van Belle* déclare tenir, du bourg de Bruges, par la mort de son père, Arnould, un fief de 39 mesures, dans la paroisse de *Sconendike* (Schoondijke), métier d'Oostburg, 1439, le 28 mai : écu cassé. C. : deux têtes et cols d'aigle, adossés. L. : *Sig* . . . . . (Fiefs, N° 8527).

— *Marie van Belle, vrauwe van Zoeterstede, maerscalckeghe van Vlaendren* (maréchale de Flandre), déclare tenir, dudit bourg : 1°, une rente de 100 livres parisis sur le tonlieu de Bruges, lequel appartient à la dame de Ghistelles ; 2°, *eene stede te Couckelaere, daer Pieter van Belle in woende*, d'une étendue de 50 mesures, *met den huusen*, etc., et comprenant une rente, une seigneurie sise *ten Perbome* (Perrenboom), à Cortemarck, et 39 hommages, 1439, le 11 novembre : un sautoir de vair, de deux tires (Fiefs, N° 7750).

Bailleul. *Robrecht van Belle, heere von Ee[e]ken, van Scoonevale, etc.*, déclare tenir, dudit bourg, un fief, de 39 mesures, à Schoondijke, 1515, le 12 juin, et un autre, de 17 mesures, dans la paroisse de Stalhille, métier de Jabbeke, avec sept arrière-fiefs ; parmi les tenants et aboutissants, on voit : Nicolas Haghelins, Léonard Urbaens, damoiselle Claire van der Gracht, fille de Jean ; parmi les vassaux : la veuve de Gérard van Meetkerke, puis, ladite Claire van der Gracht, etc.), 1515, le 12 juin : même écu, brisé en pointe d'une étoile. C. : deux têtes et cols d'animal (cassés au haut). L. : *S Robrecht van Belle* (Fiefs, N° 8247, etc.) (voir **Montmorency**, **Sainte-Aldegonde**, **Vilain** ; **Eecke**, Suppl).

Bailleul (une des *villes à présent — XVIe siècle — sans clôture, nonobstant precedigié comme les aultres en la conté de Flandres*) : *de gueulle, au saultoir de vair* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Le seigneur de Bailleul : *de gueulle, au saultoir de vaeir, et crye son nom* (Ibid.).

Baives (Maieur et échevins de la ville de), terre de Trélon, 1619, 21 ; ils se servent, a la fois, de ces deux sceaux : 1°, deux fasces bretessées et contre-bretessées ; au franc-quartier à trois pals de vair et au chef chargé d'un lambel (**Blois de Trélon**). L. : *Seel eschevinal de Baives*. II°, deux clefs, passées en sautoir, les pannetons en haut. T. : un saint (Pierre, en ornat de grand pontife ?), assis derrière l'écu. L. : *S de la loi de Baives* (Mons, Greffes scabinaux, *Baives*).

BAIX, voir **Langelaar** ; **Bax** (Supplément).

Bac[h], **Bake**, } voir **Back**.

Bachem, voir **Virneburg**.

Back. *Mathijs Bac van Corvel* (Corvel), receveur de Bois-le-Duc, 1349 : plain ; au chef chargé d'un lion léopardé (couronné ?). L. : . . . . . *i B . sc .* (Fonds de Locquenghien, c. 11, A. G. R.).

— Guillaume *Bake* reçoit, du Brabant, par la ville de Lierre, un acompte de 20 vieux écus et 20 gros de Flandre, pour services dans la guerre de Flandre, 1357, le 17 mai ; il reçoit, du Brabant, 90 1/2 vieux écus, 1357, le 7 juillet ; scelle pour Zibrecht Scardenberch, qui reçoit, du Brabant, un acompte de 36 1/4 vieux écus, pour ses services dans ladite

guerre, 1357, le 7 juillet ; reçoit, lui-même, un acompte de 25 vieux écus, sur 196, 1357, le 13 octobre, et, pour solde de tout compte *(van allen zaken, cost, scade ende verliese)*, 1358, le 12 juillet : une fleur de lis, accompagnée en chef à dextre de six (3, 2, 1) petites feuilles de tilleul, renversées, sans tiges. L. : ✠ *Sigille Wil . a . . . . ke* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1091, 1181, 1182, 1470, 1668).

Back, Henri *Baicke* (voir **Alpen**), 1402 : trois roses ; au chef chargé d'un lion léopardé. L. : *S' Heinrich Bach* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 31).

— Guillaume van *Bake* (Baak) et Guillaume van *Bake*, fils de *Jorden*, écuyers, scellent le traité des villes et des nobles de la Gueldre, 1418 ; le premier : une fasce. Cq. couronné. C. : une tête et col d'animal (âne ?). T. du cq. : deux anges. L. : . . . . . *van Baeke* (Arnhem, *Rekenkamer*).

— Guillaume van *Bake* (Baak), fils de *Jorden*, ci-dessus, 1418 : même écu. Sans timbre. L. : *S Willem van den Zel* . . (Ibid.).

— *(Johannes), miles*, échevin de Bois-le-Duc, 1502 : plain ; au chef chargé d'un lion léopardé, couronné. L. : . . . . . *scab i Brscodv* . . (Abb. de Saint-Trond, c. 11).

— (Adam), échevin de la haute justice de *Verdt*, 1596 : coupé ; au 1er, un lion léopardé, couronné ; au 2e, plain, diapré. L. : *S Adam Backr* (Ibid., c. 10).

Baclerod *(Giles dou)*, homme du comte de Flandre, marquis de Namur, 1290, en juillet : une bande de vair renversé, de deux tires. L. : ✠ *S' Gilon de Baclerot (Namur, N° 224).*

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article du T. I, p. 199.

Bachterhalle, voir **Hoste, Metteneije.**

Balderingen *(Reyner von)*, ayant servi, *myt drin perden*, le pays de Luxembourg, à la demande de sire *Wynnemar* von Gymnich, *dan der q[ra]re von Sent Paul* (Saint-Pol) *krigel myt dem vourg . lande . . . und dar in gezogen was myt gewalt und gewonnen halte Verton* (Virton) *und Ferteyt* (la Ferté-sur-Chiers, France), déclare avoir été indemnisé, 1394, *des sondages vur unsses herrn offartez dag :* une croix, chargée de cinq . . . (coquilles ?). C. : un vol, chargé de . . . (?). L. : *S . . . . . r d Balder . . .* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 260a).

Balen *(Franciscus de)*, échevin de Bois-le-Duc, 1567 : une fasce échiquetée, accompagnée de trois (2, 1) fleurs de lis. L. : *S Francisci de Balen . . . b . . . . scod . c* (Bruxelles).

Baliawe, voir **Vieuxmoulin[s].**

Balc, voir **Balct.**

Balct (Gérard van der), reçoit, du Brabant, 300 vieux écus que, sur l'ordre de la duchesse, feu Henri van der *Balc* (!), son père, avait prêtés au comte de *Meghen* (Megen), *doe de voersz. grave van Meghen te Vilvorden in den soute lach*, 1357, le 16 septembre : au 1er, un lion léopardé, l'épaule chargée d'un écusson fruste ; au 2e, plain. L. : . . *Gerar . . de Ba . . . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1395).

— (Gilles van der), receveur de la duchesse de Brabant, pour Tervueren, 1394, le 16 décembre ; un lion et un bâton, componé brochant. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue échevelée. L. : *Sigillvm Egidii de Balk* (Ibid.).

— (Gilles van der), même qualité, scelle un acte comme seigneur foncier (il s'agit d'un bien sis *in die Horenzele)*, en présence des échevins de Tervueren, 1397 (n. st.) : un lion et un bâton (componé ?), sur lequel broche ledit lion. Même C. L. : *Sig . . . . . Egidii de Balk* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Jean van der *Balckt*, tenancier juré de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1377 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois macles ; aux 2e et 3e, une croix, accompagnée au 1er canton d'une merlette. C. : un buste. L. : *Ian van der Balckt* (C. C. B., c. 47).

BALLAER, voir **Berlaer, Zennen.**

Bambeke, voir T. I, p. 199.

Le seigneur de Rambeke : *d'ermynes, au premier canton de gueulle, et leur surnom est* Galloeys (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres).*

Bampoele *(Diederijc van den)* déclare tenir, du duc de Bourgogne, par l'intermédiaire du bourg de Furnes, un fief à Pollinchove, à savoir : *de steide daer ic . . nu wonende bein, metten horen*, 1421 (v. st.), le 1er avril : d'hermine au bâton (plain), côtoyé de deux filets. L. : . *Di* . . . . . (Fiefs, N° 726).

— *(Wale* van den) déclare tenir, dudit bourg, un fief à Oeren, 1421 (v. st.), le 8 avril : d'hermine à la bande, chargée de trois . . ., rangés en bande, côtoyée de deux filets, le tout accompagné en pointe d'une étoile. L. : *S' Wale . e . Bampoel* (Fiefs, N° 605).

— Victor *Bampoel* (!) déclare tenir, dudit bourg, un fief à Oeren, 1441, le 12 octobre : d'hermine à la bande, chargée de trois (?) étoiles (la 1re étoile est fruste). S. senestre : un griffon. L. : . . . . . *s de Bampoele* (Ibid.).

Banghelin (Guillaume) déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 9-10 mesures, avec 15 hommages, *in Ardemborch* (Aardenburg) *ambacht ende inde prochie van sinte Baefs*, 1430, le 8 août : un château, ou porte crénelée, hersé, sommé de trois tourelles

et de deux toitures aiguës, entre les tourelles. S. : deux griffons. L. : *Wille Bāghelin* (Fiefs, N° 7591).

Banck, Simon van der *Banc*, le jeune, déclare tenir, du bourg de Bruges, des rentes sur l'espier de Bruges et sur divers biens à Bruges, etc., 1421 (v. st.), le 20 avril ; déclare que sa fille, *Callekin*, tient dudit bourg, une rente sur une terre à *Mannekinsverre* (Manneckensverre), 1430, le 4 août ; trois têtes de coq, surmontées d'un lambel. T. senestre : une femme nue, issant de l'encadrement du sceau. L. : *S Simoen van der Banc* (Fiefs, N°s 7699, 8410).

— Simon van der *Banc* déclare tenir, dudit bourg, un fief de 11 mesures, à Ghistelles, avec 7 arrière-fiefs, 1515, le 3 juillet : trois têtes de coq ; écusson en cœur échiqueté, chargé d'un franc-quartier (plain ?). C. : une tête et col de coq (Ibid., N° 8183).

— Arnould van der *Banc* déclare tenir, dudit bourg, des rentes sur l'espier, sur des biens dans la paroisse de la Sainte-Croix, etc., 1515, le 3 juin ; une rente de 26 livres, 6 scalins, dite *de Maelstede scult*, sur des terres à Manneckensverre, 1515, le 3 juin ; un fief de 25 mesures, à Meetkerke, 1515, le 3 juin : trois têtes de coq. C. : une tête et col de coq. L. : *S Arnoudt vāder Banc* (Ibid., N°s 7832, 8418, 8446) (voir **Aertrijcke** (Suppl.) ; **Braderic**, **Hulst**, **Meetkerke**, **Steenhuijze**).

Banchout, voir **AREN**, Suppl.

Bar, voir **Croy**, **Langelaar**, **Welchenhausen**

Barbençon, voir **PRAIELE**, **Wihéries** ; **Arenberg**, Suppl.

Barbesaen (Guillaume) déclare tenir, du bourg de Bruges, une seigneurie, à *Oorscamp* (Oostcamp), comprenant 100 mesures de terre, un moulin, une pêcherie, un bailli, sept échevins, des amendes, des rentes seigneuriales à *Oorscamp* et Swevezeele, 1515, le 21 juin : un fascé-nébulé. C. : une tête et col de cheval bridé. L. : *S Willem Barbesaen* (Fiefs, N° 8645) (voir **Velde**, **Volkaert**).

Barbie, voir **Corput**.

Bardonc *(Jehans)*, homme de fief du comte de Flandre, 1312 (n. st.), à Ypres : trois haches (doloires), les 2 premières adossées. L. : ✠ *Saiel Iehan Bardonc (Namur, N° 383).*

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article **Bardone**, leçon erronée, T. I, p. 204.

Le seigneur de Baerdonc : *de gueulle, à trois dolloers d'or et orgé son nom* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comtée de Flandres*).

Baré, voir **Creeft**, Suppl.

BAREN, voir **Vos**

Barna[i]ge, Berna[i]ge, etc. Arnould Bernage, écuyer, scelle, parmi les nobles de Flandre, le traité du duc de Brabant et du comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : un fascé de six pièces, les 1re, 3e et 5e frettées. L. : ✠ *S Ernou . . . . . maechlines* (Chartes des ducs de Brabant).

Etait-il seigneur de Machelen-lez-Deijnze ?

Barna[i]ge, Berna[i]ge, etc. Jean Bernage, chevalier, seigneur de *Mouden* (Moen) et de *Parke* (Perck), déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de son bourg de *Nieneve* (Ninove) : *een hof ghestaen binder prochien van Mouden*, comprenant 29 bonniers de terre, des rentes seigneuriales, une cour féodale, un banc scabinal, avec 7 échevins, haute justice, amendes, etc., 1399, après Pâques, le 4 avril : même écu. C. : une tête imberbe, issant d'une cuve d'hermine. L. : . *Ian* . . . . . (Fiefs, N° 9651).

— Jean Bernage, chevalier, seigneur de *Moude* et de *Perke*, 1422 (n. st.) : mêmes écu et C. (fort cassé) (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2497b, A. G. B.).

— *Dominus Johannes dictus Bernaige, dominus de Moude et de Percke, miles*, échevin de Bruxelles, 1466, le 20 décembre : mêmes écu et C., mais la cuve non d'hermine. L. : *S Ioh B̄nage dñi de Pke milit* (Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4964, A. G. B.).

— *Dominus Johannes dictus Bernaige, dominus de Moude et de Percke, miles, magister curiæ*, à Bruxelles, 1482, le 20 novembre : son sceau est tombé (Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

— Jean Bernaige, chevalier, seigneur de *Mouden*, Perck, etc., déclare tenir, du comte de Flandre, par son château de Ninove, la seigneurie de *Mouden*, dite : *thooghe hof van Mouden*, comprenant : *eene behuusde stede ghestaen . . . binnen der prochie van Mouden up de cassell[rien] van Audenaerde ende van Curtricke*, environ 32 bonniers de terre, *mote, wallen, hofsteden, singhelen, wwnende landt, watre, bosch ende merschen*, moulin à vent, rentes, cour féodale, banc de sept échevins, haute, moyenne et basse justice, etc., 1514 (le jour est resté en blanc) : un fascé de six pièces, les 1re, 3e et 5e chargées de onze (4, 4, 3) flanchis. C. : une tête imberbe, issant d'une cuve. L. : *S Ian Bnage dñi de Pke milit'* (Fiefs, N° 9680).

— *Joncker Ingelbrecht van Barnaige*, seigneur de *Craeijenhem* (Crainhem), échevin de Bruxelles, 1530 : même écu qu'Arnould, 1339, mais la 2e pièce chargée d'une étoile à cinq rais. C. : un chapeau pyramidal, sommé d'une tête barbue. L. : *S Yngelberti Barnage* (Bruxelles) (voir **Horicke**, **Pael**, **Perck**, **Steenhuijze**, **Steenwinckel** ; **Marselaer**, Suppl.).

Barre, *Bietremieus de le Bare*, homme de fief de la Salle de Lille, 1372, le 15 mai : trois bandes de vair ; au franc-quartier chargé d'une merlette. C.

cassé (Gand, Arch. de l'Etat, Seigneurie de Comines, N° 80).

Barre. *Jore de le Bare,* même qualité, 1402 : même écu, mais, à la place de la merlette, un oiseau (fort endommagé ; seul, l'écu subsiste) (Vicomte Desmaisières).

— *Fernande de la Bare,* 1551 : une (seule) bande de vair. C. : un oiseau de proie. S. : deux griffons (fort cassé) (Chap. de Nivelles, c. 1375bis, A. G. R.).

— *Fernando de la Bare,* dans une lettre adressée à Monsieur Berty, secrétaire d'Etat du roi, recommande une pauvre fille, Jeanne Wijlant, à la demande de la tante de celle-ci, pour lui faire obtenir une place au béguinage de Lille, 1572, le 17 janvier, a Gand : même écu. Sans L. (cachet, sur pain à cacheter) (Papiers d'Etat et d'Audience, c. 118, A. G. R.).

— (Messire Charles-Joseph, baron de la), seigneur de Noirchin, collateur d'une fondation dans la chapelle castrale, *illec,* 1787, le 15 mars : de gueules à la bande de vair. L'écu sommé du bonnet baronial. S. : deux griffons regardants. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. R., reg. 46639) (voir **Carpeau, Keere, Oignies ; Hemptinne**, Suppl.).

Bärsdonk. *Gerardus de Barsdunc, judex Bethue,* déclare que, devant lui, *dominus Godefridus dictus Thenghenagel, miles,* avec ses deux fils, *Nicolaus* et *Zanderus,* a vendu, à la commanderie de Saint-Jean de Jérusalem, a Arnhem, pour eux et ses enfants mineurs, absents, leur droit et juridiction sur des biens sis dans la paroisse de *Huesden* (Heusden) et et que cette maison avait achetés de *Walterus de Zolen* (Zoelen) et de sa femme, Marguerite, 1321, *die dominico post festum beatorum Viti et Modesti, martirum,* a *Huesden :* une croix, accompagnée au 1er canton d'un poisson, posé en bande. L. : ✠ *S' Geradi de Barsdvc [fam]rli* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean).

Barse. *Henricus de Barch, advocatus hoyensis* (avoué de Huy), 1263, *septimo decimo kalendas maij :* une aigle, au filet brochant. L. : . . . . . *saignor* . . . . . *(Heijlissem,* N° 184).

Voir T. I, p. 205. Supprimer le (*t*) après le nom de Barse. Le Dr Tihon, *L'Avouerie de Huy et les seigneurs de Beaufort* (Huy, 1898).

Bars[s]ele, voir **Woelmont.**

Bartmakere, voir **Baertmakere.**

Basecart, voir **SVIEVENGHEM.**

BASSELARE, voir **Bastelaer.**

Bassenge, voir **Thier.**

Bassenheim. *Der vierher herr Johan van Basenhem, de man sprichet Grutzien,* 1411 ; *Johan van Basenhem, genant Grutzie,* 1427, scelle en qualité d'échevin de Thionville : une ramure de cerf, accompagnée en cœur de . . . (un petit meuble) (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 459) (voir **Nassau, Sayn, Schütz, Soetern ; Isenburg**, Suppl.).

Bassevelde *(Laurench de),* bourgeois de l'Ecluse (Flandre zéland.), reçoit, du bailli de l'Ecluse, 15 livres, 5 sols parisis, somme due par feu le bâtard Jean Brunel, *de vin de Rin, par lui et ses familles despensez en son hostel,* 1403 : une bande, chargée de trois coquilles (C. C. R., Acquits de Lille, f. 78-79).

— *Jacob van Bassevelt,* bourgeois de Bruges, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 18 mesures, a *Oorscamp* (Oostcamp), avec un arrière-fief, ledit fief aboutissant a celui d'Arnould Reijfins, 1421, le 26 avril (v. st.) : même écu, mais au lambel brochant. S. : un aigle. L. : . . . . . *an B* . . . . . (Fiefs, N° 8617).

Le seigneur de Bassevelde : *d'or à la croix et douze merlettes à l'ourlet, de sable* (Coins. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres).*

Bassompierre. *Everhart von Betsteyn,* échevin et bourgeois de Thionville, 1444 : trois chevrons, le 1er écimé ; au franc-quartier chargé d'un meuble aplati, affectant, plus ou moins, la forme d'une botte. C. : un vol. L. : *S Euerhar*. *von Betsthey* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, Nos 183a et b).

— *Johanna von Betsteyn,* abbesse du couvent de Notre-Dame d'Euren *(dess Munsters und gotthuses unser lieben frauwe zu Oyren),* ordre de Saint-Benoit, à Trèves, 1499 : dans le champ du sceau, ogival, une prélate, auréolée, assise, sous un dais ; au bas, un écu à trois chevrons. L. : *Iehennet vō Bilstein ffraue zo Orren* (Ibid., N° 2052).

Bast, voir **Serstevens.**

Bastelaer. *Jan de Basselare* et Gilles Hoenin *(1° loco),* tuteurs d'Agnès, fille de Jean Hoenin, laquelle tient, du bourg de Bruges, un fief, de 103 mesures, de marais, bois et champs, dit *tgoet ter Woestine,* sis a Waerdamme, 1430, le 3 août : une fasce, chargée de trois besants, ou tourteaux. L. : *Sigillu Ian va Bastelar* (Fiefs, N° 8949).

Bastogne, voir **Orley.**

Bataille (Antoine), bourgeois de Bruges, déclare tenir en fief, du bourg de Bruges, cinq rentes sur des biens à Bruges, 1430, le 29 juillet : trois casques (à grillage). C. : un écot entre un vol. T. dextre : une femme sauvage. L. : *S' Anthuenis Bataille* (Fiefs, N° 7709).

Bâtard, voir **Kanyves.**

Bathen soen *(Johannes),* échevin de Bois-le-Duc, 1438 : un sautoir componé, accompagné en chef

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CCXXVI.

Fig. 1. Gilles de Rijcke (1364),
Fig. 2. Louis Keijenoghe (1369),
Fig. 3. Pierre van Vossem (1378),
Fig. 4. Gauthier Kem[m]erline (1388),

} échevins de Louvain.

d'une étoile. L. : *S Iohais Bathen soen scabi ī Bescod'* (Fonds de Locquenghien, c. 1 et 3, A. G. B).

Il y a deux actes de 1438, l'un scellé par les échevins *Godefridus de Erpe* et *Johannes Bathen soen*, l'autre par ce dernier et *Petrus de Erpe* ; comp. les armes des Erp.

Bateur, voir **Groeninchs**.

Battefort, voir **Mouchet**.

Bau, voir **Ranst, Rotselaer**.

Baudechon (Baudeson), voir **Preux**.

Baudewijns, voir **Bauwens**.

Baudins, voir **Bauwens**.

Baudignies. *Willaume dit Hustin de Biaudegnies*, sergent de la cour de Mons, 1421, à Valenciennes : trois croissants et un semé de billettes. L. : *S' Wille' de Biaudignes dit Hustin (Namur.* Nos 1354-56).

Baudrenghien, voir T I, p. 210. Le nom d'Agnès *Weitine* se rencontre, plus généralement, sous la forme de Wettine (voir **Couttreel**, Supp.).

Baudricourt. *Gude van Baudercort, frauwe zu Berperch*, déclare qu'ayant une obligation de 127 florins du Rhin, de feu *George und Johan, gebruder seligen van Schoisz* et *Schoiss* (= Schoos), obligation par laquelle *myn swager, Johan van Bolch, herre zu Czolver, zu Berperch und zu Budelingen*, a engagé auxdits frères sa part de *Kinswylre* (ou *Rinswylre*) *van der Bolcher syten*, elle a été remboursée de ladite somme, par son dit *swager*, 1455, *uff sondag nest na dem heilgen pinxtage* : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus ; A, une croix engrêlée (**Gymnich**) ; B, un lion (**Baudricourt**) (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1043) (voir **Orley**).

Elle dit que cette obligation a été reçue (*geleonen und entslagen*) par *herre Erart*, feu son époux, desdits frères de Schoos.

Or, un acte du 11 mai 1470, cite Bonne de *Baedercourt*, comme veuve d'Erard de Gymnich, seigneur de Berbourg (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

Baufremez. *Jan de Beaufremez, heere van Bossuut up de Schelde, etc., filius Jacobs*, déclare tenir, du Vieux-Bourg de Gand : *tgoet ten Broucke*, à Lovendeghem, comprenant 21 bonniers, sis *ter breeden straeten* et aboutissant aux biens d'Antoine van *IJmbiese* (Hembise), d'Adrien Triest, etc., duquel fief tient un arrière-fief damoiselle Elisabeth van Liedekerke, veuve de Louis de Waele, dame douairière d'*Lxpoele* (Axpoel) et d'*Insbeke* (Hansbeke), sans date (1552 ?) : un écusson plain accompagné de trois merlettes, rangées en chef, et d'une étoile en pointe. C. : une tête et col de licorne, bridée, entre un vol. L. : *Ioan de Beurf . . . es fs Jaqves* (Fiefs, N° 3098) (voir **Beaufremez, Spinola**)

Placer à Baufremez, l'article Beaufremez du T. I, p. 215.

Baugnée *(Godeffrin de)*, échevin de Vieux-Waleffe, près Fallais, 1499 : trois manches mal-taillées ; au franc-quartier brochant chargé d'un étrier. L. : *S Godfr . . . . . auen . .* (G. C. B., Acquits de Lille, I. 108).

T. I, p. 210, lisez : *Bacingnees*, au lieu de *Baicingnées*.

Baumeister. *Johan Buwemeister*, échevin de Luxembourg, 1441 : une fourche, accompagnée de trois (2, 1) étoiles. L. : *S Iohan Bvmeist . . vn Lxcc* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 821) (voir **Kaye**).

Baut, voir **Potter**.

Bautersem. *Henricus, dominus de Boutercem, et dominus Johannes, curatus in Foresto* (Forest) *et specialis apud Boutsfort* (Boitsfort) *capellanus illustris principis domini Johannis, dei gratia ducis Brabancie, . . .* déclarent avoir été présents lorsque *dominus Leonius de Huccle* (Uccle), *presbiter, filius domini Egidii, militis*, obtint, du duc, sur leur intercession, l'autorisation de faire un échange de terre féodale avec l'abbaye de la Cambre, etc., 1287, *mense Januarii* : plain ; au chef chargé de trois pals *(Cambre)*.

— *Henricus, dominus de Bouterchem*, fait appendre son sceau à un acte par lequel *Elysabeth et Katherina, sorores, beghine, filie Johannis de Bercleem*, donnent à l'abbaye de la Cambre, pour un anniversaire, pour elles et leur dit père, une rente de 10 sols de Louvain et de 3 chapons, 1279, *in die beati Johannis ante portam latinam* : trois macles ; au chef chargé de trois pals (Ibid.).

— Henri van *Boutersem*, chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : même écu (avec les macles). C. : un léopard, assis entre deux boules. L. : . . . *enrici de Botershem* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Henris de Bauterssem, sires de Berghes sur le Zoem*, chevalier, homme de fief du Brabant, 1361 ; *Henric van Boutersem, here van Berghen op den Zoem*, reçoit, du Brabant, un paiement de 600 moutons, 1365, le 25 mai, et un acompte de 300 moutons, 1365, le 19 septembre ; scelle 1368 (voir **OUDENHEM**) : dans le champ du sceau, un casque cimé d'une tête et col d'âne. L. : *Sigil sivreti* (!) *mei* (Ibid., Nos 1737, 1973, 2000, 2214, 2358) (voir **Pec**).

Bauverot, voir **Vilain**.

Bauwens, Baudewijns, Boudins, etc. Jean *Boudins*, mari de Catherine, fille de Pierre Bueckels ([de] Bueckele), déclare qu'elle tient, du bourg de Bruges, un fief de 14 mesures, à *Gaternessen* (Gaternisse), 1439 (n. st.), le 3 janvier : fort cassé ; de l'écu, on ne voit que le bras senestre d'un chevron.

C. : un vol d'hermine, chargé d'un franc-quartier au lion. L. : *Sigillum Ian Bovdins* (Fiefs, N° 8169).

Bauwens, Baudewijns, Boudins, etc. Maître Adam *Bouduwijns*, secrétaire du Conseil de Brabant, homme de fief de Charles-Quint, 1544 (n. st.), à Bruxelles : trois roses. L. : ✶ *S Ade Bovdeuyns* . . . (Couvent des Célestins, à Héverlé, Etabl. relig., N° 4698, A. G. R.).

— *Pieter, filius Boudin Boudins*, tuteur de *Pierkin, filius Aernoudt Boudins*, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 8 mesures, à *Gaternesse*, métier d'Ijzendijke, 1544, le 27 mai : un chevron. L. : . . . . . *dins* (Fiefs, N° 8171) (voir **Costere**).

Le seigneur de Schoenewalle : *d'asur, au chevron d'argent, au premyer canton, d'or, au lyon de sable, lampasse et armé de gueulle, et crye : Schoene Walle! et leur surnom est Boudens* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comte de Flandres*).

Bavay *(Jakemart de)*, homme de fief du comté de Hainaut, 1474, à Binche : une coquille, enclose d'un massacre de bœuf. L : *S*. . . . . *de Bavay* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685) (voir **Naret**).

Bavais, voir **Quaillot**.

Bavendamme (Victor van), procureur général de Flandre, 1409 : une fasce de trois fusées et de deux demi-fusées, celles-ci mouvant des bords. C. : deux chiens braques, colletés, assis, accostés. L. : *S Victoris de* . . . . . *e* (C. C. B , Acquits de Lille, l. 430) (voir **Vlaminc**).

Bavière, voir **Oultremont, Reimerswaal, Schagen**.

Bax. Johan van *Baix* (voir **Langelaar**), 1410 : un lion léopardé (!). L : ✠ *S Iohan van Bax* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 377**).

Beart, voir **Harscheidt**.

BEAU *(Jehan de), dict Soulayn*, échevin de la haute justice de Bioul, 1530 : un équerre, cantonné de quatre quartefeuilles. L. : *Iehan* . . . . . (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Beauffort, voir **Beaufort, Villers**.

Beaufort. *Bauduin de Biaufort, escuyers, prevos de Binch* (Binche), déclare que la ville de Nivelles lui doit 281 1/2 et 682 3/4 (= 964 1/4) écus Philippe, pour les frais et dépenses faits, par lui et ses gens d'armes, à Nivelles, depuis environ la Toussaint de l'année 1356; 1357 (n. st.), le 10 janvier : trois écussons plains; au bâton brochant, chargé de trois . . . (besants, ou tourteaux?). L. : ✠ *S' Baldvini de Belloforte* (Chartes des ducs de Brabant, N° 867).

— *Wouter van Byaufort* reçoit, du Brabant, un paiement pour ses services (dans la guerre de Flandre), 1357, le 5 juillet : plain; au chef chargé d'un lambel. L. : ✠ *S' Walteri de Beffort* (Ibid., N° 1169).

T. I, p. 215, l'analyse de cet acte a été placée, abusivement, à 1375.

Beaufort. *Bauduin de Biaufort, escuyers, adonc prouvos de Binch*, reçoit, du duc de Brabant, une pension viagère de 55 vieilles mailles de Florence, par Jean de *Reng*, châtelain et receveur d'Aymeries, 1370, en avril : de . . . à trois écussons, le 1er chargé d'une rose (quintefeuille), les 2 autres plains. L. : *Seel Bauduin de Biaufort* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2311).

— (Georges de), seigneur dudit Beaufort, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marguerite de *Witthem* (Wittem) est fille de feu Maximilien, seigneur de Beersel, Bautersem, Braine-l'Alleud, du Plancenoit, et de sa femme, *Gilette de Halewin* (Halewijn), 1558, le 21 avril : trois jumelles. C. : un animal (licorne?), assis (fort cassé). L. : . . . . . *vr* . . . . . (Chap. de Nivelles, c. 1375bis, A. G. R.).

— Louis-Eugène-Marie comte de Beaufort, comte de Moulle, en Artois, baron de Pottes, seigneur de Germignies, en Pottes, membre et ancien député à la cour, pour le corps de la noblesse des Etats du pays et comté d'Artois, demeurant ordinairement au château de Moulle, près de Saint-Omer, un des collateurs, comme seigneur de Germignies, de la chapelle Sainte-Catherine, à Pottes, ci-devant châtellenie de Lille, actuellement province de Tournaisis, diocèse de Cambrai, 1787, le 25 mars : même écu. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lévriers, colletés, bouclés, regardants. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46651) (voir **Barse**, Supplément; **Liedekerke, Opprebais, Rufflars**).

Beaufremez. Placer cet article, T. I, p. 215, à **Baufremez**.

Beaufremont. *Wouter van Beff[er]mont*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler; i. t. : 2053 1/3 moutons, 1374 : vairé à la bande. C. : deux cornes de bœuf. L. : *S Vaterin de Baifroimon* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2775) (voir **Trazegnies**).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article du T. I, p. 215.

Beaucourt, voir **Falkenberg**.

Beaumont. *Gerars, dis Lanselos, de Biaulmont*, chevalier, homme de fief du comte de Hainaut, avoué et prévôt de Mons, 1377; écartelé; aux 1er et 4e, une fasce; aux 2e et 3e, deux poissons, accostés. C. : une boule, soutenant un plumail. L. : . . . . . *t de* . . . . . (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498, A. G. R.) (voir **Bloc-Ry**, Suppl.).

Beaumont *(Jaquemart* de), clerc du bailli et homme de fief du Hainaut, 1397 (n. st.) : diapré; au chevron chargé de trois roses. T. : un personnage (?). L. : *S Iakemart de Biarmont (Namur,* N° 1263).

— *(Jaquemart* de), homme de fief du Hainaut, 1482, à Binche : un croissant, accompagné de trois (2, 1) molettes à six rais. L. : . . *akemart de Bi* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, I. 1687).

Beausart, voir **Maeter.**

Becelaere. André van *Beselaere,* homme servant de Jacqueline van den Kerchove, veuve de Guillaume Lauessem, laquelle tient, de la Salle d'Ypres, la moitié, soit 25 mesures, du fief dit *tghistelhof* (la cour de Ghistelles), étant : *eene behuusde hofstede* a *Zeilbeque* (Zillebeke), dont l'autre moitié appartient a Jacques van den Kerchove, son frère. fief aboutissant au bien de *mer Walfaert* van Lichtervelde. 1502, le 12 novembre : un sautoir, chargé en cœur d'une fleur de lis et cantonné de quatre (?) lions (celui de la pointe cassé). S. senestre : un griffon, ou aigle. L. : *S. Andrie* . . . . . (Fiefs, N° 6036).

Bechet, voir **Thomaz.**

Beeck, Bek[e], etc. *Goeswinus de Beeck,* échevin de Bois-le-Duc, 1477 : trois tierces, la 1re sommée d'un lion issant. L. : . . . . . *wini de Be . . . scabini* . . . . . (Bruxelles, actes concernant Vilvorde).

— Gilles van *Helroede,* dit van der Beke, déclare tenir, du Brabant, un fief à Saventhem, sans date (XVe siècle) : fort cassé; on ne voit de l'écu qu'un annelet au canton senestre et un franc-quartier chargé d'un coq. C. : une tête et col de . . . (coq ?) entre un vol. T. dextre : une damoiselle (Av. et déb., N° 3061) (voir **Hertoghe, Wale**).

Beelaerd[s], Beelaert[s], Belart. *Arnoldus Belart* (voir **Stollart**), 1276 : type scutiforme; trois fleurs de lis. L. : ✠ *S' Arnoldi Belart* (Arch. communales d'Anvers).

— *Petrus dictus Belart,* 1276 : dans le champ du sceau, rond, un personnage, vêtu d'un long tabbar, tenant, sur le poing droit, un oiseau, et, de la main gauche, un . . ., ledit personnage posé à dextre et un arbre a senestre. L : ✠ *S Picter Belart* (Ibid.).

— Le 19 février 1346 *(anno Domini M° CCC° quadragesimo quinto, feria quinta post festum sancti Valentini martyris),* deux échevins de Malines font savoir qu'en la présence du justicier de cette ville et en la leur, *Walterus dictus Beelaerd* a reconnu avoir vendu, a *Johannes de Endout* (Eijnthout) une terre sise a Muijsen *(in Musinis),* terre dépendant de l'évêque de Liége et dé feu damoiselle Marguerite de *Ghelre* (Gueldre).

(Original, sur parchemin, avec les sceaux, brisés, des deux échevins; Archives de l'Etat a Anvers, *Commanderie de Pitzembourg).*

Beelard[s], Beelaert[s], Belart. Le 22 mars 1360 *(anno Domini millesimo CCC° quinquagesimo nono, dominica qua cantabatur Judica me),* deux échevins de Malines font savoir que, par devant le justicier de Saint-Rombaut de Malines, les censiers *(censuarii)* et eux-mêmes, *Johannes, Petrus et Jacobus dicti Beelaerds,* frères, pour eux et pour *Walterus,* leur frère absent, ont déclaré avoir vendu a *Petrus dictus In de Couse* environ un quartier *(quartarium)* de terre sis a *Hevere,* entre la terre de *Wilhelmus dictus Treze* et celle de *Balduinus dictus Keeghe,* dépendant de Saint-Rombaut et chargé d'un cens de 10 sols courants (Original, sur parchemin, avec deux sceaux brisés; Ibid.).

— Le 4 mars 1374 *(anno Domini millesimo CCC° septuagesimo tercio, sabbato post dominicam qua cantabatur Reminiscere) Rumoldus dictus Bau* et *Henricus dictus Bliec,* échevins de Malines, font savoir qu'en la présence du justicier du seigneur de Malines et en la leur propre, *dominus Mathias dictus Lecdechman,* receveur de la maison de *Pitsenborgh,* au nom de ladite maison, pour trois quarts, et *Balduinus de Ecle,* proviseur de la table du Saint-Esprit en la paroisse de *Neckerspoele,* au nom de cette table, pour le dernier quart, ont déclaré avoir donné a *Johannes dictus Beelaerd* un héritage sis en la rue dite *Nonnenstrate,* entre l'héritage de feu *Henricus de Assche* et le chemin, dépendant du seigneur de Malines, et ce, moyennant un cens annuel et héréditaire de 4 florins d'or de Florence, et a charge de payer un précens de 2 chapons. De plus, le dit Jean et *Liedekinus dictus van der Stove* ont promis de racheter, dans les deux ans, un de ces 4 florins, pour 18 florins de Florence, et Jean s'est engagé à indemniser le dit *Liedekinus,* son co-débiteur, de tout dommage (Deux originaux, sur parchemin, l'un avec un sceau, l'autre avec deux, brisés).

Ce rachat a lieu le 15 juillet 1377 *(in festo divisionis apostolorum,* jour où deux échevins de Malines font savoir que le dit receveur (sire *Mathias dictus Lechman)* et *Judocus dictus Neve,* proviseur de la susdite table du Saint-Esprit, ont déclaré avoir vendu a *Johannes dictus Beelaert* un des 4 florins d'or de Florence qu'ils ont annuellement sur l'héritage dudit Jean, sis en la rue dite *Nonnenstrate,* entre l'héritage de feu *Henricus de Assche* et le chemin (Original, sur parchemin, avec fragments de 2 sceaux) (Ibid.).

— Le 10 mai 1391 *(anno Domini M° CCC° nonagesimo primo, feria quarta post festum ascensionis Domini), Rumoldus de Battele* (Battel) et *Johannes dictus Blanke,* échevins de Malines, adjugent à la Maison teutonique de *Pitsenborch* à Malines l'héritage

quondam Johannis dicti Beelaerts, sis en la rue dite *Nonnenstrate,* contre l'héritage de feu *Johannes dictus Lovenere,* et ce pour défaut et retard dans le paiement d'un cens dû à la Maison teutonique (Original, sur parchemin, avec 2 sceaux brisés) (Ibid.).

Nous devons les analyses des quatre documents ci-dessus, de 1346, 1360, 1374 et 1391 à l'obligeance de M. Jules Vannérus, archiviste adjoint des Archives de l'Etat, à Anvers.

Il s'agit toujours bien de l'héritage donné à rente, le 4 mars 1374, car, le 17 avril 1371, le receveur de la maison de *Pitsenborgh* et le proviseur de la table du Saint-Esprit de *Neckerspoele* avaient donné à rente à Jean dit *Lovenere* et à Catherine, sa femme, un héritage sis en la rue dite *Nonnenstrate,* entre l'héritage du couvent des Frères du Tiers-Ordre de Malines et celui d'*Adelissa de Assche,* avec le chemin allant vers cette rue (Ibid.).

Beelaerd[s], Beelaert[s], Belart. *Jan, filius Jans Beelaerds,* déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief, dit *tsantveldt,* de 15 mesures, terres arables, marais et champs, sis à Eereneghem et aboutissant, entre autres, aux biens de *Maroije,* veuve de Jean Beelaerds, et de ses enfants, 1421, le 20 avril : très fruste ; on voit un sautoir, accompagné de . . . . L. : . . . . . *nis Be* . . . . . (Fiefs, N° 8120).

— *Jan, filius Jans Beelaerds,* fait dénombrement dudit fief, *tsantveldt,* 1439, le 1er mai : un poisson, posé en bande, accompagné au canton senestre d'un croissant. L. : . *Jan Bee* . . . . . (Fiefs, N° 8127).

— Adrien Beelaerts, échevin de Heusden (Brabant), 1548 : trois quartefeuilles. L. : *S Ad* . . . . . *Beelaerts* (M. Beelaerts van Blokland, à La Haye).

— Maître Gossuin Beelaerts (fils de Roger), échevin de Heusden, 1566 : même écu. L. : *S mr Go* . . . . *Beelaert* (Ibid.).

— Sébastien Beelaerts, même qualité, 1648 : même écu. Cq. couronné. C. : une tête et col de coq. L. : *Bastiaen Beelaerts Gerit s* (Ibid.).

— *M[atthijs]* Beelaerts, hoir mâle aîné de la famille de damoiselle Marguerite Beelaerts et patron de la vicarie fondée par elle, le 5 mars 1507, à l'autel des saintes Anne et Ode, en l'église d'Oirschot, confère cette vicarie à son frère, Corneille, *om deselve . . . te gebruijcken ofte distribueren, voor soo verre dit met de ware gereformeerde religie, van welcke hij professie doed, niet sal strijden,* 1711, le 27 mai, à Dordrecht : trois quartefeuilles. Ecu ovale. Cq. couronné. C. : une tête et col de coq. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid.).

— *M[atthijs]* Beelaerts, hoir mâle et patron de ladite vicarie, la confère à Gérard Beelaerts, fils de Gérard, son parent *(neef),* 1731, le 24 décembre, à Dordrecht : trois quartefeuilles ; écusson en cœur, parti ; au 1er, d'azur à trois flanchis (**Wieldrecht**), au 2d, deux poissons, accostés (**Emmikhoven**). Ecu ovale Cq. couronné. Même C. L'écu, accosté d'un coq et d'un griffon accroupi, adossés. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid.).

Beelaerd[s], Beelaert[s], Belart. Gérard Beelaerts, *Vrij-Heere* de Blokland, nomme *Evert* van Asperen, pour un an, bailli, écoutète, secrétaire et messager de Blokland, le 8 décembre, à Dordrecht : trois quartefeuilles ; écusson en cœur, parti ; au 1er, deux fasces bretessées et contre-bretessées (**Blokland**) ; au 2d, trois flanchis (**Wieldrecht**). L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : un coq et un griffon. Sans L (cachet en cire rouge) (Ibid.).

— G[érard] Beelaerts, patron de ladite vicarie, à Oirschot, la confère à son fils, Pierre, 1758, le 29 mai, à La Haye : même cachet (en cire rouge) (Ibid.).

— Paul Beelaerts, bourgmestre de La Haye, 1788 : trois quartefeuilles. L'écu sommé d'une couronne à trois fleurons et à deux pyramides, formées, chacune, de trois perles. S. : un coq couronné et un griffon. L. : *Sigillum Paulus Beelaerts* (Musée communal à La Haye).

— Gérard Beelaerts, *Vrij-Heere* de Blokland, nomme Jean Brooshooft, pour un an, bailli, etc., de Blokland, 1789, le 8 décembre, à La Haye : le même cachet que Gérard 1743, 1758 (en cire rouge) (M. Beelaerts van Blokland).

— Pierre Beelaerts, *Vrij-Heere* de Blokland, etc., 1804 : même cachet (en cire rouge) (Ibid.) (voir **Nahuijs, Santvoort, Schemere, Swinden, Verschuer**).

Beempde, voir **Bemde** (Supplément).

Been (Pierre), échevin d'Aardenburg, 1339 : coupé ; au 1er, deux jambes humaines, accostées ; au 2d, une étoile. L. : . *Piete* . . . . . (Gand, *Saint-Bavon,* Supplément).

Beer (Jean de), tenancier juré de la chambre des tonlieux à Bruxelles, 1444 : un ours passant ; au chef chargé de deux anilles. S. senestre : un ours. L. : . . . . *de Beer* (Bruxelles).

— Nicolas de *Bere* déclare tenir, de la Salle d'Ypres, le fief dit *tghistelhof* (cour de Ghistelles), à *Zeilbeque* (Zillebeke), fief étant : *cene stede met richtich ghemete lands,* grevé d'une rente, 1398, le 20 juillet : un ours passant ; le haut de l'écu est cassé. Seul, l'écu subsiste de ce sceau (Fiefs, N° 6021).

— *France de Bere* déclare tenir, de ladite Salle, un fief dans la paroisse de Saint-Jean, à Ypres, avec bailli, banc de sept échevins et divers droits seigneuriaux *(de bastart, tol ende de vond. . . . boete . . J,* 1399, le 2 juin : un ours passant. C. : un ours

issant entre un vol, S. dextre : un aigle, ou griffon. S. senestre cassé, L. : . . . . . *e* (Ibid.) (voir **Triest, WIJCHUUS ; Overbeke**, Suppl.).

BEERBLOCQ, voir **Kerchove**, Supplément.

Beeringen. Les échevins de la ville de *Beringen*, 1793 : parti ; au 1er, un burelé (**Looz**) ; au 2e, un ours rampant. L. : ✠ *Sigillvm scabinorvm beringhensivm* (Office fiscal de Brabant, reg. 340, A. G. B.) (voir **Beringen, Kortenbach, Ranst**).

Be[e]rnaert, voir **Zaman, Spierinc**.

BEERSE (Jacques van) (voir **Heijden**), 1357 : un poisson, posé en fasce, en chef à dextre et trois roses (quinte-feuilles), 1 en chef à senestre, 2 en pointe. L. : . . . . . *van Bers* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1422).

Beersel. *Jehan de Bersele*, homme de fief de *tres noble et puissant damisselle no chiere et amee damisselle me damisselle Beautrix de Louvain, damisselle de Harstal* (Herstal) *et de Gazebecque* (Gaesbeeck), donnant un acte en faveur de l'abbaye de la Cambre, 1333, le 20 avril (v. st.) ; scelle un acte de la même, 1335, *le samedi prochain apres lasscencion nostre signeur* : de vair à la fleur de lis, au pied coupé. L. : ✠ *S' Iehan van Bercele (Cambre).*

— *Jan van Bersle, meijer eens weerdeghes mans, mijns lieves ende ghemints heren van Aa in Leeuwe* (Leeuw, près de Bruxelles), 1366, le 15 mai : un sautoir, accompagné en chef de . . . (pas maillet) et dans chacun des trois autres cantons d'un maillet penché ; ledit sautoir chargé en cœur d'un . . . brochant. L. : . . . . . *le* (G., c. XIV, l. 83) (voir **Wittem : Bachelier**, Suppl.).

Beerthe. Jean *Beerte*, receveur de Bruxelles, 1356 : de vair ; au chef chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : . . *igille Iohannis* . . . . . (Chartes des ducs de Brabant, N° 947).

L'acte ne lui donne pas de particule.

— *Johannes de Bierte, junior*, échevin de Bruxelles, 1362 (n. st.) : de vair ; au chef chargé d'un écusson à la fasce et au lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L. : *S Iohannis des de Berte* (Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— *Johannes de Beert*, échevin de Louvain, 1393 : de vair ; au chef chargé à dextre d'un écusson de vair à la fasce. L. : ✠ *S Iohannis de Beert scab' lov'* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3609) (voir **Stalle, Thuijn**).

Beesde, Beest. Gérard van *Beesde* scelle deux actes du 3 juin 1358, analysés T. I, p. 221. L. : *S' Gherent* (?) *van Beesde* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1624, 1626).

— *Johannes de Beesde*, abbé de Saint-Trond, 1438 : dans le champ du sceau, rond, prélat, debout, sous un dais ; au bas, un écu à trois pals de vair ; au chef fruste. L. : *S abbis sci trd* . . . . . (?) (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

Beesde, Beest. Jean van *Beest*, tenancier de l'église Saint Denis, à Liége, dans sa cour censale à Velm, 1473 : trois pals de vair ; au chef chargé d'une fleur de lis. L. : *S Ian van Beist* (Ibid.).

Beethoven *(Juffr. Lysbette van)*, mère de Jean van *Kersbeke* (Kersbeeck), qui, lui, tient, du seigneur de Hoeleden, un fief d'un 1/2 bonnier de terre à Hoeleden, 1470, le 5 septembre ; *bij fauten van mijnen segele*, il scelle du sceau de sadite mère : de vair, a la fasce chargée d'un écusson a la croix échancrée. L. : . . . . . *een* (Av. et den., N° 921).

Befelinc (Jean) reçoit, du receveur de Brabant, 30 moutons, *als van coste die des rentmeesters perde ghedaen hebben ende sijn ghesinde in leijstinghen in mijnre herberghen van mijns heren weghen van Brabant*, 1368, le 30 décembre : une croix ancrée, chargée en cœur d'une coquille et cantonnée de quatre autres coquilles. L. : *le seel Iehan Befelinc* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2247).

Begaerts Becker (Jean), 1475 (voir T. I, p. 285) : L. : *S Iohannis Begarts* (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

Begghe (Guillaume le), homme de fief de la principauté de Chimay, 1336, a Mons : sceau décrit T. I, p. 221. L. : *S Guillame le Beghe* (?) (Mons, *Varia*).

Behaghelarts, voir **Velde**.

Behault (Alexandre-Louis de), seigneur de Warelles, résidant à Mons, collateur de trois cantuaires en l'église Sainte-Waudru (dont l'un appartient au sieur de Behault, chanoine a Soignies), 1787, le 3 avril ; Mr de Behault de Warelles, collateur, du chef de sa femme, Dlle dame de *Sterlincq*, du cantuaire fondé par Antoine Dumont, écuyer, seigneur de Fantignies, et dont il fait dire les messes en sa terre de Warelles et ailleurs, 1787, le 3 avril : d'azur a deux chevrons d'or, accompagnés en chef de deux glands affrontés. C. : un gland, sans tige. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., 46636, 46629) (voir **Neufvilles, Riche**).

Beijdaels *(Rupertus Henricus Josephus)*, prêtre et chapelain, résidant à Bruxelles, Vieux-Marché-au-Bétail, tient la chapellenie du Saint-Sacrement, en l'église des Saints-Michel-et-Gudule, 1787 : écartelé ; aux 1er et 4e, d'azur à trois haches penchés ; aux 2e et 3e, de gueules a trois cœurs. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46347) (voir **Claessens, Valeriola**).

BEICHE (Henri de), échevin de Fallais, 1458, 71 ;

échevin de Wanze, 1472, 73; deux matrices différentes; 1458 : une cotice, chargée en chef de . . . (pas d'écusson) et accompagnée de six fleurs de lis, rangées en orle. Cq. couronné. C. : un plumail, sur une tige conique. S. : deux léopards lionnés. L. fruste et cassée; 1471-73 : une bande, chargée en chef d'un écusson au lion, posé dans le sens de la bande, et accompagnée de six fleurs lis, rangées en orle. Mêmes C. et S. L. : *Sigillvm Henr . . . . . chez* (C. C. B., c. 108).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article du T. I, p. 221.

BEYE, voir **Abbaye**.

Beyer *(Chonche le)*, 1373-74 (n. st.), le 14 février; voir T. I, p. 221-222. L. : ✠ *Si' Coenraeti Beyer* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2520) (voir **Boppard**, **Nassau**, **Zino : Arsburg**, Suppl.).

Beyl, voir **Nys**.

Beilstein, voir **Winneberg**.

Beyne, voir **Virton**.

Beyssel (Jean), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1490 : trois ciseaux (en allemand : *Meissel*; en patois : *Beiszel*), rangés en fasce, les pointes en bas; au franc-quartier brochant chargé de deux sceptres fleurdelisés, passés en sautoir. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux ciseaux de l'écu. L. : *S Iohis Beysel* (!) *scabini aqv* (Dusseldorf, Echevinage d'Aix-la-Chapelle).

Beijts, voir **Speije**.

Beke[n], voir **Beeck**, **Driessche**, Supplément.

Beckere *(Johannes dictus)*, échevin de Malines, 1328 (n. st.), le 15 février : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (cœurs). L. : . . . *igill* . . . . . *Beckere (Cambre)*.

Belart, voir **Beelaerts**.

Belcele, voir **Belsele**.

Le seigneur de BELZELLE : *d'or à la fesse essequeté d'or et de sable de dix pièces, et cinq : Belzelle! Belzelle!* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres.*)

Belderbusch. *Jan van Belrebosch, doude*, déclare que le duc de Bourgogne lui a fait payer, par un bourgeois de Cologne, 700 florins du Rhin, selon la convention faite, naguère, a Cologne, au sujet de la délivrance des sires de *Lavcaire* et de *Willeby* et d'autres Anglais, faits prisonniers par le damoiseau Thierry van *Brandenberch*, seigneur de *Stoltenberch* (Stolzembourg) et de *Bollant* (Bolland), alors burgrave et amman de Limbourg, par *Belrebosch* et d'autres chevaliers, lesquels 700 florins il avait prêtés a *Brandenberch*, 1440, le 26 décembre; scelle l'acte de 1441 (n. st.), analysé au nom de **Bongart**, T. I, p. 285 : un burelé et un lion brochant. C. : un lion issant. L. : *S Ian van Belle . . . . .* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Mager**; **Ernst**, Suppl.).

Belle, voir **Iseghem**, **Paeldinc**, **Saint-Omer**, **Tollenare**, **Vos**, **Vriendt**, **Vroede**.

Bellefourière, voir **Vilain**.

Bellefroid (Maitre Richalt) (sans particule), échevin de la seigneurie d'Horpmael, 1626; échevin du comté de Heers, 1627 : écartelé; aux 1er et 4e, une bande, chargée au haut d'un croissant; aux 2e et 4e, un lion (non couronné). Au-dessus de l'écu, les lettres : R B. Sans autre légende (cachet, en cire brune, appendu) (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— (R. (!) de), échevin du comté de Heers, 1634, 6 : écartelé; aux 1er et 4e, une bande, chargée de deux croissants; aux 2e et 3e, un lion couronné. C. : une lion couronné, issant. L. : *M R . . . . . Belfroi*. (Ibid.).

Belleghem, voir **Cache**, Supplément.

Bellemans, voir **Malderen**, Suppl.

Bellene, voir **Kelen**.

Bellettes, voir **Jonghe**.

Bellinkhoven. *Her Diederec van Bellichoven*, chevalier, reçoit, du Brabant, 85 vieux écus, pour trois chevaux perdus dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, le 29 juillet : trois grelots, accompagnés en cœur d'une colonne *(zuil)*. L. : *S' Deric va Belli . . . . . [I]ofsoe (Roelofs soen?)* (Chartes des ducs de Brabrant, N° 1296).

— *Dirije van Bellichoven*, chevalier, reçoit, du Brabant, pour lui et ses compagnons, un acompte de 386 1/2 vieux écus, pour leurs services dans ladite guerre, 1357, à Bruxelles; scelle pour Evrard van *Bingarden* (Bingerden), qui reçoit, pour lui et ses compagnons, un acompte de 69 1/2 vieux écus (même guerre), 1357, à Bruxelles : trois grelots. L. : *S her Diderich va Bellichave* (Ibid., N°s 989, etc.).

— *Steven van Bellichoven* reçoit, du Brabant, un accompte de 16 vieux écus sur 40 (même guerre), 1357, le 29 septembre; déclare avoir reçu ces 40 vieux écus, *van allen zaken, cost, scade ende verliese*, 1358, le 18 juin : trois grelots, accompagnés en chef à dextre d'une fleur de lis L. : ✶ ✠ *S Steffani de Bellinchave* (Ibid., N°s 1424, 1653).

— *Gheerlac van Bellichoven* (voir **AREN**), 1357, le 27 juillet; *Gheerlac van Bellechoven* et *Otto van Bellichoven* (!) reçoivent, du Brabant, un acompte de 102 vieux écus, pour leurs services dans la guerre de Flandre, 1357, le 28 juillet : trois grelots, au bâton brochant en barre. L. : ✠ *S Gerl . . . . . hoven* (Ibid., N°s 1277, 1297).

Completer et rectifier, en conséquence, les articles du T. I, p. 221.

Belvaux. *Jehans de Bellevalz, escuiers,* promet de tenir indemne *honorable et saige monss[eigneur] Leudolf, sires de Thiefferdenges* (Differdange), chevalier, son garant envers *Jehans de S[ain]te Genevieffe* (Sainte-Geneviève), prévôt de Longwy, 1364, *le premier samedit devant feste Saint George ou moys davril* : un lion, à la bande brochante chargée de trois . . . (flammes, pieds, mains ?) L. : ✠ *S Iohannis de Belveilz* (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

Belveau, voir **Maizières**.

Bemde. *Egidius dictus van den Beempde,* échevin de Bruxelles, 1479, 80 ; conseiller de ladite ville, 1482 : trois roses (quintefeuilles), 1 en chef à senestre, 2 en pointe, accostées ; au franc-quartier chargé de deux merlettes, la 1re huppée. L. : *S' Gielis va de Bemde (Cambre,* Chartreux, près de Bruxelles, c. 11, A. G. B., Bruxelles, Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

— Michel-Angel van den *Bempde*, licencié-ès-droits, tenancier juré de la chambre des tonlieux de Bruxelles, 1652, 60, 3 : écartelé ; aux 1er et 4e, une tour ; aux 2e et 3e, un massacre de bœuf, accompagné au point du chef d'une étoile. L'écu dans un cartouche. Sans L. (cachet) (C. C. B., c. 48).

Bemelen, voir **Overbunde**.

Bemelen *(Gheerlich van)* scelle, comme arbitre, un acte avec des échevins de Maestricht, 1450, le 1er août : un fascé (de 8 p.) ; au franc-quartier fruste. T. : un ange. L. : *S Gerli . c . van Bemelen* (Chevalier Cam. de Borman, à Schalkhoven) (voir **Overbunde**).

BEMMERE, voir **Magrey**.

Bénestroff. *Coneman, vogt von Wasselnheim,* et consorts font sceller un acte par *hern Johannese von Benestorf und hern Frideriche von Homburg, rittere, unser gute vrunt,* 1336 ; le premier : un sautoir. L. : . . . . *ans de* [*Warbch ?*] . . . (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach) (voir **WASSELNHEIM**).

BENROIDE, voir **Calcum**.

Bensenrade. *Bertram van Binsenrode,* chevalier, reçoit, du Brabant, 90 vieux écus, pour ses services et pertes dans la guerre de Flandre, 1357, le 21 septembre : un écusson plain, accompagné de huit coquilles, rangées en orle. C. : une tête et col de bélier, terminés en volet, doublé d'un semé de coquilles. L. : *S' Lambert* (!) *v Beencenrade* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1399) (voir **NEUFCHASTEL**).

Bentinck, voir **Horion**.

Bentzerath, voir **Manderscheid**, Suppl.

Berbourg. *Wirich,* seigneur de *Berperch,* 1346 : une croix ancrée, chargée en cœur de . . . (une coquille ?). L. : ✠ *S' Wirici de Berpch* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— L'official de la haute cour de justice de Trèves *(officiayl des ouversten gerichtz zů Triere* = Trèves) fait sceller un acte par *eynen edelen man unsen herren hern Wirich, heren zů Berperch,* 1347 : une croix ancrée. L. : ✠ *S' Wirici de Berpch* (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

— *Wyrich, her zů Berperch,* chevalier, juge du duché de Luxembourg, 1360 : une croix recercelée. C. : deux cornes de bœuf, munies, chacune, à l'extérieur, d'une bordure plate, ornée, chacune, de plumes de paon. L. : *S' dni . . . . . Berperch* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— *Jutte, frauwe zů Berpperch, und Wirich, unser son* (son sceau est tombé), 1364 ; *Jutte :* dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus ; A, un lion (**Soleuvre ?**) ; B, une croix recercelée. L. : . . . . . *e* . . . . . *rc* . (Ibid.) (voir **Massul, Pittange**).

Bérenger. T. I, p. 229, actes de 1404-8, lisez : *Haquinet,* au lieu de : *Haquiet.*

BERENTFELT *(Johan van),* fils de Gérard, 1360 : trois merlettes, rangées en chef (sans partition). L. : . . *Iohis de Bermetvel* . (!) (Dusseldorf, *Orange-Moers,* N° 24) (voir **Zuijlen**).

Berg (**'s Heerberg**). Henri, comte *de Bergh,* baron de Hedel, etc. (voir **Malsen**), 1618 : un lion ; à la bordure chargée de onze besants, ou tourteaux. L'écu sommé d'une couronne (très cassée). Contre-scel : même écu, sommé d'une couronne. L. : *Henrich gra . f ze Berg* . (Chapitre de Nivelles, c. 1376, A. G. B.).

Bergh (près Campenhout), voir **Steenland**.

Bergh (**-Trips**). *Her Reynard van Bergen,* chevalier, caution du duc de Brabant, 1369, le 17 novembre, à Aix-la-Chapelle : un fascé de six pièces, les 1re, 3e, et 5e frettées. L. : ✠ *Sigillvm Reinoldi de Berge miles* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2301).

— Renier *de Berghes,* chevalier, ayant été nommé, par le duc de Limbourg, châtelain du château de Limbourg et sénéchal de Limbourg, prête serment de fidélité, 1405, le 20 avril (après Pâques) ; jure de bien garder le château *(slot)* et la ville *(stad)* de *Lijmborch,* dont il est le drossard et *verwairre,* et de le rendre à la première réquisition, 1408, le

13 janvier (n. st.), à Bruxelles : même écu. C. : une tête et col d'animal (ane ?) d'hermine. T. du cq. : deux hommes sauvages, le 2d sans massue. L. : *S Reynolt van Berghe de Yonghe* (Ibid.).

Bergh (-Trips). Renier de *Berghes,* chevalier (voir **Argenteau**), 1410 : écu cassé. Mêmes C. et T. (Ibid.) (voir **Neuerburg, Nieuwensteen, Schenck, Stalle; Argenteau, Breidbach,** Suppl.).

Berghe. *Walramus de Monte,* échevin de Bruxelles, 1335 : neuf (3, 3, 2, 1) billettes; au franc-quartier, brochant sur la 1re, chargé d'un lion. L. : ✠ *S' Walleranni de Montibes* (Fonds de Loquenghien, c. 1, A. G. B.).

— *Walramus de Monte,* échevin de Bruxelles, 1340, 1 : même écu. Cq. couronné. C. : une tête barbue, coiffée d'un chapeau arrondi. L. : ✠ *S' Walcranni de Monte* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, N° 293).

— *(Didder[ic] van den)* reçoit, du Brabant, 66 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357, le 13 août : une roue. L. : ✠ *S' Dirc van den Berghe* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1342).

— *Ghijsbrecht van Berch* reçoit, du Brabant, 60 vieux écus pour solde, frais et perte de chevaux dans la guerre de Flandre, 1357, le 8 novembre : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets, accompagnés, chacun, au centre d'une toute petite boule. L. : . . . *iselberc* (!) *va Ber* . . (Ibid., N° 1493).

— (Catherine de), femme de Jean de Virey, scelle un acte de 1377 (et non de 1367); voir T. I, p. 231 (voir **Virey**).

— (Jean van den), fils de Josse, tient, de la Salle d'Ypres, le fief dit *Watervliet,* avec une *vierscare,* bailli, juridiction, *pit, galghe,* divers droits *(de boete . . ., tol, vond,* etc.), et 46 hommages, puis : *vene stede onghehuust,* avec 14 mesures de terre, à *Roseboque* (West-Roosebeke ?), et qui a nom : *thof van Watervliet,* avec rentes seigneuriales, 1398, le 17 août : un sautoir, chargé de cinq annelets, accompagné en chef d'une rose. Seul, l'écu subsiste (Fiefs, N° 3907).

— (Jean van den), doyen et chanoine de l'église Saint-Pierre, à Anderlecht, 1399 : deux fanicilles dentelées, affrontées, accompagnées en cœur de deux losanges, accostés. L. : . . . *his de Monte pbri* (Abb. de Coudenberg, Etabl. relig., c. 1856, A. G. B.).

— *(Lodewijc van den) van Horpmale* (Horpmael), *knape van wapenne,* propriétaire d'une cour de tenanciers, à *Horpmale,* scelle un acte, à la demande de ses tenanciers, 1404, le 12 novembre : dix (4, 3, 2, 1) fleurs de lis, surmontées d'un lambel. L. : . . . . . *an* . . . *Berg* . . (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Berghe (Jean van den) déclare que *Cornelekin, de dochter mer Wouters Blomas, daer w grootheere of ben* (!), tient, du bourg de Bruges, 55 mesures de terre, à Wulpen, métier d'Oostburg, 1430, le 5 août : un sautoir, chargé de cinq annelets; à la bordure (simple). Cq. couronné. C. : une aigle issante. S. : deux lions. L. : *Ian van den Berghe* (Fiefs, N° 9009).

— Jean van den *Berg[h]e,* tenancier du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1450, 4, 7, 61 : un sautoir componé, à la fasce brochante. L. : *S Ian van den Berghe* (Chartreux, pres de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4106, A. G. B.).

— *(Amplunis* van den), homme servant de *Walrave, heere toet Bredenroode, toet Vijane* (Vianen), *burchgrave tutrecht ende heere ter Ameijde* (Ameide), etc., qui tient, de la châtellenie de Courtrai, comme mari de Marguerite van *Boorssele* (Borssele), dame desdits lieux, une seigneurie, dite la seigneurie *terbrugge,* sise à Waereghem et comprenant une rente seigneuriale, un bailli, un lieutenant, un messier, sept échevins, *tol, vondt, bastaerde ende stragiers goed,* etc., 1501, le 20 mars; homme servant de Marguerite van Borssele, dame van den *Gruthuuse* (Gruuthuse), princesse de *Steenhuuse* (Steenhuijze), etc., qui tient, de *Edelen ende wijsen mer Anthuenis de Leu* (Lau), par l'intermédiaire de sa seigneurie de Medele, à Sweveghem, un fief dit *theerschip te Hunouts,* avec bailli, etc. (comme ci-dessus, mais les échevins devant être empruntés au suzerain), 1502, le 12 avril : un chevron, accompagné en chef de deux oiseaux contournés et en pointe d'une coquille. L. : *S Amplunis va . den Berg* . . (Fiefs, N°s 2126, 2209).

Les dates des deux actes sont en vieux style.

— (Josse van den), époux de *Clare douteclocke* (d'Haute-Clocque ?), fille de Boniface, laquelle tient, du bourg de Bruges, un fief de 9 mesures, à Woumen, bien aboutissant à ceux de Gauthier Reijphins et de Jean Losschaert[s], 1515, le 26 juin : un bœuf passant, surmonté à senestre d'une étoile, le tout surmonté d'un lambel à deux pendants (placés au milieu du lambel). C. : une tête et col de bœuf entre un vol. L. : *S . . . . . n . . . . . .* (Fiefs, N° 8989).

— *(Amplunis* van den) (fils de maître Corneille), bailli et receveur du fief dit *tgoet ter Coutere,* à Bavichove, appartenant à sire François van der Gracht, fils de sire François, seigneur de Frétin, Bavichove, Schardau, déclare que ledit tient, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de la cour et château d'Harlebeke, ledit fief de ter Coutere, avec 22 bonniers de terre, des rentes, 17 arrière-fiefs, etc., 1569, le 6 décembre : écartelé; aux 1er et 4e, un chevron, accompagné de trois coquilles; aux 2e et 3e, une fasce, accompagnée en chef de deux molettes et en pointe d'une coquille. C. cassé. S. : deux griffons.

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Pl. CCXXVII.

Fig. 1. Jean van Halle (1313),
Fig. 2. Gauthier de Vijltere (1342),
Fig. 3. Arnould van der Moelen (1358) (1),
Fig. 4. *Franco de Busco* (1369) (2),
Fig. 5. Henri van Wezeren (1359),

} échevins de Léau.

(1) Voir Molen.
(2) Voir Bosch, Bossche.

L. : . *Amplevenis van den* . . . . . (Fiefs, N° 9711) (voir **Eyll, HUCKELBACH, Coekebac, Limminghen, Mayer, Megen, Pipenpoij, Rossum, Serarnts, Serjacops. Serclaes, Schellekens, Schiethase, Velde, Vissenaeken: Boot, Holvoet, Muuls, Robijn, Serjacops, Verbuecken,** Suppl.).

BERG[H]EN, voir **Scheerere, Schrijnmakers, Spiroel: Cruijpelants,** Suppl.

Berghes. *Gheeraert van Bergen,* 1372 : sceau décrit T. I, p. 234 ; L. : . . *Gerart van Berche* . (et non *Berghes* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Godefroid de), comte de Grimberghe, baron d'Arquennes, etc. (voir **Noyelles**), 1634 : coupé ; au 1er, parti ; *a*, un lion ; *b*, trois pals ; au 2d, trois macles. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à quinze perles, dont trois relevées. L. : . . . . . *Gr . mb* . . . . . *aron d'Ar* . . . . . (Chap. de Nivelles, c. 1376, A. G. B.).

— (Alphonse de) (voir **Sainte-Aldegonde**), 1661 : même écu, mais sommé d'une couronne à onze perles, dont trois relevées L. : *Alphonse de Berghes prevost de Nivelle* (Ibid., c. 1373).

— (Philippe-François, prince de), 1686 : même écu. S. : deux léopards lionnés, le tout posé sur un manteau, doublé d'hermine, sommé d'une couronne (cassée) (sceau ovale) (Ibid., c. 1375b) (voir **Boucq** (Suppl.), **Gaiffier, Isenburg, Croy, Lannoy, Opprebais, Reede, Rubempré, Sainte-Aldegonde, Serclaes, Swaef, Tudekem; Egmond,** Suppl.).

Bergues, voir **Lannoy, Noyelles, Patteel, Wignacourt, Woelmont.**

Beringen, voir **Beeringen.**

Berch, voir **Berghe.**

Berke (Jean van der) scelle un acte de *Maroije, twijf Jacobs Landsheren,* qui déclare tenir, du bourg de Furnes, un fief à Loo, 1398, le 9 octobre : une aigle ; à la bordure componée de deux tires (Fiefs, N° 546).

Berkel *(Jean Hermans soen van),* homme de fief d'Arnould van *Ghiesen,* 1449, dit sceller de son propre sceau : un sautoir bretessé, accompagné en chef d'une étoile. L. : *S Ian van Berkel Ians soen* (G., c. IX, l. 39a).

Berchem (Guillaume van), bâtard, déclare que son fils légitime, Olivier, *die nu ter tijt buten lans is,* tient, du duc de Brabant, *een goet gheheeten tgoet te Wouwere,* avec environ 20 bonniers et un hommage, sis à Broechem, près de l'église, et valant, annuellement, 7 livres, 5 sols de Brabant, 1468, le 17 août : trois pals, au filet brochant. L. : ✶ *Willem va* . . . . . (Av. et dén., N° 215).

Berchem (André van), bourgeois de Cologne, 1518 : une marque de marchand. L. : *S Andriss van Berchem* (Dusseldorf, *Schrein Gereon,* l. 12).

— (Henri-Antoine van), seigneur de Tongelaer, etc., remet, en 1723, au notaire Roger de Haen son testament olographe, daté de Tongelaer, 12 août 1723 : d'argent à trois pals de gueules. C. : un buste barbu, vêtu de l'écu, coiffé d'un bonnet pointu, pendant en arrière, et accosté, au haut, de deux paires de bésicles. Sans L. (cachet en cire rouge) (Notariat général de Brabant, notaire van Halen, reg. 4030) (voir **Hulsberg, Capelle-Saint-Ulric, Lierre, Schimmelpenninc; Assche, Cassaert,** Suppl.).

BERCLEEM, voir **Bautersem,** Suppl.

Berchmoest. Sire Jean van der *Bercmoest,* prêtre (à Rupelmonde ?), scelle le testament de *Joncvrouwe Lijsbethe Zeghers, sers Daenkens soens dochter,* qui demande à être enterrée au cimetière de Rupelmonde, 1376, le 3e jour après la Saint-Luc-l'Évangéliste : un arbre sec. L. : ✶ *S' Ia va de Berchmoest* (Baron de Macre d'Aertrijcke) (voir **Valke**).

Berct, voir **Horst.**

Berlaer *(Gielson* van) reçoit, du Brabant, pour le seigneur de Rummen, un acompte de 263 moutons, sur 8000 vieux écus, 1364-5, le 2 avril ; Gillis van Berlaer (voir **Hertoghe**), 1367 : trois pals ; au bâton brochant chargé de trois étoiles à cinq rais. L'écu sommé d'un dragon ailé passant et accosté d'un cygne et d'un renard sautillant, adossés. L. : ✠ *Si Egidii de Berlare* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1966, 2152).

Compléter et rectifier en conséquence l'article du T. I, p. 240.

— (Gilles van) déclare avoir reçu, du duc de Luxembourg, etc., par Renier Hollant, 100 vieux écus que lui devait Jean van Cranendonc, 1375 (n. st.), le 19 avril : trois pals, accompagnés en chef à dextre d'une flèche en pal. L. : ✠ *Sigill Egidii de Berlaer* (Ibid.) (voir **Baerl,** Supplément, **Berthout,** Supplément, **Was**).

— *Claes van Baller,* échevin de Vilvorde, 1330 : trois étoiles. L. : *S Claes van Baller* (Bruxelles) (voir **Zennen**).

Le sceau des échevins de Berlaer, aux armes des Croy et des Oignies, décrit T. I, p. 240, est du milieu du XVIIIe siècle, et non du XVIe.

Berlaere, voir **Ponthieure, Slabbaerd.**

Berlaimont. *Gilles, sires de Berlaimmont,* chevalier, scelle un arbitrage de la comtesse *Phelippe* de Hainaut entre *Wauthier de Brainne* (Braine), chevalier, et l'abbaye de Forest, 1292 : type équestre ; l'écu, l'ailette et la housse à un fascé de vair et de . . . . C. et ornement du chanfrein : un écran en losange

de l'écu. L. : ✠ *S'Egidii domi . . . . . onte militis* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498).

Berlaimont (Jean de), seigneur de la Chapelle, bailli de Moha, XVIe-XVIIe siècle : un fascé de vair et de . . ., la 2e pièce chargée d'une coquille. C. : un lion issant, tenant des pattes une bannière de vair de trois tires. L. : *Iean de Berlaymont s de la Chapel baillyer de Monhart* (matrice au musée de Tournai).

— *Wynand de Barlaymont*, seigneur de Bormenville, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Anne de Celles est fille de messire Evrard de Celles, vicomte de *Jeherinnes*, seigneur de Villers-sur-Lesse, etc., et de Marie de *Barlaymont*, petite-fille de messire Louis de Celles et de Barbe de Merode (fille de feu messire Richard de Merode et d'Anne de Berlo), arrière-petite-fille de messire Louis de Celles et de Marguerite de Cotterean, et que, enfin, elle est *vrayment noble sans nulle bastardise ou bourgeoisie*, 1621, le 4 octobre : même écu, mais sans la coquille. Cq. couronné. C. : cassé (Chapitre de Nivelles, A. G. B.).

— Henri de *Berlaymont*, seigneur de la Chapelle, Odeur, *Petit-Modaulre* (Petit-Modave), *Eyerbilzen*, gentilhomme de la chambre de l'électeur de Cologne, prince de Liège, gouverneur et grand-bailli du comté de *Mohault* (Moha), etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Louise-Catherine de Waha, du côté paternel, est *gentilfemme*, fille de messire Nicolas de Waha, chevalier, seigneur de Baillonville, *Strasbourgh*, *Moufrin* (Mouffrin), et de Catherine de Namur, etc., 1633, le 25 mars, *en nostre chasteau* de Famelette : même écu que Jean. C. : un animal (lion) issant, brandissant une bannière fascée de vair et de . . . . Sceau plaqué sur papier, posé sur cire brune (Ibid., c. 1376).

— La comtesse Charlotte-Antoinette de *Berlaymont*, chanoinesse du chapitre noble d'Andenne, collatrice de bénéfices en l'église d'Andenne, 1787 : fascé de vair et de gueules. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux léopards lionnés. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46644).

— (Le comte de) de la Chapelle, domicilié à Liége (il signe : le comte de *Berlaymont* de la Chapelle), collateur de bénéfices en l'église d'Andenne, 1787 ; scelle vers 1790 (voir **Oultremont**) : même écu. Cq. couronné. C. : un léopard lionné issant, tenant une bannière de l'écu. S. : deux léopards lionnés, tenant, chacun, une bannière de l'écu. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid. et M. Jos. Maertens, à Gand) (voir **Kortenbach**, **Coudenhove**, **MOY**, **RUBEMONT**, **Serclaes**, **Waha**, **Woelmont** : **Berlo**, **Hamal**, **Lambert**, Supplément).

Berlo. *Pinkars de Berlous, sires de Thongrenelles* (Tongrenelle) *et de Freisin* (Fresin) déclare avoir reçu, du duc et de la duchesse de Brabant, le solde des 600 florins de Florence que lui devait feu le duc et sur lesquels il lui en avait payé 200, 1362 (st. de Liége), le 11 février : deux fasces. C. : un grand plumail. L. : *S Pinkart sire de . . . . . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1755).

Berlo (Jean de), chevalier, seigneur de Brus, Faulx, etc. (voir **Oijenbrugghe**), 1594 : même écu. C. fruste. L. : . . . . . *d B . . . .* (Chapitre de Nivelles, c. 1376, A. G. B.).

— (Anne-Louise de), veuve de messire Hubert de *Dhaem*, etc. (voir **Wiltheim**) : même écu, en losange, sommé d'une couronne à sept perles. Sans L. (cachet en cire rouge) (Mademoiselle de Villers-Masbourg).

— (Maximilien, comte de) (voir **Coudenhove**), 1714 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion contourné ; aux 2e et 3e, quatre burelles. Sur le tout, un écusson à deux fasces. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (grand cachet, en cire rouge) (Chap. de Nivelles, c. 1374, A. G. B.).

— (Ferdinand, comte de), évêque de Namur (voir **Ingelheim**), 1718 : écartelé ; aux 1er et 4e, quatre burelles ; aux 2e et 3e, un lion. Sur le tout, un écusson à deux fasces. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons, soutenant un chapeau ecclésiastique. Sans L. (grand cachet, en cire rouge, dans une boîte de fer blanc) (Ibid., c. 1375a).

— (Amour-Benjamin, comte de), chanoine (voir **Horion**), 1745 : d'or à deux fasces de gueules. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons et accompagné de deux lions, tenant, chacun, des deux pattes, une bannière de l'écu. Sans L. (cachet, en cire rouge, dans une boîte de fer blanc) (Ibid., c. 1374).

— (Le comte de) d'Hozémont (voir **Oultremont**), vers 1790 : même écus (ordinaire) et couronne. S. : deux lions regardants. Sans L. (cachet en cire rouge dans une boîte de bois) (M. Jos. Maertens, à Gand) (voir **Breugel**, Supplément, **Ingelheim**, **Isenburg**, **Carondelet**, **Oijenbrugghe**, **Ophem**, **Spinola**, **Waha**, **Wiltheim**).

Bernage, voir **Baronaige**.

Bernard, voir **Rahier**.

Berneau. *Renerus dictus de Berne, armiger*, écoutète de Maestricht, 1363 (n. st.) ; *Reijnere van Berne*, écoutète de Maestricht, 1363 ; *Renerus dictus de Berne*, même qualité, 1364 : une bande, chargée en haut d'un fermail rond et accompagnée d'un semé de billettes. L. : ✠ *S' Reyneri Thrreel de Berne* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1790, 1814, 1894).

— *Renerus de Berne, armiger*, 1365 ; *Reynerus de*

Berne, 1368, 9, reçoit, du Brabant, une rente sur Maestricht; écuyer, drossard de Fauquemont, caution du duc Wenceslas, 1371, le 6 août, à Bruxelles : même écu. L. : *S' Reneri de Berne scabini traiecten* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1945, 2191, 2286, 2404).

Bernemicourt, voir **IJsebrant, Ligne, Montmorency.**

Bernhausen, voir **Cloth.**

BERNTSBERCH *(Wernair van),* chevalier, reçoit, du Brabant, un acompte de 74 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357, le 24 avril, à Bruxelles : trois annelets, surmontés d'un lambel. L. : ✠ *S Werner van Berdesberch* (!) (Chartes des ducs de Brabant, N° 1001; comp. N° 1013) (voir **Tengnagel**).

Berot (Jacques), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons (il s'agit d'une terre à Sebourg), 1537 : un chevron, accompagné en chef à dextre de ... (cassé) et de deux étoiles, 1 en chef à senestre, 1 en pointe. S. senestre : un léopard lionné. L. : .... *qves Berot* (Vicomte Desmaisières).

Berresheim, voir **Virneburg.**

Berthem. *Renerus dictus de Bertheem,* échevin de Louvain, 1314, 5 : un sautoir échaneré, cantonné de quatre billettes. L. : ✠ *S R . neri de Bthem scab l* .... (Léproserie de Terbanck, Etabl. relig., c. 4722, A. G. R.).

— (Les maieur et échevins de), 1397 : dans le champ du sceau, rond, un Saint-Pierre, tenant de la dextre une clef, et devant lui, de la senestre, un écu à trois pals. L. : ✠ *Sigillvm scabinorvm de Berth* ... (Ibid., 4717).

— (Les mêmes), 1416, 22 (n. st.) : un sautoir. L. : ✠ *Segel scepenen van Bertem* (Ibid., c. 4717).

— *Johannes de Beerthem, dictus de Moelenslegere,* échevin de Bruxelles, 1469 (n. st.), le 7 février : écartelé; aux 1er et 4e, une estacade; aux 2e et 3e, trois renards passants, rangés en pal. Sur le tout, un écusson à la tour. C. : un renard en arrêt, entre un vol chargé d'une estacade. L. : *S Ians van Berthem (Cambre).*

— *Huijbrecht van Berteem* déclare tenir, du comte de Salm, des fiefs à Rotselaer, 1430, le 3 juillet : un maillet penché; au chef chargé de deux pals (Av. et dén., N° 722bis).

— Jean van *Beerthem,* tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1503, le 17 octobre : même écu que *Johannes,* 1469, mais brisé d'un lambel. Même C. L. : *S Ians van Be* ..... (Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4106, A. G. R.).

Berthem. Jean van *Beertthem,* même qualité, 1526 (n. st.) : même écu, mais sans lambel. Même C. L. : . . *ans van Berthem (Cambre).*

Bertinchamps. *Godefrois de Biertincamp, escuyers,* reçoit, du duc de Brabant, un acompte, par le receveur de Binche, Mathieu le Pannetier, 1372, le 13 octobre : de ... à l'écusson plain et au lambel brochant. L. : *S Godef[ridi] de Biert . ncan* (Chartes des ducs de Brabant, c. 2432, 2550).

— *Willem, die bastaert van Bertinchamp,* reçoit, du Brabant, le 4e acompte sur 200 florins de Hollande (guerre de Gueldre), 1398, le 15 mai : de ... à l'écusson plain, au bâton brochant et au lambel brochant sur le tout. L. : . ' *Wilmet de Bertincan* (Ibid., N° 5970).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article du T. I, p. 246.

Berthout. *Elisabeth, uxor Franconis dicti Berthoud,* et son dit mari et tuteur transportent, devant les échevins de Bruxelles, une pièce de terre, à Laeken, au lieu dit *ten Vierstraten,* 1334, *feria sexta post festum conversionis sancti Pauli apostoli.* L'acte est scellé par deux échevins (G., c. XIV, l. 85).

— *Heinric Bertoud, heere van Duffle,* chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre son duc et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : trois pals; au franc-quartier (gravé en creux) chargé de cinq billettes (devant représenter des mouchetures d'hermine). L. : *S Hn . ni de Du .. l . . . Gele* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Jonker Jan Berthut, die men ghet* (!) *van Berlaer, herre van Helmont* (Helmond) *ende van Keerberghe* (Keerbergen), déclare avoir donné à Jean van *Aerscout* (Aerschot) une terre sise près du bien de celui-ci, entre Haecht et Keerbergen, sous réserve d'un cens annuel de 1 *pennine,* 1373, *op den dertiendachs :* trois pals. L. : . . *Ian van Berl* ..... (G., c. XII, l. 59) (voir **SCHINNE; Droogenbosch,** Suppl.).

Bertrand (Noel), homme de fief de la seigneurie d'Antoing, 1509 : une hure de sanglier, surmontée de trois ... (étoiles?), rangées en chef. Seul, l'écu subsiste (M. A. de Bary, Gebweiler) (voir **Tellier**).

Bertrange. *Poinces Guenordin, chivelliers, citains de Mes* (Metz), sa femme, *Ysaibelz,* et consorts déclarent avoir vendu un fief, à *Flavey,* relevant de *noble home monss. Joffroit de Bertrenges, chivellier, mil trois cens et* ... (date inachevée) : plain; au chef fretté. C. : un plumail, issant d'une haute cuve. L. : ..... *B'trig* ... (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux) (voir **Koerich,** Suppl.).

Berward. *Arnolt, here zu Berwart* (voir **Boulay,** Suppl.), 1381, *up Cristus avont,* à Luxembourg :

deux fasces ; au chef chargé de trois étoiles à cinq rais. C. cassé. L. : ..... *Berowar*.. (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 210).

Placer à ce nom l'article *Bierscart*, du T. I, p. 253. Berward est le nom d'un ancien château près d'Esch-sur-Alzette.

Berwout, voir **Rover**.

Besse (de). Nicolas, cardinal-diacre, etc. 1367 : compléter ainsi l'article du T. I, p. 247 : sous chacun des deux écus un corbeau, les deux corbeaux adossés L. : *S' Nicolai scē Marie in via lata diacō cardinal' pectoris ordis frm minorū* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 2125, 2126).

Bet, voir **Broekhuizen**

Béthencourt, voir **Soissons**.

Béthune. Isabelle, dame de Ghistelles, d'Ingelmunster, de Vendeuil, vicomtesse de Meaux, déclare tenir, du bourg de Bruges, une rente sur des biens à Moerkerke, 1430, le 3 août ; tient, du même bourg, *thof ten Polre*, avec 150 mesures, à Heille, au métier d'Aardenburg et l'écouterie et l'ammanie dudit métier d'Aardenburg, 1430, le 3 août ; tient, du même bourg, deux autres fiefs ; 1° 138 mesures au métier d'Oostkerke, hors de Houcke, fief dit *de Heernesse*, et dont les terres sont données, depuis des temps anciens, à cens, à diverses personnes, la mesure à raison de 32 deniers parisis ; 2° 126 mesures à Westcappelle, fief dit *te Reingheersvliete* (Reigersvliet), 1430, le 8 août ; écu carré (bannière ?), parti ; au 1er, écartelé ; *a* et *d*, une fasce (**Béthune**) ; *b* et *c*, fascé de vair et de ... (**Coucy**) ; au 2e, écartelé ; *a* et *d*, un chevron d'hermine (**Ghistelles**) ; *b* et *c*, une croix engrêlée (**Reigersvliet**). Un petit ange émergeant derrière l'écu, qui est tenu par deux autres petits anges, agenouillés, et accompagné, au bas, d'un lion léopardé. L. : *S Ysabe* ..... *istelle vicon* ..... *p* (Fiefs, N°s 8458, 7590, 8571).

— (Eugène-François-Léon, prince de), chambellan de l'empereur, résidant à Tournai, collateur, du chef de sa femme, Albertine-Joseph-Eulalie Levaillant, dame de l'Ordre de la Croix-Etoilée, héritière de la terre de *Waudripont* (Wattripont), province de Hainaut, d'un cantuaire, institué, dans ce village, d'abord, par noble damoiselle Jacqueline, dame de *Waudripont*, par acte du 24 février 1578, puis, par messire Philippe Levaillant, chevalier, seigneur de *Waudripont*, qui l'« augmenta » par son testament (du 14 juillet 1744), 1787 : d'argent à la fasce de gueules, accompagnée en chef à dextre d'un écusson à la bande, accompagnée de six billettes, rangées en orle. L'écu entouré d'un collier d'ordre, auquel pend une croix, le tout entouré d'un ruban auquel pendent trois croix. Le tout posé sur un manteau de l'écu, doublé d'hermine, sommé d'un bonnet entouré d'une couronne à cinq fleurons, sommé d'un globe crucigère, et accosté de quatre petites bannières, indistinctes, deux de chaque côté. Sans L. (cachet en cire rouge) (C C B., reg. 46643) (voir **Gottignies, Saint-Augustin ; Luxembourg**, Suppl.).

BETINRODE *(Gerart van)*, échevin de *Meyene* (Mayen), 1319, *in vigilia annunciationis Marie virginis* : un tilleul (stylisé). L. : ✶ *S Gerardi*(?) *scabini de Meneue* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach).

Bettange. *Her Henrich van Bettingin*, échevin de Luxembourg, 1411, 29 ; échevin et juge, 1417 : un griffon. C. : un grand plumail, issant d'une cuve. L. : ✠ *S Henrich van Betigen* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N°s 385, 429e, 609).

— *Her Johan van Bettingen*, échevin de Luxembourg, 1417, 9 : mêmes écu et C. L. : ✠ *S' Johan van Bettingen* (Ibid., N° 429e) (voir **Marschalk, Poincignon**).

Bette (Simon), fils de *Gheerolf*, déclare tenir, du château de Gand, un fief sis à Tronchiennes et comprenant 3 mesures de terres et deux tenanciers, payant des redevances de chapons, œufs, etc., 1421, le 22 mai ; écartelé ; aux 1er et 4e, cassés ; on ne voit plus que, dans chacun des cantons semestres supérieurs, une béquille de Saint-Antoine ; au 2e, trois lions ; au 3e, cassé. Seul, ce fragment de l'écu subsiste (Fiefs, N° 2485).

— *Adriaen Beths* déclare tenir en fief, de la *vierschare* de Waesmunster, au pays de Waes, une rente sur un bien ayant appartenu à Gilles metten Penninghen, et appartenant, actuellement, à damoiselle Elisabeth van Rijsselberghe, femme de Jean Malaert, 1515, le 10 août : trois béquilles de Saint-Antoine. C. cassé. L. : *S Adriae . Beth .* (Ibid., c. 7361).

— *Franchoijs Beths, filius Jo[ncke]r Jans*, déclare que sa femme, *Jonev[rouwe] Catherine de Bereven, filia Jo[ncke]r Eenis*, tient, du château comtal d'Harlebeke, 2 3/4 bonniers de terre à Harlebeke, 1630, le 31 juillet : écartelé ; aux 1er et 4e trois béquilles de Saint-Antoine ; aux 2e et 3e, une croix, accompagnée au 1er quartier d'un oiseau. C. fruste. Sans L. (cachet, sur papier, plaqué sur cire rouge, appendu) (Ibid., c. 9878) (voir **Sainte-Aldegonde, Stavele**).

Bettembourg. *Margrete van Bette[n]bourg, als van Erbeschafft wegen, und Johan van Swarzenberg, der Jonge, als ee man*, jurent d'observer *alsulche bourchfriede van den gemeynnen van Zolveren gemacht* (voir **Schwar(t)zenberg, Soleuvre**), 1442, *uff Sent Pauweltz dag conversionis* : un griffon. L. : ..... *t von B . . berch* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 852).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

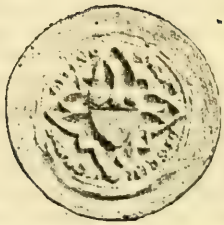

Fig. 4.

Pl. CCXXVIII.

Fig. 1. *Adam dictus de Sancta Catherina* (1275) (1),
Fig. 2. *Lambertus Scultetii (Scoutthijte*, et *Scultetus)* (1332, 1343) (2),
Fig. 3. Herman van Uden (1350),
Fig. 4. *Arnoldus* Greve (1367),

} échevins de Saint-Trond.

(1) Voir **Sainte-Catherine.**
(2) Voir **Saint-Gangulphe.**

Bettendorf, Philippe-Louis, baron von Bettendorf[f], colonel, 1721, 2, à Palerme ; *General-Feldwachtmeister*, 1730, à Palerme, 1731, le 12 janvier, à Trapani, 1731, le 26 février, à Palerme : de gueules à l'annelet, C. : un annelet, soutenant un plumail. L'écu ovale. Sans L. (cachets en cire rouge et sur papier, plaqué sur pains à cacheter) (Arch. communales de Nivelles).

D'après la liste de recensement dressée, à Palerme, le 20 décembre 1730, le colonel effectif d'un régiment Impérial et royal d'infanterie, le *General Feldwachtmeister* Ph.-L., baron von *Bettendorff*, était âgé de 61 ans, natif de Heidelberg, au Palatinat, réformé, marié, père d'un fils, et servait, alors, l'empereur depuis 41 ans et 5 mois (Ibid.).

— (Lothaire-Charles, baron de), seigneur de Falkenstein et de Niederhofheim, etc. (voir **Schütz**), 1735 : écartelé ; aux 1er et 4e, un annelet ; aux 2e et 3e, six (3, 2, 1) fleurs de lis, au chef plain (**Brömser de Rüdesheim**. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons et accosté de deux palmes. Sans L. (cachet, en cire verte, dans une boîte de bois) (Chap. de Nivelles, c. 1375bis) (voir **KERKE, Schütz**).

Le chef des 2e et 3e quartiers est hachuré de lignes verticales, mais Brömser de Rüdesheim porte : de sable à six fleurs de lis d'argent, au chef du même.

Betthonis *(Wilhelmus, filius), de theloneo sire conductu de Rielant* (Rilland) (voir **Stollart**), 1276 : dans le champ du sceau, une fleur de lis. L. : ✠ *S' W. . . . . filii Be . thonis* (Arch. communales d'Anvers).

Bettstein, voir **Bassompierre**, Suppl.

Beurze, voir **Breijdel**, Suppl.

Beusichem, T. I, p. 249, est la forme actuelle de *Beusinchem, Bosinchem*, etc.

Beveren *(Evrard de)*, sire de Wallers, châtelain de Dixmude, 1293 : type équestre ; le bouclier, l'ailette et la housse à un fascé (de 8 pièces) et au sautoir brochant. C. et ornement du chanfrein : un dragon ailé (celui du cimier entre deux plumes). L. : ✠ *S' Evardi* (!) *dñi de Beverne castellani dixmudensis*. Contre-scel : un écu aux dites armes. L. : *S' Evardi dñi de Bev'ne castellani dixmudesis* (Archives du Nord, Lille, Chambre des comptes) (voir **Bette**, Suppl., **Smet, WOESTINEN**).

T. I, p. 249, dans l'analyse de l'acte de 1279, il faut lire : *Evart*, et non : *Girart*.

Le seigneur de Bevres-lez-Haudenaerde : *fesses d'or et de gueulle de six pièces, et crye : Bevres la noble d'Audenaerde* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Le seigneur du pays de Bevres, au pays de Wase (Waes) : *fesses d'or et d'azur de huict pièces, et crye : bevres! Bevres!* (Ibid.)

Le seigneur de Beverne : *de sable à troes gemelles d'or* (Ibid.).

Le seigneur de Bevres-lez-Courtraey : *de gueulle, au chevron d'hermynes* (Guichelles), *escartelé de Lancembourg, qui est fesses d'argent et d'azur de dix, au lyon de gueulle à la queue mys en saultoir, couronné, lampasse et armé tout d'or* (Ibid.).

Le seigneur de Bevres, près Roulle : *d'argent, à la fesse de sable, au chief une vierge de mesmes* (Ibid.).

BIE, voir **Abbaye**.

Bierbeek. *Wilhem van Bierbeke, gheheijten van Wilre*, déclare tenir, de la comtesse de Vandémont, une maison et terre avec environ 45 bonniers, à Bierbeek ; un fief du sire de Gavere, comme seigneur de Rhode-Sainte-Agathe, et un autre du damoiseau de Nassau, seigneur de Corroy-le-Château, 1470 : un lion, à la cotice brochante et à l'écusson brochant sur le tout, à la hauteur de l'épaule du lion. L. : *S Willem van Bierbeke* (Av. et dén., N° 486).

— Hubert van *Bierbeke*, échevin de Louvain, 1554 : un lion, l'épaule chargée d'un écusson fruste. L. : . . . . . *n Bierbek* . . . . . (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3609).

Bierghes, voir **Wisbecq**.

Bierman, voir **Stroobant, Urbaen**.

Biesen. *Her Pouwels van den Bijessen* scelle le même acte comme échevin de Maestricht et comme échevin de la cour de *Leneuden*, 1435 : une croix engrêlée ; au franc-quartier chargée d'une fasce de cinq fusées. L. : *S Pouwels van den Biesen scepe triecht* (Chevalier Cam. de Borman, à Schalkhoven) (voir **Bemelen, Eyneburg, Overbunde**).

— *Heer Willem van den Biessen*, écoutète et échevin de Maestricht, 1450, le 1er août ; échevin, 1450, en octobre : même écu. L. : *S Willem van den B . essen* (Ibid.).

Bièvre, voir **Aymeries**, Suppl.

Bigard. Florent, seigneur de *Bigarden*, scelle un acte des proviseurs des pauvres honteux *(huijsarmen)* de la paroisse de *Groten Bigarden*, 1407, le 21 juin : plain, diapré ; au chef échiqueté. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux têtes de coq, sur des cols allongés, adossés. T. : deux damoiselles (G., c. XX, l. D).

— Les tenanciers jurés dudit Florent scellent le même acte, 1407 : dans le champ du sceau, ogival, un écu plain ; au chef échiqueté. Deux hommes tiennent cet écu des deux mains. L. : *S Seghel der ghesw . . . n late cerren* (!) (pour : *'s heren) van Bingar . . .* (Ibid.) (voir **Ranst, Serjacops, Serclaes, Steenweg, Thuijn, Wassart**).

— 1422, le 21 avril (date de l'acte) le magistrat de Bruxelles, dans l'intérêt du duc de Brabant, déclare avoir commis *onsen waelgeminde her Willem, heere tot Bijgaerden, ridder : capiteijn te sinne in der voirg. stad*, et avoir résolu de nommer, après sa mort, *een goet getrouwe notabel man om capiteijn te sinne*, à élire par le bourgmestre et les conseillers des neuf nations *(Petrus de Thimo*, III, f° 379, manuscrit aux archives de la ville de Bruxelles).

Il est cité comme capitaine dans des actes des

1423, 10 avril (v. st.) (Ibid., f° 382), 1423, 20 sept. f° 386) ; par ce dernier acte, le magistrat lui donne, pour la durée de ses fonctions et pendant trois autres années après, *de woninghe oft herberge die men te heeten plach Oestervant, ende dair ontlancx ons genadich heeren munte van Brabant inne geleghen heeft, met allen huerren beranghe ende toebehoirten, geliic dat zij geleghen es inde langhe Ridderstrate, te weten voire ter straten tusschen de goede Vranex tseriacops, geheeten van den Poele, in deen zijde, ende den goeden Joos geheeten de Wale, in dandere, ende achter tusschen de goede des selfs Joos swalen, in deen zijde, ende de goeden der weduen ende der erfgenamen wilen Jans die men hiet de Sloetmakere, in dandere, streckende huer achterweert tot op den muer of resten der stad van Bruessel voirs.* . . .

Dans le cas où Gᵉ de B. viendrait à mourir étant en fonctions, sa femme y habiterait pendant une année.

Si le duc se décidait à faire frapper monnaie à Bruxelles : *te doen munten oft eenegen penninc te doen slaen,* qu'alors la ville pourrait y affecter de nouveau ladite demeure et en assigner une autre à Bigard, *omtrent der meret van Bruessel.*

En 1423, le 20 janvier (v. st.), le seigneur de Bigard étant destitué de ses fonctions par les bourgmestres, échevins, conseillers, jurés et les cent, *om zekere notabele redenen hen dair toe porrende,* il rend son acte de nomination de 1422, le 20 avril, et celui qui lui accorde de *herberge van Oestervant* (Ibid., f° 388 v°).

Bicken. *Godefert von Bytken* (!), ami et caution de Thierry von Oetgenbach, 1341 : une bande de trois losanges. C. cassé. L. : . . *Godvert . . Bicke*. (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— Jean, comte de Sayn, et sa femme, *Lyse,* font sceller un acte par Hern *Alebrichte van Bickin, rittir,* 1351 ; celui-ci scelle un autre acte des mêmes époux, 1351 : même écu. C. : une tête et col d'âne. L. : ✠ *S Alberti de Dichyn* (!) (Ibid.) (voir **Sayn, Voyse**)

Bijlandt. *Loef van Hulhusen* (Hulhuizen), chevalier, fait sceller un acte par *heren Otten van Bilant, den alden,* chevalier, 1349, *up siinte Andreas dach :* une croix et un lambel brochant. L. : ✠ *S' Otonis de Bylant milit'* (Dusseldorf, *Clèves-Mark,* N° 254) (voir **Münchhausen, Willich**).

Billau (Frère Antoine), abbé de l'abbaye de Los, près de Lille, en Flandre, diocèse de Cambrai, 1787 : d'or à la fasce d'azur, chargée de trois étoiles à cinq rais et accompagnée de trois (2, 1) roses à quatre feuilles. L'écu, dans un cartouche, sommé à dextre d'une mitre et posé sur une crosse en barre. Au bas, une devise, fruste. Sans autre L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46660, *France).*

Billemont *(Gheeraert van)* déclare tenir, du duc de Bourgogne, par l'intermédiaire de la châtellenie de Courtrai, *tammanscip van Botenijs* (Dottignies), avec rentes, bailli, sous-bailli (qui empruntent leurs échevins au bailli de Courtrai) et divers droits seigneuriaux *(tol, vond, bastaerde goed, boete . . .),* 1450, le 6 novembre : de . . . à l'écusson plain et à la cotice brochante. Cq. couronné C. : une tête et col de lion. S. : deux griffons accroupis. L. : *Seel Grard de . . . . . mont* (Fiefs, N° 1599).

Billen, voir **Nederheim.**

Billy. *Ourriez de Billey,* sire de Florenville et de *Martinvey,* fait, avec le prieur de Chiny, un compromis au sujet du moulin de *Martinvey,* 1382, *le dixime jours dou mois de Janviers :* trois billettes. C. : un chapeau, garni de deux panaches. L. : . . [*O*]*riet de Billey* (Arch. de l'Etat, à Metz, Arch. ecclésiast., fonds H, N° 1448).

Billich, voir **Cretzel, PILCH.**

Bilstein. *Thielman von Bielsteyn,* échevin de Luxembourg, 1463 : plain, diapré ; au chef chargé de trois pointes de flèche. L. : *S Tylma va Bilsten der verwer* (= le teinturier) (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1255).

BIJMMEN, voir **Jode.**

Binche, voir **Mohier.**

Bingerden, voir **Bellinkhoven**, Suppl.

Binkhorst. *Herebaren van der Binchorst,* chevalier, déclare avoir donné à sire *Jan Emonts zoen,* prêtre, la chapelle à *Bloclant* (Blokland), avec une demi-*hoeve* de terre, où elle est située, et une rente annuelle de 40 escalins de Hollande, 1350, le 12 mai : un lion, à la queue fourchée, au lambel brochant. L. : . . . . . *de Binc* . . . . . (M. Beelaerts van Blokland) (voir **Nes**).

Arnt vander Binchorst, homme du « duc » de Hollande, portait, d'après Gelre : d'or au lion de gueules, à la queue fourchée.

Binckom, voir **Diest, Oliviers.**

Binsfeld. *Theodericus de Binsvelt (Bynsvelt), miles,* 1363 (n. st.), 4, 6 (n. st.), 8, reçoit, du Brabant, une rente, par le receveur de Maestricht : un lion couronné, à la queue fourchée, l'épaule chargée d'une étoile. C. : une tête et col de chien braque. L. : ✠ *S Ded'rici d' Besvelt* (Chartes des ducs de Brabant, 1800, 1876, 2032, 2190).

Birgel, voir **Wickrath.**

BIRKELE. T. I, p. 259, placer cet article à **KIRKELE** (voir **KIRKELE**, Suppl.).

Birkelyn, voir **Horn.**

Birkendahl, voir **Hagenbeck**, Suppl.

BIRNHEYM, voir **Honselar**.

Birtrange, voir **Orley**.

Bisdomme *(Mijn here Jan van den)*, *riddere*, scelle un acte de ses tenanciers *ten hove van Scoenenberghe* (il s'agit d'une rente sur un bien à Watermael), 1377, *vier dage in loimaende* (v. st) : plain ; au chef chargé de trois pals. C. : un haut bonnet entre un vol. L. : *S . . anes de Bi . . . . . oe m'll'* (Fonds de Locquenghien, c 11, A. G. B.) (voir **BIJSSCOPDOEME**, **Tour**, **Vladeracken**, **Vogel**).

Biseau, voir **Taquenier**.

Biset, voir **Woelmont**.

Biscops, voir **Abeele**, Suppl.

Bissen. *Margrethe von Bieczen*, belle-mère et mère respectivement de Jean, sire de Créhange, et de sa femme, Irmgarde de Pittange, 1405 : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus ; A, fruste ; B, parti (?) ; au 1er, fruste ; au 2d, un fascé. L. : . . . . *garite de* . . . . . (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 347) (voir **Créhange : Heffingen**, Suppl.).

La partie dextre de l'écu B est fruste ; il se peut que tout cet écu soit fascé.

Bitburg. La prévôté de *Bidburch*, 1364 : dans le champ du sceau, une tour, ou porte crénelée, accostée de deux croisettes pattées, au pied fiché, surmontées, chacune, d'une étoile a cinq rais. L. : . . . *r* . . . . . *d* . *B*[*id*]*ebrrch* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 143).

Bitche *Robinus, miles, dominus de Bysche*, 1290 : type équestre ; fort endommagé ; la housse fascée. Contre-scel : un écu fascé de huit pièces. L. : ✠ *Segillvm* (!) *secreti* . . . . . *e* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach).

Biwels. *Heinric van Biwels* scelle pour sire Guillaume van *Manderscheit*, qui reçoit, du Brabant, 242 moutons, pour arrérages d'une rente féodale de 80 florins, 1368 (n. st.), le 19 janvier : un burelé (de 10 pièces) de . . . et d'hermine. L. : ✠ *S' Henrici de* . . . . . (Chartes des ducs de Brabant, N° 2165).

— *Diderich van Byveltz*, échevin de Thionville, 1410, le 4 mars (v st) : un burelé (de 10 pièces) d'hermine et de . . . (!). L. : ✶ . *Diederich von Bivels* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 371*).

Bladelin, voir **Middelbourg**, **MOLLIN**.

Blaesveld *Robberecht van Blaersvelt*, homme de fief, du chef de *Boelaer*, de damoiseau Daniel van Bouchout, seigneur du pays de *Boelaer* (Boulaere), ber de Flandre, seigneur de Schendelbeke, 1493, le 2 juillet : trois (2, 1) poissons. C. : un vol. L. : *S Robrecht van Blasvelt* (Comte Thierry de Limburg-Stirum) (voir **Kerman**, **Malsen**, **Rossum**).

Blaeuvoet (François), échevin et *curer in Berghen-ambucht* (Bergues-Saint-Winoc), 1366, le 9 avril (v. st.) : plain ; au chef chargé de trois étoiles. L. : ✠ *S' F . anssois Blvaervoet* (Ibid.).

Blâmont. *Thiebauls, sires de Blanmont*, comme suzerain, ratifie la fondation faite par François de *Herbevilleir* (Herbéviller), chevalier, d'une chapellenie dans la partie sénestre de l'église de *Herbevalleir Saint Germain*, en l'honneur de Dieu et de la Vierge, avec assignation de revenus *illec*, 1345, *le sabbedi davant lai feste de touz sains vint et nuef jour don mois doctembre* : type équestre ; le bouclier, l'ailette et la housse à deux bars adossés. Cq. couronné (?). C. : un bonnet entre deux bars affrontés, la tête en haut. L. : *S Ti . . . vl . . vellie . . . . Blammont* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, N° 334) (voir **Faucogney**, Suppl.).

Blancart, voir **Lourde**.

Blanke, voir **Beelaerts**, Suppl.

Blankenheim. *Gerhart van Blanckenheim, herre zu Castilberg* (Casselburg) *und zu Gerartzstein* (Gerolstein), *und Else van der Nuverboumburg, vrauwe zu Hünoltstein* (Hunolstein), tuteurs de *Niclais, vayds und herren zu Hünoltstein, . . . nyner egen . Elsen son*, déclarent qu'il a été convenu de marier celui-ci à *Metzen, dochter herren Johans, graven zu Salmen* (Salm), et jurent de faire conclure cette union avant la Saint-Martin ; 1391, *des mandages vür sent Bartholomeus dage ;* il scelle aussi l'acte du comte de Salm, 1391, même jour : un lion, au lambel à cinq pendants, brochant. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un écran échancré aux armes, chaque pointe garnie d'un petit plumail, ledit écran entre deux touffes de plumes de paon. L. : *S her Ge . . t here zv Kasselberch* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, Nos 245a, 245b).

— *Else van der Nuverboumburg*, ci-dessus, 1391 : dans le champ du sceau, rond, deux écus ; A, parti de . . . (diapré) et de . . . (plains) ; B, deux fasces, accompagnées de douze (5, 4, 2, 1) billettes (**Hunolstein**). L. : ✠ *S El . . . . . vraur . . . . . Hvnolst* (Ibid., N° 245a).

— Frédéric [de Blankenheim], évêque de Strasbourg, scelle la promesse des époux ci-dessus, 1391 ; il scelle aussi l'acte du comte de Salm, du même jour : dans le champ du sceau, un arbre terrassé, accosté de deux écus ; A, une bande ; B, un lion couronné, au lambel à quatre pendants, brochant. L. : . *Secretvm Friderici episcopi argenti* . . . (Ibid., Nos 245a, 245b) (voir **Manderscheid, Salm**).

Blanckaerd, **Blanckaert,** voir **Vleeschouwere, Was.**

Blancq (Jehan le), dit de Naviers, juge emprunté à noble homme monseigneur de Croix, chevalier, bailli de Lille, scelle un acte de Robert Petitpas, 1417 (n. st.) : un marteau, accompagné au flanc senestre d'une étoile ; fruste au flanc dextre. L. : . *Seel Iehan le Blan* . . (Vicomte Desmaisières).

Blaschro (Jean), échevin de Bartscheid, 1407, 20 : trois roses, rangées en bande, accompagnées en pointe à dextre d'une étoile. L. : *S Iohan Bla . chro* (Dusseldorf, *Bartscheid*, N°s 209, 222).

Blefken, voir **Ouden.**

Blier (Guillaume-Joseph de), seigneur foncier de Blier (district de Durbuy), déclare, au gouvernement autrichien, les revenus attachés à l'office dans l'oratoire de son château de Blier, paroisse de Fisenne, diocèse de Liége, office fondé, le 7 mai 1615, par feu Nicolas de Blier, seigneur de Blier et de *Walay*, capitaine et prévôt de Durbuy, 1787 : d'argent à trois fasces (hachurées verticalement !) ; au franc-quartier chargé d'une rose. C. : une rose entre un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46581).

Blin d'Orimont, voir **Tellier.**

Blitterswijk. Jean van *Blittersuijck*, échevin de Bruxelles, 1448, 55, 60 : coupé-denché ; au 1er chargé à dextre en bas d'un petit losange. Cq. couronné. C. : un lièvre assis, portant, de la patte droite, au museau un rameau. L. : *S Ian vā Blitterswyc* (Bruxelles, G., c. XIII, l. 68).

— Guillaume van *Blittersuijck*, même qualité, 1489 : mêmes écu (mais un chef, au lieu d'un coupé) et C. L. : *S Willem va Blitterswyc* (Bruxelles).

Bloemendael. *Her Johan van Bloemendale*, chanoine de Notre-Dame, à Maestricht, 1450, le 1er août : une demi-rose, défaillante à senestre, et une demi-fleur de lis florencée, défaillante à dextre, mouvant l'une de l'autre (Chevalier Cam. de Borman, à Schalkhoven) (voir **Overbunde**).

Bloijman *(Henricus)*, échevin de Bois-le-Duc, 1567 : trois roses. L. : . . . *nrici* . . *oim* . *n* . . . . . (Bruxelles).

Blois. *Jan van Bloys, here van Scoenhoven* (Schoonhoven) *ende van der Goude* (Gouda), déclare avoir reçu, du Brabant, les arrérages d'une rente due, par le duc Jean, à son *oudervader*, sire Jean de Hainaut, sire de Beaumont, 1364, le 6 août : écartelé ; aux 1er et 4e, trois pals de vair, au chef plain ; aux 2e et 3e, quatre lions, au lambel brochant. L'écu sommé d'un léopard et accosté de deux léopards lionnés, rampants, adossés. L. : *S Iohannis de Blesis dn . . . Scoenhoven et de Go . . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1903) (voir **Baives,** Suppl. ; **Croy, Oultremont, Rubempré**).

Blochausen (La douairière Eléonore von), née d'Ahr, dame de la ville et seigneurie de Bitburg, co-dame de la Rochette et de Brandenbourg résidant en son château de Brückerberg, près de Colmar, collatrice d'autels en l'église de Bitburg, etc., 1788 ; scelle une quittance 1790 : dans le champ du sceau, deux écus ; A, coupé ; au 1er, parti ; *a*, un lion ; *b*, une couronne ; au 2^d^, un arbre terrassé, accosté de deux fleurs de lis ; B, deux roses en chef et une étoile en pointe (le champ hachuré horizontalement et verticalement !) (**Ahr**). Les deux écus sommés d'une couronne à trois fleurons et à deux petites pyramides, chacune à trois perles. S. : un lion et un aigle regardants. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46581, et M. Jules Vannérus) (voir **Weydert**).

Bloke, voir **Papeleur.**

Block, voir **Wesembeek.**

Blokland, voir **Taets ; Beelaerts,** Suppl.

Bloc-Ry. *Robiers de Blokeri, sires de Mauransart* (Maransart) *et de le Couture*, en qualité de suzerain, ratifie le testament d'*Yolens de Biamont* (Beaumont), qui dote les églises *de le Couture*, de *laune* (Aulne), de *Mauransart*, de *Gesineral* (Gesval) et d'*Ohang* (Ohain), 1321, en mai : dans le champ du sceau, un écusson plain, entouré de six roses. L. : ✠ *S' Rob . . . . . de Bl . keri* (Arch. de Nivelles, Hospices).

Peut-être, les armes de ce personnage étaient-elles : de . . . à l'écusson plain, accompagné de six roses en orle.

Blomme, voir **Themseke.**

Blomus, voir **Berghe,** Suppl.

Blond, voir **Hornu.**

Blonde (Gauthier de) reçoit, du Brabant, 640 vieux écus, à savoir 400 en espèces, et un bois, *op de Loe*, acheté, pour 240 vieux écus, à Gauthier Corsbout, receveur de Louvain (somme à lui due du chef de la guerre de Flandre ?), 1357, le 22 octobre : un chevron, accompagné de trois roses. L. : ✠ *Le seel Gartier le Blonde* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1486) (voir **Schat**).

Compléter, en conséquence, l'article T. I, p. 266.

Blondeau, voir **Royer.**

Blonde[e]l, T. I, p. 266, acte de 1393, où, au lieu de Longville, il faut lire : *Longrillers* = Longvilliers, près de Montreuil, Pas-de-Calais (voir **Lierre, Rue, Saint-Genois, Tailleur, Veltganck**).

Bloosset, voir **ULENBROICH.**

Bloten, voir **Tierloet.**

Bodeghem. Les échevins de *Boedeghem*, 1308 : dans le champ du sceau, rond, un saint Martin, à cheval, passant à dextre, se retournant pour couper le manteau avec son épée. L. : *Sigill' schabinorvm de Bodenghem* (G., c. I).

— Jean van *Boedeghem*, tenancier de sire Guillaume van den *Heetfelde* (Heetvelde), chevalier (il s'agit d'un bien sis *binnen den nuuen vesten van Bruesele*), 1414, le 6 août : une croix recercelée ; au franc-quartier brochant, chargé d'un sautoir engrêlé (?). L. : *S Iohans' [..] de Bvedeghem* (G., c. XIV, I. 91ª) ; (voir **Neve**).

Le tenancier de Heetvelde s'appelle Jean van den *Heetfelde*.

Bodelschwingh *Ernste van Bodelswinge* scelle, parmi les *in tuige ind vrvende*, un acte de Bernard et de Godefroid van Strunkede (voir **Visbeck**), 1426 : une fasce, surmontée d'un fermail en losange. L. : ✠ *S' Ernesti de Spcke* (Dusseldorf, *Cleves-Mark*, Nº 1340).

Boeije (Jean) (sans particule), échevin du Franc de Bruges, 1365 : deux épées, passées en sautoir, les pointes en bas, cantonnées de quatre étoiles à cinq rais. Le casque couvert d'une haute capeline, terminée en volet, sans autre C. S. : deux léopards lionnés, accompis. L. : ✠ *S' Ian . . . . ie*. (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

— (Vincent de) déclare tenir, du bourg de Furnes, un fief à *Reijninghe* (Reninghe), 1421, le 28 mars (après Pâques) : un chevron, accompagné en chef à dextre d'une étoile ; à la bordure engrêlée. L. : *S' Vin . . . . . ie* (Fiefs, Nº 837).

Boekhorst, voir **Woelmont**

Boem, voir **Büderich.**

Boenen. Richard van *Bognen* déclare que le comte de Clèves lui a donné en fief la pêcherie d'*Alden Mettare* (Altemaethler) et promet de la rendre à la première réquisition, 1357, le 7 janvier (v. st.) : type sentiforme ; une chaine en pal (3 chainons). L. : ✠ *S' Richardi ivnioris d' Boenen* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, Nº 298).

— *Goddert van Strunckede* (Strunkede) fait sceller par *d.n Ernstfesten unnd vrommen Jorien van Boenen, drost tot Wetter, mynen swegerhern*, et par *Hinrich Knyppynck zom Grymberghe* (Grimberg), 1548, le 26 avril : une chaine en pal (3 chainons). C. : deux plumes d'autruche. L. : *S Iorgen va Bonen* (Ibid., Nº 134).

— *Conradt von Bönen tom Berge* (voir **Asbeck**), 1592 : une chaine en pal (3 chainons). Même C. L. : . . . . . *von . . . nen* (Ibid., 134) (voir **Asbeck**, Suppl.).

Boet[e], voir **Boot[e]**.

Boetere, voir **Malsen.**

Boets *(Adam dictus)*, échevin de Vilvorde, 1440 : un sautoir, chargé en cœur d'un besant ou tourteau, et accompagné en pointe d'un croissant et d'une étoile, rangés en pal. L. : ✠ *S' Adam Boets* (G., c. IV, Nº 510).

Boetzelaer. *Rvtgher van den Rvytzelar[e]* reçoit, du Brabant, une pension, par le receveur de Maestricht, 1363 ; reçoit, du Brabant, une rente féodale, par le même, seul, en 1367 ; avec son frère, *Sweder*, qui scelle en 2ª lieu, 1368 : trois crampons. L. : *S Rotgeri de Boyeler* (Chartes des ducs de Brabant, Nºs 2079, 2157, 2203).

— *Sweder van den Rvytzelar[e]* reçoit, du Brabant, une pension, par ledit receveur, 1366 ; scelle en 1368 (voir ci-dessus) : même écu. L. : *S Svederi de Bot . . l . .* (Ibid., Nºs 2080, 2157, 2203) (voir **Croy**, **Lokhorst**).

Bogaerde[n], voir **Bongaert**, etc.

Bohême, voir **Luxembourg**. Suppl.

Boiken *(Godefridus)*, échevin d'Uccle, 1283 : un chevron, accompagné de dix billettes, six en chef, trois (2, 1) dans chaque canton, et quatre (1, 2, 1) en pointe. L. : *. S Godefridi di[.] de Pay . r . . .* (Forest, Etabl. relig., c. 2497ª, A. G. B.).

Compléter, en conséquence, l'article du T. I, p. 272. Ce personnage fut échevin d'Uccle et de Bruxelles. Les deux sceaux permettent donc de reconstituer son *alias* : *de* (ou van den) *Paghase*.

Boileau. *Gille Boleu de Comblin* (Combain) scelle pour Jean Broyfort, qui reçoit, du Brabant, 50 vieux écus, pour solde de tout compte (guerre de Flandre?), 1338, le 9 juin : une croix. L. : ✶ *S' Gilekin Boileve* (Chartes des ducs de Brabant, Nº 1641ª).

Placer à ce nom, l'article *Boleu*, mauvaise leçon, T. I, p. 278.

Boilman, voir **Wiltz.**

Bois. *Robbeert de Bos* reçoit, du Brabant, 80 vieux écus (pourquoi?), 1357 (n. st.), le 7 février ; un fascé de six pièces, la 1re chargée à dextre d'un coq, les 2e, 4e et 6e de six (3, 2, 1) roses. L. : ✠ *S Robert Brisetieste* (Brisetête) *dis dor Bos* (Chartes des ducs de Brabant, Nº 2109) (voir **Helman**, **Caverson**, **Lannoy**, **Molnere**, **Neuf**, **Noyelles**, **Ro**, **Vretee**).

Bois-Seigneur-Isaac (Les échevins du) et d'Ophain, XVIIe-XVIIIe siècle ; écartelé ; aux 1er et 4e, trois maillets (droits) ; aux 2e et 3e, d'hermine à la croix, chargée de cinq roses (**Sainte-Aldegonde**). Sur le tout, un écusson à trois maillets (droits). L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à sept perles. L. : *Seel eschevinal de Bois sgr Isaac Ophain* (Bruxelles).

Les 1er et 4e quartiers, ou bien l'écusson en cœur, représentent les armes des Mailly.

Boisschot, voir **Saventhem**.

Bocholz. Noble et généreux seigneur Godefroid de *Bocholtz*, seigneur de Jemeppe, Oreye, etc., souverain maieur de Liége, 1626 : trois têtes de léopard. C. cassé (Arch. de l'Etat à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— (Godefroid, baron de) et d'Oreye, seigneur de *Jenep* (Jemeppe) et Grandville, conseiller d'Etat et de la Chambre de Son Alt. Sér. l'Electeur de Cologne, duc de Bavière, prince-évêque de Liége, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Thérèse d'*Hoensbrouch* (Hoensbroeck), sa cousine, est fille de messire Guillaume, seigneur du pays d'Oosthan, Beeringen, Beverloo, Heusden, Moll, Balen, Desschel, etc., gentilhomme de la Chambre dudit prince-évêque, et de Marie-Agnès de Harff, fille de messire Jean de Harff a *Gelckercken* (Geilenkirchen), seigneur de *Landscroon* (Landskron), *Cominsvelt* (Königsfeld), Hüls, seigneur héréditaire à Nörvenich, Eller, et de Catherine de *Geminich* (Gymnich) — fille de messire Adolphe, seigneur de *Geminich*, du conseil du prince-Electeur de Cologne, drossard à Brauweiler, et d'Anne de *Hartsvelt* (Hatzfeld ?) ; petite-fille de messire Jean de *Harff* a *Gelckercken*, seigneur de *Landscroon*, *Cominsvelt*, Hüls, seigneur héréditaire à Nörvenich, du conseil du duc de Juliers, Clèves, Berg, drossard de Heinsberg, Millen et Born, et d'*Iemgarde* de Plettenberg ; et que, enfin, elle est *vrayement noble de tous costez sans aulcune bastardie ou bourgeoise* (!), 1636, le 13 juillet, a Cologne : écartelé ; aux 1er et 4e, trois têtes de léopard ; aux 2e et 3e, une fasce ondée-entée (**Groesbeek**). C. : une tête et col de cygne. L. : . . . . . *Oray* . . . . . (Chapitre de Nivelles, c. 1375bis, A. G. B.).

— Ferdinand, grand-doyen de Liége, etc. (voir **Oijenbrugghe**), 1660 : même écu (écartelé). L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à huit perles. L. : *Ferdinandvs baro a Bocholt decanvs leodien* (Ibid.) (voir **Carondelet**, **Marbais**, **Merode**, **Oijenbrugghe**, **Rivieren**, **Schwartzenberg**).

Bock, **Buck**, etc. *Vranke de Boc* reçoit, du Brabant, 10 *pont grote laken ghelts* (1 écu d'Anvers, aux quatre lions = 22 *grote laken ghelts*), 1337, le 18 novembre : sceau décrit T. I, p. 276 (Chartes des ducs de Brabant, N° 1528).

— *Colin* Buck, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1370, I : une escarboucle. L. : . . . *olini Bv* . . . . . *bini aqvens* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, Nos 23, 71).

— Jean de Bock, homme de fief Jean Bernage, chevalier, seigneur de Moen et Perck (voir **HORICKE**), 1422 (n. st.) : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'un bouc sautillant. C. cassé. L. : *S Iohannis* . . . . . (Forest, Etabl. relig., c. 2497b).

Bock, **Buck**, etc. *Lambret* (!) *Buck yn Sent Jocops stase* (!) (Sanct-Jacob-Strasse), bourgeois d'Aix-la-Chapelle, 1376 : une escarboucle. C. : deux tiges fleurdelisées, recourbées. L. : *S Lamberst* (!) *Brc* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 23).

— *Lambrecht* Buck, maieur de Burtscheid, 1462 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé de deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois fleurs de lis. L. : . *Lambre* . . . *Buck* (Dusseldorf, *Burtscheid*, N° 226).

— *Lambrecht* Buck, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1462 : mêmes écu et C. L. : *S Lamberti Brck scabini aqven* (Dusseldorf, *Regulierherren*, *Aachen*) (voir **Broekhuizen**, **MORTENBEKE**).

Bockel, voir **Rochette**.

Bocquet, voir **Grouff**, Suppl.

Bolen, voir **Boileau** (Suppl.).

Bolland, T. I, p. 278, le nom de la seigneurie citée dans l'acte de 1401 est Stolzembourg (et non Stolzenberg). Le château de Stolzembourg est situé près de Vianden.

Bollebeek, voir **Maxenzele**.

Bollere, voir **Woelmont**.

Bolsingen. Jean van *Bolszingen*, échevin et bourgeois de Thionville, 1444 : une tête et col de héron, mouvant de la pointe. L. : *S Iohan von Bol . singen* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, Nos 883a, 883b).

— *(Der ersame Roprecht von)*, échevin de Thionville, 1494 : même écu. L. : *Ropret von Bolsyngē* (Ibid., 1989).

Bomberg[h]en. Daniel van Bombergen, échevin de Bruxelles, 1583 : une fasce, chargée de trois fleurs de lis. C. cassé. En-dessous de l'écu, le millésime *15* . . . L. : *S Dan* . . . . . *(Cambre)* (voir **Pruinen**).

Bonaert, voir **Stichele**.

Bondues, voir **Lille**, Suppl.

Bonem. Pierre van *Boonheem*, échevin du Franc de Bruges, 1365 : un chevron, au lambel brochant. L. : . . . . . *van* . . . . . (Comte Thierry de Limburg-Stirum) (voir **Voocht**, **Wijts**).

Bönen, voir **Boenen**, Suppl.

Bongart, **Bogaerden**, etc. *Reynardus de Pomerio, miles*, donne un acte en faveur de l'abbaye de Burtscheid, près d'Aix-la-Chapelle, 1321, en août ; scelle un acte d'*Emundus, armigeri, domini Johannis*,

quondam domini de Kerpene, militis, bone memorie, filius, 1321 : un chevron d'hermine. L. : *S' Renardi de Pomerio militis* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 133).

Bongart, Bogaerden, etc. *Grardus* (!) *de Pomerio*, fils dudit, 1321 ; scelle un acte de sire Jean de Schönau (voir **Schoonvorst**), 1324 : un chevron (non d'hermine). L. : . *S' Gerardi de Pomerio militis* (Ibid , N°s 133, 137).

Reynardus, 1321, cite feu sa femme, *domina Oda*, et feu *Sybilla*, femme de son dit fils, *Grardus*, pour lesquelles il fonde un anniversaire.

— *Jacobus de Pomerio, miles*, conseiller du comte de Juliers (voir **Vurre**), 1333 : une fasce, chargée d'une merlette et accompagnée de trois (2, 1) fers à cheval. L. : ✠ *S' Iacobi de Pomerio militis* (Chevalier Cam. de Borman, a Schalkhoven).

— *Henricus de Boengaerden* (— Bogaerden), échevin de Bruxelles, 1354 : un lion couronné et un semé de roses ; l'épaule du lion chargée d'un écusson parti-émanché. L. : ✠ *Si' He . . . . us de P . . erio* (G., c. II, N° 347 ; c. IX, l. 40, et *Cambre*).

— *Goderert van den Bogarde*, chevalier, reçoit, du Brabant, 353 vieux écus, pour ses services, pertes et dommages dans la guerre de Flandre, 1357, le 12 novembre : un chevron, au lambel brochant. L. : ✶ *S' Gort va den Bongart ri . . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1500).

— *Stas van den Bongarde*, chevalier, drossard de Dalhem, caution du duc Wenceslas, 1371, le 6 août : même écu. C. : une tête barbue, coiffée d'un turban. L. : ✠ *S' Eusthacii* (!) *de Pomerio militis* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2404).

— *Jacobus de Bogairden* (Bogaerden), conseiller de la ville de Bruxelles, 1450 : un gironné d'hermine et de . . ., de 10 pièces ; au franc-quartier chargé d'un lion couronné. T. : un ange agenouillé. L. : *S Iacob va Boga . rden* (Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B.).

— *Abraham de Bocgaert*, homme de fief de Bernard d'Orley, seigneur de Semeffe, de la Folie, Tubize, etc., 1504 : même écu, mais brisé d'une étoile sur la 5e pièce (en chef à senestre) d'une étoile, et le lion non couronné. L : . . . . . *am de Bogaerde* (G., c. IX, l. 43a) (voir **Phariseau**).

— *Wernher de Bongardt*, seigneur de *Wynantsrode* (Wijnaatsraede), etc. (voir **Hoen**), 1397 : un chevron. C. : un buste barbu, tortillé. L. : *Werner vam Bongart* (Chap. de Nivelles, c. 1376, A. G. B.) (voir **MEGADEM, Zievel, Vijt, Vurre, Wielmakere ; Eggloy, Cruijce**, Suppl.).

T. I, p. 285, acte de 1440-41 (n. st.), *Stoltenberg* = Stolzembourg, château près de Vianden.

Bonin (Jacques), homme de fief du bourg de Bruges, 1421 : un fretté, accompagné d'un semé de gerbes. C. : une tête et col d'animal (chat ?) entre un vol, le tout d'hermine. S. : deux léopards lionnés (Fiefs, N° 8501).

Bonin. Pierre van *Muelenbeke* (Meulebeke) tient, du bourg de Bruges, un fief de 41 mesures, a *Oorscamp* (Oostcamp) — aboutissant a ceux de Pierre van *Muelenbeke*, de damoiselle Claire (van *Muelenbeke ?)*, femme de Jacques *Rivisch* (Rijnvisch), et dont le bien appartient, actuellement a Jacqueline, fille de Pierre van *Muelenbeke* —, duquel fief relève un arrière-fief tenu par damoiselle Claire van *Muelenbeke*, 1515, le 4 août : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre (?) gerbes, celles du canton dextre et de la pointe cassées. C. : une gerbe. L. : *S Pieter Booni . als va Muelebeke* (Fiefs, N° 8654) (voir une note a l'article **Molenbeek**).

Bonmaistre, voir **Kaye**.

Bonnarde, voir **Gouvion**.

Bonneau, voir **Wiet**.

Bonnières, voir **Thiennes**.

Bont, voir **Serjacops**.

Boodt, voir **Boot** (Suppl.).

Boos de Waldeck (Le baron de), grand doyen de Liége (voir **Oultremont**), vers 1790 : de gueules à trois fermaux en losange, aboutés en bande. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (cachet en cire rouge, dans une boite de bois) (M. Jos. Maertens, à Gand) (voir **Cloth**).

Boot[e], Boet[e], Bote. *Henricus Bo[e]te*, échevin de Bruxelles, 1303, 4 : neuf (3, 3, 2, 1) besants. L'écu accompagné de trois dragons, 2 rampants, adossés, le 3e sur l'écu. L. : ✠ *S' Henrici dicti B . . e (Cambre*, Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2499, 2500, A. G. B., G., c. XVII, l. 102).

— *Her Jan Boete*, bourgeois de Bruxelles, déclare *dat ic aen dat goet dat ic vercrech iegen ser Ewerarst kinder ser claes* (t' Serclaes), *waren, welc goet wilen eer was Jacobs van den Berghe, mi noch minen oer neghen recht ende kinne* 1324, *in sente Barthomeus* (!) *daghe :* neuf (4, 3, 2) billettes (qui est **Serroelofs**), au bâton brochant. L. : . . . . *ha* . . . . . *te (Cambre)*.

— *Everwinus Boete, junior*, 1342 ; *E. Bo[e]te* (sans *junior)*, 1347, 8, scelle en qualité d'échevin de Bruxelles : la description du sceau, T. I, p. 287, compléter ainsi : le lion des 2e et 3e quartiers est couronné, et les cornes de bœuf sont coupées de . . . et de . . . (G., c. XIV, l. 85, Fonds de Locquenghien, c. 11, A. G. B., Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

Boot[e], Boet[e], Bote. *Johannes dictus Boete,* échevin de Bruxelles, 1403 : sept (3, 3, 1) besants. L. : *Sigillu Ian Boete* (G., c. X, l. 4, c. XVII, l. 104, c. XVIII, l. 103).

— *Ambrosius de Boodt* déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief, de 44 à 45 mesures à Moerbeke, avec 9 hommages, tenus par Silvestre, fils de Léon Rape, Antoine Mettenecije (appelé aussi, plus loin : *Matinee*), fils de sire Pierre (Metteneije), seigneur de Marcke, Philippe van Aertrijcke, etc., 1515, le 21 juin : un chevron, accompagné de trois canots ; écusson en cœur à deux bandes. S. senestre : un griffon. L. : *S Ambrosius de Boodt* (Fiefs, N° 8467).

— Pierre *Boote,* tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1526 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé de huit (3, 3, 2) besants. L. : *Si . . . . . m Pe . . . Boot . (Cambre).*

— Jérôme *Boote,* seigneur de Wesembeek, échevin de Bruxelles, 1588 : même écu, mais les besants rangés 3, 2, 3. C. cassé. L. : . . . . . *onymi Boo . . . . ni de VVesenbeke* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. R.).

— *Cornelis de Boodt, vrije heer van Giessenburgh* (Giessenburg), *Giessennieuekerck* (Giessen-Nieuwkerk), *erffwatergraeff* de l'*Overwaert,* seigneur de *Bijngaertskercke* (Biggekerke ?), *Cadsant* (Kadzand), etc., investit maître Pierre van *Brantwijck* (Brandwijk), seigneur de *Blocklandt* (Blokland), de la *vrije heerlijkheijt, hoge ende laye,* de 11 journaux de terre (voir **Taets**, pour plus de détails sur ce fief), par suite de la mort de son père, maître Guillaume van *Brantwijck,* 1697, le 30 mai : écartelé ; aux 1er et 4e, un chevron, accompagné de trois canots ; aux 2e et 3e, deux poissons adossés et un semé de croisettes simples, au pied fiché. Cq. couronné. C. : un canot entre deux poissons renversés. L. : *Corn de Boodt r . . . heer van Gysenbvrg* (M. Beelaerts van Blokland).

— *Cornelia Droste, douagiere de Boodt, vrij vrouwe van Giessenborgh ende Giessennieuekerk, erffwatergraaffinne* de l'*Overwaart,* etc., investit *Evert* van Asperen, ayant procuration de dame Elisabeth op de kamp, veuve de maître Pierre [van] Brandwijk van *Blocklandt,* de son vivant *vrij heer* de *Blocklandt,* comme mère et tutrice de sa fille unique et mineure, damoiselle Anne-Wilhelmine Brandwijk van *Blocklandt,* âgée de 16 ans (procuration passée devant les échevins de Blokland), de ladite *vrije heerlijkheijt* . . . de 11 journaux de terre, comme son père l'avait reçue, le 30 mai 1697 ; 1732, le 16 août : elle se sert du même sceau que ledit *Cornelis de Boodt,* ci-dessus (Ibid.) (voir **Pipenpoij, Schrijnmakers**).

Boppard. *Henricus Bauerus de Bop[ar]dia, officiatus,* etc. (voir **Zino**), 1330 : un lion couronné. L. : . . *Henr . . i . . . . . ilitis d Bopard . .* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach).

— *Theodericus, dei et sancte sedis apostolice gratia episcopus* de Metz, 1366 : même écu. Ledit écu posé sur une crosse en pal. L. : ✠ *S' secretum Theoderici epi meten̄* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

LE COMTE DE MAS LATRIE l'appelle, à tort : *Theoderic . de Bavière de Boppard.*

— *Ich Henrich Baier van Boparden doen kont allen laden dat min liever gnediger here min here der hertzogh van Luccemb̄, van Brabant und van Lymb̄, uff afslach mijnre schatzunge und verlo͂st als vam stryde zo͂ Bastwylre, die ich in Brabant gerechent und behalden han, mir betzaelt hait sesz hondert vünf vnd sibentzig frankerischer franken, gude van golde und gewychte, van welcher sommen franken ich vour mich, minen gerben und nakommen, minen vourgen̄ gnedigen heren, sijne gerben, lude, lant, undersessen und alle andere die des quitancie bedourfen quijtschelden sonder argelist und geverd. In urkunde dies briefs mit minen ingesigel besigelt. Geschrieven des samstags des vijn̄ dages octobris, im jare unsers here xiij̄c. dren und sibentzig* (le 8 octobre 1373). Original sur parchemin, avec sceau, en cire verte, appendu à une simple queue de parchemin : un lion couronné. C. : une tête et col de lion couronné entre un vol. S. : deux cygnes. L. : *S Heinrici Beyer de Bopardia militis* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2488) (voir **OVIRSBURCH, Ufer, Westerburg : Arsburg, Beyer**, Suppl.).

Borg, voir **Borch**.

Borgne. *Pieres li Borgnes,* homme de fief de la Salle de Lille, 1372, le 15 mai : trois aigles éployées. S. cassé. L. : . . . . . *Borgn .* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines, N° 80).

Borch, Burch, Burcht, etc. *Louis van der Borgh,* chevalier, receveur de Brabant, scelle parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de ce pays et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : trois maillets penchés. L. : ✠ *S' Leonii d Wolve* (Wolwe) *militis dei d' Castro* (Chartes des ducs de Brabant).

Rectifier, en conséquence, la légende du sceau de 1338, T. I, p. 291.

— *Gherard del Borch, escuyer,* bailli de la terre et seigneurie de Wauthier-Braine, pour le duc de Bourgogne, 1450 (v. st.), le 21 avril : une bande. Cq. couronné. C. : un membre d'aigle, la serre en bas. S. senestre : un griffon. L. : *S' Gheret van . . r Bor* . . . (Abb. de Nizelles, Etabl. relig., c. 3202).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CCXXIX.

Fig. 1. *Arnoldus dictus Molitor* (1344) (1),
Fig. 2. Godefroid Reinbout (1353),
Fig. 3. Henri Talleer (1360),
Fig. 4. Jean van Elsbroek (1365),

échevins d'Aerschot.

(1) Voir **Molenere.**

Borch, Burch, Burcht, etc. Tilman van der *Burch* (et van den *Borch*), échevin de la libre seigneurie de Heers, 1623 ; échevin du comté de Heers, 1627 ; *den Edelen heer drossaerdt Joncker Thilman van der Borcht*, 1634 ; *Joncker Thielman van der Borcht*, drossard dudit comté, 1636, 7 : écartelé ; aux 1er et 4e, une tour ; aux 2e et 3e, un lion. C. : une tour. L. : . *Tilman van der Borch* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— Jean van der *Burch*, fils d'Achilles, déclare tenir un fief, du duc de Bourgogne, par l'intermédiaire de son bourg de Furnes, l'amannie de Ramscappelle, 1502, le 24 novembre (il en remet l'aveu à *Edele, waerde ende wijsen Pieter van der Burch*, haut-bailli de Furnes) : l'écu fort cassé ; on ne voit que des mouchetures d'hermine à senestre. C. : un vol. L. : *S Ian vader . . rch* (Fiefs, N° 795).

— Pierre van der *Burch*, haut-bailli de Furnes et du métier de Furnes, déclare, comme tuteur de Jacques van Pollinchove, fils d'Adrien, fils d'Adrien *(Adriaens zuene, filius Adriaens)*, que ledit Jacques tient, du bourg de Furnes, un fief à Pollinchove, 1502, le 24 novembre : d'hermine à trois étrilles. C. couronné. C. : . . . (Fiefs, N° 737) (voir **IJden, Robaert, ROSNE, Stroobant, SVIEVENGHEM, Tudekem, Valcke**).

Borkelo, voir **Limburg.**

Borchgrave (Gilles de) déclare tenir, du château de Courtrai, un fief, de 5 bonniers, à Pitthem, 1430, le 3 août : un château, gironné de trois pièces, posé sur un escalier (perron). L. : . . *illis de Borchgrave* (Fiefs, N° 1882).

— (Pierre de), tient, dudit château, un fief à Pitthem, 1502, le 16 avril (v. st.) : un château hersé. L. : . *|P]eter de Boregraeue* (Ibid., N° 9458).

Cette famille, dont une branche obtint concession de noblesse, en Belgique, le 15 août 1873, puis le titre de baron, porte : de gueules au château d'or, ouvert et ajouré d'argent. Cq. couronné. C. : un homme sauvage de carnation, issant, appuyant sa massue sur l'épaule. Devise : *Ex castro, non ex castris.*

— *Johannes de Borchgreve*, échevin de Bois-le-Duc, 1581 : écartelé ; aux 1er et 4e, deux poissons adossés ; aux 2e et 3e, trois quartefeuilles. L. : [*S Iois*] *de Borchg[rave| scabi in Brsc[o]* (Bruxelles).

Ce même sceau, d'après des actes de 1581 et 1584, se trouve reproduit, dans la revue *Taxandria* (Berg-op-Zoom), 1899, p. 29.

La même revue *(loc. cit.)* reproduit encore les sceaux de *Ryeout* de Borchgrave, fils de Thierry, 1443, *Joncker* Pierre, 1502, 14, 8, *Joncker* Guillaume, seigneur d'Oerle et de Meerveldhoven, 1543, 6, 9, 52, etc. *Joncker* Pierre, fils de Pierre, 1544, *Joncker* Everard, seigneur des deux dits lieux, 1587, 91, 4, 1602, 3, *Joncker* Michel, seigneur d'Oerle, Meerveldhoven, Bovelingen, etc., 1617, 20.

Tous ces personnages, scellant en qualité d'échevins de Bois-le-Duc, portent les deux poissons adossés, *Ryeout* brisant d'une quartefeuille, au point du chef.

— (J.-G., comte de), en son château de Bovelingen, au pays de Liège, collateur de bénéfices en l'église de Lens-Saint-Remy, district de Hannut, et en la cathédrale de Ruremonde, 1787 ; le comte de Borchgrave (voir **Oultremont**), vers 1790 : deux poissons adossés. L'écu ovale. T. : deux hommes sauvages, tenant leur massue sur l'épaule. Le tout posé sur un manteau, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (cachets en cire rouge, celui de vers 1790 dans une boîte de bois) (C. C. B., reg. 46393, 46558, et M. Jos. Maertens, à Gand) (voir **Schooten**).

Les comtes de Borchgrave d'Altena, en Belgique, portent : d'argent à deux bars de sable adossés. Tenants : deux hommes sauvages, appuyant leur massue sur l'épaule. Manteau de gueules, double d'hermine, sommé d'une couronne à cinq fleurons.

Borluut (Adrien) déclare tenir, du Vieux-Bourg de Gand, une rente seigneuriale sur des biens à Lovendeghem, 1528, le 10 octobre ; du Perron d'Alost, une rente sur des biens à Meirelbeke, 1535, le 24 mars ; trois cerfs passants, surmontés d'un lambel. C. : un cerf en arrêt entre un vol. L. : *S Adriani Borlvet* (Fiefs, N° 3087, 5074) (voir **Mouriau, Zaman ; Faille,** Suppl.).

Borman, voir **Palmers.**

Les chevaliers et écuyers de Borman, en Belgique, portent : d'or à trois chapeaux de cardinal de gueules. Cq. couronné. C. : un homme, vêtu de gueules, coiffé d'un chapeau de l'écu.

Born. *Oysto, dominus de Eelsto* (Elsloo), reçoit, du Brabant, une rente par le receveur de Maestricht, 1363 (n. st.) : trois chevrons. L. : *S' Oystonis de Elslo.* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Oesto, dominus de Eelsloe, miles,* 1363 ; *Oyste de Eeylslo, miles,* 1369, reçoit une rente sur Maestricht : trois chevrons. L. : *S O . . . . va Borren* ✠ *Aeils[elar]* ✠ ✠ *[H]esse . e . . .* (Ibid., N° 1860, 2285).

— *Oesto (Oysto), miles, dominus de Eelslo (Eylslo),* reçoit une rente sur Maestricht, 1366, 7, 8 (n. st.), 8 : dans le champ du sceau, un casque cimé d'un chapeau cylindrique, le bord, retroussé, soutenant deux faucilles dentelées, adossées. L. : ✠ *S' Oe[t]st de Elslo* (Ibid., N° 2089, 2169, 2184) (voir **Cronenburg,** Suppl.).

Borne (Gérard van den), tenancier juré de Jean Reijners van *Bertsheere* (actuellement Bas-Heers), dans sa cour d'*Ieuroe, deen hij ligghende heet tot Opheere* (Op-Heers), *Bertsheere ende al daer omtrint,* 1492, le 4 mars (v. st.) : un lion. L. : . *Ge . . . van . . . . .* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Bornival. *Biernars, sires de Borgnevas,* donne un acte en faveur de l'hôpital de Sainte-Gertrude, à Nivelles, 1327, en décembre : de vair ; au chef plain. L. : . . . . . *navl* (!) *de Borgneva . .* (Arch. de Nivelles, Hospices) (voir **Bruggen,** Suppl.).

— Philippe, seigneur de *Bourgnevaul,* Roland van B., chevalier, Jean van B., leur parent *(nevc), Vranc* van den Dale, époux de dame Marie van B., et

Barthélemy *tserarnts* (t'Serarnts), époux de damoiselle Elisabeth van B., plus proches hoirs de feu sire Jean, seigneur de B., reçoivent, du Brabant, 1/6, soit 1369 vieux écus, 3 1/2 gros de Flandre, de 8214 1/2 vieux écus (guerre de Gueldre?), 1396, le 14 mars (n. st.); les mêmes consorts déclarent avoir reçu le 2e sixième, s'élevant, avec le 1er, à 2738 vieux écus, 11 gros de Flandre, 1396 le 24 mai ; Philippe : deux sceaux différents ; A, au 1er de ces deux actes : de vair, au chef plain. C. : (sans chapeau de tournoi sur le casque) une tête barbue, coiffée d'un chapeau. L. : *S' Phili dni de Borgeval canoi (= canonici ;* il fut chanoine de l'église d'Anvers ; renseignement dû a feu M. l'abbé van Genechten, curé de Bornival) ; B, même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, coiffée d'un chapeau pyramidal. T. : deux anges L. : . . *Philippes domini de Borne-r* . . . (Chartes des ducs de Brabant, Nos 5697, 5737).

Bornival, Roland van *Bourgnevaul*, chevalier, ci-dessus, 1396 : même écu, brisé d'un lambel. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, coiffée d'un chapeau pyramidal. T. : deux damoiselles. L. : *S' Roelandi de Borgeval miles* (Ibid.).

— Jean van *Bourgnevaul*, ci-dessus (l'acte du 24 mai le dit fils de feu Henri), 1396 : de vair ; au chef plain et au franc-quartier chargé d'une fasce et d'un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L'écu sommé d'une aigle éployée. L. : *S Iohannis de Borgeual* (Ibid.).

Les sceaux de Dale et t'Serarnts ont été décrits aux articles relatifs à ces noms ; le sceau de t'Serarnts étant fruste à l'un des deux actes qui, seul, avait servi à la rédaction des notes déjà publiées, en voici la description complète, d'après le second de ces actes : un lion couronné, la poitrine chargée d'une coquille, et un semé de roses. L. : ✠ *S Bartholomei Serarnouds.*

— *Roelant van Bourgnivail*, chevalier, jadis prisonnier a Basweiler, sous Cluetine, 1374 ; i. t. : 1880 moutons ; de vair ; au chef chargé de deux macles. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, coiffée d'un chapeau pyramidal. L. : *S Rolad de Cecaualle miles doms de Rosō* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2750).

Compléter et rectifier, en conséquence, la légende de ce sceau, T. I, p. 295. *De Ceca valle* est la traduction de *borgne val*, ou val *borgne*, étymologie fantaisiste de Bornival.

Le mot *Rosō* dans la L. du sceau dudit Roland doit se développer : *Rosal*, *Messire Roellant de Borgne-val*, *seigneur de Rouzoi*, est cité dans un acte de la duchesse Jeanne de Brabant, du 9 mars 1375 (n. st.) (Chartes des ducs de Brabant, N° 4075).

Un *Hugo de Ceca valle* figure comme témoin, dans un acte d'*Alto*, *canonicus sancti Albani namucensis* (de Namur), de 1230-31 (n. st.) (Abbaye de Wauthier-Braine, N° 5).

— *Rollans, singneur de Borgnevaul*, chevalier, 1403, le 14e jour de *fenaul* (juin) : de vair ; au chef plain. C. : un chapeau pyramidal, sommé d'une tête barbue . . . (le haut est cassé). T. : deux damoiselles. L. : . . *Roelandi* . . . . . (Arch. de Nivelles, Hospices).

Bornival, Hubert van *Bourgnivalc*, seigneur de Woluwe-Saint-Lambert, échevin de Bruxelles, 1502 : de vair ; au chef plain. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, coiffée d'un béret. L. : *S Huberti de Bourgeual* |. . . . .| (Bruxelles, c. 193) (voir **Horicke**, **Orley**, **Spiroel**, **Tudekem**).

Borrekens (Baron J.-C.-J. de), collateur d'une fondation en l'église Saint-André, à Anvers, 1787, le 8 mai : écartelé ; aux 1er et 4e, trois fleurs de lis ; aux 2e et 3e, un sanglier sautillant sur une terrasse. L'écu sommé d'une couronne à neuf perles. S. : deux lions. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 36542).

Borss-le. Baudouin van *Borselle*, comme tuteur d'Adrien van *Borselle*, déclare qu'il tient, du bourg de Bruges, un fief de 137 mesures, sis dans divers polders, a Kadzand, 1430, le 4 août : une fasce. C. : un grand plumail issant d'une cuve. L. : . *Boud . . van Borsele[n ?]* (Fiefs, N° 7953) (voir **Gavre**, **Oostkerke**, **Zoete**, **Woelmont**, **Walpen**).

L'écu est assez fruste ; on n'aperçoit que la fasce.

Bozeal *(Ernul)*, de *Crenwycke* (Crenwick), alleutier du duc de Brabant, a Jodoigne, 1463 : parti ; au 1er, une bande ; au 2d, coupé ; *a*, un lion ; *b*, un macle (Abb. de la Ramée, c. 3178, A. G. B.).

Bosch, **Bossche**, **Bussche**. *Walterus dictus de Busscho*, échevin d'Overijssche, 1383 : trois maillets penchés, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais, surmontés d'un lambel. L. : . . *Walteri* . . . . . (Bruxelles).

— Jean van den Bossche, tenancier du chapitre d'Anderlecht, 1397 : un sautoir, chargé en cœur d'une coquille. L. : ✶ *S* . . . . . *c* (G., c. IX, l. 44).

— *Loij van den Bussche*, homme de fief du bourg de Bruges, 1421 : trois ours passants. Un homme sauvage, sans massue, émerge derrière l'écu. S. : deux léopards lionnés, issant du cadre du champ L. : . . . . . *van den* . . . . . (Fiefs, Nos 8427, 8501, 8237).

— *Anthonius dictus van den Bossche*, échevin de Bruxelles, 1443, 8 : sceau décrit T. I, p. 298. Compléter ainsi le C. : un grand panache, issant d'une cuve coupée, au 1er, trois merlettes, au 2d, trois étoiles, rangées en fasces. T. dextre : un homme sauvage, tenant sa massue haute. L. : *S Anthonij de Busco* (Abb de Forest, Etabl. relig., c. 2497a, A. G. B. ; fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

— Gérard van den Bossche scelle pour Henri van Zoerle, qui tient, de l'abbaye de Sainte-Gertrude, a Louvain, une terre a *Rode* (Rhode-Saint-Pierre), au lieu dit *Scabbeke* (Schabbeek), 1470 : trois fleurs de lis (entières), accompagnées au point du chef d'une

étoile. L. : ..... *v..den Bo*..... (Av. et dén., N° 699).

Bosch, Bossche, Bussche. Henri van den Bossche, conseiller de la ville de Bruxelles, 1472 : coupé ; au 1er, un lion, issant du coupé ; au 2d, cassé. T. : un ange. L. : *S Heinric vā dē Bossche* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. R.).

— Jean van den Bosch, juge de la cour censale dite de Beethoven (l'acte a trait à une terre près de Gelinden), 1474 : parti ; au 1er, de vair à la fasce haussée ; au 2d, un gironné de sept pièces, mouvant du parti. C. : un cygne issant, essorant. L. : *S Ian van* ..... (Abb. de Saint-Trond, c. 10)

— Arnould van den Bussche déclare tenir du *Edele, hooghe ende moghende heere mijn heere van den Gruuthuse, grave van Wijtcestre* (Winchester), etc., par l'intermédiaire de sa cour féodale de Thielt-ten-Hove, un fief, à Thielt, dit *tgoet ende leen ten Damme*, avec 9 1/2 bonniers, deux gerbes sur les terres relevant de ce fief, rentes, bailli et divers droits seigneuriaux *(tol, vondt, stragiers goet ende bastaerde goet ende boete ...)*, 1515, le 30 juin : trois étoiles. L. : ..... *van de. Bussche* (Fiefs, N° 9526).

— Alexandre van den Bossche, allentier juré du seigneur de Steenockerzeel et d'Hunelghem, 1564 (n. st.), le 12 février : parti ; au 1er, coupé ; *a*. trois fleurs de lis, au pied coupé ; *b*, deux tours accostées ; au 2d, un arbre arraché. L. : *S Alexander van d*.. ..... *(Cambre)* (voir **Eijck, Stalens, Voet : Eijcke, Creeft, Lombeek, Robijns**, Suppl.).

Le seigneur de le Boussche : *d'argent, au léopart de gueulle, tampasse et armé d'or, et crye : Van den Boussche! de le Boussche t'arde!* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres.*)

*Le seigneur d'*Estembourg (Estaimbourg) : *d'argent* à *trois tourteaulx de gueulle.*

Du maigon surnomé Bousen (Bosse) : *pareilles* (Ibid.) (Comp. les armes du *seigneur de Zyllebeque)* (voir Zyllebeke).

Les barons van den Bossche, en Belgique, portent : de sable à la fasce de gueules, chargée de deux lions léopardés d'or, attirantés. Couronne de baron. S. : deux lions au naturel

Devise : *Laboris fortuna comes.*

Boschhuizen, voir **Kortenbach, Coudenhove.**

BOSQUIEL, voir **TENREMONDE, Vrediere.**

Bossaert, voir **Coudenberg.**

Bosschaert, voir **Knijff; Faille**, Suppl.

Botoul, T. I, p. 303, d'après le comte du Chastel, la seigneurie *descarmes* serait Carnes, à Thieulain et confinant à Herquegies (voir **Maulde**).

Botram, voir **Dussen**, Suppl.

Botseel, voir **Spiroel.**

Bottoir, voir **Mouland.**

Bouchart, voir **Bourschart.**

Boucher, voir **Val.**

BOUDRISART, voir **Wavre.**

Bouduwijns, voir **Bauwens**, Suppl.

Bougiere (Marie), veuve de *Grart* le Panetier, reçoit, par un bourgeois de Valenciennes, de la part de Jean de *Riaing*, receveur du duc de Brabant, 30 florins d'or au mouton, pour deux termes de la pension dudit *Grart*, dus à la Noel 1367 et à la Saint-Jean 1368 ; 1368, le 18 novembre : parti ; au 1er, trois (2, 1) écureuils (ou lions ; assez mal gravés) ; au 2d, trois (2, 1) flèches émoussées, renversées. L. : ✠ *S' Marie Borgiere* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2235).

Bougiers, voir **Duc.**

Bouchout (Daniel van), chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : une croix, chargée d'un filet en croix. C. : un bonnet d'hermine entre un vol, coupé de ... (plain) et de ..., chargé de trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, le tout issant d'une cuve. L. : *S' Daneli* (!) *de Borchort militis* (Chartes des ducs de Brabant).

— *(Daneal)r de)*, chevalier, homme de fief de la duchesse de Brabant, 1369, le 2 juin, à Bruxelles : une croix, chargée en cœur d'une étoile à cinq rais. L'écu, derrière lequel émerge une femme, accosté de deux chiens braques, assis, adossés. L. : ✠ *S' Danelis de Boechort militis (Namur*, N° 1001).

— (Robert van), échevin de Vilvorde, 1544, 8 : une croix. C. : un homme barbu, issant, tenant une banderole de l'écu (sans flammes). L. : *S Robrecht van Borchort* (Bruxelles) (voir **Blaesveld**, Suppl., **Rotselaer, Tudekem, Vran[c|x, Wesemael**).

Bouckart, voir **Croix**, Suppl.

BOUCOURT. Jean van *Boucoert*, chevalier, seigneur d'Eijne, *ber* de Flandre et souverain bailli du comté d'Alost, 1434 : écartelé ; aux 1er et 4e, plains ; au 2e, trois alerions ; au 3e, un parti-émanché. Une cotice, formée de petits losanges, brochant sur l'écu. C. : une tête et col d'animal. S. : deux léopards bornés, accroupis sur l'écu. L. : *S Iohan de Boxcort s[re] dainne* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 57-58).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article T. I, p. 307.

Boucq (Henri le), bailli *establi de haulte et illustrissime damoiselle madamoiselle Marie Elizabeth, marcquise de Berghes, contesse de Walhain, vice contesse de Sebourg, dame de Brainclalcu* (Braine-

l'Alleud), *Wavre, etc.*, a cause de la vicomté de Sebourg, 1624 : trois ruches. C. : une tête et col de bouc entre un vol. L. : *S Henri le Borcq* (Fonds de Locquenghien, c. 6, A. G. B.) (voir **Cambier**, Supplément).

Les vicomtes et seuyers Le Boucq de Beaudignies en Belgique, portent : écartelé ; aux 1er et 4e, d'azur à trois ruches d'or ; aux 2e et 3e, coupé de gueules sur argent. C. : une chèvre (bouc) d'argent issante entre un vol d'or. S. : deux chèvres (boucs) d'argent.
Devise : *Maintenir fault.*

Boulaere, voir **Volder.**

Boulay. *Jehans de Boullay, escuiers, filz mon signour Joffroy de Boullay, chevaliers, qui fut,* 1321 : une croix recercelée, au bâton brochant. L. : ✶ *S' Jehan de Borlai escrier* (Arch. de l'État, a Luxembourg, fonds de Reinach, N° 161 de l'inventaire imprimé).

— *Jehans de Boullay, sires Dueseldenges* (d'Useldange), *chevalier*, et dame Blanche, sa femme, déclarent *que nous avons mis et tournvit a plaiges . . . noble home nostre chier amis, sires Loudoulf, sires de Thoeferdenges* (Differdange), *chevaliers, en avec noble home sires Gilz de Merx* (Mersch), *chevalier*, pour 50 livrées de terre qui lui ont été assignées, a payer annuellement, jusqu'a ce qu'ils lui aient remboursé 500 écus, et promettent de le tenir quitte de cette *plaigerie*. 1348, le *venredy devant feste S. Remy* : une croix ancrée, chargée en cœur d'un écusson burelé. L. : . . . . . *a de Borllai ch* . . . . . (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

— *Conc de Bolay, escuier*, affranchit *de toutes censes et aultrez droitures*, tous les héritages que *Jehan de Menstorf*, échevin de Luxembourg, possède à Mensdorff, 1353, *le xvme jour ou mois de janvir* : dit sceller de son propre sceau ; une croix recercelée, accompagnée au point du chef d'une coquille ; écusson en cœur burelé. L. : ✠ *S' de me* × *O* . . . . . *la* . (Arch. de l'État, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— *Johan, herre zu Bollichin* (Boulay) *un zu Oseldingen*, a donné comme garant *den edeln man hern Lodolphen van Diefferdingin, minen neven*, à *Cune von Bollich*[*en*], *herre zu Zolberen* (Soleuvre), son frère, et promet de le tenir indemne, 1355, *ipsa die conceptionis beate Virginis* : écartelé ; aux 1er et 4e, une croix recercelée ; aux 2e et 3e, un burelé. C. cassé. L. : . . . . . *se* . . . . (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

— *Conne de Bolay, chevalier, sire de Solleuvre*, et *Ysabel*, sa femme, vendent une rente de blé à *Thielman Betzelin*, bourgeois de Luxembourg, 1359, *le venredy devant feste de Penthecouste ; Conez de Boullay, chevaliers, sires de Soullieuvre*, fait un accord avec *mons*[*ignor*] *Leudolpf, chevalier, signor de Thiefferdengez*, et *les hoirs de Habrand de Thiefferdengez*, 1361, le 15 février (v. st.) ; *Cone von Bollich, herrez* (!) *zu Zolveren, Ritter*, et *Ysabelz*, sa femme, devant les *burchmannen zu Zolveren*, vendent une rente, *eyme edelem manne Joffroid von Saissenheime* (Sanem), 1362, *des nestin maindaghes vur dem heyligem pinstaghe* : une croix recercelée ; écusson en cœur burelée. L. : *S' Khono va Bollihin* (Ibid.).

Boulay. *Ysabel*[*z*], ci-dessus, femme dudit *Conne (Cone)*, 1359, 62 : parti ; au 1er, trois oiseaux (corbeaux ?) ; au 2d, une demi-croix recercelée, mouvant du parti. L. : . . . *sabeti de* [*Z*]*olbrv* . . (Ibid.).

— *Her Johan, here zu Boelche und zu Useldingin*, scelle, avec beaucoup d'autres, un acte de Wenceslas, duc de Luxembourg, donnant divers ordres relatifs au maintien de l'ordre dans le duché, 1381, *up Cristus avont*, à Luxembourg : écartelé ; aux 1er et 4e, une croix recercelée ; aux 2e et 3e, un burelé. C. cassé. Seul, l'écu subsiste (Ibid., N° 210).

— *Johan von Boliche, herre zu Czolver*, et *Yrmegart von Gyminich* (Gymnich), sa femme (voir **Armoises**). 1396 ; *Johan van Bollichen, herre zu Zolveren*, déclare : *daz ich mynen knecht und diener Thilman van Keille* (Kayl), *den man nennet Zuterwain, hin und Grete, sin elich wiff sal werden, gefrijet han in leibedage umb des gůden dinstes wil den der varg. Thilman mir gedain hait und noch doin sal*, 1410, *des anderen dages na Sent Lucas dage* : une croix recercelée ; écusson en cœur burelé. L. : *S Iohan wan Soylver* (!) (Ibid., N°s 277, 377).

— *Yrmegart von Gyminich*, ci-dessus, 1396 : parti ; au 1er cassé ; au 2d, une croix engrêlée (entière) (**Gymnich**). L. : . . . . *megart von* . . *minich* (Ibid., N° 277).

Le haut du 2d est également cassé.

— *Johan van Bolchen, herre zu Zolveren*, déclare *daz ich tzo mynen lieven getruwen gewonnen hain Gerhart und Johan von Wyltz* (Wiltz), *gebruedere, genant Roetart. umb tziehen gude swere Rintsche gulden mangeltz*, 1424, *uff sent meirtins dag des heligen Buschoffs* : écartelé ; aux 1er et 4e, une croix ancrée ; aux 2e et 3e, un bur. lé. C. : deux cornes de bœuf. L. : *S Ioha d'Bolch . Zolvern* (Ibid., N° 547a).

— *Johan von Bolchen, der Jonge, son zu Tzolveren*, neveu d'*Eirart* von Gymnich, seigneur de *Berperch* (Berbourg), qu'il dit son oncle, 1426 : mêmes écu et C. L. : . . . . . *lch* . . . . . (Ibid., N° 576).

— *Johan van Bolchen, herre zu Dudelingen* (Dudelange) (voir **Soleuvre**), 1442 : mêmes écu et C. L. : . . . . . *olver* (Ibid., N° 852).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Pl. CCXXX.

Fig. 1. Gérard van Berkel (1374, 1379) (1),
Fig. 2. Jean Monix (1400) (2),
Fig. 3. Jean van Arkel, fils de Pierre (1400) (3),
Fig. 4. Jean Dicbier (1412) (4),
Fig. 5. Jacques van Geffen (1434) (5),
échevins de Bois-le-Duc.

(1) En ces années, Gérard van Berkel append ce sceau à des quittances relatives à la bataille de Bäsweiler. Nous ignorons s'il fut échevin de Bois-le-Duc en ces mêmes années.

(2) Jean Monix porte le même écu que *Jacobus Monic*, 1415, voir T. II, p. 503. L. : *S Iohis Monix scabini in Buscod ..*

(3) Ce sceau porte un écu à l'écusson plain et au lambel brochant. L. : *S Iohis de Arkel fily Petri scabī ī Buscod'.*

(4) Voici la légende de son sceau : *S' Ioh . . . . . Dicbier scab in Buscoduc.*

(5) Voici la légende de son sceau : *S Iacobi de Geffen scabi in Buscod'.*

Boulay. *Der edelle unss liebe neve und swager Johañ von Bolchen, here tzu Tzolveren, tzu Berperg und tzu Dudelingen, alz von siner vurg . herschafft wegen von Tzolveren,* scelle l'acte de Georges, seigneur de la Rochette, et de Catherine de Fischbach. 1459, le 20 décembre : mêmes écu et C. L. : . *Johan von Bolchen* (Ibid., N° 9668)..

— *Johann von Bolichen, her zü Zolver, zü Dudelingen und zü Berpery* (voir **Malburg**), 1464 : mêmes écu et C. (Ibid., N° 1264) (voir **Baudricourt**, Suppl. ; **Kerssen**, **CLABBAY**, **Clémency**, **Cronenburg**, **Meer**, **Orley**, **Puttelange**, **Rochette**. **ROCKINGIN**, **Romécourt**, **Sayn**, **SAINT-SOIGNE**, **Scharfbillig**, **Soleuvre**, **Tour**. **Warsberg**. **Werdenberg**, **WILRE**. **Wiltz** ; **Autel**. **Busleyden**, **Gymnich**, **Hunolstein**, Suppl.).

Boulange, voir **Bouvigny**, Suppl.

BOULERS, voir **Rouc**.

Boumeister, voir **Kaye**.

Bourac, voir **Lille**. Suppl.

Bourbon, voir **Mortenbeke**.

Bourdon (Jean), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1518 ; Jean Bourdon, le père, 1528 ; Jean Bourdon, le père, homme de fief de la seigneurie d'Angre (voir **Pret**), 1528 (n. st.) : trois bourdons, posés en bande et rangés en barre. T. : un ange. L. : *S Iohannis Bourdon* (Abb. de Forest, Etabl. relig , c. 2498, A. G. B., et Mons, *Varia*).

L'acte de 1518 est daté de Mons.

— (François et Jean), frères, hommes de fief de la seigneurie d'Angre (voir **Pret**), 1528 (n. st.) ; François et *Ottelet* Bourdon, frères, hommes de fief de la même seigneurie, 1534 (n. st.) ; François : même écu, brisé en chef a senestre d'une étoile a cinq rais. S. senestre : un aigle. L. : *S Francisci Bourdon* (Mons, *Varia*).

— (Jean), ci-dessus, 1528 (n. st.) : même écu, mais sans brisure. T. senestre : une femme nue. L. : . . . *hann . . Borr* . . . (Ibid.).

— *(Ottelet)*, ci-dessus, 1534 (n. st.) : même écu (plein). S. senestre : un lion L. : *S Otto* . . . . . (Ibid.).

— (L'abbé), prêtre, domicilié à Waremme-en-Hesbaye, diocèse de Liége, bénéficier d'une fondation *illec*, dont le curé de Hermalle-sous-Argenteau est le collateur, sans date (1787) : deux bourdons, passés en sautoir, accompagnés au point du chef d'une croisette ancrée. C. : une croisette ancrée. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. G. B., reg. 46658).

Bourgeois, voir **Hanart**, **Mortier**.

Bourgogne. *Adolf van Bourgnen, ridder, heere van Wacken, Capelle, etc.*, déclare tenir, du Vieux-Bourg de Gand, le fief de *Nieuwerburch*, avec 147 mesures de terre, a Assenede, le 28 mai 1549 ; le même, se qualifiant haut-bailli de Gand, déclare tenir, dudit Vieux-Bourg, le fief de Vroomhoven, a Assenede, fief comprenant 104 mesures, un bailli et 9 hommages, dont 5 a *Willems Keercke (un int verdroncken lant) nu onbedijckt ligghende*, et 4 a Assenede, 1559, le 12 février : écartelé ; aux 1er et 4e, un semé de fleurs de lis ; aux 2e et 3e, parti ; *a*, un bandé, a la bordure (simple) ; *b*, un lion. Sur le tout, un écusson au lion. L'écu chargé d'un comble plain. C. : une chouette. L. : . . . . . *rs a Be* . . . . . *Capella* . . . . . *kene* (Fiefs, 2277, N° 2283).

— Messire Charles de *Bourgoigne*, chevalier, seigneur de Bredam, etc. (voir **Noyelles**), 1619 : écartelé ; aux 1er et 4e, contre-écartelé : *a* et *d*, un semé de fleurs de lis ; a la bordure (simple) ; *b* et *c*, parti ; *a*, trois bandes ; a la bordure (simple) ; *b*, un lion. sur le tout, un écusson au lion ; aux 2e et 3e, un lion et un semé de billettes. Sur le tout du tout, un écusson écartelé ; aux 1er et 4e, un membre d'aigle ailé, tenant un glaive ; aux 2e et 3e, un lion. C. : une chouette L. : *Charles de Bovrgoigne* (Chap. de Nivelles, c. 1376, A. G. B.) (voir **Dongelberg**, **Cruesens**, **Noyelles**, **Oijenbrugghe**, **Ophem**, **Ouderogge**. **Rivieren**, **Rubempré**, **Sayn**, **Schagen**, **Tour**, **Velde**, **Wachtere**).

Bournonville (Alexandre, duc de), comte de Hénin, etc. (voir **Noyelles**, **Zuijlen**) (il signe : *Le duc De Bournonville conte de Henain*), 1619, 24 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion contourné, a la queue fourchée ; aux 2e et 3e, contre-écartelé ; *a* et *d*, parti ; A, six chevrons (**Egmond**) ; B, deux fasces bretessées et contre-bretessées (**Arkel**) ; *b* et *c*, parti ; A, un lion contourné ; B, un lion. Sur le tout des 2e et 3e quartiers, un écusson écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, un soleil (**Baux**). Sur le tout de l'écu, un écusson écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, un losangé en bande. Sur le tout du tout, un écusson de . . . à cinq points équipollés. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne a cinq fleurons et a quatre perles. L. : *Alexandre dvc de Bovnonville comte de Hennin viscomte et baron de Barlin sr de Bondve Fournes* ☌c (Chapitre de Nivelles, A. G. B.) (voir **Saint-Amand**).

Jean de Bournonville, écuyer, est nommé panetier, par Charles de Bourgogne, comte de Charrolais, etc., a Bruxelles, le 12 avril 1465 (n. st.) (Chartes de l'Audience, c. 9, A. G. B.).

Boursin (Gérard), homme de fief du château de Namur, 1571 : écartelé ; aux 1er et 4e, un fretté ; aux 2e et 3e, trois clefs d'horloge (affectant, plus ou moins, la forme d'un maillet ; voir T. I, p. 311).

C. : deux(!) plumes d'autruche. L. : *S Gerard* . . . . . (Bruxelles, Papiers de la famille de Buisseret).

Bourschart. *Thi[e]l[l]eman dit Bouchart* (!), échevin de Luxembourg, 1340 : dans le champ du sceau (sans écu), un chien braque passant, au lambel à quatre pendants, brochant. L. : ✠ *S' Th Borrschart* (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

Bourscheid. *Mon signr Sohier, signr de Bourxeit*, 1294 ; *Sogerus, miles, dominus de Burszeyth*, 1301 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (de nénuphar). L. : ✠ *S' Sog* . . . . *i d* . . . . . (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— *Siger, seigneur de Burscheit*, promet à ses cautions de les tenir indemnes, 1329 : même écu. L. : . . . . *ge* . . . . . *sch* . . . (Ibid.).

— *Her Messilys, herre tzu Borscheid, riechtir der edeler lude in deme hertzogdüm Lucczelnbg*, scelle un acte d'Arnould, comte de *Hombergh*, seigneur de la *Vels* (Rochette), 1353 ; *Mersilh, here zu Bourscheit, ritter, richter der edeler lude ym hirtztom van Lucc*, 1381 ; scelle 1381 (voir **Boulay**) ; scelle en 1384 et 1385 ; scelle l'acte de la famille de Limpach, 1388 : même écu. L. : ✠ *S Marsily de Berscheit* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N°s 209, 210, 221, 225a, 233, etc.).

— *Willem de Bursheit, prevost de Arle* (Arlon), est nommé conseiller, par Charles de Bourgogne, comte de Charollais, 1465 (n. st.), le 6 avril, à Bruxelles (Chartes de l'Audience, c. 9, A. G. B.).

— Bernard, seigneur de *Bourschet*, chevalier, justicier des nobles du duché de Luxembourg, 1499, à *Beaurepart* : même écu que Sohier. C. : un vol, chargé de trois feuilles de l'écu, en pal. L. : *Bernar he zuo Bursch*(!) (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 2053) (voir **Bongart**, etc. — 1444 — **Warsberg, Wiltz ; Hombourg**, Suppl.).

Bousies, voir **Wesemael**.

Boussu, voir **Sainte-Aldegonde, Velasco ; Grouff**, Suppl.

Boutepois, voir **Pliche**.

Boutillier, voir **Verdonct**.

Boutry, voir **Wantiere**.

Bouvigny. *Lois* (et *Loys*) *de Bouvegny* déclare que *mon cousins Oulry de Boulenge* (Boulange) *nait presteis, amon tres gran besoin et necessiteis*, 150 francs, à 12 gros de Metz, et lui assigne en garantie : *les deus estans seant entre Bouvegny et Sains Martin boixe*, le dit *Sains Martin boixe* et d'autres bois, 1415, *lonsime jour de feuvrier* (v. st.) : trois pals ; au franc-quartier senestre chargé de trois fasces. L. : . . *oy* . . . *Bov* . . . . . (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 406).

Bouvier, voir **Quaderebbe, Serarnts.**

Boven, voir **Ulmen.**

Bovekerke. Jean van *Borenkerke*, échevin du Franc de Bruges, 1363 : trois besants, accompagnés de neuf (3, 3, 2, 1) croisettes recroisetées, au pied fiché. L. : ✠ . . . . *Ilem Ian van Bov* . . . . *rke* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Le seigneur de Bouvenquerque : *d'asur à troes besans d'argent, semez de croes croisez, pometez, à pointes tyges d'argent, et orge* : Couquelare (Couckelaere) (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres.*)

Bovier, voir **Bouvier, Schotelvoets.**

Boxhoren (Henri), prêtre, tenancier du chapitre d'Anderlecht, 1386 ; chapelain de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1389 : un sautoir, chargé d'un filet en bande et cantonné de quatre coquilles. L. : *S' Hei* . . . . *Bo . hoere* . (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2494, A. G. B. ; Abb. de Coudenberg, c. 1856, Ibid.).

— *(Leonardus)*, échevin de Louvain, 1525, 8 (n. st.) : même écu que Daniel (T. I, p. 313). L. : *S Leonar*- . . . . . *ho* . . . . . *i louan* (Etabl. relig., c. 3609, A. G. B., Ancienne Université de Louvain, Ibid.).

— Hector *Boxhoiren*, même qualité, 1548 : même écu. L. : ✠ *S Hectoris Boexhore scabi lo*[(Etabl. relig., c. 3609) (voir **Tudekem**).

Boxmeer, voir **Cannart, Meer.**

Boxtel. *Willem, heere van Boecstele*, chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : deux fasces, accompagnées de huit merlettes, rangées en orle. L. : ✠ *S' Wilelmi* . . . . . *Boecstel militis* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Nieuwland**).

Brabant. *Margareta, filia Regis Anglie* (d'Angleterre), *dei gratia ducissa Brabantie*, 1330, le 6 juin : parti ; au 1er, coupé ; *a*, un lion (**Brabant**) ; *b*, un lion (non couronné), à la queue fourchée (**Limbourg**) ; au 2^d^, trois demi-léopards mouvant du bord senestre (**Angleterre**). Au-dessus de l'écu, un lion léopardé ; en-dessous de l'écu, un dragon. L'écu accosté de deux châteaux. Sans L. *(Cambre)*.

— (Sceau de Wenceslas, duc, et de Jeanne, duchesse de Luxembourg, Lothier,) et Limbourg, 1355 : très grand module ; parti ; au 1er, écartelé : *a* et *d*, un lion couronné, à la queue fourchée (**Bohême**) ; *b* et *c*, un burelé, au lion couronné, à la queue fourchée, brochant (**Luxembourg**) ; au 2^d^, écartelé ; *a* et *d*, un lion (**Brabant**) ; *b* et *c*, un lion couronné, à la queue fourchée (**Limbourg**). Au-dessus de l'écu, émerge un petit ange. L. : ✠ *S'*

Wenceslay dei gra Lxccembrg' Lothr Brabancie ac Lymbrgie dveis. A l'intérieur : ✠ *Et Iohanne eidem gra Lxccembr Lothr Brabãn ac Lymbrg' dvc sse* (Chartes des ducs de Brabant).

Brabant *(Antonius dictus van)*, échevin de Bruxelles, 1421 : écartelé; aux 1er et 4e, deux faucilles dentelées, affrontées ; aux 2e et 3e, un parti-émanché. Une étoile à cinq rais brochant sur l'écartelure. C. : deux faucilles dentelées, affrontées. L. : *S Anthonis vā Brabant* (G., c. IV, N° 502 ; c. XVI, l. 98 ; c. XVIII, l. 103).

— (Jérôme de), seigneur de la Haverie, conseiller au Conseil de Flandre, 1587, le 23 février : un fascé ; à l'écusson brochant en chef à dextre, chargé de trois . . . (maillets, treffles ?). C. : une tête et col de héron. L. : . . *Ieromme de Brabant* (Mons, *Varia*) (voir **Kelen, Prices, Scholaster, Ulmen, Waha : Luxembourg**, Suppl.).

Brabanter[e], voir **POTTELBERGHE, Wagen**.

Philippe le Bon ordonne au premier huissier ou sergent d'armes, huissier de la chambre du Conseil de Flandre, de faire des saisies chez les débiteurs de Charles de Brabanterre, demeurant à *Spiekere* (Spycker), châtellenie de Bergues (Saint-Winoc), pour qu'il rentre dans ses créances, 1460, le 4 septembre, à Bruxelles (Chartes de l'Audience, c. 6, A. G. B.).

Brabeck. *Didderic van Bradbeke* scelle, parmi les *vrinde ende maghe* de *Johan van Hagenbeke* (Hagenbeck), qui ouvre au duc de Clèves son château de *Hagenbeke*, 1338 : trois crampons, le 1er contourné. L. : ✠ *S Th filii Henrici . . . . . ke . . .* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 195).

— *Alef von Brachtbeke* déclare avoir vendu, de l'aveu de sa femme, de ses enfants et d'autres parents, à Thierry, comte de Clèves : *myn gherichte tho Glaetbeke* (Gladbeck), tenu en fief, par lui et ses prédécesseurs *(vorvaren)*, de *Henrike Dūker tho Segrenbeke* (Schertebeck) et de ses ancêtres *(alderen)*, et ce aussi de l'aveu dudit suzerain ; il est vassal dudit comte du chef *van mynen hūs tho Wylteringh* (Wittringen), dans le comté de Clèves, 1343, *uph Sūnthe Katerinen dach* : trois crampons. L. : ✠ *S' Adolfi de Braytbeke* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 246).

— Juste-Edmond [de Brabeck], évêque de Hildesheim, etc. (voir **Plettenberg**) (il signe : *Juste Edmunde)*, 1697 : écartelé ; aux 1er et 4e, parti d'or et de gueules (plains) ; aux 2e et 3e, de sable à trois crampons. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'un bonnet de prince du Saint-Empire et accosté, au bas, de deux palmes. L. : *Iodocvs Edmvndvs D G episc Hildesiensis S R Imp princeps* (Chap. de Nivelles, A. G. B.) (voir **Hagenbeck**, Suppl.).

Nous indiquons les émaux d'après les hachures, mais sous toutes réserves, l'usage des hachures étant encore assez arbitraire, à l'époque dont il s'agit.

Brabeck porte : de sable à trois crampons d'or.

Braem *(Ghoderaert)*, bailli et semonceur du duc de Bourgogne, dans son pays de Waes, 1450 : plain ; au chef chargé d'un lion issant. C. : une tête et col de bouc d'hermine. T. dextre : une damoiselle. L. : *S' Godevaert Braem* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

— (Jean), fils de *Godevaert*, déclare tenir, du comté de Flandre, par l'intermédiaire du bailliage de Waes, un fief de 19 bonniers, sis à Thielrode et Elversele, et dont environ 11 bonniers sont tenus, de lui, par des tiers, un tiers des 8 autres étant relevé, de lui, par ses frères et sœurs (non cités nommément), 1515, le 28 août : coupé ; au 1er, un lion issant, surmonté d'un lambel ; au 2e, plain. C. : un bouc issant. L. : *S Ian Braem f . . . . . ers* (Fiefs, N° 7363) (voir **Triest, Waesberghe**).

BRAEMPT, voir **Aa**, Suppl.

Braine. Le sceau de 1281 (n. st.) et de 1281, de Gauthier de Braine, chevalier, ne porte pas de croisettes simples, mais potencées (voir **Petit-Quesnoy**).

Brakel, BRACLE, voir **Schengen, Straten**.

Bracht. *Wolter Kellennere van Wetheijm*, 1362 ; *Wouter van Bracht, Kellennere mijns heren van Wetheijm*, 1363, reçoit, du Brabant, une rente sur Maestricht, *van mijns heren wegen van Wetheijm* : un fascé (de 8 pièces) ; au franc-quartier chargé d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S Wolter vā Bracht* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1789, 1861).

Wetheym = Wittem.

BRACHTBEKE, voir **Brabeck**

Brande, voir **Oignies**.

Brandeler, voir **Huijbrechts**.

Branden, voir **Knijff**.

Brandenbourg. *Her Friderich van Brandenberg* (voir **Mühl[en]bach**), 1318 ; *Fridericus, dominus de Brandinberch, et Johannes, dominus de Valkinsten* (Falkenstein), *fratres*, déclarent que *vir discretus dominus Johannes dictus Proudam*, échevin de Trèves, leur a payé 900 livres tournois, promises audit *Friderich*, 1319, *in vigilia pasche* : de . . . à l'écusson plain et à la cotice brochante, chargée de trois coquilles. L. : ✠ *S' dñi Friderici de Brandinberg* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— *Johannes, dominus de Valkinsten* (ci-dessus), 1319 ; *Johannes, dominus de Valkinsteyn, miles, et Godefridus de Brandinberg* (son sceau est tombé), *canonicus ecclesie trevirensis* (Trèves), *fratres germani*, déclarent qu'ils tiendront indemne *Hermannus de*

Brandinberch, miles, cognatus noster dilectus, leur caution, 1334, *in die festi beati Petri ad Kathedram* : même écu, mais l'écusson en cœur gravé en creux. L. : . . *Iohas* (?) *dni de Faicdnispe* . (mal gravé, pour : *de Falconispetra)* (Ibid.).

Brandenbourg. *Edele her . . . her Herman van Brandinberg* scelle un acte de *Johan dem man sprichit Edilman van Burne*, et de sa femme, *Colete*, 1340, *ultima die mensis maii* : de . . . a l'écusson plain, accompagné en chef à dextre d'une étoile. L. : ✠ *S' Hmani m' dni de Bradiberch* (Ibid.).

— *Welter, herre zu Meysinbürch* (Meysenbourg), demande de sceller un acte a *hern Godevart, den Choirbüschof van Brandinberch, minen neven*, 1349 : de . . . a l'écusson plain, accompagné de huit croisettes simples, au pied fiché. L. : . . . *od .' de Bradily* (?) *c . . oici treñ (— canonici trevirensis)* (Ibid.).

— Herman *von Brandenberg, here zu Mülenbach*, et Agnes, sa femme, 1365 ; le mari : de . . . a l'écusson plain, accompagné en chef à dextre d'une coquille. L. : ✠ . . . . . *de Brandebere* . (Ibid.) (voir le N° 414 de l'Inventaire imprimé).

— *Godevart, herre zu Brandenburch,* déclare s'être fait homme *des edellen herrn Erhartz van Gymnich, herre tzu Berperch* (Berbourg), *als vur tzien gulden errin zu manlehen, alle jar schuldich, . . . tzu Berperch mir odir mynen gewissin boidin*, 1422, *up pelme arent* : de . . . a l'écusson plein. L. : . . . . . *vart vo Brandenb* . . . . . (Arnheim, Chartes de Luxembourg, N° 496).

— *Friedrich van Brandenbg, her zu Clerve* (Clervaux), noble vassal du Luxembourg, scelle le contrat de mariage *Neufchastel*-Boulay (voir **SAINT-SOIGNE**), 1465 : écartelé ; aux 1er et 4e, de . . . a l'écusson plain ; aux 2e et 3e, trois merlettes, rangées en fasce, et a la champagne plaine. C. : un chapeau de tournoi . . . (le dessus est cassé). L. : . *Frederich va Brande . burg* (Ibid., N° 1289a) (voir **Faucompierre, Munkart, Oijenbrugghe, Orley, Pfaffendorf, Pirlot, Rochette, Vlodorp, Walpode, Winningen ; Falkenstein, Hellenstein**. Suppl.).

Les 2e et 3e quartiers représentent les armes de Clervaux : plain, au chef chargé de trois merlettes.

Brandijn (Jean), échevin du Franc de Bruges, 1347 : parti ; au 1er, de vair ; au 2d, un chêne englanté, arraché. L. : *Sigil . . . . Brandin* (Arch. de l'Etat, à Gand, Saint-Bavon, Suppl.).

Brandscheid, voir **Schauwenburg**.

Brandt[de], voir **Tellier**.

Cette famille de Brandt porte : de sable à six flammes au naturel. C. : une flamme de l'écu entre un vol de sable.

Brandt (tout court), **Nys**, Suppl.

Brandwijk. *W. [van] Brandwijck, heer van Blocklandt* (Blokland), écrit au bailli de Blokland pour lui annoncer les noms de ceux que, pour l'année prochaine, il désigne comme échevins, *waersman, armmeester, kerckmeester* de Blokland, 1663, le 20 juillet : deux fasces bretessées et contre-bretessées. Ecu ovale. Cq. couronné. C. : un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (M. Beelaerts van Blokland).

Les armes sont celles de la seigneurie de Blokland.

— Par suite de la mort de son frère, *Arent van Brantwijck*, maître Guillaume van *Brantwijck*, seigneur de *Blocklant*, est investi, par David van Morlot, seigneur de *Bavoijen, Praest* (Praast), *Offenberch* (Offenberg), *Lichtenberch* (Lichtenberg), *tiend-heer van Woudenberch* (Woudenberg), *vrij heere van Giessenborg* (Giessenburg), *ende Giessen Nieukerck* (Giessen-Nieuwkerk), *erffvatergraeff* de l'*Overwaert*, etc., de la *vrije heerlijckheijt* . . . de 11 journaux de terre (voir **Boodt**), 1658, le 12 juin ; le sceau de D. van Morlot est fruste (Ibid.) (voir **Taets, Verschuer : Hertoghe**, Suppl.).

Brant *(Jehans), chevaliers, sires dasay* (Aisecau) *et dochans* (Ochain), reçoit, du receveur du Roman pays du Brabant, 160 vieux écus, 1362, le 2 avril (v. st.) ; Jean *Brank* (?), chevalier, sire d'Aiseau, reçoit, du même, 100 moutons, 1363 (st. de Liége), le 12 mars ; Jean Brant, chevalier, reçoit, du Brabant, 150 moutons, de la part du sire de Schoonvorst, 1364, le 15 août : un lion et une cotice brochante, chargée de . . . . L. : *S' Io Brant dni de Asa militis* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1759, 1818, 1908).

— *(Jan), Michielsone,* échevin du métier d'Axel, 1431 : trois billettes, accompagnées d'une fleur de lis, au point du chef, et de deux étoiles, accostant la billette de la pointe. L. : ✶ *S Ian Brant M . . . . . s sone* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines).

— (Sire Hubert) déclare tenir, du duché de Brabant, la haute justice de *Bouwele* (Bouwel), avec la garenne, etc., et la haute juridiction d'Olmen, et ce en qualité de tuteur des enfants de son frère, Corneille Brant ; il déclare, en outre, qu'ils tiennent, du duché, une rente de 80 nobles d'Édouard d'or, pour lesquels ils reçoivent, actuellement, par an, 246 florins du Rhin, 1496 (n. st.), le 28 janvier : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, trois fleurs de lis (entières). Une cotice, chargée de . . . , brochant sur l'écu. L. : *Hebr . . . . Brant . . . . . .* (Av. et dén., N° 2428).

Branteghem, voir **Splitere**.

Brassot, voir **Thirou**.

Brau (Pierre), échevin de Bruxelles, 1497 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois pals de vair ; au chef plain ; aux 2e et 3e, trois feuilles de nénuphar ; au franc-quartier brochant chargé d'un lion. Une petite tour brochant sur le bas du franc-quartier et le champ. Cq. couronné. C. : une tête et col de cygne. L. : *S Petri* . . . . . (Bruxelles) (voir **Sayn**).

Braunsberg *(Bruno,* seigneur de), 1259 : deux fasces. L. : ✠ *Sigi* . . . . . *s de* . . . . . *vrc* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux ; N° 9 de l'inventaire imprimé).

— Les *sigilla nobilium virorum dominorum Johannis et Engilberti, fratrum de Brunsperg, nec non Hermanni, domini in Helphinstein* (Helfenstein), *mei fratris,* sont appendus à un acte *de Henricus, dominus in Helphinstein, miles,* 1300, *feria quarta post Ephyphaniam ;* des quatre sceaux, subsiste, seul, celui de *Johannes :* diapré à deux fasces. L. : . . . . . *ge militi*. (Ibid.) (voir **Isenburg**).

Braunshorn. *Her Johan, dir herre van Brunishorn* (voir **Mühl[en]bach**), 1318 : trois huchets. L. : ✠ *S Ioh* . . . . . *Brvnishorn militis* (Ibid.).

— *Gerlach van Brunishorn, ritter* (voir **Mohr**), 1346 ; *Gerlacus, dominus de Brunshorn, miles,* déclare avoir reçu en fief, de Jean, comte de Clèves, *advocatiam in Seynheym* (Senheim), *cum suis pertinenciis et iuribus ; presentibus : fidelibus nostris domino Johanne dicto Bouytze de Waldeche* (Boos von Waldeck), *milite, Gobelino de Erpe et Henrico, advocato de Bilsteyn* (Beilstein), *et pluribus aliis fide dignis personis et honestis ;* donné à *Huessen,* en 1347, *in octava assumptionis beate marie virginis ;* scelle un acte de Thieleman Brendelin et de ses fils, 1348 : trois huchets. L. : ✠ *S' Gerlaci dni de Brunishorn militis* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach ; Dusseldorf, *Clèves-Mark,* N° 243, et fonds de Reinach) (voir **Helfenstein**, Suppl.).

BREDE, voir **Raedviekere**.

BREDEIKE *(Wouter van)* et *Heinrec van Bredeike* (son sceau est tombé), tenanciers du chapitre d'Anderlecht, 1310, *in den somer :* type scutiforme ; sur un écu, dans le champ du sceau : deux francs-cantons, 1 en chef à dextre, 1 en pointe à senestre, chargés, chacun, d'un sautoir. L. : ✠ *S' Wavter van Bred . . . . e (Cambre).*

Brederode. *Dieric, heere van Brederoede,* et *Reijnout van Brederoede, ridder,* [son fils], reçoivent, du Brabant, une rente annuelle de 900 vieux écus, 1366 ; *Diederec, heere van Brederode,* reçoit, du Brabant, un acompte de 560 vieux écus, sur 2560, 13[6?]7 (déchiré), le 19 septembre : un lion, au lambel brochant. C. : deux pieds de cheval, adossés, munis, chacun, d'une virole. L. : ✠ *S' Thedrici domini de Brederode* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 2085, 2153).

Ils donnent décharge, par la première quittance, de la part de Guillaume et de Walteran van Brederode, leurs fils et frères respectifs.

Brederode. *Reijnout,* ci-dessus, 1366 : même écu ; écusson en cœur au lion (à la queue fourchée ?). L'écu accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : *S' Re* . . . . . *militis* (Ibid., N° 2085) (voir **Berghe**, Suppl., **Huijtere**, **Tijtgat**, **Waelkin**).

Compléter en conséquence l'article du T. I, p. 324.

Bree (Renier van) 1445 : la légende de son sceau, décrit T. I, p 323, est : ✠ *S Reneri de* . . . . . *prepositi Sti Trvdon'* (voir **Oultremont**).

Breidbach (Charles-Ernest, libre baron de) de Burresheim, chanoine et grand-trésorier de l'église métropolitaine de Trèves, chanoine et archidiacre d'Ardenne dans la cathédrale de Liège, conseiller intime de feu Sa Majesté Impériale Charles VII, conseiller intime, ministre des conférences, grand-chancelier et grand-maréchal de la cour de Sa Sérénissime Eminence le cardinal duc de Bavière, évêque et prince de Liège, scelle en 1754 (voir **Leerodt**) ; il certifie, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Anne-Philippine, baronne de Bergh de Trips, est *gentil-femme,* fille légitime de messire Henri-Adam-Christophe-Joseph de Bergh de Trips et de Marie-Anne-Amélie, comtesse d'Ingelheim, fille de messire François-Adolphe-Théodore d'Ingelheim, conseiller d'Etat de Sa Majesté Impériale et grand-juge de la chambre de Wetzlar, et de Marie-Ursule, *Chambelante de Wormes* (Kammerer von Worms), *ditte d'Alberg* (de Dalberg), fille de messire Théodore, baron et *Chambelan de Wormes, dit d'Alberg,* et de Marie-Claire de Schönborn) ; que ladite Marie-Anne-Amélie est petite-fille de messire Philippe-Louis, baron d'Ingelheim, et d'Odile *Echtern* (Echter) de *Mespelbrum* (Mespelbrunn) ; et que, enfin, ladite damoiselle est *vraiment noble de tout coté maternelle sans aucune batardise, bourgeoisie, ni autre empechement quelconque,* 1755, le 6 août, à Liège : un dragon ailé, essorant. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à trois fleurons et à deux perles. S. : deux dragons ailés, essorants. Sans L. (cachets en cire rouge, dans des boites de bois, respectivement de fer blanc (Chapitre de Nivelles, c. 1374, A. G. B.).

— (François-Louis-Anselme, baron de), à Burresheim, seigneur de Burresheim, conseiller intime de Son Alt. E. de Trèves et Son grand-chambellan, grand-bailli de Coblence et d'Ehrenbreitstein, grand'-croix de l'ordre de Saint-Michel, etc. (voir **Walpode**), 1767, le 14 juillet à Coblence : d'argent à un basilic de gueules. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé

d'une couronne à cinq fleurons et entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel. S. : deux basilics. Sans L. (cachet en cire rouge, dans une boîte de fer blanc) (Ibid.) (voir **Renesse**).

Breijdel (Jacques) déclare que *Coppin*, son enfant, tient, du bourg de Bruges, une rente sur le grand tonlieu de Bruges, lequel appartient à la dame de Ghistelles, 1431 (v. st.), le 9 avril ; déclare que sa femme, Catherine, fille de Jean van der *Buerse* (Beurze) tient, dudit bourg, un fief de 7 mesures, dans la paroisse de Saint-Pierre, 1433, le 20 juin : trois têtes et cols de cheval, bridés. C. : une tête et col de cheval, bridé. L. : *Iacob* . . . . . (Fiefs, N°s 7731, etc.) (voir **Crampe, Spillaers**).

BREYDENICH, voir **Breinich**.

Breil, voir **Horion, Schenck**.

BREINEN, voir **Meerbeek**.

Breinich. Arnould van *Breydenich*, échevin de Burtscheid, 1442 : trois maillets (droits), accompagnés en cœur d'un croissant versé. L. : *S. Arnolt va . . Breynich* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 239).

— *Arnould van Breydenich*, même qualité, 1448 : même écu, mais une rose, au lieu du croissant versé. L. : *S Arnolt van Breynich* (Ibid.)

Breitenbend. *Wernerus, Garsilius, milites, ac Johannes* (il ne scelle pas), *fratres, Loretta, Sophia et Lysa* (elle ne scellent pas), *sorores, pueri et liberi, heredes domini Arnoldi, domini de Bredenbenth, militis*, qui, lui, déclare que l'abbaye de Burtscheid a admis sa fille légitime, Sophie, et donne, à ce monastère une rente de 10 muids de blé, mesure d'Aix-la-Chapelle, 1334, *feria quinta post festum beati Georgii martiris ; Wernerus* : un fascé ; un petit écusson, fruste, brochant en cœur, sur la 3e et la 4e pièce. L. : ✠ *S' Werneri de Bredenbent milit'* (Ibid., N° 121).

— *Garsilius, miles*, ci-dessus, 1334 : un fascé, la 3e pièce chargée en cœur d'un annelet. L. : . . . *arsilii de . . . . . bent mil* . . . (Ibid.).

— Sire *Weirner van Breidenbempt* scelle pour *Cyelman von Rodemburch*, chevalier, qui promet au duc de Brabant : *daz ich in diesem criegen tuschent minen vurs. heren dem hertzogen ind heren Walraven von Bournen* (Born), *minen heren den hertzogen, noch sinen landen enghein schade dune sol*, ni d'aider ledit *Walraven*, 1364, le 17 novembre : un fascé. Volet de l'écu. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : ✠ . . . . . *cbet mil* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1925) (voir **VRANKENHOVEN**).

BREMEN, voir **Meerbeek**.

Brempsoens, voir **Waelhoven**.

Brendelin, voir **Mohr**.

Brenner. *Friderich, clich sun des festen mannes, hern Ebirhartes Brenners, eyns rittirs von Laynstein* (voir **Schönberg**), 1325 : une bande, chargée d'un semé de besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S' Friderici armigeri* (c'est tout) (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux) (voir **Nassau, Nauheim, Salm, Staffel, Stein ; Helfenstein**, Suppl.).

BRESIL, voir **Lamirant**, Suppl.

Bretagne, voir **Rohan**.

Breugel (Jacques van), prêtre, possesseur du bénéfice de la Sainte-Trinité, à Weert, fondé, le 4 janvier 1717, par la baronne d'Eynatten, comtesse de Berlo, et dont il remet, au gouvernement autrichien l'état de biens, 1787, le 9 avril : trois fers de moulin. C. : une tête et col de . . . (chien colleté ?) entre un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46394).

Breux, voir **CHINERY**.

Brialmont, voir **Coudenhove**.

Briarde. *Anthuenis van Brijaerde*, mari de damoiselle Marie *van Sintomaers* (Saint-Omer), remet au bailli d'Ypres, *Jonckheer Nicolaes Daubin*, le dénombrement d'un fief qu'elle tient, de la Salle d'Ypres, à savoir une éclisse de *Keerzekinshove*, étant une rente sur des biens appartenant à lui-même, en commun avec maître Adrien van de Kethulle et les hoirs de feu Jean van de Kethulle, à *Zelebeke* (Zillebeke), 1567, le 10 mars (v. st.) : fruste ; on ne voit qu'un cor de chasse en pointe. C. : une tête et col d'animal (cassé) (Fiefs, N° 6066) (voir **Wasquehal**).

Le seigneur de Hoefselle : *d'argent, à trois trompes de sable, orne d'or, garny à sentuères de gueulle, leur surnom est van der Brijaerde* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comtée de Flandres*).

Bryas (Messire Charles de) Nédonchel, baron de Morialmé, seigneur de Bryas, etc. (voir **Wignacourt**) (il signe : *Bryas et Nedonchel, etc.)*, 1645 : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce, surmontée de trois merlettes ; aux 2e et 3e, contre-écartelé ; *a* et *d*, une bande ; *b* et *c*, écartelé de . . . et de . . . (plains). L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à dix perles. Sans L. (cachet ovale, en cire rouge) (Chapitre de Nivelles, c. 1373, A. G. B.) (voir **Feltz**, Suppl.).

Brienen (Henri de), seigneur de Sinderen, etc. (voir **Schagen**), 1609 : une licorne saillante. G. fruste. L. : . . . *nrick van Brienen de A* . . . . Contre-scel : un écu aux armes, dans un cartouche, sur lequel, à dextre, une lettre V, à senestre, une lettre B ; le haut fruste (Ibid., c. 1375bis) (voir **Coc, Meerbeek, Wijhe**).

Brion, voir **Rubempré.**

Brippia, voir **Lannoy.**

Brisetête. Rogier *Brijseteeste,* chevalier, scelle, parmi les nobles de la Flandre, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : coupé ; au 1er, un lion couronné, issant ; au 2d, plain. L. : *S Rog . . . B . . . . . teste* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Un autre) Rogier *Brisetreste,* seigneur de *Buxhem,* chevalier, scelle, parmi les nobles de la Flandre, le même traité, 1339 : diapré ; au chef chargé d'un lion (non couronné) issant. L. : ✠ *S' Rogeri Brisetreste mil . . . . . i de Bvxhem* (Ibid.) (voir **Bois,** Suppl.).

BRYSHEYM, voir **Virneburg.**

Broe, voir **Serjacops.**

Broe[c]k, Broich, Brouck, etc. *Symon dictus in den Brûke, scultetus, armiger,* scelle l'acte de Werner de Breitenbend et consorts, 1334 ; *Zymon de Bruch, advocatus curie de Vilen,* scelle pour *domina Methyldis de Schonowen* (Schonau), abbesse de Burtscheid, 1338 : une croix échancrée. L. : ✠ *S' Simon van Holset* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, Nos 121, 151).

— *Her Frambach van den Brouch,* chevalier, burgrave de *Spremont* (Sprimont), caution du duc Wenceslas de Luxembourg, etc., 1369, le 17 novembre, à Aix-la-Chapelle : neuf (3, 3, 2, 1) boules. L. : ✠ *S' Frambachs de Brvech* (Chartes des ducs de Brabant, No 2301).

— *Johannes dictus van den Broeke, rector policie* à Bruxelles, 1479 ; conseiller de cette ville, 1482 : une fasce, chargée d'un croissant tourné et accompagnée de trois besants, ou tourteaux. L : *S Ian vade Broeke* (Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4101, A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

— François van den *Brouck,* licencié-ès-lois, échevin de Heusden (Brabant), 1648 : un sautoir, cantonné de douze billettes, côtoyant le sautoir. C. : huit roseaux *(rietkolven).* L. : *S Francois van den Broeck I:r* (M. Beelaerts van Blokland, à La Haye).

— Marie-Joséphine de *Broch* (Broich), abbesse du monastère de Notre-Dame, à Ruremonde, 1787 : d'argent à la fasce, surmontée d'un lambel, le tout de sable. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons, posé sur une crosse en pal. S. : deux boucs regardants de sable. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46593, 46594) (voir **COFFERHEM, Lodders, Pauw, Wellens, Went, Woelmont ; Codt, Cruijpelants,** Suppl.).

Les barons de Broich, en Belgique, portent : d'argent à la fasce, surmontée d'un lambel, le tout de sable. Couronne de comte à l'antique (1). S. : deux chèvres au naturel, colletées aux armes de l'écu.

Broekhuizen, voir **Büderich, Gracht, Rolman, Stecke, Wickrath, Willich.**

Broekman, voir **Serjacops.**

Broers (Jean), notaire à Malines, 1648 (né en 1603, décédé le 16 mai 1679), fils de Jean Broers et de sa première femme, Sara van Mockenborgh : dix (4, 3, 2, 1) trèfles ; au chef chargé d'un lion léopardé couronné. S. dextre : un griffon. L. : *Sigillvm Joannis Broers 1654* (Matrice en possession de M. Broers, ancien bourguestre de Malines).

Maître Jacques D'Ougodt, licencié ès droits, fils de Jean, fut admis dans le lignage de Weert, à Bruxelles, le 13 juin 1589, avec ces armes : d'argent à neuf (4, 3, 2, semé) trèfles de sinople ; au chef de gueules chargé d'un léopard lionné d'or, couronné du même, armé et lampassé d'argent (reg. dudit lignage, aux Archives de la ville de Bruxelles).

Broesijs, voir **Kerchove.**

Broyard, voir **Avesnes,** Suppl.

Broyfort, voir **Boileau,** Suppl.

Broich, voir **Broe[c]k.**

Brömser, voir **Bettendorff,** Suppl.

Bronkhorst. *Derick van Bronchorst,* échevin de Nimègue, 1303 : un lion. C. : deux pattes de lion (cassé et fruste au haut). L. : . *Derick va . Bronchorst* (Abb. de Saint-Trond, c. 11).

— Messire Théodore, comte de *Bronchorst, Battenberg* (Batenburg), etc. (voir **Immerseel**), 1641 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, un sautoir, cantonné de quatre forces de tondeur, renversées. Sur le tout, un écusson fruste ; on n'aperçoit qu'une étoile en chef à dextre. Seul, l'écu subsiste (Chapitre de Nivelles, c. 1373, A. G. B.) (voir **Limburg, Münchhausen, Noyelles**).

Quant au sceau de 1317, décrit T. I, p. 335, comp. la note de la pl. CXLV, T. III, p. 195.

Brooshooft, voir **Beelaerts,** Suppl.

Brosius, voir **Mont.**

Brouchoven (J. de) de Bergeijck, administrateur d'une fondation instituée en l'église de Leefdael et augmentée par messire Philippe Helman, seigneur de Leefdael, 1787 : trois fers de moulin. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à treize perles, dont trois relevées. S. : deux lions regardants. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46558) (voir **Helman**).

Les comtes et écuyers de Brouchoven de Bergeijck, en Belgique, portent : d'azur à trois fers de moulin d'or. Couronne à treize perles, dont trois relevées. S. : deux lions d'or.

Broucke, voir **Broe[c]k.**

Brouckere, voir **Vaghevuer**.

Les écuyers de Brouckere, en Belgique, portent : d'or au chevron de gueules ; au chef cousu d'or, chargé de trois mouchetures d'hermine de sable. C. : un griffon d'or, lampassé de gueules, issant. S. : deux griffons d'or, lampassés de gueules.

Brouwet (Jean-François), chevalier, seigneur d'Ecaussines-Saint-Rémy, la Folie, etc., collateur d'une chapellenie castrale, 1787 : d'or au lion couronné. L'écu, ovale. Cq. couronné. C. : un lion couronné issant. S. : un lion et un griffon, couronnés, regardants, tenant, chacun, une bannière : la 1re cassée ; la 2de de l'écu (?). Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46631) (voir **Mauroy**).

BRUGDAMME, voir **Schake**.

Bruges. *Jan van Brueghe, heere van den Gruuthuuze, van Thielt ten Hove, prinche van Steenhuuse* (Steenhuijze), *heere van Spiere* (Espierres) *ende van Avelghem*, déclare tenir, du bourg de Bruges, *thof ten Gruuthuze bij Onzer Vrauwenkeerke*, à Bruges, avec la *gruute* (drèche) de Bruges, dans la ville et le Franc, avec dépendances, 15 hommages, etc., 1442, le 26 juillet : écartelé ; aux 1er et 4e, une croix ; aux 2e et 3e, un sautoir. Seul, l'écu subsiste (Fiefs, N° 7758) (voir **Pipenpoij**, **Velare**, **Velde**).

Le chastelain de Bruges : *fesses argent et de gueulle, de hault pieres* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comtée de Flandres*).

Les écuyers de Bruges de Branchon et de Bruges de Gerpinnes, en Belgique, portent : d'argent au coq hardi et chantant de sable, barbé et crêté de gueules, soutenu d'un tourteau (boule) de gueules, ledit tourteau accosté de deux fleurs de lis de sinople. C. : une fleur de lis de l'écu.

Bruggen. L'archevêque de Trèves déclare que les biens de son *fidelis Rodulphus de Ponte, miles trevorensis*, ont été donnés en gage à *nobilis vir Walterus, dominus de Meisinburch*, 1254, *in octava pentecostes*, à Trèves : type scutiforme ; un lion couronné. L. : . . . . . *Rvd* . . . . . (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— (*Godevaert* van der), reçoit, de la duchesse de Brabant, deux 1/6 d'une créance de 50 vieux écus (guerre de Gueldre) ; deux actes du 20 août 1396 : trois coqs ; au franc-quartier brochant : de vair ; au chef plain (**Bornival**?). L. : ✠ *S Godefroit dov Pont* (Chartes des ducs de Brabant).

Ces deux quittances ont été datées, par suite d'une erreur de scribe, de 1366, mais il faut lire : 1396.

— (Philippe van der) (voir **Steinhaus**), 1485 : coupé ; au 1er, une aigle éployée ; au 2d, plain, diapré. L. : *S Philips* [*ten*] *Bryggen* (Dusseldorf, Collection Quix, N° 498) (voir **Serjacops**, **Schat**).

Les barons van der Bruggen, en Belgique, portent : d'argent à la fasce de gueules, chargée de trois maillets penchés d'or et accompagnée de trois (2, 1) fleurs de lis de sable. Cq. couronné. C. : une fleur de lis de l'écu entre un vol, chargé de la fasce de l'écu. S. : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.
Devise : *Qui mieux faut, mieux vaut.*

Brugman, voir **Flingern**.

Bruheze, voir **Vorst**.

Bruyans, voir **Sart**.

Bruijn, voir **Knijff**.

Bruijningh *(Johan Fransen)*, notaire à Amsterdam, 1616 : une tête de mort, accompagnée en pointe de deux os, passés en sautoir. C. : un sablier entre un vol. L. : *Sigil Iohan . . . a . . not prbl* (M. Beelaerts van Blokland, à la Haye) (voir **Taets**).

Bruijst, voir **Cannart**, Suppl.

Bruijsten, voir **Weert**.

BRUCH, voir **Broe**[**c**]**k** ; **Eltz**, Suppl.

Brum, voir **Royer**.

Brun (Pierre), échevin de *Meyene* (Mayen), 1319 : un cerf élancé, accompagné d'une étoile à cinq rais, entre la ramure. L. : ✠ *S' Petri . . . bini de Meyne* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach) (voir **Sausoy**, **Sotteghem**).

Brune *(Joerdaen* de) déclare tenir, du comte de Flandre, un fief sis à Stavele et mouvant du bourg de Furnes, 1398, le 29 juin : écartelé ; aux 1er et 4e, une merlette ; aux 2e et 3e, échiqueté. Seul l'écu subsiste (Fiefs, N° 862) (voir **Serarnts**).

Bruneau, voir **Ramoneur**.

Brune[**e**]**l**, voir **Bassevelde** (Suppl.), **Warwel**, **Wilde**.

Bruninchs (Gilles), 1441 (voir T. I, p. 342-3) : deux fasces ; au franc-quartier chargé de trois lions. C. : un lion léopardé, assis entre un vol. T. : deux damoiselles. L. : *S Ghieliis Brunin . . .* (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

Bruninx, voir **Vrancken**.

Brusthem, voir **Mouland** ; **Moyland**, Suppl.

Bruxelles. Damoiseau Jean de *Brouxelles*, échevin de Bruxelles, 1594 : écartelé ; aux 1er et 4e, un poisson recourbé, en bande ; aux 2e et 3e, d'hermine au lion (**Locquenghien**). C. : deux poissons adossés. L. : *S Ian van Broxxelles* (Bruxelles et G., c. X, l. 5) (voir **Sart**).

Bubange. *Giltz van Bubbyngen* (et *Bubbingen)* (voir **Langelaar**), 1410 : un lion couronné. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux touffes de plumes de paon. L. : ✠ *S Schildz von Bebinge* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 377**).

Buddenburg. *Everard van der Buddenb͞gh* scelle un acte de *Goedert van der Gheijen*, qui déclare tenir en fief, du comte de Clèves, *eijn hoeve landes tu Meedichinne in den gherichte tu Casturpe* (Cas-

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CCXXXI.

Fig. 1. Jean van Ham (1469) (1),
Fig. 2. Gislebert Haeck (1474) (2),
Fig 3. Gislebert Pels (1476) (3),
Fig. 4. Pierre Colen (1478) (4),
} échevins de Bois-le-Duc.

(1) Voici la légende de son sceau : *S Iohannis de Ham scabini in Buscodu.*
(2) Voici la légende de son sceau : *S' Ghiselberti Haeck scabi in Busc..*
(3) Voici la légende de son sceau : *S' Ghiselberti Pels scabi̅ Buscod'.*
(4) Voici la légende de son sceau : *S Petri Colen scabi̅ in Buscoduci.*

trop), et qui ne possède pas de sceau, 1343, *op sente Vyts avent :* type sentiforme ; trois annelets. L. : ★ *S' Everardi Vridagh* (Fridagh) *d' Brdeborch* (Dusseldorf, *Clèves-Mark,* N° 213).

Bueckele, voir **Buckele, Bauwens**, Suppl.

Buekemare (Jean van) déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 45 mesures, dit *thof te Buekemare,* à Lisseweghe, avec six arrière-fiefs, 1421, le 8 mai : un chevron, chargé de trois coquilles. C. : une tête et col de coq entre deux cornes de bœuf. T. : deux damoiselles. L. : . *Ian van Buekemaere* (Fiefs, N° 8331) (voir **Halewijn**).

Le seigneur de Buekemare : *d'argent, au chevron de gueulle, chargé de trois coquilles d'or, et orle : Devise :* (Cous. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres.*)

Buelen, voir **Ranst.**

Bueren, voir **Büren**, Suppl.

Les comtes de Bueren, en Belgique, portent : d'argent au lion de sable, lampassé de gueules, couronné d'or. Cq. couronné. C. : un lion de l'écu, issant entre un vol d'argent et de sable. S. : deux hommes sauvages de carnation, armés, chacun, d'une massue.
Devise : *Honneur et fidelité.*

Buijckx, voir **SURPELE**.

Buijs (François), *gestelter richter provisioneel der statt van Nijemeygen,* 1615 : six (3, 2, 1) fleurs de lis. T. senestre : un griffon. L. : *S Frans Buys* (G., c. XIV, l. 80) (voir **Buijsingen**).

— S[œur?] L. Buijs, abbesse de l'abbaye de Ravensberghe (Cîteaux), à Merckeghem, diocèse de Saint-Omer, province d'Artois, 1787 : parti ; au 1er, de gueules au chevron d'or, chargé de trois tourteaux et accompagné de trois besants ; au 2d, d'or à deux crosses abbatiales de . . ., passées en sautoir, accompagnées de trois merlettes, 1 dans chacun des cantons supérieurs, et d'un trèfle en pointe, le tout de sable. L'écu, dans un cartouche, posé sur une crosse en pal. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46660).

Buijsingen. *Willelmus de Bus[s]enghem,* échevin d'Uccle, 1283, 97 ; échevin de Bruxelles, 1287 : une aigle éployée. L. : ✠ *S' Willi de Besing[am]* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2497a, *Cambre).*

L'acte de 1287 l'appelle : de *Busenghem.*

— *Johannes de Busenghem,* échevin de Bruxelles, 1332 : trois lions, accompagnés de sept tours, rangées 3 en pal à dextre, 3 en pal à senestre, 1 en cœur. L. : *S' Iohis de Brssingem* (G., c. XVI, l. 98).

— Jean van *Buzeghem,* tenancier du duc et de la duchesse de Brabant, scelle un acte de Nicolas Specht, 1373, le 19 novembre : une aiglé éployée, chargée en cœur d'une tour. L. : ✠ *Sigillum Iohanis de Beseghem* (Fonds de Locquenghien, c. 1, A. G. B.).

Buijsingen. *Johannes de Buijsseg[h]em,* échevin de Bruxelles, 1469, 70 (n. st.) : écartelé ; aux 1er et 4e, une aigle éployée ; aux 2e et 3e, trois pals. Écusson en cœur : plain, au chef échiqueté. C. : un vol issant d'une cuve. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Ian van Buseghem* (Chartreux, près de Bruxelles, c. 11, Etabl. relig., A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3, et *Cambre).*

— *Willelmus de Buessingen (Buijssingen), dictus Buijs,* conseiller de la ville de Bruxelles, 1472, 82 : une aigle éployée. L. : *S Willem va Buysseghem* (Abb. de Forest, c. 2496, et fonds de Locquenghien, c. 3).

— Jacques van *Buijsseghem,* échevin de Bruxelles, 1519 : écartelé ; aux 1er et 4e, une aiglé éployée ; aux 2e et 3e, trois pals. C. : un vol issant d'une cuve. L. : . . . . . *b van Bvisseghem* (Bruxelles).

Buisseret, voir **Riche.**

Les de Buisseret-Steenbecque de Blarenghien, en Belgique, dont le titre de comte est transmissible par ordre de primogéniture, portent : d'azur au chevron, accompagne de trois étoiles à cinq rais, le tout d'or. C. : une étoile de l'écu. S. : deux griffons d'or.
Devise : *Attente nuit.*
Les barons et écuyers de Buisseret : d'or au chevron d'azur, accompagné de trois têtes de more, tortillées d'argent. C. : un homme sauvage issant. T. : deux hommes sauvages de carnation.
Devise : *Non secundum facwm.*

Buchru[c]k[h]er (M.-Charles von) (et, quelquefois, sans particule ; il signe : *M. Carl Buchrukher, Obristwachtmeister* (major), président d'une cour martiale, tenue, sur l'ordre H.-Chr., baron von Busch, colonel du régiment d'infanterie impérial et royal « comte Onelli », au camp de Peterwardein, 1738, le 2 octobre ; scelle des sentences 1741, le 15 juin et le 22 septembre : un cavalier, braudissant son épée et galoppant à dextre sur une terrasse. L'écu ovale. C. : trois plumes d'autruche. Sans L. (cachets en cire rouge) (Arch. communales de Nivelles).

Buck, voir **Boc[k]**, Suppl. ; **Marneffe.**

Buckele, voir **Vercluijsen, Vijt.**

Buczhart (Jean), chevalier (voir **Walpode**), 1319 : plain ; au chef d'hermine, le coin dextre supérieur étant cassé (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

Bulcke, voir **Cruijce**, Suppl.

Bulct *(Magister Henricus de),* chanoine de Sainte-Gudule, à Bruxelles (voir **Serarnts**), 1420, le 26 novembre : écartelé ; aux 1er et 4e, un sautoir componé, au lambel brochant ; aux 2e et 3e, deux lis au naturel, tigés et feuillés, passés en sautoir, les fleurs stylisées. L. : *S Henrici de Bvlct* (G., c. XIII, l. 76).

BULLESTRATE[N] *(Lodewijck van)*, chanoine de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1498, 1505 : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier senestre brochant, coupé; au 1er, deux faucilles dentelées, affrontées, accompagnées en cœur d'une fleur de lis, au pied coupé; au 2d, d'hermine plain. T. : un ange. L. : *S Lo . va Bullstraten* (Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 12 et 4106, A. G. B.).

Bulté (Charles et Philippe-*Barthelomé)*, père et fils, hommes de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1650 (le père scelle aussi pour son fils) : d'hermine au lion et à la bordure (simple). C. : un homme nu, issant, brandissant de la main dextre une flèche, en bande, la pointe vers le bas. L. : . *Charle Bvlte* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Bulteel, voir **Wampe.**

Bundere, voir **Hembise**, Suppl.

Buncken *(Tielman)*, échevin de Zulpich (voir **Veitzheim**), 1375 : trois coupes, couvertes, accompagnées en cœur d'une étoile. L. : . . . . . *abi i Tvlp . . o* (Chevalier Cam. de Borman, à Schalkhoven).

Buntincx (Léon), 1579, 80; rectifier et compléter ainsi la description du T. I, p. 350 : au lieu d'oiseaux, sur l'écu et en C., il faut lire : merlettes. L. : *S Leo Bvntincx.*

Burange, voir **Bymnich**, Suppl.

Bureau (Marie-Thérèse-Joseph), XVIIIe siècle : dans le champ du sceau, deux écus, ovales, dans un cartouche; A, d'azur au chevron, accompagné de trois trèfles, le tout d'or; B, d'argent au chevron de sable, accompagné de trois merlettes. Cq. couronné. C. : un trèfle d'or entre un vol. L. : *Seel de Marie Terese Joseph Bvreav* (Matrice en possession de l'auteur).

Büren. *Chr.-B. von Bueren* (il signe : « *Ch. B. De Bueren Fahndr.* » = *Fahndrich, Fahnrich,* enseigne), enseigne dans la compagnie du lieutenant-colonel baron Frédéric von Wetzel, au régiment d'infanterie impérial du général-feldmaréchal-lieutenant « comte Onelli », scelle un compte de cette compagnie, 1737, le 22 juin, à Kaschau : un lion (non couronné), à la queue fourchée. Cq. couronné. C. : un lion issant entre un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. communales de Nivelles) (voir **Grafschaft, Oschetzki, Rehling**).

Christophe-Bernard von *Büeren*, âgé de 30 ans, natif de Munster, en Westphalie, catholique, célibataire, enseigne, figure sur la liste de recensement, dressée à Kaschau, le 6 février 1737 (Ibid.).

Burch, voir **Borch, ROSNE**, Suppl.

Les comtes van der Burch, en Belgique, portent : d'hermine à trois étrilles de gueules. Couronne à treize perles, dont trois relevées. S. : deux lions d'argent, armés et lampassés de gueules.
Devise : *Libre et vaillant de le Burch.*

Burlet (L. de) adresse, de *Coursolre* (Cousolre), le 4 septembre 1790, une lettre à M. Diericx, chevalier du Saint-Empire, conseiller d'Etat et président du Conseil de Flandre, « présentement » à Lille : écartelé; aux 1er et 4e, un chevron, chargé d'une rose, tigée et feuillée, et accompagné de trois croissants; aux 2e et 3e, de sable à trois étoiles; au chef de quartier plain (**Mortgat**). L'écu sommé d'une couronne à trois fleurons et à deux petites pyramides, fornées, chacune, de trois perles. S. : deux lévriers colletés, bouclés, le 1er, passant à dextre, issant de derrière l'écu et regardant. Sans L. (cachet en cire rouge) (M. Paul de Burlet, à Nivelles).

Les écuyers de Burlet, en Belgique, portent : d'azur au chevron d'argent, chargé d'une rose de gueules, tigée et feuillée de sinople, et accompagné de trois croissants d'or. Cq. couronné. C. : un lévrier d'argent, au collier de gueules, bordé et bouclé d'or.

BURNINGHAM, voir **Woelmont.**

Burtscheid. *Hugo de Porceto, scabinus de Porceto* (Burtscheid, près d'Aix-la-Chapelle), scelle l'acte de la famille de Breitenbend, 1334 : un chevron, la cime chargée d'une étoile. L. : ★ *S' Hvgonis f' Iohis* (sans autre chose) (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 121).

Buze *(Wernherus dictus), burgravius in Monthabur* (Montabaur), 1351, *in die divisionis apostolorum :* un échiqueté, au lambel. L. : ✠ *S' W' dei Bvse de M . . tb'* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

BUSENGHEM *(Egidius de)* (voir **Stollart**), 1276 : dans le champ du sceau, ogival, un écu à trois roses et à un semé de billettes. L. : ✠ *Sigillvm Giel[is] de Bv . in . hem* (Arch. commun. d'Anvers).

Busch (Henri-Christophe, baron du Saint-Empire von) colonel, scelle la liste de recensement du régiment d'infanterie impérial et royal « Baron Bettendorff », 1724, 29, à Palerme : un loup, ou renard, issant d'un bois (trois arbres), le tout posé sur une terrasse. L'écu ovale. C. : quatre plumes d'autruche. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. communales de Nivelles).

Les trois arbres se trouvent posés à senestre; le loup est élancé à dextre.

— Le même, colonel du régiment d'infanterie impérial et royal « général-feldmaréchal-lieutenant comte Onelli » 1736, à Kaschau, 1738 au camp de Peterwardein, etc. : écartelé; aux 1er et 4e, trois arbres (un bois = *Busch*), sur une terrasse, et une tête de loup, ou de renard, mouvant du 1er arbre; aux 2e et 3e, un lion (celui du 3e contourné). Ecusson en cœur au senestrochère armé, mouvant du bas du bord senestre et brandissant un serpent ondoyant, la tête en bas. L'écu sommé d'une couronne à cinq perles, soutenant deux casques couronnés. C. C.,

1°, un lion issant entre deux plumes d'autruche; 2°, les meubles de l'écusson en cœur. Sans L. (cachets en cire rouge) (Ibid.).

H.-Chr. von Busch, *Titular Obrist* (colonel titulaire) du régiment « Baron Bettendorff », figure sur la liste de recensement de ce régiment, dressée, à Palerme, le 20 décembre 1730, comme âgé de 50 ans, natif de Saxe, évangélique, marié, sans enfants, servant l'empereur depuis 11 ans, 5 mois, et séjournant, actuellement, à Trapani.

Buschman, voir **Steinhaus**.

Busleyden. *Iler Giltze van Busszleiden,* échevin d'Arlon et homme de fief de la prévôté d'Arlon, scelle l'acte des époux *Giltze van Survelt* et *Gilliette vann Dieccort*, 1498 (st. de Trèves) : une fasce, accompagnée en pointe d'une rose C. : une tête et col de licorne, colletée, bouclée. L. : *S Gils van Busleiden* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1884).

— *Valerean von Bousszleiden,* ami de Claude *von der Nüverburg (Neufchastel),* seigneur du Fay, Grancey, Berbourg, etc., et de *Godart,* seigneur *sur Veltz* (voir **Rochette**), 1500 (st. de Trèves); *Valerian de Busleyden,* receveur général de Luxembourg, seigneur d'Aspelt et de *Gyrsche* (Guirsch), déclare avoir reçu, par Bonne de Boulay, *douhaigiere de Neufchastel* et du Fay, etc., *la part et porcion que messire Nicolas de Ouden Esche, chevalier, avoit . . . es villanges, hommes, rentes et revenues de Munespach* (Munsbach), *Schilteringen* (Schuttrange) *et Ottringen* (Oetrange), *partant en tiers avec Claude dorley* (d'Orley), *escuier, seigneur de Lincieres* (Linster), *et ceulx dottenges* (Ottange), le tout tenu en fief de ladite dame, a cause de *Beaurepart* (Berbourg), laquelle part avait été confisquée à feu « monseigneur du Fay », son mari, *pour les demerites dud[it] messire Nicolas,* et lesdits époux en avaient joui paisiblement pendant plus de trente ans (suivent les détails sur les revenus), 1508, le 30 avril : mêmes écu et C. L. : *S' Valerian de Besleidē* (Ibid., N°s 2081, 2188*).

Busleyden (Guillaume van), échevin de Bruxelles, 1570 : sceau décrit T. I, p. 352 (G., c. IV, N° 540).

Busschere, voir **Donckere**, Suppl.

Buten, voir **Quaderebbe.**

Butoer[s], voir **Pape.**

Butoir, voir **Mouland**; **Moyland**, Suppl.

Buttere, voir **Weert**.

Buuc, voir **Maes,** Suppl.

C

Ceccano. *Anibaldus, . . . episcopus tusculanus, sancte Romane ecclesie cardinalis, apostolice sedis nuntius.* 1342 : dans le champ du sceau, ogival, trois saints, sous un dais; dans le bas, un prélat mitré en oraison, agenouillé au-dessus d'un écu : parti; au 1er, une demi-aigle, mouvant du parti; au 2d, un fascé de six pièces, les 2e, 4e et 6e chargées de cinq (2, 2 respectivement 1) croissants. L. : . . . . . *. . . di mis* . . . . . (G., c. II).

L'acte ne révèle pas le nom de famille du prélat. Gams, *Series episcoporum,* p. XIX, cite : Annibal de Ceccano, évêque de Frascati, autrefois *Tusculum.*

Celles, voir **Serclaes, Villers**; **Berlaimont**, Suppl.

Cel[l]ier. *Onofry* de Cellier, échevin de Liége, 1332 : trois étriers; au franc-quartier chargé d'un lambel, accompagné de cinq billettes couchées, trois en chef, deux en pointe, rangées en fasces. C. cassé. L. : *Onifr . . . . . Cellier* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **Velde**).

Cerf. *Warnier de Chierf,* maire et échevin de monseigneur Jean de *Dongleberch* (Dongelberg), chevalier, seigneur de *Loncamps* (Longchamps), dans sa cour dite *le court delle Vauls,* à Noville-sur-Mehaigne, 1447 : un fretté; au chef fruste. L. : . *Wa . . . . . do . . . . . .* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179, A. G. B.).

Cerf. *Stroichar du Chierf,* maire et échevin de la cour *delle Vaulx,* à Noville-sur-Mehaigne, 1456 : un fretté; au chef chargé d'une molette. C. : une tête et col de . . . (aigle?) entre un vol. L. : . . *Iehan* . . . . . (Ibid.).

CHALON, voir **Merode.**

CHAMONT, voir T. I, p. 357.

Jaquemart van Chamont figure comme receveur du duc de Brabant, à Jodoigne, dans le compte de la Saint-Jean 1380 à la Saint-Jean 1381, et 1381-82 (C. C. B., reg. 2366, 2367).

Champagne, voir **Simon.**

Chantraine, voir **Sart.**

Chantre, voir **Spitael.**

Chapelier (Jean-François), curé des Tailles, district de Houffalize, province de Luxembourg, 1787 : une trangle, accompagnée en chef d'une étoile et en pointe de trois besants, ou tourteaux, rangés en fasce. L'écu ovale. Cq. couronné (?). C. : indistinct. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46590).

Charage, voir **Clarye**.

Charles, voir **Stalens**.

Charneux. *Dominus Walterus de Charnoir, avunculus et manburnus d'Egidius de Charnor, armiger,* reçoit, pour celui-ci, du Brabant, une rente par le receveur de Maestricht, 1364, le 5 septembre : une croix échancrée ; au franc-quartier burelé, chargé d'un lion brochant. L. : ✠ *S' Walt de Char . . . . . tio Sti Pavl* (!) (Chartes des ducs de Brabant, N° 1914).

— *Walterus de Chayrnoyr, canonicus maioris ecclesie leodiensis ac prepositus ecclesie beate Marie trajectensis,* tuteur dudit *Egidius de Chayrnoir,* reçoit cette rente, 1366 : même écu. L. : ✠ *S Walti de Charnoir canci leods* (Ibid., N° 2081).

— *Adulphus de Charneut, miles, magister . . . ac scabinus civitatis leodiensis,* tuteur de son fils, Henri, reçoit, du Brabant, une rente sur Maestricht, 1368 (n. st.), le 7 mars : même écu. L. : ✠ *S A . . . t de Charnoir* (Ibid., N° 2174) (voir **Mouland** ; **Moyland**, Suppl.).

Chastel. Jeanne de la Croix, dame de *Mainrieu, Laglisoel, Lisseroel* (Lisseroulx), *Mouviaulx (Mouviaulx ?),* Boussoit, *Estrepy* (Strépy), Bracquegnies, *Espiennes* (Spiennes), etc., veuve de noble homme messire Robert du Chastel, dit de la *Hovardrie* (Howarderie), chevalier, seigneur d'*Inglinghem, Holisien, Espincelles, la Cessoye,* etc., déclare tenir, du château d'Harlebeke, la seigneurie de Zwijnvoorde, dans la paroisse de *Derlicke* (Deerlijk), avec rentes seigneuriales, etc., qu'elle a héritée de noble dame madame Jeanne Ruffault, dame de Boussoit, *Estrepy,* Bracquegnies, *Espiennes,* etc., sa tante, morte, à Boussoit, le 20 octobre 1624 ; 1625, le 20 mai : écu en losange, parti ; au 1er, un lion couronné, surmonté d'un lambel (**Chastel**) ; au 2d, une croix latine, les trois bras supérieurs recroisetés, soutenue d'une pierre hexagonale (**Croix**). L. : . . . . . *ame lenne de C* . . . . . (Fiefs, N° 9776).

— *(Hector-Jan du), filius Jo[ncke]r Ghecraerdt, heere van Triolis,* déclare tenir, de la Salle d'Ypres, une rente sur un bien sis à *Roosebeke* (West-Roosebeke), 1640, le 23 janvier (il signe : *Hector Jan Du Chastel)* : trois lions couronnés, accompagnés en cœur d'une tour et au point du chef d'une étoile. C. : un lion couronné issant. L. : *S Hector . . . du Chastel* (Fiefs, N° 5943).

Chastel (Le comte Ferdinand du) et le comte du Chastel de la *Howardri[es],* administrateurs de la « fondation des vieux hommes de Watrelos, domination française » (vieillards pauvres), remettent, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à celle-ci au village de *Lers* (Leers), 1787, le 20 avril ; le comte Ferdinand : écu fruste, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lions couronnés, regardants. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46660).

— (Le comte du) de la *Howcardri[es],* ci-dessus, 1787 : de gueules au lion couronné. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons et entouré au bas de guirlandes de roses. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid.).

— (Sœur du), abbesse de l'abbaye de Flines, diocèse d'Arras, 1787, le 9 avril : de gueules au lion couronné. L'écu, sommé d'une couronne à cinq fleurons, posé sur une crosse en pal. S. : deux lions couronnés, regardants. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid.) (voir **Laere, Landes, Saint-Omer,** Suppl.).

Chastre. *Frankes de Chastres, chevaliers, sires de Herialmont* (voir **Neuverue**), 1284 (n. st.) : une fasce, surmontée de trois merlettes. L. : *S Fraconis milit' de Chastre* (Hospices de Nivelles, à Nivelles).

Château, voir **Turck**.

Châtillon, voir **Casee** ; **Gymnich,** Suppl.

Chauvirey, voir **Lannoy, Vilain**.

Chêne. *Edil und ersame man Her Walram von me Chaîne, her zu Zolveren* (Soleuvre), scelle un acte de *Lucard von Zone,* veuve de Jean de *Rommeycourt* (Romécourt) (voir **SONE|Z|**), 1364 : six (3, 2, 1) merlettes. C. : un . . . issant d'une cuve, chargée de trois merlettes, rangées en fasce. L. : *S Walra . . . d . . . . . a . .* (Arnhem, Chartes de Luxembourg) (voir **Orley** ; **Autel**, Suppl.).

On peut se demander si les trois oiseaux qui se rencontrent au 1er sur l'écu parti d'Isabelle, femme de *Conne* de Boulay (1359), ne représentent pas la moitié des armoiries des Chêne.

Cherisey. Nicolas de *Cheresey* (voir **Wiltheim**), 1670 : coupé ; au 1er, un lion couronné, issant ; au 2d, plain. L'écu sommé d'une couronne à trois fleurons et à deux perles. Sans L. (cachet en cire rouge) (Mlle de Villers-Masbourg).

CHEVEL, voir **Zievel**.

Chimay, voir **Oijenbrugghe, Velasco**.

CHENERY, voir **CHINERY**.

Chimay, voir **Arenberg**, Suppl.

CHINERY. *Heinrich van Brü* (Breux) (son sceau

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CCXXXII.

Fig. 1. Gossuin van den Hezeacker (1479) (1).
Fig. 2. Renier van den Hoevel (1481) (2),
Fig. 3. Gossuin van Brecht (1484) (3),
Fig. 4. Henri Kuijst (1496) (4),

} échevins de Bois-le-Duc.

(1) Il faut blasonner : trois tierces ; au chef chargé d'un lion issant, et non : trois tierces, la 1re sommée d'un lion issant.

(2) Voici la légende de son sceau : *S Reineri van den Hoevel scabi i Buscodu...*

(3) Son sceau porte un écu au lion (sans brisure). L. : *S Goeswini de Brecht scab in Bese.*

(4) Son sceau porte cette légende : *S Henrici Kuist scabini in Buscoducis.*

est tombé) *und Lauwy van Schyndri, gebruder, beyde heren zur Schuren* (la Grange) *van eirffschafft wegen,* adhérent au *bourchfriden van den gemeynner van Tzolveren* (voir **Soleuvre**) *gemacht und besigelt,* 1448, *des sesten dag aprilis :* un lion, le champ semé de ... (d'hermine ?). L. : .....*s de* ..... (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 852).

CHINERY. *Juncher Juncher Louey* (!) *von Chinery, herre tzu der Schuren,* scelle des actes de *Conratte von Merre,* dit Rauch (voir **Meer**), 1457, 60, et un acte de Henri von *Glabbay,* le jeune, 1463 ; *Lauwe von Chenery, herre zur Schueren, der eyn gemeyne here zo Zolveren* (Soleuvre) *ist,* scelle un acte de Jean de Puttelange, 1463 ; *Lodewich van Chenery, herre zur Schuren,* noble vassal du Luxembourg, scelle le contrat de mariage *Neufchastel*-Boulay (voir **SAINT-SOINGNE**), 1465 ; *Ludewich van Chinery* et sa femme, *Kathrine van Ruldingen* (voir **Raville**), 1470 ; *Ludewich von Schinnery, herre zur Schuren,* déclare *das ich von dem wailgeborene edellen heren herren Glauden von der Nuwerburch (Neufchastel), herre zu Fahy* (Fay) *und zu Grancy* (Grancey), *etc., ... sinen herschafft halben von Berperch* (Berbourg), *zu slechten manne lehne entphangen zu hain die foedien* (avouerie) *in dem dorff Merstorff* (Moersdorf), et ce à charge d'une redevance annuelle d'un demi-florin, 1479, le 16 mars (st. de Metz) : un lion couronné et un semé de ... (d'hermine ?). C. : un buste, hirsute, tortillé (vêtu d'hermine ?). L. : *S Louy de Che. erey* (Ibid., N°s 1103bis, 1151, 1229, 1233, 1289^a^, 1437, 1642) (voir **Orley**).

Chiny, voir **SCHINNE**, **Feltz**, Suppl.

CHIVEL, **CHYVELL**, voir **Zievel.**

Chombart. *Jacobus,* abbé du monastère du Saint-Sépulcre, de l'ordre de Saint-Benoît, à Cambrai, 1439, 47, 50, 5, 8, 61 : dans le champ du sceau, ogival, l'abbé debout, sous un dais, accosté de deux écus ; A, un fasce, à la crosse abbatiale, en pal, brochante ; B, une fasce, accompagnée en chef d'une étoile et en pointe d'une rose. L. : *Sigillum Iacobi abbatis sancti sepulcri cameracensis* (G., c. XIX, l. III).

Son nom n'est pas révélé par l'acte. Comp. LE GLAY (*Cameracum Christianum*), qui se trompe quant à la date de la mort de ce prélat.

Choppinet, voir **Parmentier.**

Choquay, voir **Lannoy.**

Chuffart, voir **Raulin.**

Ciavre, voir **Carenchon.**

Cillen, voir **Sillen.**

Ciney, voir **Cannart.**

CINEROY, voir **Salm.**

Cysoing, voir **Flameng**, **Trazegnies.**

D

Dadizeele. Sœur *Gille,* abbesse de l'abbaye de la Marquette, près de Lille, 1500 : dans le champ du sceau, ogival (fort cassé), l'abbesse debout, sous un dais ; dans le bas, un écu à dix losanges, rangés en pal, par 3, 4, 3, aboutés (non accolés) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 45) (voir **Spillaers, WOESTINE ; Comines**, Suppl.).

Le nom de famille de l'abbesse ne figure pas dans l'acte. LE GLAY, *Cameracum Christianum,* p. 319, l'appelle : *Gillette de Dadizelle.*

Daele, voir **Croy**, **Steenland**, **Stevoort.**

Daels, voir **Wale.**

Dhaem[e], Dhame. Marie-Anne de *Dhaeme* (elle signe : *M. A. de Dhaem)* (voir **Wiltheim**), 1670 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, trois boules. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à huit perles et accosté de deux palmes. Sans L. (cachet en cire rouge) (Mlle de Villers-Masbourg) (voir **Vannerus**).

Daemeuve, voir **Spiroel.**

Daems, voir **Lathem**, Suppl.

Daendels, voir **Tellier.**

Daens, voir **Gilles.**

Dagstuhl, voir **KIRKELE**, Suppl.

Dhame, voir **Dhaem[e]**, **Vannérus**

Dahmen (J.-H.), marguiller de l'église paroissiale de Schleiden, 1788 : écartelé ; aux 1er et 4e, une dame debout, tenant de la main dextre une fleur ; aux 2e et 3e, un chevron, accompagné en chef de deux ... (feuilles de tilleul, les tiges en haut ?) et en pointe d'un trèfle. Sur le tout, un écusson fruste.

C. : une dame issante, tenant de la main dextre trois fleurs tigées, accostée des lettres S-D. Sans autre L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46589).

Daichs, voir **Kerssen.**

Dalberg, voir **Ingelheim, Yve, Leerodt; Breidbach**, Suppl.).

Dale. *Simon dictus de Valle*, échevin de Vilvorde, 1296 : un lion. L. : . . . . . *van den Dal*. (G., c. I, N° 91) (voir **Reckem**).

— (Daniel van den) déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire du château d'Harlebeke, un fief, *illec*, fief comprenant 6 bonniers de terres et divers droits seigneuriaux *(tol, vont ende den bastaert [goeden])*, 1420, le 16 mai : un fretté, accompagné au point du chef d'une rose. Seul, l'écu subsiste (Fiefs, N° 9784).

— (Michel van den) déclare tenir, de la châtellenie de Courtrai, un fief à Pitthem (5 bonniers), 1420, le 7 novembre : un fretté, accompagné au point du chef d'une étoile. L. : *S M* . . . . . (Ibid., N° 1877).

— (Bernard van den), fils de Michel, déclare tenir, du château d'Harlebeke, une rente seigneuriale sur un bien à Harlebeke, avec bailli, etc. *(tol, vond, bastaerden ende stragiers goeden, boete, etc.,* 1456, le 6 août : un fretté, accompagné au point du chef d'une étoile à cinq rais. L. : *S B . . nacr . van . . . Dale* (Ibid., N° 9799).

— (Jean van den) déclare tenir, dudit château, un fief à Harlebeke, 1502, le 14 avril (après Pâques) : un fretté (plein). C. : une tête et col de . . . (aigle ?). T. dextre : un sauvage assis, tenant sa massue sur l'épaule dextre. L. : *S Ian van* . . . . . (Ibid., N° 9815).

Dalem, voir **Sainte-Aldegonde.**

Dam (Jean-Théodore van), seigneur de Moreausart, Grisort, etc., bailli du comté de Berlaimont, institué par haut, noble et très illustre seigneur monseigneur Philippe, comte d'*Egmont* et de Berlaimont, par la grâce de Dieu né duc de Juliers et de Berg, prince de Gavre et du Saint-Empire, seigneur d'Arkel, comte de Buren, Leerdam, etc., 1660, le 6 septembre : coupé ; au 1er, deux tours à deux étages ; au 2d, une tour à deux étages. C. : une tour de deux étages entre un vol. L. : *Se . . de Iehan van . . m* (M. Alex. Stuckens, château de ter Linden).

— Adrien *Vandam*, chevalier, seigneur de *Moreausard*, bailli du comté de Berlaimont, institué par très illustre prince Procope-François d'*Egmont*, par la grâce de Dieu duc de Gueldre, Juliers et Berg, comte de Zutphen, Egmond, Mors, Hornes, seigneur souverain du pays d'Arkel, prince de Gavre et du Saint-Empire, marquis de Renty, etc., 1701, le 3 octobre : écartelé ; aux 1er et 4e, trois tours ; aux 2e et 3e, un lion. C. : une tour. L. : *S Adrien van Dam escvier* (Ibid.).

Damidde (Pierre), échevin de la franche ville de Jauche, 1534, 7 : un lion, accosté en chef de deux losanges. L. : *S Piere Damide* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179, A. G. B.).

— (Pierre), même qualité (non cité dans l'acte), 1541 : un lion. L. : ✶ *S Pettre Damidde* (M. Jules Vannérus).

Daminois *(Johans de)*, lieutenant de noble homme Henri Ricasses, écuyer, bailli de Lille, 1372, le 15 mai : une croix ancrée, le bras senestre retranché, accompagnée au canton senestre d'une merlette contournée, regardante, tenant du bec un rameau ; au bâton brochant. L'écu appendu à un arbre, sur lequel il broche. S. : deux léopards lionnés, accroupis. L. : *S Ieh . . daminois* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines, N° 80).

Damman (Georges), échevin et *cuerer* de *Berghen ambocht* (Bergues-Saint-Winoc), 1343 (n. st.) *smandaghes nar grote vasten avend* : un lion et un bâton brochant. L. : *S Ioris* . . . . . (Comte Thierry de Limburg-Stirum) (voir **Zillebeke, Velde**).

Dammartin, voir **Haultepenne**, Suppl.

Dammeroedde, voir **Nesse, Pont.**

Dandoy (J.), curé et recteur de Charleroi (ville haute), 1787, 8 : un calice. L'écu, ovale, dans un cartouche. T. : un ange. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46645, et Office fiscal de Brabant, reg. 347, A. G. B.).

Dan[n]eels, voir **Megen, Vitseroel, Woelmont.**

Daniels *(Justus), satrapa satrapiae Eschveileranae ad Indam*, au duché de Juliers, 1773 : un homme agenouillé, en oraison, sur une terrasse, accosté de trois lions léopardés, mouvant des bords de l'écu, 2 à dextre, 1 à senestre. L'écu, ovale, dans un cartouche. Cq. couronné. C. : un lion issant. Sans L. (cachet en cire rouge) (Office fiscal de Brabant, reg. 340, A. G. B.).

— (J.-A.), curé de Nieuwenhagen, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à la chapelle de Nieuwenhagen, sous Ubach, 1787, le 14 avril : un homme (Daniel), agenouillé, en oraison, accosté d'un lion léopardé et d'un léopard, couchés, le tout posé sur une terrasse ; au chef chargé de trois annelets, mal ordonnés. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'un ange volant, tenant de la main dextre un annelet et appuyant la senestre sur le cartouche. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46578).

M. l'abbé Polydore Daniëls, chapelain du baron de Villenfagne, au château de Vogelsanck-Zolder, porte : parti, au 1er, trois lions; au 2e, coupé : *a*, trois (2, 1) trèfles; *b*, trois peupliers, rangés en fasce, posés sur une terrasse. C. : un trèfle (cachet).

Danning, voir **Schellekens, Vran[c]x.**

Danoot, voir **Schellekens.**

Dassy (J.-F.), curé de Buzet, diocèse de Namur, district de Genappe, 1787 : écartelé; aux 1er et 4e, trois merlettes; aux 2e et 3e, deux clefs adossées, les pannetons en haut. C. : une clef de l'écu. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46546).

Dattenberg, voir **Rolman.**

Daubin, voir **Briarde**, Suppl.

Daun. *Fridericus de Duna, dominus in Domey* (?), 1315 : type scutiforme; un fretté, au lambel brochant, les pendants chargés, chacun, de trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S . . . . . rici de Dvna militis* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article du T. I, p. 371).

— *Boeumont, Junefrouwen Metleyven soene, der man spricht van Düne*, 1356 : une rose. L. : ✠ *S' Boemvnd de Dvna* (Ibid.) (voir le N° 449 de l'inventaire imprimé).

— *Diederich van Düijn, here te Bruijche*, chevalier, caution du duc et de la duchesse de Brabant, envers sire Renier van Schoonvorst, chevalier, le jeune, pour sa rançon du chef de la bataille de Basweiler, 1372, le 30 juin : un fretté, au lambel brochant. L. : × *S Theoderici de de* (!) *Dvna* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2120).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article du T. I, p. 372.

— *Rijchart van Düijn*, chevalier, maréchal, scelle le même acte, 1372 : un fretté. L. : ✠ *S' h' Richart van Tvn* (Ibid.).

— *Der edele myne liebe neve* (de Nicolas, voué et seigneur de Hunolstein), *Philips von Düne, her züm Obirsteyne*, scelle un acte dudit Nicolas, qui déclare s'être réconcilié avec les *edelen mynen lieben retteren g[ra]ven Otten und g[ra]ven Gerhart, Wildeg[ra]ven zu Kirberg* (Kyrburg), du chef de toute discorde et de guerre, que les prisonniers, faits de part et d'autre, ont été relâchés, et qu'il s'est fait l'homme des deux comtes, 1400, *ipso die beati Wilbrordi episcopi* : un fretté. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une boule, soutenant un grand plumail. L. : *Philips vo Den hr zv Obstein* (= Oberstein) (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 304) (voir **Manderscheid, Munkart, Schoenecken, Ulmen**).

Dauphin. *Hanris Daufins, . . . elus confermeis de Mes* (Metz), 1320 : type armorial; un dauphin, brochant sur une crosse épiscopale, et une bordure engrêlée (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach).

Sur la liste des évêques de Metz, LE COMTE DE MAS LATRIE, l'appelle : Henri Dauphin de Viennois.

Dauquasnes, voir **Croix.**

Daussin, voir **Mauroy.**

Dave. *Warniers, seingneur de Daulez*, 1389 : une bande et un lambel brochant. C. cassé. L. : . . . *arnier sire [de] davle* (Namur, N° 1292) (voir **Rossum, Sombreffe, Trazegnies**).

Compléter, en conséquence, l'article du T. I, p. 372.

Davidts, voir **Nederheim.**

Davious *(Grart)*, homme de fief de la Salle de Lille, 1374, le 9 avril (v. st.) : une roue, au bâton brochant. L. : . . . . . *aviovs* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines, N° 81).

Dedel (Maitre-Robert-Alexandre-Benoit), chanoine du chapitre de Comines, bénéficier de la chapelle castrale d'*Herimetz* (Herimetz) (voir **Oignies**), 1787 : trois fleurs de lis. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à neuf perles. Sans L. (C. C. B., reg. 46629).

Deel, voir **Wintgen.**

Deijn, voir **Massemen, Roelants.**

DEYPPACH, voir **Sayn.**

Dekens, voir **Valcke.**

Delft, voir **Nieuwland.**

Les écuyers van Delft, en Belgique, portent : d'argent à la fasce, surmontée de deux macles, le tout de gueules. Cq. couronné. C. : un homme de carnation, vêtu aux armes de l'écu, ceint d'un bourrelet d'azur, surmonté de deux cornes d'argent.
La branche qui possède le titre de baron, transmissible par ordre de primogéniture, a pour supports : deux lions au naturel, armés et lampassés de gueules, et pour devise : *Fortiter et recte.*

Delhez, voir **Royer.**

Deliot, voir **Vasseur.**

Delvaux, voir **VAUL.**

Denderbelle, voir **Belle.**

Denis *(Wautier)*, un des hommes de fief du comte de Hainaut, qui scellent un acte de Jean de Marbais, sire de *Faurechines* (Farciennes), chevalier, et que celui-ci qualifie : *honneraubles et sages mes chiers et bien ames*, 1384, à Enghien : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton senestre d'une coquille. L. : . *S Walt* . . . . . *Dionis* . . . (*Namur*, N° 1173).

Denys, voir **Nys**, Suppl.

Dencken (S.), curé de Schinveld et proviseur des pauvres de cette paroisse, province de Limbourg, seigneurie d'Amstenrade, pays de Fauquemont, 1787 : une fasce, chargée de quatre merlettes et surmontée de trois roses, tigées et feuillées. L'écu ovale. C. : une rose, tigée et feuillée. Sans L. (cachet en cire noire) (C. C. B., reg. 46578).

Dens. Gauthier *Deens* déclare tenir, du Brabant, avec les enfants de son frère, un bonnier de terre à *Emblem* (Emblehem), sis entre les biens du couvent de Nazareth et ceux de Gérard van Immerseel et valant, annuellement, 7 quarts *(viertel)* de seigle, 1468, le 11 août : trois étoiles à cinq rais. S. senestre : un aigle, ou griffon. L. : *S Woute* ..... (Av. et dén., N° 222).

— Gauthier *Deens* scelle pour Gauthier van Quaderebbe, qui déclare tenir, de maître Gisbert Moelepas (plus loin, dans le même acte : Molepas) : une prairie, *met eenen eusel*, à Herenthout, ainsi qu'une rente, 1468, le 17 août : une (seule) étoile (à six rais), surmontée d'un lambel. L. : ..... *ns* (Ibid., N° 228).

— (J.), curé de Molhem-Saint-Etienne, évêché de Malines, district d'Alost, province de Brabant, remet, au gouvernement autrichien, les états des biens afférents à son église et à diverses fondations, 1787 : une échelle, à deux échelons, posée en fasce, accompagnée de trois (2, 1) dents, les racines en bas. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange. Sans L. (cachet sur papier, plaqué sur des pains à cacheter) (C. C. B., reg. 46563).

— (Théodore-Emmanuel), curé d'Edeghem, évêché d'Anvers, district d'Anvers, remet, audit gouvernement, l'état des biens afférents à son église, 1787, le 13 avril : trois hures de sanglier. L'écu, dans un cartouche, sommé d'un chien braque issant (sans casque). Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid., N° 46553).

Les défenses des hures de sanglier jouent sur le nom de famille de ce personnage.

Desandrouin, voir **Condé**.

DESCALLARS, voir **Stockher**.

Desmaisières. Messire Jacques-Martin-Joseph, comte *Despienne* (d'Espiennes), chevalier, seigneur de Jenlain, Saint-Remy, Forest, Grand-Wargny, etc., et messire Louis-Ignace-Joseph Desmaisières, seigneur de Templeuve, Trith, Maing, Verchinoeuil, etc., tous deux demeurant à Valenciennes, remettent, en qualité d'exécuteurs testamentaires, de collateurs et d'administrateurs du cantuaire fondé, par *Collart* de Dour, dit de Wargnies (testament du 19 août 1438), en l'église Saint-Nicolas, à Valenciennes, au gouvernement autrichien, l'état des biens de cette fondation, 1787 ; ils remettent les états des biens de deux autres cantuaires, 1787 ; Desmaisières : un lion couronné. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à trois fleurons et à deux perles et accosté de deux lions, le 1er assis, regardant, issant de derrière l'écu, le 2d rampant, adossés. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46660, 46638) (voir **Schockaert, Vivien ; Crendal**, Supp.).

L'un de ces deux derniers cantuaires a été fondé en l'église de Beuvrage par noble homme sire Jean Rasoir, écuyer (?), seigneur de Beuvrage, y décédé le 10 février 1169 (date donnée par l'acte) ; l'autre, à Valenciennes, par feu dame Marguerite Rasoir.

Desteldonck, voir T. I, p. 376.

Le seigneur de Destelbonc : *d'or au chevron de gueulle, sarqé de trois estoles* (étoiles) *d'argent* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comtee de Flandres*).

Deudon (...) (sans prénom), écrit, de Mons, des lettres à Gasparini, marchand, à Bruxelles, 1707, les 1er, 28 juin, 14 et 31 décembre ; la lettre du 28 juin 1707 porte un cachet octogonal, en cire noire, représentant dans son champ, sans écu, un mont, de six moellons, posé sur une terrasse et soutenant un oiseau. Devise : *Je me ..... sur la constance ;* les autres lettres : un écu ovale : de sable au chevron, accompagné en chef de deux pensées, tigées et feuillées, et en pointe d'une ancre, l'anneau en haut. C. : l'ancre de l'écu entre un vol. Sans L. (cachets en cire rouge) (Bruxelles).

— (...) (sans prénom), écrit, de Mons, une lettre, au même, 1707, le 31 décembre : de sable au chevron, accompagné en chef de deux fleurs (ayant plutôt l'aspect de roses), tigées et feuillées, et en pointe d'une ancre, l'anneau en haut. Même C. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid.).

— (P.), archidiacre de Malines, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à ses fonctions, 1787, le 8 mars : même écu que ... Deudon, 1er juin-31 décembre 1707, mais non ovale. Même C. (Sans L.) (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46655).

Les écuyers Deudon et Deudon d'Heijsbroeck, en Belgique, portent : de sable au chevron d'argent, accompagné en chef de deux pensées, tigées et feuillées, et en pointe d'une ancre, le tout d'or. C. : l'ancre de l'écu entre un vol d'argent et de sable.

Deumer (Baudouin-Joseph), scelle et signe pour son père, Claude (voir **Maboge**), 1787 : d'azur à trois (2, 1) losanges de gueules (!), sommés, chacun, d'une merlette. C. : un losange, sommé d'une merlette. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46587).

Deurnagle, voir **Wasquehal**.

Deutz, voir **DUTZE**.

Deux-Ponts. *Wallerans, comtes de Dompons,* 1345 : un lion, à la queue fourchée, au lambel brochant (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach) (voir N° 315 de l'inventaire imprimé) (voir **WASSELNHEIM**).

Dhaem[e], voir **Wiltheim ; Daem[e]**, Suppl.

Dieghem. *Johannes dictus Tserghüisbrecht* (sic ! sans autre nom) (Serghijsbrechts), échevin de Vilvorde, 1389 : écartelé ; aux 1er et 4e, plain, diapré ; au chef plain ; aux 2e et 3e, trois chevrons. L. : . . . . *nan Diedegh . . (Cambre)* (voir **Pipenpoij, Wezel**).

Diekirch, voir **Schellart**.

DIECORT, voir **Strainchamps**

Diepenbeek. *Lodewike, heere van Diepenbeke,* chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : sept (3, 3, 1) losanges (non accolés, ni aboutés), au lambel brochant. L. : ✠ *S' Lodwici dñi de Diepenbe . .* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Arnoldus, dominus de Steijne* (Steijn), reçoit, du Brabant, une rente par le receveur de Maestricht, 1369 (n. st.) : sept (3, 3, 1) losanges, accolés et aboutés, mouvant des bords. L. : *S Arnoldus dominus de Steinne* (Ibid., N° 2230) (voir **Quaderebbe, Sayn, Woelmont**).

Diepurg, voir **Ingelheim**.

Dierij[c]x, voir **Vlaminc, Wouters ; Burlet**, Suppl.

Les chevaliers Dierickx (de Tenham) en Belgique, portent : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois hures de sanglier d'argent, défendues du champ. Cq. couronné. C. : un homme sauvage issant, tortillé de gueules, tenant de la dextre une massue de sable et de la senestre une rondache d'argent. S. : deux lions d'or, tenant, chacun, une bannière de l'écu.

Dierckx (Pierre-Joseph), vicaire d'Uilekooten, sous Baarle-Nassau, évêché d'Anvers, district d'Hoogstraeten, 1787 : une fasce, accompagnée de trois merlettes, rangées en chef, et d'une étoile en pointe. T. : un ange. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46562, 46572).

Diest. Thomas van *Dijest,* seigneur de *Zelem* (Zeelhem), chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre son duc et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : deux fasces, au lambel brochant. L. : *S Thome de Dy . st dni de Sel . .* (Chartes des ducs de Brabant).

— Henri, seigneur de *Dijest* et de Zeelhem, burgrave d'Anvers, reçoit, de la part du duc de Brabant, par la ville de Diest, 500 moutons, 1367, le 13 août : dans le champ du sceau, un casque cimé d'un chapeau de tournoi, sommé d'un panache de plumes de coq, cuelos, au bas, d'un anneau. Le volet chargé de deux fasces. L. : *S Heinrici dni d' Dye . . . . antwerpiani* (Ibid., N° 2147).

Compléter, en conséquence, en description du sceau de 1360, 65, T. I, p. 382.
Dans l'écu d'Arnould de Diest, dit de Westphalie, 1307 (T. I, p. 361), les fasces sont haussées.

Diest (Jean van), échevin de Burtscheid (près d'Aix-la-Chapelle), 1377 : une clef, le panneton en haut. L. : ✠ *S' Ioha . . . n Die . .* (Dusseldorf, Burtscheid, N°s 187, 188) (voir **Rummen, Wesemael**).

Dietz, voir **Nassau** *(passim)*.

Dieven. Elisabeth *uuten Hove,* veuve de maître *Vranck van Dijeven,* déclare tenir, du seigneur d'Héverlé, deux bonniers de bois sous Winghe, 1471, le 19 avril (v. st.) ; elle scelle du sceau de feu son mari : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'une étoile à cinq rais. S. senestre : un dragon ailé. L. : *S Franconis de Dieven* (Arv. et dén., N° 2030).

Differdange. *Habans de Diffirdengez,* chanoine de Treves, déclare avoir consenti à ce que son neveu, *Willames, fis monsig Ludolphe de Diffirdengez, chevalier, mon frere, envargiet et obligiet tous cen que je ai et puis avoir a viviers et on ban en quelle choze que ce soit, en bleif, en avoinne, . . . etc.. p[our] ceci que mess. et mes compaignons soient ades devant toutes chozes paies et satisfait,* 1371, *le mercredi apres la feste S. Andreu apostre ;* un lion. L. : . . *H . . ndi d . . . . fdingin .* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 172) (voir **Colpach, Lens, Scharfbillig, Soleuvre, Virton ; Belvaux, Boulay, Donck**, Suppl.).

Dyck, voir **Salm**.

Dijckere, voir **Verhulst**.

Dilbeek, voir **Muijsen**

Dilft (Antoine-François van der), doyen du chapitre de la cathédrale de Tournai, 1787 : d'argent à trois flanchis de gueules ; à la bordure engrêlée de sable. Cq. couronné. C. : une hure et col de sanglier. T. : un homme et une femme sauvages, ceints de feuillage, l'homme appuyant sa massue sur l'épaule dextre, la femme s'appuyant sur sa massue. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46652) (voir **Cammen**).

Les comtes van der Dilft de Borghvliet, en Belgique, portent cet écu, sans la bordure. Cq. couronné. C. : une hure et col de sanglier de sable, lampassé de gueules, défendu d'argent. T. : un homme et une femme sauvages, s'appuyant sur leurs massues.

Dilthey, voir **Nys**, Suppl.

Dijns, voir **Roelants**.

DINTRE, voir **Verze**.

Dion, voir **Montmorency, Sainte-Aldegonde**.

Dixmude (Jean van), fils de damoiseau Jean, déclare tenir, de la Salle d'Ypres, le fief dit Schachtelweghe, à Zillebeke, comprenant 100 mesures de terres 1333, le 24 avril : un fascé de huit pièces ; au franc-quartier chargé d'un lion. C. cassé. L. : . . . . . .

Di . s m . . . (Fiefs, N° 6060) (voir **Steenland, Taija[e]rt, Winnezeele, Witte, WOESTINEN ; Heule, Leeuw**, Suppl.).

Dobbe (Guillaume), le vieux, témoin de Gérard *Steynhus*, de Wattenscheid, à son contrat de mariage avec Marguerite van der Bruggen (voir **Steinhaus**), 1485 : une roue. C. cassé. L. : . . . . . *Dobbe* (Dusseldorf, Collection de chartes de feu M. Quix, N° 498).

— (Guillaume), le jeune, témoin dudit Gérard, 1485 : une roue. C. : un chapeau de tournoi, sommé de . . . . L. : *S Willem Dobbe* (Ibid.).

Dobbelare *(Hannekin de), filius Gheerolfs*, déclare tenir, de *Heerweerde ende wijse meester Lonis van Heede* et de la femme de celui-ci, *Joncfrauwe Josine van der Hoijen*, un fief à Tronchiennes, arrière-fief du Vieux-Bourg de Gand, 1502, le 13 novembre : trois meubles affectant la forme de fleurs de chardon, accompagnés en cœur d'une petite boule. L. : . . . . . *obbela . . . Gheero* . . . (Fiefs, N° 2509) (voir **Lautens**, Suppl.).

Dobbelsteyn. Herman *Dobelsteyn* (sans particule) *von Bitsche* (Bitche) (voir **Soleuvre**), 1442 : parti ; au 1er, de . . . (plain) ; au 2d, de vair. C. : deux cornes de bœuf. L. : . . . . . *van Bitsch* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 852).

— *(Burchart-*Joseph, baron de) d'*Einenbourg* (Eyneburg), etc., chambellan de l'impératrice, reine de Hongrie, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Ferdinande-Louise, comtesse de Horion, est fille de messire Gérard-Assuère-Louis, comte de Horion, seigneur de *Colonster* (Colonstère) et *Ghoer* (Goé ?), et de Louise, comtesse de Velbruck, et sœur germaine de damoiselle Marie-Henriette, comtesse de Horion, 1746, le 4 décembre, à Nivelles : une croix gringolée ; écusson en cœur fruste. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lions regardants. Sans L. (cachet en cire rouge, dans une boîte de fer blanc) (Chap. de Nivelles, c. 1374, A. G. B.) (voir **Horion, Oultremont, Pflüger, Thiennes ; Eynatten**, Suppl.).

Doelslagers, voir **Smet.**

Doemens (Jean), prêtre, résidant à Nagelbeek, paroisse de Schinnen, 1787 : un chevron, accompagné de trois étoiles. Ecu ovale. C. : une étoile. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46578).

Doens, voir **TROOSTENBERGHE.**

DOERNE, voir **DOORNE**, Suppl.

Doert, voir **Timple.**

Doetinchem, voir **Sainte-Trinité ; GANSBERGEN, Rade**, Suppl.

Les barons et écuyers de Doetinghem(?), en Belgique, portent : d'argent à la croix ancrée d'azur. Cq. couronné. C. : deux bras de la croix de l'écu.
Devise : *Crux mea lux.*
Pour les barons : une couronne de baron et deux griffons d'argent, ailés d'azur, comme supports.

Doyon, voir **Jamblinne.**

Dollart, voir **Orley.**

Donaes, voir **Triest.**

Dongelberg. Jean van *Dongelberge*, échevin de Bruxelles, 1365, 66 (n. st.), 69 : un lion, au bâton brochant. Cq. couronné. C. : un lion issant entre un vol. L. : *S Ioannis Dongelberghe* (sans *de) (Cambre)* (voir **Kanyves. Marmol, Sart**, *passim*, **VAUL ; Faille**, Suppl.).

Donck, voir **Verdonck.**

Donckere (Renier de), fils d'Olivier, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 10 mesures, à Westcappelle, au métier d'Oostburg, avec trois hommages, dont un est tenu par damoiseau Jean de Baenst, seigneur de Saint-Georges, 1515, le 26 juin : écartelé ; au 1er, un sautoir engrêlé, cantonné de quatre billettes ; au 2e, un lion léopardé (!) ; au 3e, un sautoir engrêlé (sans rien autre chose) ; au 4e, plain, au chef de quartier échiqueté. C. : une aigle issante. L. : *S Reineri de Doncke' alias Sa[lak ?]* (Fiefs).

— (Adrien de) déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 46-47 mesures, à Leffinghe, métier *van Camerlijncx* (aboutissant aux fiefs d'Arnould van Ghistelles, de Guillaume van Marievoorde, etc.), avec huit arrière-fiefs, dont un est tenu par Laurent de Vijne, 1515, le 27 juillet ; tient, dudit bourg, un fief de 4 à 5 mesures, à Westcappelle, métier d'Oostkerke, avec un arrière-fief, à Westcappelle, même date ; tient, comme mari de damoiselle Madeleine, fille de Pierre de Busschere, un fief de 4 mesures, à *Heijs* (Heijst), au métier de Lisseweghe, même date : un sautoir, chargé de quatre coquilles et en cœur d'un croissant, et cantonné de quatre trèfles. S. senestre : un aigle regardant. L. : *S Adriaen de Donckere* (Fiefs, N°s 8295, 8602, 8350) (voir **Spierinc, Vilain**).

Donckt, voir **Meersman, Verdonct.**

Donstienne, voir **Vieuxmoulin[s].**

DOORNE. *Jan van den Doerne van Aerscot* scelle pour *Hadewijch Jans Corten wijf was*, laquelle déclare avoir *quijt ghescouden . . . tot ewighen daghen . . . Jannen van Coudenbergen als van drie mudden roggen ende van enen mudde ghersten, die welc . . . Vranc Crupelant, Jans oudervader was, Jannen den Cort, horen man, sculdich bleef*, 1400, le 4 décembre : trois pals ; au chef chargé de trois trèfles, penchés à dextre. L. : . . . . . *an den Doer* . . (Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

DOORNE *(Symon de)* (et *Doerne*), conseiller de la ville de Bruxelles, 1489 (deux actes) : une branche de rosier, fleurie de trois pieces, posée à dextre, et un bouc sautillant, à senestre. T. : un ange. L. : *S Sümon v^a Doerne (Cambre)* (voir **DUMO**).

Dommartin. *Johannes de Dommartinia, canonicus tulliensis, procurator domini cardinalis ostiensis* (d'Ostie), reçoit, du Brabant, 142 1 2 moutons, 1367 (n. st.) : écartelé ; aux 1er, quatre fleurs de lis ; aux 2e et 3e, de vair à la fasce ; au 4e, trois fleurs de lis. L. : ✠ *S' Iohans de Domartin* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2112).

Les 1er et 4e quartiers doivent représenter un semé de fleurs de lis. Le vair des 2e et 3e quartiers est plutôt du beffroi.

Dommessent (Jean), licencié-ès-lois, seigneur du *Bosgoeuier* (Bosgouert ?), conseiller de l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, etc., et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, Douai, Orchies, etc., 1504 : une fasce ondée, surmontée de trois merlettes, rangées en fasce ; le bas de l'écu fruste. C. : une merlette. S. : deux léopards lionnés. L. : . *Iehan* ..... (Vicomte Desmaisières).

Dans l'acte de 1438, dont le sceau se trouve décrit, T. I, p. 389, Jacques Dommessant est dit bailli de monseigneur Guillaume, seigneur de Rabodanges, etc., dans sa seigneurie qu'il tient à cause de madame ... (prénom en blanc) *Kanart* (Canart), femme dudit Guillaume, à Esquermes-lez-Lille, et nommée le fief de *Grumares* (Grimares) (Ibid.).

Donck. *Dierich van der Donch* déclare avoir reçu, de *Wilhem van Diefortingh* (Differdange), 162 1 2 doubles moutons d'or, à compte sur 325 qu'il lui avait promis *van synre gevenkenisse wegen*, 1372, *op sente Anthonys avondt, des abds* : plain ; au chef d'hermine, chargé à dextre de . . . (une étoile ?). L. : ✠ *S' d . . . . . o . . . ci . . . . . c* (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

Donné (F.-B.), prieur de l'abbaye de Château, ordre de Prémontré, près de Mortagne, en Flandre, 1787 : un bras (senestrochère), mouvant du flanc senestre, empoignant une rose, tigée et feuillée. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé à dextre d'une mitre et posé sur une crosse en barre. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46660).

Dop (Gilles), bourgeois de Bruges, déclare tenir, du bourg de Bruges, des rentes sur l'espier de Bruges, 1421, le 12 avril (v. st.) : son sceau, appendu à des actes de 1404-32, se trouve décrit, T. I, p. 392 ; lisez dix-huit billettes, et non seize (Fiefs, N° 7684) (voir **Vagevuer**).

Doree, **Doret,** } voir **Trilx.**

Dorn, voir **Virneburg.**

Dorneburg, voir **Dücker,** Suppl.

DORNESWILRE, voir **Ostertag, TORNESWILRE.**

Dornon, voir **Paternostre.**

Dorpe, voir **Verhadocht.**

Dorwiller, voir **Ostertag.**

Doseinfaing (P.), capitaine, scelle l'inventaire des objets laissés par feu le baron de Malowetz, 1711, le 30 décembre, à Reggio : parti ; au 1er, quatre cotices en barre ; au 2d, trois cotices en bande, accompagnées de trois merlettes, posées en bande, 1 au canton senestre, 1 entre la 1re et la 2e cotice, 1 entre la 2e et la 3e. C. : un homme issant, tortillé. Ledit C. accosté des lettres P. F-D. Sans autre L. (cachet en cire rouge) (Arch. communales de Nivelles) (voir **Unger**).

Dosse, voir **Heijden.**

Douai, voir T. I, p. 393 (voir **Auberchicourt,** Suppl.).

Le chastelain de Douay *porte : de synople au chief d'ermynes, et crye : Garde de la pouct! Guarde!* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Doublet (Maitre Jean), licencié-ès-lois, prévôt de l'église Saint-Aubin, à Namur, et homme du comte 1384 : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre trèfles. T. : un homme. T. : deux lions léopardés, issant de l'encadrement du champ du sceau. L. : *S Iehan Dovble . (Namur,* N° 1166).

Douglas, voir **Jette-Saint-Pierre, Vermoelen, Villegas.**

Dour, voir **Desmaisières,** Suppl.

DOUTECLOCKE, voir **Berghe,** Suppl.

Doutremer, voir **Petit.**

Douve, voir **Isenburg, Sainte-Aldegonde, Trazegnies, Veijse ; Massemen,** Suppl.

Douvrin Damoiseau Adolphe van *Douvrijn,* échevin de Bruxelles, 1547, 58 : plain ; au chef chargé d'un lion léopardé. C. : un buste de more. L. : *S Adolfi Dovrin* (sans particule) (Chartreux, près de Bruxelles, c. 12, A. G. B., G., c. XVI, l. 96, M. Paul Hankar).

Doveren, voir **Veitzheim.**

Dox, voir **Snijers.**

Dragon, voir **Vasseur.**

Drais (E. [ou F.]-L., baron de), lieutenant au régiment d'Heister, scelle des sentences de cours martiales, présidées par le major J.-A. Gaggia, 1743, le 6 et le 7 mars, à Luxembourg : d'or à neuf losanges de gueules, rangés en sautoir. L'écu ovale. C. : deux chicots en chevron renversé. Ledit C.

accompagné des lettres E (?) L-D-V S. Sans autre L. (cachets en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles).

Dreette, voir **Spier**.

Dreven, voir **Honselar**.

Driesch, **Driessche**. *Johan up den Dryesch*, échevin de Burtscheid (près-d'Aix-la-Chapelle), 1407 : un chevron, accompagné en chef à dextre d'une anille. L. : *S Iohan vp den Driesch* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 209).

— *Gobbel up dem Dryesch*, même qualité, 1420, 6 : même écu. L. : *S Gob . . . vp den Driesch* (Ibid., N°s 222, 223).

— Maître Gérard van den Driessche déclare tenir, de la Salle d'Ypres, *tghistelhof* (la cour de Ghistelles), à Zillebeke, fief comprenant 25 mesures, mais en ayant compris, jadis, 50, les autres 25 formant un fief spécial, tenu par Guillaume van der Beke, du chef de Jacqueline Lancsaems, fille de Guillaume [sa femme ?], et éclissé à l'amiable, 1545, le 5 octobre : un chevron, accompagné de trois merlettes. S. senestre : un griffon. L. : *S G . eraert van den Driessche* (Fiefs, N° 6056).

Driessens (T.-A.), curé de *Bronssem* (Brunssem), évêché de Ruremonde, district de Fauquemont, banc de Brunssem, 1787 : un arbre, accosté de deux fleurs, tigées et feuillées, le tout planté sur une terrasse. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46575).

Drimborn. *Johan van Drenbornen*, échevin de Burtscheid, 1395 ; juge au banc de *Vilen*, 1395 : trois roses à six feuilles, rangées en bande. L. : *S Ioha van Drinborne* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N°s 140, etc.).

— *Kirstiaen van Drynbornen*, échevin de Burtscheid, 1407, 22 : trois roses (à cinq feuilles), rangées en bande, accompagnées, au canton senestre d'une fleur de lis. L. : *S Kerstia . n van Dremboren* (Ibid., N° 209).

Dringham, voir **Veijse**.

Droesbeke (Pierre), homme de fief du seigneur de Boulaere (voir **Blaesveld**), 1493, le 2 juillet : trois trèfles, accompagnés en cœur d'un besant, ou tourteau. L. : . . . *et* . . . . . *sbeke* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Droye, voir **NEUFCHASTEL**.

Drömsleger *(Teilman)*, 1395 ; *Tilman Drumsleger*, 1407, échevin de Burtscheid : une marque de marchand, formée de la partie inférieure d'une fleur de lis qui soutient une sorte de flèche (tige verticale, soutenant un petit chevron alésé). L. : *S Tilman Droimsleger* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N°s 140, 209).

DRONGHENE, voir **Tronchiennes**.

Droogenbosch. Les échevins de *Droghenbossche*, 1295 (petit module) : trois pals. L. : ✠ *S scabinor' de Sicca Silva* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B.).

— Les échevins de *Droogenbossche*, 1574 (deux actes) : matrice du XIVe siècle ; dans le champ du sceau, rond, un évêque, tenant sa crosse de la main senestre, accosté de deux écus ; A, une aigle ; B, un château, ou porte crénelée. L. : ✠ *S' scabinorv de Droghenbosche (Cambre)*.

— (Les échevins de), 1781 : trois roses (quinte-feuilles). L'écu, ovale, entouré du collier de la Toison d'or et posé sur un manteau, doublé d'hermine et sommé du bonnet de prince du Saint-Empire (**Arenberg**). L. : *Sigillum scabinorum de Droogenbosch*. (Office fiscal de Brabant, reg. 349, A. G. B. ; matrice en possession de M. Catoire, à Bruxelles) (voir **Stalle**).

Droogenbroeck (Adrien van) (et *Droegenbroeck*), échevin de Bruxelles, 1490, 1 : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre coquilles. C. : un haut chapeau pointu, garni de deux huchets, contournés, les embouchures en bas. L. : *S' Adriaen vā Droeghebroeck* (G., c. VI, l. 18e, et Bruxelles).

Droste, voir **Boodt**. Suppl.

Druet *(Franchois), bailli a hault, noble et puissant signeur Bernart dorley* (d'Orley), seigneur de Seneffe, la *Follye* (Folie), Tubize, etc. (il s'agit d'une rente sur un fief sis en la paroisse Sainte-Anne, en la seigneurie de Gaesbeck), 1504 : une sirène, tenant de la dextre un miroir et de la senestre un peigne, accostée en chef de deux étoiles (la pointe est fruste ; une 3e étoile ?) ; au chef chargé de trois lévriers sautillants, regardants. C. : un vol. L. : *S Franchois Druet* (G., c. IX, l. 43^{a}).

Druijnen (Corneille van), échevin de Bruxelles, 1478 : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée à dextre d'un trèfle, accosté au bas de deux petites boules. T. : un ange. L. : *S' Cornelys van Drve . . . (Cambre)*.

Druon (Maître-Philippe-Placide), chanoine de Condé, résidant *illec*, chapelain de la chapelle de Notre-Dame-de-Foy, à Vergne (fondée, en 1630, par Josse van de Steenweghen, un des principaux officiers de la maison d'Epinoy, seigneur de Wiers), et de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, à Gourgue, hameau de Wiers (fondée, vers 1500, par la maison de Melun), 1787 : d'argent au chevron de gueules,

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Pl. CCXXXIII.

Fig. 1. *Arnoldus Rex* (1300) (1),
Fig. 2. Godefroid van Coudenberg (1336),
Fig. 3. Ivain de Mol (1383),
Fig. 4. Simon Roelants (1385),
Fig. 5. Léon van Zeebroeck (1389),
} échevins de Bruxelles.

(1) Voir **Conino.** D'après la légende du sceau, il portait *l'alias : de Platea*, ou van der Straten.

accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'un arbre terrassé. L'écu, ovale, dans un cartouche. C. : un animal (lévrier?) issant. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46651).

Dsouwen (Hubert), échevin de Bruxelles, 1510 : le sceau décrit, T. III, p. 434, à *Zouwen*. L. : *S' Hvbertvs Dsovwen* (Bruxelles).

HENNE et WAUTERS représentent mal les armoiries de cette famille.

Dudzeele, voir **Varssenaere ; Buekemare, Potelle**, Suppl.

Duerinx, voir **Zele.**

Duffel, voir **Zoerle-Parwijs.**

Duijcker (Anne-Elisabeth), une des collatrices d'une fondation dans la paroisse de Ringelrade, pays de Fauquemont, évêché de Ruremonde, fondation instituée par feu Gérard Duijcker, drossard des comtés de Geleen et d'Amstenrade, et sa femme, Anne-Judith Timmers, et qui est une chapelle construite, par ces époux, sur leur propriété, fondée le 17 septembre 1698 et érigée, en bénéfice, par l'évêque, le 18 janvier 1700 ; 1787, le 17 avril : trois (2, 1) poissons, posés en fasce, soutenant, chacun, un oiseau, baissant la tête et ouvrant le bec comme pour le manger. C. : un poisson soutenant un oiseau, comme sur l'écu. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46575).

Les collatrices de ladite chapelle sont les sœurs damoiselles Marie-Josèphe-Wilhelmine (ne scelle pas) et Anne-Elisabeth Duijcker, résidant à Aix-la-Chapelle, *ter oirsaecke dat hun huys gestaen hebbende in het Raeth alderneest de voors. capelle door een brandt stigtinge gedaen door gaudieven in brandt geraeckt en afgebrandt zijnde*, après quoi elles se sont retirées à Aix-la-Chapelle.

Duijnen, voir **Surpele.**

Duivenvoorde. *Willem van Duvenvoorde*, chevalier, seigneur d' d'*Oesterhout* (Oosterhout), scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : trois croissants, au bâton brochant. C. : un chapeau de tournoi, garni, au haut, de deux boules. S. : deux griffons accroupis. L. : . *Wilelmi de Dvvenvoerde milit* (Chartes des ducs de Brabant).

Duc *(Monsieur le) de Ledalen* (Ledaelen), seigneur de Holder, résidant au château de *Ledalen*, à Bellinghen, collateur du bénéfice de Saint-Nicolas, en l'église de Hoves, province de Hainaut, diocèse de Cambrai, district de Hal, 1787, le 6 avril : de sable à la croix ancrée ; au chef (d'argent, ou d'or) plain ; l'écu chargé d'une bordure engrêlée. L'écu ovale. Cq. couronné. C. : un griffon issant. S. : deux lions regardants, tenant, chacun, une bannière de l'écu, mais sans la bordure. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46633).

Dücker. *Henricus et Fredericus, fratres, dicti Dukere, filii quondam Adolphi, militis, dicti Dukere*, déclarent qu'avec le consentement de leurs femmes, *Elyzabet* et *Grete*, et de tous leurs héritiers, ils ont vendu *nobili viro domino Engelberto, comiti de Marka, . . . terciam nostram partem castri dicti Horst, siti in palude, cum attinenciis universis, videlicet in indagine, fossatis, frondibus, cespitibus, pascuis, aquis et nemoribus*, 1315. *in vigilia assumptionis beate Marie virginis ;* *Henricus :* type scutiforme ; plain, à la bordure endentée ; écusson en cœur à cinq trangles. L. : ✠ *S' Henrici Dvkers de Horst* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 132).

— *Fredericus*, ci-dessus, scelle le même acte, 1315 : type scutiforme ; même écu, mais l'écusson en cœur brisé d'un filet en bande. L. : ✠ *S Fr . derici D . . er de . r . . . hvs* (Ibid.).

Outre les deux frères, scellent cet acte : *honesti viri Rüsserus de Dornbury* (Dorneburg), *Gerhardus de Wedden* (Witten?), *Henricus dictus Dukere de Stipele* (Stiepel), *milites*, et *Fredericus dictus Dukere de Stipele, famulus.*

— *Henricus dictus Dukere de Stipele* (Stiepel), *miles*, ci-dessus, 1315 : un burelé (de 24 pièces). L. : ✠ *S Henr Dvker . . mil* (Ibid.).

— *Fredericus dictus Dukere de Stipele, famulus*, ci-dessus, 1315 : de . . . à six burelles. L. : *S' Frederici dci Dvkere* (Ibid.).

— *Henrik Düker tho Scyrenbeke* (Scherlebeck), scelle, en qualité de suzerain, un acte d'*Alef von Brachtbeke* (voir **Brabeck**, Suppl.), 1343 : de . . . à six burelles et à la bordure engrêlée. L. : ✠ *S Henrici filii Lvdolfi Dvk'* (Ibid., N° 216).

DUCZE, voir **DUTZE.**

DUMO *(Adam [dictus] de)*, échevin de Vilvorde, 1287, 97, 1302 : un bâton vivré, accosté de deux faucilles. L. : ✠ *S' Ade dicti de Dvmo (Cambre*, G., c. I, N° 91, et *Cambre).*

De Dumo semble être la latinisation de van (den) Doorne, Doorne, etc.

Dumont, voir **Behault**, Suppl.

Dunchy, voir **Valcke.**

Dunghen (P.-A. van), chanoine gradué du chapitre de la cathédrale de Saint-Christophe, à Ruremonde, 1787 : trois pals ; au chef chargé de trois étoiles. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46593).

Durant, voir **Cambier.**

Duras, voir **Isenburg, Ligne, Montmorency, Nassau, Noot, Oijenbrugghe, Rivieren, Spinola, Surpele.**

Düren, voir **Lomare.**

Dussen *(Arnoldus van der), dictus Botram,* conseiller de la ville de Bruxelles, 1482 : trois (!) fasces bretessées et contre-bretessées. T. : un ange. L. : . *Aert vad' Dussen [dei] Bot* . . . (Fonds de Locquenghien, c. III, A. G. B.).

— *(Joncker Lijbrecht* van der), échevin de Bruxelles, 1588 : coupé de . . . et de . . . ; au sautoir échiqueté brochant. C. : un vol. L. : *S L . . . . . vander Dvssen (Cambre).*

Duts (Jean-Louis), prêtre, habitant Eupen, officiant en la chapelle de Nespert, paroisse d'Eupen, évêché de Liége, province de Limbourg, 1787 : de gueules à l'oiseau couronné, posé sur une terrasse. C. : un oiseau couronné entre un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46578).

DUTZE *(Johannes de)* (ou *Ducze ?) sculthetus in Ludestorp* (Leudersdorf), scelle un acte de deux clercs de l'abbaye de *Hervorden* (Herford), au diocèse de Paderborn, 1345, *feria secunda ante Martini :* un crampon, posé en bande. L. : ✠ *S' Iohis de Dvz* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

Dutze, Ducze = Deutz, Deuz, Dützen ?

DUTTENSTORP, voir **Windhövel**.

Duuren, voir **WARDTT**.

DUVEN, voir **Malle**.

E

Edelbampt, voir **Cannart**.

Edelhere. *Franco Adelere,* échevin de Louvain, 1282 : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre croisettes pattées, au pied fiché (Léproserie de Terbanck, Etabl. relig., c. 4722, A. G. B.) (voir **Meeren, Vertrijck**).

Ee, voir **Meeren**.

EEDA, voir **Stockelpot**.

Eede (Heede), voir **Veene, Vliegere ; Ecluse**, Suppl.

Eeckarts, voir **Velde**.

Eecke, voir T. I, p. 409.

Le seigneur de Heeque, *près Gavre* (Gavere) : *d'argent à la fesse et troes merlettes au chief tout de gueulle ; et aulcuns de ceste mayson de Heeque ont porte la fesse et les merlets tout de sable* (Corn. Gailliard, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres)*

Le seigneur de Heeque : *de gueulle, au saultoir de vair, à lambel : de cincq pièces d'or, et crye : Bailleul ! Bailleul !* (Ibid.).

Eechoute (Jean van den), homme servant du couvent des chartreux, à Gand, remet un aveu à la châtellenie du Vieux-Bourg, 1549, le 7 août ; dit sceller de son propre sceau : un sautoir (chargé en cœur de . . . ?). C. : deux cornes de bœuf L. : *S Adriaen vad . . . . . vte* (Fiefs, N° 2645).

— Henri van den *Eechaute,* seigneur de *Pumbeke,* etc. (fils de feu sire Charles, chevalier, seigneur de *Pumbeke,* et de feu dame Adrienne van Baesdorp, jadis dame de Heule), déclare tenir, du Vieux-Bourg, à Gand, un fief de 4 bonniers, à Deurle, fief hérité de sa dite mère, 1655, le 26 mai : un sautoir. C. : deux cornes de bœuf. L. : . . *endric van den Eechaut* . (Ibid., N° 2480) (voir **Oignies, Scaephooft, Walle ; Abeele, Comines**, Suppl.).

Augustin van Eeckhoudt, abbé de Grimberghe, portait d'or au sautoir d'azur, cantonné de quatre glands feuillés de sinople (P. de Cafmeijer, *Histoire du Saint-Sacrement-de-Miracle).*

Eechove *(Walterus de), miles,* déclare que *Laurentius et Arnoldus, fratres, dicti van der Heijden,* avec leur mère et le tuteur de celle-ci, ont transporté, *in mansione mea apud Eechove,* entre les mains de sa femme, Béatrix, de qui ils la tenaient en fief, la dîme de la paroisse de *Conteke* (Contich), au profit de l'abbaye de la Cambre, 1292, *feria secunda post ascencionem domini :* trois croissants. L. : ✠ *S' Walteri de Eicove militis (Cambre)* (voir **ECHOVE**).

Eeckman (Lucas), fils de Liévin, déclare tenir, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à Hansbeke, 1569, le 25 juin : un poisson contourné, en fasce, accompagné en pointe d'un besant, ou tourteau. L. : . . . . . *k Eeckman f* . . . . . (Fiefs, N° 2250).

Eelen (Chrétien van), échevin de Maestricht, 1539 : trois feuilles de nénuphar, tigées. T. : un ange. L. : . . *hristiaen van Eele* . (Chevalier Cam. de Borman, château de Schalkhoven).

Eenoeden (Pierre van der) (et *Eenhoeden),* tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1467 (v. st.), le 3 avril, 1468, le 21 et 22 novembre ; tenancier de Henri Heenkenshoet (il s'agit d'un bien à Dilbeek), 1473, le 25 juin : cinq cotices. L. : *S' Peter van der Eenoden* (Chartreux, près de Bruxelles, c. 9, 12, Etabl. relig., c. 4107, A. G. B.) (voir **Vilain, Winckele**).

Eerneghem. *Jacob, filius Lodewijcx van Erneghem,* déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 45 mesures, avec 19 arrière-fiefs, à *Erneghem*, 1421, le 16 avril (v. st) ; *Herneghem,* déclare tenir, dudit bourg, un fief de 45 mesures, avec 18 arrière-fiefs, à *Herneghem,* fief contigu à ceux de Jean van den Poele, des enfants de Philippe van *Aertrike,* etc., 1439, le 18 avril (v. st.) : trois (!) aigles. L. : . *Iaco . van Eerneg* . . . (Fiefs, Nos 8116, 8123).

Le seigneur de Aerneghem : *de gueulle, à cyncq* (!) *agles d'or membrez d'azur* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Eesbeeck (Marc-Etienne van), curé de Kerkxken, province de Flandre, 1787 : gironné de huit pièces, quatre d'hermine, alternant de quatre de . . . . L'écu dans un cartouche. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46610, *passim*).

Eese, voir **Heeckeren**.

Eessen. *Mijn heere Monfrant van Esine, rudder,* échevin du Franc (de Bruges), 1397, le 29 septembre : un chevron. C. : une tête et col d'aigle d'hermine entre un vol. Ledit C. accompagné à dextre d'une molette. L. : *S' Mon . . ant van* . . . . . (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

— *Jehan de le Eesines,* homme de fief de *hault et noble no tres cier et honore signeur no signeur de Commines,* 1398, le 3 mai : six (3, 2, 1) croissants et une bordure endentée. T. : un ange. L'écu accosté de deux aigles affrontés. L. : *Ihan van der* . . . . . (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines).

Le seigneur de Eessene : *de sable au chevron d'or; et crye : Wye dat wyl Eessene!* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres.*)
La mayson surnomé de Eeesene : *de synople au chief d'argent, à trois pals de gueulle, au premier canton de sable au lyon d'or, lampasse et arme de gueulle* (Ibid.).

Eetvelde, voir **Heetvelde**, Suppl.

Eeuwijck, voir **Meersman**.

Effeltere, voir **Stroobant**.

Effern. *Arnold van Efferen,* un des deux *maighe ind frunde de Coyne van Kyntzwilre* (Kinzweiler), qui déclare que Thomas van *Erckelens* (Erkelenz), *als eyn vaigt* (voué), et *Johan* Stuyt, tous deux échevins de Juliers, ont été présents lorsqu'il a donné une obligation à l'abbaye de Burtscheid, 1433, *up Sent Barbaren dach der heilg Junffrauwen :* deux fasces abaissées, surmontées d'un lambel à cinq pendants. C. : une tête et col de . . . . L. : . . . . . *van . . . . re*. (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, No 237) (voir **Slabbart**).

Eggermont. Jean van *Eggremonde* déclare tenir, du Perron d'Alost, une rente seigneuriale sur des biens à Mespelaere, etc., la date manque (1430?) : deux poissons adossés. C. cassé. L. : . . . . . *de* . . . . . (Fiefs, No 5080).

Eggloij. *Renerus Egloij* et *Arnoldus de Bogarden* (Bogaerden), échevins de Bruxelles, déclarent qu'*Aleidis dicta uter Stoven, filia quondam Franconis uter Stoven,* a transporté à *Johannes Cruepland, campsor,* 1/2 d'un *domistadium in vico dicto Zespenninestrate,* etc., 1317, *dominica qua cantatur letare Jherusalem ;* il scelle en 1318 ; *Renerus Eggloij* et *Radulphus Pipenpoij,* échevins de Bruxelles, déclarent que *Johannes dictus Crupeland, campsor,* et *Henricus dictus Stovard* ont cédé à *Johannes dictus Stovard* un *domistadium cum domo superstante . . . in vico sex denariorum ante portam ramarum ibidem,* 1319, *in vigilia beate Thome apostoli :* une fleur de lis, au pied coupé, accostée de deux petits châteaux, ou portes. L. : *Sigill' Reneri Egloy* (Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

— *Franco Egloij,* échevin de Bruxelles, 1324 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au lambel brochant, les trois pendants chargés, chacun, d'un château, ou porte. L. : *S' Franconis Egloi* (Ibid., G., c. VII, l. 23, Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— *Reijnerus Eg[g]loij,* même qualité, 1338 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'une fasce et d'un sautoir brochant. L. : *S' Reneri dicti Egloy* (G., c. II, No 279, *Cambre*).

— *Dominus Renerus Egloij, miles,* échevin de Bruxelles, 1351 : même écu, mais les fleurs de lis complètes. Cq. couronné. C. : une fleur de lis, au pied coupé. L. : . . . . . *Egloi mi* . . . . . *(Cambre).*

— Gauthier *Eggheloij,* tenancier du chapitre d'Anderlecht, 1437, le 23 décembre ; dit sceller de son propre sceau : trois fleurs de lis, au pied coupé, accompagnées en cœur d'une tour, ou porte. L. : *S' Gheerem Ecgheloi* (Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4106, A. G. B.) (voir **HORICKE, Cru[ij]p[e]lant[s], Was, Wijneghem, Woude**).

Egmond. Louis-Ernest, comte d'*Egmont,* prince de Gavre et du Saint-Empire, seigneur souverain du pays d'Arkel, grand d'Espagne, marquis de la Longueville, comte de Berlaimont, Fiennes, Lesdain (ou *Lerdam* = Leerdam?), IJsselstein, Buren, etc., baron des deux Aubigny, *Wavrain,* Escornaix, etc., du Conseil de guerre de Sa Majesté, colonel d'un régiment de cavalerie allemande, etc., atteste à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Françoise-Joseph de Berghes est fille de messire Philippe-François de Berghes, comte de Grimberghe et d'Arquennes, baron de Gaesbeeck, du conseil de guerre de Sa Majesté, général de bataille de ses armées, chef et capitaine d'hommes d'armes de ses ordonnances en ces Pays-Bas, et de Marie-Jacqueline de Lalaing, baronne de Gaesbeeck, dame de Cantaing

et de Montigny, etc., 1685, le 27 novembre, à Bruxelles : écartelé ; aux 1er et 4e, six chevrons ; aux 2e et 3e, deux fasces bretessées et contre-bretessées (**Arkel**). Sur le tout, un écusson parti ; au 1er, un lion contourné ; au 2d, un lion. Cq. couronné. C. : un panache en pomme de pin. S. : deux léopards lionnés. L. : *Sigil'* .... *ar . S* ..... (Chapitre de Nivelles, c. 1385bis, A. G. B.).

Egmond. Philippe, comte d'*Egmont*, prince de Gavre, etc. (voir **Noyelles**), 1672 même écu. Cq. couronné. C. cassé. S. : deux lions. Contre-scel au même écu, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lions. L. : *Contra sigillum Philippi com . . . Eg* . . . . . (Ibid.).

— Balthasar-Ignace *von Egmondt*, lieutenant et auditeur, scelle la sentence d'une cour martiale, tenue sur les ordres des colonels comtes de Valvason et de Lillers, 1742, le 2 janvier, à Luxembourg : de . . . à cinq (!) chevrons de gueules. L'écu ovale. C. : un vol de l'écu. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. communales de Nivelles) (voir **Yve, Thiennes ; Dam**, Suppl.).

Ehrenbreitstein, voir **Pfaffendorf.**

Eije, voir **Mettenije.**

Eyfeler, voir **Flingern.**

EIGELSTORP, voir **SUDENDORP.**

Eijck (Jean van), licencié-ès-droits, échevin de Bruxelles, 1634 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois glands ; aux 2e et 3e, un cor de chasse, accompagné de trois étoiles, ou roses. Sur le tout : un écusson parti-émanché. C. : trois branches sèches. L. : *S Ioannis van Eycke (Cambre).*

Eijcke *(Egidius de), dictus van den Bossche*, échevin de Bruxelles, 1452, 3 : écartelé ; aux 1er et 4e, un sautoir componé ; aux 2e et 3e, une cotice ondée. C. : une tête et col de coq. L. : *S Gielis van Eike ghehete vade Bosc* (Chartreux, Etabl. relig., c. 4106, A. G. B., Bruxelles).

Sans cuve sur le casque ; voir le sceau d'*Arnoldus*, T. I, p. 415.

Eij[c]ken, voir **Noot, Stalle, Thuijn, Woelmont.**

Eyll. *Here Elbrecht*, chevalier, dont le nom de famille a été oublié par le scribe, scelle un acte d'*Everwin* van Hulhuizen et consorts (voir à ce nom, Suppl.), 1353 : une fleur de lis. L. : ✠ *S' Eylberti de [E]yele militis* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 278) (comp. T. I, p. 416).

Voir ce sceau Pl. CLXXXVIII, fig. 4, où, dans le texte, il faut lire : . . . *(Monument?)*, et lire : van Eyll.

— *(Thys van)*, témoin à un acte de *Gadeken* van Strünkede, 1449 : une fleur de lis. C. : une tête et col de cerf. L. : *S Thyes van [Ee]yl* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 134).

Eynatten (Frédéric, comte d'), seigneur d'Op-Sinnich, Remersdael, *Vigimont* (Wégimont), *Harsée* (Harzé) et *Froidcourt* (Froide-Cour), membre des Etats nobles du duché de Limbourg, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Sophie-Théodora-Adolphine-Françoise de Dobbelstein est fille de messire Jean-Charles, baron de Dobbelstein, seigneur d'Eyneburg et *Limpach*, etc., et de Catherine-Bernhardine de Westerholt, etc., 1724, le 9 août, à Aix-la-Chapelle : une bande de gueules, accompagnée de six merlettes, trois (2, 1) à senestre, trois (1, 2) à dextre. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : un griffon et un lion. Sans L. (cachet en cire rouge) (Chapitre de Nivelles, c. 1374, A. G. B.).

— (Le grand sceau du baron d'), seigneur d'*Aubé* (Abée), qui scelle le même acte (il signe : *Ferdinand baron d Eynatten d Abee)*, 1724 : même écu, mais la bande non hachurée. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lions. Sans L. (dans une boite de bois) (Ibid.).

— (Ferdinand-Charles-Philippe, baron d'), seigneur d'Abée et de Saint-Fontaine, haut-voué *du grand et petit Avin*, gentilhomme de la Chambre de S.A.S. E. le cardinal duc de Bavière, évêque et prince de Liége, député de l'Etat noble du pays de Liége, président des *Etats Reviseurs* de cette principauté (voir **Schenck**), 1755, le 3 août, à Liége : mêmes écu, couronne et S. Sans L. (Ibid., c. 1375bis) (voir **Pirlot ; Breugel,** Suppl.).

Eijnde, voir **Rotselaer, Spiegel.**

Eyneburg. *Hermannus de Eynenberch, miles*, reçoit, du Brabant, une rente sur Maestricht, 1367 : une bande et un semé de billettes (les billettes posées en barre). L : ✠ *S' H'manni milit' de Eynn'berch* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2120).

Eijnthout, voir **Beelaerts,** Suppl.

Eischen. *Johan van Yschen*, échevin de Luxembourg, 1482 (n. st.) : une marque de marchand, formée d'une tige verticale, sommée d'un flanchis, et sur laquelle broche une lettre S, ladite marque accostée en chef de deux étoiles. L. : *Iohan van Ischen* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1717).

Ecaussines. T. I, p. 420, lisez Ecaussinnes, au lieu d'*Ecaussines*, comme forme actuelle de ce nom.

Eckenberg (Jean), juge et échevin de Burtscheid (près d'Aix-la-Chapelle), 1377 : une anille. L. : . . . . *hans te . . e* . . . . . (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 188).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Pl. CCXXXIV.

Fig. 1. Gilles de Weert (1391),
Fig. 2. Jacques Taije (1391),
Fig. 3. Jean Metten Scachte (1394),
Fig. 4. Guillaume van Mons (1408),
Fig. 5. Jean de Froijere (1412),

} échevins de Bruxelles.

ECLE, voir **Beelaerts**, Suppl.

Ecluse. *Hoste de lescluse* déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 12-13 mesures, à Uijtkerke, avec 11 arrière-fiefs, tenus par damoiselle Madeleine, fille de Victor Willaert, femme de Pierre van (!) Eede, Martin Weijts, *Claikin*, fils de Nicolas van Marivoorde, Gauthier Knibbe, de qui il a passé à Jacques, fils de Luc van der Schuere, Jean Roelandt, fils de Georges, Madeleine, femme d'Antoine Willaert, etc., 1515, le 29 juillet : un lion. C. : une aigle issante. L. : *S Hoste de lescluze* (Fiefs, N° 8941) (voir **Sluijs**).

*Le seigneur de l'*Escluse : *d'or au lyon de sable, coronné, lampassé et armé de gueulle, au baston denteté de gueulle sur le tout, et crijant : Flandres ! Flandres au noble lyon !* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Ecouviez. *Monss[eigneur] Jaques descouviers*, chevalier, scelle un acte d'Alexandre de Virton, chevalier, 1355 : parti ; au 1er, un lion ; au 2d, plain. C. : un vol de l'écu. L. : *. . . akem . n d* . . . . . (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

Echter, voir **Ingelheim ; Breidbach**, Suppl.

Echternach, voir **Francke**.

Elbers, voir **Roelofs**.

Elderen. Jean-Louis, évêque de Liége, duc de Bouillon, marquis de Franchimont, comte de Looz, Hornes, etc., 1690 : de vair à la fasce. L'écu ovale. Cq. couronné. C. : un bélier, colleté, bouclé, issant. S. : deux béliers, colletés, bouclés. L. : *Iohannes Lvd ab Elderen d y ep princ leod dux bvl m fr c los &c* (Vicomte Desmaisières) (voir **Cannart, Rivieren, Rummen**).

Elesmes, voir **Potelle, Quiévrain**.

Elfringhausen, voir T. I. p. 422. *Elfringbausen* est une faute d'impression.

Ellange, voir **Heffingen**.

Eller, voir **Kirberg, SUDENDORP**.

Ellewoutsdijk, voir **Witte**.

Elreborn. Gérard *Elreboirn*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1477, 96 ; rectifier ainsi la description de son écu (T. I, p. 423) : au lieu de douze billettes, il y en a treize, six (3, 2, 1) en pointe (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 61, et, Ibid., *Regulier-Herren, Aachen*).

ELSBROEC, voir **IJden**.

Elselaer. *Johannes de Elselaer* (et *Elselair*), *rector policie* à Bruxelles, 1479 : une fasce, chargée de trois coquilles et surmontée de trois merlettes. S. senestre : un griffon. L. : *S Ian van Elselaer* (Chartreux, Etabl. relig., c. 4101, et Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B.).

Elsele, voir **Haseldonck**.

Elsenborn. *Renickin von Eltzenborn, . . . also als ich zu Dudelingen* (Dudelange) *gevangen bin worden, do Dudelingen gewonnen wart von dem hogebornen vursten hertzog Ruprecht, hertzog zu Bar und herre zu Cassel, und hern Edwart van Bar, margg[ra]ve zu Brucken, des vurss. hertzogen soen, und iren vrunden, . . .* déclare que noble seigneur *Wynmair* von Gymnich, seigneur de *Dudelingen*, l'a délivré et dégagé de tout engagement envers lesdits princes, moyennant *eyn alde urviede* que lui, *Renickin*, a scellé, et renonce à toute réclamation, vers 1410 : une bande et un semé de billettes. L. : *. . . . . l . eb . . .* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 371).

Elsloo. *Arnoldus, nobilis vir, dominus de Helslo*, atteste que *Heinricus, miles de Hamele*, a vendu, au prix de 21 marcs, au convent de Burtscheid, de l'ordre de Cîteaux, trois bonniers de terre arable *in territorio de Helta*, qu'il tient en fief de lui, et approuve cette vente, 1249, *mense maio* : type équestre ; le bouclier et la housse à un losangé. L. : *. . . . . oldi de El . . lo .* (Dusseldorf, Abbaye de Burtscheid).

Elspe, voir **Plettenberg, Wolf**.

Elst (Servais van der) scelle des aveux présentés par des tiers et relatifs à des fiefs à Betecom, 1470 : plain ; au chef chargé de trois maillets penchés. T. : un ange. L. : *S Servaes van der Elst* (Av. et dén., Nos 461, 462, 847) (voir **Schoeneijke, Steemaer, Zuijlen, Waden**).

Eltz. *Dyderich von Elze, ritter, Johan von Schonenberg* (Schönberg), *pastor* (son sceau est tombé), et *Conrait von Schonecke* (Schoenecken), *ritter* (*1° loco* ; son sceau est tombé), remettent à *hern Conrait von Lusnich* (Losnich) et à sa femme, *Aleyd von Bruch*, l'énumération des dettes *der kindere von Pirremont* (Pyrmont) *von dem male daz der hilich tusschen Conen von Piremont und Lisen, hern Conrads dochter von Lusnich vorgenant, gemacht wart*, 1330, *des sundages vor Pelmen, zu Pirremont* : plain ; au chef chargé d'un lion issant, à la queue fourchée. L. : ✠ *S' Th . . . . rici de Elze* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach) (voir **Meynevelder**).

— Charles-Frédéric, baron d'Eltz, seigneur de *Rotendorff* (Rottendorf), chevalier de l'Ordre Teutonique, etc. (voir **Schütz**), 1735, en juillet : plain, diapré ; au chef chargé d'un lion issant (à la queue simple). L'écu ovale. C. : un lion issant entre un vol. S. : deux lions. Sans L. (cachet, en cire verte, dans une boîte de bois) (Chap. de Nivelles, c. 1375bis, A. G. B.).

— (Jean-Jacques, comte de et à), nommé Faust de Stromberg, chanoine capitulaire des cathédrales

de Wurzbourg, Spire, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Anne-Josèphe de Greiffenclau à *Vollraths* (Vollrath ?) est fille de Lothaire-Godefroid-Henri de Greiffenclau à *Vollraths*, conseiller intime de S. A. R. l'Electeur de Mayence et de S. A. R. le prince-évêque de Wurzbourg, duc de Franconie, et Son grand maréchal, assesseur de la justice impériale de Franconie et grand-bailli de Werneck et *Dettelbac* (Dettelbach), et d'Anne-Madeleine-Marguerite, baronne de Hoheneck ; petite-fille de Jean-Erwin, baron de Greiffenclau à *Vollraths*, et d'Anne-*Liobe*, baronne de et à Sickingen, fille de François, baron de et à Sickingen, et d'Anne-Marguerite, baronne de Metternich ; arrière-petite-fille de Georges-Philippe de Greiffenclau à *Vollraths* et d'Anne-Marguerite, baronne de Buseck ; et que, enfin, ladite damoiselle est *vraiment noble de tous cotés paternels, sans aucune bâtardise, bourgeoisie, ni autres empechements quelconques* (il signe : Jean Jacques François comte d'Eltz), 1753, le 27 février, à Wurzbourg : même écu. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons et accosté de deux lions, le 1er tournant le dos l'écu, le 2d regardant, celui-ci étant support. Sans L., (cachet, en cire rouge, dans une boite de bois) (Ibid., c. 1374) (voir **Elz. Schütz**).

Elven, voir **KERKEM.**

Emerick, voir **Heijmerich**, Suppl.

Emmershausen, T. IV, p. 334, à l'article **Andreae** faute d'impression ; lisez : **Ennershausen.**

Emmikhoven, voir **Beelaerts**, Suppl.

Emont *(Heinricus dictus)*, bourgeois de Bruxelles, fait son testament, à Bruxelles, dans sa maison, devant le notaire Jean van Orten, en présence de sa femme, *domicella Margareta*, de l'abbé de Grimberghe, de *Michael de Ildderghem* (Iddergem), sous-plébain de Sainte-Gudule, et de maitre Jean Broeder, prêtre ; il nomme exécuteurs de ce testament : *Ghiselbertus de Woluwe*, chanoine de Sainte-Gudule, *Leonius de Wezenbeke* (Wesembeek), *armiger*, *Iwanus dictus de Mol*, *armiger*, et *Willelmus de Vorselen* (et *Vorzelen*), tous bourgeois de Bruxelles, et prie *honorabilis vir Willelmus de Kesterbeke, armiger*, également présent, de les aider, en cas de demande de leur part ; 1379, le 13 octobre, 3e indiction : trois étoiles ; au franc-quartier brochant, coupé ; au 1er, trois fleurs de lis, issant du coupé ; au 2d, plain. L. : ✠ *S' Heinrici dei Emond* (G., c. III, N° 1131bis).

— *Heinric Emont sone, knape* (voir **Os**), 1368, le 21 septembre : un . . . (ce semble être une maison, posée sur un brancard), accompagné de trois (2, 1) étoiles. L. : . *S Henrici . . . . . Emvndi* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2212).

Empel, voir **Malsen.**

EMTIENNES, voir **Argenteau**, Suppl.

ENDELSDORP, T. I, p. 426. La forme actuelle de ce nom est bien Engelsdorp ; il faut donc supprimer le mot : « probablement ».

Enel, voir **Inghele.**

Engelant *(Godefridus de)*, échevin de Bois-le-Duc, 1389 : écartelé ; aux 1er et 4e, un fer de moulin ; aux 2e et 3e, une feuille de tilleul, la tige en haut. L. : . . . . *efridi de En* . . . . . *Busco* (Bruxelles).

Engelen, voir **Wiltz.**

Enghien. *Waut[ier]s, sires daingh[ien]*, déclare qu'à sa demande l'abbaye de Forest lui a donné, *en layuwe de le fortresse de no ville daingh[ien]*, 20 florins « à l'écu » (chaque florin valant 18 gros), 1339, *le merquedy prochain apries le jour de le penthecouste* : un gironné de dix pièces, cinq plaines alternant de cinq autres, chargées, chacune, de trois croisettes recroisetées (non au pied fiché) (semé). L. : ✠ *S Walteri dni . . Ainghien millitis* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2497b, A. G. B.).

— *Zeghere, heere van Aidingheen*, scelle un acte de Louis, comte de Flandre, de Nevers et de Rethel, 1348 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux boules, soutenant, chacune, un demi-vol. L. : *S' Sohier signevr de Ainghi* (Chartes des comtes de Flandre, N° 41, A. G. B.).

— *Loeys dis li Haizes, bastars de Flandres, sires de Helverdinghe* (Elverdinghe), *de Houselle et de Scuenevelt* (Schoonveld), *Jehans de Mamines*, (Massemen), *sires de Calekenne* (Calcken), *Robiers de Leurenghien* (Leeuwergem), *Willames de Heetvelde, Colars, bastars denghien, sires darbre* (d'Arbre). *Jehans, bastars denghien*, tous chevaliers. *Robiers descornay* (d'Escornaix), et *Rollans de Stienehot* (Steenhault), écuyers, vendent à Jean de Hon, fils, bourgeois de Mons, une rente de 15 moutons, 1393, le 9 juillet ; tous les sceaux sont tombés, sauf celui de *Jehan*, bâtard d'Enghien : plain ; au franc-quartier comme l'écu des précédents, mais les croisettes simples. L. : *S Ich* . . . . . (Chartes de l'Audience, c. I, A. G. B.).

— *Johannes de Edingen, dictus van Kestergate*, amman de Bruxelles, 1432 : comme le sceau de 1444, décrit T. I, p. 430. L. : *S Johanis de Kesterga* . . . (Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4964, A. G. B.).

— *Hercules van Edingen*, seigneur de *Keijstergathe*, échevin de Bruxelles, 1541 : comme le sceau de 1547 (T. I, p. 430) (G., c. VIII, l. 29) (voir **Castrelez-Hal, Serjacops, Vivier, Vollezeele, Wesemael**).

T. I, p. 430, 1re col., 2e ligne, il faut lire : *croisètes*, au lieu de : *croiscles*.

Enghuizen, voir **Nijenbeek**, **Putte**[**n**].

Ennershausen *(Phil.-Christ.* d'), curé de Roth-Vianden, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à une fondation à Vianden, 1788, le 6 juin : un sautoir écoté, alésé, accompagné en chef d'une étoile. C. : fruste ; on voit le haut d'un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46590).

J.-Pierre Andreae, seigneur de Niederseggen (près de Vianden), a été anobli, le 5 août 1739, sous le nom d'Andreae d'Ennershausen. Armes : d'argent à la croix de Bourgogne de gueules, cantonnée de quatre étoiles d'azur. C. : la croix de l'écu entre un vol d'argent (Chancellerie des Pays-Bas, à Vienne, Patentes de noblesse de 1737-40, A. G. B.).

ENSELTHEM, T. I, 431. Rectifier ainsi la légende du sceau : ✠ *S' Simm van Einselitheim.*

Enscherange, voir **Autel**, Suppl.

Eppe, voir **Robe**.

Eppeghem, voir **Vianden**.

Erdorf. *Johan van Erdorff*, échevin de Thionville, 1470 : cinq annelets. C. : deux cornes de bœuf. L. : *Iohan van Erdoreff* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 941[b]).

Erembodeghem, voir **ERENBODEGHEEM**, **Ouderogge**.

ERENBERCH *(Friderich von), der junge,* ami et caution de *Dyderich von Oytginbach* (Oetgenbach), 1344 : une bande, accompagnée de six fleurs de lis, trois (2, 1) à senestre, trois à dextre, celles-ci rangées en bande. L. : ✠ *S' Fryderici de . . . . . nioris* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

ERENBODEGHEEM, voir **ERMBOGHEM**, **Winghe**.

Erkelenz. *Petrus de Erclentia, scabinus de Porceto* (Burtscheid), scelle l'acte de la famille de Breitenbend, 1334 : dans le champ du sceau, une clef, posée en fasce, le panneton à senestre, en bas, sommée d'une croix recroisetée. L. : ✠ *S . . res d' E . . . lanz* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 121).

ERKELAY. *Girars derkelay* (!), feudataire du comte de Namur, 1397 : écu décrit T. I, p. 432. L. : ✠ *S' Girar dierclai (Namur,* N° 1267).

Erkelenz, voir **Effern**, Suppl.

ERMBOGHEM (**ERMBOGHEN**), voir **Waersegger**.

Ernst (C.-L.), receveur de la province de Limbourg, scelle une lettre, 1783, le 18 août ; scelle, comme délégué de S. E. le comte de Belderbusch, prévôt de Notre Dame, à Aix-la-Chapelle, une déclaration relative aux prérogatives de la seigneurie de Lontzen (haute, moyenne et basse justice, chasse, pêcherie, confiscations, amendes, le patronat de la cure de Lontzen, Walhorn et Hermalle, un livre censal, des corvées, etc.), 1787, le 21 avril, à Henrichapelle : une cotice en barre, accompagnée en chef à dextre d'une étoile et à senestre d'un senestrochère armé (ne mouvant pas), empoignant une épée. Ecu ovale. C. : une étoile entre un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (Jointe des Administrations, c. 59, C. C. B., reg. 46584).

Ernst (Ulric-Pierre-Antoine) (ne scelle pas), administrateur d'une fondation en l'église d'Aubel, province de Limbourg, pays de Dalhem, à savoir d'une messe hebdomadaire, fondée par feu Jeanne Ernest, veuve, et dont le possesseur actuel est S. Ernst, prêtre séculier, résidant à Aix-la-Chapelle, qui scelle cet acte, sans date (1787) ; le même S. Ernest possesseur d'un bénéfice en l'église de Remersdael, province de Limbourg, district de Hombourg, sans date (1787) : un senestrochère armé, mouvant du flanc, empoignant une épée, accompagné en chef à dextre d'une étoile. C. : une sorte de fer à cheval, surmontée d'une étoile. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46575, 46578) (voir **Saulx**).

Erp. *Godefridus de Erpe,* échevin de Bois-le-Duc, 1438 : un sautoir componé, accompagné en chef d'une coquille. L. : *S . . . . . idi de Erp . . . . . in Buscod .* (Fonds de Locquenghien, c. 1, A. G. B.).

— *Petrus de Erpe,* même qualité, 1438 (!) : un sautoir componé, accompagné en chef d'une feuille de chêne. L. : *S Petri de Erpe scab*[*i*] *in Buscod'* (Ibid., c. 3) (voir **Bathen soen**, Suppl.).

Erpe *(Raes van),* chevalier, scelle parmi les nobles de la Flandre, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : un lion et une bordure denchée. L. : *S . . . . . e van . . . .* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Montmorency**, **Noyelles**, **Zuijlen**).

Erwyn (sans autre nom), échevin de Burtscheid (près d'Aix-la-Chapelle), 1395 : parti ; au 1er, une anille ; au 2d, un demi-sautoir, défaillant à dextre, mouvant du parti. L. : *S Ervini . . . . . vrtscheit* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, Nos 140, 188).

ESBROUCK, voir **SCHONEN**.

Escaille (J.-L.-A. de l'), receveur de l'abbaye d'Affligem, au quartier de Wavre, diocèse de Malines, district d'Assche, 1787, le 1er avril : coupé ; au 1er, d'or à l'aigle issant du coupé ; au 2d, de gueules à l'avant-bras droit, paré d'or, la main gantée, empoignant une bride. C. : une tête et col de cheval bridé. Sans L. (cachet en cire noire) (C. C. B., reg. 46663) (voir **Michaux**, **Sauchit**).

Escarmain, voir **Rufflars**.

ESCATIERE, voir **ESTATIERE**.

Esch. *Wilhem, herre zu Esche* (voir **Langelaer**), 1410 : de vair, au chef chargé d'un lion issant Cq. couronné. C : . . . . L. : . *Willem van Esch* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 377**) (voir **Sierck**).

Escornaix. *Robertus de Scorsse,* échevin de Bruxelles, 1389 : un double trêcheur, fleuronné et contre-fleuronné ; au chevron brochant, la cime chargé d'un écusson de vair. Un bâton chargé de trois étoiles, brochant sur l'écu. C. : un disque aux armes de l'écu entre deux cornes de bœuf. L. : *Sig' R . . . . . dicti de Scoerse* (G , c. XIV, l. 85).

Les étoiles sont à cinq rais.

— Godefroid, abbé d'Eenaeme, 1438 : un double trêcheur, fleuronné et contre-fleuronné, à la croix brochante, accompagnée au 1er canton d'un chevron. T. : un ange, agenouillé derrière l'écu (C. C. B., Acquits de Lille, l. 42) (voir **Zeghers, Schoorisse ; Enghien, Gracht. Massemen**, Suppl.).

Escuyer. Hector *Lescuyer,* receveur à *Chierre* (Chievres), 1563 : écartelé ; aux 1er et 4e, une étoile ; aux 2e et 3e, un sautoir. Un annelet brochant en cœur sur l'écartelure. S. senestre : un griffon. L. : *S Hector Lescrier* (Comte Thierry de Limburg-Stirum) (voir **VAUL**).

Esnes, voir **Saint-Genois ; Goudallier**. Suppl.

Espiennes. Messire Jacques-Martin-Joseph, comte *Despienne,* chevalier, seigneur de Jenlain, Saint-Remy, Forest, Grand-Wargnies, etc. (voir **Desmaisières**), 1787 : dans le champ du cachet, deux écus, ovales ; A, un chevron, accompagné de trois trèfles ; B, un semé de fleur de lis ; au franc canton brochant, chargé d'une merlette. Les deux écus dans un cartouche, sommé d'une couronne à neuf perles. S. : deux lions regardants Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46638, 46660).

Espinois, voir **Tartare : Druon**, Suppl.

Esselen. *Ludovicus Esslen* (et *Essellen),* échevin de Bruxelles, 1322, 6, 9, 30 ; un lion et un semé de coquilles. L. : ✠ *Sigillum Lodwici . Essellen* (Fonds de Locquenghien, G., c. II, N° 245).

Ludovicus Esslen et *Leonius de Huldeberghe* (Huldenberg), échevins, déclarent que *Gerelmus de Platea, dictus Rex,* a cédé à *Johannes dictus Cruuplant, campsor : domistadia sita ab opposito mansioni domini Johannis dicti Meuren, militis, super comm vici . . . versus Arkam, et inferius versus rivum,* 1326, *feria tertia post dominicam in trinitate* (Fonds de Locquenghien).

Ludovicus Esslen et *Henricus de Vscha,* échevins, déclarent que *Johannes, filius quondam Johannis dicti Cruplant,* représentant tous ses frères et sœurs (non cités), cède un *domistadium,* avec maison, situé *prope Archam,* à Bruxelles, 1330, *feria secunda post inventionem sancte ecclesie* (Ibid.).

Esselen. *Her Jan Esselen,* tenancier du duc et de la duchesse de Brabant, scelle un acte de Nicolas Specht (voir celui-ci), 1373 : cinq coquilles, rangées en croix, accompagnées au canton senestre d'une rose ; au franc-quartier brochant chargé de onze (4, 3, 4) billettes. L : ✠ *S' Iohannis dicti Esselen :* 1374 : même écu, mais dix (3, 4, 3) billettes. L. : ✠ *S' Iohannis dicti Esselens* (Ibid.).

— *Jan Esselen van Bruessele,* tenancier de Gauthier van den Winckele, chevalier, seigneur foncier à Berchem Sainte-Agathe, 1465, le 9 août : cinq coquilles, rangées en croix ; au franc-quartier brochant chargé de neuf billettes. C. : un vol. L. : *S Ian Esselen* (Chartreux, près Bruxelles, c. 11, Etabl. relig., A. G. B.)

— *Jan Esselen van Grimbergen,* tenancier dudit Gauthier van den Winckele, chevalier, etc., 1465, le 9 août : cinq coquilles, rangées en croix, accompagnées au canton dextre d'un annelet. L. : *S Ian Esselen* (Ibid.) (voir **Mettecoven. Schat, Schimmelpenninc, Schrijnmakers**).

Essen *(Henricus de)* (voir **Putte[n]**), 1296 : une bande, chargé de trois losanges, aboutés. L. : ✠ *S' Henrici de Essene famuli* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean) (voir **Nieuwland**).

Esschericx (Gilles), échevin de Malines, 1551 : écartelé ; aux 1er et 4e, une pie essorante ; aux 2e et 3e, un chevron, accompagné de trois losanges (ou carreaux) (Fonds de Locquenghien, c. 6, A. G. B.) (voir sur cette famille un acte, passé devant les tenanciers du chapitre d'Anderlecht, le 14 octobre 1502) (Greffes scabinaux, arrondissement de Bruxelles, reg. 64, f° 89).

Estaimbourg, voir **Bossche**, Suppl.

ESTATIERE, T. I, p. 438 ; au lieu de ce nom, il faudra lire probablement : *Escatiere.*

Estor *(Dominus Henricus dictus), miles,* échevin de Bruxelles, 1358 : écu décrit au T. I, p. 437, d'après des sceaux de 1362 et 1375. L. : ✶ *S' He . . . . . dicti Estorens (Estor ms* et une mauvaise leçon) (G., c. XIV, l. 91).

— (Guillaume), amman de Bruxelles, déclare avoir vendu, au couvent de Scheut, 1 1/2 journal de terre à Dilbeek, *bij Juxhem* (Juxem), *opte stat ghecleten Oijenbroeck,* entre le bois ayant appartenu à sire Jacques van den Poele, et appartenant, actuellement, audit couvent, et les biens de la chapellenie de Sainte-Gudule, 1482, le 29 mars (n. st.) : trois pals, à la bordure (simple) C. : un vol (ou six plumes d'autruche), issant d'une cuve. L. : : *S Wilhelmi . . . .* ? (Chartreux, près de Bruxelles, c. 12. Etabl. relig., A. G. B.).

Guillaume Estor, écuyer, est nommé panetier, par Charles de Bourgogne, comte de Charollais, etc., lieutenant général de son père, le duc, le 8 février 1466 (n. st.) à Bruxelles (Chartes de l'Audience, c. 9, A. G. B).

Estourmel, voir **Croy**, **Merode** (1618), **Montmorency**, **Noyelles**, **Zuijlen**, **Vilain**.

Estricx, voir **Esschericx**, **Woelmont**: **Esschericx**, Suppl.

Estuveur, voir **Abbaye**, Suppl.

Etalle. *La fealteit destables* fait apposer à un acte de Wenceslas, duc de Luxembourg, *le siel dou tabellion destables*, 1366, le 4 août : parti ; au 1er, deux poissons adossés et un semé de croisettes (simples), au pied fiché ; au 2d, coupé ; *a*, un burelé ; *b*, deux poissons adossés. Une petite tour, brochant en cœur sur l'écu. L. : ✠ *Sael de la prevosteit destables* (Luxembourg, c. IV, f. XVI, N° 9) (voir **Wijer**).

Etten, voir **Hanon**, Suppl.

Eupen (P.-J.-S. van), chanoine gradué et pénitencier de la cathédrale de Notre-Dame, à Anvers, etc., habitant rue des Récollets, à Anvers, 1787 : d'or à une lance et au grélier, lié, brochant en pointe, suspendu au haut de la lance. C. : une étoile. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46540, 46543, 46569, 46574).

Eve, voir **Carondelet**, **Oijenbrugghe**, **Waha**.

Evelbarn. *Heinricus Hevelbern* donne en aumône à l'église Sainte-Marie-des-Dunes, de l'ordre de Cîteaux, 75 mesures *in Coppenvic, infra ministerium de Axla* (Axel), en présence de Henri, abbé de Saint-Nicolas, à Furnes, de Jourdain, prévôt de Sainte-Walburge, à Furnes, de Gérard, doyen de cette église, et de *Hugo, miles de Lorenghem*, 1227, *in die palmarum* : écu pyriforme ; plain ; au chef plain. L. : ✠ *Sigillum Hein . . ci Evelbarn*. Contre-scel : une rose à sept feuilles (gravure très barbare, sur la poignée de l'épée ?) (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Ever, voir **Serjacops**.

Everaerts, voir **OVERBEKE**.

Everberg. *Walterus de Eversberghe*, homme de fief du duc de Brabant et échevin de Vilvorde, 1266, *feria secunda post ascensionem domini* : trois losanges. L. : ✠ *S' Walt scab de V . . (Cambre)*.

Everbout (Josse) (et Everboudt), homme servant et bailli de *Jasparkin*, fils de Jean van Riebeke, 1515, le 27 juin ; homme servant du damoiseau François *dongnies* (d'Oignies), seigneur du Quesnoy, qui remet des aveux au bourg de Bruges, 1515, le 12 et le 17 juillet ; déclare tenir, lui-même, dudit bourg, une rente sur des biens à Varssenaere, Houttave, à Ghistelles et dans le métier d'Oostburg, 1515, le 21 juillet : un sanglier passant. L. : *S Ioes Eeverbout* (Fiefs, Nos 8213, 7838, 8767, 8906) (voir **Velde**).

Everwijns, voir **Visscherijen**.

Evrard, voir **Royer**.

Ewijk, voir **Rossum**.

F

Faber, voir **Smet**, **Vannérus**.

Fabri, voir **Vannérus**.

FAGNUELLES, T. I, p. 441, est **Fagnolles** (**C.-G. ROLLAND**, *Histoire généalogique de la maison de Ramigny-Florennes*, 1891).

Faille *(Den edelen heere Jacobus della)*, bourgmestre (du dehors) d'Anvers, résidant *in de Lombaerstraet*, collateur d'une fondation en l'église Saint-Georges, sans date (1787) : un chevron, chargé de trois fleurs de lis, accompagné en chef de deux têtes de lion affrontées et en pointe d'une tête de léopard, bouclée. C. : un croissant, soutenant une fleur de lis. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B , reg. 46542).

— (J.-J. Della), major de la ville d'Anvers, collateur d'une fondation dans la cathédrale d'Anvers, comme usufruitier du chef de sa femme, Marie-G.-T.-J. Collin, fille aînée de Catherine Bosschaert, femme de damoiseau Adrien de Witte, amman d'Anvers, 1787 : même écu et C. Cq. couronné. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid., reg. 46540).

Faille (Le baron della) d'Huijsse, collateur, en qualité de l'un des deux tuteurs (l'autre et A. del Rio) de damoiseau François-Xavier Borluut, seigneur de *Noordoncq*, à Gand, mineur, d'une chapellenie en l'église d'Huijsse, châtellenie d'Audenarde, chapellenie fondée, devant les échevins de la *Keure* de Gand, le 15 novembre 1682, par Jean Borluut, chevalier, seigneur d'*Assenburgh* (Assebrouck), et dame Madeleine van Dongelberghe, 1787 : même écu, le champ de sable. L'écu sommé d'une couronne à treize perles, dont trois relevées. S. : deux léopards lionnés, couronnés, tenant, chacun, une bannière de l'écu. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid., reg. 46609).

Faille (Jean-Charles-Adrien della), baron de Nevele, Estaimpuis, *Roncheval,* libre seigneur de *Pousele,* etc., résidant à Anvers, Longue rue Neuve, collateur d'une fondation en l'église Saint-Georges, sans date (1787); le même, résidant à Gand, collateur d'une chapelle castrale au château de [Bachte-] Sainte-Marie-Leerne, au pays de Nevele, 1787 : écartelé; aux 1er et 4e, comme *Jacobus;* aux 2e et 3e, une croix, cantonnée de quatre lions. Sur le tout, un écusson d'argent à la croix d'or (**Nevele**). L'écu, ovale, sommé d'un bonnet baronial. S. : deux léopards lionnés, tenant, chacun, une bannière, la 1re de *Nevele,* la 2de des 2e et 3e quartiers. Devise : *Moderata durant.* Sans autre L. (cachets en cire rouge) (Ibid., reg. 46542, 46611).

— (Jean-Bapt. della)-Waerloos, résidant à Anvers, Longue rue Neuve, collateur de deux fondations, à Anvers, 1787 : écartelé; aux 1er et 4e, comme *Jacobus;* aux 2e et 3e, contre-écartelé; aux 1er et 4e, un sanglier passant; aux 2e et 3e, trois chevrons (**Werve**). L'écu ovale. Même C. que *Jacobus.* Sans L. (cachets en cire rouge) (Ibid., reg. 46541, 46542).

— (Damoiseau Corneille della), à Gand (voir **Mouriau**), 1788 : écartelé; aux 1er et 4e, comme *Jacobus;* aux 2e et 3e, d'or au lion, accompagné en chef à dextre d'une aigle éployée. Même C. que *Jacobus.* Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid., reg. 46567) (voir **Woelmont, Wouters**).

Faing, voir **Veranneman.**

Falkenburg. *Hartus, en edel kenet, Conemans seylien brouder van Falkenberch,* reconnait avoir reçu, de la main de *her Frederich, ritter, heren zo Bacourt* (Beaucourt), sa part de la créance revenant à lui et à son dit frère, du fief de *Joncher Jorio seylich* (sans autre nom), 1347, *des dinstages nach sente Jehannes dage Batisten :* un léopard. L. : ..... *v de* ..... (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach).

L'inventaire imprimé dit : « Sceau tombé. » Or, en août 1899, ce sceau se trouvait encore appendu.

Falkendange, voir **Langelaar, Puttelange.**

Falkenhayn, voir **Langelaar, Strainchamps.**

Falkensteln. *Johannes, dominus de Falkensteyn,* déclare que *Walterus, miles, dominus de Clerva* (Clervaux), s'est porté garant, avec d'autres, pour 400 livres tournois, envers *dominus Johannes dictus Proudom,* bourgeois de Trèves, *pro Yrmegarde, sorore nostra, collaterali domini Ernesti dicti Pittipas, civi treverensi,* et promet de le tenir indemne, 1330, *feria quinta ante Johannis Baptiste; Edele her her Johan van Valkinsteyn,* scelle 1340, *ultima die mensis maij :* d'hermine à l'écusson plain. L. : ✠ *S Iohan* ..... *Falkinsten* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

Falkenstein. *Blantzflors, frauwe zu Valkinsteyn und zu Bettingin* (Bettange), déclare avoir constitué son garant : *hern Herman van Brandinberg* (Brandenbourg), *herrin zu Zieverey,* bourgeois de Trèves, 1360 : parti; au 1er, un lion, au lambel brochant; au 2d, d'hermine à l'écusson plain (Ibid.).

La ligne de séparation indicative du parti manque.

— *Wilhelm von Vallensteyn* (!) (voir **Soleuvre**), 1442 : trois faucons. C. : un faucon essorant. L. : . . .. *lm vo Fal[k]* ..... *in* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 852) (voir **Vianden; Brandenbourg,** Suppl.).

Famillelureux. *Jehans, dis Martias, dou Famillelus Rues, sires dou Bos sign[ou]r Ysach* (Bois-Seigneur-Isaac), *escuiviers,* déclare que, devant lui et ses échevins, un bourgeois de Nivelles a transporté une terre à l'hôpital de Sainte-Gertrude, dit de Saint-Nicolas, à Nivelles, 1350, le 19 *geisserech* (juin) : plain; au chef enclavé, chargé de trois maillets penchés. L'écu chargé d'une bordure (simple). L. : *S' Ieh dit Mart . . l l Familev* (Nivelles, Hospices) (voir **Warde; Mons,** Suppl.).

Famillelureux, voir **Huldenberg**, Suppl.

Famillelux, voir **Warde.**

Fariseau, voir **Phariseau.**

Faucogney. *Hanris de Facoingney, chevaliers, et dame Jehenne de Blāmont* (Blâmont), sa femme, 1348; le mari : trois cotices, à la bordure engrêlée. Volet de l'écu. C. : un coussin, soutenant une grosse boule. L. : ✠ *Sigillvm [St ?]* .... *de Fa* ..... *militis.* Contre-scel : même écu, mais des bandes au lieu de cotices. Cq. couronné. C. : une gerbe, ou plumail. L. : *S' Hanri de Facoygni* (Archives de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach).

— *Jehenne de Blāmont,* ci-dessus, 1348 : parti; au 1er, trois bandes; au 2d, deux poissons adossés. L'écu (!) chargé d'une bordure engrêlée. L'écu accosté des lettres ℌ — ℑ, et surmonté d'une lettre ℰ (?). L. cassée (Ibid.).

Faucompierre (Jean, sire de), 1322, cité T. I, p. 445, est un Brandenbourg. Comp. les actes du fonds de Clervaux, à Metz, de 1319 (Nos 103, 104) et de 1334 (N° 180) (voir **Falkenstein,** Suppl.).

Faucon *(Jehan dou),* 1397 : l'écu décrit T. I, p. 445-6, est tenu par un homme sauvage, sans massue, et supporté par deux léopards lionnés, assis. L. : *S Hennekin dov Favcon (Namur,* N° 1263).

Fauconnier, voir **PUCH.**

Fauquemont. *Leonart van Valkenborch,* clerc,

scelle un acte des échevins de Maestricht, 1435 : un senestrochère, paré d'une large manche, mouvant du haut du bord senestre, au lambel brochant (Chevalier Cam. de Borman, à Schalkhoven).

Faust, voir **Stromberg.**

Feij, voir **Roelofs.**

Feyen, voir **Virneburg.**

Feller (Nicolas), curé de *Hercerding*, ou *Habergie* (Habergy), prévôté d'Arlon, 1788 : une croix, cantonnée de quatre cœurs. L'écu, ovale, dans un cartouche. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46584) (voir **Mont**).

Feltz. Marie-Elisabeth de *Meren* (Meeuwen), baronne-douairière de Feltz, dame de Moestroff, la Rochette, Rosport, Herborn, Mompach et autres lieux, donne en admodiation, à Jean-Baptiste Gemen, officier et notaire à la Rochette, une part de la dîme de Meysembourg, seigneurie appartenant à Mr de Stain de Hellingen, des parts des dîmes de Herborn et de Mompach, avec juridiction, chasse, pêche, etc., et divers autres biens, 1763, le 7 décembre, à Luxembourg : deux écus ovales ; A, d'argent à trois pals de gueules, chargés, chacun, de trois besants d'or ; au chef (non pointillé), chargé de deux merlettes (**Feltz**) ; B, écartelé ; aux 1er et 4e, parti ; *a*, burelé de gueules et de . . . (non hachuré) ; (**Looz**) ; *b*, de sable (!) à deux poissons adossés (**Chiny**) ; aux 2e et 3e, de gueules au lion (**Heinsberg**). Sur le tout, un écusson (non hachuré) à trois merlettes (blasonner : mouettes, en hollandais *meeuwen* = **Meeuwen**). Les deux écus sommés d'une couronne à neuf perles. S. : deux lions regardants. Sans L. (cachet en cire rouge) (M. Jules Vannérus).

Elle signe : *La douairiere Baronne De Feltz.*
Le 5 avril 1769, ce bail est prorogé de six années.

— (Baron De), après le décès de sa dite mère, pour lui et son frère, proroge ledit bail pour six années, à partir de la Saint-Mathieu, 1776, et, comme, depuis quelques années, la famille a acquis une partie de Hollenfels, que Gemen a également prise en admodiation, de feu leur mère et des héritiers de *Brias* (Bryas), à raison de 40 écus, cette partie y est comprise, le tout à raison de 115 écus, 1775, le 4 septembre, à Luxembourg : d'argent à trois pals de gueules, chargés, chacun, de trois besants d'or ; au chef d'or, chargé de deux merlettes. L'écu, ovale, sommé d'un tortil de baron français. S. : deux lions regardants. Sans L. (cachet en cire noire) (Ibid.).

Fénétrange. *Dominus Hugo, dominus de Finstinga*, scelle comme témoin, 1286 : une fasce diapré. L. : . . *dni Hvgon* . . . . . *de Vinstin* . . (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach) (voir **NEUFCHASTEL, Pfaffendorff, KIRKELE**, Suppl.).

Fernelmont, voir **Marbais.**

Fevre, voir **Rotselaer.**

Fief (Jean du), 1602, cité T. I, p. 452, est, non pas échevin de Liége, mais homme de fief du Hainaut, les mots « même qualité » se rapportant à l'article d'Adrien de Febure, 1591, et les trois articles suivants ayant été intercalés, après coup, dans le manuscrit (voir **Cambier**, Suppl.).

FIEFZ, voir **Viesville.**

Fiennes, voir **Helman, Noyelles, Ro.**

Fierins, voir **Steghele.**

Fierken, voir **Woude.**

Fierlant (Damoiseau Ferdinand-François de), licencié-ès-droits, échevin de Bruxelles, 1756 : parti d'argent et de gueules, à la rose (quintefeuille) brochante, de l'un en l'autre. C. : une queue de paon, chargée d'une rose, le tout entre une ramure de cerf. L. : *Sig D Ferdi Franc de Fierlant I U L scab Bruxel* (G., c. XVIII).

— (Charles de), écoutète de Turnhout, collateur d'une fondation du chef de feu sa belle-mère, Marie-Madeleine Claessens, 1787 : écartelé ; au 1er et 4e, comme le précédent (mais sans hachures) ; aux 2e et 3e, une fasce bretessée et contre-bretessée, accompagnée de six (3, 3) . . . . Cq. couronné. C. : une grande rose (double) entre une ramure de cerf. T. : deux hommes vêtus, tenant, chacun, une bannière fruste. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46571).

FIERMONT. Le personnage cité T. I, p. 453, est appelé : *Colart van Fiermont van Nijvele* (Nivelles) dans une quittance du 9 mai 1398 (Chartes des ducs de Brabant, N° 5955).

Fighé, voir **Man.**

Fines, voir **Fives**, Suppl.

Fischbach. *Robin, here zu Vischpach und zu Everlingin* (Everlange), scelle un acte des époux van Hellingen, 1405 : deux poissons adossés et un semé de croisettes pattées, au pied fiché. L : . . . . . *yn v . n V . sbach* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 349).

— *M[er]tin von Vischpach* (voir **Soleuvre**), 1442 : même écu, mais des croisettes simples, au pied fiché. C. : un . . . (coussin ?), soutenant un poisson nageant, sommé d'une boule, soutenant un grand panache. L. : . . . . *tin vo Vis . bach* (Ibid., N° 852) (voir **Rochette ; Hellingen**, Suppl.).

Fisco, voir **Soumagne.**

Fives, lisez ainsi, au lieu de **Fines**, T. I, p. 453.

Flandre. Jean, évêque de Metz, prévôt de Bruges et de Lille, chancelier de Flandre, 1281, 2, 3 : dans le champ du sceau, ogival, l'évêque, assis (sans écu). L. : . . . . *is di gra epi m* . . . . . *ppositi ac flandrie canc* . . . . . Contre-scel : un écu au lion et à la crosse épiscopale brochante en bande ; à la bordure (simple). L. : ✠ *Secretvm sigilli nostri* (Chartes des comtes de Flandre).

Les chartes ne révèlent pas le nom de famille de ce prélat.

— *Heinrick van Vlaendren, heere van Nieneve* (Ninove), chevalier, scelle parmi les nobles de Flandre, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : un lion couronné, au bâton (componé ou chargé de . . .) brochant. L. : ✠ *S' Henricus . . Flandria dns . . . . eneue* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Guije van Vlaendren* déclare tenir, du château du comte, à Gand, une rente sur les *brieven* d'Assenede, 1420, le 28 avril : plain ; au franc-quartier chargé d'un lion. C. cassé. Seul, l'écu subsiste (Fiefs, N° 2258).

— *Jan van Vlaendren, heere van Praet ende van der Woestine,* et Jean van *Messem* (Messines) (ses sceaux sont tombés) font, en qualité de tuteurs, des dénombrements de fief pour Jacques van *Ghistelle* (Ghistelles), fils de sire Jean, seigneur de Dudzeele et de Straten, qui tient, du bourg de Bruges, des fiefs à Knocke et à Jabbeke, 1430, le 19 novembre : un chevron, accompagné en chef à senestre d'un écusson burelé au lion brochant ; au franc-quartier, brochant sur le chevron et chargé d'un lion. Cq. couronné. C. : un cygne (entier) entre un vol d'hermine. S. : deux léopards lionnés. L. : . . . . *van* . . . . . (Fiefs, N°s 8333, 8242).

— *Jean van Vlaendren, heere van Honnelede ende van Beveren,* etc., bailli de Bruges (voir **Velde**), 1515 : écu fort cassé ; on ne voit qu'un franc-quartier au lion. C. : une tête et col de lion entre un vol, issant d'une cuve. L. : . . . . . *ndres* (Fiefs, N°s 8651-2).

— *Jehan van Vlaendren, heere van den lande van der Woestijne, etc.,* déclare tenir, du château de Gand, la seigneurie *van der Woesten* (!), située dans la paroisse d'*Haeltre* (Aeltre), et dont une partie est enclavée par sa seigneurie *van der Woestijne,* avec haute, moyenne et basse justice, rentes, etc., 1542 (n. st.), le 8 janvier : un lion (très fruste, sans brisure perceptible). Cq. couronné. C. : un vol. L. : . . . . . *n d Flandres* . . . . *Woestinn*. (Ibid., N° 2963) (voir **Croy, Messines, Oultremont, Poucques, Rubempré, Savoye, Schat, Temple, Termonde, Tronchiennes, Verdonct ; Ecluse, Enghien, Luu,** Suppl.).

Le seigneur de Nieneve : *d'or, au lyon de sable, lampassé et armé de gueulle, au baston componé d'argent et de gueulle, de huict pièces, sur le tout* (Corn. Gailliard, *l'Ancienne Noblesse de la Comtée de Flandres*).

Flémalle, voir **Libert.**

Flohant, voir **WARMERANGES.**

Florange. *Philippes, sires de Florehenges, chivelliers,* 1360, 5 : un lion, à la bordure (simple). L. : ✠ *S' dni Philippi d' Florehages* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

Floriet, voir **Hanon,** Suppl.

Fogelwaijder (Maître Jean-Baptiste), licencié-ès-droits, échevin de Bruxelles, 1627 : une bande, chargée de quatre étoiles. Cq. couronné. C. : un homme issant, tenant de la main droite . . . (cassé au haut). L. : *S Io* (!) *Ioannes Baptista Fogelwayder* (Abb. de Forest, c. 2496, A. G. R.).

Folkendange, voir **Langelaar.**

Fontaine (N.), curé de Marche (Luxembourg), 1786 : une fasce, chargée d'une molette à six rais et accompagnée de trois (2, 1) roses. C. : la molette. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46586) (voir **Malempré, Poincignon,** Suppl.).

FONTAINES, voir **Montenaeken.**

Fontenelles, comp. **Courrières.**

Fontenoy. *Jehan dou Fontenoit, sires daudignies* (Audignies), *chevaliers, a che jour prevos de Bavay,* reçoit de Jean de *Rang* (et *Raing*), châtelain d'Aymeries, une partie d'une somme à lui due, *a le cause de me terre daudignies,* 1368, le 31 octobre : plain ; au chef bandé, chargé d'un lambel. L. : *S Iehan* [*sire*] . . . . . (Chartes des ducs de Brabant, N° 2232).

Fontoy. *Erard de Vench,* scelle 1368 (voir **OUDENHEM**) : trois tours (représentées comme sur le sceau de 1374, décrit T. I, p. 461). Cq. couronné. C. : un vol de l'écu, mais les tours mal ordonnées. L. : *S' Erait* (!) *de Moncaitin* (Ibid., N° 2214).

Moncaitin = Montcheutin en Ardennes ?

Forbach, voir **WASSELNHEIM, Salm.**

Foreeste, voir **Nieulant.**

Forest, voir **Rueda.**

Forst, voir **VAERSTE.**

Forstbach, voir **MEREM.**

Forvie. *Anthonius de Forrye,* abbé de l'abbaye du Saint-Sépulcre, de l'ordre de Saint-Benoît, à Cambrai, 1596 : dans le champ du sceau, ogival, l'abbé, debout, sous un dais, autour duquel un listel avec cette légende : *S . ne . . . . . sine querela ;* dans

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CCXXXV.

Fig. 1. Jean van *Dalem* (voir **Dalhem, Daelem**) (1413),
Fig. 2. *Johannes de Habbeke* (1416),
Fig. 3. Jean van den Heetvelde, chevalier (1422) (1),
Fig. 4. *Johannes dictus Mours* (voir **Moers**) (1423),

échevins de Bruxelles.

(1) Voici la légende de son sceau : *S Iohañis de Heetvelde mil.*

le bas, un écu à dix (?) besants, ou tourteaux, rangés 3, 3, 3 et 1 (?), la pointe étant un peu fruste. L. : *Sigillvm Ioannis abbatis sancti sepulcri cameracensis.* Contre-scel : un écu à dix (3, 3, 3, 1) losanges, accolés et aboutés (**Forvie**). L'écu posé sur une crosse en pal. Sans L. (cachet) (G., c. XIX, l. III).

Le grand sceau dont se sert l'abbé Antoine est probablement celui d'un de ses deux prédécesseurs immédiats : Jean (VII) Fruy, mort en 1591, ou Jean (VIII) Scourgeon (voir Le Glay, *Cameracum Christianum*).

Fosse, voir **Ligne, Montmorency-Fosse**, Suppl.

Fossé. *Mathis de Fosseiz,* échevin de Luxembourg, 1360 : un croissant, soutenant trois étoiles, celle du milieu au moyen d'une tige. L. : . *S Math* . . . . *svp' Fossa* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— *Jehan du Fosset,* homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1558 : une hure de sanglier. T. senestre : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule senestre. L. : *Seel Iehan d. Fosset* (M. Bivort de la Saudée, à Roisin).

— *Hermes de le Fosse,* homme de fief de la baronnie de Leuze, 1571 : une croix ancrée, chargée en cœur d'une croix pommetée. S. : un aigle, ou griffon. L. : . . . . . *Fo* . . . (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

— *Gille des Fosset* (sic), échevin de Nalines, 1603 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une rose (M. Clément Lyon, à Charleroi) (voir **Obert**).

Fosseux, voir **Veiderau.**

Four (Ghislain du), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1484 (n. st.) : un sautoir, cantonné de quatre étoiles. S. senestre : un aigle. L. : *S Giltain de Four* (Fonds de Locquenghien, c. 11, A. G. B.).

Fourment, voir **Aymeries.**

Fourneau (Damoiseau Jean de), seigneur de *Cruijckenborch* (Cruijckembourg), Wambeek, Lombeek et Ternath, échevin de Bruxelles, 1616 : écartelé ; aux 1er et 4e, un chevron et un semé de billettes ; aux 2e et 3e, un lion. C. : une aigle issante. L. : *S Ioan de Fovrne* . . . *ni de Cruijckenborch* (G., c. XV, l. 89-90).

— *(Theodericus de), licentiatus utriusque juris,* échevin de Bruxelles, 1599 : écartelé ; aux 1er et 4e, un chevron et un semé de billettes ; aux 2e et 3e, parti ; *a*, deux masses à picots, passées en sautoir ; *b*, un fascé de six pièces (ou bien : trois fasces). C. : un vol (un peu fruste). L. : *S Theodore de Forrneav 1598* (G., c. XIV, l. 80) (voir **Capelle-Saint-Ulric, Ranst**).

Les 2e et 3e quartiers, partis, représentent les armes de Marie de *Ghin* (Ghyn), dame de Cruijckembourg.

Fraijbart, voir **Pijlijser, Schat.**

Fraije, voir **Sainte-Trinité.**

Fraipont, voir **Pitteurs, Thiry.**

France, voir **Rohan.**

François, voir **Pret.**

Franeau, voir **ROSNE.**

Frankenberg *(Emundus de), advocatus porcetensis* (de Burtscheid), 1314 : une croix échancrée. L. : ✠ *S' Emvndi de Vrakebery* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 125).

— *Discretus vir Arnoldus de Frankenbergh, miles, advocatus* [de Burtscheid], scelle l'acte de la famille de Breitenbend, 1334 : même écu. L. : . . . *rnoldi . e . . . . . e . . . rceto (Porceto ?) milit* (Ibid., N° 121).

Franck (sans autre nom), écoutète de *Stocheym* Stockhem) (voir **Heijden**), 1357 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (cœurs), accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ . *ranconis* [*Fl?*]*e*[. .]*en* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1422).

Francke *(Johan) van Echternach,* échevin de Luxembourg, 1420 : de . . . à un grand écusson, chargé de deux étoiles à cinq rais en chef et de . . . (fruste) en pointe (une 3e étoile ?) ; au lambel brochant sur l'écusson. L. : . *Iohan Vrank* . . . . *Epternac* . . (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 475).

Franckenstein, voir **Schütz.**

Francolet, voir **Serjacops.**

Francquet, voir **Leene.**

Fransen, voir **Bruijninghh.**

Franzen. *Claisz Frantzin, der Jonge, manrichter,* scelle un acte de *Johain von Willer* (Weiler), 1510 : une bande, chargée de trois quartefeuilles. T. senestre : un homme sauvage, agenouillé, appuyant sa massue sur l'épaule gauche. L. : . . . . *rs Franze . . Ion . . 1510* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 2213*).

Fransman[s], voir **Sanders.**

Fraula (Messire Thomas-Jean-Baptiste, vicomte de), seigneur de Broechem et Oeleghem, résidant à Anvers, rue Royale, collateur de deux fondations dans les églises Saint-Jacques et Saint-Georges, 1787 : d'azur à la fasce échiquetée de trois tires, accompagnée de trois (2, 1) roses (quintefeuilles). L'écu sommé d'une couronne à quinze perles, dont trois relevées. S. : deux lions. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., 46341-3) (voir **Colen**).

Frederic[k]x, voir **Surpele, Woelmont.**

Freialdenhoven, voir **Nievenheim.**

Frenier (Englebert), échevin de Bruxelles, 1491, 1502 : une bande, chargée de trois chevrons. C. : un dragon (et non aigle) issant. L. : *S Imbrecht Frenier* (G., c. VI, l. 18e, Chartreux, près de Bruxelles, c. 9, A. G. B.).

Frenz, voir **Müllenark.**

FRENTZE, voir **Rochette.**

Fresnoy, voir **Villers.**

Fridagh, voir **Buddenburg. Vridagh**, Suppl.

Friesheim, voir **Hoeve.**

Froijere, voir **Schat, Vilain.**

Frocourt. Le sceau de 1397, décrit, T. I, p. 471, est, non pas, à un écu à trois roses, mais à un losange en chef à dextre et à deux roses, 1 en chef à senestre, 1 en pointe.

Fromelles, voir **Zickelen.**

Fruy, voir **Forvie**, Suppl.

Fuiant, voir **Clermay.**

Fünderich (?), voir **VOLMERICH.**

Furien, voir **Surien.**

Fusco de Mataloni (Messire Pierre-Alphonse de), seigneur du Sart-Messire-Guillaume, premier lieutenant au régiment de Ligne, résidant à Tournai, collateur de la chapelle castrale du Sart-Messire-Guillaume, 1787, le 18 avril : écartelé ; aux 1er et 4e, quatre pals de vair ; aux 2e et 3e, trois chevrons. Sur le tout, un écusson au lion couronné. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à trois fleurons et à deux petites pyramides, chacune de trois perles. S. : un lion et un griffon. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46569).

G

Gaesbeek, voir **Louvain.**

Gaiffier *(Godefroy)*, échevin de la haute cour de Jambes, 1541 ; échevin de Namur, 1544 : écartelé ; aux 1er et 4e, une hallebarde, accostée de deux molettes ; aux 2e et 3e, trois aiguières, rangées en fasce, en pointe, surmontées de trois piles. Cq. couronné. C. : un objet conique (bonnet, plumail en pomme de pin ?). L. : *S Godefro . Geffier* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

Gaijelinch (Henri) un des *fiable homme* (ou *homme fiervet*) de *Beatris de Louvain, demis[ielle] de Harstal* (Herstal) *et de Gazebeke*, 1335, *le samedi prochain apres lascencion nostre signeur* (acte en faveur de l'abbaye de la Cambre) : trois (2, 1) losanges, accompagnés de trois étoiles à cinq rais, 1 au point du chef, 2 accostant le losange de la pointe. L. : . *S Henr de . Gheili . . . (Cambre).*

Galen (Jean van), Jean, son fils, et *Sander* van Galen scellent, parmi les *maige ind vriende* de *Bernt ind Gaidert van Stranckede* (Strünkede), frères, qui déclarent avoir reçu en fief, du duc de Clèves, comte de la Mark : *die borgh toe Stranckede, mit oeren voirburchten, graven, vesten ind anderen oeren toebehoringen*, 1426, le 8 août ; Jean, le père : trois crampons. L. : *Sigillvm Iohannis de Galen* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, No 134).

Galen (Jean van), le fils, 1426 : il se sert du même sceau que son père (Ibid.).

— *(Sander* van), 1426 : même écu. L. : *Sigillvm S . . . eri de Galen* (Ibid.).

— (Henri van), échevin de Nimègue, 1503 : même écu. Cq. couronné. C. cassé. S. : deux lévriers colletés, bouclés. L. : . . . . . *Galen* (Abb. de Saint-Trond, c. 11).

Gallez, voir **Sproncholf.**

Galloeijs, voir **Bambeke**, Suppl.

Galoppe, voir **Hoen**, Suppl.

Gameren (P.-E. van), prêtre, chanoine à Tirlemont, possesseur d'un bénéfice en l'église paroissiale de Vilvorde, 1787 : d'or à deux fasces de gueules. L'écu ovale. Cq. couronné. C. : un lévrier, colleté, bouclé, issant. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46572).

— (J.-F. van), échevin d'Anvers, collateur d'une fondation instituée, en la cathédrale, par David Haecx, mort en août 1606, et sa femme, Isabelle de Schot (morte *sexto nonas martii* 1624), 1787 : même écu (ovale). Même C. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid., reg. 46540) (voir **Pruijssen, Stroobant**).

Gand. *Costinus de Gandavo* (voir **Stollart**), non

cité nommément dans l'acte, 1276 : plain ; au chef plain ; à la cotice, côtoyée de deux filets, brochante. L. : ✠ *S' Costini de Ghandavo* (Arch. communales d'Anvers) (voir **Lauraguais**).

GANSBERGEN *(Hinric van)* scelle, pour *Gosuijn van Dotichem* (Doctinchem), *richter to House*, un acte de Simon van den Rade, 1359 : une roue. L. : ✠ *S' Henrici de Gansberge* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 312).

Ganthois, voir **Artus**, Suppl., **Poulain**, **Prouvo**, **Prultre**, **Rœulx**

Gardin *(Melsior du), lieutenant de maistre Jan de Tremoulle, lieu[cie] es lois, bailly de messire Guille de Thonars, chevalier, seigneur de la ville . . . et chastelenie de Mortaigne* (Mortagne), 1511, le 1er octobre : une anille, mouvant des bords de l'écu, cantonnée de quatre roses. T. dextre : un homme sauvage, brandissant sa massue de la main dextre. L. : *S Mel[c] . . . . . din* (Mons, *Varia*) (voir **Pret**, **Royer**).

Garis, voir **Leeuw**.

Garitte, voir **Hanon**, Suppl.

Garzias Mellinus *(Joannes), . . . titulo Sanctorum Quatuor coronatorum, sanctae Romanae ecclesiae praesbiter cardinalis*, 1609 : écartelé ; au 1er, une aigle couronnée ; au 2d, trois boules, aboutées en pal, entourées d'arabesques (diapré?) ; au 3e, un dragon ; au 4e, deux bandes (et non : fasces) ; au chef de quartier plain. L'écu, sommé d'une tête d'aigle, posé sur un cartouche, sommé d'une croix trèflée, soutenant le chapeau cardinalice. L. : *Io Garsia S R Pbr card M . . . . ars y* . . . . . (le sceau dans une boîte de fer blanc) (Abb. de Saint-Trond, c. 14).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article du T. I, p. 171.

Gast, voir **Ophoven**.

Gastmolen, voir **Herlaer**.

Gavre. *Arnout van Gavere, heere van Scoresse* (Escornaix), *Raes van Gavere, heere van Heremeijs* (Hérimetz), chevaliers, *Jhan van Aijshove*, écuyer, scellent, parmi les nobles de Flandre, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand ; *Arnout* : très cassé ; on ne voit plus qu'une partie d'un trêcheur fleuronné (!), au canton senestre, et un chevron brochant. L. : ✠ *Sch* . . . . . (Chartes des ducs de Brabant).

— *Raes*, ci-dessus, 1339 : un lion couronné et une bordure engrêlée. L. : ✠ *S Ra* . . . . . *et de [N]effe* (Ibid.).

— *Jhan van Aijshove*, 1339 : même écu, mais l'épaule du lion chargée d'une étoile. L. : ✠ *S' Iohannis de Gavera dni de Aijshove* (Ibid.).

Compléter, en conséquence, l'article du T. I, p. 178.

Gavre. *Jolent de Gauure, . . .* abbesse *du cap[it]le seculer de leglise Sainte Aldeyonde de Maubeuge*, diocèse de Cambrai, 1474, le 20 octobre : dans le champ du sceau, ogival, la prélate debout ; au bas, un écu : au lion (non couronné) et à la bordure engrêlée. L. : . . . . . *Yolend de Gavre abbatisse secular m* . . . . . (Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4107, A. G. B.).

— Jean van den *Gavere* déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de la seigneurie de Menin, un fief, à Lauwe, fief comprenant sept bonniers de terres, un bailli (qui emprunte des échevins de Menin) et divers droits seigneuriaux *(tol, vond, bastaerde goed, boete, . . .)*, 1502, le 13 avril (après Pâques) : un sautoir, accompagné de deux croissants, 1 en chef, 1 en pointe, et de deux étoiles, 1 à dextre, 1 à senestre. L. : *S . . . van den Gauere* (Fiefs, N° 9995).

— (Arnould van den) fait dénombrement du même fief, 1514 (n. st.), le 21 février : même écu. L. : . . . *vnt v* . . . . . (Ibid., N° 10054).

— (Rasse de), marquis d'Ayseau, etc. (voir **Waha**), 1635 : un lion couronné et une bordure engrêlée. L'écu sommé d'une couronne à trois fleurons et à deux petites pyramides, formées, chacune, de trois perles. Sans L. (grand cachet, en cire rouge) (Chap. de Nivelles, A. G. B.) (voir **Lens**, **Montignies**, **Noyelles**, **Oignies**, **Poucques**, **Resseghem**, **Rijcke**, **Rubempré**, **Secus**, **Sotteghem**, **Zuijlen**, **ZUUTDOORT**, **Thiennes**, **Velasco**, **Waepenaert**, **Waha** : **Massemen**, Suppl.).

— (Messire Rasse de), marquis d'Ayseau (voir **Thiennes**), 1646 : mêmes écu et couronne. T. : un homme sauvage et un ange. L. : ✠ *Rasse de Gavre marquis* . . . . . Contre-scel : mêmes écu et couronne. Sans L. (petit cachet) (il signe : *Rasse de Gaure*) (Ibid.).

Le seigneur de Haelsnoue (Aüshove) : *de gueulle au lyon d'or, lampassé et armé d'asur* (Cons. Gaillard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).
Le seigneur de Asvelare : *de gueulle, à trois lyons d'or, à la bordure d'asur, surye de onze besans d'argent* (Ibid.).
Le seigneur de Baelignaerdt : *d'argent au chevron de gueulle et double tresoir fluerdelysé de synople, et crye : Gavere!* (Ibid.).
Le seigneur de Ousys : *d'argent au double tresoer fluerdelysé de synople, et crye : Gavere!* (Ibid.).

Gaverelles. Philippe van *Gavrelles* déclare que sa femme, damoiselle Anne Muet, tient, de la Salle d'Ypres, un fief avec une dime à Langemarck, une rente sur des biens à Oost-Nieuwkerke, avec une dime (une partie de ce fief appartient à Michel van *Langhemersche)*, et le fief dit *Coddekinsleen*, avec

50 mesures de terre, à Roulers, 1502, le 4 octobre : écartelé ; aux 1er et 4e, une branche de rosier, fleurie de trois pièces, posée en bande ; aux 2e et 3e, un chevron renversé, accompagné en chef de sept besants, ou tourteaux, rangées en fasces, par 4 et 3, ceux de chaque rangée brochant les uns sur les autres. L. : *S Philippi de Gavrelle* (Fiefs, Nos 3752, 5753, 5844, 5947).

Gheerts (Jean), échevin de Vilvorde, 1601 : un fascé de huit pièces, au sautoir engrêlé brochant. L'écu dans un cartouche. L. : . . . . *annis Gerardi (Cambre)* (voir **Wassart**).

Geffen (Jacques van), échevin de Bois-le-Duc, 1434 : trois quartefeuilles, accompagnées en cœur d'un losange. L. : . . . *acobi de . . . . . abi in Buscod* (Abb. de Saint-Trond, c. 8).

Rectifier et compléter, en conséquence, l'article du T. I, p. 480.

Gehuchte, voir **Guchte.**

Gheijen, voir **Buddenburg**, Suppl.

Geilenkirchen. Les échevins de *Geylenkirchen*, au diocèse de Liège, 1775 ; coupé ; au 1er, un lion, à la queue fourchée, issant ; au 2d, un oiseau huppé. L. : ✠ *Siegel der scheffen zv . . . . . kirchen 1556* (Office fiscal de Brabant, reg. 347, A. G. B.) (voir **KERKE**).

Vrouwe Lijsbeth, wittighe dochter heren Jans van Gheijlekerken, riddlers, transporte, à Arnould van *Zelhe*, fils du chevalier sire Arnould, et devant ses hommes de fief, au profit de sire Gérard, sire de *Heere* (Heers), chevalier, un fief, hérité de son père, et sis sous Halmael et aux alentours, fief relevant dudit Arnould van *Zelhe*, 1391, *sente Mijcheels avent* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **Loverich**, Suppl.).

Gheili[nch], voir **Gaijelinch**, Suppl.

Gheijmaer (Jean), échevin de Léau, 1375 : d'hermine au chef denché, chargé à dextre d'une étoile à cinq rais. L. : *S Iohis Gheymar scabini leve . .* (Couvent de Mariendael, à Diest, Etabl. relig., c. 4686, A. G. B.).

Gheitere (Louis de), échevin d'Aardenburg, 1339 : une tête et col de chèvre, surmontée d'un lambel. L. : ✠ *S Lodewic de Gheite* (Gand, *Saint-Bavon*, Suppl.).

Geldrop, voir **Vladeracken.**

GHELE, voir **Stade.**

Gehlen, voir **Juliers.**

Gelinden. *Robertus de Glinden, miles.* 1362 (n. st.), à Bruxelles ; *Robiers de Glindes*, chevalier, 1365, à Bruxelles, homme de fief du duc et de la duchesse de Brabant ; *Robbert de Glindez*, chevalier, homme de fief de la duchesse, 1368 ; *messire Robbert de Glinden*, sénéchal de l'hôtel de ladite duchesse, 1369, à Bruxelles : un lion couronné, au lambel à quatre pendants, brochant. C. : deux pointes (terminées en volet), sommées, chacune, d'une boule. L. : *S' Roberti de Glinde milit (Namur,* Nos 919, 995, 1001).

Gelinden. *Phle de Glynes*, 1502 ; *Philippe de Glimes* (!), *sr de Rosee* (Rosée), 1518, échevin *del court del Waulx, del court S[ain]t Albam et del court S[ain]t Jehan en Liege, jugant a Novil sur Mehaingne* (Noville-sur-Mehaigne) : un lion couronné. C. : un large chapeau arrondi, au bord retroussé. L. : *S Phelippe de . . . . . .* (Abb. de la Ramée, c. 3179, A. G. B.) (voir **Rijckel**, **Vieux-Waleffe**).

Ghelcke (Jean-Baptiste de), possesseur d'un canonicat sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, en la cathédrale de Saint-Martin, à Ypres, 1787 : de sable à la fasce, accompagnée de trois (2, 1) besants, chargés, chacun, d'une croisette pattée, alésée. L'écu dans un cartouche. Cq. couronné. C. : un buste de more entre un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. No 46623).

Ghellinck, voir **Gaijelinch**, **Maubus**, Suppl.

Gelmen (Mathieu van), échevin de Léau, 1543 : un lion léopardé ; à la champagne chargée de trois (2, 1) roses (quintefeuilles). L. : *S Mat . . . . . lme scab leveen (Léau,* No 134).

L'inventaire imprimé l'appelle, abusivement, *M. van Gelwen*, et blasonne : « écu à un lion léopardé », sans rien de plus.

Geloes (Maurice, baron de), gentilhomme de la Chambre de S. A. S. le prince de Liège, commissaire *deciseur* de Maestricht, *stathelder* de la Chambre de Curange, conseiller des Conseils privé et ordinaire, seigneur de la franchise d'Eijsden, etc. (voir **Horion**), 1743 : de sable à la croix engrêlée d'or. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S : deux lévriers, colletés, bouclés. Sans L. (cachet en cire rouge) (Chapitre de Nivelles, c. 1374, A.G.B.).

— Maurice, comte de Geloes, gentilhomme de la Chambre de Sa Sérénissime Eminence le duc Théodore de Bavière, évêque et prince de Liège, commissaire *déciseur* de Maestricht, seigneur de la franchise d'Eijsden, atteste, à l'abbesse de Nivelles, l'ascendance de damoiselle Marie-Régine, comtesse de Leerodt de Born (déclaration analogue à celle du comte d'Arberg) (voir **Arberg**), 1754, le 20 décembre, à Liège : même écu, ovale. S. : deux lions. Le tout posé sur un manteau de gueules, doublé d'hermine, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (cachet en cire rouge, dans une boîte de bois) (Ibid.).

— (Isabelle, comtesse de), dame de l'ordre de la Croix-Etoilée, prévôte assistante du chapitre noble de Sainte-Gertrude, à Nivelles, 1787, le 6 avril : de

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Pl. CCXXXVI.

Fig. 1. *Gerelmus* van Beerte (1425),
Fig. 2. Henri Magnus, chevalier (1427),
Fig. 3. Jean Bernage, chevalier, seigneur de *Moude* (Moen), etc. (1432),
Fig. 4. Gauthier de Leeuw (1432),
Fig. 5. Gauthier Magnus (1437),

} échevins de Bruxelles.

sable à la croix engrêlée d'or. S. : deux lévriers, colletés, bouclés, regardants. Le tout posé sur un manteau, doublé d'hermine, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46365) (voir **Horion, Kortenbach, Coudenhove, Taije, Woelmont**).

Reijnart Glabois van Nijswilre (Nijswiller) accorde à la ville d'Aix-la-Chapelle une trêve d'armes d'un mois, le 2 avril 1372 (v. st.) (*Aus dem Aachener Stadtarchiv, zweites Heft, Fehdebriefe*, Bonn, 1888).

Voir, sur *Reintgen Gelois* et *Remeken Gloese van Nijswilre*, deux actes, de 1368 et 1370, dans un registre du château de Wittem, registre intitulé *Inventaris der archiven*, aux Archives de l'Etat, à Maestricht.

Gemen (Henri, seigneur de), 1378 : une fasce, chargée de trois pals. L. : ✠ *S' Hinrici de Ghemene milit'* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 221) (voir **Limburg** ; **Feltz**, Suppl.).

Gemeppe, voir **Namur.**

GHEMER (Dame Isabelle van), douairière de feu *Jo[ncke]r Jeronus van Tuijl van Serooskercke* (Serooskerke), seigneur de Bassevelde, déclare tenir, du Vieux-Bourg, à Gand : *thoff van Bassevelde*, dans la paroisse du même nom, comprenant 100 mesures de terres, 169 arrière-fiefs (dont 22 rentes seigneuriales), un bailli, un chapelain (qui possede une chapellenie au chœur de l'église et l'autel de Notre-Dame), et une rente seigneuriale sur des biens à Assenede, Ertvelde, Cluijsen, Selzaete, etc., 1663, le 23 mai : parti ; au 1er, trois têtes et cols de chien braque (**Tuijl**) ; au 2d, un cygne, nageant sur une eau, à la fasce bretessée et contre-bretessée, brochante. L'écu, ovale, remplissant tout le champ du petit cachet. Sans L. (cachet en cire rouge) (Fiefs, N° 2382).

Gemert, voir **Septfontaines, Wassart.**

Géminne. *Jehans, fils Baudewin de Gemynes* (voir **Vieux-Waleffe**), 1367 (n. st.) : une étoile en chef à dextre et deux étriers, 1 en chef à senestre, 1 en pointe. L. : . . . . . *en* (Chartes des ducs de Brabant, 2116).

Gemmingen (Renier, baron von), major et président de cours martiales, 1740, le 2 décembre, 1742, le 2 janvier, à Luxembourg ; lieutenant-colonel, scelle une sentence, au camp de Sijnghem, le 23 septembre 1744 ; requiert le magistrat de la ville de Nivelles de défendre aux bourgeois de vendre aux soldats de l'eau-de-vie, 1744, le 6 novembre, à Nivelles : d'azur à deux fasces d'or. Cq. couronné. C. : deux cornes de bœuf, munies, chacune, d'une embouchure et chargées de deux fasces. Dans le haut du cachet, les lettres : RV — G — VH (R. von Gemmingen von Hagenschies ?). Sans autre L. (cachets en cire rouge) (Arch. communales de Nivelles) (voir **Oschetzki**).

Gene, voir **Schinnen.**

Geneffe, voir **Meldert.**

Genoels-Elderen, voir **Cannart.**

Gent *(Peter van), Jans soen was*, déclare devoir à *Claus van Batemborch*, le jeune, et à Henri Zas, à chacun, 8 couronnes de France, qu'il promet de rembourser à la Saint-Jean, avant midi, faute de quoi, d'après la loi de Bruxelles, il se rendra à la prison, pour y rester jusqu'au moment du paiement, 1404, le dernier jour de mai : un lion léopardé, accompagné de cinq billettes, 3 rangées en chef, 2 en pointe. L. : *S Petri van Ghint* (!) (Fonds de Locquenghien, c. 11, A. G. B.) (voir **Zwane, WARDTT**).

Guillaume de *Gand*, seigneur de Meerwijk, chevalier, écoutète de Bois-le-Duc, 1418, cité T. I, p. 485, porte le « même écu » que Jean, 1393 (et non pas que Nicolas, qui précède immédiatement), c'est-à-dire : une fasce frettée.

Gentinnes, voir **Sars.**

Gherbode, voir **Warwel.**

Gerolstein, voir **Rüdesheim.**

GETE, voir **ROË[RE].**

Gesves. *Jehans de Geves*, 1344 : voir T. I, p. 488, en dehors de deux roses indiquées, on aperçoit, en chef à dextre, la moitié senestre d'une troisième, sur laquelle broche la bande. L. : ". . *Iohans de* . . . . . *(Namur*, N° 697).

— *Julianne de Jauenes, jadis espeuse a Eurart de Boullant* (Bolland), *cuy dieus ayt*, 1373, le 6 décembre ; *Juliane de Geve, jadis femme et espeuse a saige escuyer et honnorable Eurart de Boulant*, 1374, le 17 juillet : voir la description de son sceau, T. I, p. 488.

Giessen. *Jacobus de Ghijssen*, résidant à Bruxelles (voir **Serarnts**), 1420, le 26 novembre : deux fasces. L. : ✶ *Iacop Ians sone va Ghiesen* (G., c. XIII, l. 76).

— *Aernt van Ghiesen* déclare que, devant lui et ses hommes de fief, *Jan Jacops soen*, mari et tuteur de *Joncfrou Ummen Gherits dochter van Ghiesen*, a transporté certain *vetterweerd*, qu'elle a acheté de *Coenraet van Ghiesen*, son frère, et qu'elle tient en fief dudit *Aernt* ; ce bien, sis sous la juridiction de *Ghiesen*, aboutit au *wert* des quatre frères : *Vastraet, Jan, Dirc* et *Aert van Ghiesen*, et, après le décès desdits époux *Jan Jacops soen* et *Joncfrou Ummen*, passera à la descendance de celle-ci, 1449, le 17 juin : écartelé ; au 1er, cassé ; aux 2e et 3e, deux poissons adossées (!) ; au 4e, deux poissons adossés, accompagnés au point du chef d'une croisette recroisetée, au pied fiché. C. : deux poissons accostés, issant du casque. L. : . . . *rnt* . . . *Ghiesen* (G., c. IX, l. 39a).

Giessen. *Jan Jacops soen* (sans autre nom), mari de ladite *Joncfrou Ummen van Ghiesen*, ci-dessus, 1449 : deux fasces. L. : *S' Ioh . . . . . cobi dei de Ghiessen* (Ibid.).

— *Waelwijch Noijen soen* (et *Waelwich Noeijen soen*) (aussi sans autre nom ; un Giessen ?), homme de fief d'*Aernt van Ghiesen*, ci-dessus, 1449 : deux fasces, surmontées de deux annelets. S. senestre : un léopard lionné. L. : *S' Waelwiin* (!) *Noeyde Iacop z'* (Ibid.) (voir **Rotselaer**).

Gillon, voir **Calonne**, **Porte**, Suppl.

Gymnich. *Arnoldus de Gimenich* et sa femme, *Jutta*, de l'aveu de leurs fils (non cités nommément), donnent à l'église de Burtscheid, attendu que *domina et filia nostra Helswendis, eiusdem loci abbatissa, et soror eius Aleidis in eadem ecclesia sub ordine cisterciensi domino famulantur : molendinum nostrum quod dicitur Neckelsmolen, super rivum Biveram situm*, pour la fondation d'un anniversaire, 1231 (sans autre date) : écu pyriforme ; une croix échancrée. L. : . . . . . *lvm Arnoldi de Gimmeni* . . (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 25).

— *Arnoldus de Gymenigh, miles*, déclare, *quod ego licet eger corpore, compos tamen mentis mee*, avoir donné, de l'aveu de sa femme, *Hadewigis*, pour le salut de son âme, de celles de ses parents et des parents de sa dite femme, à l'abbesse et au couvent de Burtscheid, au diocèse de Cologne, près d'Aix-la-Chapelle : *nemus meum cum fundo suo, situ et terminis, homines censuales utriusque sexus, census et capones universos et singulos, . . . sub districtu et dominio ducis lymborgensis*, don qui a eu lieu devant les échevins du duc de Limbourg et ses propres échevins *in Settherich* (Setterich), et d'autres, 1319, *feria quarta infra octavas epiphanie domini* ; le même, malade, *sana tamen mente et compos mei*, de l'aveu de sa dite femme, confirme cette donation, 1319, le même jour ; le mari : une croix échancrée. L'écu accosté de deux dragons. L. : ✠ *S Arn de Gimenig militis* (Ibid., N°s 128, 129).

— *Hadewigis*, ci-dessus, 1319 : dans le champ du sceau, ogival, dame, debout, sous un dais, tenant deux écus : A, une croix échancrée ; B, un lion. L. : *S Hadewigis vxoris Arnoldi d' Gnig militis* (Ibid., N°s 128, 129).

— *Arnoldus de Gymenigh, canonicus Kerpenensis*, scelle un acte de *Gobelinus, armiger, domini Johannis, quondam domini de Kerpena, militis, bone memorie, filius*, 1321, *feria quinta ante festum beate Cecilie virginis* : une croix échancrée. L. : *Sigillu Arnar . de Gemeni* (!) (Ibid., N° 134).

— *Arnoldus de Moerstorp* (Moersdorf), *miles*, scelle le même acte, 1321 : même écu. L. : ✠ *S' Arnoldi militis de Gimmenig* (Ibid.).

Gymnich. *Arnolt von Gymenich, herre zu Muerstorf* (Moersdorf), *ritter*, déclare devoir à *Peter von der Velts* (de la Rochette), bourgeois de Luxembourg, 40 petits florins, 1363 : une croix engrêlée. C. : deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules. L. : . . . . . *ich milit'* (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

Extrait des comptes généraux de Brabant : . . . *ghegeven van der rouder scoud van her Wennemars tide van Ghijnnich, de doe ter tijt mins heren harnasch meester was* (compte de la Saint-Jean 1379 à la Saint-Jean 1380) (C. C. B., reg. 2365).

— *Here Arnolt van Gymnich, here zu Meurstorf* (voir **Boulay**), 1381 ; *Arnolt von Gymnich, herr tzu Muersturff*, déclare devoir à *Wynmar* von Gymnich, son frère, 100 florins d'or de Mayence, *da mit ich ouch mynen kuntlichen groessin schadin erwert ham an den judin tzu Treyeren*, 1388 : une croix échancrée. C. : deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules. L. : *S' Arnoldi de Gimnich* (Ibid., N° 210).

— *Wynmar van Gymnich, herre zu Dudelingen*, déclare avoir permis à *Thielman van Hunstorff* (Hunsdorf) de cultiver une partie de terre dans sa forêt de Dudelange *(myn walt van Dudelingen by Rodemachere walde, also daz er ein vol acker da in hain und urben sal, so wanne und welche zyt vol acker da in yst)*, et que, dans le cas où ils seraient en désaccord *(und were sache das ich meynte das vol acker da in were und er meynte is in were in kein vol acker)*, ils nommeront chacun des arbitres, 1404, le 7 mai ; *Wynemart et Evrart de Guemignis, chevaliers, freres, seigneurs de Deudelanges*, se réconcilient avec Robert, duc de Bar, seigneur de Cassel, et Edouard, son fils aîné, marquis du Pont, seigneur de *Dun, comme guerre, debas et grans descors et discencions aient des long temps este entre nous, . . . pluseurs grans griefs et enormes dommages aient este fais . . .*, 1410, le 18 novembre, à Bar : une croix engrêlée. Même C. L. : *S Wynmari de Gymnich* (Ibid., N°s 339^a^, 377*, 394).

Ledit *Thielman* van Hunsdorf est qualifié bourgeois de Luxembourg.

— *(Her Erhart van), her zu Berperch*, scelle l'acte de son frère, *Wynmar*, 1404 (le sceau est tombé) ; scelle l'acte de 1410, ci-dessus ; scelle un acte de 1410 (voir **Rodemack**) : une croix engrêlée. L. : *S Evrardy de Gymnich* (Ibid., N°s 339^a^, 377*, 394).

— *(Cleischin* von) (et *Cleischen)* (voir **Langelaar**), 1410 : une croix échancrée, au filet brochant. L. : . . . . . *van Gy* . . . . . (Ibid., N° 377**).

— *(Wynmar von)* (!), *herre zu Dudelingen*, donne une obligation, 1416 : une croix engrêlée. C. : deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules. L. : *S Wi . . . . va Gymnich* (Ibid., 421).

Gymnich *(Wynnemar von), herre zo Dudelingen,* donne des obligations à *Mathias von Krichingen* (Créhange), bourgeois de Metz, 1423; à son cher parent *(nere) herrn Johanne von Tzolveren* (Soleuvre), *ritter, herre zo Schuren* (Lagrange), et à la femme de celui-ci, *Jennette von Riefferscheit* (Reifferscheid), 1424, le 15 mai; scelle un acte de son frère, *Eirart* von Gymnich, 1426 : écartelé; aux 1er et 4e, une croix engrêlée; aux 2e et 3e, une croix ancrée. L'écu porté par un chevalier, armé de toutes pieces, le casque cimé de deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules, et ledit chevalier appuyant son glaive sur l'épaule droite, issant d'un mur crénelé. L. : . . . . . *nich dus in D* . . . . . (Ibid., Nos 330, 576).

— *(Erhart* van) (voir **Raville**), 1425; *Eirart von Gymnich, here zu Berperch,* déclare que *die Edelen Johan und Huwart, gebruder, heren zu Elter* (Autel) *und zu Holveltz* (Hollenfeltz), etc., *myne lieve swager,* et leur sœur, *Frauwe Linsen von Elter,* sa femme, lui ont remis une obligation constatant que *Karl von Schestillon* (Châtillon), *here zu Saint Hillir* (Saint-Hilaire) *und zu Milberg* (Milburg), et sa femme, dame *Linse von Milberg,* dame desdits lieux, doivent 1500 francs de France, donnant lieu à une rente de 120 francs; il déclare, en outre, que, si sadite femme, *Linse von Elter,* vient à mourir avant lui, sans hoirs, il aura l'usufruit de cette rente, 1426, *up Sanct Johans abent Baptista* (st. de Trèves); il scelle un acte de *Goirge, ein here zü der Veeltz* (la Rochette), qui l'appelle : *den edellen mynen lieven oehmen her Erhart van Gymniche, here zü Berperche : Erhart van Gymniche, here zü Düdelingen und zo Berperch, und Johan van Bolche, herre zo Tzolver* (Soleuvre) *und zo Düdelingen,* donnent au prêtre sire *Johan van Büringen* (Burange), *unserem cappellain : unser liever frauwen elter, geleigen in sent Mertins kirchen zo Dudelingen, den her Bartholomeus, priester selich zo haben plaich,* et lequel feu *her Wynmar van Gymniche, here zo Dudelingen und zo Berpürch,* père dudit *Erhart* et *aynniche* dudit *Johan,* l'a fondé; 1444, *uff der hilliger dryer kunninge dage :* écartelé; aux 1er et 4e, une croix engrêlée; aux 2e et 3e, une croix recercelée. Même C. S. senestre : un lion assis, coiffé du casque. L. : *S' Erardi de Gynich dni de Berpech* (!) (Ibid., Nos 565, 576, 826, 873) (voir **Montfo[o]rt, Poll, Raugraf, Rochette, Sierck, Scharfeneck, Tour; Autel, Baudricourt, Bocholz, Boulay, Homburg, Cono,** Suppl.).

GHIN (GHIJN), voir **Fourneau,** Suppl.

Ghinderboven, voir **Winghe, Wittem.**

Ghindertalen (Lancelot van), échevin de Bruxelles, 1477 : un château en pointe, accosté de deux losanges aux flancs de l'écu, le tout surmonté d'une étoile, accostée de deux roses. L. : . . . . . *lot* . . . . . (G., c. XIV, l. 81).

Sans ligne de démarcation d'un chef.

Ghindertalen (Barthélemy van), tenancier de Jean Sucket[s], dans sa cour de Dilbeek, 1499, le 4 mai : une herse de labour triangulaire, accostée en chef de deux roses; la pointe est fruste. L. : *S Bthelme* . . . . . *Ghe* . . . . . (Chartreux, près Bruxelles, c. 12, A. G. B.).

— Jean van *Gindertaelen,* échevin de Bruxelles, 1630 : cinq (3, 2) macles; au chef chargé d'une rose, accostée de deux étoiles. C. : une étoile. L. : . . . . *nnes* . . *Ghindertaelen* (Fonds de Locquenghien, c. 6, A. G. B.) (voir **Velde**).

Charles de Bourgogne, comte de Charollais, etc., nomme Lancelot de *Ghindertale,* armurier, aux fonctions de *varlet de chambre et armurier,* par lettres données à Bruxelles, le 4 février 1463 (n. st.) (Chartes de l'Audience, c. 10, A. G. B.).

Ghijns, voir **Straten.**

Gyr *(Honestus vir Tilmannus dictus der),* échevin de Cologne, 1324 : trois lions. L. : . . . *heo* . . . . . *n* . . . . . (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, No 138) (voir **Cono,** Suppl.).

Ghijs, voir **Wouters.**

Ghijsbrechts. Jean *Ghijsebrechs, alias Putseijs,* écoutète de la haute justice de *Virte,* 1475; Jean *Ghisebrechtz,* écoutète de l'abbé de Saint-Trond, 1484, 90, 2 : un lion couronné, à la queue fourchée, et un semé de billettes. S. senestre : un griffon. L. : *S Ian Ghysbrechs als' Puseys* (Abb. de Saint-Trond, c. 8 et 9).

Compléter et rectifier, en conséquence, la description de son sceau, T. III, p. 171.

GHISELIN, voir **Thiennes.**

Ghisels, voir **Lathem,** Suppl.

Ghistelles. *Wulfaert van Ghistele, de oem,* et Gérard van *Ghistele,* chevaliers, scellent, parmi les nobles de Flandre, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand; *Wulfaert :* un chevron d'hermine et une bordure componée. Casque sans C. L. : . . . *Wol*- . . . . *i de Ghistella* (Chartes des ducs de Brabant).

— Gérard van *Ghistele,* chevalier, ci-dessus, 1339 : un chevron d'hermine, accompagné de trois croisettes recercelées (ou besants, chargés, chacun, d'une croisette?). L. : *S Gherardi de* . . . . . *milit* (Ibid.).

— *Oulfars de Ghistielle,* chevalier, sire de *Waudunprayel,* reçoit, du duc de Brabant, une pension, par le châtelain de Raismes, 1369 (n. st); scelle le 22 juillet 1374 : écartelé; aux 1er et 4e, un chevron

d'hermine ; aux 2e et 3e, un burelé, au lion couronné brochant. L. : ✶ *Sigillvm Wlfrardi de Gistela* (Ibid., Nos 2262, 2559) (voir **Hansbeije, Saint-Omer, Sivry, Scake, Urbaen, Woelmont ; Aertrijcke, Bailleul, Béthune, Beveren, Donckere, Driessche, Flandre, Codt**, Suppl.).

Waudunprayel = Wadinpréau, ou Wadempréau, à Houdain-lez-Bavay (renseignement dû au Comte du Chastel).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article du T. I, p. 495.

Le seigneur de Leedeghem : *de gueulle au chevron d'ermynes, à trois estoles d'argent* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

*Le seigneur d'*Anseroeque (Hansbeke) : *de gueulle, au chevron d'ermynes, à trois croes ancré d'argent sur le gueulle, et croje : Ghystelles!* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres.*)

Givenchy (Thomas de), homme de fief du duc de Bourgogne, scelle un acte de Guillaume, seigneur de *Rabodenghes* (Rabodanges) et de *Bilque* (Bilques), chevalier, conseiller et chambellan dudit duc (lequel Guillaume a pour femme dame . . . — en blanc — kanart), acte relatif au fief de *Grimares* (Grimarez), à Esquermes-lez-Lilles, 1438, le . . (en blanc) mars (v. st.) : plain (ou chargé en chef à senestre d'une merlette ?) ; au franc-quartier plain (hachuré de diagonales entrecroisées) T. senestre : une damoiselle agenouillée. L. : . . . . . *a . . de . . . . nsi* (Vicomte Desmaisières).

GLABBAY, voir **CLABAY, Warsberg.**

Glabbais, voir **Claessens.**

Glarges (. . . de), abbé de Cantimpré, à Cambrai, 1787 : un burelé (de 12 pièces) ; au franc-quartier de sable chargé d'une tête et col de bélier. L'écu dans un cartouche, sommé à dextre d'une mitre et posé sur une crosse en barre. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg., 46628, 46660) (voir **Avesnes**, Suppl.).

Glimes, voir **Sempst, Willebroeck, Wittem.**

Glizeuze, voir **Laere**, Suppl.

Glogau, voir **Lobkowitz.**

Gobar, voir **POPPLE.**

Gobeldange, voir **Salm.**

Gobelinus (J.-H.), chantre et chanoine de Sainte-Gudule (voir **Sanders**), 1673 : cinq losanges, aboutés et accolés en croix, cantonnés de quatre fleurs de lis (completes). T. : un ange. Sans L. (cachet, plaqué, sur papier, posé sur un pain à cacheter) (M. l'abbé Petry, à Luxembourg).

— (Marie-Elisabeth), la future, et J.-H.-L. Gobelinus, scellent du même cachet, 1673 : même écu. C. : tous les meubles de l'écu, les quatre fleurs de lis planantes. Sans L. (cachets en cire noire) (Ibid.) (voir **Laittres**).

Goblet *(Nicolaus)*, bachelier en droit canonique, prévôt de l'église Sainte-Marie, à Dinant, etc., adresse des lettres ouvertes à l'évêque de Liége, 1331 : dans le champ du sceau, ogival, la Vierge, sous un dais, et émergeant derrière un écu à trois oiseaux ; au chef chargé d'un fer de lance, accosté de deux étoiles à cinq rais. L. : *S Nicolai Goble . . . . be Marie d . . nantensis* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

Godins, voir **Smet.**

Goeche *(Petremans)*, échevin de Luxembourg, 1349 : une licorne saillante (accompagnée en chef à dextre de . . .?) (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

Goer. *Her Herman van Ghoor, vrijheer tot Pesche* (Pesch), *heer tot Villiair Andremont* (Andrimont), etc., scelle, du côté du second des intéressés, un arbitrage entre Jean de Berlo, comte d'Hozémont, burgrave de Looz, seigneur de *Vuelen* (Fologne), et Richard van der Rivieren, seigneur de Heers, Horpmael, Jesseren, Wimmertingen, etc., au sujet des limites des seigneuries de *Vuelen* et de Heers, 1591, le 21 mars, à *Veulen* (il signe : *Herman De Ghoer)* : trois huchets. Cq. couronné. C. : un . . ., surmonté d'un huchet, soutenant une touffe de plumes d'autruche. L. : *Herman de Ghoer sr de Williaren, baron de Pesche* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **Hoen ; Grandgillet**, Suppl.).

Goes, voir **Oultremont.**

Goesens, voir **Spiegel.**

Goffart, voir **Causin, Riche.**

Goffinet (Maître François-Joseph), curé d'Emines et de Villers-lez-Heest, diocèse et comté de Namur, 1787 : (d'azur ?) au chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'un croissant figuré, tourné. L'écu, ovale, dans un cartouche. C. : une étoile à cinq rais. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46645).

Gognies, Guillaume de *Gongnies (Gongnyes)*, bailli de la terre et seigneurie de Mortagne, 1524, le 4 février ; écuyer et même qualité, le 22 du même mois : une croix ancrée, accompagnée en pointe à dextre d'une croisette (simple), au pied fiché. C. : une tête et col de licorne. L. : *S Gvillame de Gognis* (Mons, *Varia*).

GOY, voir **Schuerman, Trahégnies ; Saint-Genois**, Suppl.

Goidsschalcx,
Goidtschalcx, voir **Smet, Steen.**

Goijck, voir **Gottignies.**

Goldmühle. *Teilman van der Goltmoelen,* échevin de Burtscheid (près d'Aix-la-Chapelle), 1395 : un chevron, accompagné en chef a dextre d'une fleur de lis. L. : . *Tielman van der Goltmo* . . . (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 140).

— *Tilman van der Goltmolen,* même qualité, 1407, 1420 : même écu. L. : *S Tielman van der Geltmole* (Ibid., N°s 209, 222).

— *Tielman van der Goltmoelen,* même qualité, 1442 : même écu. L. : *S Tielma van der Goltmole'* (Ibid., N° 239).

Gombault, voir **Liebart.**

Gommer (Jacques), homme de fief de la Salle de Lille, 1398 (n. st.), le 13 mars : une fasce, accompagnée de treize billettes, sept (4, 3) en chef, six (3, 2, 1) en pointe. C. cassé. S. : deux chiens braques (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines).

Gonderange, voir **Langelaar.**

GONDERSTORFF, T. I, p. 505, lisez : Acquits de Brabant, et non : de Lille.

Goor, voir **Goer,** Suppl.

Ghorelier, voir **Hulin.**

Gorinchem, voir **Scuelen.**

Gorsenne, voir **Hanon,** Suppl.

Gortere, voir **Verhadocht.**

Gosselies. *Egidius, miles, dominus de Gocellies,* 1245 (n. st.), en février : une fasce haussée (l'écu gravé en biseau). L. : ✠ *S' Gilionis [de G]ocelnis (Aflighem).*

Gossoncourt. *Goessuin, here van Godsenhoven,* chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : un sautoir. L. : ✠ *S' Gos . . . . . ho . . . . .* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Schellekens**).

Les sceau de Jean van *Gaelstcoven*, chevalier, 1374 (T. I, p. 505) porte : . . . *castellai loss.* et non : *bu.* Il fut châtelain de Loos, et non de Louvain (*lossensis*) (comp. Chev. Cam. de Borman, *Livre de fiefs de Jean d'Arkel*).

Gothem, voir **Mouland.**

Goten, voir **Namur.**

Gottignies. Lancelot van *Gottengies,* échevin de Malines, 1504 (n. st.) : trois maillets penchés; au franc-quartier brochant, écartelé; aux 1er et 4e, une fasce; aux 2e et 3e, fascé de . . . et de vair (ou de vair et de . . .). C. : un plumail, issant d'une cuve. L. : *Scab' Lancel . i de Gottignies (Cambre).*

Goubbe (Nicolas), échevin de l'abbaye du Reposoir Notre-Dame-de-Marquette, près de Lille, 1465 : une paire de ciseaux, ouverte, les pointes en haut. L. : . . . . . *bbe* (Vicomte Desmaisières).

Goudallier (*Mahieu*) déclare tenir, *de haulte, noble et puissant ma dame Phelippe du Quesnoy, vesve de feu mons. Pierc desne* (d'Esnes), . . . chevalier, et dame de Nechin, Templeuve et Tourcoing, un fief, relevant de Templeuve, 1424, le 11 août : deux trèfles en chef, accompagnés au coin dextre supérieur d'un annelet; la partie inférieure de l'écu est cassée (Vicomte Desmaisières) (voir **Saint-Genois**).

Goudsleghere, voir **Schat.**

Goudsmet, voir **Schat**, **Wilre.**

Go[u]y, voir **Saint-Genois,** Suppl.

Gourcy (Gaspard de), chevalier, baron de Male, seigneur de Sijsseele, Voormezeele, Vive, Poele, *Jalocour* (Jallaucourt), déclare tenir, de la Salle d'Ypres, la seigneurie de *Voormiseele,* avec château, fossés, etc., qu'il a héritée de sa cousine, feu Marie-Louise Lopez Gallo, baronne de Male, dame de Sijsseele, Vive, Poele et Voormezeele, 1698, le 3 mars : d'hermine à trois fasces, surmontées de trois annelets. L'écu, ovale, sommé d'un bonnet baronial. S. : deux léopards lionnés. Sans L. (cachet, plaqué, en cire noire) (Fiefs, N° 6138).

— (Sœur Marie-Madeleine de), abbesse de la noble abbaye de Fontaine-Marie, dite de Differdange, diocèse de Trèves, province de Luxembourg, seigneurie de Differdange, 1788, le 27 mars : assez fruste; on aperçoit des fasces aplaties, surmontées de trois annelets (sur un chef?). L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lions. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46669).

Goutart, voir **Hanon,** Suppl.

Goux, voir **Vos.**

Govarts, voir **Schrijnmakers.**

Gracht. Jean van der *Gheracht,* écuyer, seigneur de *Scardou* (Schardau), scelle pour Georges van *Schoorsse* (Escornaix), qui déclare tenir, de la Salle d'Ypres, un fief à Zandvoorde, 1502, le 4 novembre : écartelé : aux 1er et 4e, un chevron, accompagné de trois merlettes contournées; aux 2e et 3e, trois lions contournés. Cq. couronné. C. : deux hures et cols de sanglier, adossés. T. : deux femmes nues. L. : . . . . . *Gracht heere va . . weveghe* (= Sweveghem) *ten Casteele* (Fiefs, N° 6016).

— (Martin van der), seigneur de *Mosschere,* déclare tenir de Georges de Pape, par l'intermédiaire de sa cour et seigneurie *in Dhoije,* à Wevelghem, le fief de « *ter Peeschcrie* », *illec,* fief, consistant en une

rente, avec bailli, trois échevins (les autres quatre à emprunter dudit suzerain) et divers droits seigneuriaux *(tol, vont, bastaert ende stragiers goet, de boete . . .)*, 1502, le 9 avril (après Pâques); il tient, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de la seigneurie de Merckem, *tgoet ter Coutere*, avec 28 bonniers, une rente, un bailli, sept échevins et divers droits seigneuriaux (comme ci-dessus), même date; Martin van der Gracht, écuyer, seigneur de *Hoochmosschere ende Mosscher ambacht in de gravelichede*, comme époux de damoiselle Jeanne van der *Woesteijne*, déclare tenir, du bourg de Bruges, le fief de *ter Eeckenbrugghe*, à Merckem, 1515, le 21 août; Martin van der Gracht, seigneur de *Hochmosscher*, fait aveu, pour sa dite femme, d'une dime dite *den Rudchero[o]rt* (ou *Rudchero[o]rt) tiende*, à Zillebeke, avec un arrière-fief, 1515, le 23 décembre : écartelé; aux 1er et 4e, un chevron, accompagné de trois merlettes contournées; aux 2e et 3e, coupé; *a*, à trois pals; *b*, plain (**Heule**). Cq. couronné. Même C. L. : *S Martin va . . . Gracht* (Fiefs, N° 2153, 10048, 8435, 6046).

Gracht (Gauthier van der) déclare tenir, de la seigneurie de Menin, la troisième gerbe de toute la paroisse de Lauwe, 1513, le 8 mars (n. st.) : un chevron, chargé d'un écusson au sautoir, chargé de cinq . . . (roses, coquilles?), ledit chevron accompagné de trois merlettes; au lambel brochant. Même C. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Worter va . der Gracht* (Fiefs, N° 9999).

— (Josse van der), seigneur d'Axel, *van der Moere*, etc., tient, du bailliage de Waes, un fief à Basel, avec divers droits seigneuriaux, 1535, le 28 avril : écartelé; aux 1er et 4, un chevron, accompagné de trois merlettes; aux 2e et 3e, un chevron d'hermine. Cq. couronné. Même C. S. : un lion à dextre; cassé, à senestre (Fiefs, N° 6225).

— (Gauthier van der) déclare tenir, de la seigneurie de Menin, la troisième gerbe de toute la paroisse de Lauwe, 1563, le 28 *in lauwe* (janvier) : même écu que Gauthier, 1514, mais sans le lambel. Cq. couronné. Même C. L. : *Worter vader Gracht* (Fiefs, N° 10006) (voir **Coeman**, **Rue**, **Schoonveld**, **Spierinc**, **Stoijaert**, **Stoppelaere**, **Zuijtpeene**, **Zwane**, **Tartare**, **Themseke**, **Tijtgat**, **Triest**, **Veen**, **Velde**, **Vilain**, **Vogel**, **Vos**, **WOESTINE**; **Ac[k]et**, **Bailleul**, **Berghe**, **Halewijn**, **HAMES**, **Holvoet**, **Lummen**, **Melsbroeck**, **Nijs**, **Raveschot**, Suppl.).

Le seigneur de FOSSEZ : *d'argent, au chevron de gueulle, à trois merlettes de sable* (CORN. GAILLIARD, *l'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Grammont, voir **Trazegnies**.

Grancey, voir **Luxembourg**.

Grand, voir **Warsberg**.

Grandgillet (M.-F.), curé de Roumont, diocèse de Liége, province de Luxembourg, 1787 : écartelé; au 1er, un lion; aux 2e et 3e, trois carreaux; au 4e, une étoile. Écu ovale. C. : un lion issant. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46588).

Il remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à sa cure dans la « paroisse de Roumont, en quatre petits hameaux dont la cure est à la collation de Madame la Baronne de Goër de Herve, de Forest, dame dudit lieu »...

Grange *(Jannet* et *Jennet* de le), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1519 : même écu que Jacques, T. I, p. 511, mais brisé d'une rose, brochant sur l'écartelure. T. : un ange. L. : *S Iehan de le Grange* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498, 2498b, A. G. B.).

— (Paul de la), *seigneur du fief de Vrelengheem et Pariz de Nedonchel* (Nédonchel), conseiller et président de la Chambre des comptes du roi, à Lille, 1587, le 23 septembre : une tortue, posée en pal, accompagnée de trois (2, 1) étoiles. C. : un homme issant, tenant de la main droite un bâton. L. : *S Parl de le Grange* (Mons, *Varia*).

Vrelengheem = Frelinghien.

Granvelle. *Anthonius, . . . tituli Sancti Petri ad vincula S. R. E. presbiter cardinalis Granvellanus, archiepiscopus Mechliniensis,* etc., 1573 : écu, chapeau, croix, devise, comme sur le grand sceau, décrit T. I, p. 511, mais l'écu accosté, au bas, des lettres B-R. L. : ✠ *Contra sigillvm Anto card Gran arch mechl* (G., c. XVII, l. 108).

GRASEWEGE, voir **Hombourg**, Suppl.

Grate, voir **Minninc.**

Grave *(Willelmus dictus)*, échevin de Bruxelles, 1269, *in fine mensis aprilis* (v. st.) : douze (5, 4, 3) billettes (Fonds de Locquenghien, c. 11, A. G. B.) (voir **Weert**, **Woelmont**).

Graven, voir **Zievel**.

GRAVIA, voir **Tudekem.**

Grebert, voir **Vivien.**

Greeff *(Thielman de)*, échevin d'Ammerzoden, 1609 : un lion, accompagné de cinq besants, ou tourteaux, 3 rangés en chef, 2 en pointe. L. : . . *iel Hanric* (!) . . . . . *Greeff* (Arnhem, *Testamenten van Ammerzoden*).

Greiffenklau (La cour archiépiscopale de Trèves sous Jean), 1636 : dans le champ du sceau ogival, un personnage (saint?), sous un dais; dans le bas, un écu écartelé; aux 1er et 4e, une escarboucle; aux 2e et 3e, une barre (**Ippelbrun**). L. : *S Ioannis Grei . . . . . .* (Coll. sigill., A. G. B., N° 4051).

Greiffenklau. Baron de *Greiffenclau*, tréfoncier de Liége (voir **Oultremont**), vers 1790 : écartelé ; aux 1er et 4e, une escarboucle ; aux 2e et 3e, de sable à la barre. C. : un membre d'aigle, la serre en bas. S. : deux griffons regardants. Sans L. (cachet en cire rouge dans une boîte de bois) (M. Jos. Maertens, à Gand) (voir **Yve, Raugraf, Raville ; Eltz,** Suppl.).

Grein, voir **Merode, Reuschenberg.**

Grelle, voir **Liagre.**

Grenade, voir **Hanon.**

Gress, voir **Trooz.**

Greve *(Willelmus),* échevin de Bruxelles, 1277, *in vigilia beate Walburgis :* trois losanges couchés, rangés en pal (non accolés), au lambel à cinq pendants, brochant. L. : ✠ *S' Willem . . . . . e* (Actes scabinaux, A. G. B.).

— (Arnould), échevin de Saint-Trond, 1422, 5 : plain ; au chef chargé de trois besants, ou tourteaux. C. : un vol issant d'une cuve, chargée de trois besants ou tourteaux rangés en fasce, et terminée en volet. L. : *S Ard Greve scepene Sintrvd̄* (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

La cuve et le volet représentent donc, ensemble, les armes de l'écu.
Compléter et rectifier, en conséquence, la note du T. I, p. 515. En 1425, il scelle en qualité d'échevin, non pas de la cour du prévôt, mais de la ville de Saint-Trond.

— *(Judocus),* échevin de Léau, 1439 : même écu. L. : *S Ivdoci Greuen scabi' leuen'* (M. Jos. Maertens, à Gand) (voir **Parmentier, Sgreven**).

GREVECHE, voir **Creeft.**

Grevenbroeck, voir **Immerseel, Cannart, Thiennes.**

Griffin (Chrétien), bourgeois de Ruremonde, licencié-ès-deux-droits et prêtre, collateur et bénéficiant en l'église paroissiale de Ruremonde, 1787 : un griffon. Cq. sans C. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46593).

Grignart, voir **Tellier.**

GRICOURT, voir **Carlier.**

Grimberghe, voir **Assche,** Suppl., **Noot, Stalle.**

Grisar (N.-ou B?-J.), curé de Saint-Nicolas, à Namur, 1787, le 25 mars : trois poissons, posés en pal et rangés en fasce, surmontés de trois étoiles. L'écu, ovale, dans un cartouche. C. : une étoile. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46647).

— (G.-J.), curé de Zétrud-Lumay, district de Jodoigne, 1787, le 20 avril : même écu (non ovale). Même C. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46649).

Grisar (Toussaint-Joseph), étudiant en théologie, à Louvain, tient un bénéfice simple dans l'église de Zétrud-Lumay, dont le curé, G.-J. Grisar, est le collateur, 1787, le 30 avril : coupé ; au 1er, une merlette ; au 2d, une anguille ondoyante, couronnée, posée en fasce. Cq. sans C. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid.).

Grisel. Antoine, abbé du monastère du Saint-Sépulcre, à Cambrai, 1541, 2 : dans le champ du sceau, ogival, un prélat, debout, sous un dais, accosté de deux écus ; A, un fascé, à la crosse abbatiale brochante, posée en pal ; B, un arbre arraché, stylisé (comme le créquier de **Créquy**). L. : *Sigillum A . . . nii abbat . . . . . sc̄i sepulcri cameracen . is* (G., *c.* XIX, l. 4 ; *c.* XX, l. 98).

Le nom du prélat ne nous est pas révélé par les actes. Voir Le Glay, *Cameracum Christianum.*

Grijsperre (T. de), avocat, etc. (voir **Petit**), 1787 : trois chevrons de sable. Cq. couronné. C. : une hure de sanglier entre un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46636) (voir **Vos**).

Grobbendonck, voir **Cannart, Ursel ; Cannart,** Suppl.

Groels, voir **Stalle.**

Groenendael. *Gerardus de Gronendale,* chanoine, scelle un acte d'*Emundus,* écuyer, fils de feu sire Jean, seigneur de Kerpen, 1321 : un burelé (de 12 pièces), au franc-canton chargé d'une étoile à cinq rais. L. : ★ *S G . de Gronendale can̄ aqven̄* (= *aquensis,* d'Aix la-Chapelle).

Groesbeek. Jean *de Groisbeeck,* comte de Megen, etc. (voir **Reuschenberg**), 1608 (il signe : *Jean de Groisbeeck) :* une fasce entée. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à treize perles, dont trois relevées. L. : . . . . . *beeck comit de Meghen . . . . . baron . . . . . et de . roisbeeck* (empreinte sur papier, plaqué sur cire rouge) (Chap. de Nivelles, *c.* 1376).

— Alexandre-François, comte de *Groesbeeck* et du Saint-Empire Romain, vicomte d'Emblain, etc. (voir **Namur**), 1787 ; A.-F., comte de Groesbeeck, de Wemeling et du S.-E.-R., seigneur de Franc-Waret, résidant au château *illec,* très âgé et infirme, collateur d'une chapellenie audit château, 1787, le 12 avril : d'argent à la fasce entée de gueules. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lévriers colletés, bouclés. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46548, 46646) (voir **Carondelet, Merode ; Bocholz,** Suppl.).

Groesdonck, voir **Pruinen.**

Gronsveld, voir **VRANCKENHOVEN.**

Groot[e], voir **Maxenzele, Palmers, Roelofs,**

Sgroots, Schat, Stavele, SVIEVENGHEM, Wassart.

GROOTBROUC, voir **Sculaerds.**

Grootheijns, voir **Coekebac.**

Grootven, voir **Tellier.**

Gros, voir **Meeren, Mont-Saint-André, Vanérus, Voorhout.**

Grouff (Noble damoiselle Marie-Claire-Guillelmine de) d'Erckelens, demeurant à Mons, collatrice d'une fondation, instituée, par ses ancêtres (Adrien de Boussu, testament du 29 novembre 1644, et Catherine Bocquet, sa veuve, testament du 28 février 1651, etc.), en la chapelle de Saint-Etienne, en l'église Sainte-Waudru, à Mons, 1787 : d'argent à trois pelles, les manches en bas. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à neuf perles. Sans L. (C. C. B., reg. 46636).

Gruetere, Gruijtere. *Dirc Gruetere,* échevin de Saint-Trond (et non du prévôt de Saint-Trond, comp. I, p. 521), 1425 : un léopard. C. : un léopard assis. L. : *S' Theoderici Grut' scabi Trudonis* (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

— *Dierick Gruijtere,* même qualité, 1439 : mêmes écu et C. L. : . . . *coderici Gruiters scabini Sci Tr* . . . . (Ibid.) (voir **Julémont, Smet**).

Grutzien, voir **Bassenheim,** Suppl.

Gruuthuse *(Jhan van den), heere van Ha* (Aa), scelle, parmi les nobles de Flandre, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : écartelé ; aux 1er et 4e, une croix ; aux 2e et 3e, un sautoir. L. : ✠ *S' Ioh'is de Grvvthvse dni de Grēberghe* (Grimberghe) *et de [Ie . . .?]* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Thoebast, Velde, Wijbrake, WOESTINEN : Halewijn, Meer[en],** Suppl.).

G[h]uedens (Jean), échevin de Vilvorde, 1332, 42 : parti ; au 1er, un arbre arraché ; au 2d, trois trèfles. L. : *Ian . . . . . ens* (Bruxelles).

Gueldre, voir **Lokhorst : Beelaerds,** Suppl.

Guenordin, voir **Bertrange,** Suppl.

Guernonval, voir **Woelmont.**

Guijgoven, voir **Oijenbrugghe, Thienst.**

Guillemoix, T. I, p. 525, lisez : *de Thonelalon* = Thonne-le-Longue, et non *Thouelalon.*

Guillet, voir **Hanon.**

Guines. *Wijd van Ghisene,* échevin et *curer* du métier de Bergues (-Saint-Winoc), 1366, le 9 avril (v. st.) : trois vergettes ; au chevron brochant, chargé de trois étoiles (ou coquilles), et à la bordure engrêlée. L. : ✠ *S . Wii . . Ghines* (Comte Thierry de Limburg-Stirum) (voir **Wavrin**).

Guiot, voir **Tellier : Tellier,** Suppl.

Guiselin, voir **Metteneije.**

Guttenberg, voir **Ingelheim, Schenck, Schütz.**

Guchte. *Johannes [dictus] van den Gehuchte, rector policie,* à Bruxelles, 1479 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'une rose. L. : . . . . . *van de Gvcht.* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, et Chartreux, près de Bruxelles, c. 4101, A. G. B.).

Güls, voir **Wolber.**

H

Haaften, voir **Rossum.**

Haastrecht. Thierry *de Haestrecht,* seigneur de Drunen, Gansoijen, etc. (voir **Malsen**), 1618 : deux fasces bretessées et contre-bretessées. C. : une tête et col de cheval. L. : . . . *heodorici de . . . . . ht dn̄i in Drvinen . . Ganso . . . .* (Chap. de Nivelles, c. 1376, A. G. B.) (voir **Rossum**).

Habarcq (Jean de), écuyer, époux de damoiselle Seareels (fille de maître Jean), qui tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief de 14 à 15 bonniers, *ligghende int goed ten Bossche, buten ende bij Ghendt* (Gand), dans la paroisse d'*Afstene* (Afsné), 1502, le 9 décembre : écartelé ; aux 1er et 4e, un fascé (de 8 pièces) ; aux 2e et 3e, trois fleurs de lis. C. : trois . . . (on voit des tiges, cassées au haut). S. : deux griffons. L. : . . . . . *Habarcq* . . . . . (Fiefs, N° 2237) (voir **Montmorency, Noyelles**).

Habbeke, voir **Was.**

Hademar *(Syfridus de), miles,* et *Sophia, conjuges* (voir **Virneburg**), 1309 : une aigle. L. : ✠ *S' Siverti de Hademar* (Dusseldorf, *Clèves-Mark,* N° 119).

Dans l'analyse de cet acte (T. IV, p. 130), il faut lire : *cigilia,* au lieu de *virgilia.*

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CCXXXVII.

Fig. 1. Antoine Mennen (1441),
Fig. 2. Henri van der Noot (1449),
Fig. 3. Jean van der Noot (1455),
Fig. 4. Martin Spijsken (1486),

} échevins de Bruxelles.

Hademar, Jean, comte, et *Aylheid*, comtesse de Sayn, font sceller par *hern Dydriche van Hademair, den alden, ritter*, 1365 : une aigle (sceau fort cassé) (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux) (voir **Virneburg**, Suppl.).

Haecx, voir **Gameren**, Suppl.

Haelen, voir **Berchem**, Suppl.

HAELTER, voir **COENSBORCH.**

Haen (Roger de), notaire public, admis au Conseil de Brabant, à La Haye, et résidant sous la juridiction de Cuijk, 1723, le 28 août : une croix alésée, cantonnée de quatre annelets. C. : un coq, levant la patte dextre. Sans L. (cachet en cire rouge) (Notariat général de Brabant, reg. 4030, Notaire van Halen) (voir **Rossum** ; **Berchem**, Suppl.).

Haerman, voir **Weert.**

Haesdonck, voir **Schellekens.**

Hagedorn (Sire Roland), chevalier, scelle un acte de *Loef van Hulhusen* (Hulhuizen), chevalier, 1349 : une flèche, posée en bande, la pointe en haut. L. : . *S Rolandi Ha . . . . ore militis* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 254).

Haghelins, voir **Valcke** ; **Bailleul**, Suppl.

Hagen *(Jehans von me). eyn edel kneth*, donne une obligation, 1345 (et non 1349, comme le dit l'inventaire imprimé), *diz dunrestages nach sente Thomas taye diz heyllige Apostolem :* une fasce, accompagnée de quinze billettes, neuf (3, 4) en chef, six (3, 2, 1) en pointe (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach).

— *(Her Thielman vom), her zur Motten*, scelle un acte de Nicolas, voué et seigneur de Hunolstein (voir **Daun**), 1400 : même écu. C. : un vol, chargé d'une fasce, accompagnée de sept (4, 3) billettes. L. : . . . . . *Iman vom . Ha . he* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 304).

Le fief de Motten, appelé, parfois, dans les autres français, la Motte, est situé à Leimbach.
Thielman van *Hane*, 1376, cité T. II, p. 27, est un Hagen.

— *(Wilhem van der), Ertsche priester* (archiprêtre), *proffiain der kirchen onser vrouwen zu Aachen* (Aix-la-Chapelle), 1411, le 24 avril (v. st.) : trois losanges, accompagnés en cœur d'une fleur de lis. L. : . . . . . *Hag* . . . . . (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 211).

— *Johan van dem Haine, herre zu der Motten* (voir **Gymnich**), 1425 : même écu que *Jehans*, 1345. Même C. que *Thielman*, 1400, mais un semé de billettes. L. : *S Iohan vamme Ha . e* (Arnhem, *loc. cit.*, N° 565).

— *(Heinrich von d[em])* (voir **Soleuvre**), 1442 ; *[Der] edelle liebe her her Henrich van deme Hane, her zur Motten, etc., ritter*, 1463 : même écu que *Jehans*, 1345, mais une trangle, au lieu d'une fasce. Même C. que *Johan*, 1425. L. : *S' Henrich vome Hane* (!) (Ibid., N°s 852, 1226) (voir **Hane, Ingelheim, Raville, Stoppelaere, Vilain, Wilde**).

Hagenbeck. *Johan van Hagenbeke, de jonghe*, déclare que, de l'aveu de sa femme et de leurs enfants : *Everards, Lysen, Aleyde, Sophien, Griten ende Johans*, et sur le conseil de leurs amis, il a promis, au duc de Clèves, *te openen myn huys te Hagenbeke, baven ende beneden, zo woet ghelegen is*, 1338, *des dinsdaechs na zente Ambrosius daghe :* trois annelets. L. : ✠ *S Iohannis de Hagenbeke ivnioris* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 193).

Scellent : *ons woers. vrinde ende maghe, Hugen van Hervorst* (Hervorst) *ende Iudderic van Bradbeke* (Brabeck) ; ensuite, encore : *Zander van den Birkendale* (Birkendahl), *vrigreve der . . . vribanck* de Hagenbeck, *Mathias van Raescelt* (Raesfeld) *ende Adolph Teggine, erfscepene der woers. banck.*

— *Johan Evert sone van Hagenbeke end Evert, sin sone*, déclarent qu'ils tiendront, du duc de Clèves : *onse deel van den hues te Hagenbeke*, 1347, *des anderen sonnendaghes na Pinxsten ; Johan :* trois annelets. L. : ✶ *S' Ioh'is de Hagebeke ivnior* (Ibid.).

— *Evert*, fils dudit *Johan*, 1347 : même écu. L. : ✠ *S' Everhardi de H . . enbeke* (Ibid.) (voir **Rossum** ; **Brabeck**, Suppl.).

Hagens, voir **Pruijssen.**

Hay, voir **Corput.**

Hailly, voir **Steenland.**

Hainaut, voir **Carlier, Lille, Schagen ; Avesnes, Blois**, Suppl.

HAININ,
HAYNIN,
HAINNIN,
voir **CUVILLIER** (= Cuvillers), **Royer, Spinola.**

Haizes, voir **Enghien.**

Halen, voir **Pauw.**

Halewijn. Guillaume van *Halewin* déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief, de 21 mesures, à Breedene, 1421, le 16 avril (v. st.) ; tient, dudit bourg, un fief, de 19 mesures, *in mijns heere Woutermansambocht*, paroisse de *Sinte Catelinen West*, fief aboutissant à celui de damoiselle Catherine, femme de Louis van *Haefskerke* (Haverskerque) et comprenant 21 arrière-fiefs, 1421, le 16 avril (v. st.) : plain ; au franc-quartier chargé de trois lions couronnés et en cœur d'un écusson à la croix. S. : un léopard lionné et un griffon, accroupis. L. : *Guill'e de Ha . . . . in* (Fiefs, N°s 7648, etc.).

Halewijn. *Rugger van Halewine, heere van Zweveghem* (Sweveghem), *van Roesbeque* (Oost-Roosebeke?) *ende van Inthoud*, déclare tenir, dudit bourg, trois fiefs; 1°, un fief appartenant à son bien d'*Inthout* et étant de 25 mesures, à *Oerscamp* (Oostcamp), au nord et à l'ouest du bien d'*Inthout*; 2°, un fief dit *de Panne* de 16 mesures, avec deux arrière-fiefs, situé près du précédent; 3°, 10 mesures, près du fief *de Panne*, avec quatre arrière-fiefs; 1439, le 1er août : écartelé : au 1er, trois lions (non couronnés); écusson en cœur a la croix; au 2e, un chevron d'hermine, accompagné en chef à dextre d'un écusson fruste. Cq. couronné. C. : une tête et col de lion d'hermine. S. : deux griffons. L. : . . . . . *de Halew . . . . . uegh . . Z de Roesbeke* (Ibid., N° 8631).

Les deux autres quartiers sont cassés.

— (Roger van), déclare tenir, du château d'Harlebeke, une rente seigneuriale sur des biens a Bavinchove, Hulste, Harlebeke, etc., 1456, le 10 octobre : trois lions couronnés; écusson en cœur fruste. C. : un vol. S. : deux griffons. L. : *S Roeger va Halewin* (Ibid., N° 9706).

— Jacques van *Halewin*, prêtre, déclare tenir, du château d'Harlebeke, un fief de quatre bonniers *illec*, 1456, le 3 juillet : trois lions (non couronnés); écusson en cœur plain; au chef d'hermine (**Lichtervelde**). T. : un ange. L. : . . . . . *. . phri* (Ibid., N° 9796).

— *Ghildolf van Haelewin, die men zeijt Duerwaerdre, Jans zone*, déclare tenir, de la châtellenie de Courtrai, une rente sur des biens à Waereghem, avec un bailli (qui se sert d'échevins du comte de Flandre) et divers droits seigneuriaux *(tol, vont, bastaerde ende stragiers goedt, boeten,* etc.), 1501, le 21 mars (v. st.); *Ghijldolf van Halewin*, homme mortuaire de l'hôpital d'Harlebeke, qui tient, de *eedele ende werde Franchois van der Gracht, heere van Leverghem* (Leeuwerghem), par l'intermédiaire de sa seigneurie de *te Overacker*, une rente sur des biens à Harlebeke, avec bailli, etc., 1502, le 7 avril (après Pâques) : trois lions (non couronnés); écusson en cœur au chevron (un peu fruste). T. senestre : un homme sauvage, brandissant sa massue de la main dextre. L. : *Gildulf van Hal . . in* (Ibid., Nos 2127, 9808).

— *(Collaerd* van), seigneur de Boesinghe, et *Wulfaert* van Lichtervelde, seigneur de Wulverghem, chevaliers, tuteurs de *Mariecken*, fille de sire Jean van Lichtervelde, chevalier, laquelle tient, de la Salle d'Ypres, un fief, *illec*, dans la paroisse Saint-Jacques, fief consistant en trois parcelles dont la principale est un *hof ende behuusde stede, motkin, wal, grachten, driesschen, met een viverken daer inne*, 1502, le 12 novembre : trois lions (couronnés?), contournés; écusson en cœur au chevron, accompagné en chef de . . . (fruste) et en pointe d'une étoile. Cq. couronné. C. : un lion (couronné?), issant entre un vol. L. : *S Mer Collaert van Halewiin* (Ibid., N° 5650).

Halewijn, Georges, seigneur de *Halleuvijne (Halewijn, Halewijn)*, Comines, Rolleghem et Lauwe, remet, au haut-bailli de Courtrai, aveu de la seigneurie de *Rodelghem* (Rolleghem), comprenant 26 bonniers de terre, *eene behuusde stede, mote, watre, lant ende merschs*, moulin à vent, rentes, bailli, lieutenant et sergent, sept échevins (à chef de sens à Courtrai), divers droits seigneuriaux *(tol, vont, bastaert, stragiers goet, de boeten, . . . den pijt ende galghe) ende voort al zulke justijcije als een vijscontie toebehoort*, dix arrière-fiefs, à Mouscron, Rolleghem, etc., 1514, le 14 juillet; tient, encore, de la châtellenie de Courtrai : *de heerlichede van Steenbourg, strecckende in de prochije van Reckem, Wervicke* (Werviq), *Menene* (Menin) *ende Halewijn* (Halluin), comprenant 10 1/2 bonniers : *hofstede, watre, boyaerden ende wijnnende lant*, des rentes seigneuriales, etc., même date; tient, de la seigneurie de Menin, appartenant au comte de Flandre, la seigneurie de Lauwe, comprenant bailli, quatre échevins (les trois autres à emprunter à Martin van der Gracht, qui, à cause de sa femme, fille de Josse *van den Woestene*, tient la seigneurie de *ter Peiren*, à Menin), un sergent, la nomination du sacristain de l'église de Lauwe, divers droits seigneuriaux *(tol, vont, bastart ende stragiers goedt, de boete . . .), den put ende galghe ende voort alzulke justijcije als een vijscontier toebehoort*, même date (il signe : *Jooris van Halewcin)* : trois lions couronnés. Cq. couronné. C. : un lion couronné, issant entre un vol. L. : . . . . . *seignevr de M . e . . .* . . . . . (Ibid., Nos 10002, etc.).

— (Jean van), seigneur de *Swevezeele* (Swevezeele), en qualité de tuteur de sa femme, Catherine Losschaert[s], fait aveu de quatre fiefs relevant du bourg de Bruges : 1°, des rentes sur l'espier de Bruges, etc.; 2°, 31 mesures à Lophem, aboutissant, entre autres, au fief de *mer Joncvr[ouwe] tweij Lodewijc van Haefskercke;* 3°, une rente sur des biens à *Oorscamp* (Oostcamp); 4°, 23 mesures a Wenduijne, au métier d'Uijtkerke, 1515, le 18 juin : trois lions couronnés et une bordure endentée; écusson en cœur fruste. C. : une tête et col de lion, couronné, entre un vol. L. : *S Iohannis . . . . . ne* (Fiefs, Nos 7813, 8364, 8643, 8961).

— (Jacques van), seigneur de Maldeghem, *Huytkercke* (Uijtkerke), etc., déclare tenir, du bourg de Bruges, deux fiefs : 1°, 36 mesures, dites *Vernavecoute*, dans la paroisse Sainte-Catherine, hors Bruges, éclissées d'un fief appartenant à *mijn heere van den Gruuthuuse;* 2°, *tgoedt te Wijnenburch*, comprenant 11 mesures, hors Bruges, *bij den Tem-*

pelhove, 1515, le 17 juillet : il déclare tenir, ensuite, dudit bourg, deux rentes, de 100 livres parisis, chacune, l'une sur la *hoofdredeninghe* du comte de Flandre, l'autre sur le tonlieu de Dixmude, même date : trois lions couronnés ; écusson en cœur, parti : au 1er, une croix, cantonnée de douze merlettes, trois dans chaque canton, rangées en pal (!) (**Maldeghem**) ; au 2d, cinq coquilles, rangées en croix (**Uijtkerke**). C. : un lion couronné entre un vol, le tout issant d'une cuve d'hermine. S. : deux léopards lionnés couronnés. L. : *Iaques de Haelwyn .... Maldeghe* ≍ *de Hwtk'ke* (Fiefs, Nos 7845, 7843, 8080).

A cause de l'exiguïté de l'écusson en cœur, le graveur n'a pas indiqué la croix sur laquelle devraient être posées les cinq coquilles des armes d'Uytkerke.

Halewijn. Jacques van *Halewin* déclare tenir, de la Salle d'Ypres, comme héritier de *eedele ende weerde Juncheere Joos van Halewin, heere van Zweveghem, Merkem* (Merckem), etc., son père, un fief à Langemarck, dit *goedt ter Vesten*, avec rentes, un bailli, divers droits seigneuriaux et 26 arrière-fiefs (dont les feudataires et vavassaux sont, entre autres, Jacques van *Halewin*, Jacques Liebaert, fils de Corneille, Pierre de Voocht, comme mari de damoiselle Anne, fille de Jean van der Gracht, Josse, fils de maître Josse Lansaem, damoiselle Catherine van Provins, veuve de Jean van Schoore, etc., 1545, le 3 avril (n. st.) : trois lions couronnés ; écusson en cœur au lion. Cq. couronné. C. : une tête et col de lion couronné entre un vol. L. : *S Iacop ..... in f. Joos heer . van Zweueg[hem]* (Fiefs, N° 5766).

— (Sire Jacques van), fils de *Gheldolf*, prêtre, chapelain de l'église Collégiale Saint-Sauveur, à Harlebeke, 1351, le 21 mai : trois lions couronnés ; écusson en cœur au chevron. S. senestre : un griffon L. : *S Iacop van Hale* . . . (Ibid., N° 9852).

— (François van), chevalier, seigneur de *Zweveghem*, mari de dame Anne van *Morslede* (Moorslede), dame de Passchendaele, laquelle tient, comme héritière de damoiselle Anne Clocman, sa mère, un fief, de 19-20 mesures, dit *ten Hulle*, à Ertvelde, au métier d'Assenede, avec 19 arrière-fiefs, un bailli, banc plénier d'hommes de fief, etc., 1577, le 19 mars (n. st.) : même écu que Jacques, 1545. Cq. couronné. C. cassé ; on voit le bas d'un col de lion d'hermine. S. : deux griffons, tenant, chacun, une bannière cassée. L. : ..... *eveghem* (Ibid., N° 2287) (voir **Capelle[n]**, **Moustarde**, **Oignies**, **Poullondor**, **Roosbeek**, **Roose**, **ROSEBEKE**, **Rubempré**, **Smet**, **Sproncholf**, **Velde**, **Volder**, **Wittem**, **WOESTINE** : **Beaufort**, **Lichtervelde**, Suppl.).

Le Cantin, cité T. I, p. 18, en 1377, est situé près de Douai.

Halle (Sire Gérard van), chevalier, 1353 : trois piles, la 1er chargée d'une étoile à cinq rais. L. : ..... *ardi di . . . e Halle militis . . . (Léau*, N° 40) (voir **Meeren**, **Putte**, **Udekem**, **Ullens**).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article du T. II, p. 21.

Hallen, voir **Cannart**, Suppl.

Hallet, voir **Cambier.**

Hallincg, voir **Hughes.**

Haltfast, voir **Schollart.**

Ham, **Hamme**, voir **TROOSTEMBERGHE**, **Vianden.**

Hamaide, voir **Sainte-Aldegonde**, **Spinola.**

Hamal (Jean de), seigneur de Beausart, de Montigny, etc., lieutenant de haut et puissant seigneur, monseigneur le baron de Berlaimont, chevalier de la Toison d'or, gouverneur et souverain bailli du comté de Namur, 1566, le 14 mai : écartelé ; aux 1er et 4e, cinq fusées, rangées en fasce (non accolées) ; aux 2e et 3e, un bandé, à l'ombre de lion et à la bordure engrêlée (**Trazegnies**). Cq. couronné. C. : une tête et col de bélier. S. : deux lions. L. : *S Iehan d* ..... (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— (Le comte Ferdinand d'), grand-maïeur de Liège (voir **Oultremont**), vers 1790 : d'argent à la fasce de cinq fusées de gueules. Ecu ovale. S. : deux lions regardants. Le tout posé sur un manteau, doublé d'hermine, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (cachet en cire rouge, dans une boîte de bois) (M. Jos. Maertens, à Gand) (voir **Cannart**, **Croy**, **Merode**, **Reimerswaal**, **Renesse**, **Rivieren**, **Udekem** : **Elsloo**, **Melsbroeck**, Suppl.).

HAMBERCH, voir **Hombourg**, **Roeser.**

Hamel (Thierry) (fils de Gérard), échevin de Heusden (Brabant), 1497, 1504 : un mouton passant (Mal.).

HAMES (Philippe de), administrateur de la mortuaire de feu damoiseau François van der Gracht (en vertu d'une procuration des tuteurs, donnée, le 17 août 1611, devant le magistrat de Furnes), remet, au bailli d'Ypres, aveu d'un fief, sis dans la paroisse de Saint-Jean, à Ypres, à l'intérieur de l'enceinte, tenu par damoiselle Marguerite van der Gracht et mouvant de la seigneurie de *ter Waerde*, appartenant à damoiseau Josse Lampsaem, fief à elle échue comme héritière de sa sœur, damoiselle Adrienne, qui, elle, l'avait reçu par donation de son grand-oncle, sire Adrien van der Gracht, 1611, le 18 septembre : de menu vair (9 tires). C. : un plumail (?). L. : *S Philippi de Hames* (Fiefs, N° 5635).

Hammart, voir **Limminghen.**

Hamme, voir **Ham**, Suppl.

Hammerstein, *Her Ludwich, burggreve van Hamerstein* (voir **Mühl[en]bach**), 1318 : trois marteaux penchés. L. : ✠ *Secretv Lo fili* (!) *berg . . . . ams'* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux) (voir **ROSOWA**).

La légende doit se lire : *Secretum Lod[ovici] filii burgravii hamersteinensis.*
Le sceau date donc d'une époque où le père de Louis fut encore burgrave de Hammerstein.

Han, voir **Lannoy, Salles, Vilain**.

HANAPLES, voir **Royer**.

Hanau, voir **Isenburg**.

Hane (Damoiseau Jean d'), seigneur de Caneghem, Hamme, etc. (il signe : *Jan de Hane),* marié à . . . van Coudenhove (prénom resté en blanc), fille du damoiseau Nicolas, laquelle tient, du Vieux-Bourg, à Gand, le fief de *te Luchtene,* à Tronchiennes, fief comprenant 13-14 bonniers, des rentes, un bailli, divers droits seigneuriaux *(tol, vont, boete . . .),* 1637, le 13 juin : écartelé ; aux 1er et 4e, un coq ; aux 2e et 3e, un fretté. C. : un coq. S. : deux léopards lionnés regardants. L. : . . . . *de Ha[ne esc]vier s d Caneghem Gr . vd* . . . . . (Fiefs, N° 2606) (voir **Serclaes, Schat, Woelmont ; Serjacops,** Suppl.).

Hanecart (Mathieu), avocat, licencié-ès-lois, seigneur du Lommeau, homme de fief de la baronnie de Leuze, scelle avec le bailli de celle-ci qui, lui, a été appelé à ces fonctions par Marie-Gabrielle *de la Laing* (Lalaing), douairière de Charles-Florentin, comte Sauvage, du Rhin et de *Salmes* (Salm), souverain seigneur de Fénétrange, comte d'Hoogstraten, XVI . .e siècle : coupé ; au 1er, un bœuf passant ; au 2d, parti ; *a,* un éperon, posé en bande, la molette en haut ; *b,* une merlette. C. : une tête et col de bœuf. L. : *Mathier Hanecart* (Comte Thierry de Limburg-Stirum) (voir **Sauchit**).

Hangest *(Jehans, sires de), chevaliers,* déclare avoir reçu, de *maistre G. de Momor, clerc nostre signeur le roi de France,* 4439 livres 15 sols 4 deniers petits tournois, *pour le service que jai fait a nostre signeur le roi ens establies de Flandres,* pendant les années 1297 et 1298, et 63 livres petits tournois pour trois chevaux morts au service du roi ; 1299, le mercredi, 23 septembre, à Lille : une croix. L. : . . . . . *e de Hangest* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Haniel, T. II, p. 27. supprimer cet article qui est à remplacer par l'article **Hamel**, Suppl.

Hannart, voir **Thiennes, Velasco.**

Hanon, voir T. II, p. 31 (voir **Hasnon,** Suppl.).

Les archives générales du département de la Côte-d'Or, etc., à Dijon, renferment divers documents relatifs à Huet Hanon, qui fut trésorier des finances de Philippe le Hardi, entre autres, ses comptes de 1367 à 1370 (B 1430). Son sceau, dont il n'existe qu'un exemplaire (B 343), assez fruste et incomplet de légende, offre — d'après une lettre de M. Garnier, archiviste dudit dépôt, datée du 2 décembre 1898 — « un écu chargé de trois demi-vols, formant triangle, soutenu de chaque côté par un demi-vol. »

En dehors de Huet — écrit M. Garnier — on voit Michel Hanon faire hommage, en 1360, à la comtesse de Boulogne, pour son fief de Quescreques, et, en 1384, Pierre Hanon figurer comme homme d'armes de la compagnie de M. d'Auxy.

Le 20 mars 1491 (v. st.), Pierre Hanon, demeurant à Braine-le-Comte, vend, devant le magistrat de cette ville, diverses rentes et biens à sire Pierre Hanon, prêtre, son père (chirographe, en possession de M. Fernand Hanon de Louvet, attaché de légation honoraire, à Bruxelles).

L'acheteur, mentionné dans cette acte, sire Pierre Hanon, était fils de Jean, échevin de Braine-le-Comte (mort le 2 août 1449), et avait, lui-même, fait partie du magistrat de cette ville. Veuf, depuis 1460, de damoiselle Marguerite le Marchant, il s'était fait prêtre et avait été chapelain de la « pestée » de Soignies (actes de 1473). Il est cité comme curé de la chrétienté de Quenast, dans les actes de 1490, 92, 93, etc., et mourut en 1512 (voir, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, le missel de Quenast, N° 10389). Bienfaiteur de l'église de Braine-le-Comte (acte de 1461, aux archives de cette église), il y fonda une messe du Saint Sacrement, à célébrer le lendemain de la Fête-Dieu, divers « oblits », en 1475, et, en 1480, deux messes annuelles à la chapelle de Notre-Dame, en l'église Saint-Vincent, à Soignies, à laquelle son fils Jean (mort en 1504) fut attaché comme chanoine.

Son fils Pierre, cité dans l'acte de 1491, fut échevin de Braine-le-Comte (actes de 1509 à 1512) et mourut le 6 août 1515, en laissant postérité. Il est l'auteur de la famille Hanon de Louvet, à Braine-le-Comte, à Nivelles, Bruxelles, etc. (inscriptions funéraires en l'église de Braine-le-Comte et documents en possession de M. Fernand Hanon de Louvet).

* * *

Une famille Hanon, ou Hannon, était établie à Namur.

En voici un fragment généalogique, inédit, dressé par M. Henri de Radigues de Chennevière, que nous remercions vivement de son aimable collaboration.

Jean Hannon, mercier, et Catherine van Delft *(Delphe)* eurent pour enfants (Jean H. testa le 15 décembre 1539, et fit un codicile le 10 février 1540) :

A Thierry, B Mathieu, C Jean, D Denis, E Henri, F Marie, } tous deux échevins de Namur, } sur lesquels des renseignements suivent.

A. Thierry Hannon servit, d'abord, en qualité « de clerc de la bande d'ordonnance de Charles de Berlaymont et perdit dans les guerres trois doigts de la main droite ».

Philippe II lui céda, le 9 août 1575, « en considération des travaux, fortunes et longues maladies » qu'il avait endurées au service militaire, les droits que le domaine possédait sur une part de la maison du « Dragon d'or », et les quatre maisonnettes qui en dépendaient *(Inventaire des Chartes de Lille,* par Bonnet n° 354). Thierry prêta serment de bourgmestre de Namur, le 30 novembre 1578, fit partie de l'échevinage, de 1580 à 1581, devint receveur des domaines pour la mairie de Namur, à partir de 1578 (Transports de Namur 1577-1578, f° 132) jusqu'en 1598, puis contrôleur des fortifications (Transp. de Namur, 1622, f° 82).

Il épousa, le 24 janvier 1550, Jeanne, fille de Fr. Floriet homme d'armes de la bande de M. de Vecmont, et d'Anne de *Rupplemont* (Transp. de Namur, 1540-1552, f° 471), et testa le 20 janvier 1605 (Transp. de Namur 1622, f° 82).

De ce mariage naquit une fille, Marie, qui épousa, le 2 janvier 1570, Jean, fils du peintre Jean de Roblonoy et de Marie Garitte (Transports de Namur 1571-72, f° 18).

Thierry Hannon possédait la seigneurie de Repeau à Andoy, ainsi qu'il résulte d'un acte dont voici l'analyse :

Le mardi, 2 octobre 1571, Thierry Hannon, seigneur foncier de *Reppeau*-lez-Wierde, fait un accord chirographe avec Jean Herbrant, censier, et le fils de celui-ci, Charles, au sujet de certaines pièces de terre, sises à Wierde et à Andoy, et ce devant sire Pierre Berhez, prêtre, curé et personne de Mozet, notaire, en présence de deux témoins : Jean du Bougnon, *heritier,* à Sart-Bernard, et Pierre de Coux, censier, demeurant en la maison de Limon, appartenant à monseigneur de *Daulve* (Dave) (original, partie supérieure du chiro-

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Pl. CCXXXVIII.

Fig. 1. Adam Radewaerd (1320),
Fig. 2. Jean Boem (1321-1339),
Fig. 3. Jean de Poortere (1326),
Fig. 4. Jean van Parijs (1348),
Fig. 5. Nicolas de Winter (1351),

} échevins de Malines.

graphe, en possession de M. Fernand Hanon de Louvet, à Bruxelles).

B. Mathieu Hannon fut aussi échevin de Namur, 1562 à 1563. Il épousa, en premières noces, Hélène de Gorsenne, avec laquelle il testa le 30 juillet 1557, et en secondes noces, Jeanne, fille de Lambert Tabollet, veuve de Jean de Villenfagne (Transp. de Namur, 1565-66, f° 56); il fit testament date du 23 juin 1578.

Du premier lit, Mathieu Hanon fut père de :

a) Hélène, qui épousa, le 24 janvier 1569, Jean Pieret, demeurant à Sainte-Ode (Transp. de Namur 1580, f° 113, et 1593-96, f° 297) et mourut en 1580.

b) Marie qui épousa 1°, Jean de la Tour, 2°, Henri van Etten, écuyer, maître de la chambre des comptes du Brabant, commissaire général des vivres aux Pays-Bas (Transp. de Namur, 1582-85, f° 26, 1591-93, f° 61, et 1577-78, f° 107).

c) Catherine, qui épousa, le 18 juillet 1569, Hughes, fils de Nicolas de Bau et de Catherine Goutart.

d) Pierre, mort en 1579, qui épousa, 16 octobre 1573, Françoise, fille de Jean d'Upeghisser et d'Agnès Servais, fille de Jean Servais, dit de Montpellier. Il laissa deux enfants :

1°, Mathieu Hannon, mort en 1593 (Transp. de Namur, 1593-96, f° 87, 111, 257).

2°, Jean, qui testa le 9 août 1594 et fut enterré près de son grand-père, Jean Servais.

C. Jean Hannon, mercier, épousa, le 9 février 1545 (contrat archives de Namur) Marguerite de Laulnoy, veuve de Pierre Hennet (Transp. de Namur, 1549-1552, f° 22), et, le 15 mai 1550 (contrat archives de Namur) Marie, fille de Colin de Haulx et de Françoise Wery. Il eut du 2e lit (Transp. de Namur, 1562-64, f° 163) : Jean, mort vers 1580 (Ibid., 1580, f° 68), et Marie, morte en 1577 (Ib d., 1577-78, f° 59-).

Marie de Haulx était veuve en 1561 et se remaria à Goes van Wenrit (Ibid., 1559-62, f° 183, et 1569-70, f° 54).

D. Denis Hannon avait épousé Marie Florin (Transp. de Namur, 1559-62, f° 194), sœur de Jeanne, épouse de Thierry Hannon, son frère. Il testa le 23 janvier 1579 (Archives de Namur) et mourut en juin 1585 (Transp. de Namur, 1585-89, f° 15); il fut père de :

a. Denis, marchand et bourgeois de Liège (Ibid., 1596-99, f° 289), qui épousa, 1°, Jacqueline Grenade, 2°, Martine des Champs (Ibid., 1613-15, f° 20). Il eut un fils du 1er lit, Denis Grenade, qui épousa Marie, fille de Lambert Horq, *escrinier* (Ibid., 1612-13, f° 107).

b) Antoine, mort en 1585.

c) Julius.

d) Anne, épouse, 1°, Jean du Cocquelet, 2°, Ch. Martho, bailli de Bossière, puis greffier du souverain bailliage.

e) Marie, épouse, 1°, Pierre Seven, 2°, Grégoire Guillet, échevin de Wavre,

f) anne.

g) Jacqueline, qui épouse Jean de Reverset, procureur (Ibid., 1585-89, f° 15; 1593-96, f° 177, 178, 260; 1608-10, f° 115).

E. Henri, qui était mineur en 1546 et demeurait en Allemagne (Transp. de Namur, 1544-46, f° 281); fut maïeur de la Cour de Neufville, à Namur, en 1577, puis membre du Conseil provincial de Namur; il acheta, en 1588, au chapitre de Selayn, la seigneurie foncière de Beez (St. Bormans, *Fiefs du Comté de Namur*). Sa femme, Catherine, fille de Gilles de Ponti et de Jeanne Charlet, ne lui donna pas d'enfant (Transport de Neufville, 1571-1595, f° 124-139); il testa le 18 mai 1585; ses biens passèrent à son frère Thierry Hannon, échevin de Namur (Transp. de Namur, 1603-06, f° 11).

F. Marie épousa 1°, Alexandre Zandre, 2°, Nicolas Henri (Transp. de Namur, 1559-1562, f° 169).

Jean Hannon père de ces six enfants dessus nommés avait un frère Henri, époux de Jeanne le Maire (Lemaire) (Transp. de Namur, 1557-58, f° 60).

Hanxleden, voir **Merode**.

HARACOURT, T. II, p. 32, est **Haraucourt**; comp. **Héricourt**.

Harchies (Gaspard de), homme de fief de la cour de Mons, 1517, 8, à Mons : cinq cotices; au franc-quartier chargé de deux étoiles à cinq rais. C. : deux aigulères accostées. L. : *Seel Iaspart de Harchies* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498, A. G. B.).

— (Louis de), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1580, à Mons : cinq cotices. Le côté dextre supérieur est cassé. Seule, une partie de l'écu subsiste (M. Bivort de la Saudée, à Roisin) (voir **Serclaes : Baenst**, Suppl.).

Hardevust, voir **Keingiaert : Cono**, Suppl.

Hannart, voir **Hende**, Suppl.

Haren (Adam van), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1496 : quatre burelles; au franc-quartier chargé de quatre cotices. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux oreilles d'âne. L. : *S Adam van Hare scab aqves* (Dusseldorf, Echevinage d'Aix-la-Chapelle) (voir **Rotselaer**).

Harff, voir **Rivieren ; Bocholz**, Suppl.

Hargen, voir **Reede**.

Harlebeke, voir **Zweveghem**.

Harnes (Guillaume de), homme de fief de la Salle de Lille, 1372, le 15 mai : une fleur de lis au point du chef, une merlette et une étrille, accostées, aux flancs. L. : .. *Willa* .... *e Har* .... (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines).

Harper (Jean), échevin de Burtscheid (près d'Aix-la-Chapelle), 1462 : une roue, accompagnée en chef à dextre d'un trèfle, posé en bande. L. : *S' Iohan Herper* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 226).

Harrewijns, voir **Serclaes**.

Harsbamp, voir **Heijden**, Suppl.

Hartigsvelt, T. II, p. 38 : rectifier ainsi la L. : *S Willem ... tichsvelt.*

Hartius (Maître Antoine), licencié-ès-droits, échevin de Bruxelles, 1614 : deux aigles, la 2de, contournée. C. : une aigle issante. L. : *Antonius Hartius (Cambre).*

Harven. Laurent de *Harvent*, homme de fief du Hainaut, 1614, à Mons : un chevron, accompagné de trois roses. C. cassé. L. : *S Lavren ... Harven* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Haze (Hubert), homme de fief de la Salle de Lille, 1584 : très fruste est cassé; on voit un lièvre élancé (Vicomte Desmaisières) (voir **Velde**).

Hasenoghe, voir **Zennen**.

Hasnon (Les échevins de), 1595 : une clef, le panneton en haut; au chef chargé d'une bande, posée au milieu, accostée de deux épées, en pal, la pointe en bas. Sur le bord de l'écu se trouvent posés deux objets, apparemment un calice et son couvercle. En-dessous de l'écu, le millésime 1589. T. : deux hommes d'armes, armés de toutes pièces, tenant chacun (?) une épée haute (le bras de celui de senestre est cassé) (M. Jos. Maertens, à Gand) (voir **Hanon**, Suppl.).

Jehan de Hasnon, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, scelle un acte de Philippe de Croy, seigneur de Sempy, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, etc., et bailli du comté de Hainaut, 14 6, le dernier jour de février ; son sceau est tombé. Parmi les hommes de fief figure encore l'abbé de Hasnon (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498, A. G. B.).

Hasselt, voir **Asselt**, Suppl.

Hatzfeld, voir **Horion, Plettenberg, Wolf; Bocholz**, Suppl.

Haudion (François de), dit de *Ghiebrechies* (Gibberchies, homme de fief de la baronnie de Leuze, 1518 : dix (3, 3, 3, 1) losanges (non accolés, ni aboutés), accompagnés de deux croisettes (simples), placées entre les deux premières rangées ; au lambel brochant sur les trois losanges du chef. C. : une tête et col d'aigle. S. : deux griffons accroupis. L. : *S Franchois de Haudion dit de Ghiibiechies* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Haultepenne. *Lambellon, filux Lambeir de Haltepenne, natureis, maires delle halte court de justiche de Holongne sur le Gerre* (Hollogne-sur-Geer), 1418 : un semé de fleur de lis (2, 3, 1), au bâton abaissé, brochant, le tout surmonté d'un lambel (Archives de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— (La baronne de), *des comtes de Dammartin*, doyenne d'Andenne, collatrice de bénéfices dans l'église d'Andenne, diocèse et comté de Namur, 1787 : d'azur à un semé de fleurs de lis. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à trois fleurons et à deux petites pyramides, formées, chacune, de trois petites perles. S. : deux lions. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46644) (voir **Taije, Woelmont; Bailhes, Horion**, Suppl.).

Haulx, voir **Hanon**.

Haute-Clocque, voir **Berghe**, Suppl.

Hautem. *Wilhelmus de Houthem*, échevin de Tirlemont, 1317 : de . . . à trois écussons, chargés, chacun, d'une fasce. L. : . . . . . *li de H . . . hen* (!) *scabi* . . . . *(Cambre)* (comp. les armes de **Stout**).

Hauwe, voir **Nave**, Suppl.

Havene (*Wisse* van der), échevin de Bréda, 1381, le 20 janvier (v. st.) : une fasce, chargée d'une coquille. L. : *Wisse van d'Havene* (Fonds de Locquenghien, c. 1, A. G. B.).

Haveniet (H.), chanoine régulier de l'ordre de Prémontré, curé d'Opgeleen, province de Limbourg, évêché de Ruremonde, district de Fauquemont, 1786, le 28 août, 1787, le 16 et le 23 avril : d'argent à la fasce de gueules, accompagnée en chef de deux roues et en pointe de deux gerbes. C. : une gerbe. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46576).

Haveron, T. II, p. 43, acte de 1478, est cité un Ligny qui est hameau et ancien fief à Ramecroix, près de Gaurain (note due à l'obligeance du Comte du Chastel).

Haverskerque. *Franchoijs van Haveskerke, heere van Watervlijet* (Watervliet), etc., déclare tenir en fief, du bourg de Bruges, une éclisse de la seigneurie de Lichtervelde, par achat de *Edele ende weerde vrauwe Judith van Haveskercke, vrauwe van Lichtervelde, douagiere van Joncheer Guilliame van Maude* (Maulde), *heere van Mansaert* (Mansart) (devant les hommes de fief dudit bourg, le 28 avril 1628), éclisse consistant en deux tiers de diverses terres, champs, viviers, etc., 1628, le 27 mai (il signe : *Francois van Haueskercke)* : une fasce. Cq. couronné. C. : deux têtes et cols de chien braque, adossés. S. : deux lions (sceau sur papier, posé sur cire verte, appendu) (Fiefs, 8324) (voir **Woestinen ; Halewijn, Maulde**, Suppl.).

Havre. Jean van *Haver* scelle pour sa femme, *Ganne* Raijwaerts, qui tient, de Catherine *sboekels*, fille de Jean et femme de Pierre Roije, un fief au bailliage de Waes, 1527, le 3 mai : de . . . à une béquille de Saint-Antoine (Fiefs, N° 7524).

— (Antoine van), fils de Servais, comme héritier d'*Adilf* van Havre (sans indication du degré de parenté), un fief à Belcele (Waes), aboutissant au bien des hoirs de Jean van *Steelant*, 1586, le 31 octobre : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe de . . . (cassé) ; au chef d'hermine chargé de trois pals. C. cassé ; on voit un vol (Ibid., N° 6341).

— (Damoiseau Jean-Michel van), *in de Markgraeve straete* à Anvers, collateur de la fondation Notre-Dame, paroisse Notre-Dame, *illec*, 1787, le 7 avril : coupé ; au 1er, d'hermine à trois pals ; au 2d, un chevron, accompagné de trois roses. C. : un lion issant entre un vol. S. : deux léopards lionnés, tenant, chacun, une bannière, la 1re de l'écu, la 2de à la fasce, accompagnée de trois besants, rangés en chef, et trois fleurs de lis, rangées en pointe. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46540) (voir **Wouters**).

Havré. *Messire Jehan de Havrech, chevaliers*, homme de fief du Hainaut, 1456, à Mons : un gironné de dix pièces, cinq plaines, alternant avec cinq autres, chargées, chacune, de trois croisettes (simples). C. : deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules. L. : *Seel Iehan de Haurech chlr* (Abb. de Forst, Etabl. relig., c. 2498, A. G. B.) (voir **Rouc**).

Heede (François van den) déclare tenir en fief d'Englebert de Clèves, comte de Nevers, par l'intermédiaire de sa cour submergée de Vive *(hoe wel dat tselve hof onlancx verdroncken ende vergaen es ende bij dien dat die van Inghelmuestere theurer*

vierscare getrocken hebben) : dbuerggraefscip van Vive, comprenant : *een mote, met eenen nederhove ende marrasche daer bij* (1 bonnier), . . . *de leijbrugge van tselve Vive tote den palen*, ainsi que ses prédécesseurs *(voorzaten)* l'ont possédé, avec divers droits *(tholle, vrijheden ende usagen)*, rente seigneuriale, bailli, lieutenant, messier, sept échevins, etc., 1502, le 10 avril : une bande, chargée de trois coquilles ; au franc-quartier senestre, écartelé : aux 1er et 4e, une croix ; aux 2e et 3e, un sautoir. C. cassé. L. : . . . *ansois* . . . . . (Fiefs, N° 2106) (voir **Schietere, Vliegere, Wouters ; Dobbelare**, Suppl.).

Heeckeren, voir **Keppel**, Suppl.

Heenkenshoet, voir **Serarnts, Zueten ; Cluetinc, Pede, Serjacops**, Suppl.

Heere, voir **Ypres, Stoet.**

Heers. Libert van *Heer*, écoutète de l'évêque de Liege, à Saint-Trond, 1540 : un lion contourné. C. : un lion issant (non couronnés). L. : *S Liebrecht van Heer* . (Abb. de Saint-Trond, c. 11) (voir **Riviere n ; Geilenkirchen**, Suppl.).

Heetvelde *(Dominus Sigerus dictus de), miles*, échevin de Bruxelles, 1375 : une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton senestre d'un écusson au lion couronné. C. : deux têtes de chèvre, adossées, sur des cols allongés. L. : ★ *S Segheri de Helvel* (G., c. III, N° 407. A. G. B.).

— *(Willem* van den), *acht der gulden van Bruesele*, 1378, à la Noel : même écu. C. : une tête barbue, cerclée. L. : *S Will vanden Heetvelde* (Ibid., c. XVII, l. 104).

— *(Heer Diederec van den), ridder, erfgenoot* de la duchesse de Brabant, 1395, le 6 juillet : même écu, mais au filet brochant sur la bande. Même C. que *Sigerus*. L. : . . *Theoderic . . e II* . . . . . *(Cambre)*.

— *Walterus, filius quondam domini Zigeri dicti vanden Heetvelde, militis*, 1397, le 18 août ; *Dominus Walterus dictus van den Heetvelde, miles*, 1398, *ultima die mensis februarii* (il fut donc armé chevalier entre ces deux dates), scelle en qualité d'échevin de Bruxelles : une bande, chargée d'un lion (couronné ?) et de deux maillets. C. : une tête barbue, turbannée. L. : *S Walteri de Heetvelde* (Ibid., c. III, N°s 468, 470).

— *(Dominus Theodericus dictus van den), miles*, échevin de Bruxelles, 1398 (n. st.) : même écu que *Sigerus*, mais le lion non couronné. C. : une tête barbue, . . . (le haut est cassé). S. : deux griffons. L. : *S Theoderici* . . . . . *militis* (Ibid., c. V, N° 5536).

Heetvelde *(Dominus Nycholaus dictus van den), miles*, même qualité, 1439-40 (n. st) : même écu. C. : une tête barbue, couronnée. T. : deux femmes sauvages. L. : *S Claes de Heetvelde* (Ibid., c. IV, N°s 496, 509).

— *(Johannes, filius quondam domini Willelmi dicti vanden), militis*, même qualité, 1447, 56 : une bande, chargée d'un écusson au lion et de deux maillets. C. : une tête barbue, cerclée. L. : *S Iohanis dicti vāden Heetvelde (Cambre* et Bruxelles).

— *(Valterus dictus van den)* (1), même qualité, 1458, 80 : même écu. C. : une tête barbue . . . (cerclée ?). L. : *S Woutere vā den Heetvelde* (Bruxelles et *Cambre)*.

— *(Dominus Nycholaus dictus van den), dominus de Corbeys* (Corbais), *miles*, même qualité, 1463 ; *rector policie* à Bruxelles, 1479, le 1er mai : même écu que *Theodericus* (1398). C. : une tête barbue, couronnée. T. : deux femmes sauvages. L. : *S' Clays vā den Heetvelde ridde'* (Bruxelles, Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4104, A. G. B.).

— *(Heer Peter geheten van den), riddere*, échevin de Bruxelles, 1471 (n. st.) : même écu. C. : une tête barbue, ceinte d'un bourrelet. L. : *S' h' Peeter va den Heetvelde (Cambre)*.

— *(Hugo dictus van den)*, même qualité, 1473, 84 : écartelé ; aux 1er et 4e, une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton senestre d'un lion (sans écusson) ; aux 2e et 3e, une bande et un semé de billettes. C. : une tête barbue, couronnée. L. : *S Hugonis de Calido Campo* (Chartreux, près de Bruxelles, *loc. cit.*, c. 4114, *Cambre, passim)*.

— *(Willelmus dictus van den)*, même qualité, 1474, 5, 83 : mêmes écu et C. que *Johannes*, 1447, 56. T. dextre : une damoiselle. L. : *S' Willem van den Heetvelde* (Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B., *Cambre)*.

— *(Johannes dictus van den)*, même qualité, 1480 : même écu, mais le 1er des deux maillets chargé d'une billette, posée dans le sens de la bande. C. : une tête barbue, . . . (cassée au haut). L. : *S Iohan . . vanden Heet* . . . . . (Bruxelles).

— *(Johannes, filius quondam domini Nycholai van den), militis*, même qualité, 1500 : même écu que *Theodericus*, 1398, mais le 1er maillet chargé d'un trèfle, posé dans le sens de la bande. C. : une tête barbue, couronnée. L. : *S Ian van d Heetvelde* (Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.) (voir **Maxenzele, Quaderebbe, Spijsken, Wittem ; Baert, Bodeghem, Enghien**, Suppl.).

(1) M. Edmond van Eetvelde, secrétaire de l'Etat Indépendant du Congo, fut créé baron, en 1897, au port de ces armes : d'argent à la bande ondée d'azur, chargée de trois étoiles d'or, à cinq rais, accompagnée de deux

houes congolaises de sable. Cq. couronné. C. : un bras de nègre, tenant une houe de l'écu. T. : deux nègres, ceints d'un pagne de sable, la tête cerclée d'argent, tenant, chacun, une pique d'argent, emmanchée de sable.
Devise : *In ardua finis.*

HEFFICHINGEN, voir **Koerich.**

Heffingen. *Johan van Heffingin, der Jonge,* et *Maroie,* sa femme, déclarent que *here Robin, here zu Vischpach* (Fischbach) *und zu Everlingin* (Everlange), et lui, ledit *Johan,* détiennent une obligation de feu *Arnolt, here zu Pittingin* (Pittange) *und zu Dagistule* (Dagstuhl), et de sa femme, *Margrete van Bissen* (Bissen), d'où il résulte que ces époux leur doivent 1100 florins de Mayence et leur ont constitué une rente de 110 florins *uff ein halfscheit alle der gulde und rechte die der vours. here Arnold selige, sin bruder und sins bruder selige kint haint in der heirschaff van Rucche* (Roussy), *ys sy in dem hove van Hettingen* (Hettange), *van Vylstorff* (Filsdorf), *van Wies* (Altwies), *in dem hove van Bredenisse* (Bredimus), *van Ruldingen* (Rollingen), *van Yssel* (Hassel) *und in dem hove van Dailhem* (Dalheim); et comme les époux van Heffingen doivent 550 florins de Mayence a sire *Giltz van Käthenhem* (Cattenom), échevin de Luxembourg, et à sa femme, *Yrmengarde van Ellencze* (Ellange), ils cèdent à ceux-ci leur part dans ledit gage. 1405, *des vierten dages in Aouste :* plain; au chef chargé à dextre d'un lion léopardé en arrêt. L. : ..... *von Heffin* ... (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 349).

— *Maroie,* femme dudit *Johan,* 1405 : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus : A, comme le mari; B, plain, au lambel. L. : *S Maryo .* (sans nom de famille) (Ibid.) (voir **Rochette**).

Heijberch, voir **Limminghen.**

Heyd, voir **Poncelet.**

Heijde, voir **Udekem**, Suppl.

Heijden *(Gheraerd van der), here van Boutersom* (Bautersem), déclare donner, à Gilles van den Wijnghaerde, drossard du pays de Bréda, son écuyer *(onsen cnape),* ses pouvoirs aux fins de recevoir, pour lui, tous les biens à lui échus par la mort du sire d'*Oesterhout* (Oosterhout), sis aux pays de Bréda et aux alentours, 1354, *des sondaechs voer sente Peters dach inghaende oest :* trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant chargé d'une fasce et d'un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L. : ✠ *S' Gerardi uand' He ..... lit' (= militis)* (Fonds de Locquenghien, c. 11, A. G. B.).

— (Henri van der), drossard du pays de Rotselaer, et homme de fief de Jean, seigneur de Rotselaer, drossard héréditaire de Brabant, voué de Maestricht, 1408, le 13 juin; *drossate ons liefs Jonckeren Joncker Jans, sheren van Rotselaer,* 1410, le 14 avril (v. st.) : trois fleurs de lis, au pied coupé, au bâton brochant. L. : *S vad' He . de* (Léproserie de Terbanck, Etabl. relig., c. 4723, A. G. B., et *(Cambre).*

Heijden (G.-H. van der), fondé de pouvoirs de Charles-Emmanuel d'Auxy, seigneur de Neufvilles, *Auxi,* Bajenrieux, Cordes-le-Grand, de l'ordre de la noblesse des Etats du Hainaut, résidant à Mons, collateur d'un bénéfice dans la chapelle castrale de Lontzen (fondé, le 11 octobre 1751, par Son Excellence monseigneur le comte de Harscamp, seigneur de Welchenhausen, haut-voué héréditaire de Lontzen, conseiller intime de l'Electeur Palatin, général-feldmaréchal, gouverneur de Dusseldorf, propriétaire d'un régiment d'infanterie, chevalier de Saint-Michel, et ce du chef de sa femme, la comtesse d'Hochsteden, dame de Welchenhausen, haute-vouée de Lontzen (héritière dudit comte de Harscamp, son grand-père maternel), 1787 : une fasce, accompagnée de trois fers à cheval (et non : des cornières). C. : un fer à cheval renversé (les bouts en haut). Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46577) (voir **Mager, Nieuwland, Rossum, Surpele, Woude; Eechove, Serjacops,** Suppl.).

HEIE, voir **Ligne, Massemen.**

Heiligenberg, voir **Manderscheid, Werdenberg.**

Heijman[s], voir **Zijpe, Taijart.**

Heijmerich. *Dierick Hemerick* (et non : *Emerick,* voir **Emmerich**), drossard de Ravestein, conseiller du duc de Gueldre et de Juliers, 1446 : diapré; au chef chargé de trois roses. L. : *Sigillum Dierich Heymerich* (Abb. de Saint-Trond, c. 8).

HEYMOMEEZ, voir **HEMMONIEZ, Hémomez,** Suppl.

Heijms, voir **Cleijnvranx.**

HEIJMSLAKEN, T. II, p. 56. D'après le chevalier Cam. de Borman, le nom dans la légende du sceau doit se lire : *van Lude* = Love (sous Lummen), qui, à l'époque en question, appartenait aux Heijmslaken.

Heijneman, voir **Urbaen.**

Heinsberg, voir **Wickrath; Feltz,** Suppl.

Heijsselt (Chrétien van), échevin de Saint-Trond, 1437, 9 : cinq fusées, rangées en fasce (non accolées), surmontées d'un lambel à quatre pendants. T. : une damoiselle. L. : *S K̄stiaens va Heyselt* (!) *scep Sin Tove* (!) (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

Heister, voir **Stockher.**

Hecke (Michel van den), tenancier de Nicolas de Leeu (il s'agit d'une rente sur un bien à Ganshoren, paroisse de Jette), 1450, le 9 avril (v. st.) : dans le champ du petit sceau, rond, un saint Michel, terrassant un dragon (!) et portant de la main senestre un écu (targe) de . . . aux points équipollés de . . . . L. : *S' Machiel vade Hecke* (G., c. XII, l. 59).

— *Jo[ncke]r van den Hecke*, à Gand (il signe : P. van den Hecke) (voir **Mouriau**), 1787 : une fasce, accompagnée de trois grelots, rangés en chef, et de trois (2, 1) croissants en pointe. C. : un buste (?). Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46597) (voir **Crampe**).

Helfenstein. *Henricus de Helphinsteyn, miles,* convient, avec son frère, *Hermannus,* que, pour leur moitié respective du château de *Helphinsteyn,* chacun d'eux pourra admettre comme vassaux ceux qu'il lui plaira, 1298, *feria secunda ante festum beate Margarete virginis :* dix (3, 2, 1) fleurs de lis; au chef chargé d'un lion issant (à la queue simple). L'écu accosté de quatre feuilles de chêne, dont les deux supérieures sont garnies, chacune, d'un gland. L. : . . *H . . . . . ni de Helphinstein* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— *Hermannus, dominus in Helfinsten,* demande à *strenuus miles et honestus consanguineus* (!) *suus predilectus, Hermannus, dominus in Brandenberch* (Brandenbourg) : *quatenus intuitu mei obsequii pro me apud judeos de Witlich* (Wittlich) *fidei ibere,* et de sceller un acte à ce sujet, avec ses autres cautions, en lui promettant de le tenir indemne du chef de sa garantie; sans date (vers 1300) : même écu, mais le lion à la queue fourchée. L. : ✠ *S' He . . . . . .* (Ibid.).

— *(Agnes, relicta bone memorie Herimanni, quondam domini de)* (voir **Winningen**), 1318 : même écu. L. : ✠ *S' Angnetis de Helpesteyn* (Ibid.).

— *Herman, herre zu Helfinstein,* déclare que lui, *Heinrich* (son sceau est tombé) et *Conrad,* ses frères, et ses amis ont fait, avec *hern Eberhart Brenner, ritter, mine swager* (son sceau est tombé), un accord au sujet de l'homicide commis par *Johan von Helfinstein,* leur frère, séjournant, actuellement, à l'étranger, sur la personne de *Heyneman Anetrulle,* varlet dudit *Eberhart,* 1338, *des frydages aller nehste nach sente Katherinen day der heiligen jungfrowen :* même écu. L. : . *S' Hermanni domini in Helphinst . .* (Ibid.).

Cet acte est scellé par *die edeln herren hern Johan von Brünshorn* (Braunshorn) (son sceau est tombé) *und hern Gerlach von Isemberg* (Isenburg).

— *Conrad von Helfinstein,* ci-dessus, scelle l'acte de son dit frère, Herman : même écu, mais le lion à la queue simple. L. : *S' Conradi de Helpensteyn* (Ibid.) (voir **Mühl|en|bach, Waldpode : Braunsberg,** Suppl.).

Hellebeek. Arnould van *Helbeke,* chevalier, scelle, parmi les nobles de Brabant, le traité du duc de Brabant et du comte de Flandre, 1339, le 3 décembre : une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton senestre d'un lion. L. : . . . . . *Helbeke militis* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Velde**).

T. II, p. 49, 2e col., 1re ligne, lisez : Hellebeeks, au lieu de Hellebeek.

Helm (Joseph-Antoine), curé de Holtz, prévôté d'Arlon, province de Luxembourg, 1788 : coupé; au 1er, une aigle issante; au 2d, de . . . (non hachuré) à deux barres d'or. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à sept perles. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B , reg. 46584).

Helmond, voir **Brouchoven,** Suppl.

Helmond. Pierre-Joseph van *Helmont,* natif de Bruxelles, prêtre du diocèse de Malines, chanoine de la Métropole *illec,* possède un bénéfice en l'église de Saventhem, 1787 : de sable à trois casques. C. : un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46569).

Helmsdorff *(Johan Jost von),* capitaine, scelle la liste de recensement de sa compagnie au régiment impérial et royal du général-feldmaréchal-lieutenant baron Wetzel, 1710, le 10 avril : coupé, au casque couronné, cimé d'une tête et col de bouquetin, brochant sur le coupé. Cq. couronné. C. : deux cornes de bouquetin, accostées des lettres I-H. Sans autre L. (cachet en cire rouge) (Archives commun. de Nivelles).

HELROEDE, voir **Beeck,** Suppl.

Hem, voir **Nouvelles, Taintenier.**

HEMBERG, voir **Virneburg.**

Hembise. *Willem van Imbiese, filius Jans,* déclare tenir, du comte de Flandre, une rente seigneuriale, avec bailli, six échevins, amendes, etc., 1528 (n. st.), le 13 avril; *Willem van Hijmbiese,* homme servant des Chartreux, à Gand, 1532, le 25 juillet; *Willem van Imbiese,* père et tuteur de Jean, qui tient, du Vieux-Bourg de Gand, le fief dit de *ter Jacht,* à Heusden, au hameau de *te Ertbuer,* fief comprenant 12 bonniers, une rente seigneuriale, un bailli, etc., et un arrière-fief, lequel fief il a hérité de sa mère, damoiselle Guillelmine Triest, fille de Josse, 1533, le 15 février (n. st.) : trois bandes, ou un bandé, à l'ombre de lion et à la bordure engrêlée. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux bustes de more. S. : deux léopards lionnés. L'écu, accosté, au haut, des lettres m-y. L. : *S Gielli . de Hembyze escuuier* (Fiefs, Nos 7271, 2644, 2981).

Ledit arrière-fief est tenu par *Gillekin* Cabeliau (fils de maître Gilles), dont les tuteurs sont : Pierre Cabeliau et Gerard van den Bundere.

Hembise. *Jan van Imbijse, filius Willems,* homme servant du couvent des Chartreux, à Gand, 1553, le 2 décembre : trois bandes, à l'ombre de lion et à la bordure engrêlée. C. : deux bustes de more (sur un bourrelet). S. : deux lions. L. : *S Ioannis de . . . mbyse f' Wms* (Ibid., N° 2537) (voir **Maleingreau, Sersanders, Stalens, Baufremez,** Suppl.).

Hemelverdegem. *Min her Olivier van Emelverdighem, riddre,* homme de fief de *Wouter van Pollar* (Pollaere), scelle un acte analysé au nom de **Viane,** 1288 : un lion, au bâton, engrêlé brochant. L. : ✠ *S Oliueri de Eimmeuer* . . . . . (Arch. de l'Etat, à Gand, Couvent des Riches-Claires).

HEMERS, voir **Zuijtpeene, Vendeville.**

Hémomez. Herman van *Heijmometz,* échevin de Binderveld, 1587 : écartelé ; aux 1er et 4e, un sautoir engrêlé ; aux 2e et 3e, une fasce. C. fruste. L. : . . . . *man van Hemom* . . . . (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **HEIJMOMEEZ, Hemoniez,** T. II, 62, leçon inexacte pour **Hemmomez**).

Hémomez est une cense à Lathuy (voir Tarlier et Wauters, *La Belgique ancienne et moderne,* canton de Jodoigne, p. 141).

Hemptinne. *Jehan de Hemptines, maieur de tenans de la court daffroictmont que honnorables personnes damoiselle Ydde, vesve relicte de feu Jehan Daingnelee, pour sa vicaire, et Jehan delle Barre, pour la propriete ont jugante a Rosier nostre dame, 1531, le 15 mai : maire des tenans de la court daffroictmont que honorables homme Jehan delle Baire* (Barre) *at de par Heluye, sa femme, fille de feu Jehan daingnelee* (Agnelée), *jugante en la ville de Rosier nostre Damme* (Grand-Rosière), 1531, le 2 novembre ; *maieur de la court des tenans que honorable homme Jehan delle Barre at jugante a Affroymont,* 1532, le 14 septembre : trois étriers ; au franc-quartier brochant chargé d'une rose. L. : *S' Iehan de Himtin* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3180, A. G. B.) (voir **Argenteau,** Suppl.).

Tarlier et Wauters, *La Belgique ancienne et moderne,* canton de Perwez, p. 169, disent : la cour de Froymont. T. II, p. 63, acte de 1524, lisez : Wangenies, au lieu de : Wagenies.

Hemricourt (Thomas de), tenancier d'*Yde, femme jadit Colart Pinte delle Saveniere* (Sauvenière), laquelle adhérite *Gerar delle Marke, vinier, cytain de Liege,* du tiers d'une maison dite « *le petite stoile* », *seante en noefins a Liege,* maison que lui transporte *honete damoiselle et saige damoiselle Maroie, filhe vailhant homme messire Radut Surlet, cheralier,* tiers qu'elle possède en vertu des testaments de *homme honer*[*auble*] *jadit Jehan de Mescaue* (ou *Mestauce*) *et de dame Maroy, jadite sa femme,* 1384, le 18 février (v. st.) : un sautoir ; écusson en cœur au lion couronné. L. : ✶ *S Thrmasin de' Hemericvr* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Mestauce = Mista, dépendance de Stavelot ?

Hemricourt *Thilman de Hemericourt,* échevin de la haute cour de Grand-Axhe, 1509 : une bande, chargée de trois mouchetures d'hermine. L. : . . . . *Tilma . . e H* . . . . . (Ibid.).

— (Henri de), échevin de la haute court de Hollogne-sur-Geer, 1546 ? : même écu. L. : . *Henri de Hemri* . . . . . (Ibid.).

Hende (Jean van den), homme servant du *edelen ende zeere voirsieneyghen Joncheere Charles Hanna*[*er*]*s* (Hannaert), seigneur de Liedekerke et Denderleeuw, burgrave de Bruxelles et de Lombeke, seigneur *van den Eyghendomme* (Eijgendomme, à Borgtlombeke) et d'Idenvoorde, écoutète héréditaire d'Assenede et du metier d'Assenede, qui tient en fief, du Perron d'Alost : *de berch van zijnder heerlichede van Idenvoorde, binnen Okeghem* (Okegem), *gheleghen bijder kercken,* avec une rente seigneuriale sur des biens à Okegem, un bailli, sept échevins, etc., 1541, le 8 février (n. st.) ; homme servant dudit, héritier de sa mère, dame Marguerite Vilain, dame de Liedekerke, tient en fief, du comté de Flandre : *tscaultheeldom van Assenede,* dit *Robbrecht ambacht,* 1541, le 14 septembre : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) roses. L. : + *Ian van den Inde* (Fiefs, Nos 3123, 2276 ; comp. N° 3122) (voir **Zoetaert**).

Le second des deux actes le dit : *Idius mer Jans.*

Hénin-Liétard, voir **Sainte-Aldegonde, Velasco.**

Hennekin, voir **Pruyssen.**

Henneron, voir **Truye, Wampe.**

Hennet, voir **Hanon.**

Henneuses, voir **Moxhe.**

HENNIN, voir **Royer.**

Henri, voir **Hanon.**

Henrix. *Jan Heinrix,* homme de fief du Vieux-Bourg, à Gand, 1378, le 18 juin : un pentalpha, surmonté d'un lambel à quatre pendants. L. : *Sigillu . Iohannis* [*fil*]*ii Herici* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Herbéviller. *Ferris dou Mont, escuiers, filz Wyrion dou Mont, escuier, qui fut,* déclare avoir vendu, à François de *Herbevilleir,* chevalier, et à dame Clémence, sa femme, ses biens à *Magnonvilleir* (Manonviller), à savoir des hommes, femmes, rentes, cens, haute et basse justice, qu'il tenait en

fief dudit François, sa part des dimes de *Magnonvilleir* et de *Welxs ;* il fait sceller *deiz seeilz saiges homes et discreis seigneur Jehan de Herbevilleir, chevalier,* et des curés de *Herbevilleir Saint Germain* et de *Herbevilleir Saint Martin,* 1331, *le mecredi devant lai feste de touz sainz ou mois de octembre ; Jehan :* une croix, accompagnée au 1er canton d'une molette à six rais. L. : . . . *le . . . d Herbeivil . eir ch* . . . . . (Archives de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach) (voir **Blâmont,** Suppl.).

Herchouwelz. Placer à ce nom, de l'article **Irchonwelz,** T. II, p. 137, les deux Jacques de *Herchouicez,* de 1400. D'après le comte du Chastel, Herchouwelz est une terre à Anserœul.

Herdersem, voir **Coudenberg.**

Héricourt, T. II, p 69, lisez : **Haraucourt.**

Herissem, voir **Scharf, Spijsken.**

Herckenrode, voir **Termonde.**

Herman, voir **Smet.**

Hermanni *(Dominus Gerardus, filius),* homme de fief du duc et de la duchesse de Brabant, 1362 (v. st.), le 18 février : trois flanchis ; à la bordure engrêlée. Cq. couronné. C. : une tête et col d'aigle. L. : *S Geraerdi . e . . . militis (Namur,* N° 919).

Hermans zone *(Gelijs) van Oemeren* (Ommeren) donne, à la commanderie de Saint-Jean, à Arnhem, un acte par lequel il renonce à tout droit *dat ic ghehadt hebbe aen hoere bouwijnghe die gheleghen is op den pol,* 1367, *des manendages nae sunte Poncianus dach :* trois rocs d'échiquier, accompagnés au point du chef d'une étoile. L. : ✠ *S' Ihel . . . Hermen soen* (Arnhem. Commanderie de Saint-Jean) (voir **Meerten, Smijt**).

Hermite. *Sijmon Ihermite, heere van Bettinsaert,* tuteur de damoiselle Hélène Vertals, fille et héritière, sous bénéfice d'inventaire, de feu Jean Vertaels, laquelle tient en fief, du comte de Flandre, par l'intermédiaire du château de Deijnze, le *tolbier met alzulcken rechten, vrijheden ende emolumenten, . . . te wetene naer dat de pachtere van den Leijbrugghe uuter name van onsen gheduchten heere ghecoren zal hebben den eersten brauwere, . . . so vermach oijc de erfachteghe van desen leene ofte zijnen pachtre te kiesene eenen anderen brauwere, . . . ende de brauwere . . . es sculdich van elcke braute biers . . . van den neghen hamen zes stoopen biers ;* auquel fief appartient une rente seigneuriale, un bailli (qui emprunte des échevins comtals de la *vierschaere* de Peteghem) et divers droits *(tol, vont, bastaerde goet ende de boete),* 1359, le 11 août : écu fruste. C. : une aigle issante. L. : . . . . . *Ihermit .* (Fiefs, N° 9275).

Hermite. Thomas *Ihermite,* tuteur de damoiselle Catherine Virtael, sœur et héritière d'Hélène Virtael, et qui tient, dudit château de Deijnze, ledit fief, 1561, le 28 novembre : un patenôtre, posé en chevron, accompagné de trois roses ; à la bordure engrêlée. C. : une aigle issante. L. : . . . . . *mae L . . . . . te* (Ibid., N° 9276).

Hermitte, voir **Lembree.**

Herper, voir **Harper,** Suppl.

Herry (D.-Philippe), échevin de la ville d'Anvers, collateur d'une fondation en l'église Saint-Jacques, 1787, le 30 mars : un soleil et un croissant (figuré ?) contourné en chef et une fleur de lis en pointe. Cq. couronné. C. : un homme issant, tenant de la dextre une épée, la senestre sur la hanche. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46341).

C'est bien une fleur de lis stylisée, et non un lis de jardin.

Hersdorf, voir **Schoenecken.**

HERZEELE, HERSELLE Jean van *Herzeele,* écuyer, scelle, parmi les nobles de Flandre, le traité conclu par son comte et le duc de Brabant, 1339, le 3 décembre, à Gand : un chevron, accompagné en chef a dextre d'une merlette. L'écu accosté de deux lions assis, adossés, regardants, et sommé d'un lion rampant, issant. L. : ✠ *Sigillu Iohannes de Harsela* (!) (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Sersanders, Staden**).

Hertbrugghen, voir **Huene.**

Herter d'Hertler (François), capitaine, scelle la sentence d'un tribunal martial, 1741, le 16 novembre, à Luxembourg ; scelle une sentence (voir **Mendoza**), 1742, le 2 janvier, à Luxembourg, scelle une autre sentence, 1743, le 2 janvier, à Luxembourg ; scelle une autre sentence (voir **Naselli**), 1744, le 28 février, à Anvers : parti de gueules et d'argent (sic !). Cq. couronné. C. : un cheval issant, tenant entre les dents un annelet. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles) (voir **Valvason**).

Hertewijc *(Her Heinrec),* tenancier du duc et de la duchesse de Brabant, scelle un acte avec Nicolas Specht (voir celui-ci), 1373, le 19 novembre : écartelé ; au 1er, un maillet penché et deux billettes en chef et cinq autres billettes (2, 3) ; aux 2e et 3e, trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, au 4e, sept (3, 2, 2) billettes. L. : . . . *enrici dci Hertewyc[h]* (Fonds de Locquenghien, c. 1, A. G. B.).

— *Amelric Hertewijch, deeken der gulden van der drapperien in Bruessel,* 1418, le 22 juin : mêmes écu et C. que *Henricus dictus Hertewijck,* 1417, T. II, p. 74 (G., c. IX, l. 40a).

— *Heinric Hertewijch,* tenancier du duc de Brabant,

1424, le 9 mai : mêmes écu et C. C'est le sceau dont il se sert, comme échevin de Bruxelles, en 1417 *(Cambre)* (voir **Wouwere**).

Hertoghe *(Willelmus)* (sans particule), échevin de Bruxelles, 1331 : trois tours, ou portes crénelées ; au franc-quartier brochant chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : un haut chapeau arrondi, garni de deux huchets, adossés, les pavillons en haut. L. : *S' Willelmi dc̄i Dvcis* (Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— *Gielijs de Hertoge, knape,* homme de fief de la duchesse de Brabant, 1390, le 27 mai : même écu. L. : . . . . . *ii dicti Hertog* . . (G., c. XX, l. D).

— *Henricus, filius quondam Willelmi dicti de Hertoge,* 1402 ; rectifier ainsi la L. du sceau décrit T. II, p. 75 : *S Heinrici de Herthoghe* (G., c. 12, l. 63).

— *Ludovicus dictus de Hertog[h]e,* échevin de Bruxelles, 1441, 2 (n. st.) : même écu que Wenceslas, 1395 (T. II, p. 75), mais le lion couronné. Même C. que Wenceslas. L. : *S' Lodewyc de Hertoghe* (G., c. VI, l. 18e, c. XVIII, l. 107a).

— (C. de), [conseiller et secrétaire de la princesse-douairière d'Orange], écrit, de Leeuwarden, 1719, le 8 juin : une lettre à . . . [van] *Brandwijck,* seigneur de Blokland, échevin et conseiller de la ville de Dordrecht : coupé ; au 1er, un lion léopardé ; au 2e, plain, diapré. Cq. couronné. C. : un bonnet de prince du S. E. R., sommé d'un lion léopardé, assis. Sans L. (cachet en cire noire) (M. Beelaerts de Blokland, à La Haye) (voir **Serclaes**, **Schat**, **Schrijnmakers**, **Wassart**, **Wijneghem**).

Hervorst (Hugues van), un des *vrinde ende maghe* de Jean van Hagenbeck, le jeune, 1338 : trois (2, 1) poissons, posés en pal. L. : ✠ *S Hvgonis de Hervorste* (Dusseldorf, *Clèves-Mark,* N° 195) (voir **Hagenbeck**, Suppl.).

Herwijnen, voir **Tengnagell.**

Hesdin, voir **Valeriola.**

HESSEN *(Otto van)* donne, avec Jean, voué de Senheim, et d'autres, un *vidimus,* 1438 : de . . . à l'écusson plain, accompagné de trois grelots. C. : un vol. L. : *S* . . . . . *van Hessen* (Dusseldorf, *Clèves-Mark,* N° 234).

Heu, voir **WARMERANGES.**

Heuard, voir **Schram.**

Heule *(Colaerd* van), seigneur de *Tannay,* déclare tenir, du bourg de Bruges, 44 mesures, à Eessen, métier du même nom, *ende es mijne stede daer ic nu up wone* (fief contigu à un autre à lui appartenant et relevant de la dame de Dixmude), ainsi que l'ammanie d'Eessen et de Zarren, avec juridiction, etc., 1430, le 3 août : écartelé ; aux 1er et 4e, plain ; au chef chargé de trois pals ; aux 2e et 3e, plain ; au chef d'hermine (**Lichtervelde**). C. : un vol. S. : deux lévriers. L. : . . . . . *le* (Fiefs, N° 8148).

Heule. Roland van *Huele* déclare tenir, du Vieux-Bourg, à Gand, un fief à Lovendeghem, 1532, le 25 mai : trois pals retraits en chef, accompagnés en pointe d'une étoile. C. : une tête et col de cygne entre un vol d'hermine. S. : deux léopards liennés. L. : . . . . . *Roland van Heele* (Ibid., N° 3088) (voir **Gracht,** Suppl.).

Sans la ligne de séparation du chef.

Heurne (Jean van), fils de maître Jean, déclare tenir, de la seigneurie de Peteghem, près d'Audenaerde, un fief de 11 3/4 bonniers, à Mooregem, 1554, le 2 avril (v. st.) : de . . . à l'écusson plain, surmonté de trois merlettes, rangées en fasce. C. : une tête et col d'animal (la tête cassée). S. : deux lions. L. : *S Ian van Hue* . . . (Fiefs, N° 5289) (voir **Horn**).

Le seigneur de Heurne : *d'argent, à l'escusson et au chief trois merlettes tout de sable* (Corn. Gailliard, *L'Archiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Heusden, voir **Roelofs.**

Heusch. *Henric die Hoesch,* échevin de Bois-le-Duc, 1440, le 7 avril (v. st.) : une flèche, posée en bande, accompagnée en chef à senestre d'un besant, ou tourteau. L. : *S Henrici die Hoesch scabini in Buscoducis* (Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

Heuvet[h], voir **Mohr.**

Hevelbern, voir **Evelbarn,** Suppl.

Héverlé, voir **Collaij, Rijcke.**

Hillebrand, voir **Urbaen.**

Hillegersberg, voir **Nieuwland.**

Hillen *(Giltz, heren) seliger encelen* (= Gilles, petit-fils de feu sire Hille), échevin d'Arlon, 1391 : un coq. L. : .. *Gil* . . . . *en h* . . *l* . . . . . (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 217).

HILLIGHENBERGH[E], voir **Nieuwland.**

Hinckaert *(Johannes dictus),* échevin de Bruxelles, 1467 : sceau décrit, T. II, p. 85. C. : une tête et col imberbe, hirsute (Bruxelles) (voir **Malsen**).

Hinnisdael. Compléter ainsi le sceau de Robert, 1482, T. II, p. 85 : la croix de vair accompagnée, dans chacun des deux cantons supérieurs, d'un maillet penché. L'écusson en cœur est coupé, et non : *au chef.* L. : *S Roberti de Hynnisdale scbi Sci Trvdo* (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

— *Wierich van Hijnnensdael,* échevin du banc de Gelinden, 1527 : plain, au chef chargé de trois merlettes. L. : *S Wierich van Hennesdael* (Ibid., c. 10).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CCXXXIX.

Fig. 1. Guillaume van *Vrilinchoven* (1368),
Fig. 2. Jean van Papenbroec (1385),
Fig. 3. Jean Robijns (1392-1416),
Fig. 4. Louis Grimmaer (1395),

} échevins de Malines.

Hinnisdael. Arnould van *Hennesdael,* échevin de la *vrijerherlicheijt van Borcheer* (Heers), 1597; échevin d'Horpmael, 1603 : coupé ; au 1er, trois merlettes, rangées en fasce ; au 2d, plain. C. : une merlette. L. : *S Aert van Hennesdael* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— Arnould [van] *Hinnisdael,* échevin de la seigneurie d'Horpmael, 1626 ; échevin du comté de Heers, 1627 : même écu, mais les merlettes contournées. L. : *Arnold . . Hinisdael* (Ibid.) (voir **Crainhem**, Suppl.).

Hoboken, voir **Ursel.**

Hodenpijl, voir **Mohier.**

HOECKELUM, voir **Rossum.**

Hoecklin. Henri *Hocklin,* ami de Claude von der *Nuwerburg (Neufchastel),* seigneur du Fay, de Grancey, Berbourg, et de *Godart, herre zur Veltz* (voir **Rochette**). 1500 (st. de Trèves) : une fleur de lis. C. : une fleur de lis. L. : *S' Henrich . uecklin* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 2081).

— *(Appollonaris), herr zu Biertringenn* (Bertrange), tuteur de ses deux fils, *Hans Jacop* et *Hans Christoffel,* déclarent que, ayant hérité de feu son cousin *(vetter) heren Henrich Hoecklin : die guter, gult, rente und alle gerechtikeit des vestenn Wilhelms von Sourfelt* (Strainchamps), *herren zu Wannen* (Vance), *voiralteren in denn derfferen Diefferdingen* (Differdange) *und Flachszwiler* (Flaxweiler), *mit sampt eymme bruele . . . zu Kerschen* (Charage, c'est-a-dire : *Bascharage,* ou *Hautchharage), denn dieselbige inwoner daselbst zu zedenn, mehen, honsten (housten ?) unnd in zu faren schuldich sin,* ledit *Sourfelt* a dégagé ces biens, moyennant 850 écus d'or de Luxembourg, 1527, *des achtenn dages Brachmonats :* une fleur de lis. C. : un vol. L. : *S Appolonaris Heckle* (!) (Ibid., N° 2408*) (voir **Metzenhausen, NEUFCHASTEL, Strainchamps**).

HOEMEN, voir **Nagel.**

Hoen. *Johan Huijn van Voerendale* (Voerendael) (voir **Overbund** ·), 1450 : un fascé, ou burelé, au lion (couronné ?) brochant. C. cassé (tête et col d'animal ?). L. : *S Jan Hoen va Vo . . . . . .* (Chevalier Cam. de Borman).

— (Nicolas), échevin du banc de Gelinden, 1637 : un fascé (de huit pièces), au lion couronné, brochant ; à la bordure engrêlée. C. cassé. L. : . *Nicolaus . . . n.* Contre-scel : même écu. Sans C., ni L. (cachet) (Arch. de l'Etat, a Hasselt, Seigneurie de Heers).

— (Le comte de) -Neufchâteau, à son château de Neufchâteau, comté de Dalhem, province de Limbourg, collateur de la chapelle castrale, fondée par Eugene-Albert, comte de Hoen-Neufchâteau, et dame Marie-Florence, baronne de *Gulpen* (Galoppe), 1787 : écartelé ; aux 1er et 4e, de gueules a la croix d'or ; aux 2e et 3e, un semé de fleurs de lis. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux griffons regardants. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46578) (voir **Imstenrath, Merode, Nassau, Neufchâteau ; Argenteau, Neufchâteau, Wodemont,** Suppl.).

Hoenin, voir **Bastelaer.**

Hoensbroeck. Marie de *Honsbourch* (!), abbesse de Sainte-Gertrude, à Nivelles, et dame de cette ville, 1573 : un fascé (de 8 pièces), au lion couronné brochant. L'écu en losange. T. : un ange. L. : . . . . *dame Marie de Hoensbroeck* . . . . . (Nivelles, Hospices de Nivelles).

— *Adalricus, baro ab Hoensbrouch d'Oestham* (Oosthaun), *canonicus, archidiaconus Hasbanie, necnon custos in ecclesia leodiensi, praepositus thudinensis,* etc., 1640 : de . . . à quatre fasces, au lion couronné brochant. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à . . . perles (cassée). L. : . . *dalricvs ab Hoensbrovch . . . . . archidia . . . . . .* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— (Son Excellence Lothaire-François, marquis de). Son drossard et les régents du marquisat de Hoensbroeck remettent, au gouvernement autrichien, une déclaration relative aux fondations existant dans l'église *illec,* 1787, le 16 mai : fascé d'argent et de gueules (de 8 pièces), au lion couronné brochant. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons, soutenant trois casques, couronnés. C. C., 1°, au milieu : une aigle éployée (entière) ; 2°, à dextre : un lion issant, à la queue fourchée ; 3°, à senestre : un lion issant. S. : deux lions couronnés (C.C.B., reg. 46576).

— Le comte de *Hoensbroeck,* tréfoncier de Liège (voir **Oultremont**), vers 1790 : même écu. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lions couronnés, regardants. Sans L. (cachet en cire rouge dans une boîte de bois) (M. Jos. Maertens, à Gand) (voir **Linsingen, Rivieren ; Bocholz,** Suppl.).

Hoernken *(Johannes),* échevin de Bois-le-Duc, 1418 : trois fleurs de lis ; au franc quartier brochant chargé d'un huchet. L. : . *Iohis Hoerken . . . bi in Buscod'* (Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

Ho[e]ve[n]. *Reynerus de Hoeven,* échevin de Léau, 1377 ; compléter ainsi la description de son sceau, T. II, p. 90 ; l'écusson est à trois pals. L. : . . *. eneri de Hoeven scabi lev . . (Léau,* N° 56).

— Jean *uten Hove, waterygrave* de Flandre, 1444, le 24 novembre : un semé de fleurs de lis ; le bas du

côté senestre de l'écu est cassé. C. : deux jambes, armées, éperonnées, les pieds en haut. L. : . *Ian vten Hove* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Ho[e]ve[n]. *Stas van der Hoven,* écoutète de Zeppe-ren, 1490 : une fasce de cinq fusées, accompagnée en chef à senestre d'un lion ; au franc-quartier brochant chargé de trois coqs. L. : ✠ *S . . . . van der Hoven* (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

— *Stas van der Hoven,* échevin d'Ordange, 1511 : même écu. L. : . *Stas van der Horen* (Couvent de Mariendael, a Diest, Etabl. relig., c. 4686).

— *Wilhem inghen Hayve,* échevin d'Aix-la-Chapelle, 1491, 6 : une tête et col de bouc, mouvant de la pointe. C. : une tête et col de bouc. L. : *S . . . . . Inghen Hoive scabi aque*. (Dusseldorf, Commanderie de Biesen).

— *Schouteth en schepenen der heerlijkheid « de Hoeven », gelegen in 't oostquartier des marquisaat van Bergen op ten Zoom,* 1777 : une tour hersée. C. : une tour hersée. L. : *Seg van den dorpe en heerlyckhey . . . even* (Office fiscal de Brabant, reg. 345) (voir **Obert, Ouderogge, Splitere, Vilvorde, Wouters**).

La mayson surnomé HLUTENHOVE : *d'argent à trois gemelles de gueulle* (COEN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contee de Flandres*).

Hoffman, voir **Wachelg[h]em**.

Hofstad *(Franco dictus de),* échevin de Louvain, 1313 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier diapré (le diapré étant formé de cinq petites fleurs de lis, au pied coupé, rangées en sautoir, de deux lignes diagonales, et de quatre lignes coupant les fleurs de lis des cantons, la 1re et la 4e de ces lignes posées en barre, les deux autres en bande). L. : . . *Francois de Hofstat sc . b . (Cambre).*

— (Guillaume van der), drossard du pays de Rotselaer, scelle un acte de Jean, seigneur de Rotselaer, drossard héréditaire de Brabant, voué de Maestricht, 1415, le 15 mai : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant, plain ou fruste. L. : *Sigil* . . . . . (Ibid.).

Hoheneck, voir **Cloth, Walpode ; Eltz**, Suppl.

Hoijen, voir **Dobbelaere**, Suppl.

Hohnenberg, voir **HUNENBERG**.

Hoildenart, voir **Reifferscheid**.

Hochkirchen. Egmond van *Hokirchen,* échevin d'Aix-la-Chapelle, 1490 : une croix engrêlée ; au franc-quartier chargé d'une église. C. : une tête et col de chien braque. L. : *S Emondi de Hoik . . scab aqven* (Dusseldorf, Echevinage d'Aix-la-Chapelle).

Hochsteden, voir **Heijden**, Suppl.

Hocklin, voir **Hoecklin**, Suppl.

Hocq, voir **Hanon**, Suppl.

Hollande, voir **Oultremont, Reimerswaal.**

Hollant. *Wouter Hollandt,* tenancier de la duchesse de Brabant, scelle un acte du receveur de Brabant, 1388, le 26 juin : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) merlettes ; au filet brochant. L. : *S Worter Hollant* (G., c. VIII, l. 29).

— *Otte Hollants,* receveur de la duchesse, dans sa ville de Bruxelles, 1402, le 7 avril (v. st.) : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) oiseaux ; au bâton brochant. T. : une ange issant derrière l'écu. S. : deux léopards issant de l'encadrement du champ du sceau. L. : *S Otte Hollans* (G , c. XIII, l. 68) (voir **Wittem**).

Hollebeke, voir **Wijts, Witte.**

Le seigneur de HOLLEBEQUE : *de gueulle à deux bendes d'argent* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contee de Flandres*).

Hollenfeltz. *Johannes, miles, dominus de Hoilveils, iusticiarius nobilium comitatus Luczenburgensis,* 1319, *feria sexta in ebdomada penthechostes ; Jehans, sires de Hoelvels, chevaliers, justichiers des gentils hommes de la conteit de Lussembourgh,* 1328 ; *nobles homes monss. Jehans, sires de Hoilveilz,* 1335 ; *vir nobilis Johannes, dominus de Holvels, judex nobilium virorum comitatus Lucenburgensis,* 1337 : dans le champ du sceau, un fermail en losange. L. : ✠ *S' dñi Ioh'is dñi de Hoilvels* (Arch. de l'Etat à Metz, Seigneurie de Clervaux, Arnhem, Chartes de Luxembourg, et Seigneurie de Clervaux, *loc. cit.)* (voir **Raville, Soleuvre**).

HOLLERSTORFF, voir **Cretzel.**

Holset (Thomas de) scelle un acte d'*Emundus, armiger, domini Johannis, quondam domini de Kerpene* (Kerpen), *militis, bone memorie filius,* 1321, *die beatorum Cosme et Damiani martirum : Discretus vir Thomas de Hulsyt, armiger,* scelle un acte d'Elisabeth, abbesse de Burtscheid, 1323, *die ascensionis :* une croix engrêlée, au bâton brochant. L. : ✠ *S Thome de Holzet* (?) (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, Nos 133, 136).

— *Mercielis van Holzete,* échevin de Saint-Trond, 1501 : une bande, chargée en chef d'un écusson a la croix engrêlée, posé dans le sens de la bande, et accompagnée de cinq merlettes, rangées en orle. C. : un buste. L. : *S Merciel van Holzet scabi sci Trvdo[n]* (Abb. de Saint-Trond, c. 10) (voir **Huckelbach ; Broeck**, Suppl.).

Holzhausen, voir **Ingelheim, Schütz.**

Holzapfel (Chrétien von), général-major au service de Sa Majesté de Hongrie et de Bohême, comman-

dant de Luxembourg (il signe : *Holzapfel*, tout court), 1743, le 7 mars : un pélican dans son aire, avec sa pitié. C. : un pommier sec. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. communales de Nivelles) (voir **Renoy, Waid**).

Holvoet. Jean *Hoelvoet* déclare tenir (aveu remis au bailli de Courtrai), en fief, [du seigneur] de Schopeghem : *eene behuuste steghe, ghenaemt tgoet ten Winckele*, de 6-7 bonniers, à Sweveghem, avec une rente sur des biens *illec*, un bailli, lieutenant (qui empruntent leurs échevins au fief de Schopeghem) et divers droits seigneuriaux *(tol, vondt, bastaerde ende stragiers goedt, boeten . . .)*, 1502, le 2 avril (après Pâques) : une étoile, accompagnée de trois (2, 1) besants, ou tourteaux. L. : *S Ian Hoelvoet* (Fiefs, N° 2204).

— (Josse), déclare, en qualité de tuteur assermenté de *Sijnkin* van den Berghe (fils de Gilles), que son pupille tient en fief, de *hooghe edele ende moghenden heere mijn heere van der Gracht*, par l'intermédiaire de sa cour et seigneurie de *te Nieuwenhuus : tgoet ten Perre*, s'étendant sous Harlebeke, Bavichove et Cuerne et comprenant 4-5 bonniers, un bailli (qui emprunte des échevins du suzerain) et divers droits seigneuriaux *(tol, vondt, bastaert ende stragiers goet, boete*, etc.), 1514, le 31 mai : un sautoir. L. : *S I . . ns [H]olvort* (Ibid., N° 1660).

HOFFLE *(Willelmus de)*, échevin de Bruxelles, 1270 : un lion léopardé, accompagné de trois (2, 1) roses. L. : ✠ *S . . . . . mi . . . . . e (Cambre)*.

Hombourg. *Coneman, vogt von Wasselnheim* (voir celui-ci), fait sceller un acte par *hern Frideriche von Homburg, rittere, unser gute vrant*, 1336 : type sentiforme ; une bande, chargée de trois étoiles. L. : ✠ *S . . . . . ch* . . . . . (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach).

— *Folmar*, abbé de Saint-Nabor, fait sceller un acte par *hern Frideriche von Hombourch, ein Ritter*, 1343 : dans le champ du sceau, un casque cimé d'un chapeau, soutenant un grand plumail sur tige. L. : ✠ *S' Ferri chlr' d' Ho'bovr* (Ibid., N° 300 de l'inventaire imprimé).

— *Arnolt, grave zu Hombergh, herre zu der Vels* (la Rochette), et sa femme *Schennette*, prennent un engagement envers *Wynmar* von Gymnich, seigneur de Dudelange et de *Berpberg* (Berbourg), pour le cas où *her Anthilman von Graseweye*, burgrave de *Beckelnheim*, et dame Catherine, dame de *Hombergh*, sa femme, lui susciteraient des difficultés, 1353, *des vierdin dagis na sent Kathermen dage* : *Her Arnolt, herre zu Hoinberch, ritter*, scelle une obligation de sa mère, *Meichtolt von Hoinberch, fraure zu der Velz* (la Rochette), 1364, *up sent Johannes dach baptist' das er geborin wart*, scelle, avec beaucoup d'autres, un acte de Wenceslas, duc de Luxembourg (voir **Boulay**), 1381 ; *Arnold, greve zu Homberg und herre zu der Vels*, et *Schenete*, sa femme, promettent de rendre indemne leur garant *hern Wynmar von Gymnich, unssen neven, herre zu Dudelyngen und zu Berpberg*, 1382, *up Sent Margreten day* ; Arnould : un lion couronné. C. : un lion couronné, issant. L. : *S' Arnvlphi comitis de Hombg* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N°s 143, 210, 215, etc.).

Hombourg. *Schen[n]el[t]e*, ci-dessus, femme dudit Arnould, 1353, 82 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion couronné ; aux 2e et 3e, trois feuilles de tilleul, renversées, sans tige (de nénuphar) (**Bourscheid ?**). L. : ✠ *S' Ienate coitissa de Hoibg'* (Ibid.).

Her Wessilys, herre tzu Borscheid (Bourscheid), juge des nobles au duché de Luxembourg, scelle l'acte desdits époux, de 1355.

— *Johan, here tzu Hoemberch, heren Arnoltz son g[re]ven tzu Hoemberch, und heren tzu der Veeltz*, et *Irmegart von Scharffeneck*, sa femme (voir **Scharfeneck**), 1386 ; le mari : un lion (non couronné). L. : . . . *oha* . . . *Hoinberg* . (Ibid., N° 225b).

— *Katherina, domina in Hoenb[er]g*, donne, à *Wynmarus de Gymnich, dominus in Dudelingen, sororius meus*, ses pouvoirs aux fins de négocier et recevoir : *dampna nobis et nostris subditis per illustrem dominum meum ducem barensem* (de Bar) *et suam expedicionem in partibus et terminis iuxta Hoenb[er]g illata*, 1388, *dominica qua cantatur misericordia domini* : dans le champ du petit sceau, rond, dame debout, tenant deux écus ; A, un lion (couronné ?) contourné ; B, une fasce bretessée et contre-bretessée (accompagnée ? un peu fruste). L. : . *S Kattrin de Hoenbergh* (Ibid., N° 230) (voir **Montfo[o]rt**, *passim*, **Pittange, Rochette, Roeser : MEYGEN**, Suppl.).

Homen, voir **Oemen**.

HOMME, voir **Aertrijcke**, Suppl.

Hon, voir **Enghien**, Suppl.

Hondeghem, placer à ce nom l'article **HOUDEGHEM** (mauvaise leçon), T. II, p. 117.

— *Williaumes de Kienvile, eskevins et coeriers don terroir de Berghes* (Bergues-Saint-Winoc), 1345, en juin, le mardi avant la Saint-Jean-Baptiste : une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : . . . . *liames de Kien* . . . . (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Hondelange. *Bernhart von Hondelingen* (voir **Messancy**), 1456 : une croix recercelée. C. cassé. L. : . . . . . *Hondelin* . . . (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1067).

Hondeloese, voir **Stalle**.

Hondschoote, voir **Schoor**.

Hondt, voir **Velde**.

HONHORST (**Hoonhorst**?) *(Amelius de), famulus,* témoin, scelle l'acte de *Pelegrinus de Putte*[*n*] et consorts, 1296 : une croix componée. L. : ✠ *S' Amilii de Honhorst* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean).

Honich, voir **Surpele**.

Honkele, voir **Onckele**.

Honnecourt, voir **Schat**.

Introduction, T. I, p. 43, lisez : Honnecourt, et non *Houcourt*.

Hönnepel, voir **Malsen**.

Honsem, voir **Rivieren**, **Taije**, **Woelmont**.

Hontheim (. . . von), *dechant* du chapitre collégial de Saint-Siméon, à Trèves, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de ce chapitre, situés dans la province de Luxembourg, 1788, le 30 avril : coupé ; au 1er, d'azur à un lévrier, colleté, bouclé, élancé ; au 2d, plain, diapré. Cq. couronné. C. : un lévrier, colleté, bouclé, issant. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46661).

Honthem (Gérard van), T. II, p. 105, lisez : Houthem. C'est le même personnage que celui cité T. II, p. 120. Il prêta serment, comme écoutète, le 15 avril 1537 (communication du chevalier Cam. de Borman).

Hooft, voir **Tengnagell**.

Hoogeveen, voir **Lokhorst**.

HOONHORST, voir **HONHORST**, Suppl

Hordain. Placer à ce nom les articles **Hordin** et **Houdain**, T. II, p. 107, 117.

— Jean de *Hourdaing*, 1428, est un bâtard de Lalaing-Hordain.

Hörde (Adam-Arnould, baron von), capitaine, commandant une compagnie au régiment impérial et royal d'infanterie « général-*feldwachtmeister* baron von Bettendorff », scelle le rôle de recensement de sa compagnie, 1724, le 16 novembre, à Trapani ; scelle des pièces comptables, des interrogatoires et des rapports de 1729-1731, à Palerme : écartelé ; aux 1er et 4e, une roue ; aux 2e et 3e, une rose. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lions. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles).

Hor[**r**]**icke**. *Johannes de Angulo*, échevin de Vilvorde, 1368 : trois macles. L. : *S Ian van den Horricke (Cambre)*.

— *Godefridus de Angulo*, même qualité, 1368 : trois macles, surmontés d'un lambel. T. : un homme sauvage sans massue. L'écu accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : *S' Godefridi de Angulo* (Ibid.).

Hor[**r**]**icke**. *Johannes de Angulo*, même qualité, 1407 : même écu (avec lambel). L. : . . . . . *Angu* . . (Ibid.) (voir **ANGULO**, **COENSBORCH**, **Woelmont**).

Horion *(Wautelet de), maires de le court madame Maroie de Haultepenne, espeuses monss. Ernoules, jadĕe de Warnant, chevalliers* (il s'agit d'un fief à Hollogne-sur-Geer), 1403, le 2 avril (date de l'acte) : cinq (2, 2, 1) fleurs de lis ; au franc-quartier brochant chargé d'un lion ; au lambel brochant sur l'écu. L. : . . . . . *e* . . *de Horion* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— (Jean de), échevin de la haute cour de Hollogne-sur-Geer, 1366, 71 : une bande. Cq. couronné. C. : une tête et col de licorne. L. : *S Iohan de Horion* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— *Joncker Johan de Horrion, stadthelder der justicie der vrijer heerlicheijt Heere* (Heers), 1620 : écartelé : aux 1er et 4e, une bande ; aux 2e et 3e, une hure de sanglier contournée. C. : une tête et col de licorne entre un vol. L. indistincte (grand cachet ovale) (Ibid.) (voir **Carondelet**, **Kortenbach**, **Merode** ; **Dobbelstein**, **Kempĕnere**, Suppl.).

Horn, **Hornes**. *Willem, heere van Horne ende van Gaesbeke*, chev., scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : trois huchets. L. : . . . *illelm* . *dni de H* . . . . *et de Altena milit* . . (Chartes des ducs de Brabant).

— *Her Didderic, here van Perweis, van Kranenborgh*, et *Jonker Johan van Hoerne*, son frère, scellent *un acte d'Everwin, heren Loeves soen van Hulhusen* (Hulhuizen), *ridders*, 1353 ; *Didderic* : trois huchets, surmontés d'un lambel. L. : ✠ *S Teodici d Hoernes dni de Cranebor*g *m*' (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 278).

— *Johan*, ci-dessus, 1353 : même écu, mais les trois pendants du lambel chargés, chacun, de trois ventres de petit-gris (voir T. I, p. 111, 1re col., 1348, 50). L. : ✠ *S' Iohannis de Hoerne* (Ibid.).

— Ambroise, comte de Hornes et de *Bassigny* (Bassigney), etc. (voir **Thiennes**), 1646 : écartelé ; aux 1er et 4e, trois huchets ; aux 2e et 3e, une escarboucle (**Clèves**). L'écu sommé d'une couronne à douze perles, dont trois relevées. L. : *Ambroise com* . . . . . *Hornes* . . . . *Bassign* . . . *baro* . . . . *Boxtel* (= Boxtel) (Chap. de Nivelles, c. 1373, A. G. B.).

— Eugène-Maximilien, comte et prince de Hornes, etc.

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Pl. CCXL.

Fig. 1. Gérard de Winter (1399),
Fig. 2. Jean Lelijbom (1408),
Fig. 3. Gauthier van Voesdonc (1410),
} échevins de Malines.

(voir **Wignacourt**), 1683 ; écartelé ; aux 1er et 4e, trois huchets ; aux 2e et 3e, de . . . a l'écusson plain, et a l'escarboucle brochante. L'écu posé sur un manteau aux armes de l'eau, doublé d'hermine, sommé d'une couronne à cinq fleurons et a quatre perles. L. : *Eygene Maximilien . . . . . Hornes* (Ibid.).

Horn, Hornes. Le même (voir **Serclaes**), 1688 : même écu qu'Ambroise (**Clèves** sans l'écusson), sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (cachet ovale) (Ibid., c. 1375bis).

— (A. de), adresse une lettre au financier-marchand Gasparini, a Bruxelles, 1696, le 19 mars, de Paris : écartelé ; aux 1er et 4e, trois huchets, le 1er contourné ; aux 2e et 3e, trois pals de vair ; au chef de quartier chargé d'une merlette. C. : un haut bonnet d'hermine, issant d'un bourrelet de plumes. Sans L. (cachet en cire rouge) (Bruxelles) (voir **Horst, Isenburg, Cannart, Croy, Os, Pret, Rotselaer, Serjacops, Surpele, Woelmont ; HULHUIZEN**, Suppl.).

T. II, p. 112, lisez : Bassigney, et non *Bassigny*, à propos de l'acte de 1434, concernant Jean van *Heurne*, seigneur de *Bausenghies*.
Ibid., à la fin de l'article, lisez *Quatermart*, au lieu de *Quatermark*.

Horpisch *(Johan)*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1536 : trois losanges. C. : deux écots, posés en chevron renversé. L. : *S Ioha Herpi[s] scabinus* (!) *aqe* (Dusseldorf, *Marienstift Aachen*).

Horrich (Jean-Adam-Charles, baron von), J.-A. Horrich, lieutenant, 1723, le 10 juin, à Palerme, 1724, le 11 décembre, *idem*, scelle des pièces comptables de la compagnie du capitaine Vulpius, au régiment impérial et royal d'infanterie « général-*feldwachtmeister* baron von Bettendorff » ; J.-A.-C., baron von Horrich, lieutenant, scelle le compte de la compagnie du lieutenant-colonel baron von Wetzel, au même régiment, 1729, le 30 mars et le 30 avril, a Palerme ; capitaine au régiment Onelli, il scelle des comptes, rapports, interrogatoires, etc., 1736, à *Eperies*, 1743, a Luxembourg, 1744, à Termonde ; deux cachets différents ; A, 1723 : un sautoir, cantonné de douze croisettes (simples). L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à trois fleurons, alternant de deux petites pointes (sans perles). Sans L. : 1729-44 : même écu (forme normale). Cq. couronné. C. : un écusson de l'écu entre un vol. Sans L. (cachets en cire rouge) (Arch. communales de Nivelles) (voir **Oschetzki**).

D'après le rôle de recensement de 1736, il était natif de *Münster aus dem Gülischen*, âgé de 35 1/2 ans, marié et père d'un enfant.
En 1744, le 31 août, le baron von Horrich, était commandant de bataillon à Audenaerde.

Horst (Herman van), garant de Gossuin Stecke, 1435 : un burelé, au lion brochant. Cq. couronné. C. : un vol burelé. L. : . . . . . *n de Horst* (Arnhem, *Testamenten van Ammerzoden*) (voir **Moretus**).

Hosden, voir **Woelmont.**

Houchain, voir **Montmorency.**

Houdain (mauvaise appellation), T. II, p. 117 ; placer cet article à **Hordain.**

HOUDEGHEM, T. II, p. 117, placer cet article a **Hondeghem.**

Houffalize, voir **Merode, Pittange, Puttelange.**

Houman, voir **Moere**, Suppl.

Houplines, voir **Leene**, Suppl.

HOUSE *(Henric van)* scelle parmi les *gerichtes lude* du tribunal de *Housse*, la cession d'un bien, à *Housse*, faite, par Simon van den *Rade* et consorts, au comte de Clèves, 1359 : une fasce bretessée et contrebretessée, surmontée de trois merlettes. L. : ✕ *S' Henrici de Hengeze* (!) (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 321).

Houzeau, voir **Marin.**

Houssière. *Obiers, escuiers, fils jadis mon signeur Mart de le Housire, chevalier*, déclare avoir pris *a cense, tout le cours de me vie, a maistre A., freres, et as serveurs del hospital me dame Sainte Gertrud de Nivelle, kon dist de Saint Nicolai, le dime de le tenure ki jadis fut Jehan de le Housire, nostre oncle, tenant trois mesures de terre, pau plus pau mains, . . . a Liebrechees* (Liberchies), 1327, au mois d'avril : une fasce, chargée de trois coquilles et surmontée de trois merlettes. L. : ✠ *S Obie . . de le Housire* (Nivelles, Hospices de Nivelles) (voir **Marbais**).

Housta, voir **Man.**

Houte, voir **Sproncholf.**

Houthem, voir **Honthem**, Suppl.

Houwel, voir **Witte.**

Houx, voir **Wolf.**

Hovelwijk, voir **Coterken.**

Hove[n], voir **Stockman : Dieven, Hoeve**, Suppl.

Hoves, voir **Prelle.**

Huart, voir **Pruijssen.**

Huerebloc, voir **Sare, Wouters.**

HUESEN, voir **Baerl**, Suppl.

HUFFLE, voir **Tudekem.**

Huge (Jean), échevin de Burtscheid (près d'Aix-la-Chapelle), 1407 : un chevron, accompagné en chef à dextre d'une rose. L. : *S Iohannis Hvge* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 209).

Huhn von Althuhnen (J.-?-J.-F.), *Kriegscommissariatsbeamter*, scelle le rôle de recensement du régiment impérial et royal d'infanterie « feldmaréchal-lieutenant comte Onelli (O'Nelly) », 1740, les 14 et 15 octobre : coupé ; au 1er, de gueules à l'aigle éployée, les deux têtes surmontées, chacune, d'une couronne ; au 2e, d'or à un coq. Cq. couronné. C. : un coq. Sans L. (cachet sans L.) (Arch. commun. de Nivelles).

Huy, voir **Werotte**.

Huijghman[s], voir **Nispen**.

Huijn, voir **Merode, Nassau, Reuschenberg**.

Huijs, voir **Meeus, Surpele ; Lexhy**, Suppl.

Huijsman, voir **Serjacops**.

Huissen. *Theodericus de Husen, miles, dapifer nobilis viri domini Ottonis, comitis clivensis* (de Clèves), déclare que, devant lui, *Theodericus de Weda (Weyda)* et sa femme, *Aleydis*, ont vendu, à *dominus Theodoricus dictus Palmart, plebanus in Malbergh, aream suam . . ., actum in Malbergh* (Malburg), 1309, *in vigilia circumcisionis domini :* de . . . à l'écusson plain et au lambel à cinq pendants, brochant. L. : ✠ *S' Theod' de Hvson* (!) *mil'* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean).

Huldenberg. *Johannes de Heldenbergha, collector et receptor redditvum domini ducis Brabantie,* 1284 (n. st.) : dans le champ du sceau, une tête barbue, contournée, coiffée d'un chapeau pyramidal. L. : ✠ *S' Iohannis de Heldebergа cl'i (= clerici)* (Bruxelles).

— *Gerardus de Huldeberge*, échevin de Bruxelles, 1398 : sceau décrit T. II, p. 127, le volet et le chapeau de tournoi sont d'hermine (G., c. XVIII, l. 103, *passim*).

— *Jehan de Huldeberghe, dit le Familleux, escuyer, signeur du Bois signeur Ysaac* (Bois-Seigneur-Isaac), *et dophain* (Ophain) *et des app[er]ten[ances]*, fait un accord avec l'hôpital de Sainte-Gertrude, dit de Saint-Nicolas, à Nivelles, 1433 : plain ; au chef bastillé, chargé de trois maillets penchés. Cq. couronné. C. : une tête et col de lévrier, colleté, accostés d'une béquille de Saint-Antoine et d'une sonnette, le manche en haut. L. : *S Iehan le Famil-* . . . . . (Nivelles, Hospices de Nivelles).

— *Jehan de Houdeberghe, dit le Fameilheus, seigneur dou Bos seigneur Ysaac et Dopehain*, 1439 : mêmes écu et C., accosté de la béquille de Saint-Antoine et de la sonnette. Cq. couronné. S. : deux griffons. L. : . . . . . *du Bos* (Abb. de Nizelles, Etabl. relig., c. 3200, A. G. B.) (voir **Limelette, Serclaes, Schat, Warde**).

Hulhuizen. *Loef van Hulhuzen, ridder*, déclare avoir promis à damoiseau Jean, comte de Clèves, de payer pour lui, à *Griete van Lente* (Lent) et aux héritiers de celle-ci, 1232 livres de paiement, en vertu d'une obligation dudit et de ses cautions, échéant à la Saint-Martin-en-hiver prochaine, et engage à ladite : *dat hues to Hirtevelt* (Hertefeld) *in de vagedije van Wese* (Weeze) *in mine alinghe goede van Hertevelt* (!) *ende van Wese, mit den heerlikheijden, gerichte, mit rente, . . .* relevant dudit comte, 1349, *up sünte Andreas dach :* un gonfanon. C. : une tête et col de cygne entre . . . (un vol ou deux rameaux). L. : ✠ *S Lovoni de Hulhvsen militis* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 254).

Il fait sceller cet acte par les suivants : *heren Otten van Bilant, den alden, heren Rolant Hagedorn, heren Johan van Ossenbroych, riddere.*

— *Everwün, heren Loeves soen van Hulhusen, ridders* (son sceau est tombé), *ende mijn zusteren, Ijda, her voermaels heren Loeves wijf, moeder Everwüns ende sünre zusteren*, déclarent que, sur le conseil d'*Evert van Hulhusen*, oncle desdits enfants, ils ont vendu à damoiseau Jean, comte de Clèves, et à la comtesse Mathilde de Clèves : *ons hues to Hulhusen mit den gericht al daer ende mit heerlicheijden, dije her Loef vorg. te pacht hielt van den vors. greve van Cleve*, 1353, *up sinte Johannes dach nativitas in midden somer ; Everwün, onser kinder oem :* un gonfanon. L. : . . . . . *hvse* (Ibid., N° 278).

Everwün, le neveu, fait sceller encore : *onsen lieven here her Didderic* (de Hornes), *heren van Perweis van Kranenborgh, Jonher Johan van Hoerne, sinen broeder, heren Elbrecht* (!) (sans nom de famille ; c'est un Eyll ; voir à ce nom, Suppl.) *ende heren Wicher van Monement, riddere.*

HULZE *(Frederich van)* (affaire financière), 1402, *op sente Elzebetten avende der heilger Joncfren :* une feuille de nénuphar (ou cœur). L. : ✠ *S' Frederic va Hvls* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 221).

Hulst, voir **WOUTELINGEN**,

Humières, voir **Rubempré, Warisoulx**.

Hun, voir **Carondelet, Oijenbrugghe, Waha**.

HUNGEZE, voir **HOUSE**.

Hunolstein *Nicholaus, advocatus de Honnelsten, Beatrix, uxor eius, Nicholaus, miles, Nicholaus* (!), *clericus, et Johannes, fratres, eorum liberi*, déclarent que noble homme, Jean, comte de Salm, et dame *Johennete*, sa femme, lui ayant vendu le château de *Honnelstein*, pour 2000 livres de Trèves, ledit comte pourra le racheter, à toute heure, au même prix,

pour lui-même, mais pas pour un autre, notamment pas pour l'archevêque, ni pour l'église de Trèves, et que, en cas de rachat, il ne pourra le rétrocéder qu'à *Nicholaus,* ou a ses héritiers, 1296, le 3 juin : deux fasces, accompagnées de douze (5, 4, 2, 1) billettes. L. : . . . . . *ai ad* . . . . . Contre-scel : même écu. L. : ✠ *S' Nychol' advoc d' Henols* (Arch. d'Arnhem, Chartes de Luxembourg).

Sont tombés les sceaux de nobles hommes *Henricus, comes Valdencie,* et *Johannes, comes de Spanchen* (Sponheim).

Hunolstein. *Johan, foit zu Hunelstein,* déclare avoir reçu *zu rehtem burglene, von dem edelen müne genedigen hern Johane, g[re]ven zu Salmen, min hus zu Hunelstein, mit allen rehte und zu gehore, herschaft und foldige, und waz zu Hunelstein gehorich ist, als verre als ich reht do zu han, mit namen die win gulde of der Mühselen, die gelegen ist zu Grach* (Graach), *zu Küse* (Cues) *und zu Liser* (Lieser), *penning gulde, oley gulde, korn gulde, haber gulde, gerihte, mit allem rehte als ich es do han, die doerfer umb Baldenowe* (Baldenau), *zu Drome, zu Hunthem* (Hundheim), *zu Huntzerot* (Hinzerath), *zu Wenigen Rot* (Wenigerath), *zu Hentzerot* (Heinzerath), *und die zinse die hochus, welcher leie gut und gulde, wie die gelegen sint . . .,* 1366, *off den samestag vier wochen nach de heilig oster dag :* deux fasces, accompagnées de . . . billettes, 4, 4 ; la pointe est cassée ; on ne voit qu'une billette à senestre. Volet de l'écu. C. : un grand plumail. L. : . . . *oha vot v Hunolst* . . . . . (Ibid , N° 151).

— *Elizabeth von Bolchen* (Boulay), *wietwe zu Hoinsteyn, frauwe zu Sant Johans bergh* (Mont-Saint-Jean), sa sœur, *Gude von Bolchen, wietwe zur Nuwenburgh (Neufchastel), frauwe zu Zolveren* (Soleuvre) *unnd Bertpurgh* (Berbourg) *(1° loco),* etc., font une convention au sujet desdites terres, 1515, *uff sampstach nest na unnssers herrnn lichams tage :* dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus : A, deux fasces, accompagnées de douze (5, 4, 3,) billettes ; B, écartelé ; aux 1er et 4e, une croix ancrée ; aux 2e et 3e, trois fasces (**Boulay**) (Ibid., N° 2288a).

Hunolstein. *Elizabeth von Hoinstein,* femme de Salentin, seigneur d'*Ysenburgh* (Isenburg), 1515 : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus : A, deux fasces, accompagnées de douze (5, 4, 3) billettes ; B, deux fasces (**Isenburg**). L. : *S Elizabet voch von Honestein . sam* (?) (Ibid., N° 2288a) (voir **Salm, Stromberg ; Blankenheim,** Suppl.).

Hunsdorf. *Die ersaemen herrn Thielman van Huntzdorff und herrn Peter Wolff van Vilcheringen,* hommes du couvent *(cpredieger cloisters) aller nest hie by Lutzembourgh* (Luxembourg) *gelegen,* de l'ordre de Saint-Dominique, 1491 (n. st.) : un arbuste, sur une terrasse. C. : un arbuste. L. : *S Tilman va Henstorf* (Ibid , N° 1904) (voir **Gymnich** ; Suppl).

Huntzswin, voir **Nauheim, Schilling.**

Hurte, voir **Schoeneck.**

Husman, voir **Neeffs.**

HUWAGEN, voir **Udekem.**

I

Iddergem, voir **Emont**, Suppl.

Idegem. Etienne van *IJedeghem* (fils de sire Robert), écuyer, seigneur de Wieze, déclare tenir, du Perron d'Alost, la seigneurie de Wieze, avec 50 bonniers de terre, à Wieze et à Denderbelle, avec un moulin, diverses autres terres, rentes, cour féodale, etc., 1514, le 2 août : deux fasces, la 2de chargée d'un écusson au lion (?). C. : deux navets, les racines en bas. L. : . . . . . *m f' m' Rob* . . . . . (Fiefs, N° 5153) (voir **Vo[o]rde ; Croix**, Suppl.).

Le seigneur de IJdeghem de sable, à deux fesses d'or. Le seigneur de Wyse (Wieze) : *pareillés, rompu d'un escusson d'azur, à trois trocs d'argent* (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comtée de Flandres*).

IJKELE, voir **Schat.**

Immendorf. Léonard van *Immendorp,* échevin de Burtscheid (d'Aix-la-Chapelle), 1453, 80 : trois étoiles à cinq rais. L. : *Sigillum Lenart va Ymendorp* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid N°s 226, 256).

Immerseel. *Jhan van IJmmersele,* chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand ; *Dominus Johannes, dominus de IJmmersele, miles,* homme de fief du duc et de la duchesse de Brabant, 1362 (n. st.), le 18 février : trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : ✠ *S' Iohis de*

Lierre ... de Wommelgh. (Chartes des ducs de Brabant, et *Namur*, N° 919) (voir **Dens**, Suppl.).

Inde, voir **Hende**, Suppl.

Ingelheim, voir **Breidbach**, Suppl.

Ippelbrun, voir **Greiffenklau**, Suppl.

Irchonwelz. Placer l'article de ce nom à **Herchouwelz** (voir Suppl.).

IJsebrant. *Gheeraerdt IJsbrands, filius Jans,* déclare tenir, du comté de Flandre, un fief situé dans la *vierschare* de Sinaij, paroisse de Belcele, et dit *te Willemaers,* de 60 bonniers, dont 42 bonniers sont des arrière-fiefs, 1515, le 17 août : un écureuil, accompagné au canton dextre d'une étoile à cinq rais. C. : l'écureuil. L. : ..... *Yzebra* .. [....] (Fiefs, N° 6305).

L'écureuil est parfaitement caractérisé. Comparez T. II, p. 138.

Isenburg. *Salentinus, nobilis de Ysinburgh, et Agnes, coniux nostra, soror honorabilis domini et archyepiscopi coloniensis,* constituent à *Johannes dictus de Bassinheym* et à sa femme, auxquels ils doivent 26 marcs d'Aix-la-Chapelle, ... une rente de 3 marcs, sur leurs biens *in Lare* (Lahr), *apud villam que dicitur Brechene* (Brechen ?), *equis suis amissis ac inde grave dampnum pro nobis sustinens,* 1276, *in festo assumptionis beate Marie virginis* : diapré, à deux fasces. L. : ✠ *S Salentini dñi de Ysenberg* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

Arnoldus de Bassinheym est un des témoins de cet acte.

— *Agnes,* ci-dessus, 1276 : dans le champ du sceau, ogival, petit module, dame debout, au manteau doublé de vair, tenant sur la main senestre un oiseau de chasse et de la dextre un écu diapré, à deux fasces. L. : ✠ *S Agnes vxor Salctin de Ysenbvr* . (Ibid.).

— *Her Gerlach von Isemberg* (voir **Helfenstein**), 1338 : deux fasces. L. : ✠ *S Gerla* ..... *senbvrg* (Ibid.).

— *Salentin, her zu Ysenburgh,* et sa femme (voir **Hunolstein**), 1315 : deux fasces. C. : un vol (non chargé). L. : *S* [*Salentin*] ..... (Ibid., N° 2288a).

— *Anna van Isenburgh,* femme de *Frantz, junggraffe zue Manderschitt* (Manderscheid) *und Blanckenheym* (Blankenheim), etc., 1545, 6, 7 (voir **Sayn**) ; *Frauw Anne, geporne dochter zu Ysenbury und witwe zu Manderscheit und Blanckenheim, frauwe zu Berpurg* (Berbourg), *Zolver* (Soleuvre) *und Berris,* fait un contrat de mariage avec *Johann von Lierc* (fils de Johan), *herr zu Berchem, zu Ranst und zu Esch,* etc. (voir **Lierre**), 1549 ; comme veuve, elle scelle en 1554, 56 : deux fasces. T. : un ange. L. : *Anna dochter zv Isenpvrg* (Ibid., N°s 2624, 2628, 2640, 2650, 2684, 2727, 2742a).

Elle apporte, à son mariage avec Lierre : les seigneuries de Soleuvre et de Differdange, *das Schenckampt und goldt zu Dolenhoffen* (Thionville) *uff der rentmeistereien daselbst,* la seigneurie de *Berris,* la moitié de Berbourg, etc.

Isenburg. *Johan,* évêque de Trèves, scelle le contrat de mariage de sa parente, *Anne,* avec Jean de Lierre, 1549 : écartelé ; aux 1er et 4e, une croix (**Trèves**) ; aux 2e et 3e, quatre (!) burelles. Trois casques. C. C., 1° (au milieu) : un écran échancré, les sept pointes ornées, chacune, d'une plume de paon, ledit écran chargé d'une croix et, en cœur, d'un écusson à quatre burelles ; 2° (à dextre) : un vol, chargé de deux barres ; 3°, un vol (non chargé). T. : deux anges. L. : *S Ioannis d g archiepiscopi treverensis ac principis electoris* (Ibid., N° 2684) (voir **Helfenstein, Hunolstein,** Suppl.).

Il est évident que les quatre burelles des 2e et 3e quartiers et du cimier du premier casque doivent représenter deux fasces.

— *(Gude vonn)* (voir **Sayn**), 1554, 6 : deux fasces. T. : une femme sauvage. L. : *S Geda dochter ze Isenpvrgh* (Ibid., N°s 2727, 2742a).

Les « Chartes de Luxembourg », à Arnhem, renferment un très grand nombre de documents importants de la maison d'Isenburg.

IJzendijke.

*Le seigneur du pays d'*YSENDYCQUE : *de sable, à la croix et douze merlettes tout d'argent, et croyé son nom* (COHN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

IJsseren, voir **Cannart**, Suppl.

IJssche. *Ernous Dyske, chevaliers,* donne un acte au sujet de la dime de Lille qu'il tient en fief d'Arnould, dit de *Roceleir* (Rotselaer), sire de *Voescelar* (Vorsselaer), 1279, au mois de juin : trois fleurs de lis (complètes). L. : ✠ *S* ..... *c Brvn . militis (Cambre).*

Issum. *Heinric van Yssem* donne quittance à sire Arnould *van Wachtendünc* (Wachtendonk), le jeune, de 200 vieux écus, reçus par la comtesse de Clèves, 1367, *des dinsdaghes nae sunte Gertruden dach ten halven meyrt* : écartelé ; aux 1er et 4e, un cerf passant ; aux 2e et 3e, plain ; au chef chargé de trois merlettes. L. : *S' Henric va Ysm* (Dusseldorf, *Clèves-Mark,* N° 221).

Yves, voir **Périlleux ; Rosne**, Suppl.

J

Jaerens, voir **Leene**, Suppl.

Jacops soen, voir **Giessen**, Suppl

Jacques (Laurent) *mayeur* (de ?), à Musson, prévôté de Saint-Mard, remet, au gouvernement autrichien, une déclaration relative aux biens d'un bénéfice dans l'église paroissiale de Virton, bénéfice appartenant à Henri Jacques, étudiant en théologie, au collège *filial*, à Luxembourg, 1787, le 4 mars : trois barres. Ecu, ovale, sommé d'une couronne de fantaisie, sorte de couronne royale, et accosté de deux palmes, liées au bas. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46590).

JAMERLO *(Henricus de)*, échevin d'Arnhem, 1339 : trois fleurs de lis ; au chef plain. L. : ✲ ✠ *S' Henrici d . . . . . o* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean).

Jesseren, voir **Cannart**, Suppl.

Jodoigne, voir **Mons**, Suppl.

Joigny, voir **Melsbroeck**.

Joes, voir **Mussche**, Suppl.

Joncis, voir **Junccis**.

Juetensoen *(Jan), acht der gulden van der drapperien in Bruessel* (Bruxelles), 1418, le 22 et le 23 juin : écartelé ; au 1er, huit (3, 2, 3) billettes ; aux 2e et 3e, une bande ondée ; au 4e, huit (3, 2, 2, 1) billettes. Une étoile brochant en cœur sur l'écartelure. Sans casque. L. : *S Iohis dei Joeten soen* (G., c. IX, l. 40a).

Junccis. Jean *Junciis*, écoutete de l'évêque de Liège, à Saint-Trond, 1533 : coupé ; au 1er, une gerbe de blé et un lion, issant du coupé, accostés : au 2d, parti ; *a*, plain ; *b*, trois tierces. C. : une tête et col d'animal (sanglier ?). L. : *S Iohannis Ivnccis* (Abb. de Saint-Trond, c. 11 et 12).

Il est de la famille des barons de Joncis actuels.

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article du T. II, p. 162.

K

Cabeliau (Josse) déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire du château d'Harlebeke, un fief, de 2 bonniers, dit *de Hoijmeerchs* (lisez : *Hoijmeersch)*, dans la paroisse de Deerlijk, 1514, le 14 juin : deux cabillauds adossés, acompagnés au point du chef d'un écusson à la croix. C. : un cabillaud, engoulant le casque. T. : deux femmes nues. L. : *S Ioes Cabeliau* (Fiefs, No 9760).

— (Guillaume), fils de Josse, seigneur de Mullem, fait dénombrement du fief dit *de Hoijmersch*, 1515, le 31 octobre : deux cabillauds adossés, accompagnés au point du chef d'une feuille de nénuphar, tigée. Même C. que Josse. L. : *S Willem . . . . . av* (Ibid., No 9761).

— (Pierre), homme servant de *Gheerdeken van der Cauderburch* (Couderborch), *Jans soene*, qui tient, du Brabant, un tiers de la seigneurie d'Oplinter, hérité de Jean van der *Cauderburch* (fils de Philippe), son père, etc., 1529, le 10 décembre : deux cabillauds adossés, accompagnés au point du chef d'une étoile à cinq rais. Même C. (Av. et dén., No 5620) (voir **Hembise**, **Maubus**, **Mortagne**, Suppl.).

La mayson surnome CABELLIAU : *de gueulle, aux deux saulmons sic! adossez en pal d'argent* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contee de Flandre*).

Cache. *Renars Kache de Nivelle* (Nivelles), *rentiers dou romanch pais de Brebant* (Roman Pays du Brabant), 1331, en octobre : trois merlettes, surmontées d'un lambel. L. : . . . . . *Re . . r* . . . . . (Arch. commun. de Nivelles, Hospices).

— *Jan Caetse* déclare avoir reçu 50 moutons *vanden achtersten paijmente vander zoenen vander doot Gilijs van den Broeke, daer god de ziele af hebben moet*, et tenir quittes : *Willem van Belleghem, Hughen Scatte* (Schat), *Heinrecke* et *Willem van Coudenberghe, geheten tser Huugs*, frères, et *Janne* et *Willem Oemen*, frères, 1370, *in onser vrouwen avonde lichtmesse* : même écu, mais le lambel bro-

chant. L. : *S . . . . . s Cache* (Fonds de Locquenghien, c. 11, A. G. B.).

Kayl. *Nobilis vir dominus Symon de Keyle, dapifer comitatus Luce[emburgensis]*, scelle des actes de *Methildis*, abbesse du monastere *Fontis Sancte Marie de Diferdingen* (Differdange), 1295, en décembre : un lion, au bâton brochant. L. : . . . . . *Keill* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— *Her Thilman, herre czu Keile, ritter, richter der edelrer lude* du duché de Luxembourg, 1367 : trois (2, 1) chiens braques passants. C. : un chapeau de tournoi, sommé de . . . . (chien de l'écu ?). L. : *S T . . . ma* . . . . . (Ibid.) (voir **Boulay**, Suppl.).

Kalf, voir **Limburg**, Suppl.

Calibe, voir **Tellier**, Suppl.

Caloen (Josse van) déclare tenir, du comte de Nevers, seigneur d'Ingelmunster, par l'intermédiaire du château d'Ingelmunster, un fief d'un vieux bonnier, avec une rente et divers droits seigneuriaux *(tol, vont, bastaerde goed, stragies goet, boeten . . .)*, 1502, le 18 avril : un lion léopardé, contourné, surmonté d'un lambel (le champ n'est pas d'hermine). C. : un lion léopardé, contourné, entre un vol (Fiefs, N° 1698).

— (Roger van) déclare tenir, de la cour et pays d'Ingelmunster, un fief, à *Rosbeke* (Westroosebeke), d'une étendue de 8-9 bonniers, avec une rente, un bailli (qui emprunte des échevins d'Ingelmunster, pêcherie et divers autres droits seigneuriaux, 1502, le 20 avril : même écu (non d'hermine). C. cassé (Ibid., N° 1992).

— (Josse van), mari de Marguerite Vaesq[ue], laquelle tient, du bourg de Bruges, deux fiefs de 15, respectivement de 17 mesures, à Clemskerke, 1515, le 21 juin : d'hermine au lion léopardé. C. : un lion léopardé, entre un vol. L. : *. . . . s van Caloen* (Ibid., N° 7997).

Caluwe. *Jehans li Calouwe*, chevalier, 1312 : sceau décrit T. II, p. 171. L. : ✠ *S Ioh'is Calvi militis (Namur*, N° 383).

Calsteren. *Petrus de Calstris*, échevin de Louvain, 1307 : sceau de 1315, décrit T. II, p. 169. L. : ✠ *S' Petri de Calst scab lov* (Léproserie de Terbanck, Etabl. relig., c. 4722).

— *Arnoldus de Calstris*, même qualité, 1316 : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre coquilles. L. : *. . . r de Cal . . . . . scabini lo . .* (Ibid., c. 4717).

— *Gosuinus de Calstris*, même qualité, 1330 : un sautoir engrêlé. L. : *S Gosvini de Calstris scab' lov* (Ibid., c. 4721).

Calsteren. *Henricus dictus de Calstris*, même qualité, 1361 : sceau de 1335, 40, décrit T. II, p. (Ibid., c. 4722) (voir **Schrijnmakers**, Sup

Cambier (Martin), homme de fief de la cour, v terre et châtellenie de *Mortaigne* (Mortagne), 1 prête son sceau à *Andrieu* de (!) Fief, homme d même cour, 1511 : un chevron, accompagné de t annelets. Derrière l'écu, un saint Martin, éperor au manteau flottant, chevauchant sur un che passant à dextre. L. : *S M . . . . . Cam . . . . . f e . e* (Mons, *Varia*).

— (Séverin-François), licencié ès-droits, greffier c minel de la ville de Valenciennes, 1630 : écarte aux 1er et 4e, un chevron, accompagné de tr croissants ; aux 2e et 3e, parti ; *a*, trois ruel (**Boucq**) ; *b*, bandé, au franc canton chargé d'u croissant. C. cassé. L. : *S' Se . . . . . .* (Vicomte Desmaisières).

Cambor *(Her Jan), mechtich tsrintmeesterscaps va ons heren tshertoghen van Brabant weghen inde stat van Bruesele* (Bruxelles), 1380, le 10 mai même écu que sur le sceau de 1382, décrit au nom de Camborne (T. II, p. 171). L. : ✠ *S' Iohanni dicti Camborre* (Abbaye de la *Cambre*).

Cambrai (Jean van), l'un des tuteurs de *Franskinne*, orphelin (ou orpheline) de *Jacob Werds*, qui tient, de la Salle d'Ypres, une rente à Boesinghe, 1398, le 20 juin : une fasce, accompagnée de trois (?) (2, 1) besants, ou tourteaux (le 1er étant cassé). Seul, l'écu subsiste (Fiefs, N° 5350).

Kämmerer von Worms, voir **Breidbach**, Suppl.

Kamp, voir **Boodt**, Suppl.

Canart. *Robiers Canars*, homme de fief de la Salle de Lille, 1372, le 15 mai : une croix ancrée, chargée en cœur d'une étoile. Cq. couronné. C. : une tête et col d'animal. L. : *S Robert Kanart* (Gand, Seigneurie de Comines, N° 80) (voir **Dommessent**, **Givenchy**, Suppl.).

Canebustin (Jean), homme de fief de la duchesse de Hainaut, 1428 : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion couronné ; aux 2e et 3e, un demi-sanglier passant, mouvant du bord senestre. T. : un ange. L. : *S Iehan Ca . . . . . .* (Chartes de la Chambre des comptes de Flandre, N° 868, A. G. B.).

— (Olivier), même qualité, 1428 : écartelé : aux 1er et 4e, un sanglier sautillant, naissant ; aux 2e et 3e, un lion couronné L. : *S' Olivier Canebv . . . .* (Ibid.).

KANEL *(Heinrich van den)*, échevin de Burtscheid (près d'Aix-la-Chapelle), 1395 : une étoile à cinq

rais, chargée en cœur d'une tête et col d'homme imberbe, de profil. L. : *S Heynri . . . .* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 140).

KANEL *(Johan van den)*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1407 : une étoile à cinq rais. C. : un bonnet pointu, sommé d'une étoile à cinq rais et accosté de deux . . . (lames?), le tout issant d'une cuve. L. : *S Iohannis de Ca . . . . ini aqrensis* (Ibid., N° 208).

Canelie, T. II, 176, mauvaise leçon pour **Caneve**.

Caneve *(Judocus)*, échevin de Halen, 1381 : un poisson, posé en fasce, surmonté de deux étoiles à cinq rais. L. : *. . . oes Quaneves scabi in Halen* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

Canin, voir **Nieulant**, Suppl.

Canis, voir **Crombrugghe**, Suppl

Cannart, voir T. II, p. 176.

Villicus Cannart (sans prénom) figure comme témoin au relief fait, par le couvent de Munsterbilsen, d'une rente de blé, sur une terre près de Hoelbeek, XIVe siècle (reg. aux revenus du Chapitre noble de Munsterbilsen, de l'année 1333 f° 47; Arch. de l'Etat, à Hasselt).

Johannes Cannart figure comme témoin à deux reliefs faits par le même couvent, XIVe siècle (frag. de reg. dudit chapitre, N° 67 de l'inventaire, f° 23 et 28; ibid.).

Wilhelmus Cannart figure comme témoin au relief fait, à Curange, d'une terre à Stevoort, 1395, le 31 janvier (v. st.) (reg., sur parchemin, aux reliefs des fiefs du comté de Looz, sous l'évêque Jean de Bavière, publié par le chevalier Cam. de Borman).

Arnoldus Kannart, comme mari et tuteur de *Maria de Rode*, relève, à Curange : *curiam de Rode, sitam in territorio de Kermpt cum suis pertinentiis et curiam mansionariorum ibidem, per obitum Reneri de Rode, quondam sui patris*, 1397 (reg. aux reliefs de la Salle de Curange, sous Jean de Bavière, 1390-1417, f° 107v°; Arch. de l'Etat, à Hasselt).

Arnoldus Kannart relève, à Curange : *curiam iacentem in territorio de Steynvort* (Stevoort), *cum xxij bon. prati et terre, per obitum Wilhelmi, sui quondam patris*, 1401 (Ibid., f° 106v°).

Arnoldus Kannart relève, à Curange : *curiam suam sitam in Kermpt, quae erat quondam Reyneri de Roede* (Rode), *cum una curia mansionariorum cum suis pertinenciis, curiam suam de Kannart, sitam in dominio de Steyvoort*, 1420 le 1er août. En marge : *Obiit et habet curiam de Roden Kermpt Aleydis, filia sua, et aliam curiam dictam « Kannarts hof » habet W., suus filius* (Reg. 4 de la Salle de Curange, sous Jean de Heinsberg, 1420-1440, f° 47).

Willem Kannaerts comparait, devant l'écoutète et les échevins de Hasselt, pour faire régulariser la succession de sa *auder moeder der Jouffr. van Roede*, le 22 avril 1427; l'acte cite, entre autres, *Jouffr. Katherine van Roede*, religieuse à Herckenrode, *Joffr. Margrete Kannaerts, Willems suster, Juffr. tot Herckenrode, . . . Joncker Aert Kannaerts, . . .* (reg. aux œuvres des échevins de Hasselt, droit de Liége, 1423 à 1432, N° 219; Arch. de l'Etat, à Hasselt).

Willem geheiten Kannaert, échevin de Vliermael, relève, à Curange, la seigneurie du village de Jesseren, mouvant du comté de Looz, telle que la lui a léguée feu Jean van *Jescheren* (Jesseren), son parent *(neve)*, 1428, le 31 août (reg. de Curange, sous Jean de Heinsberg, N° 4, f° 12; ibid.).

Willem Kannarts relève, à Curange, par suite du décès de son père, *Arnoldus Kannarts : curiam dictam Kannart cum suis pertineneiis, sitam in dominio de Steyvoort*, 1431, le 4 mai (Ibid., f° 46v°).

Wilhelmus Kannart, locumtenens de Jean de Heinsberg, évêque de Liége, investit, dans la Salle de Curange, Jean Hae, huissier de ce prélât et son mambour, des biens (maison, jardin, viviers, prés, forêts, cens, chapons, etc.) que feu *dominus Arnoldus de Steyvort, miles, domina Maria de Rykel* (Rijckel), sa femme, *et domina Johanna de Grobbendonck* avaient possédés à *Steynvort*, et dont ledit évêque est l'héritier, 1450, le 17 novembre (Ibid., reg. 5, 1436-1456 f° 57v°).

Wilhelmus Kannart, échevin de Vliermael, relève, à Curange, *de novo Domino*, la moitié (!) de la seigneurie et du village de Jesseren, 1456, le 13 septembre (Ibid., reg. 7, sous Louis de Bourbon, f° 3v°).

Willem Cannarts, stathelder myns heren van Ludich, 1463, le 19 juin (reg. aux œuvres de loi de la cour féodale de Munsterbilsen, 1463 à 1491, f° 1; Arch. de l'Etat, à Hasselt).

Jonckeer Willem Kannarts déclare, devant les maïeurs et tenanciers de la cour censale, dite *Kelleneyen hoff*, appartenant à l'évêque de Liége, qu'en vertu du testament de feu *Jonckheer Ghilis van Repen*, père de sa femme, damoiselle *Juette* van Repen, il doit le tiers d'une rente d'épeautre au couvent de « *ter Noet Godts* », à Tongres, pour la célébration d'un anniversaire dudit *Ghilis* et de sa femme, damoiselle Jeanne van Brugst, 1473, le 10 janvier (v. st.) (cartul. des chanoines reguliers de Tongres, f° 102, Arch. de l'Etat, à Hasselt).

Jean van den Creefte et Gauthier van der Hellen, en qualité de tuteurs de leurs femmes, reçoivent, devant les échevins de Zepperen, par suite de la mort de *Willem Cannarts*, leur *sweer* (beau-père) : *alsoelighe haufschie van enen ganssen laethoven als plach te hebben Willem Cannarts voorsch. ende Diric van Ordingen* (Ordange), *gelegen in die heerlycheit van Zepperen, gheheyten Cannarts hof*, 1475, le 10 janvier (v. st.) (reg. aux œuvres de loi des échevins de Zepperen, N° 40, f° 75v°; ibid.).

Joncker Arnoldt IJseren et sa femme, damoiselle Elisabeth *Kannarts*, transportent, devant la Salle de Curange, au profit de *Edelen Eerentfesten Gerardt van Moppertingen, heer tot Goortsleeuwe* (Gors-op-Leeuw), *ende Groote Spauwen* (Grand-Spauwen), acheteur : *het huijs van Kannart, met synen valbruggen, schuer, stellingen, duijfhuijs, graeven, bomghaert, . . . die landen ende weyden* (de 14 à 15 bonniers), étant fief et situé à *Steijvoort* et aux environs, et ce sous réserve du consentement de maître Lambert Hellespiegel, mari et tuteur de sa femme, la mère de ladite damoiselle Elisabeth *Kannarts*, 1601, le 10 décembre (reg. de Curange, N° 23, f° 108v°; ibid.).

Voir, pour plus de détails sur ledit bien et la famille Cannart : *Histoire du Cannart's hof, seigneurie située à Stevoort (Limbourg) et origines de la maison de Cannart d'Hamale*, par Léon et Arthur de Cannart d'Hamale (Mons, 1901).

Cardinalis *(Walterus)*, échevin de Louvain, 1269, 76 : trois pals; au chef chargé de trois merlettes. L., 1269 : ✠ *S Walt Card scabi lov* (Léproserie de Terbanck, Etabl. relig., c. 4722, 4723) (voir **Schrijnmakers**, Suppl.).

Carlier, voir **Abbaye**, Suppl.

Carloo. *Walterus de Karilo*, échevin d'Uccle, 1297, le 12 novembre : type scutiforme; trois maillets penchés. L. : *S' Walteri dci de Karilo (Cambre)*.

Carondelet (Jacques de), prévôt de la cathédrale de Liége, seigneur de *Macques en Estrevant* (Ostrevant), laisse, entre autres objets, à son *nepveu et filleul, monseigneur Guilleaume de Carondelet, seigneur d'Aulnoy*, son cachet d'or, *armoié de ses armes, gravez dains une onice*, par son testament à Liége, le 26 décembre 1606 (Mons, Conseil souv. de Hainaut, Testaments, Suppl., l. 1317-1621).

Dans l'article de 1536 (T. II, p. 181), il faut lire : Revelon et Mauville, au lieu de *Renelon* et de *Mamulle*.

CASAULT (Simon de), *procureur en court laye*, remet a *noble homme et mon tres chier et honnoure seigneur Arnoul de Lannoy, escuyer, seigneur de Temploeve* (Templeuve) *les Dossemer*, dénombrement d'un fief relevant de Templeuve, 1528, le 26 juin : trois trangles, surmontées à dextre d'un cor de chasse. C. cassé; on voit un demi-vol senestre. L. : *. . . . . . mon . . . . sault* (Vicomte Desmaisières).

Cazier, voir **Mortier**, Suppl.

Cassaert *(Gheldolff)*, un des tenanciers de *Seegher* van Berchem, dit van der Mosen (il s'agit d'un bien sis à *Berlebroch*), 1422 (n. st.), le 18 janvier : trois tours, ou portes crénelées, accompagnées en cœur d'un lion. C. : un haut bonnet entre un vol, le tout entouré d'un bourrelet. L. : *S' Geldelphi Cassaerts* (!) (Chartreux, près de Bruxelles, c. 12, A. G. B.) (voir **Serjacops**, Suppl.).

Cattebroek. *Bouden van Cattenbroeck*, tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1450 : trois maillets penchés, accompagnés en cœur d'un huchet. C. : une tête barbue couronnée. L. : *S Boelen van Ka* . . . . . (Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4106, A. G. B.).

— *Bouden van Cattenbroeck*, même qualité, 1454 : un (grand) huchet contourné, accompagné de trois (2, 1) maillets penchés. Sans timbre. L. : *S Borden van* . . . . . (Ibid.).

Willem van Cattenbroeck, apothecaris, soen wilen Peters van C., reçoit, devant les tenanciers dudit chapitre, une terre à Anderlecht, 1499, le 24 mai (Grefftes scabinaux, Arrondissement de Bruxelles, reg. 64, f° 28).

Cattenom, voir **Heffingen**, Suppl.

Catthem. Jean van *Cathem*, tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1473; Jean van *Cathem* (et Catthem), échevin de Bruxelles, 1473, 86; receveur de la ville de Bruxelles, 1482 : un sautoir engrêlé; écusson en cœur parti-émanché. C. : un chapeau pyramidal, garni d'un vol. L. : *S Ian van Catthem* (Chartreux, près de Bruxelles, c. 12, Bruxelles, G., c. XV, l. 82, Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

— Nicolas van *Cathem*, échevin de Bruxelles, 1476 : même écu. C. : un chapeau pyramidal de l'écu, entre un vol. L. : *S Claes van Catthem* (Bruxelles).

Compléter et rectifier, en conséquence, la description des sceaux de ces deux personnages, T. II, p. 191. *Wyfen Jouffr. Lysbet Stevens, wedt wilen Jans van Catthem*, est rappelée dans un acte du 11 octobre 1516 (Grefftes scabinaux, Arrondissement de Bruxelles, reg. 64, f° 195, A. G. B.).

CAUFIN (Maître Jean de), seigneur de *Quoisnes*, homme de fief de la Salle de Lille, 1398 (n. st.), le 13 mars : une croix, au lambel brochant. L. : *S Ieh de Ca* . . . . . *nes* (Gand, Seigneurie de Comines).

Keelen *(Jan geheten van der)*, échevin de Bruxelles, 1488 : écartelé; aux 1er et 4e, trois fleurs de lis (entières); au 2e, une bande ondée; au 3e, trois feuilles de nénuphar. Cq. couronné. C. : une tête et col de licorne. L. : *S Ian vander Keelen (Cambre)*.

Mijchael dictus van der Keelen, junior, même qualité, 1398, scelle du sceau décrit T. II, p. 193; L. : *S Machiel van der Keelen* (G., c. XVIII, l. 103).

Keyyarde *(Jacobus dictus van den), civis aquensis* (d'Aix-la-Chapelle), déclare devoir à sire Gauthier, seigneur de *Klerve* (Clervaux), 11 petits florins d'or, pour rançon d'*Arnoldus de Moyrmensneyt* que celui-ci avait fait prisonnier, 1347, *feria secunda post festum beati Egidii abbatis* : une bande de cinq fusées et un semé de croisettes. L. : ✠ *S' Iacobi dei* . . . . . (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

KEYNICHEN *(Joncker Jacob van), der Jonge*, scelle un acte de *Johan van Kersse*, 1441 : un ancrage de maçonnerie, posé en fasce. C. indistinct. L. : . *Iaco* . . . . . (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 8253).

Keysere *(Joncker Willem de)*, échevin de Bruxelles, 1626 : écartelé; aux 1er et 4e, une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce; aux 2e et 3e, une fasce, surmontée de trois maillets penchés. C. : une tête et col de chèvre, issant d'une cuve, chargée de trois maillets (droits), rangés en fasce. L. : *S Gvilliame de Keiser de Ionghe* (Augustins à Diest, Etabl. relig., c. 4671).

Kecghe, voir **Beelaerts**, Suppl.

Keck *(Johan), Doctor, herr zu Torn*, scelle l'acte de partage de Guillaume de Sayn, Jeanne von Isenburg, etc. (voir **Stromberg**), 1544 : un lion, surmonté d'un lambel. C. : une grosse boule. L. : *S Iohanis . . . . Ivr doct* . . (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 2615).

Kemp[e]. *Lysbet skempen, wedue Stevens van Liedekerke*, déclare tenir, du Perron d'Alost, un fief, à Nieuwerkerken, avec des arrière-fiefs, 1430, le 18 juin : parti : au 1er, trois lions (**Liedekerke**); au 2d, trois ramures de cerf. L. : *S Lisbette Ske* . . . . . (Fiefs, 5090).

Kempenere. *Art Kemppeneere*, échevin *des Edelen ind vermoghende Joncheren Willems van Horion, als letenant ind ghemechtight van weghen des eerwerdigen heeren heere Johan Copij, proest tot Eijke* (Maeseijck), *in sijn dorpe ind in sijnder herlijckheijden der bank tot Ardingen* (Ordange), 1511 : une croix de vair, accompagnée au 1er canton d'un croissant. L. : *S Art Kemp* . . . . (Couvent de Mariendael, à Diest, Etabl. relig., c. 4686).

Ce même sceau est aussi appendu à cet acte par l'écoutète dudit banc, Arnould van den *Wijgarde*.

— (Jacques de) (fils de feu Jacques), homme de fief de Charles-Quint, en Brabant, 1544 (n. st.), à Bruxelles : deux faucilles dentelées, affrontées, accompagnées d'une coquille en cœur et de trois (2, 1) étoiles. L. : *S Iacob de Kempene filivs Iac* (Couvent des Célestins, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4698).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CCXLI.

Fig. 1. Jean van der Eijcken (1411),
Fig. 2. Gérard van Hofstaden (1418),
Fig. 3. Henri Cale (1420),
Fig. 4. Godefroid de Heelt (1425),

} échevins de Malines.

Keppel. *Henricus de Keppele* (voir **Putte[n]**), 1296 : une bande de cinq losanges. L. : . . *H . . rici de Ke . . . . e* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean, à Arnhem).

— *Wolterus de Keppele* déclare ce qui suit : *Henricum, filium domini de Theoderici de Lon* (Looz), *militis, fratrem Doys, a iure cerocensualitatis et ab omni iure alio quod ego in ipso habui quantum penitus clamavi et amisi*, 1301, *sabbato post Valentini martiris* : *Walterus de Keppele, famulus, filius quondam Theoderici, militis de Keppele*, déclare, devant les échevins de Zutphen, que *Wilhelmus dictus de Hekere* (Heeckeren) *et Johannes ac Everardus, fratres sui*, ont reconnu n'avoir aucun droit sur les biens dits : *parvum Edingwerden*, sis dans la paroisse de Brummen, et renoncent à leur droit éventuel, en faveur de *frater Arnoldus de Nijenbeke* (Nijenbeck), *commendator domus beati Johannis in Arnhem*, et de cette maison, 1302, *in proxima dominica post festum Gereonis et Victoris, martirum beatorum* : dans le champ du sceau, rond, une coquille. L. : ✠ *S' Walteri de Kepel'* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 94 ; Arnhem, Commanderie de Saint-Jean).

Kerchove. *Sigerus de Atrio*, échevin de Bruxelles, 1259 : dans le champ du sceau, rond, une (seule) feuille de nénuphar (fort endommagé) *(Cambre)*.

— *Reynerus de Kerchove*, échevin de Léau, 1439 : trois fleurs de lis (entières) ; au franc-quartier brochant chargé d'un maillet penché. L. : *S Reyneri de Atrio scabi' leu*r (M. Jos. Maertens, à Gand).

— *Aert van Kerchove, gheheeten de ramakere*, un des *late der stadt van Bruessele vander heyrlecheijt van Craijhenem tanderlecht* (Anderlecht), 1443, le 2 juillet : trois (2, 1) croisettes, recroisetées (aux trois bras supérieurs), soutenues, chacune, d'un gazon (représentant trois tombes). L. : . . . . *t va de Kerchove* (Chartreux, c. 12, Etabl. relig., A. G. B.).

— (Robert van den), échevin de Léau, 1478 : même écu que *Reynerus*, 1439. L. : *S Roberti de At . . . . . bini leuen* (Cure de Léau).

— (Thierry van den) remet, au haut-bailli de Courtrai, dénombrement d'un fief qu'il tient, de *Eerbaren ende wijsen Andries de Wale*, par l'intermédiaire de la cour *te Venissien*, et comprenant 10-11 bonniers de terre, une rente, un bailli, un lieutenant (qui empruntent les échevins du suzerain) et divers droits seigneuriaux *(tol, vont, stragiers, bastaerde goet, bocten . .)*, 1502, le 18 avril : une cotice en barre de six losanges, accompagnée en chef à dextre d'une étoile. Seul, l'écu subsiste (Fiefs, N° 2214).

— (Jacques van den) (fils de Nicolas) déclare tenir, de la Salle d'Ypres, le fief dit *tghistelhof* (la cour de Ghistelles), à Zillebeke, de 25 mesures (autrefois de 50, et dont les autres 25 appartiennent à Guillaume Lancsaem, fils de Guillaume), 1514, le 2 octobre : un oiseau contourné (l'écu est assez fruste), accompagné au point du chef de . . . (*t*) et au flanc senestre d'une rose (?). L. : *S Iacob van den Kerchoue* (Fiefs).

Parmi les tenants et aboutissants de ce fief, est cité : *mer Walfaert* van Lichtervelde.

Kerchove (Pierre van den), échevin de Léau, 1521 : même écu que *Reynerus*, 1439. L. : *S Petri de Atrio scabi'le* . . . . . (M. Jos Maertens, à Gand).

— Jean van den *Kerckhove*, même qualité, 1535 : même écu. L. : *S Iohis de Altrio scabi leu* . . (Cure de Léau).

— André van den *Keerchove* (fils de Jean), tuteur de *Callekin van den Keerchove* (fils de Jean), qui tient, du Vieux-Bourg de Gand, un fief, à Landeghem, avec : *eene meijerije in Landeghem, de welcke . . . recht ende wet doet met schepenen van Landeghem, als pandingen, scultinghen, gauwe ghedinghen, schauloken, waterganghen ende ongherechteghe weghen te bezoucken*, 1558, le 26 mai : un meuble formé d'une tige, soutenant un petit chevron alésé, renversé (comme dans les armes de Winckere, Pl. 40, fig. 1141), accosté aux flancs de deux étoiles à huit rais (Fiefs, N° 3044).

— Adrien van den *Keerchove* (fils de Jean), homme servant de *Maijken van den Beerblocq*, qui tient, du Vieux-Bourg de Gand, un fief à Landeghem, 1567, le . . (en blanc) février : le même meuble que ledit André (1558), mais accompagné au flanc senestre d'une rose ; le flanc dextre et la pointe cassés. L. : ✶ *Adri . . . . . den K . . . houe* (Ibid., N° 3046).

— Jean van den *Keerchove* fait dénombrement du fief à Landeghem (avec *meijerije*, etc.), sans date (XVIIe siècle) : trois étoiles à cinq rais. L. : *Ian van den Kercho . e* (Ibid., N° 3052).

Kerpen (Thierry de), oncle de Jean, seigneur de Kerpen, dont il est un des garants, 1321 : une fasce vivrée. L. : ✠ ✠ *S dni Theoderici de K . rpena* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— *(Jehans, sires de), chevelrs*, déclare avoir vendu à Nicolas dit Wynant, échevin de Luxembourg, pour 50 livres de petits tournois, son vivier à *Gondringin*, 1330, *lendemain de la circoncision nostre dis sign[eur]* : même écu, C. : un cygne (aigle ?), essorant, les ailes chargées, chacune, d'une fasce vivrée. L. : ✠ *S' Ioh . . . . . dn . . . . . pen* (Ibid.).

— *Conradus, dominus de Carpena* (voir **Pittange**), 1337 : une fasce vivrée, surmontée d'un

lambel à quatre pendants. L. : ✠ *S' Conrad . dni de Ka[rp]ena* (Ibid.) (voir **Gymnich, Cono**, Suppl.).

Il est à remarquer que ce Conrad et Jean (1374), seigneurs de Kerpen (voir T. II, p. 263), brisent d'un lambel.

Kersbeek. Jean van *Kersbeke,* chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : un lambel à cinq pendants. L. : . . *Iohannis d* . . . . *sc* . . . . . (Chartes des ducs de Brabant).

— *Frankes de Kersbeke,* chevalier, homme de fief du duc et de la duchesse de Brabant, 1365, le 11 décembre : même écu. L. : ✠ *S' Frankonis de Kersbeke milit (Namur,* N° 919).

Kesterbeek. *Willelmus de Kesterbeke,* échevin de Bruxelles, 1302 : un parti-émanché ; au chef chargé de trois étoiles. L. : ✠ *S' Wlli de Kesterbeke* (G., c. I, l. 123) (voir **Emont**, Suppl.).

Compléter et rectifier, en conséquence, la légende de ce sceau donnée T. II, p. 207.

Kestergat, voir **Enghien**, Suppl.

Ketelboutere, voir **Aymeries**, Suppl.

Kethulle. Jean van den *Kethul,* en qualité de mari de damoiselle Marguerite van de Poorte (fille de François), qui tient, de la Salle d'Ypres, une éclisse du fief dit *Kerskins hove,* et qui consiste en une rente sur un bien attenant à un fief de *mer Wulfaert* van Lichtervelde, 1515, le 9 décembre : un pal retrait, soutenu d'une fasce, accompagnés en chef à senestre d'une étoile ; le canton dextre et la pointe sont frustes. C. : un cygne issant, essorant. L. : *S Ian* . . . . . (Fiefs, Nos 6052, 6053) (voir **Briarde, Lichtervelde**, Suppl.).

Ledit fief est situé à Zillebeke.

Par lettres patentes, de *Gorchem* (Gorinchem), 6 avril 1464 (après Pâques), Charles de Bourgogne, comte de Charollais, etc., donne *son bien aimé maistre François de la Kethulle, filz de feu maistre Jehan de la Kethulle,* de son vivant conseiller de son père, le duc Philippe : *nostre secretaire signant* et lui donne autorité *de doresnavant grosser, signer et expedier toutes manieres de lettres closes, patentes et autres quelconques qui par nous lui seront ordonnees et commandees* (Chartes de l'Audience, c. 9, A. G. B.).

Kets, voir **Laethem**, Suppl.

Kiebus, voir **Serjacops**, Suppl.

Kien, voir **Lichtervelde**, Suppl.

Kimpe, voir **Croix**, Suppl.

Kinzweiler, voir **Effern**, Suppl.

Kintschot (François de), chevalier de Saint-Jacques, seigneur de Rivieren, Ganshoren, etc., XVIIe siècle : une fasce bretessée et contre-bretessée. Cq. couronné. C. : un oiseau essorant entre un vol. T. dextre : une damoiselle, tenant de la main gauche un cœur couronné. S. senestre : un cerf. L. : *S dñi Franc de Kintschot . . l s s Iac d de Rivieren Ietle Ganshorn* (matrice en possession du comte de Villegas de Saint-Pierre, château de Rivieren).

Kintschot (François de), comte de Jette-Saint-Pierre, baron de Rivieren, etc., XVIIe siècle : même écu, sommé d'une couronne à dix-sept perles, dont trois relevées. T. dextre : une damoiselle, tenant de la main droite un cœur couronné et de la gauche une bannière de l'écu. S. senestre : une licorne, tenant une bannière à un saint Pierre, debout. Devise : *Tempvs est.* L. : . . *Fr d de Kintschot com s Petri Ietlensis baro de Riviere* ☲ (Matrice ; Ibid.).

Le cœur couronné dans ces deux sceaux est emprunté aux armes de Douglas.

Kyrburg, voir **Daun**, Suppl.

KIRKELE *(Johannes, dominus de),* déclare avoir donné *dilecto fideli nostro domino Johanni, dicto longo de Warnesp[erg], in augmentationem feodi sui : advocatiam ville de Bettingue,* 1270, *in vigilia paplor̃* (!) *Petri et Pauli beatorum :* type scutiforme ; une tranglе vivrée. L. : ✠ *S* . . . . . *e Kirke* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach).

— *(Lodewicus, miles, dominus de),* déclare que, avec son consentement comme suzerain, *strenuus miles dilectus fidelis noster dominus Boemundus, dominus de Daiestul* (Dagstuhl), a donné en dot à sa femme, Agnès, fille *nobilis viri domini Hugonis, domini de Vinstingen* (Fénétrange), des biens à *Rodenen* (Roden), *cum banno et jurisdictione,* 1301, *sabbato proximo ante festum beati Dyonisii martiris ;* une fasce vivrée (Ibid.).

Voir T. I, p. 259, où, à la place de *Birkele,* il faut lire : *Kirkele.*

Claerbout *(Paesschier), filius* . . . . (ce nom est resté en blanc), déclare tenir, de la cour *van den steenen man,* à Audenaerde, 1616, le 28 juillet : un soleil. L. : . . . . . ; . . . . *Claerb* . . . (empreinte sur papier, plaqué sur cire rouge) (Fiefs, N° 5238).

Claerhout. *Joncheer Jan van Clarout, heere van Hardo je* (Ardoije), *Aijshore,* etc., remet à *Edele ende wijse Joncheere Franchois van Langhemeersch, heere van Jeudemale,* etc., bailli d'Ypres, dénombrement d'un fief, de 42 mesures, sis à Zillebeke, et qu'il tient de la Salle d'Ypres, 1585, le 1er septembre : plain, au frustre ; au chef chargé de deux étoiles à cinq rais. C. cassé. L. : . . . . *van Claerout* (Fiefs, N° 6071) (voir **OVERDILE**, Suppl.).

Le seigneur de Claerhout : *de sable, au chief d'argent à deux estoiles de gueulle* (Cons. Galliard, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Claessens, voir **Fierlant**, Suppl.

Cleijem, voir **Couderborch**, Suppl.

Clément, voir **Cléty**.

Clervaux. *Walterus, miles, dominus de Clerva,* échange des biens avec son cher *consanguineus dominus Walterus, miles, dominus de Meysenborch* (Meysenbourg), 1324, *in crastino purificationis beate Marie Virginis* : plain ; au chef chargé de trois merlettes, au bec recourbé. L. : ✠ ..... *Cle , ere militis* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— *Here Welter vain Clerfee,* chevalier (voir **Septfontaines**), 1345 : plain ; au chef chargé de trois oiseaux. L. : ..... *e Clerne* (!) (Ibid.) (voir **Brandenbourg**, **Falkenstein**, **Keyyarde**, **Cronenburg**, **Meynevelder**, Suppl.).

CLESSENERE, voir **Knesselaere**.

Cléty (Isidore-Juste-François **Clément de**), chanoine, etc. (T. II, p. 220), 1787 : sceau décrit ; écusson en cœur : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion (sans rien autre chose) ; aux 2e et 3e, une étoile à cinq rais (cachet, en cire rouge) (C. C. B, reg. 46567).

Clèves, voir **Heede**, **Hornes**, **Coijghem**, Suppl.

Clievere *(Johannes dictus),* échevin de Bruxelles, 1261, en novembre : une fleur de lis, au pied coupé. L. : ✠ *S Iohannis Clivere (Cambre, passim).*

— *(Reijner die),* tenancier du duc de Brabant, scelle un acte de Nicolas Specht, receveur de Bruxelles, 1374, le 16 décembre : un lion, l'épaule chargée d'un maillet penché. L. : ✠ *S Reineri dei Clievere* (Fonds de Locquenghien, c. 11).

— *(Egidius dictus de),* échevin de Bruxelles, 1405 : même écu que Gilles, 1396, 7 (T. II, p. 223). C. : une tête et col de lévrier (?), issant d'une cuve. S. : deux griffons. L. : *S' Gielijs de Clievere* (G., c. VI, l. 12 ; G., c. XVIII, l. 103).

Clocman, voir **Halewijn**, Suppl.

Clutinc *(Renerus dictus),* échevin de Bruxelles, 1267, *meuse maio :* trois fleurs de lis (entières), au lambel à cinq pendants, brochant. L. : *S Reneri ..... e (Cambre).*

— *(Franco), iunior,* même qualité, 1317, 25 : même écu qu'en 1313 (T. II, p. 226) (G., c. X ; G., c. XII, l. 63).

— *(Vranke), de Jonghere,* même qualité, 1340 : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel, les trois pendants chargés, chacun, de trois billettes. Cq. couronné. C. : une fleur de lis, au pied coupé. L. : *Sigil Franco d . . . lctinc* (G., c. XII, l. 63).

— *Renerus, filius quondam Reneri Clutinc,* 1343 ; *Renerus Cluetinc,* 1343, échevin de Bruxelles : trois fleurs de lis, au pied coupé ; écusson en cœur à trois pals. L. : ✠ *S' Reinere Cleetine* (G., c. II, 303).

Clutinc. Jean *Cluetinc* (voir **Wesembeek**), 1365 : trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : une tête et col d'aigle (Fonds de Locquenghien, c. III).

— *(Reijner), sone was Jans Clutings,* échevin d'Uccle, 1379 : mêmes écu et C. que Jean, 1365. Cq. couronné. L. : ✠ *Sigil' Reneri dicti Clvetinc* (G., c. XVII, l. 108).

— *Reynerus dictus Cluting, filius quondam Reyneri C. dicti de Zeghelevere,* 1371 ; *Reijnevere geheeten Cluetinc,* 1388 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; écusson en cœur au lion couronné. L. : ✠ *S' Reineri Clvetinc* (G., c. XIII, l. 71 ; G. XI, l. 58a).

— *Heer Jan Clutinc, riddere, here van Marchinis* (Marchienne) *ende voecht van Tuvijn* (Thuin), scelle un acte de ses tenanciers (il s'agit d'un bien sis *in die Boendaell*), 1395, le 11 juin : écartelé ; aux 1er et 4e, trois fleurs de lis, au pied coupé ; aux 2e et 3e, également trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : une tête barbue, coiffée d'un chapel de roses. L. : ..... *um* ..... *Clvetinc* (!) *militis (Cambre).*

Ce sont ses armes qu'a peintes le continuateur de GELRE (voir T. II, p. 229, au bas de la page).

— *Beatrix dicta Clutings, filia quondam Johannis dicti Cluting, monetarii, relicta quondam Walteri de Merchtinis* (Merctem), transporte à *Thomas dictus Heenkenshoet,* en qualité de seigneur foncier, au profit de l'abbaye de la Cambre, un bien, avec maison, *in vico dicto den Steenweeh,* 1411 (n. st.), le 26 février *(Cambre).*

— *Johannes, filius quondam Johannis dicti Cluting,* échevin de Bruxelles, 1415 (n. st.) : trois fleurs de lis, au pied coupé. Cq. couronné. C. : une tête et col d'aigle. L. : ✠ *S Iohis dicti Cl . tin . s* (G., c. XX, l. E ; Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

— *Johannes, filius quondam Willelmi dicti Cluting,* même qualité, 1422 : même écu ; écusson en cœur, cassé. C. : une tête et col de femme, coiffée d'une sorte de béguin. L. : *Sig . . . Iohannis Cl . etinc* (G., c. VII, l. 22a).

— *Egidius dictus Cluetinck,* même qualité, 1459 : trois fleurs de lis, au pied coupé. Cq. couronné. C. : une tête et col d'aigle. S. dextre : un léopard lionné. L. : *S G* ..... *Clvetinc* (G., VIII, l. 29, *passim).*

— *Henricus dictus Cluetinck,* même qualité, 1478 : mêmes écu et C. Cq. couronné. L. : . . . . *rici* ..... *(Cambre)* (voir **Cru[ij]p[e]lant[s]**, Suppl.).

Knesselaere. Sœur Marguerite de *Clessenere, preuse* de l'hôpital de Notre-Dame, à Audenarde, 1436 : dans le champ du sceau, ogival, la Vierge,

tenant l'Enfant, assise sous un dais ; dans le bas, un écu, à la croix alésée. L. : *S Mergriete vā Clessen . . . prihuese in spittael t Audenāde* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 146) (voir **Stovere**).

Le seigneur de CNESSELARE : *de sable à la croes d'argent* (*), *et crye son nom* (COHN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Knibbe, voir **Ecluse**, Suppl.

Knippink. *Hinrich Knyppynck zom Grymberghe* (Grimberg) (voir **Boenen**), 1548 : trois annelets, rangés en pal (l'écu *non* parti). Cq. couronné. C. : un écusson de l'écu entre un vol. L. : *S Henr . . . nippinck* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 134) (voir **Boenen**, Suppl.).

Kobern, T. II, p. 252, ne faudrait-il pas lire : **Koffern** ?

Codt (voir **Cot**). *Boudin de Cod* déclare tenir, du bourg de Bruges, la moitié de l'ammanie de *Zuzenkerke* (Zuijenkerke), avec droits seigneuriaux, à charge de certaines prestations, 1421 (v. st.), le 17 avril : un chevron, accompagné de trois roses. L. : *S Ian* . . . . . (Fief, N° 9054).

— Adrien de *Cod* déclare tenir, dudit bourg, les amannies de *Nieumuestre* (Nieuwmunster) et de Vlisseghem, comme ci-dessus, 1439, le 13 mai : même écu. L. : *S [Ad]eriaen de Codt* (Ibid., N° 8926).

— (Jacques de), receveur de la Salle et châtellenie d'Ypres, homme servant de damoiseau Pierre Lanckhals, seigneur d'Assene, *Poltrie* (Potterie), Denterghem, etc., remet, pour celui-ci, au bailli d'Ypres, dénombrement d'un fief, dit *den Roebrouck*, de 88-89 mesures, dans la paroisse de Saint-Jacques, hors Ypres, fief qu'il a hérité de *Jonckvr. Jehenne de Manchicourt*, sa femme, qui, elle, l'avait hérité de damoiseau Hector de *Manchicourt*, son père, 1591, le 4 mai : écartelé ; aux 1er et 4e, plain ; au chef échiqueté ; aux 2e et 3e, frustes. C. : un cygne, essorant, issant. L. : . . . . . *de Codt* (sur papier, plaqué sur cire, appendu) (Ibid., N° 5663).

Parmi les tenants et aboutissants de ce fief, figurent : damoiseau Jean van Achtervelde, seigneur de *Beauruaert*, André de Waele, etc.

— (Henri de), licencié en droits, conseiller du roi, greffier-pensionnaire de la ville d'Ypres, *procureur* de dame Barbe de la *Planeque*, veuve de sire Charles de Ghistelles, chevalier, seigneur de *Prorene* (Proven), la Motte, Merlin, etc., gouverneur de la ville et pays de Malines, tutrice de ses enfants ; ledit Henri de Codt également *procureur* de damoiseau Jean de Ghistelles, fils aîné desdits époux, déclare que celui-ci tient en fief une rente sur l'espier d'Ypres, rente que son dit père avait héritée de sire *Loys* de Ghistelles, seigneur de *Provene*, son père, 1593, le 18 octobre : plain (cassé) ; au chef échiqueté chargé à dextre d'un croissant brochant. C. cassé ; on voit un vol. L. : . . . . . *Codt* (Ibid., N° 5582).

Codt (Maître Henri de) déclare tenir, de la Salle d'Ypres, le fief dit « Gistelhof », étant : *cene behuusde hofstede*, avec 25 mesures de terres, la moitié de 50 mesures, dont l'autre moitié appartient à damoiseau Charles van den Broucke, 1638, le 25 février : plain ; au chef échiqueté. C. cassé ; on voit un vol. L. : *S Heind* . . . . . (Ibid.).

La partie du fief compétant à Henri de Codt a pour tenants et aboutissants : Jean van Comines, damoiseau Henri Lamsaem, damoiseau Jean de Revel, etc.

Koekelberg. Jean van *Cockelberge*, alleutier de la duchesse de Brabant, 1395, le 6 juillet : un lion (l'épaule chargée ? un peu fruste). C. : une tête et col de licorne, issant d'une cuve. L. : *S' Iohanis dci de Cockelber . . . (Cambre).*

— Marie van *Cockelberghe*, veuve de Henri Fraijbart, 1414, le 15 décembre : un lion, l'épaule chargée d'une étoile. L. : . *Marie va' Kockkelberge* (Ibid.).

— *Gerardus de Cockelberge*, échevin de Bruxelles, 1417 : un lion. Même C. que Jean, 1395. L. : *S' Gherart va' Cockelberge* (Fonds de Locquenghien, c. 1. A. G. B.).

Coels. Jean Coels van *Montenaken* (Montenacken), échevin de *Zichenen* (Sichem), 1460 : trois pals retraits en chef à dextre, accompagnés à senestre de trois (2, 1) roses. L. : *S Ioh's Coels scbi in Sichen* (Couvent de Mariendael, à Diest, A. G. B., Etabl. relig., c. 4686) (comp. le sceau de *Henricus de Montenaken*, T. II, p. 506).

Koffern, voir **Kobern**, Suppl.

Coijghem et **Cuinghien.** *Katheline van Kuijnghem, wedeuve van willen edelen ende werden Joroijs van Wissoc* (Wissocq), *heer van den Meeuverrleet*, remet, au haut-bailli de Courtrai, dénombrement d'un fief mouvant *de hoghen ende moghende heere ende prinche Inghelbert van Cleijven* (Clèves), comte de Nevers, par l'intermédiaire de sa seigneurie de Vive, dite *deensche*, fief consistant en une rente sur des biens à Sweveghem, *ontrent de Beerstrate*, et divers droits seigneuriaux *(tol, vont, stragiers ende bastaerden goet, de boete)*, avec un bailli, sept échevins et deux arrière-fiefs, tenus par Bernard Noppe et Guillaume de Corte), 1502, le 3 mai : écartelé ; aux 1er et 4e, quatre chevrons ; aux 2e et 3e, deux poissons adossés et un semé de croisettes (dont quelques-uns au pied fiché). T. : un ange. L. : *Seel Kateline de Quinghien* (Fiefs, N° 2218) (voir **Porte**, Suppl.).

Le seigneur de Gravyne (Grammene ?), *près Deynze : d'argent, à quatre chevrons de gueulle, le premier coupé, à l'ombre du lyon sur le tout, et crye : Quinghyen ! Quinghien les outtraeysien !* (COHN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres.*)

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CCLXII.

Fig. 1. Jean van Campenhout (1425),
Fig. 2. Jacques van Eppeghem (1426),
Fig. 3. Gauthier Robijns (1443),
Fig. 4. Michel Gheerds (1447),
} échevins de Malines.

Koerich. Un acte scellé par *eyn Edelen man her Jofroit van Courrych, den Rydder*, juge du comté de Luxembourg, 1345 : plain ; au chef fretté. C. : un grand plumail, issant d'une cuve (de l'écu ?) L. : *.. Iof.. di de Korig m* . . . . . (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— *Noble home monss Joffrois de Corich, chevalier, justicier des gentis homes en li conteit de Lucc.* 1350 : même écu. C. : un grand plumail, issant du couronnement d'une tour crénelée. L. : . . . *Iofdi de B'trig m* . . . (Ibid.) (voir **Bertrange**).

Cochuijt, voir **Lautens**, Suppl.

Cocquelet, voir **Hanon**, Suppl.

Colette, voir **Constant**, Suppl.

Collin, voir **Faille**, Suppl.

Comines (Les échevins de), 1379 (n. st.), 1416 : une clef, accompagnée de cinq (2, 2, 1) roses (?). L. : . . . . . Contre-scel : même écu. L. : ✠ *Contersears de Comines* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines).

— Tristram *van Comene*, homme de fief de *hooghen, moyhenden, eijdelen ende weerden heere, minen heere van Comene, van zinen heerscepe van Comene*, 1419 (n. st.) ; Tristram de Comines, homme de fief de haut, noble et puissant seigneur, monseigneur Jean, seigneur de Comines, dans sa seigneurie dudit Comines, 1423, le 16 avril (v. st.) : diapré ; plain ; au franc-quartier chargé de trois roses. L : . . . . . *van Come* . . (Ibid.).

— *Jan, heere van Comene*, accorde à divers habitants de Comines, récemment y établis, octroi : *omme te makene inghelsche lakenen, nieuwe draperie ende andere zeikere poinden ende vrijheiden in zeikeren letteren die zij van ons hebben*, 1450, le 13 juillet ; seul l'écu subsiste : un chevron, accompagné de trois coquilles, et une bordure (simple) (Ibid.).

— *Jan van Comene* déclare, comme tuteur, que damoiselle Marie, fille de sire Jean van *Dadizelle* (Dadizeele), chevalier, tient, de la Salle d'Ypres, la seigneurie de *ten Terijne*, sous Moorseele et Ledeghem, avec des rentes, un bailli, banc échevinal, divers droits et six hommages, tenus, entre autres, par Jean Mule, à Moorseele (qui tient 9 1/2 bonniers, avec rentes seigneuries, bailli, etc.), *Willekin*, orphelin[e] de Gilles Patin, etc., 1502, le 15 novembre ; il déclare tenir, lui-même, de ladite Salle, un fief acheté, naguère *(onlancx)*, d'Antoine Velle, et étant une rente sur des biens à Houthem, éclissée, jadis, de la rente de Jacques van Eeckhout, 1502, le 16 novembre : un chevron, chargé d'un écusson fruste et accompagné de trois coquilles. C. : une tête et col d'animal. L. : . . *a* . . *an Comene* (Fiefs, Nos 5819, 5539) (voir **Codt, Cuvillers**, Suppl.).

Comognes. Henri *des Comoingnes*, échevin de la cour du Feix, 1384, le 17 décembre : d'hermine à trois forces renversées, au lambel brochant. L. : *S Henry des Comoingnes (Namur*, No 1172).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article du T. II, p. 247.

König. *Johan Küning van Ludistorp* (Leudersdorf) et *Nese*, sa femme, 1356 (voir **Smeych**) ; le mari : cinq (2, 1, 2) annelets. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux touffes de plumes de paon. L. : *S' Ihan van . . i . . torf* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Coll. de Reinach).

Königseck, voir **Ligne**.

Coninc *(Arnoldus)*, échevin de Bruxelles, 1269, *in fine mensis aprilis* : trois losanges couchés, aboutés en pal (alésé) ; au lambel à cinq pendants brochant. L. : . . . . . *ld* . . . . . (A. G. B., Coll. de Locquenghien, c. 11).

— *Willelmus de Platea, miles*, même qualité, 1274 : cinq coquilles, rangées en croix. L. : ✠ *S* . . . . . (G., c. I).

— *Willelmus de Platea, dictus Rex*, même qualité, 1297 : même écu. L. : ✠ *S' W . . li Re . . . . de Platea* (G., c. I, Nos 93-97).

— *Ingilbertus de Platea*, même qualité, 1325 : dans le champ du sceau, une coquille et un bâton brochant. L. : ✠ *S Inghelb'ti dei* . . . . . *(Cambre).*

— *Willelmus Rex*, même qualité, 1338, 9 : cinq coquilles, rangées en croix. L., 1338 : ✠ *S' Willel . . dicti Rex (Cambre*, G., c. 16, I. 97).

— *Johannes dictus Rex junior, et Johannes dictus Coninc, junior* (plusieurs actes), même qualité, 1349 (n. st.) : un semé de billettes ; écusson en cœur au lion couronné (au lambel brochant ?). L. : ✠ *S' Iohannis dicti Rex junior* (G., c. 2, Nos 325-6 ; A. G. B., Coll. de Locquenghien, c. 3).

— (Jean de), échevin d'Anvers, 1443 (n. st.) : cinq coquilles, rangées en croix, celle du milieu chargée d'un huchet, ou croissant. C. : une tête imberbe, ornée de plumes, avec son col. S. dextre : un lion. L. : *S' Ian de Coninc* (Ibid.) (voir **Pyrmont, Steenweg, Troostembergh**).

Coninxheim, voir **Stapel**.

Cono *(Hermannus dictus), civis coloniensis, Blanza, uxor eius, et Sophia, sorores, filie quondam domini Johannis, militis, domini de Kerpena* (Kerpen), renoncent à la forêt, la rente et d'autres biens au duché de Limburg, que feu *dominus Arnoldus de Gymenig, miles*, avait donnés à l'abbaye de Burtscheid, 1324, *die beati Michaelis : Hermannus Cono, civis coloniensis*, reconnait avoir reçu, de

ladite abbaye (près-d'Aix-la Chapelle), 36 marcs pour sa renonciation, celles de sa dite femme et de *domicella Sophia, sororia mea*, auxdits biens dont ils auraient dû hériter comme hoirs du donateur, 1324, *in die conversionis Pauli apostoli :* deux pals, accompagnés au point du chef d'une étoile. L. : ✠ *S' Hermanny dei Cone* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 138).

Hermannus fait sceller le premier de ces deux actes par

honesti viri domini Gobelinus dictus Hardeenst, quondam comes, et *Tilmannus dictus der Gyr*, échevins de Cologne.

Constant. Voici le fragment généalogique d'une famille Constant, dressé sur titres et vérifié par M. Charles Dens, membre de la Société royale d'archéologie de Bruxelles :

I. Martin Constant, né en 1561, mort le 4 juillet 1636, épousa Catherine de Thiernesse (1) et en eut :

II. 1° Evrard, mort le 21 décembre 1666 ; marié à Anne Mahi ; sans postérité.

2°, Maitre François, né en 1590, mort le 22 mai 1655, épousa Anne Flaba ; dont deux fils :

III. 1°, Martin, né en 1634, décédé en 1678, marié à Marguerite de Noville, alias Petit-Jean, fille de Pierre et de Marguerite de Froidmont ;

2°, Robert, mambour de l'église d'Hozémont, né en 1654, mort le 27 mai 1712 ; épousa 1°, Catherine Belfroid ; 2°, Oda Colette, décédée en 1759, avec laquelle il fit reconstruire la maison du domaine de Loneux, en 1698. Il eut, du second lit :

IV. 1°, François-Louis, né le 28 février 1706, mort, à Roloux, le 27 juillet 1772, marié à Catherine le Vigreux, dite Vigoureux, née en 1716, morte le 27 novembre 1798 (dont postérité).

3°, Maitre Erasme, notaire et capitaine de Horion, né à Loneux (Horion-Hozémont) le 27 décembre 1716, mort le 8 août 1779 ; épousa Marie-Catherine Marnette des Cahottes. Ils eurent, entre autres :

V. Robert-François, échevin de Roloux, né à Loneux, le 16 décembre 1753, mort, à Fexhe-le-Haut-Clocher, le 3 avril 1809 ; marié à Marie-Anne Constant, sa cousine germaine, dont il eut, entre autres :

VI. Erasme-Robert, avocat et échevin de Marche (Luxembourg), né, à Roloux, le 2 juillet 1787, décédé, à Marche, le 2 avril 1859 ; il s'allia à Catherine Lambert, dont il eut nombreuse postérité.

Pour plus de détails sur cette famille, nous renvoyons aux inscriptions funéraires ci-dessous, que nous reproduisons d'après des fac-simile pris des monuments, par M. Charles Dens.

Pierre tombale, jadis placée dans le transept droit de l'église d'Hozémont, devant l'autel Saint-Sauveur, actuellement encastrée dans le mur extérieur du chœur ; dans la partie supérieure : un crucifix, accosté de sainte Catherine et de saint Martin ; dans la partie inférieure, cette inscription, en capitales :

Ici reposent honorable homme Martin
Constant en son temps maieur et
Eschevin de Horion qui trespassat le
I de juillet A° 1636 et D^lle Cather
ine De Thiernesse sa compaigne qui
trespassat le 5 de Decembre A° 1636
Priez Dieu pour leurs ames.

Pierre tombale, jadis placée dans le transept droit de l'église d'Hozémont, gisant actuellement dans le cimetière :

Ici reposent honorable homme Maistre Frances
Constant en son temps Maieur et Eschevin de
Horion qui trepassat le 22 de mai A° 1655 Et damoiselle
Anne Flaba son espeuse decede le 20 mai A° 1692
Et de sieur Robert Constant Capitaine
et Eschevin de Horion trepasse le 15 mars 1719.
R. I. P.

dans la partie supérieure, deux écus :
A, une anille, cantonnée de quatre roses ;
B (en losange), un oiseau, perché sur un trône d'arbre, mouvant de la pointe, accompagné à dextre d'un rameau, posé en barre ;
lesdits écus sommés d'un casque, cimé d'une rose tigée et feuillée.

Pierre tombale encastrée dans le mur extérieur de l'église d'Hozémont.

Ici reposent Honorable Homme Everard
Constant (2) en son temps Maieur et Capitene (1)
et Eschevin d'Horion a decede le 22 de Dec
embre A° 1666 et Dammoiselle Anne Mahi
son espeuse a decede le 2 Augusti A° 1669.
Priez Dieu pour leurs ames.

dans la partie supérieure, deux écus :
A, une anille, cantonnée de quatre roses ;
B (en losange), coupé ; au 1er, une herse de labour trilagulaire ; au 2e, trois glands, tigés et feuillés, rangés en fasce.
Lesdits écus sommés d'un casque, cimé d'une rose, tigée et feuillée.

M. V. Constant, à Liége, possède un panneau en bois provenant de l'ancien plafond de l'église d'Hozémont et orné des armes de Robert Constant et de sa femme Oda Colette :

A, d'or à l'anille de sable, cantonnée de quatre roses de gueules, boutonnées du champ et barbées de sinople ;
B, parti ; au 1er, coupé ; *a*, d'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules ; *b*, d'or à la rose de gueules, barbée de sinople ; au 2e, d'argent à trois fasces de sable ; au franc-quartier d'or au sautoir de gueules.

Lesdits écus sommés d'un casque, cimé d'une rose de gueules, barbée, tigée et feuillée de sinople.

Parmi les panneaux de ce plafond qui, actuellement, se trouvent encore à l'église d'Hozémont, on remarque celui de Martin Constant et de sa femme Marguerite de Noville, à ces armes :

A, comme sur le panneau précédent, avec cette différence que les roses sont, toutes, boutonnées d'or ;
B, de sable à la fasce d'argent, chargée d'une rose de gueules, barbée de sinople. Casque et cimier comme sur le panneau précédent.

Ces deux panneaux portent les noms desdits époux et le millésime 1712, année du placement du plafond.

(1) D'après les papiers de la famille Constant, ces de Thiernesse portaient : d'argent à trois arbres terrassés, en pointe, surmontés d'une aigle de sable, becquée et membrée de gueules. Cq. couronné. C. : l'aigle de l'écu, issante.

Consul, voir **Raet**.

Coolmans, voir **Scheerere**.

Coomans, voir **Stalmans**.

Copij (Guillaume), 1447 : quinze (5, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux, surmontés d'un lambel à cinq pendants, et accompagnés d'une rose, à dextre entre les deux rangées supérieures. L. : *Sigillu Wil . . . . . ppy* (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

— (Philippe) (et Copis), échevin de Saint-Trond, 1448, 56, 60, 83 : quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux, surmontés d'un lambel à cinq pendants et accompagnés en pointe, entre les trois derniers besants, ou tourteaux, d'une merlette. T. : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule droite. L. L., 1448-60 : . . . . . *pi Copy scabini Sci Trudonis* ; 1483 : *S Filippi Copi scabini Sci Trudonis* (Ibid.) (voir **Kempenere**, Suppl.).

Compléter et rectifier, en conséquence, les articles T. II, p. 251.

Coppin, voir **Quesnoy**.

Cops, voir **Wouwere**.

Corbière, voir **Aymeries**.

Corbizier, voir **Serjacops**.

Cordes, voir **Pruinen**, **Woelmont** ; **Poivre**, Suppl.

Corioulle, voir **Morteau[x]**.

Cornet. T. II, p. 256, note il est dit que les différentes branches des comtes Cornet portent comme armoiries simples : un chevron, accompagné de trois cors de chasse, *dans des émaux qui diffèrent selon les branches.*

La partie de la phrase que nous venons de rendre en italiques constitue une erreur, toutes les branches portant pour émaux : or sur gueules.

Corsbout, voir **Blonde, Schrijnmakers,** Suppl.

Corswarem, voir **Rivieren, Scellens, Spinola.**

Cort[e], voir **Urbaen : DOORNE, Coijghem, LONGESPYE.**

Cortekene, voir **Wasquehal.**

Kortenbach, voir **Lamberts, Merode.**

Cortewijle, voir **Steenland.**

Chorus (Henri), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1381, 1407 : une fasce, accompagnée de douze billettes, sept (4, 3) en chef, cinq (3, 2) en pointe. L. : ✠ *S Heinrici Chores schabini aquensis* (Dusseldorf, Abb. de Bartscheid, N° 208).

— *Gherart Koryss, meyer des stoels ind dorp zu Boirtscheit,* 1407 : une fasce, chargée d'une étoile à cinq rais et accompagnée de quinze billettes neuf (3, 4) en chef, six (3, 2, 1) en pointe. L. : un chapeau de tournoi, garni de deux sceptres fleurdelisés. L. :*S Gerart Corus* (Ibid., N° 209).

Korvel, voir **Back,** Suppl.

Cospeau, voir **Royer.**

Cossée, voir **Maulde.**

COSSELAER, voir **Wittem.**

Costa, voir **Poucques.**

Coste, voir **Velde.**

Costere, voir **Stroobant, Weert.**

Cot[t]hem, voir **Thoenis, Velde.**

Cothen (Jean van), échevin d'Anvers, 1449 : le sceau décrit T. II, p. 264, note, et attribué, par suite d'une erreur typographique, au XVIe siècle. L. : *S Ian van Cot . . .* (Baron Arnould de Woelmont).

Cottenchy, voir **Witte.**

Cottereau, voir **Berlaimont,** Suppl.

Cottrel, voir **Montmorency.**

Cot[t]riel, voir **Couttreel,** Suppl.

Coucy, voir **Béthune,** Suppl.

Coudenberg. *Bonefacius de Frigido Monte,* échevin de Bruxelles, 1298, 1300, 2 : dans le champ du sceau, trois châteaux, mal ordonnés. L. : ✠ *S' Bon . . . . . igido Monte* (G., c. 1, N° 100).

Coudenberg. *Willem van Coudenberghe,* tenant de *Jonef. Marie, Wouters wijfs van Cockelberghe* (Kockelberg), *ende Wouters, haers mans ende momboers,* 1360, le 12 juin (voir **Munck**) : une bande ondée, accompagnée à senestre d'un poisson en bande, recourbé. L'écu sommé d'un oiseau essorant, et accosté de deux autres petits oiseaux essorants. L. : *S' Wil . . . . e Fromon* . (G., c. 14, l. 91a).

— *Iler Hugo van Coudenberghe,* chevalier, allentier du duc de Brabant, 1380, le 10 mai ; trois tours ; au franc-quartier brochant chargé d'un lion. L. : *. . . . . e van . . . . . ber . . (Cambre).*

— *Henricus dictus Rolibuc,* échevin de Bruxelles, 1385, 6 (n. st.) : une fasce, chargée de deux billettes, et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. Cq. couronné. C. : une tête et col de coq. L. : ✠ *S' Enrici de Rolibuc* (G., c. 14, l. 91a, *passim).*

Le cimier est une tête et col de coq, et non de paon. Rectifier, en conséquence, la description des sceaux de 1374-86, T. II, p. 266.

— *Dominus Johannes de Frigido Monte, miles,* même qualité, 1409, 19 : trois tours ; au franc-quartier brochant chargé d'un lion. C. : une tour. L. : *S dni Iohis de Frigido Mote milit* (G., c. 15, l. 88, c. 16, l. 97).

— *Honorabilis et discretus vir Johannes de Frigido Monte, armiger,* scelle comme arbitre, un acte du 26 novembre 1420 (voir **Serarnts**) : trois tours. T. : un ange, émergeant derrière l'écu, et deux hommes, penchés en arrière. L. : *S Io . is . . . . . gido Monte* (G., c. 13, l. 761) (voir **Cru[ij]p[e]lant[s]. Maxenzele, Sennen, Serarnts, Serhuijgs, Schat, Stevoort, Weert, Werve, Wesemael : DOORNE, Cache, Lathem, Leeuw,** Suppl.).

Coudenhove, voir **Sersanders, Windt : Hane, Nieulant. Poorter,** Suppl.

T. II, p. 267, acte du 13 septembre 1714, Max.-Henri, comte de Renesse, baron de *Mansny* (non pas : Masnuy) = Masny, près de Douai.

Couderborch (Philippe van der), chevalier, amman de Bruxelles, 1411, le 7 novembre : un chevron, chargé de trois étoiles à cinq rais. C. : une tête et col d'homme imberbe, issant du couronnement d'une tour. S. du casque : deux aigles. L. : *S Philipp van de Corderbore* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

— Béatrice, fille d'Arnould Reijns et veuve de Jean van der *Couderbuerch,* déclare tenir, du bourg de Bruges, une rente sur trois maisons, appartenant,

une aux enfants de sire Jacques van den Vagheviere, les deux autres aux enfants de sire Guillaume van *Cleijheem* (Cleijem), sises à Bruges, rue Saint-Jean, paroisse de Sainte-Walburge, avec seize hommages, 1430, le 3 août : parti ; au 1er, un chevron, chargé de trois étoiles (à six rais) ; au 2d, une bande de vair de deux tires (**Reijfins**). T. : un ange. L. : . . . . . *. . . . . c Ians va . . . Coude* . . . . . (Fiefs, N° 7716).

Couderborch. Pierre van der *Cauwerburch* déclare tenir, du Perron d'Alost, un fief de deux bonniers, à Schendelbeke, 1558, le 1er juillet : un chevron, chargé de trois molettes d'éperon. C. : une tour ; le haut est cassé. L. : *S Pieter vande . . awwerborch* (Ibid., N° 5137) (voir **Willebaerds**, **WILRE : Cabeliau**, Suppl.).

Couckelaere, voir **Bovekerke**, Suppl.

Coulmier[s], **Coulommiers** (?). *Saiges et honorables escuier Raymon de Coullem, prevost de Chiney*, scelle un acte d'*Ourriez de Billey*, 1382 : une aigle contournée. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un croissant. L. : *S' Renmo de Coulmr'* (Arch. de l'Etat, à Metz, Arch. ecclés., fonds H, N° 1448) (voir **Billy**).

Coulster, voir **Waha**.

Coupigny, voir **Lannoy**.

Courières, T. II, p. 271, comp. **Fontenelles**.

COURTEWILLE, voir **Steenland**.

Courtrai, voir **Lisseweghe**, **Menin**, **Steenland**, **Tronchiennes**.

Courtraisien, voir **Tronchiennes : Melle**, Suppl.

Couse, voir **Beelaerds**, Suppl.

Cousemakere, voir **Schrijnmakers**.

COUSTURE, voir **Merode**.

Cousturier, voir **Rue**.

Couteren, voir **Weert**.

Couttreel (Nicolas), seigneur de *Dronghene* (Tronchiennes) et *Lesscherbosch*, déclare tenir, du Perron d'Alost, un fief à Lierde-Saint-Martin, par succession de damoiselle Jacqueline van *Bauderghien* (Baudrenghien), veuve de damoiseau Pierre Couttreel, sa mère, 1557 (n. st.), le 9 janvier : seize (4, 4, 4, 4) fers de lance de tournoi (émoussés) ; à la bordure engrêlée. C. : un chien braque, assis entre un vol. L. : . . . . . *as Cottre . . . . de Lestr . r . . . t . v . . . . . ssin* (Fiefs, N° 5052).

COVERNA, voir **Kobern ; Kobern**, Suppl.

Craembouts, voir **Craenbout**, **Woelmont**.

Craenbout (Jean), échevin de Vilvorde, 1389 *(passim)* : trois macles, accompagnés en cœur d'une rose. L. : *S Iohan . . . de . . ra . . bou . (Cambre)*.

— (Gauthier), même qualité, 1413 (n. st.) : même écu, mais la rose à six feuilles. L. : . . . . *teri dicti Cr . . . . ovt* (Ibid.) (voir **Schellekens**).

Cra[e]ne, voir **Veltganck**.

Craenhals, voir **Meldert**, **Schotelvoets**.

Crainhem, *Jhan van Craijenem*, chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité d'alliance entre son duc et le comte de Flandre, Gand, 1339, le 3 décembre : une croix, accompagnée au 1er canton d'une corneille. L. : ✠ *S' Iohannis de Craienem* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Les échevins de), XVIIe siècle : de sable plain ; au chef d'argent chargé de trois merlettes. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lévriers (**Hinnisdael**). L. : ✶ *Sigillum scabinale domini de Crainhem et Woluwe* (Matrice en possession de Mme Ve Moonens, à Woluwe-Saint-Lambert) (voir **Wemmel**).

Crane *(Zegher* de) déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief à Clemskerke, 1440, le 27 septembre : d'hermine à la cotice, chargée de trois fermaux ronds. C. : une tête et col de grue. L. : *S Segh[er de] Crane* (Fiefs, N° 7993) (voir **Zillebeke**).

Cranendonc, voir **Berlaer**.

Craon, voir **Rubemprè**.

Creeft, voir T. II, p 279) (voir **Cannart**, Suppl.).

M. le chevalier C. de Borman, auteur de l'article dans l'*Annuaire de la Noblesse*, 1868 (XXII), nous apprend que, depuis cette publication, il a trouvé : 1°, la preuve que le nom de van den Creeft ou *delle Grecque* (de *Graeco*) provient bien réellement de la maison portant cette enseigne au Marché, à Liége ;

2°, les documents suivants :

1382, 9 août, *Johans Bos dalle Grecche, cinair* à Liége (Chartes de Saint-Denis, à Liége) ;

1387, le 25 janvier, *la neiste femme et saige dame Matroc Wimplemeit*, femme de *Johan* Bosch, d'Alken, jadis *cinair* de Liége ;

1383, 13 juin, les mêmes et dame *Johanne*, leur fille légitime, femme de feu Gilles de *Muchey* (Carmélites de Huy, Arch. de l'Etat, à Liége) ;

Fastré Baré *de Busco* entre à l'université de Cologne, en 1423 (Keussen, *Die Matrikel*) ;

Son fils, Jean, y fut inscrit le 5 août 1455 (Ibid.) ;

1471, le 1er octobre, *Fastraet Bareit van den Busch*, docteur en droit, et Jean van *Oelensberch*, font le contrat de mariage de Jean *Bareit*, docteur en droit, fils du premier, avec *Nese*, fille du second (*Archive Harff*, T. II, N° 631.

1457, le 29 janvier, Jean *Bos, dit dalle Grecche*, émancipe ses fils Jean et *Ernalt* (*Echevins de Liége*) ;

1411, le 1er juin, *Reynart* van den Tombeken, écoutète et échevin, *Johan* van den Creeft, et d'autres, échevins du village d'Alken. Hospices de Saint-Trond.

Créhange, voir **Malberg**, **Mörsberg**, **Saarbrücken ; Gymnich**, Suppl.

Crehen, voir **Oijenbrugghe**, **Waha**.

CREYE *(Gerart van), eyn walyeborin man,* 1338 : un losangé; au chef chargé de deux coquilles: L. . . . . *e Crei . n* . . . . (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Coll. de Reinach) (voir **Pletz**).

Creijt, voir **Serhuijgs**.

Cremmere, voir **Robijns**.

Crendal de Dainville (Maître Pierre-Joseph-Marie), licencié en droit, bailli des seigneuries de Trith, Maing et Verchineul, 1752 : (écu ovale) coupé; au 1er, un lion, accosté en pointe de deux merlettes; au 2e, deux épées, passées en sautoir, les pointes en haut, accompagnées au point du chef d'une couronne. C. : un lion issant (?). Sans L. (cachet en cire rouge) (Vicomte Desmaisières).

Le seigneur de ces trois terres est, depuis 1748, Louis-François-Joseph Desmaisières.

Crieker[s], voir **Lepe**, Suppl.

Krieckenbeck, voir **Baerl**, Suppl.

Crijselberge, voir **Lalieux**, Suppl.

Croeser, voir **Tellier**.

Croy, voir **Oijenbrugghe, Reimerswaal, Rubempré, SAINT-SOIGNE, Velasco; Arenberg, Avesnes, Bagenrieux, Hasnon, Mont**, Suppl.

Croix. Nicolas de *Croes,* seigneur de *Meere,* etc., mari de damoiselle Elisabeth van *Ijeghem* (Idegem), qui tient, du Perron d'Alost, la seigneurie de *Meere* (Meire?), *dat eijghen goed plach te zine, ende es bij octroije ghepermuteert in eenen vrijen leene,* avec haute, moyenne et basse juridictions, etc., 1531, le 17 mars (v. st.) : une croix ancrée, cantonnée de quatre roses. C. : un . . . (lion issant?) entre un vol. L. : *S Nicola* . . . . . (Fiefs, N° 5061).

— (Jean de la), seigneur de *Betinsart* (Bethissart?), conseiller de l'empereur, receveur général des aides du comté de Hainaut, bailli de monseigneur Antoine de *la Laing* (Lalaing), comte de Hoogstraeten, seigneur de Montigny, *Culembourcg.* etc., baron de Leuze, 1539 : écartelé; aux 1er et 4e, une croix latine, les trois bras supérieurs recroisetés, posée sur un perron de deux marches; aux 2e et 3e, deux roses en chef, une coquille en cœur, un croissant en pointe. C. : une aigle issante. L. : . *Iehan de la* . . . . . (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

— (Nicolas de), fils de Jean, déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de la cour de Thielt, un fief, dans la paroisse de Vive Saint-Bavon, dit *thof ende goet ter Mandele,* de 31-32 bonniers, avec rentes seigneuriales, bailli, sept échevins, etc., 1554 (n. st.), le 20 février : une croix ancrée, cantonnée de quatre roses (?). C. : un . . . entre un vol. L. : *S Nicolaes de Croex* (Fiefs, N° 9502).

Croix (Georges de), seigneur de Dadizeele, etc., mari de damoiselle Marie Bouckaert[s], qui tient en fief, de la châtellenie de Courtrai : *een behuusde hofstede,* de 10 bonniers, dite la seigneurie de *te Wallemote,* à Iseghem, et dont elle a hérité de feu damoiseau Jean Bouckaert, son frère, fief comprenant une rente, bailli, lieutenant, sept échevins, 1 meissier, divers droits seigneuriaux *(tol, vondt, bastaerde goedt ende stragiers goedt,* etc.), neuf hommages, chasse, oisellerie et pêche, 1565 (n. st.), le 4 janvier : une croix. C. : une hure et col de sanglier. L. : *S ✠ Ioo . . . d . Croix* (Fiefs, N° 1719).

— (Jean de), fils de damoiseau Georges, seigneur de Dadizeele, déclare tenir, de la Salle d'Ypres, le fief dit *den Terlinck,* dans la paroisse de *Houthen* (Houthem), 1567, le 7 septembre : une croix. C. : une tête et col d'animal. L. : *S Ian de* . . . . . (Fiefs, N° 5860).

— (Charles de la), homme de fief du Hainaut, 1571, le 16 août, à Mons : une bande, chargée de trois croisettes et accompagnée à senestre d'un trèfle. C. : un animal issant. L. : *S Charles de la Croix* (Mons, *Varia).*

— Damoiseau Martin de Croix (!), seigneur de Dadizeele, déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de la seigneurie de Menin, deux fiefs, à Houthem, hérités de feu damoiseau Jean de *Croyx,* son père, et dont l'un a été acheté, jadis, de Jean de Kimpe, 1609, le 25 juin : une croix. C. fruste et cassé. L. : *S ✠ Ian de Croi* . (Fiefs, Nos 9983, 9985).

— (Damoiseau Martin de), écuyer, seigneur de Dadizeele, *Teernijnck,* etc., tient, de la Salle d'Ypres, la seigneurie de *ten Teernijnck,* à Moorzeele et à Ledeghem, étant une rente, avec bailli, sept échevins, divers droits seigneuriaux *(tol, vont, bastaert ende stragiers goet, de boete,* etc.) et six arrière-fiefs, 1609, le 23 juillet; sceau cassé; damoiseau Martin de Croix, écuyer, seigneur de Dadizeele, tient, de ladite Salle, comme héritier de son père, feu damoiseau Jean, seigneur de Dadizeele, une rente sur des biens à Houthem, éclissée, jadis, de la rente de Jacques van *Eechoute,* 1612, 23 mai : fort cassé; on voit le haut et le bras senestre d'une croix. C. : une tête et col d'animal (Fiefs, Nos 5835, 5544) (voir **Spierinc, Tournai; Chastel**, Suppl.).

T. II, p. 287, actes de 1445, 1447; au lieu de *Dauqasnes,* le comte P. du Chastel suppose qu'il faudrait lire : *Danqasnes* = d'Ancoisne (Nord).

Cromberghe, voir **Meer[en]**, Suppl.

Crombez, voir **Saint-Omer**, Suppl.

Crombrughhe (Liévin van), homme servant de maître Jacques Canis, conseiller du roi et auditeur général de son armée, qui tient, de la Salle d'Ypres, un fief, à Ypres, dans la paroisse de Saint-Jean, 1393, le 10 février : trois éperons, les molettes en bas, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais (Cq. couronné?). C. : un avant-bras, l'index levé, entre un vol. L. : . . . . *vin van Crombrygghe* (Fiefs, N° 5633) (voir **Vastaert**).

Le seigneur de Crombrugghe : *de sable, au fleuret de lys d'argent* (Corn. Gailliard, *L'Archiène Noblesse de la Comtée de Flandres*).
Consulter, sur les Crombrugghe, un aveu : Fiefs, N° 5637, au sceau fruste.

Cronenburg. *Edele her . . . her Friderich van Cronenberch* scelle un acte de *Johan dem man sprichit Edilman van Burne* (Born) et de sa femme *Colete*, 1340, *ultima die mensis maii* : une aigle contournée. L. : ✠ *S' Fridrici d Croneber'* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— (Frédéric, seigneur de) et de Neuerburg, 1347 (voir **Welchenhausen**) ; *Fridericus, dominus de Croninberch et de Novo Castro*, promet de tenir indemne : *nobilem virum dominum de Clerva* (Clervaux), *militem, nostrum consanguineum*, qui, avec d'autres, s'est porté caution pour lui envers un bourgeois de Trèves, *Theodericus dictus Mont*, qu'il appelle : *nostrum hospitem*, pour 400 petits florins, 1351, *in vigilia purificationis beate Marie virginis* : une aigle. L. : . *S dni Fride' de Croneb'* . . . . . (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach, et Metz, *loc. cit.*).

Cruce, voir **Cruijce** ; **Cruijce**, Suppl.

Cruijce, Cruce, Cru[u]s[s]e, Cruuce. Daniel van der *Cruusse*, fils d'Arnould, déclare tenir, de la châtellenie de Courtrai, un fief à *Sendenijs*, dit *tgoet ter Boverije*, de 42 bonniers, avec une rente, bailli, lieutenant, meissier, sept échevins et divers droits seigneuriaux *(tol, vondt, bastuerde ende stragiers goet)*, 1502, le 2 avril (après Pâques) : une croix, accompagnée aux 3e et 4e cantons d'une étoile (les cantons supérieurs cassés) (Fiefs, N° 2033).

Sendenijs, ou *Sint-Denijs* = Saint-Genois.

— Jean van den *Cruce*, maïeur de la cour censale *mijns Jonckeren van Duras*, sise à Duras et aux alentours, 1503 : une fasce, surmontée de trois merlettes, contournées. L. : . *ohan van* . . . . . (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

— Arnould van der *Cruse*, fils de Daniel, déclare tenir, de la châtellenie de Courtrai, un fief à *Sendenijs*, dit *tgoed ter Bouverijen*, de 41 bonniers, avec rente, bailli, etc., 1514, le 3 juillet : une croix, accompagnée aux 2e et 3e cantons d'une étoile, le 1er canton cassé, le 4e plain (Fiefs, N° 2035).

Cruijce, Cruce, Cru[u]s[s]e, Cruuce. Jean *van den Crucen*, fils de Jean, homme servant de damoiseau Etienne Caltenoffre, seigneur de Pradelles, qui tient, du Vieux-Bourg de Gand, comme mari de . . . van de Walle (le prénom en blanc), fille aînée du damoiseau Jean van den Walle, seigneur de Douy, comme héritière de damoiselle Marguerite van der Vichte, femme *(ghesellende)* de feu damoiseau Jean van de Walle, seigneur Douy, etc. : *tcleercscip van Assenedambacht, de tafele van den haveghedijnghe in Axelambacht ende tcleercscip van Hulsterambacht, de welcke hier voortijts metten cleercscepe van Bouchauter ambacht annex ende maer een leen gheweest en hebben, alsdoen ghenoempt tcleercscip van Viere ambachten*, fief éclissé, autrefois, à la requête de damoiselle Elisabeth van Raveschoot, veuve de sire Charles van Wedergraete, chevalier, seigneur de Landeghem, laquelle possédait tout le fief, 1555, le 5 mai ; le même Jean *van den Crucen* remet, pour le même Caltenoffre, audit Vieux-Bourg, aveu d'un fief, de 85 mesures, que ladite femme de ce personnage tient à Assenede, au métier du même nom, fief appelé *in den Triest*, 1558, le 10 août : écartelé ; aux 1er et 4e, cinq (2, 1, 2) losanges, accompagnés de quatre croissettes, rangées en croix ; aux 2e et 3e, une fasce, chargée de trois coquilles, accompagnée de trois merlettes, rangées en chef, et d'une étoile en pointe Cq. couronné. C. : un lion issant, entre un vol. L. : *S Iohannis Crvcii* (Fiefs, Nos 2280-2281).

— (Maître François van den), licencié-ès-droits, 1613 ; François van den Cruijce, 1620, échevin de Bruxelles : une croix ancrée. C. : une croix ancrée. L. : *S Francisci van d . . . rvyce (Cambre, C., c. 18, l. 103).*

— Jean van der *Cruuce* déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de la seigneurie de Menin, le fief dit *ten Eckere*, à Lauwe, de 10 bonniers, par succession de feu son père, et provenant, par achat, de Jacques van den Bulcke et, auparavant, de Josse van den Bogaerde, fils de Sohier, 1639, le 10 mars : un chevron, accompagné en chef à dextre et en pointe d'une quartefeuille, le canton senestre étant fruste. C. : une merlette. L. : . *Ioris vander Crvvce* (Fiefs, N° 10029).

Cru[ij]p[e]lant[s]. *Eduwaert geheten Crupelant, zoen wijlen Henrix*, vend à son fils Edouard, procréé avec feu sa femme, damoiselle Catherine Andries, son usufruit sur des biens, à Anderlecht, venant de la sœur dudit vendeur, damoiselle Elisabeth *Crupelants* ; puis Edouard, le fils, les vend à sire Gauthier van der Noot, chevalier, 1464, le 15 mai (Greffes scabinaux, arrondissement de Bruxelles, reg. N° 63bis, f° 32) (voir **Lathem, Serarnts ; DOORNE, Eggloij**, Suppl.).

Constitution, par la ville d'Anvers, d'une rente viagère

de 40 sols de vieux gros tournois de France, au profit de Godefroid *Crupelandt*, fils de feu Jean, bourgeois de Bruxelles. On appose le scel de la ville (tombé); 1327, *in die natalis Domini nostri Jhesu Christi* (Arch. de l'Etat, à Anvers, N° 249).

Johannes dictus van der Loe, filius quondam Willelmi dicti van der Loe, cerdo (artisan ?), et sa femme, Marguerite Serjordaens, promettent devant les échevins de Bruxelles, de constituer à *Godefridus, filius quondam Johannis dicti Cruuplant, camparis*, une rente sur une maison à Bruxelles, 1330, *sabbato post octavas festi beatorum Petri et Pauli apostolorum* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 11).

Johannes Crupelant, échevin de Louvain, 1375, le 30 octobre : sceau décrit T. II, p. 293 (*Cambre*).

Extraits des comptes généraux des receveurs de Brabant : *Item gecocht iegen her Godevert Cruupland . ij . . iij . februarij . j . coure roets wyns van bianen* (Baune), *hourt . iij . amen . iij . vier, coste te gader . xx . franken, maken . xviij l. 2 . peter* (Compte de la Saint-Jean 1378 à la Saint-Jean 1379; C. C. B., reg. 2364).

Item gecocht iegen Gord Crupeland, . xx" in junio (1380) . vij l/2 . amen . ij . vier, dame . V . peters, ralent . xxxvij . peters . xxxij . gr. vlemsch (Compte de la Saint-Jean 1379 à la Saint-Jean 1380; C. C. B., reg. 2365).

Henricus dictus Crupelant, échevin de Bruxelles, 1389, 95, 96, 97, 1403, 10, 11 (n. st.). 38; *Ilueyn geheten de Mol ende Heinric geheten Crupelant, mombooren ... des gasthuys van Sente Jans hioptisten in Iruesele*, 1414, le 8 mai : sceau, décrit T. II, p. 293 (*Cambre*, A. G. B., Fonds de Locquenghien, *passim*, G., c, 4, N° 468, c. 9, l. 40e, c. 11, l. 54, c. 13, l. 68, 71, c. 14, l. 100, 104, c. 18, l. 107e, c. 20, *passim*).

Iler Jhan Crupelandt zoen (en marge : *Jan*; faudra-t-il lire : *Iler Jhan Crupeland, Jans zoen ?*) (tient) *de helecht van alten den goede van Kerchem* (Kerkom-lez-Tirlemont), *met den toebehoerten sonder de hoeghe gherechten ende dandere helecht es shertoghen* (A. G. B., Cour féodale de Brabant, *Stootboek*, reg. 2, f° 37 v°, XIVe siècle).

Item myn prouwe Crupelands, her Heÿnrecs Tser Arnts dochter was, . xxij . d van . ij . bundren lands ghelegen bi Pede, die Gherem Tser Arnts waren ende . xxxj . deoor . vj . bundren lands die Gielis Vroeden waren (Etabl. relig., c. 947, Chap. d'Anderlecht, N° 1).

Edewardus Crupelant doit au chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, un cens de deux deniers sur un demi-bonnier *apud Elterken* (XVe siècle) (Ibid.).

Voir sur cette famille A. G. B., Chambre des Comptes, reg. 555, p. 327 v°, 334 v°, 335.

Henricus dictus Crupelant, filius quondam domini Godefridi dicti Crupelant, militis, promet, devant deux échevins de Bruxelles, de donner, annuellement, à Jean van der *Voert*, serrétaire de la ville d'Anvers, au profit de *domicella Katherina dicta Crupelants*, sa fille, à titre de dot et de subside du mariage qu'elle a contracté avec *Johannes dictus doude* (de Oude) *de Antwerpia*, une rente de 20 sols de vieux gros tournois, après le décès dudit *Henricus dictus Crupelant* et de *domicella Elisabeth dicta Tserclaes*, sa femme; il donne en gage : *mansionem suam cum eius fundo ac omnibus domibus ante et retro suprastantibus, orto et vinea retro adiacent[ibus] ac reliquis suis pertinentiis sitis retro ecclesiam beate Gudile bruxellensis, supra lacum ibidem, inter bona domini Henrici de Bergen, militis, ex una parte, et quondam domum nuncupatam thuys van Eyere, ex altera*, 1417, le 28 juillet (G., c. 12, l. 50).

Extrait des dénombrements de la Cour féodale de Brabant : *Henric Cruuplant, Henric sone, by doode Katelinen Tserclaes, Jans docheer, sÿnre nichte, anno . . .* (en blanc), *hout xÿ mud corens, ij cupfoenen ij s. nuwe tsiaers op . xxxj buenre lants, liggende omtrent Coninxloo* (Koningsloo), *ende waeren Wouters van Nossegem, die men heet Clutinc*. Son successeur dans ce fief : *Jacob Cruuplant* (A. G. B., Cour féodale de Brabant, reg. N° 13, f° 32 v°; ce registre relate les dénombrements faits en 1440).

Ewaert Crupelant, van Jan Tserclaes wegen, van eenen buender lants, ghelegen te Coninxloe, op de Vrÿheit van Vilvoirden, ... opt velt gheheten den Knÿf ... vj sister roex; de selve van 1/2 buender lants gheleghen op de Varent, etc., *ij sister roex* (C. C. B., reg. N° 44058, f° 110; livre censal du duc de Brabant, à Vilvorde et environs, écrit en 1457).

Damoiselle Elisabeth van den Broucke, fille de feu Henri et veuve de Henri *Crupelants*, vend à Jacques, Jean et damoiselle Marguerite *Crupelants*, ses enfants, son usufruit sur les biens de feu leur père susdit, à Anderlecht; puis, lesdits enfants vendent ces biens (considérables) à sire Gauthier van der Noot, chevalier, fils de feu Gauthier, 1457, le 5 mai (A. G. B., Greffes scabinaux, Arrondissement de Bruxelles, N° 63bis, f° 5).

Cuerinx, voir **Rotselaer.**

Cuijk. *Otte, here van Kuijc*, chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre son duc et le comte de Flandre, à Gand, 1339, le 3 décembre : type équestre; le bouclier, l'ailette et la housse à deux fasces, accompagnées de huit merlettes, rangées en orle. C. : . . . (cassé). Sans ornement de chanfrein. L. : ✠ *Sigillum Ottoni . . om . ni de Kuic* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Jhan van Kuijc, heere van Hoestraten* (Hoogstraeten), chevalier, scelle le même traité, 1339 : deux fasces, accompagnées de huit merlettes, rangées en orle; au franc-canton brochant à la croix engrêlée. C. : un vol, issant d'une cuve. L. : ✠ *S . . . . . oh ridder . . . . . Hoe . . . . .* (Ibid.) (voir **Nethen**).

Culenborg, voir **Sainte-Aldegonde. Schagen, Waha, Willich.**

Cumptich. *Johannes de Comptich*, échevin de Louvain, 1367 : six (3, 2, 1) fleurs de lis, au pied coupé; au chef chargé de trois pals, accompagnés d'une étoile à cinq rais, en chef entre les deux premiers pals. L. : . . . . . *e Comptech scabini louan* . (A. G. B., Etabl. relig., Léproserie de Ter-Banck, N° 4720).

Cunchy, voir **Paland, Wignacourt.**

Kunne, voir **Wassart.**

Cussemenet, voir **Paternostre.**

Cuveliers *(Jaquemes li)*, homme de fief de la Salle de Lille, 1372, le 15 mai : dans le champ du sceau, trois épis, formant touffe, celui du milieu droit, les deux autres penchant légèrement, le 1er à dextre, le 2d à senestre, ceux-ci sommés, chacun, d'un oiseau, le 1er de ces deux oiseaux contourné. L. : ✶ *S' I . . . . . li Cveliers* (au cas régime, ce personnage est appelé : *Jaquemon le Cuvelier)* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines).

Cuvillers (Silvestre de), dit Cuvillon, licencié-ès-lois, mari d'Adrienne van *Commene* (Comines), fille de Jean, laquelle tient, de la Salle d'Ypres, par achat d'Antoine Velle, une rente sur des biens à Houthem, éclissé jadis de la rente de Jacques van *Eechoutte*, 1516 (n. st.), le 18 février (il signe : S. Cuvillon) : écartelé; aux 1er et 4e, une fasce, surmontée à dextre d'un . . .; aux 2e et 3e, à trois fasces. C. cassé. S. : deux animaux (braques?) (fort endommagé) (Fiefs, N° 5534).

Guillaume de *Cuvillier*, écuyer, cité T. II, p. 300, d'après des documents de 1405, 1412, est un Hénin-Liétard, dit de Cuvillers.

Cuvillon, voir **Cuvillers.**

L

LABIE, voir **Abbaye**, Suppl.

Labina, voir **Valeriola.**

Labus *(Johannes)*, échevin de Bruxelles, 1343 : un lion couronné; écusson en cœur parti-émanché; ledit écusson au franc-quartier chargé de trois maillets penchés. L. : ✠ *Sig' Iohanis dci Labus* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 1 et 3; G., c. II, l. 303).

— *(Henricus)*, même qualité, 1343 : trois lions et un semé de maillets penchés; au franc-quartier brochant parti-émanché. L. : ✠ *Sig Henrici dĉi Labvs* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3; G., c. XIV, l. 85, *passim*).

— *(Johannes dictus)*, même qualité, 1367 : même écu que *Johannes*, 1343, mais l'écusson sans le franc-quartier. C : une tête et col d'oiseau, à long bec, au vol de chauve-souris. L. : *Sigillum Iohanis Labus* (A. G. B., Fonds de Locquenghien) (voir **Serarnts**).

Ladeuze (Maieur et échevins de), 1584 : une fasce, chargée d'une burelle vivrée. L. : *Seel eschevins de Ladeuze* (A. G. B., *Varia)* (voir **LADUESE**).

Ladewijn, voir **Quaderebbe.**

Laen, voir **Pipenpoij**, **Villegas.**

Laere (Jean van), procureur de damoiseau Pierre du Chastel, seigneur de *Puvelde, Richardin*, etc., déclare que celui-ci tient, par suite du trépas de damoiselle Marguerite de Landas, sa mère, le fief dit *de Putmeersche*, à Belcele, 1642, le 10 novembre; le même Jean, procureur du damoiseau François de la Glizeuze, seigneur de *Baillœul* (Bailleul), comme mari de dame Charlotte-Valentine du Chastel (fille du damoiseau Jean et de dame Marguerite de Landas), qui tient, par suite de la mort de damoiseau Pierre du Chastel, le fief dit *de Putmeerschen*, 1643, le 10 septembre : un chevron, accompagné de deux fleurs de lis en chef et d'une rose en pointe. L. : *S Ian van Laere f Ians* (Fiefs, Nos 6380, 6390) (voir **ROET**, **Scheerere**, **Soeij**, **Stapel**).

Laerne, voir **Massemen.**

Le seigneur de LARNE : *de sable au chief d'argent à trois testes de lions de gueulle, lampassé d'azur et crye : Vlaeyn à Gandt!* (COLIN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Comtée de Flandres*).

Laffeld, voir **Volcwyn.**

Lafond, voir **Pruijssen.**

Lake (Josse van), fils de Guillaume, déclare tenir, de la seigneurie de Peteghem, près d'Audenaerde, un fief, de 5 bonniers, à Peteghem, *in de meersch*, avec un arrière-fief et un bailli (qui emprunte les échevins de la seigneurie de Peteghem), 1556, le 29 octobre : un sautoir engrêlé, accompagné de cinq sangsues, 1 en chef, deux (1, 1) au flanc dextre, deux (1, 1) au flanc senestre (la pointe est plaine). C. : une tête col d'aigle (?) entre un vol. L. : *S Ioos van Lake* (Fiefs, No 5290).

Les sangsues sont posées en fasce.

Laken, voir **Zoete.**

Lachman, voir **Schrijnmakers**, Suppl.

Lalaing (Le comte Charles de), Nivelles, 1792 (voir **Haultepenne**) : (écu ovale) de gueules à dix (3, 3, 3, 1) losanges (non accolés, ni aboutés). S. : deux griffons. Le tout posé sur un manteau doublé d'hermine, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (cachet, en cire rouge, dans une boite de fer blanc) (Baron Arnould de Woelmont) (voir **Hordain**, **Rubempré**, **Serclaes**, **Spiennes**; **Egmond**, **Hanecart**, **Hordain**, **Croix**, Suppl.).

Lalieux. *De La Lieux*, colonel à la suite de Son Altesse Royale, écrit, de Liége, une lettre à *M. Delalieux*, prêtre à l'abbaye noble de Forest, près de Bruxelles, 1763, le 30 juin : un coq, la patte senestre bottée et éperonnée, tenant de la patte dextre un sabre; au chef chargé d'un lion léopardé. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. T. dextre : un homme sauvage, la massue basse. S. senestre : un héron au vol déployé (M. Victor de Lalieux, à Bruxelles).

— (L.-J. de) écrit, de Mons, à Monsieur van Crijselberge, rue Sainte-Anne, à Nivelles, une lettre relative à certaines prérogatives de la dame de Feluy, 1781, le 20 novembre : un coq, posé sur un tertre; à la devise surmontée de deux léopards (!) adossés. C. : un coq. Sans L. (cachet, en cire rouge) (M. Fernand de Lalieux, à Feluy).

Lambert *(Johan)*, de *Grande Han* (Grand-Han), *prevost de Durbuyt* (Durbuy), *des deux tierces de part noble, haulte et puissante dame ma dame Gillette de Berlaimont, dame dudict lieu, Hyerges* (Hierges), Beauraing, Peruwelz, *Derechy, des deux tierces en*

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CCLXIII.

Fig. 1. Jean van Beringen (1449),
Fig. 2. *Henricus Blieck* (1455),
Fig. 3. Pierre Stoeman (1516),
Fig. 4. Jean Vijdt (1519),

} échevins de Malines.

Durbuyt, doigiere daymerys (Aymeries) etc., 1538 (v. st.), le 9 février : trois oiseaux. L. : . *Ichan Lanb* . . . (Baron Herman de Woelmont, château de Soiron).

Lambertz, voir **Römer**.

Lamboij, voir **Overbunde**.

Lambrechts, voir **Schellekens**.

Lamirant (Josse), homme de fief de la seigneurie du Chastel, scelle un acte de Baudouin Lamirant (dont le sceau est tombé), bailli de messire Jacques de *Bresil*, seigneur du Chastel, en *toutte sa terre, justice et seignourie du Chastel, soy extendant en la paroisse de Frelenghyen* (Frelinghien) *et es parties enviro*, 1364, le 22 décembre : une étoile. Seul, l'écu reste (Mons, *Varia*).

Lampernisse. Josse van *Lampernesse* déclare tenir, du duc de Bourgogne, par l'intermédiaire du bourg de Furnes, un fief, à Lampernisse, d'environ 29 mesures, et diverses autres terres *illec*, à Alveringhen et à Loo, avec des hommages, 1405, le 9 août : plain ; au chef plain. L. : . . . . . *mperne* . . . (Fiefs, N° 497).

Lam[p]saem, voir **Lan[c]saem**, **HAMES**, Suppl.

Landas. Roucourt, cité, T. II, p. 310, d'après un acte de 1505, serait, d'après le comte Paul du Chastel de la Howarderie : Raucourt, près de Quesnoy. Le lion des 2e et 3e quartiers, dans les armes de Mathieu de Landas, serait celui des du Chastel (voir **Veranneman ; Laere**, Suppl.).

Landeghem, voir **ZUUTDOORT**.

Landshere, voir **Berke**, Suppl.

Langhe *(Willem de)* (voir **Witte**), 1318 : un sautoir, chargé de cinq étoiles (roses?) ; au lambel brochant. L. : . . *illames* . . *Lo'gh* (!) *(Afflighem)*.

— (Henri de) déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief, au métier d'Aardenburg, paroisse de Notre-Dame, avec 20 hommages, dont 5 « obscurcis » *(daer of de rive int doncker staen)*, 1439, le 29 avril (v. st.) ; déclare que sa femme, Adrienne, tient, dudit bourg, 18 1/2 mesures, à Aardenburg, dans ladite paroisse, avec rentes et 17 hommages, 1440, le 8 mai : un chien passant, colleté, bouclé, en pointe ; au franc-quartier chargé de deux épées, passées en sautoir, les pointes en bas. T. : un ange. L. : *S Heinric de Langh* . *f Heinric* (Fiefs, Nos 7600, 7606) (voir **Witte**).

Le canton senestre de l'écu est plain.

Langhejans, voir **Vale**.

Langelaar, voir **Septfontaines**.

Langhemeersch. Jean van *Langhemersch* déclare tenir, de la Salle d'Ypres, un fief, à Passchendaele, aboutissant à celui de Georges van *Langhemersch*, 1357, le 12 mai : une fasce bretessée et contre-bretessée, accompagnée en chef d'une moucheture d'hermine et en pointe d'une étoile à cinq rais. C. cassé. S. : cassé à dextre ; un lion à senestre. L. : . . . . . *mersch*. Contre-scel : un écu aux mêmes armes. Sans L. (cachet rond) (Fiefs, N° 5876).

— (François van), fils de Jean, déclare tenir, de la Salle d'Ypres, un fief à Passchendaele, 1560, le 4 mai : déclare tenir, de la même Salle, un fief *illec*, même date : une fasce bretessée et contre-bretessée, accompagnée en pointe d'une étoile à six rais. C. : un vol. S. : deux lions. L. : *S Fransois van Langhemersch* (Fiefs, Nos 5879, 5880) (voir **Longpré, Woorme : Gaverelles, Claerhout**, Suppl.).

Langendries, voir **Oignies**.

Langenhove, voir **Meersman, Meert, Tellier**.

LANGHENPULE, voir **Winghe**.

Langerode, voir **Tudekem**.

Langlée. Jacques de *Langlee*, chevalier, seigneur de Pecq, ber de Flandre, baron d'Eijne, etc., souverain bailli de Flandre et haut-bailli de la ville de Gand, déclare tenir, de la cour de Waes, à titre de fief, ressortissant à la cour de Saint-Nicolas, un bien, avec *mote, wallen, sijnghelen, neerhoff, dreve ende winnende landt*, de 12 bonniers, dit *tgoet ter Hoogher Cauwerborch*, à Tamise, fief qu'il a hérité de feu son père, damoiseau Jean de *Langlee*, et qui aboutit au fief de damoiseau Philippe van *Brakele* et de ses hoirs, 1604, le 2 juin : un santoir, accompagné en chef d'un écusson de . . . à l'écusson plain (**Wavrin**). C. : deux cornes de bœuf avec embouchures (Sans L. ?) (empreinte en papier, sur cire, appendu) (Fiefs, N° 6396) (voir **Anglée**, Suppl.).

Langsdorff, voir **Unger**.

Lanckhals, voir **Codt**, Suppl.

Lan[c]saem, voir **Becelaere, Driessche, Halewijn, Lampsaem, HAMES, Kerchove, Codt**, Suppl.

Lannoy (Scel aux causes de la ville), 1464 : trois têtes de chien braque. L. : ✠ *Sigillum ville de Lannoy* (sceau peint en vert, cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin, à Tournai ; A. G. B., Cartul. et Manuscr., reg. N° 131).

Cette description est faite, non pas d'après l'original, mais d'après une peinture.

— Le comte Lannoy de Clervaux (voir **Oultremont**), vers 1790 : trois lions. L'écu, ovale,

sommé d'une couronne à trois fleurons, alternant de deux petits trèfles de trois perles. S : deux griffons. Sans L. (cachet, en cire rouge, dans une boîte en bois) (M. Jos. Maertens, à Gand) (voir **Merode, Noyelles, Parisis, Pirlot, Pret, Thiennes, Vilain ; CASAULT. Luu**, Suppl.).

T. II, p. 314. *Castres*, cité, d'après un acte de 1429, serait, suivant le Comte Paul du Chastel : Castres, dans le Tarn ; *Wannes*, cité, d'après un acte de 1551 : Wasnes. Wasmes est une faute d'impression), et, au lieu de *Reuures* (qui n'est pas Rèves), lisez : *Reusnes* = Ruesnes (Nord).

Laris (Mathieu), homme de fief du comte de Flandre, scelle un acte du bailli de Bruges, 1376 (n. st.), le 23 février : un chevron, accompagné de trois cors de chasse. L. : *Sigillu Mathey* ..... (Fiefs, N° 7673).

Lasoye (?), voir **Waha.**

Lathem. Jean van *Latem*, résidant à Vilvorde, et Jean van *Coudenberghe*, à Bruxelles, déclarent devoir, ensemble, à Gauthier van Kets, 58 *peters* d'or, qu'ils s'engagent à payer *inde Bamismarct van Antwerpen nu naist toecomende*, faute de quoi ils promettent, *gelijc oft wij dat inden velde onsen vianden met opgerichten vingheren geloift, gezekert ende gezworen hadden*, de se rendre, le dimanche à la fin de ladite foire, à Anvers, à l'auberge dite *de Bairgie*, chacun avec deux chevaux de selle et un valet, et d'y rester jusqu'à extinction de leur dette, ainsi que de lui procurer, de la part des échevins de Bruxelles, des lettres constatant cette obligation et, pour ce, de se trouver, le 8 octobre prochain, en cette ville, à l'auberge dite *de Catte*, et de ne pas la quitter avant l'obtention de ce document, etc., 1432, le 22 septembre : d'hermine à la fasce, surmontée d'un lambel. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux cornes de bœuf. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Ian van Latem* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 1).

Le lambel est à quatre pendants.

— (*Zegher* van), homme de fief de J. Muers, 1445, le 16 juin : cinq roses, 3 rangées en chef, 2 en pointe ; écusson en cœur à deux faucilles affrontées. L. : ✠ *Zegher van Latem* (Ibid., c. 3) (voir **Muers**).

— Devant les tenanciers du chapitre Saint-Pierre, à Anderlecht, Marguerite Ghisels, veuve de Jean van Lathem, Catherine et Marie van Lathem, ses filles, Gauthier van den Pre, époux de ladite Catherine, et Jacques de Moldere, époux de ladite Marie, donnent à Jean van Thienwinckele une rente pour l'anniversaire de feu damoiselle Marguerite Daems, veuve de Jean van Thienwinckele, au couvent de Saint-Paul, dans la forêt de Soignes, etc., 1492 (n. st.), le 16 avril (1491 avant Pâques) (Greffes scabinaux, Arrondissement de Bruxelles, reg. 64, f° 34).

— (Marie van) et Dorothée *van Velpe, groote meesterssen* du grand béguinage à Louvain, donnent un acte, 1525, le 24 mai (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

Lathem (Arnould van), échevin de Bruxelles, 1545, 54 (n. st.) : d'hermine à la fasce. Cq. couronné. C. : deux cornes de bœuf. L. : *S Aert vā Lathem (Cambre*, G., c. 13, l. 68).

Latinne, voir **Vieux-Waleffe.**

Laubespin, voir **Mouchet.**

Laudae, voir **Louwet.**

Laulnoy, voir **Hanon**, Suppl.

Laurijn, voir **Veranneman, Watervliet.**

Lautens (Jean), conseiller du roi et maître de Sa Chambre des comptes, à Lille, déclare tenir, du château de Gand, un fief de 20 bonniers à Mariakerke, près de Gand, fief dit *Nortwijck*, avec une rente, bailli (qui emprunte des hommes audit château), divers droits seigneuriaux *(tol, vont, bastaerde ende estrangiers goet, boete*, etc.) et deux arrière-fiefs, à Tronchiennes, l'un appartenant, ou ayant appartenu, à Josse Cochuijt, l'autre à Jean de Dobbelare, fils de Gérolphe, 1593, le 25 février : coupé ; au 1er, deux roses (quintefeuilles) ; au 2d, une rose (quintefeuille) (de l'un en l'autre ?) ; l'écu chargé d'une bordure engrêlée. C. : un lion issant, brandissant des deux pattes un gros et court bâton. L. : . *Johannes Lavtens* (Fiefs, N° 3185).

Lauwereins (Gilles), tuteur de Pierre Lauwereins (fils de *Colaert*), qui tient, du bourg de Bruges, un fief à Zuijenkerke, 1515, le 4 août : un arbre, terrassé ; au chef chargé de trois merlettes. C. : l'arbre. L. : *S Gillis Lauwereins* (Fiefs, N° 9079).

Laval. Robert Mellet, seigneur du *Maz* (Mas), procureur spécial de *hault, puissant et tres honnore sr Jehan de Laval, sire de Chasteaubrient* (Châteaubriant), *Mōtafillaut, de Gavre, de Caude, de Derval et de Malestioit*, etc., qui tient, du Vieux-Bourg, à Gand, un fief à *Barle*, de 7 à 8 bonniers, avec quatre *hostes* qui lui doivent une rente ; il scelle du *saell dont lon use aux contraz de la court et seigneurie dudit seigneur de Gavre a son siege et barre de Chasteaubrient*, 1503, le 7 juillet : une croix, chargée de cinq ... (coquilles ?) et cantonnée de seize alérions (**Montmorency**) (très fruste et cassé) (Fiefs, N° 2345).

LAWAIRE, voir **Belderbusch**, Suppl.

Lede (Jean van) déclare tenir, du Perron d'Alost : 1°, *de meijerie te Lede, met alsulken cerscepen, dienstlieden ende rechten, ... renten, manne ende late, ... ende al dier ghelike binnen Hostede* (Hofstade), *aelster goet sijnde ;* 2°, *thof ten Bossche* (12 bonniers), *daer dat thoebehoert een mes lee :*

eenen dach jaerlix die waghene hebben te Lede te messene int vors. hof ende andere liede, hantwerkers uut elken huus . . . ende de linen wevers op tjelt mes afslaende ; ende hier toe hoort eenen obstal metten wateren ende eenen verre ende eenen beer uten hove gaende, 1430, le 1er juillet (du chef de ce *hof*, damoiselle Marie van Lede reçoit une rente annuelle et viagère de 2 livres de gros, qu'elle s'est réservée lorsquelle vendit ce fief) : une rose (quintefeuille). C. : le meuble de l'écu entre deux cornes de bœuf. L. : . . . . . *Leede* (Fiefs, N° 5021).

Leder (Jean), tenancier du chapitre Saint-Pierre, à Anderlecht, 1450, 61 : un poisson en bande ; au franc-quartier senestre (!) chargé de trois (2, 1) roses, encloses de deux faucilles dentelées, accompagnées en chef d'une coquille. S. senestre : un griffon. L. : *S Iohannis d . . Leder* (Etabl. relig., c. 4106, Chartreux, à Bruxelles).

Ledichman, voir **Beelaerts**, Suppl.

Leefdael. *Jhan van Leevedale, borgrave van Brucele,* chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre son duc et le comte de Flandre, Gand, 1339, le 3 décembre : trois roses (quintefeuilles) ; au franc-quartier brochant chargé d'un besant, ou tourteau (?) (pas d'aigle !). C. : deux pieds de cheval adossés. L. : ✠ *Sig' Iohannis de Leu . . . . . s* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Kortenbach**, **Coudenhove**, **Oirschot**).

Leedechman, voir **Beelaerts**, Suppl.

Leene *(Rugger* van den), fils de Jacques, déclare tenir de *Eerbaren ende wijsen Jacop de Houplines* et de damoiselle *Willemine sbairon,* sa femme, par l'intermédiaire de leur seigneurie de Belleghem, une rente sur des biens à Marcke et à Courtrai, avec un bailli (qui emprunte ses hommes auxdits époux) et divers droits seigneuriaux *(tol, vont, bastaerden goet, boeten,* etc.), 1502, le 8 avril (après Pâques) : trois croissants, accompagnés en cœur d'une rose. L. : *Pieter . . . . . Lee . .* (Fiefs, N° 1783).

— (Joseph van den), conseiller de l'empereur et roi, premier roi d'armes, dit Toison d'or, en ses Pays-Bas et de Bourgogne, et André-François Jacrens, écuyer, *chevalier Roy* et héraut d'armes ordinaire de Sa Majesté Impériale et Catholique, etc., à titre de la province et duché de Luxembourg et comté de Chiny, etc., délivrent une attestation d'armoiries, 1734, le 17 juillet : de . . . à la croix ancrée de . . . (hachures douteuses) Cq. couronné. C. : une croix ancrée entre un vol. S. : deux léopards lionnés, tenant, chacun, une bannière aux armes de l'écu. L. : *M Ios vanden Leene cons de Sa Ma prem roy darmes* (Bruxelles).

Il résulte de ce document que les anciennes et honorables familles Petit et Du Moulin, *ambedeux originaires de Bruxelles,* portent, la 1re : d'azur à trois étoiles d'or, la 2de, d'azur à trois fers de moulin, et que à ces familles, appartiennent : le sieur Nicolas Petit (fils de Jean-Albert et de Marie Soumillion), époux d'Anne-Rose Du Moulin (fille de Nicolas-Antoine et de Jeanne Francquet), qui ont pour enfants : Henri-Joseph et Marie-Rose Petit.

Leep, voir **Volmeerbeke**.

Leeps, voir **Lips**.

Leerodt, voir **Horion**, **Noyelles**, **Walpode** ; **Geloes**, Suppl.

Leest, voir **Meeren**.

Leeuw. *Jan* de *Leeu, die men heit van den Trappen,* bourgeois de Bruxelles, déclare avoir acheté, de *her Amelrike van Rode,* chevalier, une rente, de 10 escalins de vieux gros, sur un bien sis, à Bruxelles, *langhe ridderstrate,* et que cet achat a été fait des deniers du couvent de la Cambre, qui est, en conséquence, propriétaire de cette rente, 1339-40 (n. st.), en février, à Bruxelles : un lion couronné, à la cotice brochante, chargée de trois coquilles. L. : *Sigil' Iohannis dicti Leonis (Cambre).*

Ce sont bien des coquilles, et non des étoiles (voir T. II, p. 327).

— Jean de *Leeu, acht der gulden van Bruesele,* 1378 ; *Johannes, filius quondam Michaelis Leonis,* échevin de Bruxelles, 1392 : trois lions couronnés ; à la bordure (simple). C. : une tête barbue, enturbannée. L. : *S Iohanis Leonis* (G., c. 17, l. 104 ; A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

— *Domna Maria dicta tsleeus, filia quondam domini Johannis dicti de Leeu, militis, relicta quondam Willelmi de Mons et nunc uxor legitima domini Arnoldi de Pede, militis,* et ce dernier transportent, devant les échevins de Bruxelles, au profit de *Willelmus dictis Loenijs, alias de Frigido Monte, filius naturalis quondam domini Wilhelmi de Frigido Monte, presbiteri,* entre autres biens, une rente sur une maison dite *thuijs van Coudenberghe,* maison ayant appartenu, autrefois, à *Florencius de Frigido Monte, dictus tserhuijchs,* et sise dans la *Gulden strate,* 1428, le 10 juin (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

— *Nycholaus dictus de Leeu, filius quondam domini Johannis dicti de Leeu, militis, et domicella Maria de Dixmuijde* (Dixmude), *eius uxor legitima,* transportent, devant les échevins de Bruxelles, un cens à l'église Sainte-Gudule, de cette ville, 1444, le 14 novembre (Etabl. relig., c. 4114, Chartreux, près de Bruxelles, A. G. B.).

— *Mychael de Leeu, ditus de Cantere,* échevin de Bruxelles, 1449 : trois lions couronnés, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais ; au lambel brochant. T. : un ange. L. : *S Machiel . . Leeu dci de Cantre* (Ibid., c. 4106).

— *Michael de Leeu, dictus de Cantere,* même qualité, 1486 : trois lions couronnés. C. : une tête et col de

lion couronné, entre un vol. L. : *S Machiel de Leev* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 1).

Leeuw, *Johannes de Leeu, dictus de Cantere*, même qualité, 1493 ; *Jan de Leeu, geheeten de Cantere*, tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1505, le 17 octobre : trois lions (non couronnés), accompagnés en cœur d'une molette. C. : une tête et col de lion entre un vol. L. : *S Ian de Leev* (G., c. VII, l. 23 ; Etabl. relig., c. 4106, Chartreux, A. G. B.) (voir **Ham, Leus, Meer, Oreye, Pipenpoij, Quaderebbe, Zwaef, Ursel, Werve, Wittem ; Berghe, Hecke, Luu**, Suppl.).

LEEUWE, voir **MIGGHERODE**.

Leeuwergem. *Ghiselbrecht van Leeuwerghem*, écuyer, scelle, parmi les nobles de la Flandre, le traité entre son comte et le duc de Brabant, à Gand, 1339, le 3 décembre : un lion et un semé de billettes. L. : ✠ *S' Gilleber . . . . . de Levreghem* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Enghien**, Suppl.).

Leew, voir **Serjacobs**.

Leffinghe (Josse van) déclare tenir du bourg de Bruges, comme mari de Marguerite, fille de sire Baudouin de Vos, seigneur de Pollaere, un fief, à Oostburg, paroisse de Saint-Eloi, de 13-14 mesures, avec quatre arrière-fiefs, 1430, le 6 octobre : un sautoir, chargé en cœur d'un annelet et accompagné de douze merlettes, rangées en orle. C. cassé. Seul, l'écu subsiste (Fiefs, N° 8796).

Leybersh¨, voir **Stein**.

Leyen *(Her Johan von der)*, chevalier, ami et caution de Thierry *von Oytginbach*, 1344 : une escarboucle. L. : ✠ *S' Ioh'is de Leien militis* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

LEIJNS (Liévin van), tuteur de Claire van *Leijns*, fille de Jean, déclare qu'elle tient, de la seigneurie d'Aijshove, appartenant à *Edelen ende weerden heere Joncheere Anthonis van Mastaing*, seigneur d'Aijshove, à Machelen, un fief, dit *tgoet te V(?)eerdeghem*, à Machelen, avec un bailli, sept échevins, divers droits seigneuriaux et trois hommages, 1502 (n. st.), le 28 mars ; oncle et tuteur de ladite Claire, qui fait dénombrement, entre les mains du haut-bailli de Courtrai, d'un fief, à Ousselgem, de 4 mesures, avec rente, bailli et divers droits seigneuriaux, fief relevant dudit seigneur d'Aijshove, 1502 (après Pâques), le 28 mars : un losangé ; au chef chargé d'un lion issant. C. : un lion issant, entre une ramure de cerf. L. : . *Lieuin van Leyns* (Fiefs, N° 5184, etc.) (voir **Overbeke**, Suppl.).

Lek, voir **Rover**.

Lemssoene, voir **Fleurs**.

Lenaert, voir **Meersman**.

Lenaerts, voir **Meurs, Suweels**.

Lende, voir **Linden**, Suppl.

Lennick-Saint-Quentin, voir **Man**, Suppl.

Lenoncourt, voir **Pulligny**.

Lens *(Ph[i]lippes des)*, homme féodal du comté de Hainaut et de la cour de Mons, 1608, le 6 août : une bande, accompagnée de trois étoiles, 1 à senestre, 2, rangées en bande, à dextre. L. : *S Philippe deslens* (Mons, *Varia*) (voir **Montmorency, Noyelles, Rubempré, Sainte-Aldegonde, Serclaes**).

Lent, voir **Hulhuizen**, Suppl.

Leonrodt, voir **Schenck**.

Lepe (Pierre van der), homme de fief du bourg de Bruges, 1421 (v. st.), le 19 avril : un arbre — stylisé, avec cinq feuilles (de chêne ?) — arraché, accosté en chef de deux étoiles à cinq rais. L. : *S Pieter van de . . . . e* (Fiefs, N° 8117).

— (Jean van der) et Arnould, fils de Jean Reijfins, tuteurs d'*Hannekine*, enfant d'Arnould, fils de Jean Crieker[s], lequel pupille tient, du bourg, de Bruges, un fief de 24 mesures, à Eerneghem, 1421 (v. st.), le 19 avril : une croix nillée, chargée en cœur d'une aigle brochante. L. : . . . . . *n der . . . .* (Fiefs, N° 8119).

— (Jacques van der) déclare tenir, dudit bourg, un fief de 10 mesures, à Eerneghem, 1430, le 27 juillet : même écu que ledit Jean. L. : . . *aco . . . . . .* (Fiefs, N° 8122).

— (Jean van der) déclare tenir, dudit bourg, un fief à Bekeghem, au métier de Ghistelles, 1515, le 30 mai : une croix ancrée (?), chargée en cœur d'une aigle brochante. L. : *S Ian vander Lepe* (Fiefs, N° 7669).

Lerse (Jean), échevin de Montabaur, 1335 : une botte, à haute tige. L. : . . . . *his Lerse scabi montab . . . .* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

LESCORE, voir **Obert**.

Leudersdorf, voir **Pyrmont**.

Leuwars, voir **POPPLE**, Suppl.

Lexhy *(Vranke* van), échevin de Saint-Trond, 1437 : de vair au lion. C. : une tête et col de licorne. L. : *S Vrancke vā Lexhy scepen Sintrvd . .* (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CCLXIV.

Fig. 1. Philippe de Clerck (1549),
Fig. 2. Adrien Esschericx (1581),
Fig. 3. Adrien Boisot (1587),
Fig. 4. Guillaume van Meerbeek (1589),

} échevins de Malines.

Lexhy *(Vrancke* van), même qualité, 1450 : mêmes écu et C. L. : *S Fracois de Lexhy scabi sci Trvd'* (Ibid.).

— Henri van *Lexhi*, même qualité, 1493 : même écu et C. L. : *S Henrici de Lexh . scabi sci trvdo* (Ibid., c. 10).

— (Henri van), échevin de la seigneurie de Mielen, appartenant au couvent de femmes de Mielen (prieure : Ozilie van *Tylle)*, 1497, 9; Henri van *Lechhij*, échevin de Saint-Trond, 1498; Henri van *Lechhij*, tenancier de la cour censale de sire Arnould van den Huijs, prévôt de Saint-Trond, sise à Saint-Trond, 1498 : un lion et un semé de « clochettes » de vair. C. : une tête et col de licorne. L. : *S Hri de Lexhi scabi Sci Trvdois* (Ibid., c. 9, 10).

LYAUNE, cité T. II, p. 341, est, d'après le Comte Paul du Chastel, un fief dans le Pas-de-Calais.

Libert (Antoine), échevin de Liège, 1626 : un membre d'aigle, la serre en bas; au franc-quartier chargé d'une fleur de lis. C. : une fleur de lis. L. : *Antonivs Li . . . . i . . et scab leod* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Libois, voir **Waid**.

Liebaert, voir **Halewijn**, Suppl.

Liebart, T. II, p. 342 : Supprimer le : (?) après ce nom. D'après le Comte Paul du Chastel, Marguerite Liebart aurait épousé l'avocat Jacques Gombault, seigneur d'Archimont, Velaines-lez-Tournai.

Liebrecht, voir **Serjacops**.

Libottons *(Johans)*, un des *tenans heritaubles* de la cour de dame Marie de Haultepenne (voir **Horion**), 1403 : un fretté; au chef chargé d'un lambel. L. : *. . . h . . . . . ton* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Liedekerke (Etienne van) déclare, à *mer Ghelain van Haelewijn* (Halewijn), bailli du pays d'Alost, tenir, du Perron d'Alost, un fief à Nieuwerkerken, sous Alost, de 5-6 bonniers, avec rentes, bailli, etc., fief hérité de *Joncfrouwe Celien van Vaerneuwijc, mijre grootevrouwen*, 1430, le 18 juin : trois lions. C. : une tête barbue, tortillée. L. : *S Steuin van Liekerke* (Fiefs, N° 5089).

— Etienne van *Liekerke*, seigneur de Heestert et Zulte, déclare tenir, dudit Perron, un fief, de 9 journaux, etc., à Nieuwerkerken, 1514, le 12 novembre : trois lions couronnés, sans brisure perceptible. C. : un buste de more. S. : deux léopards lionnés. L. : *Seel Estienne de L[y]ckerke* (Ibid., N° 5094).

— *Mher Guillebert van Liedekercke*, baron de Heule, seigneur de Moorsel, Gracht, Ledeghem, Bissegem, Gulleghem, Heestert, Landeghem, Oosthove, Axel, écoutète héréditaire d'Axel et du métier d'Axel, de Hulst et du métier de Hulst, burgrave de *Belle* (Bailleul), déclare tenir, de la cour de Waes, un fief de 7 bonniers, à *Barsele* (Basel), par succession de sire Antoine van *Liedekercke*, chevalier, baron de Heule, son père, 1605, le 12 janvier : écu très fruste. C. : un buste de more. S. : deux griffons, tenant, chacun, une bannière, celle de dextre à trois lions (couronnés?), celle de senestre cassée (fort endommagé) (Ibid., N° 6295).

Liedekerke, Ferdinand de *Liedekercke*, baron de Heule, seigneur de Moorsel, Gracht, Gulleghem, Bisseghem, Ledeghem, Oosthove, en Wervicq, en Comines, de Heestert, Landeghem, Axel, Mouscron, *Val*, Luingne, Aelbeke, *Ackerne*, vicomte de Bailleul, etc., déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire du château d'Harlebeke, un fief dit la mairie de Mouscron, consistant en *toutes amendes jugies par les eschevins de ladite seigneurie et es exploictz des ventes des terres renteuses, tenues dudit fief de Mouscron, le neufiesme denier*, etc., 1607, le 5 mars : trois lions couronnés (très fruste), C. fruste (Ibid., N° 9926).

— *Guilbert de Liedekercke*, baron de Heule, seigneur de Moorsel, Gracht, etc. (comme Ferdinand, en 1607, mais *Aeckere*, au lieu de « *Ackerne)*, déclare tenir, de l'archiduc d'Autriche, la mairie de Mouscron, XVIIe siècle : trois lions couronnés. C. : . . . (un buste . . .). S. : deux griffons, tenant, chacun, une bannière de l'écu (très fruste) (Ibid., N° 9929) (voir **Resseghem, Rode, Straten, Vilain, Visscher, Wale; Baufremez, Kemp[e]**, Suppl.).

Liefkenrode, voir **Udekem**.

Lierre, Gauthier van *Liere* (non cité nommément), maieur de Vilvorde, 1389, le 16 juin; *Walterus de Lyra*, échevin de Vilvorde, 1399 : trois pals; au franc-quartier chargé d'une trangle abaissée et d'un lion issant de la trangle. L. : ✠ *S Walteri dci d . Lira (Cambre*, G., c. 8, l. 32) (voir **Nassau, Reussgen, Rivieren, Sayn, Woelmont : Isenburg**, Suppl.).

Liers *(Colart de)*, *tenant*, emprunté par *Giles de laygle* (voir **Aigle**), *eytains de Liege*, à *Colart de Puchey*, 1378 : un lion, l'épaule chargée d'une merlette. L. : . *S Colart . . . . . .* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **Tramerie**).

Liessem, voir **Rochette**.

Liesveld, voir **Verschuer**.

Lievens (Corneille), échevin de Léau, 1543 : coupé; au 1er, trois pals; au 2^d^, trois fleurs de lis (entières). L. : *S Cornelis Lieue . . . . abi . . . . . (Léau*, N° 134).

L'inventaire imprimé l'appelle, abusivement : *Lunens*.

Lieventhal. *Herman van Lievendale, Ritter, ind Metze van Mirlare* (Mirlaer), *syne elige vrauwe*, déclarent devoir 300 florins à *here Arnold van Wachtendünck* (Wachtendonk), *dem jungen rittere*, 1377, *dominica prima post festum beati Remigii confessoris* : le mari : un lion, l'épaule chargée de .... L. : ✠ *S dni Ermanni de . . e . . . . . ;* la dame : parti ; au 1er, comme le mari ; au 2d, trois fasces. L. : *S' Mecze de Mirla*. (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 221).

Liévin, voir **Zaman.**

LIEWE, voir **Neufchâteau.**

Ligne, voir **Noyelles, Oijenbrugghe, Rouc.**

Ligny. *Jehans de Liney*, sire de Roussy, 1336 : type équestre ; le bouclier, l'ailette et la housse à un burelé et au lion couronné. C. et ornement du chanfrein : . . .? (cassés). L. : . . . . . *de Lyn* . . . . . (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

Il est un Luxembourg.

Lichtaert, voir **Werve.**

Lichtervelde *(Rogiere, heere van)*, chevalier, scelle, parmi les nobles de la Flandre, le traité entre son comte et le duc de Brabant, 1339, le 3 décembre, à Gand : plain ; au chef d'hermine. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un chien assis et de deux cornes de bœuf. L. : *S Rogeri de Lichte . velde militis* (Chartes des ducs de Brabant).

— *(Wulfaert* van), seigneur de *Wulvergheem*, chevalier, 1502 (voir **Halewijn**) ; *Wulfart* van Lichtervelde, chevalier, déclare tenir, de la Salle d'Ypres, une rente sur des biens dans les paroisses de Boesinghe, *van den Bricle*, de Saint-Jean et de Zillebeke, 1502, le 12 novembre : de . . . à l'écusson chargé de trois têtes de léopard (**Zijpe?**) ; au chef de l'écu d'hermine. Cq. couronné. C. : un cygne essorant, issant. L. : *S Welfa . . . de Lichtervelde* (Fiefs, N°s 5650, 5364).

— (Jean van), fils de sire Jean, seigneur de *Biaurewaert* (et *Beaurewaert)*, déclare tenir, de la Salle d'Ypres, un fief à Boesinghe, 1502, le 8 novembre ; tient, de la même Salle, un fief à Boesinghe, étant deux *hofsteden*, dites *Vrijland* et *Waterbeke*, même date ; tient, de ladite Salle, un fief de 51 1/2 mesures, *ligghende ten goede te Biaurewaert*, dans les paroisses de Zillebeke et de Saint-Jacques et attenant à un autre fief, à lui appartenant, avec bailli, divers droits seigneuriaux et arrière-fiefs, 1502, le 8 novembre ; comme mari de damoiselle Barbe van Halewijn, il déclare tenir, de ladite Salle, un fief de 25 mesures, à Zonnebeke, 1514, le 19 octobre ; Jean van Lichtervelde, fils de sire Jean, remet, à *eerbaren ende wijsen Woutere* van Lichtervelde, bailli d'Ypres, aveu d'un fief à Ypres, relevant de ladite Salle, même date ; Jean van Lichtervelde, seigneur de *Beaurewaert*, fait dénombrement du fief à Zillebeke, etc., avec 6 arrière-fiefs, dont deux sont « obscurcis » *(verdonckert)*, même date : plain ; au chef d'hermine. Cq. couronné. C. : un cygne essorant, issant. L. : *S Ian van Lichtervelde* (Fiefs, N°s 5362, 5361, 6033, 6110, 5657, 6015).

Lichtervelde (Isabelle van), dame de Staden, déclare tenir, de ladite Salle, une rente sur des biens à *Roozebeke*, 1514, le 12 octobre : même écu. T. : un ange. L. : *S Ysab . . le de Lichterveld* (Fiefs, N° 5920).

— *(Colaert* van) remet à *Eerbaren ende wijsen Pieter van den Houtte*, bailli de la Salle d'Ypres, aveu d'un fief hérité de damoiseau Jean van Lichtervelde, son père, fief ayant 101 mesures, sises dans les paroisses de Boesinghe et de Saint-Jean, *in twee hofsteiden*, appelées *Vrijlandt* et *Waterbeke*, 1547, le 12 mai ; déclare tenir en fief, de ladite Salle, comme héritier de son dit père, la seigneurie dite *ten Velnare*, sise à Staden et à Hooghlede, avec une *vierscharre* de sept échevins et une cour féodale d'où meuvent 24 arrière-fiefs, même date : écu cassé ; on voit le haut d'un chef d'hermine. Cq. couronné. C. : un cygne essorant, issant. L. : . . . *olaert van Lichter- . . . .* (Fiefs, N° 5972, etc.).

— *(Ferdinandus van), schiltknape, heere van Vellenaere*, etc., déclare tenir, de ladite Salle, la seigneurie de *Vellenaere*, sous Staden et Hooghlede, avec rentes, bailli, amman, 7 échevins, divers droits seigneuriaux, etc., 1580, le 1er mars : plain ; au chef d'hermine. C. : un cygne essorant, issant, le vol d'hermine (Fiefs, N° 5977).

Consulter, sur cette famille : Fiefs, N° 6069.

— (Jean van), fils de sire Ferdinand, seigneur de *Velnare, Beaurewaert, Croix*, etc., tient, de ladite Salle, comme héritier de son dit père, le fief à Zillebeke, etc., avec 6 arrière-fiefs, tenus par sire François, seigneur de *Recourt*, Corneille de Kien, et dont 2 sont « obscurcis », 1618, le 30 avril : plain ; au chef d'hermine. Cq. couronné. C. : un cygne essorant, issant. S. : deux cerfs (Fiefs, N° 6079).

— (Pierre van), fils de sire Ferdinand, seigneur de *Velnare, Beaurewaert, Croix*, etc., remet à *Edele ende weerde heer Mher Adolph des Trompes*, chevalier, seigneur de Westhove, Gheluwe, etc., bailli, de la châtellenie d'Ypres, aveu des *hofsteden* dites *Vrijlandt* et *Waterbeke*, cette dernière aboutissant au fief de damoiseau Adrien van den Kethulle, 1618, le 30 avril ; tient, de ladite Salle, un fief de 21 1/2 mesures à Zillebeke et à Saint-Jacques, par succession de feu damoiseau Jean van Lichtervelde, seigneur de *Beaurewaert, Velnare*, etc., son frère, avec bailli, arrière-fiefs, etc., 1622, le 30 juin : plain ; au chef d'hermine. Cq. couronné. C. : un

cygne essorant, issant. S. : deux cerfs. L. : . . *ie-* . . . . . *Licht* . . . . . (Fiefs, Nos 5425, 6081) (voir **Vleeschouwere, Wijts, Witte**).

Licques, voir **Noyelles, Zuijlen; Berlaere, Haverskerque, Heule, Kerchove, Kethulle, Luxembourg, Noyelles,** Suppl.

Lille *(Jehans, castelains de) et de Pieronne* (Péronne), déclare avoir donne en fief, devant ses hommes, a *Alart Bourac de Bondues, men sergant : le chace des rentes que jou avoie en le tiere Watier de Wartembecke, chevalier, ou tenement con apiele le Gaure et ou tenement Robiert de Vrelenghehem* (Frelinghien) *con apiele as kesnes et au mortier, cest a dire les lois de ceaus ki ne puieroient leur rente a jour et des fourfais que eskevin des lius devant dis jugent tres chi a scissante sol*~ *et desous scissante sol*~, 1261, en juillet : plain; au chef plain. L. : *S Iehan . . . te . . . . de Lille* (Arch. de l'Etat, a Gand, Seigneurie de Comines).

— (Sœur Catherine de), abbesse de Marienrode, près de Rothem, écrit une lettre, au sujet d'une novice, 1778 : d'argent à trois chefs; au chef d'azur chargé de trois étoiles a cinq rais. L'écu, en losange, posé sur une crosse. Au-dessus, la devise : *Lucide et fortiter* (Office fiscal de Brabant, reg. 349, A. G. B.) (voir **Noyelles**).

Lillers, voir **Mendoza, Tramerie.**

Limburg *Dominus Henricus, dux de Lymb*~*r, et frater suus, dominus Walramus,* 1227 : le duc : type équestre; sur le bouclier, tenu derrière le dos du cavalier : un lion (simple et non couronné). L. : . . *Henric dux de* . . . . . [*co*] *. es de Monte.* Contre-scel : un écu fascé-bretessé et contre-bretessé (de six pieces) (**Berg** ?). L. : ✠ *Secrete sigilli* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 23).

Voir, au sujet des armes du contre-scel, Fahne, *Die Herren und Freiherren v. Hövel*, etc., T. I, p. 10.

— *Walramus,* ci-dessus, 1227 : type équestre; le bouclier à un lion (simple et non couronné), au lambel brochant. L. : *Sigillvm domini Walera . . . . . mbor . .* Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Clavis sigill . Waleranni* (Ibid.).

Les casques des deux personnages ont été ornés de cimiers, qui sont cassés; on n'en voit plus que le bas d'une tige verticale.

— *Theodericus et Everhardus, comites de Limbg*~, cèdent à l'abbesse et au couvent de *Vrekenhorst : Mettam, filiam Arnoldi, militis dicti Kalf, nostram ministerialem,* et reçoivent, en échange : *Alheydim, sororem Mette predicte,* 1286, *feria tercia post inventionem sancte crucis :* un des deux frères (lequel ?) porte, dans le champ de son sceau, un écu à la rose (double). L. cassée (Comte Thierry de Limburg-Stirum) (voir **Lummen, Mark, Nesselrode, Quaderebbe, Woelmont; Brabant, Luxembourg,** Suppl.).

Limelette, voir **Bois,** Suppl.

Limminghen. *Godefridus ex Lyeminghen,* échevin de Louvain, 1392 : trois pals; au chef plain. L. : ✠ *S' Godefrid ex Lyeminghen scabi lov (Cambre)* (voir **Oliviers, Waersegger**).

Limpens, voir **Sanchez.**

Linden (Henri van der), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1370, 1, 7, 8 : un sautoir écoté, mouvant. L. : ✠ *S' Heinrici van der Lynden scabi aqu* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, Nos 185, 187, 190).

— (Gisbert van der), tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1459 (n. st.), 1467 (n. st.), 8, 71 : une marque de marchand, mouvant d'une anille, posée en pointe. S. : un aigle. L. : *S' Ghisbrecht va der Linden* (Etabl. relig., c. 1106, Chartreux, près de Bruxelles, A. G. B.).

— (Jean van der), bailli, procureur et receveur de sire Louis van den Ecchoute, chevalier, seigneur de *Hoolbeke* (Hollebeke), 1480, le 1er mai : un arbre (tilleul). S. senestre : un griffon. L. : *S Ian van der Linden* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

— Josse van der *Lende,* fils de Salomon, déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de la seigneurie de Menin, le fief dit *den Gheland,* de 36 *hondert,* derrière l'église de Menin, avec rentes, bailli (qui emprunte des échevins de Menin), amman, divers droits seigneuriaux, 1514, le 15 juillet; tient, de la même cour, le fief dit *de Couttere,* derrière Menin *(bachten Menene),* fief comprenant 12-13 bonniers, en trois parcelles, même date; tient encore, de ladite cour, le fief dit *Wijtincx,* de 5 bonniers, à Menin, 1514, le 4 août : un arbre terrassé, le fût accosté de six mouchetures d'hermine, trois (2, 1) de chaque côté. C. cassé. L. : . . . . . *der Lende* (Fiefs, Nos 10061-63).

— *Pieter, filius Stevins van der Lende,* mari de Cornélie, fille de Pierre Soyer[s], tient, du bourg de Bruges, un fief à Sijsseele, 1515, le 26 mai : un arbre arraché, accosté de deux étoiles à cinq rais. L. : *S Pieter f Stevins* (!) (Ibid., N° 9045).

— (Jean van der), alleutier, scelle un acte de Jean Olemaert, 1528 (n. st.) : trois merlettes, accompagnées en cœur de . . . (un losange ?). L. : . *Ian van d . . Linden* (M. Paul Hankar, à Bruxelles) (voir **Woelmont; Melsbroeck,** Suppl.).

Lindgasse. *Gerardus de Lintgassin,* échevin de Cologne, 1325 : deux fasces, la 1re de quatre losanges, la 2de de trois. L. : . . *Gerard* . . . . . (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 11).

Linzenich. *Aellart van Lintzenich,* échevin de Burtscheid (près d'Aix-la-Chapelle), 1471 : une trangle, accompagnée de trois (2, 1) flanchis. L. : *S Aellart van Lintzenich* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid).

— *Johan van Lentzenich,* même qualité, 1480 : même écu. L. : *S Iohan van Lintzenich* (Ibid., N° 226).

Linthout, voir **Serjacops**.

Lion (Maître Joseph-Marie), licencié en droit, échevin de Bruxelles, 1756 : d'azur au lion. C. : un membre de lion, la griffe en haut. L'écu dans un cartouche. L. : *Sigill . . . . . Iosephi Mariae Lio . . . . . scab brux* (G., c. 18).

Loe, voir **Cru[ij]p[e]lant[s]**, Suppl.

Loë. *Johan van den Loe,* oncle de *Gadeken van Strunckede,* scelle des actes de celui-ci, 1449. *op den quedesdach sent sixters,* et 1450, *des neisten dynsdaigs na den heyligen Paischdaige :* une cornière. L. : *Sigillū Iohā va den Loe* (Dusseldorf, *Clèves-Mark,* N° 134).

Il résulte du premier de ces deux actes que le neveu ne possède pas encore de sceau, alors.

Loeff (Barthélemy), échevin de Bois-le-Duc, 1567 : une bande bretessée et contre-bretessée. L. : ✶ *S Bartholomei Loeff scabi i Buscodu* (Bruxelles).

LOEGEN, voir **Steenweg**.

Loenijs *(Henricus dictus),* échevin de Bruxelles 1473 (n. st.), 79 : trois châteaux (et non tours), ou portes crénelées ; au franc-quartier brochant, chargé d'une fasce et d'un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. C. : une hure et col de sanglier, entre deux coutres adossés, le tout entouré d'un bourrelet. L. : *S Henric Lveniis* (Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 4114, 4101, A. G B.) (voir **Leeuw, Loonis**, Suppl.).

Les coutres sont à l'état normal. Rectifier, en conséquence, la description de ce sceau, T. II, p. 379. Voir J.-Th. de Raadt, *Le Mobilier et la Bibliothèque d'un riche Ecclésiastique au XVe siècle. Inventaire de la Maison mortuaire de Walter Leonii (Loenijs), chanoine de Sainte-Gudule, Bruxelles* (Bruxelles, Vromant, 1896).
On y trouve une généalogie de cette famille.

Lohmar, voir **VRANKENHOVEN**.

Lokhorst. *Heinrick (Heinderick) Lockorst* (sans particule), homme de fief de Jacques Muers, seigneur en Gaesbeek (voir celui-ci), 1443 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'une étoile. S. senestre : un griffon. L. : . *[Henri] van Lochorst* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

Locquenghien, voir **Ophem, Spinola ; Bruxelles, Melsbroeck**, Suppl.

LOCRON, LOCQUERON, cité, T. II, p. 373, fief situé, d'après le Comte Paul du Chastel, à Château-l'Abbaye, et relevant de la baronnie de Mortagne.

Lombeek. *Johannes, miles, dominus de Lombeke,* fait savoir que lui et son *socer, Leonius de Buscho,* ont perçu injustement, pendant quelque temps, la nouvelle dime de quelques terres *in parochia de Tornepia* (Tourneppe), et qu'elle appartient au couvent de la Cambre, sauf la dime de certains deux bonniers de terre arable, 1299, *sabbato post inventionem sancte Crucis :* un lion couronné, contourné ; au bâton en barre brochant. L. : ✠ *S' dni Iohis de Lobeke (Cambre).*

Longchamps. *Henricus de Longchamp,* échevin de Bruxelles, 1458, 9 : un lion et un bâton brochant, chargé de deux . . . . Cq. couronné. C. une tête et col de lion entre un vol. S. : deux lions. L. : *S Henri de Lonchamps (Cambre,* Etabl. relig., Chartreux près de Bruxelles, c. 4106, A. G. B.).

— *(Fastreit de),* échevin de la haute cour de Hollogne-sur-Geer, 1528, 32, 6 : écartelé ; aux 1er et 4e, une bande ; aux 2e et 3e, deux fasces. C. : deux oreilles d'âne. L. : *S Fastrei de Lonchan* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— *Waut[h]ier de Longchamp[s],* même qualité, 1528, 9, 31, 6, 45 : deux fasces, au lambel brochant. L. : *S Watir de Locamp* (Ibid.).

— *(Druant* de), maire de ladite cour, 1529 : même écu que *Waut[h]ier* (Ibid.) (voir **Parmentier, Wera**).

Longespeije (Gilles), mari de *Lijsbette Scortten* (de Corte), fille de François, laquelle tient, de la Salle d'Ypres, une rente sur des terres à Boesinghe, etc., 1514, le . . . (déchiré) novembre : un oiseau, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'un croissant (Fiefs, N° 5375).

L[h]on[n]eux, voir **Lor.**

Loode, voir **Vos.**

Loon, voir **Onderwater.**

Loonis (Sohier), homme de fief du *hooghen, moghendee, eijdelen ende werden heere minen heere van Comene,* dans sa seigneurie de Comines, 1419 (n. st.), le 16 mars : trois cors de chasse. L : *S Sohi . . . nis* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines) (voir **Loenijs**, Suppl.).

Loorde, voir **Vos.**

Looz, voir **Maeseijck ; Feltz, Keppel**, Suppl.

Lopez Gallo. voir **Gourcy**, Suppl.

Lor *(Ghizelins),* échevin de Bergues-Saint-Winoc (voir **Hondeghem**), 1315 : une aigle. L. : . . *G . . . eli . . . . or* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Loreghem, voir **Evelbarn**, Suppl.

Lorge, voir **Tellier**, Suppl.

Loze, voir **Schat**, **Wassart**.

Lösnich, voir **Eltz**, Suppl.

Losschaert, voir **Berghe**, **Halewijn**, Suppl.

Lotin (Gérard), échevin de Jean van Reninghe (il s'agit de biens à Reninghe), 1346, *sondaghes na der purificacie van onser vrauwen in de maent van sporkle* (v. st.) : une étoile. L. : ✠ *S' Gherart Lotin* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Louchier, voir **Wouters**.

Lours (Pierre) (Loers), haut-bailli de Courtrai, 1502 : trois ours passants. C. : un ours passant entre un vol. L. : *S Pieter Lours* (Fiefs, Nos 9565, 9566) (voir **WOESTINE** ; **Massemen**, Suppl.).

Louvain. *Maria, domina de Gasbeke* (Gaesbeek), *et Henricus de Lovanio, eius natus,* donnent un acte en faveur de l'abbaye de la Cambre, 1258, *mense martio* (v. st.) (le sceau du fils est tombé) ; la dame : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, sans armoiries. L. : ✠ *S Marie* [*domine*] ..... Contre-scel : écu au lion. L. : ✠ *Clavis sigilli (Cambre).*

— *Arnoldus de Lovanio, dominus terre de Breda,* 1276 (voir **Stollart**) : type équestre ; le bouclier et la housse au lion et au lambel à quatre pendants, brochant. C. : un écran, ou éventail. L. : ✠ *S' Arnoldi de Lovanio domini de Breda.* Contre-scel : écu aux mêmes armes L. : ✠ *S' secreti* (Arch. communales à Anvers, layette des Privilèges, C., d. 29) (voir **Vos** ; **Beersel**, **Mouscron**, Suppl.).

Sur le bouclier et la housse du grand sceau, on ne voit pas le nombre des pendants.

Louwet *(Aerdt), schepen der vrijen baenderijen Heere* (Heers), 1619, 23 : un oiseau, au bec légèrement crochu, volant, en chef à dextre, et une terrasse gazonnée, ondulée. L. : ✠ *Arnoldus Lavdae* (!) (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

LOVENBERCH (Pierre van), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1398 : un bouc, chargé d'un écusson au maillet penché (gravé en creux). L. : *S' Peter van Lofeberch* (et non : *Loneberch*, T. II, 391) (Chartes des ducs de Brabant, No 5982).

Lovendeghem, voir **Triest**.

Lovenere, voir **Beelaerts**, Suppl.

Loverich. *Dominus Johannes de Loverke, miles,* scelle un acte de *Johannes de Schonowe* (Schonau) (voir **Schoonvorst**), 1324 : trois pals, à la fasce brochante. L. : ✠ *S' Iohis Ghelleke*[*r . . .*] (sans particule) (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, No 137) (voir **Geilenkirchen**).

Loverich est une commune de la régence d'Aix-la-Chapelle, canton de Gellenkirchen.

Lu *(Andries die),* échevin de Bois-le-Duc, 1440 (v. st.), le 7 avril : trois fers de moulin ; écusson en cœur au chevron. L. : . *Andree de Lu scabini in Busceducis* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

— *(Dirck die),* homme de fief du Brabant, scelle un acte donné par les échevins de Bois-le-Duc, 1440 (v. st.), le 7 avril (voir **Vladeracken**) : trois fers de moulin ; écusson fruste (a la fasce . . . .?). L'écu posé sur une aigle (éployée? le haut est cassé). L. : ..... *die L .* (Ibid.).

Ludovici, voir **Orley**.

Lueniis, voir **Loenijs**, Suppl.

Lugghevoorde. *Lodewijc van Lucghevorde* déclare tenir, du bourg de Bruges, la rente dite *de rente van der Ruughe,* sur un fief à Heijst et à Knocke, 1430, le 25 juillet : trois maillets (droits) (Fiefs, No 8218) (voir **Stavele**).

Luijcx, voir **Sanders**.

Luyr (Michel), échevin de Burtscheid, 1464 : une marque de marchand (voir la reproduction du sceau). L. : *Sigillv Mechyel Lvir* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, No 226).

Luc *(Willem de),* échevin et *cuerer* du métier de Bergues-Saint-Winoc, 1342, *smandaghes nar grote vasten avend :* de . . . à l'écusson à la bande ; l'écu chargé d'une bordure engrêlée et d'un lambel, brochant sur l'écusson. L. : . . *illem d* . . . . (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Luchem, voir **LUGENE**.

Lummen. *Joorijs van Lummene, alias van Marke* (Marcke), *filius mer Franschois, heere van Marke in zijnen tijt,* remet au haut-bailli de Courtrai dénombrement d'un fief mouvant de *mijnen edelen ende weerdighen heere mijn heere van der Gracht,* par l'intermédiaire de sa cour et seigneurie de *ten Haerde,* sise, elle, à Bavichove, 1502 (v. st.), le 13 avril ; *Joris van Lummene, alias van Maercke, filius mer Franscois, ruddere, heere van Maerke in sijnen tijt,* remet, au même, avec d'un fief, mouvant de *edelen ende moghenden heere mijn heere van der Vere* (Vere), par l'intermédiaire de sa seigneurie de *Ho . . srode* (Hemsrode), sise à Anseghem, ledit fief ayant nom *tgoet Triest,* situé à *Wielbeke* (Wielsbeke) et comprenant 22 bonniers,

ecne behuuste stede, une rente, une dime à *Molenbeke* (Meulebeke), un bailli, lieutenant, sept échevins, meissier, etc., 1502, le 20 avril (après Pâques) : un lion couronné, à la queue fourchée. C. : deux jambes armées, éperonnées, les pieds en haut. L. : *S Joeri . . van Marke* (Fiefs, N° 2173) (voir **Mark ; Marcke**, Suppl.).

LUNENBORCH, voir **Zickele[n], TISNAKE**.

Luz, voir **Neufchâteau.**

Luttre, voir **Spiroel.**

Luu (Antoine de) déclare tenir, de *edele ende moghende vrouwe van den Gruijthuijse,* par l'intermédiaire de la seigneurie de Lettenhove, à *Zeveghem* (Sweveghem), une rente, avec un bailli (qui emprunte ses échevins à la suzeraine) et divers droits seigneuriaux *(tol, vont, boete, . . . bastaerde goet,* etc.), 1502, le 15 avril (après Pâques) : tient, de *minen here den grave van Stampes* et de sa femme, par l'intermédiaire de leur cour d'*Aene,* un fief à Sweveghem, avec rente, bailli, sept échevins et divers droits seigneuriaux, même date ; tient, de Gérard van *Axpoele* (Axpoel), par l'intermédiaire de la seigneurie d'*Axpoele, tgoet te Medele,* à Sweveghem, comprenant 14 bonniers, rente, bailli, trois échevins, les quatre autres devant être empruntés à *Willem Moeskeroens,* de son fief et seigneurie relevant dudit fief de *te Medele,* et divers droits, même date ; tient, de damoiselle *Jehanne van Vlaendern* (Flandre), par l'intermédiaire de sa seigneurie de *Mosschere ambacht* (métier de Mouscron) : *theerscap te Loezere,* à Sweveghem, comprenant une rente, bailli, sept échevins et divers droits, même date ; tient, de damoiseau Adrien van *Rokeghem* (Rokegem), par l'intermédiaire de sa seigneurie de *ter Sc[h]elden,* un fief à Elseghem, *aen den broec te castre,* fief consistant en une rente, bailli (qui emprunte ses échevins audit suzerain) et divers droits *(dootcoop, marcghelt, wandeleoop, tol, vont, boete . . . , bastaert goet ende confiscatie goet),* même date : un lion, l'épaule chargée d'une fleur de lis ; à la bordure (simple). C. : le lion de l'écu, issant d'une cuve. S. : deux lions. L. : *S Anthonis de Luu* (Fiefs, N°s 2210-13, 1616).

— (Adrien de), comme mari de damoiselle Catherine van *Menostey* (Monestay ?), déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief, de 113 mesures, dit *Rietscilde,* s'étendant dans divers métiers : à Straten, paroisse de Varssenaere (aboutissants : *Colart Daulx,* la veuve de Guillaume van *Messen* — Messines — les hoirs de Pierre Metteneije, feu sire Jacques van *Dudzele* — Dudzeele —, chevalier, maitre Guillaume Dommessant, ou son hoir, etc.), à Clemskerke (aboutissants : Jean de Vleeshouwere, etc.) et à Vlisseghem, 1515, le 12 juin : écartelé, ou parti (la moitié dextre de l'écu est cassée) ; la moitié senestre de l'écu montre un coupé ; au 1er, coupé ; *a,* trois pals ; *b,* plain ; au 2^d^, un lion. C. : un lion issant d'une cuve. L. : *S Adriaē . . Luu* (Fiefs, N° 8903).

Luu (Antoine de), fils de sire Antoine, déclare, comme tuteur de *Edele ende weerde Joncvr. Catherine van Monestay,* veuve de damoiseau Ferry van Lannoy, seigneur de Fresnoy, qu'elle tient, du Vieux-Bourg, à Gand, une rente sur le tonlieu de Hulst, 1541, le 1er juin : très cassé et fruste ; on voit un lion (sans bordure). C. : un . . . (cassé) issant d'une cuve. S. : deux griffons (Ibid., N° 3017) (voir **Leeuw ; Berghe,** Suppl.).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article sur Antoine de Luu, T. II, p. 329.
Dans une généalogie imprimée de Lannoy la femme de Ferry est appelée : Catherine de Monestain.

LUWE, voir **Schinnen.**

Luxembourg (Wenceslas et Jeanne, duc et duchesse de), de Lothier, Brabant et Limbourg, 1353 : parti ; A, écartelé ; aux 1er et 4e, un lion couronné, à la queue fourchée (**Bohême**) ; aux 2e et 3e, burelé, au lion couronné, à la queue fourchée, brochant (**Luxembourg**) ; B, écartelé ; aux 1er et 4e, un lion (**Brabant**) ; aux 2e et 3e, un lion couronné, à la queue fourchée (**Limbourg**). Au-dessous de l'écu, émerge un petit ange. L. extérieure : ✠ *S' Wenceslay dei gra Lvccemburg' Lothr Brabancie ac Lymbvrgie dvcis.* L. intérieure : ✠ *et Iohanne ei'dem g^ra^ Lvccemb̄ Lothr Brabañ ac Lymberg' dvcisse* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Jan van Luussembuerch, grave van Lingny* (Ligny) *ende van Guijse* (Guise), *heere van Beaurevoir,* déclare que sa femme *Johane van Bethune,* tient, du bourg de Bruges, une rente de 175 livres, éclisse du tonlieu du marché aux poissons, 1439, le 26 avril (v. st.) : un lion couronné, à la queue fourchée ; au lambel brochant. Seul, l'écu subsiste (Fiefs, N° 7752).

— (Charles van), mari de damoiselle Anne van Lichtervelde, fille de sire *Wulfaert,* chevalier, qui tient, de la Salle d'Ypres, une rente sur des terres à Boesinghe, etc., 1515, le . . (déchiré) septembre : écartelé ; aux 1er et 4e, un lion et un bâton brochant en barre ; aux 2e et 3e, d'hermine au croissant, surmonté d'un lambel. C. : un dragon issant d'une cuve. S. : deux griffons. L. : *S Charles de Luxemb . . . . . tr . . . . . e* (Fiefs, N° 5378) (voir **Dringham, Hainaut, Louvain, Montmorency, Noyelles, Saint-Pol, Urbaen, Velde ; Beveren, Ligny, Metteneije,** Suppl.).

M

Maalstede. *Sijmoen van der Maelstede,* chevalier, scelle, parmi les nobles de la Flandre, le traité de son comte avec le duc de Brabant, 1339, le 3 décembre, à Gand : d'hermine à la fasce et au sautoir brochant ; écusson en cœur plain, au chef plain. L. : *S' Symois de Malstede milit'* (Chartes des ducs de Brabant).

Mabeert, voir **Serstevens.**

Madoets, voir **Melsbroeck,** Suppl.

Maenhout. *Pieter Mennot* déclare tenir, de *Edele ende wijse Joncker Reijnault van Breederode* (Brerode), *heere van Leghem* (Ledeghem), *Roleghem* (Rolleghem), *Capelle van den Roleghemschen* (Rolleghem-Cappelle), *in Ijpre* (Ypres), *van Heimsrode* (Hemsrode) *ende vander Merre,* par l'intermédiaire de la seigneurie d'*Erbrugghe* (Eertbrugghe), à Waereghem, un fief à Waereghem, 1508, le 16 mai ; tient du même (qualifié *schiltcnape),* par le même intermédiaire, un fief *illec,* 1509 (n. st.), le 12 mars : deux roses en chef et une étoile en pointe. L. : *S Pieter Manoet* (Fiefs, N°s 2137, 2136).

Un acte de 1502, le 12 avril (après Pâques cite : *Watraven, heere tot Brederode, tot Vijanen* (Vlanen), seigneur de Ledeghem, etc., tuteur de Marguerite van Borssele, sa femme, laquelle tient, d'Englebert de Clèves, comte de Nevers, seigneur d'Ingelmunster, etc., un fief, à Waereghem (Ibid., N° 9561) (voir **Heijlino**).

Maere, voir **Zaman.**

Maertins, voir **Muuls,** Suppl.

Maes *(Henricus dictus), presbiter,* 1333 : trois aigles ; au chef chargé de trois croissants. L. : ✠ *S . . . ci Mae . . . .* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

— *(Nicholaus),* frère dudit, 1333 : trois aigles (sans le chef). L. : *S Nicolai Maes* (Ibid.).

Les deux dits frères donnent à la chapellenie de Saint-Nicolas, en l'église Saint-Nicolas, à *Birotiet* (Biervliet), fondée, jadis, par *Nicholaus dictus Buuc,* des terres dans la paroisse d'*Usendike* (Uzendijke), 1333, *in die beatorum Symonis et Jude apostolorum.*

— *(Johannes),* prêtre, chapelain en l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, 1442, le 5 juin (voir **Stockelpot**), 1442 : une béquille de Saint-Antoine. L. : *S' Iohanis . . . . . pbri* (G., c, 19, l. 3) (voir **Steenland**).

MAESVORT, voir **MAISFORT.**

Maeter, voir **Wijts.**

Maeterlinck. *Pieter Materlinc,* bailli du comte d'*Oettinghen,* seigneur *van der Hameijden, van Rebaeijs, van Wylem, van Condeit ende van zijnder heerlichede ende hove van Ronsse* (Renaix), etc., 1494 : trois louches. S. senestre : un animal accroupi. L. : *S Pietre Materlinc* (Arch. communales de Renaix).

Magherman, voir **Meldert.**

Magnus *(Walterus dictus),* échevin de Bruxelles, 1437-8 (n. st.) : le sceau décrit T. II, p. 405, mais comme C. : une tête cerclée et col d'homme barbu (et non un buste barbu, turbanné) (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

Mahi, voir **Constant,** Suppl.

Maillen. *Jehan de Maillhen,* seigneur foncier de Godinne, lieutenant du maïeur de la seigneurie de Bioul, 1556 : écartelé ; au 1er, trois pelgnes à cheval ; les trois autres quartiers frustes. L. : . . . . *an . . . . . en* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **Taije, Woelmont**).

Mailly, voir **Bois-Seigneur-Isaac,** Suppl.

Mainsent, voir **Mavisent,** Suppl.

Maire, voir **Hanon,** Suppl.

Mayssere[e]l, voir **Mascherel.**

Mac-Neny, voir **Neny.**

Malaert, voir **Bette,** Suppl.

Malaise, voir **Upigny.**

Malberg, voir **Saarbrücken.**

MALBROUC, voir **Patin.**

Maldeghem (Eugène, comte de), seigneur de Steenhuffel, etc., fin du XVIIIe siècle : une croix, accompagnée de douze merlettes, rangées en orle. L'écu sommé d'une couronne à trois fleurons, alternant de deux trèfles, formés, chacun, de trois perles. S. : deux lions. L. : *S' Evgenii comitis de Maldeghem dom de Steenhvffel et Diepenstein* (Matrice en possession de M. Jean van Malderghem, archiviste de la ville de Bruxelles) (voir **Halewijn,** Suppl.).

Malderen. *Johannes de Malre* reçoit, devant les échevins de Bruxelles, de *Johannes dictus Roussiaul van der Beken* et de sa femme, Elisabeth, un *domi-*

stadium, avec maison, *prope leprosos, in vico dicto Veren Belens straetken* (ruelle de dame Isabelle), 1344, *sabbato post dominicam qua cantatur Invocavit* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

Malderen. *Johannes dictus de Maldere* cède, devant les échevins de Bruxelles, un *domistadium*, avec maison, *in vico dicto Bellemans streetken, inter bona Elizabet dicte Bellemans et bona Arnoldi dicti de Duijtsche*, moyennant un cens à lui payer, 1352, le 27 octobre (Ibid., c. 11).

— (Gérard van), habitant à Malines, reçoit, du duc Philippe de Bourgogne, etc., des lettres de sauvegarde, sur sa déclaration *dat hij hem beducht voor enijge persone die hem crancken ende bij onrecht overlast doen zolden willen soe hij des warachtige presumptie heeft*, Bruxelles, le 24 mai 1462 (A. G. B., Chartes de l'Audience, c. 12).

Male (Guillaume van den) (voir **Autrijve**), 1450 : trois étoiles (Fiefs, N° 1597).

Male, voir **Valeriola** ; **Autrijve**, Suppl.

Malet, voir **Nouvelles, Tellier**.

Malherbe, voir **Roer[e]**.

Malins, voir **Urbaen**.

Malcote. Alexandre van *Malcot*, échevin de Tirlemont, 1647 : un lion (non couronné). C. : un lion issant. L. : .. *Alexan van Malcot scha*. (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **Schrieck**).

Malowetz, voir **Türck**.

Malsen, voir **Rossum**.

Man. Les échevins de Lennick-Saint-Quentin, 1780, 2 : un chevron, accompagné de trois têtes de more. Cq. couronné. C. : un lion issant. S. : deux léopards lionnés, tenant, chacun, une bannière, la 1re, de l'écu, la 2de, fruste. Sans L. (A. G. B., Office fiscal de Brabant, reg. 340, *passim*, 341).

MANBEENEN, voir **Salm**.

MANCHICOURT, voir **Codt**, Suppl.

Manderscheid. *Hanss Wilhelm von Manderscheidt und Catharina von Manderscheidt, geboren von Bentzerath, Mitherren zu Volckerdingen* (elle signe : *Catreina von Bentzerath*), donnent une quittance, 1625 : une fasce vivrée. C. : un lion assis. L. fruste (sceau plaqué, papier, hostie) (M. Jules Vannérus) (voir **Rheineck, Salm, Virneburg** ; **BIVELS, Isenburg**, Suppl.

Manne, voir **Man**.

Marbais, voir **Royer, Tour, Woelmont** ; **Denis**, Suppl.

Marchant, voir **Hanon**, Suppl.

Marchiennes, voir **Roche**.

MARCHINES, voir **Schat**.

Marette, voir **Constant**, Suppl.

Marggraff, voir **Tengnagell**, Suppl.

Mari[e]voorde, voir **Doncker, Ecluse**, Suppl.

Mark, voir **Rubempré, Sayn, Zuijlen** ; **Arenberg, Sarter**, Suppl.

MARKE, voir **Hendricourt**, Suppl.

Marcke (Louis van), prêtre, déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire du château de Deijnze, un fief *up Deinsch cautere ende up den brouck*, à savoir la moitié de quatre mesures, avec rente, bailli (qui emprunte des échevins comtals de « Peteghem-*buuten* ») et divers droits seigneuriaux, 1553, le 25 mai ; tuteur d'*Ijdropkin* Oste, fils d'IJdrop, qui tient un fief *illec* (rente, bailli, etc.), 1588, le 19 juillet : un lion à la queue fourchée. C. : deux jambes, armées et éperonnées, les pieds en haut. L. : . *Lovcys van Maerke* (Fiefs, Nos 9270, 9272) (voir **Lummen**, Suppl.).

Markt, voir **Munkart**.

Marlière, voir **Obert**.

Marnix, voir **Spinola**.

Marselaer. Adrien van *Marsselaer*, échevin de Bruxelles, 1475 : une bande de cinq losanges ; au lambel brochant. C. : deux cornes de bœuf. L. : ..... *Masel* ... (Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 11, A. G. B.).

— (Gilles-Frédéric van), seigneur d'Opdorp, etc., échevin de Bruxelles, 1659 : écartelé ; aux 1er et 4er, une bande de cinq losanges ; aux 2e et 3e, un fascé de cinq pièces, les 1re, 3e et 5e chargées, chacune, de quatre flanchis (**Bernage**). Cq. couronné. C. : deux cornes de bœuf. S. : un lévrier, bouclé, colleté, et un griffon. L. : *S Aegidii Fr* ..... *rsel* ... (Ibid., c. 4106) (voir **Steenland, Wijcht**).

Marselis, **Marsile**, } voir **Saarbrücken**.

Marscalx, voir **Udekem**.

MARSQUEL, T. II, p. 431, = Maresquel.

Martens (Gaspard) déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire du château de Deijnze, un fief à Peteghem, 1514 (n. st.), le 10 février : une fasce, accompagnée de trois merlettes, rangées en chef, et de trois (2, 1) roses, à six feuilles, en pointe. S. senestre : un lion accroupi. L. : ..... *Martens* (Fiefs, N° 9310).

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CCXLV.

Fig. 1. Martin Roelants (1591),
Fig. 2. Jean van Loven (1591),
Fig. 3. Henri van Wachtendonck (1592),
Fig. 4. Gaspard Charles (1599),

} échevins de Malines.

Martin, voir **Sweerts**.

Martho, voir **Hanon**, Suppl.

Masbourg, voir **Wal**.

Maschereel, voir **Schoonvorst**.

Masny, voir **Renesse**.

Massemen. Noble dame Isabelle, dame de *Masminne*, et Gérard, son fils, 1290 (n. st.), le 9 janvier ; la mère : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, accostée de deux écus : A. un lion (**Massemen**) ; B, trois lions (**Gavere**). L. : . . . . . *lle de Garre domine de Mam* . . . . . Dans le champ du contre-scel : un lion. L. : *S' S' domine de Masmine* (Arch. de l'Etat, à Anvers, **Pitzembourg**).

Scelle, avec elle, entre autres, Rasse de Gavere.

— Noble dame Isabelle, dame de *Masminis*, et sire Gérard, seigneur de *Larre*, scellent un jugement arbitral au sujet de dîmes à *Masminis*, 1296, le 25 juin : il ne reste, de ces deux sceaux, qu'un fragment du premier, où l'on ne voit qu'un lion (Ibid.).

Nous devons les renseignements qui précèdent sur Isabelle à M. Jules Vannérus, archiviste-adjoint des Archives de l'Etat, à Anvers.

— *Jhan van Massemine*, chevalier, et *Gheraert van Massemine*, écuyer, scellent, parmi les nobles de la Flandre, le traité de leur comte avec le duc de Brabant, à Gand, 1339, le 3 décembre ; Jean : un lion (couronné ?). L. : *S' Iohnes d . Masmine miles* (!) (Chartes des ducs de Brabant).

— Gérard, ci-dessus, 1339 : un lion, l'épaule chargée d'une fleur de lis. L. : *S Gherard . van . . ssemine* (Ibid.).

— *Margrete, joufrauwe van Massemine*, femme d'André, seigneur de Mastaing et d'Hérimetz (voir **Mastaing**), 1431 : parti ; au 1er, une fasce, surmontée d'une trangle vivrée ; au 2d, un lion (sans brisure perceptible). T. : un ange. L. : *S Margher . te do* . . . . . *Mastain* (Fiefs, (N° 5045).

— *Loonis van Massemine, scilteape*, déclare au haut-bailli de Courtrai, Pierre Locurs (Lours), tenir, de *Edelen ende weerden heere mijnen heere Joorijs van Scoorisse* (Escornaix), *ruddre, heere van Muelenbeke* (Meulebeke), *Nieukerke* (Nieukerken), etc , et de sa femme, Isabelle *van der Douvien* (de la Douve), par l'intermédiaire de leur seigneurie et château *(borch)* de *Muelenbeke*, la seigneurie dite *ten Scothoute* (dans le même acte : *Stochoulke)*, consistant en une rente sur des biens à Ingelmunster, Hulst, Ravichove, etc., avec bailli, sept échevins, divers droits seigneuriaux et dix arrière-fiefs, 1502, le 1er avril (après Pâques) : un lion (sans brisure perceptible). C. : un poisson, engoulant le casque (fort endommagé) (Fiefs, N° 1695) (voir **Redelghem, Trazegnies ; Audenhove, Enghien**, Suppl.).

Un aveu du 20 avril 1502 a trait à un fief mouvant de *Jonchheer* (1) *Loonis van Massemelne], van zijnen hove te Schouthoucke, inde prochie van Maghelein* (Machelen) (Ibid., N° 1774).

Mastaing. *Andries, heere van Massteijn ende van Herijmeies* (Hérimetz), mari de *Margrete, joufrauwe van Massemine* (Massemen), qui tient, du Perron d'Alost, un fief *binnen onsen heerscepe van Emelverdeghem* (Hemelverdeghem), avec moyenne et basse justices, une rente, bailli, sept échevins, etc., 1431, le 12 novembre ; tient, en la même qualité, un fief à Lierde-Sainte-Marie, même date : une fasce, surmontée d'une trangle vivrée. C. : un panache de plumes d'autruche, soutenant . . . , le tout issant d'une cuve, chargée d'une trangle vivrée. L. : *Scel Andrieu signeur de Mastain* (Fiefs, Nos 5043, 5058) (voir **Melun ; LEIJNS, Overbeke**, Suppl.).

Matheus, voir **Serjacops**.

MATLAER (Methler ?). *Wolter* Stecke, inféodant des alleux à Thierry, comte de Clèves fait sceller : *myn maghe Frederic ende Willam van Mattelar* (et *Mattalar)*, 1338, *des dinsdaechs nae sente Ambrosius daghe ;* Frédéric : une fasce vivrée. L. : ★ *S' Freder . . . de Matlar* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 191).

— *Willem*, ci-dessus, 1338 : même écu, brisé en chef à dextre d'une étoile. L. : ✠ *S' Wilhelmi de Matlar armigeri* (Ibid.).

Maubus (Ferdinand de), chevalier, seigneur de Schoondorp, *Dourles*, etc., déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire du château d'Harlebeke, un fief, de 2 bonniers de marais *(mersch)*, dit *de Hoijmersch*, à Deerlijk, acheté de damoiseau Jean Cabeliau, et aboutissant, à l'est, au marais de François Gellinck (au génitif : *Gellincx)*, 1619, le 19 janvier : un lion ; au franc-quartier (non brochant) chargé d'une bande de quatre losanges. Cq. couronné. C. fruste. L. : *S Ferdinan* . . . . . (empreinte sur papier, posé sur cire, appendu) (Fiefs).

Maugon, voir **POPPLE**, Suppl.

Maulde (Olivier de), écuyer, bailli et châtelain de la baronnie de Leuze, 1518 : une bande frettée, accompagnée à senestre d'une étoile à cinq rais (rose ?). Cq. couronné. C. : un cerf issant. L. : *S Olivier de Mavlde* (Comte Thierry de Limburg-Stirum) (voir **Auxy, Haveskerque**, Suppl.).

— (Jean de), homme de fief de ladite baronnie, 1518 : diapré à la bande frettée. L. : *S Ichan de Maulde* (Ibid.).

Maulde (Sire Jean de), chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame, à Condé, homme de fief de ladite baronnie, 1518 : une branche de rosier, la rose en chef à senestre, à la bande frettée brochante. L. : *Seel sire Ian de Maulde* (Ibid.).

— *Jan van Maude, heere van Fremont* (Fermont), déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief échissé de la seigneurie de Lichtervelde, par achat fait, devant les hommes de fief de Bruges, le 28 avril 1628, de Judith van *Haveskercke* (Haverskerque), dame de Lichtervelde, douairière de damoiseau Guillaume *van Maude*, seigneur de *Mansaert* (Mansart), fief consistant en diverses parties de terres, marais et bois, 1628, le 27 mai (il signe : *Joan van Maulde)* : une bande frettée, accompagnée à senestre d'une ... (coquille?). Cq. couronné (?). C. : une tête et col de cerf. Sans L. (cachet, sur papier, posé sur cire, appendu) (Fiefs, N° 8323).

Mavisent. T. II, p. 440, mauvaise leçon pour Mainsent, famille qui posséda la seigneurie de Montigules-sur-Roc.

Maxenzele. Pierre van *Masenzele,* tenancier juré du chapitre d'Anderlecht, 1481 : une bande ondée, chargée en chef d'un croissant (annelet?). L. : *Peter .....ele* (Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 4106, A. G. B.).

— *Petrus de Mazenzele,* receveur de la ville de Bruxelles, 1482, le 20 novembre : une bande ondée, chargée en chef d'un croissant, posé dans le sens de la bande. L. : *Pi ... van Macsensle* (!) (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

— Pierre van *Masenzele,* tenancier du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1485 : une bande ondée (plein). L. : ..... *van Masse . ele* (Etabl. relig., Chartreux, c. 12, A. G. B.) (voir **Vilain**, **Vlaest**).

Medem, voir **Miedem**.

Maxhereiz, voir **POPPLE**, Suppl.

Meerbeek, voir **Zennen**, **Woelmont**.

Meer[en], Merre. Josse van der *Merre,* homme de fief de Comines (voir *Loonis),* 1419 (n. st.) : une fasce et un bâton brochant, accompagnés d'une étoile en chef à senestre. S. senestre : une aigle. L. : ..... *van der Merre* [.....] (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines).

— Les échevins de *Meere* (Meire?), 1442, 56 : dans le champ du sceau, formant rose gothique, un lion, accosté d'un oiseau à dextre, en pointe, et d'une étoile à senestre, en chef ; au filet brochant sur le lion. L. : ✠ *S' scabinorvm de Mere* (Arch. de l'Etat, à Gand, Riches-Claires).

— Gilles van der Meere, fils de feu Jean, déclare tenir, du comte Flandre, par l'intermédiaire du château d'Harlebeke, un fief s'étendant dans les paroisses de Sweveghem, *Mauden* (Moen) et *Sendenijs* (Saint-Genois), avec rentes, un bailli, et divers droits féodaux *(tol, vont, boete ..., ghoet van bastaerden),* etc., 1456, le 8 juin : trois feuilles de nénuphar). C. cassé ; on voit le bas de deux tiges (jambes?). L. : .....*n der Meeren* (Fiefs, N° 9919).

Meer[en], Merre. *Johannes, filius quondam Elegasti dicti van der Meeren,* échevin de Bruxelles, 1489, le 8 octobre (deux actes) : trois croisettes recroisetées ; au chef chargé de trois pals. C. : un vol. L. : *S Iohis de Mera (Cambre).*

— *Coenraert* van der Meeren, même qualité, 1516 (n. st.) : même écu. L. : *S Coenraets va der Meeren* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 1).

— Georges van der Meere déclare tenir, du bourg de Furnes, comme mari de Marguerite van Wedergrate, fille de sire Roland, trois fiefs à Lampernisse, à Avecapelle et à Bulscamp, 1502, le 20 octobre : écu très cassé ; on ne voit qu'une feuille de nénuphar en chef à senestre. C. : deux jambes humaines, les pieds en haut. L. : . *Ioeris va* ..... (Fiefs, N° 518).

— Gilles van der Meere, homme servant et tuteur de damoiseau Guillaume van der Zijpe (fils du damoiseau Jean), qui tient, du Vieux-Bourg, à Gand, un fief, à Heusden, de 7-8 bonniers, avec juridictions et 7 arrière-fiefs, ledit fief ayant nom *thof ende heerlichede ten Durpe,* 1584, le 1er décembre : trois feuilles de nénuphar. C. : deux bottes, à revers, éperonnées, les pieds en haut (Fiefs, N° 2991).

— Gilles van der Meere, chevalier, seigneur d'Aspere et Sijnghem, déclare tenir, dudit Vieux-Bourg, le fief dit *den grooten Hoortseme,* à Heusden, 1645, le 1er juillet ; le même, qualifié, encore, seigneur *van der Hoijen,* etc., tient, dudit Vieux-Bourg, un fief, à Afsne, consistant en rentes sur des terres mouvant de ce fief, ensemble 22 bonniers, et un arrière-fief de 6 bonniers, *dewelcke zekeren tijdt van jaeren verdonckert gheweest heeft ende als noch ter kennisse niet commen en is,* 1645, le 1er juillet : trois feuilles de nénuphar. C. : deux bottes, à revers, éperonnées, les pieds en haut. L. : *S Gilles van der Meere* (Fiefs, Nos 3000, 2242).

— Guillaume van der *Meere,* chanoine de la cathédrale Saint-Bavon, à Gand, tuteur de Gilles, fils de sire Gilles van den Meere, seigneur d'Aspere, Sijnghem, etc., déclare que son pupille tient, dudit Vieux-Bourg, les deux fiefs ci-dessus, 1652, le 16 mai ; dit sceller de son propre sceau, mais se sert de celui d'un autre (mais qui n'est pas de la même matrice que le sceau de Gilles, 1645) : mêmes

écu et C. L. : *S Gilles van der Meere* (Fiefs, Nos 2243, 3002).

Meer[en], Merre. Guillaume van der Meere, fils de sire Gilles, seigneur d'Aspere, Sijnghem, Iseghem, etc., fait dénombrement de la seigneurie de *ten Dorpe*, à Heusden, dont les 7 arrière-fiefs sont tenus, entre autres, par sire Adrien van Raveschot, chevalier, damoiselle Françoise d'Arande, veuve de Francisco d'*Anthoneda*, damoiselle Gertrude de Gruutere, fille de Jean, douairière de damoiseau Philippe van Cromberghe, etc., 1660, le 4 janvier ; fait dénombrement du fief du *grooten Hoortseme*, de Heusden, hérité de feu damoiseau Gilles van der Meere, seigneur des trois dits lieux, son frère, 1661, le 22 janvier : mêmes écu et C. L. fruste (empreinte, sur papier, posé sur cire, appendue) (Fiefs, Nos 3004, 3005) (voir **Nieuwenhove, Wesemael**).

Meersen, voir **Rômer Lamberts.**

Meert, voir **Meersman.**

Meersch, voir **Spot.**

MEERWIJC, voir **Baerl**, Suppl.

Meerte. *Willem Meerts*, tenancier de la duchesse de Brabant, 1371, le 16 décembre ; dit sceller de son propre sceau : écartelé ; aux 1er et 4e, plain, au chef échiqueté ; aux 2e et 3e, trois fleurs de lis. L. : ✠ *S Iohannis dci Merte* (Fonds de Loquenghien, c. 3, A. G. B.).

— (Jean) possède un bien sur le ruisseau Schaerbeek, à Bruxelles, 1414, le 15 décembre : même sceau (!) *(Cambre)* (voir **Noot, Stalle**).

Meetkerke. Gauthier van *Metkerke* déclare tenir, du bourg de Bruges, à Ramscappelle, 1421 (n. st.), le 12 mars : deux épées, passées en sautoir, la pointe en bas, accompagnées au point du chef d'un croissant. Cq. couronné. C. : une tête et col de . . . (licorne ?). S. : deux léopards lionnés. L. : . *Wo* . . . . . (Fiefs, No 780).

— Henri van *Metkeerke* et Antoine van den *Vagheviere*, tuteurs de *Hannekin* de Broukere (fils de Jean), qui tient, dudit bourg, un fief de 32 mesures et 3 arrière-fiefs, à Leflinghe et à Steene, 1421 (v. st.), le 24 avril : même écu, mais sans le croissant. Cq. couronné. C. : une tête et col de licorne. L. : . *Henric va* . . . . . (Fiefs).

— Henri van *Meedkerke* déclare tenir, dudit bourg, un fief de 22 mesures (aboutissant à celui des enfants d'Olivier van Straten), à Jabbeke, 1430, le 13 août ; déclare tenir, dudit bourg, un fief à Meetkerke, même date : mêmes écu (plein) et C. L. : *S Henrici de Meetkerke* (Fiefs, Nos 8241, 8443) (voir **Metteneije, Vaghevuer ; Baert, Bailleul**, Suppl.).

Meeus, voir **Meus**, Suppl.

Meeuwen, voir **Feltz**, Suppl.

Meganck, voir **Walsche.**

Megen, voir **Balct**, Suppl.

Meijere, voir **Strinck.**

MEYGIN, voir **Schoenecken.**

MEYNGEN *(Nobilis vir dominus Johannes de), miles*, qualifié : *patruus noster*, par *Johannes, dominus de Hambery* (Hombourg), *armiger*, qui est investi d'une rente, par l'archevêque de Trèves, et qui le fait sceller : *quia proprio careo sigillo*, 1326, le 22 janvier : le haut de l'écu est cassé ; on voit deux chevrons. L. : . . . . . *Iehan van de M* . . . . . (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach) (voir **WASSELNHEIM**).

Meingher, voir **Aertrijcke**, Suppl.

Meynevelder. Acte scellé *mit dem ingesigel hern Dyderichs Meynevelders*, témoin, 1330 (voir **Eltz**), 1330 : de . . . , au chef de . . . , au lion brochant. L. : ✠ *S' Deder . . . . ci Mein*[*e*] (!) (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach) (voir **Pfaffendorf**).

Her Rikart Mynvelder, homme de l' « évêque » de Cologne, porte, d'après Gelre : d'argent au lion de gueules. Casque d'or. C. : une tête et col de cygne de gueules, terminés en volet, entre un vol gris.

Meire, voir **Meer**, Suppl.

Meysembourg. *Welter, herre zu Meysinburch*, scelle un arbitrage entre *edelen luden hern Jacob, herre zu Munclier, und hern Welter, herre zu Clerve* (Clervaux), 1349, *ipsa die beatorum Symonis et Jude apostolorum* ; scelle un acte, 1362, *in crastino purificacionis beate Marie* ; plain ; au chef chargé de trois oiseaux. L. : ✠ *S dni Walteri de Meisenb* . . . . (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux) (voir **Brandenbourg, Bruggen, Clervaux**, Suppl.).

Meyss (Thierry), échevin de Luxembourg, 1647 : une fasce, accompagnée en chef de deux oiseaux et en pointe d'un rencontre de bœuf, accosté au haut de deux étoiles. L'écu surmonté du millésime : 1646. L. : *Diderich Meys* . . . . . [*sc* . . .] *zu Lu* . . (Arch. de la Cathédrale, à Luxembourg).

MELAENE, voir **Wulfberg.**

Meldert *(Ilwain* et *Jhan* van), chevaliers, scellent, parmi les nobles du Brabant, le traité de leur duc avec le comte de Flandre, à Gand, 1339, le 3 décembre ; *Ilwain* ; plain ; au chef d'hermine, chargé de trois pals. C. : une tête et col de more. L. : *S Yvani de Mildert militis* (Chartes des ducs de Brabant).

Meldert. *Jhan,* ci-dessus, 1339 : même écu, brisé d'un bâton. L. : ✠ *S Io . . . nes* (!) *de Meldert militis* (Ibid.).

— (Guillaume van), échevin de Léau, 1567 : un lion. L. : *S Geil . . . mi de Meldert s le* (Cure de Léau, à Léau).

— Jean van *Meldart,* tenancier du monastère de la Cambre, 1601, le 5 avril : de . . . à l'écusson plain et à la bande brochante, chargée de trois maillets. L. : . . . . . *. eld . aert (Cambre)* (voir **Picquigny, Schat, Smet, Winghe**).

MELIJN *(Woutre, heere van),* chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité de son duc avec le comte de Flandre, à Gand, 1339, le 3 décembre : de vair à trois pals et au lambel brochant. C. : un chapeau pyramidal, garni de deux boules. L. : . . *Watier de M[el]ing chevallier* (Chartes des ducs de Brabant).

Melle (Vincent van) (fils de Jean), tuteur de *Pierkin* van Melle (fils de Josse), qui tient, du Vieux-Bourg, à Gand, une part d'une dime à Loo-Christij, 1530, le 29 juillet : trois aigles éployées, accompagnées en cœur d'une coquille. C. : un vol. L. : . . . . . *va* . . . . . (Fiefs, N° 3056) (voir **Tronchiennes**).

Le seigneur de MELLE : *d'or à quatre chevron, le premier coupé, tout de gueulle, et crie : Courtraeysen! Courtraeysen l'anchien baron!* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Mellet, voir **Laval,** Suppl.

Melsbroeck. *Willelmus de Meltbroech,* échevin de Vilvorde, 1301, *in festo beati Remigij* : un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S' Willi de Me . . . . . (Cambre).*

— Les échevins du banc et seigneurie de Melsbroeck et Peuthy (les échevins qui assistent à l'acte sont : Henri Madoets et Henri van Hamme), 1600, le 12 octobre : écartelé; aux 1er et 4e, d'hermine au lion et à la bordure engrêlée (**Locquenghien**); aux 2e et 3e, plain, au chef chargé de quatre losanges, aboutés, mouvants de tous les bords. A dextre de l'écu, un chiffre 1, à senestre cassé, au-dessus de l'écu : 92. L. : *S . . . . . broeck et de Pret . (Cambre).*

— Les échevins de dame Eléonore-Caroline van der Linden, douairière de sire Jean de Locquenghien, sergent-major de la ville de Bruxelles, baronne de Melsbroeck, dans le banc de cette baronnie, 1698 : écartelé; aux 1er et 4e, d'hermine au lion (**Locquenghien**); aux 2e et 3e, un chevron, accompagné de trois merlettes (**Gracht**). Sur le tout : écartelé; aux 1er et 4e, une aigle; aux 2e et 3e, un fascé (de six pièces) (**Joigny de Pamele**). Deux casques. C. : 1°, une tête et col d'oiseau, à long bec, entre un vol; 2°, une aigle issante. T. : deux hommes sauvages, appuyant leur massue sur l'épaule. Bannières, la 1re écartelée de Locquenghien et de Gracht; la 2de fruste (aux armes de l'écusson en cœur?). L. : *Sigillvm scabinor . . de Melsbro . . .* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 6).

Melun, T. II, p. 459, dans l'acte de 1348, il faut lire, au lieu de : *Apustruel (Axustruel), Bellay : Monstruel Bellay* = Montreuil-Bellay (voir **Druon, Mignault, Orschelaere,** Suppl.).

Mengersruijt, voir **Moere,** Suppl.

Mengiaert (Guillaume), bourgmestre d'Anvers, 1443 (n. st.), le 16 mars : deux bustes humains, nus, de face, en chef, et une étoile en pointe. T. : un ange. L. : *S' Willem Mengiaert* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

Mennen (Jean), écuyer, homme de fief de la duchesse de Brabant, 1369, le 2 juin, à Bruxelles : plain; au chef échiqueté; au lambel brochant sur le champ. Cq. couronné. C. : une tête et col d'aigle d'hermine. L. : *Sigil Iohannis dicti Mennen (Namur,* N° 1001) (voir **Schrijnmakers**).

Mennot, voir **Maenhout.**

Mensdorff. *Jehans de Menstorf,* échevin de Luxembourg, 1348 : dans le champ du sceau, un cerf passant. L. : . . *Iohannes de Men . st* . . (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux) (voir **MEUSTOIRFF,** T. II, 476; c'est bien de Mensdorff, et non de Mörsdorf, ou Moesdorf, qu'il s'agit (voir **Boulay,** Suppl.).

Menten (Jean), échevin de Mielen (voir **Lexhy**), 1499; sans qualificatif, il scelle un acte de quelques religieux de Saint-Trond, 1500 : écartelé; au 1er, une lettre « V »; au 2d, « G »; au 3e, un « Ñ »; au 4e, un « S ». Sur l'écartelure, un « m », ou « w » brochant en cœur. L. : *S Ian Minten* (Abb. de Saint-Trond, c. 9 et 11) (voir **Pitteurs, Putte**).

Mercatoris, voir **Serarnts, Vannérus.**

Merchtem, voir **Pipenpoij : Clutinc,** Suppl.

Merode *(Dryess van), here zu Vrankenberg* (Frankenberg), *vaydt* (voué) *des stoels . . . Boirtscheit,* 1407; 1420 (non chevalier) (voir **Chorus**); *Dries vanme Roide, ritter, herre zo Franckenbery, voigt* de Burtscheid, 1424; *Driess vanme Roide, ritter, herre zu Franckenberg, vaigt,* 1426 : quatorze besants, ou tourteaux. L. : *S Dries van Merode* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N°s 209, 222, 3, 9, 231) (voir **Sainte-Aldegonde, Servaes, Sgreven, Thiennes, Trazegnies, Waha, Wickrath; Argenteau, Berlaimont,** Suppl.).

Les meubles sont placés : 4, 4, 3, 2, 1.

Merre, voir **Meer[en],** Suppl.

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Pl. CCXLVI.

Fig. 1. Nicolas de Vos (1604),
Fig. 2. Arnould Kerman (1608),
Fig. 3. Jacques d'Hovyne (1628),
Fig. 4. Jean Vleminckx (1632),

} échevins de Malines.

Merselis, voir **Saarbrücken.**

Mersch, voir **Milburg.** T. II, p. 480. Jean, sire de *Mileberch* et de *Marey* = Mersch ; voir *Die Geschichte der Pfarrei und Herrschaft Mersch*, par Majerus, édité par Jacob Grob, Pfarrer von Bivingen (Luxembourg, 1900) (voir **Boulay**, Suppl.).

Mertzig, voir **Sierck.**

Merwede, voir **Polanen.**

MERWEKE (Philippe van), échevin de Saint-Trond (et non de la cour de tenanciers), 1425 : trois pals retraits en chef. C. : une tête et col d'aigle (ou plus vraisemblablement, de dragon). L. : . . . . . *Mice[ka] sc . tre* . . . . (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article T. II, p. 473.

Merxem, voir **Quaderebbe.**

Mesdach (Philippe), fils de Barthélemy, déclare tenir, du château de Courtrai et de la cour de Thielt, un fief à Zeveren *ende daer ontrent*, dit *theerscip ten Bussche*, comprenant 10 1/2 bonniers, une rente sur des biens à Deijnze, Aerscele, Vijnckt, etc., bailli, lieutenant, 7 échevins, dime, trois hommages, divers droits seigneuriaux *(tol, vont, bastaerde ende stragiers goeden, die boete . . .)*, etc., 1502, le 5 avril (après Pâques) : trois molettes d'éperon, à six rais. L. : . . . . *lips* . . . . . (Fiefs, N° 2200) (voir **Snauwaert**).

MESCAVE, voir **Hemricourt**, Suppl.

Mesmakere (Guillaume de), tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1454, 7, 8, 69 : un lion, au lambel brochant. L. : *S Wilhelmi Smesmakers* (Etabl. relig., Chartreux près de Bruxelles, c. 4106, A. G. B.) (voir **Winckele**).

Messines. Jean van *Messem* déclare tenir, du bourg de Bruges, un bien à Bruges, 1421 (v. st.), le 22 avril : un chevron, accompagné de trois croissants. C. cassé. T. dextre : un personnage. L. : . . . . . *. nis* (Fiefs, N° 7702) (voir **Tack**; **Flandre, Luu**, Suppl.).

MESTAVE, voir **Hemricourt**, Suppl.

METERNE, voir **Wijts.**

Metteneije (Antoine) (fils de Pierre), seigneur de Marcke, remet au haut-bailli de Courtrai, Pierre *Loers* (Lours), aveu d'un fief dit *tgoet ten Paricke* à Wijngene, comprenant bailli, deux échevins, etc., et d'un autre fief, relevant de la cour d'*Odeghem*, appartenant à sire Jacques de Luxembourg, chevalier, seigneur de Fiennes, 1502, le 9 avril (après Pâques) : un chevron, chargé d'une fleur de lis et accompagné de trois tours. L. : . . *nthony* . . . . (Fiefs, N° 9566) (voir **Stovere, Vlienderbeke, Velde, Vos : Boodt**, Suppl.).

Metten Schachte, voir **Wesemael.**

Metternich (W.-H. von), seigneur de Bourscheid, adhérite Jean Barthels, de la *Barthels Vogteij*, à *Weldtscheidt*, devenue vacante et échue au seigneur (ledit l'avait reçue du feu père de Metternich, mais sans lettres patentes), 1649, le 8 février, à Bourscheid : trois coquilles. C. : un cygne démembré, accosté des lettres : WH-VM. Sans autre L. (cachet en cire rouge) (M. J. Vannérus) (voir **Wolf ; Eltz**, Suppl.).

Meus *(Henricus)*, échevin *de Yscha superiori* (Overijssche), 1345 : trois fers de lance. L. : ✠ *S' Heinric Mevs (Cambre).*

Meulebeke, voir **Bonin**, Suppl.

Mignault. Les échevins de *Me[i]gnault*, 1607 : parti ; au 1er, sept (3, 3, 1) besants, ou tourteaux ; au chef . . . (fruste ; plain? il semble y avoir à dextre une étoile) (**Melun**) ; au 2d, écartelé ; aux 1er et 4e, trois clefs (**Rolin**) ; aux 2e et 3e, trois (2, 1) fleurs de lis et une bande, chargée de trois étoiles, brochante. L. : . . *el e* . . . . . *inal de M* . . . . . *lt* (Mons, *Varia*).

L'acte mentionne les héritiers de feu madame la marquise de Roubaix, dame d'Aymeries, seigneurs fonciers en *Meignault*.

Micault, voir **Steenhuffel.**

Milburg, voir **Sayn ; Gymnich, Mersch**, Suppl.

Millart, voir **Surice.**

Mynvelder, voir **Meynevelder.**

MIRABEEL *(Symoen van), heere van Pereweiz*, chevalier, scelle, parmi les nobles de la Flandre, le traité de son comte avec le duc de Brabant, à Gand, 1339, le 3 décembre : dans un ovale, sans écu, un léopard assis sur une terrasse. L. : *S Flandrie rewaerdi per commvnem [d] . . . . . m ordinati* (Chartes des ducs de Brabant).

Mirlaer, voir **OUDENHEM ; Lieventhal**, Suppl.

Miroul, voir **Pret.**

Moeijensoen[s], voir **Serjacops.**

Moelaerts, voir **Schat.**

Moeleman, voir **Winckele.**

Moelnere, voir **Volmeerbeke.**

Moelenpas, voir **Schat.**

Moelwijc, voir **Serjacops**, Suppl.

Moenins, voir **Aertrijcke**, Suppl.

Moere. *Goessin van den Moure*, chevalier, et, *Jhan van den Moure*, écuyer, scellent, parmi les nobles de la Flandre, le traité de leur comte avec le duc de Brabant, à Gand, 1339, le 3 décembre ; le premier : plain ; au chef plain, chargé à dextre d'un écusson au chevron, ledit écusson chargé d'un lambel, brochant sur le chevron. L. : *S Ghosin vade Moere* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Jhan*, ci-dessus, 1339 : même écu, mais sans le lambel. C. : un arbre, issant d'une sorte de nid, entre deux têtes de dragon, affrontées, au cols allongés, recourbés. L. : *S' Iohis* ..... (Ibid.).

— (Jacques van den), tuteur de Liévin van *Secleers* (fils de Jean), qui tient, de damoiseau Jean van *Meijnghersfruijt* (Mengersruijt), fils de sire Josse, un fief à *Baersele* (Basel), 1527, le 3 décembre ; et, de Jean Houman, un autre fief *illec*, même jour : coupé ; au 1er, plain, chargé à dextre d'un écusson fruste ; au 2d, plain. C. : une tête et col de more (non tortillée), issant d'une cuve. S. : deux griffons. L. : ..... *p uan de Moere f Roelãt* (Fiefs, Nos 6261-62).

Moerkerke. *Lonis van Mourkerke*, écuyer, scelle, parmi les nobles de la Flandre, le traité de son comte avec le duc de Brabant, à Gand, 1339, le 3 décembre : un sautoir, chargé de cinq coquilles. L. : .. *Lonis v . n* ..... (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Mooregem**, Suppl.).

— Jean van *Moerkerke*, fils d'Olivier, déclare tenir, du bourg de Bruges, deux rentes sur des biens à Leffinghe, 1515, le 8 juin : diapré, plain ; au franc-quartier senestre au sautoir, chargé de cinq coquilles. Cq. couronné. C. : deux grèves. S. : deux lions. L. : *S Ian van Moerkerke* (Fiefs, N° 8289).

Moers, voir **Steenweg ; Alpen**, Suppl.

Moersdorf, voir **Gymnich**, Suppl.

Moerzeke. *Gheraerd van Mourzeke*, chevalier, scelle, parmi les nobles de la Flandre, le traité de son comte avec le duc de Brabant, 1339, le 3 décembre, à Gand : une fasce et un sautoir brochant (chargé en cœur ? un peu fruste). L. : *S' Ger . . rt de Mov . . . .* (Chartes des ducs de Brabant).

Moersele, voir **Schat**.

Moeskeroens, voir **Luu**, Suppl.

MOFF[E]RANT, voir **Monferrant**.

Mohier. *Jan Colaert Mohiews soen was* reçoit, de la duchesse de Brabant, un acompte sur 700 florins de Hollande, 13 . . : sceau décrit T. II, p. 489. L : *Sigillvm Iehan* (!) *Mohier* (Chartes des ducs de Brabant, N° 5965).

Compléter et rectifier, en conséquence, la note du T. II.

Moyland. Placer à ce nom l'article **Mouland**, T. II, p. 527, la famille en question étant originaire non de Mouland, province de Liége, mais de Moyland, autrefois duché de Clèves, actuellement Province Rhénane, arrondissement de Dusseldorf (voir Baron van Spaen, *De Heeren van Amstel*, et Chev. Cam. de Borman, *Echevins de Liége*, I, p. 310).

MOYRMENSNEYT, voir **KEYYARDE**, Suppl.

Mockenborgh, voir **Broers**, Suppl.

Mol *(Radulphus) junior*, échevin de Bruxelles, 1302 : cinq losanges, aboutés et accolés en croix, cantonnés de huit billettes, deux (1, 1) dans chaque canton (!) ; au lambel à quatre pendants, brochant sur les quatre billettes du chef. L. : ✠ *S' R . . vlſi dei Talpe* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 11, et *Cambre*).

— (Thierry de), tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1464, le 26 avril (v. st.) : cinq losanges, rangés en croix, cantonnés de quatre petites boules. L. : ✠ ..... *Mol* (Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 4106).

— (Thierry de), même qualité, 1467 (n. st.), 68 : cinq losanges, dont les trois en pal aboutés, et un semé de billettes. C. : une tête barbue, ceinte d'un chapel de roses. L. : *S Dieric de Mol* (Ibid., c. 9, 4107).

— *Zuster Margrete tsmols*, abbesse de la Cambre, près de Bruxelles, 1474, le 24 avril (v. st.) : dans le champ du sceau, ogival, un personnage (cassé), debout ; au bas, un écu à cinq losanges, rangés en croix, les deux des flancs couchés, cantonnés de douze billettes. T. : un ange (très cassé) *(Cambre)*.

— *(Henricus dictus de)*, receveur de la ville de Bruxelles, 1482, le 20 novembre : cinq losanges, rangés en croix, accompagnés au 1er canton d'une billette. C. : un buste barbu. L. : *S Henrijk de Mol* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3) (voir **Schat, Winckele ; Emont, Cru[ij]p[e]lant[s]**, Suppl.).

Moldere, voir **Rombouts, Stockman ; Lathem, Mussche**, Suppl.

Molen, voir **Spierinc**.

Mo[e]lepas, voir **Dens**, Suppl.

Momalle, voir **Argenteau**, Suppl.

Momfels (Gisbert), écoutète, à Berlingen, de la cour censale de l'église Saint-Barthélemy, à Liége, 1493 : de vair à la fasce, chargée de trois merlettes. L. : . *Gh . . . brech Momf . . .* (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

MOMOR, voir **Hangest**, Suppl.

Monement (Mormter). *Wicker van Monement* (voir **Hulhuizen**), 1353 : une fasce, surmontée de trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S' Vicker d Monemet milit* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 278) (voir **ROENE, ROENNE ; Eyll, Hulhuizen,** Suppl.).

Le personnage dont le sceau est reproduit à la Pl. CLXXXVIII, fig. 4, est un Eyll (voir T. I, p. 416, et Suppl. T. IV, p. 431).

Monestey, voir **Luu,** Suppl.

Monferrant. *Abraen van Moffrant,* écoutète du banc de Gelinden, 1470 : un lion. C. : une touffe de plumes (joncs?) ou une gerbe. S. : deux griffons. L. : *S . . . . . an Mofferant* (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

— *Willem van Mofferant,* tenancier de la cour de tenanciers, à Bas-Heers, appartenant à Jean Reijners (voir **Sprolant**), 1475 : son sceau est tombé (Arch. de l'Etat, à Hasselt, *Varia).*

MONGUES, voir **Warsberg.**

Monix (Jean), échevin de Bois-le-Duc, 1440 (v. st.), le 7 avril : même écu que *Jacobus Monic,* T. II, p. 503. L. : *S' Iohannis Monix scabi in Buscoduc* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

— *Martinus Monic,* même qualité, 1467 : même écu (la merlette fruste), brisé au flanc dextre d'une étoile. L. : *S Ma . . . . . od* (Bruxelles).

Mons *(Godefridus de),* échevin de Bruxelles, 1298 : cinq coquilles, rangées en croix. L. : ✠ . . *ode/rei de Mons* (!) *(Cambre)* (voir **Leeuw,** Suppl.).

Wilhelmus de Mons, filius quondam Willelmi de Mons, propriétaire d'une moitié, et *Wilhelmus et Johannes de Mons, eius filii, quos habuit a quondam domicella Margareta de Famelleureux* (Familleureux), *dicta van Geldenaken* (Jodoigne), *sua dudum uxore,* propriétaires de l'autre moitié, transportent, devant les échevins de Bruxelles, des prairies à l'abbaye de la Cambre, 1470 (n. st.), le 11 avril *(Cambre).*

Mont (Louis du), bailli de Quevaucamp, homme de la seigneurie de Chimay, 1562, le 16 juillet, à Mons : un chevron, accompagné en chef de deux trefles et en pointe d'une rose. T. senestre : un homme sauvage, tenant sa massue de la main gauche, en fasce. L. : *S Loys de Mont* (Mons, *Varia)* (voir **Herbéviller, Cronenburg,** Suppl.).

Cette seigneurie appartient à Philippe, seigneur de Croy, duc d'Aerschot, prince de Chimay, comte de Beaumont, de *Seninghem,* seigneur de la terre d'Avesnes, Lillers, Saint-Venant, Wallers, Quevaucamp, Halluin, Comines, chevalier de la Toison d'or.

Montenaeken, voir **Coels,** Suppl.

Montmédy. *La fealteit de Montmaidey* fait appendre, à un acte du duc de Luxembourg, *le seel dou tabellion de Montmaidey.* 1366, le 4 août : parti ; au 1er, un burelé (**Looz**) ; au 2d, deux poissons adossés, accompagnés de trois croisettes (simples), 1 au point du chef, 2 aux flancs. L'écu surmonté d'un château. L. : *Seiel de la p . . . . . e Monmaidey (Luxembourg,* c. IV, l. 66, N° 9).

Montmorency *(Artus van),* seigneur de Croisilles, homme servant de noble damoiselle Marguerite van *Stavelles* (Stavele), dame d'Iseghem, Emelghem, douairière de Ressegem, tutrice de damoiseau Maximilien *Villain* (Vilain), seigneur de Ressegem, Sint-Janssteen, déclare que celui-ci tient, du Perron d'Alost, la vouerie de Wicheln et de Cherscamp, avec juridictions, 1548, le 21 septembre : une croix, chargée en cœur d'un besant, ou tourteau, accompagnée de . . . alérions, 4 au 1er canton, 3 au 2d, les deux autres cantons frustes ; au filet brochant en barre et au lambel (à . . . pendants) surbrochant. Cq. couronné. C : une tête et col de chien braque. L. : . . . . . *d Mo . . mor . nci* (Fiefs, N° 5160) (voir **Vaernewijck, Vilain ; Laval,** Suppl).

Montpellier, voir **Hanon,** Suppl.

Moor, voir **Vos.**

Mooregem. *Vran[c]ke van Moerghem* déclare tenir, du bourg de Bruges, deux fiefs, l'un et l'autre de 15 mesures, au métier d'Oostburg, paroisse *van der Nieuer kerke* (et *Nieukerke),* le premier — aboutissant, entre autres, aux *aeldinghers* de sire Gilles van *Schingen* (Schengen) — avec 1 arrière-fief, l'autre avec 10, 1432, le 19 novembre ; *Vrancke van Morighem* tient, dudit bourg, un fief de 4 mesures, à Heille, métier d'Oostkerke, 1439, le 20 septembre : un sautoir, chargé de cinq coquilles, accompagné en chef d'une étoile. S. senestre : un griffon accroupi, tenant, du bec, la lanière de l'écu. L. : *S Vranke v Moerghe* (Fiefs, Nos 8518, 8520, 8211).

Le seigneur de MEERREGHEM : *d'argent au sautoir de gueulle, sarqé de cinq coquilles d'or, et crye : Moerquerque* (Moerkerke)! (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres.)*

Moorslede, voir **Halewijn,** Suppl.

Moravie, voir **Autel,** Suppl.

Moreels, voir **Varssenaere.**

Moreau (Nicolas), homme de fief du Hainaut, 1632, à Ath : un chevron, accompagné de trois têtes de more (non tortillées). S. senestre : un lion. L. : . *Nicolas* . . . . . (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Moreel, voir **Robijn.**

Morel (Séverin), homme de fief du comté de Berlaimont, 1701 : une tête et col de bœuf. C. cassé (M. Alex. Stuckens, château de Ter-Linden).

Morlot, voir **Brandwijk,** Suppl.

Mörmter, voir **Monement,** T. II, p. 502, et Suppl.

Mortagne. *Anthonis van Mortaingen, gheseit van Pottelles* (Potelle), seigneur d'Eecke, avec haute, moyenne et basse juridictions, 10 arrière-fiefs, tenus par Josse Pascaris, Guillaume van der Zijpe, fils de Roland, Chrétien van den Walle, Jean Serssanders, Philippe Cabeillau, etc., 1521, le 8 juin : une croix. Cq. couronné. C. : deux pieds de cerf (fort endommagé) (Fiefs, N° 2635) (voir **Sersanders**, **Zijpe**, **Walle** ; **Potelle**, Suppl.).

Antoine de Mortagne est appelé : *Julius Anthonii.*

MORTEAUE *(Piere de le), homme de fief du roi nostre Sire, a cause de sa prevoste de Poillevache* (Poilvache), scelle un acte de Claude de *Ville Enfaigne* (Villenfagne), lieutenant de Thierry de Corioulle, écuyer, prévôt des château, terre et seigneurie de Poilvache, 1566, le 14 mai : deux briquets (fusils de la Toison d'or), adossés, les poignées tournées vers les bords de l'écu, accompagnés de trois étoiles à cinq rais, mal ordonnées. L. : *S Pierre dele Morteaue* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— Maitre Pierre de la *Morteauue,* licencié en droits, échevin de la haute cour du Feix, 1621, le 30 juin : une croix engrêlée, accompagnée au 1er canton d'une tête et col d'aigle, au 2e canton d'une étoile à cinq rais ; le bas de l'écu est cassé. C. : une tête et col d'aigle. L. : . . . . . *rre de la Morteav* . (Ibid.).

Mortgat, voir **Burlet**, Suppl.

Mortier, T. II, p. 522. J.-B.-F. *Dumortier* de la Potterie, 1787, s'est servi du cachet d'un de ses ascendants, Cazier de la Potterie.

Mosen, voir **Assche** ; **Cassaert,** Suppl.

Moscron, voir **Mouscron,** Suppl.

Mosselmans, voir **Serjacops.**

Mot, voir **Royer**.

Motte, voir **Stoppelaere**, **Straten.**

Mouland. Placer l'article du T. II, p. 527, à **Moyland** (voir à ce nom, Suppl.).

Moulin, voir **Leene,** Suppl.

Mouscron. Jean *Moscron* (sans particule) déclare tenir, du bourg de Bruges, la maison dite *ten Ketelkinne,* à Bruges, *in de Vlamincstrate,* 1515, le 21 juin ; scelle comme homme servant d'un feudataire dudit bourg et pour son frère, Pierre *Moscron,* qui tient dudit bourg, un fief à Zuijenkerke et Nieuwmunster, 1515, le 16 juin : un chevron, chargé de trois roses et accompagné de trois trèfles. S. senestre : un griffon. L. : *S Ian de Moucron* (Fiefs, Nos 7823-4, 9064).

Le seigneur de Moscroen : *de gueulle, à la fesse d'argent, et crye : Louwaeyn, Louwaeyn!* (Corn. Gailliard, *L'Ancbiene Noblesse de la Contée de Flandres.*)

MUCHEY, voir **Creeft**, Suppl.

Muelen, voir **Spierinc.**

Muelenaere, voir **Veltganck.**

Muers *(Jacop), heere van den leene hier na volghende* (il s'agit, dans cet acte, de la vente d'une rente sur des biens à Gaesbeek, près de Bruxelles ; il fait sceller par *Heinrick Lockorst* (voir **Lokhorst**), *Gherem* Ruebe, *Zegher* van Lathem et Gilles van den *Parcgate,* qui se disent *mannen van den leene ons liefs ende gheminds leen heeren Jacop Muers,* 1445, le 16 juin : parti ; au 1er, un lion (l'épaule chargée d'une coquille ?) ; au 2d, coupé ; *a,* trois annelets ; *b,* un sautoir engrêlé, chargé d'un écusson un peu fruste (au lion ?). L. : ✠ *Iacop Mue* . . . . . (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

La rente est due : *te Gaesbeke te minen huijsse* (voir Schimmelpenninc).

Muet, voir **Gaverelles**, Suppl.

Muijtincx, voir **Pruyssen.**

Mulaerd (Rasse), feudataire du pays de Waes (voir **Schoutheete**), 1383, le 1er mai (Fiefs, N° 7497).

Mule, voir **Comines,** Suppl.

Mullem, voir **Vos** (1420).

Müllenark. *Cono de Molenarke, dominus de Frenze* (Frenz), *miles,* donne quittance à l'abbaye de Burtscheid, 1324, *in vigelia ascensionis ; Cono de Molenarke, dominus de Frenze, miles,* déclare, *constante matrimonio inter me et Rykardem, natam nobilis viri quondam domini Wilhelmi, domini de Frenze, de libero consensu eiusdem,* avoir vendu à l'abbaye de Burtscheid l'alleu : *curtem meam cum domicilijs apud Overmercene* (Obermerz) *in comitatu juliacensi sita,* 1324, *die beati Laurencij martiris* : parti ; au 1er, un lion et un semé de billettes (**Frenz**) ; au 2d, une fasce. L. : ✠ *S' Cononis dni de Vrenzen militis* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 137) (voir **Frens,** lisez **Frenz**) (voir **Schoonvorst**).

MUNCLIER, voir **Meynevelder**, Suppl.

Munte, voir **Vagevuer.**

Muntere, voir **Winghe.**

Murcken, voir **Raville.**

Musaert, voir **Wouters.**

Musie, voir **Hanneron.**

Mussche. *Elizabeth dicta Joes, filia quondam Judoci dicti de Moldere, et Laurentius dictus Mussche, maritus eius,* et consorts cèdent une rente, 1361, le 13 décembre (G., c. 2, N° 357).

Mussche. *Margareta dictus Muschs, filia quondam Johannis dicti Mussche,* donne, devant les échevins de Bruxelles, une rente, pour la chapellenie des Saints-Pierre-et-Christophe, dans l'hôpital desdits saints, sis *in loco dicto truijsbroec* (Ruijsbroeck), *ad et supra vineam unam ... retro nemus dictum Nuwenbosch,* 1398, le 3 septembre (G., c. 3, N° 475).

Mutse, voir **Walcourt.**

Muuls (Pierre), fils de Corneille, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief, à Breedene, au métier de *sheer Woutermans,* avec 6 hommages, tenus par Nicolas Reijfins, Pierre van Aertrijcke, Jacques, fils de Jacques Maertins, etc. (parmi les tenants et aboutissants : Antoine van den Berghe, Antoine *dauxy,* etc.), 1515, le 27 juin : un trèfle. L. : . *Pie- . . . . rel* (!) (Fiefs, N° 7657).

N

Nadons, T. III, p. 9, comp. les armes de Guillaume Nadons avec celles de Ladoen, Lad[d]uijns.

Naeijer, voir **Verhaeghe.**

Naen, voir **Winghe.**

Namur, voir **Soiron, Woelmont.**

Nassau, voir **Bierbeek,** Suppl.

Navagne. *Goffar[t] de Naivaelhe (Naivailhe, Naivailhe, Naivaengne),* échevin de la haute justice de Hollogne-sur-Geer, 1528, 35, 6, 49; tenancier du chapitre de Saint-Aubain, à Namur, dans la cour de Hollogne-sur-Geer, 1539 : un lion couronné, à la queue fourchée, accompagné au flanc dextre d'une rose. L. : *S Goffar de Na* . . . . . (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Navarre, voir **Rohan.**

Naveau. *Jehan Navea,* échevin de la haute cour de Darion, 1560 : un lion et un étrier, accostés; au chef chargé de trois navets. C. : un navet. L. : . . . . . *vea de* . . . (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— *Jam[e]sin Navea,* 1566, 71; *Jehan Navea,* 1579, échevin de la haute cour de Hollogne-sur-Geer : un lion et un étrier, accostés, accompagnés au point du chef d'un macle; le tout sous une divise, surmontée de trois navets. C. : un navet. L. : *S Iohan Navea de* . . . (Ibid.).

— *Johan Navea,* maire et échevin de la cour de Boelhe, 1583 : champ cassé; au chef chargé de trois navets. C. : un navet. L. : . *I. han Na* . . . . . (Ibid.).

— Henri *Naveaux,* échevin de Tirlemont, 1645 : écartelé; aux 1er et 4e, trois coqs; aux 2e et 3e, deux fasces, surmontées d'un lambel. C. : un coq. L. : *S Henrici Naveavlx scab thenen* (Ibid.).

Nellot, voir **Roose.**

Nepveu (Jacques le), homme de fief de la Salle de Lille, 1399 (n. st.), le 13 mars : un fretté; au franc-quartier chargé d'un lion. T. : un ange. L'écu accosté de deux léopards assis, adossés. L. : ✠ *S Iake . . . le Nevev* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines).

Nerad, voir **Wolshoffer.**

Nettelin, voir **Sloc.**

Neufchâteau, voir **Tripotels; Argenteau, Hoen,** Suppl.

Voir le sceau du banc de justice de Neufchâteau-lez-Visé, aux armes du comte de Hoen, Pl. CCXX, fig. 2.

Neve (Corneille de), mari de damoiselle Marguerite Rauwels, fille de Thierry, qui tient, elle, de la cour de Vracene, par succession de feu Jeanne Verdonck (fille de Jean et de Jeanne Hauwe, dont la mère était Marie Rauwels, fille de Thierry), un fief de 7 bonniers, à Vracene, constituant, en partie, des arrière-fiefs, 1590, le 28 mai : écartelé; aux 1er et 4e, un poisson en bande; aux 2e et 3e, d'hermine à la fasce. C. : un pelican essorant, issant, sans sa pitié (Fiefs, N° 7305).

— (Corneille de), fils de damoiseau Pierre, déclare tenir, de la cour de Waes, un fief à Waesmunster, 1619, en mars. Son père, Pierre, scelle pour lui : un poisson en bande, accompagné en chef à senestre d'une étoile. C. fruste; on voit le pelican. L. : . . . . . *de Neve* (Ibid., N° 7452) (voir **Steenland**).

Nevele, voir **Vaernewijck; Faille,** Suppl

Nyenhus (Henri) (sans particule) (voir **Rade**), 1339 : une fasce de vair entre deux burelles, la 1re sommée de deux chevrons entrelacés. L. : ★ *S' Henrici de Ni. enhvs* (Dusseldorf, *Clèves-Mark,* N° 312).

Nieulant (Antoine), fils de damoiseau Antoine, déclare, comme mari de damoiselle Françoise van

den Forceste, qu'il tient, du Vieux-Bourg, à Gand, *tgoet ten Helshoute*, à Tronchiennes (8 bonniers), qu'elle a reçu, le 20 avril 1616, devant les hommes de fief dudit Vieux-Bourg, de son père, damoiseau Liévin van den Forceste, bailli de la cour féodale de Saint-Pierre, près de Gand, et ce de l'aveu de maître Jacques Canin, avocat au conseil de Flandre, marié à damoiselle Barbe van den Forceste, fille aînée dudit Liévin, 1616, le 9 mai : un casque, accompagné en pointe d'une étoile. C. : un buste (fruste). L. : *S Antoni . Nievlant* (Fiefs, N° 2590).

Nieulant (Ferdinand), fils de damoiseau Antoine (il signe : F. Nieulant), fait dénombrement dudit fief (aboutissant a ceux des hoirs de damoiseau Jean van Coudenhove, de damoiseau Charles Borluut, seigneur de Schoonberghe, des hoirs de Georges van Wesemael, etc.), qu'il a hérité de sa mère, damoiselle Françoise van den Forceste, fille du damoiseau Liévin, seigneur de Mullem, morte veuve de son père, 1663, le 23 février : un casque. C. : un buste. Sans L. (cachet, empreint sur papier, appendu) (Ibid., N° 2620).

Nieuwenhove. Jean van den *Nuwenhoven*, échevin de Bruxelles, 1341 : une fasce, surmontée de trois merlettes (rien d'autre). C. : un ... entre un vol, chargé d'une fasce (qui se présente sur l'aile senestre sous forme de bande, l'autre fasce invisible). L. : ..... *annis Ni .... nhov ..* (!) (Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 12).

Nieuwenhuizen. *Dominus Willelmus ex Nova domu, miles*, échevin de Bruxelles, 1345 : trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : ✠ *S* ..... *Nvvenhv .... ilitis* (Ibid.).

Nys, voir T. III, p. 41. M. R. Pick, archiviste de la ville d'Aix-la-Chapelle, dans une lettre qu'il nous écrit, en date du 18 décembre 1900, rectifie ainsi la description des armes de Charles de Nys, données, par nous, d'après une carte de visite : d'argent à la fasce de gueules, accompagnée en chef d'une aigle de sable, issante, et en pointe de trois (2, 1) étoiles de gueules. Cq. non couronné. C. : une aigle issante de sable. Elles se trouvent ainsi au-dessus de l'entrée du château de Raeren, sur des sceaux et cachets, et dans l'armorial de la confrérie des *Hirschschützen* (Tireurs au cerf) d'Aix-la-Chapelle, aux archives de cette ville.

Voici un fragment généalogique de cette famille, d'après M. Pick :

I, Jacques Denys, à Aix-la-Chapelle, épousa, le 1er octobre 1719, Marie-Agnès Brandt (aussi Branthen);

II, Jacques-Joseph-Léopold Denys, docteur en droit, syndic de la ville d'Aix-la-Chapelle, épouse Jeanne-Thérèse von der Gracht;

III, Pierre-Joseph Barthélemy Denys, né en 1757, avocat à Aix-la-Chapelle, épouse Anne-Thérèse-Thekla-Caroline von der Gracht (née en 1758);

IV, Jean Joseph-Charles-Auguste Denys (né en 1792), président du tribunal de première instance (*Landgericht*) d'Aix-la-Chapelle, épouse, en 1830, Cornélie Dilthey;

V, Jean-Joseph-Charles-Auguste, né en 1833, bourgmestre de Trèves, etc., épouse, en 1862, Augusta Beyl.

Nobelman, voir **Stroobant**.

Noyelles *(Ghilain, heere van), burchgrave van den lande van den Houcke*, comme mari d'Isabelle van Lichtervelde, dame de Staden, tient, du bourg de Bruges, une rente avec 10 hommages, etc., du chef duquel fief elle est *hooft redenareghe* et doit, lorsque le comte ou la comtesse de Flandre se trouve à Bruges ou a Male, *rudders provene, also men van ouden tijden ghecostumeert es*, 1515, le 13 juillet : écartelé de ... et de ... (plain, les 2e et 3e quartiers diaprés). C. : deux têtes et cols de chien, affrontés, colletés, bouclés. L. : *Sigi* ..... *domini de Noyelle* (Fiefs, N° 7839).

— (Sire François de), seigneur de Noyelles et de Staden, remet, au haut bailli d'Ypres, dénombrement, de fiefs à *Roosbeecke* (West-Roosebeke), Paschendaele, *Nieukercke* (Oost-Nieuwkerke), etc., 1545, le 20 novembre : mêmes écu et C. L. : *S Franchois de Noüelle .chlr sr de Staden* (Ibid., Nos 5925, 5927, 5969, 5970, 5971).

Noijts (Guillaume), échevin d'Anvers, 1443 (n. st.) : trois chevrons ; à la bordure (simple). C. : une tête et col de cerf. T. dextre : une damoiselle. L. : *S' Willem Noyts* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

Noot. *Henrick geheten van der Noet*, échevin de Bruxelles, 1449 : sceau décrit T. III, p. 48, mais la tête est cerclée, et non turbannée (Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 9).

— *(Reynerus dictus van der)*, même qualité, 1459 : sceau décrit, *loc. cit.*; lisez : coquilles, au lieu de losanges (faute de plume) (Ibid., c. 4106, et Bruxelles)

— *Johannes, filius quondam Johannis dicti van der Noot*, même qualité, 1487, 8 (n. st.) : écu décrit T. III, p. 49, le lévrier sautillant (qualificatif omis). C. : une tête barbue (un peu fruste). L. : *S Ian vader Noet (Cambre).*

— *(Hector dictus van der)*, licencié-ès-lois, même qualité, 1489 : écu décrit T. III, p. 49. C. : même C. (un peu fruste). L. : *Seyel Hector vāder Noot* (Ibid.).

— *(Rolandus dictus van der)*, échevin de Bruxelles, 1522 (n. st.) : cinq coquilles, rangées en croix, accompagnées en chef à dextre d'un maillet penché. C. : un buste (la tête cassée). L. : *S Rola¯di de Noot* (Etabl. relig., Chartreux, c. 4106, A. G. B.).

— (Jean van der), bourgmestre de Bruxelles, déclare qu'Antoine van der Noot, son neveu, fils de son frère, feu Antoine, et de damoiselle Barbe van den Driessche, veuve de celui-ci, tient, du Brabant, deux bois, à Assche, l'un, dit *den Wineyembosch*, de 28 bonniers, l'autre de 12 bonniers (aboutissant au

bien de Jean Scockaert), 1524, le 7 mai : même écu, avec maillet. C. : un buste barbu. L. : *S Ian van der N . . .* (Aveux et dén., N° 5579).

Noot (Damoiseau Jean van der), seigneur de Carloo (cour censale et seigneurie, à Uccle) ; ses tenanciers donnent un acte, 1597, le 4 février : écartelé ; aux 1er et 4e, cinq coquilles, rangées en croix ; aux 2e et 3e, un lion, chargé d'un écusson fruste. C. : un buste. L. : *S Ian van* (!) *Noot heer van . . rlo . (Cambre).*

— Jean-Antoine-Joseph, comte de *Vandernoot,* etc. (voir **Woelmont**), 1739 : cinq coquilles, rangées en croix. Ecu, ovale, sommé d'une couronne à 15 perles, dont 6 relevées. S. : deux lions regardants. Sans L. (cachet en cire rouge, dans une boîte de fer blanc) (Bon Arnold de Woelmont) (voir **Serjacops, Schat ; Cruijpelants,** Suppl.

Noppe, voir **Coijghem**, Suppl.

Nossegem, voir **Cruijpelants,** Suppl.

Noville. *Stassar de Novilhe, tenant,* emprunté, par *Gilles de laygle* (Aigle), à *Colar de Viesregnis* (Vivegnis), *le lormier,* 1378, *. xvj . jours de fenal moys :* un lion couronné, l'épaule chargée d'une rose. L. : ✶ *S' Stas . . . . . Novilhe* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **Constant,** Suppl.).

O

OELENSBERCH, voir **Creeft,** Suppl.

Oemens, voir **Cache,** Suppl.

Oerdinge, voir **Taijen.**

OESTERWIJC, voir **Schat.**

Oijenbrugghe, voir **Ligne, T[h]ibau[l]t, Vervoz.**

Oignies, voir **Woelmont : Everbout,** Suppl.

Oisy, voir **Zwaef.**

Olhain. *Joos dollehain, sciltenape, heere van Bourengies* (Bouvigny ?), déclare tenir, de la châtellenie de Courtrai, *tgoet ten Broucke* (9 bonniers), à Vive-Saint-Bavon, avec bailli, 7 échevins et divers droits ; sans date, commencement du XVIe siècle : deux besants, ou tourteaux, en chef ; le reste de l'écu est cassé. C. : une tête et col d'animal. T. : deux hommes sauvages, sans massue. L. : *S Iosse dolle . ain* (Fiefs, N° 2029).

Olivier, voir **Tellier.**

Oliviers *(Johannes), senior,* échevin de Louvain, 1531 (n. st.) : le sceau décrit T. III, p. 65, des années 1505-21. Il y a lieu de remarquer que les trois meubles blasonnés feuilles de chêne, qui se retrouvent également dans les sceaux de *Johannes junior,* 1527-47, sont des pommes de pin (voir armorial manuscrit du XVIe siècle, en possession de M. Max. de Troostembergh d'Oplinter).

Omalia (Guillaume) (sans particule), échevin du comté de Heers, 1640 : une croix, cantonnée de douze besants, ou tourteaux. L. : ✠ *Willem Omalia* (Arch. de Hasselt, Seigneurie de Heers).

Onbejaghen, voir **Valcke.**

Onredene, voir **Wesemael.**

Oosterhout, voir **Heyden,** Suppl.

Oosterlinc. Jean *Doesterlinge* déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire du château d'Harlebeke, un fief à Deerlijk, 1420, le . . mai : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) molettes. L. : *S Ian d . . s . erlinc* (Fiefs, N° 9729).

— Josse *Doosterlins* (et *Doosterlinc),* fils de Jean, déclare tenir, dudit château, un fief à Deerlijk, avec bailli, rente seigneuriale, etc., 1442 (n. st.), le 20 février : même écu. L. : *. . oo . . . . . linc* (Ibid., N° 9735).

— *Pieter Oesterlinc, vrijendelijcke voocht* d'Adrienne *Spruits* (Spruijt), fille de Jean, qui tient, d'Adrien van *Zuudoort,* un fief à Vracene, 1527, le 20 mai : deux étoiles à cinq rais en chef et une merlette contournée en pointe. S. : un lévrier. L. : . . . . . *Osterlinc* (Ibid., N° 7286).

Oostkerke (Jean, seigneur d'), chevalier, déclare tenir, du bourg de Bruges, *thof te Oostkerke,* l'ammanie du métier d'Oostkerke, etc., 1421 (v. st.), le 25 avril : trois croissants. C. cassé (fort endommagé) (Fiefs, N° 8561).

Ophem *(Johannes de),* échevin de Bruxelles, 1458 : une bande de cinq losanges, le 1er chargé d'une étoile à cinq rais. C. : une tête barbue cerclée. L. : *Si' Ian van Ophem* (voir T. III, p. 70) (Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 4106, A. G. R.).

— *(Dominus Henricus de), dominus de Releghem,*

miles, échevin de Bruxelles, 1458 : une bande de cinq losanges. C. cassé. Seul, l'écu subsiste *(Cambre)* (voir **Pipenpoij, Sayn, Saventhem, Villegas, Weert : Asseliers,** Suppl.).

Opilio, voir **Schefer.**

Ordange. Thierry van *Ordinghen,* échevin de Saint-Trond, 1476, 7 : une feuille de nénuphar (avec sa tige). L. : *S' Dierick van Ordinghe* (Abb. de Saint-Trond, c 8, 9) (voir **Taijen ; Cannart,** Suppl.).

Orimont. Armes : d'azur à deux chevrons d'argent, accompagnés en pointe d'une étoile du même. Sur un cachet, de style Louis XV, cet écu est somné d'une couronne à neuf perles et supporté, à dextre, par un lion couché, regardant, et, à senestre, par un lion rampant, regardant. Quatre croix d'ordre se trouvent suspendues à la console (matrice en possession de MM. Blin d'Orimont, frères, à Forest) (voir **Tellier**).

Voici, sur la famille Blin d'Orimont, quelques détails extraits de documents authentiques, en possession desdits :

Le 26 mai 1709, Antoine Blin de Barly et sa femme, *Jacomina* van Laar font baptiser un fils : *Anthoni* (Antoine), à Rhenen, arrondissement d'Arnhem.

Le 23 juillet 1736, sont mariés, à Bailleul (Nord), *dominus* Blin de Wanquetin (fils de *dominus Antonius*), originaire de Rhenen, province d'Utrecht, domicilié à Houdain (Artois), et noble damoiselle Marie-Hélène-Charlotte-Louise de Gourdin des Hauboix, fille de noble seigneur Philippe-Hubert, grand bailli héréditaire de la ville et châtellenie de Bailleul ; témoins : noble seigneur Philippe-Charles-Louis de Gourdin des Hauboix, grand-bailli de Bailleul, et *Dominus Blin de Wanquetin,* leur frère et père respectif.

Le 11 décembre 1742, est né et baptisé, à Houdain (Pas-de-Calais), Louis-Joseph Hubert Blin, fils légitime de M' Antoine et de Mme Marie-Hélène-Charlotte *Desgourdain,* habitant ladite commune.

Le 21 août 1747, est décédé, à Houdain, le sieur Antoine Blin, époux de *Charlotte-Louise degourdain, damoiselle de Hauboy,* âgé d'environ 38 ans, et enterré dans l'église, sous cette épitaphe, en lettres capitales, sans armoiries :

ICY
REPOSE LE CORPS DE M'
ANTHOINE BLIN SEIGNEUR
DE WANCQUETIN PREVÔT
DE CE BOURG D'HOUDAIN
DECEDÉ LE 20 AOUST
1747 AGE DE TRENTE
HUIT ANS LE QUEL
AVOIT ÉPOUSÉE DAM^lle^
LOUISE CHARLOTTE
DE GOURDIN
REQUIESCAT IN PACE
AMEN

(attestation du maire, du 23 juin 1803).

Le 12 février 1774, se marient, à Beaumont, en Hainaut, *Dominus Ludovicus Josephus Hubertus Blin d'Orimont* et *Domina Maria Theresia Reuflet ;* un des témoins : Alexandre-Joseph-Hyacinthe Reuflet.

Le 23 mars 1789, est baptisé, à Sainte-Ménehould (Marne), Antoine-Louis, fils légitime de messire Louis-Joseph-Hubert *de Blin Dorimont,* écuyer, lieutenant de cavalerie, sous-lieutenant au corps de la maréchaussée de la compagnie de Champagne, à Sainte-Ménehould, et de dame Marie-Thérèse Reuflet. Parrain : Charles-Antoine Blin, écuyer, seigneur de Wanquetin et Gaudamprés, ancien officier d'infanterie au régiment de Béarn, représenté par Etienne Faux ; marraine : damoiselle Marie Anne Reuflet, tante maternelle, représentée par Lucie Buirette.

Le 25 messidor an III, le citoyen Louis-Joseph-Hubert *Blin D'Orimont,* né, à Houdain, le 11 décembre 1742, lieutenant de milice au bataillon d'Arras, le 23 juin 1760, second lieutenant de grenadiers provinciaux, le 4 août 1771, exempt de la maréchaussée du Hainaut (à Maubeuge), le 21 décembre 1772, sous-lieutenant (à Saint-Flour) avec brevet pour tenir rang de lieutenant de cavalerie, le 1er juillet 1778, lieutenant de la gendarmerie nationale (dép. de la Marne), le 19 juin 1791, est nommé capitaine dans la gendarmerie, 1re division, à la résidence de Châlons (Marne), à compter du 1er floréal an III.

Le 21 août 1809, à Mons, devant le notaire Nicolas Guillemin, Antoine-Louis *Deblin D'Orimont,* capitaine de grenadiers au service de l'empereur des Français, fait son testament. Il institue pour héritier universel son père Louis-Joseph-Hubert *Deblin d'Orimont,* ancien capitaine de cavalerie, demeurant à Beaumont, pour lui donner « un témoignage de mon respect, de ma gratitude pour les marques de bonté et de tendresse qu'il n'a cessé de me prodiguer » (il signe : Blin D'Orimont).

Le 28 septembre 1814, à Paris, « le Premier Valet-de-Chambre du Roi, Comte ... » nom illisible) (son cachet : écu d'azur à trois hures de sanglier, sommé d'une couronne à sept perles) notifie à « Monsieur Louis-Joseph-Hubert Blin D'Orimont, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de L'ordre Royal et Militaire de Saint Louis, à Beaumont (Dép. du Nord)», que le roi lui a conféré « la Fleur de Lys».

Le 9 décembre 1815, est mort, à Beaumont, « Monsieur Blin Dorimon, Louis-Joseph-Hubert, capitaine de gendarmerie retiré», chevalier de Saint-Louis, âgé de 73 ans, natif de Wanquetin, près d'Arras (L'état de service de cet officier, au ministère de la guerre, à Paris, l'appelle : « Blin Vaquetin dit Dorimont» il établit qu'il fut réformé le 22 septembre 1797, retraité, pour ancienneté de service, le 13 janvier 1803.

Le 22 août 1814, à Beaumont, devant le notaire Bombled, firent un contrat de mariage Monsieur le Baron Antoine Blin d'Orimont, colonel au service de France, chevalier de plusieurs ordres, en garnison au Mans (Sarthe), fils majeur, âgé de 31 ans, du sieur Louis-Joseph Blin d'Orinont, capitaine en retraite, chevalier de Saint-Louis, et de feu dame Marie-Thérèse Reuflet, et demoiselle Julie-Albertine Le Tellier, âgée de 20 ans, fille de feu François-Denis et de Marianne Reuflet, sa veuve, demeurant à Beaumont.

Le 24 juillet 1815, au Mans (Sarthe), est née Almire-Adèle-Marie-Maltilde(!), fille du baron Antoine-Louis Blin d'Orimont, lieutenant-colonel, et de dame Julie-Albertine-Joseph *Letellier,* dont les âges sont indiqués comme étant de 31, repectivement de 20 ans.

Le 3 octobre 1818, à Beaumont, est né Alfred-Alexandre-Edouard, fils du baron Antoine-Louis Blin d'Orimont, colonel, etc., âgé de 31 ans, domicilié à Cousolre, et de dame Julie-Albertine-Joseph Letellier.

Orley. T. III, p. 74, *Johan von Urley,* 1368, porte les deux pals, accompagnés au point du chef d'une étoile à cinq rais (voir **Busleyden, Druet,** Suppl.).

ORSCHELAERE. Charles van *Orscelaere,* receveur de Hugues de Melun, prince d'Epinoy, connétable de Flandre, châtelain de Bapaume, baron d'Antoing et de Boubers, seigneur de Richebourg, Cunchy, Saulty, Beaumetz, Metz-en-Couture, *Sanguyn* (Sanghem), *Breucq,* etc., qui tient, du Vieux-Bourg, à Gand, comme fils unique de feu sire François de Melun, comte d'Epinoy, baron et seigneur desdites terres, chevalier de la Toison d'or, etc., les fiefs dits *truijl landt,* à Assenede (100 mesures), et *ter Nieuwerburch, illec* (18 mesures), avec 18 arrière-fiefs, etc., 1552, le 10 décembre : trois flanchis et une bordure (simple). C. : un flanchis entre un vol. L. : *S Carolvs va . Orschelaere* (Fiefs, N°s 2279, 2278).

Orten, voir **Emont,** Suppl.

Oschetzki. T. III, p. 79. *Saingheim* est, non pas : Sainghin (en France), mais : Sijnghem (Flandre).

Ossel. *Dominus Johannes de Ossele, miles,* en qualité de *dominus fundi,* déclare que *Johannes dictus de Bardenghem* (Baerdeghem) a promis, devant lui

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Pl. CCXLVII.

Fig. 1. *Walterus de Runckerna* (1293, n. st.) (1),
Fig. 2. Arnould de Gossoncourt (1315) (2),
Fig. 3. Jean Wauwelbone (1366),
Fig. 4. Henri Oliviers (1370) (3),
Fig. 5. Pierre van Baerdeghem (1436),
} échevins de Tirlemont.

(1) Par suite d'une erreur typographique, l'article Runckerna a été placé, au T. III, p. 290, entre les articles Rukkelingen et Rullemakere ; il doit se placer, à la p. 293, entre RUNKEL et RUPACH.

(2) Ce sceau porte un écu au sautoir échiqueté. L. : ✠ *S' Ar d Gosec't scabi then . .*

(3) Voici la légende de ce sceau : ✠ *S' Heinrici Oliveri scabini then.*

et ses censiers, une rente au monastère de la Cambre et lui a engagé un demi-bonnier de prairie sis *apud Voloch*, 1288, en décembre : cinq losanges, rangés en croix. L. : . . . . *han dossell* . . . . . *(Cambre)*.

Ossenbroek. *Here Johan van Ossenbroych*, chevalier (voir **Hulhuizen**), 1349 : un rencontre de bœuf. L. : *S' Iohis d' Ossebreye militis* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 254).

Oste, voir **Marcke**, Suppl.

Oude, voir **Cruijpelants**, Suppl.

Ouden, voir **Septfontaines**

Oudenburg, voir **Slijpen**.

Ouden Esche, voir **Busleyden**, Suppl.

Oudeslote, voir **Tollenare**.

Ougodt, voir **Broers**, Suppl.

Oultremont. *Outa dotromont, escuir*, souverain maieur de la haute cour de Bioul, 1503, le 28 octobre : écartelé : aux 1er et 4e, un lion ; aux 2e et 3e, trois roses (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **Vervoz**).

Oupeye. *Adam de Uppey, miles, temporalis dominis villarum de Harstalio* (Herstal) *et de Ruttis* (Russon), au diocèse de Liége, déclare que la *curia* que l'abbesse et le monastère de Burtscheid, au diocèse de Cologne, viennent d'acquérir *(obtinent)*, à Russon, un franc-alleu, et qu'il ne lui est dû, de ce chef, que des cens, des chapons, de certaines terres, et un *mansionarius, pro tempore nobis statuendus*, 1412, le 19 décembre : six (3, 2, 1) fleurs de lis. C. : une tête et col de . . . entre deux tubas, les pavillons en haut, accostés (c'est le sceau décrit, T. III, p. 87, d'après des actes de 1374) (Dusseldorf, Burtscheid).

Outrijve, voir **Autrijve**, Suppl.

Overbeke (Jean van), fils de Jean, procureur dans la Chambre du Conseil, remet au haut-bailli de Courtrai, dénombrement de deux fiefs : 1°, *de hoffstede van mijnen goede tovermeersch*, de 9 bonniers, à Machelen, avec rente, un bailli ; 2°, *den cleenen Carieijt, illec*, avec rente, bailli ; les deux fiefs comprenant divers droits seigneuriaux et relevant, le premier de la seigneurie de *ten Erde*, à Machelen, appartenant à François de Beer, fils de maître Jean, le second de la cour d'Axpoel, appartenant à Guillaume de Wale, fils de maître Pierre (les baillis de ces fiefs étant tenus d'emprunter des échevins du suzerain respectif), 1502 (n. st.), le 12 mars : un chevron, accompagné de trois merlettes. S. senestre : un lion. L. : *S Ians van Overbeke* (Fiefs, Nos 1768, 10563).

Overbeke (Josse van), fils de Jean, déclare tenir, de la cour et seigneurie d'*Aijshove*, appartenant à *Edelen man Joncheere Anthuenis van Mastaun* (Mastaing), le fief dit *de Eerspachtere*, a Machelen (aboutissant à la maison de Jacques van *Leijns)*, avec rente, bailli (qui emprunte des échevins de la seigneurie de Machelen), etc., 1502 (n. st.), le 12 mars : dit sceller de son propre sceau, mais se sert de celui du précédent (Ibid., N° 5179) (voir **Rijcke**).

OVERDILE (Vincent van) remet au haut-bailli de Courtrai dénombrement de deux fiefs, tenus par lui 1°, 10 1/2 mesures, avec rente, un bailli (qui emprunte les échevins de la seigneurie de Poucques) ; 2°, la dime dite *de Raterdijne*, à Wijngene, avec rente, un bailli ; les deux fiefs comprenant divers droits seigneuriaux et relevant, le premier de la seigneurie de Saint-Amand (mouvant, elle, de l'abbé de Saint-Amand-en-Pèvele), appartenant à *edelen ende weerden heere mer Roelandt, heere van Poucke* (Poucques), le second de la seigneurie de *ter Vloet* (mouvant de noble seigneur Jean van Claerhout, seigneur de Coolscamp, par l'intermédiaire de la seigneurie dite *Aeijshooftsche)*, appartenant à Louis de Wulf, 1502 (v. st.), le 12 avril : une bande, chargée de trois écussons au sautoir engrêlé, posés en pal, et accompagnée en chef à senestre d'une coquille. L. : *S Vincent van Overdyle* (Fiefs, Nos 2186, 2184).

Overloo, voir **Winghe**.

Overschie, voir **Wisbecq**.

Overveld, voir **Wesembeek**.

OWE *(Amelius, miles de), . . . quod cum in porcetensi ecclesia* (Burtscheid) *filias meas ad famulandum* (!) *deo sub cisterciensi ordine collocassem*, donne à cette abbaye, de l'aveu de son fils, Jean, une rente de 18 muids de seigle, *de curia mea in Bornhei[m], propa Juliacum, sita*, 1234 (sans autre date) : écu pyriforme, à trois feuilles de nénuphar (sans tiges). L. : ✠ ✶ *Amilius de Owe* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 30).

P

Pacher, T. III, p. 95, lisez : 1731, au lieu de 1371.

Paenhuijs, voir **Udekem**.

Paffrath, voir **LOMARE**.

Paglia, voir **Visconti**.

Paijhuse, voir **Schat**; **Boiken**, Suppl.

Pallandt. *Kersillis van Palant, herre zu Breydenbeint* (Breitenbent), donne divers cens à l'abbaye de Burtscheid, 1396, *up sint Marien Magdalenen dage* : un fascé. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 141) (voir **Wickrath**).

Palmart, voir **Huissen**, Suppl.

Pamele, voir **Spillaers**.

Pancoucque, voir **Val**.

Pan[n]etier, voir **Bertinchamps**, **Bougiere**, Suppl.

Pape (Jean de), tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1474, le 23 mai : une cotice ondée, accostée de trois fleurs de lis (entières), 2 en chef à senestre, 1 à pointe à dextre. L. : *Sigillū Ian de Pape* (Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 4106, A. G. B.) (voir **Gracht**, Suppl.).

Parijn, voir **Pollaere**.

PARCGATE (Gilles van den), homme de fief de Jacques Muers (voir à ce nom), 1445 : un oiseau regardant, tenant du bec trois glands tigés. L. : ✠ *Gielis va Pergate* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

Paroische, voir **Hanon**, Suppl.

Parole, voir **Perols**.

Parsant, voir **Persant**.

Parsberg, voir **Raville**.

Pascaris, voir **Mortagne**, Suppl.

Passy, voir **NEUFCHASTEL**.

Pas[s]charis, voir **Vriese**.

Passchendaele, voir **Saint-Omer**, **Tartare**.

Pat[t]ijn, voir **Sette**; **Comines**, Suppl.

T. III, p. 105. Charles-Philippe Pattijn reçut, de Marie-Thérèse, le 5 décembre 1735, le titre de vicomte (de Patin). Ce fut en 1755 que les armes des vicomtes de Patin, telles que nous les avons blasonnées, furent conférées.

Pauw. *Joris de Paeu* (voir **Varssenaere**), 1430 : trois paons (la queue fermée). C. : un paon rouant. L. : ★ *S Ioris de Paeu* (Fiefs, N° 9060).

— (Gérard de), conseiller du roi et maître ordinaire de la chambre des comptes du Brabant, 1581, le 6 novembre : un chevron, accompagné de trois têtes et cols de paon. C. : une tête et col de paon. L. : *S Gerardi de Pauw* (Arch. de l'Etat, à Gand, Abb. de Saint-Bavon, Suppl.).

Pede (Arnould van), tenancier juré de Henri Heenkenshoet, à Dilbeek, 1448, 71 : une bande, chargée de trois maillets et accompagnée en chef à senestre d'une fleur de lis, au pied coupé. L. : *Aert van Pede* (Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 12, A. G. B.).

— (Arnould van), tenancier juré de maître Jean Sucket[s], du chef de Martine de *Ruet*, femme de celui-ci, 1485, 6 : même écu, mais la fleur de lis entière. C. : un vol de l'écu. L. : *Si' Aert van Pee* (Ibid.) (voir **Serjacops**, **Schat**; **Lede**, **Serjacops**, Suppl.).

Peene, T. III, p. 107; lisez : *Le seigneur de* PIENNE : *d'azur à la fesse et dix huict billettes*, et non : *de dix huict billettes*.

Pe[e]ters, voir **Schat**, **Udekem**.

PELLANT *(Jordain van)* scelle l'acte de *Gerlach van Voshem*, 1404 : une fleur de lis, au lambel à cinq pendants, brochant (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 221).

Penningen, voir **Bette**, Suppl.

PERGATE, voir **PARCGATE**, Suppl.

Perilleux (Nicolas), échevin et lieutenant de Henri d'Yve, écuyer, seigneur de Saint-Martin et maieur de la haute cour de Feix, 1621, le 30 juin : un semé de fleurs de lis; au franc-quartier chargé d'un sautoir. C. : trois plumes d'autruche. L. : ..... *Periller* .. (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Petit, voir **Leene**, Suppl.

Petit-Jean, voir **Constant**, Suppl.

Petitpas, voir **Pittipas**, Suppl.

Pieret, voir **Hanon**, Suppl.

Pierrefontaine, T. III, p. 121, lisez : d'*Avesnes*, et non pas : d'*Avennes*.

Pillin *(Luux)*, bailli de la seigneurie de Comines, pour Jean, seigneur de Comines, 1423 : une croix, accostée en chef de deux étoiles. S. senestre : un aigle. L. : . . . . . *Pillin* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines).

Pinnaert, voir **Ro**.

Pinte, voir **Hemricourt**, Suppl.

Pipenpoij *(Willeame)*, écuyer, homme de fief de la duchesse de Brabant, 1369, le 2 juin, à Bruxelles : écartelé ; aux 1er et 4e, une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce ; aux 2e et 3e, trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : un huchet, sommé d'un vol. L. : . . . . . *Pypenpoy (Namur*, N° 1001).

— (Jean), échevin de Bruxelles, 1463 (n. st.) ; tenancier juré du chapitre Saint-Pierre, à Anderlecht, 1467, 9, 81 ; tenancier de Henri Heenkenshoet, à Dilbeek, 1473 : écartelé ; aux 1er et 4e, même écu, mais la fasce abaissée, et une tour brochant en cœur sur l'écartelure. C. : un bonnet entre un vol. S. dextre : un lion. L. : *S' Iohañis dĉi Pipenpoy (Cambre ;* Etabl. relig., Chartreux près de Bruxelles, c. 9 et 12, A. G. B. ; Ibid., c. 4106).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article, T. III, p. 130.

— *Jacobus dictus Pypenpoy*, échevin de Bruxelles, 1476 (n. st.) : même écu, mais sans la tour. T. : deux anges. L. : *S Iacob Pipenpoy* (Chartreux, *loc. cit.*, c. 4106).

— *(Dominus Henricus dictus), miles*, même qualité, 1477 : trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : un bonnet entre un vol. S. dextre : un griffon. L. : *S Heinric Pipenpoy ridd' (Cambre).*

— *Heer Jan Pijpenpoij, riddere*, même qualité, 1545 : même écu. C. : un vol. L. : *Sigillvm Ian Pypenpoy* (Chartreux, *loc. cit.*, c. 9).

— *(Joncker Eustacius)*, même qualité, 1587 : mêmes écu et C. L. : *S' Evstachivs . . . . . oy* (Ibid.) (voir **Was : Eggloij**, Suppl.).

Pyppin (Jean), échevin de Burtscheid, 1377 : un lambel à trois pendants (rien d'autre). L. : ✠ *S Ian Pippi*. (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N°s 187, 188).

Pirau, voir **Aymeries**, Suppl.

Pyrmont, voir **Eltz**, Suppl.

Pittange, voir **Bissen, Heffingen**, Suppl.

Pittipas, voir **Falkenstein**, Suppl.

Plaetmans, voir **Stroobant**.

Plancque[s], voir **Verdonct ; Codt**, Suppl.

Plassche (Corneille van den) reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 4 florins, à lui dû, par le duc, du chef de son jardin englobé dans le parc ducal, 1432, le 17 mai : trois feuilles de nénuphar, surmontées d'un lambel. T. : un ange. L. : *S Cornelii de Plassche* (Chartes des ducs de Brabant).

Plettenberg, voir **Bocholz**, Suppl.

Plotho, voir **Wargny**.

Poele, voir **Bigard, Eenoeden, Estor, Serjacops**, Suppl.

Poincignon, T. JJI, p. 143 ; la L. du sceau porte de *Laifoten* (et non : *Lhifoten)* ; c'est un de la Fontaine.

Voir JULES VANNÉRUS, *Un ancien sceau de la famille de la Fontaine (d'Harnoncourt)* (Publ. de l'Instit. archéol. de Luxembourg, 1901).

Poisson, voir **Royer**.

Poorten, voir **Schat, Woelmont**.

Poivre. *Jean de* (sic !) *Poyvre*, fils de Jean, déclare tenir, de la seigneurie de Peteghem, 4 bonniers à Mooreghem, 1360 (n. st.), le 28 mars : écartelé ; aux 1er et 4e, un sautoir, chargé de cinq merlettes ; aux 2e et 3e, deux lions adossés, les queues entrelacées (**Cordes** ?). C. cassé. S. : deux griffons (fort endommagé) (Fiefs, N° 5299).

Pollartz. *Daniel* . . . . . , échevin de Saint-Trond, 1459 ; l'acte, fort pâli et presque indéchiffrable, ne semble pas le mentionner nommément, 1459 : une croix de vair, accostée en chef de deux maillets penchés ; au chef chargé d'un lion couronné, issant. L. : *S Danielis Polar scabi scai* (!) *Trvdois* (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

— (Jean), échevin de Brusthem, 1586 : parti ; au 1er, un chevron, chargé de trois . . . ; au 2d, coupé ; *a*, un lion (entier) ; *b*, une croix de vair. C. : un lion issant. L. : *S Ian Pollartz* (Ibid., c. 10).

POLVORDEN. *Le seigneur de* POELVOERDE : *d'argent au chevron de sable* (CORN. GALLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres).*

Ponti, voir **Hanon**, Suppl.

Pontonnerie *(Garin* de la), homme de fief de la Salle de Lille, 1374 (v. st.), le 9 avril : plain, au chef plain ; à la cotice brochante. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : . . . *ari* . . . . . (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines).

Poorte, voir **Porte**.

Poorter. *Henricus dictus Portera* (!), échevin de Bruxelles, 1293 : parti-émanché ; la 1re demi-pièce chargée à dextre d'une étoile à cinq rais. L. : .. ... *rici* ..... (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 11).

— *Henricus dictus Portere, hereditarius censuarius domini Theoderici, prepositi de Capella* (Notre-Dame-de-la-Chapelle, à Bruxelles), 1349 (v. st.), *ultima aprilis* : un parti-émanché ; au franc-quartier chargé de trois losanges couchés, rangés en pal (non accolés). L. : ✠ *S' Henrici dicti P* ..... (Ibid.).

— *Laurentius dictus de Poirtere*, bourgmestre *(magister civium)* de Bruxelles, 1489, le 8 octobre (2 actes) : diapré à trois roses à six feuilles ; au franc-quartier brochant à la bande, chargée de trois maillets. T. : un ange. L. : *S Laueriis de Po . rtere (Cambre)* (voir **Steenweg**).

Porte (Gilles *de le*), homme de fief de la Salle de Lille, 1372, le 15 mai : une sirène, tenant de la dextre un miroir, de la senestre un peigne. L. : . *S Gillion dele Por* .. (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines, N° 80).

— Josse *van der Poorte*, seigneur de Moorslede et du *Mosscherambacht* (Métier de Mouscron), comme mari de *Jaene* van Coijghem, fait dénombrement de la seigneurie de *Scardau* (Schardau), sise à Gulleghem, etc., relevant de la seigneurie de Coijghem, appartenant à Georges *Gillom* (le Gillon), et de la seigneurie dite *ter Longhermliere*, à Dottignies, relevant de la seigneurie de Dottignies, appartenant à *minen heere van Ronny* et à dame Adrienne van Stavele, sa femme, 1502 (v. st.), le 12 avril ; tient, lui-même, de la Salle d'Ypres, la seigneurie de *Mosscherambacht*, s'étendant, au métier d'Ypres, dans les paroisses d'Iseghem, *Nieukerke* (Oost-Nieuwkerke), Ardoije, Cooiscamp, Roulers et aux alentours, 1502, le 24 novembre : trois portes, munies, chacune, de trois toits aigus ; au franc-quartier brochant chargé d'une croix. C. : une aigle issante. T. senestre : une damoiselle. L. : . . *oosse de la Porte* (Fiefs, N°s 1639, 5711, 5870).

— Le même déclare tenir, de la seigneurie de Menin, appartenant au comte de Flandre, un fief, avec dime, à Lauwe, 1514 (n. st.), le 11 février : même écu. C. : une tête et col de . . . (dragon ?). S. : deux lions. L. : *S loosse de la* ..... *de Morselede* (Ibid., N° 10003).

POPPLE *(Ernus Markereiz de)*, un des *tenans de Renir le Maugon, manant apiet del pont damercurt* (Amercœur), lequel opère le transfert d'une maison sise *sour Muese a Virier desours les maires delle citeit de Liege*, maison que lui remet *Collars Leuwars, li coirdier*, au profit de *Jehan Gobar*, 1374, le 20 mars (date de l'acte) ; une croix, chargée en cœur d'un annelet et accompagnée de douze croisettes pattées, au pied fiché. L. : ✠ *S' Ernus de Pople* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Postel, voir **Serjacops**.

Potelle. Antoine van *Pottelles*, mari de damoiselle Guillelmine van *Dudiselle* (Dudzeele), déclare tenir, de la châtellenie de Courtrai, la seigneurie dite *Rumbix Mote* (10-11 bonniers), à Gulleghem, 1502, le 2 mai : une croix (le haut de l'écu est cassé). Cq. couronné. C. : deux pieds de cerf (de cheval ?). L. : .....*e*.. *Mortaigne* ..... (Fiefs) (voir **Verwere, Zijpe ; Mortagne**, Suppl.).

Pottelsberghe, voir **Zaman, Wagen, Wijckhuijze[n], Wouten**.

Poulard[s], voir **Autrijve**, Suppl.

Pouchin (Antoine), procureur du duc de Bourgogne, à Namur, 1468 (v. st.), le 26 avril : deux étrilles, accostées, accompagnées en pointe d'une merlette. C. : un buste de more. Le tout accosté de deux oiseaux, à long bec, issant du cadre du champ du sceau. L. : ..... *Pouchin* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Poucques, voir **Strinck, Triest, WIJCHUUS : OVERDILE**, Suppl.

Pouwels, voir **Pauwels**.

Prata. *Pileus, sancte Praxedis presbiter cardinalis*, adresse à l'abbaye de Burtscheid, au diocèse de Cologne, des lettres patentes, données à Maestricht, aux 3es calendes de mars, troisième année du pontificat du pape Urbain, 1380 : dans le champ du sceau, ogival, une sainte, tenant une palme de la dextre, sous un dais, sommé et accosté de diverses saintes, etc. ; dans le bas, un cardinal mitré, en oraison, accosté de deux écus, tous deux à : six (3, 2, 1) fleurs de lis ; au chef plain. L. : *S' Pillei tit' sc'e Praxedis presbri cardinalis* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 193).

L'acte ne révèle pas son nom. Moreni l'appelle : *Pileus*, comte de Prata.

Pré, voir **Stienon ; Lathem**, Suppl.

Prémesques, voir **Velde**.

Préseau, voir **Tellier**.

Pret. T. III, p. 161, acte de 1528 lisez : Angre, et non : *Angac*.

Prets. Hubert *Despretz*, seigneur de la Tourette, bailli du comté de Berlaimont (nommé par Marie-Marguerite, comtesse d'Agimont de Berlaimont,

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Pl. CCXLVIII.

Fig. 1. Guillaume Noijts (1430),
Fig. 2. Jean van der List (1431),
Fig. 3. Jean de Pape (1432),
} échevins d'Anvers.

princesse de Gavre, 1648), le 11 août : trois trèfles ; au chef chargé de trois losanges. C. : un trèfle. L. : . . . . . *e Prets* (M. Alex. Stuckens, château de Ter-Linden).

Prindaal, voir **Schat.**

Proefft (Jean de), tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1485, le 18 novembre : trois étoiles à cinq rais ; écusson en cœur à trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ *Sigillvm Ian de Proefst* (A. G. B., Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 12).

Promenschenckel, voir **Vannérus.**

Proudam, **Proudom**, voir **Brandenburg**, **Falkenstein**, Suppl.

Provins, voir **Walle; Halewijn**, Suppl.

Pudenbroeck, voir **ZUUTDOORT.**

Pu[e] . . ., voir **Straetman.**

Pulle, voir **Woelmont.**

Punt, voir **Volmer.**

PUTRICH, voir **Schat.**

Putzeijs, T. III, p. 171 (voir **Ghijsbrechs**, Suppl.). Compléter ainsi les armes de Jean Ghijsebrechts, *alias* Putzeijs, 1475-1492 : un lion couronné, à la queue fourchée, et un semé de billettes.

Putte, voir **Volmeerbeke.**

Puudt, voir **Tartare.**

Q

Quad, voir **Tengnagell**, Suppl.

Quaderebbe, voir **Dens**, Suppl.

Quarre (Damoiseau Jean), seigneur de *Hoeberge* (Hooberg ?), échevin de Bruxelles, 1600 : une tasce vivrée. C. : une aigle issante. L. : *Sigillvm Iohannis Qvarre* (A. G. B., Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 9).

Quien, voir **Woelmont.**

QUATHUSEN. *Tieboyt (Diebolt, Dyebolt) van Quoithusen*, voué, scelle, avec les juges et échevins de Burtscheid, 1377, 82, 95 : une croix engrêlée, chargée en cœur d'un annelet. L. : *S Tiebot van Qvathvsen* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, Nos 140, 187, 188, 195).

Quesnoy, voir **Goudallier.**

R

Raad, voir **Tengnagell**, Suppl.

Rabodanges, voir **Givenchy**, Suppl.

Rade (Simon van den) déclare, de l'aveu de sa femme *Yde*, et de sa sœur, *Berte*, et du fils de celle-ci, *Henric die geheyten is van Uwelant*, avoir comparu, devant le tribunal de *House, ende bun*
o
net gegaen mynes guets dat geheyten is dat rot, dat gelegen is inden karspel van House, mit halme, mit hande ende mit monde, . . . in behof des greven van Clere, dat ick hadde to dinstmannes recht van den greven van Cleve vors., ende kenne dat ick anden vors. gude . . . en geynre hande recht behalde ; Goswijn van Dotichem (Doetinchem) (Henri van Gansbergen scelle pour lui), juge à *House*, témoigne que ce transport a eu lieu devant lui, 1359, *des neesten dinsdages na sente Mathias daghe* : un battoir couché, le manche à dextre. L. : ✠ *S' Simonis va de Ra . .* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 312) (voir **HOUSE, Rode**, Suppl.).

Ce Simon van den Rade porte, évidemment, ce nom d'après sa terre dite *Rot* = Rode, Rade, Rath.

Raemdonck, voir **Vijt.**

Raes, voir **Sempst.**

Raesfeld. *Mathias van Raesvelt* (voir **Hagenbeck**), 1338 : type scutiforme ; une fasce. L. : ✶ *S . . thii de . . svel . .* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 195) (voir **Hagenbeck**, Suppl.).

Raessen. T. III, p. 185. Rectifier ainsi l'écu : au 2d,

trois pals de vair : au chef (du 2d) un lion issant. L. : . . . . . *Raessen scabi in Buscod.*

Raet, voir **Roelofs** ; **Raad**, Suppl,

Raijwaerts, voir **Havre**, Suppl.

Ramakere, voir **Kerchove**, Suppl.

Ramonneur *(Jehan),* bailli du noble et puissant seigneur monseigneur d'Aymeries, pour sa terre et seigneurie de Lens, 1511 (sans autre date) : trois lions, accompagnés d'un balai, posé en bande, à dextre, dans la moitié inférieure de l'écu, le manche en bas. C. : une tête et col de lion entre un vol. L : *Seel Iehan Ramonneur* (M. Alex. Stuckens, château de Ter-Linden).

Comparaît, devant lui, Nicolas Bruneau, demeurant à Mauheuge.

RAMSLO *(Sygerus de)* (voir **Stollart**), 1276 : une cotice en barre. L. : ✠ *S . . . eri de R . mslo* (Arch. comm. d'Anvers).

Randwijk, voir **Tengnagell**, Suppl.

Rape, voir **Boodt**, Suppl.

Rasoir, voir **Desmaisières**, Suppl.

Rauwel[s], voir **Steenland**. **ZUUTDOORT**, **Varendonck** : **Neve**, Suppl.

Raveschot. Adrien van *Raveschoet,* chevalier, remet au haut-bailli de Courtrai dénombrement de la seigneurie de *ter Wunderinghe,* à *Mouscen* (Moen), qu'il tient, du chef de sa femme, Marguerite van den Walle, de *mijn heere van der Gracht* (relevant, lui-même, du château comtal d'Harlebeke), 1502 (après Pâques), le 18 avril ; et d'une autre seigneurie, à Peteghem, dite *de leen te Boelnare,* mouvant du château comtal de Deijnze, 1502, le 6 avril et le 16 octobre : trois corbeaux. C. : un poisson, engoulant le casque. S. : deux lions. L. : *S Adriaen van Ravescot* (Fiefs, Nos 9306, 9307) (voir **Triest** : **Cruijce**, Suppl.).

Reenderen. *Jordaen van Rijnaren,* d'une part, et *Gheerborgh, Gheerlochs wijf van Rijnaren, mijns vaders,* et l'enfant de celle-ci, d'autre part, partagent des biens provenant dudit *Gheerloghe,* 1319, *op sente Mertijns daghe in den wijnter :* une fasce de cinq losanges, surmontée d'une autre fasce de cinq losanges. L. : ✠ *S' Iordani de Rineren* (Dusseldorf, *Clèves-Mark,* No 137).

Reers, voir **Udekem**.

Rees, voir **AREN**, Suppl.

Reifferscheid. Rectifier ainsi la description du sceau de *Jenet,* femme de Conrard, sire de Schleiden, 1344 : A, le lion couronné ; B, de . . . à l'écusson plain, surmonté d'un lambel (!) (voir **Gymnich**, Suppl.).

Reijfins (Arnoud) (fils de Jean) (voir **Lepe**), 1421 : trois étoiles, accompagnées en cœur d'un croissant. L : *S Aer . . . . . fins f Ian* (Fiefs, No 8119).

— *Monfrant Reijfin* déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief à Woumen, 1439, le 1er mai : un sautoir, chargé de cinq annelets, accompagné en chef d'une (merlette, étoile ?). C. cassé. L. : . . . . . *. ant Reyfin* (Ibid., No 8978) (voir **Steenland** : **Bassevelde**, **Couderborch**, **Lepe**, **Muuls**, **Reijphins**, Suppl.).

Reigersvliet. Louis van *Reinghersvliete,* seigneur du pays de Boelaere et de Schendelbeke, *ber* de Flandre, déclare tenir, du Perron d'Alost, la seigneurie de Schendelbeke, avec haute, moyenne et basse justice, baillis, maieurs, échevins, sergents, meissiers, etc , 1431, le 22 septembre : une croix engrêlée. C. : deux crosses adossées, à chacune desquelles se trouve suspendue, à la pointe, une boule. L. : . *Ludovici de Regersvliet . . . . . ario* (Fiefs).

— *Pietere van Reijghersliete,* seigneur de Boelaere, *ber* de Flandre, seigneur de Schendelbeke et *van den Poele,* donne un acte en faveur des chartreux de Lierde-Saint-Martin, 1440, le 20 août : mêmes écu et C. Cq. couronné. T. : deux damoiselles. L. : . . . . . *de R . . . . . uliete dni de Bolario* (Comte Thierry de Limburg-Stirum) (voir **Béthune**, Suppl.).

Reimerswaal. Adrien van *Remmerswalen* déclare tenir, du bourg de Bruges, 32 mesures, au métier d'Oostburg, paroisse de Saint-Eloy, à Oostburg, 1431, le 4 mai : deux épées, passées en sautoir, les pointes en bas. C. : une tête et col d'âne. L. : *S Adr . . . . van Reymerswael* (Fiefs, No 8516).

— Nicolas van *Reijmerswale,* fils de sire Adrien, seigneur de Lodijk, *Nieuwestrijen,* Welden, en *Zeeuwerghem* (Seeverghem), etc., déclare tenir, du Vieux-Bourg, à Gand : *een scorre dat men heet Hoyrtsant,* de 600 mesures, à *Vrendijck,* au métier d'Assenede, *tusschen den scorre ende den zeedijc van Vlaenderen,* avec haute, moyenne et basse justice, 1534, le 5 juin : même écu, Cq. couronné. C. cassé. S. : deux lions (ou griffons ?) (fort endommagé) (Ibid., No 2275).

Reijmersstok. *Johan van Reymerstock,* échevin d'Aix-la-Chapelle, 1536 : une croix gringolée ; au franc-quartier senestre brochant chargé d'une croix engrêlée. Cq. couronné. C. : une tête et col de dragon. L. : . . *ohan van Reinerstock* (!) (Dusseldorf, *Marienstift Aachen)*

Reijneere (Henri), homme de fief de l'abbaye de Saint-Bavon, à Gand, 1395 : trois fermaux ronds. L. : . . *H . . . . . e f . . . . .* (Arch. de l'Etat, à Gand, Abb. de Saint-Bavon, Suppl.).

Reijners, voir **Sprolant**; **Borne**, **Monferrant**, Suppl.

Reijphin, voir **Valcke**, Suppl.

Reijphins, voir **Baenst**, **Berghe**, Suppl.

Recourt, voir **Lichtervelde**, Suppl.

Reng, voir **Beaufort**, Suppl.

Renialme, voir **Woelmont**.

Reninghe, voir **Saint-Omer**; **Lotin**, Suppl.

Renneberg, voir **Virneburg**.

Renty, voir **Avesnes**, Suppl.

Repen, voir **Cannart**, Suppl.

Reuflet, voir **Tellier**; **Orimont**, Suppl.

Revel (Jean de), mari de damoiselle Anne de Wale, qui tient, de la Salle d'Ypres, une *hofstede* à Boesinghe, 1515, le 15 novembre : neuf losanges, 3, 3, 2, 1, accolés et aboutés, à l'exception du 7e et du 8e, qui ne sont pas accolés, et au milieu desquels se trouve une étoile. C. : une tête et col de bouc. L. : *S Ian* . . . . . (Fiefs, Nos 5380).

— (Jean de), pensionnaire et greffier « criminel » de la ville d'Ypres, 1618, le 11 mai : dix (3, 3, 3, 1) losanges, accolés et aboutés, mouvant de tous les bords de l'écu. C. cassé (fort endommagé) (Fiefs, No 6010).

— (Jean de) déclare tenir, de ladite Salle, par succession de damoiseau Jean de Revel, son père, une rente sur des biens à Boesinghe, avec deux arrière-fiefs, 1631, le 1er octobre : même écu, mais les losanges ne mouvant pas. C. : une tête et col d'animal entre un vol. S. : deux lions. L. : *S Ian de Revel* (sur papier, posé sur cire appendu) (Ibid., No 5438)

— (Damoiseau François de) fait dénombrement du même fief, par succession de damoiseau Jean, son père, 1636, le 17 octobre : mêmes écu C. et S. L. : *S Francisci de Revel* (Ibid., No 5440) (voir **Tartare**; **Codt**, Suppl.).

Le cimier sur ce dernier sceau représente une tête et col de bouc entre un vol.

Reverset, voir **Hanon**, Suppl.

Riethoven (Jean van), receveur de la ville d'Anvers, 1443 (n. st.) : trois tierces abaissées, la 1re sommée d'un lion issant, l'épaule chargée d'une roue. S. : un aigle. L. : *S Ians van Riethoven* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

Riewaile (Jean), échevin de Burtscheid, 1464 : un oiseau, contourné, tenant du bec un annelet, ledit oiseau perché sur une branche, posée en fasce. L. : *Sigillv Iohan* . . . . . (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid).

Ricasses, voir **DAMINOIS**, Suppl.

Rijcke. Pierre *de Rike*, homme de fief du Vieux-Bourg, à Gand, 1378, le 18 juin : un lion couronné. C. cassé (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Rijckel. Compléter et rectifier ainsi la description du sceau du damoiseau Charles, 1579, 80 : le casque est tourné à senestre. L. : *S Kaerl van Rijckel* (voir **Cannart**, Suppl.).

Libert van *Rijckele* scelle en qualité d'échevin du banc de Gelinden, 1470. Son sceau est tombé (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

RYCOURT *(Jacop van), schiltenape, heere van Lyquis*, déclare tenir, de la châtellenie de Courtrai, la seigneurie de *Hondscote* (Hondschoote), dans la paroisse de Gulleghem, avec : *een steen behuusde stede, met eender mote, rondts omme bewatert*, 23 bonniers, moulin à vent et moulin à eau banaux, rente, trois bancs scabinaux, un, dit de *Hondscote*, à Gulleghem et à Moorscele, l'autre, dit *ten Driessche*, à Lauwe, Wervicq et Menin, le troisième, dit . . . *enstrate*, à Deijnze, Severen et Vijnckt, etc., 1502, le 1er mai : écartelé; aux 1er et 4e, une fasce (un peu fruste); aux 2e et 3e, trois bandes. C. cassé. S., à dextre : un animal (bouc?), à senestre cassé (fort endommagé) (Fiefs, No 1642).

Rilland, voir **Stollart**.

Rimburg, voir **Argenteau**, Suppl.

Rijnvisch, voir **Bonin**, Suppl.

Rio, voir **Faille**, Suppl.

Rijsselberghe, voir **Bette**, Suppl.

Rijt (Jean van der), bourgmestre d'Anvers, 1443 (n. st.), le 16 mars : une fasce bretessée et contre-bretessée; au franc-quartier brochant chargé de trois pals. T. dextre : un homme sauvage, tenant sa massue haute. L. : *S' Ian vander Rijt* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

Rivieren, voir **Vlodorp**, **Walscharts**; **Vranckcken**, Suppl.

Rixtel, voir **Aymeries**.

Robiano, voir **Woelmont**.

Robijn (Corneille) déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief à Lelinghe, par succession de damoiselle Marie van den Berghe, veuve de Guillaume Morcel, *mijn auder zweirae*, 1542, le 20 septembre : un chevron, accompagné de trois oiseaux. C. : un oiseau. L. : *S Cornelis Robin* (Fiefs, No 8297).

Robijns (Sire Henri), doyen de Hoxem, 1450, le 31 mai : de vair (à cinq tires); au franc-quartier chargé d'un lambel (rien d'autre). T. : un ange. L. : *S Heinrc v* . . . . . *pbrit* (sic!) *(Cambre)*.

Robijns (Jean), 1450 : de vair (à quatre tires); au franc-quartier chargé d'un lambel, accompagné en pointe d'un croissant. L. : *S Iohannis Robiins* (Ibid.).

— (Henri), 1450 : même écu que sire Henri mais le franc-quartier brisé en pointe d'une étoile à cinq rais. L. : *S Heinric van den Boschghe* (Ibid.).

Ces trois personnages appartiennent donc à la famille van den Bossche.
Ils scellent en qualité d'hommes de fief de la cour de l'abbé de *Sinte Cornelijs Munster* (Corneliminster) *op der Inden*, à Cumptich, un acte par lequel Gilles Robijns, résidant à Cumptich, transporte, devant cette cour, par suite de vente, à l'abbaye de la Cambre, cinq journaux de terre *op den Zseghelberch*, 1450, le 31 mai.
Par suite d'une erreur d'employé, cette charte se trouve classée à l'année 1350.

Robionoy, voir **Hanon**, Suppl.

Rochette, voir **Gymnich**, Suppl.

Rode. *Wylhem van Raide*, juge d'Aix-la-Chapelle, 1381 : un sautoir écoté, mouvant des bords de l'écu; écusson en cœur au chevron. L. : ✠ *S Wilhem van Rode* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid) (voir **Stavele, Woelmont: Baerl, Cannart, Leeuw, Rade**, Suppl.).

RODEMBURCH, voir **Breitenbend**, Suppl.

Rodenbeke *(Geroinus de)*, échevin de Bruxelles : 1269 : même sceau qu'en 1270, voir T. III, p. 248. L. : ✠ *S Geroii de Rode . . . ka (Cambre)* (voir **Thuijn**).

Roelandt, voir **Ecluse**, Suppl.

Roelandts, voir **Urbaen**.

Roelofs, voir **Tudekem**.

Roeman (Corneille), feudataire de la cour de Waes, à Basel, 1515 : un cor de chasse. S. senestre : un griffon. L. : . . *ornelis Roeman* (Fiefs, Nos 6180, 2, 4-5).

ROESELARE, voir **Walle**.

Roetart, voir **Boulay**, Suppl.

Roy. T. III, p. 256. La matrice de Philippe le Roy est conservée au Musée de la Halle-aux-Draps, à Tournai, et non chez M. Schuermans, dont la collection a été vendue, d'ailleurs, sur ces entrefaites.

Roijen, voir **Veranneman, Vercluijsen**.

Roisin. T. III, p. 252. Michel de Roisin, 1626, était baron, non de Celles, mais de Selles, canton de Desvres, Pas-de-Calais.

Rokegem, voir **Luu**, Suppl.

Rockolfing, voir **Smet, Triest, Volder**.

Roly, voir **Tellier**.

Rolin. T. III, p. 264, col. 1, ligne 24. Antoine Rolin, seigneur d'Aymeries et d'Authume, et non : d'*Anthuine* (voir **Aymeries, Mignault**, Suppl.).

Roman. T. III, p. 265, col. 2. Guillaume Roman était greffier du Roi, en sa cour de Maire. — Au lieu de Bosières, lisez : Bozière.

RONNY, voir **Porte**, Suppl.

Roose, voir **Spierinc, Woelmont**.

Rosne (La Seigneurie de), XVIe siècle : dans le champ du sceau, ovale, deux écus ovales; A, écartelé; aux 1er et 4e, une licorne saillante (**Franeau**); aux 2e et 3e, palé de . . . et de vair de huit pièces (**Yves**); B, d'hermine à trois étrilles (**Burch**). Les deux écus dans un cartouche, sommé d'une couronne à neuf perles. L. : *Seigneurie de Rosne* (Matrice en possession du Comte de Lannoy).

Rossealz *(Johans), dyle le merchir, citain de Liege* opère, avec ses *tenans*, le transport d'une maison à Liége, contiguë à sa grande maison, 1398, en février (le jour en blanc) : un sautoir, chargé en cœur d'un annelet et accompagné de quatre merlettes. L. : . . *Ioh . . . . . eavl* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Rosseel, voir **Schat**.

Rotla, voir **Valeriola**.

Rotselaer, voir **Winxele**.

Roubaix. *Nobles hommes mons[eignour] Alart, seignour de Roubais, chevalier*, homme de fief de la Salle de Lille, 1374 (v. st.), le 9 avril : d'hermine; au chef chargé à dextre d'une étoile à cinq rais. Cq. couronné. C. : deux grèves. L. : . *W. lart s d Rovbais* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines) (voir **Mignault**, Suppl.).

Roucy, voir **Autel**, Suppl.

Rubempré. Sœur Anne de *Rubempreit*, abbesse du monastère de Notre-Dame d'Argenton (Cîteaux), diocèse de Liége, 1546, le 6 mars : dans le champ du sceau, ogival, l'abbesse sous un dais; au bas : un écu à trois jumelles. L. : *S sororis Anne abbati- . . . . . nastery dargenton* (Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 4106, A. G. B.).

T. III, p. 284, col. 1, ligne 22, et col. 2, ligne 21, lisez : Wastine, au lieu de : *Mastines*; c. 1, ligne 26 : Monchy-Breton, et non : *Monchy Brebon* (ou *Breton?*).

Rüdesheim, voir **Bettendorf**, Suppl.

Ruet, voir **Zuettelief; Pede**, Suppl.

Ruffault, voir **Chastel**, Suppl.

Rulleman, **Rullen**, voir **Serjacops**, Suppl.

Rumez. Le vrai nom est : de Rume, ou Rumes. Rumes est un village sur la route de Tournai à Orchies.

Rumez est un hameau de Templeuve-Dossemer.

RUMPEN, voir **Rompen.**

Rupplémont, voir **Hanon**, Suppl.

Ruufflairt, voir **Vriendt.**

Ruusch, voir **Walle.**

Ruwe *(Jacobus dictus de)*, conseiller de la ville de Bruxelles, 1489 : une croix, accompagnée au 1er canton d'un lion. C. : un vol. L. : . . . *cob de Ruwe (Cambre).*

S

Zaamslag. Florent, seigneur de *Zaamslacht,* écoutète de Lokeren, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 39 mesures, au métier d'Oostburg, 1421, le 26 juin : écartelé ; aux 1er et 4e, une croix, accompagnée de douze merlettes, en orle; aux 2e et 3e, trois rocs d'échiquier (**Schoutheete**). Cq. et C. cassés. S., à dextre : un griffon ; à senestre cassé. L. : . . . . . *ete van Lo-* . . . . . (Fiefs, N° 8508).

Ledit fief est situé dans la paroisse de *Niewerkeerken.*

ZABLENS. T. III, p. 296. Ce personnage était seigneur des Grand- et Petit-Ablens (prononcez : Ablain).

Sadeler, voir T. III, p. 296.

A. G. B., C. C. B.,
reg. 14359 renferme quatre comptes de Guillaume de Sadeleer, conseiller du duc de Bourgogne, bailli de la ville et pays de Termonde, du 20 septembre 1428 au 13 décembre 1429 ;
reg. 13605, deux comptes de Guillaume de Sadeleere, bailli de la ville et châtellenie d'Audenarde, du 27 octobre 1430 au 16 août 1431 ;
reg. 21832-21833 renferme deux comptes rendus par Thierry Mond, procureur général de Flandre, etc., du 3 juillet 1463 au 1er mai 1465. En tête du premier de ces deux comptes, se trouvent transcrites les lettres patentes de réorganisation du conseil de Flandre en 1463; parmi les cinq conseillers de cette chambre, est mentionné Guillaume de Sadeleer.

SAIEXHI, voir **VERENGES.**

SAILLANT (Guillaume van), écuyer, vicomte d'Ypres, seigneur de Middelburg, en Flandre, déclare tenir, du bourg de Bruges, l'amannie, l'écoutèterie et le *waerschoutecedendom* du métier d'Aardenburg, avec pêcherie, oisellerie et *zwanerie,* 1515, le 6 juillet : écartelé ; aux 1er et 4e, de vair à la cotice ; aux 2e et 3e, frustes ; on voit une croix. C. fruste. S. : deux griffons (fort endommagé) (Fiefs, N° 7618).

Saint-Aubin (T. III, p. 303) est un fief sis en Douai, rive gauche de la Scarpe ; le *Fransnoit* est à Willems-lez-Cysoing.

Saint-Beaussant, voir **Vannérus.**

Saint-Genois (T. III, p. 304) (Jean de) écartèle de **Go[u]y**, armes de sa mère.

Saint-Georges. Placer, probablement, ici l'article **Saint-Gor**, T. III, p. 305. Dans les comptes généraux de Brabant (1376-77, N° 2362), le personnage est appelé *Jan van Loreijn, van Sente Jorge et Jan van Lorein,* tout court.

Saint-Géry, voir **Tudekem, Wassart.**

Saint-Gor, voir **Saint-Georges,** Suppl.

Saint-Omer. T. III, p. 306, col. 1, ligne 44 ; *Pestrieu* est Pétrieux, actuellement à M. Victor-Auguste Crombez, et, au XVIIIe siècle, aux du Chastel (voir **Briarde,** Suppl.).

Sainte-Aldegonde, T. III, p. 310, col. 1, ligne 43, lisez Zudausques, et non *Judosque* (voir **Bois-Seigneur-Isaac,** Suppl.).

Sainte-Geneviève, voir **Belvaux,** Suppl.

Saive. Libert de *Saive,* échevin de la haute cour de Grand-Axhe, 1509 : trois billettes (2, 1) en chef à senestre et trois (2, 1) fleurs de lis en pointe ; au franc-quartier au sautoir, chargé en cœur d'un écusson au lion. L. : . . . . . *bert* . . . . . (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Sa[lak], voir **Donckere,** Suppl.

Salm, voir **Blankenheim, Hanecart, Hunolstein,** Suppl.

Salmier, voir **Woelmont.**

Sal[o]mon. Jean Salmon, de Hollogne, tenancier du chapitre de Saint-Aubin, à Namur, dans sa cour de Hollogne-sur-Geer, 1457, 8 : deux fasces ; au franc-quartier chargé d'une rose. L. : *Iohan Salmo* . . . . . *ogne* (Seigneurie de Heers, Arch. de l'Etat, à Hasselt) (voir **Vervoz**).

Zaman, voir **Varendonck.**

Sande (Jean van den) déclare que Marguerite van der Vale, sa femme, tient, du bourg de Bruges, un fief de 17 mesures, avec maisons, arbres et 28 arrière-

fiefs, dit *thof van Haerelebouts capelle, dat men heet Slijpen, . . . in Camerlinx ambocht,* paroisse de Slijpen, 1421, le 20 avril : une croix recercelée, accompagnée en chef à dextre d'un écusson brochant, chargé de sept (3, 2, 2) billettes. L. : . . . . . *an d* . . . . . (Fiefs, N° 8864).

Sanders, voir **Verdonck.**

Zandre, voir **Hanon**, Suppl.

Sanem, voir **Boulay**, Suppl.

Sanguessa, voir **Linsingen.**

Zant *(Lenart)*, échevin de Burtscheid, 1471 : une marque de marchand. L. : *Sigillvm Lenart Tzant* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid) (voir la reproduction de ce sceau).

San-Victor, voir **Steenland.**

Sarter (Guillaume le), homme féodal du château de Durbuy, 1538 : une aigle, surmontée d'un lambel à quatre pendants. T. dextre : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule dextre. L. : *S Gvillea*m *le Sarter* (Baron Herman de Woelmont) (voir **Lambert**).

Le sceau de Baudouin le Sarter, prévôt de Durbuy, pour l'autre tiers, appartenant à Louis de la *Marck*, comte de Rochefort, etc., est tombé.

Saulcy (Maitre Jean de), licencié ès lois, 1532 : une croix, accompagnée de six roses, trois (2, 1) aux 1er et 4e cantons, et de six merlettes, trois (2, 1) aux 2e et 3e cantons. C. : un arbre (saule), arraché. L. : *S. Iohan . . Sav* . . . (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

SAULCYE, voir **Paris.**

Sauvenière, voir **Hemricourt**, Suppl.

Sbairon, voir **Leene**, Suppl.

SEGRAIDE *(Gottschalck van)*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1477 : trois annelets. C. : un chapeau de tournoi, soutenant un annelet. L. : *S' Gotfr* [*vam Seg*]*rod scabi aque* (Dusseldorf, *Regulier-Herren, Aachen).*

SECLEERS, voir **Moere**, Suppl.

Zelichs, voir **Vrancken.**

Sempy (Damoiseau Antoine van), baron et seigneur d'*Oordre*, Macquinghem, Mesnil, etc., mari de noble damoiselle Elisabeth Vrediere, qui tient, elle, du bourg de Bruges, 27 mesures, avec édifices, etc., à Oostkerke, 1515, le 6 juillet : un lion, à la queue fourchée. C. cassé. T. senestre : une damoiselle. L. : *S Anthoine de Sem* . . (Fiefs, N° 8597).

ZELKE, voir **Geilenkirchen**, Suppl.

Senheim. *Johan, vaigt* (voué) *toe Zeynhem, Johan van Alpem* (Alpen), *Goyssuyn Stecke, Otto van Hessen,* donnent *vidimus* d'un acte scellé, en 1341 par *her Colyn, ritter, vaight toe Zeynhem*, la ville de Munstermaifeld, *Goisswyn van Dille* et *Wolter* Claermans, 1438, *op den satersdach crastino sancti Victoris et sociorum eius beatorum martirum :* trois lions. C. : un lion issant entre un vol. L. : *S Ioha fait zvo Senem* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 234).

Serarnts. T. III, p. 342, l'acte résumé en petit texte, entre les articles de 1418 et 1423, est daté du 26 novembre 1420 (arbitrage scellé par *Henricus de Bulct,* etc.) (voir **Bornival, Cruijpelants,** Suppl.).

Sergijsbrecht, voir **Dieghem**, Suppl.

Sergoessens, voir **Serjacops**, Suppl.

Serhuijgs, voir **Cache**, Suppl.

Serjacops. *Jehan, abbe daffighem, de lordre saint Benoit,* 1416, le 10 décembre : dans le champ du sceau, rond, un saint Pierre, debout sous un dais, flanqué de deux édicules ; au bas, un écu à trois besants, ou tourteaux, surmontés d'un lambel. Une crosse, posée en pal, brochant sur le saint Pierre et l'écu. L. : *S Iohis abbatis santi* (!) *Petri haffligemensis* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Bigard, Estor,** Suppl.).

Dans *Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderl. van het aloude hertogd. Brabant*, II, 1902, p. 56, on lit une note relative à ce sceau, note où il est dit que l'écu dudit abbé d'Affligem doit être blasonné plutôt à trois roses, et non à trois besants. C'est une erreur : le sceau que nous avons décrit est très net.

Le 13 novembre 1352, devant les échevins de Bruxelles, *Walterus dictus van den Berghe* constitue à *Jacobus de Pede, dictus van den Poele*, une rente de 20 sols, et lui engage un cens de 5 livres qu'il possède sur un bien *apud Obbruxellam*, et ce de l'aveu de *Johannes dictus de Weert*, seigneur foncier, présent *(Cambre).*

Le 24 mars 1358 (n. st.) 1357, *sabbato die post dominicam qua cantatur Judica me*), devant les échevins de Bruxelles, *Johannes dictus Hune, textor, filius Egidii*, constitue à *dominus Johannes dictus Rullen*, prêtre, une rente de 40 sols, sur un *domistadium . . . in loco dicto Bavendal*, entre les biens d'*Egidius dictus van der Heyden* et de feu *Henricus dictus Ansem*, et ce de l'aveu de *dominus Johannes van Pede, dictus van den Poele*, prêtre (fils de *Jacobus dictus van den Poele*), seigneur foncier, assistant (Ibid.).

Le 25 janvier 1370 (n. st.), devant les échevins de Bruxelles, *Elisabet de Score*, fille de feu Jean, et *Wilhelmus Kiebus*, son mari, *Katherina*, sœur de ladite, et *Johannes dictus Moelvije*, son mari, leur sœur *Margareta de Score* et *Egidius dictus Rulleman*, son mari, transportent un cens sur des biens près de l'église de la Chapelle, à Bruxelles, contigus aux biens *domini Johannis dicti van den Poele, presbiteri* (Ibid.).

Il n'est point établi que les van den Poele ci-dessus soient de la même souche que les Tserjacops, ou Serjacops (Sirejacob), dits van den Poele.

Le 6 mai 1358, *Heinrech Jans t' Serjacops sone wilen was van der Alfenen* (Teralphene) acquiert, devant les échevins de la ville d'Assche, une pièce de terre (cartulaire d'Affighem, cart. et manuscrits, N° 73[4], f° 85, A. G. B.).

Le vendredi après la Pentecôte, 1358, le même acquiert une autre pièce de terre, devant les mêmes échevins (Ibid., f° 89).

Le 8 juillet 1408, *heer Jan die men heet van der Alfenen*, moine et *keldemeerder* à l'abbaye d'Affighem, est adhérité, devant les échevins de sire Jean van *Grijmbergen*, seigneur d'Assche, par suite de transport de *Jane Jans Keers sone wilen was van der Alfene*, de : *alle de erfelecheit die hem verstorven ende verschenen*

es van Heinrech t' Serjacobs wilen was die men hiet van der Alfenen, de voerscreve heer Jans vader, ende van Heinrech, sinen sone ende broeder des voerscreve here Jans, liefs et arrière-liefs de la seigneurie d'Assche, et ledit *Jan de Ecer* lui remet en mains lesdits biens selon la coutume du pays (Ibid., N° 73ª, f° 121).

Le 7 avril 1412, devant les échevins de Bruxelles, *Franco Tser Jacops dictus van den Poele, filius quondam Franconis Tser Jacops dicti van den Poele*, et *Domicella Elisabeth dicta Cassaerts, filia quondam domini Henrici dicti Cassaert, militis, ac Thomas dictus Heenenhoet, ipsius domicelle Elisabeth maritus*, transportent au monastère d'Affligem un journal de pré, *apud Oorslachter moelen*, contigu aux biens dudit couvent (Ibid., f° 75).

Le 1er avril 1416, Pierre van den Hecde, prêtre, curé d'Erembodeghem, transporte, devant les échevins de Bruxelles, à *dominus Johannes dictus van der Alphenen*, abbé du monastère de Saint-Pierre, à Affligem, au profit de ce monastère, des pièces de terre à Assche (Ibid., f° 141).

Le 30 août 1427, Arnould van Pede, fils de feu Guillaume, déclare, devant les échevins de Bruxelles, que les biens qu'il a acquis, le 20 décembre 1391, devant les échevins d'Erembodeghem, de *Henricke t' Ser Jacops, geheten van der Alphenen, Jan T' Ser Jacops zone was*, appartiennent, depuis le jour de cette acquisation, au monastère d'Affligem, et qu'il n'y a aucun droit (Ibid., f° 49).

Une notice sur l'abbé Jean (Serjacops) de Teralphen se rencontre dans l'histoire manuscrite du conseil de Brabant, Bibl. royale, à Bruxelles, section des manuscrits, reg. 9937, f° 92, et A. G. B., N° 3667, f° 253.

D'après les actes inscrits dans le cartulaire d'Affligem (N° 74), voici comment nous avons pu établir la filiation de ce prélat :

I, Jean *Tser Jacobs*, dit de *Ter Alfenen*, ou *van der Alphene*, eut pour fils :

II, *Honorabilis vir Henricus tser Jacobs, dictus van der Alfenen, incola et opidanus bruxellensis* (il teste le 10 décembre 1390, f° 219), qui avait pour femme Gertrude N. (d'après le cartulaire 73ª, f° 113, acte relatif à une cession de bien); ils eurent :

III, 1°, Henri *tser Jacobs*, dit de *Ter Alfene*, mort vers 1391, qui avait épousé Marguerite *Tserjoessens* (d'après un acte relatif à une donation de bien, cart. 74, f° 561);

2° Jean *tser Jacobs*, dit de *Ter Alphenen*, abbé d'Affligem (béni et mitré en 1413, décédé le 22 janvier 1429), dont les biens furent inventoriés en 1430 (cart. 74, f° 186).

Le 12 août 1402, *Philips tserjacops, geheeten van den Poele, soen wijlen Vranes tserjacops, die men hiet van den Poele, dien hy heeft van Jouffrouwen Jaquemyne van der Schattieren, voermaels synen wive ende nu synre weduwe*, cède un bien, devant les échevins de Bruxelles (parchemin aux Greffes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

M. E. Sire Jacob, à Forest, possède une pierre tombale, provenant d'une église aux environs de Gammerage et portant cette inscription :

Cy repose Adrien | Sire Iacob bailly et | Recepveur de Gam | raiges. Pelerin de N | Dame de Lorette | qui trépassa le ..... | ..... |

Dans la partie supérieure, on voit un écu au chevron, chargé de trois étoiles, avec, en-dessous, la devise : *Sans varier Sire Jacob.*

Ce personnage mourut vers 1624.

Il y a une grande analogie entre ces armes et celles des *Tserjacops*, dits van den Poele, échevins de Bruxelles, décrites T. III, p. 344, ainsi que celles des Sire Jacob anoblis (Ibid., p. 346). Les trois fleurs de lis au pied coupé constituent les armoiries des Clutinck.

Serjordaens, voir **Cruijpelants**.

Serclaes. *Everardus dictus Tserclaes, filius quondam domini Wenceslai dicti Tscerlaes, militis, miles, rector policie*, à Bruxelles, 1479, le 1er mai : un lion couronné, l'épaule chargée d'un écusson plain, au chef échiqueté (**Bigard**). C. : une aigle issante. L. : *S Eeverart Tseerclaes ridd'* (A. G. B., Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 4101).

— *Daneel geheeten tserclaes*, échevin de Bruxelles, 1486 : même écu, au lambel brochant en chef. Même C. L. : *S Daneels Tserclaes (Cambre).*

— *Heer Wencelijn tserclaes*, chevalier, même qualité, 1498 : écartelé; au 1er, un lion (non couronné), l'épaule chargée d'un écusson plain, au chef échiqueté; au 2e, trois fleurs de lis, au pied coupé; au 3e, un chevron; au 4e, un lion (sans l'écusson). Même C. L. : *S Wenselay ts claes militis* (Chartreux, *loc. cit.*, c. 9 et 4107) (voir **Boot**, **Cruijpelants**, Suppl.).

Serclaes. *Joncker Jan Tserclaes*, échevin de Bruxelles, 1396 : mêmes écus et C. qu'*Everardus*. L. : *S Tserclaes Borye Mest* (sans prénom) (Ibid., c. 4106).

Serroelofs, voir **Schoorisse**, **Thuijn**; **Boot**, Suppl.

Sersanders, voir **Mortagne**, Suppl.

Servais, **Seven**, } voir **Hanon**, Suppl.

Sgroten, voir **Udekem**.

Shogemuters, voir **Ville**.

ZIEVEREY, voir **Falkenstein**, Suppl.

Zickele, voir **Schoonjans**.

Sickingen, voir **Eltz**, Suppl.

Zymarus *junior*, échevin d'Anvers (voir **Stollart**), 1276 : dans le champ du sceau, une rose double, à six feuilles. L. : ✠ *S Simari ivnioris de Antwp* (Arch. comm. d'Anvers).

Zijpe, voir **Zachmoortre**; **Mortagne**, Suppl.

Sijs (Adrien), tuteur de damoiseau Christophe van Pamele, qui tient, du bourg de Bruges, l'amannie de Vladsloo, avec les droits seigneuriaux, 1515, le 20 juin : six miroirs ronds, rangés en orle, accompagnés d'un filet en bande. T. : un ange. L. : *S Adriae . Siis* (Fiefs, N° 8916).

SIVELE, voir **Zierck**.

Siville, voir **Vannérus**.

Schaesberg, voir **Welten**.

Schalie, voir **Zwertere**.

Scareels, voir **Habarcq**, Suppl.

Scarsie, voir **Witte**.

Schat. Jean *Scatte*, tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1468, 74 (n. st.) : trois portes crénelées, ou châteaux (à deux tourelles), accompagnées en cœur d'une coquille. C. : un buste de more. L. : *S Ian Scat* (A. G. B., Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 9 et 12).

— *(Johannes dictus)*, échevin de Bruxelles, 1469, 70 (n. st.) : même écu (mais les portes, ou châteaux, sommées d'une seule tourelle). C. : une buste imberbe, coiffé d'un chapeau arrondi. L. : *Sigillū Iohēs Schat (Cambre)* (voir **Cache**).

Schattieren, voir **Serjacops**, Suppl.

Scheel, voir **Fliesteden**.

Scheifflart, voir **Seligheim**.

Scheyle, voir **Fliesteden**.

Schelart, voir **Hulsberg**, **Kriekenbeck**.

Schellekens. Ce nom provient du prénom de *Godescalcus*.

Les échevins de Louvain font savoir que, devant eux, les échevins de Winxel, ont déclaré : *quod olim in presentia eorum ac justiciarum domini ducis constitutus Godescalcus dictus Scelken, vineator de Lovanio*, a transporté deux bonniers de terre arable, à Winxel, qu'il tenait du duc à cens; *datum feria secunda post octavas Trinitatis*, 1258 (A. G. B., Etabl. relig., c. 4724, liasse 17).

Jean, duc de Brabant, déclare avoir donné *fideli nostro Godescalco de Arscot* (Aerschot), *armano bruxellensi*, l'autorisation de vendre deux bonniers (où il) qu'il tient de lui en fief, 1270, *feria secunda post Martini* (A. G. B., Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Au dos de cette charte, se lisent les mots : *de Arscot Scelkinus*. Le nom de baptême *Godescalcus* eut donc pour diminutif familier les formes *Scelken*, *Scelkinus*, d'où les noms de familles Schelkens, Schellekens, Scailquin.

Godescalcus d'Aerschot ne figure pas sur la liste des anmans de Bruxelles, publiée par HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, T. II, p. 506 (renseignements dus à l'obligeance de M. Max. de Troostenbergh d'Oplinter).

Schelpen, voir **Woorme**.

Schelps, voir **Witte**.

Sceppere (Jean de), tenancier de la trésorerie dans l'église Saint-Pierre, à Anderlecht, 1417, le 7 mai : une ancre, l'anneau en haut. L. : + *S Iohis dic Sceppere* (A. G. B., Etabl. relig., Chartreux, c. 4106).

Schimmelpenninc, voir **Was**.

Schodt, voir **Scotte**, **Schott[e]**.

Une famille de Schodt, établie à Bourbourg, Dunkerque, Lille, Saint-Omer, Ypres, Bruges, Bruxelles, à laquelle appartient feu le numismate belge bien connu, Alphonse de Schodt, directeur général de l'enregistrement et des domaines, porte : d'argent à la fasce d'or (?), accompagnée de deux cerfs passants au naturel (1, 1). C. : une tête et col de cerf au naturel.

Sc[h]ockaert, voir **Noot**, Suppl.

Schönau, voir **Broek**, Suppl.

Schönberg, voir **Brenner**, **Eltz**, Suppl.

SCHONBERGE, voir **Wargny**.

Schönborn, voir **Breidbach**, Suppl.

Schönecken, voir **Eltz**, Suppl.

Schoonvorst, voir **Weerd**.

Scho[o]re, voir **Halewijn**, **Serjacops**, Suppl.

Schoos, voir **Baudricourt**, Suppl.

Schot, voir **Gameren**, Suppl.

SCOUDEE *(Petrus de)* (voir **Stollart**), 1276 : six (3, 2, 1) annelets, accompagnés de trois molettes à six rais, rangées en chef. L. : ✠ *S' Pieter* (!) *de Sc* . . . . . (Arch. commun. d'Anvers).

Scourgeon, voir **Forvie**, Suppl.

Schoutheete, voir **Zaamslag**, Suppl.

Schroots, voir **Wijer**.

Schrijnmakers. *Notum sit universis. Willelmus dictus Scrinemekere superportavit, cum debita effestucatione, usumfructum suum de sex solidis et quatuor caponibus annui census quem habebat ad domum et curtem que quondam exstitit Arnoldi dicti Stir, prout apud Bruke, ex opposito molendino, ibidem sita consistit. Ipsoque Willelmo per juris ordinem inde exposito et penitus abjudicato, et Willelmo de Lapide* (van den Steen), *sororio suo, in hereditatem dicti usufructus modo debito imposito et inheredato, reportavit idem Willelmus de Lapide eandem hereditatem in manus Everardi dicti Lachman, villici monasterii Parchensis dominorum, ad opus ejusdem monasterii, tamquam domini fundi, dicens quod bene faveret ipsi monasterio et quod cedat ei ad omne bonum. Testes Walterus Cardinalis et Walterus Corsebout, scabini lovanienses, ac ab ore ipsorum Willelmus de Calsteren, eorum conscabinus. Datum anno domini M° CC° LXXX° primo feria sexta ante Katerine virginis* (Archives de l'abbaye du Parc, cartulaire B, f° 12, à Parc, près de Louvain).

Nous devons la copie de cet acte de 1281 à l'obligeance de M. Max. de Troostenbergh d'Oplinter.

Schuere, voir **Ecluse**, Suppl.

Schwar[t]zenberg (**-burg**), voir **Bettembourg**, Suppl.

Slijp, voir **Autrijve**, Suppl.

Sloetmakere, voir **Bigard**, Suppl.

Sluijs, voir **Aardenburg**, Suppl.

Snellart (Martin) reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 2 florins, dû à sa mère, encore vivante, Catherine Impens, du chef de son jardin sis dans le parc ducal, 1432, le 27 mai : un bœuf passant, accompagné de cinq croisettes recroisetées, au pied fiché, 3 rangées en chef, 2 en pointe, la tête du bœuf brochant sur la 1re croisette. T. : un ange. L. : *S Merten W[x ?]sken dci Snellart* (Chartes des ducs de Brabant).

Snellinck, voir **Valeriola**.

Zoderman, voir **Mol** (1369).

Zoerle, voir **Bossche**, Suppl.

Soyer[s], voir **Linden**, Suppl.

Soleuvre, voir **Berbourg**, **Gymnich**, Suppl.

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Pl. CCXLIX.

Fig. 1. Guillaume de Moeln[e]re (1445) (1),
Fig. 2. Guillaume Douwe (1448),
Fig. 3. Guillaume Drake (1507),
} échevins d'Anvers.

(1) Voir **Molenere.**

Son, voir **Tengnagell**, Suppl.

Soulayen, voir **Beau**, Suppl.

Soumillion, voir **Leene**, Suppl.

Spede *(Heynrich), wanne Willam Speden soen,* déclare avoir reçu, de sire Arnould, seigneur de Wachtendonk, une rente féodale de 4 marcs de paiement ; il fait sceller pour lui son parent *(neve), Iohan Spede,* 1364, *up sente Mertins dach in den Winter ;* autre acte de même teneur 1367, *op sente Brittins dach :* un coq. L. : ✠ *S Iohannis Spede* (Dusseldorf, *Clèves-Mark,* N° 221).

Speter,
Spoeder, voir **Vannérus.**

Sponheim, voir **Bade**, **Hunolstein**, Suppl.

Spronckolf, voir **Aertrijcke**, Suppl.

Spruijt, voir **Oosterlinc**, Suppl.

Spul *(Imbrecht* van), tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1454, 7, 9 (n. st.) : trois étoiles à cinq rais. L'écu tenu par un homme sauvage, brandissant de la main droite un écot. L. : *S Engelberti de Spvll* (A. G. B., Etabl. relig., Chartreux, c. 4106).

Squillard, voir **Tellier.**

Stain, voir **Feltz**, Suppl.

Stainach, T. III, p. 455, au lieu de **Steinach**, lisez : **Stainach.**

Stalpart, voir **Winghe.**

STAPLE *(Nicholaus de)* (voir **Stollart**), 1276 : d'hermine (les mouchetures sous forme de petites pointes de flèche, renversées) au sautoir engrêlé, ou échancré (formé de losanges) et une fasce brochante, chargée en cœur de .... L. : ✠ *S' Ni . . . lai de Stapele* (Arch. comm. d'Anvers).

Stavele, voir **Montmorency**, **Porte**, Suppl.

Steen, voir **Schrijnmakers**, Suppl.

Steenhault, voir **Enghien**, Suppl.

Steenhuijs, voir **Tengnagell**, Suppl.

Steenland. T. III, p. 466. A l'article de Gauthier van *Steelande*, lisez 1386, au lieu de 1368, et supprimer le mot *Halven.*

Steenweghen, voir **Druon**, Suppl.

Stein, voir **AREN**, Suppl.

Stecke *(Wolter)* inféode à Thierry, comte de Clèves : *dat gherichte van Hanxse* (Hunxe), *dat gherichte van Spellen* (Spellen) *ende dat gerichte in der Walaken, ende alle rechte ende vordinghe, die ic of mijn alderen heb ghehalden . . . aen den gherichten van Gotersvic* (Gotterswick) *ende van Galen* (Gahlen), *mit allen mannen.* 1338, *des dinsdaechs nae sente Ambrosius daghe :* une fasce vairée (Dusseldorf, *Clèves-Mark,* N° 191).

Il fait sceller *myn maghe Frederic ende Willam van Mattelar* (plus loin : *Mattalar*).

Stecke *(Goyssuyn)* (voir **Senheim**), 1438 : même écu. Cq. couronné. C. : un vol. L. : *Sigillvm Go . . . . . Stecke* (Ibid., N° 234).

STERLINCQ, voir **Behault**, Suppl.

Stevoort. *Lijsbeth van Steijvoirt,* abbesse d'Oriente, 1487 : dans le champ du sceau, ogival, l'abbesse debout, sous un dais ; au bas : un écu, en losange, burelé ; au franc-quartier chargé d'une étoile à cinq rais. L. : . . . . . *orde abbatisse . . . . .* (A. G. B., Abb. d'Oriente) (voir **Cannart,** Suppl.).

Stiepel, voir **Dücker,** Suppl.

Stir, voir **Schrijnmakers**, Suppl.

Story, voir **Tengnagell,** Suppl.

Storm, voir **Weijte.**

Stovard, voir **Eggloij**, Suppl.

Stove, voir **Beelaerts**, Suppl.

Stoven, voir **Eggloy**, Suppl.

Straten, voir **Meetkerke**, Suppl.

Strünkede. *Goddert van Strunckede, Joestes soen,* déclare que le duc de Clèves, Juliers et Berg, l'a investi du château de *Strunckede,* 1548, le 26 avril (v. st.) : trois roses ; au chef chargé d'un lion issant (à la queue simple). L. : *Gort van Strvnkede* (Dusseldorf, *Clèves-Mark,* N° 134).

— *Joest vonn Strünckede, Godderts sohn,* déclare avoir reçu en fief, du duc de Clèves, comte de la Mark, par suite du décès de son père, le château *(sloit)* de *Strünckede,* 1592, le 12 mars (v. st.) : même écu, mais le lion à la queue fourchée. L. : *S Iobst von Strvnckede* (Ibid.) (voir **Asbeck, Boenen, Galen, Loë,** Suppl.).

Stuyt, voir **Effern**, Suppl.

Zuene, voir **Troostembergh.**

Zuijlen. T. III, p. 497, 1re col. Compléter ainsi la légende du sceau de 1356 : ✠ *S' Diderici dne* (?) *de Zvlen militis.*

Sucket[s], voir **Pede**, Suppl.

Zul . . . . ., voir **Bake (Baak)**, Suppl.

Surlet, voir **Hemricourt**, Suppl.

Zuterwain, voir **Boulay**, Suppl.

ZUUDOORT, voir **Oosterlinc**, Suppl.

Suweel[s], voir **Vilain, Was ; Catthem**, Suppl.

Swarts, voir **Valeriola.**

T

Tabollet, voir **Hanon**, Suppl.

Tegging (Adolphe) (voir **Hagenbeck**), 1338 : type scutiforme ; une cotice bretessée et contre-bretessée. L. : ✠ *S' Adolfi dicti Teky . ch* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 193).

Themseke, voir **Wulfberg.**

Tellier, voir T. IV, p. 21.

Voici quelques détails complémentaires relatifs à Antoine Tellier, premier ancêtre connu, jusqu'à présent, de la famille le Tellier établie à Beaumont, Ath, Mons, Alost, etc.

Le 23 décembre 1680 furent mariés, à Saint-Denis (France), paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, Antoine Tellier, porte-étendard de la compagnie de Lorge, et Madeleine Guiot, fille de feu Antoine Guiot et de *Joelle* Calibe, en présence de celle-ci, de Pierre Guiot, frère de la mariée, Guillaume Bordier, procureur au bailliage de Saint-Denis, et d'autres. Antoine Tellier est dit être *aetate major et suis pedibus fruens*.

Lors du baptême de son fils Antoine (né le 26 juillet 1683), le père est porte-étendard de la compagnie des gardes-du-corps du roi. Le parrain de l'enfant est André Bordier, la marraine Marie Guiot.

Le vendredi, 8 avril 1695, est décédé, à Saint-Denis, Antoine Tellier, ancien officier aux gardes-du-corps de Sa Majesté le roi, lequel a été enterré « en l'église de la Magdelaine, sa paroisse » (registres d'état-civil, à la mairie de Saint-Denis).

Themseke, voir **Aardenburg**, Suppl.

Tengnagell, voir T. IV, p. 24 (voir **Bärsdonk**, Suppl.).

Beaucoup d'archives de cette famille se trouvent en possession de M. van Tengnagell de Raad, ancien capitaine de l'armée néerlandaise, résidant actuellement à Schaerbeek.

De ces documents, nous extrayons le fragment que voici :

I. Gisbert [baron] Tengnagell, seigneur de Gellecom, membre du corps équestre du comté de Zutphen, député aux Etats du quartier de Nymègue, *hoogdijkgraaf* du Tielerwaard, décédé le 24 juin 1705 ;

II. [Théodore-]Ludolphe-Thierry [baron] van Tengnagell, baptisé, à Gellecom, le 22 janvier 1682 (registre à la maison communale de Dell), seigneur de Gellecom, membre du corps équestre du comté de Zutphen, général d'un régiment de cavalerie, décédé en 1730, épouse, le 27 décembre 1709, Wilhelmine-Charlotte Quad von Wickrath, fille de Jean-Guillaume, seigneur de Grossbüllesheim, Anger, Monheim, Miel et Vlierden, député du corps équestre de l'électorat du Palatinat, et d'Anne-Elisabeth-Cornélie Quad von Landskroon, dame de Miel et d'Oberwinter ;

III. Alexandre-Gisbert, baron van Tengnagell, baptisé, à Gellecom, le 13 décembre 1713, seigneur de Gellecom, membre du corps équestre du comté de Zutphen, député du quartier de Nymègue, mort le 11 janvier 1779, épouse, le 23 mars 1739, Cornélie-Marguerite de Virieu, qui décéda le 4 octobre 1779.

Outre un fils, noyé dans les fossés du château de Gellecom, ils eurent deux filles :

IV. 1. Adrienne-Françoise-Pétronille, [baronne] van Tengnagell tot Gellecom, née le 13 octobre 1741, qui épousa, en octobre 1771, Pierre-Nicolas van Son, capitaine de marine au service des Pays-Bas-Unis, dont une fille, Théodora-Cornélie-Marguerite van Son, qui s'allia à Henri Hooft, capitaine-lieutenant, et qui vendit la seigneurie de Gellecom, le 21 juillet 1820, au lieutenant-général van Helden ;

2. *Waltradina*-Théodora-Zénobie, [baronne] van Tengnagell tot Gellecom, baptisée, à Gellecom, le 6 octobre 1748, qui épousa en 1778, Jacques de Raad, qui semble être ce Jacques qui fut baptisé, à Zalt-Bommel, dans l'église réformée, le 28 mars 1745, fils d'*Arie* de Raad et d'Elisabeth van Herwijnen.

Se disant : *Zenobia Waltradina Theodora de Raad, geboren van Tengnagell*, elle teste, à Groot-Lith, le 27 mai 1823, et laisse à son mari l'usufruit de la moitié de ses biens, en l'instituant son exécuteur testamentaire, et, à son défaut, son fils qui suit (testament olographe) :

V. Ludolphe-Thierry van Tengnagell de Raad, né à Lith, le 18, baptisé le 19 mars 1780.

En la personne du fils des époux de Raad-van Tengnagell, furent réunis les noms de ses deux familles, avec le consentement du prince Guillaume V.

Voici son acte de baptême, d'après le registre déposé à la maison communale de Lith :

1780 Op den 19 Mart heeft den H. Doop ontfangen het kind van Jacobus de Raad, vader, en Zenobia Waltradina Theodora van Tengnagelt tot Gellicum, moeder, en is genaamd : Ludolf Inderik van Tengnagell.

Il mourut, à Haarlem, le 6 octobre 1838, chef-inspecteur des finances pour les provinces de Hollande Septentrionale et de Hollande Méridionale ; résidant à Groot-Lith, il épousa, à Bois-le-Duc, le 2 octobre 1809, Hélène-Elisabeth von Wegner, née, à Bois-le-Duc, le 20 octobre 1784, décédée, à Arnhem, le 28 juillet 1857, fille de Georges Othon-Josué von Wegner, capitaine de cavalerie (né le 2 août 1742, ou 1743, à Trendelburg, en Hesse, mort à Bois-le-Duc), et d'Anne-Elisabeth Marggraff.

Hélène-Elisabeth von Wegner, veuve de L.-Th. van Tengnagell de Raad, résidant à Arnhem, testa, dans cette ville, devant le notaire Guillaume-Henry Taaij, le 22 juillet 1857 (1).

VI. Louis van Tengnagell de Raad, né, à Bois-le-Duc, le 18 août 1813, épouse, le 4 août 1843, Catherine-Digna Story van Blokland.

VII. Guillaume-Gérard-Louis van Tengnagell de Raad, ancien capitaine de l'armée néerlandaise

Les van Tengnagell de Raad portent : écartelé ; aux 1re et 4e, de gueules à trois patins d'or, ferrés d'argent, posés en pal (2, 1) (Raad) ; aux 2e et 3e, d'azur à la croix d'or. Deux casques ; 1e, un patin de l'écu entre un vol d'or de gueules, 2e, un buste d'homme moustachu, vêtu d'azur à la croix d'or, coiffé d'un casque, orné d'une plume d'autruche.

S. dextre : un griffon d'or (Raad). T. senestre : un homme moustachu, agenouillé, coiffé d'un casque, orné d'une plume d'autruche, vêtu, d'une broigne de sable portant au cou une croix d'or (simple), botté de sable et éperonné d'or, le cou, les bras et la partie médiane des jambes nus.

(1) Dans ce testament, elle cite ainsi ces cinq enfants : 1e, Jacques-Adrien ; 2e, Elisabeth-Zénobie-Waltradina ; 3e, Louis ; 4e, Guillaume-Frédéric-Georges-Louis ; 5e, Ludolphe-Thierry-Alexandre van Tengnagell de Raad.

Teralphene, voir **Serjacops**, Suppl.

Tieloy, voir **Tilleur**, Suppl.

Thiennes, voir **Vos.**

Thienwinckele, voir **Lathem**, Suppl.

Thiernesse, voir **Constant**, Suppl.

TYLLE, voir **Lexhy**, Suppl.

Tilleur. D'après le compte général du Brabant, reg. 2363, C. C. B., *Willemet* (T. IV, p. 27), qui, d'après la légende de son sceau était un de Montegnée, est appelé : *Willemet van Chilloir,* sans doute erreur de scribe pour *Thilloir,* forme ancienne de Tilleur.

Thynes, voir **Versaines.**

Thoenin, voir **Clerc.**

Thoenijs, voir **Zennen, Schat.**

Tolders, voir **Schimmelpenninc.**

Tollenare, voir **Roose, Tac.**

Tolnin, voir **Schake.**

Tombeken, voir **Creeft**, Suppl.

Thouars, voir **Gardin**, Suppl.

Tour, voir **Hanon**, Suppl.

Trappen, voir **Leeuw**, Suppl.

Trazegnies, voir **Abbaye, Hamal**, Suppl.

Trélon, voir **Baives**, Suppl.

Trémouille, voir **Gardin**, Suppl.

Treze, voir **Beelaerds**, Suppl.

Trèves, voir **Isenburg**, Suppl.

Triest, voir **Hembise**, Suppl.

Trompes, voir **Lichtervelde**, Suppl.

Tzant, voir **Zant**, Suppl.

THUENSBROUCQ, voir **Autrijve**, Suppl.

Tuijl, voir **GHEMER**, Suppl.

Tsergoessens, voir **Serjacops**, Suppl.

U

Udekem. *Aleidis, ducissa Lotharingie et Brabantie universis* (etc.). *Cum diu fuisset placitatum inter viros venerabiles dominum abbatem et conventum de Villaris, ex parte una, et Nicholaum de Udenkem ex altera, super bonis domini Nicholai de Heyde, militis, patrui prefati Nicholai, que scilicet dicti abbas et conventus asserebant esse suam elemosinam, et dictus Nicholaus, ex successione hereditaria dicebat esse sua. Tandem de alto et basso in nos dicte partes compromiserunt.*

La duchesse prononce ce jugement : le couvent de Villers conservera tous les biens du chevalier Nicolas, à charge de payer annuellement à Nicolas *de Udenkem,* son neveu, une rente de 50 livres de Louvain, et de lui abandonner : *dimidium bonnarium prati juxta domum dicti Nicholai, quod movetur et tenetur ab ecclesia de Cordebeke sub censu annuali.... Actum et datum Lovanij supra castrum in festo beati Petri ad vincula anno Domini millesimo CCmo LXo tertio (1263)* (A. G. B., cartulaire de Villers, f° 41v°).

Renseignement dû à l'obligeance de M. Max. de Troostembergh d'Oplinter.

Uijtkerke, voir **Halewijn**, Suppl.

Uccle, voir **Bautersem**, Suppl.

Upeghisser, voir **Hanon**, Suppl.

Urbaens, voir **Bailleul**, Suppl.

UWELANT, voir **Rade**, Suppl.

V

[illegible], voir **[illegible]**, Suppl.

[illegible], voir **[illegible]**, Suppl.

Vaillant, voir **[illegible]**, Suppl.

Vale, voir **Sande**, Suppl.

Valtin, voir **[illegible]**, Suppl.

Voore, voir **[illegible]**, Suppl.

VEYEN, voir **[illegible]**, Suppl.

Volbruck, voir **Dobbelstein**, Suppl.

Velle, voir **Comines, Cuvillers,** Suppl.

Velpe, voir **Lathem,** Suppl.

Vendôme, voir **Aertrijcke**, Suppl.

Verbuecken. Voici l'épitaphe d'une pierre tombale existant à Berg-op-Zoom : Don Petro Verbuecken. ridder | raedt en rendmeester gnael. | der Eeren staelten van Brabant | binnen de staeten ende quartieren | van Antwerpen ende vrauwe | Anna Isabella van den Berghe | syne compaigne. 1722.

Au-dessus, deux écus ovales ;

A. **Verbuecken :** trois fasces, accompagnées de dix merlettes, rangées en orle, 3, 2, 2, 3 ;

B. **Berghe :** écartelé ; aux 1er et 4e, trois cors de chasse ; aux 2e et 3e, trois faucilles.

Les deux écus sommés d'un seul casque, couronné, cimé d'un oiseau (aigle ?), essorant, issant.

Verdonck, voir **Neve,** Suppl.

Vertaels, voir **Hermite**, Suppl.

Vigoureux,
Vigreux, } voir **Constant**, Suppl.

Vichte, voir **Autrijve, Cruijce**, Suppl.

Vilain, voir **Hende, Laerne, Montmorency,** Suppl.

Villenfagne, voir **Hanon, MORTEAUE,** Suppl.

Vijne, voir **Donckere**, Suppl.

Virey, voir **Berghe,** Suppl.

Virieu, voir **Tengnagell**, Suppl.

Virtael, voir **Hermite**, Suppl.

Vivegnis, voir **Noville**, Suppl.

Voert, voir **Cruijpelants**, Suppl.

Voocht, voir **Halewijn,** Suppl.

VORSELEN (VORZELEN), voir **Emont,** Suppl.

Vos, voir **Leffinghe**, Suppl.

Vranke, voir **Francke**, Suppl.

Vrediere, voir **Anglée, Sempy.**

Vridagh, voir **Buddenburg**, Suppl.

Vroede, voir **Cruijpelants.**

W

Waele, voir **Baufremez, Codt,** Suppl.

Wachtendonk, voir **Issum, Spede,** Suppl.

Wal. T. IV, p. 193. Didier de *Walle,* prévôt d'Etalle, est un de Wal.

Waldeck, voir **Boos,** Suppl.

Wale, voir **Bigard, Kerchove, Overbeke, Revel,** Suppl.

Walle, voir **Cruijce, Mortagne, Raveschot,** Suppl.

Wardt (Corneille van de) (et *Wartt), gestelter onderrichter* de damoiseau Bernard van Welderen, burgrave et juge de la ville de Nimègue, 1615, 22 : une marque de marchand, forme d'une croix de Lorraine légèrement pattée, le bras inférieur soutenu d'un petit chevron alésé. S. senestre : un griffon. L. : *S Cornelis vanden Wardt* (G., c. XIV, l. 80, *passim).*

Wargnies, voir **Desmaisières,** Suppl.

Warnant, voir **Bailhes, Horion,** Suppl.

Warsberg, voir **Bénestroff,** Suppl.

WARTEMBECKE, voir **Lille,** Suppl.

Wattripont, voir **Béthune,** Suppl.

Wavrin, voir **Anglée, Langlée,** Suppl.

WEDA, voir **Huissen,** Suppl.

Wedergra[e]te, voir **Cruijce, Meere,** Suppl.

WEDDEN, voir **Dücker,** Suppl.

WEERDE, voir **AREN,** Suppl.

Wegner, voir **Tengnagell,** Suppl.

WEYDA, voir **Huissen,** Suppl.

Weijlaert[s], voir **Baenst,** Suppl.

Weittine, voir **Baudrenghien.**

Weijts, voir **Ecluse,** Suppl.

Werd, voir **Cambrai,** Suppl.

Werdt,
Wery, } voir **Hanon,** Suppl.

Werve, voir **Faille,** Suppl.

Wesemael, voir **Nieulant,** Suppl.

Wesembeek. T. IV, p. 230, 1re ligne, rectifier l'orthographe en **Wesembeek** (voir **Emont, Havre**, Suppl.).

Westerholt, voir **Eynatten**, Suppl.

WETHEYM, voir **Bracht**, Suppl.

Wettine, voir **Baudrenghien**, Suppl.

We[x]sken (?), voir **Snellart**, Suppl.

Wielant, voir **Autrijve**, Suppl.

Wieldrecht, voir **Beelaerts**, Suppl.

Wijgaerde, voir **Kempenere**, Suppl.

Wijlant, voir **Barre**, Suppl.

Willaert, voir **Ecluse**, Suppl.

WILLEBY, voir **Belderbusch**, Suppl.

Willroth, voir **Schinnen**.

WILRE, voir **Aa, Bierbeek**, Suppl.

Wiltz, voir **Boulay**, Suppl.

Wimplemeit, voir **Creeft**, Suppl.

Wynant, voir **Kerpen**, Suppl.

Wijnghaerde, voir **Heijden**.

Wissocq, voir **Coijghem**, Suppl.

Wittem, voir **Bachelier, Beaufort**, Suppl.

Witten, voir **Dücker**, Suppl.

Wodemont (Le banc de justice de) (dépendance de Neufchâteau-lez-Visé), 1783 : voir la reproduction de ce sceau Pl. CCXXI, fig. 1.

WOESTIJNE (WOESTENE), voir **Gracht, Halewijn**, Suppl.

Woluwe, voir **Emont**, Suppl.

Wulf, voir **OVERDILE**.

Table des noms de lieux, châteaux, seigneuries (XIIIe-XIVe siècle) et fiefs cités dans le supplément.

En ce qui concerne l'ordre alphabétique observé dans cette table, nous renvoyons aux **Observations importantes**, T. I, p. 27.

A

Aa, *voir* Gruuthuse.
Aenrae, » Borne.
Aardenburg, » Banghelin.
Aerschot, » Arenberg.
Abée, » Eynatten.
Aigremont, » Arenberg.
Aiseau, » Brant, Gavre.
Alzette (fleuve), » Armoises.
Altenmethler, » Boenen.
Ameide, » Berghe.
Amiens, » Audenarde.
Amstenrade, » Duijcker.
Anderlecht, » Aa.
Antoing, » Orschelaere.
Apremont, » Autel.
Arkel, » Dam, Egmond.
Assenede, » Bourgogne.
Autel, » Gymnich.
Avecapelle, » Meer[en].
Avin (Le Grand-et-Petit-), » Eynatten.
Axpoel, » Baufremez.

B

Baar,	*voir*	Alpen.
Bapaume,	»	Orschelaere.
Barbençon,	»	Arenberg.
Barle,	»	Laval.
Barthels Vogtey,	»	Metternich.
Basel,	»	Gracht, Liedekerke, Moere.
Bas-Heers,	»	Borne.
Bassevelde,	»	*Ghemer*.
Bassigney,	»	Horn, [Hornes].
Batenburg,	»	Bronkhorst.
Bautersem,	»	Beaufort, Heijden.
Bavoijen,	»	Brandwijk.
Beaufort,	»	Avesnes.
Beaurewaert,	»	Lichtervelde.
Beersel,	»	Aa, Beaufort.
Beerstrate *(de)*,	»	Coijghem.
Bekeghem,	»	Lepe.
Belcele,	»	Havre.
Berbourg,	»	Baudricourt, Brandenbourg, *Chinery*, Hombourg.
Bergeik,	»	Brouchoven.
Berghem-Sainte-Agathe,	»	Esselen.
Berghes,	»	Boucq.
Berlaimont,	»	Egmond.
Berleborch,	»	Assche.
Berpelch,	»	Gymnich.
Betecom,	»	Elst.
Betinsart,	»	Croix.
Beveren,	»	Flandre.
Bijngaertskercke,	»	Boot[e].
Bilques,	»	Givenchy.
Binche,	»	Abbaye.
Bitburg,	»	Blochausen.
Bitche,	»	Dobbelsteyn.
Blokland,	»	Beelaerd[s], Binkhorst, Boot[e].
Boclaere,	»	Reigersvliet.
Boesinghe,	»	Revel.
Boelnare (de leen te),	»	Raveschot.
Bois-Seigneur-Isaac,	»	Huldenberg.
Boitsfort,	»	Bautersem.
Bolland,	»	Belderbusch.
Bornhei[m],	»	Owe.
Bosgoeuer,	»	Dommessent.
Bossche *(ten)*,	»	Habarcq.
Bossuut up de Schelde,	»	Baufremez.
Boulers,	»	Orschelaere.
Boulaere,	»	Blaesveld.
Boulay,	»	Armoises, Baudricourt.
Bouwely,	»	Brant.
Bourscheid,	»	Hombourg.
Boverije (ter),	»	Cruijce.

Braine-l'Alleud,	*voir*	Bachelier, Beaufort.
Brandenbourg,	»	Blochausen.
Breedene,	»	Halewijn, Muuls.
Brouck (*Up den*),	»	Marke.
Broucke (*ten*),	»	Baufremez, Olhain.
Bruges,	»	Aertrijcke.
Bruijcke,	»	Daun.
Bruckerberg,	»	Blochausen.
Bulscamp,	»	Meer[en].
Buren,	»	Dam, Egmond.
Buerckelaere,	»	Baert.
Burresheim,	»	Breidbach.
Burtscheid (abbaye),	»	*Abusdale*, Gymnich.
Bussche (*ten*),	»	Mesdach.
Buxhem,	»	Brisetête.

C

Châteaubriant,	*voir*	Laval.
Cherscamp,	»	Montmorency.
Chimay,	»	Arenberg.
Cysoing,	»	Auberchicourt.

D

Dameries,	»	Aymeries.
Damme (*Ten*),	»	Bosch.
Dave,	»	Arenberg.
Deerlijk,	»	Oosterline.
Deinsch cautere (*Up*),	»	Marcke.
Deurle,	»	Eechoute.
Differdange,	»	Armoises.
Dilbeek,	»	Renoeden, Estor.
Dhoije (*In*),	»	Gracht.
Domey (?) (1),	»	Daun.
Dorpe (*Ten*),	»	Meer[en].
Dottignies,	»	Billemont.
Driessche (ten),	»	Rycourt.
Dudelange,	»	Baudricourt, Elsenborn, Gymnich, Hombourg.
Dudzeele,	»	Flandre.

E

Eeckenbrugge (*ter*),	*voir*	Gracht.
Ee[*e*]*ken*,	»	Bailleul.
Eerneghem,	»	Lepe.
Eerspachtere (*de*).	»	Overbeke.

(1) Ce nom de *Domey* est douteux, le mot étant presque illisible dans l'acte.

Eyneburg,	*voir*	Dobbelsteyn, Eynatten.
Eijsden,	»	Geloes.
Ecaussinnes-Saint-Rémy,	»	Brouwet.
Eekere *(ten)*,	»	Cruijce.
Elseghem,	»	Luu.
Elsloo,	»	Born.
Elverdinghe,	»	Enghien.
Elversele,	»	Braem.
Enghien,	»	Arenberg.
Epinoy,	»	Orschelaere.
Esch,	»	Falkenstein.
Escornaix,	»	Gavre.
Esneux,	»	Argenteau.
Espiennes,	»	Desmaisières.
Estaimbourg,	»	Auberchicourt.
Estainpuis,	»	Faille.
Everlange,	»	Fischbach.

F

Farciennes,	*voir*	Denis.
Flavey,	»	Bertrange.
Folie (la),	»	Brouwet, Druet.
Fologne,	»	Goer.
Forest,	»	Berlaimont.
Frenz,	»	Müllenark.
Friemersheim,	»	Alpen, Asselt.
Froide-Cour,	»	Eynatten.

G

Gaesbeek,	*voir*	Abcoude, Beersel, Egmond.
Garsdorf,	»	Alpen.
Gaternisse,	»	Bauwens.
Gavre,	»	Dam, Egmond.
Gheland *(den)*,	»	Linden.
Geleen,	»	Duijcker.
Gellicum,	»	Tengnagell.
Germignies,	»	Beaufort.
Gerolstein,	»	Blankenheim.
Giessen-Nieuwkerk,	»	Boot[e], Brandwijk.
Giessenburg,	»	Boot[e], Brandwijk.
Ghistelhof ('t),	»	Becelaere, Beer, Driesch, Kerchove, Codt.
Gladbeek,	»	Brabeck.
Ghoer,	»	Dobbelsteyn.
Götterswick,	»	Stecke.
Gouda,	»	Blois.
Grand-Metz,	»	Aymeries.

Grimaréz,	*voir*	Givenchy.
Grimberghe,	»	Aa, Gruuthuse.
Grisort,	»	Dam.
Grossbullesheim,	»	Tengnagell.
Gruuthuse,	»	Aa, Berghe, Bruges.
Guxsomville,	»	Armoises.

H

Halmael,	*voir*	Geilenkirchem.
Hannekinsverée,	»	Aardenburg.
Hansbeke,	»	Baufremez, Eeckman.
Harzé,	»	Eynatten.
Hedel,	»	Berg ('s Heerenberg).
Heernesse (de),	»	Béthune.
Heers,	»	Goer.
Heijne (theerscip van),	»	Aertrijcke.
Heyst,	»	Donckere.
Helfenstein,	»	Braunsberg.
Helmond,	»	Berthout.
Helshoute *(ten)*,	»	Nieulant.
Hemelverdeghem,	»	Mastaing.
Henain,	»	Bournonville.
Hérimetz,	»	Gavre, Massemen, Mastaing.
Herstal,	»	Abcoude, Baersel.
Hertefeld,	»	Hulhuizen.
Heule,	»	Eechoute, Liedekerke.
Hevere,	»	Beelard[s].
Hoeleden,	»	Beethoven.
Hochberg,	»	Bad[n].
Hoijme[e]rsch,	»	Cabeliau, Manbus.
Hoijtsant,	»	Reimerswaal.
Holder,	»	Duc.
Hollebeke,	»	Linden.
Hollenfels,	»	Feltz, Gymnich.
Hollogne-sur-Geer,	»	Bailhes, Horion.
Hondschoote,	»	Rycourt.
Honnelede,	»	Flandre.
Honnoureitz Brugghe (tleen te),	»	Autrijve.
Hoogstraeten,	»	Croix.
Hoortseme (den grooten),	»	Heusden.
Horenzele (die),	»	Balet.
Horpmael,	»	Berghe.
Horst,	»	Dücker.
Hozémont,	»	Berlo.
Houffalize,	»	Argenteau.
House,	»	Gansbergen.
Houselle,	»	Enghien.
Houttave,	»	Aertrijcke.
Hulle *(ten)*,	»	Halewijn.
Hulste,	»	Autrijve.
Hunolstein,	»	Blankenheim, Daun.
Hunouts (theerscip te),	»	Berghe.
Hunxe,	»	Stecke.

I

IJdenvoorde, *voir* Hende.
IJselstein, » Egmond.
Inthout, » Halewijn.

J

Jabbeke, *voir* Flandre.
Jeherinnes, » Berlaimont.
Juxem, » Estor.

K

Kadzand, *voir* Boot[e], Borssele.
Calcken, » Audenhove, Enghien.
Cambre (La) (abbaye), » Aa, Assche, Bautersem, Beersel, Eechove.
Carieijt (Den cleenen), » Overbeke.
Carnes, » Botoul.
Casselburg, » Blankenheim.
Cauwerborch (Ter Hooghen), » Langlée.
Keerbergen, » Berthout.
Keerzekinshove, Kersekinshove, » Biarde, Kethulle.
Kinswylre, » Baudricourt.
Kyrburg, » Daun.
Clemskerke, » Caloen, Crane.
Knocke, » Flandre.
Colonster, » Dobbelsteyn.
Contich, » Eechove.
Couckelaere, » Bailleul.
Coutere (tgoet ter), » Berghe, Gracht.
Couttere *(de)*, » Linden.
Crainhem, » Barna[i]ge.
Kranenburg, » Horn, [Hornes].
Cruijckembourg, » Fourneau.
Culenborg, » Croix.

L

Laeken, *voir* Aa.
Lagrange, » Gymnich.
Lampernise, » Meer[en].

Landeghem,	*voir*	Kerchove.
Langemarck,	»	Gaverelles.
Lauwe,	»	Gavre, Halewijn, Porte.
Ledalen (château),	»	Duc.
Leefdael,	»	Brouchoven.
Leerdam,	»	Dam, Egmond.
Leeuw,	»	Beersel.
Leeuw-Saint-Pierre,	»	Aa.
Leeuwerghem,	»	Halewijn.
Leuze,	»	Croix.
Lellinghe,	»	Donckere, Robijn.
Lierde-Saint-Martin,	»	Coutreel.
Lierde-Sainte-Marie.	»	Mastaing.
Lichtenberg,	»	Brandwijk.
Lichtervelde,	»	Haverskerque.
Limbourg,	»	Bergh (-Trips).
Limpach,	»	Eynatten.
Loers coutre (den),	»	Autrijve.
Loezere (theerscap te),	»	Luu.
Longchamps,	»	Cerf.
Longhermliere (ter),	»	Poorte.
Longueville (la),	»	Egmond.
Lophem,	»	Aertrijcke, Halewijn.
Lovendeghem,	»	Borluut, Heule.
Luchtene *(te)*,	»	Hane.

M

Maelstede Scult (de),	*voir*	Banck.
Maerke,	»	Lummen.
Machelen-lez-Deijnze,	»	Barna[i]ge.
Malburg,	»	Huissen.
Mandele (ter),	»	Croix.
Mannekensverre,	»	Banck.
Manonviller,	»	Herbéviller.
Marche,	»	Aubigny.
Martinwey,	»	Billy.
Maubeuge,	»	Gavre.
Meaux,	»	Béthune.
Medele,	»	Berghe.
Medele (tgoet te),	»	Luu.
Meere,	»	Croix.
Meersch *(In de)*,	»	Lake.
Meeuwervleet (de),	»	Coijghem.
Mensdorf,	»	Boulay.
Meulewal (den ouden),	»	Autrijve.
Moen.	»	*Altevoirde*, Barna[i]ge.
Moerbeke,	»	Béthune, Boot[e].
Moersdorf.	»	*Chinery*, Gymnich.
Montabaur,	»	Büze.
Monviaulx,	»	Chastel.
Montigny,	»	Croix.
Mooregem,	»	Heurne.

Moreausart,	»	Dam.
Morialmé,	»	Bryas.
Mortagne,	»	Gardin.
Mosschere,	»	Gracht.
Motten (la Motte),	»	Hagen.
Moulle,	»	Beaufort.
Muijsen,	»	Beelaerd[s].
Murray,	»	Aubigny.

N

Nédonchel,	*voir*	Bryas.
Nevele,	»	Faille.
Nevers,	»	Coijghem.
Nienkirchen (église),	»	Alpen.
Nieuerkerke, *Nieukerke*,	»	Mooregem.
Nieuwerburch (ter),	»	Bourgogne, Orschelaere.
Nieuwerkerken,	»	Liedekerke.
Nieuwmunster,	»	Codt, Mouscron.
Ninove,	»	Flandre.
Nortwijck,	»	Lautens.
Notre-Dame-d'Euren (couvent),	»	Bassompierre.

O

Obermerz,	*voir*	Müllenark.
Obirsteyne,	»	Daun.
Ochain,	»	Argenteau, Brant.
Oeren,	»	Bampoele.
Offenberg,	»	Brandwijk.
Oijenbroeck,	»	Estor.
Oirbeek,	»	Absoloen.
Oirschot,	»	Blokland.
Olmen,	»	Brant.
Oordre,	»	Sempy.
Oosterhout,	»	Duivenvoorde.
Oosterwant,	»	Bigard.
Oostcamp,	»	Abeele, Baert, Barbesaen, Bassevelde, Bonin, Halewijn.
Oostkerke *(thof van)*,	»	Baenst.
Oost-Nieuwkerke,	»	Noyelles.
Ophain,	»	Huldenberg.
Op-Sinnich,	»	Eynatten.
Ousselgem,	»	Leijns.
Overmeersch,	»	Overbeke.
Overkaart,	»	Boot[e], Brandwijk.

P

Panne *(de)*,	*voir*	Halewijn.
Paricke (ten),	»	Metteneije.
Passchendaele,	»	Noyelles.
Peerenboom,	»	Bailleul.
Peescherie (ter),	»	Gracht.
Peiren (ter),	»	Halewijn.
Perreweiz,	»	*Mirabeel.*
Perck,	»	*Attevoirde*, Barna[i]ge.
Perre (ten),	»	Holvoet.
Perweis,	»	Horn.
Peteghem,	»	Meertens.
Pitthem,	»	Borch, Dale.
Plancenoit (le),	»	Bachelier, Beaufort.
Pol (de),	»	Hermans zone.
Pollaere,	»	Aa, Leflinghe.
Pollinchove,	»	Bampoele, Borch.
Polre (thof ten),	»	Béthune.
Pottes,	»	Beaufort.
Praast,	»	Brandwijk.
Praet,	»	Flandre.
Pumbeke,	»	Eechoute.
Putmeersche (de),	»	Laere.
Putten.	»	Abcoude.

R

Rabodanges,	*voir*	Givenchy.
Ramscapelle (-lez-Nieuport),	»	Baert.
Raterdijne (de),	»	Overdile.
Reeps (de),	»	Aertrijcke.
ersvliet	»	Béthune.
Remersdael,	»	Eynatten.
Reminghe,	»	Boeije.
Rietscilde,	»	Luu.
Rimburg,	»	Argenteau.
Rinswytre,	»	Baudricourt.
Robbrecht ambacht,	»	Hende.
Rhode-Saint-Pierre,	»	Bosch.
Roden,	»	*Kirkele.*
Roebrouck (den),	»	Codt.
Roche-en-Ardenne (la),	»	Arenberg.
Rochette (la),	»	Autel, Blochausen, Bourscheid, Hombourg.
Rolleghem,	»	Halewijn.
Roncheval,	»	Faille.
Rosebeque,	»	Berghe.

Rosoit,	*voir*	Audenarde.
Rottendorf,	»	Eltz.
Rotselaer,	»	Absoloen, Berthem.
Roussy,	»	Autel, Heffingen.
Rudchevo[o]rt (Rudcheno[o]rt),	»	Gracht.
Rumbix Mote,	»	Potelle.

S

Saint-Eloy,	*voir*	Reimerswaal.
Saint-Hilaire,	»	Gymnich.
Sainte-Anne,	»	Druet.
Sainte-Catherine (paroisse),	»	Halewijn.
Sainte-Gertrude (hôpital),	»	Bornival.
Sainte-Claire (église),	»	Abeele.
Zandvoorde,	»	Gracht.
Zarren,	»	A[c]ket.
Saventhem,	»	Beeck.
Sebourg,	»	Berot, Boucq.
Zeelhem,	»	Diest.
Sempst,	»	Aa.
Seneffe,	»	Druet.
Senheim,	»	Braunshorn.
Zevenbergen,	»	Arenberg.
Zillebeke,	»	Becelaere, Beer, Briarde, Claerhout.
Sinderen,	»	Brienen.
Schachtelweghe,	»	Dixmude.
Schardau,	»	Porte.
Schendelbeke,	»	Couderborch, Reigersvliet.
Scherlebeck,	»	Brabeck.
Scheut (couvent),	»	Estor.
Schoondijke,	»	Bailleul.
Scoenenberghe (ten),	»	Bisdomme.
Schoonhoven,	»	Blois.
Schoonveld,	»	Enghien.
Scoonwale,	»	Bailleul.
Scothouke (ten),	»	Massemen.
Schubbeek,	»	Bosch.
Schuren (der),	»	*Chinery*.
Zoeterstede,	»	Bailleul.
Soleuvre,	»	Armoises, Autel, Baudricourt, Bettembourg, Boulay, Chêne, *Chinery*, Gymnich.
Spollen,	»	Stecke.
Sponheim,	»	Bade[n].
Sprimont,	»	Broe[c]k.
Stalhille,	»	Bailleul.
Steenbourg,	»	Halewijn.
Steenen man taudenaerde (den) (cour féodale),	»	Autrijve.
Steenhuijze,	»	Berghe, Bruges.
Steijn,	»	Diepenbeek.
Sterpenich,	»	Autel.
Stochouke,	»	Massemen.

Stolzembourg,	*voir*	Belderbusch, Bolland.
Straten,	»	Flandre.
Strijen,	»	Abcoude.
Strunkede,	»	Galen.
Stuvenberch,	»	Baenst.
Zuijenkerke,	»	Codt, Mouscron.
Sautveldt ('t),	»	Beelaerd[s].
Sweveghem,	»	Luu.
Swevezeele,	»	Barbesaen.
Zwijnvoorde,	»	Chastel.

T

Tannay,	*voir*	Heule.
Teernijnck (ten),	»	Croix.
Teghelhove (ten),	»	Baenst.
Templeuve,	»	Desmaisières, Goudallier, Casault.
Terbrugge,	»	Berghe.
Terlinck (den),	»	Croix.
Thielrode,	»	Braem.
Triest (In den),	»	Cruijce.
Triest *(tgoet)*,	»	Lummen.
Tronchiennes,	»	Bette, Dobbelaere, Couttreel.
Tubize,	»	Druet.

U

Uijtkerke,	*voir*	Ecluse, Halewijn.
Useldange,	»	Boulay.

V

Varssenaere,	*voir*	Aertrijcke.
Veerdeghem (te),	»	Leijns.
Velm,	»	Beesde.
Velnare, ou *Vellenare (te)*,	»	Lichtervelde.
Vernavecoute,	»	Halewijn.
Vesten (ter),	»	Halewijn.
Vianen,	»	Berghe.
Viere ambachten (tcleerescip van),	»	Cruijce.
Vierstraten (ten),	»	Berthout.
Vlierden,	»	Tongnagell.
Voloch,	»	Ossel.
Voormezeele,	»	Gourcy.

Vracene,	*voir*	Neve, Oosterlinc.
Vrijland,	»	Lichtervelde.
Vroenhoven,	»	Bourgogne.
Vuijt landt ('t),	»	Orschelaere.

W

Waesmunster,	*voir*	Neve.
Walaken (die),	»	Steeke.
Walhain,	»	Boucq.
Wallemote (te),	»	Croix.
Warelles,	»	Behault.
Waterbeke,	»	Lichtervelde.
Watermael,	»	Bisdomme.
Watervliet,	»	Berghe.
Wattripont,	»	Béthune.
Wégimont,	»	Eynatten.
Welzinge,	»	Abeele.
Wenduijne,	»	Halewijn.
Weerde,	»	Aa.
We[e]rderbeende,	»	Aa.
Westcappelle,	»	Donckere.
West-Roosebeke,	»	Caloen, Noyelles.
Wichelen,	»	Montmorency.
Wyere,	»	Argenteau.
Willemeers,	»	IJsebrant.
Wincester,	»	Bosch.
Winegembosch (den),	»	Noot.
Wijnenburch (te),	»	Halewijn.
Wijtirex,	»	Linden.
Winckele (ten),	»	Holvoet.
Wittringen,	»	Brabeck.
Woestijne (die),	»	Flandre.
Woestinen (tgoet ter),	»	Bastelaer.
Woudenberg,	»	Brandwijk.
Woumen,	»	Aertrijcke, Berghe, Reijffn.
Woutermansambacht,	»	Halewijn.
Wouwere (tgoet te),	»	Berchem.
Wulpen,	»	Berghe.
Wunderinghe (ter),	»	Raveschot.

Table des sceaux figurant dans cet ouvrage.

A

Aa (Guillaume van der), chevalier, 1374, 41 (1).

Abeele (Henri van den), jadis homme d'armes du sire de Contrecœur, 1386, 202.

Aboude (Sweder van), seigneur de Gaesbeek, Putte et Strijen, 1396, 197.

Absoloen (Henri), échevin de Louvain, 1352, 225.

Aerschot (Charles d'), chevalier, 1243, 19.

Aymeries. *Fastres, sires de Dameries,* chevalier, 1252, sur la couverture du fascicule 15 et sur celle du T. IV.

— (Martin d'), dit Houart, 1438, 83.

— (Gilles d'), à Ath, 1498, 83.

— (Jean d'), xve siècle, 83.

— (Pierre d'), xve-xvie siècles, 83.

— (Sire Adrien d'), prêtre, etc., commencement du xvie siècle, 83.

— (Anseau d'), lieutenant du maieur d'Ath, 1521, 84.

Aymeries (Gilles d'),
— (Jean d'),
— (. . . d'),
— (Pierre d'),
— (Adrien d'),
} à Ath, xvie siècle, 84 et 85.

— (Jean d'), écuyer, fils d'Adrien, 1565, 85.

— (Les échevins d') (France, département du Nord), 1627, 86.

— (Antoine-Bonaventure d'), 1719, 222.

— (Guillaume-Hubert d'), 1720, 221.

— (Charles d'), xviiie siècle, 222.

Alpen (Sohier d') 1283, 36.

Alsace (Thomas-Philippe [de Hénin] d'), archevêque de Malines, 1728, 149.

Altena (Zobbo, chevalier d'), 1298, 117.

Andrimont (Henri d'), écuyer, homme de fief du Brabant, 1397, 77.

(1) Le premier de ces deux chiffres représente le millésime, le second le numéro de la planche.

Anthoine (Jean), dit des Loges, 1512, 60.

— (Jean), 1544,
— (Michel), 1545,
— (Michel), 1554,
— (Jean), 1608,
} 60, hommes de fief du Hainaut et de la cour de Mons.

Antoing (Henri d'), chevalier, seigneur *dou Bughenot,* 1340, 104.

Anvaing (Jean d'), homme de fief du Hainaut, 1561, 63.

Appeltern (Henri van), chevalier, jadis combattant contre le comte de Flandre, 1357, 71.

Apremont (Geoffroi, sire d'), 1282, 13.

Arenberg (Philippe, prince-comte d'), duc d'Aerschot, etc., 1624, 116.

Argenteau (Renier d'), chevalier, châtelain de Limbourg, 1338, 93.

Arkel (Jean, seigneur d'), chevalier, 1299, 122.

— (Jean van), échevin de Bois-le-Duc, 1400, 230.

Arundel (Richard, comte d'), chevalier, 1339, 87.

Assche (Jean van den), jadis combattant à Basweiler, 1374, 41 (1).

Audenarde (Jean, dit sire d'), sire du *Rosoy,* 1277, 24.

— (Arnould d'), chevalier, 1292, 27.

Aumerie, voir **Aymeries.**

Autel *(Ilue,* sire d'), drossard du duché de Luxembourg, 1393, 213.

Avesnes (Baudouin d'), sire de Beaumont, 1288, 25.

B

Baarsdorp (Jean, fils de Guillaume van), 1292, 120.

— (Jean van), vassal du comte de Hollande, etc., 1299, 123.

Badrion (Jean), jadis combattant contre le comte de Flandre, 1358, 71 (1).

Baerdeghem (Pierre van), échevin de Tirlemont, 1436, 247.

Baert (Adrien), échevin de Saint-Nicolas, 1648, 57.

Bailleul (Nicolas de), sire de Ronsoy, etc., chevalier, 1335, 134.

— (Pierre de), maréchal de Flandre, 1374, 41.

Bar (Pierre de), écuyer, 1374, 54.

Barbençon (Nicolas de), seigneur de Villers, chevalier, 1278, 129.

Bauzele (Henri de), chevalier, 1339, 93.

Bautersem (Henri de), seigneur de Berg-op-Zoom, 1374, 39.

Beaufort (Jeanne de), femme de Guillaume, seigneur de Wesemael et de Fallais, 1335, 200.

Beaujeu (Louis de), chevalier, sire de *Bruecq,* 1295, 29.

Beaumont (Jean de), chevalier, 1339, 87.

Beelaerts (Antoine), échevin de Bois-le-Duc, 1528, 115.

— (Adrien), 1548,
— (Maitre Gossuin), 1562-66,
— (Sébastien), 1648,
} 115, échevins de Heusden (Brabant).

— (Paul), bourgmestre de La Haye, 1788, 115.

Beerte (*Gerelmus* van) échevin de Bruxelles, 1425, 236.

Beyer de Boppard (Simon dit), chevalier, 1342, 206.

Beyssel (Jean), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1490, 183.

Bellinkhoven (Etienne van), jadis combattant contre le comte de Flandre, 1357, 71.

Berbourg (*Ulrich,* seigneur de), 1346, 168.

Berg ('s Heerenberg) (Guillaume, seigneur de), 1456, 190.

Berghe (Arnould van den), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1365, 181.

(1) Tous les chevaliers, écuyers et hommes d'armes qui figurent, dans cette Table, comme ayant combattu contre le comte de Flandre et à Bäsweiler, se trouvaient dans les armées du duc Wenceslas de Brabant.

Berghe (Colaert van den) de Grand-Hallet, 1374, 41.

Berghes (Alphonse de), archevêque de Malines, 1672, 149.

Beringen (Jean van), échevin de Malines, 1449, 243.

Berkel (Gérard van), jadis combattant à Basweiler, 1374-79, 42 et 230.

Berlaer (Les échevins de), XVIIe siècle, 66.

— (Les échevins de), milieu du XVIIe siècle, 66.

— (Les échevins de), fin du XVIIe siècle, 66.

Berlaimont (Gilles, sire de), 1295, 29.

— (Gilles de), chevalier, bouteiller de Hainaut, 1479, 135.

— (Jean de), seigneur de la Chapelle, bailli de Moha, XVIe-XVIIe siècles, 177.

Bernage (Jean), chevalier, sire de *Mouden* (Moen), 1374, 42.

— (Jean), chevalier, seigneur de *Moude*, échevin de Bruxelles, 1432, 236.

Berth (Godefroid), chevalier, 1286, 126.

Bertolf (Jean), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1494-96, 184.

Berthout (Gilles), châtelain d'Oudenburg, 1247, 8.

— (Jean), seigneur de Neckerspoel, 1295, 130.

— (Henri), seigneur de Duffel et Gheel, chevalier, 1338, 96.

Berward (Arnould, seigneur de) (Berwart), 1382, 213.

Béthune (Robert de), vicomte de Meaux, 1382, 217.

Bierghes, voir **Wisbecq**.

Biest (Chrétien van der), jadis combattant à Basweiler, 1374, 42.

Binsfeld (Thierry van), chevalier, 1363, 76.

Birgel (*Wynmaer* Frammel von), maréchal de Juliers, 1381, 209.

Blâmont (Henri, sire de), 1378, 217.

Blancart (Francon), échevin de Louvain, 1255, 224.

Blaschro (Jean), échevin de Burtscheid, 1407-20, 191.

Blieck (*Henricus*), échevin de Malines, 1455, 243.

Blocquerij (Christophe van der), abbé de Saint-Trond, 1579, 146.

Boem (Jean), échevin de Malines, 1321-29, 238.

Boenen (Richard van), 1357, 189.

Bois (Sire Nicolas du), 1247, 16.

— (Vincent du), homme de fief du Hainaut, 1644, 61.

Boisot (Adrien), échevin de Malines, 1587, 244.

Bolheim (Godefroid de), chevalier, 1339, 94.

Bolland (Cunégonde de), dame de Stolzembourg, 1406, 213.

Bont (Jean), chancelier du Brabant, 1428, 55.

Boppard, voir **Beyer**.

Borch (Léon van der), chevalier, 1338, 94.

Borssele (Wolphard de), chevalier, 1292-99, 28.

— (Jean van), 1292, 143.

— (Rasse van), homme du comte de Hollande, etc., 1292, 120.

— (Jean van), 1299, 123.

Bossche (Giselbert van den), 1297, 126.

Bo[s]sch[e] (Francon van den), échevin de Léau, 1369, 227.

Bouchout (Jean, sire de), vicomte de Bruxelles, 1367-88, 39 et 77.

Bouquemont (Jean de), jadis combattant à Basweiler, 1374, 42.

Bourbon (Jacques de), chevalier, 1374, 216.

Bourgois (Jeanne), veuve de Jean de Cordes, 1404, 203.

Bourscheid (Sohier, sire de), 1297, 18.

— (Sohier, sire de), chevalier, 1329, 163.

Boutalle (Francon), jadis combattant à Basweiler, 1374, 42.

Bove, voir **Ulmem**.

Boxtel (Guillaume, seigneur de), chevalier, 1318, 145.

Braine (Gauthier de), seigneur de Gammerage, 1281, 198.

Bracquegnies (Jacques de), homme de fief du Hainaut, 1647, 64.

BRACHTBEKE (*Alef van*), 1343, 188.

Brandenbourg, voir **Bolland**.

Braunsberg (*Bruno*, seigneur de), 1259, 156.

Braunshorn (Jean de), chevalier, 1299, 18.

— (Gerlach [seigneur] de), 1347, 188.

Breinich (Arnould van), échevin de Burtscheid, 1448, 192.

Brecht (Gossuin van), échevin de Bois-le-Duc, 1448, 232.

Brien de CRAINHEM (Jean), jadis chef de rotte à Basweiler, 1374, 39.

Briffœuil (Gillot de), jadis combattant à Basweiler, 1374, 42.

Brimeux (Guy de), seigneur de Humbercourt, etc., 1475, 135.

Broeke (Guillaume van den), jadis combattant à Basweiler, 1374, 43.

Broechem (Les échevins de) et d'Oeleghem, vers 1650, 68.

— (Les échevins de), XVIIIe siècle, 68.

Broekhuizen (Guillaume van), chevalier, 1286, 125.

Broers (Jean), notaire à Malines, 1654, 177.

Bronkhorst (Guillaume de), seigneur de Batenburg, 1317, 145.

Bruele (Gisbert van den), jadis combattant à Basweiler, 1374, 43.

BRUGDAMME (Baudouin van), homme du comte de Hollande, etc., 1292, 120.

Bruse (Henri) *(Bruus zone)*, homme du comte de Hollande, etc., 1292, 121.

Bruxelles (Godefroid, châtelain de), 1215, 7.

— (Léon, châtelain de), 1234, 16.

— (Léon, fils du châtelain de), 1247, 31.

Buddenburg (Everard [Vridagh] van der), 1343, 187.

Buffel (Henri), chevalier, vassal du comte de Hollande, etc., 1298, 123.

Buck (Lambert), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1462, 182.

Bureau (Marie-Thérèse-Joseph), XVIIIe siècle, 111.

Busleyden (Jérôme de), prévôt d'Albe, etc., 1556, 146.

C

Champigny (Henri de), chevalier du roi de France, 1303, 119.

Charles (Gaspard), échevin de Malines, 1599, 245.

Châteauvilain (Guy de), chevalier, 1281, 17.

Châtillon (Guy de), comte de Saint-Pol, 1282, 12.

Chaumontel (Nicolas de), **Choisel** (Jean), } chevaliers du roi de France, 1303, 119.

Choiseul (Renier de), seigneur de Prouvy, 1366, 214.

Cysoing (Arnould, sire de), *ber* de Flandre, 1re moitié du XIIIe siècle, 32.

D

DALEM (Jean van), échevin de Bruxelles, 1413, 235.

Daun (Sire Henri de), 1286, 17.

— (Frédéric von), seigneur de *Domcy* (?), 1315, 211.

— (Thierry, sire de) et de *Broich*, 1405-06, 213.

— (Richard, sire de), chevalier, 1374, 43 (voir **SILVESTRIS**).

DAVELS (Jean de), seigneur de *Ramlot*, 1513, T. I, p. 86.

Davensberg (Herman von), chevalier, 1298, 117.

Deckere (Pierre-Pascal de), chevalier, amman d'Anvers, fin du XVIIIe siècle, 109.

Derby, voir **Lancaster**.

Deux-Ponts (Waleran, comte de) *(Zweibrücken)*, 1305, 145.

Devonshire (Hugues, comte de), chevalier, 1339, 87.

Dhuy (Monseigneur Libert de), conseiller du duc de Brabant, 1273, 129.

DIEDERIJC ZONE *(Jan)*, homme du comte de Hollande, 1292, 121.

Dieghem (Jean de), chevalier, 1338, 95.

Diest (Arnould de), dit de Westphalie, 1307, 199.

Dicbier (Jean), échevin de Bois-le-Duc, 1412, 230.

Dinther (Thierry, dit *Flours* de), écuyer, 1339, 95.

Dollendorf *(Gerlas,* sire de), vassal du Luxembourg, 1293, 144.

Domborg (Guillaume van), 1292, 143.

Dormael *(Radulphus* van), échevin de Louvain, 1329 (n. st.), 225.

DORNE *(Ghevardus de), miles,* 1339, 95.

Dortmund (Herbord, comte de), 1265.

Douwe (Guillaume), échevin d'Anvers, 1448, 249.

Drake (Guillaume), jadis combattant à Basweiler, 1374, 43.

— (Guillaume), échevin d'Anvers, 1507, 249.

Drachenfels (Henri, burgrave de), 1299, 18.

Drimborn (Chrétien van), échevin de Burtscheid, 1407-22, 192.

Droogenbosch (Les échevins de), 1295, 107.

— (Les échevins de), 1781, 116.

Dücker (Henri) [de Horst], 1315, 186.

E

Eechoute (Corneille van), député de Poperinghe, 1344, 201.

EGER *(Henricus de),* 1342, 58.

— (Henri van den), chevalier, 1350, 58.

EGHER *(Henricus de),* échevin de Wesel, 1335, 58.

— (Elbert van den),
— *(Julia,* femme dudit Elbert),
— (Etienne van den), } 1395, 58.

— *(Sander* van den), 1321, 58.

— *(Sander* von den), 1428, 59.

— *(Sander* van den), 1447, 59.

— *(Ghiso* van den), échevin de Büderich, 1450, 59.

EGER *(Sander* van den), avoué et juge en Gueldre, 1452, 59.

EGHER *(Clais* van den), 1472, 59.

— (Elbert van den), 1493, 59.

EGEREN *(Loeff van),* 1353, 59.

— *zu Mayerhorst (Reinard von),* colonel espagnol, 1657, 59.

Egmond (Guillaume d'), vassal du comte Hollande, 1291-99, 142.

Eijcken (Jean van der), échevin de Malines, 1411, 241.

Eyll (Sire Elbrecht van), chevalier, 1353, 188. Ce personnage, dont le nom n'est pas cité dans l'acte, n'est pas un *Monument* (Mörmter), mais un Eyll.

Eynatten (Ferdinand-Charles-Philippe, baron d'), etc., 1755, 108.

EIJNOUDS ZONE *(Pieter),* 1292, 143.

Elreborn (Gérard), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1477-96, 183.

Elsbroek (Jean van), échevin d'Aerschot, 1365, 229.

Eltz (Guillaume, sire d'), 1268, 11.

— (Thierry von), chevalier, 1330, 163.

Engelsdorf (Gérard von), chevalier, seigneur de Gripekoven, 1338-39, 102.

Enghien (Jacques d'), chevalier, 1267, 11.

— (Englebert d'), châtelain de Mons, sire d'Havré, 1270, 36.

— (Gauthier, sire d'), comte de Brienne, 1377, 216.

Ense (Antoine von), 1298, 205.

ENSELTHEM (Simon von), écuyer, 1357, 207.

Eppeghem (Jacques van), échevin de Malines, 1426, 242.

Ere (Jean, sire d'), 1274, T. I, p. 79.

— (Jean d'), 1289-92, 142.

Erp. *Wouter Loenijs (zoon)* (sans nom de famille), 1379, 223.

Esch (Robert d'), 1244, 20.

— (Sire Thierry von), 1362, 207.

Esnes (Gerard, dit Sausset, d'), 1340, 104.

Esschericx (Adrien), échevin de Malines, 1587, 244.

Euskirchen (Abel van), jadis combattant contre le comte de Flandre, 1337, 71.

Everdingen (Hubert van), chevalier, 1287-93, 141.

Evrard (André), homme de fief du Hainaut, 1647, 61.

F

Falkenstein (Jean, seigneur de), 1330-40, 164.

Farciennes (Henri [de Walcourt] seigneur de), 1338, 101.

FAULS (Henri de), vassal du comte de Namur, 1362, 77.

Fauquemont (Renaud de), sire de Born, etc., 1378, 208.

Feluy (Godefroid, sire de), chevalier, 1273, 140.

— (Les échevins de), fin du XVIIe siècle, 152.

Fénétrange (Ulric, sire de), 1374, 39.

FERRIERES (Henri de), chevalier, 1339, 88.

Fikere (Laurent de), jadis combattant à Bäsweiler, 1374, 43.

Flandre (Philippe d'Alsace, comte de), 1162, 2.

— (Guillaume, oncle du comte de) et de Hainaut, 1200, 14.

Flandroy (Jérôme), homme de fief du Hainaut, 1505, 62.

Florange (Philippe, seigneur de), chevalier, 1360, 169.

Fontaine (Gauthier, sire de), 1213, 15.

Fontoy (Evrard de), 1368, 78.

Fordes (Guillaume de), 1330, 199.

Froijere (Jean de), échevin de Bruxelles, 1412, 234.

G

Gavre (Jean de), chevalier, 1279, 198.

— (Arnould de), chevalier, seigneur de Gages, 1339, 103.

— (Jean de), seigneur d'Aijshove, 1339, 200.

— (Charles de), chevalier, seigneur de Fresin, 1571, 136.

Gheerds (Michel), échevin de Malines, 1447, 242.

Geffen (Jacques van), échevin de Bois-le-Duc, 1434, 230.

GHELRE *(Henricus Karle de)*, chevalier, 1286, 37.

Gemen (Henri, seigneur de), 1378, 190.

Gersmeutere (André van den), 1633-36, 138.

Glimes (Guillaume de) de Jodoigne-Souveraine, 1374, 44.

Godenaerts (Jean), chevalier, jadis combattant contre le comte Flandre, 1337, 71.

Godijn (Gauthier), à Bruxelles, 1357, 75.

GOLTMOELEN *(Tilman van der)*, échevin de Burtscheid, 1407, 191.

Gommegnies (Gérard [de Jauche] de), chevalier, seigneur de Mastaing, 1340, 104.

GONE (Hugues de), jadis combattant à Bäsweiler, 1374, 54.

Gossoncourt (Arnould de), échevin de Tirlemont, 1315, 247.

— (Gossuin, seigneur de), chevalier, 1339, 96.

Grafschaft (Henri von), chevalier, 1346, 206.

Grammene (Eustache de), chambellan de Flandre, 1220, 9.

— (Eustache de), même qualité, 1258, 10.

Greifenstein (Kraft de), chevalier, 1299, 21.

Greiffenklau (Jean), prélat, 1636, 147.

Grez (Rasse de), seigneur de Linter, 1339, 200.

Greve *(Arnoldus)*, échevin de Saint-Trond, 1367, 228.

Grijf (Daniel), jadis combattant à Basweiler, 1374, 44.

Grimberghen (Guillaume van), jadis combattant à Basweiler, 1374, 44.

Grimmaer (Louis), échevin de Malines, 1393, 239.

Groesbeek (Jean van), jadis combattant contre le comte de Flandre, 1358, 72.

Gronsveld (Henri, seigneur de), chevalier, 1338, 96 et 195.

Gueldre (Marguerite, fille ainée de Renaud, comte de), 1335, T. I, p. 96.

H

Haamstede *(Goede,* dame de) et de *Berghen,* 1346, 196.

Haarlem (Guillaume van), écuyer, 1298, 124.

HABBEKE *(Johannes de)*, échevin de Bruxelles, 1416, 235.

Hademar (Sigfrid van), 1309, 186.

Haeck (Gislebert), échevin de Bois-le-Duc, 1474, 231.

Haept (Roger van der), échevin d'Anvers, 1580, 113.

Hagenbeck (Jean van), 1338, 187.

HAYVE (Guillaume *inghen)*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1494-96, 184.

Halle (Jean van), échevin de Léau, 1313, 227.

Hallet (Gauthier de), 1339, 103.

Ham (Jean van), échevin de Bois-le-Duc, 1469, 231.

Hamal (Eustache de), chevalier, 1281-82, 129.

Hammerstein (Arnould, burgrave de), 1268, 17.

Hannut (Gérard de), jadis combattant à Basweiler, 1374, 44.

Hanon (Pierre), 1526,
— (Géry), 1527,
} 61, hommes de fief du Hainaut et de la cour de Mons.

Haren (Monseigneur Ogier van), chevalier, voué de Maestricht, 1283 (n. st.), 131.

— (Adam van), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1496, 185.

HARNELLY (**HARNILHY ?**) (Robert de), jadis combattant à Basweiler, 1374, 44.

Harper (Jean), échevin de Burtscheid, 1462, 193.

Hazebrouck (Gaylier de), jadis combattant à Basweiler, 1374, 44.

Hauten (Gilles van den), à Bruxelles, 1617-28, 138.

Havere (Josse van), échevin de Saint-Nicolas, 1551, 57.

Heelt (Godefroid de), échevin de Malines, 1425, 241.

Heetvelde (Jean van den), chevalier, échevin de Bruxelles, 1422, 235.

Heijms (Jean), jadis combattant à Basweiler, 1374, 45.

Helfenstein (Henri de), chevalier, 1298, 157.

— (Herman, seigneur de), 1338, 166.

Hellebeek (Arnould de), chevalier, 1338, 97.

Hemptinne (Eustache de), chevalier, 1250, 69.

— *(Stassins* de), 1294,
— (Libert de), chevalier, 1346-55,
— (Jean de), 1355,
} 69, hommes de fief du comte de Namur.

— (Arnould de), jadis combattant à Basweiler, 1374, 70.

[—] (Louis [de]) [dit] du *Verbos,* homme de fief du comte de Namur, 1420, 70.

— (Jacques de), écuyer, seigneur de Wangenies, 1524, 70.

Hénin, voir **Alsace.**

Hennin (Jean de), chevalier, sire de Boussu, 1298, 30.

Heppignies (Gauthier et Sébastien de), chevaliers, 1251, 33.

HERSEELE (**HERSSELT**) (Les échevins de), 1476-97, 152.

HESE (Gérard van), jadis combattant contre le comte de Flandre, 1357, 72.

Hezeacker (Gossuin van den), échevin de Bois-le-Duc, 1479, 232.

Heumen, voir **HOEMEN.**

HOEMEN (**Heumen**) (Arnould van), seigneur d'Ammerzoden, 1386, 197.

Hoen (Renier), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1338-43, 180.

Hoevel (Renier van den), échevin de Bois-le-Duc, 1481, 232.

Hofstade (Henri van), jadis combattant à Basweiler, 1374, 45.

Hofstaden (Gérard van der), échevin de Malines, 1418, 241.

Hofstat, voir **Craije**.

Hochkirchen (Egmund van), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1490, 183.

Hollenfels (Jean, seigneur de), chevalier, 1319, 161.

Hondschoote (Gauthier de), chevalier, 1275, 34.

Horn, voir **CORNU**.

Horpisch (Jean), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1530, 185.

Hove (Thomas van den), — (Godefroid van den), jadis combattants à Basweiler, 1374, 45.

— (Mathieu van den), archevêque de Malines, 1652, 148 (voir **HAYVE**).

Hovynes (Jacques d'), échevin de Malines, 1628, 246.

Huge (Jean), échevin de Burtscheid, 1407, 191.

Hulhuizen (*Loef* van), chevalier, 1349, 188.

Hulin (Christophe), homme de fief du Hainaut, 1561, 61.

— (Adrien), *cambier*, à Braine-le-Comte, 1565, 61.

— (Adrien), homme de fief du Hainaut, 1569, 61.

I

Immendorf (Léonard van), échevin de Burtscheid, 1453, 192.

Immerseel (Jean [de Lierre], seigneur d') et de Wommelghem, chevalier, 1338, 97.

— (Charles d'), seigneur de *ter Heijden*, 1391, 55.

— (Gauthier van), échevin d'Anvers, 1537 (n. st.), 113.

Ingelheim (Philippe von), chevalier, 1339, 103.

Ingen (Rover van), jadis combattant contre le comte de Flandre, 1357, 72.

Iseghem (Boudouin, sire d'), 1238, 24 et 140.

Isenburg (Salentin, seigneur d'), 1276, 157.

IJsselstein (Gisbert, chevalier d') 1309, 195.

IJssche (Damoiselle Elisabeth van); son sceau est employé par [sa fille?] Marie Clutings, 1374, 54.

J

Jamblinne (Guillaume de), — (Gilles de), — (*Hunstineel* de), jadis combattants à Basweiler, 1374, 53.

Jauche, voir **Gommegnies**.

Jodoigne (Henri de), chanoine de Cambrai, 1340, 103.

Jocquet (*Danceau*), homme de fief du Hainaut, 1524, 62.

Julémont (Jean de), jadis combattant à Basweiler, 1374, 45.

Juliers (Gérard de), chevalier, seigneur de Caster, 1295, 117.

Jupleux (Louis de), chevalier, 1355, 6.

— (Godefroid de), jadis combattant à Basweiler, 1374, 46.

JUVINCOURT (Jean, chevalier de), 1243, 16.

K

Cache de Nivelles (Arnould), jadis combattant à Basweiler, 1374, 46.

Cale (Henri), échevin de Malines, 1420, 241.

KALENBERCH (Dame Ermentrude de), 1299, 23.

Calsteren (Jean van), chevalier, échevin de Louvain, 1351 (n. st.), 225.

— (Jean van den), chevalier, jadis combattant à Basweiler, 1374, 46.

Campenhout (Jean van), échevin de Malines, 1425, 242.

Canne (Jean van), écuyer, bourgeois de Maestricht, 1339, 97.

Carondelet (Jean), seigneur de Solre-sur-Sambre, 1555, 136.

Castagne (Guillaume), prévôt de Tournai, 1285, 132.

— (Guillaume), juré de Tournai, 1286, 132.

Kats (Henri van), 1292, 121,
-- *(Costijn* van), 1292, 143,
— (Nicolas van), chevalier, 1298, 18. } hommes du comte de Hollande.

Katzenelnbogen (Gérard de), chevalier, 1299, 118.

Catthem (Nicolas de), homme de fief du Hainaut, 1434, 62.

Cauwere (Jean de), maïeur de Saint-Nicolas, 1648, 57.

Keijenoghe (Louis), 1369,
Kem[m]erlinc (Gauthier), 1388, } 226, échevins de Louvain.

Keppel (Thierry, sire de), 1286, 37.

— (Gauthier van), 1301, 186.

KERBIX (Michel van), chevalier, jadis combattant contre le comte de Flandre, 1357, 72.

Kerman (Arnould), échevin de Malines, 1608, 246.

Kerpen (Thierry de), oncle de Jean, seigneur de Kerpen, 1321, 162.

— (Jean, seigneur de), chevalier, 1330, 164.

Kinschot (François de), chevalier de Saint-Jacques, etc.,
— (François de), comte de Jette-Saint-Pierre, etc., } xvme siècle, 218 et 219.

KIRKELE (Louis, seigneur de), chevalier, 1301, 159.

Clerck (Philippe de), échevin de Malines, 1549, 244.

Clervaux (Gauthier, seigneur de), chevalier, 1324, 162.

Clarensone (Quentin), échevin d'Anvers, fin du xive siècle, T. I, p. 63.

— (Quentin), même qualité, comm' du xve siècle, T. I, p. 63.

Closser (Guillaume die), jadis combattant à Basweiler, 1374, 46.

Cock (Lambert de), petit chanoine, à Bruxelles, 1451, 55.

Colen (Pierre), échevin de Bois-le-Duc, 1478, 231.

Condé (Nicolas de), 1213, 15.

— (Nicolas de), chevalier, sire de Morialmé, 1278, 11.

— (Guillaume de), seigneur de *Bailleul*, 1345, 214.

Conflans (Hugues de), chevalier, 1281, 36.

Coninc (Jean de), échevin d'Anvers, 1443 (n. st.), 175 (voir **Rex**).

Cons (Jacques, sire de), 1225, 15.

— (Jean, sire de), 1291, 17.

Contrecœur (Othon, sire de), 1264, 33.

— (Othon, sire de), 1374, 40.

Cörbitz, voir **Kerbix**.

Chorus (Jean), 1362,
— (Henri), 1381-1407, } échevins d'Aix-la-Chapelle, 181 et 182.

CORNU *(Franco de), miles ;* son sceau sert à *Conrardus de Cornu, de Colonia miles,* 1338, 97.

Cortils (Ivain de), jadis combattant à Basweiler, 1374, 46 (voir **Maelgrapp**).

Cotereau (Marie de), baronne de Jauche, xvme siècle, 137.

Coucy (Enguerrand, sire de), d'Oisy, etc., 1278, 13.

Coudenberg (Godefroid van), échevin de Bruxelles, 1336, 233.

Couckelaere (Gauthier van), chevalier, 1284-87, 130.

Courtrai (La ville de), 1372, 151.

Craije van der Hofstat (Jean), chevalier, 1338, 93.

Crainhem (Arnould de), chevalier, 1374, 47.

— (Les échevins de) et de Woluwe, xvne siècle, 204.

Créhange (Guillaume, seigneur de) et de Pittange, 1539, 106.

— (*Wiric*, seigneur de) et de Pittange, 1630, 106.

Cronenburg (Frédéric de), 1340, 166.

— (Pierre, sire de, et de Neuerburg, 1374, 39.

Cruesen (André), archevêque de Malines, 1659, 149.

Kruiningen (Jean, seigneur de), chevalier, 1298-99, 124.

Crupelant (Godefroid), écuyer, 1339, 79.

— (Jean), chevalier, — (Henri), chevalier, } 1345, 79.

Crupelant (Francon), 1345, 79.

— (Henri), — (Jean), } jadis combattants à Basweiler, 1374, 80.

— (Jean), échevin de Louvain, 1375-78, 80.

— (Henri), échevin de Bruxelles, 1393-1410, 80.

— (Edouard), échevin de Vilvorde, 1468, 105.

Kueting (**Quétin**) (Henri), dit le Panetier, 1339-40, 104.

Kuijk (Othon, seigneur de), 1338, 98.

— (Othon, seigneur de), 1339, 1.

— (Jean van), jadis combattant à Basweiler, 1374, 47.

— (Jean van), seigneur d'Hoogstraeten, 1388, 197.

Kuijst (Henri), échevin de Bois-le-Duc, 1490, 232.

KUNSTAT (*Iring van*), jadis chef de rotte à Basweiler, 1374, 39.

L

Lalaing (Sire Simon de), sire de Hordain, etc., 1368, 215.

— (Philippe, comte de), baron d'Escornaix, etc., 1575, 137.

Lancaster (Henri de), comte de Derby, chevalier, 1339, 87.

Lathem (Sohier van), vassal de Jacques Muers, 1445, 176.

Launay (Pierre-Albert de), roi d'armes de Brabant, xviie siècle, 65.

Laurens (Nicolas), — (Collinet), } hommes de fief du Hainaut, 1554, 62.

Leeden (*Hertbaren* van), chevalier, 1299, 195.

Leefdael (Roger de), châtelain de Bruxelles, 1326-31, 35.

Leeuw (Gauthier de), échevin de Bruxelles, 1432, 236.

Leyen (Jean von der), chevalier, 1344, 167.

— (Pierre von der), chevalier, 1374, 47.

Lelijbom (Jean), échevin de Malines, 1408, 240.

Lentz (Jean), juge d'Aix-la-Chapelle, 1494-96, 184.

Letsch, voir **Mülheim**

Liebenstein (Werner Schencke von), chevalier, 1342, 206.

Lierre, voir **Immerseel**.

Ligne (*Fastres* de), chevalier, 1280, 140.

Limminghen (Louis uten), le jeune, jadis combattant contre le comte de Flandre, 1357, 72.

LYNDEL, voir **Wake**.

Linden (Henri van der), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1370-78, 182.

Linzenich (Allard van), échevin de Burtscheid, 1471, 194.

List (Jean van der), échevin d'Anvers, 1431, 248.

Loë (Jean van den), 1450, 190.

Lokhorst (Henri van), feudataire à Gaesbeek, 1445, 176.

Lombeek-Notre-Dame (La cour féodale de), etc., xviie siècle, 179.

Longavesnes (*Forchy* de), jadis combattant à Basweiler, 1374, 47.

Looz (Jean de), seigneur d'Agimont, 1300, 144.

Looz (Marie de), dame de Diest, 1307, 131.

Lorraine (Robert, bailli du duc de) (voir **Wasselnheim**), 1289, 158.

Lose (Gilles de), échevin de Bruxelles, 1298, 133.

Louvain (Béatrice de), dame de Gaesbeek, etc., 1335, 23.

Loven (Jean van), échevin de Malines, 1591, 245.

Lövenich (Guillaume van), jadis combattant contre le comte de Flandre, 1357, 73.

Löwenburg (Jean, sire de), 1268, 21.

Luyr (Michel), échevin de Burtscheid, 1464, 194.

Luxembourg (Waleran de), chevalier, sire de Ligny, 1285, 12.

— (Wenceslas, duc, et Jeanne duchesse de), etc., 1353, 172.

— (Waleran de), seigneur de Ligny, 1361, 75.

— (Pierre de), comte de Conversano, etc., 1425, 65.

M

Maalstede (Jean van der), vassal du comte de Hollande, etc., 1292, 121.

Maelgrapp de Cortils (Gérard), jadis combattant à Basweiler, 1374, 47.

Maere (Nicolas de), 1386, maïeur
— (Jean de), 1386, échevin
— (Pierre de), 1551, échevin
} de Saint-Nicolas, 56.

Maeterlinck (Pierre), bailli de la seigneurie de Renaix, 1494, 203.

Magherman (Jean), chevalier, 1338, 98.

Magnus (Henri), chevalier, 1427,
— (Gauthier), 1437,
} échevins de Bruxelles, 236.

Malberg (Henri, sire de), 1341, 212.

— (Guillaume, sire de), 1374, 48.

Maldeghem (Philippe, sire de), chevalier, 1374, 201.

— (Eugène, comte de), fin du XVIIIe siècle, 109.

Manderscheid (Jean-Maurice-Gustave, comte de), etc., 1694, 108.

MANY (Eustache de), chevalier, 1366-67, 201.

Marsselaer (Jean van), jadis combattant à Basweiler, 1374, 48.

MATLAR (Guillaume van), 1338, 187.

Maulde (Robert, chevalier de), 1256, 35.

Meerbeek (Guillaume van), échevin de Malines, 1589, 244.

Meeren (Henri van der), jadis combattant à Basweiler, 1374, 48.

Meynevelder (Sire Thierry), 1330, 164.

Meynevelder (Henri), fils de *Dyttard* von Pfaffendorf, 1366, 170.

Meysembourg (Gauthier, seigneur de), 1349-62, 168.

Melen (Rigaud de), jadis combattant à Basweiler, 1374, 48.

MELCHEBOURNE (Richard van), jadis combattant contre le comte de Flandre, 1357, 73.

MELLET (Isabelle de), comtesse de Joigny, etc., 1289, 23.

Melun *(Hue* de), sire d'Antoing, 1371-92, 215.

Mengiaert (Guillaume), bourgmestre d'Anvers, 1443 (n. st.), 175.

Mennen (Antoine), échevin de Bruxelles, 1441, 237.

Mergant (Henri), jadis combattant à Basweiler, 1374, 48.

Merode (André de), seigneur de Frankenberg, 1407-20, chevalier, voué de Burtscheid, 1424, 6, 192 (voir **Rimburg**).

Mersch (Jean van), jadis combattant à Basweiler, 1374, 49.

Meschede (Godefroid von), 1286, 205.

Métier des fourreurs (Le), à Cologne, 1396, T. I, p. 77.

Metten Scachte (Jean), échevin de Bruxelles, 1394, 234.

Meurs (Jean van), échevin d'Anvers, 1649, 114.

Michiels (Jean), changeur à Bruxelles, 1366, 223.

Milchborn, voir **MELCHEBOURNE**.

Mire (Jacques le), à Bruxelles, 1634, 138.

Mispelken (Renier), échevin de Saint-Trond, 1261, 55.

Moelen (Arnould van der), échevin de Léau, 1358, 227.

Moeln[e]re (Guillaume de), échevin d'Anvers, 1445, 249.

Moers, voir **Mours**.

Moyland (Thierry de), 1389-91, 202 (lisez : Moyland, au lieu de Mouland ; voir Suppl.).

Moine (Wiart le), prévôt de Saint-Quentin, 1281-83, 119.

Mol (Ivain de), échevin de Bruxelles, 1383, 233.

Molembais (Jean de), écuyer, 1338, 98.

Molenere, voir **Moeln[e]re**.

MOLITOR *(Arnoldus dictus)*, échevin d'Aerschot, 1344, 229.

Momalle (Gauthier de), dit de Warfusée, etc., 1338, 99.

Mompelier (Jean), écuyer, 1380, 196.

Monix (Jean), échevin de Bois-le-Duc, 1400, 230.

MONCLE[I]R (Jacques, seigneur de), chevalier, 1342-55, 167.

Monreal (Charles van), chevalier, jadis combattant contre le comte de Flandre, 1357, 73.

Mons (Guillaume van), échevin de Bruxelles, 1408, 234.

Mont (Maître Guillaume du), licencié en droit, conseiller ordinaire des Archiducs, à Mons, 1600-10, 139.

Montbray (Jean de), chevalier, 1339, 88.

Montjardin *(Gierlax,* sire de), chevalier, etc., 1374-75, 54.

Morialsart (Arnould de), chevalier, 1374, 49.

Mortagne (Guillaume de), chevalier, sire de Rumes, 1290, 27.

— (Thomas de), chevalier, 1291 (n. st.), 27.

Motten (Guillaume van der), jadis combattant à Basweiler, 1374, 49.

Mouland, leçon erronée, voir **Moyland**.

MOULINS (Jean de), chevalier, 1339, 88.

Moureau (Guillaume), XVI-XVIIe siècle, T. I, p. 86.

MOURS *(Johannes dictus)*, échevin de Bruxelles, 1423, 235.

Muers (Jacques), seigneur en Gaesbeek, 1445, 176.

Muijsen (Gérard van), homme de fief du duc de Brabant, 1364, 77.

Mülheim (Gerlac de Letsch de), chevalier, 1338, 102.

Müllenheim (Rycwyn de), jadis combattant à Basweiler, 1374, 49.

Mussy (Conon de), 1228, 19.

Musschenbroek (Sceijvaert van), chevalier, 1374, 49.

N

Namur (Guillaume de), jadis chef de rotte à Basweiler, 1374, 40.

Nassau (Jean, comte de), jadis combattant contre le comte de Flandre, 1357, 73.

Néthen (Jean van), échevin de Louvain, 1262-63, 133.

NEUFCHASTEL (Frédéric, seigneur de), 1323, 162.

— (Claude de), seigneur du Fay, de Grancey, etc., 1479-1500, 135.

Neufchâteau (-lez-Visé) (Le banc de justice de), 1699, 220.

Neumagen (Jean von), chevalier, 1356, 169.

Niel (Arnould van), chevalier, 1292, 127.

NYENHUS (Henri), 1359, 189.

Nieuwland (Rodolphe van), jadis combattant contre le comte de Flandre, 1357, 74.

NOERTEGAETTE (Ferdinand del), homme de fief du Hainaut, 1606, 63.

Noijts (Guillaume), échevin d'Anvers, 1430, 248.

— (Guillaume), même qualité, 1443 (n. st.), 175.

Noot (Henri van der), 1449, } 237, échevins
— (Jean van der), 1455, } de Bruxelles.

Norderwijck (L'église de), 2 sceaux du XVIIe siècle, 67.

Nouvelles (Philippe de), 1337, 200.

Nuijst (Arnould), écoutète de Maestricht, 1388, 99.

O

Odenkirchen (Gérard, burgrave d'), 1370-73, 207.

Oem (Jean), jadis chef de rotte à Basweiler, 1374, 40.

Oliviers (Henri), échevin de Tirlemont, 1370, 247.

Oppendorp (Everard van), échevin de Louvain, 1257, 224.

Orley (Guillaume von), chevalier, 1368, 171.

Orley (Jean von), frère dudit, 1368, 171.

Ossenbroek *(Genecinus* van), chevalier, échanson du comte de Clèves, 1289, 127.

Ottange *(Collart* d'), chevalier, 1348, 168.

Oupeye (Lambert, sire d'), chevalier, 1338, 99.

— (Lambert, sire d'), 1374, 40.

P

Pape (Jean de), échevin d'Anvers, 1432, 248.

Papenbroec (Jean van), échevin de Malines, 1385, 239.

Parijs (Jean van), échevin de Malines, 1348, 238.

PARCGATE (**PERGATE**) (Gilles van den), à Gaesbeek, 1445, 176.

Pels (Gislebert), échevin de Bois-le-Duc, 1476, 231.

Percy (Henri de), chevalier, 1339, 89.

PERGATE, voir **PARCGATE**.

Péries (Focillyen des), homme de fief du Hainaut, 1606, 63.

Périgord (Talleyrand de), 1368, 78.

Perrenot (Antoine), cardinal de Granvelle, etc., 1573, 148.

Perwez (Les échevins de la franche ville de), XIVe siècle, 151.

Petersheim (Henri, sire de), 1282, 25.

— (Guillaume, sire de), chevalier, 1338, 100.

Pfaffendorf (Les échevins de), 1338, 165.

— *(Dyttard* von), 1366, 170 (voir **Meynvelder**).

Pittange (Arnould, seigneur de), 1337, 165.

Poele (Gilles van den), chevalier, vassal du comte de Hollande, etc., 1292, 122.

Poele *(Colijn* van den), vassal du comte de Hollande, etc., 1292, 122.

Polanen (Philippe van), chevalier, jadis combattant contre le comte de Flandre, 1357, 74.

Pont (Gossuin *in)* (et *de Punt),* échevin d'Aix-la-Chapelle, 1343, 180.

Ponthieu (Scel royal du comté de), 1396, 150.

Pontillas (Arnould de), vassal du comte de Namur, 1327 (n. st.), 91.

— (Jean de); son sceau sert à *Wathiers de Foul,* 1331 (n. st.), 91.

— (Libert de), écuyer, 1338, 91.

— (Gontier de), écuyer, 1338, 91.

— (Massart de), mayeur, 1428, 92.

— (Thomas de), maire de la cour de Saint-Lambert, à Flawinne, 1432, 92.

— (Jacques de), échevin du chapitre de Saint-Aubin, à Namur, 1449, 92.

Poortere (Jean de), échevin de Malines, 1326, 238.

Popuelle (Guillaume de), sire de Grand-Metz, XIIIe siècle, 19.

Pottes (Thierry de), jadis homme d'armes d'Allemand, bâtard de Hainaut, 1374-75, 202.

Print van NIJVELE (Louis), 1397, 197.

Q

Quadrebbe (Les échevins de la cour de), à Piétrain, XIVe siècle, 151.

Quaderbrugghen (Gauthier van der), chevalier, 1338, 93.

— (Gauthier van der), chevalier, 1374, 50.

Quesne (Vincent du), homme de fief du Hainaut, 1618, 64.

Quétin, voir **Kueting**.

Quiévrain (Marie de), dame d'Ancerville, 1283, 23.

— (Julienne, jadis dame de), 1294, T. I, p. 96.

R

Raadt (Maître Jean-Herman de), docteur en droit, avocat, etc., vers 1764, 139.

Radewaerd (Adam), échevin de Malines, 1320, 238.

Raet (Dominique de), échevin d'Anvers, 1650, 114.

Randerath (Mathilde de), femme de Jean, sire de Reifferscheid, 1341, T. I, p. 96.

Ranst (Jean van), chevalier, 1374, 50.

Raul *(Jannet)*, homme de fief du Hainaut, 1561, 63.

Reenderen (Jordan van), 1319, 186.

Reifferscheid (Renier, sire de), chevalier, 1383-85, 212 (voir **Randerath**).

Reymersstok (Jean van), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1536, 185.

Rheinbach (Thierry von), l'aîné, chevalier, 1288, 142.

Reinbout (Godefroid), échevin d'Aerschot, 1353, 229.

Reijneere (Henri), homme de fief de Saint-Bavon, à Gand, 1395, 179.

Renesse (Jean de), chevalier, 1289, 26.

Renneberg (Sire Henri von), résidant à Virneburg, 1344, 167.

Rethij (Les échevins de), XIVe siècle, 66.

Reuland (Arnould, seigneur de), 1311, 161.

REX *(Arnoldus)*, échevin de Bruxelles, 1300, 233.

Ridder (Jean de), échevin de Louvain, 1298, 133.

Riethoven (Jean van), échevin d'Anvers, 1443 (n. st.), 175.

Riewaile (Jean), échevin de Burtscheid, 1464, 193.

Rijcke (Gilles de), échevin de Louvain, 1364, 226.

Rimburg (Gérard [de Merode], seigneur de) 1338, 98.

Ringenberg (Sohier de), 1247, 31.

Rijt (Jean van der), bourgmestre d'Anvers, 1443 (n. st.), 175.

Rivieren (Rasse van), seigneur de Neer-Linter, 1374, 50.

Rixtel (La cour féodale de), XVIIIe siècle, 86.

Robijns (Jean), 1392-1416, 239, } échevins
— (Gauthier), 1443, 242, } de Malines.

— (P.-J.), seigneur des Grands- et Petit-Rollant, XVIIIe siècle, 110.

Rochette (Arnould, sire de la), 1244, 7.

— (Jutte, dame de la), 1343, 167.

Rode (Guillaume van), juge d'Aix-la-Chapelle, 1381, 182.

Rodemack (Gilles, sire de), lieutenant du duché de Luxembourg, 1374, 50.

RODENBORGH *(Rycolphus de), miles*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1351, 180.

Rodestock (Gérard), 1368, 78.

Roelants (Simon), échevin de Bruxelles, 1385, 233.

— (Martin), échevin de Malines, 1591, 245.

Roeser, voir **ROSIERS** et **RÛSERE**.

Rœulx (Giles, dit *Rigaut*, chevalier, seigneur du), 1287, 1.

Roy (Philippe le), 1re moitié du xvne siècle, 112.

— (Philippe le), chevalier, seigneur de Broechem, etc., vers 1650, 68.

Royer (Henri), — (Georges), } lombards de la cité d'Asti, 1286, 128 et 199.

Roisin (*Hugues de*), chevalier, 1292, 144 (voir **Semeries**).

ROSIERS (**Roeser**?) (Godefroid de), écuyer, 1333, 165.

ROSNE (La seigneurie de), xvne siècle, 179.

Rotselaer (Jean, seigneur de), Vorsselaer, Rethij, etc., 1416-30, 155.

Rouchout (Robert van den), maieur du commandeur de Bernissem, dans sa cour censale de Mielen-sur-Aelst, 1481, 223.

Roussy (Gilles, sire de), 1374, 5.

Rover (Jean de), chevalier, conseiller du duc de Brabant, 1357, 75.

— (Thierry dit), jadis combattant à Basweiler, 1374, 50.

Rube *(Gherem)*, feudataire de Jacques Muers, seigneur en Gaesbeck, 1445, 176.

Rüdesheim (Conrard de), chevalier, 1321, 38.

Rummen (Arnould, seigneur de) et de Quabeck, 1361, 75.

RUNCKERNA *(Walterus de)*, échevin de Tirlemont, 1292 (n. st.), 247.

Ruremonde (Thierry, voué de), 1286, 38.

RÛSERE (**Roeser**?) (Nicolas, fils de Godefroid, seigneur de), 1367, 171 (voir **ROSIERS**).

S

Sayn (Guillaume von), écuyer, fils du comte de Sayn, 1394, 5; seigneur d'Arquennes, 1398, 210.

Salm (Henri, comte de), xme-xive siècle, 30 (voir **Schoonvorst**).

SANCTA CATHERINA *(Adam, dictus de)*, échevin de Saint-Trond, 1275, 228.

Zant (Léonard), échevin de Burtscheid, 1471, 194.

SART (Jean *van der*), 1395-97, 203.

Sartiaux (Jean), *sourmaires* de Tournai, 1285-6, 132.

Sausses (**Sausait**) (Jean), chevalier, seigneur de Boussoit, 1292-130.

Zeebroeck (Léon van), échevin de Bruxelles, 1389, 233.

Seghers (Adrien-Jean), échevin de Waesmunster, 1632, 57.

SEGRAIDE *(Gottschalck van)*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1477, 183.

Selbach (Thierry Wolf von), 1353, 169.

Semal (Thibaut), sire de *Bronsberg*, 1374, 51.

Semeries (Damoiselles Jeanne et Marguerite de), filles de feu Jean de Roisin, chevalier, 1278, 22.

Senlis (Bailliage de), dans la prévôté de Compiègne et de Choisy, 1315, 150.

Septfontaines (Nicolas, seigneur de), chevalier, 1291, 128.

— (Jean, seigneur de) et de Cranendonck, 1374, 40.

SHER JACOBS *(Ghiselbrecht)*, bailli et semonceur de la châtellenie du Vieux-Bourg, a Gand, 1387, 1420, etc., 174.

Serjacops, dit van den Poele (Francon), 1423-29,
— , dit van den Poele (Francon), 1448-65,
— , dit van den Poele (Everard), 1452-67,
} échevins de Bruxelles, 173.

Seraing (Théodore, seigneur de), chevalier, 1338, 100.

Sierck (Ferry, seigneur de), 1303, 159.

SILVESTRIS *(Joannes, comes)* (de Daun), 1338, 94.

SINT-AELBRECHT (Renier van), jadis combattant à Bäsweiler, 1374, 43.

Sire Jacob (Jean), homme de fief des châtellenies de Flobecq et de Lessines, 1570, 174.

Sizein (Henri), échevin de Louvain, 1361, 225.

Sijsseele (Gauthier de), 1237, 32.

Schenke, voir **Liebenstein**.

Schirick (Helvige, dame de), 1285, 23.

Schleiden (Frédéric, noble homme, sire de); son sceau est appendu par Conrard, sire de Schleiden, 1270, 21.

— (Conrard von), chevalier, 1324, 211.

Schmitten (Jean van der), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1496, 184.

Schönberg (Frédéric de), burgrave de Lahneck, 1325, 163.

— (Hugues de), jadis combattant à Basweiler, 1374, 51.

— (Thierry, seigneur de), écuyer, 1380, 209.

SCHONECKE (Arnould de), écoutète de Boppard (?), 1306 (?), 160.

Schönrath (Henri van), chevalier, 1363, 77.

Schoonejans (Jean), échevin de Malines, 1310, 76.

Schoonhoven (Olivier van), seigneur de Horst, etc., commencement du XVIIe siècle, 112.

Schoonvorst (Renier, fils aîné du sire de), 1374, 40.

— (*Philippe* de), comtesse de Salm, 1378, 208.

— (Renier, sire de) et de Sichem, 1381-82, 210.

Schoote (Simon van), maïeur de Saint-Nicolas, 1551, 56.

SCULTETII (*Lambertus*), échevin de Saint-Trond, 1332-43, 228.

SCULTETUS (*Conradus dictus*), *miles*, 1298, 118.

Schwartzenberg (Jean von), dit Waldhase, 1356, 169.

Zobbe (Englebert), chevalier, 1363, 76.

— (Englebert), chevalier, 1378, 189 (voir **Altena**).

Soers (Alexandre van), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1370, 181.

Soetern (Henri van), jadis combattant à Basweiler, 1374 (Par suite d'une erreur typographique, le sceau se trouve couché : le côté senestre constitue le haut du sceau), 51.

Soyecourt (Gilles de), seigneur de *Moy*, 1368, 78.

Soleuvre (Alexandre, sire de), voué de Luxembourg, vers 1250, 20.

Solm (Jean, comte de), 1338, 102.

ZURPELE (H. de), chevalier, vers 1300, 18 (voir **Surpele**).

Zoutelande (Henri van den), chevalier, 1299 (n. st.), 124.

SPAENHEM (**Sponheim**) (Henri de), chevalier, 1338, 102.

Spijsken (Martin), échevin de Bruxelles, 1486, 237.

Spoelberch (Jean de), XVIe siècle, 178.

— (Charles-François de), seigneur de Lovenjoul, etc., 1662-65, 178.

Sponheim (Simon, comte de), 1299, 14 (voir **SPAENHEM**).

Spontin (Guillaume de), chevalier, 1353-74, 6.

Staffel (Thierry von), chevalier, 1351, 168.

Stalle (Les échevins de) et d'Overhem, 1435, 152.

— (Les échevins de), etc., XVIIe siècle, 155.

— (Les échevins de), fin du XVIIIe siècle, 152.

Steenre (Thierry van), 1328, 187.

Steenweghe (Gauthier van den), jadis homme d'armes de Jacques de Bourbon, chevalier, 1374, 202.

Stegen (Philippe van der), licencié en droit, etc., 1624-35, 138.

Stein (Jean von dem), chevalier, 1325, 163.

— (Jean vom), chevalier, 1363, 76.

Steijn (Arnould, seigneur de), 1363, 105 (lisez, sur la planche, Steijn, et non Stein).

Stocman (Pierre), échevin de Malines, 1516, 243.

Stommeln (Mathieu von), chevalier, vassal du comte de Luxembourg, 1321, 211.

Stout (Henri), échevin de Tirlemont, 1260, 133.

Straten (Richard de), 1226, 32.

Strijen (Thierry, sire de), 1299, 38.

Strucht (Gérard van), écuyer, 1366, 196.

Strünkede (Godefroid van), 1426, 190.

Stuckens (Sceau-cachet de la famille), XVIIIe siècle, 204.

Zuijlen (Thierry van), 1287, 141.

— (Thierry, seigneur de), chevalier, 1356, 196.

Surpele (Daniel van), échevin et bourgmestre de Diest, mort en 1583, 55 (voir **ZORPELE**).

ZWEIBRÜCKEN, voir **Deux-Ponts**.

T

Tahon (Nicolas), xvᵉ-xvɪᵉ siècle, 81.

— (Jean), 1504, 81,
— (Jean), 1512, 81,
— (Nicolas), 1515, 81,
— (Nicolas), 1551, 82,
— (Jean), 1562, 82,
— (François), 1572, 82,
hommes de fief du Hainaut et de la cour de Mons.

— (Augustin), abbé de Saint-Aubert-lez-Cambrai, 1745, 82.

Taije *(Rodulfus)*, écuyer, 1338, 5.

— (Jacques), échevin de Bruxelles, 1391, 234.

Talleer (Henri), échevin d'Aerschot, 1360, 229.

Talleyrand, voir **Périgord**.

Taquenier (Marie-Thérèse-Victoire), milieu du xvɪɪɪᵉ siècle, 111.

Thynes (Pierlot de), jadis combattant à Basweiler, 1374, 53.

Thynes. Gérard, le bâtard (de Thynes?), varlet dudit Pierlot, jadis combattant Basweiler, 1374, 53.

THYPTOFT (Jean de), chevalier, 1339, 89.

Torre (Godefroid van den), chevalier, 1374, 51.

Trazegnies (Othon de), 1225, 153.

— (Gilles, seigneur de), 1246, 153.

— (Gilles le Brun, sire de), 1256, 34.

— (Jean, seigneur de), 1335, 154.

— (Othon de), le jeune, chevalier, 1374, 51.

— (Othon, sire de) et de Silly, 1391, 202.

— *(Ansiaux,* seigneur de), de Silly, etc., 1405, 154 (voir **Contrecœur**).

Trooz (Sceau-cachet de la famille), xvɪɪɪᵉ siècle, 204.

Troostembergh (Bernard-Guillaume-Maximilien de), xvɪɪɪᵉ siècle, 179.

Tweenberghen (Arnould van), écuyer, bourgeois de Maestricht, 1339, 100.

U

Uden (Herman van), échevin de Saint-Trond, 1350, 228.

— (Gérard van), jadis combattant contre le comte de Flandre, 1357, 74.

ULENBROEC (Renier van), 1359, 189.

Ulmen (Sire Henri Bove, seigneur d'), 1340, 166

V

Vercouteren (Jean), échevin de Saint-Nicolas, 1551, 56 (Son sceau est renversé, sur la planche : le bas doit être en haut).

Vijdt (Jean), échevin de Malines, 1549, 243.

VYHAVE *(Wesselus dictus van den),* 1316, 186.

Ville (Gérard, seigneur de), chevalier, 1324, 199.

Villers (Denis de), protonotaire apostolique, xvɪᵉ siècle, 147.

Vijltere (Gauthier de), échevin de Léau, 1342, 227.

Vinalmont (Pierlot de), jadis combattant à Basweiler, 1374, 52.

Vijvere (Josse-Hubert van den), *praetor* du pays de Grimbergen, xvɪᵉ-xvɪɪɪ siècle, 110.

Vlemincx (Jean), 1632,
Voesdonc (Gauthier van), 1410,
échevins de Malines, 240 et 240.

Volckwyn (Guillaume), échevin de Burtscheid, 1464, 193.

VONDERN (Thierry van), chevalier, 1292, 127.

Voorne (Gérard, seigneur de), écuyer, etc., 1298, 124.

Vos (Nicolas de), échevin de Malines, 1604, 246.

Vossem (Pierre van), échevin de Louvain, 1378, 226.

VRANCKENHOVEN (Guillaume van), 1357-58, 201.

Vridagh, voir **Buddenburg.**

VRILINCHOVEN (Guillaume van), échevin de Malines, 1368, 239.

W

Waha (Julio de), 1357-58, 75.

— (Julio de), jadis combattant à Basweiler, 1374, 52.

Wake de LYNDEL (Thomas), chevalier, 1339, 90.

Wachtendonck (Henri van), échevin de Malines, 1592, 245.

Waldhase, dit **Schwartzenberg.**

Walhain (Othon de), chevalier, 1283, 141.

Walincourt (Jean, sire de), etc., 1311, 31.

Walcourt (Thierry de), sire de Rochefort, etc., 1264, 26 (voir **Farciennes**).

WALTEM *(Johannes dictus), miles,* 1338, 101.

Warfusée, voir **Momalle.**

Warsberg (Jean, seigneur de), 1270, 156.

— (Jacques de), chevalier, 1307, 160 (Le prénom a été oublié, sur la planche).

Warwick (Thomas, comte de), chevalier, 1339, 90.

WASCHENSTEIN *(Gobellinus de), armiger,* 1339, 101.

WASSELNHEIM (Thierry, avoué de), 1289, 158.

Wattripont (Gilles, sire de), chevalier, 1268, 34.

— (Roland de), écuyer, seigneur de Wattripont, 1449, 134.

Wauwelbone (Jean), échevin de Tirlemont, 1366, 247.

Wavrin (Robert de), sénéchal de Flandre, 1235, 32.

Weert (Gilles de), échevin de Bruxelles, 1391, 234.

Weyer (Herman van den), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1536, 185.

Wesemael, voir **Beaufort.**

Wesembeek (Gérard van), jadis combattant à Basweiler, 1374, 52.

Wezenthorst (*Winricus* van), chevalier, 1283, 125.

Wezeren (Henri van), échevin de Léau, 1359, 227.

Wespelaer (Les échevins de), 1473, 220.

Westerburg (Werner von), chevalier, 1299, 118.

Weteringhen (Antoine van der), chevalier, 1374, 52.

Wilde (Arnould), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1347, 180.

WILDER (Guillaume van), chevalier, jadis combattant contre le comte de Flandre, 1358, 74.

WYLRE *(Henricus de),* chevalier, 1282, 140.

Wyndenberg (Jean), échevin de Burtscheid, 1464, 191.

WINNENBERG (Gérard, seigneur de) et de Beilstein, 1362, 170.

Winter (Nicolas de), 1351, échevins de Malines,

— (Gérard de), 1399, 238 et 240.

Wisbecq (Les échevins de) et de Bierghes, XVIIIe siècle, 107.

Wissekerke (Henri, fils de sire Gilles de), 1291, 120.

Wodemont (Le banc de), 1783, 221.

Woerden (Herman, sire de), 1297, 18.

Wolf, voir **Selbach.**

Wolf de Lüdinghausen (Bernard), chevalier, 1270, 21.

Wouwe (Jean van), 1432, 203.

Wouwere (Gilles van den), jadis combattant à Basweiler, 1374, 52.

Wulven (Hubert van), 1297, 126.

Liste alphabétique des souscripteurs.

Ackermann (Th.), libraire, Promenadeplatz, 10, à Munich (1 ex.).
Adel (Hooge Raad), à La Haye.
Anspach (Jacobus), pasteur, à Bergeyck (Brabant septentrional).
Archives de la Ville, à Aix-la Chapelle.
Archives de la Ville de Bruxelles.
Archives de la Ville, à Malines.
Archives de l'État, à Anvers.
Archives de l'État, à Bruges.
Archives de l'État, à Liége.
Archives de l'État, à Metz.
Archives de l'État, à Mons.
Archives de l'État, à Namur.
Archives générales du Royaume, à Bruxelles.
Arenberg (S. A. S. la Princesse Pauline d'). Château de Marche-les-Dames, près Namur.
Artet-Godin (G. d'), comte romain, avenue Blonden, 48, à Liége — Warfooz-lez-Spa.
Asher et Cie (A.), libraires, Unter den Linden, à Berlin (2 ex.).
Athenæumsche Buchhandlung, à Budapest (1 ex.).
Aumerie (Oswald Gualtheri d'), Château d'Anderlecht, près de Bruxelles.
Aumerie (F. L. G. d'), « Helm Stato », à Scheveninghe.
Aumerie (P. J. d'), propriétaire, à Anseroeul, par Celles.
Baert (W. C.), docteur en droit, Château de Wylré (Limbourg hollandais).
Bamps (Dr C.), ancien échevin, à Hasselt.
Bastin-Lefebvre (François), notaire et échevin, place Trieu des Bois, à Fontaine-l'Evêque.
Baumans, libraire, à Dessau (1 ex.).
Beaumont (Comte Charles de), Boulevard des Invalides, 12, à Paris.
Beelaerts van Blokland (Jonkheer F.), Koningingracht, à La Haye.
Beerts (Frans), libraire, Rempart du Lombard, 62, à Anvers (2 ex.).
Berg (Van den) (J.), à La Haye.
Bernard de Fauconval (Paul de), Château de Cortessem (Hasselt).
Bervoets (B. J.), à Haarlem.
Béthune (Baron Jean), à Oost-Roosbeke.
Bibliothécaire (Révérend Pere) de l'Abbaye du Parc, près de Louvain.
Bibliothek (K.-K. Hof), à Vienne.
Bibliothek (K. K. Universitäts-), à Vienne (Autriche).
Bibliothèque de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.
Bibliothèque communale de Douai (Nord) (France).
Bibliothèque communale de Dunkerque (Nord) (France).
Bibliothèque communale de Louvain.
Bibliothèque de S. M. la Reine Wilhelmine des Pays Bas, à La Haye.
Bibliothèque municipale d'Arras (Pas-de-Calais) (France).
Bibliothèque nationale de Luxembourg (Grand-Duché).
Bibliothèque privée de S. A. R. le Grand-Duc d'Oldenbourg, à Oldenbourg.
Bibliothèque publique de la Ville de Besançon.

Billot de Göldlin (Gaston), receveur de l'enregistrement, à Sourdeval (Manche) (France).
Biourge (Paul), lieutenant de cavalerie, rue de de Horne, 8, à Bruxelles.
Borman (Chevalier Camille de), Député permanent, Château de Schalkhoven (par Bilsen).
Bois d'Enghien, rue Kessels, 40, à Schaerbeek.
Blocquery (W. F. H. van de), à La Haye.
Bonaert (Baronne Henri), rue Bellard, 68, à Bruxelles.
Borchgrave (Baron de), Ministre de Belgique, Albrechtgasse, 3, à Vienne.
Borchgrave (Jules de), avocat, rue d'Idalie, 24, à Bruxelles.
Borrekens (Baron C. de), Longue rue Neuve, 42, à Anvers.
Bouly de Lesdain, rue Sainte-Barbe, 18, à Dunkerque (Nord) France.
Buck (L.), libraire, à Luxembourg (Grand-duché) (1 ex.).
Burenstam (Ch. de), ancien Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Suède et de Norwège, Gelfersta Snafulda (Suède).
Bussy (Paul), à l'Ecole sucrière belge à Glons (Liége).
Buyse, rue Royale, 288, à Bruxelles.
Cannart d'Hamale (Léon de), colonel, boulevard Dolez, à Mons.
Cateaux (A.), boulevard Léopold, 107, à Anvers.
Cercle archéologique de Malines.
Cercle archéologique de Mons.
Cercle archéologique de Nivelles.
Cercle de la Librairie, Avenue de la Brabançonne, Bruxelles (1 ex.).
Ceysens, libraire, Grand'Place, 1, à Hasselt (1 ex.).
Chastel de la Howarderie (Comte Paul du), Vicomte de Neuvireuil, à Kain-lez-Tournai.
Cikot (J.), libraire, Hoogstraat, 7, à La Haye (1 ex.).
Claes, commissaire d'arrondissement, à Hasselt.
Clerbaut, avoué, rue Watteeu, 10, Ixelles.
Coninckx, Secrétaire du Cercle d'archéologie, rue du Ruisseau, 23, à Malines.
Coppens (Bon Hubert), chaussée de Haecht, 173, à Bruxelles.
Cornet (Comte), Château de Peissant par Vilvorde.
Corput (Docteur van den), avenue de la Toison d'Or, à Bruxelles.
Craninex (Baron), rue de la Loi, 51, à Bruxelles.
Creeft (Charles de), rue Mercelis, 66, à Ixelles.
Cremer'sche Buchhandlung, Kleinmarschierstrasse, 3, Aix-la Chapelle (2 ex.).
Croix (Marquis de), boulevard St-Germain, 280, à Paris — Château de Steenockerzeel.
Cruyplants (Eugène), major, rue Veydt, 39, à Ixelles.
Cruyplants (Léon), rue Neuve-Saint-Pierre, 106, à Gand.
Cruyplants (Raymond), rue Neuve-Saint-Pierre, 91, à Gand.
Daniëls (l'Abbé), Château de Vogelsanck, à Zolder.
Daumerie (L.), avenue Van Praet, à Laeken.
Decker (De), rue de la Source, 60, à Saint Gilles
Delmer (A.), bibliothécaire de l'Université de Liége.
Delvaux-Phillippy, 13, Place du Village, à Velthem (Brabant).
Delvigne (Chanoine), curé, à Saint-Josse-ten-Noode.
Députation permanente, à Anvers (2 ex.).
Députation permanente, à Hasselt (2 ex.).
Dequesne, Masquillier et fils, libraires, Grand'-Rue, 25, à Mons (1 ex.).
Derbaix, Bourgmestre et Député, à Binche.
Desmaisieres (Vicomte), rue du Trône, 91, à Bruxelles — Château de Heers (Limbourg).
Doninckx (Van), bibliothécaire de l'Abbaye à Bornhem.
Donnet (Fernand), rue du Transvaal, 53, à Anvers.
Drion, rue Ducale, 19, Bruxelles.
Drion (Baron Adolphe), à Gosselies.
Drion (E.), rue de la Loi, 97, à Bruxelles.
Eekhout (L. van), rue des Bleuets, 8, à Saint-Omer (Pas-de-Calais) (France).
Eekman, archéologue, rue Alexandre Leleux, 28, à Lille (Nord) (France).
Egeren (van), conseiller à la cour d'appel, Boulevard de la Citadelle, 55, à Gand.
Eggermont, Château de Leignon.
Eggiman et Cie (Ch.), libraires, rue Calvin, 9, à Genève (1 ex.).
Elst (Chevalier Léon van der), chef du cabinet du Ministre des Affaires Étrangères, à Bruxelles.
Emich (Chevalier Gustave d'), conseiller aulique et écuyer de S. M. l'Empereur-Roi, VIII-Zergeutza, 16-18, à Budapest.
Even (Paul), libraire, Domstrasse, 1, à Metz (1 ex.).
Falk fils, libraire, rue du Parchemin, Bruxelles (1 ex.).

Feikema, Caarelsen et Cie, libraires, à Amsterdam (2 ex.).

Figuières (Raoul de), membre du Conseil héraldique de France, avenue Sainte-Anne, 7, à Asnières (Seine) (France).

Fontaine (De), avocat, boulevard Audent, 78, à Charleroi.

Geloes (Comte de), Château d'Eysden, près Maestricht.

Georg et Cie, à Genève (2 ex.).

Germain, Bibliothécaire du Ministère des Affaires Étrangères, à Bruxelles.

Gerold et Cie, libraires, Stephansplatz, 8, à Vienne (Autriche) (3 ex.).

Ghellinck d'Elseghem-Vaernewijck (Vicomte Amaury de), à Elseghem (par Peteghem).

Gouvernement provincial. Bibliothèque de la Députation permanente, à Anvers.

Gouvernement provincial. Bibliothèque de la Députation permanente, à Bruges.

Gouvernement provincial. Bibliothèque de la Députation permanente, à Bruxelles.

Gouvernement provincial Bibliothèque de la Députation permanente, à Hasselt.

Gouverneur du Brabant, rue du Chêne, 22, à Bruxelles.

Grob (Abbé), curé de Bivange-Berchem (Grand-duché de Luxembourg).

Guerlin, rue Le Merchier, 80, à Amiens (Somme) (France).

Gysberti Hodenpijl van Hodenpijl, Sophialaan, 12, à La Haye (Hollande).

Hanon de Louvet, à Nivelles

Harnoncourt (Comte Hubert d'), Rehhof (Alten Markt a. d. Triesting) Nieder Osterreich.

Havenith (Auguste), Longue rue d'Hérenthals, à Anvers.

Hecq (Gaëtan), major aux chasseurs à pied, à Tournai.

Hemptinne (Comte de), rue Charles-Quint, 29, à Gand.

Hengel (Van) (W.J.), libraire à Rotterdam (1 ex.).

Henri (William-Charlemagne), Hisize Middendorp, Warmond (Hollande).

Hildebrand (professeur), Derfflingerstrasse, 20^a^, Berlin, W.

Hocquet (Adolphe), archiviste de la Ville, chaussée de Villemeau, 35, à Tournai.

Holvoet (Paul), Conseiller à la Cour d'appel, rue du Prince royal, 33, à Ixelles.

Hove (Mme van den), rue Froissard, 76, à Bruxelles.

Hulin (Georges), Professeur à l'Université de Gand.

Institut (K.-K.) für Geschichtsforschung, à Vienne (Autriche).

Jamblinne de Meux (Baron Théophile), major au régiment des carabiniers, Square Ambiorix, 48, à Bruxelles.

Jurgensen et Becker, libraires, Königstrasse; 12, à Hambourg (3 ex.).

Klincksieck (C.), libraire-éditeur, rue de Lille, 11, à Paris (3 ex.).

Kohn, Secrétaire du Cercle historique et littéraire, à Luxembourg (Grand-Duché).

Lamertin, libraire, Marché au Bois, 20, Bruxelles (1 ex.).

Laminne (Chevalier Jules de), Château d'Oudoumont, à Verlaine (Engis). — Château du Bois d'Avroy, lez-Liége.

Langenhove (Louis van), avenue Marnix, 23, à Bruxelles.

Lebrun (Albert), Capitaine commandant attaché au chef de la Maison militaire du Roi, rue Seutin, 28, à Bruxelles.

Leclercq (A.), imprimeur, 190, rue de la Station, à Jette-Saint-Pierre.

Le Fevere de Tenhove (Mme O.), Château de l'Ermitage, à Gendbrugge (près Gand).

Le Grelle (L.), avenue de la Chappelle, à Berchem (Anvers).

Lecgman et Staye, à Copenhague.

Lejeune-Vincent, Sénateur, Château des Croisiers, à Dison.

Lepage (Paul), notaire, avenue de la Toison d'Or, 93, à Bruxelles.

Lesneucq, secrétaire communal, à Lessines.

Lichtervelde (Comte de), rue de la Loi, 168, à Bruxelles.

Ligne (princesse Edouard de), rue Guimard, 39, à Bruxelles.

Limburg-Stirum (Comte Philippe de), rue du Commerce, à Bruxelles.

Limburg-Stirum (Comte Thierry de), Sénateur, rue de la Loi, 166, à Bruxelles.

Linden (Baron Adhémar de), Chambellan de S. M. l'Empereur d'Autriche, Wilton place, 34, à Londres. S. W.

Luyten, rue Dupont, 61, à Bruxelles.

Maas (P. J.), Inspecteur cantonal, à Roulers.

Maere d'Aertrycke (Baron Auguste de), à Gand.

Maigret (Frédéric), rue de la Couronne, 22, à Bruxelles.

Maigret (Gaspard), rue des Confédérés, 94, à

Bruxelles. — Château de Saint-Symphorien (par Mons).

Maldeghem (van), conseiller près de la Cour de Cassation, avenue Louise, 148, à Bruxelles.

Malderghem (J. van), archiviste de la Ville, rue Anoul, 26, à Bruxelles.

Man (Georges de), Secrétaire de légation à Belgrade. – Château de Ghistelles (Flandre Occidentale).

Manet (De), rue Ommeganck, 49, à Anvers.

Manno (Baron Antonio), Via Vospedale, 19, à Turin.

Marneffe (Edgard de), chef de section aux archives du Royaume, à Bruxelles.

Mauroy (Louis), rue Royale, 27, à Bruxelles.

Mayerman (C.), libraire, rue de l'Athénée, 15, à Mons. (1 ex.).

Major (J.), Directeur du Musée des Beaux-Arts, avenue Paul Odier (Chêne-Bougeries), à Genève (Suisse).

Meeûs (F. J. A.), Commis du génie, rue d'Angleterre, 8, à Diest.

Meli-Lupi, Marquis de Saragna, Beau Parc (Suisse).

Merghelynck (Arthur), écuyer, membre du Conseil héraldique de Belgique, rue d'Elverdinghe, à Ypres. — Château de Beauvoorde, sous Wulveringhem.

Merode-Westerloo (Comte de), Sénateur, rue aux Laines, 27, à Bruxelles

Mestdagh (Aimé), employé aux archives du Royaume, à Bruxelles.

Meulenhoff (J. M.), libraire. Heerengracht, 86, à Amsterdam (Hollande) (3 ex.)

Michaëlis, archiviste de l'État, à Arlon.

Ministère des Affaires Étrangères, de Bavière, à Munich.

Ministère des Affaires Étrangères, à Bruxelles.

Ministère de l'Intérieur. Administration des Affaires électorales.

Ministère de l'Intérieur. Administration des Sciences et des Lettres (10 ex.).

Ministère de la Justice. Secrétariat général, à Bruxelles.

Mirbach (Comte de). Château de Harff (Prusse rhénane).

Musées royaux des Arts décoratifs, à Bruxelles.

Naveau (Léon), Château de Bommershoven par Jesseren.

Neus (Van), archiviste de l'État, à Hasselt.

Nève de Roden (Chevalier Roger de), Château de Blauwendael, à Waesmunster.

Nimal (H. de), Consul de Russie, à Charleroi.

Nothomb (Baron), avenue Louise, 48, à Bruxelles.

Nyhoff (M.), libraire à La Haye (4 ex.).

Office de publicité. Lebègue et Cie, 46, rue de la Madeleine, Bruxelles (3 ex.).

Orban de Xivry (Baron Alfred), Sénateur, à Laroche (Luxembourg).

Palmers de Groote (Ch.), Château de Stevoort (par Hasselt).

Pas (Justin de), rue Omer Pley, 10, à Saint-Omer (Pas de Calais) (France).

Pattyn (D. P. J), Recteur émérite, à Bruges.

Patoul (de), Colonel, rue Locquenghien, 18, à Bruxelles.

Paulus, Directeur de la Bibliothèque municipale de Metz.

Picard et fils, libraires éditeurs, 82, rue Bonaparte, à Paris (1 ex.).

Pick (Richard) archiviste de la Ville, Michaelstrasse, 7, à Aix-la-Chapelle (Allemagne).

Pitteurs (de), à Liége.

Pitteurs Hiegaerts (Baron Léon de), Château d'Ordange (Limbourg).

Prestong (Wilhelm), libraire, Neumarkt, 7, à Dessau (Allemagne) (1 ex.).

Raadt (Arthur de), Capitaine commandant, à Thionville (Alsace-Lorraine).

Renesse (Comte Théodore de), rue de la Science, 25, à Bruxelles — Château de Schoonbeek (par Bilsen).

Roye de Wichen (Baron de). Château d'Eppeghem.

Royer de Dour (Baron Hippolyte de), Commissaire d'arrondissement, rue Guimard, 63, à Bruxelles.

Ruloffs, Directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, rue du Gentilhomme, 1, à Bruxelles.

Rijksarchief (Het), à La Haye.

Sadeleer (Joseph de), à Osbrouck (Erembodegem).

Saint-Ignace (Comte de), à Dessau (Allemagne).

Sasse van Ysselt (Jonkheer A. F. O. van), conseiller à la cour d'appel, à Bois-le-Duc (Hollande).

Schellekens (Oscar), écuyer, avocat à Termonde.

Schmitz et Albertz, libraires, Elberfelderstrasse, 5, à Dusseldorf (1 ex.).

Schrag (H.), libraire, Konigstrasse, à Nuremberg (1 ex.).

Schryver (De), Vice-consul du Vénézuela, rue De Locht, 16, à Bruxelles.

Schulze'sche Buchhandlung, à Oldenbourg (1 ex.).

Schulz (A.), libraire, rue de la Sorbonne, à Paris (1 ex).

Seeber (B.), libraire, via Tornabuoni, à Florence (1 ex.).

Segaud (E.), libraire, rue Saint-Aubert, 10, à Arras (France) (1 ex.).

Sire Jacob (Eug.), rue d'Egmont, 2, à Bruxelles.

Six (Jonkheer J. W.), à Amsterdam (Hollande).

Smeding (L. H.), libraire, Marché-St-Jacques, 50, à Anvers (1 ex.).

Snouckaert van Schauburg (Baron A.-C.), Chambellan de S. M. la Reine de Hollande, à La Haye.

Société royale d'archéologie de Bruxelles, Hôtel Ravenstein, à Bruxelles.

Solvyns (Mme), rue Breydel, 26, à Bruxelles.

Somzée (Léon de), rue des Palais, 22, à Bruxelles.

Souancé (Vicomte de), Château de Montdoucet (par Souancé) (Eure-et-Loir) (France).

Souancé (Vicomte H. de), rue Saint-Blouse, 72, à Alençon (Orne) (France).

Spot (R. de), rue de la Panne, à Furnes.

Stargardt (J. A.), Königin-Augustastrasse, 22, à Berlin (1 ex.).

Stechert (G. E.), libraire, rue des Rennes, 76, à Paris (1 ex.).

Steens, Échevin de la Ville de Bruxelles, rue de l'Association, 20, à Bruxelles.

Stockum (Van) et fils, libraires à la Haye (2 ex).

Straten-Ponthoz (Comte François van der), rue de la Loi, 23, à Bruxelles.

Straeten (Mme L. van der) (née Levieux), rue de la Loi, 52, à Bruxelles.

Straven, rue de la Station, à Saint-Trond.

Stroobant (Louis), Directeur du Dépôt de mendicité, à Merxplas.

Stuckens (Alexandre), Château de Terlinden, à Ternath.

Sulper, dit van Zurpele (Raoul van), rue du Président, 66, à Bruxelles.

Tahon (Victor), rue de la Loi, 159, à Bruxelles.

Tandel, commissaire d'arrondissement, à Arlon.

Thannberg (Comte de), avenue de la Bourdonnais, 39, à Paris.

Theunissen, à Anvers.

Titz (Louis), artiste-peintre, avenue de Tervueren, 129, à Bruxelles.

Tour (de la), directeur général de la Sûreté publique au Ministère de la Justice, à Bruxelles.

Troostembergh (Maximilien de), Docteur en droit, rue du Gouvernement provisoire, 22, à Bruxelles. — Château de Clerbeek (par Winghe-Saint-Georges).

Trooz (Jules de), Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, à Bruxelles.

Trummer (P.), à Hambourg (Allemagne).

Urban (Ernest), rue du Congrès, 43, à Bruxelles.

Valvekens (prémontré), bibliothécaire à Averbode (Sichem).

Vanderschelden (H.), libraire, rue Basse, 20, à Gand (1 ex.).

Vannérus (Jules), archiviste-adjoint aux Archives de l'État, à Anvers, chaussée de Mons, à Bruxelles.

Velden (Dr von den), Carl-Alexander, Allée, 4, Weimar (Allemagne).

Villegas de Saint Pierre-Jette (Comte de), rue de Spa, 1, à Bruxelles.

Vyt (C.), libraire, 1, rue des Regnesses, à Gand (7 ex).

Wargny (Chevalier G. de), rue du Bruel, 49, à Malines.

Warocqué (R.), avenue des Arts, 45, à Bruxelles.

Wauters (Alph.), archiviste de la Ville de Bruxelles, rue de Spa, 22, à Bruxelles.

Welter (H.), libraire, 4, rue Bernard-Palissy, à Paris (1 ex.).

Wildemans (M.-G.), archiviste, Swelinckstraat, 80, à La Haye.

Wins (P.), Juge, Derrière la Halle, à Mons.

Winsinger (Mme), château d'Itterbeek.

Witting (Dr), Secrétaire de la Société impériale et royale « Adler », Rathausstrasse, 8, à Vienne (Autriche).

Wittmann (Jules), rue A B., à Malines.

Woelmont (Baron Léopold de), rue Froissart, 94, à Bruxelles.

Wijels (Chevalier Charles de), rue de Tirlemont, 229, à Louvain.

Zech et fils, libraires-éditeurs, à Braine-le-Comte (1 ex.).

Zuylen van Nyevelt (Baron Albert van), Château de Messem, à Saint-André lez-Bruges.

CODICE HÉRALDIQUE

PLANCHES

D'ARMOIRIES D'APRÈS LES SCEAUX

Armoiries d'après les sceaux : planches 32 à 41.

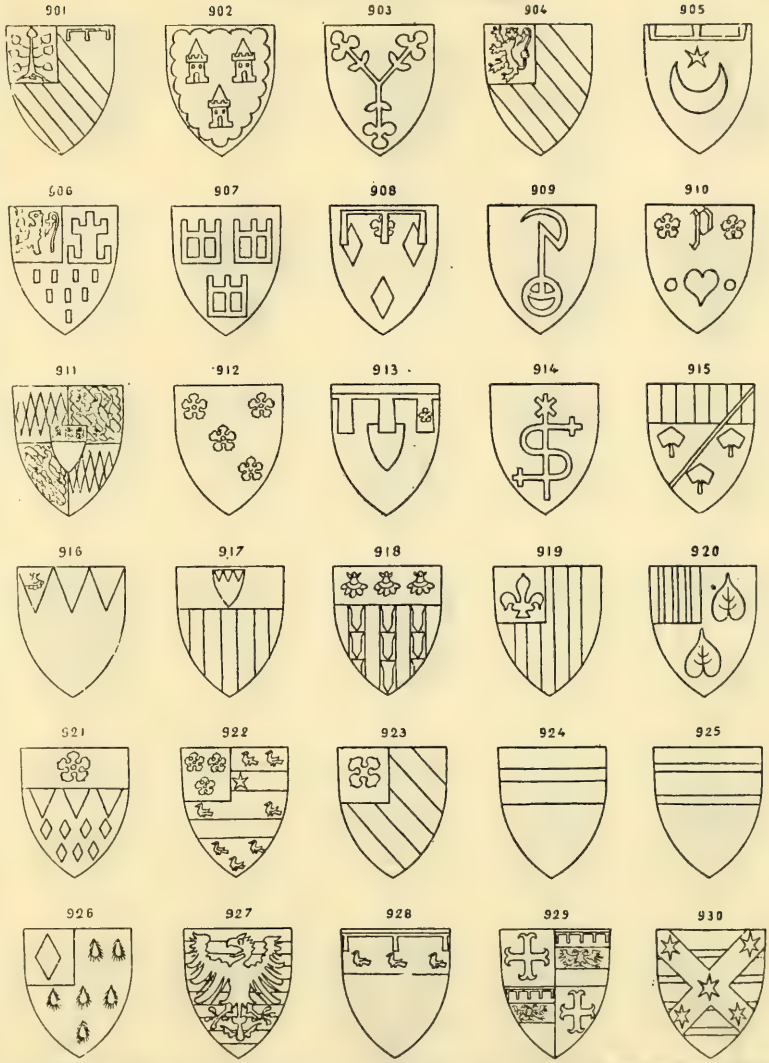

901. Thonne-le-Thil. 902. Torre *(Jakemin* van den) (1374). 903. *Totterait*. 904. Thouars (Nicolas de) (1470-1477). 905. Touche. 906. Tour *(Philippons de le)* (1331). 907. Tour (Jean de la) (1366). 908. Tour d'Upigny. 909. Trahégnies *(Colart* de) (1484). 910. Tranchant *(Perrinet)* (1380). 911. Trazegnies (Pierre de) (1550). 912. Tréveray. 913. Trignée. 914. Trix *(Pierart* du) (1475-1476). 915. Troest. 916. Truwant. 917. Tudekem (Philippe van) (1357-1368). 918. Tuijl (Jean van) (1374). 919. Tuebake (Gauthier) (1431-1433). 920. Tuebake (Gauthier) (1411). 921. Udekem (Lambert van) (1374-1375). 922. Uden (Gérard van) (1357-1358). 923. *Uffenvingen*. 924. Ungebunden *(Wenmaer)* (1357). 925. Ungebunden *(Weenemaer)* (1357). 926. *Unkele van Gete*. 927 Unverzagt. 928. Ursel (Jean van) (1501). 929. Usele. 930. Vaenken (Jean) 1374-1378).

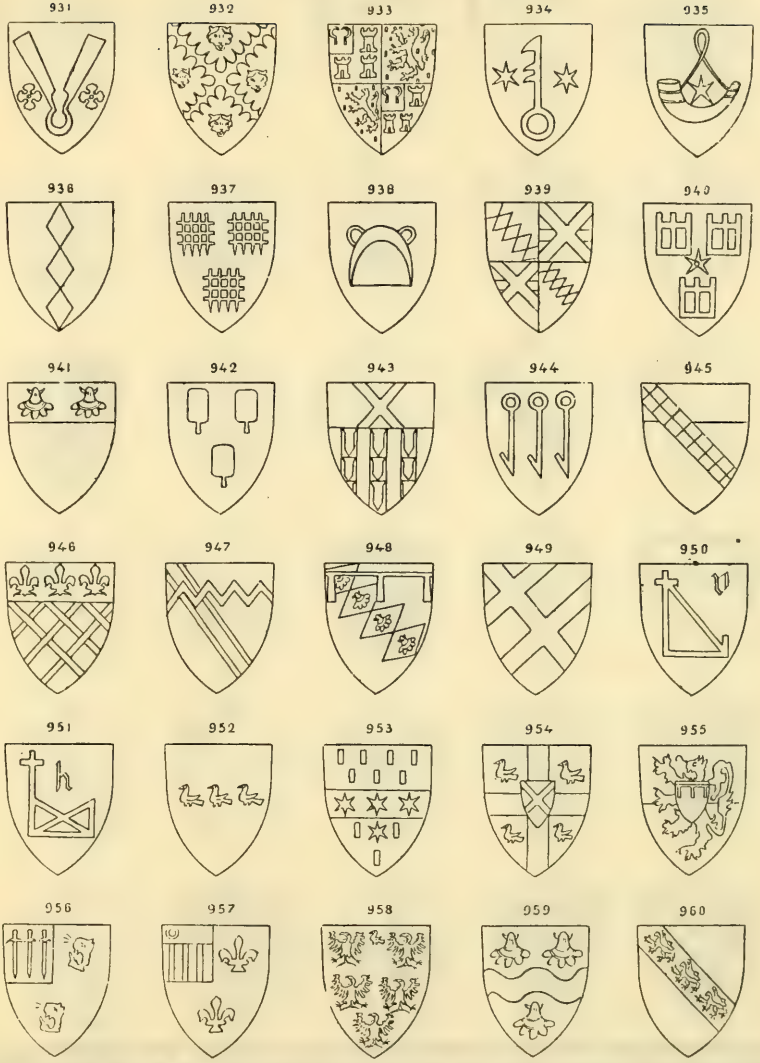

931. Vaesme. 932. *Vagheviere* (Corneille *de le)* (1440). 933. Valke (Amaury uten) (1374). 934. Valkenborch (Quintin) (1416). 935. Valkenere (Henri de) (1399). 936. Valckenar (Marguerite) (1490-1492). 937. Valporten. 938. Vanier. 939. Varent (Richard van der) (15 . .). 940. Vaulx (Jean de la) (1374). 941. *Veelst* (Michel van) (1374). 942. *Venna* (Jean uten) (1364). 943. Veen (Herman van) (1374). 944. *Vene* (Geldolphe van der) (1431-1434). 945. Veer (Arnould de) (1375). 946. Véhir. 947. Veijse (Chrétien) (1398). 948. Velde (Henri van den) (1374). 949. Velde (Henri van den) (1428). 950. Velde (Pierre van den) (1486). 951. Velde (Henri van den) (1518). 952. Velen *(Harman* van) (1511). 953. Vellereille. 954. Velpen (Gérard, sire de) (1388) 955. Velroux *(Amelle* de) (1374). 956. Venbosch. 957. Velthem (Louis van) (1374). 958. Vélu. 959. Verbeke (Jacques) (1610). 960. *Verenges.*

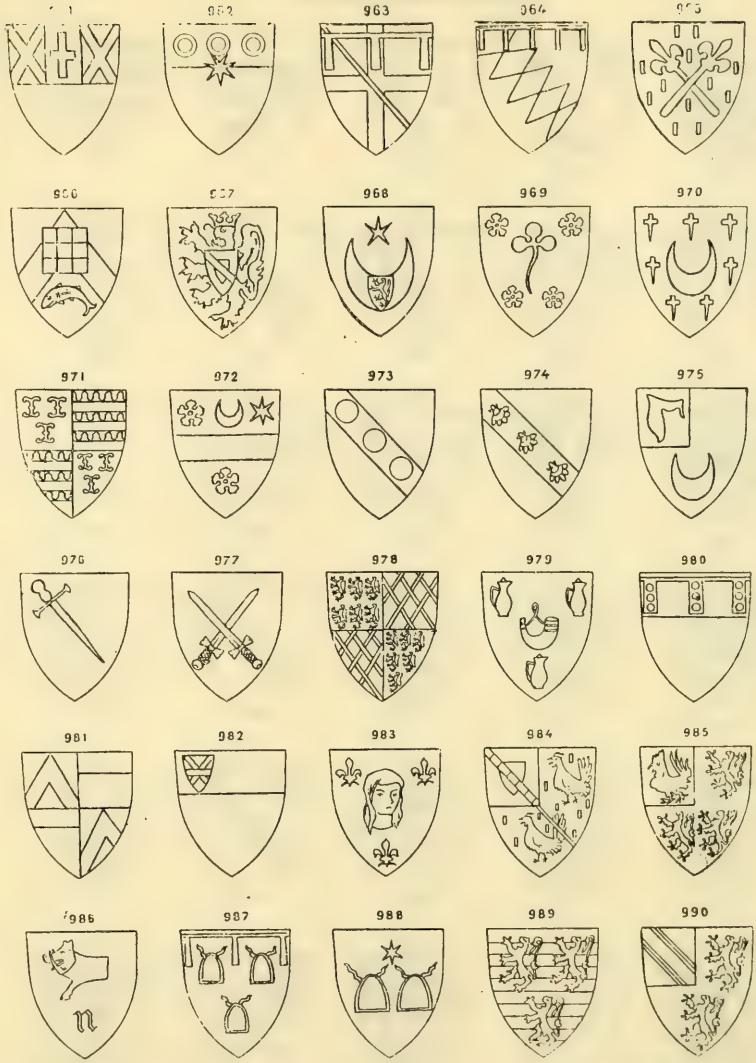

961. Vernimmen. 962. Verrières. 963. Vertaing (Fierabras de) (1405). 964. Verthois (Gérard du) (1286). 965. Vertelaer. 966. Vertezuene. 967. *Vervieren*. 968. Veste (Jean de le) (1429, 35). 969. Veurloop. 970. Veves. 971. Vianen (Henri, sire de) (1396). 972. *Vienne* (Charles de la) (1612). 973. Vietinghof (Henri, dit Koster, de) (1315). 974. Vietinghof (Henri de), chevalier (1315). 975. Vieux-Waleffe *(Linart* de) (1418). 976. Vignon. 977. Vigreux (Jean) (1408). 978. Vichte (Jean van der) (1374). 979. Vilaerd. 980. Vilain (Gauthier) (1327, 28). 981. Vilain (Gérard) (1328). 982. Vilain (Jean), chevalier (1376). 983. Vilain (Marc) (1402). 984. Villeroux (Henri de) (1374). 985. *Velroye* (Henri van) (voir Villeroux) (1374). 986. Villette. 987. Gilles Philippeal, Robert de Fosseroulle et *Huwin* de Villers (voir Villers) (1374). 988. Villers (Henri de) (1374). 989. Villers (Thierry de) (1374). 990. Villers (Godefroid de) (1374).

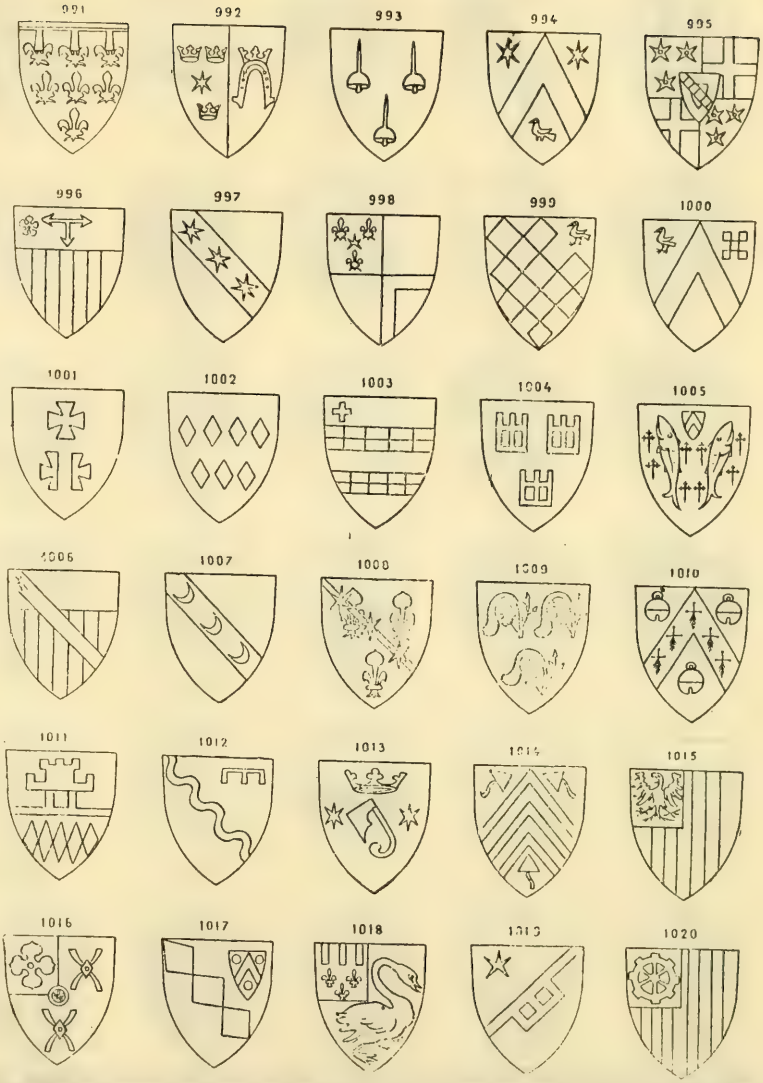

991. Villers *(Perrinet* de) (1374). 992. Villers (Jean de) (1430). 993. Vilters (Sébastien) (1613). 994. Vinage (Pierre du) (1443). 995. Vinage (Jacques du) (1463). 996. Vinalmont. 997. Vinchant. 998. Vinke (Henri) (1357) 999. Vincke *(Harman)* (1390). 1000. Vinc (Adrien de) (1477) 1001. Vijnckenbosch. 1002. Virneburg. 1003. Virnich (Herman, seigneur de) (1342). 1004. *Vizin* (Jacques, voué de) (1374). 1005. Visch (Jean), seigneur de la Chapelle (1387). 1006. Visscher (Jean) (1386). 1007. Viste. 1008. Vijt (Jean) (1375). 1009. Vits (Jacques) (1651-53). 1010. Vivien (Jean) (1415). 1011. Vijvere (Pierre van den) (1421). 1012. Vivier (Jean de) (1354). 1013. Vlaijen. 1014. Vlaesche. 1015. Vlaest (Jean van der) (1495). 1016. Vladeracken (Jacques van) (1412). 1017. Vlamine (Jean de) (1421). 1018. Vlasselaer (Henri van) (1399). 1019. Vlasselaer (Jean van) (1469). 1020. Vlatten (Werner van), chevalier (1361).

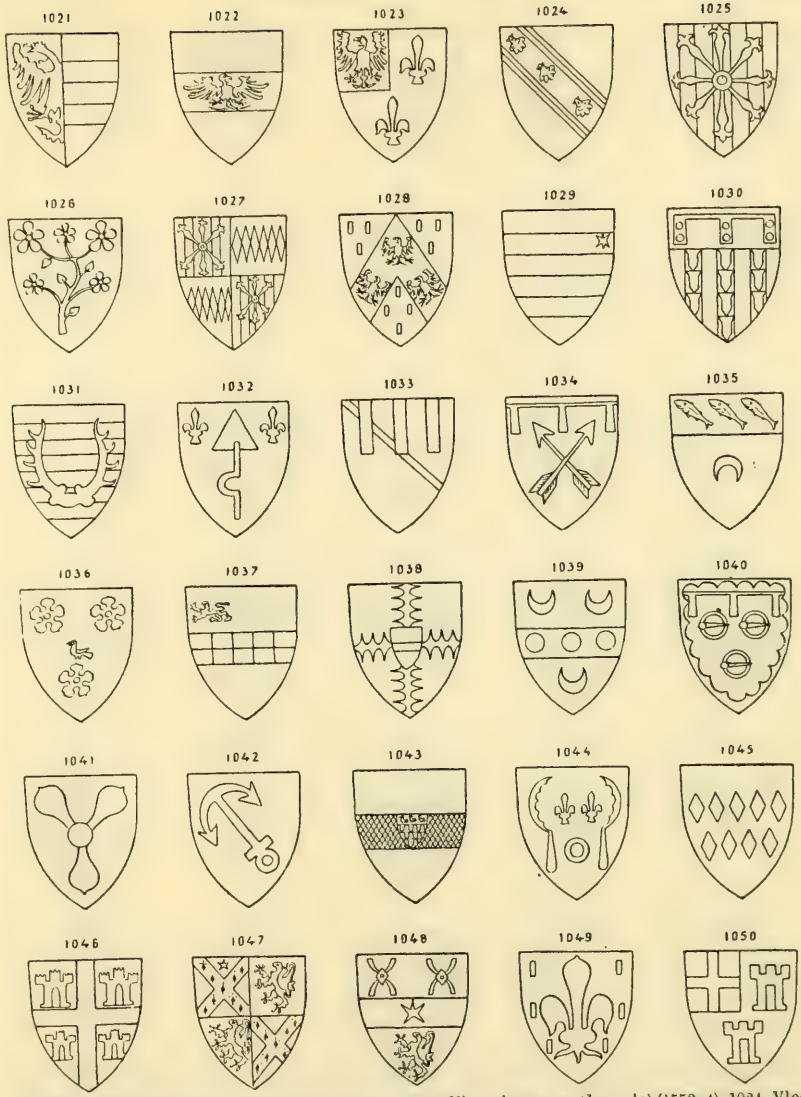

1021. Vledincx (Pierre) (1539, 41). 1022. Vleck. 1023. Vleeschouwere (Jean de) (1552, 4). 1024. Vlec. 1025. Vleminc (Louis) (1410, 2). 1026. Vleminx (Jean) (1446). 1027. Vleminex (Jean) (1632). 1028. *Vlienderbeke* (Gérard van der) (1388). 1029. Vlodorp (Godefroid van) (1351). 1030. Voecht (Chrétien) (1560). 1031 Voeren. 1032. Voet (Pierre) (1457). 1033. Vogel (Jean de) (1395, 6, 8). 1034. Vois. 1035. Volden *(Gotschalk* van) (1387). 1036. Volder (Gilles de) (1395-1407). 1037. Volkaert (Laurent) (1358). 1038. Volckerich. 1039. Volckerick (Jérôme) (1611). 1040. Volkout. 1041. Vollmarstein. 1042. Volmer *(Coen)* (1374). 1043. Vollee (Nicolas de la) (1435). 1044. Volxhem (Renier van) (1450). 1045. *Vonderen (Borchardus van)* (1381). 1046. Voghet (Jean) (voir Voocht) (1314, 5). 1047. Vo[o]rde (Arnould van der) (1[illegible]). 1048. Voort (Nicolas van der) (1469). 1049. Voort (Arnould van der) (1577). 1050. Vorsthuijs (15[illegible]8).

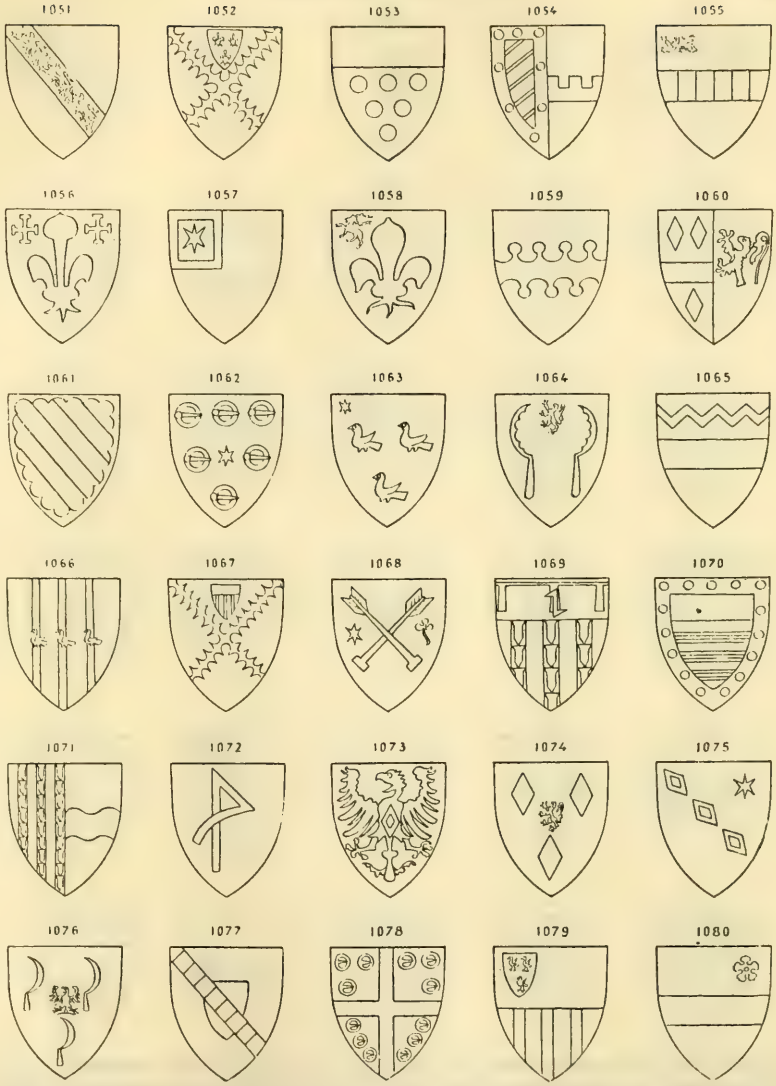

1051. Vos (Baudouin de) (1355). 1052. Vos (Guillaume de) (1363). 1053. Vos (Arnould) (1477, 81) 1054. Vos van Steenwijk (François de) (1509). 1055. Vos *(Henry le)* (1353). 1056. Vos (Henri de) (1357). 1057. *Voshole*. 1058. Vossem (Gauthier van) (1325). 1059. Vrancke (Gérard) (1400). 1060. *Vredericks zoen (Lambrecht)* (1538). 1061. *Vrechem* (Guillaume van) (1335) 1062. Vremde (Gérard de) (1430). 1063. Vrient (Philippe) (1538). 1064. Vriese (Gilles de) (1414, 37). 1065. Vrisy. 1066. Vroede (Jean de) (1374). 1067. Vroede (Henri de) (1428). 1068. Vrombout (Guillaume) (1567). 1069. Waardenburg van Nieuwaal (Jean van) (1419). 1070. Waarle. 1071. Waden. 1072. Wagenknecht. 1073. Waha (Jean de) (1374). 1074. Wayaux *(Anseil* de) (1374). 1075. Waldeck (Rodolphe de) (1344). 1076. Wale (Gilles de) (1374). 1077. Walhain (Lancelot de) (1378). 1078. Walkier. 1079. Walraven (Jean) (1374). 1080. War *(Tonaert* de) (1374).

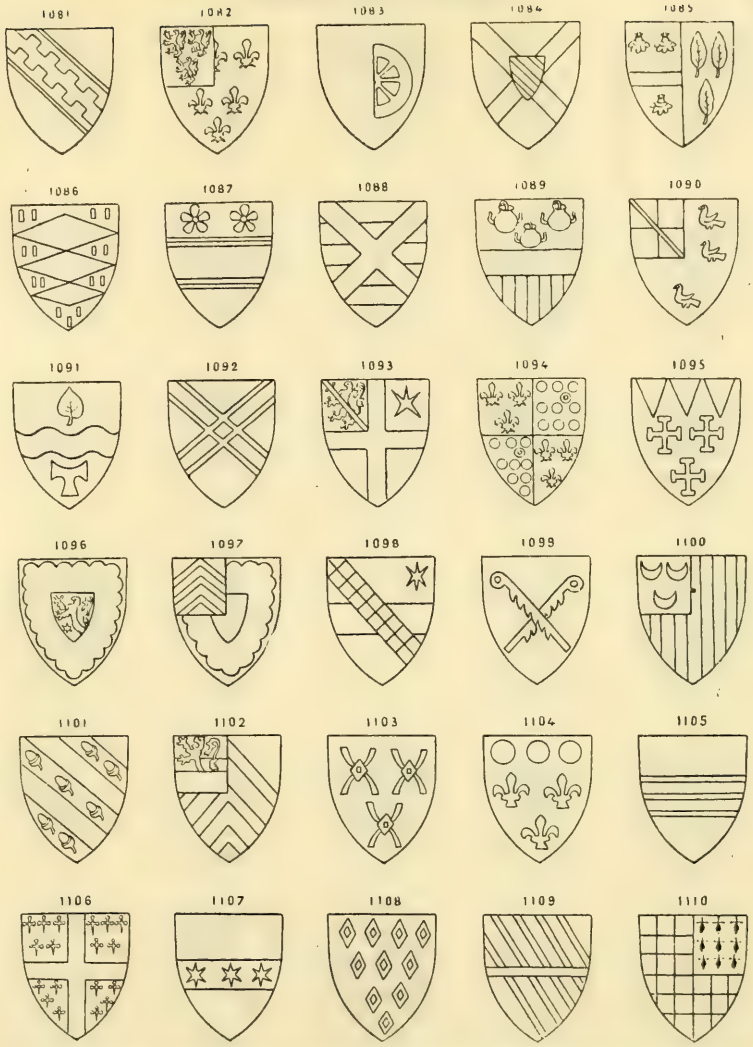

1081. Warendorp. 1082. Warfusée (Jean de) (1374). 1083. *Warghenwets* (1357). 1084. Wargny (Nicolas-Joseph de) (1787). 1085. Warin. 1086. Wassard *(Gerelmus)* (1343). 1087. Wasseiges. 1088. Wassenaer (Thierry, seigneur de) (1289). 1089. Wassenhoven. 1090. Wastepatte. 1091. Waton. 1092. Wault. 1093. Wavre (Philippe de) (1374). 1094. Webbecom. 1095. Weeders. 1096. Wert (Baudouin de) (voir Weerd) (1398). 1097. Weijns (Gauthier) (1374). 1098. Weldighe. 1099. Weerberch (Jean) (voir Werberch) (1474). 1100. *Wercheren* (Arnould van) (1374). 1101. Waerniers (Arnould) (voir Wernere) (1413). 1102. Werve (Guillaume van den) (1441). 1103. Werve (Raymond van den) (1666). 1104. Wesembeek (Jean van) (1374). 1105. Wezenthorst *(Wijnric* van) (1343). 1106. Westerburg (H. de) (1286). 1107. Westrum. 1108. Wevel (Jean die) (1292). 1109. Wevel (Rodolphe) (1381). 1110. *Wievelkoeven (Munche* van) (voir *Wevelinghofen)* (1345).

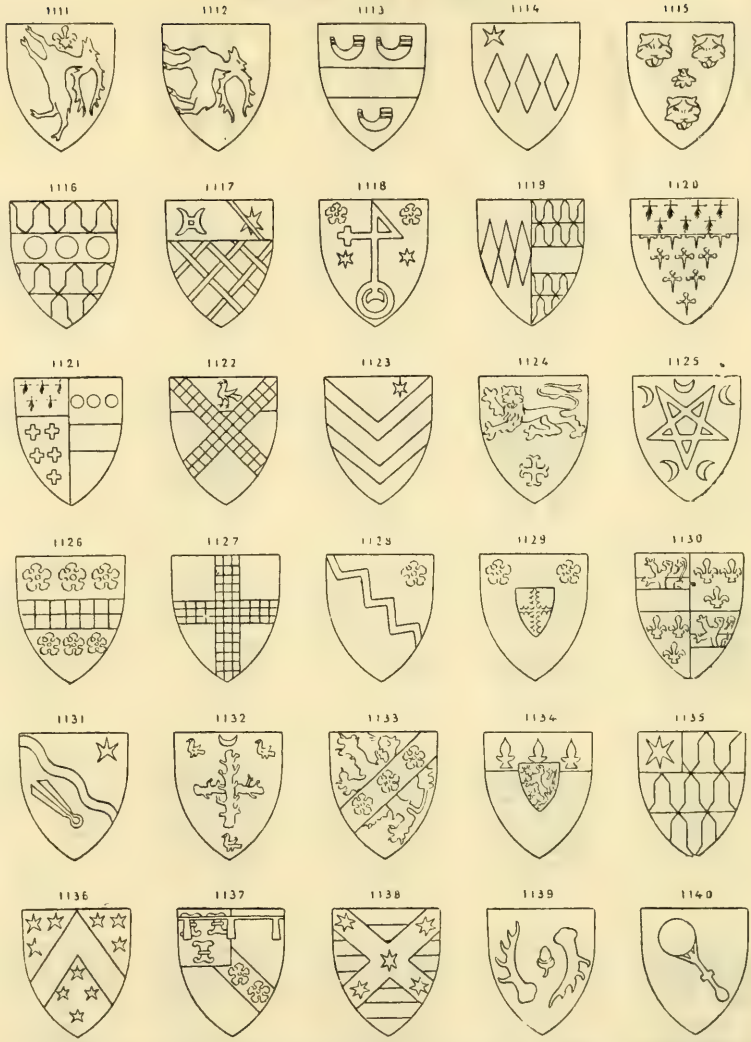

1111. *Wevert* (Arnould van) (1368). 1112. *Weverden* (Bernard van) (1416). 1113. Widdendorf. 1114. Wielant (Florent) (1454). 1115. Wielant (Jean) (156.). 1116. Wijer (Gilles van den) (1383). 1117. Wierde. 1118. Wiet. 1119. Wijck (Gilles van) (1283). 1120. Wickrath (Sire Jean, seigneur de) (1366). 1121. Wickrath (Christine de Mörmter, dame de) (1405). 1122. Wilde (Jean die) (1369). 1123. *Willelmi (Johannes)* (1365). 1124. *Willemsson (Eemond)* (1423). 1125. *Willems (Willem, filius)* (1323). 1126. *Wilmari (Willelmus)* (1276). 1127. Wilp (Everard van) (1501). 1128. *Wildere* (Frédéric van) (1374). 1129. *Wilre* (Gauthier van) (1526). 1130. *Wijlre* (Arnould van) (1374). 1131. Wilsoen. 1132. Wijnants (Marc) (1653). 1133. Winde (Jean van) (1374). 1134. Winde (Olivier van) (1374). 1135. Winde (Henri van) (1556). 1136. Wijneghem (Nicolas van) (1325). 1137. Wijngaerde (Jean van den) (1457). 1138. Winckele (Elisabeth van den) (1395). 1139. Winckele (Jean van den) (1497). 1140. Winkelhausen (Herman von) (1371).

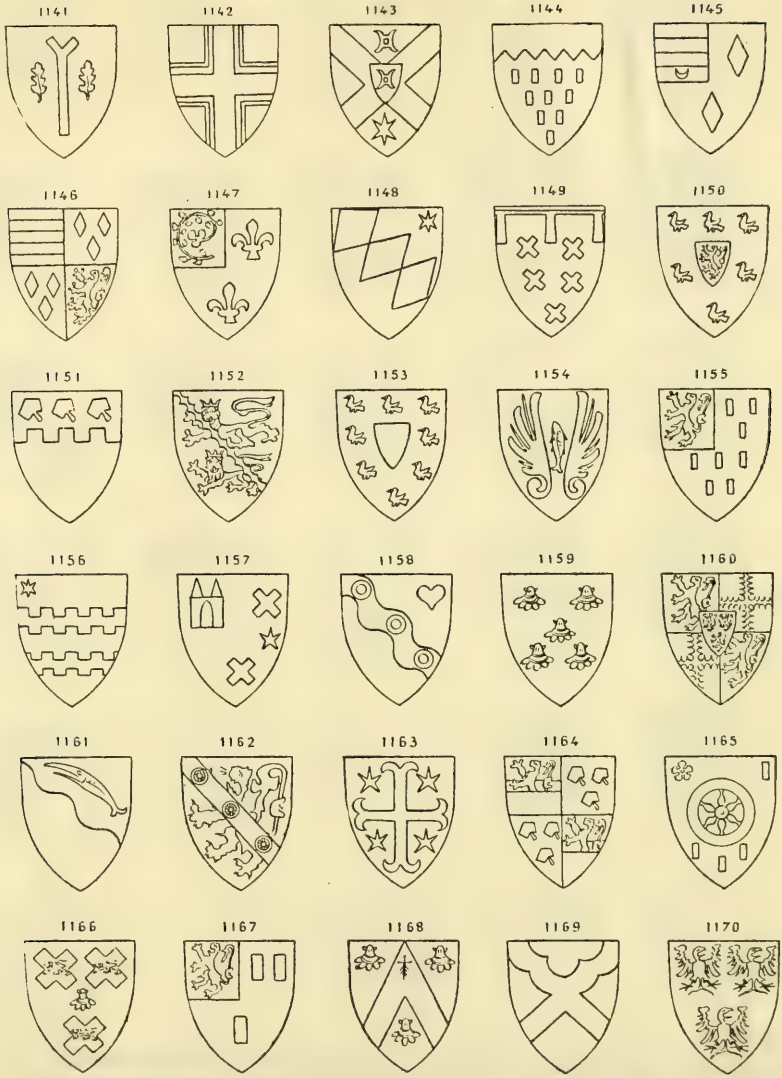

1141. Winckere. 1142. Winnen (Guillaume) (1625). 1143. Winnen (Mathieu) (1662). 1144. Winningen *(Johannes* et *Hertwynus* de) (1398). 1145. Winnezeele (François de) (1468). 1146. Winnezeele (Macaire van) (1514). 1147. Winrix (Jean) (1363). 1148. *Wynteren, miles (Henricus, mareschalcus de)* (1305). 1149. Winter (Francon) (1342). 1150. Winterscheid. 1151. Winxele (Guillaume van) (1374). 1152. Wiseppe. 1153. Wisch (Etienne, seigneur de) (1330). 1154. Wissel, fils de Guillaume (Thierry van) (1387). 1155. *Godefridus, filius quondam Everwini* (voir Wisselaar) (1318). 1156. Wisselere (1333). 1157. Wisselere (Marcel) (1374). 1158. Witte (Jean de) (1383). 1159. Witte (Henri de) (1395). (Pierre) 1160. Georges de Beersel (voir Wittem) (1558). 1161. Wijtinc. 1162. Wijtvliet, seigneur de Blaesveld (Jean de) (1338). 1163. Wodecq (Les échevins de) (1591). 1164. Woelmont (Chrétien van) (1483). 1165. *Woeringen*. 1166. *Woesic* (et *Wuzic*) (Thierry van) (1374). 1167. *Woestinen* (Gauthier van der) (1424). 1168. *Woestine[n]* (Gilles van der) (1436, 37). 1169. Wolde. 1170. Woldenburg.

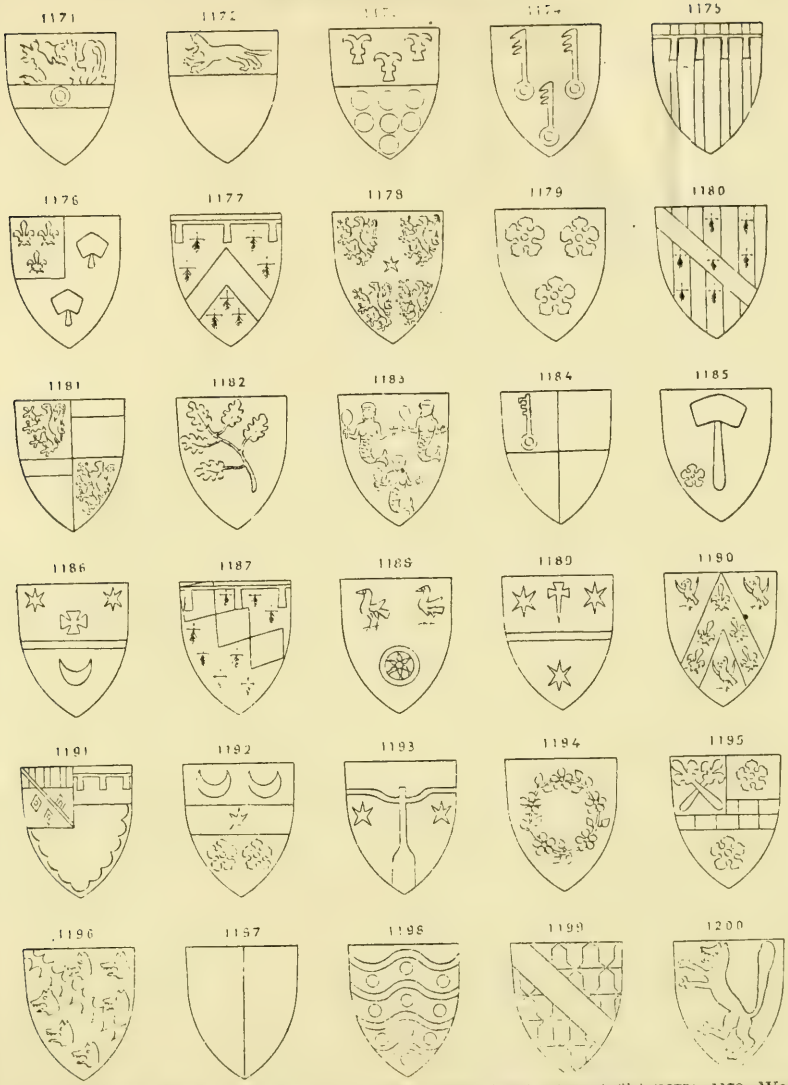

1171. Wolf van Glimbach (Tielman) (1370). 1172. Wolf (Jean) (père et fils) (1375). 1173. Wolf (Thierry van der) (1609). 1174. *Wolfaerts sone (Hugheman)* (1350). 1175. Wolkenburg. 1176. Woluwe (Gilles van) (1366). 1177. Wormhoudt. 1178. Wotreman, dit du *Bos*. 1179. Woude (Hugues van den) (1326). 1180. Woude (Jean van den) (1357). 1181. *Woutelingen* (Antoine van) (1401). 1182. Wouterman. 1183. Wouters (Jean) (1300). 1184. *Wouters sone (Wouter)* (1362). 1185. Wouters (Jean) 1186. *Wouterssone (Paridaen)* (1412). 1187. *Wouters (Wouter, filius)* (1419). 1188. *Wouters (Pieter)* (1420). 1189. Wouters *(Paridaen, filius)* (1434). 1190. Wouters (Jean) (1521). 1191. Wouwe (Jean van) (1416). 1192. Wouwere (Gilles van den) (1374). 1193. Wreede (Gilles de) (1454). 1194. Wrede (Conrard de) (1373). 1195. Wruhoven. 1196. Wulfsberghe (Philippe van) (1318). 1197. Wullen. 1198. Wulven *(Alferus de)* (1277). 1199. Xhendremael (Jean de) (vers 1380). 1200. Xivry.

6203 1